La terre ambigüe.

Émergence d'un marché foncier « par le bas » et grandes transactions foncières à usage agro-industriel en Afrique Centrale et de l'Ouest.

Thèse d'anthropologie présentée par Tom Gosseye

À l'Université Catholique de Louvain
Et à l'Université de Copenhague

En vue de l'obtention du titre de docteur en Sciences Politique et Sociales

Promoteurs : Pr. Pierre Joseph Laurent (LAAP ; UCLouvain)

Pr. Christian Lund (IFRO ; Univ. de Copenhague).

Comité d'encadrement : Pr. Jacinthe Mazzocchetti (LAAP ; UCLouvain)

Pr. An Ansoms (ESPO ; UCLouvain)

Membres du jury : Pr. Sylvie Ayimpam (IMAF ; Univ. Aix Marseille)

Pr. Thierry Amougou (SSH/IACS ; UCLouvain)

Pr. Marième Pouliot (IFRO, Univ. de Copenhague)

Juin 2023

Table des matières

Introduction : au fil des conflits 5

Première partie : Kômou, le village éloigné. 10

Introduction : Pour un rapprochement progressif 11

Chapitre I. Kômou 15

La terre et l'origine 18
L'expansion vers la finitude 19
L'accumulation et les Autres 42
Conclusion : les impasses du village 75

Chapitre II. Entre le juste et le vrai 78

Introduction : Se dire, se représenter 78
Trancher au Village 81
La mise en scène de la justice au village 92

Chapitre III. Lorsque trancher ne peut servir le juste, ça tourne en rond 95

Étude de cas. Le juge qui ne voulait pas trancher 95
Entre juges et sages : oralité et entente à tout prix. 101
Conclusion de la première partie 103

Deuxième partie : Finitude, chaos et nouvelles opportunités..... 111

Chapitre IV. Les enjeux de la rareté 114

Étude de cas. Lorsque la terre devient rare : le village fantôme 115
Conclusion : le foncier enchâssé 122

Chapitre V. Le business de la sortie du coutumier et autre stratégie foncière en situation désordonnée 125

Bienvenue à Diécké 129
Là où la ville mange la campagne : 83.800 m² en désordre 137
Le triumvirat 146
Note méthodologique : Divergences et recompositions de récits 170
Étude de cas : La plantation de Petit Boubacar 182
Étude de cas. Famata et Camara : le jeu des alliances 235
Job lutte contre l'oubli 269
Eugène et le don impossible 283
Retour à l'affaire Petit Boubacar : Kankan rend son second verdict 294
Tous illégaux : « choisir entre un bon match de foot ou un mauvais rêve » 298
Lamah, l'homme aux mille problèmes 304
Stratégie des expropriés 345
Initiation aux secrets du triumvirat : trahison et course au chaos 350
Conclusion des deux premières parties 355

Troisième partie. Méthode, affect et engagement du chercheur : pour une éthique de l'ambivalence. 373

Introduction 374

Chapitre VI. Enjeux de la subjectivité 375

La subjectivité comme encrage et horizon 375

Subjectivité comme tentation de réduire l'autre à notre mesure 377
L'engagement entre prescription et description 382

Chapitre VII. Étude de cas : De la prison dorée à la fabrique d'orphelins 387
Le désir : s'échapper de la prison dorée 387
La ruse comme dialectique du désir 400
Un caillou dans la chaussure 401
Malaise et désillusion 402
Discussion : danse avec la ruse 411

Quatrième partie. La terre entre espace public et privé. Négociation entre communauté locale et opérateur (agro)industriel. 421
Introduction 422

Chapitre VIII. Première étude de cas : La scierie. Où sont parties les compensations ? 426
Youth ! Les jeunes et le développement. 427
À la recherche du protocole disparu 435
Le retour du protocole disparu 446
Discussion 453

Chapitre IX. Seconde étude de cas : Le village de marche 458
Introduction : l'écart 462
L'accaparement et le cas Héraklès 464
Manifestation et mise en scène 470
Rencontre avec le chef absent 491
Aux origines : villages jumeaux et lumière disparue 494
Conclusions et discussion : du foncier au territoire 498

Chapitre X. Étude de cas : le village qui donne ce qu'on lui a pris 505
Histoires de Kumba l'anonyme 507
Les Kumbas sont-ils acéphales ? 512
Kumbas en mouvement et dynamiques d'occupation 515
Le club des cinq et la tragédie de Monsieur Moka 517
Le Messie ordinaire 528
Parole intime et publique : se faire entuber et pardonner 553
La résistance de Moka et Monsieur Propre 563
Les élites extérieures et la politique de la rupture 564
Les hérissons assassins et le morguier 571
Salarié, tâcheron, paysan et entrepreneur bienfaiteur 577
Les voies du péché et la malédiction du Comte de Monte Christo 588
Le monopole du pompier pyromane 614
Conclusions : Les murmures de Kumba 642

Discussion finale 648
Approche transversale 648
Le socle de la sécurisation populaire 648
Régulation des conflits et sécurisation populaire 649
Autorité et formation du territoire 653
La stratégie des acteurs fait émerger le marché par le bas : s'approprier c'est trancher 658
L'obscurité qui nous sépare de l'Autre 661
Applications pratiques et ouverture 663
Bibliographie 668

Annexes 675

Remerciements

Si vous lisez ceci, c'est que vous faites partie de ceux à qui je dis merci. Je suis conscient que lire ce pavé n'est pas chose a aisée. Courage à toi.

Merci à mon père de m'avoir transmis la passion de l'Afrique, et à ma mère de m'avoir donné presque tout le reste.

Merci à Souvenir sans qui je n'aurais jamais envisagé de retourner au Cameroun. À l'origine, ce travail était juste une excuse pour te revoir. Merci pour ces nombreuses années d'amour et ces courtes années de vie commune. Merci de m'avoir donné sans compter.

Merci à Maureen de pour le nid qui m'a permis de redécouvrir la Belgique. Merci à toi de m'avoir réparé sans faire exprès. Merci à Camille pour la nouvelle vie. Merci à la famille Mekamtegue : Raiponse de Dieu, Lavenir, Merveille, Espoir, Josias et Maman de m'avoir accueilli dans la dignité et et le respect absolu.

Merci à Propre, Monsieur Non, à mes oncles, tantes, nièces et neveux, chefs, majestés, frères et sœurs, pères et mères de substitution, ayant accepté de me rencontrer et de faire cette thèse avec moi dans de si nombreuses banlieues urbaines et villages. J'espère vous faire honneur par mon travail. Merci à tous ceux qui d'entre nous sont partis les premiers. On arrive bientôt chers amis. Merci Divine et Oncle Peter.

Merci à mon frère Kim d'avoir écouté et amorti mes crises existentielles. Et à mon frère Jean pour… qu'il ne soit pas jaloux, je suppose ?

Merci à toi, Hélène, d'être venu me voir et d'être resté à mes côtés bien au-delà de ce voyage. Te voilà devenu un bout de moi, une personne intérieure.

Merci à mon promoteur, Pierre-Joseph Laurent ainsi qu'à mon Copromoteur, Christian Lund, d'avoir eu la patience nécessaire et de ne pas m'avoir oublié. Merci, Pierre-Jo, de m'avoir donné des clefs pour comprendre.

Merci à Bois pour sa sympathie, sa confiance et les commentaires avisés. Merci à l'entreprise agroindustrielle jamais mentionnée de m'avoir souvent permis d'entrer en la matière.

Merci à mes proches de l'anthropologie, Thibeaut, Nicolas, Anaïs, Lionel, Alexia, Elise, Anne-Sotte et les autres. Merci à tous mes collègues du LAAP durant les années où je l'ai fréquenté.

Merci à toute l'équipe de l'hôpital de me donner un cadre de travail apaisant au-delà de l'Afrique.

Merci tout particulier et très personnel à toi qui lis ces lignes.

Note : Sauf mention contraire, je suis l'auteur de toutes les photos présentées dans ce travail.

Introduction : au fil des conflits

Cette recherche raconte l'histoire de ceux qui se battent pour leurs terres et pour leurs droits. Ces récits empiriques encrés dans divers lieux d'Afrique Centrale et de l'Ouest, principalement en Guinée Conakry et au Cameroun, nous serviront de bases pour systématiser les logiques économiques et sociales sous-jacentes à la régulation des conflits, puis des conflits fonciers entre des individus et des groupes. Sur base de cette perspective, nous étudierons des conflits opposant des communautés entre elles, puis à des opérateurs industriels. La finalité de cette thèse est de proposer une grammaire originale et empirique des relations entre un opérateur (agro)industriel et des communautés locales. Nous replacerons cette relation dans le contexte du développement et de transition sociofoncière.

Ces récits vont vous mener dans l'ombre d'une forêt dense aux confins de la Guinée forestière. C'est là qu'un astucieux assassin réussit à tuer un important héritier de domaine sans laisser ni preuves ni témoins. Néanmoins, une accusation est lancée, et il va falloir que justice soit rendue. Dans ce village, un enseignant s'est fait agresser par un élève. Celui-ci accuse à son tour le professeur d'avoir abusé de sa petite amie encore écolière. Cette fois, il n'y a toujours pas de preuve, mais la victime et l'accusé peuvent témoigner. Cependant, si la jeune fille parle, son avenir scolaire est compromis. Quelques jours plus tard, un homme rentre nu au village en implorant les aînés de faire justice, car une dame l'aurait agressée en déchirant ses vêtements le long d'un sentier entre les champs et la forêt. Si les deux protagonistes sont les seuls témoins, cette fois, il y a des preuves matérielles qui vont être méticuleusement étudiées et rapportées devant l'assise publique à l'ombre du manguier qui trône dans la cour du chef. Et puis, il y a le Sourd, que la milice du village instaurée pendant la guerre du Libéria voisin a dû attacher pour mener *manu militari* au tribunal de la ville, car il refuse d'accepter le verdict rendu en sa défaveur, faute de soutien, concernant un litige de propriété. Au village, les aînés ont le génie de préserver la paix menacée par ces différentes sources de rancœurs. Ils canalisent constamment la colère et la jalousie quitte à tous s'appauvrir pourvu que l'inégalité n'emporte pas les bonnes relations sur lesquelles se fonde la survie de chacun[1]. Rendre justice demande de jongler avec ce principe de survie parfois mis en tension avec le désir de justice et de vérité. Les conflits fonciers tiennent la seconde place derrière les disputes d'adultères. Ces derniers étant généralement réglés au village, les conflits fonciers

[1] Je m'inspire ici des travaux de Pierre-Joseph Laurent sur le don, l'entente et la modernité insécurisée. Ceux-ci sont féconds pour traduire mon expérience et seront abordés à de nombreuses reprises dans ce travail.

sont parfois portés devant une instance supérieure. Nous examinerons donc qu'est-ce qu'un conflit, puis les enjeux et la nature de sa régulation qui met la justice, la paix et la vérité en tension.

Au tribunal de la ville voisine, les conflits fonciers affluent devant ce juge qui menace de *trancher* entre différents protagonistes au nom d'une loi qu'il semble pourtant répugner à appliquer. Deux parents en conflit pour acquérir un lieu tenu secret ; deux voisins qui se disputent la limite d'un champ ou d'une maison, qu'importe : le juge refuse de rendre son verdict définitif, invoquant des principes relevant de la sagesse populaire qu'il raccommode avec les textes de loi. Le juge refuse donc de rendre son verdict alors même que les parties prenantes l'implorent de faire ce peut.

Certains conflits se larvent, font des petits, grandissent dans l'ombre et finissent par éclater hors de toute régulation. C'est ce qui arriva dans un village ainsi devenu « fantôme » suite à un massacre. Un enfant fut volé à des fins sacrificielles, et une médiation intercommunautaire fut initiée lors d'une grande séance d'exorcisme lorsque le diable sortit de la forêt pour tuer tout le monde… C'est l'origine du conflit et sa médiation qui attirent notre attention. Cette étude de cas montre comment des déterminants matériels (finitude du territoire) se conjuguent avec certains éléments de l'organisation sociale (ethnicité, filiation et religion). Le conflit apparaît alors comme le symptôme d'une organisation matérielle et sociale qui bute sur ses propres limites. Le conflit est le symptôme d'une transition sociofoncière qui se cherche et qui, parfois, échoue.

Sur base de cette approche empirique, nous aurons théorisé les bases théoriques nécessaires pour comprendre la transition sociofoncière que nous allons étudier dans le reste de ce travail et dont les conflits sont le symptôme. Enfin, nous aurons compris la nature et les enjeux du conflit en tant qu'objet, ainsi que les tensions qui conditionnent son émergence et sa régulation.

Tout à côté de ces villages et de ces forêts émerge une ville frontalière dont la croissance est fortement liée à une grande exploitation agro-industrielle. Nous verrons donc des effets indirects et non spécifiques d'une exploitation agroindustrielle. Celle-ci est vectrice de développement, lui-même composé de profonds changements dans les modes de production agricole et de relations économiques entre acteurs. Cela provoque une explosion démographique et une urbanisation qui voit la valeur de la terre se démultiplie tandis que la ville déborde sur la campagne. Là, une très vieille arrière-grand-mère ayant connu les derniers soldats Blancs en patrouille dans cette région durant la fin de la période coloniale, adopte un commissaire de police. C'est pour remercier ce dernier d'avoir lui-même adopté sa petite fille orpheline, dernière d'une importante lignée d'héritier domanial contestée… Par ce truchement familial qui rappelle un astucieux montage

financier, le commissaire devient l'unique héritier d'un patrimoine foncier large de quelque 8ha en voie d'urbanisation. Le commissaire tente alors d'imposer son droit de propriété sur tous les occupants effectifs des lieux. Une centaine de personnes sont menacées, et doivent racheter leurs terres auprès du nouveau propriétaire. Si les interprétations antérieures restent des clefs de lecture pertinentes, cette étude de cas montre comment certains acteurs tirent profit, entretiennent ou organisent sciemment un chaos institutionnel et normatif ainsi que l'amnésie. Si nous avions étudié des conflits très « simples, » puis leurs trajectoires entre autorités régulatrices multiples, nous verrons ici comment différents conflits s'entrechoquent entre eux pour s'influencer ; et comment certains acteurs tirent parti de l'ambiguïté fondamentale de la terre. Celle-ci a en effet simultanément plusieurs statuts, qu'on peut résumer par *coutumier* et *moderne*. C'est un art très lucratif ou salvateur que de jouer sur ces deux tableaux pour tirer partis de caractéristiques pourtant bien souvent mutuellement exclusives. Au fil des conflits, c'est le territoire et l'autorité qui se reformule et se privatise par le bas.

Je vous proposerai ensuite une réflexion méthodologique nécessaire à comprendre d'où viennent les données ainsi produites. Si nous sommes nos propres outils, puisque ce n'est que par nous même que nous pouvons expérimenter l'altérité, cela imprime une subjectivité. Cette recherche est ancrée dans des relations intersubjectives à partir desquelles les données sont produites. Je questionne l'encrage de ma propre subjectivité : au départ, donc, c'était le désir, le mien, de franchir les murs invisibles qui me séparait d'une altérité fantasmée. Je décidai de quitter ma prison dorée pour me consacrer aux enfants des rues.

Me voilà qui arpente les rues d'une grande ville pour négocier des enfants orphelins auprès de leurs parents, dans un projet qui n'a de cesse de se dérober entre la mise en scène d'une école fonctionnelle et un village d'enfants réduits en esclavage pour l'orpaillage clandestin… La synergie d'une action philanthropique semble organisée autour d'un malentendu soigneusement entretenu par feu mon partenaire.

Penser à cette relation qui n'est pourtant ni conflictuelle ni foncière sert à mettre en évidence des logiques inévitablement subjectives de production de données. Cette étude de cas met en évidence la place du malentendu dans les tactiques relationnelles quotidiennes. La mise en scène, au sens théâtral du terme, n'est maintenant plus le procès ou l'assise villageoise, mais celle que mon interlocuteur tente de fabriquer à partir de l'idée qu'il se fait de mon désir. Le désir est le matériel de la rencontre. La ruse consiste à donner à l'autre l'objet de son désir afin de l'emmener ailleurs, là où il n'y avait pas moyen d'aller autrement. Mon partenaire me fait croire dans l'orphelinat qu'il pense que j'ai envie de voir afin de réaliser le projet qui sera ainsi à sa portée. La

rencontre relève dès lors d'une forme de désillusion puisque l'autre se cache derrière la mise en scène de nos désirs, qu'il convient de dépasser. Ce faisant, l'anthropologue négocie intimement son rapport à l'autre, à sa problématique, et se réinscrit consciemment ou non dans les rapports de force qui structurent son environnement social et professionnel.

Toutefois, la finalité n'est pas l'introspection, mais ce, mais la redécouverte qu'elle permet de l'autre. Or, nous aurons besoin de la ruse et des techniques de mise en scène comprises ici, afin de rendre compte de ce qui se joue dans les tensions entre un opérateur industriel et les communautés locales.

Peu avant qu'une guerre civile ne s'installe dans le Sud-Ouest, alors que les tensions étaient palpables, des Jeunes se mobilisent contre une industrie du bois. D'autres se mobilisent contre une plantation industrielle qui incarne alors parfaitement l'accaparement de terre. Les Jeunes en prise avec une industrie forestière tentent de renégocier des contreparties à la hausse et d'obtenir un contrôle sur les redistributions au moment où des convois de militaires affluent dans la ville afin de prévenir tout ce qu'ils pourraient juger être un débordement. Quant au projet agro-industriel, il s'avère que ce n'est pas tant la terre qui est l'objet du conflit, mais bien la redistribution des compensations accordées en retour. Ces deux études de cas montrent l'importance du malentendu – et de son instrumentalisation par la *ruse*[2] - comme élément organisateur de l'action sociale collective aussi bien au niveau local que globale.

Enfin, dans le Sud du Cameroun cette fois, une communauté rurale consent à céder près de trois mille hectares à une multinationale agro-industrielle désireuse d'agrandir ses surfaces de plantations. En échange de la terre, l'entreprise offre des compensations sous forme d'infrastructures publiques et d'aide technique et financière autrement inespérées. Peu de temps après, la révolte gronde et des mécontents veulent renégocier le contrat qui les lie à l'industrie. Des manifestations ont lieu plus ou moins régulièrement avec l'aide de militants internationaux qui y voient l'occasion de faire valoir leurs causes sociales et environnementales tandis que l'événement fait parfois les gros titres.

Les récits abondent, beaucoup souhaitent raconter leur point de vue sur la transaction et leur expérience de gestion du patrimoine villageois, du travail avec l'opérateur industriel et des négociations avec ce dernier. Seulement voilà… Ce ne sont plus à des aspérités auxquelles je serai confronté, mais à des récits diamétralement opposés et totalement irréconciliables tenus bien souvent par les mêmes informateurs…

[2] Nous reprenons ici aussi les travaux de Laurent sur « *le don comme ruse* ».

Tantôt « *on a <u>donné</u> nos terres,* » tantôt « *ils nous ont <u>pris</u> nos terres.* » L'opérateur industriel est parfois décrit comme une incroyable opportunité, tantôt comme la source de tous les maux. Alors, les villageois ont-ils donné leur patrimoine, ou se le sont-ils fait prendre ? Tout récit qui relève du commun, ici, relève de variations qui confinent au renversement total. J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas, ici, de points de vue contradictoires, mais de mêmes informateurs qui décrivent les mêmes choses de manière diamétralement opposées au cours de la même journée. Cette apparente incohérence se reflète aussi dans les logiques de contestation et façonne la relation entre l'opérateur industriel et les communautés locales.

La recherche consiste alors à rendre compte de la rationalité sous-jacente à ces fluctuations de récits communautaires et de représentation de soi. C'est ce que j'ai nommé les mises en scène dont je propose une typologie. Nous aurons besoin pour ce faire d'aller en profondeur dans la grammaire villageoise - dans les rapports de force et les représentations qui structurent le village entre Jeune et Vieux notamment – pour comprendre l'émergence de l'expression collective. Il nous faudra conjuguer tous nos acquis sur la justice, la sécurisation populaire, l'oubli, la transition foncière et la ruse. En conclusion je donne des outils pratiques pour comprendre la négociation et la contestation communautaire qui organise les relations entre opérateur industriel et communautés locales.

Première partie : Kômou, le village éloigné.



Photo 1: Enfant qui me guide entre les champs de Kômou.

Introduction : Pour un rapprochement progressif

Je commencerai par décrire la vie quotidienne d'un village relativement enclavé qui n'est lié au reste du monde que par une piste peu carrossable et quelques ondes radio. C'est un village comme il y en a sans doute des milliers en Afrique Centrale et de l'Ouest… Mais pourquoi est-ce notre point de départ ?

Parce que c'est un lieu comme ceux avec lesquels une plantation industrielle peut être amenée à négocier de la terre ou un bon voisinage, mais aussi un témoin de ce que peut être la vie rurale avant le foisonnement induit par la proximité d'une exploitation agro-industrielle ou d'une ville, et en dehors de toute forme de marchandisation foncière. Cela nous permet donc de faire varier les perspectives sur notre objet de recherche. Au fil de ce travail, je privilégierai un rapprochement graduel de mon objet pour mettre progressivement en place nos outils de compréhension et d'analyse dans une perspective comparative.

Un premier chapitre discute des contingences matérielles et relationnelles de la vie quotidienne au village afin d'amorcer les comparaisons qui vont suivre. Ici, au village de Kômou, la terre se *partage*, se *donne* et se *transmet*. La production de la propriété est intimement liée à un mode de production économique et à une gouvernance qui forme un système, c'est-à-dire un ensemble de parties liées entre elles, de sorte qu'un changement de l'une d'elles impacte le système tout entier. Si je parle de système *foncier*, c'est parce que la terre est mon point d'entrée et mon fil rouge pour observer et comparer des transformations sociales, techniques, politiques et économiques qui lui sont liées.

Une ethnographie ne peut s'exprimer qu'à partir d'un *lieu*. C'est-à-dire un réseau de relations humaines géographiquement situé. Ce n'est qu'en privilégiant les récits filandreux propres à ce lieu que l'ethnographie peut compléter d'autres approches, tantôt macroscopiques, tantôt quantitatives ou purement techniques.

C'est aussi à partir du village que la migration urbaine fait sens, ainsi que la migration vers une plantation industrielle à la recherche d'un emploi ou de divers espoirs d'émancipation. C'est à partir du village de Kômou que je tenterai de rendre compte de cette perspective. Si l'on ignore le quotidien que certains décident de quitter pour tenter leur chance ailleurs, il est autrement difficile d'appréhender l'opportunité que représente la difficile condition de travailleur agricole ou de nouveau citadin.

Mais encore, le village est le lieu à partir d'où pensent et s'expriment les collectivités locales qui demandent, acceptent ou refusent qu'une entreprise telle une plantation industrielle investisse ce territoire. C'est pourquoi, dans un second chapitre, je décrirai comment le village se met en scène, lors d'un procès par exemple, mais aussi de mise en scène du quotidien ou à usage du chercheur pour s'exprimer en tant que collectivité. C'est par la mise en scène qu'une collectivité s'affirme, dit tout à la fois sa vérité, son histoire, sa justice et ses preuves au moment où la régulation du vivre ensemble est mise à l'épreuve par un conflit, qu'il s'agisse d'un viol, d'une bagarre ou de deux personnes qui revendiquent la propriété d'une parcelle.[3] C'est par la mise en scène comme un procès par exemple qu'une collectivité produit quotidiennement un discours sur elle-même, donc son histoire, en régulant les relations entre ses membres à la faveur d'une forme *d'entente* (Laurent)[4]. Puisque nous finirons, dans cette recherche, par nous intéresser à des mises en scène portant sur de grands collectifs, à destination d'opérateur agro-industriel et d'une communauté internationale par média interposé, tentons d'abord de comprendre les enjeux et les mécanismes de mises en scène au village, par et pour les villageois. Ça offre l'avantage, comparativement aux conflits fonciers, agro-industriels ou aux conflits de grande ampleur, de pouvoir rencontrer directement toutes les parties prenantes autour d'enjeux circonscrits, ce qui est impossible dans les conflits à plus grande échelle qui impliquent des milliers de personnes et où chaque partie doit se représenter un « camp » adverse qu'il ne peut rencontrer dans sa globalité. Nous profiterons donc dans un premier temps de l'intimité de « petits » conflits avant de changer d'échelle.

Sur base de ces observations, je tenterai de montrer comment les mises en scène sont des régulations performantes de conflits qui menacent l'entente, c'est-à-dire la capacité des membres d'une communauté à coopérer pour assurer leur survie et leur stabilité politique interne. Les particularités des sociétés villageoises telles que Kômou sont de devoir assurer l'entente sans États régulateurs ni aucune forme de sécurisation telle que la sécurité sociale :

[3] Si je développe la mise en scène comme une *performance* au sens artistique du terme, destiné à soi-même ou à un autre. Douglas (1999) défendait que les institutions, de par le discours et l'action qu'elles portent sur elles-mêmes et l'état du monde, participent à la connaissance de soi. Institution et acteurs de mises en scène peuvent tous deux être considérés comme des actants : des éléments d'un réseau de sens qu'elles contribuent à élaborer. Chacun, par ses actions et les récits légitimant qui sous-tendent ces dernières, tente ainsi de transformer le monde réel par le récit qu'il s'en fait. Car, en acceptant un récit plutôt qu'un autre, c'est bien un rapport de force concret et une propriété qui est reconnue aux dépens d'une autre. C'est de cette action du langage et de la mise en scène sur soi, l'autre ou le monde, qui en fait une *performance*.

[4] *L'entente* est un concept repris des travaux de Laurent chez les Mossis du Burkina Faso entre 1998 et 2009. Celle-ci nommée *Wuum Taaba*, contraste avec la *confiance* (*Kis-Sida* / *Bâsem Yam*) et s'oppose à la *défiance* (Laurent, 2009) étudiée depuis l'anonyme « Guinée Tropicale » gouvernée par coup d'État (Laurent, 2010). Chacune qualifie la qualité relationnelle entre membres d'une communauté dans un contexte où la survie de chacun dépend de la faculté à redistribuer selon des logiques de don et de contre-don qui forment la sécurité sociale par le bas. On peut aussi distinguer la concorde coutumière de la concorde civile selon qu'on se réfère à un espace public articulé autour de l'État ou de la communauté. La défiance signifie une suspicion généralisée et des tactiques relationnelles plutôt agressives propres à la *modernité insécurisée (Laurent, 2011)*. Meilleure est l'entente, meilleure sera la circulation des dons et donc la sécurité sociale.

tout dépend de relations interpersonnelles. Partant, la justice et sa mise en scène répondent à cet impératif d'entente dans ces conditions précises.

À travers la publicité de la mise en scène – c'est-à-dire sa mise en public - j'aborderai la question que pose le changement d'échelle, c'est-à-dire de sa transparence, de son accessibilité et de sa communication en fonction de la taille du public concerné. Vingt personnes peuvent s'asseoir autour d'une table pour négocier, mais pas toute une communauté : un changement d'échelle entre un petit village et une ville ou une négociation intercommunautaire implique certains changements profonds de nature qualitative, tout en reproduisant en leur sein les mêmes logiques que les « petits » conflits.

Dans le troisième chapitre, nous irons ensuite observer comment les conflits sont régulés par un juge, à partir d'un tribunal de première instance. Je montrerai à partir de là que la nécessité de préserver l'entente reste au centre de toutes les préoccupations, et que cela peut fréquemment empêcher de trancher un conflit qui risque dès lors de tourner en rond, allant d'une autorité à une autre jusqu'à ce qu'un pardon soit donné ou qu'un consensus soit trouvé.

Nous comprendrons à partir de ces trois chapitres comment les conflits fonciers ne témoignent pas que de la terre elle-même, mais surtout des relations de don et de dette dont la terre n'est qu'une partie de ce qui est donné dans un réseau plus vaste d'échange au fil du temps, et dont le récit n'est bien souvent accessible que par l'oralité. Les différentes manières de posséder un espace, ou de l'utiliser pour produire des richesses par l'agriculture ou l'immobilier sont *enchâssées*[5] dans le vivre ensemble – ils reflètent des arrangements entre les individus et les groupes, des formes de partages et d'accumulation. C'est en ce sens que l'espace, à usage agricole ou même immobilier, peut aussi être étudié comme un objet social indissociable et complémentaire de perspectives techniques comme celles d'agronome, du courtier ou de l'architecte.

C'est à partir de ces acquis que nous aurons des éléments de comparaison et de compréhension pour faire dialoguer les conflits fonciers, ruraux, périurbains, urbains, et enfin agro-industriels pour penser leur continuité et leurs ruptures. Cette approche *multisituée* qui

[5] Polanyi (1968) montre que les règles politiques, culturelles et sociales sont enchâssées dans le phénomène de production et d'échange. Ensuite, Granovetter (1985) insiste sur l'intérêt de ne pas isoler les échanges marchands des relations sociales. L'étude des transformations du marché foncier ivoirien (Colin et Ayouz ; 2005), par exemple, ne saurait faire fi de cette interdépendance. Plus récemment, Burnod et Colin (2006) s'appuient sur les deux approches complémentaires précédemment citées afin d'éclairer l'accès à la terre et au travail dans le milieu agricole de Mayotte. Nous garderons de ces différentes contributions que le foncier prend place dans un ensemble économique, culturel et social qui forme un système de pratique et de sens profondément interdépendant même si l'on ne peut prétendre ethnographies l'entièreté de ce système. La terre est par conséquent la porte d'entrée et le fil rouge de nos recherches. Nous tenterons ainsi de trouver les éléments les plus déterminants du foncier aussi bien dans la sphère culturelle que purement économique ou sociale en tenant compte de leur interdépendance.

démarre à Kômou permet notamment, rétrospectivement, de distinguer ce qui relève des circonstances ponctuelles et singulières d'une part, ou de la structure sociale régulière et redondante d'autre part. Il est impossible, autrement, de discuter de ce qui relève d'une cause ou d'une corrélation.[6] Pour penser les impacts sociaux d'une plantation industrielle, par exemple il convient au moins d'avoir quelques éléments extérieurs de comparaisons. Voilà pourquoi Kômou s'impose comme point de départ narratif dans ce travail.

Commençons donc par observer le vivre ensemble d'un village éloigné avant de nous plonger dans l'intimité de ses petits conflits.

[6] Sans éléments de comparaison, toutes les corrélations auront l'apparence de causalité. À défaut d'un véritable laboratoire, la comparaison est donc indispensable même si elle a aussi ses limites.

Chapitre I. Kômou



Photo 2: Drapeau guinéen (rouge, jaune, vert) au vent devant l'école du village.

Suivant ce qui m'a été dit et que j'ai pu expérimenter, je peux imaginer la scène suivante…

Alors qu'il fait encore sombre, mais que la nuit laisse place à une lumière diffuse qui pointe depuis un horizon caché par les arbres et les collines, André se réveille dans sa case. Les bruits de la nuit ont laissé place à quelques signes d'activité : on entend la terre battue foulée par quelques pieds nus ou les tongs de femmes qui commencent à activer les feux de bois pour le déjeuner, on entend déjà quelques phrases de salutation échangées sur le bout des lèvres, un nourrisson qui pleure au loin, les chèvres qui rôdent alors en quête de détritus ménager, tandis que le coq va bientôt chanter. André profite des derniers instants de fraicheur offerte par la nuit pour penser à l'organisation de la journée… Il se pourrait que ce soit aujourd'hui qu'arrive son invité très spécial envoyé par le frère de sa mère, originaire d'un village éloigné de plus d'une journée de marche. C'est un Blanc, et aucun Blanc n'est plus venu au village depuis aussi longtemps qu'il se souvienne – si ce n'est, peut-être, en restant dans sa voiture. Celui-ci voudrait rester, et ça pique sa curiosité

tandis qu'André se demande aussi pourquoi son oncle n'envoie pas son Blanc dans son village à lui ! Il doit y avoir quelques problèmes là-bas… Il ignore que son oncle a des droits sur beaucoup de terres dans son village d'origine, et qu'il est aussi un ressortissant important à qui les villageois mettent la pression, ce qui crée parfois des tensions qui gardent Pépé éloigné de son village. Dans l'obscurité encore totale de sa case sans fenêtre, André saisit sa brosse à dents, un petit pagne et son bloc de savon pour aller se laver en pensant à son programme. Il pose toujours tout au même endroit que d'habitude, car dans sa case comme dans toutes les autres, une fois le jour tombé, on ne voit pas plus loin que le bout de son nez. Tout doit donc y être exactement à sa place.

Sa jeune épouse est déjà en train de faire chauffer une marmite dehors lorsqu'il revient du bain, mais avant de manger, il prend déjà ses bottes en caoutchouc rafistolées et trop petites, et ses vêtements de travail déchirés afin de rejoindre son groupe de jeunes qui discute du programme du travail champêtre. Aujourd'hui, il faut aider un vieux, dont la femme est morte et les enfants sont partis en ville, qui n'a plus la force d'entretenir ses champs. Aussi, il faudra aller dans le champ de Robert, car c'est à son tour de bénéficier de l'aide du groupe pour un gros travail de sous-bois qui, sinon, durerait des jours. Des épouses iront les aider et apporter quelque chose pour manger sur place un peu plus tard. Mais chacun ses priorités, alors, pendant une vingtaine de minutes, ça crie comme sur un marché boursier jusqu'à ce qu'un consensus émerge sur qui va faire quoi. De toute façon, André sera rentré pour midi, et discutera de l'invité en travaillant avec son ami de toujours, Alphonse.

Le voilà parti, le ventre plein de manioc et d'huile rouge pimentée, ayant afonné un litre d'eau pour ne plus avoir à s'abreuver pendant le travail, comme à son habitude. C'est là un art dont il est un peu fier : il s'entraîne depuis qu'il est petit, comme beaucoup, à boire un maximum sans uriner afin de tenir le coup aux champs lorsqu'il ne peut s'abreuver. Le champ du vieux n'est pas facile : comme il est peu entretenu, les herbes se mélangent au petit bois et la machette ne passe pas facilement au ras du sol. Sans parler des pierres et du relief accidenté. Heureusement, il reste quelques grands arbres, de sorte qu'André n'a pas à supporter le soleil qui commence déjà à trop chauffer. Le champ de Robert, par contre, est en bas-fond. C'est une cuvette humide qui longe le bas-relief naturel qui convient mieux à la culture du riz pour laquelle il a pris du retard. Cette fois, la machette s'enlise dans la boue et les herbes denses, il faut donc accentuer l'ampleur du geste tout en gardant le corps plié en deux.

Les femmes sont arrivées pour aider, portant leurs nouveau-nés sur le dos, posant leurs enfants en bas âge là où l'on ne les perd pas de vue. Comme de petites souris sont délogées, elles sont données aux enfants pour qu'ils jouent avec, dans l'indifférence de leur décès précoce, ce qui rappelle le second personnage « des souris et des hommes » qui n'a de cesse de caresser dans sa

poche de petites souris tuées par inadvertance. Marie fait remarquer, en parlant très fort d'une voix mélodieuse comme c'est de coutume pour se faire entendre dans les champs, alors que tout le monde est espacé de quelques mètres les uns des autres, que Ginette manque à l'appel. André et ses confrères éclatent alors de rire, faisant remarquer que Daniel, réputé pour ses ardeurs, s'est soudainement absenté en arguant une urgence improbable, et qu'il est revenu il y a peu en ayant l'air très heureux – Ginette ne devrait donc plus tarder ! Voilà qui anime la matinée de divers commentaires blagueurs.

En rentrant du champ, André est allé se laver et enfiler ses plus beaux habits, qu'il portait aussi lorsqu'il allait à l'université à Conakry lorsqu'il étudiait l'ingénierie minière, afin d'attendre son invité. Cela lui rappelle qu'il devait alors partir très tôt à la fac, avant que le soleil ne se lève afin d'avoir une place dans l'auditoire sous-dimensionné. Il craignait alors les meutes de chiens errants dans la ville... De retour des champs, il n'y a rien à manger pour lui, car seul les vieux et les malades sont restés au village en début d'après-midi avec leurs propres rations. Mais voilà que les femmes rentrent des champs les premières avec les enfants, et qu'un groupe électrogène est en état de marche. Tout le monde s'affaire alors pour regarder la télé, sortie pour l'occasion, orientée vers la rue.

André en était très exactement là lorsque son invité est arrivé. Il accompagnera alors son oncle pour voir les notables, le chef et la famille, dans une succession de festins et de petits cadeaux de bienvenue. Il sera, dans les semaines à venir, le centre du village. Celui par qui il faut passer pour rencontrer ce Blanc mystérieux. C'est sans hésiter qu'il donnera tout son temps à son invité, allant parfois jusqu'à dissimuler ses obligations familiales pour ne pas déranger son hôte.

Kômou est un gros village qui compte un millier d'habitants, presque tous Guerzeh[7] se déclarant chrétien. Il est situé dans la préfecture de Yomou en Guinée Forestière à une dizaine de kilomètres à vol d'oiseau du Libéria. La Guinée Forestière est une région située au sud de la Guinée Conakry et se caractérise par ses pluies abondantes (2000 mm par an[8]) et le manteau forestier le plus important du pays, raison pour laquelle les hommes qui peuplent cette région sont appelés les "peuples de la forêt". Ce "peuple" est composé de différentes ethnies, Guerzeh, Manon, Kissi, Toma ou plus récemment les Konianké associés à des allochtones ou à des migrants même si ces derniers sont originaires d'autres régions de Guinée. Ils sont majoritairement musulmans à l'image du reste du pays, tandis que les premiers se disent chrétiens tout en gardant de nombreuses croyances et pratiques coutumières. Mes enquêtes se

[7] Les Guerzeh sont aussi nommés Kpèllè, qui peut aussi s'orthographier Kpèllè, K'pelle ou Kpèllé.
[8] FAO : Country in Briefs : Guinée.

déroulent là où vivent principalement des Guerzeh, des Manons et des Koniankés. La région forestière est légèrement plus densément peuplée que le reste du pays, avec 20 habitants par kilomètre carré[9], principalement dans les villes, même si l'activité agricole joue un rôle important, puisque l'agriculture procure des moyens de subsistance et des petits revenus à un nombre considérable de personnes tout en assurant une part importante de l'alimentation. Pour un habitant de Conakry, la capitale de ce pays grand de 24,5 millions d'hectares, soit huit fois la Belgique, il est difficile d'imaginer plus éloignée et plus enclavée que la région forestière. Le village de Kômou possède son école, une piste très difficilement praticable qui le lie à Yomou qui est le chef-lieu de la préfecture, une case de santé entièrement reconvertie en entrepôt parce qu'il n'y a ni médecin ni médicament, un panneau du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et un forage avec pompe manuelle. Ici, la forêt primaire a fait place aux champs et aux jachères, c'est de la brousse très dense et peu ombragée, car la densité des grands arbres est généralement faible, contrairement à ce qu'on peut voir dans la forêt classée de N'Zérékoré dans laquelle l'agriculture est interdite.

La terre et l'origine

Que signifie être un habitant de Kômou ? Quels rapports entre le territoire, les hommes et leur appartenance réciproque ?

Étant peu touchés par l'immigration, la plupart des habitants de Kômou sont simplement les descendants patrilinéaires de quelqu'un qui y a reçu des terres dans le passé, lors de la mythique expédition originelle par laquelle le village fut fondé. Soit l'individu est un « étranger[10] » qui a personnellement reçu de la terre de la part d'un autochtone qui en possède-la personne est alors l'étranger de celui qui l'a accueilli en lui donnant des moyens de subsistance. Soit encore qu'il en hérite, ou, enfin, il peut s'agir d'une femme en mariage qui serait alors allée vivre avec son mari sur les terres que lui-même a reçues ou héritées. Ces dernières n'héritent pas des terres de leurs pères, mais jouissent de celles de leurs maris chez qui elles vont vivre, sans quoi leurs beaux-frères ou leurs frères ou leur père en auraient la charge. Virilocalité (la femme va vivre chez son époux) et patrilinéarité (héritage de la terre de père en fils) se complètent donc au niveau de la production économique et agricole au travers de l'alliance matrimoniale. C'est donc d'abord pour permettre à quelqu'un de subsister que la

[9] FAO : Contry in Briefs (continued), part II : Guinée.

[10] C'est le terme toujours employé, localement, pour désigner les allochtones, qui viennent généralement d'autres régions de Guinée, mais sans qu'il n'y ait de distinction avec ceux qui viendraient du Libéria ou d'ailleurs. Un ressortissant du Libéria qui serait de la même ethnie, pourrait tout à fait ne pas être appelé « étranger, » tout dépend de son identité (ethnie et lignage) et de son mode d'intégration qui détermine son accès à la terre (et aux invisibles) comme nous allons le voir par la suite. L'étranger ne désigne donc pas une autre nationalité, mais un autre groupe d'appartenance, chacun de ces groupes étant potentiellement transnational/transfrontalier.

terre lui est donnée, pour qu'il ne soit pas un poids et qu'il soit capable de donner et de recevoir dans un réseau d'échange qui permet de survivre tout en affirmant des hiérarchies entre donneur (créancier) et receveur (endetté). Le principal étant que les femmes, même si elles n'héritent pas via leur père, ne sont jamais délaissées. Une femme peut donc désigner son village d'origine ou de résidence comme étant le sien, selon la précision qu'impose le contexte. Ces différents rapports à la terre, par l'entremise du don, sont les principales manières d'appartenir au village de Kômou.

Ce n'est pas que la terre suffise à définir l'appartenance ou l'identité, mais qu'elle puisse parfois s'y confondre dans le monde paysan, puisqu'elle permet de subsister et donc de s'inscrire dans différents rapports de don indispensable à la subsistance. Il va de soi que d'autres moyens de subsistance ou de production inscriront différemment les individus dans ces réseaux de donneurs et de receveurs, ce qui transforme l'identité de l'acteur en le plaçant au centre d'autres flux économiques et symboliques. Par exemple, une communauté villageoise peut décider d'adopter un étranger, comme "son" anthropologue, en lui donnant un nom et en lui bricolant une filiation ad hoc. Je deviens un neveu, un frère, un oncle, ce qui connote ma place dans ce réseau en empruntant des termes déjà existants. Dans l'autre sens, celui qui perd son accès à la terre ou aux affaires communautaires en ayant laissé s'étioler ses relations suite à une trop longue migration ne « perd » pas son identité pour autant. Simplement, celles-ci se recomposent en fonction de divers matériaux culturels pouvant répondre à chaque contexte. Mon objectif, ici, est juste de parler de l'appartenance à une communauté inscrite dans son territoire circonscrit, le village, au regard de l'accès à la terre. Retenons simplement pour la suite que l'individu appartient à une communauté de partage rurale et agricole dans le cas de Kômou, mais que cela n'épuise pas toutes les configurations identitaires susceptibles de varier selon les contextes et les parcours de vies de chacun.

L'expansion vers la finitude

C'est dans cette forêt aux alentours du village et dont il reste quelques îlots plus ou moins denses que sont pris les matériaux de construction et bien d'autres choses. Ces îlots peuvent être de très vieilles jachères, des lieux trop accidentés que pour être mis en valeur, un lieu sacré, ou simplement un coin de brousse en attente d'être exploité depuis plusieurs années. Ces îlots de forêts sont entourés de champs et de plantations. Les champs sont souvent de vastes domaines sur lesquelles sont mélangées différentes cultures partiellement à l'ombre de grands arbres qui attendent de mourir sur pied. Pratiquement quotidiennement, chacun se rend au champ et en fait un tour, un parcours, notamment afin de vérifier s'il n'a pas attrapé un rongeur

dans un de ses nombreux pièges à collet. Si l'animal est encore en vie, il sera mangé. Pendant la tournée des champs, il est habituel de viner un palmier afin d'avoir du "vin blanc" très sucré qui s'alcoolise spontanément et très rapidement. Pour aller et revenir des champs, on marche seul ou à la queue-leu-leu le long de sentier sinueux en terre battue qui ne permet pas de marcher côte à côte. Le groupe de marcheurs entretient donc une conversation en poussant la voix, puisqu'on est les uns derrière les autres parfois éloignés de plusieurs mètres. Les sentiers, eux, sont tellement empruntés qu'ils ne sont parfois plus qu'une ornière sinueuse qui donne parfois l'impression, en saison des pluies, de marcher précisément sur le tracé d'un ruisseau stagnant.

Le palmier est une plante essentielle au village. Il procure boisson alcoolisée et remède, de l'huile qui est consommée et vendue ainsi que des matériaux de construction pour certaines variétés.



Photo 3: Sentier creusé par les pas, en temps de pluie (Guinée Forestière).



Photo 4: Beaucoup plus rare, un sentier aménagé en pont sur forêt immergée (Guinée Forestière).



Photo 5: Exemple de pont flottant, Guinée Forestière.



Photo 6: Le plus rare, un pont "en liane" tissé par une société secrète. (Guinée Forestière).



Photo 7: Un chasseur en forêt le long d'un ruisseau. (Guinée Forestière).

Ce que donne le palmier

Pour viner[11] le palmier, il faut grimper à son sommet, souvent par un bambou taillé d'encoches qui fait office d'échelle. Le sommet de l'arbre est ensuite gratté à l'aide d'une lame afin de faire couler sa sève, le vin proprement dit, qui sera récupéré dans un bidon de fortune de cinq litres, est ensuite descendu à l'aide d'une corde en liane. La partie entaillée de l'arbre est ensuite recouverte d'une écorce qui protège l'arbre blessé de la pluie qui provoquerait la pourriture, ainsi que de certains insectes gênants pour l'arbre autant que pour celui qui vigne et celui qui bois. Le vin blanc est bu quotidiennement, généralement sur place, avant d'aller travailler aux champs, car il est réputé donner de la force pour le travail - sans doute en raison de sa forte teneur en sucre lorsqu'il est immédiatement consommé.



Photo 8: Extraction de vin de palme par le sommet. Kômou, Guinée Forestière.

[11] L'expression me vient du Cameroun et désigner le travail par lequel le vin de palme est extrait de l'arbre. Il existe différentes méthodes. Le plus souvent, au Cameroun, le vinage se fait sur les palmiers abattus qui doivent alors être vinés tous les matins et tous les soirs, tandis qu'en Guinée, là où j'ai aussi pu me rendre, l'arbre est préservé et le vin extrait petit à petit sans abattage.



Photo 9: Au camp, on boit le vin blanc issu du palmier. Sucré, il est censé donner la force de travailler. En arrière-plan, femme et enfants s'affairent à extraire l'huile de palme. (Kômou)

Pour ma part, j'avais déjà la tête qui tourne et le ventre encombré à cette étape de la journée. À peine est-il récolté qu'il fermente et pétille, si bien que sa teneur en alcool croît d'heure en heure sans qu'on ne puisse le contenir dans un bidon hermétiquement fermé. Il ne peut donc pas facilement être stocké ni transporté. Cette difficulté logistique implique que son commerce n'est que de proximité. Aussi, il est toujours bon d'en rapporter au village pour la soirée. Enfin, il existe différentes variantes de vin blanc et d'extraction. Parfois, différentes écorces généralement très amères sont mises en macération dans le liquide qui prend alors de nouveaux parfums auxquelles sont éventuellement associées des vertus thérapeutiques, généralement contre le palu, les gênes digestives ou encore pour donner de la vigueur. Il est aussi possible d'extraire le vin de palme en abattant le palmier. Le vin doit alors être récupéré à intervalle régulier, en grande quantité, pour ne pas être perdu.

Si certains espaces mixent les cultures d'arbres, d'autres espaces sont entièrement défrichés et brûlés afin d'être exposés à une pleine lumière et cultivés plus intensément avec du manioc, du riz ou du piment par exemple. Les palmiers raphia, avec des tiges épineuses, procurent de bonnes fibres pour être tressés pour former des toits ou des murs d'ombrage. Le palmier à huile donne de la boisson alcoolisée et très sucrée, mais aussi et surtout de l'huile de

palme qui est très certainement le principal apport de matière grasse des villageois. L'arbre est donc indispensable au régime alimentaire rural, mais aussi urbain, puisque c'est l'huile couramment consommée par tout le monde. Enfin, il est une composante principale à la fabrication artisanale de savon.

Le palmier est donc un oléagineux duquel sont extraites des noix de palmes, récoltées sur des régimes qui croissent au sommet de la plante répartie de manière disparate aux alentours de Kômou - donc sans maximisation de l'usage des surfaces. Une fois l'arbre devenu haut, la récolte des régimes est l'affaire des jeunes hommes en ceci que c'est une activité extrêmement pénible et dangereuse qui allie la force et l'endurance à une extrême dextérité. Ces palmiers ne sont pas des sélections semblables à celles des plantations industrielles qui sont pour leur part retenues entre autres pour ne pas prendre trop de hauteur– et qui sont abattues et replantées une fois devenus trop hauts que pour accéder facilement aux régimes à la main, puis à l'aide d'une longue perche au bout de laquelle est fiché une lame courbe. En plantation industrielle, personne ne grimpe les palmiers de la sorte, ce qui se traduirait probablement par une explosion des accidents de travail doublé d'une chute de productivité. Au village, une fois que le palmier prend de la hauteur, il faut donc escalader son tronc lisse et extrêmement haut afin de cogner la base du régime avec une lourde lame attachée à un épais bâton à la manière d'une bêche étroite.



Photo 10: palmeraie villageoise. Un homme attache sa sangle afin de monter le tronc lisse et vertigineux. (Kômou).

Lorsque la base du régime est sectionnée, celui-ci tombe dans un bruit sourd, cassant les branches qu'il rencontre dans sa chute. Il faut alors le retrouver, souvent enfouis qu'il est dans

de très denses broussailles. C'est un travail spécialisé, et rémunéré en fonction de la quantité de régimes cueillis. Il n'y a, pour escalader ces troncs particulièrement lisses et hauts, ni cordage pour s'attacher, ni branche pour se rattraper en cas de chute, ni aucun dispositif de sécurité. La peau du bas du dos des grimpeurs est épaisse et endurcie en raison de la tige courbée et rugueuse avec laquelle ils s'enlacent au tronc afin de ne pas basculer en arrière. Lors de l'escalade, le poids du corps doit être maintenu en arrière, permettant aux pieds nus et à la sangle rigide d'adhérer au tronc. L'exercice demande donc un mouvement contre-intuitif, comme s'il fallait constamment basculer le corps en arrière pour éviter la chute. Le réflexe naturel qui consiste à vouloir s'approcher du tronc pour s'y accrocher assure la dégringolade. De la sorte, un bon grimpeur escalade un palmier à la même vitesse que s'il marchait à même le sol, mais à la verticale et par à-coup, projetant son corps en arrière comme pour s'y jeter dans le vide. À chaque enjambée le grimpeur jette sa sangle un peu plus haut. Ce travail est généralement rémunéré en fonction du nombre de régimes recueillis. J'ai pu constater qu'en Équateur, une région de la République Démocratique du Congo, certains palmiers étaient parsemés d'encoches régulières, sans doute inscrites au fur et à mesure de leur croissance afin d'en faciliter l'escalade. Mais ce n'est pas le cas ici.

Il reste à rassembler les régimes ainsi cueillis. Ils sont alors sectionnés en sous-parties mises en fermentation sous des feuilles, et parfois arrosés afin de faciliter le travail de fermentation qui permet d'en détacher les noix. Après quelques jours de fermentation, les noix se détachent toutes seules de leur régime. Cette fermentation augmente aussi l'acidité de l'huile, ouvrant ainsi à une gamme de goût et de propriétés propre à chaque usage (alimentaire, savon ou mélange d'huile différente en vue d'optimiser le coût et les caractéristiques du produit). Les noix de palme sont alors transportées sur la tête jusqu'au campement où elles sont à nouveau entreposées.

Ce campement est le lieu de vie lorsqu'on est aux champs. C'est là qu'il y a un petit "hangar," souvent constitué d'un toit tressé avec des feuilles fibreuses de palmier raphia sous lequel se reposer à l'ombre, parfois un petit grenier où sont stockés quelques produits agricoles. C'est dans ces campements sommaires que se fait la cuisine, là où l'on mange en journée, où l'on fait la sieste, là où se tiennent parfois les rendez-vous secrets, là où l'on peut parler sans être entendu, et là où l'on dort parfois plusieurs nuits d'affiliées, allongées sur une natte à même le sol en période de travail intense si le champ est éloigné du village. Nombreux sont les villages à n'avoir été à leur origine que de simples campements prenant leur autonomie en raison de leur éloignement du village d'origine. Ainsi, les villages sont rarement totalement très isolés les uns des autres, car ils prolifèrent au rythme de la croissance démographique et des

contraintes champêtres, en étant rarement plus loin qu'une journée de marche d'un voisin. Les terres les plus proches du village sont évidemment les plus prisées, puisque les trajets sont moins pénibles. Non seulement c'est plus simple de s'y rendre au quotidien, mais les récoltes sont plus facilement transportables à pied, puisque tout se fait à pied et sans brouettes ni véhicules, ni bétail, ni charrette. La machette, souvent usée jusqu'à ne ressembler qu'à un long et fin couteau de cuisine au manche rafistolé à l'aide d'une lanière de caoutchouc découpée sur un reste de chambre à air, est pratiquement le seul outil de travail avec les houes, hache et perche ferrées.



Photo 11: Régime de noix de palme. (Kômou)



Photo 12: Les noix détachées de leur régime, éventuellement après murissement.



Photo 13: vie quotidienne au camp. Cuisine, préparation d'huile, cueillette, lessive... (Kômou)



Photo 14: Les noix sont détachées des régimes afin d'être accumulées dans ces demi-tonneaux qui vont être chauffés au feu de bois. (Kômou)



Photo 15: après la chauffe, les fibres sont extraites et pressées tandis qu'on tente de récupérer un maximum d'huile flottante.



Photo 16: Le bassin d'extraction, une fois vide, reste des eaux usées et quelques taches d'huile.

Une fois détachées de leurs régimes, les noix de palme sont prêtes à être traitées. Chacune d'elles est entourée de fibres orange (mésocarpe) tirant parfois sur le brun et le bordeaux. Ce sont ces fibres qui contiennent l'huile de palme. Pour l'extraire, les noix sont bouillies dans des fûts métalliques posés sur trois pierres pour aménager un feu par-dessous le fût. Elles sont ensuite pilées, encore bouillantes, dans un fût métallique, enterré cette fois, qui fait office de grand mortier. Le fût est alors rempli d'un épais mélange orange dans lequel s'enfonce difficilement le pilon, et pourtant, il est indispensable de taper le fond du mortier pour écraser les fibres dures, sans taper trop fort non plus, car il ne faut pas briser la noix centrale contenue dans la fibre. Le but de l'opération est de presser la fibre pour lui faire cracher son huile, mais sans briser la noix d'où sera plus tard extraite l'huile de palmiste très différente de la première. Les noix de palmes sont ainsi chauffées et pétries autant de fois qu'il le faut, afin d'extraire l'huile des fibres qui l'entourent. Ce procédé peut extraire environ 50% de l'huile contenue dans les fibres, ce qui implique que l'autre moitié est perdue sous forme de déchet. Chaque fois qu'un coup est donné dans ce mortier bouillant, il faut retirer le lourd pilon de bois lissé par l'effort, la graisse et la sueur, englué qu'il est dans le mélange brûlant, afin de répéter inlassablement ce geste qui demande énormément d'endurance et surtout un dos très robuste. Il existe aussi des presses faites d'un long pas de visse sur lequel une plaque métallique descend

ou monde progressivement grâce à une manivelle. Ces presses représentent toutefois un certain investissement et je n'en ai pas vu à Kômou. Tout est donc fait à la main et au pilon.



Photo 17: Les fibres sont pressées à froid afin d'en extraire quelques gouttes avant de servir de nourriture aux cochons.

Une fois les fibres pilées, l'ensemble est à nouveau bouilli puis jeté dans un bassin creusé à même le sol et sur les parois duquel sont incrustées de larges pierres pour éviter les infiltrations et la mixtion avec la terre. L'eau de la rivière adjacente est ajoutée au mélange encore chaud avant que n'y entre une femme qui récupère les fibres qu'elle presse de ses mains, celles-ci étant maintenant détachées des noix grâce au travail de mortier. L'huile est ensuite récupérée simplement parce qu'elle flotte sur l'eau. L'huile ainsi obtenue peut se conserver dans des fûts métalliques, mais il reste un risque qu'elle contienne des impuretés organiques susceptibles d'entraîner moisissure et pourriture (insectes, reste de matières végétales, résidus de fibre…).

Ce processus implique de grandes quantités de déchets de production, des monticules de fibres encore imbibées d'huile qui sont accumulés le long de la rivière à côté de laquelle le campement est construit, et dans laquelle l'eau est puisée. Les pertes d'huile étant grandes en comparaison aux pressoirs industriels, une mousse jaunâtre se forme le long des rivières où s'accumulent les déchets de production lavés par la pluie tandis que la terre battue est parfois lissée par l'huile dont les ruissellements attirent parfois d'impressionnantes nuées de fourmis. Il est très fréquent de voir, en Guinée ou au Cameroun, le long des pistes carrossables, des petites huileries artisanales de ce type qui rassemblent alors plusieurs exploitations agricoles

locales. Les travailleurs sont alors constamment plongés dans une épaisse fumée émanant des bois de chauffe jamais tout à fait secs et nécessaires à la cuisson lente des fûts métalliques contenant les noix, le tout étant posé sur une terre à la fois huileuse et noircie par la cendre. Le campement que je décris à Kômou est donc une des plus petites échelles de production d'huile. Le plus petit niveau d'extraction, si ce n'est directement sucer une noix, consiste simplement à poser le régime sur sa tête pour le ramener à la maison et faire bouillir quelques noix telles quelles dans la sauce. Le processus de récolte et d'extraction est donc très artisanal, chronophage et énergivore.

Au milieu de la gangue de fibre orange riche en huile de palme dont l'extraction vient d'être décrite se trouve une coque extrêmement dure qui entoure une noix blanche en forme d'amande qui semble aussi dure qu'une pierre. C'est la noix de palmiste, riche en matière grasse, mais d'une tout autre nature. Une femme par exemple, qui garde son bébé au campement, relève son pagne afin de s'asseoir par terre et de poser une grosse pierre plate entre ses jambes. C'est sur cette pierre qu'elle va briser la coque des noix de palmiste (endocarpe) à l'aide d'une autre pierre, en les frappant une à une, pas trop fort non plus pour ne pas briser l'amande blanche au centre du fruit (endosperme). À chaque geste extrêmement précis et habile, elle brise, et écarte machinalement l'amande du reste de coquilles brisées. De ces amandes sera extraite l'huile de palmiste, blanche et translucide cette fois, car dépourvue de carotène qui donne sa couleur orangée à l'huile de palme. Lénine, de son surnom en raison de sa ressemblance au personnage historique, ayant grandi dans une Guinée alliée à l'URSS, raconte que durant la période communiste chaque villageois devait passer un temps considérable à cette tâche afin de payer l'impôt, frappant, durant des heures une pierre contre une autre afin d'obtenir les amandes, parfois durant les heures d'école.

Pour résumer le travail de l'huile de palme, les régimes sont cueillis au sommet des palmiers à hauteur d'homme, mais pouvant aussi parfois être très hauts, ce qui exige alors une escalade périlleuse. Les régimes sont ensuite sectionnés et entassés sous les feuilles afin de fermenter, ce qui facilite le décrochage des noix. Les noix sont ensuite transportées au campement où elles sont pillées et bouillies afin d'extraire l'huile de palme de la fibre orangée (mésocarpe) qui la contient. Les fibres sont ensuite entassées et une noix centrale est récupérée (endocarpe) pour être brisée à l'aide d'une pierre. L'amande dure est ainsi récupérée (endosperme, la graine proprement dite), et d'elle sera extraite l'huile de *palmiste* aux propriétés différente de la première huile (de *palme*). L'huile de palme sert avant tout à l'alimentation,

mais aussi, en ville notamment, à faire des savons. L'usage dépend principalement de la qualité et du taux d'acidité de l'huile, largement déterminé par la fermentation.

De la plantation à la consommation sous forme de savon ou d'huile alimentaire, se dessine ainsi toute une filière constituée de multiples réseaux incluant les transporteurs, des centres locaux d'extractions ou les petits campements observés, les groupements de femmes qui produisent et vendent le savon au marché, l'usine qui rachète la production paysanne, les surfaces de plantation industrielle, familiale ou hybride, l'usage et le commerce de vin blanc, les entrepreneurs locaux qui dupliquent le modèle agricole industriel, des réseaux de boutiques urbaines qui vendent aux consommateurs finaux... L'économie de l'huile de palme combine ainsi de nombreux modes de production, de transformation et de distribution ainsi que de consommation en tant qu'aliment ou produit d'hygiène.

Après les champs…

De retour à la maison, on s'assied là où il y a du vin et des affinités. Ces jeunes racontent alors leurs sueurs froides… Paul, ayant des problèmes d'audition, n'a jamais su s'exprimer autrement qu'en émettant des sons stridents n'ayant que peu de ressemblance avec des mots articulés. Néanmoins, de retour de récolte, assise aux côtés de sa femme et de ses enfants sur une natte à même le sol, il raconte en accompagnant son récit de gestes et de mimes et de mimiques que tous semblent comprendre comme un langage partagé. Il nous explique non sans humour comment il a failli tomber du haut de son palmier lorsqu'un hélicoptère l'a surpris en passant trop près de lui. Probablement un engin nécessaire aux prospections minières qui tournent dans la région depuis des années. Chacun peut surenchérir, en rire ou rebondir sur une anecdote semblable, mettant toujours en avant ce que la situation avait de drôlesque. L'un d'eux est tombé nez à nez sur un serpent, un autre s'est fait attaquer par des guêpes, et un troisième a failli être emporté dans sa chute par le régime de noix de palme qu'il tentait de décrocher juste au-dessus de lui.

Viennent ensuite les repas arrosés d'huile rouge et partagés dans un plat commun, dans la cour ou dans une case qui peuvent aussi faire office de cuisine, mais aussi, la plupart du temps, de chambre, d'entrepôt ou de lieu d'intimité occasionnel. On mange souvent assis à même le sol, sur une natte, ou un lit dont le matelas est fait de paille ou de mousse jaune pour les mieux lotis. Les fruits comme les mangues, les goyaves, les papayes, les ananas ou les avocats pourtant très abondants sont « *pour les enfants* », me dit-on parfois. En manger n'est pas considéré comme se nourrir, mais plutôt comme une forme de grignotage qui ne saurait satisfaire qui que ce soit si ce n'est les enfants. La culture de légumes est très rare. Çà et là, de

petits potagers sont clôturés afin de les protéger des animaux d'élevage qui, eux, sont en liberté, allant comme bon leur semblent à la recherche de déchets ménagers pour se nourrir, tandis que si j'ai déjà pu voir des monticules de déchets ménagers rassemblés en bordure de village, je n'ai jamais observé d'activité de compostage à des fins agricoles. Les chèvres trop téméraires ont quant à elles un large triangle de bois autour du coup, ce qui les empêche de franchir les portes étroites des maisons. "Se nourrir," c'est manger aussi lourd que possible : des féculents (manioc, banane plantain ou riz) qui baigne dans l'huile rouge, salée par les cubes "magi" abondamment utilisés, du piment, saupoudré de poisson séché et fumé, ou avec un peu de viande dans le meilleur des cas. Une poule, un petit gibier (rat, grenouille, varan, pangolin…) ou encore une chèvre ou un cochon pour les grandes occasions.



Photo 18: ce qui se fait de mieux comme poisson au village. (Kômou)

…un cycle sans fin ?

Tous les ans, il faut défricher et brûler pour pouvoir à nouveau cultiver l'année suivante, ou pour agrandir les champs. Par "*manque de moyen*", dit-on fréquemment, les tronçonneuses sont très rares et, s'il y en a une ou deux au village, elles sont presque constamment en réparation. Les exigences de solidarité se prêtent très mal au fait de posséder ses outils et d'en garder la maîtrise. Tout le monde à des machettes tandis que la tronçonneuse n'est que très rarement disponible. Il faut la partager, mais surtout l'entretenir et la réparer avec les moyens du bord. En faisant les champs au jour le jour, on frappe les grands arbres en marchant, pour former des colliers d'entailles à l'image d'une strangulation qui finiront par tuer

progressivement l'arbre en le laissant sur pied. Ainsi, le champ gagne progressivement en lumière, et donc en productivité, dans un contexte ou l'abattage est rendu extrêmement difficile par « manque de moyens. » En période de brûlis, sur les parcelles concernées, le travail sera très intense et lourd. Ce sont d'abord les herbes, puis les arbustes et les buissons qui sont coupés, les branches sont rassemblées au pied des arbres afin d'achever de les tuer "à petit feu," à défaut de pouvoir les abattre. Une fois que l'arbre finit par tomber sans crier gare, il reste pourrir à même le sol. Parfois, une branche est ramenée à la maison ou au campement pour cuisiner au feu. Ces feux fument abondamment en raison de l'humidité du bois qui n'est jamais vraiment sec ni mis à sécher, piquant les yeux et les poumons des cuisinières.



Photo 19: Abattage et mise à nu de la terre pour préparer un champ. (Kômou)

Photo 20: Brasier pour tenter d'éliminer les plus gros arbres. (Kômou)





Photo 21: Les enfants de l'école travaillent afin de rémunérer leur professeur, lui-même paysan. (Kômou)



Photo 22: Repos et hydratation pour un aîné. Ceux-ci portent souvent un couvre-chef malgré la chaleur. À ses pieds, une machette coutumière. En arrière-plan : accumulation de branches avant de brûler. (Kômou)



Photo 23: Enflammer un maximum de broussailles. (Kômou)



Photo 24: En bordure de ville, cet immense bassin au premier plan décante les déchets de production d'huile de palme. Des femmes raclent la surface et recuisent l'huile afin d'en extraire un petit quelque chose.



Photo 25: Alphonsine aux champs. Il faut couper toute la végétation tendre à ras du sol, avec le bébé de quelques jours sur le dos et les jeunes enfants en arrière-plan.

Les activités de charbonnage sont rares dans ce village, probablement en raison de l'enclavement des lieux, et des distances à parcourir pour pouvoir vendre du charbon dans les grands centres urbains où il est davantage utilisé pour la cuisine, puisque le bois ne se trouve pas facilement en ville. C'est par ces divers mécanismes que les équilibres subtils entre l'homme et son milieu changent constamment, la forêt se dégrade progressivement au profit de divers type d'agriculture qui tend à produire plus, au regard des nécessités, des ambitions, des moyens et des espaces disponibles. Une natalité forte jointe aux manques d'autres débouchés que l'agriculture laisse penser que si rien ne change, le peu de forêts qu'il reste aux alentours du village n'a d'autres avenirs que d'être coupé, brûlé, puis exploité de plus en plus intensément pour répondre à des besoins croissants sur une surface limitée.

Il est à noter que la culture sur brûlis demande de longues jachères pour enrichir le sol. Si les cendres donnent une fine pellicule couvrante, ses effets nutritifs sont éphémères et sensibles à l'érosion. L'intensification de l'agriculture, notamment sous l'effet de la pression démographique, les changements techniques et les débouchés marchands, est donc mécaniquement liée à l'appauvrissement s'ils ne sont pas fréquemment ré enrichi par une très longue jachère - ou par des intrants agricoles qui compensent l'appauvrissement ainsi créé. Réduire ce temps de jachère sans avoir recours à des intrants agricoles, ce qui ne se fait pas non plus dans ce contexte, revient tout simplement à dégrader les sols et donc la productivité future.

Si certains champs sont cultivés sur brûlis, lorsque la culture demande un maximum de lumière, d'autres cultures sont faites en ombrage, comme le cacao - que je n'ai pas pu observer à Kômou, dans une forêt de plus en plus dégradée. Le cacao permet une agriculture de rente tout en minimisant les efforts de déforestation, puisque la plante s'accommode de l'ombrage causé par les grands arbres difficiles à abattre. Le cacao demande toutefois de l'entretien, comme n'importe quelle autre culture, pour la protéger des maladies, parasites, ou de la compétition avec d'autres plantes. Les cultures peuvent se mixer et s'alterner comme on peut le constater en brousse, par exemple, où il n'est pas rare de trouver un palmier entre deux bananiers, à côté d'un colatier, le tout entouré de buissons et de hautes herbes sauvages. D'autres fois encore, les cultures sont en jachère, voire dans un abandon transitoire, en attente qu'un héritier reprenne cette parcelle de terrain, ou encore lorsqu'il n'est plus rentable d'exploiter telle ou telle espèce. Si la route est cassée ou que pour une autre raison, l'accès au marché ou aux intermédiaires est coupé (instabilité politique, expulsion du groupe jouant les intermédiaires…), la culture n'a d'autre destin que d'être transitoirement abandonnée. L'espace

est ainsi optimisé en fonction des moyens disponibles, mais il serait bien ethnocentrique que d'y voir une volonté écologique qui viserait à préserver la biodiversité ou l'agroforesterie. Ce serait oublier que les perspectives écologistes de l'environnement sont issues de problématiques et de visions du monde qui n'ont pas cours à Kômou. Ici, il y a des manières de faire pragmatiques alliant les besoins, les moyens et surtout des *allants de soi* portant sur l'agriculture, la sécurisation populaire et la propriété. La nature est perçue comme un grenier sans fin, un espace encore infini qui montre quelques limites locales, dont les hommes sont en compétition pour en tirer le maximum. La rareté n'est pas encore un paradigme économique ni social tandis qu'elle fait son entrée dans l'imaginaire de quelques-uns. Ce qui limite l'accès à l'espace et aux ressources qu'il contient n'est pas encore sa rareté, mais l'effort de cette conquête sur une nature vécue comme hostile, sauvage et envahissante qu'il faut littéralement "casser" en abattant et un brûlant pour en prendre possession par le travail. On parle alors de "casser la forêt." La légitimité de la propriété est donnée par ce travail couplé aux normes de don que j'ai décrit d'entrée de jeu, qui permet notamment à une personne de dire qu'il est originaire du village. Le travail, l'histoire de l'individu et son identité inscrivent chacun dans un réseau relationnel qui ouvre ainsi à de multiples modes de propriété.

Ce travail de conquête sur un infini qui montre ses limites locales permet notamment de sortir la forêt de son état perçu de « *dangerosité* » et de « *sauvagerie*. » Il ne m'a presque jamais été donné d'entendre de discours sur le manque ou le besoin de préserver la nature, quand bien même les signes de finitude sont omniprésents : les grands animaux ayant disparu depuis bien longtemps, la pêche n'étant plus praticable, presque tous les espaces déjà utilisés de différentes manières. Simplement, il est banal de s'imaginer que comme nos ancêtres sont venus ici, nous irons à notre tour plus loin quand le besoin s'en fera sentir. C'est un mode de vie incluant une perspective sur la nature et l'espace, la manière de l'exploiter et de se l'approprier, qui touche donc mécaniquement à ses limites matérielles au fil du temps. Nous verrons plus tard qu'en ville aussi, le travail est marqueur de propriété : celui qui peut marquer l'espace en posant une chape de béton sur une parcelle a déjà un bon argument pour en revendiquer la propriété. Il en va de même en brousse : mettre un terrain en valeur rend sa possession légitime, même si ce seul argument n'est pas suffisant. Pour être recevable, il faut qu'il soit légitimé par un don, une vente ou un héritage. Et là encore, il faut que celui qui a cédé le terrain ait la légitimité de le faire. Mais encore, Kômou a presque atteint sa saturation sans que la nécessité d'un changement s'impose avec sa dose de débat communautaire et de conflits. Avec le temps, les conflits fonciers vont se multiplier, car l'accès à la terre deviendra un enjeu corolaire à la nécessité

d'exclure autrui tout en réorganisant le vivre ensemble. Kômou devra alors répondre à un problème déjà posé à des millions d'autres.

Kômou, bien qu'enclavé, est proche de la saturation de son territoire : ce qu'il reste de forêt n'est plus qu'îlots dégradés entre les champs, certains dorment au campement tant les champs sont parfois éloignés de leur maison, les chasseurs marchent plusieurs heures avant d'arriver dans une zone où il reste quelques gibiers comme du singe, les rivières sont petites et le poisson est essentiellement importé depuis la côte très éloignée. Le village quant à lui, à force de s'étendre, est doté d'une extension, un nouveau quartier de l'autre côté d'un bas-fond. Kômou est sur le point de découvrir ses limites, ce qui précipitera le village dans une transition profonde que nous irons observer ailleurs, faute de pouvoir l'observer ici bien qu'on en devine l'imminence – mais dont les effets sont largement temporisés par l'exode rural.

Le manque de terres disponibles est d'ailleurs une problématique fréquemment indexée aux alentours des plantations industrielles. Notons avant de poursuivre que les habitants de Kômou, sachant que je venais de Diécké où se trouve une plantation de ce genre, me demandaient régulièrement et avec insistance si je pouvais parler pour eux auprès des autorités de la plantation industrielle afin que ces derniers puissent venir investir sur leurs terres. Je me suis toujours demandé où exactement… Avaient-ils envie de s'exclure de leurs propres champs, imaginant la vie d'ouvrier agricole meilleure que la leur ? Ou encore organiser une rencontre pour tirer profit d'un programme de plantation villageoise fournit par l'opérateur industriel, ce qui permettrait d'obtenir leur propre culture de rente, sur le modèle industriel, ainsi qu'un entretien de la route pour l'écoulement de leurs produits ? Il pouvait s'agir d'un peu des deux : ils pourraient céder une partie de leurs terres à l'opérateur industriel en négociant des contreparties ainsi que des programmes de prêts pour créer des plantations autochtones sur le modèle rentable de l'industrie comme cela se fait souvent dans ces cas-là. Cela garantirait aussi l'accès aux marchés et l'entretien des routes, sans quoi la filière de l'huile de palme et de tout le reste est compromise.

Dans tous les cas, l'intensification de l'agriculture est une manière de répondre au manque d'espace en rendant les surfaces disponibles plus productives à défaut de pouvoir et les étirer ou de s'étendre indéfiniment. Cela pose évidemment le défi de la durabilité. Mais encore, une bonne route permet aussi de diversifier ses activités, ce qui limite aussi la pression sur les terres en offrant d'autres débouchés que l'agriculture et d'autres modes de vie que celui de paysan. On assiste alors à deux mouvements en sens opposés : la terre est à la fois surinvestie par certains acteurs à des fins de rentes notamment, en même temps qu'elle est délaissée par d'autres, désireux de quitter l'agriculture ou de diversifier leurs activités au regard des nouvelles

manières de vivre (commerce, services, etc.). Quoi qu'il en soit, pour les habitants de Kômou comme ailleurs, le développement est au centre de leurs préoccupations, tant individuelles que collectives.

L'accumulation et les Autres

Une ontologie de la prospérité

Le développement est une priorité pour le village qui se traduit par des projets visant à améliorer les conditions de vie de la collectivité tout entière (ou d'une collectivité recréée au sein de la première). Le village articule différentes solidarités entre ses parties, ce sont bien souvent ces lignes qui partagent les parties prenantes. Généralement, on retrouve les parties suivantes : notabilité, lignage, quartier, allochtone/autochtone, homme/femme, aîné/cadet, entre familles, groupe d'épargnants (tontine), congrégations religieuses, intérieur/extérieur (ressortissants, dont la diaspora), élite (riches, influents, mais sans nécessairement être notable). Comme j'ai travaillé dans des villages où l'activité économique était homogène (tout le monde est agriculteur), je n'ai jamais pu observer des démarcations basées sur l'activité économique telles qu'éleveur/cultivateur, pêcheur, ou ouvrier/indépendant. Cette démarcation est particulièrement saillante, notamment en cas de grève ou de conflit foncier, dans les plantations industrielles entre les indépendants et les employés, ou les communautés locales et les ouvriers agricoles. Chacune de ces parties peut être considérée comme un groupe d'intérêt stratégique selon les lignes de démarcation propre à chaque controverse, et chacune peut promouvoir une forme de développement et tenter de s'émanciper en se démarquant des autres, donc en agissant sur leurs relations en leur sein autant que dans leurs relations aux autres parties : promouvoir la solidarité entre femmes, comité de la jeunesse, les cultivateurs, collecte religieuse, etc. Un groupe de développement peut donc axer ses activités sur l'économique (promouvoir des activités qui permettent l'accumulation et touchent donc au vivre ensemble) ou *la* politique (en s'opposant aux aînés dans la gestion du patrimoine par exemple). Le développement est aussi ce qui caractérise un mode de vie. Mes proches aiment dire que ceux-ci sont développés ou ne le sont pas, en fonction de leur accès aux attributs de la modernité, donc généralement de l'accès à la consommation de biens « *manufacturés* » (c'est-à-dire importés).

Le développement, vu depuis Kômou, semble l'essence des Blancs avec qui relativement peu de contacts directs se sont établis au cours de l'histoire. Chacun peut raconter la première fois qu'il a vu un Blanc, parfois à l'adolescence, qu'il fut effrayé ou qu'il a osé s'en approcher, et aucun Blanc n'est passé dans ce village depuis bien longtemps. Si bien que pour beaucoup de jeunes n'ayant pas voyagé, je suis le premier qu'ils voient. Les notables sont par exemple

fascinés par le fait que je sache écrire si vite, et sont stupéfaits d'apprendre que j'ai dû, comme eux, apprendre à l'école. Pour eux, les Blancs naissant avec le ventre plein, sachant lire et écrire, c'est pour ça selon eux, on entend à la radio et ailleurs que la famine, l'illettrisme et la pauvreté touchent essentiellement l'Afrique. Lors de l'enquête, seul un adulte sur quatre était alphabétisé (moyenne nationale).[12] Pour ces aînés, il est donc indispensable que les Blancs viennent au village apporter le développement qu'ils gardent trop jalousement, dont ils ont le secret et qui est la source de leur domination.

Le Blanc n'est pas prospère suite à des générations de travail, de luttes sociales et d'innovations techniques, mais par essence. Ce n'est pas la seule, mais c'est l'ontologie de la prospérité à laquelle j'ai le plus souvent été confronté, en contraste (plus souvent complémentaire que contradictoire) avec l'idée selon laquelle la prospérité se crée. Ici, la richesse est là, se prend, se partage, se vole, se conquiert ou se garde jalousement. Mais elle ne se crée pas, ou rarement, elle est comme une ressource limitée à laquelle on accède par son identité et ses rapports aux invisibles susceptibles de donner la chance… Étant une ressource limitée à répartir et non à créer, elle est un enjeu à somme nulle, puisque ce qui est gagné pour les uns est perdu pour les autres. Il n'y a donc pas de croissance ni de travail à faire pour la développer, sa répartition articule l'égoïsme (garder pour soi) à l'envie (prendre à autrui). Lutter pour une plus forte répartition de la richesse peut donc prendre la forme d'un combat contre la sorcellerie, car les sorciers volent la prospérité des uns (argent, santé, chance…) aux profits d'autres.

Loin de cette pragmatique nécessitée invoquée par les villageois de faire venir plus de Blancs pour partager les secrets de cette essence, de l'autre côté du globe, ces mêmes Blancs sont en pleine crise idéologique depuis plusieurs décennies au sujet de leur hégémonie, questionnant sans cesse les rapports Nord-Sud. Ces croyances sur la nature du développement est une matrice conceptuelle à partir de laquelle est pensée et critiquée les relations imaginaires ou réelles entre le Nord et le Sud. C'est aussi à partir de là que se pense parfois sa propre pauvreté, l'opportunité manquée ou volée d'une vie meilleure. Un rival, généralement un voisin, a pris notre chance ou notre santé, une opportunité, un amour, de la richesse ou de la productivité. Si on parle d'un village entier, c'est le village voisin qui est suspect. Si on pense à une ethnie, c'est donc l'ethnie voisine la première visée. Si on pense à un peuple, c'est l'autre peuple qui est visé : jamais l'inconnu lointain, toujours celui avec qui on est dans une relation de proximité et de rivalité. Si les inégalités Nord/Sud sont sur la table, alors le même schéma

[12] Unicef.

se répète volontiers à l'identique : la richesse était ici, les Blancs sont venus la prendre, elle n'est donc plus ici, mais chez eux, et il faut alors qu'ils la partagent davantage.

Si l'histoire des relations économiques et politiques peut apporter quelques éléments de réponses à ces questions sur la prospérité et le développement, le comportement de mes informateurs, et en particulier sur ce que ça implique dans la relation ethnographique, n'est intelligible qu'à la lumière de leurs conceptions de cette problématique et non de l'histoire proprement dite. L'histoire permet de comprendre de quel processus le présent est le résultat. Cela ne dit pas comment le présent fonctionne ni l'avenir qui se dessine. Ce n'est pas ce qui s'est vraiment passé qui motive les hommes, mais l'idée qu'ils s'en font, créant ainsi une rupture entre la succession d'évènements que décrit l'histoire d'une part, et les dynamiques actuelles que je tente de comprendre d'autre part. Il y a un gouffre entre l'histoire des historiens et celle de mes informateurs – chacune éclaire un objet différent, le passé d'une part, ou le présent comme un point tendu vers l'avenir d'autre part.

Je reviendrai ultérieurement sur l'impact ethnographique de ceci, qui me semble fondamental puisque la part d'imaginaire que chacun nourrit à propos de l'Autre et des relations supposées entre nos groupes d'appartenance est l'une des matrices en jeu dans la relation d'où sont produites les données ethnographiques. Pour l'instant, regardons plutôt le développement de Kômou.

Dilemme du manque

En matière de santé comme pour le reste, modernité et tradition sont largement et indissociablement imbriquées dans une synthèse aussi originale que mouvante. Un homme qui se dit pharmacien et médecin passe au village une fois par semaine, avec une sacoche remplie de remèdes en tous genres. Ceux-ci sont vendus selon leurs noms, leurs couleurs et leurs formes (souvent sans les notices ni les boites), sans que l'effet ne s'envisage comme le résultat d'une molécule faisant office de principe actif pouvant avoir des effets secondaires ni même que la péremption ne puisse arriver. De même, quelques guérisseurs itinérants passent de temps à autre pour y vendre différents fétiches afin de se protéger du mauvais sort, ou de s'assurer la chance et la santé. Une guérisseuse réputée est passée un jour au village, provoquant une petite effervescence. La guérisseuse était assise sur une natte dans une case, entourée de ses effets à vendre et de ses remèdes, un bébé en soin à ses côtés et auquel elle avait donné une solution contenant du charbon de bois. La femme agitait ce qui semblait être un hochet dont j'ignorais les vertus, ainsi que différents objets.



Figure 26: collection de remèdes du pharmacien au marché. Cela soigne pratiquement tous les maux: de la taille du pénis à la diarrhée, morsure de serpent, boutons, rougeurs, parasites, maladie du sommeil, tout y passe en image.

Un ami a alors insisté pour que je lui donne de l'argent afin qu'il puisse acheter de quoi se protéger. J'étais alors en prise avec un problème de terrain récurrent : je voudrais aider en retour celui qui m'aide déjà et dont je dépends, mais voilà qu'il me demande quelque chose à quoi je n'adhère pas le moins du monde... Si je ne crois pas à la magie, je suis forcé de reconnaître que la croyance en ses pouvoirs suffit à en expliquer quelques effets. Ainsi, il m'est arrivé à plusieurs reprises d'offrir des protections à des informateurs qui étaient jusqu'alors bloqués dans leur quête d'émancipation ou leur combat politique, car ils craignaient le mauvais sort. En leur rapportant de l'eau de Lourdes ou d'autres artefacts religieux que je savais précieux à leurs yeux, je compris que ça leur donnait parfois le courage d'agir en étant protégé des représailles sorcelleries. Cette sécurisation spirituelle avait donc un réel impact sur leur comportement.

L'homme le plus âgé du village a pour sa part une maladie qui décolle la peau de se jambe comme un papier peint sous lequel on aurait badigeonné trop de colle et qui se détapisse donc avec lourdeur, laissant sa chair à vif, des croûtes de pus emprisonnant des mouchettes çà et là dans leur festin. C'est souriant qu'il m'explique que le seul traitement efficace fut des antibiotiques, mais que l'un de ses enfants commissionnés pour aller en ville lui en chercher a

trouvé une meilleure affaire avec cet argent. Il manque d'argent pour ses remèdes, mais est fier de dire ce qu'il possédait autrefois beaucoup, lorsqu'il était un jeune commerçant itinérant. Un enfant, lui, s'est ouvert le pied sur un bon centimètre de profondeur en heurtant la tôle tranchante d'un fût enfoui dans le sol tandis qu'il courait. Ses proches sont venus me demander de désinfecter la plaie, ce que j'ai fait régulièrement. Nombreux sont les enfants à perdre leurs cheveux par îlots. Lorsque j'ai accepté de donner un de mes médicaments, beaucoup se sont présentés à moi, chacun avec ses problèmes qui me dépassaient. En cédant aux demandes qui m'étaient adressées, j'allais devenir comme ce médecin itinérant dont je ne pouvais m'empêcher de mettre le professionnalisme en doute. L'usage des médicaments s'est vite révélé très problématique : j'ai rapidement soupçonné certains de revendre les comprimés que je leur laissais tandis que d'autres, malgré mes longues recommandations, consommaient tout d'un coup pensant que ce serait plus efficace. Lorsque j'ai alors expliqué que tous les médicaments avaient des effets secondaires, c'est comme si j'avais désavoué la médecine moderne : qui voudrait prendre un remède susceptible de rendre malade ?

Vint ensuite une question semblable à ce que je conceptualise comme le *dilemme du manque*. Celui-ci agit d'autant plus fort qu'on partage une condition démunie. Ce que je donne, par exemple, un médicament ou une bouteille d'eau alors que nous sommes en forêt, risque de me manquer et peut-être même de me mettre en danger. Or, plus je manque et plus je dépends des autres. Cela accroît la dépendance mutuelle et nous soumet tous à *l'entente* du même coup. Et si j'avais moi-même besoin de ces comprimés ? Devrais-je refuser de désinfecter une horrible plaie en prévision du jour ou moi-même j'aurais besoin de désinfectant ? C'est le dilemme absolument fondamental et récurrent de tout un chacun qui partage une condition de manque… Sa résolution nous rapproche très fort les uns des autres, tout en obligeant une part de prudence : un moment, j'ai caché quelque chose, un médicament et un peu de nourriture, alors je déduis que mes voisins font de même.

Jouer le jeu de l'observation participante jusqu'au bout m'aura amené à expérimenter matériellement et affectivement cette dépendance, une forme d'extrême endettement psychologique et matériel qui participe à fonder l'entente. C'est le dilemme du chercheur dans un village enclavé autant que de ceux qui lui permettent de partager un peu de leur existence, un dilemme de pauvre qui met les nécessités fondamentales en tension entre égoïsme et altruisme, car nos besoins primaires sont à troquer avec ceux des autres dans un contexte de totale interdépendance (à ceci près que pour moi l'expérience n'est que temporaire). Ce faisant, mon "laboratoire-monde" n'est plus distinct de ma personne dans ses moindres besoins. On pourrait dire que je me suis fait littéralement « bouffer par mon objet de recherche. » Raison

pour laquelle, à un moment, pour permettre la réflexion et l'analyse, il m'a fallu impérativement me distancier en m'extrayant de ce dilemme, de cette proximité, de cette interdépendance. Je ne pense pas qu'il soit possible de produire une réflexion analytique autrement. Sans cela, je jouerais moi-même le jeu de l'entente : je n'aurais pas menti, mais n'aurais pas tant décrit une réalité empirique, subjective et à multiples facettes, qu'uniquement celle qui sert les intérêts et le consensus de mes informateurs à qui je dois beaucoup trop. J'aurais alors simplement rationalisé, traduit et répété un point de vue en langage académique.

Le *dilemme du manque* n'est donc pas anecdotique, car finalement aucune de mes enquêtes ne se sera déroulée dans un environnement exempt d'une telle violence psychologique et morale. Cela nous dit quelque chose sur les conditions psychologiques du chercheur qui produit les données. Un regard rétrospectif sur ces affects permet non pas de parler de soi, mais de réaliser ces forces puissantes, que j'ai ressenties à ma manière, et qui travaillent le lien social. Si je me confie ici, ce n'est pas pour raconter mes choix difficiles, comment j'ai perdu mon intimité avec mon confort, ou me suis fait manger par des rats et par la société que j'étudiais, mais pour expliquer aussi rigoureusement que possible ce que ces expériences, parfois intérieures et affectives, disent du monde que j'étudie. Par après je dirai ce que ça implique dans la production de données.



Photo 27: Vue depuis la fenêtre de ma case. Notre conception de l'intimité n'est visiblement pas partagée.



Photo 28: Le repas dans ma case.



Photo 29: Le repas dans la case du voisin.

Concrètement, matériellement, il reste qu'il n'est pas possible de s'enrichir sans abandonner ceux qu'on aime, car dans ce contexte, s'enrichir est toujours et littéralement le sacrifice d'autrui pour garder un peu pour soi – en lien avec l'ontologie de la prospérité mentionnée ci-dessus. Il est matériellement impossible d'accumuler pour soi sans refuser de soigner une sœur, une mère ou un frère menacé par la maladie, de détourner les yeux devant

ceux qui sont littéralement dans une extrême nécessité. L'équation de la prospérité est donc très rude, moralement et psychologiquement, et il faut constamment s'inventer une légitimité à l'accumulation qui ne va pas de soi, accepter voire justifier l'injustifiable. Ce qui me différenciait fondamentalement de mes interlocuteurs dans cette équation, c'était la place que je donnais à l'individu en termes de pouvoir et de responsabilité associée, et, dès lors, à la culpabilité. Sur ce point, mon éducation et ma culture auront participé à rendre l'équation beaucoup plus tragique, sans favoriser les solutions pragmatiques.

Pourtant, malgré la nécessité, personne ne meurt de faim. Les obligations réciproques, soit les dettes qui lient chaque membre du village aux autres, maintiennent cette indispensable solidarité. Malgré une nette amélioration quantifiable du niveau de vie, le milieu reste extrêmement dur : l'espérance de vie y est de 55 ans lors de l'enquête (moyenne nationale d'après Unicef, 2016) contre 45 ans en 1997 (FAO, 2016), et probablement encore moins dans les époques antérieures. L'invention de cette légitimité, du bien commun et de l'émancipation individuelle sont au cœur de la vie de tous les jours, tant pour le partage de médicaments que pour les grandes transactions foncières à usage agro-industriel.

D'après le philosophe Sloterdijk (2003), " […] *les impôts ont remplacé la sainteté. Chaque millionnaire, à l'image de saint Martin, donne la moitié de son manteau sans être canonisé.*" Comme le montre Laurent (2009), cette solidarité, lorsqu'elle ne se fait pas par bonté d'âme, se fera par la peur de la jalousie et des contre-mesures magiques que ça implique, d'où l'intérêt d'avoir de quoi se protéger de la jalousie d'autrui. Celui qui possède quelque chose se voit obligé de partager, sans quoi les jaloux lui enverront le mauvais sort. Ainsi, Lénine ayant réussi à avoir une maison et un véhicule en travaillant dans une plantation industrielle ne peut refuser de venir en aide à ses neveux et à sa belle-famille, sans quoi il est menacé de faire un accident de la route, de perdre sa femme ou l'un de ses enfants, ou encore de tomber malade. Ça finira par arriver, et si j'y vois alors un coup du sort, il y verra le résultat d'un trafic spirituel malveillant. S'il veut garder quelques richesses, il devra se protéger en prenant des mesures contre les attaques en sorcellerie - d'où un intérêt particulier à des conversions religieuses à même de défendre contre la sorcellerie, ou l'achat très coûteux de fétiches chez la guérisseuse qui est passé au village. Pour garder un peu des fruits de son labeur sans prendre le risque du mauvais sort, Lénine doit donc partager tout en prenant des précautions magico-religieuses pour ne pas entièrement dilapider son capital. Il trouve ainsi une partie de la solution au dilemme du manque, et invente sa propre légitimité en fixant des frontières aussi minces que poreuses entre son accumulation et les autres.

Comme nous l'apprend entre autres les travaux de Laurent au Burkina Faso, le lien créé par la dette qui exige un contre don a ceci de particulier qu'il est personnalisé. J'interprète son analyse pour servir mon propos de la sorte : il n'y a pas de bien commun impersonnel, donc pas de "mutualité" distribuée de manière impersonnelle qui puisse apaiser la rancœur jalouse et la culpabilité décrite en amont. Je ne peux pas littéralement "donner au village" pour m'acquitter d'une dette, mais je dois rendre à chacun, en prenant notamment sur mes médicaments, sans jamais m'acquitter tout à fait tant l'accueil est chaleureux et l'inégalité insupportable. L'injustice et la solidarité sont des questions posées dans toutes les sociétés, seules les réponses diffèrent. C'est le même problème que tentent de résoudre les plantations industrielles en mettant en place des mécanismes de compensations, sans faire intervenir la sorcellerie, et en évitant les dons personnalisés pour cibler des "communautés." Tandis qu'au village, la peur et la redistribution sont des moteurs essentiels du pouvoir puisque toute hiérarchie doit composer avec ces deux dimensions qui régulent toutes les relations interpersonnelles.

Pour se développer, le village tente opiniâtrement de se désenclaver, en ouvrant littéralement des opportunités d'échange et de commerce. À l'antipode d'une logique de frontière et de replis identitaires suite à la rencontre d'une altérité menaçante ou encore de protectionnisme, le village est lancé dans un vaste chantier communautaire depuis plus d'une décennie afin de construire une route, à travers la forêt, les roches et les bois et les racines, afin de se lier à un autre village qui fait de même dans leur direction. Ce chantier est titanesque et entièrement manuel. Les arbres sont abattus à la machette puis dessouchés à la pelle et à la houe, les rochers et les troncs lourds sont écartés tant bien que mal à l'aide de leviers faits avec les troncs des jeunes arbres. Toutes les forces vives du village sont convoquées au travail, et ceux qui s'y soustraient se voient affligés de diverses sanctions prononcées par le chef. La porte de la case du travailleur récalcitrant est arrachée, le privant ainsi de toute intimité avec sa conjointe, tandis qu'un jeune peut se voir battre ou enfermer avec d'autres dans des toilettes - petit bâtiment souvent d'un mètre carré, avec ou sans toit, construit sur une fosse ouverte dans laquelle prospère une faune très dense qui grouille dans un amoncellement d'excréments malodorants. Mon indignation fait rire celui qui me relate ces punitions, et c'est pris par le rire et la surenchère qu'il me dit le nombre de jeunes qu'une simple latrine peut contenir sans s'effondrer - condamnant ses occupants à tomber dans un profond trou rempli de déchets et d'excréments. Il reste que ce chantier est en cours depuis de nombreuses années qui témoignent d'une volonté tenace de développement par la communautarisation du travail pour ce chantier

titanesque. Cela demande l'institution d'un système de sanction et d'incitation : la première équipe qui finit sa part de chantier peut se reposer sous les applaudissements. Voilà une maigre récompense face à une coercition limitée par la nécessité de vivre ensemble. La stratégie du *passager clandestin*[13] reste donc très tentante.

De même que le chantier de la route, les travaux champêtres sont organisés par combinaison de différentes solidarités. La solidarité la plus courante est celle du foyer. Mais la solidarité peut aussi être celle du lieu de résidence, donc de la cour (qui rassemble souvent des personnes qui descendent d'un ancêtre commun ainsi que leurs alliés à qui ils ont donné du terrain, chacun ayant fait venir leurs épouses respectives). Il peut s'agir aussi de liens familiaux plus large lorsque, notamment, une belle fille vient s'installer à la maison avant son mariage ou après le décès de son mari, dans l'attente d'épouser un de ses frères. La solidarité est aussi une affaire de classe d'âge lorsque, par exemple, les jeunes organisent leurs propres groupes de travail pour venir "en aide" aux plus âgés. L'aide demande toutefois une contrepartie. C'est aussi une affaire de genre, les femmes et les enfants étant préférentiellement en charge des travaux qui demandent moins de force, sans que cela ne constitue ni une interdiction ni une obligation (seule la cuisine est réservée aux femmes). De nombreuses autres combinaisons sont possibles. Par exemple, les élèves de l'école primaire payent leurs professeurs en nature, en travaillant dans son champ. Chaque individu cumule donc les appartenances (classe d'âge, sexe, alliance matrimoniale, cours, groupe scolaire, famille…) qui s'articulent avec pragmatisme pour le travail champêtre tout en participant à définir ses relations en termes de droit, de devoirs et d'affinité. Il n'y a guère que pour le mariage, les relations sexuelles, et à moindre raison la cuisine, que j'ai pu observer des combinaisons impossibles entre ces différentes variables. Si j'utilise le terme de solidarité, elle est en fait souvent une obligation voire une nécessité - un village n'est pas peuplé de gens "bons" ou "meilleurs", ni "mauvais" ni "pires", mais bien d'êtres humains avec leurs intérêts et leurs contraintes, la première d'entre elles étant de se rendre mutuellement service pour rester en vie.

Pour assurer sa défense et parfois assurer certains travaux collectifs, le village possède sa propre milice auto-instituée pour protéger les villageois lors de la guerre civile au Libéria voisin. Selon le commissaire de la milice, « *Ceci est l'initiative des villageois. Avant, il n'y avait rien de ça. Pendant la guerre au Libéria, les quartiers se sont organisés eux-mêmes pour*

[13] Tirer profit d'un effort collectif sans en payer le prix ni être incité à le faire, c'est la situation du « passager clandestin » fréquemment débattue dans la théorie des jeux. Le clandestin est celui qui n'a pas participé au travail titanesque nécessaire à la construction et au fonctionnement du bien ou du service dont il jouit.

surveiller d'ici à la frontière. (…) ils ont déjà dû intervenir contre les rebelles du Libéria. » Si les habitants se défendent de pillards venus du Libéria, d'autres de ce côté de la frontière n'ont pas hésité à s'enrôler dans un groupe armé afin de faire du commerce - autrement dit des expéditions de pillages au Libéria pour revendre. Néanmoins, je n'ai pas obtenu de tel témoignage à Kômou, mais bien ailleurs. J'imagine que ces pillages s'inscrivent aussi dans des configurations politiques, que nous n'avons pas abordées. Pour avoir été plusieurs fois au Libéria après le conflit j'ai pu constater que tout a été pillé jusque dans les moindres détails : tôles ondulées des toits des maisons, cuivre des câbles électriques, groupes électrogènes... Une des missions de ces 30 jeunes volontaires est d'aider au travail champêtre si quelqu'un ne peut assumer seul son champ. Cela « *par amour* », et donc pour un salaire symbolique comme de la cola par exemple. Ils participent à « *aider à tout travail qui concerne la collectivité du village, si un malfaiteur fait quelque chose* », l'organisation de patrouilles pour rechercher quelqu'un en fuite et surveiller les frontières du village (et des domaines environnants), questionnent les étrangers entrants sur le domaine et les emmènent au chef, ou encore de transporter dans l'urgence les malades à l'hôpital, ce qui représente une longue route.

Il y a bien six policiers envoyés par l'État affectés à la surveillance du village et de sa frontière avec le Libéria, mais, selon ce commissaire, les policiers envoyés par le gouvernement « *ne font rien, restent assis, ce sont des amoureux*[14] *qui draguent les femmes et créent des embêtements, se saoulent et son vieux* » (commissaire). Toujours selon ce dernier, la milice intervient souvent pour empêcher les policiers du gouvernement de « *semer la pagaille* ». Cette milice est un exemple de gestion populaire de la sécurité, prenant place là où l'état ne peut assurer sa tâche - voire en contradiction ou en compétition avec ce dernier.

Du point de vue de l'organisation politique, ce qui est remarquable, et sans doute généralisable à la Guinée toute entière en fort contraste avec le Cameroun sur ce point, c'est sans doute le fait que **l'autorité politique est dédoublée en deux chaînes hiérarchiques distinctes ayant chacune une source de légitimité différente.** L'une étant étatique, l'autre coutumière, chacune étant toutefois des compositions originales, actuelles et modernes. Ce qui distingue radicalement la coutume de l'appareil administratif ou étatique, c'est la source de légitimité : l'une est locale, villageoise, communautaire, par le bas, tandis que l'autre est

[14] À Kômou, le terme "amoureux" est plutôt péjoratif parce qu'il évoque un désir passionnel et transitoire qui est davantage source de déséquilibre personnel et social que d'épanouissement relationnel ou personnel. Dire que ce sont des "amoureux", c'est dire qu'ils s'entichent d'une fille et puis d'une autre sans considération pour l'ordre social et les bonnes manières (grossesse multiple hors mariage, jalousies, entêtement, et.).

étatique, par le haut. Toutes deux peuvent tout à fait se recomposer en empruntant à l'autre, tandis qu'elles coexistent avec une certaine perméabilité des pratiques.

Lorsque j'évoque des recompositions modernes, la classe de guerrier par exemple n'est plus d'actualité tandis que la chrétienté est bien imbriquée dans le paysage religieux duquel subsistent de nombreuses pratiques. Par exemple, les tatouages (scarifications, éventuellement avec de l'encre) et l'excision sont généralisés, certains tatouages donnent des pouvoirs ou rendent invincible, et l'un comme l'autre sont des choses à propos desquelles poser des questions peut être puni de mort - on m'aura bien averti ! Le chef coutumier règle les affaires coutumières tandis que le président de district, reconnu par l'État auquel il rend des comptes, à en charge les aspects administratifs. C'est ce dernier qui tranche les conflits dès lors que la famille n'y parvient pas, comme peut aussi le faire le chef coutumier : "*Les sages (qui entourent le chef coutumier), c'est la Cour Suprême. Si le président [de district] n'arrive pas à régler un conflit, c'est renvoyé devant les sages, puis devant la justice à Yomou. Le président de district n'a pas le droit de décider quelque chose contre les sages. Le chef Ninine règle les problèmes de terre, en accord avec les autres sages. Les sages sont les propriétaires de la terre. Cela passe de père en fils, il choisit son fils le plus obéissant, pas forcément le premier [pour lui succéder]*" (Ninine, feu le chef du village). Il va de soi que de nombreux dossiers, surtout dans le domaine foncier (il n'y a ni cadastre écrit ni carte) géré par le président de district, demande un éclairage coutumier. Ninine, le chef coutumier, et son bureau des sages, "*connaît toutes les terres de chaque famille, connaît les frontières et tranche les problèmes y afférant*" (Ninine) de sorte que les sages peuvent "*relater comment les familles sont reliées, ils ont le pouvoir de régler les conflits, car ils savent comment on a divisé les terres.*" La légitimité du chef coutumier est tirée de son ancestralité, son lien aux ancêtres fondateurs du village et à leurs histoires respectives tandis que celle du président de district est tirée de la loi guinéenne qui permet deux types d'autorités territoriales : soit désignées par l'état comme les préfets et sous-préfet (qui sont beaucoup plus puissants), soit élus par le peuple du territoire à administrer (comme le maire). La chaîne de commandement administrative est donc aussi dédoublée. Les élections définissent le président qui nomme des gestionnaires territoriaux (préfet et sous-préfet par exemple) ; tandis que chacune de ses entités territoriales nomme (vote) ses responsables (comme les maires par exemple). Néanmoins, il m'a toujours semblé que le pouvoir était entre les mains des premiers, et non des seconds. Il va donc de soi que ces trois modes de légitimité (coutumière, étatique et populaire) sont parfois en conflit d'intérêts.

Chaque quartier du village possède au moins un sage, dont l'ancêtre a reçu la terre qu'il a donnée à son tour (par héritage ou don) à chaque habitant. Les membres du bureau (qui entourent le président de district) sont quant à eux élus.

On peut déjà constater que la propriété reflète une hiérarchie : la terre est à celui qui l'a reçu de quelqu'un qui l'a lui-même reçu des mains de celui qui a conquis un territoire dans une expédition mythique, ces dons suivent le flux des alliances matrimoniales notamment, d'héritage et d'affinité qui ne sont pas écrits, mais peuvent être racontés. La propriété est donc inscrite dans l'histoire, du village et des alliances entre familles, tout en étant aussi le fruit d'une adaptation de la loi guinéenne puisque la propriété est aussi garantie par le président de district qui représente l'état et qui peut être amené à réguler les conflits fonciers.

Ainsi, les solidarités villageoises assurent une forme de sécurisation populaire qui combine plusieurs marqueurs d'appartenance et un grand nombre de liens affectifs, autant de signification du don et du contre don, par lieux de résidence comme la cours par exemple, mais aussi par famille, sexe, classe d'âge, parenté et alliance; tandis qu'à l'extérieur peut aussi jouer l'appartenance au village lui-même, ainsi que l'appartenance ethnique ou régionale: les "peuples de la forêt" peuvent notamment constituer une entité électorale stratégique qui transcende les différents internes, car il est possible de rassembler ses peuples comme une seule entité politique ayant ses propres besoins en termes de développement, par contraste avec d'autres régions du pays. Les marqueurs d'appartenance peuvent donc se recombiner selon les problématiques et être formulés à dessin pour former des groupes d'intérêt stratégiques.

Transformation du corps, de l'espace et du temps

Si l'agriculture est omniprésente, elle ne sert pas qu'à se nourrir, mais aussi, et surtout à vendre lors du marché hebdomadaire à Yomou, notamment pour pouvoir acheter du riz chinois moins cher que la production locale – ce qui en dit long sur l'asymétrie dans les rapports de travail et de production. Les *biens manufacturés* les plus achetés sont aussi le pétrole pour l'éclairage, les piles pour la radio et la lampe de poche, les machettes pour travailler au champ (bien que certaines puissent être forgées au village), du ciment pour construire en dur, des casseroles pour cuisiner, des médicaments pour se soigner, du parfum pour séduire ou marquer son rang, des tôles pour les toits des maisons, des lames de rasoir, des pots en plastique pour transporter et stocker, du sel et des cubes de cuisine pour donner du goût, du crédit téléphonique afin d'entretenir les liens…

Cette dernière donnée est fondamentale en ce qu'elle change radicalement l'espace vécu. Si, pour voyager, dans un univers fait de solidarité et d'interdépendance, il faut avoir des

relations pour être accueilli et protégé, le téléphone permet d'émanciper le réseau de relations au-delà des contraintes matérielles de l'espace. Avoir du réseau, c'est rendre virtuellement présents tous ceux qui ne sont pas matériellement là (et qui peuvent transférer de l'argent facilement), se replacer au centre d'un réseau de relations et de mobilité dont toutes les contraintes spatiales se retrouvent résumées dans une carte de crédit d'appel. On peut donc saluer ou demander de l'aide à celui qui est à plusieurs centaines de kilomètres, et donc entretenir une diaspora.

Toutes ces choses mentionnées ci-dessus sont essentielles à la vie quotidienne et ne peuvent que s'acheter, car personne ne saurait en produire au village. Ce sont des "*biens manufacturés*" disent des ouvriers agricoles rencontrés bien plus tard dans une plantation industrielle au Congo, c'est-à-dire les choses pour lesquels il faut de l'argent, et donc du travail qui soit vendable sur un marché. Ce sont aussi les biens sans lesquels aucune vie ne saurait être décente. Aussi enclavé que puisse être Kômou, le village est très loin d'un quelconque archétype d'autarcie, il est aux antipodes du refus de la modernité et les objets qui la composent. Au contraire, la modernité en tant qu'accès à la consommation est un enjeu majeur d'émancipation sans pour autant qu'il y ait obligatoirement une planification souhaitée, collective et anticipative de tous les aspects et les conséquences de celle-ci.

Par exemple, un vieux de Kômou raconte que son père a bien connu les Blancs, notamment pour avoir fait la seconde guerre mondiale en Europe où il a appris à lire et à écrire avant de retourner au village où il rendait de nombreux services à quelques missionnaires. Pour ce dernier, le départ des rares Blancs de la région lors de l'indépendance était une véritable catastrophe "*Comment allons-nous faire, et qu'allons-nous devenir, nous ne savons même pas fabriquer de boutons pour nos chemises*" (Pépé) aurait-il dit. Le désir de biens manufacturé et par conséquent de l'insertion du village dans des réseaux d'échanges internationaux n'est pas chose nouvelle. Cette insertion est plus ancienne que la mémoire des plus vieux.

Toutefois, cela induit une nouvelle dynamique à l'agriculture en ceci qu'elle ne peut plus seulement être vivrière, ni même utiles à quelques échanges entre proches, mais surtout de plus en plus rentière. Le travail est dès lors converti en valeur monétaire qui permet les échanges avec de lointains inconnus qui produisent ces *biens manufacturés*. Le village perd en autonomie en s'insérant dans une interdépendance plus large qui ouvre dès lors au développement. Même s'il peut s'écouler un mois sans qu'un véhicule entre ou quitte le village, les flux marchands sont indispensables, et lient chacun, d'une manière plus ou moins directe à la globalisation, au cours des marchés de la bauxite et du riz, de la pétrochimie autant qu'aux satellites de

télécommunication. Le travail agricole manuel et éreintant est la (maigre) monnaie d'échange par laquelle le village s'inscrit dans cette globalisation. À Kômou, celui qui possède une moto est parmi les plus riches du village (je n'ai pas le souvenir d'en avoir vu), aucun n'a sa propre voiture et il est très rare de voir une tronçonneuse. Casser la forêt se fait donc très lentement, à la machette et à l'huile de coude, souvent au prix de la santé de celui qui travaille.[15] En matière d'agriculture, c'est donc le temps et la santé qui s'échangent avec le reste du monde. Or, nous allons voir que les corps (et l'intimité) obéissent aussi à des normes locales très contraignantes.

Le travail agricole et forestier est par conséquent le moteur économique du village, une des seules choses matérielles et marchandes qui puisse être produite, accumulée puis échangée en dehors du village, contre de l'argent, et qui permet d'accéder à la consommation de ce que l'on ne produit pas. Bien sûr, ce n'est pas dire que seul le travail agricole compte, mais c'est le socle de tout le système économique de survie et de production marchande. Cette dynamique économique inhérente à la globalisation amorce la production de nouveaux paysages en modifiant l'environnement matériel du village, le fait de produire change l'emploi du temps et donc la conception du temps, notamment par le *travail*, aussi bien que par l'échange. Si l'emploi du téléphone portable permet une nouvelle géographie humaine de l'espace, si les routes permettent les échanges marchands devenus indispensables à la consommation, le fait de produire façonne une nouvelle culture aussi bien qu'un nouvel environnement. Il ne s'agit plus seulement *d'être* aux champs, mais d'y *travailler* de plus en plus pour survivre et même, parfois, s'émanciper. Mais est-ce possible de s'émanciper uniquement par l'huile de coude ?

Là encore j'ai pu observer un invariant, absent de Kômou, mais très présent dans les villages qui ne sont pas enclavés : celui qui s'émancipe par l'agriculture le fait en formant un petit capital, puis en embauchant de la main-d'œuvre et en agrandissant progressivement les surfaces cultivées. Je n'ai jamais observé personne s'enrichir vraiment en travaillant de ses propres mains, ça semble parfaitement impossible sans transition vers de multiples formes d'entrepreneuriat. La transition du paysan à l'entrepreneur agricole suppose une forme d'exploitation par les paysans eux-mêmes, tandis que la formation du petit capital initial à cette transition agricole vers le salariat, le fermage et le métayage[16] est soumise aux turpitudes

[15] Contre toute attente, pour J-E Bidou et J. Gbéré Toure (2002a), la dégradation de l'environnement en Guinée forestière resterait néanmoins assez faible au regard de la forte croissance démographique, et ceci en raison d'une stricte régulation populaire de l'accès à la terre. Je m'inscris en porte à faux : tout dépend de ce qu'on entend par « faible » et par « stricte » … à mes yeux, tout qui a travaillé aux champs de ses mains réalise la difficulté de la tâche qui ne va ni plus ni moins vite que ce que les conditions permettent… Le seul frein à la destruction de la forêt est l'insécurisation foncière de tout investisseur, et l'absence d'infrastructure permettant une exploitation industrielle et pleinement mécanique, certainement pas les règles d'accès plutôt extrêmement favorable excepté sur les sites sacrés.

[16] Le fermage et le *métayage* recouvrent différentes modalités de location de la terre. Celle-ci est laissée à un usager contre un payement, en argent ou en nature, éventuellement prélevé sur la récolte ou sur sa vente. Ici, les terres acquises par l'entreprise

villageoises inhérentes à la jalousie et aux obligations de partage. Avec cette transition que je n'ai pas pu observer à Kômou, mais fréquemment ailleurs, les champs deviennent aussi grands et densément cultivés que possible. Entrepreneuriat agricole ou pas, le corps du paysan devient un outil de travail, de vie ou de survie qu'il met à l'épreuve de la terre et du temps. En dehors du monde agricole aussi, le corps semble être la dernière monnaie d'échange, parfois la dernière frontière de ce qu'on peut prétendre plus ou moins posséder et mettre en jeu.

À Kômou, il s'agit principalement de travail champêtre tandis que les rares tâches rémunérées telles que la cueillette de régime de palmier ne sont pas suffisantes que pour parler de salariat : si chacun est libre de diversifier ses activités, l'agriculture reste l'épicentre même lorsque des petits salaires complètent l'autosubsistance. Raison pour laquelle j'utiliserai par la suite le terme de *salariat partiel*. L'agriculture est au centre de la vie de tous ceux qui ont la force de tenir une machette en main ou de porter une mangue. Quelques-uns développent une activité annexe à l'agriculture, tels que les enseignants, le forgeron, les notables et les chefs qui peuvent aussi vivre des payements pour rendre la justice, ou ceux qui vendent quelques petites choses de première nécessité telles que du parfum ou des lames de rasoir. Il n'empêche que tout le monde est aux champs, y compris les nouveau-nés sur le dos de leurs mères, seuls sont épargnés les malades, les vieux immobilisés par leur grand âge, ainsi qu'une poignée de militaires présents pour garder la frontière avec le Libéria.

Sans réseau routier de qualité, les opportunités de commerce et donc d'accumulation sont extrêmement limitées tandis que l'huile de palme, le manioc et le riz, qui pourraient être associés à des capitaux en nature, ne conservent pas facilement. C'est par une unique route qu'est importé le poisson séché, emballé dans des cartons chauffés par le soleil depuis la côte sur près de mille kilomètres de piste dont l'état est très variable selon les saisons et les tronçons. Cela représente au minimum 15h de route ininterrompue. Deux ou trois camions font la jonction

n'étaient pas mises en valeur par les autochtones, mais par des employés de la plantation ayant passé ce type de contrat avec les riverains considérés comme propriétaires. Les dédommagements concernent les usagers tandis que les compensations concernent les propriétaires. Si, généralement, les fermages et métayages excluent l'arboriculture jugée trop longue et donc associée à une appropriation de la terre par l'usager, ce n'est pas le cas ici. Usagers et propriétaires peuvent alors nouer des accords implicites pour se redistribuer ces dédommagements. Nous reviendrons ultérieurement sur ces accords fonciers entre riverains et travailleurs agricoles ainsi que sur les tensions inhérentes au partage des dédommagements.



Figure 30: Départ depuis Kômou, moins d'une fois par semaine, pour le marché de Yomou, la ville voisine.

entre le village et la ville de Yomou afin d'aller au grand marché. Chacun s'y entasse dans la remorque, les notables ayant le droit de s'asseoir devant en se pressant dans la cabine. Un « garçon de cabine » reste à l'arrière du camion qui crache régulièrement des gerbes de fumées noires lorsqu'il pousse sa puissance au maximum. Une fois ce maximum atteint, le camion hurlant sur place dans sa fumée, le garçon de cabine fait la différence en sautant sur la route et en poussant, puis saute à nouveau sur la remorque une fois le camion reprenant de la vitesse. Si le garçon de cabine ne parvient pas à pousser le camion, les passagers devront descendre pour alléger le camion, avant d'y remonter quelques mètres plus loin. Parfois, la qualité de la route et des freins ne suffit pas à empêcher le camion de redescendre en marche arrière lorsqu'une montée est trop escarpée, le garçon de cabine jette alors une pierre sous la roue afin de bloquer la dégringolade. C'est aussi pour cette raison qu'il est parfois plus sage en voiture, de laisser les camions qui nous précèdent gravir les côtes abruptes sans les suivre de trop près. C'est aussi le garçon de cabine qui gère les passagers qui se joignent au voyage, qui veille à ce que tout le monde ait payé sa part et que la monnaie soit rendu aux passagers au cours de longs et bruyants débats. La forte inflation ainsi que la politique monétaire favorisent l'usage de grosses coupures, ce qui complique systématiquement l'échange de monnaie lors de petits achats de ce

type. Dès lors, rendre la monnaie demande souvent du temps et parfois des arrangements compliqués et de longs débats.

Enfin, il n'y a pas de ligne électrique à Kômou. L'eau réputée potable est puisée par les femmes et les enfants depuis un forage, don d'une œuvre de développement qui a aussi construit un centre de santé dont l'usage est entièrement reconverti en entrepôt. Il n'y a à ma connaissance qu'une seule télévision, qui rassemble un groupe de villageois lorsqu'elle est sortie vers la rue dans le vrombissement du groupe électrogène qui l'alimente. Le réseau téléphonique est pratiquement introuvable - à moins de le chercher à certains points précis où il peut être intermittent, ce qui donne toujours l'occasion de plaisanter à propos du "génie du réseau", la qualité de notre communication dépend directement de la qualité de nos relations avec ce drôle de génie qui symbolise un regard humoristique de certains envers leurs conditions.

Manger et être mangé

La chasse au rat, qui a souvent lieu lorsqu'on se rend aux champs, est une activité laborieuse. Il faut croiser le terrier du rat qui s'installe dans un entrelacs de galeries. C'est armé d'une machette, de beaucoup de patience et éventuellement de quelques allumettes que la chasse au rat s'annonce. La machette sert à creuser à la manière d'une petite pelle, ainsi qu'à couper un bois, dont une extrémité en biseau. C'est avec cette bêche de fortune que le sol est retourné plus en profondeur. Il faut creuser très longuement pour longer le réseau de galeries du rat qui est détruit au passage, trouver sa chambre souterraine et déterminer s'il est là ou pas en y glissant son bras pour tâter des traces de sa présence. On me dit que le rat construit une porte près de sa chambre, et qu'il est possible de déduire sa présence en fonction du fait que la porte soit ouverte ou fermée. Si on suit l'hypothèse de sa présence, il reste à le traquer dans un réseau de galeries parfois très profondes et aux sorties multiples qu'on aura bouchées pour l'occasion, sauf l'une ou l'autre qui sont alors surveillées par un acolyte. Il faut toutes les trouver, les sonder en creusant, les boucher pour prendre l'animal au piège, allumer un feu pour l'obliger à fuir là où il ne suffoquera plus, glisser son bras aussi profond que possible, encore et encore, jusqu'à écraser son visage contre le sol, avant de pousser un cri qui dit à tous les badauds de se tenir prêts. Le chasseur attrape le rat par la queue et tire péniblement, ce qui laisse penser que l'animal est costaud et s'accroche avec une force insoupçonnée. J'ignore pourquoi le rat ne mord pas, mais s'il le faisait, son agresseur pourrait facilement y perdre un doigt, sans doute ne peut-il pas se retourner pendant sa fuite dans ces étroits corridors souterrains. Une fois le rat capturé, il est plaqué au sol, un pied nu d'humain sur le dos en attendant que le revers d'une machette lui cogne plusieurs fois la base du crâne. Le rat est alors négligemment tué,

parfois encore à l'agonie pour quelques interminables minutes. Plus d'une fois, pour un rat ou un varan tué de la sorte, j'ai demandé en cours de route qu'il soit encore frappé parce qu'il ne cessait de se contorsionner lentement et inlassablement derrière mon épaule alors que le portait par la queue.



Photo 31: Chasse d'un rat de brousse.



Photo 32: Cuisson de l'animal, la queue et les organes internes sont déjà consommés.

Le rat est ensuite posé sur un petit lit de braise au campement le plus proche, puis retourné du bout des doigts, le cuisiner le suspend ensuite dans les flammes par la queue, le temps que ses poils brûlent et que la cuisson fasse gonfler le corps. L'animal est ainsi balloté dans les braises et les flammes jusqu'à ce que le moment vienne, lorsqu'il est bien gonflé et que les poils ont tous brûlé, de l'égorger, de lui briser le sternum pour l'éviscérer et ensuite lui couper la queue. Il faut être bien habile pour ouvrir l'animal de bout en bout sans déchirer ni l'intestin ni la vessie qui sont jetés tandis que le foie et le cœur sont très rapidement braisés puis dégustés entre nous, avec la queue restée saignante en son centre. Une fois cuit, le corps est plié en deux en croquant la colonne, puis mis dans une feuille de bananier dont on a brisé les nervures centrales afin qu'elle ne se rompe pas lors du pliage, tandis qu'une écorce souple servira de ficelle au paquet. Le colis ainsi emballé sera ramené au village en fin de journée, à une femme qui mettra la viande dans la marmite.

La viande étant un mets rare et savoureux, le souper est bon. Un enfant assis autour de la marmite posée au milieu du cercle de mangeurs doit séparer le rat en morceaux qu'il distribue suivant une hiérarchie habituelle : les Vieux primes sur les Jeunes, l'invité d'honneur semblent tenir une place privilégiée entre le doyen et le jeune homme, enfin, certaines parties sont plus appréciées que d'autres et suivent par conséquent cette hiérarchie. Nous mangeons et coupons la viande avec les doigts. Il n'est pas possible de couper de la viande avec une seule main... par conséquent, bien que certaines tâches soient réservées à la main droite ou à la main gauche, il n'y a aucune interprétation hygiéniste à projeter sur ces gestes : les deux mains sont inévitablement en contact avec la nourriture. À la fin du souper, les discussions s'enchaînent, celui qui veut se lève et retrouve ses amis autour d'une autre fin de repas, éventuellement avec du vin blanc (de palme). On erre ensuite régulièrement, se faisant inviter à tout va, marchant d'un groupe de convives à un autre. Les rares fois où j'ai cuisiné, ceux qui marchaient d'un pas lent d'une cour à l'autre venaient s'asseoir près de moi s'ils avaient faim. Lorsque la fatigue nous prend, on s'endort là, au milieu des convives et des conversations. Au réveil, alors que chacun rentre chez soi sans laisser personne seul dans la nuit, on se met au lit. Dans certaines cases par exemple, les petits enfants et les filles dorment avec leur grand-mère. Simplement, lorsque la fatigue les prend, ils s'affalent et s'endorment à tour de rôle parfois entremêlés les uns aux autres pendant que les braises meurent.

Le matin, je sors de ma case avec le visage chiffonné et on me demande ce que je fais avec ma machette en main. Je chasse les rats dans ma chambre, parce qu'ils m'ont dérangé toute la nuit en croquant les peaux mortes sur mes orteils et mes coudes ainsi que les bougies

et certains textiles. Il est arrivé qu'au milieu de la nuit, je sente l'animal près de moi, et que, dans le doute, j'allume la lampe frontale que je garde autour de cou. Je suis tombé nez à nez avec l'animal qui me reniflait, et était ébloui : nous étions tous deux dubitatifs, tous deux immobiles, peut-être que lui non plus n'osait pas faire le premier pas... Mes errances de la nuit, machette en main dans ma case, font rire mes voisins aux larmes. Ils prennent la peine de m'expliquer que tant que le rat ne mord pas jusqu'au sang, cela n'est pas douloureux et ne doit pas m'empêcher de dormir. En vérité, je suis aussi très inquiet pour les textiles de mon sac à dos, craignant de perdre le peu d'imperméabilité qu'il me reste. Le toit fuit de partout, les pluies sont torrentielles, l'humidité de l'air cumulée à la sueur me fait rêver d'un endroit sec.



Figure 33: Maison des proches de Lénine à Kômou. On voit l'importante érosion des sols.

L'imperméabilité est nécessaire à mon moral, ces conditions de vie (me) donnent l'impression de ne plus avoir aucun contrôle : ni ce qu'on mange sans cesse mis en commun, ni l'emploi du temps, lors de ma douche j'entraperçois un groupe de jeunes curieux qui sourit en se repliant derrière une maison, pris sur le vif de m'espionner ; ni la propriété de ce que l'on possède puisque je peux prendre à celui qui m'accueille ce qu'il peut prendre chez moi, ni même la manière dont on dort. Perdre l'étanchéité de sa maison et de son sac, c'est perdre un des derniers remparts de maîtrise sur l'environnement immédiat. Je rêve de Tupperware... La tôle de ma chambre est rongée par la rouille et laisse un goutte-à-goutte s'échapper çà et là lorsqu'il pleut, m'obligeant parfois à disposer certaines affaires de manières aussi saugrenues que ma position pour dormir, évitant les gouttes d'un côté, l'écoulement le long du mur de l'autre. Chaque pluie élargit les lignes d'écoulement qui se creusent dans le haut des murs, emportant cette construction aussi éphémère que le reste. Rien ne , tout fou le camp, change, s'érode ou se fait bouffer, si ce n'est le temps présent sur lequel il me faut me concentrer. Et même en se focalisant sur son corps et le temps présent comme ultime rempart à tout le reste, les sensations

corporelles ne sont jamais très agréables. Les vieilles maisons qui durent sont construites sur une dalle en béton qui, avec l'érosion des eaux de pluie année après année, se retrouve surélevée parfois sur plus d'un mètre, figées dans une érosion permanente. Des pierres et des planches sont alors empilées devant l'entrée, sous forme de petits escaliers dont on construit progressivement les marches en réponse à l'érosion, avec toujours un ou deux paliers de retard sur cette dernière. L'érosion n'est pas pressée, et nous le sommes encore moins. Ces marches sont comme le reste : un bricolage ad hoc, et il faut faire abstraction de son aspect provisoire et instable pour y poser le pied avec confiance.

Quoi qu'il en soit, nous mangeons des rats qui, eux, nous mangent la nuit à l'image des sorciers, sauf que les rats, eux, sont vécus comme inoffensifs. À mes yeux, ces rats sont vecteurs de maladie, d'inconfort et d'insalubrité, et puis surtout, quelque chose d'introuvable pue atrocement au point de m'empêcher de dormir - c'est un rat crevé qui se vide lentement de ses fluides corporels dans mon matelas de paille traversé de multiples galeries et qu'un rangement en profondeur m'a permis de découvrir après plusieurs jours. Cette perte de maîtrise sur mon environnement témoigne de quelque chose de plus profond qu'un simple inconfort. Elle annonce la reconfiguration de ce qui relève de l'espace privé, de l'intime, plongé dans un nouveau réseau relationnel et symbolique.

L'intimité entre maladie et égoïsme

C'est tout naturellement, logiquement presque, que je commence à être malade et épuisé, ne pouvant plus supporter ce qui est insalubre à mes yeux. J'entreprends alors un grand ménage, et j'instaure de nouvelles frontières en demandant à ce que tout le monde ne puisse plus rentrer chez moi. Cette frontière est surtout destinée aux enfants qui viennent volontiers pour le plaisir de me regarder de très près, parfois avec les mains couvertes d'huile rouge ou de jus de sardine en boite, ne manquent pas de s'asseoir sur mon lit et de me demandent diverses choses avec insistance. Sous mon lit se trouve une montagne de matériaux aux textures et aux propriétés utiles : casseroles en tôle trouées par la rouille et aux poignées cassées, morceaux de chambre à air, morceaux de plastique et de caoutchouc, barre en fer tordue, vieille clef sans serrure, un pot en terre contenant quelque chose de mystérieux qu'une dame alarmée est venue chercher lorsqu'elle a vu que je vidais la pièce (elle m'a rendu le pot après l'avoir vidé, était-ce un fétiche ?). Ces matériaux insolites accumulés sous mon lit font l'objet de divers plans : peut-être qu'avec cette sangle en caoutchouc, je pourrai réparer le toit. Peut-être que ce morceau de tôle irait juste bien par ci ou par là… Avec un balai fait de fines tiges attachées ensemble, je chasse les nombreuses toiles et mues d'araignée, déclare la guerre aux cafards et aux recoins

poussiéreux. Voulant brosser les murs pour enlever les toiles, je soulève de nouveaux nuages de poussière. Mais à quoi bon lutter de trop contre les insectes et les rongeurs, puisque rien n'est hermétiquement fermé ? Ce que je chasse par la porte reviendra par la fenêtre, ou même par la porte, je dois me faire à l'idée de n'être qu'un élément d'un écosystème que je ne maîtrise pas et qui inclut mon corps autant que ma chambre : ne plus faire attention aux rongeurs et insectes semble être la dernière décision possible, les laisser me manger et squatter « notre » case à défaut de pouvoir les contrôler.

Un ami me vient en aide, probablement appelé par mes voisins intrigués de me voir vider les lieux. C'est alors que, pris par une poussée de fièvre, je m'affale sur mon matelas qui dégringole avec moi : un pied du lit jusqu'alors calé par une pierre est entré dans une galerie de rat, les lattes du sommier faites d'épaisses tiges de palmier se sont démises sous le choc et le matelas de paille s'est donc brutalement affaissé. Si le ridicule nous fait rire, je ne peux non plus cacher mon désarroi. La maladie, la fatigue, les conditions de vie m'épuisent et en fait, même, me tuent littéralement à petit feu - j'aurai contracté la fièvre typhoïde puis une autre maladie restée inconnue, mais qui m'aura elle aussi valu un long séjour en isolement à l'hôpital en Belgique. Peu de temps après, cette région était l'épicentre d'Ebola, entraînant une pensée émue envers mes vaillants camarades que je revois me tendre de la viande de brousse encore saignante en son centre.



Figure 34: Chorale de l'église qui me suit, danse et chante pour ma bienvenue après la messe. (Kômou)

En apprenant que la fièvre typhoïde se transmet par l'ingestion d'aliments et d'eau contaminée par les selles, je décidai de revenir au village muni de cuillères, d'assiette, de gobelets et de gel nettoyant pour les mains. Seulement voilà, ça crée rapidement un malaise et ceux avec qui je partage mes repas me font rapidement comprendre que je ne peux pas être seul à manger avec une cuillère. C'est franchement grossier de se mettre ainsi sur un pied d'estale.

Un homme ne peut pas manger seul avec sa cuillère tant qu'il n'est pas en mesure d'en fournir une à tous ceux avec qui il partage ses repas. Il en va de même pour les assiettes. Étant donné que les repas ne sont pas réguliers, il ne me restait plus qu'à trimballer un service de fortune. Ça n'a pas duré longtemps et paraissait complètement ridicule, à mes yeux comme à ceux qui ne percevait pas mes motivations hygiénistes.

Quelle image est-ce que je renvoie à mon ami qui est venu m'aider à ranger ma chambre ? N'est-ce pas aussi condescendant (en apparence) qu'inévitable du buter sur ses limites alors même que je suis traité comme un roi ? On me dit en effet, de temps à autre comme une boutade, que je suis le roi du village.

Après avoir ri de ma chute qui entraîna le sommier puis le matelas lorsque je chassais le rat putréfié, nous en arrivons à débattre de nos conditions de vie. Si mon ami est très propre et soigné comme tout le monde, nous ne partageons néanmoins pas toujours les mêmes notions d'hygiène. Vouloir changer mon milieu pour l'adapter à mes standards à défaut de pouvoir m'adapter à lu semble se traduire en difficulté relationnelle. Il m'explique que lui aussi aimerait parfois pouvoir apporter certaines modifications à sa chambre, mais qu'il ne peut pas, parce que ce serait très mal vu. Il y a certaines manières de se mettre au-dessus des autres qui sont inacceptables. Alors il me confie que parfois il laisse traîner un peu de désordre et de poussière chez lui, mais commence néanmoins sa journée par balayer la cour de son oncle, honorant ainsi une part de ses obligations et de courtoises. Aussi, ses objets sont méticuleusement ordonnés, même lorsqu'ils sont posés à même le sol, car il faut toujours être capable de retrouver ses affaires dans le noir absolu de la nuit sans électricité. Pour ma part, j'ai pris l'habitude de dormir avec une lampe frontale autour du cou.

Si mon comportement est ostensiblement saugrenu, parfois embarrassant ou condescendant, l'offense est tournée au ridicule. « *Regarde, voilà notre Blanc qui s'entête à faire comme nos enfants* » ou encore, « *je lui avais pourtant conseillé de se marier* » devait être le genre de commentaire auxquelles j'imaginais avoir droit. C'est ainsi que l'humour se met au service d'une grande tolérance teintée de moquerie. Libre à chacun de commenter et de rire de mes agissements, comme on peut commenter et rire de presque tout.

Il faut dire qu'on rit beaucoup. La moquerie est même instituée dans des "*relations à plaisanterie*." Mes deux plus proches comparses étant cousins à plaisanterie, ils m'expliquent qu'ils sont liés à vie, ne peuvent se trahir sous peine de tomber gravement malades, doivent se traiter sur le ton de la raillerie et de la moquerie même lorsque les circonstances sont tragiques. Ainsi, sur son lit de mort, le cousin à plaisanterie peut encourager son compagnon en le

dénigrant dans ses souffrances sans méchanceté. Le comparse ne peut pas ne pas se moquer de celui qui porte son t-shirt à l'envers. Si la raillerie est de mise, les cousins à plaisanterie n'ont pas le droit de se disputer pour de bon, ni de médire ou de lever la main. En cas de guerre, on ne peut agresser son cousin à plaisanterie. Tout ou presque est raison à rire, allant de l'infirmité des uns au tragique du quotidien ou de mon comportement. Par exemple, ne voulant pas reproduire des rapports de genre et d'aînesse que je trouve parfois exacerbés, j'allais chercher mon eau moi-même sans commissionner un enfant ou une femme. Je le fis donc en traversant des cours ou chacun me commente et éclate de rire, sans pour autant me départir formellement de l'opportunité d'être ridicule. On ne m'a donc rien interdit, si ce n'est questionner les tatouages et les scarifications, simplement, je paye mon comportement étrange au prix du ridicule, c'est leur manière de tolérer mon étrangeté et mon refus de me plier à certaines pratiques.

Quoi qu'il en soit, ranger, nettoyer comme je le fais est embarrassant, peut-être même condescendant pour mes hôtes. Cela peut être perçu de différentes manières : soit j'exprime que le village est sale, soit que leur extrême hospitalité n'est pas suffisante, ou encore que je sois mieux que les autres. Comme si mon intimité était désormais affaire d'ordre social et de hiérarchie, que mes tentatives de détournement de cette dernière étaient tolérées parce que je suis étranger, et au pris du ridicule. Il n'y a par ailleurs aucun lien, pour mes hôtes, entre la propreté de ma chambre et la maladie qui me guette. Si je me sens mal, il faut que je change de comportement, que j'aille voir un guérisseur, mais certainement pas que je change radicalement d'alimentation, que je lave mes affaires de cette manière ou que je cesse de partager mes repas. Je constate alors qu'en effet, chaque changement que j'apporte va être sujet à dispute, problème ou controverse. J'ai tenté de me préparer à manger moi-même, sur un réchaud au pétrole que j'ai fait venir de la ville. Du riz au lait à manger seul, sans que tous les enfants puissent y tremper leurs mains. Mais comment refuser les enfants et les voisins appâtés par l'odeur, alors que moi-même, lorsque la faim me prend, je m'assois à côté de la première marmite que je trouve ? L'affect, celui d'être redevable notamment, la propreté du corps et de ma chambre, les maladies, sont autrement articulés les unes aux autres, mêlées de relations interpersonnelles et aux invisibles, pour former un tout politique. Impossible de changer un élément sans forcer les autres, adresser un message ou assumer des conséquences.

Il arrive que certains s'assoient sur mon parvis, pour y éplucher des fruits ou cuisiner. J'ai acheté un seau pour y mettre les déchets ménagers, fatigué de les voir s'accumuler sur mon parvis puis dans la cour en attendant que la pluie ou une femme ne finisse par les emporter. Ça semble déroutant pour mes voisins de voir un sceau en plastique tout neuf destiné à entasser

des déchets ménagers alors qu'il pourrait trouver meilleur usage comme de transporter et de conserver de l'eau propre à boire. C'est comme si le Blanc devenait fou en confondant les priorités et en cherchant vainement à se soustraire à des usages bien fondés… Puis j'ai fait faire des bancs très sommaires, juste pour ne plus être assis par terre lors des nombreuses réunions qui ont lieu chez moi - et puis je ne voulais plus que mes visiteurs prennent l'habitude de manger sur mon lit, voulant éviter les rats, et donc le riz gras dans les draps. Les bancs et les seaux sont un enjeu qui ne manque pas de créer un conflit et fait crier tout le monde pour savoir qui en héritera à mon départ. Je suis alors pris à partie dans une dispute, et on me somme de nommer les héritiers de ceci ou de cela que je n'emporterai pas. Coincé dans des relations qui me dépassent, je refile la patate chaude à mon tour en désignant mon hôte comme celui qui devra trancher le problème. Je constate que les jalousies sont féroces au point qu'un grand dépouillement - les vieillards sont souvent assis à même le sol - répond à une grande jalousie… car rien de matériel n'explique que nous devions dormir sur des lits aussi sommaires ou nous asseoir à même le sol, que les araignées ne soient pas chassées de la pièce, que les nids de guêpe maçonne soient laissés dans les chambres. Le dépouillement ne traduit pas un simple manque de moyens, mais un ordre moral et relationnel. Simplement, vouloir posséder plus, garder pour soi, expose à l'ostracisme, à l'obligation d'en faire infiniment plus pour la communauté tout entière. Se crée alors un équilibre où chacun a le minimum vital, mais où il serait déraisonnable d'en vouloir davantage. L'accumulation personnelle, travailler plus pour avoir plus, est totalement décourageante. Comme si la solidarité impliquait forcément la pauvreté générale, à moins de trouver des chemins pour contourner tous les problèmes que peut poser l'accumulation individuelle ou collective.

J'étais devant ce qui allait devenir une évidence : au-delà de la pauvreté, les règles de propriété peuvent s'apparenter à un nivellement vers le bas tandis que tenter de les modifier pouvait s'avérer insécurisant en générant une inégalité ou une insécurité insupportable. Chaque société, chaque village trouve des chemins de traverse mettant en équilibre ces deux dimensions. L'émancipation et le développement mettent ces deux dimensions en tension.

Ces problèmes d'hygiène personnelle sont donc éminemment moraux et relationnels. Dans ma perspective "hygiéniste", il me fallait changer d'environnement matériel, tandis que pour mes proches, il s'agissait de changer de comportement et donc d'environnement *relationnel*. En voulant changer mon environnement matériel, j'ai tenté de forcer les relations dans lesquelles j'étais redevable, révélant la dimension morale de l'économie de l'intime. Vivre ici signifie que je suis agi par les autres, et que c'est sur les autres qu'il faut agir pour changer ce qui a trait, à mes yeux, à mon intimité. Si je voulais plus de matériel, il me fallait être capable

de partager, et donc de donner plus pour tout le monde. Ces récits aux allures anecdotiques sur la propreté révèlent donc que mon individualité n'existait plus au sens où je l'entendais, et que la propreté devenait une affaire de *pureté* au sens où l'entend Mary Douglas (1971), donc affaire d'ordre social et moral dans lesquels l'hygiène devait trouver à se déployer sans être forcément expliquée avec une finalité hygiéniste. Cela ne signifie pas pour autant qu'il faille résumer l'hygiène à sa portée symbolique, mais qu'elle était cadenassée dans un autre univers de sens et de relation que le mien. Je prenais conscience du gouffre qui me séparaît de mes hôtes.

Cette prise de conscience d'univers de sens distincts, qui se superposent dans ma tête à propos d'un objet ou d'un évènement, peut pousser à une profonde déstabilisation. Ce fut le cas, par exemple, avec les enfants qui jouaient avec les oiseaux de l'arbre de notre cour. Il y a en effet un arbre dans chaque cours. Le mien était décharné, les nids d'oiseaux y étaient implantés comme des pucerons sur une plante. Régulièrement, les enfants se servaient de longs bâtons pour les faire tomber. Capturé de la sorte, ce sont de véritables jouets. Les enfants s'en saisissent, brisent les ailes, puis les lancent et les rattrapent comme pour « jouer à les faire voler. » J'étais assis avec des aînés sur ma terrasse tandis qu'un enfant empalait un oiseau sur une fine lamelle de bambou. Il tournait ensuite l'animal en le tenant par les ailes comme on fait tourner un objet tenu par deux ficelles, voyant quand les articulations vont lâcher. Il répétait ensuite inlassablement l'opération avec les pattes, jetait l'oiseau en l'air, le regardait bouger maladroitement au sol, désarticulé qu'il était de partout. Une mère assise avec nous avait repéré le manège de l'enfant, et pris une tige (une chicotte) qu'elle cacha dans son dos afin d'approcher l'enfant. Je regardais éberlué, me demandant sans doute si elle allait le punir. Pas du tout : elle menaça l'enfant pour lui prendre son jouet, avant qu'il ne le brise (donc avant que l'animal ne cesse définitivement de bouger), afin de l'apporter à son propre fils. Les aînés riaient devant la scène, et encore plus devant mon regard – cette fois, j'avais décidé de filmer la scène. Tout cela relève pour moi d'une extrême cruauté mêlant de la maltraitance animale et envers l'enfant, en plus d'une injustice comme de voler le jeu d'un gamin pour le donner au sien. Mais j'avais conscience de l'autre univers de sens : une mère sauve un « jouet » proche de la rupture pour en faire aussi profiter son enfant. Étant donné la forte composante émotionnelle de ces deux univers de sens radicalement inconciliable sur le plan éthique, j'ai senti un déchirement intérieur. J'étais littéralement absorbé dans un univers dont je ne pouvais accepter certains aspects. Plus tard, j'étais aux champs avec un enfant qui me suivait partout et que j'appréciais beaucoup. En défrichant, les aînés étaient tombés sur un nid de jeunes rats. Ils avaient donné les bébés à leurs enfants afin qu'ils puissent jouer avec. Voilà mon petit camarade qui me montre fièrement son jouet, mort à force d'être serré en main, à l'image de ce que faisait Lennie,

personnage de roman « Des souris et des hommes. » Mon affection et mon empathie se mêlent alors au dégout. Encore une fois, des univers de sens se superposent sans pouvoir se confondre tout en laissant entrevoir des pistes d'accès ainsi qu'une subjectivité qui permet d'emprunter ces pistes parfois peu ragoutantes. J'étais émotionnellement enchaîné à deux univers inconciliables.

Laissons de côté ces quelques moments particulièrement saillants sur les bouleversements issus du processus ethnographique, et revenons-en à nos préoccupations économiques et affectives. Voyons maintenant les rapports entre ces univers de sens et l'économie villageoise en interrogeant les chemins de traverse entre le nivellement par le bas et l'égoïsme.

Le roi sacrifié et les chemins de la fortune

Celui qui a un salaire par exemple, et qui revient au village est vite découragé. Il est accueilli en roi, lui aussi, un siège tressé et confortable lui est immédiatement apporté par des jeunes ostensiblement déférents, il est visité par les notables qui prennent place autour de lui comme une cour, puis tout le monde se rassemble et porte ses doléances. On le salue donc avec toutes les marques de respect, et rapidement, on lui présente nos problèmes. Il ressemble à un roi devant qui on s'incline…c'est un roi qui n'est comme tel que pendant la durée de son sacrifice au cours duquel il distribue tout ce qu'il a pu accumuler. Il est ainsi courtisé jusqu'au dernier sou, moment précis où il cesse d'être roi pour redevenir n'importe qui qui aurait bien agi…



Figure 35: Deux enfants aux champs jouent avec des bébés rongeurs qu'ils finissent par tuer par simple maladresse à la manière de Lennie dans le roman de Steinbeck (Des souris et des hommes). (Kômou) À la différence que Lennie désire préserver la vie de ses bien-aimées souris, tandis qu'ici, la vie et le bien-être des animaux indiffèrent.

À l'extrême, s'il n'y avait pas d'autre force à l'œuvre que celle de partager, travailler plus que ses voisins ne serviraient à rien puisqu'on ne peut profiter des fruits de son travail. Même l'accumulation des denrées agricoles est techniquement limitée - ça moisit, ça pourrit, c'est rongé tandis qu'accumuler de l'argent est socialement difficile. Mes hôtes me rappellent parfois que je suis le roi du village, qu'ils doivent donc veiller sur moi à tout prix, allant jusqu'à me

protéger à l'excès - on m'aura plusieurs fois accompagné aux latrines, par exemple, pour être sûr et certain que je ne sois jamais délaissé. Mes affaires sont rongées par les rats dont je n'arrive pas à me défaire même au prix d'une certaine moquerie, mon couvre-chef est déjà sur la tête d'un autre, je veux rendre service ne serait-ce que pour rendre un peu de l'incroyable hospitalité qui m'est faite… mais je suis alors pris dans l'étau du dilemme du manque, car si je ne fais pas gaffe, je vais vivre sur un pied d'égalité avec la communauté qui m'accueille, à ceci près que ça me tuerait immanquablement étant donné que je ne suis pas aussi vigoureux et endurci que mes hôtes.

Comment accumuler malgré la pression à redistribuer ?

Toutefois, vivre à Kômou ou dans ces conditions d'extrême solidarité n'est pas synonyme de dilapidation totale et immédiate, car il existe des manières d'accumuler un petit capital.

Jouer des apparences

Premièrement, il est possible de cacher ce que l'on possède pour le soustraire à la fois au partage, mais aussi à la jalousie. Au village, il est impossible de se soustraire du regard d'autrui. On ne peut pas posséder une belle maison, ni même un costume ou une montre dont tout le monde ignore l'existence. Le regard permet à tous de savoir ce que tous possèdent, et donc ce que chacun est en mesure de partager. Il n'y a aucune forme de "secret bancaire," la promiscuité assure la transparence. Dès qu'il est possible de mettre son argent en banque ou de voyager, ne serait-ce qu'entre la ville et le village, cette transparence peut être contournée. Il est à noter toutefois que peu de gens mettent leur argent en banque… non seulement les frais administratifs, pour quelqu'un de pauvre, sont finalement très élevés, mais encore, cela ne crée aucune dette personnalisée, et donc aucune forme de sécurisation populaire. Placer son argent à la banque permet de cacher de très grosses sommes en prenante distance de son entourage.

Paradoxalement, il peut aussi s'avérer utile de montrer son capital à outrance afin de tirer parti de la soumission intéressée d'autrui et des privilèges qui vont avec. Il est alors indispensable d'afficher qu'on est capable de redistribuer pour s'offrir une autoroute vers la sexualité, gagner en importance et en influence… il s'agit alors de draguer les espoirs d'autrui, tirer parti de la marchandisation des relations quotidiennes pour en faire sa principale manière d'être en relation, incarner l'espoir en affichant sa fortune et du rêve par tous les moyens, malgré les risques que cela fait supporter: attaque en sorcellerie, jalousie, agression, vol, manque de sincérité de la part d'autrui, et donc, une forme d'isolement social et affectif. Afficher sa fortune est synonyme de subir d'énormes pressions au quotidien. C'est typiquement la position difficile du Blanc qui incarne l'espoir d'une vie meilleure ou d'une opportunité, et qui aura bien du mal

à se départir de ce mode de relation (je reviendrai sur l'impact de ce type de relation sur la production de données). C'est la stratégie plus ou moins assumée du big men,[17] du séducteur, du politicien ou encore du lutteur sénégalais[18] ou enfin du petit bandit qui n'a rien au village, mais qui, après un gros coup, a vite fait de tout dépenser en ville en dévorant tous azimuts tous les biens de prestige desquels il était privé avant de retourner à la case départ, laissant derrière lui quelques promesses à une femme trop chic pour ses moyens. Cacher sa fortune s'articule donc à diverses formes d'ostentation, les deux obéissant finalement au même principe de jouer ou déjouer les attentes d'autrui. Les deux stratégies peuvent être utiles, voire même s'alterner afin d'accumuler, selon le contexte et la personnalité de chacun. La clef étant que soit on subit l'intérêt d'autrui, soit on en fait un outil à ses propres fins.

Investir et ne pas tuer la poule aux œufs d'or

Deuxièmement, il est possible d'avoir une rente pérenne comme Lénine par exemple, qui occupe un poste intéressant dans une plantation industrielle. Si Lénine donne tout ce qu'il a gagné, cela ne l'empêche pas de gagner encore le mois suivant, ça ne tue pas la poule aux œufs d'or. Il en va de même avec l'agriculture, où le dépouillement, même total, n'implique pas la fin d'un cycle d'accumulation soigneusement entretenu. Cela n'est vrai qu'à condition toutefois de ne pas tuer la poule aux œufs d'or… et c'est bien ce qu'il est tentant de faire lorsqu'on vit dans autant de pression à la redistribution et la dilapidation immédiate. Si la source d'accumulation est une entreprise par exemple, cela se traduit par une dilapidation de son capital et un détournement de ses actifs : on rend service à des proches dans le besoin, voire même, si l'entreprise est plus importante, aux proches de leurs proches (et ainsi de suite) en instituant un réseau de big men pouvant même avoir des ramifications politiques ou religieuses. Les camions nécessaires au transport sont utilisés à d'autres fins, d'autres transports, d'autre coup de main, d'autres services à rendre. Les locaux hébergent d'autres activités que celle de l'entreprise. Lorsque cette logique de rendre service ou d'entrer dans des négociations informelles prend le dessus sur l'activité productive, à ses dépens, la « poule aux œufs d'or » finit par mourir et c'est la faillite. C'est aussi l'enjeu lorsqu'on « attrape un Blanc. » On peut ruser avec lui, entretenir une relation sur le long terme ou carrément l'entuber dans l'espoir d'un court terme tout en imposant un régime de méfiance qui risque fort de l'éloigner. Dans ces

[17] Je m'inspire autant que je confirme les travaux de Laurent (2010) sur les bigs men. Si mes observations sont concordantes aux siennes, je me suis inspiré de ses interprétations parfaitement cohérentes avec mes terrains : le big men capte une richesse qu'il redistribue dans un réseau inégalitaire d'obligé. Cela n'est pas tant l'observation d'un riche entrepreneur en particulier qu'un principe de gouvernance. S'il s'applique là ou Laurent a pu l'observer, ou à la plus haute échelle au Cameroun postindépendance (Bayart, 1989), c'est un critère souvent mis en avant pour caractériser la « modernité insécurisée, » par Laurent (2009 et 2011) puis par Laurent, Deridder et Bréda (2013), cela correspond parfaitement à ce que j'ai pu observer à Kumba.

[18] Concernant le lutteur, cette piste est développée par Anaïs Misson, collègue n'ayant à ma connaissance pas publié sur le sujet.

rencontres quotidiennes aussi, il y a une tension entre dilapidation et accumulation d'un « capital de confiance. »

Se dépouiller pour dépenser plus tard

Nombreux sont ceux qui ont une petite ou une grande rentrée d'argent et qui pourtant n'arborent aucun signe de richesse, voire même, ont le pantalon troué et les poches vides… Le dépouillement de soi-même est la manière la plus commune d'épargner, simplement par endettement d'autrui. Il est commun de se dépouiller volontairement en confiant son argent à un proche qui en a la garde ou la dette, afin de ne pas être en mesure de le donner à un voisin ou à un autre proche dans le besoin. C'est d'ailleurs tout le principe de la tontine, qui est la forme de mutualité la plus répandue sur tous les lieux où j'ai effectué mes recherches. La tontine la plus basique consiste à réunir un certain nombre de personnes qui donnent le même montant à intervalles réguliers, le total de chaque mise commune ira à un seul individu à tour de rôle. Donc, par exemple, cinq individus se rassemblent chaque lundi pour cotiser 5000 francs. Le premier lundi, Paul reçoit 25.000 francs, le suivant recevra la semaine d'après, et ainsi de suite, chacun étant obligé de cotiser jusqu'à la fin du cycle. De la sorte, à la fin d'un cycle, chacun a donné autant qu'il a reçu.[19] Chaque revient finalement à s'endetter à tour de rôle en confiant son argent à autrui afin de différer une dépense. Différer la dépense est une manière de vider ses poches afin de se soustraire au *dilemme du manque* précédemment abordé, puisqu'on n'a plus rien à partager… la pression étant sur les épaules de celui qui garde la caisse : il doit résister à la tentation de faire crédit, d'aider un proche, bref, de piocher dans la caisse. Aussi, en cas de nécessité exceptionnelle d'un membre, il risque de ne pas pouvoir payer sa part. C'est alors vers lui que se tourne la pression.

Les tontines impliquent des rassemblements réguliers qui peuvent prendre la journée. Dans certaines formules, on partage aussi un repas pour lequel chacun s'est cotisé, on a une robe ou un costume identique (pour signifier, lors d'évènement comme le deuil, qu'on est membre de ce groupe d'épargnants parfois prestigieux), et enfin, les femmes, par exemple, peuvent organiser des tontines supplémentaires lors de ces évènements. Ainsi, elles cotisent parfois plusieurs mois à l'avance pour le lait en poudre de leurs bébés. Tout est ainsi rationné,

[19] En fait, dans ce type de tontine classique, plus on est situé à la fin du cycle et plus l'épargnant perd de l'argent puisque l'inflation n'est pas prise en compte, ni la perte liée au fait que l'argent n'est pas investi pendant la durée du cycle (donc les intérêts que la somme aurait pu donner durant le temps d'un cycle ne sont pas pris en compte). Le seul intérêt de ce type de tontine est bien de différer la dépense en se départissant de l'argent, c'est une manière d'épargner qui permet à l'épargnant de dire à un tiers "je ne peux pas te donner de l'argent parce que je n'ai rien." Sous-entendu : "puisque j'ai déjà tout donné à un groupe de proches qui me le rendra." La tontine est aussi un groupe d'intérêt commun pouvant faire du lobbying, de l'entraide, développer des projets communs ou ouvrir des opportunités en matière de business. Un groupe de tontine peut ainsi trouver d'autres activités, devenir une institution à part, porter les mêmes vêtements à l'occasion de leurs réunions, et venir en aide à la communauté en cas de deuil notamment.

et l'accès à l'argent nécessite d'entretenir d'étroites relations. Évidemment, les disputes d'argent sont aussi, du même coup, parmi les plus fréquentes. Combien n'ai-je pas entendu des femmes ou des hommes criés "rends-moi mon argent !" dans les rues et les cours de la ville ?!

Prendre distance et défense antisorcellerie

Enfin, certains choisissent de quitter le village pour mettre de la distance avec ceux envers qui ils sont redevables. C'est typiquement l'opportunité de celui qui voyage. La peur d'être attaqué en sorcellerie oblige à éviter de susciter la jalousie d'autrui. Afin de se prémunir du mauvais sort, et donc de pouvoir en quelque sorte "encaisser la jalousie d'autrui", il est commun de se "blinder" de protection magique ou de se convertir à un dieu puissant qui offre sa protection (Jésus par exemple, est réputé plus fort que les fétiches et peut donc faire office de fétiche ultime). Diverses divinités sont ainsi mises en compétition pour celui qui sera le plus protecteur. Le plus banal reste toutefois de donner en espérant un retour, ce qui revient à investir dans du relationnel, créant chez autrui une dette morale plus ou moins contractualisée. Cette dernière stratégie est de loin la stratégie la plus usuelle et a pour conséquence de produire la solidarité nécessaire à toute sécurisation populaire. Chacun combine alors à sa manière ces différentes façons de se sécuriser et d'accumuler.

Du don personnalisé aux relations intéressées

Retenons que ces dons sont toutefois toujours personnalisés, c'est-à-dire qu'on ne donne jamais à un inconnu sans nom, sans visage avec qui on n'a pas de relation personnelle, tel que ce soit le cas par exemple lorsque je cotise pour mon assurance santé ou que je fais un plein d'essence, que j'achète de l'alcool ou des cigarettes. Ce faisant, je cotise ou paye des taxes qui sont redistribuées à des gens que je ne connais pas, mais que je fréquente pourtant quotidiennement. On se croise dans les mêmes infrastructures publiques qui sont de ce fait de véritables biens communs d'autant plus vastes et coûteux que je n'entretiens pas de relation personnelle avec chaque consommateur ou chaque contribuable. Personne ne doit me remercier pour cette solidarité bureaucratique ni se soumettre ou me plaire pour y avoir droit, sans que les solidarités impersonnelles chassent ou remplacent totalement les solidarités personnalisées qui trouveront toujours à s'épanouir là où elles ont une raison d'exister.

Si la solidarité tisse le lien social avec un maillage fin et serré, cela fusionne aussi l'intérêt mercantile ainsi que les nécessités matérielles avec les relations des quotidiennes. Impossible, à partir de là, de séparer l'affectif relationnel des aspects immédiatement matériels. Toutes les interactions risquent de dévoiler une collusion d'intérêt. De simples interactions deviennent d'implicites marchandages, souvent affectifs, voire de terribles jouxtes verbales : l'amour et

l'argent sont dorénavant ostensiblement indissociables. Je ne dis pas qu'ailleurs, l'amour et l'argent sont sans rapport, mais simplement qu'ils entretiennent d'autres rapports qui ont ceci de particulier qu'ils relèvent la plupart du temps d'un allant de soi qui n'implique pas d'incessantes négociations au quotidien. Outre la nécessité d'avoir un support matériel et économique viable à donner aux relations quotidiennes, ce que les négociations permanentes montrent, c'est surtout qu'elles ne vont plus de soi : ce dont je suis redevable n'est pas automatique. Mais encore, qu'en l'absence d'une sécurité sociale impersonnelle,[20] le marchandage est indissociable de l'affect et du besoin de maintenir la relation.

Quelques-uns me mettent d'ailleurs en garde : "*je sais que tu veux bien faire Tom, mais évite de donner, surtout de l'argent, parce qu'alors tu vas marchandiser la relation.*" Dans ces conditions, au village, être *bon* devient synonyme d'être débiteur et donc d'être *assuré*, et non plus uniquement d'être juste ou vrai. Ce qui ne veut pas dire que l'intérêt remplace la morale des relations quotidiennes, mais que celle-ci est partiellement tributaire de ses conditions matérielles et sociales d'existence.

Autrement dit, la sécurisation populaire est produite par une production de dette qui confond la morale et la nécessité qui se conditionnent mutuellement. J'en tire deux conséquences. Premièrement, la solidarité n'a rien d'une utopie ou d'un idéal exempt de tensions et de conflits, car celle-ci à de nombreux prix à payer : production d'une très maigre intimité, contrôle social permanent, les tracas matériels et hygiéniques impliquent de lourdes négociations qui peuvent être autant d'impasses à l'initiative personnelle, ou encore la marchandisation de la vie affective. La seconde conséquence est que le vrai et le bien qui peut être dit ne doivent pas mettre à mal ces relations dont chacun est matériellement tributaire. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que la manière qu'adopte une communauté pour se raconter me semble fondamentale dans la manière de rendre justice au village autant que d'exprimer son opinion à propos d'un projet collectif de développement tel qu'on va le voir avec ultérieurement avec les plantations industrielles. Ce n'est qu'au regard de la sécurisation populaire que les doléances, la justice, l'histoire et les revendications peuvent être formulées. C'est ce que je vais développer dans le chapitre suivant.

Conclusion : les impasses du village

Voici qui conclut ce premier chapitre visant à décrire un village loin d'une exploitation agro-industrielle. Au travers de cette expérience émergent quelques éléments de vie quotidienne et matérielle, tantôt pénible, tantôt heureuse, à laquelle vient répondre une organisation sociale

[20] Je reprends ici les grandes lignes des recherches de Laurent sur la sécurisation populaire.

dont je n'ai fait qu'effleurer la subtilité. Nous comprenons qu'à la rudesse des conditions de vie sont offertes peu de possibilités susceptibles d'interagir pour celui qui veut s'émanciper : le développement lent, incertain et collectif, la migration, notamment vers une exploitation agro-industrielle, ou encore la jalousie. Le développement n'est pas uniquement un impératif matériel ou économique, ou une volonté de changement politique et social, mais aussi un besoin de reconnaissance : il faut appartenir au groupe des développés, et non à celui plus méprisé de ceux qui vivent en brousse, avec les arbres et les animaux, loin de l'électricité et donc sans lumière. C'est valorisant d'être développé, et dévalorisant de ne pas l'être.

Quoi qu'il en soit, Kômou est depuis bien longtemps intégré dans un espace d'échange globalisé allant de la Chine (notamment par le riz et de nombreux *biens manufacturés* bon marché) à l'orbite de notre planète (par l'usage du téléphone). Dans cet espace d'échange global, la principale richesse du village est l'agriculture, omniprésente, qui permet de vivre, mais pas tellement d'accéder à la consommation désirée : le village est donc une enclave qu'il faut ouvrir au prix d'efforts collectifs, comme la construction de la route.



Photo 36: Travail titanesque de création de routes à Kômou.



Photo 37: Équipe au travail pour déraciner un arbre sur le tracé de la route. Tout est entièrement fait à la main, sans machine-outil ni véhicule.

Cette organisation collective oblige à reformuler une partie des droits et des devoirs de chacun envers la communauté. Si les villageois tentent de se développer comme un collectif, par contre, du côté de l'individu, non seulement l'accumulation d'un capital est socialement difficile tandis que le travail champêtre rapporte peu et rogne l'espérance de vie[21]. Pour s'enrichir et consommer, l'agriculture s'intensifie progressivement jusqu'à l'épuisement d'un territoire qui amorce un changement profond. Ce changement a un aspect purement matériel et mécanique : c'est la fin d'une manière de produire qui implique de s'étaler dans un espace dont les limites sont aujourd'hui atteintes. Cette mécanique va de pair avec un bouleversement culturel et politique : sur la manière d'être solidaire ou égoïste, de posséder, de se sécuriser, des relations aux invisibles qui font sens à travers ces nouveaux enjeux. C'est aussi une affaire de technique : comme augmenter la production agricole sans augmenter les superficies cultivées ni épuiser les sols ? Le travail agricole est garant d'un minimum de sécurité sociale à travers des normes de solidarité susceptibles de se combiner de différentes manières. Ces dernières influent largement sur la manière d'être en relation, puisqu'il est dangereux d'accumuler, ou de trop s'acquitter, tout comme il est dangereux de se mettre au-dessus des autres puisque cela expose à une forme de stigmatisation dont je n'ai expérimenté qu'une sympathique moquerie étant donné ma position de roi de paille extérieur.

Chapitre II. Entre le juste et le vrai

Introduction : Se dire, se représenter

Dans le chapitre précédent, j'ai montré quelques banalités matérielles et quotidiennes d'un village enclavé de Guinée Forestière afin d'ouvrir à des comparaisons ultérieures, ainsi que de montrer pas à pas à une perspective sur l'émancipation individuelle ou collective avec les enjeux de développement au regard de la terre. Partant du constat d'un environnement extrêmement difficile qui exige une grande solidarité pour assurer la survie, j'ai repris l'hypothèse mieux formulée par d'autres[22] selon laquelle une logique du don mêlée d'affect[23] permettait de garantir une forme de sécurité coutumière. J'ai montré différentes propriétés de cette logique de don. D'abord, il est personnalisé en ceci qu'il lie des individus et crée des hiérarchies et de la dette, comme dans l'exemple du « roi sacrifié. » Au-delà de l'individu, le don met des appartenances en relation (relation à plaisanterie, classe d'âge, sexe, cours, famille, village ou ethnie). Mais encore, le don n'est que très rarement contractualisé puisqu'il maintient

[21] Situation majestueusement décrite par l'auteur camerounais Medou Mvomo (1969).
[22] En allusion à l'impressionnante littérature sur l'anthropologie du don.
[23] Au sentiment d'être redevable éventuellement agrémenté par la peur du mauvais sort si on ne s'acquitte pas de ses dettes. Celui qui accumule trop, ou qui ne rend pas assez peut être visé par des attaques en sorcellerie.

constamment une dette d'un parti envers l'autre, ce qui régule un accès plus ou moins permanent aux biens d'autrui, négociable au coup par coup lorsque le besoin s'en fait sentir. Ce non-acquittement ou le maintien permanent de la dette a pour corollaire qu'il n'y a pas de contrat explicite ; il y a toujours une zone d'ombre laissée à la libre appréciation de chacun des partis. Cette zone d'ombre permet de ne jamais interrompre la négociation à caractère à la fois mercantile, morale et affective, parfois sincère. On a vu que cela ouvre des possibles (et des impossibles) en matière d'accumulation et de développement - ce dernier n'étant qu'une forme d'accumulation, mais pour un groupe ad hoc tel qu'un village entier, une paroisse ou une famille. Cette manière d'être en relation entremêle singulièrement l'affectif, l'intime et le matériel, notamment en introduisant la négociation (et donc le rapport de force et le politique) dans le moindre des échanges même lorsqu'il s'agit de l'intime, comme je l'ai illustré à partir de l'hygiène personnelle. J'aurais aussi bien pu parler de sexualité, puisque voulant maintenir nos relations tout en m'endettant davantage, mes amis et leur entourage de Kômou, avec une immense bonne volonté, ont tout mis en œuvre pour éviter que je dorme seul. Chose que je refusai constamment, non pas que les femmes manquent de beauté, mais par crainte de perdre le peu d'autonomie qu'il me reste en étant encore plus finement entremêlé dans des relations contraignantes. Le chef coutumier ira jusqu'à me convoquer, inquiet, pour savoir quel est mon problème à m'entêter dans cette solitude… Il est en effet de coutume qu'une personne importante qui vient au village reçoive ce genre de privilège. Quoi qu'il en soit, nous sommes précisément là où l'intime s'insère dans une logique collective du don. Prendre une fille du village, c'était accepter de me lier davantage à un moment où j'avais besoin de préserver certaines limites. Ces tergiversations au sujet des femmes étaient devenues une manière de faire parler mes hôtes alors en quête de me trouver la compagne idéale. Nous débâtâmes des soirées entières sur les qualités indispensables d'une compagne, sur la beauté, l'adultère et le mensonge, les tracas de couple et aussi, un peu, sur la limite d'âge acceptable. Deux choses me frappaient concernant l'âge de certaines femmes qui m'ont été présentées : d'abord c'eut parfois été un délit à mes yeux d'avoir une relation avec une femme si jeune, ensuite ces femmes grandissent vite. La vie au village ne donne pas le temps d'une adolescence prolongée… ni psychologiquement ni physiquement. Afin de ne froisser personne, j'ai fini par désigner une femme impossible. Elle paraissait avoir une vingtaine d'années, mais m'avoua ensuite en avoir 16. Veuve, elle était chez ses beaux-parents afin de travailler avec eux en attendant d'épouser le frère de son défunt mari. Cela interdisait très strictement et sans ambigüité aucune toute relation entre nous. J'avais donc trouvé une échappatoire à ce que je vivais comme la capture de mes derniers fragments d'intimité. Les premiers jours, avant que je ne marque des frontières,

dès les premières heures de la journée, mon lit était parfois déjà l'assaut d'enfants curieux venu me regarder, jouer, demander quelque chose, je devais préserver un minimum de vie privée.

Sur base de ces considérations sur le don comme éthique de vie en communauté, je vais maintenant tenter de montrer que cette sécurisation populaire conditionne une manière de dire le vrai et le juste, tant sur la forme que sur le contenu.

Le juste et le vrai sont liés sans se recouvrir parfaitement. Lorsqu'un professeur demandes à son élève combien font deux et deux, lorsque l'élève répond quatre, la réponse est vraie sans être ni juste ni injuste pour autant puisqu'elle ne produit pas de justice sociale même si elle témoigne aussi en partie d'une vision du monde et donc, indirectement, d'un ordre social qui se fonde sur ce critère de vérité. En matière de justice par contre, ce qui est juste demande souvent à être défini au regard de principes éthiques débattus, ceux-ci étant les valeurs qui guident la vie en communauté, donc du politique, sans avoir besoin d'être vraies pour autant. Tandis que le vrai, lui, demanderait seulement des preuves et une méthode appropriée... La question est donc de savoir comment le juste s'articule au vrai lorsqu'un village s'énonce en affirmant à la fois ses principes et ses preuves, précisément là où ces deux notions s'entrecroisent sans pouvoir s'abstraire dans une autonomie réciproque. Pour répondre à cette question, la résolution des conflits est l'observation la plus pertinente : c'est là que la production du vrai, sur base de preuve, rencontre celle du juste sur base de principes éthiques collectivement débattus. De cette rencontre entre le juste et le vrai découle le verdict qui est l'énonciation par excellence d'un vivre ensemble remis en question par les protagonistes du conflit lors du procès. *"Qu'est-ce que la justice ? demandais-je au président de district et aux membres de son bureau. Ici, s'il y a un procès, la justice c'est la droiture et l'honnêteté. C'est décider qui à tort."* Le juste (ce que la justice rend) et le vrai (déterminer la véracité des faits sur base de preuves à l'aide d'une méthode) entretiennent donc d'étroites relations que nous allons tenter de comprendre en regardant comment une communauté s'énonce en faisant la justice sur base de ce qu'elle détermine comme vrais. C'est de l'épistémologie du quotidien. Mais que signifie s'énoncer à travers la résolution d'une controverse ?

Le fait de s'énoncer, ou de "se dire" est une manière privilégiée parmi d'autre de "se faire", dans le sens où une communauté se construit entre autres en se racontant à elle-même, donc en se mettant en scène pour elle-même aussi bien que pour autrui. Cette construction communautaire par l'énonciation ou la mise en scène peut s'observer par d'autres moyens, notamment pour la négociation de projet de développement ou les négociations foncières. Pour

mieux comprendre ces dernières, je vais d'abord tenter de montrer la mise en scène de la justice au village en tant que mise en scène d'une communauté pour elle-même. Faire justice, c'est résoudre des conflits, donc des controverses. La controverse met les normes en jeu, puisque si ces normes et leur application allaient de soi, il n'y aurait pas besoin d'en discuter, donc pas non plus de controverse à observer. Il n'y aurait que la simple reproduction à l'identique d'un système de valeurs, sans même que la question de savoir quoi faire mérite d'être posée, les preuves se suffiraient à elles-mêmes. Faire justice, donc la dire en rendant un verdict, c'est par conséquent affirmer des valeurs, mais plus encore, c'est dire l'histoire, celle d'une dispute, d'un passé commun ou d'une alliance passée qui justifie une propriété par exemple : le foncier est le fruit d'une histoire qui n'est pas la simple succession d'évènement interprété, mais avant tout le produit de la faculté à la dire. "Dire," c'est énoncer les conditions de relation (ou de non-relation) avec un investisseur agro-industriel par exemple… Or, nous avons vu précédemment l'importance de préserver la sécurité populaire, et j'ai alors fait l'hypothèse que la manière de dire les choses et de mettre en scène devait la préserver en maintenant l'interdépendance. C'est ce que je vais montrer en m'intéressant à la justice au village d'abord, en ville ensuite.

Trancher au Village

Voici trois brèves études de cas qui montrent comment certains conflits peuvent être tranchés au village. Ces trois études de cas mettent en avant des régimes de vérité différents dans le sens où les preuves sont soit absentes, soit floues ou ambigües.

Étude de cas. Entre le Sourd et les invisibles : Comment trancher sans preuve ni témoins?

Comment trancher une controverse portant sur un crime commis sans témoins et sans preuve ? Nous verrons ici que plusieurs possibilités s'offrent aux habitants de Kômou pour faire justice dans ce cas de figure…

Celui qu'on surnomme "le Sourd" en raison de son infirmité affirme que la dalle qui est proche de sa case est bien la sienne, car c'est un de ses ancêtres qui vivaient là du temps où les murs tenaient debout. Bien qu'il ne reste plus qu'une chape, il estime que c'est à lui d'y construire un jour quelque chose. Ce n'est pas sans contredire Jean qui a déjà entrepris d'y construire une case. "*On a dû attacher et emmener Le Sourd de Kômou, manu militari, parce qu'il causait beaucoup de grabuge au village,*" me dit le préfet de Yomou. L'affaire ne peut être débattue en bonne et due forme, pour la simple raison que personne ne veut témoigner pour Le Sourd. On dit alors que "*le bélier est son seul témoin.*"

Le manque de témoins et de preuve matérielle est un problème crucial qui est fréquent dans les affaires de sorcellerie. Ces dernières ne peuvent être jugées devant la cour pour la simple raison qu'elle ne les reconnaît pas. En affaires de magie, "*C'est compliqué, car personne ne peut juger les conflits de sorcellerie. Si l'accusé refuse de connaître l'accusation, l'accusateur paye un bélier ou poule, pour être sacrifié, et l'accusé mange pour prouver que ce n'est pas lui. Si c'est lui [qui a lancé un sort], le bélier l'emporte dans la mort."* "*Le bélier et le coq rouge sont les plus efficaces, la réaction vient vite, c'est la mort ou la maladie ou la folie…",* me confie le président de district. Sans témoins, et à moins de vouloir sacrifier un animal pour mettre son détracteur à l'épreuve, le Sourd à tort. Il en est ainsi : « *Si c'est en brousse ou en plantation* [que le crime a lieu, loin de tout regard], *on tue un animal. Si c'est au village, il faut trouver un témoin pour les départager.* » Il poursuit par « *Les deux protagonistes vont chercher un témoin. Celui qui n'a pas de témoin ment.* » (Président de CRD). Mentir, c'est donc ne pas avoir de relations pour affirmer une version des faits. Sans témoins humains les invisibles peuvent rendre justice par le rituel du coq ou du bélier.

Toujours selon Daniel, le président de district, il peut arriver qu'on ignore qui est le coupable d'un mal, notamment lorsque le mal est causé par la sorcellerie. Le féticheur est alors un allié nécessaire. *« Si tu as un accident, cela peut être causé par la sorcellerie. Pour savoir si c'est un accident, on consulte un féticheur, qui utilise les cauris pour décrire le coupable. Il ne dit pas le nom, mais décrit la personne. Cela peut se faire en rêve aussi.* » Bien sûr, ce n'est pas pour autant que tous les maux ont une source sorcellaire : cela ne dispense pas entièrement le conducteur d'entretenir les freins de son véhicule, le maçon de vérifier les bases de sa construction. Concernant le féticheur, le président rajoute que « *Le féticheur est un mal nécessaire, il aide tout le monde, les mauvais comme les bons.* » Le féticheur est lui-même un sorcier qui a reçu ses pouvoirs par les génies, éventuellement en rêve. Il est nécessaire, car il « *donne des protections et trouve les sorciers »,* mais *« il est aussi un sorcier et on peut aller le voir pour faire du mal aussi.* » En plus du féticheur, « *Il y a aussi une femme avec un sceau qui contient de l'eau magique, et qui est en mesure de dénoncer ceux qui ont de mauvais grigris, ce qui est interdit*. » Et enfin, je rajouterais qu'il est possible de surprendre un sorcier la nuit en flagrant délit…

Il est surprenant que le Sourd n'ait pas de témoins, car c'est le rôle des voisins de la cour que de témoigner de l'installation de chacun, mais aussi et surtout des aînés et du chef de terre en particulier, qui est aussi chef du village sur le plan coutumier, de témoigner dans les affaires foncières. Ninine, le chef coutumier est le cinquième de sa lignée de chef, le premier étant le



Photo 38: Feu Ninine en tenue d'apparat. Le sabre fut reçu par son grand-père en remerciement d'avoir aidé une troupe française à franchir un fleuve. Lorsque le français prit l'homme dans ses bras, les habitants ont pris peur, croyant que le soldat était cannibale.

fondateur du village, venus avec quelques hommes pour fonder les lieux. C'est ce dernier qui possède les histoires et les secrets susceptibles de justifier les propriétés foncières de chacun, parmi d'autres choses encore. Nous voyons ici que connaitre l'histoire s'apparente à maîtriser l'administration. Lorsqu'un vieux meurt, ce n'est pas qu'une bibliothèque qui brûle, mais aussi un poste administratif qu'il faut rafistoler, réécrire, réinventer, recomposer.

Nous comprenons que le sacrifice du bélier, ou du coq rouge pour celui qui n'aurait pas les moyens de payer le bélier, peut exposer les opposants à la justice en dernier recours là où les hommes ne peuvent pas trancher sur base de témoignages et de preuves matérielles. C'est donc une manière de faire jaillir le vrai depuis l'ombre des crimes sans témoins ou encore du secret de la sorcellerie. Ici, le féticheur est à la fois bon et mauvais, il peut donner des indications sur le coupable lorsqu'il n'est pas possible de le trouver autrement, tout comme il peut être le complice d'un crime en sorcellerie. Un accident de voiture, une chute depuis le haut d'un palmier, une maladie… et le féticheur peut aider à neutraliser la cause du mal pour autant que celui-ci soit d'origine sorcellaire. Mais si quelqu'un n'a pas de témoins ni personne pour appuyer sa version des faits, il est considéré comme étant en tort. Cela laisse penser qu'à Kômou, la vérité est surtout une question de point de vue, de consensus. Tandis qu'à mes yeux il est possible que nous soyons tous dans l'erreur, et il n'est pas conséquent pas suffisant que nous soyons tous d'accord pour qu'une chose soit vraie. Mais dans le cas qui nous concerne, nécessité de paix sociale oblige, le vrai est purement affaire de consensus. Je ne peux m'empêcher de penser que, peut-être, personne n'apprécie suffisamment le Sourd pour témoigner en sa faveur… Quoi qu'il en soit, à la question de savoir comment le vrai recouvre le juste, je dirais que le premier est au service du second qui, lui, est vital. Si une vérité est

antisociale, elle ne peut être affirmée, tandis que certains doutes ne peuvent subsister dans ce contexte d'économie du don, cela ne signifie pas qu'il en est autrement dans mon contexte belge. Simplement, dans mon expérience de la Belgique, ce sera probablement un autre type de vérité (ou de mensonge) qui sera susceptible de mettre la société en danger et sera par conséquent rendu indicible, mais selon une autre logique qui n'est pas nécessairement celle qui caractérise l'économie du don qui est mise en avant à partir de Kômou. L'impersonnalité du don, et donc de la sécurité sociale belge (par exemple), offre une marge de manœuvre de pensée et de parole considérable située dans l'espace de sécurisation (sociale et impersonnelle) offerte par ma société, puisque quantité d'objets d'étude ne mettent plus à mal l'ordre social. Chaque système offre un espace de rigidité et de flexibilité différemment situé. Il est alors permis dans certains endroits au moins de les mettre en contradiction sans empêcher qui que ce soit de vivre ensemble. Plus encore, avec la démocratie, et donc en politique, là où les opinions menacent de bouleverser le vivre ensemble, le conflit participe à reproduire l'ordre social, tantôt un peu plus à gauche, tantôt un peu plus à droite lors de l'épreuve des élections, en étant souvent toujours problématique, mais sans littéralement briser la société puisqu'elle consiste en l'affirmation de dissidences qui nous unissent. Les marges de manœuvre pour le conflit, sa mise en scène articulant le juste et le vrai ne sont donc pas identiques d'une société à l'autre, mais dépendent des facteurs que je tente d'identifier.

Étude de cas. La natte de la discorde : trancher avec preuve et témoins

Qu'en est-il lorsqu'un crime se déroule sans autres témoins que les protagonistes eux-mêmes ? Nous verrons ici que c'est l'examen des preuves qui s'avère déterminant. Cela nous en dit aussi davantage sur les objectifs visés par ceux qui règlent les conflits et nous permet de formuler une nouvelle hypothèse.

Jo et Myriam

Jo est le fils du frère aîné de Myriam, avec qui il a entretenu de bonnes relations jusqu'il y a peu. Depuis une première dispute au cours de laquelle Jo blesse Myriam à la lèvre, ceux-ci ont du mal à se croiser. Cette fois, c'est en brousse qu'ils se rencontrent, alors que Myriam fait sécher son riz sur une natte.

Jo rentre des champs inhabituellement tôt, nu, ses vêtements de travail ayant été arrachés. Jo est allé trouver Daniel, le président de district qui à l'habitude d'écouter la radio dans sa grande cour qui sert aussi de lieux de rassemblement pour les débats du village. Jo dit alors à Daniel que « *C'est vous qui êtes là comme le père du village, voilà que madame Myriame s'est jetée sur moi en brousse.* »

Comme il ne s'agit pas d'un crime de sang impliquant des blessures graves ou la mort, le crime ne sera pas envoyé devant le préfet de Yomou, mais sera traité prioritairement au village. Pour commencer, chacun des partis, Jo et Myriam, va devoir avancer 150.000 GF au président de district (environ 15 euros, soit une grosse somme). Selon Pépé Zabia, « *l'amende est plus chère si on se bat en brousse, car il faut éviter à tout prix que ça arrive, car personne ne peut intervenir, puis il y a cadavre à ramasser* ». « *L'amende est fixe [mentionnée dans un cahier selon le type de délit et le village], on peut l'augmenter si ce n'est pas assez dissuasif. Cela varie en fonction du village. Chaque village fait sa loi.* » La brousse est un lieu différent du village, car il permet une certaine intimité : on peut y dire du mal sans être entendu ou commettre un crime sans être vu. C'est aussi de la forêt que viennent les génies et les âmes des enfants. « *Ce sont les ancêtres qui travaillent depuis l'au-delà pour envoyer les enfants au village. Il y a des lieux comme la forêt sacrée, où on se rend là avec la cola pour parler aux ancêtres, leur demander d'envoyer des enfants. La femme tombe enceinte à travers les ancêtres.* » Mais, les ancêtres à proprement parler, eux, « *ne reviennent jamais.* » (Chef).

L'indispensable marmite : la publicité d'une mise en scène

Une fois l'amende payée, il faut que Jo et Myriame trouvent leurs représentants respectifs pour plaider leur cause. C'est usuellement, mais pas obligatoirement, à l'oncle maternel que revient cette charge. Selon Pépé Zabia, la matrilinéarité importe ici, car, bien qu'un enfant soit la propriété de son père, le sang passe par la mère "*Le neveu* [le fils d'une sœur] *a le même sang que toi, car il est de même mère tandis qu'on n'est pas sûr du père.*" Ce dernier s'engagera aussi à aider pour payer la somme nécessaire à l'ouverture du procès : il est donc très concerné par son issue. On multiplie déjà les liens sociaux et les appels à la solidarité contraignante. À cette avance faite au président de district s'ajoute l'argent nécessaire aux sages du bureau pour examiner les preuves. Selon Zabia, « *Le président de district a envoyé ses quatre sages vérifier les dégâts sur le terrain ; s'il y avait des témoins oculaires, les sages les questionnent.* » L'examen de la scène de crime sera déterminant pour trancher le verdict. « *On les a demandés 10.000 francs et trois mesures de grains chacun pour avoir été faire le constat.* »

Le procès a ensuite lieu en public dans la cour du président de district à partir de 9h du matin, et sera clos avant la nuit. Le verdict est rendu avant que la nourriture soit offerte aux participants, qui, sinon, seraient tentés de la gâcher - et donc de ruiner la publicité de l'énonciation. Toujours selon Zabia, « *On ne palabre pas la nuit, car il n'y a pas de lumière. On bouffe avant le verdict, car chacun des deux partis a payé 10.000 pour manger, et on ne voudrait pas que celui qui perd shoote dans la marmite*. » Et, encore avant de rendre le verdict,

les sages et le président de district en délibèrent secrètement. Le président de district rendra le verdict ou désignera quelqu'un pour ce faire. « *Si quelqu'un balance le verdict avant prononciation, il paye deux à trois fois l'amende du coupable pour avoir divulgué le secret."* Car non seulement il ne faut pas espionner un huis clos dans un lieu qui anciennement était sacré et secret, mais encore, il ne faut pas « *percer le furoncle qui n'est pas arrivé à maturité.* »

La nourriture est donc très importante pour faire du procès et surtout du verdict un évènement public. La nourriture crée l'occasion d'être ensemble en incitation tout le monde à participer à l'évènement. Ce n'est pas anodin puisque sans cela, la décision risque de ne pas être suffisamment publique. De même au Cameroun, il est fréquent d'entendre qu'une réunion est un prétexte pour "manger," ce mot ayant au moins deux significations, faisant allusion à la nourriture autant qu'à l'argent qu'on peut recevoir pour sa participation. Cet argent est "le prix du taxi" pour venir, ou encore un dédommagement pour le temps perdu. Là encore, l'expression est très ambigüe puisqu'après avoir eu une relation sexuelle avec une *petite,* il faut lui laisser "l'argent du taxi" qui est l'euphémisme d'une "relation sexuelle rémunérée selon la libre appréciation des partenaires." Cet argent est la marque d'une attention, d'un respect, d'une aide aussi bien qu'une reconnaissance, qui peut susciter l'intérêt mercantile ou trouver un usage lubrique. Une femme charmante qui m'aidait à remplir des démarches dans un ministère labyrinthique et que je suspectais de tenter sa chance avec moi m'explique par exemple que si son partenaire ne lui laisse rien, c'est blessant, tandis qu'une grosse somme témoigne de l'importance que ce dernier lui donne. La teneur symbolique d'un bouquet de fleurs qu'un bon amant laisse derrière lui est ici consubstantielle à une valeur économique, un peu comme la taille d'un diamant sur une bague : je ne fais que découvrir la répartition singulière entre les valeurs symboliques et mercantiles, ainsi que les stratégies que cela induit. Il en va de même pour la dot, parfois détournée de sa valeur relationnelle au profit d'une véritable spéculation… Quoi qu'il en soit, "l'argent du taxi", le "cadeau", "l'enveloppe" ou la nourriture restent indispensables à motiver les participants afin d'assurer la publicité d'une mise en scène. Cette pratique populaire peut flirter avec la "monétarisation des relations" dont mes amis m'ont dit de me méfier, lorsqu'elle devient purement intéressée pour les participants et donc de plus en plus cher pour l'organisateur. Ces motivations sont aussi reprises par les opérateurs économiques tels que les plantations industrielles lorsqu'elles invitent les villageois dans un processus de consultation populaire. Du coup, les participants sont accusés par ceux qui sont jaloux de ne pas avoir été invités d'y être allés uniquement pour « manger. » Le même processus est employé par les ONG qui organisent parfois des réunions longues et peu divertissantes au

village - on y somnole en attendant le repas final. Dans mes quelques travaux de consultance, lorsque j'ai voulu réunir des villageois, l'argent et les cadeaux sont parfois encore exigés par les villageois eux-mêmes, parfois de manière totalement démesurée, comme condition pour qu'une réunion ait lieu (ce qui n'est pas sans poser question sur leur investissement dans cette relation). Lorsque j'ai pu représenter l'opérateur industriel, on m'a fréquemment demandé des casiers de bière, des bouteilles de whisky, des sacs de riz ou des vêtements comme préalable à la discussion, ce qui permettait de déduire beaucoup avant même d'avoir négocié ou parlé de quoi que ce soit... Lors de la fête nationale, les organisateurs du défilé pour le parti présidentiel au Cameroun m'expliquent que l'argent de la bière et de la nourriture est indispensable pour "motiver" les participants. Avoir beaucoup de participants pour le défilé de son parti, c'est donc montrer que l'on contrôle la plus grande rente, et c'est par conséquent faire la publicité de son parti auprès d'un public très intéressé et probablement aussi assez désengagé sur le plan idéologique. Il en va de même lorsque j'accompagne un politicien local au village : battre campagne, ce n'est pas faire des discours puisqu'il n'en a pratiquement pas prononcé, c'est montrer sa puissance outrancière en distribuant bière et argent pour montrer à quel point il ferait bon être de son côté. Il est alors assez amusant de constater que personne n'est entièrement dupe, et qu'après une déférence ostentatoire face à celui qui brigue les élections, se succède souvent la moquerie clairvoyante et désabusée. Je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas d'idéal ni d'idéologie, mais qu'elle est ici fortement ramenée au matériel à la faveur d'une gouvernance singulière. J'ai toujours pensé que les opinions comptent peu dans un tel système de gouvernance qui rend possible, dès lors avec beaucoup d'originalité, de faire cohabiter une gouvernance autoritaire avec une grande liberté d'expression. Une telle gouvernance désynchronise les opinions d'une part, et la représentativité démocratique d'autre part. Qu'importe que telle ou telle personne soit contre la politique de l'État puisqu'il défilera quand même pour légitimer le pouvoir en place, et même avec beaucoup de lucidité. À Kômou, par exemple j'observe le même individu qui affiche son soutien à des candidats opposés sans que ses opinions entrent en ligne de compte dans ce calcul, tandis qu'au Cameroun, j'observe des opposants à la politique de l'État participer au défilé en l'honneur de président.

Quoi qu'il en soit, au village, négliger la nourriture reviendrait à négliger la publicité de la décision lors d'un procès ou d'une réunion – et donc la performance de la mise en scène d'une communauté pour elle-même. Selon André et Alphonse, les membres du bureau et les notables iraient parfois jusqu'à créer des conflits pour s'assurer d'avoir un procès à résoudre, et donc de manger et d'être payés ! Là aussi, c'est une supposition récurrente au Cameroun :

créer des conflits est rentable pour celui qui est susceptible de les résoudre, et qui est soupçonné d'en être l'auteur dès lors qu'il trouve intérêt à sa résolution.

Lors du procès de Jo et Myriame, chacun est appelé à présenter sa version des faits et à témoigner des tenants et aboutissants, les témoins sont appelés s'il y en a, et les pièces à conviction sont exhibées publiquement. Le président est assis à l'ombre, sous le manguier, avachit le ventre rond à l'air dont un jeune enfant se sert comme coussin. À sa gauche et à sa droite sont respectivement positionnés les bancs de Myriame et de Jo avec leurs représentants respectifs. Le cercle est complété par les sages du bureau et les modérateurs, puis par les villageois et villageoises de tout âge désireux de suivre l'affaire. Chacun qui passe, même à l'improviste, peut écouter et observer.

Selon la version de Jo, il a laissé le groupe au champ pour aller récolter le vin blanc, c'est là qu'il a croisé les préparatifs de Mme Myriame. *« Il y a un tas de noix de palme entassé là-bas. Mme Myriame a étalé la natte* [sur laquelle elle faisait sécher du riz] *jusqu'au niveau du tas de noix. Pour éviter tout problème, il a essayé de contourner le tas de noix. C'est ainsi que Mme Myriame a attaché son pagne pour le suivre et arrêter M. Jo qui l'a contourné. Il a retiré ses effets et les a jetés. Mme Myriame a jeté les bagages de Jo, pour l'énerver. M. Jo à son tour a jeté son coupe-coupe, car c'est une arme. Mme Myriame a alors dit : « Tu as vu ma lèvre, tu m'as blessée ici une fois, je vais te faire plus que ce que tu m'as fait."* Jo l'aurait blessée au village. En voyant que Jo jette volontairement sa machette au sol, Mme Myriame a poussé Jo à la blesser, ce qui aurait irrémédiablement aggravé les choses pour ce dernier. " *La femme demande alors à Jo de retirer le coupe-coupe sous son pied pour la blesser. Elle a donné un coup de poing dans le ventre de M. Jo, et arraché ses vêtements* » sans doute pour le pousser à bout et le pousser à la faute en commettant une blessure grave. Donc, d'après Jo, Myriame faisait sécher le riz sur une natte à côté d'un tas de noix, obstruant ainsi le chemin. Tandis qu'il contournait la natte, Myriame s'est jetée sur lui pour balancer les affaires de Jo. Afin de ne pas aggraver les choses, Jo a laissé sa machette sur laquelle Myriame a mis le pied, mettant Jo au défi de la blesser et insistant jusqu'à le frapper et lui arracher ses vêtements.

Dans sa version des faits, Myriame relate que Jo a délibérément laissé le sentier pour piétiner la natte sur laquelle elle faisait sécher le riz, avant de dénigrer son mari qu'elle menaçait de prévenir s'il refusait de s'excuser pour avoir ainsi piétiné le riz. André me traduit le plaidoyer comme suit. « *M. Jo a laissé le chemin pour passer sur sa natte de riz, c'est ainsi qu'elle a posé la question à M. Jo : « Jo, pourquoi tu passes sur cette natte en laissant le chemin ? » Elle*

demande à Jo d'enlever le sable qu'il a laissé là avant de repartir. C'est ainsi que Jo a répliqué qu'il n'est pas passé sur cette natte. Donc, la dame dit que s'il ne revient pas enlever le sable, elle va appeler son mari. Jo, à son tour, répondit : « Est-ce un chien méchant pour que je le craigne ? » Elle s'est alors levée pour prendre Jo par son habit ». C'est là que le président interrompt Myriame pour lui demander si elle a pris l'habit de Jo, ou seulement le bidon de vin blanc qu'il tenait en main. On lui demande aussi si le riz était germé ou non, puis vient l'exhibition des pièces à conviction : une chemise déchirée, un bidon qui contenait du vin, une machette.

Les sages ont tranché

C'est ainsi que les sages ont tranché en faveur de Mme Myriame, car ils ont constaté lors de leur examen des preuves et du lieu du crime, que Jo a effectivement marché sur la natte de riz, discréditant ainsi sa version des faits. Cela signifie que Jo, contrairement à Mme Myriame, ne retrouvera pas l'argent de l'amende avancée au début du procès. Jo conteste le verdict. En cas de contestation, il peut faire appel à l'instance supérieure, qui est le tribunal de la mairie, puis de la préfecture, puis national. S'il fait appel au maire, Jo devra financer la délégation du maire, et cela lui coûtera donc beaucoup plus cher… « *Si le procès touche à Yomou, l'amende sert à payer l'entretien et l'accueil du maire et de sa délégation, car ils viennent au village et doivent être accueillis comme étrangers. Ensuite, l'argent qui reste va dans la poche du maire et de sa délégation. Ils ne sont pas payés par l'état, c'est leur salaire.* » (Daniel, Président). C'est pour cette raison que le chef lui demandera d'attendre quinze jours avant de faire appel, probablement pour ne pas agir sur le coup de la rancœur.

Comme dans l'exemple précédent, ce procès relate une histoire sans témoins mis à part, bien sûr, les protagonistes eux-mêmes. Ce n'est pas une histoire de sorcellerie dont on ignore qui est le jeteur de sorts et pour laquelle il serait nécessaire de faire appel au féticheur ou à un bélier. Toutefois, il y a des preuves matérielles qui permettent de confondre les versions de chacun et sur bases desquelles un verdict est rendu.

Étude de Cas. Une histoire banale de jalousie ou d'abus sexuel : témoignage sous contrainte ?

Pour cette troisième et dernière illustration, je voudrais attirer l'attention sur le fait qu'un témoignage peut changer sous diverse forme de pression (ou d'ambition), et n'est par conséquent pas irréversible. Cette étude de cas se déroule à une étape antérieure du procès public, lorsque les familles tentent de trouver un compromis. Si elles n'y parviennent pas, alors

elles saisiront un responsable pour aller en procès coutumier, puis, si là encore, aucun compromis n'est trouvé, ils iront devant un tribunal « moderne, » ou plutôt de l'État.

Le palabre a lieu dans le bas du village, au creux de la vallée, dans la cour formée à l'angle de deux maisons. Nous sommes assis sur des bancs à l'ombre d'une épaisse floraison rose fuchsia. Une jeune fille et ses proches règlent leur différend avec l'instituteur qu'elle accuse de l'avoir violée. Il faut dire que les transactions de nature sexuelle sont monnaie courante dans toutes sortes de relation complètement asymétrique, et l'école n'en est pas exempte. J'ai maintes et maintes fois entendu des jeunes filles rapporter que leur professeur insiste pour avoir des relations sexuelles, et ce, bien avant la majorité - ça commence avec les seins qui poussent. Cette histoire est donc malheureusement d'une banalité à toute épreuve.

Le professeur et la jeune fille sont tous deux représentés par leur oncle, maternels pour le premier, paternel pour la seconde. « *L'oncle est là pour témoigner de la bonne volonté de son neveu, car le neveu doit tout à son oncle* », me dit Alphonse. C'est le professeur humilié par une accusation publique de viol, qui porte plainte. Commence alors la première étape de ce qui deviendra peut-être un procès s'il n'y a pas d'arrangement consenti entre les protagonistes (et leurs oncles et parents respectifs).

Cette jeune fille va à l'école de Yomou, car il n'y a pas de lycée au village. Alors qu'elle rentrait au village pour les vacances, avec des copines et son petit ami, son professeur les croise en mobylette. Voilà qu'il lui propose de la ramener, lui évitant ainsi quelques heures de marche restantes. « *En route, ils s'arrêtent parce que le professeur a quelques travailleurs qui travaillent pour lui dans un champ en brousse non loin de la route. Il s'arrête et dit à la jeune fille d'attendre son retour, le temps d'aller voir si tout se passe bien* [dans son champ, avec ses travailleurs] » il est en effet courant que le propriétaire d'un champ, surtout lorsqu'il est salarié, engage des jeunes pour y travailler.

Nous sommes proches de l'équateur, et le soleil tombe vite… « *Comme il commençait à faire tard (vers 18h), la jeune fille dit à son professeur « je vous devance » » partant ainsi à pied, seule, rejoindre ses amis déjà en avant sur le chemin. Elle courut les rejoindre."* Alphonse poursuit de traduire la discussion qui relate les faits « *Arrivée auprès d'eux, ses amis lui demandent où est l'homme à moto qui était avec elle. Elle explique. C'est alors que son copain et ses amis lui disent qu'elle a eu beaucoup de chance, car cet homme, le professeur à moto, à l'habitude de violer les jeunes filles.* » « *C'est ce que croira son copain [à la jeune fille] qui,*

quelques jours plus tard, agresse et insulte le professeur en public à Yomou. Ce dernier, offensé d'être traité de la sorte, porte plainte.»

Cette plainte nous amène à l'ombre de l'arbre fleuri. Cela n'a pas lieu devant le président et les membres du bureau ni devant le maire ou le préfet. Nous sommes en deçà de l'étape officielle et publique ainsi que des amendes. Cela a lieu ici « *car la jeune fille et le professeur sont originaires d'ici* » (Alphonse), c'est donc ici et non à Yomou qu'on tente prioritairement de trouver une solution en saisissant les acteurs locaux, de bas en haut.

C'est le visage fermé, sous le regard inquiet de ses parentes, que la jeune fille est amené à exprimer son opinion. Elle réfute alors l'accusation de viol portée par son petit ami à l'encontre de son professeur. Ce faisant, elle discrédite gravement son petit ami. Elle rajoute toutefois que l'attitude de son petit ami a été causée par les commentaires de son amie à l'égard des habitudes sexuellement délinquantes du professeur. « *Son copain et la copine de la jeune fille risquent de gros problèmes. Cela se réglera aussi préférentiellement en famille* » (Alphonse). Nous assistons ensuite au départ silencieux des participants sur ce dernier témoignage. Je n'avais pas l'impression que la famille avait l'air très convaincue, mais plutôt abattue et résignée.

Alphonse me raconte la suite probable des évènements. Le professeur doit laver sa réputation pour avoir été publiquement diffamé par le petit copain de la jeune fille. Fort de ce témoignage en sa faveur, l'enseignant va pouvoir poursuivre le petit ami s'il le désire. Si la famille du jeune homme refuse de demander pardon, l'enseignant pourra saisir le chef coutumier pour un arrangement sans pouvoir coercitif, ou le président de district pour un procès « moderne » tel que celui qui est décrit précédemment. Chacun devra alors être en mesure de trouver la somme de l'amende de départ. L'étudiant attaqué, n'ayant probablement pas les moyens, devra sans doute avoir recours à son oncle maternel pour les représenter et avancer l'amende. Souvenons-nous que l'oncle est ici choyé par son neveu dans une relation nourrie d'obligations réciproques.[24]

[24] Le neveu doit aider son oncle aux champs, nettoyer sa cour, apporter du bois pour le feu, le saluer et lui apporter régulièrement du vin. Une personne était anciennement la propriété de son oncle (au sens de l'esclave, c'est un mot encore employé pour désigner cette relation) et du coup, la première chose demandée aux parties engagées lors d'un procès était le lien de parenté, pouvant ainsi tenir compte de leurs engagements et obligations réciproques. Un procès peut avoir lieu pour manquement à ses obligations. L'oncle ne peut refuser d'accueillir son neveu, et doit aussi rendre compte de la bonne conduite de ce dernier. Il est aussi fréquent que l'oncle trouve une femme pour son neveu. Ce dernier peut alors refuser, et avoir de la terre en contrepartie. Par contre, si l'oncle offre sa propre fille à son neveu, ce dernier ne peut refuser, tout comme il ne peut refuser d'épouser la femme d'un frère décédé. Au village, André est considéré comme mon oncle, et sa fille, qui est née le jour de mon départ, est l'homonyme de ma mère. Je suis par conséquent censé la traiter comme ma propre mère et m'assurer de sa bonne santé par l'intermédiaire de mon oncle. L'ironie du sort voudra que ma mère s'appelant Marie-Blanche, la jeune fille soit toujours surnommée "la Blanche" qui se dit

Au cas où le maire de Yomou serait saisi, instance située entre le président de district et le préfet, cela impliquerait un procès avec une amende de départ très élevée pour les participants, puisque le maire et sa délégation devraient être payés et bien accueillis. Ceux-ci devraient venir constater les arrangements passés précédemment entre familles pour comprendre l'avancement de l'affaire. Dans ce cas de figure, l'arrangement auquel nous avons assisté sera un atout majeur pour le professeur.

Tout le monde peut comprendre que le petit ami soit suspicieux étant donné la mauvaise réputation du corps enseignant en matière d'abus sexuel sur les jeunes filles. Mais il est difficilement compréhensible que le petit ami agresse le professeur sans autre motif… Et si la jeune fille abusée s'était confiée à son petit ami ? Cela expliquerait l'attitude résignée de la famille, et, au fond, la jeune fille n'a d'autres choix que de discréditer son petit ami, sous peine d'échec scolaire. Si procès il y a, il ne pourrait être en faveur de l'élève étant donné l'arrangement auquel nous venons d'assister. Il n'y a pas de preuve, tout se base sur un témoignage, et puisque l'avenir scolaire de la jeune fille dépend fortement du bon vouloir du professeur contre lequel elle pourrait témoigner, ce témoignage n'est pas garanti libre de contraintes... Chacun ayant trop à perdre à dénoncer ce crime, dans l'hypothèse où il y aurait bien eu viol, il vaut mieux se retirer pour préserver une forme d'entente que d'exiger maigre réparation pour un crime difficile à prouver.

La mise en scène de la justice au village

Que pouvons-nous retenir de ces études de cas ?

D'abord, on remarque que le procès et le verdict sont une affaire publique tandis que la délibération des sages est quant à elle une affaire secrète. La dimension publique du procès est indispensable puisque c'est ainsi que l'histoire du village ainsi que les valeurs morales et l'assurance d'un traitement juste sont partagés par les témoins du procès : pas question de rentrer chacun de son côté pour raconter une histoire totalement différente, chacun pourra dire comment la loi fut rendue, quelles étaient les preuves et le différend entre protagonistes. Lors de mon arrivée au village par exemple, le chef Coutumier m'a accueilli et m'a proposé des noix de cola comme le veut la tradition. Mais lorsque je lui ai demandé de me raconter comment il était devenu chef, il se montra très ennuyé. La cause de cet ennui est que pour me raconter cette histoire telle que nous sommes assis à l'instant dans l'ombre de sa maison de terre, lui sur son fauteuil confortable fait de lanière en caoutchouc sur lequel on ne peut que s'étendre, et moi,

"Kwikulé," qui était l'un de mon surnom. Un autre étant Niankoye, nom usuel qui désigne simplement le sexe et l'ordre de naissance, soit "troisième garçon" (alors que j'aurais dû m'appeler Pépé pour "second garçon").

sur un tabouret dégrossi dans un bout de bois, "*il renierait les sages. Il doit être avec eux pour être crédible, sinon c'est comme s'il mentait.*" Dire le vrai doit s'accompagner des témoins concernés qui pourront à leur tour contrôler et relayer l'histoire ainsi partagée, afin de ne pas semer le trouble en racontant mal les fondements de la communauté. Dire sans témoins serait un peu comme s'approprier un mythe fondateur qui fait loi, donc s'approprier une constitution, puisque l'histoire de la fondation du village garantit l'accès à la terre, au pouvoir et au territoire. L'histoire légitime des hiérarchies et un ordre social, il ne faut donc pas raconter n'importe quoi n'importe comment. En effet, ce n'est que parce que tel est le descendant de tel, qui lui-même était le neveu ou l'étranger appartenant au fondateur qu'il a le droit d'être là et d'utiliser telle portion de terrain pour ses champs, d'avoir sa maison à tel endroit, etc. Pour la justice foncière comme pour le reste, la présence de témoins garantit une parole qui dit la propriété souvent associée à l'écriture qui tente par la suite de figer un récit pour se sécuriser des changements ultérieurs. Plus encore, le consensus tend à ne pas être une rancœur silencieuse.

Ensuite, les procès peuvent être tranchés, même sans témoins et sans preuve matérielles directes. Viennent alors les preuves fournies par le féticheur, la dame qui lit dans le seau d'eau, ou encore le sacrifice et l'ingestion du bélier ou du coq rouge qui vont sanctionner celui qui a eu recours à une magie socialement destructrice. Il est donc possible de dire le vrai sans preuve matérielle. Mais encore, sans soutien pour relater un fait historique, comme dans le cas du Sourd, la personne est considérée comme étant en tort. Tandis que si des preuves matérielles peuvent être apportées, elles sont prises en compte. Dire le juste reste donc soumis à une entente vitale, confortée par une rationalité du vrai.

Si l'oralité opère par des témoignages, les montants des amendes sont notifiés dans un cahier, très probablement pour assurer une forme d'équité et de fixité. L'organisation villageoise s'est donc emparée de l'écriture, sans toutefois l'avoir généralisée à un grand nombre de pratiques. Lorsque le chef coutumier a réglé un conflit frontalier avec le village voisin, les notables des deux villages ont signé pour marquer leur accord. Toutefois, le document ne contient aucune carte ni aucune indication, simplement une liste de noms à côté desquels se trouve une marque qui fait office de signature (la plupart des sages étant *vieux*[25], ils

[25] Si je reprends le terme « vieux » qui peut être péjoratif en Europe, c'est pour reprendre les termes de mes informateurs pour qui la vieillesse désigne aussi et surtout un statut social lié à l'âge ainsi qu'à la maîtrise de l'histoire et des secrets. La propriété foncière par exemple est avant tout légitimée par l'histoire, dont les vieux sont les garants. Attention que selon les terrains et les contextes, l'ancestralité et la vieillesse peut aussi avoir des connotations très négatives en étant alors associée à : 1) un rejet matériel des conditions de vie pouvant être perçue comme « arriérées » et trop pénible. 2) le rejet d'un ordre moral antérieur associé à la sorcellerie ou au diable. 3) de la rancœur, car les vieux et les ancêtres sont perçu comme les garants et les responsables d'un ordre économique, matériel et moral délétère. Les vieux « *ne nous ont rien laissé* » dira-t-on alors. Notons que la proximité entre la ville et la campagne ainsi qu'entre les modes de vie laisse peu de place à une vision fantasmée idéalisée d'un mode de vie ancestral.

ne savent souvent ni lire ni écrire). Là, l'écriture est partiellement appropriée puisqu'il y a bien une marque écrite, mais qui n'a de sens que pour autant qu'elle soit accompagnée par des récits oraux que seuls les témoins peuvent transmettre. Je ne développerai pas ici la manière dont les ancêtres font la justice, notamment à travers ce genre de traces qu'ils laissent à leurs descendants, sous forme de fétiches ou de papiers. Non pas que ce soit inintéressant, mais peu lié avec la suite. Retenons toutefois qu'enfreindre leurs arrangements peut exposer à de graves conséquences, par un processus comparable au sacrifice du bélier.

On comprend ici quelque chose qui se confirmera tout au long de ce travail : ce qui différentie l'écriture de l'oralité n'est pas tant sa nature matérielle que l'ensemble des institutions qui garantissent l'immuabilité de son contenu. Sans ces institutions, l'écriture ne se différencie pas tellement de l'oralité, car elle est tout aussi éphémère et malléable.

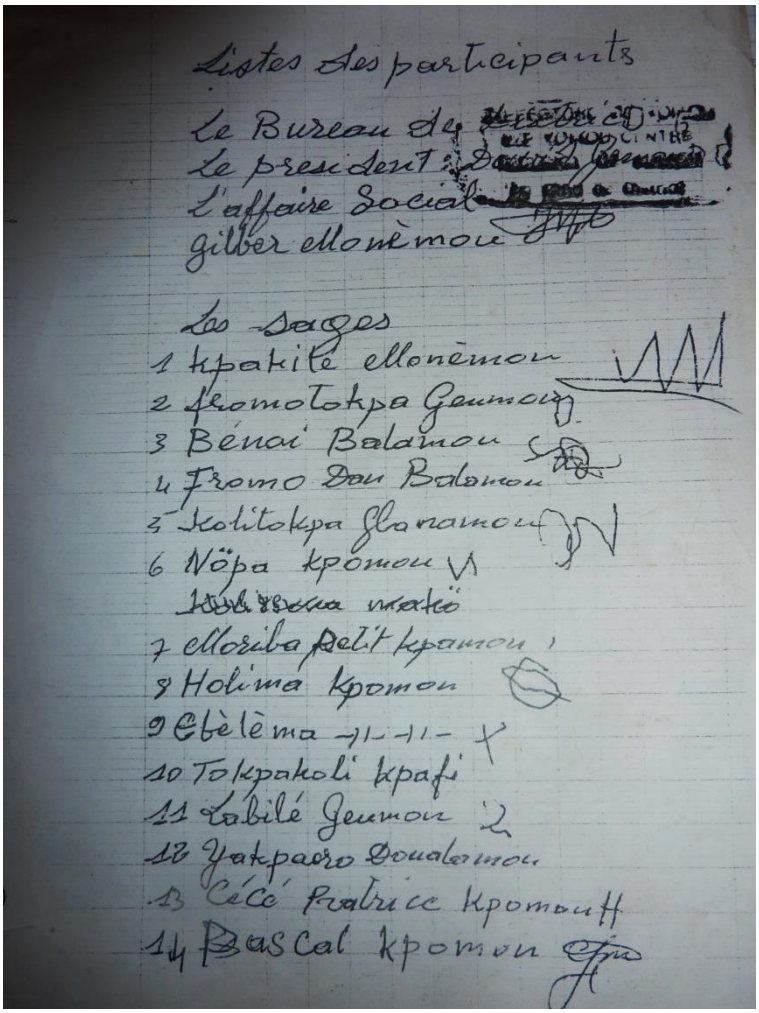


Photo 38 : C'était un document de ce type qui scelle un accord frontalier entre deux villages. Ce n'est qu'une liste de participants, que je qualifie d'écriture partielle, car sa lecture ne dit rien de l'accord qu'il scelle.

On aura aussi compris que faire justice demande d'articuler de nombreuses formes d'autorités nécessaires à produire un consensus d'autant plus puissant qu'il est cohérent entre ces différentes autorités: la parole des ancêtres et les marques qu'ils ont laissées, le président de district, le chef coutumier et leurs notabilités respectives, l'affaire peut ensuite se poursuivre devant le maire, le préfet, le tribunal, et est dans tous les cas d'abord traités directement par les personnes concernées et leur entourage. Ce n'est que lorsque ces derniers échouent que l'affaire rebondit devant d'autres autorités, montant en crescendo dans la hiérarchie dont les bases sont dédoublées entre la coutume et l'état.

Cette hypothèse, comme bien d'autres, n'est pas le fruit de ces seules analyses de cas, mais plutôt le regard rétrospectif que je pose sur mes premiers terrains après plusieurs années de recherches. Je sous-estimais alors les mots de Daniel, le président de district, lorsque je lui ai demandé de savoir comment il tranche un conflit, me dit ces mots dont j'ai trop longtemps soupesé l'importance capitale. « *C'est d'abord de régler les conflits de manière efficace pour que chacun continue de s'entendre* ». « *On fait pression sur le coupable par l'amende, on refuse d'aller travailler dans son champ, il n'a plus de droit de* [d'utiliser le] *forage… Cela crée l'isolement, le but est d'empêcher qu'il y ait des gens isolés. On fait pression jusqu'à ce que le coupable reconnaisse son tort, alors que les choses [relations d'entraide] recommencent autour de lui.* » (Président de district). La finalité du verdict est donc d'éviter l'isolement. *"Quel est le but ultime du tribunal ? demandais-je à Daniel. Le but réel du tribunal est de rendre le village heureux qu'il n'y ait ni palabre ni bandit, que tous travaillent en harmonie.*" Si la finalité est l'harmonie, donc la préservation de l'entente, que se passe-t-il lorsque rendre un verdict et sanctionner est en contradiction avec cet objectif.

Chapitre III. Lorsque trancher ne peut servir le juste, ça tourne en rond

On a vu que l'entente se situe quelque part sur un fil tendu entre le juste et le vrai. Trancher un conflit lors d'une savante mise en scène d'une communauté à l'usage d'elle-même, articule une dose de violence et de consensus. Que se passe-t-il si la tension entre le juste et le vrai demandait de faire coexister des régimes normatifs encore plus divers, sachant que chacun d'eux a ses propres autorités et institutions, ses représentants et représentés ? Et que faire lorsque trancher ne sert pas le vivre ensemble ?

Étude de cas. Le juge qui ne voulait pas trancher

Nous sommes maintenant en ville, à N'Zérékoré, chef-lieu de la région de Guinée Forestière. Il y a plusieurs différences notables avec le village. D'abord, il n'y a pratiquement pas d'évènement suffisamment public que pour contrôler un tant soit peu la rumeur : il n'est techniquement plus possible de réunir tous les intéressés dans une cour autour d'un bon repas afin de *se dire* tous ensemble. La communauté, de par sa taille, a besoin de représentants pour se représenter… La quantité d'habitants augmente considérablement entre le village et la vile, et avec elle la nature même des réseaux de l'information. La quantité impacte qualitativement ces derniers. Immensément plus vaste et interconnecté que le village, il y a par conséquent de l'anonymat. Tout le monde n'est plus aussi directement relié à chaque autre habitant ni ne peut raconter l'histoire de l'arrivée de chacun. L'anonymat change qualitativement les propriétés de ce réseau humain. La ville est par ailleurs multiculturelle puisque tous les peuples de la forêt

croisent quotidiennement des Guinéens venus de toutes les autres régions du pays, s'y trouve aussi quelques Libériens, quelques Nigérians et autres voyageurs. Les groupes d'intérêt stratégiques ne sont donc plus les mêmes, chacun a son lobby, son réseau religieux, familial et ethnique. L'organisation spatiale, et la politique qu'elle reflète, rappelle néanmoins celle du village : chaque quartier a ses autorités traditionnelles et constitue un village à part entière, avec ses sages et ses chefs, ses églises et ses notables, mais avec des modes et des niveaux de vie beaucoup plus variés. En cas de conflit, ici aussi chacun a normalement déjà donné son avis avant que le différend n'atteigne le tribunal de première instance. Les activités commerciales sont décuplées en comparaison au village, et les affaires foncières porteront davantage sur des parcelles d'habitation que sur des champs. La pression foncière est par ailleurs beaucoup plus élevée, la sécurisation foncière demande donc beaucoup plus d'investissement.

Au village, les affaires les plus courantes sont les problèmes de couples et de tromperies, après quoi viennent les affaires foncières. L'affichage des séances devant le tribunal de première instance de N'Zérékoré laisse penser que les affaires foncières occupent la première place. Pas d'histoires d'adultères, mais trois affaires foncières et une affaire de dette prévue dans la journée. Les litiges fonciers tiennent compte de l'avis précédemment rendu par les sages. Mais encore, ici, trancher un conflit n'est pas chose aisée, tant cela menace l'entente dans un contexte où les normes et les autorités à mettre d'accord pour produire le consensus d'un verdict cohérent sont plus nombreuses qu'au village. Ça implique souvent différentes administrations, différentes communautés, la police et la gendarmerie, et ainsi de suite.

Le tribunal est une grande salle très aérée, assaillie par les sons assourdissants de la ville qui nous entoure, manufacture, cris et klaxon s'entremêlent au plaidoyer souvent au point de l'étouffer complètement. Deux rangées d'une dizaine de bancs chacune font face à la barre. Seuls les premiers bancs sont remplis. La salle compte une quarantaine de témoins-spectateurs en face desquels se trouve le juge, trônant sur une estrade surplombée d'un épais bureau qui fait toute la largeur de la salle. Juste en face du juge, et en contrebas, la « barre », derrière laquelle on s'adresse au juge en personne – et donc dos à l'assemblée, suivie de deux bancs vides. À la droite du juge, et donc à la gauche du public, se trouve la barre ou parlent les personnes appelées à côté de la table des avocats. À la gauche du juge se trouvent le scribe et une autre table pour les avocats, ainsi mis face à face.

En raison de l'architecture et des larges portes et fenêtres laissées ouvertes, rien ou presque des discussions entre le juge et des appelés à la barre n'est audible par le public peu nombreux. On est plongé dans le bruit de l'artère principale de la ville et des nombreuses

manufactures, ou encore des palabres qui ont lieu à grands cris devant les entrées. Curieusement donc, les procès se passent par moment dans une sorte de huis clos involontaire entre le juge et l'appelé. C'est pourquoi le scribe-traducteur-interprète interrompt de temps à autre le huis clos et hausse la voix pour résumer les propos inaudibles à l'assemblée. Les langues utilisées changent constamment en fonction des personnes impliquées ou appelées à témoigner, les phrases peuvent commencer dans une langue et finir dans une autre, utilisant qu'un ou deux mots de français pour les termes techniques n'ayant pas d'équivalent...

Le juge commence par demander pourquoi l'avocat ne s'était pas présenté lors d'une affaire précédente. Les retards chroniques et les absences imprévues des uns et des autres sont une préoccupation constante qui fait traîner les choses en longueur. Les portes ouvertes laissent entrer les spectateurs au compte-goutte, familles, proches et autres intéressés. Chacun entre et sort à sa guise, n'hésitant pas à interrompre les pourparlers pour saluer l'assemblée avant de prendre place, ce qui donne l'impression d'une grande convivialité que le juge ne manque pas de renforcer en ponctuant ses propos graves par divers traits d'humour.

Le vieux bambin

Une première affaire fait prioritairement intervenir une dame d'âge mûr, disons « une vieille », terme déférent d'usage local. C'est elle qui a amené le vieux devant le tribunal, démarche des plus ordinaires si l'avis précédemment rendu par les sages n'est pas accepté par les protagonistes du conflit. Le problème est que le vieux est lui-même doyen des sages, et donc en plein conflit d'intérêt dans cette affaire foncière.

La vieille explique alors qu'on a « *trouvé quelqu'un sur le domaine de notre père.* » Ce qui signifie que ses terres sont utilisées par quelqu'un qu'elle n'estime pas légitime. Le vieux expose ensuite sa version des faits. Ses arguments se rapportent à l'histoire familiale et à la filiation de chacun, censés justifier l'appartenance et les droits d'usages de cette terre. Le juge poursuit en questionnant sur deux éléments : d'abord, quel a été le jugement rendu par les sages sur la question, ensuite quels sont les liens familiaux unissant les deux parties[26]. La vieille dit être la nièce du vieux (une fille de l'une de ses sœurs).

Le juge ayant ces éléments en main prononce un long sermon qui, cette fois, est audible pour tous et plutôt démonstratif : c'est là qu'il énonce la société qu'il fait, ce faisant, à l'image de son énoncé *« (…) c'est notre tradition, c'est notre coutume. Un enfant* [comme la vieille]

[26] D. Paulme (1960) et J-P. Chauveau (1997) disent par exemple que dans une palabre, le statut importe plus que la fonction. Ici, ce sont les liens entre parties prenantes et les avis des autres régulateurs que le juge prend en compte en priorité.

doit écouter son patriarche [le vieux, qui est son oncle]. *Vous dites que vous êtes doyen (…). J'aimerais que vous vous entendiez. J'aimerais que vous retourniez devant les sages (…). Est-ce que vous êtes d'accord ?* » Suite à quoi l'un d'eux reprend le juge sur la relation de parenté qui les unit, et le juge s'énerve : « *ne tentez pas de compliquer l'arbre généalogique, alors que le vieux est patriarche !* (…) *Je ne vous oblige pas à aller ou à accepter. Mais les coutumes sont ce qu'elles sont. De toutes les façons, je ferai mon travail ! Si moi je tranche, vous serez dos à dos alors que vous êtes amenés à vivre ensemble ! Alors, allez là-bas et dites au sage que c'est vous le patriarche !* » Le juge poursuit son sermon, mais cette fois en s'adressant à l'assemblée qu'il moralise du même coup. « *Il y a trop de fausseté et de méchanceté. Ce n'est pas bon. Il faut de la pitié.* » Il poursuit d'un regard menaçant envers les deux parties qui ont l'air mollement convaincues : « *si vous voulez que je coupe [tranche le conflit] je peux couper hein ! Mais ce n'est pas bon !* » Le juge marqua alors une pause et poursuivit en proposant un autre verdict aux parties, tentant d'obtenir leur accord mutuel sur la décision. Le juge sermonne alors le vieux en lui disant qu'il faut « *tenir compte de ce décalage [entre la vieille et lui, puisqu'il est son aîné en plein conflit d'intérêts], et tu es en train de te comporter comme un bambin de dix ans ! (…) Si ça ne trouve pas de solution je vais couper entre vous et personne ne dira pas que le juge a mal fait hein !* » Après quoi, le verdict est dit : « *l'affaire est renvoyée devant le conseil des sages pour tentative de réconciliation. Revenez dans mon bureau à midi. Je vais envoyer celui qui doit vous accompagner. Vous aimez trop vous exposer ici hein !* »

Aucun avocat n'est intervenu durant cette première affaire qui rebondit d'une instance à l'autre, allant de la résolution au village (ou au quartier) jusqu'au tribunal, puis à nouveau au quartier. De toute évidence, le juge ne se contente pas tant d'appliquer le Code pénal que de protéger la paix sociale. Pour ce faire, il n'impose pas un verdict, mais propose un consensus sur base de ce que les sages ont décidé au préalable. À défaut, l'affaire est renvoyée devant les instances coutumières avec une recommandation : le vieux doit tenir compte de son autorité sur la vieille, et se montrer plus mature en faisant preuve de pitié.

Vous mourrez ici ! Lorsque les morts font la loi.

Une seconde affaire est la suite d'une séance précédente au cours de laquelle un témoin clef ne s'est pas présenté. Dans de nombreuses affaires que je ne pourrai pas relater ici par manque de place, les convocations sont sujettes à toutes sortes de manipulations qui visent à ce qu'un parti ou un témoin ne puisse pas se présenter. Quoi qu'il en soit, le juge convoque le témoin Covanah à la barre et lui pose les questions suivantes : « *êtes-vous liés par la parenté à Bamou ? – c'est mon neveu* » Puis, successivement : "*déclinez votre identité* », « *êtes-vous*

marié ? », « *quel quartier habitez-vous ?* ». Le juge éclaircit alors le rapport entre la parenté et la propriété du terrain litigieux. C'est la parenté qui qualifie les relations, et les relations qui produisent la propriété. La première éclaire donc les seconds.

C'est là qu'un avocat prend la parole de manière très théâtrale, marchant en grand cercle, énonçant des faits et des questions en parlant très lentement et posément, se donnant fréquemment la réplique à lui-même dans un interminable soliloque qui me renvoie à une théâtralité désuète. Toutefois, le brouhaha ne laisse filtrer que quelques bribes… décidément, la publicité du procès est vraiment exécrable ! L'avocat produit une narration de l'histoire liant la terre à ceux qui s'en réclament, traduisant leurs dires en langage juridique. L'homme distribue alors une pièce à conviction, la photocopie d'un document manuscrit. Puis, il enchaîne en pointant du doigt que l'autre partie n'était « *que usufruitière* » et que le « *partage du terrain n'était qu'un acte de bonne foi* », et que cela « *était dû à la faible population* » le problème étant que la personne n'a *« pas traité avec le premier garçon pour la cola »* ...

Sur ce, le juge prend la parole : « *ceux qui sont nés avant nous connaissent l'histoire. Je sollicite à vous renvoyer auprès du patriarche, il connaît le milieu plus que moi*. » L'avocat signale que cette affaire a déjà « *transité par-là* », et qu'il faudrait vraiment la faire avancer. Ce à quoi le juge répond « *J'ai peur de l'au-delà pour celui qui tranche mal !* » C'est donc une manière de dire qu'il ne voudrait pas trancher pour un terrain dont il maîtrise mal l'histoire, auquel cas il pourrait avoir à payer ses fautes dans l'au-delà.

À l'avocat d'insister : « *Vous savez qu'un usufruitier ne peut prescrire. Mais cela est déjà passé devant les sages. Je m'oppose au renvoi de cette affaire devant les sages.* » Et au juge d'insister à son tour : « *Vous êtes nés ici, vous mourrez ici. Je sollicite le renvoi devant les patriarches, car ceux contre qui vous vous opposez sont morts. Personne ne m'oblige à prendre une décision à la hâte. C'est contre ma religion que de m'opposer aux patriarches !* » « Il faut *consulter les vieux du village* », parce que vraiment, il y a de quoi avoir *« peur de l'au-delà*. » Sur ce, le plaignant s'énerve et gesticule, refusant de retourner devant les sages.

On découvre une nouvelle composante. Non seulement il n'est pas aisé de trancher, de peur de mettre les gens dos à dos, mais plus encore que l'application du Code pénal, le juge affirme être soumis à la loi des ancêtres qu'il ne faut pas contredire. La loi des ancêtres, dans ce contexte, ce ne sont pas tant les lois de ces derniers que les accords qu'ils ont passés durant leur vie et qui font en quelque sorte office de loi. Mal trancher signifie trancher en désaccord

avec ce que les ancêtres ont décidé, et revient à s'exposer à une vengeance dans l'au-delà. Partant, le juge marche sur des œufs…

Le lieu de rien

Dans cette troisième affaire entre Sidiki et Louopou, la légitimité d'un terrain ayant été vendu à Sidiki est remise en cause. Le juge appelle le revendeur et lui demande de se présenter, puis de confirmer que c'est bien lui le vendeur, ce qu'il fit en présentant l'acte de vente griffonné sur la page d'un cahier. Le juge lui demande de reconnaître sa signature, et si c'était bien sa propriété. L'homme acquiesce et rajoute : « *La vérité, c'est que cela n'appartient à personne. Cela vient de mon père décédé.* » Ce qui est un non-sens… la terre du père décédé revient à ses fils et à ceux à qui il l'a cédée de son vivant. Un lieu n'est jamais le lieu de rien ni de personne… le juge le sait parfaitement et veut obtenir une réponse. « *C'est un lieu de quoi ?* » demande-t-il. « *De rien. Il n'y a pas d'activité.* » Le juge flaire le motif de ce mystère… « *Même pas un lieu d'excision ?* » ne sachant qu'un lieu sacré est vaguement secret, et que l'excision est par ailleurs illégale. *« Si, un lieu d'excision* ». Le juge résume alors la situation sur base de ce qu'il avait compris lors de la séance précédente : « *Aujourd'hui, c'est votre sœur qui revendique la propriété. Vous deux dites que c'est votre père qui a donné. J'ai une mémoire électronique comme un japonais ! Donc, il y a deux personnes du même père qui revendiquent une parcelle. J'ai toujours dit qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès, car le procès oppose les gens. Toute la vie, s'il y a procès, vous serez comme ça dos à dos. Et Dieu dit, chrétien ou musulman : « il faut toujours accepter le travail bien fait !* » » après quoi il fait venir Louopou à la barre, pour qu'elle rejoigne Sidiki : « *Vous êtes de même père même mère ? – oui – qui est le plus âgé ? – C'est lui* » répond le cadet au juge.

Le juge poursuit alors comme suit devant Sidiki, sa sœur et le vendeur : « *Votre affaire n'est pas difficile. Pensez à votre papa, et au repos de son âme. Vous allez retourner là-bas pour une réconciliation. Vous êtes une grande famille de N'Zérékoré. Lui et vous êtes de même père et même mère. Je vais vous envoyer devant les patriarches. Parce que c'est mieux. Je sollicite de vous renvoyer devant M. P., car c'est lui qui coiffe N'Zérékoré en matière d'âge. Il n'y a pas plus vieux que lui. Allez devant lui.* » Avant de prononcer son verdict, le juge s'adresse à l'assemblée pour dire que « *Je suis footballeur, guitariste, un bon bassiste hein ! Je me maintiens ! J'aurai 62 ans au premier janvier, et je suis diabétique !* » Après cette mise au point sur sa personne, il poursuit « *Renvoi de l'affaire devant les sages de la ville pour tentative de réconciliation.* »

Entre juges et sages : oralité et entente à tout prix.

Plutôt que de trancher, le juge renvoie systématiquement les protagonistes devant les sages qui ont pour leur part déjà échoué à trouver un compromis avant que l'affaire n'arrive devant le juge. Ça tourne en rond, parfois au grand dam des protagonistes qui réclament que l'affaire soit tranchée… Nous avons vu que la « *religion* » du juge, son rapport à l'au-delà et aux ancêtres, l'empêche de trancher contre ce que les ancêtres ont décidé de leur vivant, décision dont les sages sont les seuls témoins et garants, et contre laquelle il ne serait pas bon d'aller. De plus, il rappelle systématiquement que « *trancher* » est synonyme de mettre les gens dos à dos, donc mettant à mal les bonnes relations des protagonistes, leur famille et leur communauté. Lorsque je lui demande de me raconter son métier, le juge répond qu'"*On va tout faire pour éviter d'aller en justice. Ici, la justice est synonyme de haine. Cela suscite la vengeance et laisse des traces, des documents qui font qu'une famille peut dire "regarde, il a envoyé mon fils en prison." C'est très mauvais !*" On comprend dès lors que le projet de société de ce juge est le même que celui des patriarches du village : privilégier l'entente à tout prix. C'est précisément ce qui empêche le juge de trancher en appliquant un code pénal. "Trancher" le conflit ne signifie pas seulement rendre un verdict, mais trancher le lien qui unit les gens ! Le juste, la preuve, le vrai sont façonnés pour trouver cet arrangement plutôt que pour trancher. Ce qui ne veut pas non plus dire qu'il n'est jamais utile ou possible de trancher, mais que ce n'est pas la finalité de la justice dans la mesure où cela met les gens dos à dos. C'est la moins bonne solution envisageable.

Je pense néanmoins que l'anonymat permet de trancher : lorsqu'on se dispute avec un inconnu dont l'emprisonnement ou l'expulsion d'un domaine ne mettra aucun allié contre moi et mes alliés, lorsque ma survie ne dépend plus de l'entente vis-à-vis de cet anonyme. Encore une fois, vérité et justice demandent à s'articuler en fonction des modalités du vivre ensemble. Ici, cette modalité désigne explicitement une économie affective, dont l'entente garantit la circulation.

À cette fin, les juges, les sages, les ligues religieuses, chefs de districts, maires, préfet, sous-préfets, se renvoient la balle sans qu'aucune ne puisse vraiment s'imposer aux autres. Chacun propose son verdict qui, s'il n'est pas accepté par les protagonistes, est néanmoins accompagné de recommandations qui doivent être portées devant les sages. Le juge affirme que « *Je suis lié aux sages. Lorsque je suis devenu juge ici, je me suis présenté à eux avec la cola et tout ; ainsi qu'à la ligue islamique et chrétienne, etc., car ce sont eux* [les sages et les ligues] *qui peuvent dépassionner* [apaiser les tensions] *s'il y a un problème.* » Les patriarches sont

importants, car « *Ce sont les vieux nés avant toi qui connaissent la vérité des faits. Il faut donc passer par eux pour que la vérité se fasse.* » C'est vrai dans la mesure où la tradition est orale, seuls les garants du passé peuvent témoigner des arrangements passés… L'âge donne une forme de pouvoir qui, autrement, est celle des archives et de l'écriture, notamment du cadastre et des actes notariés. Plus encore, dans l'affaire du vieux bambin, le juge précise que « *Si tu énumères la parenté, tu as tort devant quelqu'un de plus âgé.* » Raison pour laquelle il demande au Vieux de ne pas se comporter comme un bambin irresponsable en pondérant son comportement pour ne pas s'imposer de par son rang.

On constate aussi l'absence totale d'actes notariés, de cadastre, ainsi que du Code pénal qui n'a presque jamais été invoqué. Une étude approfondie de la loi ne serait donc d'aucune utilité pour comprendre l'issue de ces conflits tant son application ne sert que de menace pour « *trancher*. » L'humour du juge ainsi que le rôle du greffier et l'atmosphère chaleureuse du tribunal assurent un peu de la publicité à la mise en scène, bien que cette dernière laisse totalement à désirer. Le juge a parfaitement conscience que d'imposer une loi formelle mettrait à mal la paix sociale. Dès lors, il est une autorité parmi d'autres, presque un "sage", qui donne son avis afin de préserver une forme d'entente.

Dans ces exemples, l'administration et les autorités locales extraétatiques ou coutumières se sont mutuellement consultées pour de subtils arrangements consensuels avec des moyens de coercition limités. Lorsque ces autorités se multiplient, il devient difficile de les mettre toutes d'accord aussi bien que d'imposer un verdict coercitif en tranchant, et le conflit tourne alors en rond. On a bien vu précédemment que les autorités coutumières se sont partiellement approprié l'écriture propre à l'administration moderne, les « *petits papiers*[27], » tandis que cette dernière doit (encore) s'appuyer sur l'oralité des aînés. Cette oralité est garante des accords passés, fait donc office de normes auxquelles sont soumises les bonnes relations entre les groupes et les individus autour de la terre (et du reste). Par ailleurs, ne pas trancher laisse le conflit se larver, et trancher risque d'opposer des gens dont l'entente conditionne la survie.[28]

[27] Pour Colin et Ayouz (2005 :16), ces « petits papiers » sont « *témoigne[nt] de la possibilité de développement des marchés hors de toute régulation étatique et en l'absence de possession d'un titre foncier* ». Or nous voyons que leur prolifération est problématique en ceci qu'elle est à l'image des normes et des autorités qui les produisent : parfois contradictoires et insécurisantes, tant pour le propriétaire qui peut être contrarié par un document, que pour celui qui se retrouve exclu d'un domaine. De plus, les acteurs étatiques s'inscrivent eux-mêmes dans en continuité avec ces petits papiers. Enfin, un « marché » est à considérer selon moi comme un bien commun, même s'il peut émerger, comme le soulignent les auteurs, hors de l'État. Celui-ci aura néanmoins toujours besoin d'une reconnaissance étatique plutôt qu'un affrontement avec l'État s'il ne veut pas être disqualifié. Les normes et les pratiques ne sont pas pérenne sans reconnaissance mutuelle et c'est bien là le nœud du problème…

[28] Chauveau (1997) propose une autre grille de lecture complémentaire. Pour lui, l'enjeu des conflits fonciers serait toujours la compétition pour le « pouvoir » entre acteurs. Le « pouvoir » étant ici l'usage et l'appropriation de la terre. On peut alors lire le statut du juge comme celui qui arbitre les autres régulateurs ou qui tente une synthèse de ceux-ci.

Nous allons maintenant nous rendre en périphérie d'une plantation industrielle, et voir comment cette synergie entre autorités et régimes normatifs peut se transformer en une féroce compétition qui fait voler l'entente en éclat dès lors que le développement impulsé en partie par l'opérateur économique a pour effet de changer la nature de l'objet d'une transaction foncière et donc du don. Cela fait partie de ce que j'appelle un impact social non spécifique, puisqu'il est propre au développement plus qu'à la plantation elle-même, la plantation étant toutefois un vecteur majeur de ce développement. Au juge de dire par exemple que "*l'argent est à l'origine du mal dans les problèmes fonciers. Tous les problèmes est*[29] *que ceux d'aujourd'hui ne reconnaissent plus les dons et les bienfaits de leurs parents.*" L'appât du gain est ici clairement opposé à la mémoire. Les dons et les bienfaits des parents sont alors déniés au profit de l'argent. L'émancipation et la mémoire semblent alors mises en concurrence sans qu'une synthèse mutuellement respectueuse aille de soi.

Conclusion de la première partie

J'ai d'abord décrit la vie quotidienne d'un village relativement reculé, avec l'agriculture et l'huile de palme comme activité essentielle pour vendre et se nourrir, ses nécessités vitales, ses tracasseries quotidiennes, ses conditions matérielles d'existence et ses perspectives, tant individuelles en termes d'émancipation et d'accumulation, que collectives à travers des enjeux de développement. L'accumulation personnelle est bridée par différentes obligations de redistribution, tandis que le développement tente l'émergence d'un groupe, un village entier, une région, ou un sous-groupe dans le village qui expérimente de vivre autrement. Dans tous les cas, l'accumulation doit répondre aux contraintes de redistributions dont nous avons vu plusieurs réponses possibles: prendre le risque de montrer sa fortune pour incarner un espoir et « marchandiser » ses relations, ou la cacher pour se soustraire à la pression, jouer de distances et de secret à cette fin, se vider les poches de manière contractuelle dans une tontine pour différer la dépense, ou encore partager pour créer de la dette personnalisée et garantir le recours virtuel et permanent aux biens d'autrui. Cela nous a permis de comprendre la richesse et l'importance capitale des mécanismes de sécurisation populaire. De celles-ci dépendent la survie de chacun autant que le succès des aspirations communautaires, tributaires d'une économie affective peu marchande, articulant diverses logiques de don qui équilibrent

[29] Par fidélité envers les locuteurs, j'ai choisi de conserver les formulations pouvant être considérées comme des erreurs de français dès lors qu'elles restent compréhensibles. La norme de référence n'étant pas la linguistique officielle, mais le point de vue du locuteur ainsi que la norme pratique. Les modifications sont faites dans un souci d'anonymisation et de compréhension pour le lecteur.

soigneusement la jalousie et la solidarité en canalisant les rancœurs qui nuisent au vivre ensemble.

Lorsqu'un conflit éclate, et que sa résolution ne va pas de soi, elle ne dépend par conséquent pas de l'application de normes formelles sur des faits indiscutés.[30] Au contraire, j'ai montré comment les faits doivent être prouvés et comment les normes doivent être réaffirmées publiquement en s'appliquant sur des faits contradictoires ou ambigus. J'ai montré que ce faisant, en tentant de déterminer les faits et les normes de vivre ensemble, la communauté se fait en se disant, en se mettant en scène pour elle-même. Elle fait son histoire en se performant au quotidien. J'ai montré ce faisant que le vrai est au service du juste, puisqu'une vérité consensuelle est produite en respectant l'impératif de l'entente. Celle-ci définit la qualité des relations, qui permet à un modèle de sécurité populaire de se réaliser par le bas, avec ou sans état. Celle-ci se caractérise notamment par la personnalisation des dons, en contraste, par exemple, avec une sécurité sociale organisée par l'état. Si c'est selon ces principes directeurs que les conflits peuvent être tranchés au village, c'est aussi pour ces motifs qu'ils ne sont pas tranchés par le tribunal de première instance en ville, qui se contente, dans tous les quelques cas observés, de menacer de trancher (faire justice au détriment de l'entente), et renvoie systématiquement les affaires devant les sages avec quelques recommandations.

La propriété de la terre entre dans ce processus de logique de don et d'identité, par laquelle nous avons commencé cette première partie en posant la question de savoir que signifie "être de Kômou." Bien sûr, la terre ne définit pas toute l'identité, mais s'articule à un tout en mouvement : situation économique, appartenance à un lignage, lieu de naissance et lieu de vie, vision du monde, alliance, etc. La propriété est donc le produit d'une relation qui donne sens à un état de fait en l'inscrivant dans cet ensemble plus large. Autrement dit, la nature de la terre,

[30] Concernant la formalité des normes, Chauveau (1997) distingue les règles normatives et pragmatiques. Les premières étant des lignes générales de conduite, relevant de l'usage des règles tel qu'il se donne à voir en public, et permet donc une qualification morale de « bonne » ou de « mauvaise. » Les règles normatives relèvent tout à la fois (1) des coutumes autochtones, (2) des aménagements de cette coutume pour l'accueil des étrangers, et (3) de la législation officielle. Les secondes n'ont pas une visée morale, mais opératoire. Ce sont les stratégies que les acteurs peuvent mettre en œuvre. Elles sont socialement tolérées ou encouragées, et sont qualifiables par les premières (règles normatives). D'autres comme Blundo et Olivier de Sardan (2006) puis Olivier de Sardan (2012 ; 2013 ; 2014 et 2017) reviennent sur cette distinction en énonçant les norme publique ou officielle d'une part et norme pratique d'autre part. Les premières sont le fruit d'autant d'institutions. Les secondes sont les comportements d'écarts par rapport aux premières. Ces écarts, loin d'être aléatoires, sont le fruit d'une régulation implicite faisant donc usage de normes pratiques. Pour ce dernier, ces écarts ne sont pas anecdotiques, mais systémiques, c'est-à-dire que le « détournement », la « corruption » ou « la ruse » sont la normalité de fait. Tous soulignent la relation de disqualification mutuelle que peuvent entretenir ces divers régimes normatifs et manières de faire. C'est ce qui pousse Lavigne-Delville (1998) en association avec Chauveau (1998) à appeler à réconcilier la légalité, les normes et les pratiques. On peut penser d'après une lecture de Douglas (1971 et 1999) que chaque institution tente d'imposer son hégémonie et que donc, cette tentative de réconciliation n'est rien d'autre que ce qui est déjà en train de se faire.

c'est-à-dire ce qu'elle est, sa signification, est produite par un réseau de relations signifiantes.[31] Si la terre est le produit d'un réseau de donneurs et de receveurs qui y impriment le sens, l'inverse est aussi vrai. La terre, objet d'un don, façonne le réseau de donneurs. L'un et l'autre se produisent mutuellement : la donne foncière, purement matérielle, n'est pas indépendante du type de don, elle conditionne de possibles représentations à son sujet.

Dans la prochaine partie, après un bref récapitulatif et une conclusion, nous allons voir ce qu'il se passe si on change certaines variables de l'équation foncière : pression démographique, multiplicité des opportunités économiques, marchandisation croissante, hétérogénéité religieuse, ethnique et culturelle, lieu d'investissement agro-industriel, lieu d'arrivée de migrant et non de départ, importance croissante de l'État comme régulateur. Pour ce faire, rendons-nous à Diécké pour observer la gestion quotidienne des conflits fonciers.

Récapitulatif des principales données et hypothèses utiles pour la suite

La mise en scène au regard d'une gouvernance villageoise et des contraintes matérielles

L'agriculture est la base de l'activité économique, tout le monde y est impliqué dès son plus jeune âge et aussi longtemps que le corps le permet. Le palmier occupe une place essentielle pour l'alimentation ainsi que pour les revenus des villageois. Dans cette économie du don, marchant ou non, les "biens manufacturés" propres à la modernité ainsi que les échanges propres à la sécurisation populaire usent les corps par le travail aux champs. Ce faisant, il y a une émergence progressive de nouvelles perspectives sur l'espace (qui devient aussi une surface de production produite par des relations de dons non marchands), le corps devient le principal outil, tandis que le temps devient travail. Les autres activités économiques telles que le fait de rendre la justice, fournir des soins, assurer la sécurité, enseigner, commercer ne remplacent pas entièrement l'activité agricole. De la sorte, tout le monde est au moins un peu paysan, même les représentants de l'état sur place.

[31] Un « réseau de sens » peut faire référence à l'étude du langage aussi bien qu'aux neurosciences, ou encore à la psychologie systémique. Mais surtout dans le domaine des sciences sociales, à la théorie de l'ANT (acteur réseau – Actor Network Theory) développé par Akirsh, Callon et Latour (2006) dans les années '80. Ceux-ci comme les autres transposent dans leurs disciplines respectives une nouvelle manière de concevoir les liens entre diverses parties au-delà d'un schéma linéaire de cause à effet. L'objet de recherche (une technique innovante, un réseau de communication ou un conflit) est alors conçu en système. Les parties d'un système s'influencent mutuellement sachant que la transformation d'une seule d'entre elles peut impacter l'ensemble du système et inversement : la transformation du système se ressent par chacune de ses parties. Celui-ci est à replacer dans un environnement plus large pouvant à son tour être considéré comme la partie d'un plus vaste système. Le témoignage de chaque acteur ou groupe d'acteurs peut dès lors être compris comme une « traduction » qui lui est propre, du système, de sa place dans celui-ci, et de sa stratégie. La traduction peut dès lors s'apparenter à la production de récit et de mise en scène étudiée dans ce travail avec l'analyse de leurs variantes qui sont autant de tentatives de transformation du système dont le locuteur est une partie. On se rapproche de ce que Callon (1986) propose dans l'étude d'un conflit social autour de la production, en France, de Coquille Saint-Jacques. Pour les premiers, une partie de ce système peut-être un acteur, mais aussi un objet, un invisible comme un mauvais esprit, une caractéristique de l'environnement naturel, une idée, une norme ou une institution du moment que celle-ci impacte l'ordre des choses. La catégorie d'acteur devient alors celle d'actant, car elle va au-delà des personnes et des groupes.

Cultiver soi-même son champ ne permet jamais l'émancipation espérée ni même un niveau de vie jugé satisfaisant par les intéressés qui soulignent fréquemment la dureté de leur quotidien. Néanmoins, cela assure de quoi manger, de quoi échanger avec ses proches pour se sécuriser, et de quoi acheter quelques biens manufacturés. Nous verrons dans la partie suivante comment la terre peut apporter une véritable prospérité, et comment les stratégies d'émancipations tentent de tirer avantage des opportunités urbaines ou d'une transition agricole rurale qui ne s'est pas opérée à Kômou.

Le terroir du village est presque saturé, l'expansion touche presque à sa fin. Cela entraîne une augmentation des conflits fonciers, de la migration comme opportunité, et de l'intensification lente de l'agriculture en fonction des opportunités encore très limitées de commerce (en raison des limites techniques d'échanges : lieu inaccessible et conservation limitée des produits agricoles).

Malgré cette donne foncière, les habitants de Kômou insistent régulièrement pour qu'une plantation industrielle puisse investir sur ses terres. Cet investissement se fait de deux manières : les villageois cèdent une partie de leur patrimoine foncier pour qu'un investisseur y plante de l'hévéa et du palmier, tandis que l'opérateur économique ouvre la voie à la modernité en assurant une route, et investisse enfin dans l'intensification locale de plantation rentière de palmier et d'hévéa pour tirer mutuellement profit de cette synergie.

Les habitants de Kômou ont inventé une manière d'être ensemble pour faire face à leurs conditions de vie extrêmes. L'appartenance à différente catégorie (sexe, âge, notabilité, famille, cours d'habitation, village, parenté, relation à plaisanterie, soumission des neveux à leurs oncles, transmission de son sang par le lignage de la mère tandis que l'enfant "appartient" à son père…) peut s'articuler en produisant un ordre social singulier : des hiérarchies et une multitude d'échange indispensables à la survie en reflet à une vision du monde.

Le développement, notamment par le travail collectif titanesque de la route, est l'enjeu majeur de la collectivité. Il s'agit d'améliorer la vie de tout le village en désenclavant ce dernier. Tandis que pour l'individu, il existe différentes manières d'accumuler en faisant face à divers impératifs de redistribution qui font jouer la sorcellerie et la jalousie, le secret, l'ostentation et la distance. La vie au village est aux antipodes de la nostalgie d'un avant meilleur ou d'une ruralité apaisante proche de la nature, mais plutôt une volonté profonde de se lier au monde. Ils sont affamés de modernité qui s'oppose à "l'obscurantisme." Par analogie, l'absence d'électricité et donc de lumière est associée à une condition d'existence dégradante.

L'entente qualifie la qualité d'une relation entre les personnes d'un groupe, de sorte que soient préservés les flux de circulation du travail, des personnes et des choses. Sans elle, ce sont les capacités de survie d'une communauté qui sont mises à mal.

L'histoire du village, son contenu et sa manière de la transmettre sont soumis à cet impératif de préserver l'entente entre les personnes et les groupes (cours, lignage, famille, ou entre villages). Il en va de même pour la résolution des conflits. L'enjeu n'est pas seulement de découvrir ce qui est vrai dans l'absolu, mais de faire coexister cette vérité avec les impératifs de l'entente.

La résolution des conflits illustre une tension, compte tenu de cette nécessité : trancher pour que justice soit faite, au risque de mettre les gens dos à dos et donc de rompre l'entente, en créant de l'isolement, synonyme de rupture dans le tissu social et donc de l'entraide vitale. Ne pas trancher, par contre, larve les conflits qui deviennent alors de sourdes tensions qui se transmettent dans le secret de la confidence, celles qu'on se transmet au campement ou en brousse par exemple, lieux où il est possible de dire du mal et mal parler sans être entendu, toujours entre complices. Entre ces deux mauvaises options (trancher ou larver le conflit), en attente d'un consensus, le litige tourne en rond, rebondit d'une instance régulatrice à une autre. Ces acteurs jouant le rôle d'arbitre sont conscients, pour celles que j'ai rencontrées, de leur responsabilité sociale.

Les conflits observés mettent en scène des discussions sur ce qui est juste et vrai, et non l'application formelle de règles sans interprétation ni débat. Non pas que de tels cas de figure n'existent pas, mais qu'alors leurs résolutions vont de soi, et le conflit n'a pas besoin d'être débattu pour être tranché.

Les parties prenantes des conflits saisissent les autorités régulatrices de bas en haut. La trajectoire des conflits est donc ascendante dans un premier temps. La base de la chaîne d'autorité est par ailleurs dédoublée entre les autorités étatiques et coutumières. Ces derniers ont même leurs propres services de sécurité (la milice) qui coexiste localement avec la police et l'armée omniprésente dans la vie quotidienne. Dans tous les cas étudiés, les représentants de l'état consultent prioritairement les autorités coutumières, tant pour s'informer de leur opinion sur la résolution antérieure du différend, que sur l'histoire des accords passés susceptibles de légitimer ou délégitimer l'histoire des plaignants. Rien n'interdit par ailleurs un plaignant de directement s'adresser à l'état - simplement, ce serait saugrenu, cher, risqué, et demanderait de toute manière de reproduire les étapes usuellement antérieures de résolution de conflit.

Il faut souligner que je n'ai pas d'études de cas opposant précisément l'État aux collectivités qu'il administre. Le conflit pourrait alors se profiler totalement différemment,

puisqu'État et collectivité agiraient alors non plus en complémentarité, mais comme deux groupes d'intérêt stratégiques opposés. Or, ce n'est que dans cette configuration précise, dont je ne peux témoigner par faute de l'avoir observée, qu'on peut mesurer le rapport de force qui peut y avoir entre l'État et les collectivités locales.

Plus un plaignant fait intervenir une autorité élevée dans la hiérarchie, plus cela lui coûte de l'argent, et plus il risque gros. Ce découragement a pour effet de contenir les conflits en encourageant un consensus, quand bien même il serait jugé mauvais par les parties prenantes. La solution du moindre mal est ainsi valorisée : il vaut mieux un mauvais arrangement qu'un bon procès.

Le recours aux invisibles sert à trancher des conflits sans témoins. Les invisibles et les ancêtres occupent une place importante dans le fait de rendre justice. Ces derniers légitiment qui nous sommes et ce que nous possédons dans une chaîne de don horizontale (entre soi) et verticale (en amont dans l'histoire).

Et dans un tribunal de ville

Le juge s'appuie autant sur son autorité conférée par l'état que par les représentants religieux et les patriarches. Contredire ces derniers mettrait en danger la paix de son âme ainsi que celle des protagonistes. Il prétend avoir l'obligation de les respecter comme étant "sa religion." Aussi, le juge prétend que les représentants des "ligues" religieuses lui accordent aussi leur reconnaissance. On peut donc supposer une synergie, dans les cas rapportés du moins, plutôt qu'une rivalité. Encore une fois, je ne témoigne pas ici de cas qui oppose frontalement les intérêts de l'État à ceux des collectivités. La synergie que je montre ici ne cache pas non plus que le juge, en tant que représentant de l'État, a entre les mains un pouvoir coercitif et normatif qui lui est propre. Enfin, il va de soi que si l'autorité peut avoir ses propres intérêts en contradiction avec les protagonistes, ceux-ci seront à leur tour aussi plus enclins à reconnaître et légitimer celle qui va dans le sens de leurs intérêts. Si le chef me donne tort tandis que le juge me donne raison, mon intérêt est de reconnaître l'autorité du juge sur celle du chef. Néanmoins, au tribunal de Yomou, ce juge tente de concilier le tout en demandant aux protagonistes de prendre sur eux.

Nous verrons par la suite ce qui fût amorcé dans cette première partie concernant l'urbanité. En ville, les autorités se multiplient tandis que l'augmentation considérable de la population (actants dans des réseaux) change la nature des flux du réseau (logique de représentants pour des agrégats politiques plus larges, émergence de l'anonymat) aussi bien que les opportunités économiques (sortie du monopole de l'agriculture dans la vie quotidienne),

tout en articulant cette nouvelle donne à des logiques de village transposées à l'échelle des quartiers (plus petits que des villages, puisqu'ils n'ont pas de terres à cultiver, le foncier est découpé en parcelle de construction. Ces "villages" ne sont donc pas de simple projection spatiale d'anciens villages dans l'espace urbain, mais aussi leur multiplication corrélée à leur rapetissement). La nature du travail d'un chef change donc en fonction de la taille et de la nature de la population qu'il est amené à gérer. Nous verrons par la suite que la multiculturalité multiplie les régimes normatifs ainsi que les autorités impliquées dans la résolution des conflits.

Mais encore, à propos d'urbanité, ce nouvel anonymat implique aussi un changement de gouvernance. Tant dans les règles de solidarité que dans la capacité de trancher un conflit puisque la dépendance entre deux plaignants peut être moins forte qu'au village, car malgré leur voisinage, ils n'appartiennent pas forcément aux mêmes réseaux de sécurisation populaire. Mettre les gens dos à dos n'a alors pas les mêmes conséquences qu'au village, puisque cela n'est pas toujours signe d'insécurisation. Mais aussi et surtout : plus personne ne peut raconter l'intégralité des accords qui produisent le territoire tant ceux-ci se compliquent, ne se subdivisent en autant de parcelles et d'accords impliquant de multiples autorités. Les chefs sont amenés à revoir leur rôle, et ceux qui peuvent raconter les détails des arrangements passés se réfèrent par conséquent à des surfaces beaucoup plus restreintes.

Cette transformation quantitative et qualitative des réseaux sociaux implique aussi que la publicité du procès est particulièrement difficile en ville (d'où le recours, probablement, à la presse et d'autre médiats que la mise en scène théâtrale, la marmite et le bouche-à-oreille).

Le but de cette première partie était de montrer les perspectives, les enjeux, les modes de régulation de conflits, afin de comprendre comment ceux-ci peuvent produire et sécuriser la propriété foncière. J'ai insisté sur le fait que la terre est l'objet d'un don qui s'inscrit dans un ensemble plus large qui forme la vie en communauté. La signification de la terre ne peut être isolée de son contexte : les techniques agricoles, l'entente, l'alliance, la communauté avec ses enjeux et ses perspectives. C'est sur cette base que je vais ultérieurement rendre intelligible les conflits fonciers qui vont suivre. Ceux-ci peuvent être rangés dans deux catégories qui recoupent deux manières de produire du collectif par le conflit et sa négociation : soit un individu rassemble sa communauté derrière lui en soulignant que son problème est commun à son groupe d'appartenance qui doit donc le soutenir pour se soutenir elle-même, soit parce que c'est la communauté tout entière qui est d'emblée considérée comme partie prenante par l'autre groupe d'intérêt stratégique et qui est alors appelé à se mobiliser comme tel.

Ces éléments de compréhension nous permettent de comprendre les modalités, les enjeux et les contraintes de mises en scène d'une communauté tel que ça peut se produire, par exemple, lors de négociation avec un partenaire agro-industriel ou avec une autre communauté.

Deuxième partie : Finitude, chaos et nouvelles opportunités

Nous venons de voir quelques défis posés par le vivre ensemble en milieu rural puis comment ces impératifs produisent un espace des possibles en matière mise en scène, d'histoire, de juste et de vrais dans la régulation des conflits. Dans cette seconde partie, nous nous rapprochons d'une exploitation agro-industrielle. Après quoi nous approfondirons un point de méthode en nous questionnant sur la nature des relations par lesquelles adviennent les données rapportées dans ces enquêtes. Puis, sur base de ces acquis nécessaires, nous pourrons étudier les négociations foncières entre une exploitation agro-industrielle et une communauté locale.

Cette approche multisituée permet de modifier certaines variables afin d'observer le résultat de cette modification sur les rapports sociofonciers. Bien sûr, ce n'est pas une expérience en milieu de laboratoire parfaitement contrôlé dans laquelle toutes les variables sont contrôlées, quantifiées ou égales par ailleurs. Le monde étant mon laboratoire, je dois changer de lieu à défaut de pouvoir « manipuler » le milieu, afin de rendre compte d'une dynamique sociofoncière.

Dans cette seconde partie, nous allons observer les interactions entre deux types de changements par rapport à Kômou, notre premier « échantillon. » Nous irons l'observer à Diécké et ses alentours, une ville naissante de la région. Nous y retrouverons des Kpèllè, qui côtoient le territoire voisin Manon, tous deux étant brassés par une longue migration historique Konianké, puis par une récente migration plurielle. Cela nous permettra d'aborder les thèmes suivants, en contraste avec Kômou. Premièrement, que se passe-t-il si la terre devient rare dans une société qui, nous l'avons vu, est tournée vers l'expansion sans prise de conscience de la finitude des choses. Il n'y a aucune structure politique pour limiter cette expansion, que du contraire : tout est tourné vers une croissance sans fin, un partage qui conquiert et humanise un espace sauvage vécu sans limites. Or, un moment, l'expansion des uns finit par buter sur celle des autres, précisément là où des frontières territoriales adviennent… Le territoire n'était jusqu'alors pas une limite. L'espace n'est dès lors plus ouvert, ni vaguement délimité, mais de plus en plus précisément circonscrit et borné. Cela demande de radicalement réorganiser les rapports sociaux qui produisent les variantes de propriétés, tenant compte de la finitude de l'espace à découvrir et exploiter. Autrement dit, la rareté de la terre va profondément bouleverser les liens sociaux organisés concomitamment à l'abondance. Ce n'est pas que la propriété en elle-même va se transformer, mais tout le système relationnel préexistant, ci-inclus l'identité, la religion, la qualité du lien social, la sécurisation populaire. Nous allons commencer par examiner ces enjeux de la rareté à partir d'un village déserté de ses habitants.

Ce qui nous amène à examiner le même phénomène, mais en sens inverse. Comment la transformation des liens sociaux, elle-même issue de la rareté, façonne la propriété en retour ? Pour ce faire, nous allons nous rendre sur la ligne de fond entre deux modèles socioéconomique, le lieu précis du clash, là où la ville déborde sur la compagne. Dans ce second chapitre, nous observons l'émergence d'un nouveau business, cette fois encore tourné vers la dilapidation. Le « *business de la sortie du coutumier* » décrit la stratégie de certains acteurs capable de tirer profit de la coexistence de deux systèmes normatifs pourtant antagonistes sur bien des points. Cela consiste à traduire un droit de propriété coutumier dans lequel la terre est quasiment gratuite, qui ne se mesure pas en argent, mais en gage de qualité relationnelle entre donneur et receveur, en un objet marchand extrêmement rentable qui tend à couper la relation par un acte de cession. Ce système dit « coutumier » a pour vocation de produire un partage qui se veut équitable afin de ne pas susciter la rancœur et la jalousie, afin de préserver l'entente sans laquelle les chances de survie sont menacées. Par incitation économique et rivalité à vendre le premier pour ne pas se faire devancer par un autre ayant droit, cela pousse à une dilapidation foncière frénétique malgré l'apparente rareté. Ce nouveau business induit une marchandisation progressive de l'espace motivée uniquement par le bas – et non pas une politique de privatisation inscrite dans des lois ni par aucune forme de pression internationale visant la propriété privée pour permettre le libéralisme. Les acteurs de ce business tirent profit de leur faculté à jouer sur les deux tableaux : celui de la gratuité apparente du don coutumier, puis, celui du marché et de la vente. Toutefois, la marchandisation est rarement pleinement aboutie, car elle se heurte à l'aliénation (au fait que l'objet vendu cesse d'appartenir au vendeur qui ne peut dès lors plus attendre d'autres contre-dons de son client duquel il est quitte). D'une part parce que cette marchandisation suppose de réinventer la sécurisation populaire ; or, ce marché redirige massivement les flux de redistribution des richesses accumulées en excluant autant que possible le donneur du receveur. Le marché étant informel, il n'est pas concomitant à la création d'un état providence à même de sécuriser le plus grand nombre. Dès lors, l'accord de cession ne parvient pas, malgré son apparente clarté sur le sujet, à acquitter totalement le vendeur de son client. L'une des deux parties va systématiquement renégocier. D'autre part, parce que le vendeur lui-même à tout intérêt à faire comme si ce qu'il avait vendu lui appartenait toujours... notamment afin de le revendre encore et encore à des prix toujours plus élevés, au grand malheur de ses clients sommés de racheter sans cesse ce qu'ils croyaient acquit.

Ce business témoigne de deux mouvements contradictoires. D'abord, l'acquisition de terre sur le mode apparent de la gratuité coutumière. Cela est suivi par une vente qui emprunte tout au langage marchand (individualisation de la propriété, contrat qui acquitte les parties prenantes avec un payement)[32].

[32] D'après les travaux de Meillasoux (1964) en Côte d'Ivoire, la tendance à l'individualisation commence à la colonisation qui favorisa la culture de rente (pérenne et arbustive) au détriment de la culture vivrière (à cycle court d'exploitation) ainsi que la notion de propriété individuelle, privée et absolue. Il décrit cela comme une transition. J'invite pour ma part à voir la propriété privée comme une solution parmi d'autres, qui s'implante empiriquement par très petite touche, suite au désir de vendre et au besoin de plus en plus pressant d'exclure ou de réinventer les relations entre les personnes et les groupes autour de la terre, notamment lorsque celle-ci produit d'importants surplus de valeur. Il n'y a pas donc pas de transition, pas d'avant et d'après, mais des situations qui composent avec la propriété privée comme solution de régulation parmi d'autres. En outre, la propriété privée et absolue n'a jamais été imposée sur aucun de mes terrains, mais plutôt demandée par certains, à qui l'État peine a donné satisfaction.

Ensuite, une des deux parties tente de renégocier la transaction. Soit parce que l'acquittement insécurise le donneur qui se retrouve sans rien (d'autre que l'argent encaissé lors de la transaction). Soit parce que le vendeur désire vendre une seconde fois en faisant comme si cela lui appartenait toujours.

Se joue alors un chassé-croisé normatif entre différents modèles sociaux inaboutis dans le sens où aucun ne s'impose vraiment ni par la force ni par le consensus. Le quotidien est à l'image de la propriété : instable, contradictoire, mutuellement insécurisant, à texture chaotique et confuse que je m'attache à transmettre. La propriété se caractérise dès lors par son caractère volatile et réversible.

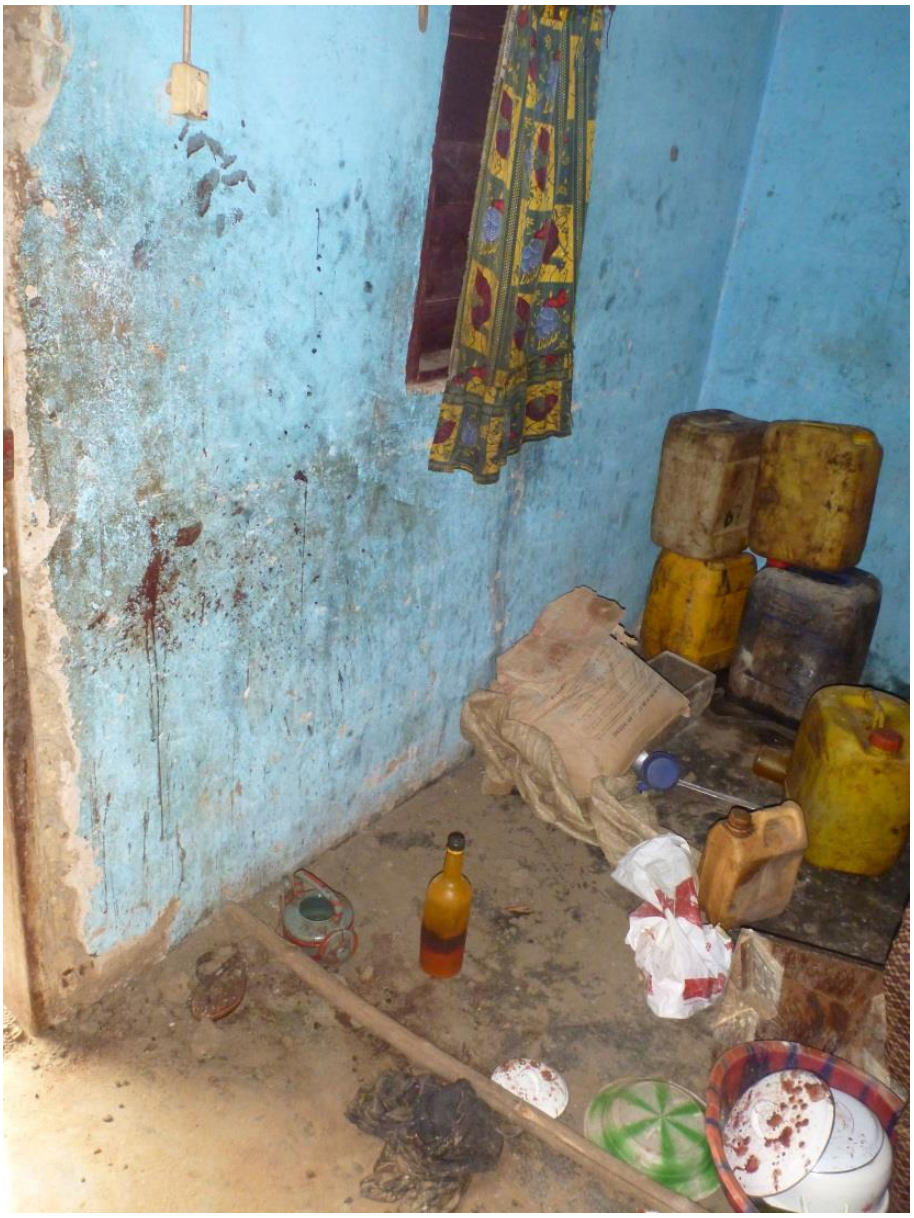
Avec ces deux perspectives, celle de la rareté sur les liens sociaux, puis des liens sociaux sur la propriété, nous pouvons rendre compte d'une complexité véritablement dynamique entre l'homme et la terre.

La propriété privée absolue décrite par les auteurs relève bien souvent d'un mythe que les uns ou les autres aiment encenser ou dénoncer selon leurs sensibilités politiques, que d'une réalité de terrain qui relève plutôt, quant à elle, de l'enchevêtrement normatif en permanentes recompositions. Ostrom (2009) rappelle que *« Les institutions sont rarement soit privées, soit publiques (…)* » et nous appelle à étudier les nuances entre ces deux pôles extrêmes. Le Roy et Karsenty (1996 :15-17), rappellent qu'un siècle et demi après l'introduction du Code civil et des droits de l'homme, environ 3% des terres de l'Afrique francophone relèvent du régime de la propriété privée contre 1% pour Gastaldi (1998 :461) qui rajoute que la titrisation se révèle coûteuse en infrastructure et plus adaptée aux milieux urbains que ruraux. Ce constat est pour sa part nuancé par Prouzet et Kobo (1986) pour qui, déjà en 1986 : « (…) il est loin le temps où, malgré les efforts de l'administration coloniale, 1 à 2% seulement du territoire était immatriculé ! »

Chapitre IV. Les enjeux de la rareté

Pour découvrir la rareté, rendons-nous à Galakpaye, que j'appelle « village fantôme » en raison du fait qu'il ait été déserté en quelques heures à peine, au moment de l'enquête. C'est un village Kpèllè, tout comme Kômou. Toutefois, le village se trouve dans une zone de plus forte pression démographique, et en terre de migration pour les Koniankés. Ce milieu rural touche à la finitude de son territoire et tente par conséquent une transition politique. La première ligne de tension (et même de fracture) à apparaître est celle qui sépare les autochtones Kpèllè de « *leurs étrangers* » Koniankés.

Si cette étude de cas est révélatrice des transformations sociofoncières, c'est parce que les migrants et leurs descendants sont intégrés d'abord et avant tout par un don foncier, souvent conjointement à une alliance matrimoniale. Ce don permet à celui qui est alors appelé "*l'étranger*" dans la terminologie locale de s'installer au village, d'y cultiver un champ, de se marier à une autochtone et de nourrir sa descendance. Ainsi, les descendants de l'étranger héritent de la terre que ce premier migrant a reçue de son « *tuteur*. » Ce don foncier hiérarchise les relations entre donneur (tuteur autochtone) et receveur (allochtone). Ce dernier étant toujours redevable à celui qui lui a donné une hospitalité qui ne se refuse pas, des terres et une de ses filles en guise d'épouse. Il n'y a pas si longtemps, il n'y avait que l'agriculture et un commerce au volume et à l'accès très limité. Il était donc impossible de s'installer quelque part sans avoir accès à la terre que seul l'autochtone pouvait offrir. Mais alors, que se passe-t-il entre autochtone et allochtone dès lors que leur territoire a atteint sa finitude ? L'étude de cas que je propose ici permet d'illustrer ce moment inédit où les rapports intercommunautaires structurés par une économie du don qui dilapide l'infini entrent dans une économie de rareté.



Étude de cas. Lorsque la terre devient rare : le village fantôme

Photo : Un pont cassé m'obligea à traverser un village que j'évitais, car les tensions foncières étaient violentes. Des villageois agités ont stoppé mon véhicule et demandé de photographier la scène de crime. Un notable tué dans une affaire foncière.

En 2011, lors d'un séjour de recherche de cinq mois en Guinée Forestière, l'ambiance était pesante dès lors qu'il était question du village nommé Galakpaye. C'est un village non loin du petit centre urbain de Diécké, qui est par conséquent nettement moins enclavé que Kômou. Galakpaye est situé le long d'une route fréquentée qui permet de nombreux échanges et diverses formes de commerces. Les produits agricoles s'exportent par la route, contre de l'argent qui permet en retour d'importer les « *biens manufacturés* » que les villageois seraient bien incapables de produire.

Nombreux étaient ceux qui se cachaient chez leurs proches et dans leurs familles respectives, de crainte d'être retrouvés et incarcérés par les forces de l'ordre ou, pire encore peut-être, attaqués dans un esprit de revanche qui risquerait alors de mettre le feu aux tensions intercommunautaires. À Galakpaye, il n'y a plus rien d'autre qu'un malaise dans l'air chaud et lourd qui brasse les murs des maisons désertées en quelques heures à peine. Le village est devenu fantôme, on me rapporte qu'il n'y a plus une poule, plus une tôle, les maisons désertes sont laissées aux herbes folles qui reprennent doucement leurs droits sur les cours et les sentiers

de terre battue soigneusement entretenus jusqu'alors. C'est ainsi qu'on me décrit la situation, puisqu'on m'avertit d'emblée qu'il serait trop risqué de m'y rendre ou même que j'enquête sur le sujet. Néanmoins, certains ressentent le besoin d'aborder le sujet en aparté, ne serait-ce que pour me dire de ne pas en parler… Mais que s'est-il passé ?

Pour le comprendre, il faut savoir que cette région de la Guinée Forestière est peuplée de Manons et de Kpèllès qui se réclament généralement chrétiens ou animistes ; tandis que depuis plusieurs générations, des habitants originaires du nord de la zone forestière migrent vers le Sud (Germain ; 1984). Ces derniers d'origine ou assimilés à des Malinkés se disent musulmans, à l'image de la plupart des autres populations de la Guinée. Une fois installés en zone forestière et métissée, ils forment un groupe ethnique à part entière nommé Konianké. À Galakpaye vivaient donc ceux qui se disent autochtones (Kpèllè) chrétiens aux côtés de "leurs étrangers" à qui ils ont donné de la terre, des musulmans Konianké. Tout se joue dans l'articulation de ces diverses appartenances à la fois ethniques et religieuses qui conditionnent les rapports entre acteurs dans leur accès à la terre.

Le récit de Galakpaye connaît plusieurs versions, laissant entendre que les uns seraient plus coupables que les autres. Néanmoins, les lignes de fractures mises en avant ne varient pas : autochtonie, religion, manque d'espace, souveraineté et ethnicité dans un contexte de méfiance dans lequel l'entre-soi que j'ai précédemment décrit est mis à rude épreuve. La suspicion s'engouffre alors dans les lignes de partage identitaire, entre autochtones et allochtones, l'entente est alors mise à rude épreuve.

Voici une version de l'histoire de la tragédie de Galakpaye telle qu'elle me fut racontée par Prosper, un chrétien Kpèllè très érudit.[33]

« *L'ancien président de district était Kpèllè, mais néanmoins musulman. Il a favorisé ses frères de religion Koniankés dans l'acquisition de terrains pour faire les champs."* Le président de district est l'autorité de l'unité territoriale de base. C'est l'homologue administratif et étatique du chef coutumier. *"À sa mort, un autre Kpèllè, chrétien animiste cette fois, a été élu président de district. Les jeunes Kpèllè ayant été injustement dépourvus de leurs terres du temps de l'ancien chef les réclament en retour. Les terres n'ont toutefois pas été retirées aux Koniankés. Puis, en 2010 vient le moment de construire une mosquée. Les Koniankés ont beaucoup de difficultés à trouver un terrain libre au centre du village. Après une assise, un terrain leur est accordé par la communauté, mais aux abords du village. »*

[33] J'ai ajouté la ponctuation et traduit certaines expressions afin de faciliter la lecture des passages retranscrits.

Les lignes de tensions sont toutes tracées et clairement identifiées. Les autochtones ressentent parfois ceux qu'ils nomment « *leurs étrangers* » comme une menace étant donné qu'il n'y a plus beaucoup d'espace disponible pour construire des maisons ni pour cultiver. Ce manque d'espace sur fond d'accès aux ressources par l'autochtonie oblige à renégocier la relation de tutorat qui est de nature ethnique. Dans cette relation, le tuteur est celui qui donne la terre à l'étranger. Seul l'autochtone possède la terre du fait de son autochtonie; or, il faut bien posséder quelque chose pour pouvoir le donner. Ce sont donc les autochtones qui donnent la terre. De plus, la solidarité entre "*frères de religion*" peut être vécue comme une discrimination par les non-musulmans qui n'ont accès à cette communauté qu'au prix d'une conversion qui implique le renoncement à bon nombre de coutumes et de croyances touchant à la fois à leur identité, à leur conviction, mais aussi à leur sécurisation. Ici, la conversion à l'islam du président de district pourtant autochtone est un fait exceptionnel. Il appartient à deux communautés de solidarité rivales sur les questions foncières et de gouvernance.

"Quelques semaines avant l'inauguration de cette mosquée, un étranger musulman aurait soi-disant tenté de prendre un enfant pour le sacrifier. Cela déclencha la colère de la jeunesse. De tout le monde, côté Kpèllè, donc pas musulman. Les jeunes étaient très excités. J'étais là ce jour-là. Les jeunes ont coupé beaucoup de bois pour barrer les routes. Cela afin d'interdire aux autres Konianké aux alentours de venir aider leurs frères, durant le temps de retrouver l'étranger. Ce dernier était musulman, car de langage konianké. »

Voilà pourquoi l'enquête demande une extrême vigilance. La moindre ambiguïté peut servir de support à la projection d'une extrême défiance tapie dans cet entre-soi communautaire, mais qui peut aussi révéler une méfiance envers le chercheur. Il m'est arrivé fréquemment de faire face à des soupçons d'espionnage, et de nombreuses enquêtes commencent par désamorcer ces soupçons aussi bien que les attentes démesurées à mon sujet. Néanmoins, ces modalités relationnelles de la recherche de terrain ne sont pas mon propos ici. Dans le cas du chercheur ou du villageois, la suspicion emprunte les mêmes mécanismes : celui qui adopte un comportement ambigu, même sans le savoir, risque d'être accusé des maux qui frappent le village et pourrait bien y laisser sa peau.[34]

[34] Lorsque j'ai demandé conseil auprès de mes proches pour savoir si je pouvais explicitement enquêter sur cette affaire, notamment sur la cérémonie de réconciliation annoncée (qui prit finalement tellement de retard dans son organisation que j'aurai déjà quitté le pays lorsqu'elle aura eu lieu), les recommandations étaient formelles : « *si quelque chose se passe mal, tu prends le risque d'être accusé à ton tour.* »

"Après intervention des autorités, du sous-préfet et du président de la CRD[35], le calme fut obtenu. C'est-à-dire on a finalement rattrapé puis interrogé l'étranger qui a eu très peur, et on a demandé qui il était. On a ensuite demandé à ceux à qui il était de le présenter aux autorités, et pourquoi cela n'a pas été fait. »

On remarque ici une tournure de phrase particulière : "*On a ensuite demandé à ceux à qui il était de le présenter aux autorités."* Tous les Koniankés sont l'étranger « *de* » quelqu'un qui ne peut être qu'un autochtone, son tuteur, qui l'accueille, le présente et le représente devant les autorités coutumières. Seuls les autochtones ont accès au territoire, et peuvent donc en céder une partie à leurs étrangers qui sont, au départ, bien souvent de la main-d'œuvre dans les plantations autochtones. Ce don foncier accompagne souvent une alliance matrimoniale. La terre est donnée à l'étranger, qui la possède dans la mesure où il en a besoin pour nourrir sa femme (autochtone) et ses enfants qui, eux, héritent de l'allochtone de leur père. Les enfants de cette alliance sont donc à leur tour des étrangers et les neveux des autochtones. Or, on dit aussi d'un neveu qu'il « *appartient* » à son oncle maternel envers qui il doit sa déférence et un soutien inconditionnel. Il n'y a par conséquent aucun étranger qui n'ait de compte à rendre à son hôte autochtone, qui est son tuteur (ou le descendant de ce dernier), et enfin assimilé à la figure de l'oncle maternel. Sauf dans le cas précis où les deux parties ont oublié leurs engagements au fil du temps, ce qui peut arriver. Dans ce cas de figure d'oubli ou d'effacement de la dette par non-transmission de l'histoire de la dette qui légitime la propriété et un statut social, l'étranger reste redevable, mais ne sait plus envers qui en particulier. La relation de tutorat s'étend alors symboliquement à un ensemble d'individus anonymes, un groupe plus élargi tel que l'ethnie tout entière. On dit alors que les Koniankés sont les neveux des Kpèllè, même lorsque plus personne ne peut raconter qui a donné la terre ou l'épouse au premier arrivant. Par conséquent, l'oubli est un enjeu majeur pour les immigrants, puisque c'est par là qu'ils s'émancipent en se libérant des contre-dons envers ses tuteurs. Ne plus savoir d'où on vient ni qui a donné la terre est donc une étape importante de l'appropriation d'un territoire reçu. L'oubli d'ailleurs est le moment où, après plusieurs générations, on est enfin d'ici. Dans une culture orale, l'oubli est un enjeu majeur de par son pouvoir structurant. Par analogie avec une société de plain-pied dans l'écriture, on peut dire que la manière de raconter les histoires correspond à une réécriture permanente des lois, constitutions et documents administratifs. L'oubli, c'est alors comme verrouiller un de ces documents qui organise le vivre ensemble. On sait alors qu'il a existé,

[35] Commune Rurale de Développement.

mais plus personne ne peut le consulter, et il devient aussi possible de le réécrire entièrement. Cette stratégie de l'oubli reviendra régulièrement dans les enquêtes qui vont suivre.

On comprend aussi que l'inclusion des étrangers koniankés produit une asymétrie en défaveur de ces derniers, et ce, en termes de souveraineté, et donc d'accès à la terre. L'inclusion produit de la différence, un statut et une identité particulière d'obligés, et non de l'identique ou de l'égalité. Elle n'est par conséquent pas assimilatrice, mais support d'une hiérarchisation des droits et des statuts sociaux corolaires à l'identité vécue qui est étayée par l'histoire des origines de chacun autant que par son ethnicité. Le résultat en est une forme de sécurisation populaire par obligation d'assistance mutuelle étayée sur l'ethnicité. Ceci dans un contexte historique où l'agriculture rentière a gagné en importance parallèlement au désir ou à la nécessité d'accumulation individuelle d'un capital. Ce désir d'assimilation reflète la condition d'accès à la modernité par la consommation, mais cette accumulation est bridée, soit par le manque de moyens, soit, comme nous l'avons vu précédemment, par les devoirs de solidarité qui garantissent la sécurité sociale par le bas. La nécessité de renégocier le tutorat est donc le résultat de ces profonds changements socioéconomiques qui agissent en synergie : désir d'accumulation qui passe notamment par l'agriculture rentière conjointement aux logiques identitaires (qui articulent l'ethnie et la confession religieuse) comme principe organisateur des droits sociaux tels que la propriété et la citoyenneté.

Avant de poursuivre, je voudrais insister sur ceci : si les koniankés ont reçu tant de terres, c'est bien parce qu'il était avantageux pour les autochtones de la leur donner. L'intérêt était qu'en donnant de la terre (qui, à une certaine époque, ne manquait pas et ne privait donc personne), l'autochtone crée de la hiérarchie en obligeant l'allochtone. La configuration ethnicisée du territoire est donc bien le résultat d'une dilapidation volontaire de celui-ci, qui à partir d'un certain seuil aujourd'hui atteint lorsque la terre vient à manquer, ne fait plus coïncider l'intérêt individuel de donner à un étranger d'une part, avec l'intérêt collectif de garder la maîtrise de réserves de terres afin de garantir un avenir à la descendance du groupe d'autre part. La marchandisation des terres est encore un bon argument pour « *donner* » la terre à l'étranger contre un peu d'argent, mais sans acquitter les deux parties. Celui qui donne la terre aujourd'hui joue alors du lexique de l'hospitalité, qui « *ne se refuse pas* », dit-on, ceci dans l'espoir de se sécuriser voire de s'enrichir, mais tout en accentuant par là un rapport de force en défaveur de son groupe qui voit son territoire se dilapider. Historiquement, c'est sans doute le plus important moteur de dilapidation du territoire des autochtones. C'est donc par le don que

les autochtones perdent progressivement la maîtrise de leurs territoires lorsque les autochtones receveurs vont s'émanciper de l'asymétrie qui les soumet à leurs tuteurs.

Le récit de Galakpaye commence par l'élection de l'ancien chef de district, qui une autorité administrative, dans un contexte politique national de l'époque qui est pro-islamique. Or, le processus électoral représente le poids démographique des idées, ce qui met à mal les autorités coutumières pour qui l'antériorité justifie la souveraineté. Toutefois, les koniankés étant de plus en plus nombreux, la souveraineté est malmenée par le nombre. Non seulement la migration koniankée se fait sur plusieurs décennies, mais en plus, ces derniers appliquent des règles matrimoniales qui leur permettent de prendre des épouses autochtones sans réciprocité. Lors d'une telle union, la femme est obligatoirement convertie à l'Islam, et donc à cette « fraternité de religion » pouvant être vécue par les non-musulmans comme discriminatoire ou rivale. L'alliance est asymétrique, cette fois en faveur des Koniankés, puisqu'ils ne peuvent en aucun cas donner une des leurs en mariage à un non-musulman. Et ce parce que ce serait une faute grave que de quitter l'Islam pour "*épouser*" la religion d'un mari non-musulman[36]. Or, une femme doit épouser la religion de son mari. Dès lors, en plus des conflits fonciers et démocratiques, ce sont aussi les amours impossibles qui tracassent la jeunesse… On assiste donc à un renversement démographique où les « étrangers » redevables d'hier sont en passe de prendre le pouvoir après avoir mené, au nom des motifs que nous avons examinés, une politique prosélyte sur le plan migratoire et matrimonial.

Tout se passe comme si à une asymétrie telle que l'accès à la terre et la préservation d'une autochtonie qui assure un pouvoir coutumier, répondait une autre asymétrie : le poids du nombre qui est accentué par l'échange non réciproque de femmes et la conversion obligatoire de ces dernières. Au monopole qu'exercent les autochtones sur les rites en forêt sacrée répond un autre monopole religieux, celui de l'Islam tel qu'il est pratiqué dans ce contexte. Selon Germain (1984), les Koniankés (Malinké et populations associées de la zone forestière) seraient des animistes fraichement convertis. L'auteur ajoute encore que « *Jamais un Malinké musulman ne voudra se soumettre à une coutume qu'il juge primitive ni s'assimiler à des gens qu'il méprise en les traitants de « sauvages »* » (Ibid : 77). Je pense que cela reflète très bien les tensions intercommunautaires que j'ai pu observer près de soixante années plus tard, y

[36] Il m'a été donné d'enquêter sur un conflit où une veuve âgée et musulmane ne pouvait tolérer que des autochtones vivant en partie sur des terres de feu son mari consomment de l'alcool, arguant notamment que cela porterait préjudice au mari dans l'au-delà. Dans ces conditions, tout espace ayant appartenu un jour à un musulman devient un territoire de droit musulman. Dans certains cas comme celui-là, le désir de pureté s'oppose formellement à l'altérité, et la mixité religieuse menace mal agencée le vivre ensemble.

compris la condescendance, parfois, d'un groupe qui a connu le commerce désenclavé et le développement de manière plus précoce pour des raisons historiques.

Mais encore, si les Koniankés rivalisent en nombre avec leurs hôtes, ils ont aussi la réputation de les dominer dans tout ce qui touche au commerce et aux affaires tout en gardant l'atout d'une parenté avec les Malinkés très présent dans le reste du pays. Les Koniankés se targuent donc parfois d'appartenir à un clan plus puissant sur le plan politique et économique en vertu de cette parenté historique. En témoignerait leur domination sur les parcelles les plus convoitées de la ville, notamment au niveau des artères commerciales.

C'est dans ce contexte d'asymétries réciproques entre autochtones et allochtones qu'à Galakpaye, un "*étranger*" qui n'a pas été présenté aux autorités du village est accusé d'avoir kidnappé un enfant en vue de la sacrifier.

"Les Koniankés ont reconnu qu'ils auraient dû présenter l'homme aux autorités, et ont conclu qu'il ne voulait pas enlever l'enfant pour le sacrifier. Disant que la femme qui était avec son enfant, seule, avait pris la fuite par peur de l'étranger. Lui l'a poursuivi en criant d'arrêter. Donc, il y avait incompréhension réciproque. Donc le tort est à ceux qui ont accueilli l'étranger sans le présenter. Un accord fut alors trouvé entre les deux communautés.

Ensuite, les autorités coutumières du district de Galakpaye, présidents et sages Kpèllè et konianké se sont entretenues [ce sont les aînés qui conseillent le bureau du district, on demande leur avis sur tout problème non administratif]. *C'est eux qui connaissent l'histoire et les limites foncières. Ces autorités font venir un guérisseur Kpèllè renommé, depuis le Libéria, pour chasser les esprits maléfiques afin de protéger le village. Cela s'est fait une à deux semaines avant l'inauguration de la mosquée qui était enfin construite. »*

Il a donc été convenu par les autorités administratives et coutumières des deux communautés que l'erreur était de ne pas avoir présenté l'étranger aux autorités telles que le voudrait la coutume. Toutefois, en respectant cette coutume, les allochtones reconnaissent la souveraineté des autorités autochtones. Les autorités des deux communautés se sont réunies et conviennent de faire venir un grand guérisseur depuis le Libéria voisin afin d'apaiser leurs relations. Pour ce faire, ils vont tenter de neutraliser les mauvaises intentions qui sont matérialisées dans les fétiches que le guérisseur a pour mission de débusquer. Toutefois, perdre un fétiche, c'est perdre une protection ou un pouvoir néfaste qu'on exerce sur autrui pour lui voler sa chance par exemple, ce qui est un délit passible d'amende. Plus encore, il peut être honteux pour un musulman d'avouer utiliser les pouvoirs des fétiches qu'il est censé avoir reniés…

"Lorsque le guérisseur a commencé son travail, cela a commencé par la partie Kpèllè du village.

Cela s'est très bien passé. C'est-à-dire qu'il passe de maison en maison pour dénoncer les mauvais gris-gris cachés et on inflige des amendes aux propriétaires de ces mauvais gris-gris. Le village était à son comble, car les villages Kpèllè des alentours étaient là pour assister à la cérémonie. Quand ils sont arrivés du côté des Koniankés pour trouver les mauvais fétiches, il y a eu refus total pour raisons religieuses, car cela n'est pas permis chez eux [de posséder des fétiches, être pris en flagrant délit est très humiliant vis-à-vis des frères de religion]

- Mais alors pourquoi les sages koniankés ont-ils voulu faire cela ? demandais-je.

- C'est ça le problème… c'est ainsi que lorsque le guérisseur a fait sortir un gri-gri de la maison koniankée, la bagarre a commencé. Un Kpèllè est mort de coups de machette Konianké[37]*. La vengeance* [des Kpèllè] *fut immédiate. Le massacre a duré des heures avant que les militaires n'arrivent. On pense à 30 morts, dont un Kpèllè.*

C'était un conflit latent qui dégénère à cause de la terre. (…) Il en résulte que les musulmans ont reçu l'aide du HCR [Haut-Commissariat des Réfugiés des Nations Unies]. *(…) toute la population a fui entièrement. L'armée s'est installée et puis ils ont tout bouffé.*

- Tu veux dire qu'ils ont pris les affaires de gens ?

- Mais bien sûr, comme d'habitude ! Une cinquantaine de personnes ont été en prison. 16 ont été libérés, d'autres ont été condamnés à mort, à perpétuité, 20 ou 8 ans. Tous Kpèllès, dont un bon nombre par contumace. »

Conclusion : le foncier enchâssé

Cette étude de cas met en avant les principaux enjeux fonciers et leurs significations telles qu'ils sont enchâssés dans le social. Le conflit révèle un contexte qui façonne les lignes de démarcation du conflit. D'une part, la relation de tutorat implique une hiérarchie qui se renégocie sur fond de transition vers une économie de la rareté, d'où la nature identitaire des tensions. Ces tensions sont intercommunautaires dans la mesure où l'accès à la terre et la *sécurisation populaire* par le bas et en creux de l'État dépendent fortement de l'identité ethnique et religieuse, donc de communautés de partage qui privilégient leurs membres respectifs. Au croisement de l'altérité et du foncier se trouve le tutorat comme mode d'intégration asymétrique ou hiérarchisant de l'Autre. Dans une relation de tutorat, celui qui est désigné comme l'étranger est inclus dans une relation inégalitaire puisque ce dernier est redevable de l'hospitalité qui lui

[37] Il est aussi dit que le Konianké était le fils d'un immigrant qui a tué le fils de son propre tuteur. C'est donc un geste symboliquement fort : le meurtre de celui envers qui on a hérité d'une dette autour d'une affaire de fétiche.

est offerte. Il transmet ensuite cette asymétrie à ses enfants, ainsi que sa dénomination religieuse et son ethnicité. L'identité et le foncier sont à leur tour liés à une politique matrimoniale de non-réciprocité des alliances et de conversion religieuse obligatoire des épouses ; ainsi qu'à un renversement démographique susceptible de changer les résultats des élections locales aussi bien que du rapport de force brute si bagarre devait advenir. Et, enfin, tout cela est consubstantiel aux relations aux invisibles (Dieux, ancêtres, force des fétiches et esprits de la forêt) qui jouent notamment le rôle de protecteurs face aux attaques d'autrui, mais aussi de facteur légitimant l'accès à la terre. Modifier une seule de ces composantes impacte l'ensemble du système relationnel et foncier. Les systèmes fonciers sont donc en permanent rééquilibrage telle une personne qui marche en rattrapant sa chute à chaque pas. Ça ne saurait être définitivement stable. Celui qui se libère de la pression des invisibles, par exemple, en adoptant une superpuissance protectrice pourrait se permettre de prendre sans donner en retour, car il ne craindrait plus la menace ni la rancœur…

De nombreux conflits fonciers de la région articulent ces dimensions.

Avant de poursuivre, peut-être faut-il quelque éclaircissement sur le rôle, ici paroxystique du conflit dans l'étude des relations entre les individus et les groupes, dont résulte la propriété.[38]

Note épistémologique. Le conflit comme lieu de (re)configuration politique

Le conflit est le lieu qui donne à voir la réinvention du vivre ensemble lorsque des normes multiples et parfois contradictoires sont ponctuellement discutées, car remises en question.[39] Donc, lorsqu'il y a conflit, les normes, leur application ainsi que les autorités régulatrices ne vont plus toujours de soi. C'est l'occasion de les réaffirmer aussi bien que d'en changer. Cette ponctualité, lorsque Pierre et Paul se disputent la limite de leurs champs, ou lorsque deux communautés s'entretuent, ne doit pas cacher ce qu'elles révèlent des tensions structurelles: l'accès à la terre, sa rareté concomitante aux potentiels des techniques agricoles et à la pression démographique, aux manques de débouchés en dehors de la paysannerie qui bloque l'ascension

[38] Nous avons une approche classique du foncier comme étant « *l'ensemble des dispositions régissant les relations qu'entretiennent entre eux les individus et les groupes en ce qui concerne le statut et l'usage de la terre* » (M. C. Pingaud, 1991 :286). J'envisage la propriété comme l'ensemble des règles d'accès à la terre et à l'espace en général. Des règles d'accès ont pour symétrie des règles d'exclusion ou de restriction.

[39] Ostrom (2009) souligne que pour qu'une communauté puisse gérer ses communs, il est indispensable que l'État reconnaisse ces normes de gestion. Dans la rivalité des institutions sur ce contexte plurinormatif se dessine un enjeu de reconnaissance et de validation mutuelles. Le Meur (2011) souligne à ce sujet que les ruraux comme les citadins qui le souhaitent pourraient bénéficier d'une meilleure sécurisation foncière de par la connaissance et la reconnaissance des droits fonciers tels qu'ils sont perçus et reconnus par les populations, une fois transposés dans le code juridique officiel. Mais c'est sans compter que ces droits n'ont rien d'homogène. Même si l'État fait tout pour reconnaitre les droits des populations locales, il devrait alors trancher sur lesquelles de ces normes il reconnaît, puisque même au niveau local il y a de multiples contradictions. La démarche antérieure à la production d'attestation reconnaît d'ailleurs généralement au préalable les droits coutumiers qu'elle ne fait que mettre par écrit avec la reconnaissance d'un officiel entouré des parties prenantes légitimes et consentantes – et cela ne résout pas grand-chose. Enfin, cela ne répond pas non plus au besoin de transformer ces normes afin de réguler des solutions inédites.

sociale autant que la sortie de l'agriculture, à la dilapidation du patrimoine concomitant aux règles matrimoniales elles-mêmes imbriquées dans différentes religiosités qui forment des hiérarchies ainsi que des groupes d'intérêt stratégique et des communautés de solidarités rivales…

Le conflit, en tant que lieu et moment de configuration du vivre ensemble au regard de ces problématiques contemporaines, est l'approche que je privilégie pour mener cette recherche, même si la réinvention du vivre ensemble n'implique pas forcément du conflit, mais peut aussi passer par d'autres voies telles que l'art, la danse, les fêtes, le développement... Cette approche nous a permis, par exemple, de comprendre comment le juste et le vrai s'articulent dans la mise en scène du procès ou de la palabre. Cette mise en scène du vivre ensemble, précisément là où il est remis en question, est l'objet d'une publicité qui assure à la communauté qu'elle puisse entendre et vivre sa propre reformulation. Mais encore, la controverse est le lieu d'affrontement entre différents régimes normatifs incarné au fil des générations dans des institutions qui font autorité en la matière. Cette dynamique d'affirmation constante est le lieu de négociation entre ces différentes autorités qui portent chacune leur projet de société, leurs rapports de force, leurs visions du monde. Chacune est susceptible de plus ou moins représenter les intérêts parfois divergents des institutions et des hommes qui les portent. Tandis qu'en ville, l'anonymat et la multiculturalité rendent les choses beaucoup plus difficiles, en termes de mise en scène notamment, pour ce juge qui n'a de cesse de bricoler des solutions provisoires à partir de matériaux issus de différents modèles normatifs rivaux ou antagonistes. Ce juge bricole en permanence des bricolages métis. Les arbitres de ces différents conflits ont, par conséquent, la tâche d'imaginer une synthèse viable pour dessiner des vivre ensemble adaptés aux enjeux contemporains.

On est donc à mille lieues d'un quelconque impératif de faire vivre la coutume comme garant d'une soi-disant paix sociale ancestrale. Plutôt, la situation se caractérise par une volonté de changement accompagnée de divers bouleversements. Le changement, c'est aussi une part de désordre et d'inconnue. Les différents régimes coutumiers, tout comme le droit écrit ou le régime de la propriété privée, sont les matériaux à partir desquels ces synthèses peuvent puiser pour répondre à des enjeux inédits. Il ne s'agit donc pas d'opposer en tout point la coutume à la modernité, qui est pourtant bien différente, mais d'observer leurs constantes reconfigurations au lieu de leur articulation et en fonction des enjeux auxquels ils sont amenés à répondre. Or, ces enjeux ne sont pas les mêmes à Kômou ou à Galakpaye ou ailleurs. La présence d'un accès au marché, d'une migration massive, ou encore d'une plantation industrielle par exemple, change radicalement les matériaux sur laquelle les normes s'appliquent.

Chapitre V. Le business de la sortie du coutumier et autre stratégie foncière en situation désordonnée

Dans ce chapitre qui traite de la sortie du coutumier en faveur d'une marchandisation progressive ou partielle des terres, nous allons franchir une étape dans notre rapprochement d'une plantation industrielle et envisager ce qui se passe lorsque la pression foncière est extrêmement forte, dans une situation qui, s'il n'y avait pas de casernes militaires alentour, aurait très bien pu dégénérer en bain de sang comme l'illustre l'étude de cas du village fantôme. Ce faisant, je montre en filigrane l'impact sociofoncier et non spécifique d'une plantation industrielle, non pas sous l'angle de son utilisation des terres, mais en tant que vecteur d'un développement singulier que nous allons décrire. Ce développement, ce moment de transition d'allure interminable et incertain, pour les habitants de Kômou assis à même le sol, il s'agit bien là d'une étape à franchir pour atteindre un idéal caractérisé, entre autres, par un accès à la consommation et à la reconnaissance. N'oublions jamais que du point de vue de celui qui est péjorativement désigné comme « dans l'obscurité » d'un village de brousse, le développement en question, aussi dur et foutraque soit-il son apparence, reste pour une opportunité, une étape souhaitable vers un mieux-être au monde – sans naïveté aucune au sujet des difficultés et de souffrances concomitantes. Venant de Kômou, Diécké apparaît comme une opportunité de progrès économique et social. Réussir à Conakry est mieux encore. Bruxelles est un idéal, New York ferait figure de nec plus ultra. Comme si la réussite et le progrès se mesurent par l'argent, directement relatif à l'éloignement d'une ruralité qui ne paye pas. On va y tenter sa chance, au risque d'échouer, on investit, parfois gagne, parfois on perd.

Mon argument ne concerne donc pas l'usage des terres par la plantation industrielle, ni les conflits relatifs au respect des limites de leurs concessions, ni des relations entre l'opérateur économique, l'État et les communautés cédantes. Ce sera mon propos dans la dernière partie de ce travail. Il m'est utile de procéder par rapprochement progressif afin de pouvoir comparer, juger et pondérer les variables en jeu et, enfin, de rendre compte d'une complexité dynamique et processuelle des rapports sociofonciers. Avant de voir comment les populations négocient avec l'opérateur économique, voyons donc comment elles négocient la propriété et la sécurisation populaire entre elles et pour elles. Les similitudes frapperont alors là où on ne les attend pas, ce sera le sujet de la dernière partie de cette recherche.

Si je parle « d'impact non spécifique » de la plantation agro-industrielle, c'est parce que je la considère comme un vecteur de ce développement que je m'attache à décrire comme foutraque, tatillonnant à l'aveuglette au coup par coup, qui découvre ses nouveaux problèmes

en même temps que les opportunités qu'il suscite, tentant d'y apporter une solution par essai et erreur en puisant dans différents registres normatifs disponibles afin de réaliser une synthèse ad hoc. Mais rien de tout cela ne relève des spécificités de l'huile de palme, du caoutchouc, de la fumée ou des bassins de décantation de l'usine ou encore de l'utilisation des terres par l'opérateur industrielle. Celui-ci est simplement un bassin d'emploi, une opportunité d'immigration,[40] un générateur de flux économique et d'infrastructures publiques. Nous retrouverions donc les mêmes problématiques autour d'une grande ville, ou de n'importe quel pôle d'activité économique à forte intensité de main-d'œuvre. Ce n'est que dans la dernière partie que nous aborderons l'implication de l'opérateur économique dans l'espace public. Un bémol toutefois sur ce point concernant les projets de développement agricoles sponsorisés par l'opérateur économique appelés « PF, » pour « Plantation Familiale » en contraste des « PI » pour « Plantation Industrielle. » Les PF des projets de collaboration avec l'opérateur économique. Cela consiste à moderniser les techniques agricoles puis à ouvrir l'accès à l'exportation, ce qui augmente fortement la pression foncière. Néanmoins, la pression foncière à usage agricole est certainement augmentée aux alentours de n'importe quelle zone d'urbanisation et de forte densité démographique. À la pression foncière urbaine (ou démographique, tout simplement) répond toujours une pression foncière agricole, sauf à croire que les villes n'ont pas besoin de se nourrir. Tout au plus, l'importation permet de découpler ces deux types de pression foncière. Ici, elles sont conjointes, sœurs, voisines, et augmentée par l'exportation de produits agricoles qui augmente l'usage rentier de l'espace.

Deux espaces mitoyens et économiques interconnectés, car interdépendants : la ville et la campagne, les maisons et les champs pour nourrir ses habitants et gagner en incluant l'exportation. Nous regarderons la frontière entre ces deux mondes interdépendants, lorsqu'un espace agricole bascule dans la périphérie urbaine. Concrètement, ce sont des champs vivriers

[40] Afin de donner un éclairage quantitatif sur les transitions économiques et foncières abordées dans ce travail : Selon Bidou J-E et Toure (2002b), la population guinéenne augmente de près de 3% par an (DNS, 2006) contre 2.7% estimé en 1992 (R. Raemaekers, 2001 :1442) et n'est pas également répartie. Il y a une transition urbaine et démographique, associant la croissance démographique à l'immigration urbaine (Bidou et Toure 2002b) tandis que la croissance démographique globale est fortement corrélée aux prix des matières premières (Diallo, 2006) tout en restant négativement impactée par la balance commerciale déficitaire (Ibid.) qui marque une dépendance énergétique et alimentaire malgré les exportations (Raemaekers, 2001). 90% de celles-ci sont minières, tandis que ce secteur d'activité pèse pour plus de 20% du PNB tout en étant concentré dans les mains de quelques-uns contrairement à l'agriculture. Cela explique que selon la FAO, la population guinéenne estimée à 7,4 millions d'habitants en compte 5 millions en milieu rural (R. Raemaekers, 2001 :1472). Puis, des foyers régionaux de peuplement où le taux de fertilité est particulièrement élevé, concentrés en pays mandingue (Bidou et Toure, 2002b). Et enfin des zones de sous-peuplement, comme au Fouta Djalon caractérisé par le peu d'opportunités d'emploi. Les déplacements importants de population concernent donc principalement des migrations urbaines. Ils s'orientent aussi vers les lieux d'industrialisation, puis vers les terres fertiles et moins peuplées. C'est là que nous retrouvons, entre autres, les plantations industrielles étudiées dans ce travail ainsi que les zones rurales de terre abondantes. Il y a trente ans, l'Afrique rurale représentait près de 90% de la population (A. Mignot 1986 :225), 70% des Guinéens vivaient à la campagne en 2005 (M. B. Diallo, 2006 :6 ; deux tiers de la population selon R. Raemaekers, 2001 :1444). Selon Bidou J-E et Toure (2002b), la population active des trois quarts des sous-préfectures est à plus de 90% composée d'agriculteurs, contre 10 à 15% dans les grandes villes. Cette disproportion fait dire à Lund et Le Meur (2001) l'étrangeté qu'il y a à considérer le foncier comme une discipline hyper spécialisée alors qu'elle touche une majeure partie de la population.

et rentiers convertis en parcelles d'habitation dont les prix s'envolent en fonction de la pression foncière. On parle d'une valeur marchande parfois brutalement multipliée par plus de deux milles en moins de deux décennies ! Nul besoin pour les acteurs, face à cette incitation économique, de subir une quelconque forme de pression étatique ou extérieure... Ils sont littéralement poussés à vendre ou à acheter avant qu'il ne soit trop tard. La donne foncière se redessine alors de fond en comble, ce qui redéfinit les rapports sociaux et les autorités régulatrices.

C'est aussi la jonction de deux univers. L'un où la terre à usage agricole ou urbanistique s'acquiert par la coutume. L'autre ou la terre s'achète avec de l'argent contre un acte de cession qui acquitte très explicitement les parties prenantes. Dans le premier cas, la terre se « *donne* » contre de la reconnaissance (de la cola et un peu d'argent) qui se traduit par la garantie de bonnes relations hiérarchisée de don et de contre dons. Le receveur est alors redevable sur plusieurs générations. À la frontière de ces deux mondes se pose le problème de l'acquittement, donc de l'aliénation. À partir de quand l'acheteur est définitivement acquitté de son vendeur, qui perd du même coup définitivement ses droits sur la terre cédée ? La difficulté de s'acquitter résulte ici dans le fait que le non-acquittement (et donc la non-aliénation) est consubstantiel à la sécurisation populaire… S'acquitter, c'est couper le lien, c'est trancher. Or, nous avons vu avec la justice au village et au tribunal à quel point trancher est dangereux, préférant toujours le compromis, le pardon et un semblant d'oubli. Le front périurbain mixe ces deux univers de sens et de relations socioéconomiques, tentant des combinaisons parfois impossibles.

Ce lieu périurbain est aussi la jonction entre un monde « coutumier » où les accords sont garantis par la mémoire des aînés et la transmission orale d'une part, avec l'administration et l'écriture d'autre part. Celle-ci est indispensable et incontournable tant les transactions se multiplient en se moulant à une diversité des modes de vie inconnue jusqu'alors, mêlant le salariat, l'entrepreneuriat, la migration économique et temporaire, l'apparition de nouveaux groupes ethniques et ainsi de suite. Aussi, chacun est en quête de sécuriser sa propriété et va, par conséquent, en appeler à autant de régulateurs que possible pour se faire, en multipliant les sources de légitimité pour ne pas perdre sa terre. Ce faisant, les différentes autorités à même de rendre ce service sont en compétition pour réguler les conflits et assurer la propriété. Si ce sont les représentants de l'État qui sont capables de faire mieux que les Vieux, par exemple, c'est eux qui seront appelés à gouverner, car ce sera eux qui pourront sécuriser. La jonction de ces deux univers révèle donc une étape essentielle dans la formation de l'État, moment où celui-ci peut réguler et garantir la propriété – et être reconnus en retour par les possédants. Nous verrons

donc comment les diverses autorités régulatrices s'articulent, se complètent ou se neutralisent autour de conflits documentés à la faveur de cette transition politique.

Là où la ville mange la campagne, c'est enfin et surtout le lieu où il est possible de jouer sur ces différents registres pour tirer profit de ce bouleversement. C'est précisément ce que j'appelle le « *business de la sortie du coutumier* » et « *la politique du chaos*. » La donne foncière est redistribuée de fond en comble, généralement par les ayants droit d'alors qui tentent de tirer profit de la nouvelle valeur de leurs terres. Dans cette redistribution, deux catégories d'acteurs émergent. D'abord, parmi les régulateurs, ceux qui sont capables d'imposer l'ordre et la sécurisation, donc de réguler, d'assurer une légitimité plutôt qu'une autre, de protéger la propriété, de dire et faire valoir une vérité plus valable qu'une autre, donc de faire accepter une histoire plutôt qu'une autre, de créer un nouveau consensus menacé par les tensions qu'il génère. Par exemple, l'histoire des konianké contre celle des Manons et des Kpèllès… Ensuite, parmi les « joueurs, » c'est-à-dire les acteurs en conflit, ceux qui savent tirer avantage de cette situation plurinormative (donc de la multiplicité parfois contradictoire entre les normes et les régulateurs), autant que de la propension à la dilapidation.[41] Ce faisant, les accords se nouent et se dénouent en attente d'un régulateur et d'un consensus capable de s'imposer sur les autres.

Ce n'est rien de plus qu'un Nouveau Monde qui émerge avec la marchandisation naissante qui représente une gigantesque opportunité autant qu'une source d'insécurisation, un nouvel ordre économique, social et politique précisément là où le béton coule sur la cendre des champs.

[41] Chauveau (1997) se demandait déjà si « *la prolifération des arrangements institutionnels qui caractérise aujourd'hui l'accès aux ressources foncières est-elle (ou non) compatible avec la sécurisation de l'appropriation, l'efficacité de l'usage productif et la recherche d'un développement équitable ?* » Deux éléments vont dans le sens d'une réponse négative à cette question : celui qui investit la terre est insécurisé, qu'il s'agisse d'une grande entreprise ou d'un particulier dans son propre village. Aussi, la redistribution ne parvient que péniblement à transcender les réseaux de solidarité interpersonnels d'inspiration coutumière et ne se traduisent donc presque jamais en gain collectif. Il n'y a pas d'espace véritablement public ni sur le plan politique ni géographique. Les deux sont prisonniers de divers entre-soi.

Bienvenue à Diécké



Photo 39: route principale de Diécké.

À l'extrême Sud de la Guinée forestière, à quelque kilomètre à peine de la frontière du Libéria, se trouve la petite ville de Diécké et ses environs qui connaissent des transformations profondes. C'est d'abord l'unification de cinq villages situés à la frontière entre le territoire Manon et Kpèllè, afin de garantir la sécurité de ses habitants dans un contexte précolonial de conflits ethniques récurrents. C'est aussi un lieu d'immigration depuis plusieurs générations pour les Koniankés venus du nord afin de faire du commerce, puis peupler la région et donc se marier et cultiver. De plus, une plantation industrielle d'État s'y installe au cours des années 80', créant un bassin d'emploi tout en assurant l'entretien d'un réseau routier utile pour de nombreux échanges commerciaux. La présence de l'opérateur économique participe à ouvrir les portes du développement et du commerce. De nombreux projets agricoles sont réalisés avec les communautés locales (PF), tandis qu'il devient envisageable pour tout un chacun de se lancer dans une agriculture de rente. En devenant de plus en plus rentière, l'agriculture consomme de plus en plus d'espace puisqu'on ne cultive plus que pour subvenir à ses propres besoins et échanger avec les besoins des voisins, mais pour s'enrichir par le commerce agricole à une nouvelle échelle d'échange mondiale. Contrairement au village enclavé, pour avoir plus

d'argent, ici, il faut maintenant cultiver davantage, et donc intensifier l'agriculture ou s'étendre sur la forêt qui peine à brûler d'année en année. Ainsi touchée par la croissance démographique et économique, la terre vient inévitablement à manquer (Bidou et Touré, 2002). Que ce soit par opportunité économique ou par le manque d'espace qui touche tant l'agriculture que l'urbanisme, beaucoup de paysans se lancent dans d'autres activités offertes par cette modernité : commerce, bar, immobilier, transport de marchandise et de personne entre autres avec le Libéria voisin, mécanicien, ouvrier, technicien, change d'argent... La ville naissante, qui n'était alors qu'un gros village, devient le point de passage obligé du commerce transfrontalier, sauf à vouloir traverser une rivière sur un bac en bois semi-submersible entre deux villages liés par des sentiers sinueux... Diécké est la dernière halte, venant de N'Zérékoré ou de la lointaine Conakry, avant les cinq ou six contrôles de sécurités interminables qui se succèdent à la frontière du Libéria. Gendarme, police, police des frontières, armée, chacun des deux pays aligne ses représentants de part et d'autre de la frontière pour cette succession de contrôle. Si les plus démunis en moto ou à pied semblent passer sans avoir à se déclarer, un Blanc ou beau véhicule est une proie de choix pour chaque point de contrôle, susceptible de s'enliser dans d'interminables négociations sans que je n'aie jamais eu l'impression qu'on a jamais véritablement vérifier ne serait-ce qu'une fois le contenu de mes bagages ou du véhicule. À Diécké, les ouvriers et les techniciens de tous bords viennent construire des routes, des ponts, des forages, les infrastructures de communication et de réseau, les écoles, l'hôpital, les cases de passage et les motels, les bâtiments de commerce et d'habitation, les lignes électriques... Et puis, deux casernes militaires vivotent : leur présence rappelle à tous qu'il faut y réfléchir à



Photo 41: Frontière avec le Libéria. Il faut être courageux pour emprunter cette voie alternative à la route. Comme le bac n'est que semi-flottant, les pieds sont déjà dans l'eau avant chargement. Une escorte militaire et coutumière m'a suivi voyant que je me dirigeais vers la frontière.

deux fois avant d'initier la violence; or, le contexte est tendu. Il faut prévenir la violence locale, mais aussi protéger la ville de l'entrée d'éventuels rebelles depuis le Libéria venu piller en suivant par-là des logiques d'économie de guerre.

Soudainement, ces militaires sont appelés à intervenir lors d'un soulèvement d'élèves qui jettent des pierres et barrent les routes avec des déchets et des bois auxquels ils mettent le feu : les enfants et adolescents sont fâchés d'avoir à subir l'humiliation de leurs directeurs face à leur incapacité sporadique de payer leur scolarisation. Par bon sens m'explique un gradé appelé avec qui j'avais de bonnes relations, les militaires formés au tir à balle réelle nient les ordres et refusent d'intervenir sur des enfants. Parfois leurs enfants qui plus est ! Un autre jour, alors que j'attendais un ami, tout à coup, au coin d'une rue qui donne sur un marché, les femmes hurlent et s'attroupent. Un homme en uniforme émerge d'une mêlée grouillante de coups pour en extraire un pauvre type ensanglanté qui aurait volé de quoi manger et qui sans cette intervention aurait été laissé pour mort, la gueule cassée dans le caniveau. On s'ennuie en caserne après avoir salué le drapeau au matin, tandis que les femmes y posent leurs marmites sur des feux de fortune là où un mur fait de l'ombre, pour nourrir ces hommes lorsqu'ils ne sont pas en ville, en quête de quelque chose à réglementer. Dans les mois qui suivirent mes enquêtes, un incendie a fait exploser le stock de munitions, faisant trembler tous les environs…

Et puis, aussi, une administration se développe et s'hypertrophie. On va et vient intensément au commissariat, à la mairie, à la sous-préfecture et à la police toutes voisines autour d'une cour si grande qu'elle permettrait de jouer au foot. Celle-ci peine à suivre les demandes de normalisation et de sécurisation qui lui sont adressées à chaque fois qu'elle est saisie par une situation problématique. Vol, tromperie, agression, conflits fonciers s'y entremêlent au quotidien.

À cycle régulier sont versés le salaire de milliers d'employés, de contractuels, de manœuvres et d'ouvriers agricoles en grande partie liée à l'activité agro-industrielle, aux privés qui vendent leurs produits agricoles à l'usine, aux ouvriers sporadiquement engagés dans les exploitations familiales, et à quelques-uns du secteur minier qui s'éternisent, eux, en prospection qui semblent minée, me dit-on, par des tensions intercommunautaires. Le soir, les rues sont éclairées par les commerces, les voitures qui passent et aussi, çà et là, par de petits tas d'ordure ménagère auquel le feu est mis une fois rassemblées le long des routes. Avec la paye à intervalle régulier, l'alcool coule dans les bars le soir venu. Au téléphone, on fait des promesses aux petites qui sont trop loin de leurs amants tandis qu'on profite de celles qu'on a sous la main. Les cadres et certains fonctionnaires peuvent jouir des motels un peu plus luxueux

tandis que les autres boivent la bière et le vin de palme dans les gargotes qui bordent les routes. Les meilleurs bars ont un groupe électrogène, donc la musique ambiance les rues çà et là. Après quoi, chacun donne sa part à sa (ses) épouse(s), les dettes sont réglées, et puis tous s'empressent de mettre le reste de côté pour ne pas le perdre. Chacun sa tontine, tandis que les épouses, bien souvent, utilisent aussi cet argent pour importer des denrées alimentaires utiles à faire leur marché. Ces femmes vont et viennent des marchés et des champs souvent de l'autre côté de la frontière, dans une négociation bruyante et criarde qui ne finit jamais. Leurs enfants portent bien souvent quelques petites choses sur la tête dans l'espoir de vendre un peu, ne serait-ce qu'un savon, un mouchoir ou un poisson fumé. Ces poissons sont le plus souvent issus des côtes lointaines, et font figure de déchets par rapport à ce qu'on trouve là-bas – ils s'effritent et ont parcouru près de 1000km au soleil. Tout le monde se croise dans la cacophonie auditive et olfactive du marché, dans l'espoir et le dur labeur d'un petit rien. Tout le monde me connaît ou me devine, je ne puis être que le fils d'un patron et il n'y a sans doute jamais eu un touriste en ces lieux. J'intrigue, les enfants me touchent béats. Certains me dévisagent tandis que d'autres regards sont profondément vagues d'attente et d'ennui, une sieste avec le regard en veille. La polio n'étant pas rare, on peut y croiser des jeunes et des vieillards aux jambes atrophiées et déformées comme des brindilles souples et tordues. Les os ont l'air d'avoir grandi directement sous la peau sans autre muscle ni chaire, le long de courbes fluides aux articulations torturées. L'un d'eux, édenté par l'âge, se déplace sur ses mains pour se poser dans un coin et le voilà qui utilise habilement sa bouche et les orteils de ses deux pieds pour manipuler le fil de cuir qu'il coud le long d'une semelle décollée. La lèpre a emporté les doigts d'un autre qui attend que je pose un peu de générosité du bout des ongles sur ses moignons tandis que des enfants se chamaillent pour savoir qui aura le privilège m'assister. Soit j'en choisis un, soit le les nie aussi ostentatoirement que possible afin de ne pas susciter le moindre espoir à même de susciter une compétition affamée. Mon ethnocentrisme tatillon m'empêche « d'exploiter » la misère d'un enfant porteur de sacs à main ou cireurs de chaussures, même lorsque cela lui rend évidemment service. Surtout, ne pas croiser le regard de ceux à qui je ne veux rien acheter, ce serait comme ouvrir la négociation d'un je-ne-sais-quoi, comme donner mon mail à un pourvoyeur de publicité avide de mon attention. Surtout, ne pas se montrer trop aimable ni hésitant, ça pourrait passer pour de la faiblesse aisément exploitable. Rejeter boudeusement les premières offres sans même connaître le prix, il faut négocier de nombreuses fois la même chose avant de pouvoir faire savoir que l'on connaît sa valeur et sauter les premières étapes de négociations. Écouter les tarifs des marchés conclus partout autour afin de se renseigner, observer les gestes d'un marché conclu ou refusé. Surtout, se faufiler normalement sans hésitation ni étonnement

apparent, avec le regard vague, mais ouvert sur une masse écrasante de détails situés entre le sol et les tôles, dans ce petit monde chahutant et palpitant qui s'agrippe à la moindre pièce comme à une goutte de vie en plein désert aride. Les tôles rouillées et parfois défoncées des échoppes couvrent un sol humide d'huile rance, de pluie, de sueur et de détritus. Dans une de ces allées sombres qui mènent sur la rue rendue éblouissante par contraste, quelques Vieux sont assis côte à côte, visibles depuis la route. Devant chacun d'eux, des liasses de billes hautes de 15 cm, sans qu'ils aient l'air inquiets ni alertes, preuve que ce milieu d'apparence bordélique et chahutée est très strictement régulé. C'est tellement régulé qu'on peut y empiler des liasses colossales de billets sous le nez et à portée de main des plus pauvres, sans craindre de se faire voler. Pour autant, sans doute, qu'on appartienne au bon réseau. Il faut du temps avant de décoder, encore plus avant de savoir comment être aimable sans que ce soit une faiblesse.

Un réseau humain de plus en plus vaste se moule autour de ces nouveaux flux économiques de la ville : Diécké prend son essor, chaque nouvelle activité semble en appeler plusieurs autres, et le centre névralgique de cette croissance semble bien être la plantation industrielle elle-même, sans laquelle Diécké ne serait que la dernière halte, le temps d'une bière tiède ou d'une négociation à l'arraché le long de la route pas toujours carrossable qui mène au Libéria.

En ville, ce qui fut montré précédemment sur le foncier et les liens sociaux à partir de Kômou ou du village fantôme, la justice et les rapports entre l'identité et l'accès au territoire reste d'actualité. Tenons cela temporairement pour acquis, et montons en complexité.

En ville, le recours aux normes et aux autorités administratives se généralise. Mais encore, la terre est d'autant plus précieuse qu'elle est devenue extrêmement rare tant pour l'agriculture que pour l'immobilier. Elle n'est plus seulement une ressource nécessaire à se loger ou à cultiver, mais aussi l'unique ou la principale source de revenus pour les paysans, et une véritable opportunité de commerce, notamment immobilier, qui ne fait qu'accentuer le désir d'exclure autrui pour vendre et s'enrichir. Par cet acte de vente, la terre et les relations entre les hommes qui donnent sens à cette terre changent totalement de régime normatif. C'est ce que j'appelle le "*business de la sortie du coutumier*," que je considère comme un moteur de privatisation ou de marchandisation partielles de la terre. C'est un moteur puissant de marchandisation, le carburant d'un marché émergeant. Certains acteurs tirent profit de cette transition, tandis que d'autres s'en retrouvent exclu.

Nous allons voir que cette sortie du coutumier prend appui sur… la coutume et les histoires de familles et de migration qui légitimiste la propriété. C'est en prenant appui sur la

coutume que la terre peut être vendue, et change par-là de statut pour permettre à celui qui s'en départit de s'enrichir. Avant, on s'enrichissait de lien social par le tutorat ou le don. Cette valeur autrefois relationnelle commence à trouver une expression monétaire, puis, celle-ci se décuple de 200.000% en moins de vingt ans, poussant à la vente, à l'exclusion, à la marchandisation. C'est une opportunité incroyable autant qu'une source d'insécurisation. Il faut juste, pour opérer cette traduction de droits, se légitimer par la coutume orale pour pouvoir vendre la terre par écrit. C'est l'émergence d'un marché foncier qui ne demande aucune pression extérieure ou étatique ni internationale, simplement une incitation économique que personne ne saurait refuser.

Toutefois, que devient l'argent des ventes ? Que devient cette incroyable et soudaine création de valeurs impulsée par la rareté ? Elle est redistribuée dans des réseaux de dons personnalisés qui suivent des circuits familiaux, identitaires, religieux, clientélistes ? De toute évidence, à aucun moment ils ne se transforment en réalisation publique à même de sécuriser tout le monde, ni même dans des secteurs stratégiques pour la croissance. C'est le paradoxe de la croissance telle que j'ai pu l'observer sur tous mes terrains d'Afrique, elle se convertit en villa démesurée et tape à l'œil le long de routes embourbeuses et parfois sans ponts. L'argent est pourtant redistribué, mais sans pouvoir sécuriser le plus grand nombre ni favoriser un « état providence. » Les inconnus n'existent pas dans un tel système de sécurité sociale. L'aide reste personnelle, négociée au coup par coup, sans manquer de capturer nos intimités puisqu'une partie de ce qui se négocie n'est autre que les parties les plus couvertes de nos anatomies. Le lien social est alors questionné et il faut tout renégocier, faire machine arrière, faute d'avoir pu établir un marché et une gouvernance suffisamment sécurisante. Rien n'est plus concret et terre à terre : être insécurisé, c'est avoir faim, se méfier de l'autre perçu comme hostile, risquer de perdre sa terre et sa maison, monnayer ses choix intimes en matière de sexualité et d'idéologie. Tout cela est matériel, économique et concret avant d'être affaire d'affect, de symbole et d'imaginaire. Le problème du village fantôme est purement terre à terre avant de trouver à se symboliser, à s'exprimer donc, à travers la sorcellerie. Ce n'était que du foncier travesti en sorcellerie.

C'est ensuite par cette même logique coutumière, dont la terre semblait sortie pour de bon, que ce marché insécurisant est incessamment renégocié, faute d'avoir trouvé une configuration satisfaisante. Les acteurs du marché, qui achètent, vendent et s'échangent la terre, ne semblent jamais totalement départis des coutumes, de l'oralité et des stratégies de sécurisation populaires. La marchandisation s'opère donc par le bas, en bricolant des logiques et des normes issues de la coutume et du monde marchand. La première est une économie

affective de la dette pour maintenir le lien social tandis que la seconde met l'accent sur un contrat explicite et l'acquittement de la dette par la conversion d'une valeur en équivalent monétaire (donc un contrat et un payement, tout simplement). La marchandisation comme tentative d'émancipation, et les modes de sécurisation populaires semblent lancées dans un interminable chassé-croisé.

Sauf qu'on ne revient pas en arrière. La terre ne retrouvera jamais son statut d'antan. Elle se transforme au regard des liens sociaux qui se génèrent de manière hésitante et tâtonnante pour se l'approprier. J'insiste sur ce fait : il ne s'agit pas de choisir entre l'une ou l'autre de ces catégories, coutumière ou marchande, allant de l'un à l'autre. Il n'y a pas de retour en arrière possible. Non, il s'agit de trouver une combinaison originale et viable, donc suffisamment stable et socialement acceptable, par tâtonnement, hésitation, essai et erreur.

Quel que soit le cas de figure envisagé à Diécké, force est de constater que les différentes autorités administratives sont des acteurs de premier plan dans la résolution des conflits fonciers, pour autant que ces derniers n'aient pas d'abord été résolus en famille ou au village. L'administration est centrale, car elle « *traduit*[42]» des droits et des pratiques multiples qui légitiment parfois simultanément les mêmes parcelles de terrain à plusieurs personnes différentes. Chacun des conflits que nous allons voir suit un parcours particulier sélectionné pour mettre un élément de réflexion en avant. Nous allons étudier chacun de leurs parcours devant différentes autorités susceptibles de dire la vérité en matière de propriété. Généralement, le recours au tribunal n'a lieu que lorsque les autres tentatives de médiations ont échoué, notamment parce que cela coûte plus cher aux protagonistes, mais encore, parce que l'issue risque d'être plus tragique. Comme on l'a vu précédemment, le tribunal finirait par trancher, mais encore le financement du procès est très onéreux pour les parties prenantes. Il est en effet coutume de dire qu'« *il vaut mieux un très mauvais arrangement qu'un bon procès.* »

Dans tous les cas étudiés sur le terrain, je n'ai jamais pu travailler sur des parcelles ayant rempli toutes les étapes de la titrisation. Avoir un titre foncier, c'est se garantir le plus haut degré de sécurisation foncière délivré par l'État – donc du point de vue administratif qui est censé refléter une pratique ou un arrangement déjà existant dans la coutume et la pratique plutôt que de s'imposer aux dépens de ces derniers. L'étude d'un conflit foncier impliquant une parcelle titrée aurait permis, par exemple, de mesurer le rapport de force entre l'administration étatique et la gouvernance coutumière locale. En pratique, les étapes de la titrisation étant onéreuses, chronophages et énergivores, seules deux notables influents sont connus pour avoir

[42] Au sens de la théorie de l'acteur réseau développée par Akirch, Callon et Latour (2006).

pu obtenir un titre foncier dans toute la ville qui compte, me dit-on, environ 15.000 habitants. Les parcelles titrées que j'ai connues étaient ailleurs, dans des capitales, dans les très grandes villes où s'est développé un véritable marché de l'immobilier au fil de transactions répétées du type de celles que nous allons étudier, concernant les mêmes terrains bel et bien sortis de tout registre ou référence coutumière.

Aussi, afin de poser quelques bases élémentaires à ces observations, il faut souligner que sans titre foncier ni sécurisation écrite suffisante, il n'y a pas de possibilité d'accès à des prêts bancaires capable de financer l'inflation immobilière en misant sur des stratégies de spéculation. Pas de titre, des capacités de remboursements incertaines, une prédominance de logiques informelles, donc pas de prêts bancaires ni de pure spéculation. Par-là j'entends qu'il n'est pas possible d'emprunter aux banques ni d'acheter dans l'unique but de revendre à la hausse quelques années plus tard. Celui qui veut construire recours à d'autres atouts : l'investissement au jour le jour de petits montants, finançant la construction de sa maison parfois sur des années, en côtoyant le doute de perdre sa propriété. Ensuite, l'insécurisation est telle, qu'il est très difficilement envisageable d'acheter dans le seul but de revendre à la hausse : celui qui ne met pas en valeur le terrain tout en multipliant les stratégies de sécurisation en occupant notamment le terrain en perd presque automatiquement l'accès ! Simplement, quelqu'un d'autre va vendre ce terrain à un tiers, où le mettre en valeur, si possible "en dur" ou en cultivant des arbres, afin de ne pas pouvoir en être facilement délogé.[43] On est donc dans un contexte d'urbanisation où les acteurs n'ont pratiquement pas recours à des prêts bancaires pour construire leur maison, et où la propriété est tellement incertaine qu'il est difficile de spéculer sur ce qu'on pense pouvoir posséder à l'avenir. Je ne dis pas que c'est impossible, mais il faudrait être très riche, très puissant, et je n'ai jamais vu de telles choses à Diécké. Peut-être aurait-il fallu m'installer à côté d'un ministre, d'un général ou d'un gouverneur pour enquêter sur un tel cas de figure.

S'il y a des traces administratives d'appropriation de la terre à Diécké et dans ses environs, elles ne sont que des pièces préalables au titre, ou des arrangements entre particuliers qui mettent leurs accords par écrit, éventuellement devant un garant de l'administration qui signe le document. Ces pièces écrites peuvent donc être successivement fournies par différentes administrations telles que la sous-préfecture, les tribunaux, la gendarmerie, la police, mais aussi les autorités régionales en matière de cadastre rural et urbain. C'est généralement parce qu'il y

[43] Pour C. Lund (2008), il importe de pouvoir avancer des « faits établis » pour influer sur les négociations. Avoir une maison construite en dur est un fait influant sur toute négociation relative à la propriété.

a conflit que les garanties vont monter en grade. Ce sont autant d'appropriations singulières de l'écriture et de sa « *raison graphique* » et cartographique (Goody, 1979). À ces documents il faut rajouter les témoignages oraux des proches et des autorités coutumières, ainsi que les traces écrites de ces derniers. Ces traces écrites s'accumulent aux bornes, aux arbres singuliers (typiquement les colatiers, sinon les arbres remarquables), aux sentiers, aux rivières, termitières, rochers et autres marqueurs de frontière naturels ou artificiels. Cela donne naissance à une profusion de *petits papiers* en tout genre (Lavigne Delville, 2002) autant qu'à des récits oraux souvent contradictoires et à des marqueurs de paysages qui racontent l'appropriation de chacun. Quoi qu'il en soit, chacun sécurise sa propriété en multipliant les traces ainsi que par l'entretien de bonnes relations capables de raconter l'histoire, donc de « dire la vérité » en matière de propriété. Car, souvenons-nous de l'histoire du Sourd, ainsi que l'importance qu'accordait le chef de Kômou à la présence des sages à ses côtés pour me raconter l'histoire du village : sans bonnes relations, il n'y a personne pour raconter une histoire, pour dire "sa" vérité et garantir de "sa" propriété, ce qui laisse l'individu seul et désespérément perdant.

Là où la ville mange la campagne : 83.800 m² en désordre



Figure 40: Lotissement en bordure de Diécké.

Si la profusion et l'accumulation de ces traces sont autant de tentative de se sécuriser dans un contexte de transition en matière de propriété, c'est aussi la conséquence d'une « politique du désordre. » La politique du désordre ne désigne certainement pas un complot selon lequel quelques puissants orchestrent la déstabilisation depuis leur tour d'ivoire, mais le fait que chacun tente de tirer parti d'une période de transition ou de crise caractérisée par une forte multiplicité normative qui déstabilise la propriété. Le désordre ne dénote donc pas, ici, de l'absence de règle, mais au contraire, de la profusion de celle-ci. La terre est comme une bibliothèque dont les livres sont tantôt rangés par ordre de grandeur, par ordre alphabétique, et tantôt par couleur. Cette bibliothèque obéit à des règles strictes de rangement tout en étant totalement bordélique. Le puissant, dans ces histoires, n'est pas celui qui a tout orchestré, mais celui qui aura su tirer parti de ce moment historique où la terre est littéralement redistribuée. Cette transition, comme nous l'avons déjà vu, n'est pas uniforme. Au contraire, elle agit par endroit sous la pression de différents facteurs inégalement répartis que je mets en avant dans mes descriptions (tel que la présence de route et l'ouverture des marchés, la donne démographique…), d'où l'intérêt de cette analyse qui procède par comparaison successive de situations contrastées.

C'est en ce sens que le "business de la sortie du coutumier" est une stratégie du chaos. Elle tire profit d'une confusion qu'elle promeut à défaut de pouvoir s'imposer.

La coutume pour… mieux sortir de la coutume

Entrons dans le vif du sujet. De multiples destins s'entremêlent et s'entrecroisent sur un lopin de terre de 8ha environ. Certaines de ses personnes ne se connaissent même pas, cette superficie est leur seul point commun, et le fil rouge de tous leurs récits. C'est autour de l'appropriation de ces 8ha38a que leur destin va se jouer. J'articulerai plusieurs études de cas autour de ce terrain de 8ha, sachant qu'à un moment ou à un autre, ces destins vont interférer. Chaque étude de cas apporte un élément décisif à notre compréhension de l'ensemble. La trajectoire conflictuelle de chaque partie prenante est amenée à s'entremêler aux autres. Les protagonistes sont présentés graduellement.

C'est l'histoire d'un terrain d'environ 83.800m² revendiqué par un haut fonctionnaire de la capitale originaire de la région, et que je nommerai Potter. L'homme aurait reçu ce terrain d'une dame très âgée que je nommerai Dame Louopou ou « la Vieille » comme il est parfois d'usage. Sur le terrain se trouvent des plantations et de nombreuses habitations. Chaque habitant a son propre récit permettant de légitimer sa propriété que Potter met en doute en revendiquant le tout. Pour lui, toutes ces terres étaient autrefois à la Vieille Louopou, et c'est à lui seul qu'elle

en a fait don. L'affaire Potter rassemble donc un grand nombre de dossiers distincts ayant chacun leur trajectoire et leurs sources de légitimité. Ces arcs de conflits vont interférer. Parmi les opposants du commissaire, certains ont acheté leur terrain directement aux responsables du cadastre, d'autres l'ont reçu par des autochtones par un don ou un tutorat, d'aucuns l'ont acheté à des petits propriétaires ou l'on reçut par héritage. De nombreux habitants se voient donc menacés d'expulsion ou contraints de racheter leur terrain à Potter, en dépit du fait que leur terre a parfois été mise en valeur depuis plusieurs années. Il est important de ne pas perdre de vue que ce rachat se fait à un prix sans commune mesure avec la quasi-gratuité qui caractérise la période d'abondance antérieure…

Si c'était vous…

Imaginez que vous êtes chez vous, assis dans un fauteuil confortable à l'ombre d'un manguier qui trône dans votre cour. Vous profitez de la brise qui vous rafraîchit après cette journée passée au champ puis dans le tumulte de la ville où il a fallu vous rendre pour vous faire rembourser de quelques petites créances afin de payer une tranche de la scolarité de votre fille aînée. Plus loin, vous entendez votre épouse négocier sur le ton d'une amicale dureté avec d'autres femmes de sa tontine. Assises autour de quelques poissons fumés, elles préparent leurs stratégies de ventes et d'emplacement au marché pour la semaine à venir. Vous entendez que votre épouse ne lâche pas un pouce dans la négociation et cela vous réjouit, car les affaires du foyer ne peuvent qu'aller mieux grâce à elle. Votre seul regret est de ne pas avoir de quoi acheter une bière pour rafraîchir la fierté d'avoir une maison respectable, un foyer qui abrite les besoins de ceux que vous aimez.

C'est alors qu'un homme nerveux arrive, habillé en costume de fonctionnaire avec une cravate, un porte-document sous le bras qu'il prend la peine de consulter avant de franchir le seuil de votre cour. Vous savez que c'est le début de quelque chose d'ennuyeux, vous présentez la menace et vous enfoncez encore davantage dans votre fauteuil pour lui faire comprendre que c'est vous le chef de cette cour. Il n'attend pas votre signal pour approcher, et prend place. Il vous apprend alors que le terrain sur lequel votre maison est construite est revendiqué par un haut fonctionnaire qui a eu gain de cause dans un procès dont vous n'avez que vaguement entendu parler. L'homme est un huissier qui vous informe de vos droits de déguerpir ou de négocier avec le fonctionnaire de police. Pour ne pas être expulsé, vous devez racheter votre terrain, en échange de quoi le haut fonctionnaire vous reconnaît la propriété. Le terrain qu'il revendique englobe une bonne partie du nouveau quartier de la ville et lui aurait été cédé par une vieille arrière-grand-mère. Cet homme propose que pour éviter de déguerpir, il faille lui

acheter votre terrain à un prix bien plus élevé que celui auquel votre père l'avait lui-même l'avait négocié auprès d'un ayant droit autochtone... Si vous payez, vous prenez aussi le risque qu'un autre ayant droit vous refasse le même coup.

Tout ce que vous avez pour votre défense, c'est une histoire qui rend votre propriété légitime : votre père l'a acheté à un autochtone qui l'a vendu à un prix alors très élevé pour l'époque, et vous avez vous-même repris le terrain deux ans après le décès de votre père. Vous avez même vendu sa plantation aux habitants alentour en reversant une somme au dernier descendant connu de cet autochtone, afin d'honorer cette relation. Ce qui est gênant, c'est que les documents inhérents à la transaction ont été rongés par l'humidité depuis longtemps, que les représentants de l'État témoins de cet arrangement ne sont plus en vie pour en témoigner, et que comme tous les documents qui datent de la fin de l'époque coloniale ont été détruits ou perdus, la mairie ne peut plus fournir de traces pour en témoigner.

Ce qui semblait acquis est donc remis en question… C'est sans compter qu'il y a d'autres personnes se disant aussi ayant droit sur votre terrain : le haut responsable local de la communauté musulmane prétend à tout-va que ces terres auraient été initialement celles des premiers migrants musulmans à qui il faut rendre justice. Il s'offusque de vous voir vendre un peu de vin blanc sur ce terrain, car cela empêcherait l'épanouissement outre-tombe de son ancêtre décédé. Un voisin prétend pour sa part que votre parcelle est en fait celle de sa famille, qu'un de ses oncles décédés depuis longtemps déjà aurait alors vendue indûment à votre père sans rien donner à ses frères. D'après ce voisin fâché, ce n'est que grâce au bon vouloir de sa famille que vous n'avez pas trop d'ennuis, mais il est bon de donner un petit quelque chose de temps à autre, de témoigner de respect et de bonne entente, afin que ces vieilles histoires ne refassent pas surface. Heureusement, vous avez soigneusement entretenu le bon voisinage, parfois au prix de grosses concessions et de beaucoup d'effort. Ils devraient donc témoigner en votre faveur – à moins qu'ils ne soient aussi liés par la parenté à ce fameux commissaire... Pis encore : lors du décès de votre père, avant que vous ne construisiez sa maison en dur, alors que vous travailliez encore à la grande ville de N'Zérékoré, un inconnu aura vendu votre parcelle à un tiers qu'il vous aura fallu chasser, mais qui attend toujours un dédommagement sachant que le vendeur illégitime est porté disparu – ce qui fait trainer le différend en longueur au point où vous espérez ne plus jamais en entendre parler. Enfin, bien que le cadastre ait été mis à jour, aucune copie ne vous a jamais été transmise malgré vos nombreuses et coûteuses réclamations. Il semblerait même qu'une route devrait passer au milieu de votre petite cour, mais heureusement pour vous, elle n'a jamais été construite sinon elle emporterait vos latrines.

Et puis voilà qu'il y a ce monsieur avec son costume d'intouchable et son porte-document… il dit représenter un haut fonctionnaire, ce qui va compliquer les choses. Vous n'êtes qu'un parmi tant d'autres. Le plus étrange, c'est que bon nombre des personnes concernées ne semblent même pas au courant de leur situation et sont déjà impliquées dans d'autres conflits tout comme vous. Les situations s'imbriquent les unes dans les autres, sans qu'il soit possible de les isoler puisque le destin d'un conflit influencera le destin des autres. Voilà que la majeure partie des informations vous échappent : vous ne pouvez savoir comment seront traité chaque controverse, même si cela vous impactera inévitablement. Tout se passe comme si vous aviez été choisi pour sonder le terrain avant une lutte plus large dont les contours et les enjeux ne sont pas encore limpides. Le fonctionnaire ne semble pas s'en prendre à tout le quartier, mais bien à vous et quelques autres en priorité. En attendant, en même temps qu'il vous donne un problème, il vous propose une solution : un rabais sur le prix, que vous pouvez payer par tranche à son acolyte qui réside en ville. Ce dernier est de votre famille élargie, sans doute motif à une seconde réduction plus conséquente.

C'est très exactement ce genre de situation compliquée que vivent au quotidien ceux dont je vais vous raconter l'histoire… Ici, j'ai pris la liberté de broder en vous mettant à leur place. Les protagonistes sont autant de fils rouges qui s'entremêlent parfois, mais qui sont tous concernés par la Vieille, cet étrange commissaire et son acolyte.

L'affaire Potter à travers cinq récits

Pour ne pas perdre le lecteur et démultiplier le volume de page, les études de cas sont simplifiées et présentées dans leur propre chronologie, et non celle de l'enquête. J'exposerai d'abord le point de vue du triumvirat (la Vieille, le commissaire et son acolyte), car cela concerne toutes les études de cas. Après, j'exposerai différents opposants choisis pour apporter un élément décisif à notre réflexion autant qu'au cours des choses. Ce faisant, j'exposerai chaque fois ce qui les légitimise (leur histoire), puis leur récit sur la trajectoire de leur conflit. Je soulignerai ce faisant les divergences avec le récit de leurs opposants, et les productions de récits officielles lorsqu'elles sont disponibles. J'exposerai enfin, parfois, le déroulement de l'enquête pour montrer la production dynamique des faits en temps réel et la stratégie des acteurs sur le vif afin de formuler des hypothèses sur leurs stratégies. C'est alors parfois moi qui rends compte des rebondissements en temps réel, et non plus eux qui me livrent le récit dans l'après-coup. L'ordre narratif permet d'implanter progressivement la complexité des interactions entre un nombre croissant des protagonistes. Voici un bref résumé des protagonistes et de ce que livre leur étude de cas :

- **Le triumvirat : Harry, Potter et la Vieille Louopou**

Au cœur de toute cette controverse se trouve le triumvirat composé du haut fonctionnaire de police Potter qui vit à la capitale ; Harry, son homme de main sur le terrain ; et enfin la Vieille Louopou, sans qui tout ça n'aurait pas été possible. Potter, le haut fonctionnaire de police, est celui qui se réclame propriétaire des 8ha 38a qui chevauchent la bordure de la ville et de la campagne, sur laquelle se trouvent déjà des plantations et des parcelles d'habitation. Si Potter se réclame propriétaire, c'est parce que la très âgée Dame Louopou prétend que c'est son domaine, et qu'elle lui a tout donné. C'est uniquement ce don qui rend l'appropriation possible pour Potter, tandis qu'Harry gère les choses sur place.

Nous allons donc rencontrer Harry, écouter ses motivations et sa manière de légitimer son action. Après, nous rencontrerons la Vieille qui nous expliquera d'où viennent ses terres.

Nous allons ensuite suivre la trajectoire de conflits concernant les autres personnes qui vivent sur ce terrain. Chacune apporte un regard complémentaire sur la transition foncière.

- **Abou, l'homme au mouchoir blanc – le cas « Petit Boubacar. »**

Sur les 8ha revendiqués par le haut fonctionnaire de police, il y a, entre autres, la plantation d'hévéa et de palmier de celui qu'on nomme le Petit Boubacar, le grand-père d'Abou, un commerçant Konianké qui va tout faire pour défendre les intérêts de sa famille. Ce dernier vend les produits agricoles (caoutchouc et noix de palme) à l'usine de la plantation industrielle riveraine, et tient aussi une boutique de pneu d'occasion. Sa plantation est partie intégrante d'un programme de développement villageois promu par l'opérateur industriel (PF). C'est le premier à avoir été en conflit ouvert avec le haut fonctionnaire, et donc le premier à avoir été jusqu'au tribunal pour réclamer ses droits. L'affaire ira ensuite deux fois en appel avant de se diriger vers la plus haute instance. Le verdict ainsi rendu sur un seul des nombreux conflits initiés par le fonctionnaire Potter servirait, à la fin de ma période d'enquête, à produire une jurisprudence incassable pour tous les autres habitants et usagers de ces 8ha. Ce jugement permet donc au fonctionnaire de s'imposer à tous les autres acteurs n'ayant pourtant rien à avoir avec le cas de Boubacar.

Cette étude de cas révèle deux choses. D'abord l'extrême finesse de la stratégie d'appropriation du domaine par le haut fonctionnaire capable d'imposer un rythme aux conflits global, tel un chef d'orchestre virtuose, permettant ou non aux autres parties de s'unir contre lui. Il compose, divise, écarte ainsi les parties prenantes de l'arène du conflit pour imposer son

rythme. Deuxièmement, le cas de Boubacar témoigne d'une tentative d'émancipation du tutorat. Pour ce faire, sa famille tente d'oublier une partie de l'histoire de leurs origines et des accords leur ayant permis d'accéder à la terre sur fond de rivalité ethnique et religieuse. L'oubli est une dimension essentielle de la transmission orale, qui révèle pleinement sa dimension politique, et que nous retrouverons fréquemment dans les conflits impliquant une plantation industrielle. Ici, Petit Boubacar est entièrement chez lui, car il a oublié à qui il était redevable. Ce faisant, il n'en peut pas non plus demander à ces derniers de témoigner pour lui…

- **Famata : lorsque définir l'arène conditionne les équipes**

Famata a quant à elle vendu des terres à M. Camara il y a longtemps déjà afin de refaire le mur effondré de sa maison. Ce dernier se voit maintenant contraint de renégocier son terrain pourtant déjà mis en valeur de longue date auprès du haut fonctionnaire Potter. Est-ce que Camara doit se retourner contre Famata, en reconnaissant alors qu'elle aurait vendu une terre qui ne lui appartenait pas ? C'est elle qui devrait alors le dédommager. Ou doivent-ils faire front commun pour attaquer Potter ? Ici aussi, les équipes se recomposent selon les aléas de l'administration et les acteurs ne savent plus très bien dans quel camp jouer…

Non seulement cette étude de cas révèle l'impact de la formulation administrative d'un conflit sur le « jeu d'équipe, », mais surtout, la difficulté qui y a à traduire une coutume en un langage devenu au moins partiellement marchand. En « vendant » la terre à Camara, Famata devait logiquement en être l'unique propriétaire. S'ils ont trouvé un arrangement à mi-chemin entre d'une part, l'entente (qui produit de la relation pour préserver la sécurisation populaire tout en utilisant l'argent et l'écriture) et d'autre part la vente marchande (qui aliène la terre en acquittant les parties prenantes), leurs déboires avec Potter mettent ce bricolage entre-deux à rude épreuve.

- **Job lutte contre l'oubli**

Job a tout d'un homme bien qui ne veut pas d'ennui. Immigré Kpèllè en milieu Manon, il a reçu des terres par tutorat comme le veut la coutume. À la mort de son tuteur, il se sait menacé, car le fils de son tuteur pourrait ne pas valider le don de son père maintenant décédé. Job va devoir renvoyer une salve de cadeaux au fils de son tuteur afin que la parole du tuteur décédé ne tombe pas dans l'oubli. Il sait que l'oubli menace sa propriété qui ne tient qu'à un récit tenu par un fil, celui de bon vouloir du fils de son tuteur. Ce faisant, il veut des garanties écrites pour tenter de neutraliser l'oralité menacée d'amnésie opportune à chaque génération.

Le voilà menacé par le commissaire qui vient brûler ses arbres… Il risque de tout perdre, et son opposant vient le narguer jusque dans son église. Les malheurs s'abattent sur lui sans qu'il parvienne à faire grand-chose. Il peine à suivre son dossier à la gendarmerie, car il a des difficultés à lire et écrire. Il est alors tenté de prendre son fusil, et s'accroche à sa foi pour ne pas sombrer. C'est pourquoi je l'ai renommé Job.

- **Eugène et le don impossible**

Tout comme Potter, Eugène a aussi reçu un domaine de la Vielle Louopou. Mais la Vieille aurait ensuite cédé l'ensemble de son patrimoine, y compris le domaine d'Eugène, au haut fonctionnaire de police. Entre-temps, Eugène a fait lotir son domaine agricole afin de le revendre par parcelle. Avec cet argent, il se fait construire une grande villa et, comme convenu avec la Vieille, il lui verse un peu d'argent. Mais Potter réclame son dû. De deux choses l'une : soit on bricole un entre-deux qui permettrait à une même parcelle d'appartenir à plusieurs personnes en même temps, soit il faut trancher en décidant à qui ce domaine revient entre Potter et Eugène.

Le cas d'Eugène révèle un bricolage impossible entre deux logiques du don. La Vieille donne un terrain, qu'elle donne ensuite à d'autre puis à d'autres sous prétexte que l'objet donné continue d'appartenir au vendeur. Or, tout ce petit monde de tiens pas à le partager. Louopou considère que l'objet donné continue de lui appartenir et… continue donc de le donner. C'est un don multiple là où d'autres font des ventes multiples. Ce n'est pas conciliable. Le don est trop ambigu et ne fonctionne plus, il faut trancher entre deux sens pratiques mutuellement exclusifs.

L'argument du commissaire est paradoxal. Pour lui, si la terre lui revient, c'est parce que l'objet donné n'appartient plus au donneur. Ce faisant, le commissaire renie à la Vieille un droit qui fonde pourtant sa propre légitimité à revendiquer les 8ha. Aussi, le préfet va s'accaparer brutalement de ce dossier à la trajectoire conflictuelle inhabituelle. C'est un tournant inédit qui va nouer et bouleverser toutes les études de cas mentionnées.

- **Lamah noyé sous les dettes**

Eugène, Famata, le cadastre et d'autres ont vendu des terres ensuite revendiquées par le commissaire. Le commissaire leur demande à tous de lui racheter leur propriété, puisque tout cela aurait dû lui revenir à lui seul. Les clients se retournent alors contre leurs vendeurs. Si le commissaire parvient à ses fins, ils sont tous lourdement endettés. Comment gérer cette dette ? C'est ce qu'illustre Lamah.

Lamah est dans les ennuis jusqu'au cou… Il a hérité d'une parcelle que son aîné a achetée directement auprès du cadastre ce qui devrait lui offrir une sécurité maximale au niveau administratif. Mais son frère aîné décède, et son épouse compte bien garder l'héritage de son mari. Elle pousse alors Lamah à construire sa maison au mauvais endroit. Puis, c'est le responsable des cadastres qui décède, et l'administration passe alors sous le contrôle d'un ancien employé ayant gravi les échelons. Ce dernier compte bien renégocier les accords de son prédécesseur. Les plans se redessinent en masse et se renégocient. Voilà que la maison de Lamah est sur la parcelle d'un autre, et qu'en plus elle empiète sur la route, tandis qu'il est menacé d'expulsion par le commissaire. Tout ça pendant que son bar qui fait aussi office de bordel tourne au ralenti. Il revend alors la parcelle qui devait être la sienne s'il ne s'était pas trompé d'endroit pour construire. Mais la parcelle est déjà revendiquée par un autre qui l'a acheté auprès d'un tiers. Lamah perd le procès et doit rembourser son client lésé. Toutefois, il recommence l'opération pour se renflouer, et est à nouveau déclaré coupable de faux et usage de faux. Sur ce, il n'a plus un rond et sa femme le quitte en raison de sa négligence conjugale. Le voilà honteux, esseulé, car cette rupture le coupe aussi du réseau qui devait le soutenir dans cette période difficile… Il doit alors impérativement renouer des liens et reconstruire de la confiance autour de lui pour rembourser sa dette afin de se tirer de la petite cellule en béton à peine plus grande qu'un local de toilette, dans laquelle il finit par atterrir parmi d'autres détenus. C'est alors qu'un jeune anthropologue lui fait temporairement crédit de sa solvabilité en s'impliquant dans la résolution de ses problèmes de dette et de prison.

L'histoire de Lamah témoigne de deux choses. D'abord, de l'interdépendance d'un homme à son réseau. Son emprisonnement ne sert pas tant à le punir qu'à oppresser ses proches afin qu'il puisse rembourser. C'est là un élément manquant à notre analyse de la justice. Lamah va devoir négocier la confiance au jour le jour pour pouvoir respirer. Bah et moi l'accompagnons activement dans ces démarches de pression et de contre-pression entre le régulateur (le maire), l'endetté (Lamah) et son créancier. Ensuite, cette course à l'argent n'est autre que l'avenir de tous les opposants du commissaire si celui-ci parvenait à s'imposer. Tous les habitants des 8ha seront endettés à l'image de Lamah. Ce dernier nous dit donc un peu de leur avenir probable.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

Triumvirat

- **Dame Louopou**, qui prétend posséder 8ha par filiation historique
- **Potter**, le commissaire à qui dame Louopou a cédé son domaine en l'adoptant
- **Harry**, représente le commissaire Potter sur le terrain, en gérant ses affaires au quotidien.

Parents et maris de Louopou

- **Kô** : mère de Louopou. Hérite d'une partie du domaine de son père, alors cédé par son demi-frère, car elle n'a pas d'enfant masculin et retourne s'installer dans la cour de son père.
- **Adjudant** : premier mari de Louopou. Pas d'enfant ni de vie de famille au champ, donc sans impact sur la filiation. Adjudant était simplement un étranger qu'il fallait capturer à l'image d'une ressource rare.
- **Mister Donkey** : Konkon du Libéria, pays n'ayant jamais été officiellement colonisé comme ses voisins. Père de Marie.
- **Sidiki** : Un konianké, troisième mari de Louopou qui eut plusieurs épouses. Père d'Ali, unique héritier incontesté du domaine de Louopou et Sidiki. Père de Famata.
- **Pépé** : quatrième mari de Louopou. Elle l'aurait quitté pour revenir vivre avec Sidiki. Grand-père de Joséphine avec le mari et les enfants de laquelle Louopou partage sa demeure.

Enfants et fratrie de Louopou

- **Marie** : fille lettrée de Louopou et de son second mari, Mister Donkey. Vit à Diécké.
- **Ali** : unique enfant mâle de Louopou, qu'elle eut avec son troisième mari. Elle l'abandonne, puis reviens dans la cour de son père. Ali est le camarade de toujours de Potter avec qui il a vécu l'exode urbain et l'école de police. Il eut une fille, Jeune Louopou, avant de mourir. Potter adopta l'enfant, avant de se faire adopter par la Vieille et de remplacer Ali dans la filiation.
- **Famata** : sœur (de même père) d'Ali. Louopou est la marâtre de Famata que sa mère a dû abandonner pour marier un autre homme.
- **Joséphine** : petite fille de Louopou et de Pépé. Elle vit avec son mari et ses enfants chez Louopou.
- **Alex** : mari de Joséphine, il subvient aux besoins quotidiens de la Vieille.

Harry, Potter et la Vieille Louopou sont au cœur de toute cette affaire. C'est donc par eux qu'il me faut commencer, car ils seront le lien entre tous les récits qui vont suivre. La Vieille Louopou a donné 8ha38a au commissaire Potter. Celui-ci étant occupé dans une grande ville lointaine, il ne peut gérer ce dossier au quotidien. Il a donc mandaté un ami de longue date pour ce faire : Harry. Toutefois, la Vieille a au préalable et ensuite donné ou vendu des morceaux de ces 8ha à d'autres, que nous croiserons plus tard.

Tous ces conflits fonciers reposent donc sur la légitimité de Dame Louopou à posséder cette terre, puis à la donner. Voici sa version de l'histoire.

Les origines de la terre selon la Vieille Louopou

Il faut s'éloigner un centre de Diécké en empruntant une série de ruelles accidentées pour trouver la Vieille Louopou. Ce faisant, on remonte la filière des ordures ménagères balayées le long des sentiers qui convergent tous vers les bords de la cour, comme pour en marquer les limites, puis vers les artères principales comme le font les rivières vers les fleuves, bien que leur accumulation stagnante en bordure de cours, là où les plantes ne sont pas régulièrement sarclées puisse servir de repère visuel pour en matérialiser les limites. C'est dans ce village devenu un simple quartier parmi d'autres villages devenus quartier, que vit la Vieille Louopou, souvent assise



Photo 41: Ordures à l'entrée de la cour de Dame Louopou. La cour elle-même étant très propre.

sur une natte à même la terre battue, un cul de conserve rouillée à ses côtés, dans lequel elle crache

de temps à autre un genre de tabac brunâtre tandis que dans l'autre conserve, elle écrase divers ingrédients pour soigner ses arrières petits enfants dont elle a souvent la garde. Elle partage sa demeure avec l'une de ses petites filles ainsi que le mari de cette dernière, que nous appellerons Alex. Un homme souriant et visiblement très serviable, au petit soin avec cette grand-mère. C'est avec ceux-ci que la Vieille Louopou partage sa demeure rectangulaire surplombée par des tôles usées qui n'arrêtent visiblement pas entièrement l'érosion qui creuse les murs de terre. Sa demeure est remplie de vieux objets couverts de poussière et de déjection de poules qui s'y réfugient la nuit. Comme souvent, en absence de mobilier, les petites choses s'accumulent dans des sacs plastiques empilés dans un coin. Une carcasse de moto s'entremêle aux restes de casseroles trouées et autres objets cassés accumulés au cas où. Allongée dans sa cour sur sa natte avec la tête posée sur une pierre rectangulaire en guise d'oreiller, elle se déplace à quatre pattes nous accueillir en faisant une place sur sa natte. M. Bah, mon collègue et ami, ainsi que moi-même sommes bien introduits à la Vieille Louopou qui, sinon, se serait certainement montrée très suspicieuse à notre égard. C'est grâce à M. Bah que les choses se passent ainsi: bien que Peuhl, il a épousé une Manon, il est dès lors considéré comme un "beau-frère" du peuple Manon. Un motif à se sentir à l'aise entre alliés Manon… sans ce motif de confiance, nous serions traités en espions à la solde d'obscurs et malveillants intérêts.



Photo 42: Monsieur Bah, mon partenaire, sur sa moto. En arrière-plan: plantation de palmier.

La vieille Louopou est déjà arrière-grand-mère, et c'est par ses grands-parents qu'elle fait commencer l'histoire de son terrain. La filiation est donc l'histoire de six générations dont quatre sont encore en vie. Pour connaître la légitimité de la propriété de Dame Louopou, il faut donc raconter son histoire en commençant par celle de ses grands-parents. Cette histoire fait intervenir plusieurs maris successifs par femmes, tandis que chaque mari peut cumuler simultanément plusieurs épouses. Pour que Potter hérite des terres de la Vieille Louopou, il faut commencer par décrire cette série complexe d'alliances et de filiations, chacune bricolée sur mesure pour répondre aux aléas de la vie…

Le grand-père de la Vieille était de ce quartier et eut deux épouses. Ce sont les femmes qui vont vivre chez leurs maris qui leur donnent accès à la terre, tandis que les enfants restent auprès de leur père. Cette logique virilocale et patrilinéaire est indispensable pour la filiation : les garçons hériteront d'une partie du domaine de leur père, ou défricheront à côté, là où leur père est ayant droit privilégié. Ainsi, le groupe s'étend au rythme de la force de ses bras tout en se renforçant politiquement au sein de la cour et du village. Cette structure familiale et géographique est le lieu d'intenses échanges et d'entraide hiérarchisée. De la première épouse du grand-père naquit une femme, Kô, ce qui signifie "première fille", les enfants étant ainsi nommés par ordre d'arrivée et par sexe, avant de trouver différents surnoms. Kô est la mère de la Vieille Louopou. Ensuite, d'une seconde épouse, le grand-père de Louopou eut un garçon qui hérita de la terre à la mort de son père, ce qui reproduit l'héritage classique : les femmes disposent de la terre de leur mari chez qui elles vont vivre, tandis que les hommes héritent de leur père sur leur lieu de naissance. Malheureusement, Kô, alors en mariage à dans le village voisin –qui est devenu un quartier de la ville ; n'a pas enfanté de garçon. Elle est donc incapable de poursuivre la lignée de son époux. Les fils qui hériteront du terrain de son mari chez qui elle est partie vivre ne seront donc pas les siens, mais ceux d'une de ses coépouses. Elle risque de se retrouver vieille, et peut-être même veuve dans une cour où elle n'a alors pas beaucoup d'alliés par le sang, puisque ses filles iront vivre ailleurs une fois mariées, et qu'elle n'aura pas de fils pour l'assister et défendre ses intérêts sur place. Elle revient donc ici, dans son village d'origine où son demi-frère (par la coépouse de son père) lui donne du terrain pour vivre. Après tout, elle est l'aînée, dit-on, ce qui est un argument légitimant le fait qu'elle puisse aussi hériter dans ce cas de figure particulier.

C'est ainsi que Kô hérita d'une partie du domaine de son père, par l'intermédiaire de son demi-frère. C'est ce terrain qui est aujourd'hui litigieux. Un proche de Dame Louopou, qui nous a introduits auprès d'elle et partage sa cour, expliquent qu'en effet, "*Dans les conditions normales, une femme n'hérite pas* [elle hérite par son mari et non par son propre père]. *Mais si la femme est unique, et n'a pas de frère garçon, même si le partage n'est pas égal, alors tu coupes un peu de forêts sur tes terres pour elle. On lui dit alors que comme tu es notre sœur et que tu n'as pas eu de garçon, tu vas te nourrir sur les terrains qu'on t'a coupés là pour te donner. Tu lui dis, "prends, tu vas te nourrir avec les enfants que tu as demain.*""

La coutume, ici concernant la filiation patrilinéaire et la virilocalité, n'est qu'un ensemble de solutions mises à disposition des figures d'autorités plutôt que des règles contraignantes à appliquer aveuglément sur la diversité des parcours de vie.[44] Ces règles tentent de répondre à un

[44] D'après Bidou et Gbere-Toure (2002a), la transmission des terres par héritage privilégie le fils aîné sans autre intermédiaire du lignage. Attention que celle-ci n'oblige pas la terre à s'accumuler d'aîné en aîné, mais que l'aîné est, par défaut, celui qui devra

problème plus fondamental que le droit formel relatif aux hommes ou aux femmes : celui de savoir comment se sécuriser en n'abandonnant personne. La coutume peut, par conséquent, avoir des normes d'apparence contradictoire pour autant qu'elles permettent de faire émerger diverses solutions en s'adaptant aux contingences des parcours de vie. Dans le cas de Louopou, les contingences conjugales et pratiques permettent à sa mère d'hériter, ce qui ne contredit absolument pas la filiation classique, puisque le but n'est pas de favoriser les hommes, mais bien de sécuriser le groupe.

Kô, la mère de la Vieille Louopou, bien qu'originaire d'ici, fut en noce au village voisin, où Louopou vit le jour. Kô décida de retourner vivre ici, dans la cour de son père, alors décédé. Un de ses frères de même père (et non de même mère) lui donne un terrain. C'est de ce terrain que nous parlerons tout du long. Kô est une femme qui hérite donc de son père, et cèdera ensuite ce patrimoine à sa fille qui nous raconte l'histoire. Pour comprendre cette transmission une fois de plus particulière, il faut se tourner vers la trajectoire matrimoniale de Louopou. Elle eut successivement quatre maris, dont les descendants sont en vie et parfois impliqués dans le litige qui nous concerne.

"*Mon premier mari était un Blanc du temps de la colonisation, il s'appelait Adjudant. J'ai donc été portée en hamac derrière lui – ajoute-t-elle fièrement. C'était ma première fois que je voyais un Blanc."* Les colons avaient alors un camp à N'Zérékoré, situé à une cinquantaine de kilomètres à vol d'oiseau. Deux d'entre eux menaient un peloton composé d'une poignée de soldats. "*Ils se tapaient à pied jusque-là bas. Ils étaient assis à N'Zérékoré au camp. Il n'y avait pas de camp ici.*" Lors de cette tournée, chaque village désignait alors deux hommes sur la tête desquels était posé le hamac qui transportait les Blancs jusqu'au prochain village. En arrivant au village de Loupou, une cérémonie d'accueil fut organisée comme le veut la pratique. Durant cette cérémonie, de jeunes filles étaient proposées aux Blancs. Cela n'est pas sans me rappeler mon expérience au village de Kômou au cours de laquelle mes proches auraient aimé que je m'unisse avec une fille du village afin d'entretenir une relation durable avec moi par son entremise. Je n'aurais alors pas épousé une femme, mais sa communauté. Cette pratique d'alliance matrimoniale n'est d'ailleurs pas une pratique réservée aux Blancs, loin de là, mais aux hommes avec qui il est bon de s'allier – et le Blanc est un allié d'excellence. Il va de soi que l'intérêt mercantile s'insère parfois dans cette pratique, sans doute quelquefois jusqu'à l'en détourner tout à fait. J'ai assisté à ces pratiques en Guinée comme au Cameroun, où j'ai bien connu certains qui rabattaient de jeunes

gérer le patrimoine en bon père de famille. Nous verrons que cela ne doit pas dissimuler l'incroyable diversité des filiations, y compris par les femmes ou par adoption.

filles en allant parfois les chercher en ville, quelquefois plusieurs semaines en avance afin de satisfaire leur invité de marque ayant ses préférences en la matière.

Quoi qu'il en soit Louopou se montre toujours extrêmement fière d'avoir été choisie par celui qu'elle appelle Adjudant. Elle aime à rappeler qu'elle avait alors les seins bien fermes, et la peau encore plus claire qu'aujourd'hui, deux motifs d'extrême beauté. "*Je suis heureuse d'avoir été la seule parmi toutes les jeunes filles du village à avoir été choisie."* Dit-elle, tandis que l'homme à ses côtés, celui qui nous a introduits à elle, nous explique. *"À l'époque, les populations cherchaient une miss pour donner au Blanc, comme cadeau. C'était un privilège* [de pouvoir offrir un tel cadeau] *parce que le Blanc était rare et tout objet qui est rare à de la valeur. Comme il n'y avait pas assez de Blancs ici, c'était un privilège de s'approprier le Blanc* [en lui offrant une jeune fille]. *C'était un atout qu'un Blanc soit avec une fille du village. Quand un Blanc trouve une belle fille au village, il faut la leur donner.*" La convoitise du Blanc reste d'actualité. Ce rituel de don d'une jeune fille de la communauté à un allié du village s'est perpétué, même si ce n'est pas tout à fait à l'identique. De nombreuses fois on m'a dit que ma présence au village était un motif de jalousie pour les villages voisins, tout comme « l'appropriation » de ma personne par le lignage qui m'accueille est un motif de jalousie pour les autres lignages du village. Si j'étais tellement accompagné, c'était sans doute aussi un peu pour être amené là où mes proches voulaient me voir. Il fallait donc aussi que je fasse attention à ne pas rendre les autres familles jalouses en passant tout mon temps avec ceux qui me font don de cette accaparante hospitalité... Encore une fois je voudrais souligner que la prise de conscience d'enjeux mercantiles liés à ces pratiques n'induit pas forcément un manque d'éthique, de sincérité ou d'honnêteté.

Aucun enfant ne naquît de cette union entre Louopou et Adjudant, qui ne dura quelques années que Louopou qualifie de "*bonne entente.*" Adjudant n'avais pas de terres, et un beau jour il dût rentrer en France où il aurait eu, d'après Dame Louopou, quelques déboires avec sa « *femme de là-bas*. » Encore une expression que je recroiserai çà et là lorsque, pour tenter d'échapper à ces relations d'accaparement sexuel, j'évoquais avoir une compagne ou une épouse en Belgique. « *Alors, il te faut ta femme d'ici* », entendais-je de temps à autre. Je n'ai pas pu connaître l'autre nom d'Adjudant, ce n'est que par ce grade militaire que Louopou nomme son premier époux.

La Vieille Louopou rencontra ensuite Mister Johnson, un Konkon. Le père de ce dernier était un Afro-Américain, descendant d'esclave libéré aux États-Unis, ensuite envoyé au Libéria dans la très originale initiative coloniale américaine. Les Konkons, me dit-on, sont ceux-là qui sont retournés au Libéria pour y former une élite dirigeante. Ainsi naît Marie, aujourd'hui grand-mère aussi impliquée dans les conflits des 8ha puisqu'elle, sa mère et son fils Issa vendent des parcelles çà et là qui sont aussi revendiqués par d'autres. Marie, la fille de Louopou et Mister Johnson, eut

successivement trois maris. Du second elle eut un enfant, Issa, qui défend les intérêts de sa mère en menaçant ceux qui réclament la terre que sa mère cherche à vendre.

La Vieille Louopou eut un troisième mariage. Cette fois avec un jeune musulman Konianké, Sidiki, qui eut trois épouses : Fofana, puis Louopou et enfin Mamè. Sidiki avait déjà une fille avec Fofana, du nom de Famata. Puis, Fofana prit la fuite. Sidiki prit alors Louopou comme épouse, qui devint la marâtre de Famata. Et c'est de cette troisième union sur les quatre que Louopou tire la légitimité de sa propriété foncière. Lorsque Sidiki demanda sa main, elle accepta et dut par conséquent aussi épouser la religion de son mari, donc se convertir à l'islam. L'homme était un migrant et, d'après ceux qui soutiennent le récit de Louopou, il acquit le domaine aujourd'hui litigieux par cette alliance. Dans un contexte de rareté, cette alliance est rétrospectivement perçue comme un moyen, pour les « étrangers, » de mettre la main sur les réserves foncières autochtones tandis que la conversion obligatoire à l'Islam est perçue comme un moyen de pression. Ne perdons pas de vue que les alliances et les dons fonciers qui vont avec ne peuvent se faire qu'à sens unique, des autochtones vers leurs étrangers, puisque les « étrangers » ne peuvent pas donner leurs épouses pour motif religieux. Raison pour laquelle mon partenaire, M. Bah, ainsi que le voisin de Dame Louopou m'explique que parmi ceux qui revendiquent la terre de Louopou, « *Le clan Boubacar a voulu passer par le fait que le mari de Louopou était musulman et konianké. Dame Louopou a voulu démissionner de la religion musulmane parce qu'ils voulaient l'attaquer et la menacer parce que nous les autochtones avons la forêt. Ils vont maintenant dire que comme c'est leur parent, qu'ils viennent de la même ville, et que Sidiki l'a épousé une Manon, donc ils ont pris la forêt et disent que cela doit les appartenir. Alors Louopou aussi elle dit : non, c'est mes parents qui m'ont donné* [donc ça m'appartient]. » Sidiki n'ayant pas de terre, puisque c'était alors un immigré[45] engagé par les propriétaires terriens comme ouvrier agricole, il reçut donc les terres que la mère de Louopou avait reçues auparavant. Ces terres sont nécessaires à nourrir la nouvelle famille qui s'agrandit lorsque Louopou et Sidiki eurent un garçon, Ali.

Ali est donc l'héritier du domaine qui nous concerne. Il est incontesté et parfaitement légitime aux yeux de tous. À ce niveau de la filiation, un élément de contradiction systématique va émerger entre autochtone et allochtone. Cela pose un gros problème d'interprétation historique au sujet de cette union et des héritages suivants. Les Manon disent que la terre est donnée à l'étranger à l'occasion de l'alliance avec une femme autochtone afin de nourrir leurs enfants. La terre est donc donnée aux héritiers mâles de cette union. En conséquence de quoi la terre revient aux Manon s'il n'y a pas d'héritier. Tandis que pour les Koniankés, la terre est donnée au mari

[45] N'oublions pas que le terme se rapporte à une souveraineté territoriale ethnique, et non nationale. Les immigrés, dans ce contexte, sont généralement guinéens, mais pas des Kpèllès ou Manons autochtones.

lors de l'alliance, et peut par conséquent être transmise à un de ses descendants, même si ce descendant n'est pas le fruit de cette l'alliance avec la femme autochtone. Dans le premier cas, la terre est en fait donnée aux enfants de la femme offerte à l'étranger. Dans le second, elle est directement offerte à l'étranger. Cela ne fait aucune différence concrète dans un premier temps, mais pose problème si l'étranger et son épouse n'ont pas de descendants, ou si l'unique descendant décède, ce qui est notre cas.

Louopou donna donc un enfant à Sidiki, Ali, l'héritier incontesté. Puis, Sidiki prit une autre femme, et il est classique qu'une épouse soit jalouse de la dernière arrivée : souvent plus jeune, plus belle, elle attire trop l'attention de son mari qui, s'il n'est pas avisé, laisse la jalousie diviser ses épouses. Pour la troisième fois, Louopou n'eut pas envie de rester longtemps avec son mari, car non seulement elle n'était pas à l'aise dans sa nouvelle religion, mais surtout, elle ne s'entendait pas le moins du monde avec la troisième épouse de son mari, de qui deux enfants sont nés et morts en bas âge. Ce que la Vieille Louopou ne dit pas de cette histoire, c'est qu'elle quitta alors son mari, laissant ainsi son fils Ali derrière elle comme le veut la coutume, puisque les enfants sevrés sont la propriété du père et de sa famille. De plus, elle quitta la religion musulmane dans laquelle elle dit ne pas se sentir à l'aise.

Cette séparation est un élément clef de l'histoire, surtout pour les opposants de Louopou. Pour eux, Louopou n'est pas propriétaire légitime, car elle était "séparée de corps" avec son mari. Elle ne devrait par conséquent plus avoir de prétention sur les terres de son ex-mari. On retrouve ici le désaccord entre autochtone et allochtone sur la nature du don foncier au travers de l'alliance. Celle-ci ne fait aucune différence, sauf en cas de décès de l'héritier, ou encore de divorce.

Sidiki étant travailleur agricole pour les propriétaires d'alors, des Manons, il n'avait donc pas de terres, mais des accords de fermage et métayage. Incapable donc de sécuriser une descendance. "*Donc par les parents de Louopou qui lui a donné le terrain afin que Sidiki puisse nourrir sa fille en mariage*", m'expliquent les alliés présents dans la cour de la Vieille qui cautionne de la tête. C'est un "*droit d'usage*" qui devient propriété par filiation, et qu'il serait plus juste d'appeler "obligation d'usage". En donnant sa fille à un homme sans terre, un père n'a pas envie d'avoir un couple et des enfants de plus à sa charge. Il cède donc une partie de son domaine afin que le jeune mari puisse "*nourrir sa fille et les enfants à venir. Dès que Ali est né, c'est en fait à lui que cela revient. Le don est pour les enfants, non pas pour le mari.*" Bien que les enfants soient forcément de l'ethnie du mari. "*Sans mariage, il n'y a pas de terre pour les étrangers. On donne le terrain lors des mariages. Cela par amour pour les filles qui vont pouvoir ainsi se nourrir, mais aussi pour l'entente* [avec l'étranger qui devient obligé, mais sans être à charge] *pour éviter des avoirs sur les pieds. Sinon leur poids reste sur toi.*" "*Le problème est bien que la terre*

n'appartienne pas à l'homme, mais bien à ses enfants [aux enfants qu'il a eus avec la femme dont la terre a été donnée lors de l'alliance]." Donc, du point de vue Manon, « *quand tu maries une femme, que les parents ont la forêt, vous travaillez avec heu…tu travailles ici avec ton mari. Mais si le mari n'est pas là, c'est pour celle qui a été donnée, c'est pour elle. C'est simple ! Comme ils étaient les musulmans tellement d'accord entre eux, ils ont voulu profiter.* » Lorsque la terre est donnée, c'est bien parce que celui à qui on la donne aura l'obligation de la charge de nos neveux, puisqu'on donne la terre à celui qui épouse notre fille, et qu'on ne voudrait pas avoir une famille « *sur les pieds* ». Selon ces différents témoignages sur une question aussi pointue, la terre est bien à Ali, et n'a jamais vraiment été à Sidiki, qui a toutefois gardé la terre lorsque Louopou l'a quitté, puisqu'il « possédait » leurs fils Ali ! Retenons que du point de vue Manon, la terre est donnée lors de l'alliance afin de nourrir les enfants de cette alliance. Du point de vue des migrants, la terre appartient à l'homme et à sa descendance, y compris celle qu'il aura avec d'autres épouses. La transmission n'a donc, selon ses règles, pas du tout les mêmes résultats si certains évènements bien particuliers adviennent, soulignant cette contradiction, comme ce sera le cas ici... La terre « *est un don qui fut fait seulement à une femme et à ses enfants, pas à la coépouse. Cela n'est pas un don fait à l'homme, mais à la femme. L'homme Sidiki est là pour y travailler et pour que ses enfants avec cette femme-là en profitent.* »

Ce n'est qu'après avoir quitté Sidiki, lui laissant leur fils unique Ali, laissant aussi derrière elle la terre qui reviendra à Ali à la mort de son père que Louopou rencontra son quatrième et dernier mari, Pépé (ce qui signifie « deuxième fils » en Kpelle). « *C'est rare que la femme demande un homme en mariage,* » précise le voisin qui joue souvent les intermédiaires lors de mes entretiens avec Dame Louopou. C'est normalement l'oncle qui donne sa nièce en mariage, dit-il. De cette union entre Pépé et Louopou naquit une fille, qui eut une fille à son tour, Joséphine. C'est avec Joséphine, son mari Alex toujours souriant et attentif, et leurs deux enfants en bas âge que Louopou partage aujourd'hui sa maison et les terres qu'elle a reçues lors de son alliance avec Sidiki.

Se pose alors la question de savoir pourquoi ceux-ci ne vivent pas chez Pépé… parce que Louopou a ensuite quitté cet homme pour revenir auprès de Sidiki et leur fils Ali. Nous reviendrons sur les détails de cette rupture puisque c'est sujet à controverse entre autochtone et allochtone, puisque cela légitimise (ou non) la propriété de Louopou selon le point de vue adopté.

Qu'on adopte la version autochtone ou allochtone de la filiation, cela revient au même dans un premier temps. Inutile donc de trancher, dans ce premier temps du moins. Pour les premiers, selon laquelle la terre est donnée à leur fille lors d'une alliance avec un allochtone pour être ensuite reçue par les enfants issus de ce mariage (donc aux neveux des autochtones, appartenant au

néanmoins à leur père et au groupe allochtone) ; où qu'on adopte le point de vue allochtone selon lequel la terre est donnée au mari, dans tous les cas, la terre du père de Louopou, qu'elle a reçue de son frère de même père, revient toujours à Ali. Nulle ne conteste cela. C'est après que ça se complique. Néanmoins, on peut déjà apercevoir une situation particulière : Dame Loupou s'entoure de ses alliés et descendants, dans la maison d'un défunt mari, avec les enfants d'un autre mari. Elle a donc contourné un système virilocal et patrilinéaire selon lequel les enfants restent dans la cour de leur père tandis que les femmes partent se remarier ailleurs en cas de divorce. Louopou et son héritage ouvrent un espace d'incertitude normative puisque, dès lors, les choses ne vont plus de soi. Dans cet espace, chaque individu, et à travers lui chaque groupe, vont se disputer le récit et les conclusions à en tirer.

Ali garda d'étroites relations avec sa mère, même si elle avait quitté le foyer pour se remarier à Pépé. Ali était aussi depuis l'enfance l'ami et le complice de Potter, le haut fonctionnaire qui réclame aujourd'hui tout le domaine de la Vieille Louopou. Selon certains, Ali fit tout pour faire revenir sa maman dans la cour de son père au point qu'il fit intervenir son ami Potter pour tenter de réconcilier ses parents alors séparés, ce qu'il aurait finalement réussi. C'est cette version qui fut retenue par la justice de paix de Yomou, dans le tribunal que nous avons visité, ce qui tend à légitimer la Vieille.

Pour Ali, le départ de sa mère a dû être doublement tragique. Non seulement elle n'est plus là, mais en plus, il est laissé aux soins d'une marâtre qui ne s'entendait pas du tout avec sa mère. La vie au foyer n'a pas dû être facile pour lui. Sa grande sœur, Famata, a vécu la même situation lorsque sa mère Forana, la première épouse de leur père, quitta ce dernier. Il faut dire que grandir avec uniquement une marâtre n'est pas toujours facile, car ces dernières ont tendance à favoriser leurs propres enfants, tandis que les pères favorisent parfois leur épouse favorite sans s'investir aussi directement que les mères dans l'éducation des enfants. Certains enfants se sentent ainsi délaissés. Les signes d'affection publique sont aussi source de jalousie. Comment une épouse ne serait-elle pas jalouse de la dernière venue avec qui son mari passe plus de temps ? Dès lors, les mots doux, les sourires complices et les baisers volés n'ont pas leur place en public ou en famille. L'homme doit soigneusement gérer la jalousie de ses épouses, les signes d'affection et l'argent qu'il leur donne, pour ne pas mettre le foyer sous tension. En attendant, Sidiki a eu trois épouses. Famata, fille de la première, voit sa mère partir. Louopou le quitte aussi, en laissant Ali derrière elle. De la troisième épouse de Sidiki ne naquit aucun héritier potentiel. Ce n'est que parce qu'Ali lui appartient, que les terres reçues à l'occasion de son mariage avec Louopou continuent de lui appartenir, quel que soit le point de vue adopté (entre autochtone ou allochtone) sur la filiation. Après quoi, Sidiki finit par mourir, ne laissant qu'Ali comme héritier.



Photo 43: entrée à Yomou par la rue principale.

Je l'ignore, mais c'est peut-être ce sentiment d'abandon qui pousse Ali à quitter le village dès l'adolescence, en compagnie de son ami Potter. Ils iront à la capitale où ils firent ensemble l'école de police. On peut dire d'Ali et Potter qu'ils sont "*la même personne*", du fait qu'ils partagent le même nom de famille. Ils sont donc du même clan et portent le même totem lié aux mêmes interdits alimentaires. Ali et Potter sont donc très liés de par leur amitié et leur parenté mythique qui les lient à un totem.[46] Une fois à la capitale, en bon ami, Potter trouve une femme locale pour Ali : une jeune Soussou nommée Sayon. Celle-ci donne naissance à une fille nommée Louopou, du nom de sa propre grand-mère, et que j'appellerai Jeune Louopou pour ne pas confondre avec la Vieille. Seulement voilà, Sayon meurt peu de temps après, suivi par son époux Ali, qui est le dernier héritier incontesté des terres que Sidiki a reçues en épousant la Vieille Louopou.

La jeune Louopou étant la propriété de son père, et non de sa jeune mère Soussou, Potter est donc allé réclamer l'enfant auprès de la famille de Sayon. C'est par cette négociation qu'il est devenu le père adoptif de l'enfant de son ami de toujours. Et c'est en devenant le père adoptif de l'enfant qu'il peut prétendre remplacer ainsi son ami décédé dans sa charge de père, mais aussi dans la filiation, et donc dans l'héritage du domaine qui nous concerne. La Jeune Louopou est par ailleurs la seule descendante de l'union entre la Vieille Louopou et Sidiki. Or, c'est par cette union qu'il aurait reçu les 8ha. Pour Louopou, en effet, « *Si mon fils Ali était vivant, il n'y allait pas y avoir de problèmes. Mais comme Ali est mort, que Potter a pris sa fille* [la Jeune Louopou]*, c'est Potter qui reçoit le terrain.* »

En résumé, d'après Louopou et son entourage qui la soutienne, le domaine litigieux faisait partie des terres du grand-père de la Vieille Louopou. Sa mère en a hérité, car elle n'a pas eu d'enfant mâle et a de ce fait quitté la cour de son mari pour revenir s'installer auprès de ses frères qui lui en ont fait don. Après quoi, Louopou épousa successivement quatre maris. Le premier n'avait pas de terre, et n'eut aucune descendance. Le second était au Libéria, et elle revint en Guinée parmi ses frères lorsqu'elle le quitta. Son troisième mari était un « étranger, » un musulman Konianké. C'est par cette alliance entre Sidiki et Louopou que le domaine fut cédé afin que Sidiki puisse travailler et nourrir leurs enfants qui seront Konianké et musulmans comme lui, mais aussi neveux des Manons avec ce que ça implique en termes de hiérarchie et de reconnaissance. De cette union naquit Ali, le seul héritier incontesté de ce domaine. Louopou

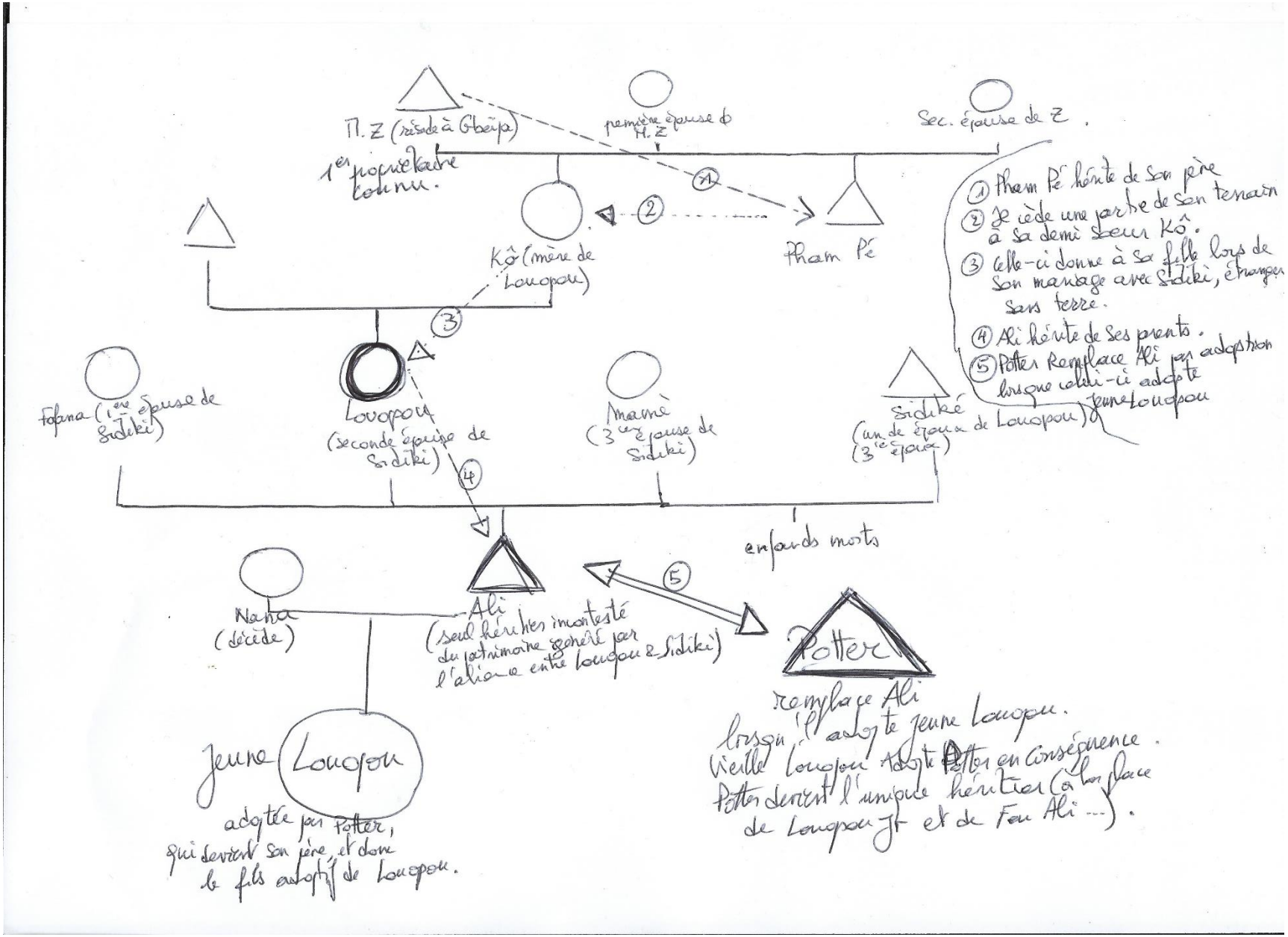
[46] Autrefois, un guerrier s'en allait combattre avec ses hommes. Une tortue se mit sur leur passage. C'était un avertissement : ils allaient vers leur perte. Voilà cet homme et ses descendants liés à la tortue : celui qui en consommerait tomberait malade, serait couvert de bouton ou étouffé. C'est un totem lié à un nom de famille qui se transmet de père en fils. Toutefois, personne ne connaît ni ne saurait dire la chaine de génération qui le lie à cet ancêtre lointain. Le totem peut aussi être un végétal.

quitte alors son mari qui garde Ali alors en bas âge, tout comme il a gardé Famata alors bébé lorsque sa mère le quitta. Louopou épouse ensuite un quatrième homme, Pépé, avec qui elle a une fille. Celle-ci à une fille à son tour, qui se maria avec Alex, qui prend quotidiennement soin de la Vieille. Mais Ali rêve de faire revenir sa mère dans la cour. Il mandata son ami Potter pour aller la supplier, puis impliqua sa sœur Famata dans cette démarche. Louopou revint alors s'installer dans la cour de son troisième mari – nous reviendrons en détail sur ces évènements. Sidiki trouva ensuite la mort, alors que Louopou et lui n'étaient encore une fois plus en bon terme. Leur fils Ali n'eut à son tour qu'un enfant, la Jeune Louopou, avant de trouver la mort. Potter, son ami de toujours, considéré comme « la même personne », est alors allé réclamer l'enfant. En adoptant la Jeune Louopou, Potter peut prétendre remplacer son ami Ali dans sa filiation en prenant son héritage. La Vieille Louopou cautionne cela en adoptant cet homme à son tour (même si c'est déjà un père de famille). C'est par ces alliances et adoptions que Potter peut capter l'héritage de son ami, feu Ali.

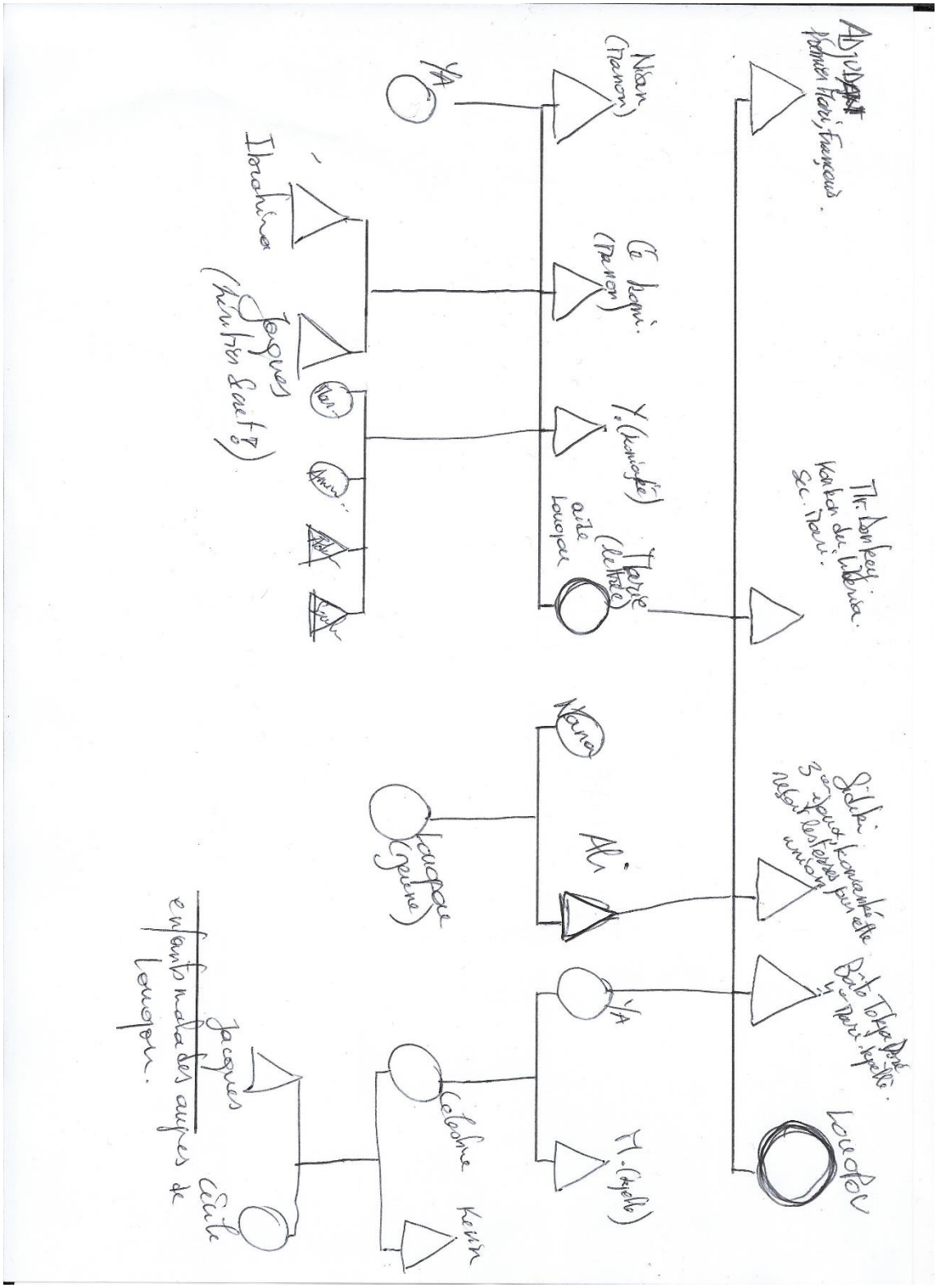
Potter, devenu commissaire et fils de la Vieille, revendique cet héritage estimé à 8ha38a. Le domaine en bordure de ville est déjà habité et cultivé par d'autres, chacun ayant sa propre histoire à raconter pour légitimer sa propriété. Potter commence par s'en prendre à Petit Boubacar, un Konianké assez âgé ayant cultivé environ un hectare de palmier et d'hévéa. Une assise aura lieu, puis l'affaire ira devant le tribunal de Yomou, faute d'avoir pu trouver un consensus. Loin de nier ce récit de filiation compliqué de Potter, sous prétexte d'une application à la lettre du Code pénal, le tribunal donne à ce récit une importance capitale à même de valider l'appartenance du domaine à la Vieille Louopou, et donc ensuite au commissaire alors en prise avec Petit Boubacar. Ce faisant, c'est plus de cent personnes qui sont menacées d'expulsion sans avoir été invitées à s'expliquer, car le commissaire va faire jouer ce verdict comme une jurisprudence. Tous les autres occupants du domaine, ayant pourtant leur histoire et leur filiation à raconter, ne sont pas consultés.

Étant donné qu'il n'y a aucune trace écrite de ces histoires ni des arrangements passés, tout peut être réécrit aujourd'hui en fonction des nouveaux rapports de force. Et ces nouveaux rapports de forces s'insèrent dans les tensions identitaires, démographiques et économiques décrites précédemment. Par la suite, nous allons examiner certains détails de l'histoire de cette propriété telle que racontée par Louopou. Nous reviendrons donc sur certaines étapes de la filiation, en confrontant des récits divergents en fonction de la place du locuteur dans l'arène du conflit.

La terre dont il est question, soit les 8h38a en bordure de ville ayant été cédé à dame Louopou et son mari à l'occasion de son mariage avec celui-ci, qui était immigré et n'avait donc pas ses propres terres, ressemble à cela :


T. Z (réside à Gbaïpa)
1er propriétaire connu.
première épouse de T. Z
Sec. épouse de Z.
Kô (mère de Loupou)
Pham Pé
① Pham Pé hérite de son père
② Je cède une partie de son terrain à sa demi sœur Kô.
③ Celle-ci donne à sa fille lors de son mariage avec Sidiki, étranger sans terre.
④ Ali hérite de ses parents.
⑤ Potter remplace Ali par adoption lorsque celui-ci adopte jeune Loupou
Fofana (1ère épouse de Sidiki)
Loupou (seconde épouse de Sidiki)
Maimé (3ème épouse de Sidiki)
Sidiké (un de ses épouses de Loupou) (3ième épouse)
enfants morts
Nana (décède)
Ali (seul héritier incontesté du patrimoine acquis par l'alliance entre Loupou & Sidiki)
Potter
remplace Ali lorsqu'il adopte jeune Loupou.
Vieille Loupou adopte Potter en conséquence. Potter devient l'unique héritier (à la place de Loupou Jr et de Feu Ali ...).
Jeune Loupou
adoptée par Potter, qui devient son père, et donc le fils adoptif de Loupou.

Si on centre maintenant l'arbre sur la descendance et les mariages du point de vue de Louopou uniquement, on obtient ceci :



Compte tenu du fait que chaque homme et femme représentés ici ont eu chacun plusieurs alliances simultanées (pour les hommes) et successives (pour les hommes et les femmes), il est impossible de les représenter en même temps sur unique diagramme. Les cours et les foyers sont composés des familles qui piochent leurs membres dans ces diverses unions sur plusieurs générations.

Un détail de taille à ne pas perdre de vue dans la filiation : rien ne dit que les 8ha que Potter réclame sont bien les mêmes 8ha que la Vieille Louopou prétend avoir hérité. Je n'ai aucune carte historique à disposition, aucun cadastre, rien que des récits oraux. Si on peut tout à fait remettre en question la légitimité de l'héritage de la Vieille Louopou, notamment sous prétexte de sa séparation de corps avec son troisième mari lorsque celui-ci trouva la mort, on peut aussi se demander si le domaine en question est bien celui qui est revendiqué par Potter. Il ne faut pas perdre de vue que chaque détail de cette histoire est sujet à controverse et que j'ai exposé ici uniquement la version du triumvirat Louopou, Harry et Potter.

Mon partenaire d'enquête, M. Bah, me fait comprendre après un long entretien avec Louopou, qu'il faut s'en méfier. Je n'allais comprendre ses motifs à mes yeux saugrenus qu'en dernière minute. Pourquoi devrais-je me méfier d'une dame très âgée, accueillante et apparemment très franche et respectée par son entourage ? Il m'explique alors brièvement que je ne connais pas les gens d'ici, ni de quoi ils sont capables, et qu'il pourrait très bien s'agir d'une sorcière. Ce n'était qu'une hypothèse partagée dans l'intimité d'un débriefing improvisé, et non une véritable accusation. Si je sentais bien le doute et la gêne le parcourir, je n'y prêtai pas beaucoup plus d'attention. Sa peur était à mes yeux, tout au plus une peur aussi irrationnelle qu'étrange, un nouveau motif de curiosité et d'enquête, une simple « particularité culturelle, » comme si cela pouvait suffire à parer toute nécessiter d'explication tangible et rationnelle. Ce n'est qu'à la fin de nos enquêtes que ses inquiétudes trouvèrent écho en ma personne, et vous comprendrez alors pourquoi.

Avant d'exposer le cas de Abou et Boubacar, une remarque s'impose, car la dernière étape de la filiation, celle qui permet à Potter de remplacer Ali, met en avant un principe contradictoire avec toutes les étapes antérieures de la transmission du domaine. En effet, nous avons vu qu'à chaque fois, la terre est arrivée dans les mains d'une femme. J'ai insisté sur le fait que cela ne contredit pas la filiation patrilinéaire, mais révèle un principe supérieur à celle-ci : si les circonstances ne s'y prêtent pas, la terre n'est pas abandonnée tandis que le plus important reste de sécuriser chacun plutôt que de faire valoir un principe patrilinéaire. Autrement dit : les

femmes peuvent hériter de leur père si les circonstances s'y prêtent. Or, pour capter l'héritage de la Vieille Louopou, Potter n'hésite pas à insécuriser bon nombre d'usagers pour imposer un principe coutumier purement formel en dépit de la sécurisation populaire. Il va ensuite tout faire pour que ce soit "tranché" dans le sens fort du terme, par un tribunal qui ne peut éternellement se soustraire à la tâche. La valeur relationnelle de la terre (soit l'entente qui se matérialise par l'entraide via une économique du don affectif et personnalisé) étant découplée de sa valeur marchande (qui atteint des sommets dépassant de loin ce que l'entraide peut offrir de matériel), son intérêt est de trancher.

Toutefois, Louopou étant âgée, peut-être même trop que pour identifier les limites de son terrain ; Potter étant en service à la capitale, ce dernier va mandater quelqu'un pour veiller à ses intérêts et le représenter sur place : Harry, ayant lui aussi une parenté potentielle avec Potter. Nous allons maintenant examiner ses motivations avant de donner la parole aux opposants du triumvirat, en commençant par Petit Boubacar. Mais avant d'examiner leurs points de vue divergents, il me faudra expliquer comment je traite ces divergences. Je ne vais pas simplement constater différentes versions, mais aussi la répartition et le mouvement de celles-ci pour rendre compte du processus dynamique du travail de mémoire et d'histoire.

Les protagonistes

Triumvirat

- **Dame Louopou**, qui prétend posséder 8ha par filiation historique
- **Potter**, le commissaire à qui dame Louopou a cédé son domaine en l'adoptant
- **Harry**, représente le commissaire Potter sur le terrain, en gérant ses affaires au quotidien.

Autre

- **Isaac**, porte mire puis topographe et enfin maître à bord de l'Habitat. Insaisissable, il semble régner en maître sur le cadastre urbain qu'il aurait, d'après tous les témoignages recueillis, transformé en une ressource personnelle.
- **Gamo Jr** : Par filiation, il prétend posséder une partie des huit hectares revendiqués par Potter. Il est un des principaux revendeurs de parcelle. Ses clients sont menacés par Potter et se retournent contre lui. J'ignorais tout cela au début de l'enquête, et il se servait probablement de moi pour atteindre Harry tandis que je le prenais pour une des rares personnes à pouvoir me raconter l'histoire ancienne de ses terres, remontant jusqu'à la période coloniale. Lorsqu'on arrive chez Harry, il prend la poudre d'escampette.

Je n'aurai jamais pu rencontrer le commissaire Potter ni le responsable de l'Habitat qui gère l'urbanisme. Tous deux sont insaisissables, constamment ailleurs. Un vide que semble combler Harry, tuteur du responsable de l'Habitat, et représentant local du commissaire. Il nous explique ses motivations ainsi que la manière de faire d'Isaac qui cartographie les parcelles afin de les urbaniser. Tous les témoignages que j'ai eus à son sujet concordent dans ce sens. Harry est à la fois un informateur indispensable, mais est aussi devenu mon tuteur au fil de nos échanges ayant débuté sur beaucoup de méfiance avant de devenir excellents.

Une histoire Manon de l'urbanisation

M. Bah et moi cherchions à rencontrer Harry, et c'est une de nos connaissances, Gamo Jr, qui pouvait nous y emmener. J'ignorais à l'époque l'ampleur du conflit qui opposait Gamo Jr à Harry, et ce que Gamo Jr pouvait bien tirer comme avantage à jouer les intermédiaires de la sorte. À peine arrivé dans la cour de gravier d'Harry, que Gamo Jr était agité, puis prit la poudre d'escampette en voyant Harry ! Ce dernier se délectait d'un poulet en sauce, bien assis à l'ombre d'un manguier qui semblait crouler sous son propre poids. C'était un homme qui avait réussi. Il était lettré et portait de beaux vêtements devant une petite maison en béton crépi, avec sa propre voiture, bref, ce qu'on pourrait qualifier de « petite bourgeoisie locale. » À la fin de mon enquête, il se proposa de devenir mon tuteur. Ou plutôt, il me m'annonça la nouvelle avec beaucoup de joie. Dorénavant, si je revenais à Diécké, je devrais dormir sous sa protection, sous son toit, et ce serait à lui d'arranger mes problèmes et de me représenter dans diverses étapes importantes de la vie. Il pourrait par exemple s'arranger pour que je trouve des terres où m'installer.

Mais lors de nos premiers entretiens, il me prenait pour un espion du camp adverse – un camp qu'il me fallut du temps à identifier ; ou un envoyé par la cour de justice. J'avais beau lui répéter que non que tous nos entretiens étaient libres et qu'il pouvait les interrompre sans avoir à se justifier, rien n'y faisait. Il s'asseyait alors sur la défensive : en écartant les jambes autant que possible, serrant fermement son entrejambe qu'il remettait vigoureusement en place. Il portait comme certains, un ongle long sur un petit doigt, et comme les autres, il se montrait évasif sur ce détail qui ne pouvait pourtant pas être le fruit du hasard. J'en conclus que cela devait témoigner d'une appartenance à une société secrète. Il fallait du temps, et qu'il puisse étudier mes précautions ainsi que mes faits et gestes, pour que notre relation devienne franchement bonne. Un jour il m'expliqua ce qui motivait son combat.

Pour lui, l'histoire de l'urbanisation a favorisé les lettrés et les étrangers auxquels se sont alliés certains traitres autochtones. Son père a été une de leur victime collatérale. Il lui incombe donc de faire justice, et d'empêcher la ville de tomber entre les mains des étrangers.

« *Tout a commencé lorsque les premiers intellectuels du quartier sont sortis de l'école. Ce sont nos frères qui ont vendu. C'est à M. Carnot [Pébaïri] qu'il faut demander à confirmer cela. Les premiers lettrés du temps des blancs ont vu l'avenir de la ville et ont sollicité la construction des lotissements et des routes. Ils ont fait venir le service du cadastre pour faire le travail.*

M. Carnot est un ancien secrétaire fédéral, parmi les plus grands notables de la ville, et un des seuls à posséder un véritable titre foncier. Si ma mémoire est bonne, une de ses épouses est allochtone, ce qui est une rare exception puisqu'aucune Manon ne peut épouser d'allochtone konianké. L'homme est par ailleurs extrêmement respecté et craint, notamment pour la puissance que lui auraient procurée certains rituels secrets. Comme beaucoup d'hommes importants, la rumeur dit qu'il pratique le cannibalisme. Les rumeurs de cannibalisme – que je n'ai évidemment jamais pu vérifier personnellement - sont cycliques au pays, suivant les périodes électorales notamment, qui coïncide avec des vagues d'enlèvements à cet effet. Quoi qu'il en soit, si le notable peut témoigner de l'histoire de la ville, il se montre plus prudent et évasif qu'Harry, sans cacher pour autant qu'il s'est en effet battu depuis son poste au gouvernement pour développer Diécké. Sans lui, la vile n'aurait peut-être pas le même visage.

Pour Harry, *« Cela coïncide avec les faits que tous les vrais notables Manon et illettrés de la région ont eu leur maison sur la route* [c'est-à-dire que la route est passée sur leur maison]. *C'est ainsi que maintenant, les koniankés qui sont restés dans le centre sont les vieux qui étaient les étrangers de ceux sur lesquels la route est passée ! C'est l'exemple de mon père. Les Manons ont été repoussés à l'extérieur et leurs étrangers se sont retrouvés au centre-ville. Cela à cause de la politique de lotissement initié par les premiers intellectuels Manon. Or, les Manons qui sont restés au centre sont les anciens combattants et les fonctionnaires. Aucun Manon n'a vraiment vendu son terrain. Ils ont DONNÉ aux koniankés qui rendaient visite à leurs tuteurs en leur donnant des petits cadeaux de pacotilles. Aucun argent ni cauris.*

À l'époque, les Koniankés faisaient tout avec les Manons, sauf la forêt sacrée. Les koniankés nés ici dans un foyer où leur tuteur a donné vont croire que leurs papa et maman ont gagné ça légitimement. (…) Les Manons qui ont gagné du pouvoir se sont laissé corrompre par les koniankés. Du coup, le problème ne fait que grossir. »

Il va de soi, selon moi, que ce qui, aujourd'hui, est appelé « *cadeau de pacotille* » avait une tout autre valeur à l'époque. Néanmoins, son analyse est partagée par bon nombre d'autochtones pour qui les allochtones ou les « *étrangers* » sont durs à vivre, car calculateurs, « *trop intéressé* »

dit-on fréquemment. Ils sont accusés d'avoir tiré trop de profit de l'hospitalité qui leur a jadis été donnée, parmi d'autres choses encore.

Isaac, celui qui cartographie le désordre

Au cours de nos enquêtes, nous serons régulièrement confrontés à des questionnements sur la nature des arguments légitimant des uns et des autres. Une partie d'entre eux sont purement oraux, relatifs à l'histoire longue des migrations, des mariages, des séparations et des enfantements. Les autres arguments sont écrits. Nous nous questionnerons alors sur l'usage qui en est fait, sur leur valeur légitimante, mais aussi sur la manière dont ils sont produits. Certains documents sont écrits par les protagonistes eux-mêmes de la transaction, auxquelles diverses autorités peuvent ajouter leur signature[47] : maire, chef, chef de CRD, doyen, membre de la famille témoignant du consensus, commandant de gendarmerie, etc. Ces autorités entretiennent une forme de hiérarchie, puisque la signature d'un voisin, qui vaut aussi son témoignage, vaut par exemple moins que celle d'un maire, qui vaut moins que celle d'un préfet, qui vaut moins que celle d'un gouverneur. Parmi tous ces documents, certains sont particulièrement utiles, rares et légitimant : des plans issus des organismes en charge des milieux ruraux ou urbains. Certains plans sont donc produits par la Direction Préfectorale de l'Agriculture (DPA), et d'autres par l'Habitat. Comme nous travaillons sur le lieu précis où la ville s'agrandit, là où la campagne (et donc les plantations familiales) s'urbanise, nous croiserons donc les deux types de plans. Les domaines litigieux relèvent donc successivement de la DPA, puis de l'Habitat lorsqu'ils sont lotis en parcelles de construction. Ce sont ces autorités qui ont à charge de traduire une réalité sociale de fait, riche en arrangement divers et varié, en langage cartographique. Autrement dit, ils sont saisis par les autorités pour mener l'enquête en cas de litige et ils sont tenus de connaître les terres qu'il cartographie en menant, là encore, leurs enquêtes de terrain.

Or, il n'est pas aisé de s'entretenir avec le responsable de l'Habitat qui fournit pléthore de documents utiles à mes enquêtes. C'est lui qui, sur des terrains agricoles ou inoccupés, trace les parcelles qui, plus tard, seront bâties. Tout ce que je savais de lui, c'est qu'il file sans cesse à toute allure avec sa mire, tire des traits là où la terre semble vacante, et tente ensuite de vendre – éventuellement à son compte. Il aurait notamment été pris en train de cartographier des terres de

[47] Mathieu et S. Zougouri (2001) affirment qu'on assiste (dans l'Ouest du Burkina Faso) à l'évolution rapide du phénomène de vente, ainsi que la multiplication des « attestations de ventes », ainsi qu'à la présence de nouveaux acteurs augmentant la pression foncière. « *L'action de l'État contribue à sécuriser certaines transactions et acteurs, et en particulier les nouveaux propriétaires fonciers. Il est intéressant de constater que ceci se fait par divers moyens adaptés aux demandes (de sécurisation) et aux moyens différents de diverses catégories d'acteurs des transactions.* » (Ibid. :13). Ils insistent sur le fait que ces services délivrés par différentes administrations étatiques ont un coût parfois élevé pour ceux qui se sécurisent par ces moyens-là. De ce fait, les acteurs plus riches sont favorisés.

la plantation industrielle qui, si un responsable ne l'avait pas pris sur le fait et fait déguerpir, seraient devenues une banlieue avec tous les litiges qui s'ensuivent.

Il se trouve que par le plus merveilleux des hasards, Harry, devenu mon tuteur à la fin de cette enquête, est aussi le tuteur d'Isaac avec qui il est d'ailleurs constamment en affaires pour les dossiers qu'on s'apprête à examiner. Voici comment Harry, mon nouveau complice, décrit Isaac et son travail.

« *Isaac n'est même pas de la fonction publique ! Il était porte-mire des relevés topographiques. Lorsque son supérieur est mort, Isaac a pris sa place à la demande du directeur, car il connaissait le terrain* [et il semblerait par ailleurs être indispensable du fait qu'il est le seul à savoir-faire des relevés topographiques]. *Puis, le directeur est mort, et c'est Isaac qui fait tourner la boutique… car il n'y a pas eu de remplaçant pour le directeur.*

Et depuis, il fait trois parcelles là où il y en a deux, il mesure en marchant, il revend plusieurs fois la même parcelle dès lors que le premier occupant n'occupe pas les lieux. Les chefs de CRD n'ont pas les plans et touchent une commission à chaque vente. Lorsqu'il fait le plan de dix parcelles, il en prend quatre ! Et il vend aussi des parcelles en faisant croire que les parcelles voisines sont à des notables pour mettre l'acheteur en confiance. Il fait même des parcelles sur les domaines de la concession de la plantation industrielle. » Et, ce qui fit le plus rire M. Bah et Harry dans cette histoire, c'est que lorsque Isaac est de passage en ville, et donc chez son tuteur, « *Il court sans cesse pour que personne ne puisse l'arrêter* ».

Tout est dit dans ce bref récit, qui explique parfaitement l'état des lieux administratif et la stratégie de l'administrateur. Bien sûr, ce n'est que lorsqu'on est dans la confidence, et qu'on parle ouvertement de nos stratégies réciproques pour obtenir ceci ou cela, que c'est dit de la sorte. Lorsqu'on demande aux responsables, l'explication usuelle du désordre administratif et réel, ils parleront plutôt de « manque de moyens » ou diront que les documents ont été « perdus. »

C'est dans cette confusion que les acteurs jouent la partie, pour avoir, prendre ou garder leur terre. Ce que nous allons voir plus en détail, c'est que cette confusion n'est pas que le résultat d'un « manque de moyen », mais aussi une opportunité de s'enrichir. L'entretenir ou, au moins, en tirer profit garantit beaucoup de terres et d'argent à celui qui sait avancer dans ce chaos, de cette obscurité, et ce, qu'il soit riche ou pauvre, maire ou paysan.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

- **Bah** : Mon partenaire d'enquête. Il est motorisé, étranger Peuhl (donc largement hors des rivalités ethniques locales), et connaît bien la ville.
- **Harry** : Celui qui agit sur le terrain pour le compte du commissaire Potter. Il est bien loti en raison de ses exploitations agricoles qui calquent le modèle agro-industriel.
- **Potter** : commissaire ayant hérité du domaine de la Vieille Louopou estimé à 8ha38a, suite à une longue amitié avec le fils de cette dernière.
- **Gamo Jr** : Descendant de Gamo, un propriétaire foncier dans les années 50'. À ce titre, Gamo Jr a revendu son héritage afin de se faire construire une grande villa. Ses clients sont menacés par le commissaire, car ce dernier revendique le terrain sur lequel Gamo Jr a déjà vendu.
- **M**. **Carnot** : riche et ancien notable de la ville. Autrefois au gouvernement, il aurait beaucoup fait pour développer la ville. Il est à la fois respecté et craint pour sa puissance (magique et relationnelle).
- **Isaac :** Celui dont Harry est le tuteur et raconte l'histoire. Insaisissable, simple porte-mire au début de sa carrière, il aurait pris le contrôle de l'Habitat (département de l'urbanisme).
- **Autre :**
 - **Konianké** : allochtone couramment appelé « étrangers »
 - **Manon** : autochtone, peuple contrôlant le territoire lors de l'arrivée progressive des Koniankés.
 - **Kpèllè** : peuple voisin des Manon, la frontière se trouve près de Diécké, qui aurait été créé en réponse aux guerres intestines entre Manon et Kpèllè, une ancienne rivalité subsiste. Manon et Kpèllè ont par exemple déjà réclamé que la plantation industrielle soit divisée en deux afin que chacun puisse contrôler sa part sur motif identitaire.

Note méthodologique : Divergences et recompositions de récits

Le lecteur aura saisi l'incroyable complexité de ce récit. Néanmoins, comme annoncé en introduction, je l'ai pourtant simplifié en ce sens que je lui ai donné une cohérence au plus proche de ce qu'on m'a raconté. Je l'ai recomposé au plus près de ce qui m'apparaît être le sens de ceux qui m'ont parlé. Je l'ai ordonné puis figé sur du papier à caractère académique. Cette finalité ethnographique est évidemment bien différente de celle qui aurait été la mienne si j'avais été partie prenante du conflit sur lequel vous auriez pu être l'enquêteur. Suivant les principes du juste et du vrai, j'aurais alors dû créer ma propre divergence de récit, ma propre version permettant de faire valoir les intérêts des miens tout en respectant l'entente qui m'unit à eux et dont j'aurais été tributaire, le tout en fonction d'une stratégie tacite que vous n'auriez pu déduire que par l'analyse rigoureuse de nos incompréhensions, de mes recompositions différentes de la même histoire, de mes incohérences et de la comparaison entre ma version et celle des autres protagonistes. Ce faisant, l'enquêteur n'est pas directement confronté à des faits historiques, mais à des recompositions divergentes de ceux-ci. Ces versions de l'histoire forment la matière première du chercheur, qu'il transforme ensuite dans une finalité académique. La « transformation, » désigne simplement que je ne retranscris pas brutalement mes enregistrements dans leur ordre d'apparition, mais que je sélectionne et contextualise. Toutefois, je n'invente pas le moindre détail, je situe ma subjectivité et la relation avec celui qui parle. Nous allons par après examiner les récits des opposants du triumvirat dont j'ai retranscrit le point de vue. Ceux-ci vont être divergents : insister sur ce que Louopou à négligé, donner une version contradictoire des mêmes faits, donner d'autres interprétations normatives sur qui auraient ou n'aurait pas dû hériter. Tout au long de ce travail, j'examinerai ces divergences afin d'opérer une comparaison qui me permet ensuite de comprendre la dynamique d'une historiographie orale. Cette dynamique témoigne de la construction de nouveaux rapports sociofonciers. Avant de montrer les divergences en donnant la parole aux opposants de Louopou et du commissaire, je voudrais clarifier leur traitement ethnographique afin de rendre compte du traitement que je leur apporte lors de mon travail de mise en récit académique.

Intérêt et origine des divergences

Mon travail ethnographique consiste à mettre en avant ces divergences de récit tout en recollant les morceaux glanés çà et là, au fil d'interaction répétée entre les protagonistes qui ont eux-mêmes modifié leurs versions en fonction de la qualité de notre relation, ou encore en fonction de stratégies mouvantes. Donc, non seulement les récits divergents entre protagonistes,

on pourrait appeler ça des divergences "externes"[48], mais encore, les récits divergent parfois pour un seul et même locuteur au fil du temps. Ces dernières divergences pourraient être qualifiées "d'internes." Soit on se contredit, soit on contredit les autres. Dans tous les cas, l'information est comparée, « triangulée, » autant que possible.

Ces deux types de divergences témoignent de plusieurs choses. D'abord, les gens mentent et changent d'avis, trompent et se trompent. Ensuite, ils sont parfois mal compris par l'enquêteur. Et puis, les divergences témoignent aussi de la subjectivité de chacun, donc de leurs différences de points de vue ou d'interprétation, et d'accès différentiel à l'information. Enfin et surtout, ces changements témoignent de l'extrême adaptabilité des récits, et donc de l'histoire (orale) aux contingences du moment. Elles se reformulent ainsi en défiant l'historien qui tente de reconstituer l'exactitude des évènements, ou de l'ethnologue qui voudrait savoir ce qui s'est « vraiment » passé. Deux questions se posent alors. D'abord, comment raconter une suite d'évènement sur base de récits divergents ? Ensuite, à défaut de certitude, que puis-je toutefois tirer de ces multiples incompatibilités ?

Les faits passés soient immuables à jamais, qu'ils ne peuvent être vécus qu'avec une dose de subjectivement, puis (re)produits sous forme de récit au moment de l'enquête - et il y a fort à parier que ces récits ont encore fortement évolué au point d'être pratiquement méconnaissable aujourd'hui ; pour être enfin reformulé ici dans une perspective ethnographique. Bien au-delà des simples divergences dues à la subjectivité de chacun, les différentes versions trahissent d'abord des stratégies et les positions précises de chaque partie prenante dans la configuration relationnelle du conflit. Le récit n'est pas que la mise en scène d'un état de fait ni d'une configuration relationnelle, mais surtout une tentative de reconfiguration entre les acteurs. Concrètement, ceux qui parlent ne font pas que dire qui est autochtone ou allochtone en donnant un compte rendu de ce qui les unit, mais tentent aussi de légitimer ce que devraient être leurs relations. La parole situe un ordre relationnel qui est négocié, donc appelé à se transformer dans le cadre d'un conflit.

À travers les divergentes mises en récit que nous examinons ici, c'est toujours la citoyenneté et la propriété qui sont discutées en filigrane de chaque étude de cas. Dire que « voici la terre de mon père » participe à rendre légitime un récit sur la filiation, sur la propriété, sur les droits qui en découlent, sur le transfert de ces droits lors de cession, sur la légitimité et les obligations de celui qui reçoit et enfin sur les liens entre le donneur, le receveur et leurs

[48] En appliquant le même principe que la validité interne et externe d'une hypothèse. La première examine les éventuelles contradictions entre les postulats et les données. La seconde compare la première aux autres expériences que le chercheur n'a pas pu mener lui-même.

groupes respectifs. Un autre aurait pu dire « voici ma propriété dont j'ai acheté le titre » faisant ainsi la démonstration et la promotion d'un tout autre ordre relationnel entre lui, les normes et les autres acteurs locaux et institutionnels. La sécurisation de sa propriété dépend directement de la promotion qu'on fait de cet ordre relationnel particulier, sachant que les différents ordres ou régimes normatifs peuvent entrer en conflit ou en compétition. Ainsi, nos deux locuteurs imaginaires peuvent s'affronter s'ils revendiquent tous deux le même terrain : l'un mettra en avant l'ordre administratif dont il dépend, l'autre mettra en avant son héritage coutumier, arguant par exemple que la titrisation n'est pas valable, car elle ne reflète pas un état de fait antérieur. N'oublions pas que si ces deux ordres relationnels qu'on peut aussi nommer « régimes normatifs » en référence aux règles invoquées s'opposent par l'entremise des parties prenantes du conflit, parfois même, se recomposent à l'occasion pour trouver des solutions originales. Mais chacun retient néanmoins le régime normatif susceptible de le sécuriser. Chaque partie prenante d'un conflit mobilise et met en perspectives des modèles sociaux de légitimité allant au-delà du conflit lui-même. Ils font la promotion d'un régime normatif (coutumier, administratif, privé, collectif…), mais aussi d'un ordre relationnel (les étrangers soumis aux autochtones, un renouveau de leurs relations, etc.). Aussi, un régime normatif plus sécurisant sera plus régulièrement mis en avant, n'aura plus de « supporter » pour faire sa promotion. On peut donc concevoir que les différents régimes normatifs aussi bien que les autorités garantes de chacun d'eux sont ainsi mis en compétition, et que celui qui gagnera cette compétition instaurera les principes de gouvernance de demain. Si le titre foncier est meilleur garant de propriété, les gouvernants de demain seront les institutions qui délivrent ces titres. L'ordre relationnel sera celui qui se tisse autour de ces institutions. Ce ne sont pas des principes de gouvernance, d'ordre ou de régime normatif en tant que tels qui sont en compétition, mais les personnes et les groupes qui les incarnent.

Raconter un récit divergent sur une même terre revient donc à tenter d'instaurer d'autres relations entre les éléments précédemment cités (droit d'accès, de cession, l'histoire, la relation entre parties prenantes de la transaction). Raconter sa version des faits, c'est donc en quelque sorte tenter d'instaurer un autre ordre au monde, le « ranger » différemment en l'énonçant à sa manière.

Or, ces règles que je tente de dégager à partir d'une situation d'apparence chaotique, en examinant les contraintes des mises en scène des récits, sont celles du juste et du vrai ainsi que de l'entente qui participe à construire une mise en scène par laquelle une réponse est donnée aux enjeux du moment telles que l'émergence de la rareté qui entraîne l'exclusion progressive tout en fournissant un motif à la marchandisation. Sans rareté par exemple, toute cette histoire

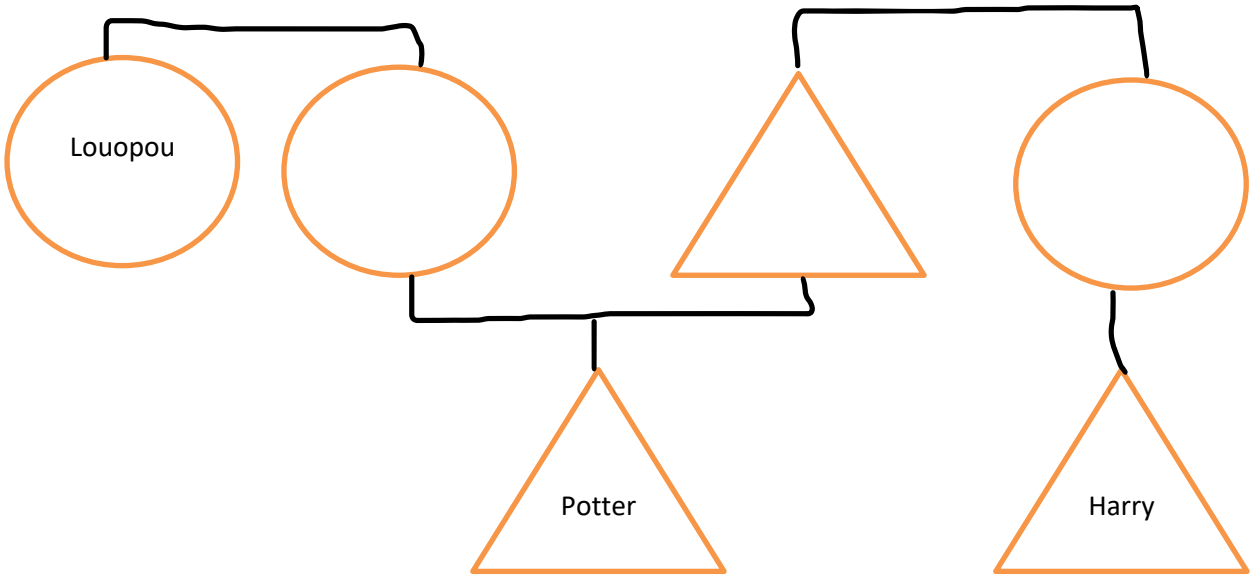
de captation d'héritage par Potter n'aurait pas lieu d'être. Je veux dire par là qu'elle n'aurait pas de motif pour exister, car elle serait privée de son enjeu. L'enjeu d'exclusion de l'accès à la terre ne se poserait pas, seul compterait le travail de mise en valeur de la terre et du rapport aux invisibles et au mort, sans jamais que l'appropriation ne puisse exclure qui que ce soit puisque la ressource n'est pas (encore) limitée. Je ne dis pas qu'aucun conflit foncier ou territorial ne serait possible, mais qu'il suivrait d'autres règles mises au service d'autres finalités.

Si certaines divergences trahissent donc des enjeux sociaux autant que des stratégies d'acteurs particuliers, ce n'est pas toujours le cas pour autant. Comment faire le tri ? Quels sont les autres types de divergences, et comment recomposer un récit ethnographique cohérent à partir d'un matériel aussi volatile ?

Divergences internes à propos de l'origine de la terre de Dame Louopou

Le récit de Louopou, par exemple, n'est pas toujours clair. Lors d'une de nos rencontres, elle a notamment évoqué une jeune sœur, dont Eugène, qui sera un protagoniste ultérieur de ce récit, serait le fils, lui aussi étant un réclamant dans le conflit des 8ha. Ce qui supposerait que Louopou ne soit pas fille unique, à moins que l'usage extensif du terme "sœur" ne brouille inutilement les cartes en désignant une nièce qui n'a pas les mêmes droits d'accès sur ces terres.

On retrouve aussi des divergences externes, donc entre différents protagonistes, autour du même récit de filiation. Par exemple alors que Louopou affirme ne pas avoir de lien de parenté avec Potter ni avec Harry, ce dernier prétend pour sa part que tous les trois ont un lien de parenté. Selon lui, Potter est le neveu de dame Bintou. Le père de Potter est par ailleurs le frère de sa mère. Ce qui situe clairement les relations de parenté entre Potter, Bintou et Harry.



De même, la version du tribunal de Yomou fait état de l'adoption de la Jeune Louopou par le fonctionnaire Potter, mais alors que celle-ci avait déjà huit ans ! Ce qu'un proche de dame Louopou explique comme suit : "*Potter était déjà à Conakry et a aidé Ali à marier une femme Soussou. Donc l'amitié étant tellement consolidée qu'Ali a donné l'enfant qu'il a eu avec la femme Soussou à son ami Potter. Comme les enfants appartiennent au père, les parents du père peuvent réclamer l'enfant.*" "*Quand tu fais une enfant avec une femme, si toi tu es décédé, tes parents peuvent venir récupérer l'enfant. Ça leur appartient, l'enfant n'est pas à la femme dont elle ne peut pas prendre l'enfant.*"

Il en va de même concernant la localisation des 8ha litigieux. Famata est la fille d'un autre mariage contracté par Sidiki, elle est donc la sœur d'Ali et connaît par conséquent très bien le domaine de son père qui est aujourd'hui réclamé par Potter. Ce domaine existe bel et bien puisqu'elle en exploite elle-même une partie, mais n'est pas du tout situé là où Potter le revendique. Preuve en est qu'elle exploite toujours une plantation de cacao planté par Sidiki lui-même, bien en dehors de la ville. Le terrain est donc beaucoup moins intéressant pour Potter qui tente de faire racheter "son" terrain aux occupants dans un bref délai.

Il y a donc indéniablement une part de tromperie consciente et volontaire dans cette affaire, en plus de la subjectivité de chacun, du malentendu, des divergences internes et externes, et enfin de ce qui peut être attribué à un travail de mise en scène susceptible de sauvegarder l'entente. Il me faut alors comprendre la nature des divergences afin de les faire parler en leur donnant un sens ethnographique.

Autres origines de divergences mineures

Parmi les incompréhensions récurrentes de ma part lors des entretiens, de nombreux termes d'adresse viennent brouiller les cartes. Dans cette région de Guinée, deux personnes occupant la même fonction sont fréquemment considérées comme "les mêmes personnes" sur base de leurs traits communs pour autant que celui-ci mette en avant une similitude importante au récit. Par exemple, Potter et Ali sont « *la même personne* » uniquement lorsqu'on parle de leur totem, ou du fait qu'il soit interchangeable dans la filiation. Mais ils ne sont pas identiques ou interchangeables sur tous les sujets. L'un n'est pas littéralement l'autre sur tout sujet.

De plus les termes de parentés sont étendus à toute personne dont on connote une relation semblable à celle d'un membre de la famille. Un ami peut être un frère, un ami plus âgé, un grand frère, sans qu'il soit évident pour moi de faire immédiatement la part des choses entre l'allégorie et la réalité ainsi connotée. Une femme de qui on est proche, mais dont on voudrait souligner qu'il n'y a pas d'ambiguïté peut être désignée comme une "sœur" même sans lien de parenté connu. Une jeune fille me disant « bonsoir tonton » dans la rue se montre déférente en marquant une hiérarchie qui emprunte au terme d'adresse familiale. Mais il n'est pas exclu (selon les régions) que ce soit une manière de désigner une relation d'amant à maîtresse qui échange des faveurs (sexe et cadeaux) – un peu comme un oncle prend soin de sa nièce. Quelqu'un envers qui on est déférent peut être nommé père ou mère pour souligner son statut social. Ainsi, je dis « merci, maman » à une femme plus âgée pour souligner le respect que je lui dois. À l'inverse, une femme qui me demande quelque chose peut me dire qu'elle est ma mère (sans dire qu'elle est « comme » ma mère) pour me rappeler ce que je lui dois.

Mais ce n'est pas tout. Chaque personne cumule les noms, génériques à la naissance en fonction de l'ordre dans la fratrie et du sexe, auxquels le nom d'un parent ou d'un ancêtre peut être joint avec ou sans déclaration à l'administration, et auxquels s'ajoutent encore les surnoms, plus couramment employés selon le cercle de fréquentation sans que chacune de ces fréquentations connaisse tous les noms de ceux qu'ils désignent ainsi. Les gens peuvent aussi changer de nom suite à une conversion religieuse, et même peut-être avoir un nom secret – qu'il faut alors connaitre pour attaquer en sorcellerie. Il n'est donc pas rare, lors de l'enquête, que deux personnes différentes dans les récits ne s'avèrent être qu'un seul individu, ce qui donne lieu à de comiques chassés-croisés imaginaires durant l'enquête. Un groupe m'a parlé d'Eugène, un autre groupe de Niang. Niang est le nom générique d'Eugène, qui est devenu Ibrahim lors de sa conversion, et qui est surnommé "Petit Albert," par exemple, par ses collègues qui ne connaissent pas tous les autres noms. Il peut aussi arriver que quelqu'un qui affirme clairement n'avoir ni frère ni sœur fasse ensuite allusion à de nombreux frères et sœurs puisque ces termes d'adresse, en français du moins, sont trop génériques pour refléter la subtilité des relations existantes et des allégories qui vont avec… Il ne faut pas confondre ces sources de malentendu avec des divergences sociologiquement significatives au regard de l'objet de recherche.

La chronologie est aussi chose très ardue par le fait que les années du calendrier sont rarement évoquées comme des repères temporels, au point que nombreux sont ceux qui ont un âge approximatif et ignorent leur date de naissance, ou change d'âge pour une facilité administrative. Les rares documents officiels sont alors une ressource précieuse pour situer les

évènements et recouper les informations sur des périodes données, autrement difficiles à situer dans une trame temporelle. La temporalité suit parfois un ordre narratif désordonné, une logique de succession plutôt qu'une chronologie objective. Ce qui compte, c'est l'ordre des naissances qui situe une hiérarchie entre individus et ayants droit, et non la date en tant que telle. Or, la succession ne permet pas de situer deux évènements dans le temps qui ne sont pas liés, logiquement parlant, à cette logique temporelle. Savoir que Louopou a enfanté tel ainé puis tel cadet ne dit rien ou presque de la date. Tout évènement concomitant impactant leur histoire sans obéir à une logique d'ainé/cadet est dès lors difficile à situer.

Il en va de même pour les évènements généralement non datés pour le locuteur qui, par politesse si je lui pose la question, donnera pourtant parfois une date afin de me satisfaire. Ce qui compte, c'est l'ordre de succession des évènements, comme entre les aînés et les cadets : qu'importe l'âge absolu, puisqu'il faut connoter une relation entre des termes qui s'ordonnent par leur succession. Ces aléas du terrain posent d'énormes problèmes une fois que l'on compare différents récits puisque les dates ne correspondent plus – tandis que les éléments administratifs peuvent à leur tour être anti ou post daté (quand ils existent). La difficulté se pose aussi avec le système métrique, l'estimation des durées et des distances : à une question, le locuteur répond clairement, comme pour satisfaire ma curiosité, mais sans trop savoir…

C'est ainsi que j'ai par exemple fait une marche de trois kilomètres qui a duré de nombreuses heures à un pas très rapide : les gens savent énoncer la succession des villages entre ici et mon point d'arrivée, mais certainement pas la distance absolue ni la durée en heure. À la question de savoir à quelle distance nous sommes d'un lieu-dit, la réponse était invariablement « trois kilomètres. » Ce genre de confusion est peut-être encore accentué par le fait que beaucoup de villages récents adoptent le nom d'une borne kilométrique. Il en va de même lorsque concernant les quantités produites, il n'est pas exceptionnel que ne sachant pas quoi répondre, un paysan ou un pécheur donne une estimation chiffrée de sa production sans commune mesure avec la réalité. Avec des petits commerçants, j'ai systématiquement été confronté à une confusion entre le chiffre d'affaires, les recettes et les profits. Difficile d'estimer le niveau de vie et la rentabilité d'un petit commerce lorsque la personne interrogée prend systématiquement son chiffre d'affaires pour son profit. Un intellectuel m'explique par exemple que telle maman qui vend des cigarettes gagne autant soit l'équivalent de mon salaire. La maman confirme. Mais quand je lui pose la question sous l'angle de son pouvoir d'achat, son commerce lui permet à peine de payer le repas du soir…

Concernant le foncier, la conversion en mètre carré est rarement maîtrisée par mes informateurs qui donnent alors des estimations beaucoup trop grandes ou trop petits pour les

surfaces. Par exemple, un hectare qui représente un carré de 100m de côté fait 100m² au lieu de 100*100m, soit 10.000 m². Le prix au mètre carré est alors sujet à caution et inversement. Cela peut mener à des drames lors de procédures de payement ou de dédommagement… Le médecin qui m'a soigné, alors que je contractais la fièvre typhoïde, me conseilla de mettre un peu de javel dans l'eau que je buvais au village, afin de la rendre potable. Ne maitrisant pas les conversions entre litre et mètre cube, il me prescrit une dose cent fois trop élevée, ce qui emporta durablement ma flore intestinale. Une cause de décès très probable pour un enfant ou quelqu'un qui ne peut pas se replier quelques semaines dans sa maison d'expatrié.

Il est aussi difficile de localiser un terrain avec des mots : il faut aller sur place, voir les sentiers et visualiser des azimuts entre différents repères visuels. Sans aller sur place, cela peut donner des situations cocasses où des gens se disputent pour un terrain sans parler du même endroit, les documents administratifs que j'ai pu consulter ne sont pas toujours clairs sur les limites des domaines concernés par les procès, différents documents désignant le même terrain peuvent être cartographiés très différemment, et ainsi de suite…

L'accumulation de ces différents facteurs participe à produire une atmosphère très embrouillée qu'il faut démêler en posant plusieurs fois la même question, dans des contextes différents, et avec différentes formulations, pour obtenir des réponses sensiblement différentes sans qu'il soit judicieux d'y voir à tous les coups une divergence qui traduit une stratégie. Néanmoins, si ce flou et ces quiproquos de la communication relèvement parfois de l'adaptation culturelle de l'enquêteur ou des tracasseries inhérentes à la traduction, il s'avère qu'elles jouent aussi parfois un rôle pour les parties prenantes qui intègrent ces zones d'incertitudes et d'ambiguïté dans leur stratégie. Ce faisant, nous verrons que les groupes d'intérêts stratégiques, la présence ou l'absence des uns et des autres au procès reposent entre autres sur ce genre de stratagème qui tire profit du malentendu.

Voici un dernier élément primordial en matière d'analyse de discours et de malentendu qui révèle quelque chose de pertinent sur l'ordre social. Je n'accepte jamais un discours sans comprendre sa contrepartie. Pour rendre compte d'une problématique, il faut pouvoir comprendre la légitimité des points de vue divergents qui s'articulent autour de celle-ci, afin de décrire leur interface. Partant, il n'est pas question de rendre compte de la souffrance ou de la rancœur des autochtones sans comprendre aussi la légitimité des allochtones à faire ce qu'ils font. Je ne me satisfais pas des explications ad hoc évoquées comme des cache-misères pour expliquer les motivations du méchant de l'histoire. Elles sont généralement les mêmes, d'une société et d'une problématique à l'autre : l'autre, le mauvais, n'agit que par appât du gain, est raciste, fou, égoïste, irrespectueux, bref, sa méchanceté intrinsèque fait office d'explication. Ici,

le point de vue des Manons, Kpèllè ou des Konianké ont tous leur point de vue et leur légitimité à faire ce qu'ils font, appuyés par une vision du monde et du bien qui leur est propre, et qu'il faut comprendre pour rendre compte du conflit foncier. Ce serait une erreur méthodologique fatale d'aborder cette migration uniquement à travers le point de vue du migrant qui cherche à s'émanciper ou, à l'inverse, de l'autochtone qui voit sa société bouleversée au point où il se sent minoritaire et menacé. Impossible d'expliquer le développement foutraque de Diécké comme un simple bouleversement dû à la mondialisation sans rendre compte aussi de la volonté locale de trouver une place dans ce monde global, de faire du profit, de se sécuriser. Je rends compte de l'interface entre ces discours qui ne s'affrontent au travers de personne et d'enjeux toujours concrets. Dès lors que le motif d'autrui n'est compréhensible que comme une forme de méchanceté ou un de ses pléonasmes (égoïsme, racisme, folie…), c'est que je n'ai pas encore compris, et que je ne peux pas rendre compte de l'interface.

Conclusion sur les divergences : Ethnographier le malentendu

En conclusion, les divergences peuvent avoir plusieurs origines. D'abord, elles peuvent être imputables aux différences culturelles ou à l'incompréhension mutuelle, aux difficultés de traduction (lorsque les termes d'adresse sont difficiles à traduire, et qu'un enfant unique se retrouve ensuite à évoquer de nombreux « frère » et « sœurs » par exemple). Elles peuvent aussi être imputées à des différences de perspectives et à la subjectivité du vécu et des souvenirs de chacun (lorsque deux personnes vivent et racontent différemment le même évènement), autant que des interprétations qu'en font les protagonistes (lorsque deux personnes s'expliquent différemment un évènement). Il peut aussi s'agir de mensonge : lorsque deux personnes racontent le même évènement, mais sans commune mesure. Parfois aussi, on assiste à la construction en direct d'une légende : une histoire anodine qui prend des proportions extravagantes et se répète de bouche à oreille, accumulant en son sein les fantasmes de chaque locuteur successif. Un simple ragot devient alors l'incarnation d'une inquiétude partagée ayant statut d'histoire véridique – ce fut le cas au Cameroun, lorsque beaucoup de témoins directs m'expliquent comment l'opérateur industriel trafique des armes pour Boko Haram et volent l'argent dans les caisses. Cela traduit une méfiance, tout comme l'enfant kidnappé et sacrifié au village fantôme. Dans les deux cas, la légende s'effondre parfois brutalement : lorsque l'enfant revient, lorsque le directeur de plantation est là (et non au Ghana avec un véhicule rempli d'or).

Les divergences internes, donc les différences lorsqu'une même personne raconte plusieurs fois le même récit peuvent témoigner de l'évolution de notre relation au cours de

l'enquête (lorsque la confiance ou la méfiance fait apparaître ou disparaître les informations), ou d'un changement de positionnement de l'interlocuteur dans l'arène du conflit. Les informateurs peuvent se tromper (en donnant une mesure de temps ou d'espace erronée), on tromper délibérément (par mensonge), ou par omission (j'insisterai constamment sur l'amnésie stratégique au fil des enquêtes).

Dans cette ethnographie, en m'inspirant largement des réflexions de Laurent sur la ruse, mais aussi de Lund (2014) sur le malentendu constructif, j'insisterai particulièrement sur les divergences à caractère stratégique, car elles sont pertinentes à expliquer ma problématique: lorsqu'un même acteur ou différent acteur ne raconte pas le même récit et que cela traduit une stratégie (changer ou confirmer l'ordre des choses dans sa mise en scène) ou des impératifs relationnels (assurer l'entente). Nous verrons dans le récit suivant qu'une des stratégies peut être d'inclure l'enquêteur comme partie prenante de l'ordre des choses ou du conflit. Ce dernier cas de figure est chronique dans les problématiques du développement, de l'agro-industrie ou de l'aide en général : le Blanc, l'aidant, le développeur, le sauveur ou l'opérateur économique est ainsi amené à participer à l'espace public. Les récits et mises en scène sont taillés sur mesure à cet effet. C'est de la ruse, et nous y reviendrons dans la partie suivante. Il faut bien la différentier d'un simple malentendu, d'une erreur ponctuelle ou d'un mensonge, même si la limite est parfois perméable.

Enfin, si ces incompréhensions et ces malentendus sont particulièrement accrus pour le jeune enquêteur belge que je suis, elles le sont aussi pour les enquêtes qui peuvent éventuellement en jouer, avec moi ou entre eux. L'incertitude devient ainsi une ressource aux acteurs du conflit. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse, la non-communication entre acteurs est aussi essentielle que le rythme du conflit. Pour que Potter ne doive pas affronter tous ses opposants en même temps, il s'attaque d'abord à Petit Boubacar, et produit une jurisprudence puissante via le tribunal. L'incertitude des cadastres et des récits oraux qui peinent à objectiver des limites spatiales permet par exemple de gagner un litige sur 8ha en bordure de ville plutôt que 4ha dans les broussailles de l'autre côté de la route, là où Famata exploite encore le terrain du mari de Louopou.

Dans un tel foisonnement, en tant qu'enquêteur, ma question n'est même plus de savoir si j'ai bien compris ou non ce qu'on me raconte : je sais que quelque chose m'échappe constamment, même (et surtout !) lorsque je pense avoir tout saisi. Typiquement, après un entretien, tout semble s'éclaircir et le risque est grand de s'en contenter. C'est mauvais signe. Je ne me demande plus si tu me fais mener en bateau ou pas, mais plutôt de savoir comment, si

possible en jouant le naïf, afin de déduire d'autant plus facilement les intérêts et la stratégie de mes informateurs. Ce faisant, au fil des ans et des vas et viens en Afrique, je suis devenu comme ceux que j'observe : parano, méfiant, supputant de tacites et sombres objectifs à mes interlocuteurs. Chaque fois que j'ai baisé ma garde, je me suis fait avoir, parfois avec de plus ou moins grave préjudice.

Me voilà, du coup, plongé dans un autre entre-soi qui articule différemment la confiance, l'entente et la méfiance. Lorsque j'ai fait confiance d'une manière qui me semblait aller de soi, j'aurai été presque systématiquement roulé, floué, berné, menti. Il faut en rire, comme on le fait souvent le soir venu, lorsqu'on se confie entre amis au coin d'une bière. Mais s'il faut rire, c'est pour digérer avec recul, ne pas pleurer seul, écœurer d'un univers peuplé de menteur et de prédateur. Tandis qu'en public, il faut feindre le consensus même lorsque le mensonge est absolument évident pour tout le monde, y compris pour celui qui le dit. Il faut sauver la face pour ne pas blesser. En public, il faut user d'un langage parabolique, d'euphémisme et d'allégorie pour critiquer, dénoncer, affirmer une position contradictoire en évitant l'affrontement. Il faut éviter de dénoncer clairement et directement. Et surtout, il ne faut jamais faire confiance sans rester vigilant, au risque de se faire mener en bateau sans comprendre comment ni pourquoi – à défaut d'avoir un projet concret, cette joie intellectuelle est bien tout ce qui reste comme jouissance dans un monde aussi malmenant. Je ne peux à ce sujet, qu'être reconnaissant à mes compagnons de route qui n'ont eu de cesse de me rappeler cette vigilance à chaque fois qu'ils me surprenaient la main dans le sac à trop faire confiance. Ce climat relationnel donne une couleur de méfiance presque permanente, comme une sorte de paranoïa qui ne relève pas de la psychose, mais bien de lucidité dans un monde qui perd la boule. Cette suspicion et cette incertitude permanente a quelque chose d'épuisant qui rend plus que jamais nécessaire une amitié "désintéressée" ou un refuge dans un milieu hyper moralisé comme peuvent l'être certains groupes religieux. Mais où trouver cette relation pour moi banale dans un monde où il arrive que les frères et sœurs se suspectent, qu'un homme cache son argent à sa propre femme de peur qu'elle en demande trop ou ne « prenne l'initiative » de s'en servir ?

Retenons toutefois que dans ce contexte de transition foncière et sociale, l'incertitude est une ressource essentielle pour celui qui sait en tirer parti. La fluidité des récits au cours du temps et de différentes configurations relationnelles est aussi un défi à la saturation des données, c'est-à-dire le moment où elles deviennent essentiellement redondantes. Tant que le conflit n'est pas cristallisé en quelque position claire parce que durable, il subsiste de l'ambiguïté et des divergences majeures dans les récits de chaque informateur. Mon enquête n'aurait été achevée que lorsque le conflit aurait été résolu, dans un idéal ou chacun reste sur ses positions tout en

acceptant celles des autres – donc un ordre relationnel ordonné, car stable et clairement identifiable qu'on le cautionne ou non. Et encore, même là, il subsisterait derrière les apparences quantité de récits secrets affirmant l'illégitimité de celui qui possède la terre accompagnée par l'espoir d'un bouleversement. Il faut alors regarder où et comment la parole s'exprime, selon qu'on est dans quel entre-soi. À deux en forêt, devant un héritier, devant l'assemblée villageoise, au tribunal, en famille, entre amis, chaque groupe définis les frontières de ce qui peut être dit ou pas, et de comment le dire. C'est comme les commentaires racistes et sexuellement dépravés que je lis sur les murs des toilettes de mon université : ils émergent dans un lieu qui permet une autre liberté d'expression que l'entre-soi hors de w.-c., dans lequel il est valorisé d'afficher son amour inconditionnel du multiculturalisme et de taire son désir obsédant pour une voisine de classe. Sur les murs des toilettes s'affiche alors l'envers du décor, vulgaire, insultant, inadmissible et dépravé, en réponse à l'ordre et à la propreté morale et matérielle du monde extérieur.

Notons pour finir, à propos des secrets, qu'ils trahissent un espoir qui peut à son tour être instrumentalisé à des fins électorales. On peut imaginer quelques autochtones qui chuchotent jalousement que la terre devait revenir a à telle ou telle autre personne que les immigrés « nous ont tout volé. » Ils le font en secret, car il n'est pas permis de le dire autrement, ce serait sanctionné par le pouvoir allochtone dominant. Arrive un nouveau candidat à la présidence qui donne écho à cette rancœur. Sa proposition est simple : des rétrocessions massives. Se pose alors la question de savoir à qui exactement, pour en faire quoi, et que faire de tous ceux qui ont entre-temps acheté ou reçu des terres en toute légitimité. L'amertume, la jalousie et l'injustice sont autant de ressources électorales, auxquelles correspondent autant de rumeurs sur les uns et les autres, tant concernant les plantations industrielles que dans les rapports fonciers entre migrant et autochtone.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

Le litige oppose le clan Boubacar représenté par Abou à un triumvirat dirigé par un commissaire. Ce dernier revendique environ 8ha. Dans ce large domaine se trouve, entre autres, la plantation de Petit Boubacar.

Triumvirat

- **Dame Louopou**, qui prétend posséder 8ha par filiation historique
- **Potter**, le commissaire à qui dame Louopou a cédé son domaine en l'adoptant
- **Harry**, son homme de main sur le terrain.

Associés au triumvirat :

- **Ali** : fils de Dame Louopou et héritier incontesté du domaine litigieux.
- **Sidiki** : troisième mari de Dame Louopou. C'est par ce mariage que les 8ha, dont la plantation de Petit Boubacar n'est qu'une partie, auraient été approprié par Dame Loupou.

Clan Boubacar

- **Petit Boubacar** : vieux Konianké ayant hérité du domaine de son ancêtre Mamadi, qu'il a transformé en Plantation Familiale (PF) dont la propriété est réclamée par le Potter.
- **Mamadi** : ancêtre de Petit Boubacar ayant exploité le domaine aujourd'hui litigieux aux côtés d'autres familles autrefois réunies autour de la même cour, où se trouvait aussi Sidiki, le troisième mari de Dame Louopou.
- **Abou** : l'homme au mouchoir blanc, neveux (ou « fils » dans la terminologie locale) de Petit Boubacar, il tente de représenter sa famille dans ce conflit.
- **Moussa** : homme capable de la famille de Petit Boubacar. Lettré, il va s'impliquer tardivement dans le litige de la famille
- **Bouba Jr** : jeune maçon travaillant aussi aux champs de son grand-père, Petit Boubacar. Il en est le futur héritier et irait en prison à la place de son grand-père si nécessaire.

Autre protagonistes

Barry : directeur du programme de plantation villageoise (PF) et de l'environnement à l'entreprise agro-industrielle de Diécké. Il veille au bon fonctionnement du programme tout en appliquant la demande du juge concernant le domaine litigieux de Petit Boubacar.

Gamo et Gamo Jr : Gamo Jr est un descendant de Gamo, père de l'une des huit familles konianké exploitant autrefois le domaine aujourd'hui litigieux de 8ha. Il est aussi impliqué dans le conflit contre le fonctionnaire Potter. Sa légitimité repose entre autres sur un document remontant à l'époque coloniale qui témoigne de l'ancestralité.

Introduction : « Il faut quitter ! »

Un beau jour qui devait être peu avant les années 2000, Dame Louopou décida de mettre en valeur une partie de son domaine alors en jachère depuis quelques années, pour y découvrir ce qui allait enclencher toute cette affaire. Sur le terrain qu'elle comptait travailler se trouvaient des plans d'hévéa sélectionnés, une jeune plantation qui fait donc partie du programme des Plantations Familiales… Comment est-ce possible ? Le voisin de la Vieille Louopou m'explique alors que « *Vous savez chez nous, pour aller faire le champ, il faut deux trois ans pour que la forêt vieille, pour aller faire le champ. Là Petit Boubacar il est rentré [entré sur le domaine] pour aller planter. La Vieille aussi ne savait pas. Un jour, la vieille quitte pour aller faire le champ là, partir défricher. Elle a vu ça. Elle a commencé à chercher qui a planté. Il faut quitter !* » La Vieille commence donc son enquête pour dire à celui qui a planté des hévéas de quitter son domaine.

« Si on t'explique, c'est con… »

Une dizaine d'années plus tard, à 9h30 du matin, le greffier de la Cour d'appel de Kankan rédige une ordonnance qu'un huissier dépose ensuite sur le bureau de Barry, récemment promu directeur de la gestion de l'environnement et des plantations familiales (PF) de la plantation industrielle de Diécké. Le document porte sur la saisie de la production d'une parcelle de *plantation familiale* (PF) exploitée par Boubacar. « *Si on t'explique, c'est con* » me dit Barry en me mettant à l'aise dans son bureau climatisé. Il y traite les gens et les dossiers qui lui parviennent en flot continu tel un tisserand devant ses fils ; d'un geste simple en apparence, capable de les mettre tous à la bonne place, de les tendre et de les détendre, il noue et dénoue les dossiers dont il semble instinctivement maîtriser les enjeux. Comme il est expert, ça a l'air tout naturel et même facile, alors que la moindre de ces intrigues me ferait certainement plisser les sourcils pendant plusieurs semaines.

À ses yeux, le conflit foncier impliquant Petit Boubacar est une affaire d'un genre que la récurrence rend banale, qui ne fait que réactualiser les tensions locales entre autochtones Manons et allochtones Koniankés. C'est l'histoire apparemment répétitive des Manons, sur les terres desquels se situe le domaine litigieux invoqué dans l'ordonnance du juge, qui veut reprendre les terres qu'ils auraient autrefois données à d'autres, souvent des migrants Koniankés installés depuis parfois plusieurs générations. Il faut dire que nous sommes en « pays Manon » près de la frontière Kpèllè, et que Barry, lui, est un Peuhl. Cela implique que Barry restera toujours un étranger, tout comme ses enfants, et les enfants de ses fils ; et ceci tant qu'il ne retourne pas vivre dans son village d'origine, c'est-à-dire celui où sa propriété est légitimée par l'ancestralité et la filiation. Il dit à ce sujet que « *La terre m'appartenait. Mon grand-père a fondé un village, il est propriétaire terrien. Tous ceux qui sont venus à côté de lui, soit ses frères, ça constitue les familles. Mais il a*

eu des esclaves. » Suivant par-là la manière habituelle de peupler et de s'approprier un territoire... Barry, comme des milliers d'autres, ne vit plus sur ses terres ancestrales. Simplement, il a fait des études puis a tenté sa chance ailleurs pour devenir cet homme à la fois érudit et influent qui se tient devant moi, sur le point de me donner sa version des faits à propos du litige impliquant Petit Boubacar. S'il me semble las, c'est sans doute qu'il est lui-même étranger, et régulièrement confronté au fait que les donateurs veulent parfois récupérer la terre qu'ils ont donnée, même après plusieurs générations et lorsque celle-ci a entre-temps fait l'objet d'énormes investissements – on ont carrément été entre-temps cédées ou vendues à des tiers, parfois plusieurs fois consécutives. De plus, le bon fonctionnement des PF repose en partie sur le remboursement de la dette contractée par les producteurs envers l'entreprise, et ces remises en question chroniques de la propriété foncière sont autant de petits défis lancés aux finances du département de Barry.

Celui qu'on surnomme Petit Boubacar pour ne pas le confondre avec Grand Boubacar, a une plantation d'un hectare d'hévéa en plein cycle de production ainsi que de 0,25 hectare de palmiers, qui font partie du programme de Plantation Familiale (PF) développé par l'opérateur agro-industriel qui s'implique de la sorte dans le développement agricole de la région sur un modèle assez semblable à ce que peuvent proposer des agences de développement agricole. Ça signifie que Boubacar a reçu des plans sélectionnés, un support technique et de conseil de suivi régulier, éventuellement un prêt à court terme pour les intrants agricoles (« prêt de campagne »), et un prêt à long terme si des engins lourds étaient nécessaires à la préparation du terrain. La durée de remboursement de chaque dette est fonction de la longévité des revenus qu'elle produit : la mise en valeur du terrain peut être remboursée sur plusieurs années, tandis que les intrants agricoles sont remboursés dans la saison durant laquelle ils agissent sur la production. La sélection des hévéas implique quant à elle qu'ils sont tous greffés, c'est-à-dire hybrides : un clone toujours identique sélectionné pour ses critères de résistance et de productivité qui est greffé sur un pied et ses racines qui sont, elles, toujours singulières. La plantation est donc en quelque sorte une forêt de jumeaux parfaits greffés sur des pieds uniques. En échange de ce soutien logistique, de conseils, de prêts, et d'achat de marchandise, Boubacar s'engage à livrer sa production à l'usine de traitement de caoutchouc et d'huile, contre rémunération calculée en fonction du prix du marché[49] et moyennant déduction d'une partie de sa dette s'il y a lieu. Pour l'usinier, il y a un avantage à voir ainsi ses frais de fonctionnement dilués dans une quantité d'huile et de caoutchouc plus conséquent, diminuant de la sorte son coût de production par unité, sans qu'il n'y ait systématiquement de grands profits à faire dans ce type de transaction entre le coût d'achat de

[49] Soit le cours mondial, soit celui du plus gros acheteur de produit fini au port du pays ou de la région.

matière première et de revente du produit fini. Pour l'opérateur industriel, il y a aussi un avantage politique à de tels programmes. D'abord, cela implique l'opérateur dans le développement local en maximisant ses impacts positifs sur la région. Ensuite, cela assure son intégration dans le tissu social et économique. Pour les riverains, l'entreprise peut ainsi devenir un gros atout. Toutefois, ce tissu social nommé PF demande un soin quotidien : chaque planteur à ses problèmes et il faut que chacun puisse tenir sa part d'engagement.

Posséder un seul hectare d'hévéa est ainsi une importante source de revenus pour autant que le planteur qui jouit d'une plantation moderne jouisse aussi de condition d'emprunts raisonnables, sans quoi il se retrouve contraint de travailler ses terres sans répit, ne travaillant plus que pour rembourser son dû, au point où il n'a plus de temps à consacrer pour l'agriculture vivrière pourtant vitale. Le remboursement de la dette est extrêmement difficile à gérer pour le département des PF qui ne dispose que de moyens légaux et très limités pour contrôler ses usagers. Ceux-ci peuvent à tout moment livrer leur produit à un concurrent qui ferait une meilleure offre, ou tout simplement décider de ne plus rembourser, ou même de disparaître dans la nature. Ces filières de prêts et de développement agricole ne sont pas l'apanage de l'agro-industrie. Les planteurs peuvent aussi s'endetter auprès d'un concurrent qui contrôle une partie de la filière d'écoulement du produit, au port ou en ville – on m'en a toujours parlé comme des réseaux de Mamans à la poigne d'acier qui tirent profit de leurs facultés à surendettés les paysans pour en prendre le contrôle. Se développe alors, en parallèle du commerce légal et formel, un autre commerce de dette et de produits agricoles aux allures parfois mafieuses et informelles étant donné les moyens de pression réputés violents qui peuvent être mis en place pour contrôler les planteurs. De même, si l'exportation d'huile est strictement contrôlée par l'État soucieux de ne pas devoir en importer encore davantage, des filières illégales et informelles peuvent se développer pour faire sortir l'huile du pays, à la faveur d'une diaspora qui apprécie particulièrement l'huile de telle ou telle région. En ce qui concerne les PF, pour ce que j'ai pu constater, on reste ici dans la légalité et une bonne affaire : de nombreux paysans ont de véritables petites plantations entières, diversifient leur production, et peuvent parfois en tirer de gros revenus. Ils se lancent donc dans une agriculture quittant définitivement le modèle « traditionnel » en étendant de plus en plus leurs surfaces de production parfois sur plusieurs dizaines d'hectares.

La plantation de Petit Boubacar n'entre, à ma connaissance, dans aucun de ces schémas alternatifs ou mafieux. C'est simplement une initiative agricole très rentable qui résulte d'une nouveauté en Afrique : la possibilité d'un prêt et d'un écoulement de marchandise liée à une connexion avec un marché mondial et à des infrastructures industrielles. Ainsi, les petits producteurs migrent progressivement et spontanément vers une production de plus en plus calquée

sur le modèle industriel, intensive et entrepreneuriale. Le problème qui peut apparaître est alors que ceux ayant saisi cette opportunité en premier, en engageants ensuite une main-d'œuvre (de la famille ou de véritables ouvriers agricoles locaux ou itinérants) dont ils sont peu regardant sur les conditions de travail, hors de tout contrôle, opérant de la sorte une industrialisation progressive en accumulant de grandes quantités de terres encore abondantes dans un premier temps : lorsque la terre viendra à manquer, ceux-ci en posséderont donc davantage que ceux qui ne se sont pas lancés dans l'aventure. Les derniers à se lancer dans la course, dans la région ou le village concernés, n'auront donc plus accès à autant d'espace que les premiers à qui ils ont alors cédé une terre qui n'avait à leurs yeux pas grande valeur, car abondante et dure à travailler.

Pour qu'une jeune plantation d'hévéa comme celle de Petit Boubacar soit rentable, il faut aussi attendre une demi-dizaine d'années durant laquelle il faut assurer l'entretien de la plantation avant qu'elle n'entre en production. Passé ce délai, l'hévéa est prêt à être saigné quotidiennement afin de laisser son latex s'écouler dans le creux d'une petite gouttière qui la guide dans une tasse fixée au tronc de chaque arbre.







Chaque tasse se remplit ainsi de la sève de l'arbre et est ensuite collectée quotidiennement ; une fois coagulé dans sa tasse, le produit est empilé à la jonction des sentiers qui longent les rangées d'arbres équidistants avant d'être transportés par véhicule pour l'usinage. Parfois, c'est aussi l'opérateur économique qui organise le ramassage. Lors de cette livraison à l'usine, le véhicule est pesé sur un pont-bascule qui permet de quantifier la récolte. C'est alors qu'un ticket est remis au producteur. De la sorte, chaque parcelle de Plantation Familiale est liée à un code et voit sa productivité quantifiée et rémunérée au kilo. Selon les périodes et les sites agro-industriels, il y a parfois des problèmes de détournement : le pont-bascule est mal réglé, les techniciens sont de mèche avec tel ou tel producteur, ou encore, les producteurs mettent des pierres dans leurs coagulums (qui durcit autour de la pierre rendue invisible) pour en augmenter le poids. C'est alors à l'usinage que ça se corse, car les machines ne sont pas toujours prévues à cet effet. Aussi, certaines plantations teignent leur caoutchouc assez rapidement après la récolte afin de la tracer. Les vols et les trafics étant monnaie courante dans toutes les plantations industrielles visitées, grâce à cette méthode de traçage, les produits volés ou détournés étant alors souvent revendus à leur propriétaire ou à un concurrent, celui-ci peut alors en connaître la provenance – voire même le restituer. Une fois récolté de la sorte, le caoutchouc est ensuite nettoyé, déchiqueté, rincé, cuit, prélevé pour le contrôle de qualité (surtout pour la pureté et la résistance à la déformation par pression et élongation) puis comprimé en balle de forme rectangulaire prête à l'exportation, le plus souvent en tant que matière première pour les pneus de véhicules.







C’est précisément ce coagulum qui est saisi par la Cour d’appel puisque le terrain est litigieux. Barry, en tant que gestionnaire de programme des PF est donc informé de cette saisie de coagulum par la Cour d’appel de Kankan et doit par conséquent appliquer la décision de justice tout en veillant à être remboursé pour ne pas nuire au programme des PF ainsi malmenés par les conflits fonciers impliquant les membres du programme. La plantation de petit Boubacar restera en activité, mais celui qui aura la justice de son côté touchera l’argent des tickets du pont-bascule que les gendarmes garderont en attente du verdict.

Comme le terrain fait partie du programme de PF, il est encodé auprès de la société agricole dont le département de Barry garde une trace dans un cadastre interne indispensable au contrôle et

au suivi des projets. Cet encodage n'a donc pas la valeur légale d'un titre foncier, même si c'est une trace écrite qui prouve, de fait, l'ancienneté de l'usager. C'est un document de suivi interne, qui sert notamment à la rémunération du producteur, d'où le fait que le procureur de Kankan fait suivre sa décision au département des PF. Le terrain étant encodé depuis 1993, on peut penser que le statut de la terre n'était pas ambigu ni contesté compte tenu de son ancienneté. Or, voilà que la Vieille Louopou, alors en route pour mettre une jachère en valeur, tombe sur la jeune plantation. Elle se lance dans son enquête pour savoir qui exploite ce domaine, et découvre qu'il s'agit de Petit Boubacar. Potter, le haut fonctionnaire de police à qui la Vieille a cédé l'ensemble de son patrimoine foncier, revendique donc ce terrain. Et voilà qu'au moment de l'enquête, l'affaire est jugée en appel.

D'après Barry, « *Petit Boubacar, qui est un planteur qui est codifié qui est en conflit avec une famille Manon. (…) Un konianké qui est en conflit avec une famille Manon sur un domaine qui est codifié. C'est-à-dire qu'il y a une plantation, qui est reconnue par nous, les PF, et qui appartient à Boubacar : il a un code, il est propriétaire et il exploite il y a [depuis] des années. Les gars [le triumvirat de Potter] sont allés en justice pour dire que la terre leur appartient. J'ai reçu une ordonnance de saisir et d'interdire l'accès à toute personne. C'est arrivé il n'y a même pas dix jours.* »

Barry brosse le tableau de « l'affaire Boubacar » : « *si on t'explique, c'est con… Boubacar, c'est son grand-père qui était propriétaire du terrain. Je crois qu'un de ses oncles a épousé une femme Manon qui n'a pas fait d'enfant* [Dame Louopou]*, puis qui a quitté le foyer, et qui est ensuite revenue et qui à la mort de son mari* [Sidiki] *est restée dans la famille. Boubacar a travaillé la terre et puis la vieille décide de prendre un de ses neveux lointains* [le commissaire Potter] *pour lui dire « je te donne, c'était ma terre, c'était mon champ de culture, on m'a dépossédée parce que je n'ai pas fait d'enfants. Moi je te la donne comme tu es policier essaye de récupérer la terre. » Lui va soudoyer les juges un peu partout. On ordonne alors à Petit Boubacar de déguerpir. Boubacar, non satisfait, va au tribunal de Kankan* [la Cour d'appel à même d'examiner la validité d'un jugement antérieure]*. Et là on regarde et on dit que le juge de Yomou* [tribunal de première instance] *a fait une grosse connerie. Donc pour le moment personne n'est propriétaire* ». Il rajoute ensuite que « *Dans cette affaire, je n'ai pas un grand rôle à jouer. (…) Je suis chargé de veiller à ce que la plantation fonctionne et qu'on rembourse.* »

Du point de vue de Barry, cette terre « *est le domaine de Petit Boubacar.* » Pour qui il prend ainsi parti. Pour lui, non seulement l'affaire est simple, mais l'issue évidente : Petit Boubacar, le Konianké, assisté par un commerçant de sa famille, Abou, va l'emporter devant le juge.

Je vais donc mener cette enquête. Quelque jour plus tard, Barry reçut un coup de fil de Harry, l'associé de la Vieille et du commissaire Potter, qui était selon lui « *inquiet parce que j'enquêtais sur qui a acheté quoi à combien … il avait peur que je découvre le pot aux roses* » et c'est bien ce que je comptais faire…

Abou, le leader au mouchoir blanc

Le soleil tape fort depuis son zénith, il est très exactement midi neuf et comme je m'ennuie, je note les heures et toute sorte de détails dans mon carnet tout en me demandant à quoi ça va pouvoir servir. Depuis un bon moment déjà, j'attends le Petit Boubacar devant sa boutique de pneu d'occasion. La saison sèche s'annonce, la boue laissée par la saison des pluies disparaît des artères de la ville et de ses alentours pour laisser place à un unique nuage de poussière orange en suspension constamment remué par le trafic. Le nuage retombe chaque nuit, de sorte que chaque matin, l'abondante végétation nous informe en vert clair de ses derniers bourgeons tandis que le reste de la végétation est déjà couverte d'une pellicule de latérite orangée. La poussière nous indique ainsi de chaque millimètre de croissance végétale, encore verte et claire, car elle n'a pas connu la poussière de la journée.

À l'ombre d'une tôle sur le parvis de la boutique, un inconnu m'indiqua un lourd tabouret en bois branlant rafistolé de toute part par une armée de clous qui ont l'air trop fatigués que pour encore piquer les fesses. L'objet a la même texture que le monde qui l'a produit : incertain, bricolé de mille manières improbables, potentiellement dangereux et pourtant, étonnamment, ça tient le coup à condition de garder une posture inconfortable. Sur un ciment fissuré et poussiéreux, un bébé joue à côté de moi avec une poupée de bébé blanc aux yeux bleus partiellement démembrée qui doit avoir quelques taches d'huile sur son petit corps en caoutchouc, car les mouches en ont après elle. J'ai alors entrevu quelque similitude entre la poupée et ma situation. Constamment faible depuis les séjours au village, envahis par les mouches et la saleté, aussi maladroite que s'il ne me restait plus que le bras gauche, manipulé par les aléas de mon entourage et de mes informateurs qui parfois se jouent de moi comme cet enfant traite cette poupée, la trimballant sans égard ni animosité, cherchant une rencontre qui ne peut qu'être imaginaire et fantasmatique pour fonctionner.

L'inconnu m'enjoint alors de m'asseoir à une table basse un peu plus loin ou m'attend un vieil homme silencieusement, petit et maigre, portant la tenue archétype du konianké : boubou rose délavé, couvre-chef brodé habituellement porté par les musulmans, et une barbe blanche très éparse. C'était Petit Boubacar. Seulement voilà… nous ne parlions pas la même langue. Alors, nous nous regardions en silence. Moi, je sais difficilement enquêter dans ces conditions. Lui, par

contre, il sait difficilement se représenter devant un tribunal, encore moins assurer un suivi administratif détaillé impliquant de savoir lire et écrire. Il ne nous reste plus que quelques sourires courtois et bienveillants à échanger pour profiter de cette rencontre.

Abou, son neveu affairé toujours prompt à représenter son oncle dans ces circonstances, arrive alors à la rescousse tandis que les mouches qui harcelaient cette petite poupée démembrée semblent en avoir après moi. Commence alors un des entretiens les plus étranges que j'ai jamais menés.

Abou est tout de blanc vêtu, immaculé alors qu'une heure passée le long de cette importante artère de la ville suffit à donner à n'importe qui ce teint orangé que la poussière permanente donne aux plantes et aux bâtiments. L'homme à l'air très affairé me regarde avec un rictus permanent, et s'assied en face de moi en posant son porte-document. Sa main ne quitte pas un petit mouchoir blanc brodé qu'il porte entre le pouce et l'index à la manière d'un chapelet qu'on égraine au fil des prières. Lors de nos conversations, au lieu de me lancer un regard en marquant une pause pour voir si j'ai bien saisi son propos, il me touche très régulièrement la main avec son mouchoir brodé comme on essuie une tache récalcitrante sur une chemise, moment où j'acquiesce naturellement son propos en remarquant ce geste inhabituel et en chassant la mouche qui veut s'abreuver sur ma face. C'est avec ce petit stratagème qu'il va m'embrouiller l'esprit comme jamais, accumulant les billevesées ou en « *forçant la situation* » comme il est d'usage de dire à Diécké.

Il se présente d'emblée comme le leader de tous ceux qui sont injustement remis en cause par le haut fonctionnaire de police qui coiffe le triumvirat. Les autres étant tous « *derrière lui* » dit-il, alors que les parties prenantes du conflit contre Potter ne m'ont jamais témoigné être rassemblées derrière qui que ce soit – mais à l'époque de ce premier entretien, je l'ignorais encore, et pensais donc avoir devant moi le leader important d'une affaire beaucoup plus large.

Abou va accumuler de la sorte quantité d'informations d'apparence étrange ou contradictoire, qu'on peut attribuer à diverses sources de divergences sans qu'il soit toujours possible d'établir leur nature avec certitude, allant du simple malentendu au gros mensonge intéressé. Mais bien plus encore, on dit de lui qu'il faut s'en méfier, car c'est un orateur hors pair pouvant semer le trouble avec quelques mots, il ensorcelle ses locuteurs en les touchants avec son mouchoir… raison pour laquelle il prend la peine de me toucher si souvent avec, me contraignant de la sorte, pense-t-il, à l'adhésion sans réserve. Ce que je fis, plus par naïveté, ignorance et neutralité bienveillante d'enquêteur que par l'effet de sa magie à laquelle je ne crois pas tout en étant forcé d'en reconnaître des effets similaires dans l'immédiat. J'ai donc eu cette impression, en vérifiant par la suite chacune de ses informations, qu'il me racontait tout et n'importe quoi avec aplomb. À la place d'un récit clair et concis se trouvait un paquet de nœuds contradictoires.

Toutefois, sa stratégie de persuasion s'est progressivement retournée contre lui puisqu'on ne peut pas dire que j'en aie pensé beaucoup de bien. Au contraire, plus notre relation s'est établie, plus il m'a semblé manipulateur, ce qui peut paraître d'autant moins judicieux qu'il est peut-être dans son droit et que d'autres, contrairement à moi, seront sans doute amenés à le juger au tribunal. Sa propre famille assumera de plus en plus difficilement ce comportement.

Abou me raconte donc d'où vient le domaine litigieux et quelles ont été les différentes étapes du conflit.

L'origine de la terre selon Abou : l'ancestralité de huit familles

Abou est le fils du petit frère de Petit Boubacar, son neveu donc, bien que ce terme d'adresse soit plutôt utilisé pour les enfants des sœurs, tandis que les enfants des frères sont fréquemment nommés fils ou filles. Boubacar possède sa terre par l'intermède de leur grand-père commun, Biramassy. Abou n'en est pas héritier, mais représente sa famille à qui il veut faire honneur. « *C'est le nom. Car la famille pourra dire que c'est grâce à moi que la famille a récupéré le domaine. Puis, c'est comme un bien commun.* » Voilà qui lui tient à cœur : la famille pourra dire que c'est grâce à lui que le domaine a été récupéré. Mais qu'entend-il par bien commun ? Car après tout, le domaine n'est pas en même temps à tout le monde avec la même intensité. C'est le domaine de Petit Boubacar, et Abou n'en est même pas l'héritier.

La famille est le lieu du plus grand partage, et donc le premier réseau de sécurisation populaire. Même si la terre n'est pas tout à fait commune à la famille, c'est donc presque tout comme : celui qui, dans la filiation, ne l'exploite pas, reste néanmoins très concerné par son devenir. Le rêve d'Abou, c'est donc de récupérer le domaine « familial » pour qu'on puisse dire que « *c'est grâce à lui que la famille a récupéré le domaine.* » Abou est donc en quête de reconnaissance auprès de sa famille, et se voit à la tête de tous ceux qui sont atteints par les ambitions de Potter et de ses acolytes Harry et la Vieille Louopou.

Abou raconte alors que « *Le problème est très facile… Petit Boubacar a trouvé son grand-père, El-Hadj*[50] *Mamadi…* » maintenant défunt, qui travaillait déjà avec ses voisins sur les terres dont la plantation de Mamadi est une partie. Abou a noté en arabe le nom des huit voisins, chacun propriétaire d'un domaine mitoyen dont Potter réclame l'entièreté. De la sorte, Abou légitime la propriété en soulignant immédiatement l'ancienneté de l'occupation des lieux par ces huit familles usurpées. Lorsqu'il dit que Petit Boubacar a « *trouvé* » ce terrain, cela ne signifie pas qu'il l'a découvert à la manière d'un explorateur, mais que les choses étaient déjà ainsi à sa naissance,

[50] El-Jadj est un nom semblable à un titre honorifique, qui s'acquiert lorsqu'un homme fait son pèlerinage à la Mecque, ce qui lui assure une certaine notoriété.

lorsqu'il est « arrivé » c'est ainsi qu'il « trouva » le monde. L'ancienneté est un élément légitimant primordial, raison pour laquelle Abou l'évoque en premier, d'autant plus si elle se prolonge au travers des générations en devenant ancestralité. La propriété se mêle alors aux morts et à leur potentiel lien avec le monde des vivants, mais aussi à l'identité et la filiation (sans recouvrir entièrement aucune de ces notions). Le territoire est ainsi produit en tissant des liens avec l'identité, les invisibles, les racines et la loi.

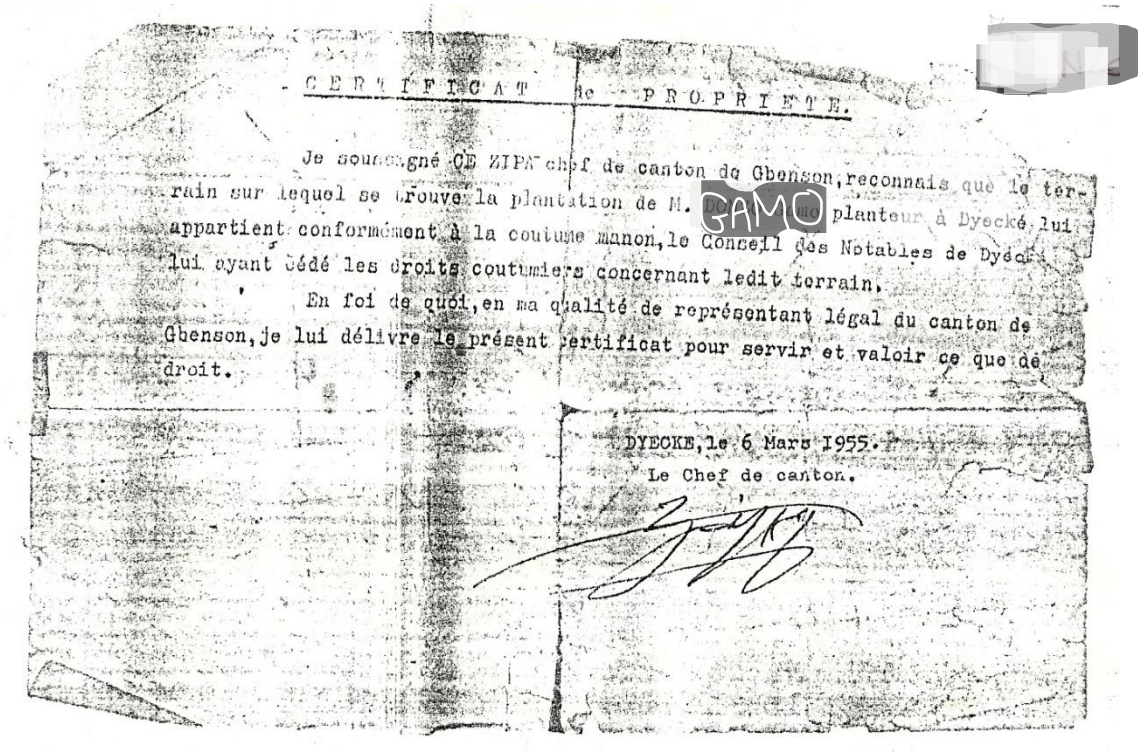
Aussi, Abou met huit noms en avant pour affirmer ses dires, ce sont des témoins, essentiels dans ce contexte d'oralité : si personne ne peut raconter une histoire, elle disparaît. La propriété étant un accord entre donneur et receveur, il faut pouvoir en témoigner sinon l'accord cesse d'exister – et la propriété est ainsi menacée. Cela rassemble donc huit noms, huit hommes et donc huit familles qui cohabitaient jadis autour de la même cour d'étrangers installés en pays Manon, chacun ayant ses propres champs à côté de ceux des autres. « *Ils sont voisins depuis le temps des colons. Ils travaillent le même lieu ensemble (…) huit hectares et quelques (…). Ce n'est pas une famille, c'est des voisins.* » Selon Abou, les huit familles ont porté plainte, car le domaine revendiqué par Abou correspond à l'ensemble de terres occupées par ces huit hommes. Ce n'est pas impossible, mais je n'ai pas retrouvé trace des descendants de ces huit hommes, sauf Sidiki, bien sûr, le troisième mari de Dame Loupou qui était l'un des huit, dont El Hadj Mamadi était, semble-t-il, l'un des voisins, ainsi que Gamo Jr, le descendant de Gamo Jr qui aurait obtenir un document écrit de l'époque coloniale, attestant que son domaine.

Parmi les huit familles de jadis, nous ne pouvons donc consulter que les descendants de Mamadi, Sidiki (le troisième mari de Dame Louopou), et Gamo Jr.

Abou raconte donc que le terrain litigieux était l'un des domaines autrefois exploités par Mamadi, que ce dernier l'a « trouvé » et que lui seul pouvait encore témoigner de qui étaient Manon ayant donné ce terrain. Mamadi aurait cédé ce terrain à Petit Boubacar lors de son vivant, sans transmettre l'histoire, et donc la dette qui va avec, donc sans raconter qui sont les Manon ayant donné la terre. La transmission de la dette en racontant qui sont les donneurs à honorer a donc très probablement été oubliée intentionnellement, peut-être même de part et d'autre, jugeant peut-être qu'elle n'était plus nécessaire. Le problème est que si on oublie la dette, et donc le lien avec les donneurs, l'histoire du domaine et donc sa légitimité peut être atteinte. Petit Boubacar aurait eu beaucoup à gagner aujourd'hui si lui, et les descendants de ceux ayant donné le domaine autrefois, pouvaient encore en témoigner. Alors, nul n'aurait pu contester. Mais rien toutefois, à cette époque, n'augurait d'une telle nécessité, et il est bien normal qu'une dette soit effacée par le temps.

Le document fétiche de Gamo

J'ai retrouvé le descendant de l'un de ces voisins, qui aurait en sa possession un document officiel de l'époque coloniale prouvant l'occupation des huit hectares par ces huit familles. Le document colonial est au nom de Gamo.



CERTIFICAT de PROPRIETE.

Je soussigné CE ZIPA chef de canton de Gbenson, reconnais que le terrain sur lequel se trouve la plantation de M. GAMO planteur à Dyecké lui appartient conformément à la coutume manon, le Conseil des Notables de Dyécké lui ayant cédé les droits coutumiers concernant ledit terrain.

En foi de quoi, en ma qualité de représentant légal du canton de Gbenson, je lui délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

DYECKE, le 6 Mars 1955.

Le Chef de canton.

Il atteste donc de l'ancienneté de l'occupation du domaine, en validant le récit d'Abou et de Petit Boubacar. Or, ce document daté de 1955 ne mentionne qu'un nom, et non huit familles, et encore moins un terrain particulier. Il est écrit en tout et pour tout que « *Je soussigné Ce Zipa, chef de canton de Gbeison, reconnaît que le terrain sur lequel se trouve la plantation de Gamo planteur à Diécké lui appartient conformément à la coutume Manon, le Conseil des Notables de Dyécké lui ayant cédé les droits coutumiers concernant ledit terrain. En foi de quoi, en ma qualité de représentant légal du canton de Gbeison, je lui délivre le présent certificat pour servir de valoir de ce que de droit.* » Ce document témoigne notamment de l'ancienneté de ces cessions foncières entre autochtone et allochtones, ainsi que de l'usage des « petits papiers, » de l'implication des populations locales à un certain niveau de gouvernance puisque le responsable local était un autochtone, et enfin, de la pleine reconnaissance de la coutume dans la production de documents fonciers légaux de ce type durant la période coloniale. Cette pleine reconnaissance n'est de toute évidence pas suffisante pour parer à tout conflit à venir. La pleine reconnaissance d'un régime normatif ne garantit en rien l'absence de conflit : encore faut-il qu'il réponde aux enjeux actuels, qu'il soit garanti par le pouvoir en place, que personne ne le conteste, qu'il résolve tout problème comme si ça allait de soi.

À mes yeux, et contrairement à Abou où Gamo Jr, ce document ne prouve rien. C'est tout au plus un élément concordant. Et cette différence de perspective est essentielle, puisque s'en servir comme preuve est pour moi une utilisation typiquement locale de l'écriture tel un fétiche, ne donnant aucune information réelle sur le terrain litigieux, mais sensé prouver les dires de ce lui qui le détient du simple fait qu'il peut le montrer. C'est un peu comme si vous, petit-fils de Jean, pour prouver que vous êtes bien le propriétaire de la parcelle que vous avez vendue à un tiers, montriez un papier qui dit en tout et pour tout : « *Jean possède bien une parcelle dans la région au cours des années '50, celle-ci lui ayant bien été cédée dans le respect de la coutume dont voici une attestation légale*. » Impossible de savoir de quel terrain il s'agit. En faire une preuve en cas de litige revient à donner de la crédibilité au papier lui-même, et non à son contenu puisqu'on ne sait pas de quel terrain il s'agit et qu'aucun autre document ni aucune trace ne peut corroborer celui-ci: le document, pour avoir un sens, reste donc totalement tributaire de l'oralité, de la faculté qu'on les témoins et les signataires de pouvoir en témoigner de leur vivant. L'écriture ne se distingue dès lors pas des caractéristiques de l'oralité (ci-inclus sa malléabilité, son amnésie récurrente et le fait qu'elle soit davantage le reflet de la qualité d'une relation que de la fidélité à des faits historiques).

Gamo Jr, le descendant de Gamo, possède le document et est effectivement impliqué dans l'affaire Potter ainsi que dans d'autres – il est dans différents litiges pour fraude immobilière, car il revend des parcelles çà et là en montrant ce document pour attester de son droit à la propriété (et donc à la cession). En jouant à la fois sur les atouts de l'écriture (qui atteste d'une propriété ancestrale sans qu'on ne sache où) et les lacunes de l'oralité (plus personne ne peut encore en témoigner avec le moindre détail), il lui est loisible de vendre n'importe quel terrain de l'ancien canton en arguant que c'était bien le sien. Peut-être est-ce bien son terrain, peut-être pas, mon argument est simplement que ce document ne dit pas grand-chose et qu'en le considérant comme une preuve, n'importe quel page de cahier griffonné peut suffire – on est donc toujours dans l'oralité pure, mais avec usage de l'écriture. Le document est alors tel un fétiche, un objet fabriqué pour sceller un accord, mais qui ne parle pas de lui-même, et qu'il n'est pas non plus possible de le mettre en lien avec d'autres documents concordants. Par ailleurs, Gamo Jr est déjà incriminé dans d'autres affaires, et même s'il est un héritier potentiel de ce Gamo, même en admettant que ce soit bien ce domaine qu'il revend sous forme de parcelle d'habitation, n'importe quel autre descendant peut encore apparaître et demander son dû, ou même vendre les mêmes parcelles en montrant le même document. Lorsqu'un bien est plus ou moins commun, il faut pour l'aliéner, être en mesure d'avoir l'accord de tous les ayants droit. De telles cessions posent régulièrement le problème qu'un ayant droit fasse son apparition et conteste la transaction même après plusieurs

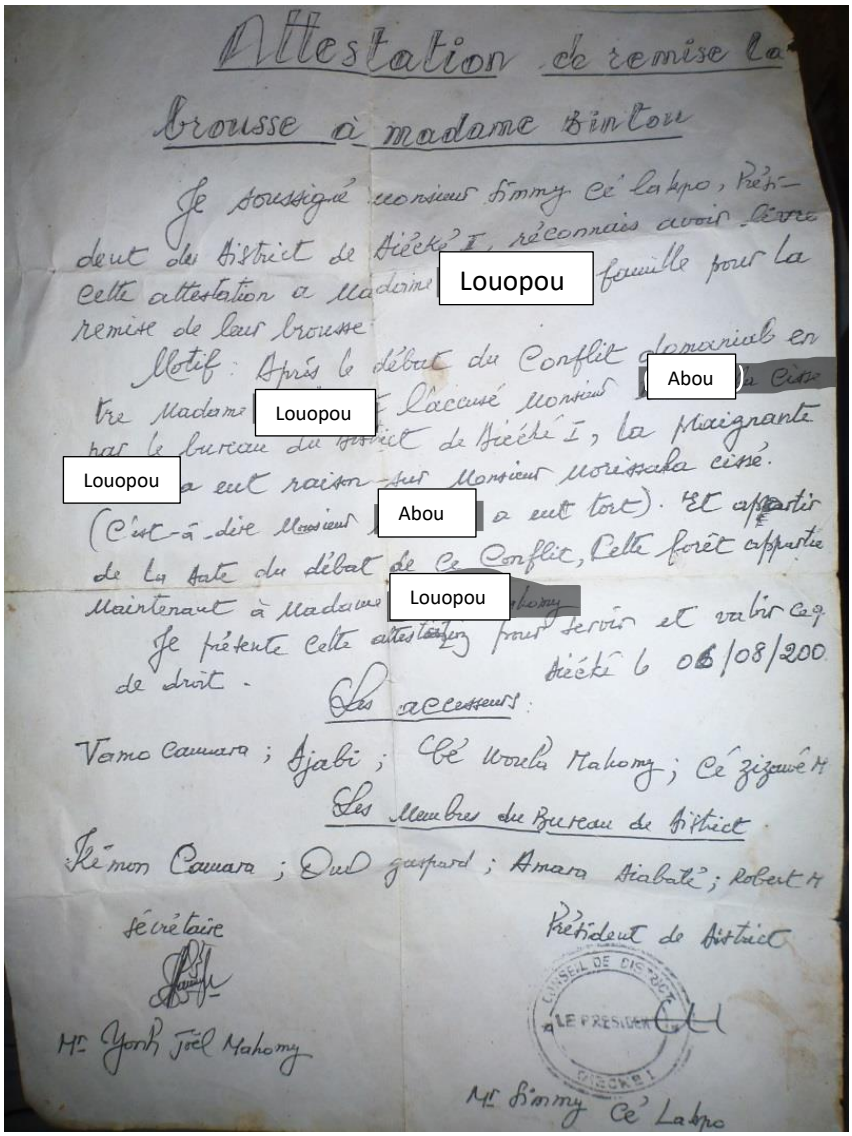
décennies. Les reventes de Gamo sont donc un terrain miné, mais peut-être pas plus que la plupart des parcelles de la ville qui connaît cette transition. Avant d'acheter, l'acquéreur doit se livrer à une minutieuse enquête durant laquelle il est prêt à renoncer à ce qui lui paraît une très bonne affaire, ce qu'il n'a généralement pas envie de croire.

La trajectoire de l'affaire Petit Boubacar

Maintenant que nous en savons un peu plus sur l'origine de la terre, et les traces pouvant en témoigner, recomposons la trajectoire du conflit opposant le commissaire Potter à Petit Boubacar. Pour ce faire, partons du premier entretien avec Abou même si dans la réalité, j'ai eu une suite d'entretiens entre lesquels j'ai dû vérifier chaque information. Cette trajectoire met en avant quelques nouveaux rebondissements ainsi que des éléments légitimant les parties prenantes.

Jugement au Bureau du district

Après avoir témoigné de l'ancestralité de cette propriété par les huit familles, et s'être mis à la tête de nombreux laissés pour compte, Abou raconte alors le conflit opposant son grand-oncle, le Petit Boubacar, à Potter, en commençant le récit par le tribunal de Yomou dans lequel nous nous sommes déjà rendus. Il ne fait aucune mention d'un quelconque arrangement préalable devant des notables comme le supposerait la pratique. Sur cette première étape du litige qu'il garde sous silence, il faut se tourner d'abord vers Dame Loupou, par exemple, plus encline à raconter la scène peu flatteuse pour Petit Boubacar. Selon elle, cette tentative de réconciliation fut un échec qu'elle relate en ces termes : « *Boubacar a envoyé un poulet*


Attestation de remise la
brousse à madame Sintou
Je soussigné monsieur Simmy Cé Lakpo, Prési-
dent du District de Diécké I, reconnais avoir livré
cette attestation à Madame Louopou famille pour la
remise de leur brousse
Motif : Après le début du Conflit domanial en
tre Madame Louopou et l'accusé monsieur Abou Cissé
par le bureau du District de Diécké I, la plaignante
a eut raison sur Monsieur Morissala cissé.
(C'est-à-dire Monsieur Abou a eut tort). Et à partir
de la date du début de ce Conflit, Cette forêt appartie
Maintenant à Madame Louopou
Je présente Cette attestation pour servir et valoir ce q
de droit.
Diécké le 06/08/200
Les accesseurs :
Yamo Camara ; Djabi ; Cé Morela Mahomy ; Cé zigouè H
Les Membres du Bureau de District
Ikémon Camara ; Ouo gaspard ; Amara Diabaté ; Robert H
Secrétaire
Mr York Joël Mahomy
Président de District
Mr Simmy Cé Lakpo

et 5000 francs plus deux moutons volés à un peuhl. Le propriétaire lui-même est venu récupérer les moutons pendant l'assise, c'était la honte… j'ai refusé, car c'était très petit pour mon domaine. »

Ce jugement au bureau du district raconté par Dame Louopou sera, comme le veut la pratique, examiné au tribunal devant lequel l'affaire rebondira suite au refus de Dame Louopou d'accepter le consensus. Le compte rendu de cette assise au bureau du district, tel qu'il est ensuite produit au tribunal, est nettement moins dégradant envers Birrimassy puisqu'il n'est plus question de moutons volés offerts en dédommagement, que le propriétaire serait venu rechercher durant l'assise.

D'après ce compte rendu, les responsables du bureau du district « *incitaient* [Petit Boubacaar] *à aller négocier avec Dame Louopou en vue de permettre Petit Boubacar de bien vouloir accepter* [de donner] *la somme de mille (1.000) F.G. ensuite de la cola, un mouton et deux (2) agneaux plus le montant de : CENT SOIXANTE DIX MIL (170.000) F.G.* [17 euros] *Cette doléance n'avait pas reçu de suite positive de la part de Dame Louopou. Que malgré toutes les interventions et tentatives de réconciliation faites, Petit Boubacar continuait à s'attaquer au domaine du réquéran et plantant des palmiers sélectionnés sur une superficie de 0.25 Ha et en plantant (…) au même bord 1.075 Ha d'hévéa* <u>*sans consentement préalable du légitime propriétaire.*</u> » (Souligné par moi)

Le représentant de la communauté Konianké

Le jugement rendu par le bureau est donc clairement en faveur de la Vieille Louopou, aux dépens de clan de Petit Boubacar. Toutefois, on constate l'absence, parmi les membres du bureau, du leader de la communauté Konianké. Or, les Koniankés ont leur propre leader politique et religieux qui est aussi leurs représentants dans les relations entre autochtones et koniankés, qui peut être amené à trancher divers types de conflits. Avant de poursuivre par l'analyse du refus de Dame Louopou, demandons-nous pourquoi ce leader était absent et quel est son regard sur la question foncière essentielle pour réguler les relations entre sa communauté et les autochtones.

Il aura fallu attendre quelques semaines pour le rencontrer, car il était en voyage à la Mecque, ce qui lui donne le titre « El-Hadj » ainsi qu'une aura de chance et de sagesse, qui renforce la légitimité de son pouvoir de nature politique et religieuse. C'est lui le plus ancien responsable des koniankés de la ville, et il me reçut en compagnie de son fils dès son retour. En tant que responsable du bureau du Konia, c'est lui « *(…) le chef. S'il y a un problème entre Konianké et Manon, je peux*

écouter les deux partis pour résoudre. Que ce soit entre Konianké et Manon ou entre konianké et konianké. »

Concernant l'affaire de Petit Boubacar, il ne peut pas en témoigner, car « *si le Vieux a acheté ou hérité, cela ne s'est pas produit devant moi.* » Il n'a donc pas été personnellement témoin de la transaction, et l'histoire de Petit Boubacar et de ses terres ne lui a pas non plus été transmise par ses ancêtres. C'est, somme toute, assez normal étant donné la quantité de transactions et d'arrangements : un seul homme ne peut pas tous les connaitre à l'échelle d'une petite ville ni d'une petite communauté. Son témoignage oral ne peut donc pas remplacer un quelconque document qui n'existait de toute façon pas (encore) lors de la migration des ancêtres de Mamadi, de Petit Bobuacar et d'Abou. D'après lui, il n'y a pas non plus eu d'assise entre les leaders autochtones et koniankés pour statuer sur l'affaire de Petit Boubacar – il n'est donc pas au courant. J'interprète que celle-ci n'était alors pas conçue comme un conflit entre deux communautés – et il n'y avait dès lors aucune raison de saisir le leader des koniankés. L'affaire était alors conçue comme l'opposition entre Petit Boubacar et le triumvirat, et non comme un conflit entre autochtones et allochtones.

Néanmoins, Sékou Camara, le leader Konianké, est rarement amené à traiter des affaires foncières, mais plutôt les affaires « *de femmes et de maris.* » C'est d'ailleurs là les affaires les plus fréquentes pour toutes les autorités coutumières que j'aurai rencontré dans toutes mes enquêtes. D'après lui, il n'a connu que deux problèmes de terres, « *et cela est jugé devant le président de district et autre* » comme ce fut le cas dans l'affaire qui nous concerne. S'il est donc tout à fait normal qu'il ait été absent de l'assise, puisque le conflit ne relève pas d'une opposition communautaire, on peut toutefois se demander ce qu'il en pense en tant que chef de la communauté.

Le Vieux identifie la coexistence de deux modèles de transaction foncière, il « *reconnait que nous sommes des étrangers ici. Mais il peut aussi y avoir des achats* [de terrains] *avec le prix* [c'est-à-dire une vente], *ou encore par la cola et les bonnes relations entre leurs parents ancestraux* [un don]. » Il garde néanmoins un regard très coutumier sur la situation, prônant l'entretient de bonnes relations entre autochtone et allochtones par le tutorat qui échange la cola (qui symbolise une promesse de bonnes relations) contre de la terre. Ces bonnes relations sont garantes de l'accès à la propriété autant qu'à la stabilité politique. Il rajoute un élément crucial concernant la propriété, qui n'est pas une notion discrète, mais continue au fil du temps, sans qu'à aucun moment précis on ne puisse trancher pour dire qu'un domaine n'est plus au donneur, mais bien au receveur : « *Si c'est comme ça* [l'échange entre la terre contre la cola], *plus ça dure, plus c'est acquis pour la famille. La famille tutrice* [celle qui a donné la terre et accueilli les étrangers]

doit reconnaître qu'ils ont donné et ne pas leur dire de quitter. Il faut transmettre [l'histoire du don] et dire aux enfants qui [est celui qui leur*] a donné. Tuteurs et étrangers doivent se respecter réciproquement, se rendre des services au quotidien. Plus ça* [la terre] *dure dans ta famille, plus c'est à toi. Il n'y a pas une limite à partir de laquelle c'est entièrement à toi, mais plus ça dure et plus c'est à toi. (…) L'ancienneté agit sur la propriété. L'attribution des terres était* [autrefois] *basée uniquement sur de bonnes relations*. »

Le Vieux confirme donc une vision très habituelle de la politique du don qui produit la propriété : ce qui est donné continue d'appartenir au donneur, seuls le temps et l'oubli, donc l'effilochement de l'entretien de ces bonnes relations, effaceront la dette jusqu'alors constamment remboursée par l'entretient de bonnes relations mutuellement sécurisantes. La terre est le support de ces bonnes relations qui sont, elles, le support de la sécurité sociale autant que les garantes d'une intégration extrêmement lente des allochtones sur le territoire. On n'est donc pas dans un système foncier qui ne permet jamais l'aliénation : il y a bien un moment ou une partie du lignage, des receveurs ou des héritiers auront plus de droits d'accès à la propriété d'autres, un glissement continu de la propriété et de l'aliénation au fil du temps, sans qu'il soit possible d'identifier avec certitude le moment de la rupture ou l'objet donné cesse d'appartenir au donneur. L'aliénation suit donc son propre rythme lent et continu tandis que les bonnes relations doivent s'entretenir et qu'il ne faudrait jamais chasser ceux à qui on a donné. Or, c'est bien là que le bât blesse du point de vue konianké, et même bien au-delà : lorsque l'objet donné pour pas grand-chose acquiert de la valeur, le donneur se sent roulé et désire revenir sur l'accord. C'est valable tant pour les plantations industrielles que pour les autochtones et les allochtones. Puisque l'objet continue d'appartenir au donneur, et que le don garantit les bonnes relations et donc la sécurité sociale, lorsque l'objet donné vaut plus, on s'attend à recevoir plus de contreparties. Étant donné que la terre prend de la valeur, chaque donneur est tenté de renégocier les contreparties tandis que chaque receveur est tenté d'accélérer ce glissement continu vers l'oubli afin de s'acquitter de sa dette. Que la propriété soit privée, coutumière, collective, individuelle, moderne, à court ou à long terme, elle n'a jamais de sens que dans les rapports plus vastes qu'elle organise autant qu'elle est organisée par eux, et ce sont ces rapports sociofonciers que ce conflit comme tant d'autres met en question.

Pour le doyen, la propriété est donc avant tout au service de l'entente, raison pour laquelle il prône une *« résolution des problèmes de façon coutumière. Il faut toujours valoriser l'ancienne méthode : celle de réconcilier avant d'envoyer en justice. Je veux qu'on se voie entre présidents des sages. Les problèmes sont liés au développement. Si on va devant la justice, on est ennemi* » en contraste avec les assises coutumières, puisqu'il sera question de *trancher* plutôt que d'accepter une doléance ou un consensus qui maintient le lien social au prix d'une tension sans véritablement

la résoudre (ou acquitter la dette), ce qui rend la tension et les rancœurs muettes qui peuvent dès lors s'épanouir dans la méfiance et la paranoïa malgré une apparente entente conviviale.

Avec le lent glissement vers l'oubli, nous touchons à un élément tragiquement manquant dans le récit de l'acquisition de la terre par la famille de Petit Boubacar : ils ne savant plus qui leur a donné la terre que leur ancêtre Mamadi a « trouvé » ainsi. Ils ne savent plus envers qui ils sont redevables, le temps a effacé la dette sans fin. Le temps semble avoir agi sur la propriété en effaçant la dette, cette nécessaire bonne relation sans laquelle le don et le contre-don, la terre contre la cola, perd son sens. L'oubli est donc un risque qui émancipe : d'une part, on n'est plus redevable, d'autre part, les donateurs ne peuvent plus témoigner de leur don dans un contexte où le témoignage oral est garant de la propriété. Pour le clan de Petit Boubacar, c'est regrettable, car aucun Manon, maintenant que leur domaine est contesté, ne peut plus témoigner en leur faveur. Le contrat ancestral s'est étiolé au fil du temps, la dette ne s'est pas transmise, la mémoire orale s'est effilochée en se croyant acquise... Et c'est d'ailleurs aussi tout à fait compréhensible : qui voudrait réellement rembourser une dette éternelle ? Qui peut légitimer une société éternellement inégalitaire envers ses allochtones installés depuis plus de trois générations ?

À ce sujet, Sékou Camara, le doyen de la communauté konianké de Diécké est très clair. S'il promeut l'entente par l'application d'un corpus normatif purement traditionnel, néanmoins, « *après 40 ou 50 ans sur un domaine, mieux vaut prendre les machettes pour se tuer [si on veut garder ses terres] parce qu'on ne meurt qu'une seule fois*. » Or, la terre, elle, reste, reste sur plusieurs générations tandis que la vie ne fait que passer. L'enjeu est donc très clair, et pèse plus lourd qu'une vie. Ce n'est d'ailleurs vrai que dans une économie agricole, l'enjeu n'est plus du tout le même si d'autres sources de revenus et de subsistance font leur apparition.

Cette phrase fait froid dans le dos après les événements du village fantôme qui ont eu lieu peu de temps avant. Par ailleurs, mon avis est que les relations de tutorat ne font plus entièrement sens et doivent se transformer pour répondre adéquatement aux changements sociétaux dans lesquels ils s'inscrivent sans toutefois revenir sur la parole donnée. Ils ne peuvent se perpétuer à l'identique, terre contre cola, terre contre promesse de bonne relation, dans une société qui change profondément ses rapports de production… la terre n'a plus le même sens, ne représente plus la même opportunité, d'où, d'ailleurs, à mon sens, le refus de consensus par Dame Louopou. Par conséquent, la cola n'est plus suffisante : on multiplie les documents écrits, les instances régulatrices, et les dons a valeur mi-marchande, mi-symbolique sans cesse renégociés. Sans parler d'une frange de la jeunesse qui en a marre de se voir dicter leurs alliances matrimoniales et les conversions obligatoires qui en découlent en fonction de relations ethniques qu'ils « trouvent. » En témoigne un homme riche venu de la capitale pour organiser une tournée de concert : il se

présente comme un homme émancipé du fait qu'il a quatre épouses, choisies dans l'indifférence de leur ethnie, montrant bien qu'il s'est libéré de contraintes issues d'un autre temps. Sans parler encore de l'émergence de nouveaux modèles religieux qui renégocient les rapports aux invisibles, et donc aux contraintes inhérentes aux remboursements permanents de dettes, à la sécurité sociale par le bas et au respect des accords passés. Tout ça pour dire que le modèle promu par le leader de la communauté Konianké ne résiste pas plus au temps que le souvenir d'une dette foncière au fil des générations. Les rapports sociaux qui font la propriété ne se reproduisent pas à l'identique, mais s'adaptent à un monde qui change en offrant de nouvelles opportunités tout en posant de nouveaux défis. Les koniankés vont-ils devenir une menace pour les autochtones ? Et les autochtones, vont-ils oublier leurs promesses envers les koniankés ?

D'ailleurs, sans en tirer la même interprétation que moi, Sékou Camara pointe néanmoins l'origine du problème tout en soulignant l'importance de la tradition et de l'entente. Pour le doyen, les problèmes ont commencé « *avec l'avènement des plantations* [culture industrielle et arbustive] *et la valeur de la terre. Sinon, il n'y a jamais eu de problèmes. On a toujours reconnu l'hospitalité et le bon voisinage avec les Manons. Tout problème pouvait trouver sa solution ici avec un petit sacrifice, de la cola, et on priait les familles et cela s'arrangeait.* »

Or, c'est précisément ce que Dame Louopou vient de refuser en assise devant le bureau du district, raison pour laquelle l'affaire ira en justice de paix, au risque de rompre l'entente par un verdict qui tranche... D'après le récit de cette assise, on constate tout d'abord que les superficies varient légèrement, ce qui est chronique dans ce cas de figure. Il n'y a par ailleurs aucun indicatif géographique ni mention d'un document cartographié. Ce qui retient l'attention, c'est cette histoire de tentative de réconciliation refusée par Dame Louopou.

La valeur de la terre et les enjeux d'une marchandisation par le bas

En effet, quelle est la logique du contre don que représente le mouton, les 17 euros, les agneaux et la cola, que le bureau du district prie la Vieille Louopou d'accepter, et Petit Boubacar de lui donner ? Au premier abord, cela paraît très étrange au regard des enjeux économiques disproportionnés, mais aussi de ce que ça implique en termes de justice sociale, de juste et de vrais.

Car, du côté du vrai, il est tentant de penser que soit Louopou est en tort, soit c'est Boubacar. Dans tous les cas, ils ne peuvent pas avoir tous les deux raison puisqu'ils avancent des propositions mutuellement exclusives. Si c'est Boubacar qui est en tort d'avoir exploité à des fins très rentables ce terrain depuis des décennies, on peut s'attendre à ce qu'il doive déguerpir tout en dédommageant lourdement la « *légitime propriétaire* » pour une telle spoliation. Or, ici, non seulement le bureau reconnaît sans ambiguïté que la terre est la propriété de Dame Louopou, mais

encore, ils demandent à cette dernière d'accepter un genre de cadeau en contrepartie du tort qu'elle a subi. Quels sont la nature exacte de cette contrepartie et l'arrangement ainsi valorisé par le Bureau du District ?

Cette contrepartie est dérisoire au regard de ce que ces terres produisent comme richesse, et qui peut aussi trouver un équivalent en terme marchand au regard des enjeux immobiliers et agricoles. D'un autre côté, le contre-don n'a pas non plus une valeur purement symbolique, puisqu'il y a tout de même deux agneaux, un mouton et 17 euros en plus de cola qui, elle, n'est que symbolique. Parmi les contreparties, seule la cola est purement symbolique : elle intervient dans toutes les étapes de la vie quotidienne pour nouer des accords ou souhaiter la bienvenue, qu'il s'agisse de recevoir un étranger au village ou de demander une femme en mariage ou encore de demander pardon.

Ce qui est demandé aux parties prenantes ici, ce n'est pas tant de savoir qui a tort ou raison sur base d'une filiation compliquée ou de de « séparation de corps » au moment du décès de l'enfant héritier ou de son père, bien que les questions aient dû être posées… le vrai est un moyen mis au service d'une fin qui est le juste. Or, la finalité consiste ici à réconcilier en remettant en pratique, entre Petit Boubacar et Dame Louopou, ce qui ressemble aux relations de déférences entre autochtones et étrangers. Dame Loupou est amenée à donner rétrospectivement son consentement pour l'usage de ce domaine, en acceptant une contrepartie plus que symbolique pour faire la paix, mais très nettement moins que la valeur marchande du bien. Il me semble que le bureau du district reconnaît donc la propriété du domaine à Dame Louopou, mais demande à cette dernière d'accepter que Petit Boubacar puisse en avoir l'usage (et avoir un pardon) en échange d'un gros cadeau – et donc d'une relation hiérarchisée autour de la propriété qui rappelle le tutorat.

Si Dame Louopou refuse, c'est bien parce que la valeur de ce contre-don est dérisoire au regard de la valeur marchande de la terre et donc de la taille du préjudice dont elle dit être victime. Ce genre d'accord devait être suffisant autrefois, car faisait concorder la valeur de la terre avec celle de l'entente sans grande accumulation possible, mettant donc l'accent sur l'accès à la terre abondante puis sur la redistribution d'une petite production surtout vivrière. Or, la valeur de la terre a été bouleversée par ce que le Vieux, leader de la communauté konianké appelle « le développement » et l'agriculture de rente. La rareté et les nouvelles opportunités d'émancipations (par l'industrialisation partielle de l'agriculture rurale, ici à travers le programme des PF pour une agriculture de rente très productive, et sinon par le commerce immobilier encore bien plus lucratif qui résulte du manque d'espace, bref, du « développement ») ont fait grimper la valeur de l'espace en flèche. La promesse d'une bonne relation compensait largement l'appropriation d'un espace encore abondant. Or, aujourd'hui, il ne s'agit plus de survivre ensemble en partageant, mais aussi

d'accumuler, quitte à redistribuer plus, le tout étant d'éviter la dilapidation constante qui devait suffire autrefois, à une époque où il n'y avait pas ou peu de « biens manufacturés, » et où l'accumulation était de toute façon très limitée (car les denrées accumulables sont périssables). Pire encore, la terre n'était plus abondante, en prendre ou en garder ne peut plus se faire qu'en excluant autrui : il n'est matériellement plus possible, et même dangereux, de prolonger une politique de don ou de partage, car tout a déjà été donné. C'est donc un modèle de justice sociale et de production économique qui est en pleine mutation. Pour continuer cette logique de terre contre cadeaux, dans les circonstances actuelles, il faudrait donc vraiment être très bon de cœur, ou avoir quelque chose d'autre en tête…

Avec cet appel à la bonté, nous touchons ici à quelque chose d'essentiel sur le processus de marchandisation partielle de la terre, et sur la nature de sa valeur.

J'ai mis en avant la raréfaction, qui n'a de sens qu'au regard de la donne démographique et des moyens de production, comme motif de sa valorisation concomitante avec sa raréfaction et la volonté d'exclure, tant pour s'enrichir que pour préserver son patrimoine. Je suis en train de montrer, pas à pas, que cela engendre le désir d'exclusion et de dilapidation par le bas . On est donc en présence de deux paradigmes sociaux partiellement antinomiques au sujet de la sécurisation populaire et de l'accumulation individuelle, l'un qu'on peut qualifier de coutumier avec le tutorat et qui vise à produire du lien pour assurer la sécurité sociale par une logique de don sans fin qui tend vers la dilapidation, l'autre tente de réconcilier l'accès à la propriété avec l'accumulation pour soi. En identifiant deux extrêmes, on peut dire le dilemme suivant : soit la coutume sécurise tout le monde au risque de la pauvreté de tous, soit la propriété plus privative assure la richesse au risque de l'exclusion. Bien entendu, de nombreuses combinaisons et voies de traverses coexistent entre ces deux extrêmes.

Soit la terre est le support de lien social de relations personnalisées entre donneur et receveur, comme c'est le cas dans le tutorat par exemple, en générant une dette sans fin qui lie le donneur au receveur tout en soumettant ce dernier. Cela oblige tout le monde à travailler sa terre et à honorer des obligations qui constituent une sécurité sociale dite coutumière ou par le bas. La terre a ici une valeur purement relationnelle qui peut être symbolisée par des cadeaux : elle est le produit de liens sociaux, bien sûr, mais surtout elle produit du lien en générant la fameuse dette sans fin.

Soit, acquitter le donneur et le receveur de toute autre forme d'obligation réciproque en compensant le don foncier par un contre don de valeur parfaitement mesurable, négociable et équivalente. C'est un contre-don marchand, un payement d'un bien dont la valeur d'échange est mesurable et convertible en argent. Donneur et receveur sont ainsi acquittés, n'auront plus à négocier leurs contreparties sans fin dans le quotidien de leur hiérarchie (le donneur à l'ascendant

sur le receveur). Dans ce paradigme marchand, la terre reste le produit de lien social, mais n'a pas pour finalité d'en produire davantage (du moins pas sous forme personnalisée). La terre a donc une valeur marchande d'une part et une valeur relationnelle d'autre part.

Or, Dame Louopou refuse la contrepartie, qui est évidemment dérisoire au regard de la valeur marchande de la terre - d'où la nécessité d'en appeler à sa bonté qui seule pourrait la faire opter pour une solution qui n'est clairement pas dans son intérêt.

Lorsque les acteurs ont intérêt à favoriser ce choix « moderne » au détriment du choix « traditionnel » en optant pour une forme de marchandisation et d'exclusion ou d'acquittement, ça signifie que la tradition est factuellement obsolète : elle ne répond plus aux aspirations ni aux besoins de régulation dans un monde en transition.[51] D'où sa réinvention et son hybridité dans un contexte où la valeur marchande d'un bien s'est découplée de sa valeur relationnelle tout en lui étant parfois très nettement supérieure. Dans ce cas, la marchandisation a toute la motivation des acteurs pour s'opérer spontanément par le bas, sans qu'aucune contrainte étatique ou hiérarchique ne lui soit nécessaire : d'abord en répondant de manière adéquate à la nécessité d'exclure autrui, ensuite par l'intérêt évident que peut représenter la marchandisation compte tenu des nouveaux enjeux, des opportunités et des moyens de production disponibles pour les acteurs en conflit. Bien sûr, ces deux paradigmes se combinent, s'approprient de manière singulière et s'influencent mutuellement sans toujours s'exclure mutuellement. Néanmoins, on retrouve la tension entre ces deux paradigmes, ces deux extrêmes dans toutes les études de cas, pour autant que les variables que j'ai identifiées soient comparables. Ce n'est pas le cas partout : là où la terre est très abondante, l'accumulation et la propriété ne sont pas otages l'un de l'autre. Comme nous l'avons vu dans l'étude du village fantôme, le problème devient saillant lorsque posséder ne peut plus se faire qu'au détriment d'autrui. Aussi, une société de service par exemple, où l'appropriation de l'espace n'est pas le principal moyen de richesse et de subsistance, ne voit pas non plus la propriété foncière et l'accumulation coincée dans ce dilemme. Enfin, une société qui ne se gouvernerait pas elle-même n'a pas non plus à résoudre de telles questions : il suffirait d'accuser les gouvernants de ce qui déplaît, de mener une lutte à ce niveau uniquement, sans avoir à résoudre soi-même le dilemme ni à confronter ses choix idéaux de vivre ensemble à la réalité factuelle que ça implique.

[51] Il existe néanmoins un débat sur cette question. Pour Laurent (2011), certains paysans mossi aspirent à jeter leurs « anciennes peaux » comme une malédiction, tandis que pour A. Mignot (1986 :226), les paysans ne sont pas en quête de profit, ni même d'une accumulation de la production qui permettrait l'exportation mais plutôt à la recherche d'une « *satisfaction des besoins qu'ils jugent fondamentaux* », demeurant ainsi « *fidèles à leur objectif économique traditionnel* » (A. Mignot, 1986 :252), tout en aspirant à une modernité aux apparences inaccessibles. Cependant, ils « *réalisent de moins en moins leurs ambitions traditionnelles* » (A. Mignot, 1986 :254) car la quantité de travail nécessaire pour ce faire augmente considérablement. Si on peut débattre des ambitions des uns et des autres, et que je suis très clairement d'avis que la quantité de travail nécessaire à satisfaire les ambitions traditionnelles a au contraire diminué notamment grâce aux outils modernes ainsi qu'aux intrants agricoles et aux variétés sélectionnées, on se rejoint toutefois sur l'inaccessibilité de cette modernité. Les conditions de vie des ancêtres n'est clairement plus jugée digne par ceux qui vivent suffisamment près de la brousse que pour la connaître.

Partant, la marchandisation par le haut, bien qu'elle puisse agir par contrainte étatique (mais que je n'ai jamais pu observer et n'ai aucune raison de supposer que ce ne soit pas des cas exceptionnels étant donné, d'une part, la très faible proportion de propriétés privées sur mes terrains, d'autre part, que même lorsqu'il y a propriété privée rien n'indique qu'elle ait été imposée par autre chose que les protagonistes eux-mêmes), se résume dans les cas qui nous concernent à la simple mise à disponibilité pour les acteurs d'un régime normatif parmi d'autres. Ça signifie que j'assiste à une forme de privatisation partielle, puisqu'on n'est pas du tout dans le régime de la propriété privée, mais qu'il y a tout de même une volonté d'exclusion, mécanique au regard des nouveaux enjeux qui suscitent le désir de cette transition chez les acteurs concernés plutôt qu'à l'imposition coercitive de celle-ci sur une population qui la rejette. On est en pleine hybridation tâtonnante. Par ailleurs, lorsque ce désir d'appropriation n'a pas de raison d'être (lorsque la terre est abondante et n'exclut personne, tout en ne proposant pas de niveau de vie plus élevé que le voisin), elle n'a tout simplement pas lieu. La transition foncière n'agit que par endroit, sans aucune homogénéité d'un lieu à l'autre, lorsqu'elle est appropriée par les acteurs et même souvent sans intervention de l'État.

Tout le dilemme, la tension qui régis cette délicate transition foncière se résume par le risque sociétal de « *trancher*, » ou d'aliéner, de défaire les gens qui dépendent totalement les uns des autres sans état providence pour combler les déchirements de ce tissu brodé d'obligations réciproques et de dettes affectives qui sécurisent tout le monde au risque d'un gigantesque nivellement par le bas (comme à Kômou par exemple). D'où l'invention de solution hybrides, ou des vas et viens incessants entre les deux logiques, entre la tentation de trancher et celle de reproduire des rapports sociaux « traditionnels », mais obsolètes. Chacun des deux paradigmes a ses risques : rester dans la coutume expose à louper une transition et une émancipation désirée, à repousser toute forme d'investissement dont le gain n'est pas immédiat, au nivellement par le bas, tandis que le paradigme marchand expose à l'effondrement du tissu social s'il n'est pas capable de produire du don impersonnel, soit une mutualité qui sécurise au-delà des relations personnelles, ce qui engage une reformulation profonde du lien social, de l'identité et du vivre ensemble. Nous verrons en effet dans la dernière étude de cas que les deux paradigmes parfois malheureusement pensés en opposition, propriété privée VS communautaire, ou tradition VS modernité ne sont que des archétypes, des modèles qui peuvent empiriquement s'imbriquer, s'exclure ou se réinventer de mille manières possibles. Par ailleurs, il existe une solution pour trancher sans délier, une solution pour laquelle beaucoup d'autres sociétés ont opté, une solution à même de promouvoir le développement communautaire et l'émancipation individuelle sans devoir « sortir du groupe »… mais ça demande de créer quelque chose de radicalement nouveau pour les Guinéens comme pour

les Camerounais : un nouveau sens du commun qui pose les bases d'un nouvel espace commun ou prennent place des biens communs qui dépassent la logique du don personnalisé tout en conservant ses avantages sécurisants et délaissant ses inconvénients tels que le nivellement par le bas et les angoisses sorcellaire. Ce n'est que l'absence de ce commun qui rend la marchandisation si chaotique et dangereuse, donnant parfois le spectacle d'un étrange capitalisme débridé ou d'un libéralisme aussi menaçant que bordélique. Or, il n'y a pas de vrai marché, foncier ou autre, qui ne soit consubstantiel à un espace, un bien commun, de mêmes ampleurs. Sauf à penser qu'un rapport d'intérêt individuel suffise entièrement à gouverner et à faire société – on est alors dans la défiance, l'insécurité prédatrice et l'impossibilité de représenter plus qu'un petit groupe de personnes connues.

Rebondissement au tribunal…

Voilà que la mouche qui harcelait l'enfant en caoutchouc semble bien vouloir me délaisser à mon tour alors qu'Abou s'apprête à me raconter toute l'histoire en me touchant fréquemment avec son mouchoir blanc comme une tache récalcitrante.

Après cette assise au cours de laquelle Dame Louopou refuse le cadeau mi- symbolique mi-matériel qui rappelle la garantie d'une bonne relation qui relance le tutorat oublié, l'affaire de Petit Boubacar rebondis donc ensuite devant le tribunal, suivant par là une trajectoire classique au regard des autres études de cas précédemment exposées. Le consensus n'ayant pas été accepté, le juge prend l'affaire en main. C'est par là qu'Abou fait commencer son récit, oubliant la première étape essentielle : « *Lors du procès, Harry* [celui qui gère les intérêts du fonctionnaire Potter sur le terrain] *est venu devant la justice de paix de Yomou et dit que le fils de Dame Louopou, qui s'appelle Ali, l'ami décédé de Potter qui est commissaire de police, est venu avec sa force trouver mon grand-oncle Mamadi. Potter est aussi l'entremetteur d'Ali et de sa femme* [la jeune Soussou]. *Ali était konianké et il est mort. Harry, Potter et la mère de Ali* [Dame Louopou] *qui était déjà décédé ont été récupérer le domaine de tous les voisins, les huit familles !* »

On trouve ici une énorme divergence entre le récit d'Abou et l'histoire de l'origine de la terre selon Dame Louopou. Cette dernière invoque une filiation extrêmement complexe qui ne peut faire l'économie du récit de chaque alliance sur plusieurs générations, dans laquelle des hommes cèdent une partie du domaine de leur père à leur sœur, plusieurs générations de suite, pour répondre aux circonstances matrimoniales tragiques de ces dernières comme le fait qu'elles n'aient pas pu donner d'enfant mâle à leur mari d'alors, tout en omettant probablement quelque précision sur la chronologie de sa rupture sentimentale avec son troisième mari – elle a alors dû quitter le foyer, son enfant légitime héritier ainsi que la terre devant le nourrir, qui reste la propriété

du mari. Elle promeut ainsi un récit légitimant où ce n'est que par l'alliance que son troisième mari aurait acquis la terre Manon – tandis que pour Abou, c'était déjà un domaine konianké exploité par les huit familles. Petit Boubacar témoigne aussi que le domaine était autrefois la plantation de café de Mamadi, séparée du domaine de Dame Louopou par trois autres caféières, trois noms n'étaient d'ailleurs pas sur la liste des huit données par Abou. Pour Louopou, si son troisième mari Sidiki a reçu les 8ha, ce n'est qu'à l'occasion de leur mariage, c'est donc par son intermédiaire et ça ne peut donc pas appartenir à son mari, mais à elle, en attente qu'elle soit transmise à leur fils (ainsi que l'ethnicité du père, raison pour laquelle des terres deviennent progressivement koniankées). Tandis que pour Abou, non seulement le terrain n'a jamais fait huit hectares, ce qui rassemble plutôt les terres de huit familles dont la plantation de Petit Boubacar n'est qu'une partie parmi d'autres ; mais en plus, c'était déjà des terres entre les mains de koniankés lorsque Dame Louopou épouse son troisième mari. Ce faisant, elle hérite d'un droit (ou d'une obligation) d'usage des terres de son mari, ce qui est très différent du droit de propriété qui s'accompagne de celui de cession. Enfin, quand bien même Abou ferait le même récit que la Vieille Louopou, pour lui, c'est alors à la fille de Sidiki que serait revenu le domaine du défunt mari. Or, Sidiki, le défunt mari en question, a eu d'autres enfants avec d'autres épouses : c'est alors Famata qui devait hériter du terrain.

Cette femme est aujourd'hui âgée, exploite une caféière qui se situe ailleurs en bordure des huit hectares litigieux, et est aussi impliquée dans le conflit puisqu'elle prétend effectivement posséder de la terre et en a vendu une partie sous forme de parcelle. L'acheteur se retrouve donc accusé par le commissaire Potter de vivre sur un terrain que le vendeur n'avait pas le droit de vendre. Nous reviendrons plus tard sur ce cas de figure.

Les deux versions concordent sur un point toutefois : Ali en était l'unique héritier incontesté (du moins jusqu'à sa mort). Mais du point de vue d'Abou, qu'importe qu'Ali en soit l'héritier ou non, puisque le domaine d'Ali n'a rien à avoir avec celui de son ancêtre Mamadi dont Petit Boubacar est l'héritier en vie. Ensuite, Ali est avant tout Konianké, et le terrain n'est pas à la mère de ce dernier : « *Elle n'a pas le droit de donner seule la propriété, car elle n'est pas la seule propriétaire. C'est un bien familial ! Elle est seulement la femme d'un des nombreux propriétaires malinkés. Famata, cette femme est la propriétaire la plus légitime, car c'est la fille aînée de Sidiki* [le mari défunt de Dame Louopou]. *Or, Dame Louopou était mariée et divorcée de Sidiki* [perdant ainsi son accès à la terre]. » L'argument fort d'Abou, c'est donc que Potter commet deux injustices : d'abord il s'approprie le domaine qui serait revenu à Ali, ou à Famata à la mort d'Ali, alors que le domaine était déjà konianké lorsque Dame Louopou a épousé Sidiki. Ensuite, il accuse Potter de s'approprier un domaine beaucoup trop large qui s'étend sur l'ancien domaine de huit

familles koniankées dont Mamadi n'était que l'un d'entre eux aux côtés de Sidiki, le troisième mari de Dame Loupou, mais aussi de Gamo dont nous avons retrouvé le descendant impliqué dans d'autres litiges. La preuve de cette ancestralité des huit familles serait le très vieux document au nom de Gamo, l'un des huit ancêtres dont il prétend représenter du même coup tous les descendants. Or, ce document ne dit pas grand-chose…

Premier verdict et écriture fétiche

Cette mouche n'est jamais vraiment partie, mais semble plutôt avoir appelé ses sœurs, comme si j'avais meilleur goût que la farine, les taches d'huile et les petites eaux stagnantes qui entourent la boutique.

Pour appuyer ses dires et prouver sa légitimité que je ne remettais alors pas en cause, Abou sort de son porte-document quelques comptes rendus de procès, des copies de copies dont certains passages sont presque illisibles. Voici la version officielle de toute cette histoire, mise au point par des enquêtes judiciaires et des tribunaux.

Le premier document, en se référant à la chronologie des évènements plutôt qu'à celle des découvertes lors de mon enquête, est celui qui clôt une suite d'assises qui eut lieu au tribunal de la justice de paix de Yomou (Annexe 1) dans l'affaire qui oppose le commissaire Potter à Petit Boubacar. Abou insiste sur le fait que ce document lui donne entièrement raison. Or, il ne lit que l'arabe, et il se trouve que le document rédigé en français lui donne totalement tort… Je parle d'écriture fétiche puisqu'ici comme avec le document datant de 1955 au nom de Gamo, tout se passe comme si le contenu du document importait peu, mais agissait comme preuve matérielle à un récit. L'examen du document apporte tout de même quelques éclaircissements sur la suite des événements autant que sur ce qui légitime l'appropriation foncière au triumvirat.

Ne perdons pas de vue que le récit d'Abou diffère du compte rendu du procès surtout en ce que d'après lui, Dame Louopou n'avait pas le droit de donner ce terrain à Potter après la mort de son mari et de leur enfant, et encore moins d'y associer dans le lot les terres des sept autres familles voisines qui y travaillaient déjà « *du temps des colons.* » Il réfute donc la légitimité de Louopou, autant que la localisation du domaine. Dans les extraits qui suivent, j'ai souligné les éléments importants, mis quelques indications entre crochets sans modifier ni reformuler le reste, sauf le minimum nécessaire à l'anonymisation.

Le compte rendu du procès de la cour de paix de Yomou[52] précise bien que « *L'époux de Dame Louopou [Sidiki] ; Ali, fils aîné et ami d'enfance et promotionnaire de l'école de Police de*

[52] Si je montre certains documents a des fins d'illustration, compte tenu de l'exigence d'anonymat, je ne juge pas nécessaire de montrer les versions originales de tous les documents dont je réécris les passages qui nous intéressent.

Potter sollicitait un concours auprès de son ami Potter un service voire même une contribution en vue de réconcilier ses parents qui étaient en séparation de corps. Suite à ce résultat positif de réconciliation ; Dame Louopou intègre le foyer. Quelque dizaine d'années plus tard, Ali trouva la mort des suites de maladies étant en activité à Koyah ; laissant une femme en grossesse qui s'accoucha après le décès.

Que pour la famille et précisément pour faire honneur à la maman de Ali, cet enfant était le seul souvenir qu'il fallait récupérer.

En vue de sauvegarder la progéniture de son ami et promotionnaire de son ami d'école de Police feu Ali ; Potter engagea des négociations auprès de la veuve et ses parents à Kindia et obtenait la fille à l'âge de Huit (8) ans qu'il rémettait à Dame Louopou à Diécké. C'est là, que Potter a bénéficié de toutes les considérations dûes à un fils de la part de la Dame Louopou qui en guise de réconnaissance et rémerciements octroyait sans conditions un domaine avec les documents y afférents (…)[53].

Attendu que le domaine étant la propriété de Potter ; les frères à Potter de constataient de nouveaux plants d'hévéa. Suite à une enquête ils se rendaient compte que c'était une action ménée par Petit Boubacar qui déclarait avoir bénéficié le dit domaine par les habitants de Véah [Véah est un quartier de Diécké, ce sont donc des Manons de ce quartier en particulier qui auraient cédé la terre aux parents de Petit Boubacar, souvenons-nous que Diécké est une ville créée par l'association, lors de conflits récurrents contre les Kpèllè, de cinq villages devenus cinq quartiers] *et depuis lors il persistait à l'exploitation continuelle, mieux, autres déclarations faites par Petit Boubacara, il déclarait avoir reçu le domaine par l'intermédiaire de son père Biramassy* [ce qui témoigne de l'ancestralité] *qui exploitait avant sa propre naissance, qu'a son âge de la majorité il lui aurait* [donné] *le dit domaine et qu'à l'époque Feu Biramassy avait planté des cacayiers sur les lieux ; et d'ailleurs il ajoutait que c'est après le passage des réfugiés* [de la guerre au Libéria voisin] *qui pratiquaient les cultures maraîchères sur les lieux que Dame Louopou s'est déclarée propriétaire du domaine et face à sa réaction il informai à Dame Louopou qu'il était néveu des Manons* [allusion indispensable aux liens de tutorat et à leur ancestralité, rappelant à Dame Louopou sa reconnaissance envers les manons en insinuant que chacun est tenu de respecter les arrangements des ancêtres] *et seul son père feu Biramassy connaissait le dégré de lien de parenté entre eux* [entre les donateurs et receveurs, dont le récit est indispensable à honorer la dette sans

[53] Ces documents sont exposés ultérieurement, mais sans que les dates ne correspondent toujours avec la temporalité du récit. Á ce propos, l'avocat de Petit Boubacar écrit ceci au président de la cour d'appel de Kankan : « *Quant au fond, Mr Potter se prévaut d'une donation ne portant guère sur cette plantation d'ailleurs réalisée avant la prétendue donation, chose que la cour examinera (…).* » Mettant ainsi en avant l'argument clef de Abou : les terres de Petit Boubacar n'ont rien avoir avec le domaine de feu Ali aujourd'hui réclamé par Potter. De plus, ce domaine était déjà occupé et mis en valeur AVANT que la Vieille de le cède à son « fils adoptif. »

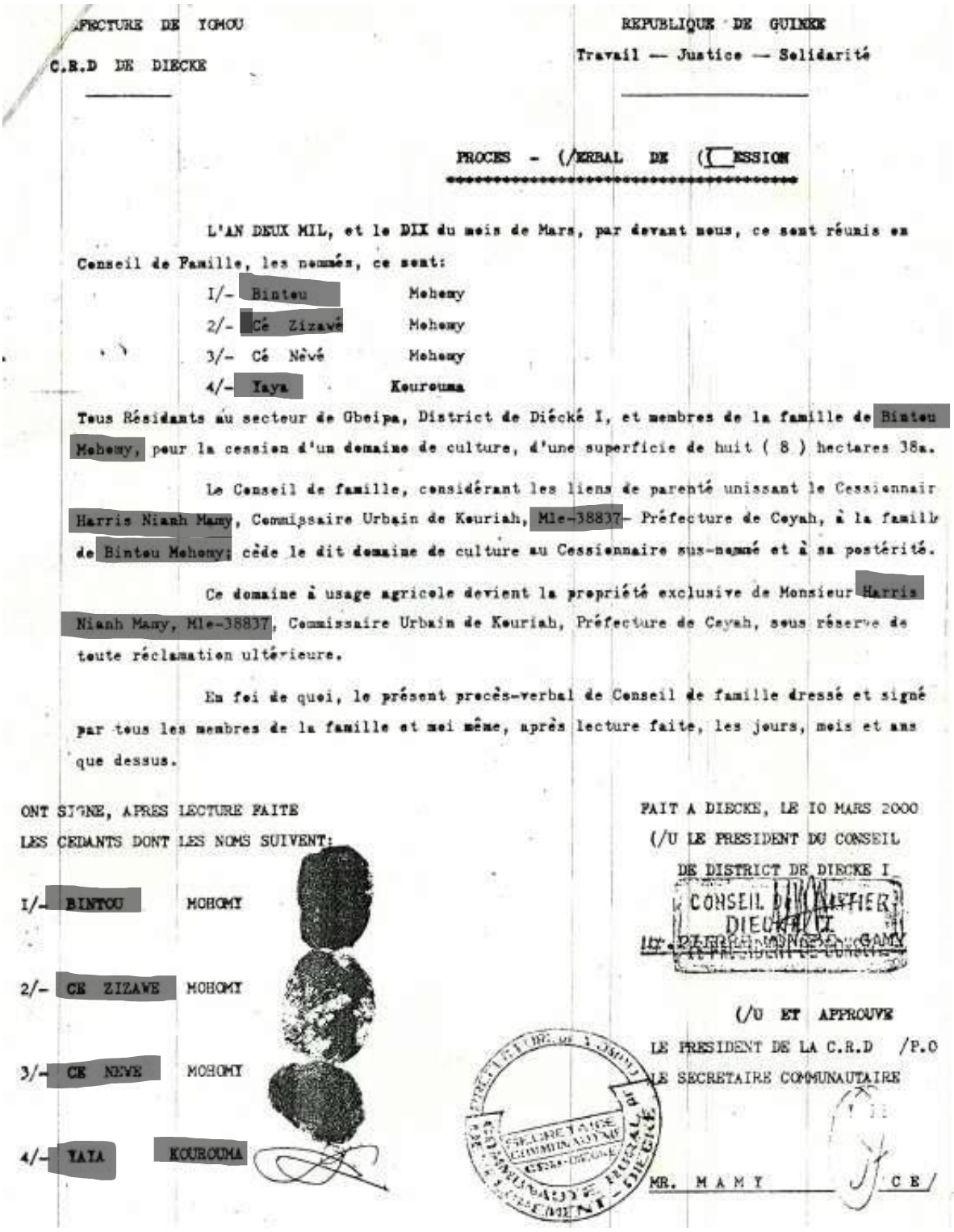
fin qui crée de la hiérarchie]. *Depuis lors une incompréhension s'installait entre les parties et l'affaire était portée au niveau du bureau du bureau du district* [dont Dame Louopou a fait allusion avec l'histoire des moutons volés]. »

Ce premier verdict reconnaît donc sans ambiguïté Dame Louopou comme légitime propriétaire, dans la droite ligne de ce qui avait été jugé devant le bureau des sages, ce qui incite le triumvirat à poursuivre devant la justice en vue d'être « tranché » avec toujours plus de netteté. En effet, le premier jugement stipule que le terrain reste la « *propriété exclusive* » de Potter, et condamne Petit Birrimassy au payement de 250.000 F.G. (équivalent à 25Euro au moment de l'enquête, contre 17Euro précédemment) « *à titre de dommage et Intérêt (D.I.) pour occupation illégale et exploitation agricole* » et surtout « *ordonne le déguerpissement de Petit Boubacar* » plutôt que d'accepter ses doléances.

Par ailleurs, le compte rendu du procès ne mentionne nulle part d'autres pièces justificatives telles que le document des PF qui attestent de l'ancienneté effective de l'occupation du terrain par Petit Bobuacar depuis 1993 ni le document de Gamo qui remonte à l'époque coloniale. Par contre, d'autres documents essentiels légitiment Potter. La cour appuie explicitement son jugement sur ces derniers. Il y a un acte de cession, un plan de masse, ainsi qu'un document de la Direction Préfectorale de l'Agriculture. Tous sont en faveur de Potter. Voyons méticuleusement ce dont il s'agit.

Il y a d'abord un procès-verbal de cession. Lorsque Louopou cède son terrain, afin de garantir que cette parole soit légitime et reconnue, elle le fait par écris en présence de témoins, du président du conseil de district et du président de la Commune Rurale de Développement. Ce dernier est couramment appelé le « *maire* » depuis que les habitants de Diécké considèrent vivre en ville et non plus à la campagne comme l'indique l'acronyme « CRD » pour « commune rurale de développement. La cour dite que « *(…) suivant le procès-verbal de cession en date du 10 mars 2002 ; démeure et reste la propriété exclusive de Potter.* » La cour mentionne une seconde fois la pièce justificative, mais datant cette fois du 10 mars 2000. Les changements de date, et les documents antidatés sont constants dans cette affaire. Les confusions entre 2000 et 2002 reviennent régulièrement.

Voici l'original, daté en toutes lettres au 10 mars 2000.



PREFECTURE DE YOMOU
C.R.D DE DIECKE

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail — Justice — Solidarité

PROCES - VERBAL DE CESSION

L'AN DEUX MIL, et le DIX du mois de Mars, par devant nous, ce sont réunis en Conseil de Famille, les nommés, ce sont:

1/- Binteu Mahomy
2/- Cé Zizavé Mahomy
3/- Cé Nèvé Mahomy
4/- Yaya Kourouma

Tous Résidants au secteur de Gbeipa, District de Diécké I, et membres de la famille de Binteu Mahomy, pour la cession d'un domaine de culture, d'une superficie de huit (8) hectares 38a.

Le Conseil de famille, considérant les liens de parenté unissant le Cessionnair Harris Niamh Mamy, Commissaire Urbain de Kouriah, Mle-38837- Préfecture de Coyah, à la famill de Binteu Mahomy; cède le dit domaine de culture au Cessionnaire sus-nommé et à sa postérité.

Ce domaine à usage agricole devient la propriété exclusive de Monsieur Harris Niamh Mamy, Mle-38837, Commissaire Urbain de Kouriah, Préfecture de Coyah, sous réserve de toute réclamation ultérieure.

En foi de quoi, le présent procès-verbal de Conseil de famille dressé et signé par tous les membres de la famille et moi même, après lecture faite, les jours, mois et ans que dessus.

ONT SIGNE, APRES LECTURE FAITE
LES CEDANTS DONT LES NOMS SUIVENT:

1/- BINTOU MOHOMY
2/- CE ZIZAVE MOHOMY
3/- CE NEVE MOHOMY
4/- YAYA KOUROUMA

FAIT A DIECKE, LE IO MARS 2000
P/U LE PRESIDENT DU CONSEIL
DE DISTRICT DE DIECKE I

CONSEIL DE QUARTIER
DIECKE I

P/U ET APPROUVE
LE PRESIDENT DE LA C.R.D P/O
LE SECRETAIRE COMMUNAUTAIRE

MR. MAMY CE/

On constate notamment que pratiquement toutes les parties prenantes sont issues d'un même lignage, les Mamy (autrement orthographié Mahomy ou Maomy), sont d'une même « famille » dit-on. Il est à noter que c'est peut-être un abus de langage, car la « famille » est si ancienne et étendue que personne n'en connait tous les membres. Ces noms sont si communs que dans ce cas précis qui n'est pas rare, les autorités et les parties prenantes sont littéralement homonymes de

nom et de prénom : difficile alors de savoir qui est qui, et s'il n'y a pas conflit d'intérêts… Il peut s'agir d'une famille nucléaire, puisque les descendants d'un Mamy porteront tous ce même nom, mais aussi désigner leur lignage beaucoup plus étendu. On remarque aussi l'absence de Potter sur ce document, mais encore que le « maire » est du même lignage que tous les protagonistes. Mais encore, ces documents, qui sont souvent les seuls à attester d'une cession, d'une vente ou d'un don, ne sont pas des cartes. Il est donc impossible d'administrer une géographie à partir de ces derniers. Et finalement, le président de CRD que nous serons amenés à rencontrer à de nombreuses reprises est la plus haute autorité locale qui certifie les transactions foncières. Or, et c'est là un problème récurrent : nous retrouverons sa signature sur une majeure partie des documents de transaction effectuée sur ces 8ha comme ailleurs. L'homme signe donc des transactions foncières sans tenir compte de celles qu'il a déjà cautionnées sur ce même domaine. On se retrouve donc dans un territoire qui superpose les ventes multiples certifiées par les mêmes autorités : un domaine de 8ha est donné par Louopou au commissaire, tandis qu'elle va continuer d'en vendre des parcelles à d'autres par la suite, et pendant ce temps, d'autres font de même, chaque fois avec l'aval du président… Ce problème se retrouve aussi à la Direction Préfectorale de l'Agriculture qui cartographie plusieurs fois les mêmes domaines à différentes personnes, attestant çà et là de choses pourtant totalement contradictoires. Aussi, elle est régulièrement chargée de mener des enquêtes sur des domaines qu'elle a pourtant déjà cartographiés.

Après vient l'argument le plus fort pour Potter. La Direction Préfectorale de l'Agriculture a été mandatée pour mener l'enquête sur ce domaine qui relevait alors de l'Agriculture, et pas encore de l'Habitat – puisque nous sommes précisément là où la ville mange la campagne. Le procès mentionne donc ce rapport d'enquête de la DPA, publié en date du 25 novembre 2002. La chose est étonnante, car la même DPA a déjà cartographié ce domaine au nom du commissaire bien avant cela, soit cinq jours après l'attestation de cession de Louopou. Mais là encore, quelque chose ne colle pas vraiment : la date sur le document que j'ai pu me procurer n'est clairement pas du même trait ni de la même teinte que le reste. C'est donc très probablement antidaté.

Quoi qu'il en soit, la Cour conclut que le domaine « *démeure et reste la propriété exclusive de Potter.* »

C'est donc ce jugement retranscrit qu'Abou me tend comme une preuve incontestable de son innocence. Or, le texte qu'il me donne l'incrimine totalement et systématiquement… plusieurs hypothèses expliquent ce qui apparaît comme une flagrante incohérence qui ne peut pas être un simple malentendu. Abou sait pertinemment que le procès fut perdu puisqu'il représente alors son grand-oncle dans les procédures d'appel.

Soit Abou utilise son mouchoir blanc censé me faire croire tout ce qu'il dit. Il n'a donc pas de gêne à me présenter un document attestant de son bon droit alors même que ce document dit exactement le contraire et que quand bien même il aurait gagné sa cause, les motifs de son appel seraient alors des plus obscurs.

Soit, le fait qu'il soit ne sache pas lire ces documents lui donne dès lors un « rapport fétiche » à l'écriture. Auquel cas, le simple fait de me le montrer suffit à justifier un propos, indépendamment du contenu. C'est le cas, par exemple, au village de Kômou, lorsqu'on me montre un document avec des croix à côté d'une suite de nom, en me disant que ceci atteste du compromis territorial entre Kômou et le village voisin alors en conflit pour leurs frontières respectives. Ce « petit-papier » ne dit rien de l'accord, ne situe aucune frontière, car l'espace n'y est pas reproduit ni symbolisé, qu'aucune signature ne ressemble à quelque chose d'unique qui la lie aux propriétaires ne sachant visiblement pas lire ni écrire, bref, n'importe qui pourrait l'avoir écrit sur une page de cahier d'écolier arrachée et ensuite trainée dans la poussière. Or, voici ce qui symbolise l'accord, voici le document qui peut être brandi en cas de conflit ultérieur pour prouver ce que les ancêtres ont décidé. L'écriture est dès lors réappropriée dans une logique coutumière, mais uniquement pour son attribut de permanence temporelle. Cela laisse une trace tangible d'un accord, mais qui n'a de sens que dans un récit oral, puisque rien ou presque n'y est écrit. Il en va de même, à différents degrés, avec la plupart des « petits papiers » et même parfois des documents officiels. Il va de soi que les faux sont par conséquent un jeu d'enfant à produire, tandis que leurs vérifications par recoupement d'information avec d'autres documents administratifs sont, elles, des plus difficiles à faire.

Le clan de Petit Boubacar n'accepte pas ce verdict. Sur leur demande, l'affaire qui les oppose à Potter rebondit donc devant la Cour d'appel de Kankan.

Appel à Kankan

La Cour d'appel examine la forme des procès ayant préalablement été rendue, et porte ensuite un examen sur le fond. Dans l'affaire du Petit Boubacar, la Cour d'appel confirme le jugement préalablement rendu à Yomou. L'affaire reste la même dans les grandes lignes. À nouveau, les dates et les superficies ne recoupent quasiment jamais exactement les autres sources. Petit Boubacar est condamné à déguerpir ainsi qu'à verser des dommages et intérêts pour un montant de 250.000 francs guinéens. Toutefois, deux nouveaux éléments méritent d'être mentionnés.

D’abord, un rapport de la Direction Préfectorale de l’Agriculture attestant de la propriété d’un domaine de 8ha par Potter – dont le terrain de Boubacar serait une partie ; et que nous examinerons ultérieurement en questionnant la logique de production de documents administratifs.

Ensuite, l’absence totale de Petit Boubacar ou d’un quelconque représentant de ses intérêts tout au long du procès.

Attardons-nous d’abord sur ce dernier fait. Pour en savoir plus, il faut se rendre dans la maison bourgeoise d'Abou. Elle est située à l’entrée de la ville, le long d’une des routes principales, au milieu d’un terrain nivelé et entretenu puisque la terre est mise à nu. Ce serait, paraît-il, l’endroit qu’Abou a choisi pour ses projets d’installation d’une pompe à essence. Un haut mur d’enceinte en parpaings effondré là où ils n’ont pas été cimentés dissimule sa villa dont la construction n’a jamais été achevée malgré que certaines parties semblent déjà tomber en ruine. Il faut attendre derrière une porte en tôle aussi bruyante que disproportionnée, qui ne ferme pas tout à fait étant donné qu’elle est tordue et que le sol n’est pas tout à fait plat, qu’un enfant de la famille estropié par la polio qui joue les gardiens des heures durant traine sa jambe maigre et tordue et puisse ensuite transmettre mon arrivée au maître de maison. Comme Abou dort, c’est la Maman qui prend les choses en main et me fait entrer dans la cour en terre battue avant d’aller secouer son fils. On retrouve dans cette architecture un classique pour ceux qui s’émancipent en accumulant de l’argent : un haut mur pour se séparer des autres, comme une allégorie de stratégie d’accumulation par mise à distance ou encore de peur de représailles par jalousie, une villa inachevée qui témoigne de flux financiers importants, mais très irréguliers, et puis cet enfant handicapé qui ère comme un fantôme, sans qu’on ne sache très bien si c’est son travail de jouer les gardiens, ou si c’est un genre d’exploitation de ses neveux sous l’apparence d’un service rendu. C’est, du moins, ce qui me passe alors par la tête, mais comme l’enfant ne semble pas maîtriser le français, je laisse tomber toute tentative de rapprochement autre que la courtoisie. Comme beaucoup d’autres, il passe probablement ses journées et ses années à attendre dans une chaleur étouffante lorsqu’il ne se creuse pas les méninges pour savoir quoi faire, que devenir.

Voilà que le maître de maison s’est levé, la Maman me fait donc entrer dans le salon. Dans un coin de la pièce gît un sommier sans matelas. Dans le coin opposé, un petit salon de fauteuils autrefois luxueux dans lequel s’enfoncent les corps sans retenue étant donné qu’il manque systématiquement l’assise sur laquelle les coussins sont posés. Au centre du petit salon, une table basse posée sur un sol tellement fissuré que je me suis demandé si ces crevasses qui jonchent le salon sont d’origine, et à côté, un meuble de bibliothèque expose en tout et pour tout un livre arabe, une photo de Biramassy (le grand-père) ainsi qu’un portrait du nouveau président malinké : « le Professeur Alpha ». Outre deux baffles dont les câbles dénudés ne mènent à aucun ampli, toute la

décoration intérieure tourne donc autour de deux symboliques très fortes dans le discours d'Abou : une allégeance au président dont il souligne abondamment leur appartenance ethnique plus ou moins commune entre malinké et koniankés, une adoration religieuse, et puis la filiation incarnée par cette photo encadrée de son grand-père feu Biramassy. Nous voilà pliés en deux dans ces fauteuils, faisant comme s'ils étaient confortables et prestigieux, prêts à une discussion des plus sérieuses.

Abou est exaspéré par ce jugement en appel lancé par sa famille, mais pour lequel personne n'a été présent. D'après lui, la Cour d'appel n'a jamais convoqué Petit Boubacar et s'est par conséquent livrée à un procès secret sous l'influence des relations du commissaire Potter. Il rajoute que « *c'était ainsi du temps de Lansana* [président de la Guinée de 1984 à 2008], *on pouvait juger quelqu'un en son absence* », critiquant par-là les pratiques acceptées sous le règne du précédent président. Or, « *On est dans une nouvelle ère maintenant. Ça c'est fini ! (…) Nouvelle ère avec le processus du Professeur Alpha Condé* [c'est ainsi que le nouveau président malinké est appelé en rappel à son passé académique] *c'est là où on est aujourd'hui, tout le monde est content parce qu'il n'y a pas de dictature qui fait pour tomber sur quelqu'un, prendre leurs biens. Ça c'est fini en Guinée maintenant, ça c'est fini ça. (…) C'est Dieu qui a voulu que le professeur Alpha soit là, le président.* »

Ses propos vont dans le même sens que la lettre de protestation qu'il aura fait écrire et envoyer au président de la Cour d'appel de Kankan pour une demande de reprise de procès : « *J'ai l'honneur de venir auprès de votre auguste personnalité vous soumettre notre insatisfaction et rejet du jugement* » en mettant en avant la fin d'une longue « *rupture avec l'ordre constitutionnel et le bafouage de la justice vient juste de se mettre sur les rails avec l'avènement du Professeur Alpha Condé* » en insistant sur « *la fin de toutes les formes d'injustices et de vices sociaux ; bien entendu aussi que le changement qu'il* [le nouveau président de Guinée] *prône passe bien sûr par un changement de mentalité dit-il.* » Après quoi, Abou réitère ce que nous savons déjà : l'ancienneté de l'occupation par Petit Boubacar sur ce domaine hérité de feu Mamadi. Et la question, c'est vrai, reste des plus pertinente comme il l'a fait écrire au président de la Cour : « *Comment est-il possible qu'une personne qui ait occupé un lieu depuis plus de vingt-quatre (24) années consécutives soit jugée à tort dans cette affaire au profit de son adversaire qui en réclame la propriété qu'en l'an deux mille* ? » L'argument met en avant une forme classique de légitimation : celui qui a mis le terrain en valeur le possède, et le plus ancien l'emporte, surtout quand il a occupé les lieux sans problèmes depuis plusieurs années.

Dans son emportement, Abou répète qu'il ira voir le président en personne s'il le faut, mais encore que « *mon procès sera retransmis à la TV, tout le monde pourra voir le faux et usage de faux !* »

Abou s'indigne aussi des revenus que le commissaire touche dorénavant en exploitant la PF (Plantation Familiale) qui s'y trouve lors des livraisons de noix de palme et de coagulum à l'usine de la plantation industrielle de Diécké.

Mais l'essentiel, c'est qu'il prétend que le jugement n'est pas valable, car Petit Boubacar n'aurait jamais été convoqué au procès en appel. Il explique cette absence dans les mêmes termes que dans sa lettre de protestation envoyée auprès du président de la Cour d'appel de Kankan « *Ce jugement* [en justice de paix à Yomou] *n'étant pas concluant, huit (8) ans plus tard, une autre plainte en provenance de la Cour d'appel de Kankan lui fut remis par l'intermédiaire d'un huissier de justice sans que les autorités locales (de la sous-préfecture)* [de Diécké] *ne soient tenues au courant. L'huissier qui serait le porteur de la plainte aurait-il suivi normalement la procédure ? Nous en sommes incertains. De surcroît, monsieur Petit Boubacar qui est malade (…) ne pouvait effectuer un tel déplacement sur Kankan. Il reste entendu que toutes ces actions se sont déroulées à l'insu des membres de la famille et nous considérons Petit Boubacar inapte à une quelconque confrontation judiciaire vu son âge et son état de santé. En dépit que monsieur Petit Boubacar n'ait pas répondu à la convocation, quelle action a été menée face à son silence et son absence ? Aucune interpellation, aucune autorité saisie et aucun membre de la famille alerté. Nous sommes restés ainsi jusqu'au jour où nous avions reçu la copie de l'arrêté du jugement rendu par la Cour d'appel de Kankan statuant que le domaine planté dorénavant est une propriété de monsieur Potter.* »

Enfin, il demande donc que soit libéré ses frères détenus en prison (dont je n'ai pas entendu parler par ailleurs), ainsi que l'interdiction d'exploitation des PF par les deux parties en litige, d'où le document reçu par Barry, et enfin, la reprise d'un procès en présence de tous. Je n'ai eu vent d'un quelconque emprisonnement. Néanmoins, Petit Boubacar que je retrouverai ultérieurement pour vérifier la version d'Abou affirme qu'il devra effectivement assumer les conséquences du verdict, et que dans ce cas, c'est donc Bouba Jr, son héritier, qui irait en prison à sa place - ce que confirme ce dernier avec d'un air inquiet.

Abou ne prétend pas seulement que le procès a été secret. Il dit aussi que le document de la Cour d'appel (annexe 2) est un faux. Et là, à nouveau, son illettrisme ne sert pas son propos. Il base cette dernière accusation de faux sur le fait que le nom du signataire est illisible. Pour lui, cela ne fait pas de doute : cette affaire est un montage conspiré par Potter et Harry, avec la complicité des hauts représentants de la Cour d'appel. De mon point de vue, il est évident que ces

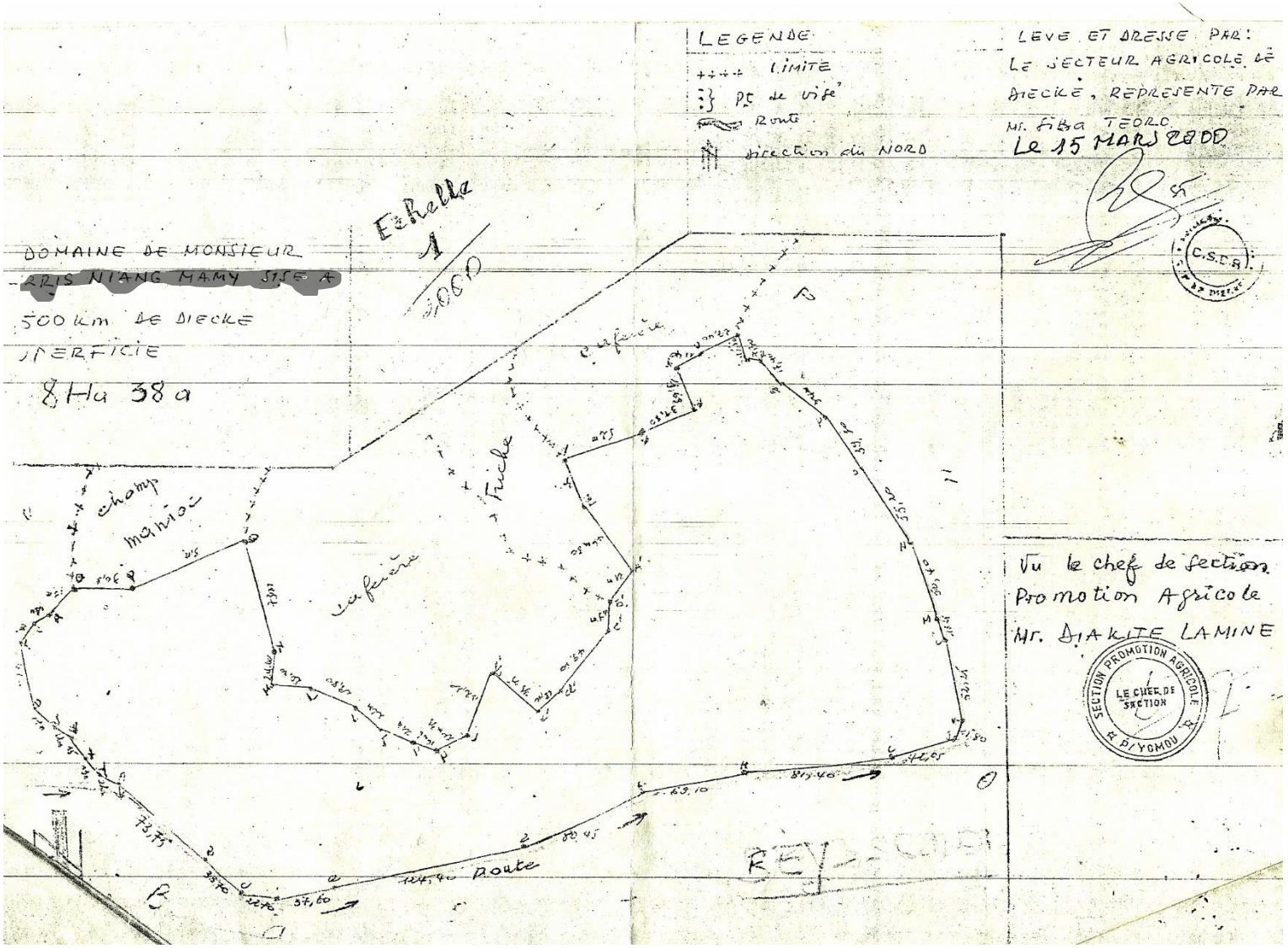
documents sont des photocopies de mauvaise qualité et que par conséquent, l'illisibilité n'est pas synonyme de faux. Mais plus encore, une signature manuscrite n'est que rarement lisible, raison pour laquelle le nom du signataire est imprimé en toutes lettres au-dessus de ladite signature, en en-tête ou encore sur un cachet, comme c'est le cas dans le document en question. Néanmoins, ne perdons pas notre esprit critique : la preuve de faux qu'Abou avance trahit plutôt son illettrisme et son engouement que le fait qu'il puisse tromper ou se tromper. Quoi qu'il en soit, nous en avons débattu et il ne voulait rien entendre à mes explications. Loin de là, dans son emportement, Abou répète qu'il ira voire le président en personne s'il le faut, et aussi que « *mon procès sera retransmis à la TV, tout le monde pourra voir le faux et usage de faux !* » répète-t-il abondamment en levant l'index et en montant la voix. Il veut sa revanche, et il la veut aussi humiliante que publique.

Abou aime se mettre en avant, se présenter en leader et s'attribuer le mérite de la réouverture du procès en appel. Ce qu'il ne dit donc pas, c'est que le président de la Cour a aussi, entre temps, reçu les doléances des leaders de sa communauté – et nous avons vu dans l'étude de cas du « juge qui ne voulait pas trancher » que ce type de doléances a un certain poids. En effet, il faut dire que Petit Boubacar à un petit frère qui est une personnalité importante dans la grande mosquée de la ville – une autre histoire foncière que nous n'aborderons pas. C'est donc par la mosquée que Petit Boubacar va politiser le problème. Le conflit ne sera alors plus un différend entre individus, mais entre les membres de deux communautés qui se menacent mutuellement au travers de leurs membres. L'affaire de Petit Boubacar devient alors le symbole d'une communauté – et il fallait s'y attendre, puisque dès le début, cela illustre des tensions communautaires récurrentes. Barry en parle comme des « Manson » et des « Koniankés, » tandis que les Manons parleront « des Koniankés » plutôt que d'individus particuliers, selon le contexte, et parfois même lorsqu'il s'agit de personnes connues. L'ethnonyme semble suffire, bien souvent, à décrire la situation en remplaçant les individus par le rappel des relations entre les groupes dont ils font partie, faisant d'un conflit ponctuel une récurrence générique qui pointe vers quelque chose de structurel (expliqué plus en détail dans l'analyse de cas du village fantôme). Les parties prenantes s'enchâssent donc au point de disparaître dans leurs appartenances identitaires, ethniques et religieuses. Et puisque les Koniankés sont fédérés autour de la mosquée, c'est là que s'opère un glissement métonymique entre une partie et son ensemble, à la faveur d'une identité collective menacée. Le doyen et chef de la communauté konianké de Diécké, que nous avons rencontré à son retour de la Mecque, ce glissement métonymique comme suit: *« Petit Boubacar a saisi tous les koniankés après la prière. Donc les sages se sont fâchés et ont pensé que le juge n'avait peut-être pas eu la bonne explication. Donc ils l'ont expliqué eux-mêmes au juge que ça fait longtemps que*

le domaine leur appartient. » Le problème devient de la sorte celui d'une communauté, et il est bien question de « leur » appartenaient » aux koniankés. La terre était koniankée depuis longtemps ! Cette politisation du conflit suivie de l'interpellation du juge par les membres de la communauté konianké devait permettre la réouverture du procès.

L'autre nouvel élément décisif retenu par la cour en faveur de Potter, outre l'histoire de sa filiation recomposée entre Dame Louopou et le haut fonctionnaire Potter, c'est le rapport de la DPA, ancienne Direction Préfectorale de l'Agriculture (DPDRE) qui est notamment en charge de la gestion des domaines ruraux. La cour conclut donc aux mêmes conclusions sur base des mêmes faits.

Il faut dire que le document de la DPA n'est pas évident à trouver, et n'est donc pas accessible aux parties prenantes. Cette opacité conditionne le déroulement des évènements : c'est comme jouer une partie de cartes à jeu caché ou ouvert. Ce n'est que grâce à un réseau d'alliance opportune et avec quelque difficulté que j'ai pu me procurer le document directement auprès de l'actuelle direction préfectorale de l'agriculture.


LEGENDE
LIMITE
Pt de vue
Route
Direction du NORD
LEVE ET DRESSE PAR:
LE SECTEUR AGRICOLE DE
DIECKE, REPRESENTE PAR
Mr. FIBA TEORO
Le 15 MARS 2000
C.S.D.A.
DOMAINE DE MONSIEUR
[redacted]
500 km DE DIECKE
SUPERFICIE
8 Ha 38 a
Echelle
1
/2000
champ
manioc
jachère
Route
Vu le chef de section
Promotion Agricole
Mr. DIAKITE LAMINE
SECTION PROMOTION AGRICOLE
LE CHEF DE SECTION
P/YOMOU

À nouveau, les dates ne correspondent pas. Celui dont je détiens la copie est antérieur de deux ans à celui cité par la Cour d'appel. Les huit hectares étaient déjà cartographiés au nom de Potter AVANT que Dame Louopou ne lui en fasse officiellement le don. Mais il se peut que je me trompe, car la date d'une autre teinte et d'un autre trait que le reste du document semble avoir été rajoutée ultérieurement. Soit il est antidaté, soit un autre document a été créé entre temps pour se justifier après coup, soit encore, il ne s'agit pas du même document. Il faut savoir que ces documents ne sont pas consultables à la DPA qui les a « perdus. »

Il m'arrivait alors fréquemment de croiser le responsable de la DPA, M. Mandjou, notamment par les bureaux de la plantation industrielle où je passais régulièrement pour m'entretenir avec lui. J'avais alors besoin de son aide pour y voir plus clair dans les conflits fonciers, discuter des enjeux et de son travail. Cette aide indispensable était rapidement devenue stérile : en absence de cas d'étude particulier, l'homme n'avait qu'un discours aux allures officielles et édulcorées, sans faits concrets à discuter. Puis est venue l'affaire Boubacar. D'après le petit fils de Boubacar, le responsable de la DPA connaît très bien l'affaire sur laquelle j'enquête : « Il *connaît très bien ça, puisque c'est lui qui a tranché.* » C'est en effet le document de son administration qui donne la plus forte légitimité à Potter. Je lui ai donc demandé s'il pouvait me fournir le rapport d'enquête mentionné par la Cour, ainsi que les plans du domaine de Potter. Tout allait pour le mieux étant donné qu'on s'entendait bien, jusqu'à ce que je mentionne Potter. L'homme s'est arrêté net avant d'affirmer deux choses contradictoires. D'abord, qu'il ne connaissait rien à l'affaire Potter. Ensuite, que celle-ci relevait dorénavant de l'Habitat, et non plus de l'Agriculture. Doté d'un ordre de mission comme le veut la pratique, je me suis alors rendu à Yomou dans ses bureaux en priant pour qu'il soit absent. Sur place, j'ai croisé d'autres protagonistes impliqués dans ce conflit qui, tout comme moi, cherchaient à y voir plus clair. Sauf que pour eux, il ne s'agissait pas d'un simple exercice de curiosité, mais bien d'une nécessité vitale pour sortir leurs enfants de prison, éviter de perdre leur maison ou leurs champs qui sont parfois leur unique moyen de subsistance. J'étais donc bien accompagné et en mesure de pouvoir consulter ces documents. Je rencontrai le directeur intérimaire qui me fit entrer très aimablement pour écouter ma requête et me dit alors « *Je vais voir ce que je peux faire.* » Je n'avais néanmoins que peu d'espoir. J'ai attendu de longues minutes, assis à une table dans ce qui devait être une salle de réunion, en observant tout ce qui restait du mobilier : une grande étagère métallique, comme chez le maire, qui semblait tordue par son propre poids, et dans laquelle s'entassaient des documents comme si c'était des vêtements roulés en boule et rangés en poussant pour que ça rentre, puis

saupoudrés d'une épaisse et homogène couche de poussière orange. L'homme revint ensuite et me dit alors qu'« *On ne peut retrouver le document, car les archives existent, mais ne sont pas classées. Elles sont entassées en vrac. Alors, retrouver un document de 2002 n'est pas possible. Vous comprenez, nous sommes payés par l'état, mais il n'y a pas assez d'argent pour payer un secrétaire, donc rien n'est rangé…* » Plusieurs hypothèses sont possibles. Soit il avait appelé son patron qui lui a donné des ordres. Soit c'était un euphémisme pour me demander de l'argent afin d'assurer le classement nécessaire à ma requête. Soit, et l'un n'exclut pas l'autre, l'institution est dans une telle misère (malgré l'argent touché en ayant privatisé leurs services de légitimation de propriété agricole) que ce n'est effectivement pas possible pour eux d'archiver. Quoi qu'il en soit, j'étais dépité. J'allais trouver ce document en courtisant les parties prenantes elles-mêmes…

Déçu, je me disais alors que les conflits fonciers ne sont-ils pas suffisamment complexes et abondant qu'il faille en plus garantir l'opacité des plans des champs puis des lotissements ? Parce que si la propriété d'un domaine est gardée secrète par l'administration elle-même, au fond, rien d'étonnant que n'importe qui ne s'y installe en toute ignorance de cause… Pour répondre à ces questions, il nous faudra jeter un œil sur la logique de production de tels documents par l'administration, que d'autres études de cas mettent en avant avec plus de pertinence au fur et à mesure de l'enquête.

En attendant, c'est bien la première fois que nous avons une vue d'ensemble du terrain revendiqué par Potter. Il n'est pas possible de procéder différemment pour avoir une vision d'ensemble : il aurait alors fallu s'en remettre au bouche-à-oreille, ne seraient recensés que les gens qui veulent bien dire qu'ils ont un conflit avec Potter (et nombreux ne sont pas encore mis au courant). Maintenant, nous savons enfin quel terrain est revendiqué, si tant est que le document recoupe quelque réalité…

Détournement de coagulum et ruse malveillante

La Cour d'appel consent donc à rouvrir le procès pour la seconde fois. Elle envoie donc le document de saisie de coagulum à Barry, le directeur du programme des PF pour qui « *si on t'explique, c'est con.* » Mais, en attendant, qui entretient et récolte le coagulum, et qui touche les revenus issus de l'exploitation de la plantation litigieuse ?

On vient d'entendre qu'Abou se plaint que l'argent soit récolté par Potter. Mais d'après ses opposants c'est bien Abou qui exploite illégalement le terrain en détournant les procédures de contrôle des PF. Dame Louopou affirme à ce sujet que « *Petit Boubacar, il emprunte maintenant ses enfants pour aller prendre le coagulum. Aller peser* [à l'usine] *au code de quelqu'un* [au lieu du nouveau code de Potter]. *C'est comme du vol quoi ! Parce qu'il sait que s'il l'amène bêtement*

au pont-bascule [lieu de la pesée du coagulum à l'usine] *ils vont dire « non, ça s'est pour Potter ! Il vole maintenant pour mettre au compte de quelqu'un pour avoir de l'argent.* » Or, d'après le directeur des PF, la plantation était bien celle de Petit Boubacar depuis 1993, et le responsable venait de recevoir le document de la Cour d'appel l'informant que le terrain est litigieux. Et enfin, nous savons aussi que les procédures judiciaires ne cessent d'attribuer le terrain à Potter depuis les années 2000…

On peut donc se poser les questions suivantes… Si Abou et son oncle Petit Boubacar livrent au nom d'un tiers ayant aussi un code auprès du programme des PF, alors, à qui livre ce tiers ? Et comment est-ce que le nouveau propriétaire du domaine de Petit Boubacar explique cette apparente non-productivité ? Comment est-il possible d'exploiter « secrètement » une plantation – on peut bien en voler les produits, mais pas l'exploiter secrètement ?!

Afin d'en avoir le cœur net, je décide d'aller voir le terrain par moi-même. Néanmoins, ce n'est pas chose aisée. Dame Louopou est beaucoup trop vieille que pour se déplacer. Potter n'a jamais été sur place pendant l'enquête. Abou m'a toujours évité tant qu'il n'y avait pas un intérêt direct à me rencontrer. Il n'est pas évident de gagner la confiance de Harry qui me prenait, au début du moins, pour un genre d'avocat-espion. Et si je m'entends plutôt bien avec quelque gendarme, je ne suis pas non plus en mesure d'intervenir dans leurs affaires… Je ne peux compter que sur la bonne volonté et la disponibilité de mes interlocuteurs, ma principale ressource pour les faire parler de leurs conflits reste leur volonté d'affirmer leurs bons droits bafoués, et s'ils me fréquentent, ce n'est pas tant par amour de l'ethnographie que pour en tirer profit, influencer le conflit.

Voilà qu'après un long silence inexpliqué, un vendredi 13 au matin, Abou m'appelle pour m'annoncer la nouvelle sur le ton d'un immense service qu'il me rend : il voudrait que je sois présent à la saisie de coagulum par la gendarmerie. Il a même prévu un véhicule et un chauffeur, je n'ai qu'à me rendre au point de rendez-vous… Je suis très étonné par cette soudaine envie de me voir et de répondre à mes demandes d'information, de manière proactive, là où Abou se montre d'habitude plus secret, évasif, insaisissable et manipulateur. Jamais, lors d'aucune enquête, un informateur de ce type ne m'avait prévu un véhicule avec chauffeur juste pour m'aider dans mes enquêtes...

Un gendarme supervise un enfant qui pousse une brouette remplie de coagulum qu'il amasse en monticule. La plantation est visiblement très soigneusement entretenue – il y a donc bien des gens qui y travaillent régulièrement. La récolte de coagulum doit se faire quotidiennement, tandis

que le diamètre des arbres témoigne de leur ancienneté qui correspond aux dires de Petit Boubacar et d'Abou.

C'est ce coagulum amassé aux pieds du gendarme qui doit normalement être apporté à l'usine pour être pesé sur le pont-bascule et rémunéré selon le cours mondial, l'argent étant lié au code d'exploitation donné par les PF. Sauf que suite à la saisie, la gendarmerie gardera cette fois le ticket de pesée délivré par l'usine, en vue de dédommager celui qui sera reconnu comme le vrai propriétaire à l'issue du second procès en appel.

Un ami d'Abou demande alors à nous photographier en arguant que c'est pour « *montrer le développement par l'arrivée des blancs* ». Je suis saisi par le simple fait que cet homme ait un appareil photo, qui est un objet extrêmement rare dans le coin - il n'y avait pas encore de smartphone, seuls les professionnels de la photo en possédaient un pour vivre. Me voilà coincé sur la photo, entre un gendarme et Abou, ahuri de devoir témoigner pour la nième fois du « *développement par l'arrivée des blancs.* » Quelque chose ne tourne pas rond…

Abou était pressé, comme par hasard, et nous avons donc dû repartir immédiatement après la photo. J'étais invité par Abou à suivre les événements en l'accompagnant le lendemain matin à la gendarmerie. Ainsi, j'aurais toutes mes données relatives à la saisie. Malgré qu'une telle proposition soit rare, je n'ai pas pu m'y rendre en raison de fréquents malaises qui me poursuivaient depuis mes enquêtes au village, et qui me mèneront à deux reprises en isolement à l'hôpital.

Et c'est tant mieux, car ce jour-là, Abou et Harry se sont croisés à la gendarmerie et se sont publiquement battus. Si j'avais été présent, Harry m'aurait sans doute irrémédiablement assimilé à ses adversaires, et j'aurais été grillé dans mon enquête, voire même menacé. Abou m'aurait pris à témoin et à partie. D'après Harry, Abou l'attendait pour se jeter sur lui. Je commençais à soupçonner Abou d'avoir monté toute cette affaire pour m'y impliquer en se donnant du crédit sur ma personne. Je compris plus tard que le cliché qui avait été pris pour « *montrer le développement par l'arrivée des blancs* » avait pour vocation d'être montré au procès en appel ; et qu'en est-il de la bagarre dont je devais être le témoin privilégié ? S'en suivit une intrigue pour récupérer ce cliché, ou m'assurer tout du moins qu'Abou ne m'impliquera pas comme partie prenante du conflit comme il avait prévu de le faire.

Celui qui l'ouvrait trop

Je voulais assister au second appel à la justice de paix de Kankan, ce qui pose de grandes difficultés logistiques étant donné l'éloignement et mes petits moyens de déplacement – un vélo bancal et sporadiquement une moto en compagnie de mon associé M. Bah, il n'y a pas vraiment

de transport en commun. Pour aller à Kankan, j'aurais dû attendre qu'un camion ou un taxi accepte de me ramasser. Mais surtout, j'ignorais le jour exact, et chacun me donnait une date légèrement différente. D'après Abou, le procès aura lieu le 23, alors que d'après Gamo Jr qui y est aussi convoqué en qualité de témoins pouvant raconter l'histoire d'un membre des huit familles, ce sera le 21 ou le 22, alors qu'au 28, Petit Bobuacar m'annonce que ce sera le 30. Plus tard, j'apprends que ça aura lieu le 19 du mois suivant… Il en va ainsi des rendez-vous, des procès comme du reste : durs à saisir, nous sommes captifs d'un quotidien oral et relationnel aussi fluctuant qu'imprévisible. Stratégie pour m'éviter ? Réelle méconnaissance ? Goût de l'approximation ? Incompréhension ? Amour du risque de ne pas être présent à son propre procès pour la seconde fois? Lors des procès observés, les retards et absences des protagonistes étaient un souci récurrent, tantôt stratégique, tantôt malencontreux, et le clan Boubacar n'était même pas représenté lors du premier appel qu'ils ont eux-mêmes lancé. Souvenons-nous qu'Abou avait écrit une lettre au président de la Cour à ce sujet, accusant par là un vice de forme impardonnable, une manigance digne du règne passé, un faux qui sera dévoilé au grand jour.

À défaut d'assister au procès, je puis relater la réunion du clan de Petit Boubacar la veille de leur départ pour la Cour d'appel – le procès n'avait donc toujours pas commencé alors que nous étions bien après toutes les dates incertaines annoncées.

Il y avait Bouba Jr, le jeune héritier de Petit Boubacar ; Abou, bien entendu ; Gamo Jr, le descendant de Gamo, un voisin de Feu Mamadi détenant la preuve de l'ancestralité avec son document datant de l'époque coloniale ; Petit Boubacar, et enfin Bouba Jr, le fils du frère d'Abou (donc son fils en quelque sorte, malgré que la différence d'âge ne saute pas aux yeux).

Moussa, un homme bedonnant au teint foncé, venait depuis N'Zérékoré dans un beau véhicule 4*4, vêtu d'une chemise de bureau, ce qui frappait tout de suite, c'était sa gestuelle et son tempérament : celle d'un homme capable, capable de gérer des affaires et de faire de l'argent, un lettré qui parle bien. Il venait depuis la grande ville voisine pour récupérer l'accusé de réception de Barry, adressé à la Cour d'appel de Kankan concernant la saisie des produits de la Plantation Familiale. *« À monsieur le greffier de la Cour d'appel de Kankan, nous accusons réception de votre ordonnance (...) en date du 02 novembre 2011 à 9h30 (...).* » C'est aussi lui qui a financièrement aidé Petit Boubacar pour la mise en valeur des terres aujourd'hui litigieuses, et qui a initié la mise en valeur de ces terres en vertu de ses relations avec l'ancien patron du programme. Ce faisant, Moussa se renseigne et reprendre l'affaire en main, faisant ainsi de l'ombre à Abou qui rêvait qu'on dise de lui que « *c'est grâce à lui que la famille a récupéré le domaine.* »

La famille est en plein débat concernant leur absence lors de l'appel qu'ils avaient eux-mêmes lancé. Voilà qu'Abou s'emporte sur son histoire de faux document, de procès n'ayant

jamais eu lieu, de corruption des juges par la partie adverse, le détournement des convocations, ainsi que la maladie de son père incapable de se déplacer lors des faits. D'autres, en ville, disent avec un sourire en coin que sachant leur future défaite, le clan Boubacar n'a pas osé se présenter. Quoi qu'il en soit, maintenant que les notables de la communauté ont fait pression sur les juges, que les doléances ont été apportées, le procès est rouvert devant la même Cour d'appel et il faut organiser la défense du clan.

Abou veut aller à Kankan montrer à tout le monde le montage mensonger dont il se dit victime : « *Si on va à Kankan et qu'on demande où est le Alpha Camara là, le greffier en chef, et qu'il vienne se présenter devant tout le monde ! Et le président, il ne peut pas signer !* » D'après lui, ces gens sont des fictions montées par la partie adverse dans leur stratégie de faux. Tandis que Moussa, pour sa part, adopte une posture plus conciliante, structurée ne misant pas tout sur le scandale. De plus, il sait bien lire et parler le français, et juge par conséquent assez improbable qu'il s'agisse d'un faux. Moussa reprend donc Abou, qui ne le supporte pas, et souligne qu'il ferait mieux de se taire, car « *c'est mon fils, le monsieur là, c'est le fils de mon grand frère, donc ce n'est pas la peine* [qu'il l'ouvre étant donné son statut inférieur]! »

Abou reproche alors à Moussa sa gestion antérieure des affaires familiales, lorsqu'il a versé 12.500.000 francs (environ 1250 euros) à l'avocat du camp adverse sous forme d'honoraire, puis accuse encore son « fils » de mal gérer l'argent que la famille lui a confié pour régler l'affaire.

Ce que Moussa dément totalement avant de répondre que « *C'est cette année qu'on m'a informé* [de l'affaire], *et bien je m'en suis occupé ! Et voilà où on en est !* (…) *On n'avait pas d'avocat (…) j'ai pris un avocat* (…) *J'ai commencé et je suis reparti à la source. On m'a donné toutes les informations.* » « *Une fois deux fois la convocation était venue. On n'a pas répondu. Eh bien voilà, c'est là qu'on a eu le problème !*

– Parce que personne n'est allé à la Cour d'appel ? Demandais-je alors éberlué après avoir tenté de percer ce gros mystère de mille manières.

- Exactement !

- Donc vous avez lancé le procès en cours d'appel, mais vous n'avez pas répondu ?

- Exactement ! On a été convoqué deux fois, mais on n'est pas venu.»

Abou est outré et menace de couper tout rapport. Sur ce, Moussa prend la place de leader en prononçant un discours important qui donne la marche à suivre, dans une approche radicalement différente de son « père » (donc Abou, son oncle) qu'il critique au passage.

« *Dans la vie aujourd'hui il faut qu'on s'écoute, qu'on s'entende, qu'on dialogue, qu'on se parle. (…) Dans la vie aujourd'hui, il faut être intelligent, il faut travailler avec la justice, pas à pas depuis 2003 pour reprendre encore le jugement. (…) il faut être patient ! (…) il faut*

toujours se soumettre, chercher le renseignement. » Ce faisant, Moussa propose aussi implicitement son analyse des rapports de forces en jeu entre le pouvoir en place, les relations ethniques et l'accès foncier : « *L'état Guinéen ne va jamais accepter ça. D'accepter ce cas pareil parce qu'une fois qu'on continue, ce devient comme une habitude. Y'a combien de Soussous* [ethnie côtière] *qui sont là ? Ils vivent avec nous depuis 1987, depuis que la société de plantation industrielle est là, qu'il y a toutes les ethnies guinéennes qui sont venues se réunir. Y'en a qui ont payé la terre avec les gens* [=acheté des terres aux autochtones]. *Comme on voit maintenant l'importance de la terre* [qui prend de la valeur au regard de sa rareté et de l'opportunité qu'elle offre], *donc on va commencer maintenant à emmerder [ceux qui ont acheté des terres]. Une fois que ce monsieur* [le commissaire Potter] *parvient à réussir ce combat, il y aura encore mille mille mille mille problèmes ! C'est moi qui te le dis. On est né ici. Nos grands-pères sont nés ici, depuis 1800 et quelques on est ici, on connaît. (…) Donc une fois que ce monsieur riche arrive à nous combattre, tous les autres vont se réunir. Les Manons c'est des …hé ! Un Soussou peut venir travailler ici. Les Peuhls se déplacent pour venir travailler ici. Les Kissis sont là. Toutes les ethnies guinéennes sont réunies ici. Or ils restent comme ça, ces autres [les Manons] ont dit quoi ? Viens payer deux ou trois hectares ici* [les Manons ont vendu leurs terres]. *Depuis 1987, 88, 89 ; depuis 2000 y'en a qui ont acheté de la terre là. Si on dit aujourd'hui qu'il faut retirer pour Petit Boubacar, les autres vont dire quoi ? Qu'est-ce qui va se passer ? (…) la terre existe depuis mille-huit-cent-je-ne-sais-pas dans notre famille, et l'autorité nous a retenu notre terre. Levons-nous ! (…) C'est parce que nous sommes dans la zone Manon.*

- Abou : C'est à cause de ça tout le monde est derrière Potter. [= Tous les Manons soutiennent Potter]. *« Manon » est le seul mot que tu as besoin de comprendre. »*

- Moussa : C'est la justice qui décide, c'est elle qui a la plus grande force. »

Abou me confiera d'ailleurs bien plus tard que « *notre avocat n'a pas vraiment souhaité ma présence là-bas* [au procès]. » Il aura donc bien été exclu de la gestion des affaires familiales en faveur de son « fils » visiblement plus apte, ainsi que d'un avocat.

Ce que souligne Moussa est à mon sens judicieux : si l'état accepte que les accords passés entre autochtones et allochtones puissent être détruits simplement parce que ces derniers réalisent qu'aujourd'hui, la terre vaut bien plus que la valeur à laquelle ils l'ont cédée, c'est politiquement dangereux. Tous les allochtones risquent de se rebeller, à l'image du village fantôme. L'État ne peut nier ce danger en se référant uniquement aux témoignages et aux documents pour trancher. Là encore, Moussa politise la situation, il fait de son cas une métonymie – sa situation reflète celle d'une société, un vaste ensemble de relations entre autochtones et allochtones sur le point de

basculer si un nouveau mode de vie n'est pas trouvé pour répondre à l'obsolescence de la coutume. N'oublions pas, ce faisant, le point de vue des autochtones, tout aussi légitime : ils sont menacés par leurs étrangers, ont dilapidé leur patrimoine et aimeraient réactualiser la dette, insignifiante au regard de la valeur actuelle de la terre et de ce qu'elle produit (donc de la désynchronisation entre la dette d'hier et la valeur d'aujourd'hui dans le cadre d'une relation continue d'effacement très lent de cette dette, dans un contexte de rivalité identitaire qui organise les rapports à la terre dans une hiérarchie ethnique au regard de la rareté qui oblige dorénavant l'exclusion d'autrui). Ce rapport de force est évoqué par Moussa qui compte faire entendre raison au juge sur ces arguments : nombres de Manons ont « vendu » des terres. Le phénomène fût amplifié par la plantation industrielle, ce que souligne aussi le Vieux El Hadj, responsable du Bureau du Konia, un pôle d'emploi attirant l'immigration à échelle nationale. Et, bien que nous sommes *« chez les Manons* », d'un autre côté, « *Toutes les ethnies guinéennes sont réunies ici* » et, comme le souligne Moussa, le prix de la terre a changé, ce à quoi je rajoute que les modes d'appropriation et de sécurisation aussi comme le montre notamment l'usage de plus en plus fréquent et hybride de l'écriture.

Quelques jours plus tard, alors que je suivais une autre enquête en parallèle qui me menait dans le bureau du maire pour sceller un accord en vue sortir un informateur de prison, mon partenaire, M. Bah et moi voyons Abou débarquer en trompe à la gendarmerie tout à côté. Il vient récupérer les tickets du pont-bascule de l'usine, afin d'empocher l'argent issu de la vente du caoutchouc issu du domaine litigieux dans l'affaire de la saisie de coagulum. Il va du même coup informer personnellement le commandant de la gendarmerie du verdict rendu par le second appel. D'après Abou, le juge vient de rendre son verdict, mais « *une petite guerre aurait éclaté dans un village à côté, et que cela retarde les procédures.* » Raison pour laquelle il n'a pas le document en sa possession.

Ça me laisse songeur… d'une part, ça ressemble tout à fait à son bluff habituel, il serait donc encore en train de forcer la situation. D'autre part, si le verdict a été rendu, je suis frustré de ne pas en avoir eu la primeur, ça signifie que mon réseau d'informateurs n'a pas fonctionné comme je le voulais… à moins que ce soit encore un coup de bluff de sa part.

Je demandais alors à M. Bah de mener son enquête auprès du bureau des PF qui doit être prioritairement informés de la situation par le greffier puisqu'ils sont directement concernés.

M. Bah m'explique alors avoir découvert que « *Abou n'a pas été* [au procès] *(…) il a eu peur de l'appel. Abou est* [pourtant] *allé à Kankan. Et il essaye de nier son échec proéminent. C'est son aîné* [probablement Moussa, qu'Abou désigne pourtant comme son cadet] *qui s'en occupe. Lui* [l'aîné] *pense que son frère* [Abou] *est un incapable. Or, il* [Abou] *a voyagé pour rien… Maître*

Keita [l'avocat du clan Boubacar] *ne voulait pas de sa présence à Kankan, il l'avait prévenu par téléphone alors même que Abou était [encore] à Diécké, que ce n'est pas la peine de venir. Car il a été et tenté de compromettre le greffier en chef en l'accusant* [comme annoncé dans sa stratégie de faux]. *Cela faisant, il a vu que le greffier en chef existait et n'était pas un être fictif. Il a menacé ceux qui ont tenu le jugement précédent. Potter n'était pas là. Abou dit qu'il est content, car il a gagné. Il est allé dire à la gendarmerie qu'il a gagné pour prendre l'argent sur la saisie. Or, il n'y a pas eu de verdict, et personne n'a voulu le voir. Il a forcé tout le monde. Cela pour se glorifier devant tout le monde de la communauté konianké.* »

Quelques jours plus tard, j'allais voir Abou pour quelques éclaircissements. Arrivé chez lui, il prétendait dormir, comme à son habitude lorsqu'il ne voulait pas me recevoir. C'est la Maman qui, agacée par la situation, alla lui dire que son ami était arrivé et l'attendait. L'homme était défait et pour la première fois n'avait rien à dire.

Le pire, dans son histoire, c'est qu'il voulait sans doute bien faire, et était peut-être même dans son droit. Mais à force de forcer les situations, celles-ci ont fini par le rattraper.

Je me suis alors tourné vers Bouba Jr, l'héritier de Petit Boubacar prêt à aller en prison à sa place, qui travaille aussi comme maçon en ville. Le jeune homme transpirant de son dur labeur vint rejoindre M. Bah et moi quelques instants. Lorsque nous nous essayâmes sur un bloc de parpaings artisanaux empilé au coin du chantier, ceux-ci se sont effondrés comme des biscuits sablés. Ce serait là un problème fréquent dû au remplacement du ciment, couteux dans la préparation, par du sable bon marché. Ça me rappela un pan de mur qui s'est effondré sur moi, au village pour la même raison, lorsque je m'y suis appuyé pour prendre un objet que j'avais posé par-dessus. Je n'ai plus vu du même œil les ouvriers, marchant le long d'échafaudages en bois qui traversent les murs de part en part par des trous à même les parpaings sur plusieurs étages. Ça me fit aussi penser qu'un petit tremblement de terre suffirait à emporter cette ville aux murs parfois aussi durs que du biscuit.

Bouba Jr a tout d'un jeune homme travailleur qui donne des réponses claires et concises. Je lui demandais alors si le verdict avait été rendu, s'il en connaissait la teneur, et quel était le rôle d'Abou dans la résolution des affaires familiales.

D'après Bouba Jr, le procès « *a cours actuellement, sans Abou. J'y retourne mercredi prochain, le 14, pour voir le verdict. C'est Maître Keïta qui nous défend.* » Lorsqu'Abou débarquait à la gendarmerie pour réclamer les coupons du pont-bascule, c'était donc bien un de ses coups de bluff. À la question de savoir pourquoi Abou n'est pas resté au tribunal, Bouba Jra répond que c'est tout simplement « *parce qu'il l'ouvre trop. Moi, le juge et tout le monde lui a dit de se barrer parce qu'il l'ouvre trop. Il a forcé la situation.* » Je repense alors à l'homme qui se

présente, fier, sourire aux lèvres et de blanc vêtu pour me dire être à la tête de huit familles lésées ; à l'homme souriant qui me surprit en m'invitant pour assister à la saisie de coagulum ; à celui qui ne sait pas lire, mais qui me tend des documents pour prouver ses dires ; celui qui débarque en trombe à la gendarmerie pour annoncer le verdict au commandant ; à celui qui voulait défendre sa communauté tout entière et qui finit en silence. Je ne puis m'empêcher d'imaginer qu'il devait croire un peu de ses mensonges et par conséquent s'attendre toujours à ce que la réalité s'adapte à ce qu'il affirmait avec force et mouchoir blanc. Mais tout est dit : il l'ouvre trop et force les situations.

En passant devant la maison d'Abou, je vis qu'il avait érigé de nouveaux murs en parpaing en un temps record sur tout le terrain entretenu qui jouxte sa maison. Et puis un beau matin, contre toute attente, voilà qu'Abou me rappelle. Il est au centre de l'attention de la ville en faisant l'actualité.

Il aurait eu ce terrain mitoyen en 1988, donc juste après l'installation de la société agro-industrielle, de la part d'une vieille maman Manon, pour la somme 60.000 GNF. Selon cette famille, cet accord devait durer le temps d'y faire des cultures ne devant pas dépasser quelques années. Or, le terrain est resté vierge jusqu'à ces derniers jours où les bases d'une construction « en dur » viennent d'être lancées pour ériger une future pompe à essence. La famille ayant fait « louer » le terrain dit s'être fait dépouiller de ce qui devait, au terme des cultures, revenir aux leurs. Ils sont alors venus tout détruire. Les murs ont été poussés à même le sol, le groupe s'est introduit chez Abou et un coup de feu a été tiré dans sa maison par le groupe en colère. Abou les accuse d'avoir volé une mallette qui contenait 33.000.000 de francs (3.300 euros) lors de cette malheureuse intrusion.

Le voilà qui m'appelle, probablement pour donner du crédit à cette affirmation rocambolesque à la gendarmerie. Il m'est arrivé plusieurs fois d'être confronté à ce genre d'accusation. Une jeune fille qui faisait un petit commerce transfrontalier avec le Libéria accuse un voisin d'avoir volé ses recettes d'un montant… incroyable. Je lui donnai un coup de main pour la retrouver ensuite en cellule. Un homme qui se bat au village accuse son agresseur d'avoir profité de la bagarre pour lui voler le contenu démentiel de sa poche. Une communauté qui veut renégocier un contrat important avec une compagnie d'exploitation du bois a perdu le protocole d'accord, qui semble être tombé de toutes les poches, jusqu'au moment où, comme par hasard, alors que les négociations tournent en leur défaveur, quelqu'un retrouve ledit document en pleine réunion. Décidément, c'est incroyable ce qui peut entrer et sortir d'une poche au moment le plus opportun, comme l'agressé peut trouver dans son agression une opportunité de s'enrichir.

Commence alors une autre affaire que nous ne suivrons pas ici, car elle n'a plus rien à avoir avec le commissaire Potter. Mais pour Abou, pour les autochtones et allochtones se poursuit, une infatigable lutte pour la sécurisation foncière, à un rythme effréné.

Conclusion de l'affaire du Petit Boubacar

L'affaire de la plantation de Petit Boubacar suit une trajectoire classique, allant d'assise coutumière vers le tribunal puisqu'aucun accord n'est accepté par toutes les parties. Le risque de trancher par la contrainte s'accroît en conséquence.

Nous avons vu que la terre était le fruit de logiques de don et de transmission qui se racontent à travers le récit de multiples alliances et ruptures sentimentales, d'enfants laissés dans une cour puis repris par d'autres. Le commissaire, par exemple, s'est battu pour faire revenir la mère de son ami de toujours dans la cour, et aussi pour honorer sa descendance en adoptant à son tour l'enfant de son ami décédé. C'est ainsi que se raconte la terre, puisque c'est ainsi qu'elle s'échange, se donne et se transmet. Elle est aussi le fruit de trajectoires migratoires, celle de huit familles disparues par exemple, celles des koniankés, des rapports de force entre autochtones et allochtones, avec le risque des passions identitaires aussi meurtries (car éternellement redevables) que blessantes (car désire une émancipation qui menace leurs tuteurs d'autrefois). Pour se légitimer, les détails et la chronologie des faits de chaque alliance importent. Mais aussi, les normes que les autorités vont décider d'y appliquer : est-ce qu'il est légitime, par exemple, qu'une femme en séparation de corps puisse réclamer les terres de son mari ? Est-ce bien son mari qui les a reçues, ou leur enfant ? Peut-on retirer la terre d'un homme qui y a déjà planté des hévéas et des palmiers depuis de nombreuses années ? Si oui, c'est selon quel dédommagement ? J'ai tenté de rendre compte des arguments légitimant de chacun pour donner une idée du vrai, mais qu'en est-il du juste ? Deux questions de poids que les autorités vont devoir trancher.

Ce n'est pas que la plantation de Petit Boubacar que le commissaire Potter revendique, mais 8ha dont le cas Boubacar n'est qu'une petite partie. À ce sujet, Abou disait vrai, mais je ne pouvais pas encore le savoir au moment où il le criait haut et fort : son deuxième procès en appel va finalement coiffer tous les autres conflits qui s'ignoraient mutuellement. Après avoir vu d'autres études de cas, nous y reviendrons donc pour conclure cette première recherche sur les conflits fonciers périurbains en Guinée. Il avait même probablement raison sur toute la ligne, mais se rendait inaudible, car « *il l'ouvrait trop,* » en adoptant une posture tantôt agressive (accusation de faux, politisation du débat en jetant de l'huile sur le feu des tensions ethnicoreligieuses), tantôt en usant de ruses malintentionnées qui ruinent la confiance (usage de la sorcellerie, rendez-vous

piégés à la gendarmerie, absence probablement volontaire à son procès), ou encore par des arguments mettant en avant son incapacité à lire et à comprendre les documents administratifs qu'il me tend comme des preuves. Quand un homme vous tend le compte rendu d'un procès pour appuyer ses dires, et que rien ne correspond, comment ne pas se sentir gêné d'être pris pour un idiot tout en pensant qu'il ment effrontément ? C'était mon impression, et la réunion de famille du clan Boubacar tout comme le fait qu'il fut exclu de l'audience au procès indique que je ne suis pas le seul à avoir eu une mauvaise impression. Il lui manque enfin, comme aux autres, une vision d'ensemble du conflit.

L'affaire Boubacar reprend les thèmes déjà abordés. La terre est donnée et transmise, et tout va pour le mieux jusqu'au moment où premièrement, le territoire s'est dilapidé, deuxièmement, la terre devient un moyen d'accumuler pour soi, et non plus l'objet d'un partage sans fin qui touche à ses limites matérielles. Ici encore, deux forces s'affrontent. Premièrement, celle de trouver un arrangement qui réhabilite l'entente, mais basé sur une forme de dilapidation qui n'est plus possible, d'une intégration dont les *étrangers* veulent s'émanciper, ainsi que de règles contraignantes de partage dont plus personne ne veut tant elles sont garantes de sécurisation autant que de pauvreté généralisée (d'où, d'ailleurs, de nombreuses conversions religieuses et la notion de développement qui négocie cette émancipation en tension avec le partage). Deuxièmement, celle de rompre l'entente pour accumuler en aliénant la terre de ceux qui l'occupent actuellement, en réinventant les droits de propriété autant que les obligations qui vont avec. L'entente est difficile à maintenir, car le manque d'espace contraint à trancher : la même parcelle ne peut être divisée indéfiniment ni voir son nombre d'ayant droit croitre au rythme effréné de la démographie et des revendications de chacun. Bien sûr, il est possible de s'éloigner, d'aller en brousse pour prolonger cette logique foncière de partage, mais toutes les terres ne se valent pas : qui veut devenir paysan loin des routes, de l'électricité, des marchés et du développement ? Le droit « moderne » tente alors de s'arranger des accords préalables : qui a hérité de quoi, s'est marié comment, qui peut en témoigner, quelles sont les traces écrites qui peuvent corroborer ces différents témoignages ? Mais pour une multitude de raisons (décès des aînés, oubli volontaire de différentes dettes, migration, urbanisation, administration croissantes…), peu de personnes peuvent encore corroborer les récits du passé de chacun.

J'ai voulu montrer l'émergence de cette crise autour de la propriété foncière, tout participe à un environnement juridique et social aux allures chaotique : tout est incertain et devient l'objet d'intrigues filandreuses. Un simple rendez-vous prend des tournures surprenantes, que ce soit l'absence lors d'un procès ou une prise à partie à la gendarmerie. Nous verrons que cela caractérise tant les stratégies au « coup par coup » de mes informateurs, autant que la production de document

administratif. Les contradictions, les mensonges, la mauvaise foi et les ruses malveillantes deviennent monnaie courante à la faveur d'un climat de méfiance, et même pire : de défiance. L'autre s'apparente à un loup, et la question est de savoir qui va manger ou être mangé. Même moi, l'enquêteur, en arrive à me demander systématiquement comment je vais me faire avoir, comment je suis utilisé, dans l'espoir de deviner les rapports de forces qui se cachent derrière des conversations aux apparences anodines.

Dans l'arène de ce conflit, ou sur l'échiquier, le commissaire Potter est en position de force. Non pas parce qu'il maîtrise l'arène, mais tire profit de sa fragmentation tout en étant le seul à avoir une vue d'ensemble, et donc à pouvoir élaborer une stratégie sur le long terme là où chacun porte une visière qui le cantonne à sa petite parcelle.

Pendant ce temps, Abou se donne de l'importance en se proclamant à la tête de huit familles lésées, tout en ignorant que ce sont bien plus que ces huit familles introuvables qui ne témoigneront jamais qui sont lésées aujourd'hui, et que l'affaire de sa plantation familiale n'est qu'une petite partie d'un conflit bien plus vaste impliquant des dizaines de foyers. Il aurait pu, par exemple, faire témoigner la demi-sœur d'Ali, Famata, qui exploite toujours l'ancienne cacaoyère bien réelle de son père, le mari de Dame Louopou, mais qui ne se trouve pas du tout là où le commissaire le prétend. N'importe quel autre intervenant de ce vaste conflit – qui se compte en dizaines ; aurait eu de bons arguments à opposer au haut fonctionnaire, car chacun peut légitimer sa propriété en puisant dans l'histoire de diverses transmissions appuyées par divers documents administratifs (abondants, et qui ne manquent d'ailleurs pas de se contredire mutuellement). Voyons le cas de Famata, une grand-mère fille de feu Sidiki qui est aussi un ayant droit sur le terrain revendiqué par fonctionnaire Potter.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

- **Famata** : Sœur d'Ali, par leur père Sidiki, et non par la mère. Elle vit dans la maison de son père (le troisième mari de Dame Louopou). Veuve, elle se dit aussi héritière. Ali lui avait notamment demandé de garder ses terres en son absence. Elle est héritière en filiation patrilinéaire…si la terre était bien à Sidiki, et non à Louopou. Cette partie de l'histoire est rétrospectivement très controversée.
- **Louopou** : une des épouses de Sidiki, le père de Famata. Elle en aurait pris tout son héritage.
- **Ali** : fils de Louopou et Sidiki, héritier incontesté de tout le domaine (estimé aujourd'hui à 8ha, mais qui était beaucoup plus restreint d'après certains), frère de Famata par le père et non par la mère.
- **Camara** : vieux professeur au lycée, lettré, a acheté un domaine agricole à Famata.
- **Boulanger** : a reçu le domaine occupé par Camara, de la part de Marie et Louopou. Est pris pour cible à la place d'Issa.
- **Issa** : fils de Marie, emprisonné temporairement durant le litige. Il menace Camara (et les konianké) dans un contexte très tendu entre autochtone (Manon) et allochtones (Konianké).
- **Marie** : fille de Louopou et de son second mari. Lettrée qui vit à Diécké, elle défend sa mère. Elle est derrière différentes ventes sur le domaine aujourd'hui revendiquée par Potter.
- **Potter** : le commissaire remplaçant Ali dans la filiation de Sidiki et Louopou. Il aurait fait lotir et commencé les ventes sur le domaine de Camara.
- **Alliés temporaires contre Potter:**
 - **Eugène**, expulsé par Potter et neveu de Louopou.
 - **Job**, un paysan Kpèllè ayant eu ses terres par tutorat et maintenant menacé par Potter.
 - **Gamo Jr** : un important revendeur de parcelle sur un domaine inclus dans les 8ha revendiqué par le commissaire.
- **Autre**
 - **Harry**, l'acolyte de **Potter** sur le terrain.
 - le **préfet** qui intervient soudainement sans tenir compte des autres décisions.

Nous allons maintenant nous intéresser au cas de Famata. Elle est prise à partie dans l'affaire Potter pour avoir vendu un hectare de terrain à M. Camara en 2005. Ce dernier est donc sommé de quitter ou de racheter son terrain, à un prix actualisé et donc décuplé, auprès du fonctionnaire Potter qui en réclame la propriété. Pour raconter cette histoire, nous allons commencer par faire le récit de la vie de Madame Famata, situer ses liens de parenté avec Dame Louopou, afin de comprendre les éléments qui légitiment sa propriété. Nous allons ensuite interpréter les logiques de divergences au regard de ce que nous savons déjà de l'affaire Potter. Sur cette base, nous allons décrire la trajectoire du conflit. Ce faisant, nous pouvons déduire que, étant donné le travail de l'administration cadastrale et judiciaire, ces derniers n'ont aucune vue d'ensemble sur l'affaire en cours. Dans cette ambiance chaotique, la justice ne sait pas sur quel banc asseoir Famata et son acheteur, M. Camara : sont-ils alliés contre le commissaire, ou ennemis pour avoir vendu un bien qui n'appartenait pas à la vendeuse ? La trajectoire de leur conflit participe donc à faire entrevoir l'ampleur du dossier Potter, mais aussi l'atout que peut représenter ce chaos pour le haut fonctionnaire.

Famata, la gardienne en noir

Famata est aujourd'hui une grand-mère musulmane, vêtu de noir de la tête au pied, qui vit dans la même cour que Dame Louopou. Elles sont même voisines, Famata vivant dans la maison de son père, feu Sidiki, le troisième mari de Dame Loupou. Ceci pour une raison simple : elle n'est actuellement pas mariée, et est la fille de la première épouse de Sidiki (Dame Louopou étant la troisième), sans parler du fait que, comme nous le verrons, elle doit littéralement occuper le terrain pour ne pas que celui-ci puisse retourner aux Manons. Sa présence est assumée comme étant partie de cette lutte territoriale. En épousant Sidiki, Dame Loupou est donc devenue la marâtre de Famata… Le défunt Ali, héritier incontesté remplacé dans la filiation par le fonctionnaire Potteur, était donc le petit (demi)frère de Famata. Voyons comment Famata en fait le récit, et quelle divergence cela suggère avec ce que nous savons déjà.

Famata est née à quelque centaine de mètres de là, dans la première demeure de Sidiki. À cette époque, ce qui est aujourd'hui une cour densément peuplée n'était encore que de la forêt et des champs, de la « brousse. » Elle est le premier enfant connu et en vie de Sidiki, et de sa première épouse Fofana. Après avoir mis Famata au monde, Fofana prit la fuite et alla refaire sa vie au Libéria voisin. Sidiki, alors jeune père pour la première fois, envoya sa fille dans sa famille restée à Beyla, la capitale culturelle des Koniankés. Mawatta passe alors sa petite enfance auprès de ses grands-parents paternels loin de Diécké en vivant de travail champêtre : cueillette de haricots le matin, revente de haricots au marché l'après-midi, dit-elle. Devenue jeune fille, elle retourna à

Diécké auprès de son père, qui avait entre-temps pris Dame Louopou comme épouse. Dame Loupou s'occupa de Famata comme une mère s'occupe de son enfant, remplissant par-là le rôle attendu d'une marâtre.

Dame Loupou, Sidiki et Famata vivaient alors ensemble, lorsque ce dernier prit une troisième épouse, une konianké du nom de Mamè. La cohabitation devint difficile en raison des disputes récurrentes entre Mamè et Loupou. C'est dans ce contexte que, d'après Famata, Loupou donna naissance à Ali, le garçon unique qui devait hériter des terres de son père. Mais, Louopou ne se sentait pas bien dans l'Islam ni dans son ménage. Famata nous dit que « *La cohabitation est alors devenue difficile, car il y avait la jalousie* » et « *Louopou avait quitté le foyer en laissant Ali avec son papa alors qu'il n'était même pas sevré.* » Nous savons déjà que Louopou est alors partie vivre au Libéria avec le Konkon, un quatrième mari, et qu'elle ne reviendra que bien plus tard, notamment par l'entremise d'Ali qui s'est toujours battu pour faire revenir sa mère.

De ses jeunes années en Guinée, Famata raconte qu'elle adorait alors participer aux troupes du Pouvoir Révolutionnaire Local (PRL) au sein desquelles elle apprenait à chanter et à danser, fonction aujourd'hui largement reprise par diverses églises, pratiquement le seul hobby disponible pour de nombreuses jeunes filles lorsqu'elles n'ont pas envie de fréquenter la vie des bars. Le samedi soir était ses moments préférés, car elle se rendait alors à l'école de Diécké avec son groupe de copines qui ne peuvent plus en témoigner, car sont toutes mortes depuis. Là-bas, elles pouvaient danser jusqu'au matin. Aimant sa vie sociale entre copines et le chant, Famata accorde néanmoins beaucoup d'importance à sa piété, et prend la peine de souligner avoir toujours été ainsi. « *Bien sûr, j'avais des copines qui allaient dormir chez leur petit copain, mais moi, je détestais ça.* » Ses amples vêtements noirs semblent s'ancrer à une sobriété de toujours. Elle rajoute que « *C'est parce que je n'aimais pas aller faire des bêtises avec les garçons, je n'aimais pas danser. La nuit, dès que le dîner était fini, vers 19-21h, nous nous réunissions en groupe chez l'une de nous et chacune racontait des contes et des fables jusqu'au moment où, fatiguées, nous allions dormir dans les lits de nos grands-mères.*» Le plus beau jour arriva lorsqu'elle reçut sa tenue de fête complète, qu'elle garda soigneusement durant de nombreuses années en ne la portant que pour les grandes occasions. C'est ainsi que Famata raconte son enfance sans que je ne sache toujours y distinguer des dates précises, des âges ou même l'adolescence de l'enfance. Deux étapes rituelles et charnière toutefois : l'excision et le mariage, auxquelles il faut rajouter l'indépendance de la Guinée.

Peu après l'enfance vint le jour de l'excision, toujours pratiquée aujourd'hui sur les femmes au début de la puberté indistinctement de l'appartenance religieuse. Famata raconte qu'elle devait alors accomplir le rituel dans le village de Louopou, sa mère en fonction. Elle prit alors la fuite

pour se réfugier dans le village de la troisième épouse de son père, Mamè, et ensuite plus loin encore au Libéria, où elle alla rejoindre Fofana, sa mère biologique et première épouse de son père.

Loin de là, en 1958, à Beyla où elle passa sa première enfance, Ibrahima s'adressa aux parents paternels de Famata pour demander sa main en tant que seconde épouse. Elle dû alors s'y rentre et protester. « *Il a demandé ma main aux parents. Je ne voulais pas, mais il y a eu pression. Puis cela s'est bien passé.* » La même année, la Guinée reçut son indépendance de la France avec laquelle elle rompit rapidement toute relation diplomatique tandis que le président Sékou Touré accéda au pouvoir qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1984.

Bien vite, à partir de là, Famata raconte que la vie est devenue difficile. Elle se battait avec la première épouse de son nouveau mari dans un climat de violence politique et d'incertitude économique. *« Lorsque Sékou* [le président] *est devenu dur, je suis partie avec mon mari Ibrahima pour un long voyage de sept années. (…) Pour l'aventure, et pour aller chercher de l'argent.* » Elle trouva alors refuge au Congo belge, en ignorant que ce pays aussi était sur le point de connaître des bouleversements analogues à la Guinée. « *Pour aller au Congo, Ibrahima est allé d'abord. Puis, il a envoyé l'argent pour mon transport. »* Il fit d'abord venir Famata, car c'était la plus jeune de ses épouses. Mais une fois au Congo, *« je conseillai à mon mari de faire venir l'autre épouse, car son enfant qu'elle portait encore sur le dos allait être sevré, et donc, il fallait qu'elle vienne pour ne pas que quelqu'un d'autre ne l'engrosse.* »

Famata aura alors « *assisté à la montée au pouvoir de Mobutu, et des affaires entre Tshombé et Kasavubu*. » Ils ont migré au Congo dans l'espoir de trouver la paix qui n'était plus possible en Guinée, mais finalement, « *J'ai toujours connu des problèmes ethniques là-bas, et des combats.* » (III : 61). « *Mon mari était un minier, il est parti à la recherche de diamants. Il creusait clandestinement. Il s'est fait arrêter par l'armée gouvernementale. Dès qu'il est sorti de prison, nous sommes partis. L'armée a pris nos diamants et le reste. […] J'ai même dû vendre mes vêtements pour rentrer. Ce n'était pas bon le Congo.* » Famata me confie que durant ces années difficiles, elle hésita à quitter son mari pour un autre homme qui lui faisait alors la cour. Si elle est restée avec Ibrahima, ce n'était que pour honorer la volonté de son père…

De retour en Guinée, toutefois, Famata quitta son mari pour Sanyo, un autre Konianké. Et, comme sa mère avant elle, elle alla vivre au Libéria d'où elle se lança dans le commerce transfrontalier de cola. Elle allait « *acheter la cola aux planteurs et la revendre en ville, à Ganta, et à la frontière de la Guinée, dans la région du mont Nimba, en zone Manon.* »

Elle réalise alors un grand malheur : elle est stérile. Si elle ne trouve pas de solution, elle risque de finir vieille et seule, comme une femme « crampon » (Laurent, 2010)[54] sans enfants ni mari pour prendre soin d'elle dans sa cour… « *Comme je n'ai pas pu avoir d'enfants, j'ai dit à mon mari de se marier à une autre femme que j'ai choisie moi-même pour mon mari.* » Elle raconte que « *Mon mari avait un copain avec qui il faisait affaire à Ganta. C'est ce dernier qui a proposé une parente pour donner à mon mari. Il a refusé cette femme disant qu'il ne voulait pas d'elle. Elle était divorcée. Je l'ai forcé à prendre cette femme. Mon mari a accepté par amour, pour [me] signifier son attachement.* » *« Elle eut trois enfants. La première fille porte mon nom et a grandi dans mes mains. Actuellement, elle n'est pas mariée et vit à N'Zérékoré. Le second enfant est mort à la naissance et le troisième est mort avec sa mère. Comme la mère mourut en troisième couche, il fallait trouver une autre femme qui puisse rester avec eux pour faire des enfants.* »

Concernant cette seconde femme*, « c'est Sanyo* [son époux] *qui l'a remarquée en premier. Il m'a dit qu'il avait peur, car il ne voulait pas me décevoir en prenant une autre femme, car la première femme que Sanyo avait me respectait comme une maman. Donc, Sanyo voulait que la décision me vienne de moi. Comme le papa de la femme était au Libéria, c'est moi seule qui allai négocier là-bas pour avoir la femme. Je n'ai jamais été jalouse. Le fait de ne pas avoir pu avoir d'enfants m'a poussée à être plus coopérative pour que mon mari puisse trouver des héritiers.*» Cette seconde femme, enfin, « *eut quatre enfants avec mon mari (…).* » Famata put donc avoir des enfants en « coopérant » avec son second mari pour qu'il prenne d'autres épouses à cet effet.

C'est très probablement durant cette période que Sidiki a envoyé son fils Ali pour faire l'école de police à Conakry. On sait qu'il quitta son village avec son ami de toujours, Potter. Nous savons aussi que ce n'est qu'après avoir été diplômé qu'Ali put réaliser son rêve : faire revenir sa mère dans la cour de son père. *« Une fois diplômé, il voulut ramener sa maman dame Loupou dans le foyer. Mais Sidiki refusa.* » Ali implique alors Famata, sa grande sœur, dans un long processus de réconciliation et de négociation entre parents. Famata raconte que *« Ali alla au Libéria pour venir me rechercher, moi sa grande sœur, pour lui demander de l'aider à faire revenir dame Loupou. Je lui dis de rassembler les sages de Diécké pour qu'ils prient pour lui, car moi, je resterais* [au Libéria, auprès de sa première maman]. *Ali refusa et insista pour que je vienne aussi. Il insista jusqu'à ce qu'on retourne ensemble à Diécké prier Sidiki qui finit par accepter de reprendre Louopou tout en lui donnant une autre maison à l'écart* [dans laquelle Louopou vit toujours]. *Cela, car il était jaloux qu'elle l'ait quitté pour aller faire des enfants à un autre. C'est*

[54] Dans ce vaste ouvrage d'anthropologie de la beauté, Laurent questionne la place de celle-ci concernant les femmes plus âgées que les cadets épousent non sans diverses formes de pression sociale, afin de les entretenir. Le mariage est ici une forme de sécurisation populaire qui influence en retour les constructions sociales de la beauté.

ainsi que dès que dame Louopou est rentrée, Kokaba reprit son service à Conakry, et moi je suis rentrée au Libéria. »

Mais les disputes entre Sidiki et Louopou reprirent de plus belle, car « *(…) dans la religion musulmane, la vente et la consommation d'alcool sont interdites. Or, dame Louopou a commencé à vendre le vin blanc* [vin de palmier artisanal]. *Sidiki a ordonné de cesser, mais elle a refusé. À ce propos, le vieux* [Sidiki] *a envoyé une commission à Ali pour qu'il vienne rechercher sa mère, car son comportement était incompatible avec la religion. Étant dans un service public, Ali n'a pas eu de permission tout de suite pour venir.* » C'était donc à Famata qu'incombait le rôle d'aller réconcilier ses parents, elle prit la route depuis le Libéria pour Diécké…

Malheureusement, elle eut un accident de voiture qui entailla son visage. Sidiki alla chercher beaucoup de cola aux champs afin de la vendre et de payer les soins nécessaires à sa fille. Et « *c'est là-bas à 24km qu'il trouva la mort. Il est tombé malade le soir et il mourut le matin même*.» Ces étranges malaises foudroyants ne sont pas chose rare, j'en aurai connu certains dans mon entourage, c'est ce qu'on appelle une « *brève maladie*. » À cette occasion, Ali a dû venir dans l'urgence, non plus pour emmener ou réconcilier sa mère comme il aurait aimé, mais pour assister aux funérailles de son père et aider sa sœur blessée. « *Lorsqu'il vint me chercher, Sidiki était mort, étant fâché avec dame Louopou.* » Dame Louopou n'insiste évidemment pas sur le fait qu'elle et son mari étaient alors en procédure de séparation à la mort de ce dernier.

Des trois épouses (Fofana, Loupou et Mamè), Sidiki n'avait plus que deux enfants en vie : Famata issue de sa première épouse, et Ali, issu de la seconde. On parle rarement des enfants morts, mais concernant la filiation de Sidiki j'ai néanmoins eu vent de deux d'entre eux décédé en bas âge et sans descendance. « *La fille est morte en premier, de boutons partout sur le corps. C'est la maladie "malonienè" qui provoque des dysenteries et de la déshydratation. Le garçon quittait Koïmpa en vélo et mourut à cause d'une côte cassée qui endommageait les organes internes. De retour ici et souffrant, on le massait au kaolin, puis son ventre gonflait. On l'a alors emmené à l'hôpital et il est mort.* »

Il restait donc à Ali et Famata à organiser les funérailles de leur père. « *Il ne restait plus que Famata et Ali. Et comme il est de coutume chez nous, lorsqu'un vieux meurt, l'héritier est le garçon. Donc, les documents du domaine ont été remis à Ali avec le lieu où ils logent et leur terrain.* » Je n'ai jamais eu vent de ces documents, je n'ai trouvé aucune autre évocation, ni même aucune trace durant l'enquête… Il est probable qu'ils aient disparu : le papier ne dure pas des décennies dans l'humidité et les conditions de conservation d'une case. Pour l'enterrement, comme le veut la pratique, les vieux se sont rassemblés à cet effet pour réunir la famille et procéder ensemble de la succession, jusqu'alors incontestée et dans une relative entente qui facilite

grandement les choses. Sur ce, Ali dû repartit travailler à Conakry. Puis, « *Il fut muté à Lola, en pays Kono. Mais comme la concession et les biens de Sidiki étaient à l'abandon, il m'a écrit en passant par le grand frère de mon mari, pour que je vienne m'installer ici afin de veiller sur ses biens. Il a envoyé l'argent pour le transport et le nécessaire.* » Comme Dame Louopou n'était plus avec son mari, ou tout du moins sur le point de rupture, Famata s'est donc retrouvée gardienne des terres de son petit frère. Voilà pourquoi et comment elle est toujours là aujourd'hui à veiller sur ce patrimoine, dans une maison qui « *n'a jamais été rénovée, si ce n'est badigeonner les murs à la bouse de vache.* » Ali est resté un temps à Lola alors que Famata et son mari « *étaient très bien lotis. Ali et mon mari ont tout fait pour moi et j'étais très heureuse et à l'aise. Ce fut les meilleurs moments pour moi.* »

« *Puis, Ali est mort* », poursuit-elle. « *Il est tombé malade, son visage a enflé. Je suis allé le soutenir et il ne pouvait même plus parler. Il fut enterré à Kissidougou, là où il était allé pour le traitement.* » Elle me montre alors une photo jaunie au format passeport, de son défunt frère Ali. Cet évènement marque la fin d'une période d'entente, et amorce le conflit foncier qui nous concerne, rendant crucial le moindre détail de tout ce qui précède : qui est né où, s'est marié avec qui, comment et pourquoi.

La succession de ce patrimoine devient conflictuelle tandis que les relations entre Famata et sa marâtre Louopou se tendent. D'aucuns disent que Famata aurait dû partir vivre sur les terres de son mari, ou même dans le village d'origine des koniankés, car il n'y avait plus personne de vivant pour incarner l'entente qui était à l'origine du don foncier entre ces Manons et ces koniakés (que ce don soit le résultat d'une alliance ou d'un cadeau n'y change rien puisque même en cas d'alliance, en principe, une femme hérite des terres de son mari et non de son père). *« Ceci, car ce sont des konianké de Beyla, qu'ils devaient partir, mais ils sont restés ici* » m'explique monsieur Bah, mon partenaire d'enquête.

Famata et son mari sont restés sur les terres qu'Ali leur avait demandé d'occuper sans savoir qu'il allait mourir avant de pouvoir y retourner. Du moins jusqu'à ce que M. Sanyo, le mari de Famata tombe malade. « *On est alors parti à Beyla pour trouver un guérisseur. Après trois ou quatre ans là-bas, alors que la maison ici était en location, le monsieur Sanyo mourut. C'est là-bas qu'il fut enterré.* » Après ça, Mawatta ne s'est pas remariée et n'est pas non plus restée dans sa belle-famille du côté de Beyla. Elle décida de rentrer se réinstaller seule dans la maison de feu son père où elle avait vécu ses plus heureuses années, lorsque son frère et son mari prenaient soin d'elle. Mais… « *À mon arrivée ici, je constatai que tous les terrains de mon père avaient été donnés aux parents* [Manon] *de dame Loupou»*, dit Famata, alors qu'elle avait mis la maison et les terrains agricoles en location. Remarquons que du point de vue de Dame Louopou, il n'y avait

plus personne pour succéder à son feu mari… Famata raconte donc que « *Louopou revendait des parcelles au Manons. Cela eut lieu pendant la période de Lansana* [successeur de Sékou Touré au pouvoir]. *La plantation industrielle était aussi déjà là. Ensuite, je me suis retrouvée entièrement seule ici, et dépossédée des biens de mon papa.* » Dans ce récit, Dame Louopou aurait donc profité de l'absence de Famata pour revendre, donner, céder, une partie du patrimoine de Sidiki aux autochtones… Ce qui implique logiquement qu'une partie du domaine revendiqué par Potter, en qualité de descendant adoptif de Dame Loupou, soit occupé par des acheteurs ayant négocié directement auprès de la Vieille avant que le haut fonctionnaire n'entre en scène. On sera donc confronté à un cas de figure sans queue ni tête[55] où des habitants sont menacés d'expulsion par le commissaire, qui tire sa légitimité de celle-là même qui leur a préalablement vendu ! Autrement dit, la Vieille donne au commissaire un patrimoine qu'elle a déjà partiellement vendu à d'autres.

Famata, la vieille grand-mère (stérile avec deux enfants de coépouses) se retrouve donc veuve de M. Sanyo, isolée dans la cour de son défunt père dont elle occupe la maison, entourée des représentants d'une communauté qui souhaite la déposséder de ses biens. Pour vivre, elle cumule différentes sources de petits revenus. D'abord, elle partage la moitié de sa maison avec un couple afin de toucher l'argent de la location. Ensuite, elle exploite toujours la plantation de café et cacao de Sidiki, du moins la partie qui est toujours plantée, d'ailleurs hors des huit hectares revendiqués par le commissaire, et hors de la ville, et déjà exploitées avant le mariage entre Sidiki et Loupou – ces vieux arbres valident donc tout à fait ses arguments légitimant. Tous les matins, elle commence par aller y ramasser le bois mort afin de le revendre au marché. Et puis elle y récupère aussi le café, le cacao et la cola. Elle y « *défriche et cueille à l'aide d'un long bâton fourchu. Malgré ça, les petits enfants de dame Loupou viennent prendre le café. Ils ne nettoient pas, mais vont cueillir !* » Occasionnellement, « *lorsqu'il n'y a ni café ni cola, je me transforme en guérisseuse et cueille des racines, des feuilles et des lianes pour vendre aux gens, traiter des patients.* » Et enfin, en dehors de ces activités de guérisseuse, de cueillette de bois mort et de fruits, ou de mise en location, *« À défaut de ça, c'est El Hadj Doré qui s'occupe de moi. Il est originaire de la même ville que mon mari, le même village. Donc le vieux me prend en charge.* » Car, souvenons-nous, contrairement à ce qui est attendu dans ces cas-là, la veuve esseulée n'est pas rentrée au village de son mari lorsque ce dernier est décédé ! C'est donc un homme de là-bas qui lui prête main-forte ici même, malgré qu'ils ne soient pas mariés.

[55] Ce n'est pas là un jugement de valeur entièrement personnel, mais bien un problème dénoncé par les personnes concernées.

La situation de Famata dans la cour empire lorsque Marie, la fille du second mari de Dame Loupou, vient dans la cour. Famata raconte que *« (…) Marie, la fille du Konkon* [le second mari de dame Bintou] *me menace. Ceci, car il y avait la jalousie. Ils m'ont même frappée. Cela pour que je quitte. Or, comme mon père avait construit ici, je refusai de quitter.* » Aujourd'hui, « *Delphine ne me salue même plus.* » Si on peut aisément comprendre l'animosité de Delphine envers Famata, elle prend ici des allures disproportionnées que nous ne comprendrons qu'à la fin de l'enquête, et que je n'exposerai qu'à la fin de ce récit. « *Au départ, depuis qu'il y a la dispute, les relations se sont détériorées. Toutefois, Louopou c'est ma maman, donc cela reste à bonjour-bonjour*. » Elle désespère de ce climat relationnel autant que de son patrimoine… « *Je veux que tout ce domaine de huit hectares, comme cela appartenait à mon papa, cela me soit intégralement rendu. Ainsi je pourrai vivre plus tranquillement jusqu'à ma mort. Parce que Ali est mon frère, et, donc, l'enfant de Ali est mon enfant ! Et donc c'est à moi.*

– *Et laisseriez-vous quelque chose à votre maman Loupou* ? Lui demandais-je alors.

- *Bien sûr* !»

Mais plus encore que le patrimoine foncier, ce qui hante Famata, c'est l'âme de son défunt père… elle pense que son âme est en danger à cause des pratiques peu islamiques de Louopou. Celle-ci, avec l'aide de sa fille Marie et des enfants de cette dernière, vendent du Kinjuice et du Bangui (alcool et rhum à base de vin blanc) sur les terres de Sidiki. « *Il y a une règle islamique qui dit qu'on ne peut pas faire ça sur la parcelle occupée par un musulman mort. Car si on vend ou qu'on boit de l'alcool sur la concession d'un musulman mort, cela lui crée des problèmes dans l'au-delà. Même si ceux qui font ça ne sont pas musulmans.* » Cela touche indirectement à notre problématique, puisque cela relève des tensions entre communautés. Cet argument relève selon moi d'une véritable offensive islamique, avec un rejet assumé de toute possibilité de vivre ensemble : tout domaine ayant appartenu à un musulman relèverait alors d'un droit islamique jusqu'à la fin des temps, au risque de voir l'âme des occupants musulmans maltraitée dans l'au-delà... Si à mes yeux c'est juste une forme d'agression religieuse totalisante, c'est toutefois utile à la politisation du conflit qui nous concerne, puisque nous avons vu que c'est par la mosquée que la communauté konianké s'est mobilisée pour intercéder auprès des juges. La communauté musulmane ne peut pas ne pas se mobiliser pour sauver l'âme d'un des leurs. Néanmoins, cette revendication reste totalement marginale dans notre étude de cas, sans que nous en ayant eu d'autres échos.

Nous avons maintenant établi la légitimité historique de Famata sur son domaine dont une partie est revendiquée par Potter. Voyons les sources de divergences avec ce que nous savons déjà avant d'établir le litige actuel et leur gestion par les institutions régulatrices.

Divergences et indicibles

Nous remarquons que la mise en récit de ces histoires nuptiales est très différente entre Famata et Dame Loupou. La première insiste bien sur le départ de Fofana, la première épouse de Sidiki, qui s'est retrouvé seul avec Famata à charge lorsqu'il prit Louopou en mariage. Tandis que cette dernière oublie presque de raconter sa rupture avec Sidiki, ainsi que le mariage qui s'ensuivit et son retour au foyer. Il va de soi que ces divergences et variations ne sont pas que de simples stratégies narratives intéressées au regard du conflit foncier qui nous concerne, mais aussi des évènements qui ont une valeur affective très différente selon les protagonistes. Pour Famata, le départ de sa mère Fofana est un bouleversement énorme : sa mère quitte la cour où elle devra rester étant donné qu'elle appartient à la famille de son père. Pour Louopou ce n'est que le départ de la première épouse de son nouveau mari… De même, Loupou a pris Famata comme sa propre fille, et, lorsque Louopou est partie, pour Famata, c'était à nouveau le départ d'une mère. Elle insiste bien sur cette injustice « (…), *car Sidiki est allé se marier à une femme de son ethnie* [Mamè, qui est konianké]. *La cohabitation est alors devenue difficile, car il y avait la jalousie* » et « *Louopou avait quitté le foyer en laissant Ali* [l'héritier] *avec son papa alors qu'il n'était même pas sevré.* » Or, avant le sevrage, il est de coutume que la femme garde l'enfant si elle quitte son mari. Présenté comme ça, Famata souligne un abandon aussi irresponsable que tragique tout en disqualifiant la filiation foncière de Loupou. Le récit se construit ainsi, d'arguments intéressés et intéressants pondérés par leur valeur affective.

Notons aussi que pour Famata, le terrain que revendique Potter n'est pas situé là où il le prétend, mais incluait aussi la une vieille plantation de colatiers qu'elle exploite toujours, et que nous sommes allés visiter. De plus, d'après elle, Sidiki possédait déjà ce domaine avant d'épouser Dame Loupou – il ne l'aurait donc pas reçu à l'occasion de ce mariage. « *Pendant que Fofana était partie, le vieux Sidiki se maria à dame Loupou. Avant que Didiki ait marié dame Louopou, le vieux Sidiki avait déjà sa caféière sur le terrain actuellement litigieux. Par après, comme le café ne faisait pas bon marché, il a mélangé les cultures avec des colatiers. »* Tandis que pour Dame Loupou, les 8ha étaient son propre patrimoine (celui de ses proches) confié à Sidiki à l'occasion de leur mariage uniquement, et afin de nourrir les enfants issus de leur union. Cela n'exclut toutefois pas qu'elles aient possiblement toutes les deux raisons malgré leur contradiction

apparente, car peut-être que Sidiki exploitait déjà des terres qui était siennes avant de prendre Loupou pour épouse, occasion d'en recevoir davantage par le biais de cette alliance.

Toutefois, Famata est très claire, et la différence est fondamentale. Pour elle, les 8ha litigieux sont une partie d'un domaine plus large, dont sa cacaoyère fait toujours partie, et qui a été donnée par les autochtones Manon dans une relation de tutorat qui n'a rien à avoir avec l'alliance entre Loupou et Sidiki. « *Sidiki s'est confié au Manons, et il a reçu ces champs cadeaux. Ce n'était pas à l'occasion du mariage avec Louopou ! C'était un cadeau des Manons pour la bonne entente, contre la cola (…). Il n'y a pas eu d'histoire de terrain lors du mariage entre Loupou et Sidiki.* » « *C'était un domaine où chacun faisait son champ de riz. Après le riz, on a planté du cacao, du temps de Sékou Touré. Mais moi-même j'ai augmenté la densité de café et de cacao.* » Il s'agirait alors d'un tutorat classique, qui oblige à une reconnaissance et à divers devoirs ponctuels en contrepartie du cadeau. En perdant les tuteurs de vue et de mémoire, cette reconnaissance doit se diluer envers les Manons, à défaut de savoir lesquels en particulier. Or, les deux groupes sont entrés dans une compétition lucrative et mutuellement exclusive pour les terres…

Famata partage d'ailleurs l'analyse de nombreux acteurs de terrain, qui est aussi la mienne et celle du doyen de la communauté Konianké. Par le passé, les terres étaient abondantes, l'objectif était de les mettre en valeur, et le tutorat était le moyen d'intégrer les étrangers. Logique qui touche mécaniquement à ses limites, d'après moi, lorsque la terre vient à manquer. La terre est alors potentiellement un bien marchand tandis que ce qu'elle produit entre dans une économie globalisée. Elle décrit cette transition en ces termes : « *À l'époque, il n'y avait pas d'histoire de vente de terrain, tout était à l'amiable, et nous n'étions pas nombreux. Il suffisait de défricher pour avoir son champ* [la terre n'était pas rare, elle ne pouvait être l'objet d'une transaction marchande]. (…) *S'il y a des problèmes maintenant c'est parce que la terre a pris de la valeur et les Manons se rendent compte qu'il y a un revenu là-dessus.* » Pour elle, les Manons tentent donc de tirer profit de la dilapidation de leur patrimoine, tout en revenant çà et là sur leurs dons.

De plus, ce qui est exceptionnel, Famata, contrairement au clan Boubacar, connaît ses tuteurs ! « *Il y a des vieux, tuteurs de Sidiki dont les enfants eux-mêmes sont vieux à l'heure actuelle. Ce sont Ce Bamis, une vieille Manon, un ancien combattant. Et Pé, avec un certain Zabiah, le père de Zaoro.* »

Mais si ceux-ci n'appuient pas sa version des faits et refusent de témoigner, ce serait parce qu'« *Ils ont voulu favoriser les Manons. S'ils avaient défendu Boubacar ou moi, ils auraient été marginalisés auprès des Manons.* » Autrement dit, en disant « la vérité, » ils menacent *l'entente* entre Manon dans ce contexte de transition foncière et de compétition intercommunautaire. Les tuteurs ne peuvent parler sans porter préjudice à leur propre groupe d'appartenance. Les récits

Manon ne peuvent contrarier leur *entente*, d'où une incitation à l'amnésie sur l'histoire de « leurs » étrangers (en réponse à l'amnésie de ces mêmes étrangers désireux de s'émanciper du tutorat) ... Se rappeler, c'est se soumettre (pour l'étranger), ou garantir la propriété de son étranger (pour l'autochtone), chacun a donc parfois de bonnes raisons d'oublier ou de ne pas transmettre en fonction de ces deux objectifs (s'émanciper ou se réapproprier un patrimoine), et donc de l'entente à promouvoir. Famata assume explicitement ce rapport de force entre allochtone et autochtone qui la contraint à rester malgré son grand âge dans une cour entourée de voisins qu'elle sent hostiles : « *comme mon papa est mort, je ne veux pas vendre la concession de mon père pour que cela retourne aux Manons. Les miens m'ont demandé de rester pour ne pas que cela aille aux Manons.* »

C'est tout le problème des histoires orales : elles s'oublient et reformulent avec une grande fluidité au gré des rapports de forces, tandis qu'un document laisse une trace matérielle (qu'il est toutefois possible de « perdre, » de « fausser » ou de laisser pratiquement vide à l'image des « documents fétiches » qui ne signifient rien sans récit oral). La mémoire reste donc très malléable, notamment en raison de son support oral qui repose sur la bonne volonté, mais aussi sur sa capacité à modifier des rapports de force entre ethnies autour d'enjeux concrets tels que 8ha en voie d'urbanisation intensive ou d'agriculture rentière qui se chiffrent en dizaines de millions de francs. L'oralité n'a donc plus grand-chose à avoir avec la mémoire factuelle d'un évènement, même récent, mais avec la qualité d'une relation, d'une entente à servir ou desservir, d'un ordre social à promouvoir au détriment d'un autre.

Nous retrouverons cette caractéristique fondamentale dans les négociations foncières agro-industrielles : un protocole d'accord écrit se perd, les cartes se perdent ou se redessinent, une négociation et un accord s'oublient, ne compte que l'entretient d'une bonne relation à négocier au jour le jour en fonction d'enjeux qui changent selon l'avancement de la course foncière allant de l'abondance et la gratuité au manque insécurisant allant de pair avec la marchandisation et la privatisation (synonyme d'exclusion). L'appropriation privative n'émerge que là où il est devenu nécessaire d'exclure parce que la terre est venue à manquer, tandis que la marchandisation n'a pas de raison d'être en contexte d'abondance. Il n'y a donc pas, dans l'environnement de cette recherche, de privatisation ni de marchandisation qui ne s'impose par autre chose que les acteurs de terrains eux-mêmes. C'est même plutôt le contraire, comme nous allons le voir : ceux-ci peinent à sécuriser leur propriété auprès des institutions.

Toutefois, le plus important dans l'histoire qui nous concerne n'est pas tant de savoir à qui étaient réellement ces terres, mais de constater qu'on ne sait jamais exactement de quelle terre il est question. Il n'y a d'ailleurs pas de carte pour les situer, voir si les domaines revendiqués par les uns et les autres se chevauchent partiellement ou non. Aucun document pour situer les huit familles dont Abou faisait mention… Reste à nous fier à des récits et à des descentes sur le terrain pour observer les lieux, sans outil de visualisation spatiale à même de clarifier les choses lors du débat. Lors d'une descente, rien n'empêche le guide d'indiquer des frontières qui ne sont pas celles qu'auraient indiquées les voisins ou les occupants eux-mêmes. Aucun support matériel donc, si ce n'est la terre et les arbres muets eux-mêmes, pour faire consensus ou signifier l'ampleur du désaccord. Le problème reste cloisonné en autant de versions difficiles à confronter et à objectiver – sauf à être cartographe et à pouvoir mobiliser des centaines de parties prenantes tout en évitant qu'ils ne s'en prennent les uns aux autres. Les tribunaux qui, eux, finiront bien par trancher si les propositions de consensus sont systématiquement refusées par les protagonistes sont par ailleurs dans le même flous. Ce flou est structurant et fondamental, récurrent dans toutes nos enquêtes, y compris celles portant sur les plantations industrielles. Nous y reviendrons puisque le verdict que la cour s'apprête à rendre dans l'affaire Boubacar dépend de la manière dont ce voile sera levé par les administrations en charge du cadastre. Ces dernières sont donc déterminantes dans les rapports de forces que je restitue ici.

Maintenant que nous avons vu les prémices du litige qui propulse Famata dans le dossier du fonctionnaire Potteur, avec sa préhistoire familiale qui met en avant d'autres éléments légitimant que les récits précédents, voyons comment ce conflit s'est déroulé, et comment l'administration va qualifier ou disqualifier ces récits divergents.

Trajectoire du conflit Camara : La chaise musicale

Introduction : perdre le cadastre permet de vendre plusieurs fois le même hectare

Famata a vendu un hectare de terrain à M. Camara, tirant sa légitimité à le faire de par sa filiation avec Sidiki (son père) et Ali (son frère l'ayant chargé de protéger ce patrimoine durant son absence). Elle est spoliée par sa marâtre, la Vieille Louopou. En tant qu'ayant droit exclusive, elle est libre de les vendre. Son client, M. Camara se retrouve par après en litige, au côté de sa vendeuse, contre ses opposants historiques (Louopou et sa fille Marie) ; puis en litige contre celui à qui Louopou et Marie vendent le terrain qu'il avait déjà acheté et mis en valeur ; et enfin contre le commissaire à qui Louopou décide de tout céder. Nous allons voir comment la vente a eu lieu,

et comment le litige est traité par les institutions régulatrices qui ne savent plus toujours qui est contre qui à propos de quoi…

Souvenons-nous que Famata vit dans la maison de son défunt père, isolée dans une cour hostile, avec de très petits revenus qu'elle cumule. C'est alors que Famata « *n'avait plus de soutien, et que le mur arrière de ma maison s'écroula, je vendis alors un lopin de terre à M. Camara pour acheter le bois et refaire la maison.* » C'est ce terrain d'un hectare, alors vendu en 2005 pour 370.000 francs [37 euros au moment de l'enquête] qui, entre temps, s'est retrouvé inclus dans les huit hectares revendiqués par le commissaire Potter. Camara, l'acheteur, est un intellectuel Konianké, un des seuls chez qui j'ai vu un livre, et qui est à même d'écrire lui-même une lettre aux autorités. Il est professeur au collège et doit comme beaucoup compléter ses revenus insuffisants par d'autres activités telles que l'agriculture. Notons au passage que la maison de Famata est aussi sur le domaine revendiqué par Potter, mais ne perdons pas de vue que le fonctionnaire et la justice font avancer chaque litige séparément. Il s'attaque donc d'abord au terrain occupé par le clan de Petit Boubacar, puis s'attaque à l'hectare que Famata a vendu à Camara, sans tout revendiquer d'un bloc, histoire de ne pas se retrouver contre un collectif de plusieurs dizaines d'opposants... La maison de Famata n'est donc pas (encore) menacée, mais tout indique qu'elle le sera un jour : elle vit dans la maison de feu Sidiki, donc dans l'épicentre de ce qui est revendiqué par Potter !

Famata et Camara veulent que cette vente soit attestée par un document, un « *petit-papier.* » Dame Louopou refuse de cautionner cette vente, et ne signe donc pas l'acte qui fait office en premier lieu de marqueur écrit de propriété. Notons au passage que j'ai même rencontré des habitants me montrant leur acte de vente laissé vierge, sans nom ni signature, afin d'attester en toute bonne foi de leur propriété. En ce qui nous concerne, l'acte de vente est signé par le courtier, l'acheteur et le vendeur, avec pour témoins notamment le vieux qui soutiens Famata après le décès de son mari, Gamo Jr que nous connaissons déjà, puis les autorités administratives représentées par le président de CRD et de district. Tant que ceux-ci sont en vie et à ce poste, leur autorité approuve ce texte qui ne mentionne qu'une vente, sans carte. Les autorités ne savent donc pas exactement de quels terrains il s'agit sans aller le constater visuellement et s'en remettre ensuite à leur mémoire. Ils ne savent donc pas si eux-mêmes, d'autres autorités ou même leur prédécesseur n'ont pas déjà cautionné une autre vente sur ce même terrain. Le texte mentionne simplement la vente d'un hectare entre un vendeur et un acheteur pour un certain montant. Les autorités touchent ainsi une part sur la transaction, ce qui les encourage à signer toutes les transactions, sans (pouvoir ?) consulter les documents officiels concernant ces terres. Ces documents cadastraux,

lorsqu'il y en a, ne sont tantôt pas accessibles, tantôt « perdus. » Il faut de très bonnes relations pour y avoir accès. Il y avait bien une carte mise au point par une ONG venue en aide à la gestion du patrimoine, affichée à l'entrée de la mairie. De la sorte, tout le monde pouvait connaitre la donne foncière. Mais l'ONG s'en est allée une fois l'outil de gestion mis en place et à jour, et la carte a été « perdue » un beau matin dans la foulée. Les ventes et transactions en tout genre n'ont donc plus à se soucier de savoir si tel ou tel domaine n'appartient pas déjà à quelqu'un de déclaré ni si elle n'a pas déjà été vendue ou cédée. Le précieux outil de gestion et de transparence aurait donc été « *perdu*. »

Comment est-ce possible de « perdre » un panneau indispensable affiché à la mairie ? Ça ne l'est pas. « Perdre » est un euphémisme utilisé par mes informateurs, et qui revient régulièrement dans nos enquêtes. La carte a forcément été volée, cachée, dissimulée ou détruite. Il en existe un double au cadastre ou à la préfecture – sans que personne n'en fasse de copie. Une motivation à « perdre » la carte pourrait être, par exemple, que sa présence contrarie profondément la gouvernance locale qui tire l'essentiel de ses profits de l'opacité et de la production de documents (contradictoires) monnayable qui s'ensuit pour éclaircir cette obscurité entretenue avec acharnement, tandis que les particuliers tirent profit de vendre plusieurs fois la même parcelle, ou de vendre des parcelles déjà occupées. Il faut aussi entrer en ligne de compte le fait que les documents sont produits à la main ou avec de vieilles machines à écrire qui n'ont plus toutes les touches, de sorte qu'un « d » s'écrit par exemple « /). » Partant, il n'y a pas internet, ni moyen efficace de communication : les cartes sont donc mises à jour quotidiennement par différentes institutions qui ne sont pas coordonnées. L'information n'étant pas centralisée, la carte de la mairie ne doit rapidement plus correspondre à celle des autres autorités telles que la direction préfectorale de l'agriculture, ou de l'habitat. Il n'est pas impossible non plus qu'elle ait été volée par un protagoniste qui trouvait que ses droits n'avaient pas été dument retranscrits sur cette carte – qui ne saurait, de toute manière, rendre intégralement compte de chaque arrangement en y incluant toutes les contradictions. Si j'avais du précisément cartographier les frontières du domaine étudié dans cette étude de cas, j'aurais obtenu un patchwork avec plusieurs dizaines de formes s'entremêlent et se superposent en fonction des frontières telles que chaque partie prenante les identifie. Compliqué, donc, de produire un document *lisible* qui reflète autant de points de vue contradictoires. Mais encore, une telle carte, en tant qu'objet de gestion des communs, peut même être envisagée comme une atteinte à l'oralité puisqu'un tel objet ne peut être modifié rétrospectivement comme cette dernière : c'est une trace matérielle de l'ensemble d'un territoire. Lorsqu'on oublie une propriété ou un don, il reste gravé sur le papier. Un cadastre transparent peut donc aussi contrarier l'amnésie nécessaire entre les tuteurs et leurs étrangers respectifs. Aussi,

tracer des frontières sur du papier peut contredire un tas de gens qui sont en litige sur ces mêmes frontières, et qui n'apprécient pas le résultat de cet exercice de cartographie…

Reste un chaos très rentable pour ceux qui savent en tirer profit, sans jamais en être réellement à l'origine, cela inclut avant tout les membres de l'administration qui monnayent leurs services d'autant plus indispensables que chacun tente de se sécuriser dans ce contexte d'insécurité érigée bon gré mal gré en système de gouvernance foncière (mais aussi pour d'autres domaines). C'est un cercle vicieux : plus la donne foncière est opaque, plus il y a d'incertitude et d'insécurité, et plus les gens veulent se sécuriser en faisant des petits papiers, certificats et autres preuves écrites à vocation immuable, et plus les autorités gagnent à multiplier leurs cachets sur toutes sortes de documents qui, sinon, n'auraient tout simplement pas de raison d'être. L'écriture est très sollicitée, même par des illettrés et des analphabètes, puisqu'elle permet de ne pas modifier un contenu que la tradition laisse totalement fluctuant[56]; or, c'est précisément ces fluctuations qui sont insécurisantes. L'administration est alors dans une situation contradictoire : elle s'assoit en tirant au clair ce chaos, mais semble aussi devoir l'entretenir pour tirer profit de sa capacité à l'éclaircir. Elle range d'une main un désordre qu'elle participe à fabriquer de l'autre main.

Le maire de Diécké par exemple, dans notre affaire, a cautionné des ventes pourtant mutuellement exclusives sur les mêmes parcelles. Il affirme qu'il « *ne peut pas fournir aucun plan, car il n'a hérité d'aucun document administratif.* » Cela se solde inévitablement par ce que nous avons constaté : les ventes multiples et contradictoires se multiplient. « *Cela me cause beaucoup de problèmes, car mes présidents de districts vendent des parcelles litigieuses, vendent plusieurs fois les mêmes parcelles, et valident des papiers d'achat et de vente sans aucune vérification sur le terrain.* » Mais alors, comment fait-il ? D'après lui, « *Puisqu'il n'y a pas de plan, je signe s'il y a l'entente entre eux.* » Tant que les protagonistes de la vente sont d'accord entre eux, il cautionne les transactions. Lorsque Dame Louopou n'est pas d'accord avec la transaction entre Famata et Camara, il suffit dès lors qu'elle n'est pas présente à la signature. Ce système n'est de toute évidence pas fiable. Le maire s'en est rendu compte et a donc dû mettre en place une nouvelle mesure. Il affirme donc que « *Mais depuis peu, comme il y a trop de problèmes, je demande aux visiteurs de venir avec le plan de masse, c'est-à-dire avec une copie de la partie du cadastre qui leur appartient. J'apprends sur le tard.* »

[56] Il est à noter que cette fluctuation n'est pas le seul fait de l'oralité, mais aussi du délitement de tout ce qui peut verrouiller ces récits oraux : il n'y a plus de croyances consensuelles autour de forces mystiques capables de contraindre le respect des accords passés. Chacun, lorsqu'il brise un pacte passé, se protège des conséquences négatives avec l'aide de son féticheur et de son nouveau dieu, chrétien ou islamique. Sans parler d'autres facteurs plus terre à terre : multiplication des instances régulatrice et des normes, et impossibilité de s'appuyer sur la mémoire faillible des hommes pour restituer un tel volume de flux, qu'ils soient marchands ou non.

Ce témoignage pose deux problèmes. Le premier d'entre eux est que les autorités sont en prise avec le même problème : disparition récurrente des archives, et j'observe aussi des plans contradictoires pour les mêmes parcelles, qui s'accumulent et se superposent au fil des ans. Ils sont simplement rémunérés pour cartographier. Alors, ils cartographient sur commande, comme si ce n'était qu'un service sur mesure offert à un client. Deuxièmement, sans vouloir remettre sa parole en doute, le maire me semble fort naïf. Tout le monde sait que les ventes multiples sont un problème récurrent. Tout le monde sait que lorsqu'une personne vend, un autre ayant droit peut toujours faire son apparition, même des années plus tard pour exiger son dû, ou ventre à son tour – et c'est bien ce que cette enquête met en exergue. Le problème n'est pas que le droit ne colle pas à des modes plus collectifs ou lignagers de propriété. C'est bien plus profond que ça : le droit n'est de toute façon pas vraiment appliqué, et il en résulte une véritable économie du chaos, un business de la sortie du coutumier et de l'opacité. Celui qui voudrait modifier cette économie, que ce soit au nom de la justice sociale, de la transparence, ou pour d'autres intérêts, se heurtera à des pratiques bien ancrées qui font vivre l'administration, et devra contredire la propriété de populations entières qui ont dû, comme tout le monde, s'en sortir dans ce système.

Donc, la vente de Famata à Camara est signée par les autorités n'ayant pas de cadastre sous les yeux. La situation étant habituelle, c'est au courtier, en tant qu'agent immobilier informel, à enquêter et parer à d'éventuels conflits fonciers en vérifiant le terrain et la moralité des parties prenantes. Lorsque Camara voulait acheter un terrain, il a consulté un courtier, celui-là même que Famata a consulté pour trouver un acheteur. Pour Camara, « *C'est là le problème. Pour l'unique hectare qui reste* [après que Dame Loupou ait tout vendu lorsque Famata était au chevet de son mari]*, Famata demande au courtier de trouver un acheteur. C'est ainsi que je fus informé. Je* [Camara] *lui ai demandé s'il connaissait bien le terrain pour voir la moralité avant de m'engager. On est donc parti sur le terrain avec Famata pour voir la limite estimée à un hectare. On a fait la vente avec les témoins à l'appui. On a fait la vente le 20 juin 2005.* Le courtier affirme avoir bien mené son enquête, et conclu que « *C'est Famata l'unique héritière, et dame Louopou a profité de son absence pour cause de la mort de son mari* [M. Sanyo] *pour vendre le terrain. Puis, Famata constate qu'il ne reste plus grand-chose. Alors elle lui a dit « comme tu as tout vendu, on ne peut pas se battre parce que tu es une marâtre. Donc je ne conteste pas. Mais le peu qu'il reste, donne-le-moi pour que je le vende pour réparer ma maison. » Et elle a eu l'accord de sa marâtre.* » Camara précise toutefois que lorsque la vente a eu lieu, « *Dame Louopou n'a pas signé l'attestation de vente. C'est lorsque tout le monde a signé, même le chef de district, le président de CRD. Mais dame Louopou a refusé de signer lorsque sa fille [Marie] lui a proposé le problème. Elle ne voulait*

pas que cela soit vendu à un konianké, mais à un Manon. Là a débuté toute la discorde. » Ce à quoi, Camara raconte que « *Le courtier m'a alors dit de payer quand même, car le terrain était au père de Famata, donc, il n'y avait pas de problème.* » J'apprendrai plus tard que Louopou et sa fille Marie auront vite fait de louer ce même terrain à un certain Boulanger, puis cédé ce même terrain au fonctionnaire Potter, mais revenons dans la chronologie des évènements... Le désaccord de Louopou sur cette vente n'a donc pas empêché les autorités compétentes de signer ledit document. N'oublions pas que Dame Loupou aurait changé d'avis suite à l'intervention de Marie, sa propre fille issue de son second mariage avec le Konkon du Libéria. Celle-ci s'oppose donc fermement à la vente de l'hectare que Louopou n'a pas encore dilapidé, et a un fils, Issa qui aurait peut-être quelques vues sur le patrimoine familial.

L'affaire va à la CRD, car « *Nous allons vous tuer ici un à un* ! »

Rapidement, Camara « *met le terrain en valeur avec des palmiers nains* » au cours de la même année, puis loue les services de contractuels pour nettoyer sa nouvelle plantation. Les ennuis commencent alors sur le terrain… M. Camara explique que ce Issa, le fils de Marie, « *est allé trouver mes contractuels pour leur dire de quitter le terrain. Le premier responsable des contractuels a pris la fuite pour me dire qu'on lui a dit d'arrêter. Je suis allé, et le petit fils* de Dame Loupou *était en prise de bec avec mon petit-fils. À ma question posée « qu'est-ce qui ne va pas !? », il me dit, « vous les Malinkés là, vous êtes venus payer le terrain ici avec nos parents. Nous allons vous tuer ici un à un, et reprendre les terrains que nos parents vous ont vendus. » Je dis « hé ! Quel langage tu tiens là ? » (…) Alors heu… j'ai vu que le problème était un peu plus lourd. J'ai dit aux travailleurs d'abandonner le travail. (…) il était armé avec un coupe-coupe, il était avec une machette en main. (…) j'ai dit « allons bon, allons aux autorités. »* »

M. Camara s'est alors adressé aux autorités locales compétentes, en s'adressant au président de CRD, « *qui est la première autorité* » concernée dans ce genre d'affaires, et qui a par ailleurs personnellement signé la transaction. Le président de CRD, qu'on appelle aussi le « maire » a donc convoqué Issa qui n'a pas donné suite (ce qui rappelle l'étude de cas précédente où des personnes convoquées ne répondent pas à leur convocation, bloquant ainsi toute procédure). Face à ce silence, M. Camara raconte que « *Bon, c'est ainsi que le président m'a dit « bon, il faut aller à l'instance supérieure. Puisqu'ils ne veulent pas me répondre et que nous sommes tous des Manons, allez vers la sous-préfecture. « Je suis ton témoin parce qu'il y a ma signature sur ton attestation d'achat, je suis ton témoin. »* » L'hypothèse du président est donc que son autorité et sa justice sont rejetées du fait de son identité Manon… C'est là une récurrence fort commune dans l'analyse locale (et nationale) que font les acteurs concernant leurs rapports de forces.

Empilement des conflits : la non-aliénation à son paroxysme

Marie complète ce récit fort linéaire, pour nous plonger dans une complexité conflictuelle plus habituelle... D'après elle, M. Camara a défriché le terrain en 2006, et son fils Issa est alors allé chasser les travailleurs - ce qui concorde avec ce que nous savons déjà. Mais d'après elle, sa mère (Louopou) et elle ont ensuite vendu le terrain à un Kpèllè nommé Boulanger. Il leur fallait faire occuper ce terrain, pour ne pas le perdre. Et si mes informateurs parlent de « vente », il s'agit plutôt d'une location pour la durée d'une récolte de riz – le langage courant et francophone ne reflète que rarement les variantes du don. M. Camara, jaloux et en colère, serait alors allé brûler le grenier de ce dernier, ce qui donna lieu à une assise à la CRD coutant 150.000 francs aux parties prenantes (soit à peu près la moitié du prix de vente du terrain par Famata à M. Camara). M. Camara ne fera d'ailleurs jamais mention de cet évènement. D'après Marie, l'assise déboucha sur un non-lieu qui rappelle nos autres affaires : après une négociation, les sages prièrent Louopou de « *pardonner* » à M. Camara. C'est-à-dire qu'il faut lui laisser le terrain contre 5.000 GNF et « *même pas de cola.* » Si, d'après les premiers, l'affaire Camara/Famata VS Loupou/Marie/Issa n'a pas été jugée devant les autorités de la CRD en raison du fait que les appelés ont nié leurs convocations, l'affaire opposant Camara/Famata à Boulanger/Louopou/Marie à bien été jugée.

Pour rappel, on a donc un premier conflit historique opposant les autochtones aux allochtones, incarné ici entre Dame Louopou (autochtone ayant épousé un allochtone, et qui prétend capter cet héritage) et sa belle-fille Famata (ayant hérité de l'allochtone de son père, elle aussi se disant l'héritière du même homme). Les deux femmes revendiquent donc l'héritage de Sidiki, qui est le troisième mari de la première, et aussi le père de la seconde. Dame Louopou vend ce qu'elle considère être son patrimoine pendant que Famata, censée garder l'héritage de son frère Ali sur la demande de ce dernier, fils de Sidiki (tous deux étant alors décédé), est au chevet de son mari mourant. Lorsque cette dernière rentre, elle se retrouve isolée dans la cour, et vend un hectare à M. Camara pour réparer la maison croulante de feu son père, l'ex-mari de dame Louopou. M. Camara se fait chasser par Issa, le fils de Marie, fille de dame Louopou, qui défend donc son clan familial et son patrimoine centré autour de dame Louopou. L'affaire n'est pas traitée par le « maire » de la CRD. Puis, Marie et Bintou « *vendent* » (louent) ensuite le même terrain à Boulanger. M. Camara et Boulanger ont donc tous les deux acheté le même terrain, le premier à Famata, le second à Marie et Louopou. La divergence historique refait donc surface dans les contingences actuelles, mais avec de nouveaux enjeux (urbanisation, développement, la terre vaut énormément d'argent) que nous avons décrits dès le départ de ce travail. Il y a donc deux affaires simultanément en cours : celle opposant Camara (et Famata) à Issa (avec Marie et Louopou derrière lui), puis celle opposant Camara à Boulanger. La première affaire est niée, la seconde

débouche sur un verdict de pardon usuel et non satisfaisant pour les plaignants, car ne permettant pas de trancher en expropriant Camara et de sa vendeuse Famata. Celle-ci confirme ce verdict en disant que « *Les sages ont alors demandé à la famille de Dame Loupou d'accepter que ce domaine reste vendu* [par moi], *car ce n'est pas grand-chose et que c'était utile pour ma maison. Que dame Louopou garde le reste, mais que ce lopin ne me soit pas retiré.* » On retrouve donc une régulation classique du conflit foncier, tant dans le parcours du litige (des autorités locales vers des autorités dont la juridiction est de plus en plus étendent et étatiques), que dans le verdict qui promeut un esprit d'entente en dépit de la lettre de la loi : l'entente juste prime sur le vrai, qu'importe de savoir à qui appartient « vraiment » tel ou tel domaine.

Et puis voilà que Dame Louopou cède encore son patrimoine, cette fois en entièreté et peut être même un peu plus, au commissaire Potter adopté sur le tard. Ce dernier doit donc revendiquer tous les huit hectares, même ce que sa donatrice avait déjà vendu, donné, loué, cédé… on se retrouve dans un cas de figure *absurde* – et j'insiste sur le fait que ce qualificatif reflète aussi le sentiment de nombre de mes informateurs - où ce qui est donné continue d'appartenir au donneur, qui continue donc de le donner ou de le vendre à d'autres, qui doivent alors chasser les premiers ou renoncer à ce qui leur a été donné (ou vendu) … C'est aussi un classique : la même parcelle est vendue ou donnée successivement à différents receveurs/clients, tandis que différentes personnes vendent plusieurs fois la même parcelle, ou en revendiquent les droits après-coups.

Ça me laisse profondément perplexe : dois-je trouver une explication ethnologique rationnelle et cohérente à un tel désordre en réinventant une théorie du don ad hoc qui collerait avec divers récits contradictoires nettoyés de leur évidente incompatibilité, ou me limiter au constat absolument certain et empirique selon lequel nous sommes devant une situation qui ne peut tout simplement pas fonctionner tant elle est mue par des principes mutuellement exclusifs tant sur le plan empirique (on ne peut tous habiter et exploiter la même parcelle) que logique (on ne peut revendiquer une propriété pour en monnayant et cédant ces droits tout en continuant d'agir comme s'il n'en était rien)? J'opte pour un peu des deux. Les acteurs agissent empiriquement comme si un objet donné/cédé/vendu continuait de leur appartenir, et j'observe que de telles normes ne peuvent fonctionner, ni logiquement ni empiriquement, étant donné que cela ne fait qu'empiler et enchevêtrer des conflits les uns sur les autres au point qu'il devient littéralement impossible de « ranger » la situation sans léser des parties prenantes n'ayant pourtant rien à se reprocher. Du moins, cela « fonctionne » de la sorte, c'est-à-dire en stimulant sans cesse un état social de plus en plus conflictuel, violent et tendu. Le climat conflictuel est à l'image des normes contradictoires qui régissent la situation. Par contre, je peux conclure que malgré tous ces bouleversements sociaux, économiques, institutionnels et normatifs, la sécurisation dépend directement de la qualité

(fluctuante) d'un réseau de relation entre ayants droit, et non d'un contrat permettant d'aliéner (de séparer) un bien donné de celui qui le donne.

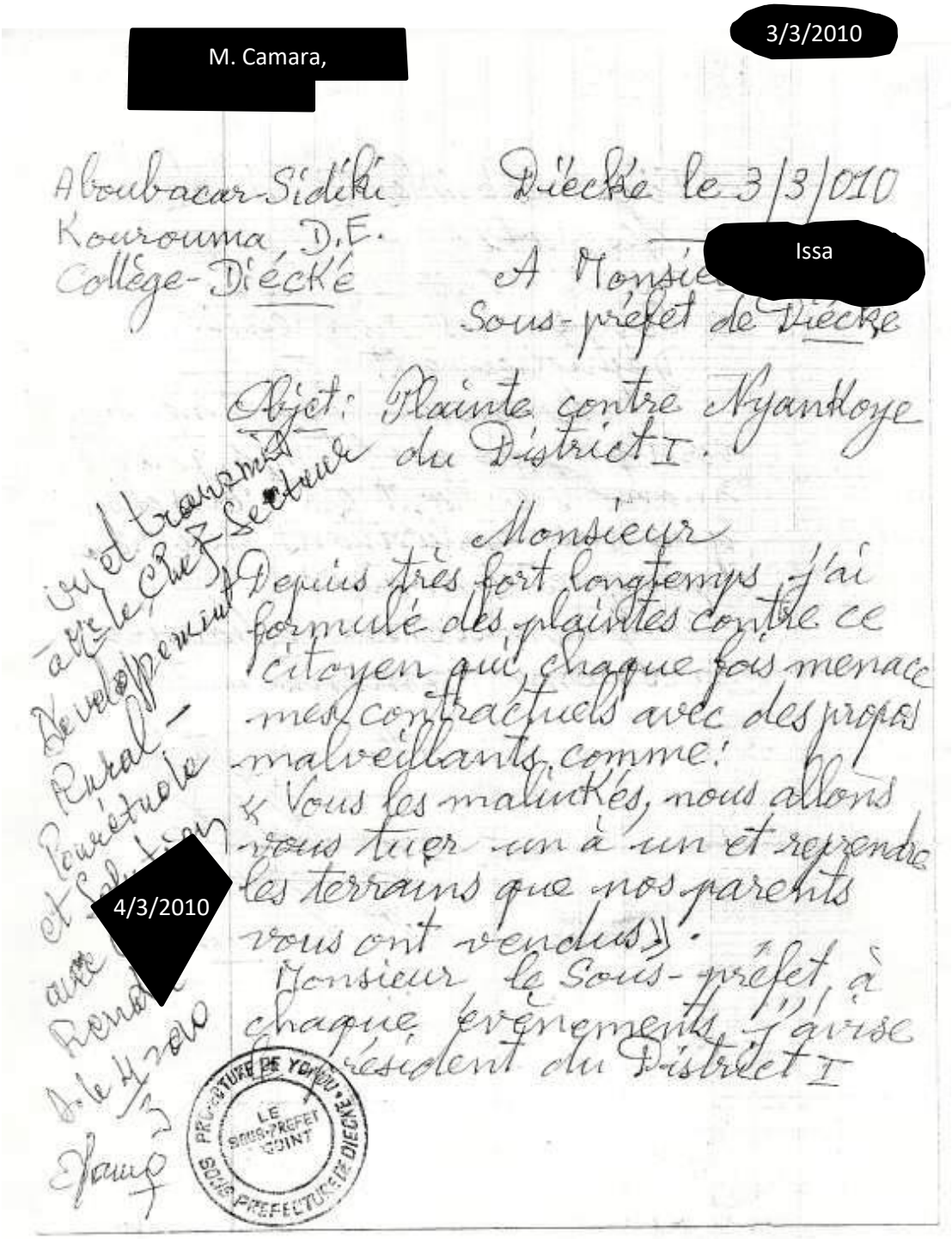
Je suis perplexe aussi à l'idée d'avoir à plusieurs reprises perdu mon lecteur, l'emmenant trop profondément dans un méandre de détails, particulièrement concernant la filiation difficile à appréhender. Rien de plus embrouillant en effet que de dire que l'ami du frère du cousin de machin était lui-même le complice du neveu paternel de bidule… Croyez bien que j'ai simplifié l'histoire, car, contrairement à mes informateurs durant l'enquête, j'ai reconstruit leurs récits dans des suites logiques et historiques linéaires en reconstruisant ce que je pense être leurs propres logiques, en ne nommant les personnes que d'une seule manière et tout en explicitant leurs divergences ; là où sur durant l'enquête, les informations tombent par bribes désordonnées, sans expliciter les divergences qui paraissent alors incompréhensibles au premier abord, tout en nommant les mêmes personnes de différentes manières : il nous est donc arrivé plusieurs fois, à mon partenaire M. Bah et moi-même, de rechercher un témoin que nous avions pourtant déjà rencontré. Si le lecteur est parfois perdu, j'ose espérer que c'est parce que j'ai retranscrit la texture de ce quotidien opaque et brumeux, dans lequel mes informateurs se plaignent aussi fréquemment d'être égarés à en avoir de fortes migraines. Et c'est là une information essentielle qui caractérise la gouvernance foncière, pluri-institutionnelle, et plurinormative – donc gérée par différentes institutions peu coordonnées au point de se contredire, par des normes diverses susceptibles elles aussi d'entrer en contradiction, voire en compétition. Ce climat obscur qui embrume l'esprit du lecteur n'est autre que la texture de ce quotidien pourtant déjà simplifiée et mise en ordre, qui ne touche d'ailleurs pas que les affaires foncières… Dans ce contexte, ceux qui avancent vers leurs objectifs d'enrichissements ou de sécurisation sont ceux qui ont de la chance ou qui savent discerner dans l'obscurité. C'est là une métaphore sorcellaire, puisque dans ce contexte, ceux qui avancent sont ceux qui savent tirer profit de cette malheureuse obscurité. Et, par analogie, c'est ce que font les sorciers : tirer profit du malheur des autres dans un milieu où on ne voit rien.

Chaise musicale à la préfecture

Le 3 mars 2010, M. Camara, déçu de voir que ses opposants ne répondent pas à la convocation du maire (le président de la Commune Rurale de Développement est appelé « maire » depuis que les habitants considèrent que Diécké est devenu une ville), rédige alors d'une lettre afin d'attirer son attention du sous-préfet. Celle-ci ne peut pas être ignorée étant donné l'instabilité politique dont témoignent les récentes affaires meurtrières Galakpaye ou d'ailleurs – je n'ai relaté que Galakpaye… n'oublions pas que ce même maire a signé l'acte de cession dans lequel Louopou

cède les 8ha à son fils adoptif Potter, et que c'est aussi lui qui signe bon nombre d'actes de vente et de cession concernant le même domaine.

Photo 44: lettre de plainte adressée par M. Camara au Sous-Préfet dans l'affaire Famata/Camara VS Louopou/Marie/Issa



Aboubacar Sidiki
Kourouma D.E.
Collège-Diécké

Diécké le 3/3/010

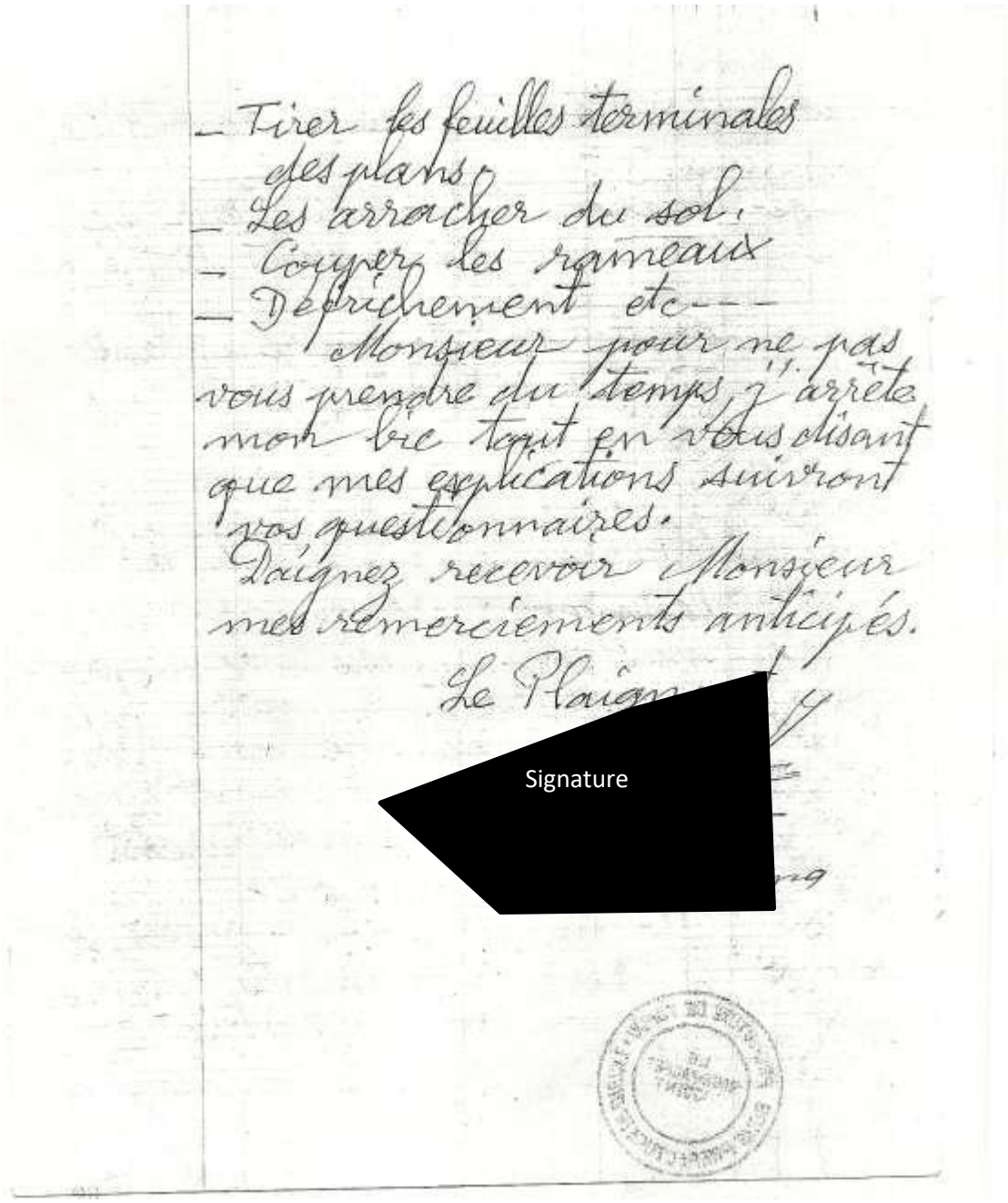
A Monsieur
Sous-préfet de Diécké

Objet: Plainte contre Nyankoye du District I.

Monsieur

Depuis très fort longtemps j'ai formulé des plaintes contre ce citoyen qui, chaque fois menace mes contractuels avec des propos malveillants comme: « Vous les malinkés, nous allons vous tuer un à un et reprendre les terrains que nos parents vous ont vendus ».

Monsieur le Sous-préfet, à chaque événements j'avise résident du District I



Comme indiqué dans la marge, dès le lendemain, le sous-préfet note « *Vu et transmit au M. le Chef Secteur Développement Rural Pour étude et solution avec compte rendu.* » C'est donc à la DPA (Direction Préfectorale de l'Agriculture) de la préfecture de Yomou de mener l'enquête et proposer une solution. Cela va alerter Potter qui sera auditionné en tant que témoins, et qui enclenchera en parallèle une procédure d'immatriculation sur ce même terrain, toujours en passant par cette même préfecture, qui ne semble pourtant jamais faire le rapprochement. Laissons cette affaire parallèle de côté pour l'instant tant que les responsables de la DPA ne font eux-mêmes pas le rapprochement. Cette procédure parallèle explique peut-être que les documents ainsi produits

soient antidatés, afin d'avoir l'air antérieurs, alors qu'ils auraient été produits après coup pour modifier un conflit déjà ouvert.

Dix-neuf mois plus tard, l'enquête est menée et le rapport rédigé. Souvenons-nous que Famata et son client Camara formaient une alliance contre Louopou, sa fille Marie, et Issa, le fils de cette dernière ayant menacé M. Camara et ses contractuels sur le terrain. C'est bien cet évènement qui est relaté dans la lettre.

Le rapport issu de la préfecture de Yomou titre le « (…) *CONSTAT RELATIF AU CONFLIT OPPOSANT MONSIEUR CAMARA (LE PLEIGNANT) A MADAME FAMATA LA VENDEUSE* (…) »

On est déjà devant un premier problème : Famata et son client affirment pourtant être dans le même camp qui les opposent au clan de Louopou, à sa fille Marie, et Issa, le fils de cette dernière étant allé porter menace, ainsi que, par connexion, plus tard, au commissaire Potter qui revendiquent tout. Dans ce rapport, ces derniers sont cités en qualité de témoins (ayant plaidé la cause de Louopou), au même titre que le courtier immobilier (plaidant la cause de sa cliente Famata). Camara explique que les enquêteurs ont dit *« bon, vous ne pouvez pas vous opposer à Issa, vous avez affaire à celle qui a vendu. »* Cela déplace tout le problème de Camara pour le transposer sur Famata, donc sur sa légitimité de sa vendeuse, et non plus sur les attaques de Issa. « *Alors qu'elle n'est pas accusée, au contraire, elle est plaignante* », affirme Camara à ce propos. Selon la perspective du rapport, le conflit est sans issue pour lui.

C'est pour cette raison que je titre une « chaise musicale » : les affaires s'empilent et s'entremêlent au point où il devient de plus en plus difficile de démêler les plaignants des accusés… chaque rebondissement fait apparaître ou disparaître certaines parties prenantes, sans vue d'ensemble, tandis que chacun change de « box » au tribunal ! Accusé, coupable, victime, peignant, suspect, tout se mélange et se réagence au coup par coup…

La mission produit ensuite une description littéraire de bordures situant l'emplacement du terrain estimé à un hectare nulle part cartographié, et sans aucune mention à une carte (pourtant j'apprendrai plus tard qu'il en existe bel et bien dans les administrations concernées) et poursuit par le constat de destruction, puis par l'accusation Boulanger qui n'est, dans notre affaire qu'une victime collatérale. Pour rappel, M. Camara ne porte pas plainte contre Boulanger, mais contre Issa. Boulanger étant celui qui a loué le même terrain à Dame Louopou et à sa fille Marie, et qu'il n'a d'ailleurs jamais pu exploiter. Les affaires commencent à glisser les unes sur les autres, pour petit à petit révéler son ampleur…

« *La mission a constaté avec regret sur ce domaine litigieux trente plants de palmiers nains presque en production abandonnée dans l'herbe et d'autres pieds arrachés.*

La mission ressort également avec amertume que cette superficie était belle et bien plantée par le Professeur Mr Camara d'après les renseignements reçus au cours du constat, l'auteur de cette destruction massive est un citoyen du nom de « Boulanger » qui ait détruit ces plants de palmiers nains. » Boulanger était au mauvais endroit au mauvais moment étant donné qu'il a entre-temps acheté le terrain à Marie et Louopou… mais n'a pas eu le temps d'en faire quoi que ce soit.

Le rapport suggère enfin que « *Dans le souci de résoudre ce conflit dans la transparence et dans la quiétude, la mission agricole sollicite auprès de la haute autorité de la CRD l'arrestation* [difficilement lisible] *immédiate de Boulanger afin de lui transmettre devant la loi* [c'est-à-dire le menacer de prison]. » Les recommandations ultérieures sonnent comme un appel au mieux vivre ensemble très semblable aux propos du doyen de la communauté Konianké, ou aux différents juges et chefs que j'ai pu écouter, et dont j'ai parfois retransmis les propos. C'est comme un vœu pieux, un appel aux racines antérieures, comme si les maux n'étaient pas la conséquence d'une disharmonie entre la situation économique et sociale envers les normes d'un temps révolu, mais uniquement causé par le délitement de ces normes ancestrales et que, par conséquent, un retour aux pactes passés suffirait à enrayer la montée en violence des conflits : « *Par ailleurs, nous devons lutter contre la piscoge* [discorde ?] *afin d'éviter les conflits ; désarmer nos cœurs contre nos prochains ; consolider les paptes* [pactes]*, revenir à notre base d'origine afin de maintenir l'harmonie dans nos comportements qui efface le conflit pour le maintien de la paix.*

D'autre part, nous demandons auprès de l'autorité de la CRD afin d'appuyer le comité Sous-préfectoral de conflit de mieux gérer les conflits terriens dans notre localité. »

La situation est cocasse. Voilà un monsieur Camara qui est allié à Famata et qui porte plainte contre Issa, et que Boulanger se retrouve accusé tandis que son alliée Famata est considérée comme son opposante – ce qui est cohérent que si on considère qu'elle n'était pas légitime pour vendre. J'en reviens donc à mon commentaire précédent : si le lecteur se sent perdu, qu'il sache que les autorités et les acteurs eux-mêmes aussi sont noyés par la complexité des évènements qui se tissent dans le secret. Et ça ne fait que commencer puisque comme le lecteur le sait déjà, ces mêmes terres ont aussi été données au commissaire Potter qui va progressivement se superposer à tous les conflits…

Bien que ce ne soit pas encore clair pour les parties prenantes, et nulle part mentionné dans le rapport de la préfecture, Louopou a déjà donné ce terrain à Potter – portant interrogé, mais ce don n'est pas mentionné. D'après Marie, c'est même pour cette raison que Dame Louopou refuse entre temps de reconnaître à Famata le pouvoir de vendre : « *Car cela est à Potter maintenant. Les parents* [les proches] *de Louopou ont dit au sage que ce n'est plus pour Louopou parce qu'elle a donné à Potter, donc maintenant, c'est pour lui*. » Pourtant la plainte ne porte que sur Issa, et c'est

Boulanger qui est pointé du doigt par les enquêteurs… Issa est néanmoins incarcéré à Yomou pour une garde à vue, car M. Camara aurait payé les gendarmes « *pour qu'on tourne l'affaire sur la tête de mon fils* », explique Marie.

Alors que l'enquête est lancée, et bien avant que l'enquête de la DPA ne puisse aboutir, Potter prend les choses en main. Il prend congé et se rend à Diécké pour faire lotir ce même terrain déjà vendu par Famata à Camara qui l'occupe effectivement, puis « vendu » (loué) par Louopou et Marie à Boulanger qui se retrouve pris à parti, alors que durant la même période le même terrain avait déjà été cédé en héritage par Louopou à Potter. Potter contacte la préfecture pour signifier qu'il veut faire lotir son terrain, et ils vont tous ensemble prendre les mesures avec les techniciens.

C'est là qu'ils rencontrent tout naturellement M .Camara dans son champ. Camara raconte… « *Potter est venu. Il s'est permis de mesurer le terrain. Là on lui a dit non, « fous le camp ! » C'est là qu'il est parti voir le préfet. Le préfet a ordonné à certains agriculteurs d'aller faire le lotissement, découper* [le domaine] *et faire des parcelles de construction. Je ne sais pas comment Potter et le préfet se sont entendus, mais le préfet a fait une ordonnance, donner aux agriculteurs là, et ordonné le lotissement du terrain. C'était le quatre mars 2011, tout dernièrement, si j'ai bonne mémoire.* »

Ulcéré, alors qu'une enquête sur ce terrain est en cours pour litige auprès de cette même préfecture qui en ordonne entre temps le lotissement, M. Camara va personnellement voir le préfet. Il rapporte leur discussion comme suit :

« *Ordonner le lotissement d'un terrain litigieux, ça vous arrange, vous ?!*

- Il me dit : « ha, moi je ne savais pas si le terrain était litigieux. »

- et je lui dis « mais quand vous venez sur un terrain, il faut demander au lieu d'ordonner. Il faut poser d'abord des questions, il faut demander avant de lancer les gens là-dedans.

Il a décidé de ne continuer le lotissement. C'est ainsi qu'il a fait arrêter le lotissement. »

Le terrain est donc « officiellement » classé litigieux par le préfet en personne, ce qui signifie que tant que la situation n'est pas clarifiée, toute transaction ou nouvelle occupation est interdite. Toutefois, toujours d'après Camara, Harry continue de vendre clandestinement des parcelles sur ce domaine pour 5.000.000 pièces.

On prend à cette occasion une première mesure de la flambée immobilière et de ses enjeux financiers. Un hectare (un carré de 100m de côté, soit 10.000m²) s'achète à 37.000 francs, se découpe moins de dix ans plus tard en 16 parcelles de 25m de côté (625m²) qui se revendent à 5.000.000 pièces. Cela fait passer l'hectare, grosso modo, de 37.000 francs à 80.000.000. Dans ces ordres de grandeur, on comprend qu'accepter 5.000 francs pour demander pardon, en cédant ses droits, relève de la bonté de cœur sacrificielle plutôt que de l'intérêt. Camara se retrouve donc

confronté à l'urbanisation de son champ. Et les travaux avancent malgré le retournement du préfet. Camara explique bien que « *chez moi, il y a treize parcelles par là. Ce n'est pas encore revendu. Et j'ai dit « ne construisez pas ». J'ai trouvé qu'ils avaient déjà mis deux bâtiments là-dessus. Un est couvert, l'autre ne l'est pas.* » Vu les enjeux financiers que cela représente, on comprend aisément que Potter soit très très pressé. De plus, litige ou pas, lorsqu'une maison est construite, c'est un argument de premier ordre pour prétendre être chez soi. Personne ne fait abattre une maison en dur pour permettre à un tiers lésé autrefois d'y remettre deux palmiers nains à la place ! Force est alors de reconnaître la mise en valeur, et tout au plus de proposer une procédure pour demander pardon pour les montants que nous connaissons (dérisoires au vu des prix de marché ou du manque à gagner). Construire vite, c'est une excellente stratégie pour bluffer un système extrêmement lent qui obligera après coup tout au plus à demander pardon pour une somme dérisoire ! C'est très certainement pour ces motifs qu'Harry continue de vendre clandestinement pour le compte de Potter. Étant donné les brumes chaotiques locales (rappelons tout de même que le préfet en personne ne semble pas au courant d'un litige alors que son institution possède déjà des cartes, tout en en faisant des nouvelles sans rapport avec les précédentes, et en menant l'enquête sans jamais faire le rapprochement entre tous ces éléments), l'aspect litigieux est facilement passable sous silence lors des ventes aux particuliers. Autrement dit : si tu vends le terrain d'un autre et que ton client construit vite sa maison, il est probable que ton client et toi restez très largement gagnants même si la justice vous rattrape.

Fédération temporaire des plaignants

Sur ce, en octobre 2011, se produit un fait remarquable. Camara réécrit une lettre aux autorités. Mais cette fois, il s'est mis en collectif avec d'autres opposants du haut fonctionnaire : sa vendeuse Famata, Gamo Junior que nous connaissons déjà pour l'avoir croisé dans l'affaire de Petit Boubacar où il était accusé de faux en vendant des parcelles avec la légitimité d'un document colonial presque vierge. Il se joint aussi à Eugènes Est dans une situation analogue à Gamo, il prétend être propriétaire d'un domaine qu'il a revendu en parcelle de construction, mais ses clients sont confrontés au fait que Marie et Louopou ont aussi vendu ces parcelles à d'autres, sur leurs terres. Job est quant à lui un Kpèllè ayant dû migrer en terrain Manon, et se retrouve donc comme un étranger. Il a eu ses terres récemment par des autochtones, et se retrouve ensuite menacé par le commissaire. M. Camara raconte leur alliance avec Job comme suit : « *Mais si vous voyiez le terrain, c'est pitoyable (…) ils ont tout défriché. Il y a un Kpèllè du nom de Job, ils ont été bouffer son terrain. Il a pleuré même. Il a voulu prendre le fusil pour aller. Mais je lui ai dit non, il faut abandonner ça, on a des autorités en place. C'est ainsi que l'agriculture est allée pour faire un*

constat, et faire un rapport. » Tous prennent conscience de se faire aspirer dans une même spirale, mais tout en restant des groupes distincts pouvant se soutenir mutuellement.

Le fait est remarquable : petit à petit, les opposants du haut fonctionnaire prennent conscience de leur position commune, et n'accusent plus Boulanger ni Issa, mais bien celui qui vient se superposer à tous leurs différends respectifs. Ils prennent conscience de qui ils sont, et de qui ils veulent atteindre. Autre fait remarquable : le rapport de la préfecture ne mentionne pas la connexité entre ces différentes affaires alors qu'il est publié bien après cette lettre dont voici une retranscription.

[de]

Famata Camara

Gamo Jr

Eugène

Job

[à] Messieurs les membres

du bureau Préfectoral des

Sages à Yomou [cher lieu de la préfecture]

Objet : Plainte contre le citoyen Potter, Commissaire de XXX en congé à Diécké et Harry planteur adjuvant.

Messieurs,

Nous venons très respectueusement par la présente nous plaindre contre ces citoyens qui sont tombés sur nos terrains légitimement payés et mis en valeur pour lotir en détruisant nos cultures (hévéa, palmiers et caféiers). Nous nous sommes plains au niveau de la localité depuis [« depuis longtemps, » on ne dit généralement que « depuis »] *(Sous-préfecture et CRD) sans suite. Pour éviter le pire, nous courrons auprès de votre sagesse pour demander justice. « Prévention vaut mieux que la guérison. » Les messieurs se sont trop permis et la patience a des limites. Les propos de ces deux sont trop excitants. Ci-joint nos attestations comptant sur votre esprit de de sagesse, nous comptons sur votre présence immédiate sur le terrain pour mieux en dire et juger.*

Les plaignants :

Eugène *Famata* *Job* *Gamo Jr.*

Sous les noms, un petit trait ou une croix, ou même un espace vide. Devant mon étonnement du fait que M. Camara n'est ni mentionné ni signataire de la lettre qu'il a écrite, il répond que « *non, comme j'ai écrit ici « Famata Kourouma », moi je suis la même cause que Famata Kourouma.* » Or, « Kourouma » est un nom très courant, et n'est même pas le sien… mais il se considère spontanément comme « *la même personne* », car dans la même situation. Il est « *derrière elle* », dit-il encore. Tout comme Famata sera derrière lui en ne signant pas la lettre suivante, précisent-ils tous les deux pendant que je me demande comment le préfet ou n'importe qui d'autre pourrait supposer qu'une telle chose va de soi…

M. Camara, désespère donc que le dossier n'avance pas, et constate que « *La CRD et la sous-préfecture sont là-dessus depuis 2010, et ils ne voient toujours rien de clair là-dedans* » « *ils* [toutes les autorités impliquées jusqu'alors, incluant entre temps la préfecture] *ont tous tablé* [travaillé] *là-dessus, sans pouvoir solutionner.* » L'affaire se dirige donc vers le tribunal, et Camara préfèrerait que ce soit le tribunal de Kankan, car celui-ci est en Haute Guinée, dominée par les Malinkés auquel les Koniankés de Guinée forestière sont affiliés. Il propose donc, comme cela se fait habituellement, une vision identitaire ethnicisée de la situation : « *En ce moment, j'attends que la cour de paix de Yomou ou la Cour d'appel de Kankan m'appelle. Mais je préfère Kankan, car Yomou est complice* [car en terre autochtone]. *La complicité de Yomou est qu'ils ne réagissent pas. Le problème est une entente entre Manons, car ils veulent faire déguerpir tous les Malinkés qui ont payé.* » Toutefois, personne ne peut directement interjeter appel à Kankan sans avoir été au préalable jugé en première instance à Yomou… Aussi, si nous avons vu que son analyse est fort courante et décris bien les tensions identitaires, il généralise un peu trop, car Job et Eugènes, signataire de cette lettre, sont eu aussi autochtones (mais ayant migré sur leur propre territoire, et ayant dû acheter leur terre à d'autres autochtones – et étant donc dans la même situation que ces derniers). Cela indique bien que si les tensions recouvrent bien une fragmentation identitaire, elle ne recouvre pas que l'identité, mais bien un phénomène plus large de transition dans un contexte de marchandisation et de dilapidation du patrimoine à des migrants.

Le tribunal et le constat des gendarmes

Fin octobre 2011, l'affaire semble se diriger vers le tribunal, trois semaines après avoir écrit la lettre précédente, Camara et ses alliés (moins Eugène) s'adressent ensuite au juge de paix de Yomou en ces termes, et sans oublier cette fois de se mentionner.

Messieurs : *à Monsieur le Juge*

Job *de paix à compétence*

Famata *étendue - Yomou*

Camara

Gamo Jr. *Objet : Plainte contre les citoyens Potter et Harry*

Monsieur le Juge

Nous venons très respectueusement par la présente nous plaindre contre ces sitoyens qui violamment sont tombés sur nos plantations tout en détruisant nos culture d'hévéa, palmiers et café pour lotir.

L'affront est tel que nous demandons votre intervention rapide pour éviter le pire. Conscients que vous constituez la force des faible, nous demandons justice et dédomagement auprès de votre haute responsabilité.

Ci-joint les photo Copies de nos attestations et même du constat fait par les agriculteurs.

Recevez Monsieur nos meilleures salutations.

Les plaignants

[Noms et signatures]

Si les différentes personnes lésées se retrouvent ensemble autour du vieil enseignant de collège, ils ont aussi pris conscience que Petit Boubacar est dans la même affaire contre Potter, et que Abou le représente. Néanmoins, contrairement à ce que Abou aimait clamer à qui veut l'entendre, « *Il plaide pour nous tous. Mais il n'a pas pris nos plaintes. Il est parti seul. Il est à Kankan uniquement pour Petit Boubacar, pas pour nous. Il n'est pas notre représentant. Il ne nous représente pas à la Cour d'appel.* »

En décembre, le tribunal a saisi la gendarmerie afin de dresser le constat des dégradations sur les champs. Les gendarmes chargés de dresser le constat m'expliquent qu'ils ne traitent pas le problème de propriété gérée par le droit civil. Eux ne s'occupent que des bagarres et des destructions de biens relatives au droit pénal, et c'est pour ça qu'ils vont constater les destructions de cultures. Or, les plantations sont un cas de destruction particulier… M. Camara m'explique que « *le dédommagement de la destruction d'arbre est un problème à part »* de telle sorte que *« si tu trouves quelqu'un qui plante sur ton terrain, il vaut mieux te plaindre que de détruire les plantes. »* On doit donc dédommager celui qui a planté, même si le planteur a planté sur le mauvais terrain,

car « *c'est un délit de couper, même si c'est sur ton terrain* [que les arbres ont été plantés par mégarde] ».

Après ces éclaircissements, les gendarmes, M. Camara, Famata, Boulanger, Marie (leur opposante), M. Bah et moi allons dresser le constat. Chacun accapare l'attention des gendarmes indifférents de savoir quelle terre est à qui, pour leur expliquer les limites de leur terrain, et, inéluctablement, le ton monte entre Marie et M. Camara. Les gendarmes devront fermement calmer le la colère montante, puis scinder le groupe en deux. Chacun son gendarme et son groupe. Nous voilà à la queue-leu-leu avançant d'un pas militaire rapide dans un champ qui ressemble à une jachère à l'abandon : les herbes et les buissons nous dominent et nous bouchent la vue. Et c'est bien ce qu'on verrait dans un champ à l'abandon…

D'après Camara, ces procédures lui auront alors couté 1.200.000 GNF, une vraie fortune qui est fonction des revenus de celui qui fait recours à la gendarmerie. Pourtant, un gendarme m'explique être régulièrement payé par l'état, sauf en cas de grave crise, bien entendu. Leurs services, tel que ce type d'intervention vient donc compléter leurs revenus tout comme le commissariat installe un barrage à l'entrée de la ville lorsqu'ils doivent faire rentrer l'argent.

La sous-préfecture aussi aurait commandé un constat par les gendarmes deux jours après le premier. Les enquêtes avancent donc en parallèle sans manquer de s'ignorer ou de se contredire.

Après ce constat, Issa, le fils de Marie, est ensuite convoqué et emprisonné à Yomou pour destruction d'arbre. Tandis que Boulanger, qui avait été accusé par l'enquête de la préfecture, sera blanchi de tout soupçon : il ne faisait qu'être au mauvais endroit au mauvais moment étant donné qu'il a loué ce terrain à la Vieille. C'était le rapport de la DPA qui l'avait accusé puisqu'il était sur le terrain. Camara m'explique bien que « *Ce n'est pas Boulanger* [qui pose problème]*, c'est Issa. Car Boulanger avait déjà trouvé les dégâts* [sur place pour se faire suspecter par les enquêteurs]. *C'est le Boulanger qui était sur le terrain, c'est lui qu'on a poussé à défricher. Mais c'est Issa qui a fait ça.* » Et, en effet, Boulanger s'est retrouvé poussé par Marie et Dame Louopou sur un terrain hautement litigieux… il aura donc fait les frais de tirs croisés.

Le collectif prend conscience de sa situation et ajuste sa visée

Maintenant que la situation se clarifie petit à petit, ce n'est plus Boulanger qui est visé, mais bien Issa. Or, pour Famata, Camara ou leur courtier, Issa n'a aucun droit de filiation envers Sidiki, donc rien à revendiquer. Étant donné qu'il n'est que le fils de la fille d'une épouse du légitime propriétaire, feu Sidiki. *« Issa est le garçon de la fille à Louopou. Un garçon qui ne fait aucunement membre de la famille Sidiki* [au vu des règles patrilinéaires de filiation et d'appartenance]. *Issa est loin de la famille. On le compare à la famille seulement parce que la*

grand-mère [Louopou] *est mariée au vieux propriétaire terrien* [Sidiki].» *« Le vieux* [Sidiki] *est décédé, il a laissé une fille vivante qui s'appelle Famata, la vendeuse. Ça, c'est l'unique fille à Sidiki. (…) La mère de Issa [Marie] est libérienne, c'est la fille de Louopou »* et Camara insiste fortement là-dessus : *« Famata est l'unique fille de la famille ! Tous les autres là, ils ne sont plus de la famille »* dit-il en parlant des descendants que Dame Louopou a eus hors de son mariage avec Sidiki. *« Bon, dame Louopou, elle, elle fait partie de la famille. Elle est vieille, c'est elle maintenant qui est dans la famille* [de Sidiki] *avec Famata. Ce sont les deux seuls membres de la famille, une femme et une fille. (…) Mais Marie s'impose dans la famille, comme elle est un peu lettrée, elle s'impose. Famata lui dit que « non, tu n'es pas ma sœur de lait* [=de même mère] *ni de* [même] *père, donc tu ne peux pas t'imposer à moi. Tu ne peux pas t'imposer à moi. » (…) Bon, elle se croit supérieure à Famata alors elle s'impose. Mais c'est Famata qui est l'unique héritière de la famille. »*

Il s'ensuit que pour Famata, Camara, leur courtier et leurs alliés de fortune, vont non seulement prendre conscience que leurs destins sont liés, biens que distincts, mais vont aussi progressivement délaisser Louopou et le haut fonctionnaire de leurs analyses, pour accuser Marie d'être derrière tout ça. Quitte à croire que le commissaire n'est qu'un par à vent dans cette affaire.

Gamo Jr. m'expliquait que: « *nous sommes tous en train de poursuivre la même femme, Marie. Mais elle, elle dit que c'est Potter.* (…) *Tout cela est la même affaire à Yomou.* » Ils sont « *en groupe pour la même cause que Abou et Petit Boubacar* [le seul dossier à être allé aussi loin devant le tribunal au moment de l'enquête], *chacun cherche à se défendre* [séparément]. » Job acquiesce en disant qu'ils sont tous « *dans le même groupe, mais chacun défend sa tête, on s'entraide en réconfort, on parle. Mais si l'un de nous gagne raison, les autres auront plus de chance. Je souhaite qu'il* [Abou] *gagne la raison* [au tribunal, car l'affaire était en cour au moment de l'entretien]. » Toutes les affaires se recoupent et sont liées au fonctionnaire. Tous les occupants sont confrontés à des ventes multiples, ou à des menaces d'expulsion et de destruction de plantation, parce que Louopou et Marie vendent des parcelles ayant déjà été vendues ou occupées par d'autres, puis cèdent soudainement le tout à Potter. Et si Potter vient par la suite recouvrir toutes les affaires, c'était d'abord Louopou et la fille de son quatrième mari, le Konkon du Libéria, qui semaient la zizanie. Elles ont vendu des domaines parfois déjà occupés, puis Louopou cède le tout au commissaire qui doit donc revendiquer ses droits sur tout le monde, tandis que l'agent du cadastre, le triumvirat et le commissaire continuent de vendre, même sur des terrains déjà litigieux. Les conflits s'enfilent donc les uns sur les autres telles des perles sur un collier. D'après eux, si l'issue d'un conflit tel que l'affaire de Petit Boubacar pouvait donner un peu de légitimité à leur cause, et à leur « groupe d'intérêt stratégique », les affaires restent néanmoins distinctes.

Au fil de l'enquête, M. Camara a pu étayer son point de vue. Il tire sa légitimité de celle de Famata, qu'il trouve parfaitement justifiée. Mais aussi, il accuse le commissaire d'avoir pris beaucoup plus que le domaine qui était celui de Sikiki. Pour lui, non seulement le terrain de 8ha est beaucoup trop vaste, mais en plus la Vieille, qui peut encore prétendre faire partie de la famille de Sidiki, n'est toutefois plus en mesure de faire des cadeaux. Il explique ceci.

- *« Potter dit qu'on lui a donné le terrain-là, cadeau. Moi je dis « depuis quand ? Qui t'a donné ça cadeau ? » Il a déclaré le nom de dame Louopou, la Vieille là. Mais quand vous-même vous voyez la vieille là, quand elle vous fait un cadeau, vous ne pouvez pas accepter.*

- Pourquoi ?

- *Vu son âge. Son âge est très avancé et… elle agit maintenant en mentant. Elle vit encore, hein !*

- Voulez-vous dire qu'elle a perdu la tête ?

- *Elle a perdu la tête ! Elle n'est même pas au courant d'elle-même ! Quand un homme sensé, un homme comme Potter, un homme juridique comme ça dit que quelqu'un lui a donné un cadeau, alors que son mari même qui était là* [Sidiki] *ne pouvait pas avoir la force de cultiver deux hectares, Potter, lui, il va aller délimiter huit hectares pour tout ça là cadeau ! Ça a étonné tout le monde. Mais pour éviter le scandale, nous on a préféré nous plaindre. Autrement, on aurait pu aller chercher la force. Mais… quand on pense à l'affaire Galakpaye là, on pense à l'affaire Saoro… pour tout homme réfléchi, il vaut mieux aller se plaindre aux autorités. C'est ainsi que Potter a eu peur, il a pris la tangente et il est parti à Coyah. Il travaille là-bas. La fois dernière, le juge a dit qu'il allait le convoquer dans l'immédiat, mais on n'a pas encore eu de nouvelles. Nous avons dit au juge « bon, d'ici à ce que tu nous convoques, il faut arrêter toute opération de vente, bloquer tout jusqu'à son arrivée, parce que s'il continue la vente, ça va continuer mal. » C'est moi qui ai dit ça au juge de Yomou*. »

Je n'aurai pas eu l'opportunité d'observer la suite de cette affaire qui fut bloquée à ce stade, car le juge a beau être guitariste, bassiste, avoir une « *mémoire électronique de japonais*, » il est aussi diabétique, et malade sur la fin de cette enquête. Il ne pourra donc pas convoquer qui que ce soit dans le temps qui m'était imparti…

Coïncidence ou pas, dans tous les cas, comme nous allons le voir par après, ce litige est sur le point d'être aspiré dans une spirale qui ne lui laisse que peu de chance d'avoir recours à un tribunal.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

- **Job** : Kpèllè qui s'est installé en pays Manon depuis plusieurs décennies sur le mode du tutorat. À la mort de son tuteur, il se sait menacé par l'oubli : le fils de son tuteur pourrait ne pas transmettre ni valider les pactes passés par son père qui ne font plus sens à ses yeux au regard de la donne foncière actuelle. Job est ensuite menacé par Potter qui prend sans doute beaucoup plus que la terre étant initialement à Louopou. Son litige ne peut évoluer : non seulement il tombe sous le coup d'une étrange jurisprudence, mais il faut dire qu'il a beaucoup de mal à s'imposer.
- **Nian** : Tuteur de Job. C'est lui qui l'a accueilli dans les années 70 et lui a donné de la terre contre de la cola (donc contre la promesse d'une bonne relation). Décédé.
- **Nian Jr** : fils de Nian le Tuteur. Il hérite du pacte passé par son père, et qui fait de lui le nouveau tuteur de Job.
- **Triumvirat** : Louopou, le commissaire Potter et son représentant local, Harry.
- **Marie** : fille de Louopou, ayant des liens ambigus avec le triumvirat Louopou/Potter/Harry. Elle est impliquée dans des ventes, et semble protéger les intérêts de sa mère, mais n'est pas dans le triumvirat qui ne peut, à terme, que lui porter ombrage.
- **Boulanger** : en litige contre Potter et contre Camara, car Marie et Louopou lui ont vendu un terrain occupé par Camara. Camara avait acheté ce terrain à Famata, qui a refait son mur avec l'argent.
- **Autre** : La Vieille Louopou qui a tout cédé au commissaire Potter, Famata, la sœur d'Ali, le fils de Louopou et Sidiki ; Camara, le client de Famata …

Dans le récit qui précède, nous avons croisé Job, qui menaçait de prendre son fusil pour s'entretenir avec ses opposants, lorsqu'il croise la route de Camara qui le raisonne. Ils se sont alors réunis pour se soutenir et s'écouter. Nous savons que même s'ils sont dans le même bateau, et qu'il leur arrive de joindre leurs voix dans les lettres que nous avons examinées, l'administration gère les problèmes séparément, indépendamment les uns des autres, et dans une certaine confusion entre les plaignants et accusés, sans tenir compte non plus de l'ensemble des pièces qu'elles possèdent (puisque des enquêtes sont menées sur des domaines déjà cadastrés par l'institution qui mène l'enquête, et que les mêmes domaines sont l'objet de cadastrage multiple et contradictoire, ce qui n'est possible qu'en entretenant activement la confusion). Ce faisant, nous avons déjà parlé du tutorat, puisque Sidiki, le feu mari de Dame Louopou aurait obtenu sa terre de la sorte, comme pratiquement tous les « étrangers. » Nous avons vu que celui-ci était sujet à l'oubli de part et d'autre. Les tuteurs et leurs étrangers ont, dans le cas de figure que je mets en avant, tous leurs intérêts à « oublier. » Et si Famata, par exemple, dit connaître les descendants des tuteurs de son père, ceux-ci refuseront de toute manière de témoigner contre les leurs : cela briserait l'entente; or, le vrai est subordonné à ce principe du « juste » qui peut, dans ce cas, pousser à une forme proactive d'oubli. Témoigner reviendrait à briser l'entente, enfoncer le groupe dans une lutte foncière qui, justement, leur fait prendre conscience de leur intérêt commun, puisque la dilapidation touche à sa fin.

Job, comme bien d'autres sont parfaitement conscients de tout ceci puisque l'oubli est récurrent : nous avons vu qu'il est structurel, et que les vecteurs de normes (DPA, juges et sages par exemple) appellent régulièrement de tous leurs vœux à ne pas oublier les pactes passés jadis. Ce que Job apporte à notre recherche, c'est qu'il va tout faire pour ne pas « être oublié. » Si je raconte son histoire plutôt que d'autres, c'est parce qu'elle ancre un récit qui reste enchâssé dans notre trame principale dont nous connaissons déjà les tenants et les aboutissants sur lesquels il n'est plus utile de revenir en détail : le commissaire revendique probablement plus que ce qui était la terre du mari de Louopou, cette dernière était en « séparation de corps » lorsque son mari décède et ne devrait donc pas prétendre hériter, le commissaire était l'ami de son feu fils, dont il va chercher la seule descendance vivante (la Jeune Louopou) ; il se fait alors adopter par la Vieille et capte ainsi son héritage qu'il s'empresse de vendre tandis que Loupou et une autre de ses filles continuent de vendre l'héritage pourtant cédé... Nous avons vu en détail en quoi chacun de ces arguments était légitime ou non en fonction de deux groupes d'intérêt stratégiques. Le problème est généralisable à toute partie de la région qui rencontre les mêmes changements que nous avons identifiés, et qui opèrent depuis des décennies, telle une onde de choc peu homogène sur tout le territoire. Ce genre de conflits fonciers n'est donc pas rare, même si celui-ci a de particulier qu'il

superpose et enchevêtre un grand nombre de cas de figure qui, ailleurs, ne sont ne coexistent pas forcément au même endroit : vente multiple par le même vendeur, don qui continue d'appartenir au donneur en poussant cette logique jusqu'à l'aberration, différentes personnes vendent simultanément la même parcelle, de vieux ayants droit refont surface pour demander leurs dus, et ainsi de suite. Jacob est donc conscient, comme d'autres, que son domaine est menacé. Il ne peut se permettre de perdre le soutien de ses tuteurs. Il va donc réinventer le tutorat au regard du contexte que nous connaissons. C'est une stratégie sur laquelle nous ne nous sommes pas encore penchés. En quoi ça consiste, qu'est-ce que ça donne, et qu'est-ce que ça dit de la marchandisation partielle et des transformations des relations aux fondements de cette société ?

Trajectoire du conflit de Job : réinvention du tutorat



Job est assis sous un hangar devant chez lui, un toit tressé de feuille de palmier raphia soutenu par quelque piquet. C'est là que sa femme ou ses enfants tiennent parfois une boutique pour vendre des fruits secs ou des bouteilles d'essence d'un litre et demi aux passants. Il se concentre abondamment sur une encyclopédie Larousse vieille d'au moins deux générations. Il peinait à déchiffrer les caractères imprimés, car il n'écrit lui-même qu'à grand mal, comme la plupart des gens dans ce milieu. Il tente de maîtriser les secrets de la géologie, et de la formation de cristaux naturels en particulier. Je alors lui rendre le service de lui lire tous les passages convoités, chargés de vocabulaire technique dont ni lui ni moi ne comprenions un traître mot. Il a fait de longues

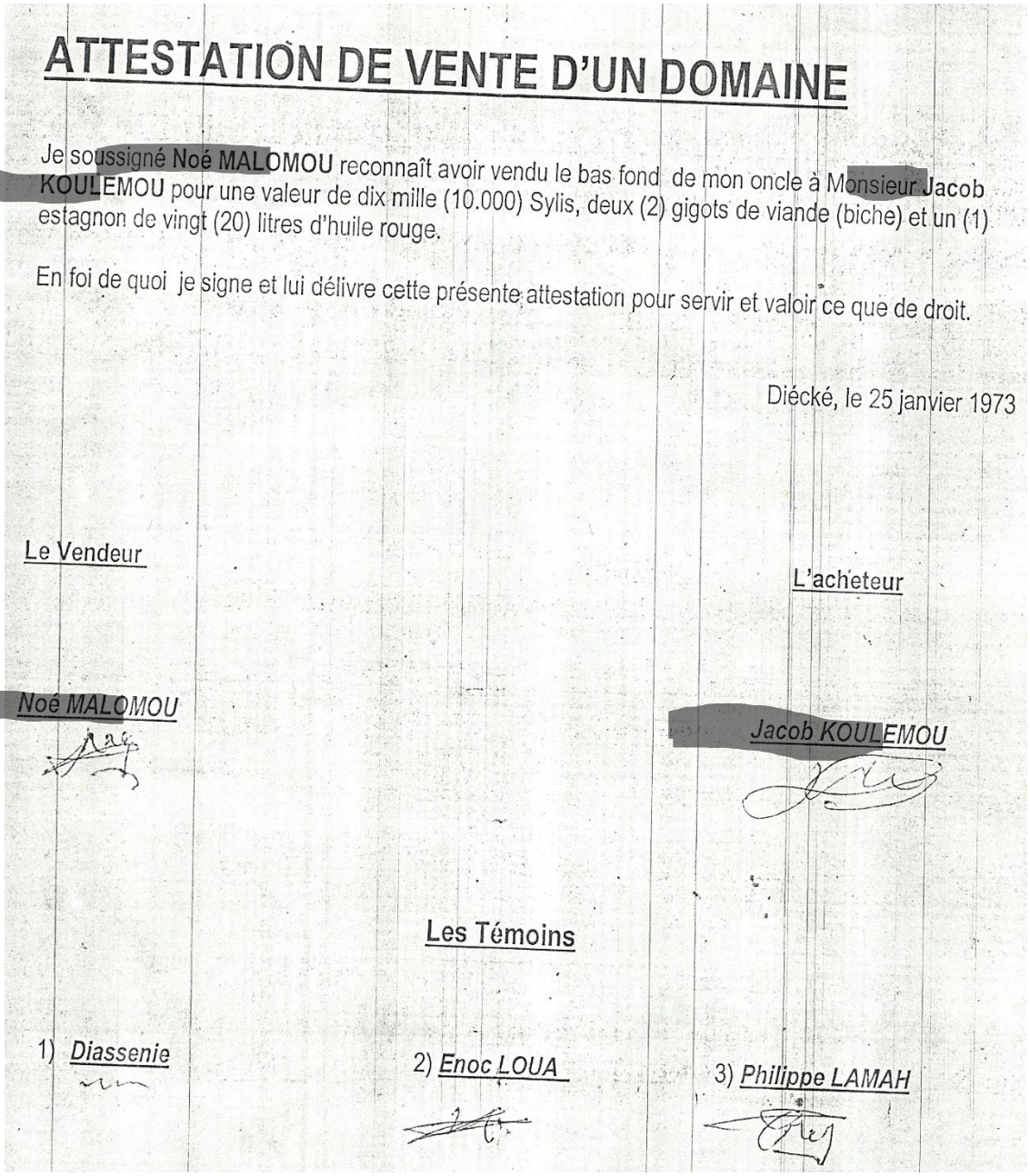
recherches, grattant la terre çà et là, pour tenter de trouver des gisements de tout ce qui pourrait avoir de la valeur. Il me confie qu'il espère ainsi gagner de l'argent en négociant par la suite avec la compagnie minière qui prospecte dans les environs du mont Nimba. Comme on s'est rapidement bien entendu, il sort d'une cachette un petit sac de peau rempli de cristaux dépolis, usés par l'usure de petits chocs. C'est plus probablement du quartz que les diamants ou les saphirs qui le font rêver… Reste que je n'y connais rien, et qu'il est prêt à tout pour se sortir de sa situation catastrophique. Je pense ne pas exagérer en me disant qu'il est acculé. L'affaire Potter l'attriste profondément et il insiste pour dire que s'il n'avait pas été protestant, il aurait fait justice lui-même avec son fusil.

Job est un Kpèllè, donc originaire du territoire d'à côté, à moins de quelques kilomètres. Cette proximité ne l'empêche pas d'être considéré comme un étranger. Il n'y a pas de frontière visible ni sur aucune carte. Elle correspond simplement à la maîtrise mouvante d'un territoire par un groupe ethnique plutôt qu'un autre. Celle-ci n'est pas forcément reconnue par l'administration qui n'agit pas dans cette logique, et si la frontière bouge aujourd'hui, ce sera pour des motifs démographiques et non plus guerriers. La plantation industrielle est sur cette frontière, nous sommes donc juste à côté, mais en partie Manon. Si Manon et Kpèllè sont voisins, et tous les deux peuples de la forêt, ils étaient autrefois frères ennemis – d'où la création de cette ville en contexte de guerre interethnique récurrente, à une époque qui semble révolue où les villageois se rassemblaient pour assurer leur défense, quitte à s'éloigner des champs. Job est donc un étranger, pas très loin de « chez lui. » Je mets ces mots entre guillemets, car, bien sûr, chez lui est ici, là où il a construit sa maison, négocié des terres pour cultiver, et ce, depuis une quarantaine d'années déjà. Mais d'aucuns considèreront que c'est ailleurs, dans ce territoire voisin, et qu'ici il restera un étranger, donc un invité éternel, lui comme ses descendants en filiation patrilinéaire.

Dans les années 70, lorsqu'il était jeune, il a négocié des terres « contre la cola. » Il les a donc reçues d'un tuteur nommé Nian, avec qui il a scellé un accord en partageant de la cola. Bien évidemment, si on dit que la terre est donnée « contre de la cola, » et qu'on aime même dire que c'est « gratuit » pour souligner l'extrême hospitalité dont certains sont fiers, mais c'est pour ne pas dire que la terre est échangée contre « toute sorte de services ponctuels, constamment négociables dans une relation de déférence qui tend vers l'éternité. » Il faut bien comprendre, et sans la moindre ambiguïté, qu'il a donc reçu les terres contre la promesse d'une bonne relation, et non, à proprement parler, contre de la cola. Nous savons déjà que la terre n'est jamais entièrement donnée, mais que « plus ça reste, plus ça t'appartient » (pour reprendre les justes mots du leader Konianké) sans qu'à un moment précis, elle cesse d'appartenir au donneur (ou à ses descendants)

pour appartenir au receveur (ou à ses descendants). Or, nous savons qu'entre temps, la terre n'est plus ce qu'elle était : elle s'est raréfiée au fil de la croissance démographique, et a pris une nouvelle valeur au fil des connexions aux marchés qui sont autant d'opportunité d'émancipation par l'accumulation – cette dernière pose les problèmes que nous avons déjà soulevés, notamment en parlant de Kômou. Comment négocier la bonne relation promise dans ce contexte où l'objet donné continue d'appartenir pour partie au donneur, et où il ne représente plus du tout la même chose que ce qui a été donné ?

En arrivant à un âge où il était capable de travailler et de se marier, Job trouve un allié, son tuteur nommé Nian. « *J'ai dit à mon tuteur de me chercher une place parce que je vais rester.* » Le tuteur trouva alors un accord avec trois familles, pour lui donner un espace ou s'installer. Il raconte qu'« *À cette époque, on ne payait pas la terre. Puis, à l'époque, quand tu casses la forêt, personne ne te chasse*. » Néanmoins, Job est inquiet… Il se demande ce qui se passera si son tuteur meurt… L'homme a-t-il expliqué la terre à ses enfants ? Est-ce que ceux-ci continueront à honorer les engagements de leur père ? Job décide alors d'officialiser le don avec une trace écrite. « *Comme je ne suis pas Manon, j'ai dit que moi, je ne connais pas la brousse de vos enfants, donc j'ai voulu payer pour avoir des documents pour pouvoir dire aux enfants* [de mon tuteur] *que c'est à moi. Ce que je craignais, c'est ce qui se passe maintenant…(…) je craignais qu'on me chasse (…). C'est pourquoi, avant que le vieux tuteur ne meure, j'ai voulu établir des dossiers pour ne pas que ses enfants me chassent. Donc, j'ai dû payer pour officialiser ça.* »



ATTESTATION DE VENTE D'UN DOMAINE

Je soussigné Noé MALOMOU reconnaît avoir vendu le bas fond de mon oncle à Monsieur Jacob KOULEMOU pour une valeur de dix mille (10.000) Sylis, deux (2) gigots de viande (biche) et un (1) estagnon de vingt (20) litres d'huile rouge.

En foi de quoi je signe et lui délivre cette présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Diécké, le 25 janvier 1973

Le Vendeur

L'acheteur

Noé MALOMOU

Jacob KOULEMOU

Les Témoins

1) Diassenie

2) Enoc LOUA

3) Philippe LAMAH

Pour s'assurer de sa propriété dans ce contexte de bonne relation, il doit s'assurer d'avoir fait un contre don significatif, qui le délit de cette dépendance perpétuelle envers son tuteur. « *Ce sont les trois personnes qui m'ont donné. J'ai payé avec 10.000 Silly, un gigot de viande de biche, un bidon d'huile rouge. Cela était cultivé par ma femme et mes enfants. (…) J'avais planté des palmiers et de l'hévéa pour mes enfants.* »

Le 25 janvier 1973, Job « *officialise* » alors le don, qui entre sous le vocable de « *vente.* » « *Officialiser* » signifie que la relation entre donneur et receveur devient *explicite* là où elle était implicite, négociée au coup par coup au fil des besoins et des aléas de la vie des uns et des autres. Aussi, il donne un gros contre don pour s'assurer d'être quitte. Dès lors, la relation de tutorat glisse vers la vente : un accord explicite qui acquitte les deux parties. Nous avons vu que l'usage de

l'écriture étant partielle, elle nécessite toujours de témoins et la parole pour être valable, les témoins sont donc indispensables.

Comme attendu, son tuteur finit par mourir. Ce qui signifie que Job devint redevable au fil de son tuteur, Nian Jr, puisque la terre continue d'appartenir au donneur qui transmet à ses fils l'ensemble des alliances qu'il a passé et dont lui-même a hérité, y compris les alliances de tutorat. Nian Jr hérite donc des pactes noués par son père, il devient le tuteur de Job. Or, nous avons vu que la terre avait déjà été « vendue » dans le sens où elle reste un don, mais qu'on a accepté que le contre don a suffi à compenser, à acquitter.

Mais, comme Job le craignait, « *Nian Jr* [le fils de son tuteur] *a tenté de me chasser.* » « *Nian Kamis voulait m'ennuyer, mais n'était pas en droit.* » C'est d'autant plus problématique que lors d'un litige concernant une transaction d'un « bien familial » M. Bah par exemple, « *on donnera toujours raison au fils du tuteur sous prétexte que ce dernier n'a pas été consulté lors de la décision de la vente.* » Et il est bien souvent impossible de consulter tout le monde, non seulement parce qu'il y a beaucoup d'absents, aussi parce que s'il fallait attendre l'aval de tous les ayants droit mêmes les plus éloignés pour la moindre transaction, aucune alliance ni aucune transaction n'auraient jamais lieu, et enfin, parce que des ayants droit n'étaient que nourrisson ou pas encore né au moment de ladite transaction. Nous sommes précisément dans ce dernier cas de figure, et un litige mettrait très probablement Job en tort pour ce motif. C'est un cas de figure qui n'a rien de rare, et « *On dit de quelqu'un qui ne veut pas racheter son terrain qu'« Il pense qu'il peut tout avoir seulement avec de la cola* » », explique M. Bah. L'histoire longue nous fait donc glisser de la cola (qui symbolise une bonne relation) à l'achat (qui augmente le contre don en échange d'une marque d'acquittement), au « rachat » qu'il serait bien ingrat de ne pas faire puisqu'on ne peut tout de même pas « tout avoir seulement avec de la cola. »

Nian Jr. hérita, ce qu'il explique comme suit…

« *- Mon père et moi-même sommes aînés, mon père a des grands frères, mais ils sont tous décédés ainsi que leurs fils, donc mon père a eu le terrain.*

- Et si ces derniers étaient toujours en vie, tu n'aurais pas eu le terrain alors ?

- *C'est ça. Mais ceux-ci auraient donné un bout de terrain pour nourrir ma femme et mes enfants.* »

Il raconte qu'après avoir hérité, « *Je voulais chasser Job. Il a dit qu'il fallait que je le pardonne, il dit pardon, « il faut laisser le bien que tes parents m'ont fait ».* » Et si Nian Jr veut chasser Job, c'est « *parce que j'ai appris ce qu'il a donné aux parents, c'est trop petit ! Seulement*

un gigot et 10.000 sillys. » Il considère donc que ses parents se sont fait arnaquer par Job. Ce qui est postérieurement vu comme une arnaque est un cas de figure absolument récurrent et banal, et celui qui se dit le descendant et la victime de ses ancêtres arnaqués oublie généralement de dire qu'à l'époque, tout laisse penser que c'était alors une très bonne affaire parfaitement informée et consentante… C'est le monde qui a changé depuis, et qui incite à renégocier les accords de jadis au vu de valeurs (morales et marchande) qui ont radicalement bouleversé la donne. Cette logique n'est valable que dans le cas où l'objet « donné » ou « vendu » (entre guillemets, car nous avons vu que le sens et les pratiques ne recouvrent pas sa signification française) continue d'appartenir au donneur. Imaginons si, en bourse, chaque fluctuation de valeur fait que le propriétaire du titre doive rembourser la différence au propriétaire précédent qui se sent floué d'avoir donné ou vendu son titre. Ou l'inverse, dont le vendeur doit rembourser la différence à l'acquéreur lorsque la valeur baisse. Imaginons ensuite que le donneur doive aussi faire de même avec celui qui lui avait originalement cédé l'action… ça n'a pas de sens, précisément car ce qui est vendu l'est explicitement, et contre une contrepartie équivalente à l'instant de la vente, mesurée en argent, qui acquitte les parties prenantes. Or, ici, il s'agit d'une relation sans fin, qui doit sécuriser les parties prenantes, donc ne pas les délier (puisque la sécurisation se fait par la logique du don dans un contexte d'entente). Il faut par conséquent juste la valeur du contre don perpétuel, dans ce contexte qui tente pourtant de délier les parties prenantes en ayant recours au vocable de « vente, » sur les valeurs actuelles de la terre qui montent en flèche.

Nous avons aussi vu des conflits précédemment analysés que « *demander pardon,* » comme le fait Job envers son tuteur, est une expression qui ne signifie pas qu'on reconnaisse avoir commis un tort ni que l'autre partie devrait laisser tomber ou tourner la page en se montrant bon de cœur, mais plutôt qu'il est demandé à ce dernier d'accepter un « *cadeau* » pour maintenir l'état de fait. Une fois de plus, il ne s'agit pas de négocier une vérité objective qui dicte la relation, mais d'agir *sur* cette relation.

Pour renégocier cette relation sur un don dont la valeur monte en flèche, alors, le nouveau tuteur accepte de réofficialiser la vente. « *J'ai fait venir mes enfants, un sage qui est maintenant décédé et le président de district pour officialiser ça.* » Alors que ce qu'a fait le père de Nian Jr lui paraît « *davantage officiellement fondé.* » La transaction est à nouveau signée, mais à une valeur actualisée. Job explique que « *Comme son père est mort, je lui ai demandé pour garder mes terres. Pour les garder, Nian Jr voulait 450.000, j'ai donc donné 300.000 plus un fusil calibre 12 marque française. Un fusil, ça dure comme les terres !* » Ce second « payement » se fit devant des notables de manière à ce que « *mes enfants ne peuvent plus rien revendiquer à Job ni rien, car ils sont au courant du legs* » me dit Nian Jr. Job insiste sur le fait que ce fusil dure « comme les terres » étant

donné sa bonne marque. C'est comme si tant que ce fusil est en vie, alors Job peut garder les terres. Il contre-donne quelque chose qui dure autant que le don qu'il reçoit, sachant que l'argent, lui, ne dure pas.

Job veut être sûr et certain de son coup. Il implique donc la DPA dans l'affaire qui, avec le consentement du tuteur, et avec mention de tout ce qui a été donné au tuteur ainsi qu'à son père, procure une « *attestation de cession de domaine de culture tenant lieu de titre de propriété.* » Job ne peut pas espérer être mieux protégé que par ce document ! Le document est d'ailleurs signé par le directeur de la DPA, que nous connaissons, qui avait nié connaître l'affaire Potter, qui a aussi procuré et signé la carte du domaine de Potter qui aurait servi aux tribunaux pour trancher. Bref, il est indéniable qu'il produit des documents contradictoires, disant aux uns et aux autres qu'ils sont propriétaires. Chacun peut avoir son « acte de cession tenant lieu de titre de propriété » même si ces domaines se superposent et s'entremêlent - à l'image des conflits qui en résultent.

Ultra précautionneux de pouvoir garder ses terres sur base d'une relation claire et explicite, avec des témoins – dont les enfants du donneur - et des officiels comme garants, Jocob demande donc de pouvoir garder ses terres et planter. Son tuteur lui recommande de planter des hévéas « *pour être sur* », dit-il. Car les hévéas sont des arbres qui durent, comme le fusil, comme la terre elle-même. Il est très difficile de chasser quelqu'un qui a planté des hévéas puisque le terrain est durablement marqué par son travail. Devant des gros hévéas qui sont donc plantés depuis longtemps, un plaignant ne peut pas débarquer de nulle part et dire que la terre est à lui sans de très bons arguments… Job attend un an, sans utiliser le terrain, « *pour être sur* », dit-il que personne ne le revendique. Mais nous savons qu'un terrain non occupé risque fort de l'être par quelqu'un d'autre, voire même que le cédant risque de le céder à un tiers. « *Le tuteur s'est fâché contre moi, car je n'utilisais pas la place. Donc, j'ai planté des hévéas que Potter a coupés cette année* [2011]. »



Les problèmes s'aggravent pour Job en 2004. Son terrain est alors mis en valeur, comme convenu avec son tuteur, avec des palmiers et des hévéas. Job raconte que « *Moi, c'est en 2004 que Louopou a arraché mes palmiers. J'ai porté plainte devant le chef de district. Lui les a appelés*

Louopou pendant trois mois, mais personne n'a jamais répondu. À ce moment, comme personne n'a répondu dans son bureau, l'affaire est envoyée à la sous-préfecture de Diécké. On a appelé dame Bintou et on lui a demandé si c'est elle qui a arraché mes palmiers. Elle a dit oui, mais voulait déjà aller à Kankan. (…) le sous-préfet lui a dit qu'avant d'aller à Kankan, il faut d'abord être passé par ici. Elle a alors reconnu que c'est elle qui a arraché pour elle et pour ses frères. »

La Vieille Loupou doit être au courant de cette affaire puisqu'elle a cédé son domaine, qui comprend au moins la partie plantée de palmier sur le domaine de Job, à son fils adoptif Potter. Elle en dit que « *C'est le vieux Nian qui a vendu la terre à Job. Un vieux Manon de Gbeïpa. Puis, il est venu me demander pardon, mais j'ai refusé. Il n'a rien donné comme cadeau. Job est toujours sur cette terre, toujours en litige avec Potter. On leur dit de quitter mais ça fait des années qu'il reste.* » Nian Jr affirme clairement n'être jamais allé demander pardon à la Vieille, ni lui, ni son père. Au contraire, « *Je suis même allé à Yomou auprès du juge pour me plaindre, et à N'Zérékoré, ainsi qu'à la CRD avec Camara. Je suis là pour témoigner que c'est effectivement moi qui ai donné le terrain à Job.* » On retrouve dans cette affirmation le fait que les personnes se télescopent l'une dans l'autre une fois qu'ils sont interchangeables au regard d'une situation, pour autant qu'ils aient la même position face au problème, ou une caractéristique commune. Chaque fois qu'on peut dire de quelqu'un que « c'est comme » celui-ci ou celui-là, les personnes et les noms semblent parfois interchangeables. Si la conversation parle des totems, deux personnes sont interchangeables s'ils ont le même totem, car ils sont identiques dans ce contexte d'énonciation. Nian Jr parle donc de son père comme de lui-même, tout comme Camara dit être la même personne que Famata (au point de ne pas toujours signer en son nom) étant donné qu'ils sont dans la même situation. Quoi qu'il en soit, la chose est claire : Louopou, ou Nian Jr et Job mentent. Leur désaccord ne peut pas s'expliquer par un malentendu ou une différence de point de vue. L'un ou l'autre élabore un récit sur cette base mensongère, tandis que la DPA (et après l'Habitat) cautionne et valide tous les récits. Le conflit opposant Job au triumvirat ne date pas de 40 ans, mais de 2004. Cet aspect récent décrédibilise complètement Potter.

Lorsque Job porte plainte, ses opposantes ne lui répondent pas, nient toute convocation. La situation se bloque systématiquement, « *Parce que Potter a le bras long. Quand un chef de CRD ou autre voit le dossier Potter, il reporte alors le problème. Potter loge dans les ministères et a beaucoup de connaissances. Donc, nous, on n'a pas les moyens…* » Ainsi, les assises impliquant Job n'ont pas lieu, elles sont sans cesse retardées, oubliées ou boycottées. « *Ils ont toujours boycotté. Quand on va là-bas, ils disent oui-oui, qu'il n'y a pas de problème, mais ils rejettent le*

problème. Donc, on porte plainte, mais il n'y a pas d'assise. C'est parce que Harris est un commissaire d'en haut à Conakry. »

Lorsqu'enfin, le litige est traité à la sous-préfecture, le chef de district fut appelé pour témoigner. « *Le chef de district a reconnu qu'elle ment et que cela est à moi »*, nous dit Job. *« On a alors appelé le président de secteur de Véah qui connaît aussi les terres. Lui aussi a dit que la vieille provoque. Donc, j'ai eu raison sur lui.* » Mais, « *c'était le premier jugement pour l'affaire de palmier, c'était seulement le commencement de mes troubles*. » Puis, plus rien, l'affaire semble patiner à nouveau.

Ça s'aggrave ensuite en 2011, lorsque Potter coupe les hévéas de Job. « *C'est moi qui ai planté 140 pieds qui ont été enlevés par la Vieille qui a donné la place à Potter. Potter lui-même a divisé mon terrain au beau milieu et a coupé une partie de mes hévéas. J'avais planté des palmiers et des hévéas pour mes enfants. »* Donc après s'être fait arracher ses palmiers, voilà que Job perd 140 pieds d'hévéa.

D'après Famata, Job n'est pas sur les terres du feu mari de Louopou, ce qui confirme la version de Job et bien d'autres, selon laquelle Potter s'accapare bien plus l'héritage d'Ali, le fils de Sidiki. Pour Job, Potter s'étend petit à petit sans que rien ne l'arrête. « *Harris a pris la moitié de mes terres, mais il va sûrement tout prendre. (…) Potter revendique de plus en plus de terres. Sa retraite est proche, il a coupé de plus en plus de plans. Potter a tout coupé et a vendu à des gens pour faire construire une maison. Ils sont nombreux à avoir acheté à Harris. Il a déjà vendu une parcelle de 20*25m à 5.000.000. Et il va tout vendre. C'est nous qui sommes unis, ce qu'il fait, c'est pour créer la guerre ! (…) Je veux qu'il paye les plans qu'il a gâtés et qu'il parte ! Parce qu'on ne veut pas d'histoires.* » Comme tous les opposants du triumvirat, Job affirme que la Vieille et Potter prennent bien plus de terre qu'aurais dû hériter Ali. « *Louopou a donné une place à Potter. Une petite place. Potter veut s'étendre de plus en plus*. » Aussi, il ne considère pas très légitime qu'une vieille dame puisse donner l'héritage à quelqu'un qui n'est même pas son fils. « *Potter n'est même pas son enfant ! Ce que Louopou a fait, ce n'est pas bon. Mais je suis protestant alors je ne veux pas d'histoire*. »

La perte de ses arbres est d'autant plus grave que ces hévéas et leur terrain demandent d'être soigneusement entretenus pendant six ans avant d'entrer en production. Job voit donc ses revenus abattus après avoir travaillé plusieurs années sans rien en retour.

C'est sur cet acte de vandalisme qu'il a voulu se faire justice lui-même, que sa foi, et le professeur de lycée avisé l'ont retenu.

Le 6 décembre 2011, Job attend devant la gendarmerie afin d'exiger réparation. Nous avons vu que la destruction d'arbre et de culture était un crime à part, qui demandait le constat et l'intervention de la gendarmerie. Harry est présent, ainsi que d'autres, et dans l'empressement et la confusion, Job est tout bonnement oublié alors qu'il attendant son tour devant la porte.

Trois jours plus tard, Job attend toujours devant la gendarmerie. J'ai toujours trouvé ça surprennent que sur tous mes terrains, chaque attroupement devient automatiquement une foule bruyante, les gens bousculer dans la foule ou dans la file, parler plus fort que son voisin, bref, s'impose. Job n'est pas comme ça, et le payera très cher. Ce jour-là, le commandant de gendarmerie est très énervé, car Harry ne répond pas à ses convocations. Marie est là, elle aussi, exaspérée de ne pas voir Harry censé représenter les intérêts de Potter. Son fils est d'ailleurs en prison à cause de ses menaces et destructions d'arbres dans l'affaire Camara, et elle ne peut le supporter. Boulanger, qui avait été accusé à la place d'Issa, est là lui aussi, pour en découdre. Le commandant s'impose alors par-dessus le bruit de chacun, pour s'adresser à Boulanger, sur un ton entre l'humour complice et la menace. Ils débattent du prix de mobilier, car Boulanger est menuisier, et a vendu des meubles à la gendarmerie. Harry finis par arrivé, très en retard en raison d'un deuil qui le retenait à N'Zérékoré. Harry, Marie et Boulanger vont entrer tour à tour dans une petite pièce de la gendarmerie pour y faire leur déposition manuellement retranscrite dans un de ces grands cahiers comme on en voit parfois à l'entrée des hôtels. Mais, Job, lui, tout le monde semble encore l'avoir oublié au profit des dépositions en question, qui ne concernent que l'affaire impliquant Camara et sa vendeuse Famata, contre le triumvirat et Marie …

Après quoi, la foule se dissipe tandis que Job, anxieux, est resté en retrait sans que personne ne l'appelle pour lui donner la parole. Il n'a toujours pas été entendu.

Il se prépare donc à être entendu, quand son moment viendra. Je le vois soucieux, concentré sur un papier sur lequel il griffonne. Je m'assois à côté de lui et lui propose de me raconter. Il n'est pas difficile de faire parler quelqu'un qui demande à être entendu, et c'est bien là ma plus précieuse ressource dans toute cette enquête : chacun cherche à faire entendre sa version contradictoire. Job m'explique alors qu'il réfléchit au dédommagement qu'il va demander pour la destruction des arbres. Il faudra négocier.

Il compte, et calcule, avec l'aide de son fils qui a un peu fréquenté l'école. Il doit estimer la valeur du travail perdu, et surtout le manque à gagner à venir. Pour lui et sa famille, c'est pratiquement la seule source de revenus. Il voudrait 5.000.000 par pied d'hévéa coupé, et décompte 346 pieds, soit 1.730.000.000 GNF, auquel il faut rajouter le dédommagement des 613 pieds vivants pour lesquels sont fils demandé 30.000.000 GNF par pieds. Il estime donc avoir été lésé pour une valeur de 20.120.000.000 GNF. Soit une somme colossale qui me met terriblement mal

à l'aise tant elle est irréaliste, probablement largement assez pour acheter la moitié de la ville au prix actuel du terrain. Ne maitrisant pas les math de base, il ne parvient pas à calculer ce montant, mais sent bien, intuitivement, que quelque chose ne va pas… alors il se concentre encore, tandis que je tente de le mettre sur une voie plus raisonnable sans briser ses espoirs.

Quelques jours plus tard, Job aura pu poser sa plainte à la gendarmerie. Il me dit alors qu'il a « *diminué le prix parce que nous sommes dans un village*. » Ce qui reste une somme exubérante à mon sens.

Job n'a pas encore saisi le tribunal de Yomou – il souhaite d'abord traiter le problème de destruction d'arbre. En tout cas, pour lui, « *on ne peut pas mettre les deux problèmes ensemble.*» En parlant de son futur procès, il affirme que « *La Guinée ne dit pas la vérité de celui qui est pauvre. La justice ne fait pas son travail. Tant que tu n'as pas d'argent, elle ne fait rien.* » Déjà à Kômou, on m'avait bien dit que celui qui n'a pas d'argent n'a pas les moyens de porter plainte – même si nous avons vu que les montants sont plus bas pour les riches, plus élevés pour les pauvres. Ce qu'il ne dit peut-être pas, c'est qu'il a sans doute besoin de l'argent du dédommagement des arbres pour financer son procès.

En 1970, Job « *voyageait pour une vie meilleure.* » Il a trouvé ses terres, fondé une famille, a tout fait pour les garder, et personne ne l'entend. « *C'est vraiment pas bon pour lui* », me confie son tuteur.

Conclusion et analyse de l'affaire Job

Une première évidence se dégage de l'histoire de Job. Elle est factuellement beaucoup plus simple à saisir. La véritable complexité réside dans son rattachement à l'affaire Potter, beaucoup plus vaste. Le cas de Job illustre parfaitement l'échange de terre contre la cola, donc contre la promesse de bonnes relations, dans un contexte où l'objet du don prend énormément de valeur. En outre, il sait que la mémoire des parents est menacée dans la mesure où celle-ci est à l'image de sa propriété, c'est-à-dire garantie par l'entretien de bonnes relations. Pour se protéger, il doit donc réactualiser ses bonnes relations avec une nouvelle salve de cadeaux de plus grande valeur. Cela témoigne d'un plus grand engagement envers son tuteur qui, en retour, respecte sa part d'engagement : il ne cède ni ne vend ce terrain à d'autres, et est prêt à témoigner en faveur de Job. Nous n'avons pas abordé l'importance de la proximité géographique pour ce type de don : si le tuteur devait aller vivre ailleurs, ne pouvant plus jouir de cette bonne relation réciproque, il va de soi que le don s'apparenterait à un genre de vente. Il se pourrait alors qu'il faille renégocier la cola. Aussi, si Job et son tuteur restaient dans cette relation, le don devra très probablement être

renégocié, notamment lorsqu'il s'agira de vendre le champ en parcelle de lotissement. Cet usage accentue l'aliénation, et augmente encore la valeur de l'espace. Or, le tuteur a donné un moyen de subsistance, et non pas un immense capital à dilapider… cette transition aurait poussé Job et son tuteur à renégocier.

Enfin, le cas de Job montre aussi sa difficulté à s'imposer dans le conflit. Non seulement il lit difficilement (et ne peut donc pas bien saisir les documents ou la rationalité administrative), mais il calcule aussi difficilement (ce qui l'amène à formuler des propositions irréalistes), et est très effacé (ce qui l'amène systématiquement à disparaître derrière un groupe de gens en colère à la gendarmerie). Par ailleurs, il me semble très pieux et intègre, respectant et confiant envers l'autorité à laquelle il fait souvent allusion, respectant aussi la parole donnée. C'est sans doute une des rares personnes de qui je n'ai jamais eu le sentiment à un moment ou un autre de devoir me méfier : jamais d'entourloupe, jamais de mensonge flagrant ou de récit à l'évidence biaisé, ni de suspicion de ruse ou de stratégie secrète… Il se pourrait que tout cela ne soit franchement pas à son avantage étant donné le contexte de compétition extrême et de menace dans lequel il est plongé. Je le perçois comme acculé, avec son fusil comme dernière réponse possible à une injustice qui lui tombe dessus de tout son poids et sans égard pour ses bonnes manières. Sa migration risque bien de déboucher sur une ruine. Il reste à espérer qu'il a entretenu de bonnes relations avec son village d'origine, et que ce dernier possède toujours de grandes réserves de terres qu'il connaisse quelqu'un qui puisse l'accueillir ailleurs, et qu'il ne trouve pas de pierre précieuse tellement cela pourrait se changer en une avalanche d'ennuis encore bien plus menaçants…

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

- **Eugène** : Neveu de Louopou. La Vieille lui a donné 1,5ha de terrain agricole parmi les 8 qu'elle a intégralement cédé au commissaire Potter. Le terrain est transformé en parcelle d'habitation. Avec Gamo Jr, il est l'un des principaux vendeurs de terres sur le domaine revendiqué par le commissaire. Le problème est qu'il est aussi légitime que le commissaire, et que cela menace toute l'opération du commissaire.
- **Potter** : commissaire et fils adoptif de la Vieille Louopou. Il revendique tout le domaine en question.
- **La Vieille Louopou** : mère d'Ali, le dernier héritier incontestable et fils de Sidiki.
- **Petit Boubacar** : son litige est en second appel lorsqu'Eugène entre officiellement en litige avec le commissaire Potter. Si Boubacar gagne, la mystérieuse jurisprudence sur laquelle toutes les affaires sont reliées à la faveur de commissaire vole en éclat.
- **Préfet** : aurait devancé l'issue du second appel de l'affaire Petit Boubacar susceptible de faire jurisprudence défavorable à Potter. Il aurait convoqué toutes les parties prenantes pour imposer un verdict sans aucun débat (après une première convocation dont l'issue était plus habituelle). Il ordonne que tout le monde soit expulsé ou entre en négociation avec Harry, le représentant de Potter. Une de mes hypothèses pour un tel empressement est qu'il serait de mèche avec le commissaire (qui lui donnerait peut-être une part des immenses recettes de leur opération de « sortie du coutumier »).
- **Marie** : fille du second mari de Dame Louopou, le Libérien (le troisième étant Sidiki, père d'Ali l'héritier incontesté, et celui qui lui aurait permis d'acquérir les huit hectares). Louopou donne ainsi accès à son héritage par filiation utérine.
- **Blanchard** : Fils du second mari (sur trois), de Marie. Donc petit fils de Dame Louopou. Lorsque des transactions ont lieu sur les huit hectares, via Marie, Potter ou Eugène, Louopou demande à ce que Blanchard reçoive une part de la somme issue des ventes.
- Autre protagoniste déjà connu : **Abou**, qui représente Petit Boubacar devant les tribunaux ; **Famata** la sœur **d'Ali** le dernier héritier incontesté et fils de Louopou ; son client **Sidiki** qui s'est fait menacer par le fils de Marie; **Gamo Jr** qui revend massivement des parcelles avec son document colonial qu'il tente de mettre à jour; **Job** qui a une relation de tutorat réactualisée ; **Isaac** le porte-mire devenu patron de l'Habitat ; **maître Matos** l'avocat de Potter, **Bah** l'huissier.

Il ne reste plus que deux cas de figure à raconter pour clore cette partie consacrée au business de la sortie du coutumier. Je raconterai ici l'histoire d'Eugène, puis j'enchainerai avec le second verdict de la Cour d'appel dans l'affaire du Petit Boubacar, par laquelle nous avons commencé, et qui clôt aussi ma période d'enquête. Ce sera un tournant pour tous les acteurs concernés. Je raconterai leur situation à travers un dernier récit, celui de Lamah, qui se trouve dans une situation analogue à celle de tous ceux qui sont concernés par ces huit hectares. Pour conclure, je révèlerai ensuite le secret que garde précieusement Dame Louopou, et qui jettera une nouvelle lumière sur toute cette affaire... Nous comprendrons alors la raison de ses dons multiples que l'affaire Eugène met en lumière. En effet, le cas d'Eugène, qui témoigne de l'ambigüité contradictoire du don de Dame Louopou, selon lequel l'objet donné (les 8ha) continue de lui appartenir (ce qui n'est pas un problème en soi) et peuvent donc être encore donné, vendu, cédé autant de fois qu'elle le souhaite, sans tenir compte des accords préalables (ce qui, par contre, est un problème pour tous les receveurs).

En effet, Eugène est le neveu de Louopou, et elle lui a donné 1,5 hectare dans les 8 hectares qu'elle a aussi cédé à Potter. Ce n'est donc qu'une question de temps avant qu'Eugène et Potter n'entrent en conflit pour ce qui leur a été donné à tous les deux avec la même légitimité. Tous deux peuvent dire que « c'est la Vieille qui m'a donné. » Comment gérer cette ambigüité du don, que vont faire les autorités face à cette situation qui confine à première vue à l'absurdité ?

La trajectoire de l'affaire Eugène est sans nulle autre pareille dans toute cette étude. L'affaire sera traitée prioritairement par le préfet en quelque jour à peine – là où les autres conflits s'étalent sur plus d'une décennie, allant des autorités familiales, puis locales coutumières à la CRD, puis aux tribunaux. Voici mes hypothèses sur cette singularité. D'abord, le préfet est depuis peu impliqué dans ce business aux côtés des autorités cadastrales (DPA et Habitat) qui, bien que ne voyant peut-être pas l'ampleur du désordre, ont chacune leurs intérêts dans cette sortie du coutumier. Le préfet aurait alors intérêt, comme les autres, à ce que le terrain soit morcelé en parcelle d'habitation et venues au prix coutant, contre rémunération sur une partie des ventes. Les autorités, selon cette hypothèse, n'ont donc aucune incitation économique à laisser ce domaine comme terrain agricole exploité par Sidiki, Job ou Famata, ni à laisser d'autres vendre et prendre ce marché – comme Gamo Jr. S'il s'implique directement, ce serait parce que le cas d'Eugène menace l'entièreté du dossier Potter puisque cela souligne l'incohérence de la Vieille – or, tout le dossier Potter repose sur un don dont Eugène révèle l'incohérence. Le préfet se retrouverait alors tout simplement dans la position du responsable de l'Habitat, ou du directeur de la DPA, qui contrairement à ce qu'il affirme connaît bien ce dossier, noie le poisson, produit et signe des plans contradictoires qui valent pour le plus haut standard de garantie de propriété.

Intermède sur un commissaire divisionnaire

Deux ans après ces enquêtes, j'ai tenté de faire la même chose au Cameroun pour le compte du FNRS. Je cherchais des protections comme celles qui m'ont permis de travailler en Guinée. Il me fallait alors toujours un ordre de mission, une personne d'influence à mentionner lorsqu'on me cherchait des ennuis… ici, je n'avais plus personne. Je connaissais quelque villageois, et ma compagne en ville, issue d'un milieu rural, d'une famille de l'Est lointain, elle n'avait pas non plus d'influence à m'offrir. Un ami, toutefois, connaissait beaucoup de monde, et prétendais pouvoir m'introduire après de personnes importantes pouvant m'aider au besoin. Ça aura souvent été du bluff, parfois utile, souvent source de plus d'ennui que de solution, une manière non pas de m'aider, mais de se rappeler au bon souvenir de ces officiels avec moi à ses côtés pour attester de son influence en Europe (qui est aussi du bluff). Ce malentendu soigneusement entretenu comme une ressource rare et précieuse ouvrait de nombreuses portes – à lui plus tôt qu'à moi qui aurai souvent été le dindon de la farce.

Quoi qu'il en soit, l'une de ces personnes clefs était un commissaire divisionnaire. En Guinée, je m'étais fait arrêter pour toute sorte de faux motifs, et j'imaginais que le Cameroun serait aussi dur – je me trompais sur toute la ligne. Ce commissaire me paraissait indispensable à ma survie… ça m'aura surtout couté beaucoup de frais de restauration et de temps pour rien.

Il choisissait toujours un restaurant branché pour nos rendez-vous. Une fois, il y avait déjà ramené du monde en me laissant la facture – il avait un évènement à fêter. Il était constamment ivre, notamment à son bureau, et exaspérait tout le monde. Je devais l'attendre pendant plusieurs heures, alors qu'il affirmait être à tel rond-point juste à côté en voiture, alors qu'il n'était de toute évidence pas encore sorti d'un bar lointain. Il m'aura fallu plus d'une fois le soutenir et le guider alors qu'il peinait à marcher au milieu d'une artère de la ville, sous les yeux agacés de son chauffeur qui allait faire des heures supplémentaires en l'emmenant en soirée. Il m'est arrivé de ramasser ses documents de travail qu'il avait oublié au restaurant… Lorsque je l'attendais à son bureau, nous étions évidemment plusieurs à nous plaindre de cette situation où le commissaire dit arriver, alors qu'il boit encore dans un bar lointain. Quoi qu'il en soit, cette fois-là, nous nous étions retrouvés dans un restaurant calme, les seuls clients à côté d'un homme qui jouait du piano (j'étais impressionné, c'était ma première fois d'entendre quelqu'un jouer du piano en Afrique, la première fois que je voyais un piano tout court). Il faisait venir ses subordonnés un à un pour régler ses affaires. Sa femme, avec qui il était visiblement en froid, était traitée comme un de ses subordonnés venus s'incliner en présentant un dossier qu'il avait demandé par téléphone, et à qui il donnait des directives sèches, ou avec un air de grand seigneur magnanime.

Il m'expliqua alors qu'il gère notamment toute sorte de faveurs, qu'il donne rend à d'autres, officiels, tel que lui, à qui il demandera une faveur en temps voulu. Ainsi vont les affaires et, si j'étais là, ce n'était pas tout à fait pour une autre raison. Ce système n'est ni une bonne ni une mauvaise chose en soi, tout dépend de l'éthique qu'on y applique, et surtout de la manière de jouer dans ce système de contre-dons affectifs et administratifs.

Il était très préoccupé par une affaire dont il attendait rageusement le dossier qu'un homme en uniforme mit visiblement trop de temps à lui apporter. Il s'agissait d'une maman de son village, ou quelque chose comme ça, qui avait été dépossédé de ses terres. Il était scandalisé qu'une vieille maman puisse ainsi perdre ses droits, et décida de partir défendre la vieille en mettant toutes ses ressources pour l'aider.

Après mes enquêtes en Guinée, je ne pouvais m'empêcher de trouver cela cocasse. Voilà qu'il part défendre la Vieille alors qu'il n'a aucune preuve ni aucune enquête. Simplement, une connaissance qui lui demandait d'intervenir dans un dossier qui touche à sa juridiction. Qu'est-ce qui lui dit que la Vieille n'est pas coupable de quelque chose ? Sans doute l'émotion, la manière de présenter les choses, et la dissonance cognitive aussi : il doit, comme tout le monde, se justifier moralement de ce qu'il n'a de toute façon pas l'intention de faire autrement. Ce personnage pourrait être notre préfet, notre commissaire, notre chef de la DPA ou de l'Habitat, l'un des nombreux officiels qui vont venir court-circuiter une justice sinon aphone de remettre ses accusateurs et leurs accusés entre les mains de la famille ou de traditions dont on comprend à la fois le bien-fondé et la nécessité, mais aussi la totale a-synchronie avec le contexte et les aspirations des parties prenantes.

Retour sur l'affaire d'Eugène

Eugène et Gamo Jr sont les deux principaux vendeurs de terres sur le domaine revendiqué par Potter. Nous connaissons déjà Gamo Jr qui tire sa légitimité d'un document qui aurait été produit par l'administration locale à la fin de la période coloniale. Eugène, lui, est le fils de la coépouse du père de Dame Louopou. Rappelons-nous que cela date d'une époque où il n'y avait pas de moyens contraceptifs, et que les alliances permettaient à un homme très âgé d'épouser une jeune fille à peine en âge de se reproduire. De fait, les enfants naissent au rythme des relations sexuelles, et potentiellement durant toute la vie de l'homme. Enfin, avoir beaucoup d'enfants, c'est assurer la pérennité d'un groupe en proie à une mortalité qui dépasse aujourd'hui l'entendement, tout en maximisant ce qui s'appelle, pour moi, la sécurité sociale et sa pension. Les différences d'âge entre deux demi-frères peuvent donc être supérieures à une génération si leur père a vécu longtemps... Quoi qu'il en soit, il y a un lien de parenté entre Eugène et la

Vieille. Le second serait le neveu de la première. Ce serait sur base de cette proximité que la Vieille lui aurait cédé 1,5ha dans les années 90'.

D'après Louopou, ce n'était que pour la durée d'un champ de riz. C'est une pratique courante, qui permet notamment au donneur de faire occuper et défricher un terrain autrement à l'abandon (ou sous-exploité). D'une certaine manière, cela permet donc au donneur de garder la maîtrise de son territoire. Marie quant à elle, qui parle de cette terre comme de son bien, confirme la version de la Vielle. La terre aurait été prêtée pour la durée d'un champ de riz qui fut d'ailleurs mangé par les oiseaux. Elle rajoute qu'ensuite, Eugène y aurait planté des palmiers. C'est là un gros problème, car la durée du palmier s'étend sur plusieurs décennies, contrairement au riz qui ne dure qu'une saison. Ce faisant, Eugène s'approprie le terrain qui lui fut prêté. Marie dit en avoir alors « *informé Potter pour qu'il fasse le nécessaire.* » Qu'en est-il des autres versions de ce récit qui incrimine Eugène ?

Tout le monde s'accorde à dire que la Vielle a cédé 1,5ha à Eugène, pour du manioc, du riz ou du palmier selon les versions. Peu de temps après, Eugène part pour le Libéria durant cinq ans, alors en proie à une première guerre civile. « *Mais en revenant du Libéria, j'ai demandé de faire le papier pour en cas de problème. On a fait le papier avec Louopou. C'est Cé qui a rédigé, car il était enseignant. C'était avant qu'il soit chef de CRD. Après, je suis reparti au Libéria, puis je suis revenu ici en 1998. Je suis allé voir ma maman Louopou pour lui demander si je pouvais toujours exploiter. « Oui, c'est pour toi, je t'ai donné », a-t-elle répondu*. »

Sur cette base, avec son document de cession, Eugène entre dans le programme des PF (Plantation Familiale) promus par la plantation industrielle. Il reçoit donc de l'aide matérielle, financière, un accès privilégié au marché et des conseils pour mettre son terrain en valeur avec des palmiers sélectionnés qu'il exploite, d'après lui dès 2005. *« En 2010, j'étais limité par les nouvelles bornes qui avaient été installées. La ville avait grandi jusqu'à ma plantation. Je me suis dit que maintenant que ma plantation est en ville, je vais vendre et faire lotir. Dame Louopou a dit « oui, loti et donne deux parcelles à ton neveu Blanchard qui vit avec moi, le reste est pour toi ». L'état a pris 4 parcelles : une pour le sous-préfet, une pour la CRD et 2 pour le géomètre* [Isaac, que nous connaissons]. » Cet accord n'a rien d'inhabituel.

C'est par après seulement qu'« *un monsieur Potter est venu me dire que j'étais sur son terrain. Je suis allé voir maman Louopou pour dire qu'on m'agressait sur mon terrain. Et elle a répondu « non, c'est pour toi, c'est moi qui t'ai donné.* » Eugène est alors allé voir Potter « *comme un frère, avec les dossiers signés par la vieille et par les autorités* » en 1998. Potter trouva que ses propres documents étaient meilleurs que ceux de Eugène. En effet, Potter ayant déjà entamé de

nombreux litiges comme nous avons vu, il a multiplié les preuves de propriété tandis qu'Eugène n'en a jusque-là pas eu besoin. Partant, Potter refusa tout dialogue, *« si ce n'est par son avocat.* » Le litige est alors porté devant la sous-préfecture. Immédiatement, Eugène reçoit un mandat d'arrêt et est envoyé en prison. Son avocat « *est venu me libérer parce que celui qui m'a envoyé un mandat d'arrêt ne m'a jamais jugé. Donc, il n'y a pas de raison de m'arrêter*. » « *J'ai alors porté plainte à la justice de Yomou parce que Potter veut prendre les terres de ma maman.* »

La situation est donc la suivante : Louopou a donné 1,5ha à son neveu Eugène. Lorsque celui-ci fait lotir, il doit donner l'argent issu de la vente de deux parcelles à Blanchard, l'un des petits fils de la Vieille, et fils de Marie. Elle donne ensuite l'intégralité de ses terres à Potter, dont l'hectare et demi déjà cédé et loti. À Potter, elle demande aussi deux parcelles pour son petit-fils Blanchard.

Menacé par le commissaire, Eugène veut confirmer le don de la Vieille au tribunal de Yomou « *Je suis allé à Yomou avec Louopou pour signer un papier comme quoi elle m'a donné le terrain devant la justice de paix.* »

C'est alors qu'Eugène, Louopou et Potter sont immédiatement convoqués par le préfet pour tirer cette histoire au clair. Eugène raconte que le préfet étant absent ce jour-là, c'est son « *général* » (son adjoint) qui les a reçus pour l'audition qui fut ensuite reportée au préfet. Eugène comprend alors le double don dont il est victime, car la Vieille aurait reconnu tout à la fois avoir donné 8 hectares à Potter en « *récompense d'avoir été l'ami de son fils* », et 1,5 hectare à lui-même, rajoutant que de toute façon, « *c'est MON terrain, que cela ne regarde pas la justice.* » Le « général » du préfet aurait alors renvoyé l'affaire pour qu'elle soit traitée en famille, ce qui fut accepté par tout le monde, y compris l'avocat de Potter. Ce verdict est par ailleurs tout ce qu'il y a de plus classique et en appelle au bon sens de la Vieille.

Mais le préfet, qui avait manqué l'audition qu'il avait pourtant convoquée, ne l'entend pas de cette oreille. Il convoque alors toutes les parties prenantes de l'affaire Eugène, et toutes les autorités qu'il a sous ses ordres pour donner ses directives. Trois jours après la première audition, sont donc convoqués Eugène, Potter, Louopou, le sous-préfet, le président de CRD (le maire), le commissaire central et le bureau des sages. C'est un cas de figure unique dans cette monographie, de par la rapidité et l'implication du préfet, qui exclut par ailleurs les autorités qu'il ne contrôle pas, comme la justice elle-même… D'après Eugène, la Vieille répète alors son témoignage devant tous ces témoins : « *elle a dit la même chose, qu'elle a donné le terrain de huit hectares à Potter dont un hectare, à moi.* » Or, nous avons compris que ces deux propositions sont mutuellement exclusives. Le préfet tranche alors brutalement toute cette affaire. D'après Eugène, il aurait dit « *Non ! On ne peut pas donner un même terrain à deux personnes. En précisant que si cela a été*

donné à Potter, cela ne lui appartient plus à elle. Tout le monde était fâché, car le préfet trancha d'emblée sans consulter personne. « Ça, c'est pas un jugement ! » dirent le commissaire central et chef de district et de CRD. Ils étaient fâchés. » Une fois de plus, cette manière de trancher est totalement inhabituelle dans mes enquêtes.

Je voudrais faire remarquer au lecteur que j'ai croisé le préfet à cette occasion. Néanmoins, je ne me sentais pas l'opportunité de lui demander une interview sur le sujet. Quand bien même il en aurait eu le temps et l'opportunité, lorsque j'ai compris l'ampleur de l'affaire sur laquelle j'enquêtais, je marchais sur des œufs, et ne pouvait pas aller au-delà d'une certaine limite qui me mettrait en insécurité. Mon atout pour enquêter était, je le répète, l'envie de chaque partie prenante de faire valoir son point de vue. Mais aussi, de jouer sur la non-communication entre parties prenantes – ce qui aura plus d'une fois amené les informateurs d'un même « camp » à se contredire. Il me fallait par ailleurs ne jamais divulguer trop de ce que j'avais appris par un opposant à celui à qui je m'adresse, notamment en ne posant pas de questions qui sous-entendaient des informations stratégiques pour l'un comme pour l'autre. Il me fallait donc garantir à la fois la transparence et la discrétion. Enfin, je ne pouvais certainement pas me permettre d'être identifié comme une menace ou comme quelqu'un « *sur le point de découvrir le pot aux roses* » comme il fut question dès le départ, aux yeux d'un officiel aussi influent qu'un préfet. Devant le maire, les chefs ou les informateurs n'ayant aucune fonction de gouvernant, je jouais constamment la carte de l'écoute bienveillante, et surtout de l'idiot candide qui ne recouvre pas les informations. En aucun cas je n'aurais pu me présenter, par exemple, au directeur de la DPA en agitant les documents contradictoires qu'il avait produits et signés, et qui ont été déterminants pour délégitimer Petit Boubacar par exemple. Il me fallait donc rentrer dans un mode de communication qui prévaut lorsqu'il touche à certaines situations sensibles sur tous mes terrains : parler par allégorie évasive et euphémisme où il est question, par exemple, de « *perdre* » des plans et des documents, ou « *d'avoir été corrompu par autrui* (donc victime de la corruption à son égard)» (plutôt que d'être activement corrompu), ou de parler de « *manque de moyens* » même là où mon interlocuteur et moi savions pertinemment (aussi que l'autre sait que je sais) que ce « *manque de moyens* » était indubitablement une source de revenus inépuisable qui servait à financer de belles demeures et à subvenir aux besoins d'une famille très étendue à qui j'ai pu remettre mes salutations…

Cette configuration spécifique qui permit d'enquêter très rapidement est précisément ce qui manqua à mes enquêtes ultérieures qui auraient été, sans cette première expérience, soit d'une opacité totale, car aucune information n'est vérifiable; soit relevant d'un récit d'une navrante

consensualité pour l'enquêteur, puisqu'un groupe d'intérêt stratégique serait libre de se définir comme étant entièrement et à son corps défendant la victime d'une tierce partie… Ici par exemple, tout aurait été de la faute des étrangers (ou des autochtones, selon l'unique point de vue accessible). Revenons au cas d'Eugène…

L'affaire s'enchaîne assez rapidement, et de manière inhabituelle, par l'action du préfet. Tous les dossiers que nous avons vus se lient les uns aux autres : Petit Boubacar, Abou, Sidiki et Famata, Gamo Jr, Job et Eugène reçoivent un mandat d'arrêt. Or, excepté le dossier de Petit Boubacar qui attend son second verdict en appel, tous peuvent dire comme Eugène que « *cela n'a jamais été jugé.* » Le mandat d'arrêt s'appuie sur les deux verdicts rendus précédemment dans l'affaire Petit Boubacar, en première instance puis en appel (alors que le plaignant n'était pas représenté). La logique est la suivante : la cour a donné tort à Petit Boubacar en reconnaissant que Potter possède bien les 8ha qu'il revendique. C'est parce que l'ensemble du domaine est celui de Potter, en se basant sur le récit de la Vieille (largement controversé par ailleurs) confirmé par les documents de la DPA (dont Eugène et d'autre possèdent aussi une version différente qui atteste de leur propriété), que Petit Boubacar ne peut avoir gain de cause (malgré son occupation manifeste sur une longue durée). C'est donc en quelque sorte une jurisprudence. Or, le seul point commun de ces dossiers est qu'ils impliquent tous le commissaire, mais chaque partie prenante à sa version et ses documents qui n'ont jamais été examinés par la cour dans le cadre de l'affaire de Petit Boubacar, puisque chaque affaire est maintenue distincte les unes des autres jusqu'à cette surprenante jurisprudence. De plus, je pense que ces verdicts n'étaient pas valables puisqu'ils étaient en train d'être débattus par le second appel de l'affaire Petit Boubacar qui sert justement à cette jurisprudence…

Mon hypothèse est que le préfet cherche à précipiter les choses, dans le doute d'une décision contradictoire par la Cour d'appel qui délégitimerait totalement Potter – et tous ceux qui ont greffé leurs intérêts mercantiles sur ce dossier rentable.

En colère face à la décision autoritaire du préfet, puis à ce mandat d'arrêt qui se substitue à toute justice contradictoire, il m'explique que « *Potter ne vient même pas du quartier. Potter a fait faire des relevés topographiques par l'agriculture* [DPA]. *Là, il a pris bien plus que ce que Louopou avait donné. Le terrain que Louopou a donné ne fait pas 8,5 hectares. Il a pris plus.* » Il faut souligner ici que la Vieille, comme la plupart de mes informateurs, ne maîtrise pas les mesures de terrain en mètre carré ni en hectare. Lorsqu'elle confirme avoir donné 8ha, cela ne signifie donc pas forcément qu'elle valide les faits. Probablement fin observateur, Eugène rajoute ensuite même

que le plan de la DPA est plus étendu que celui du lotissement. « *Il a perdu des parcelles en lotissant* ! » Il insinue donc que l'Habitat a pris une part en effectuant le lotissement. Pour ce que j'ai pu voir, aucun plan dans cette affaire ne coïncide parfaitement.

Dorénavant, comme ladite Dame Louopou et ses proches, « *Ceux qui ont acheté* [à Famata, Gamo Jr ou Eugène] *doivent repayer avec le vrai propriétaire* [Potter]. *Les maisons sont déjà habitées et ils doivent tous repayer 5.500.000 GNF à Potter par parcelle de 20/30m. Ils doivent repayer pour ne pas avoir de litiges puisqu'ils ont acheté à un faux propriétaire. Les achats se sont faits avec des faux vendeurs qui avaient des papiers légitimes. Les chefs de CRD* [maire] *ne savaient pas…* »

Eugène, quant à lui, souhaite que son affaire soit jugée devant un tribunal. C'est après l'intervention du préfet que le tribunal rejette sa plainte. Elle n'est pas recevable pour motif que son dossier ne peut contredire un jugement déjà rendu par la cour de Yomou puis de Kankan dans l'affaire de Petit Boubacar. Le récit de Dame Louopou et de ses proches, avec des traces officielles telles qu'un plan de la DPA l'ont emporté face à Abou qui voulait se mettre en avant et « *l'ouvre trop* » en usant de ruse et de menace qui ne jouent pas en la faveur de son clan ainsi désorganisé jusqu'à la dernière minute, lorsque Moussa vint à la rescousse… Si le préfet met tous les œufs dans le même panier, n'oublions pas que Boulanger avait un document de cession signé par Louopou, Eugène ou Job, par exemple, auraient eu des arguments encore bien meilleurs que ceux avancés par le clan Boubacar : des attestations officielles de cession de terrain par Dame Louopou ou par un tuteur avec qui le don a été renégocié à la hausse pour entretenir l'entente et, par-là, la mémoire, donc un récit cohérent en la faveur de « l'étranger » (ouvrant une brèche dans la cohésion entre autochtones puisque ce dossier ne les oppose pas aux Koniankés), et enfin des plans de la DPA… manque de chance, leur sort se trouve lié à celui « qui l'ouvre trop » et qui a plaidé pour eux tous par ricochet.

Avec l'affaire Camara, nous avons vu que petit à petit, les opposants se rassemblaient, et qu'il était difficile, pour la justice qui n'a (ou ne veux pas) pas de vue d'ensemble, de démêler chaque dossier traité séparément (et revendiqué comme tel par les plaignants eux-mêmes). Chaque dossier opposait l'histoire de filiation de dame Louopou à des arguments différents puisque chaque opposant à son récit et ses documents. Pour rappel :

- Pour Dame Louopou contre Famata, c'est par l'histoire de leurs ancêtres et de leur filiation qu'ils tirent leur légitimité respective et contradictoire.
- Certains ont reçu les terres directement de Dame Louopou qui les a données plusieurs fois à différentes personnes telles qu'Eugène, Potter ou Boulanger. Chacun à des documents pour le prouver. Lorsque ces terres se font « manger » par la ville, elles prennent une valeur marchande

incroyable, et Dame Louopou demande alors une part sur les ventes de terrain à bâtir, ainsi que toutes les administrations impliquées (maire ou chef de secteur lors des actes de vente ou de cession, ou l'Habitat qui a à charge de tracer et borner les parcelles).

- D'autres comme Job, disent qu'ils ont eu leur terre par leur tuteur, qui tire eux-mêmes leur légitimité de l'histoire familiale (les accords passés, et renégociés à la hausse pour préserver l'entente sur laquelle l'histoire repose, puisque le don continue d'appartenir au donneur ou à ses descendants, et que l'objet donné a radicalement changé de valeur) ainsi que de leur filiation sans rapport avec celle de Louopou (tous s'accordent à dire qu'elle aurait donné bien plus que les terres de son feu mari).

- D'autres, comme Gamo Jr, revendiquent la légitimité des terres par ses ancêtres avec le document colonial que je qualifie de « fétiche » étant donné qu'il ne contient en lui-même pratiquement aucune information (et qu'il pourrait même s'agir d'un faux), tout en reconnaissant que le mari de Dame Louopou exploitait un terrain, mais bien plus petit que celui que son fils par adoption (le commissaire) revendique.

- D'autres ont acheté à un propriétaire supposé légitime par filiation. C'est le cas de Camara qui acheta à Famata en supposant qu'étant la seule descendante du dernier propriétaire parfaitement légitime (son frère Ali, ou même le père de ce dernier, feu troisième mari de Dame Louopou qui était alors en séparation avec cette dernière).

- D'autres, enfin, ont enfin acheté des parcelles d'habitation directement auprès des organismes régulateurs qui vend pour son compte lorsqu'il trace les parcelles. C'est une forme de rémunération en nature – nous verrons dans la dernière analyse de cas ce qu'il en est...

Maintenant, le préfet opère un court-circuit entre tous ces cas de figure, se substituant à une justice contradictoire qui mettrait tout le monde en débat. Ce mouvement de généralisation ou de court-circuit a lieu à la hâte sur base d'une décision de justice en appel au moment des faits. Ce verdict menace donc tout le business de sortie du coutumier mis en place par le commissaire, et à propos duquel je pense que le préfet est devenu bénéficiaire en contrepartie d'un coup de main.

Conclusion de l'affaire Eugène

L'étude de cas d'Eugène met en évidence l'incroyable coexistence de deux registres normatifs mutuellement exclusifs à propos de la nature du don foncier. D'une part, ce qui est donné continue d'appartenir au donneur. Autrement dit, la terre que Louopou donne à Eugène reste à elle. Ce n'est pas, en soi, un paradoxe. On pourrait comparer cela à une sorte de location à vie payée à l'avance… Là où ça se complique, c'est que, partant, Louopou se permet de donner ce terrain, comme partie incluse dans huit hectares, au commissaire. Or, il est matériellement impossible que

le commissaire et Eugène puissent tous deux jouir de cet espace comme ils l'entendent. Enfin, outre cette incompatibilité matérielle, aucun protagoniste ne souhaite même partager sa propriété. La seule cohérence derrière tout cela, c'est que Louopou et Marie tentent de garder leur maîtrise du territoire en le cédant afin d'utiliser les nouveaux ayants droit comme ceux qui vont (1) mettre en valeur et (2) défendre le point la légitimité de ces deux dames puisque c'est justement de leur légitimité que dépend leur droit de céder/donner/offrir/vendre/louer le terrain en question. Les receveurs ne seraient donc, en quelque sorte, que le bras armé de ces dames. Là où c'est incroyable, c'est qu'il semble y a avoir un malentendu systématique sur le sujet : celui qui donne continue de penser et agir comme si c'était encore à lui, tandis que celui qui reçoit considère que l'objet donné n'appartient plus au donneur. Mais encore, le don est explicite tandis que donneur et receveur partagent la même culture et origine sociale. On voit donc mal où ce malentendu pourrait se loger. Il ne faut pas perdre de vue que ce n'est pas un cas à part, mais bien un malentendu chronique. On pourrait penser que c'est là une particularité africaine bien connue selon laquelle la terre n'est pas aliénable. Or, l'hypothèse ne tient pas la route pour les raisons suivantes. D'abord, la propriété individuelle et aliénée du donneur/vendeur semble être interprétée différemment selon qu'on soit donneur ou receveur. La non-aliénation n'est donc pas, ici, une variable « culturelle, » puisqu'elle n'est en rien une conception partagée ni même une pratique générale. Ensuite, l'aliénation n'est pas une notion étrangère à mes informateurs puisque tout le monde à l'expérience de la chose. Cette incroyable coexistence entre deux notions de propriété mutuellement exclusive ne saurait donc pas s'expliquer en invoquant la « culture » ou la « mentalité, », mais bien un processus social, économique et politique concret que je mets en évidence. Ce qui passe pour un incroyable malentendu s'explique en fait, ici, ponctuellement, par une stratégie de Marie et Louopou qui ne tient pas vraiment la route. Plus généralement, elle s'explique par un système (foncier) qui fait coexister deux paradigmes mutuellement exclusifs, sachant que chacun peut invoquer l'un ou l'autre au gré de sa tactique.

Concrètement, le cas d'Eugène montre aussi l'immixtion brutale du préfet dans l'affaire Potter. Celle-ci va dans le sens de la jurisprudence de l'affaire Boubacar : personne ne peut recourir à la justice, puisqu'un seul opposant à Potter l'a déjà fait, que son affaire a déjà été jugée et que la décision ne pourrait être remise en question. Le préfet tranche donc l'ambiguïté du don (en précisant bien qu'une chose donnée n'appartient plus au donneur, empêchant Louopou de continuer à jouer sur les deux tableaux), tout en court-circuitant brutalement tous les opposants de Potter. Le moment de ce revirement soudain apparaît la veille du second verdict dans l'affaire Boubacar susceptible d'ouvrir une brèche aux opposants du commissaire. De plus, cette régulation brutale et non consensuelle est extrêmement peu usuelle, car elle tranche net et sans véritable

procès. Ces deux anomalies *suggèrent* que le préfet est personnellement impliqué en prenant parti pour le commissaire.

Retour à l'affaire Petit Boubacar : Kankan rend son second verdict

Les évènements, habituellement pris dans un rythme se chiffrant en années, vont se succéder de jour en jour tandis que toutes les affaires que nous avons examinées vont continuer d'être amalgamées.

Retraçons les événements dans leur chronologie. Mon enquête touche à sa fin, et nous attendons tous le verdict du second appel de l'affaire Petit Boubacar. Eugène menace de chambouler toute l'affaire du commissaire, car lui aussi, à des papiers signés attestant que la Vieille lui a cédé un terrain conséquent dans les années 90', ainsi qu'un plan de la DPA en attestant. Lorsqu'il rencontre le commissaire sur ses terres, ils sont convoqués par le préfet pour une audience – ce qui n'est pas tout à fait habituel. Le préfet étant absent ce jour-là, c'est son représentant qui traite le dossier, et rend un verdict que nous avons l'habitude de voir dans ces cas-là, c'est-à-dire le renvoi de l'affaire devant la famille. Dame Louopou affirme pendant cette audience avoir donné la terre aux uns et aux autres (chaque fois en demandant à toucher une somme sur les récents lotissements, pour le compte de Blanchard[57], l'un de ses descendants). Elle clame aussi que cela continue de lui appartenir et ne regarde donc pas la justice. Cela ne correspond évidemment pas à ce que le préfet voulait entendre. Ce dernier refait donc une convocation, cette fois de tous nos protagonistes, ainsi que des autorités locales sous ses ordres ayant à charge de réguler les conflits. Sans véritable procès, il déclare cette logique de dons multiples irrecevable, puisque l'objet d'un don ne peut continuer d'appartenir au vendeur qui ne peut, par conséquent, plus donner ce qui ne lui appartient plus. Il conclut alors que l'entièreté du domaine est à Potter et personne d'autre. Il publie ensuite un mandat d'arrêt qui incrimine tous les opposants de Potter, en s'appuyant sur les deux verdicts rendus dans l'affaire Petit Boubacar. C'est sur base de cette affaire que le préfet amalgame toutes les parties prenantes. Ce verdict imminent menace donc toute l'affaire Potter… raison pour laquelle, je pense, le préfet accélère brutalement la cadence. Tout laisse penser qu'il toucherait sa part sur les lotissements, comme les autres, et a donc tout intérêt à ce que Potter gagne la partie. Eugène demande alors à aller en justice, mais sa requête est jugée non recevable puisque la cour s'est déjà prononcée sur la propriété de Potter à deux reprises dans l'affaire Petit Boubacar. Le jugement était que comme les huit hectares appartiennent à Potter, sur base de l'enquête de la DPA et des récits de Louopou, le domaine occupé par Petit Boubacar doit

[57] Pour rappel, avant de se marier avec Sidiki, Louopou était mariée à Mister Johnson avec qui ils eurent une fille, Marie, lettrée et investie pour défendre sa mère au point d'insulter Famata. Marie eut deux enfants avec son second mari (sur trois) : Issa (qui menace M. Camara et fit un séjour en prison), et Blanchard.

être déguerpi et dédommagé. Abou, qui « *l'ouvre trop* » a alors été le leader devant la cour, là où cette affaire incrimine de nombreuses parties prenantes nettement plus convaincantes ayant même parfois de meilleures preuves à fournir que ce dernier.

Une semaine après l'arrêté du préfet qui prenait les devants sur la décision de la Cour d'appel de Kankan, la Cour rend enfin son verdict tant attendu dans l'affaire de Petit Boubacar. Abou, qui énerve trop, avait été exclu de l'audience à cause de ses menaces (il accusait notamment le juge de ne pas exister). Le verdict est à mes yeux un véritable casse-tête qui se présente comme suit…

La Cour d'appel examine d'abord la recevabilité du dossier opposant Petit Boubacar à Potter, afin de voir si elle peut rouvrir un jugement déjà rendu à Yomou. La Cour d'appel « *déclare l'appel recevable, mais atteint par la péremption* » et « *En conséquence confirme le jugement n°XX du XX/XXXX rendu par la Justice de Paix de Yomou (…).* » De plus, elle « *Met les frais à la charge de l'appelant* » c'est-à-dire de Petit Boubacar. Il est donc très clair que Petit Boubacar a perdu son appel. Mais…

Mais la justice avait basé son verdict sur un rapport de la DPA qui attestait de la propriété de Potter sur les 8ha38a, dans laquelle se trouvait la plantation de Petit Boubacar. Or, la Cour d'appel mentionne ce document sans ambigüité, pour en tirer les conclusions inverses… « *Considérant qu'en outre l'arrêt N°XX du XX/XX/XXXX* [de Yomou, puis lors du premier appel à Kankan] *fonde ses motivations sur le rapport n°XX de la DPA en date du XX/XX/2002, alors que le contenu de ce rapport reconnait expressément la propriété de Petit Boubacar sur la plantation d'hévéas.* » Je ne saurais expliquer comment ce même rapport est mentionné pour des conclusions absolument inverses. La cour poursuit en disant « *Qu'en l'espèce, il n'est pas contesté que ladite plantation est l'œuvre de Petit Boubacar qu'il a réalisé depuis 1995, c'est-à-dire bien avant la donation faite par madame Louopou au profit de Potter.* » La cour reconnaît donc l'antériorité de l'occupation (légalisée par la DPA) de Petit Boubacar. C'est la même année que Dame Louopou a donné un terrain à Eugène, bien avant de l'avoir donné à Potter. Or, l'argument du préfet est que ce qui est donné n'appartient plus au donneur, raison pour laquelle cela revient au commissaire, néanmoins, la chronologie donne tort à Potter puisqu'il n'est qu'un receveur parmi d'autres, et certainement pas le premier à avoir reçu le terrain. Le terrain avait déjà été donné (ou exploité par Boubacar) bien avant que Potter n'entre en scène. La cour poursuit « *Qu'en ertu de ce qui précède, il convient de déclarerle recours en requête civile formé par Petit Boubacar recevable et incidemnent retrater partilllement l'arrêt N°XX du XX/XX/2011 à la Cour d'appel de Kankan ; Attendu que ledit rapport accordé à Potter la somme de 2.735.000 FG au titre de frais parcellaire ; Qu'il convient de ramener ledit montant à une juste proportion.* »

La Cour affirme ensuite qu'elle « STATUE A NOUVEAU » et « *Déclare Potter propriétaire exclusif du domaine objet du litige à l'exception de la plantation d'hévéa d'une superficie de 1,075Ha réalisée par Petit Boubacar depuis 1995 avant la donation.*

Prend acte du rapport N°XX/… en ce que ce rapport enjoint à Monsieur Petit Boubacar au paiement de 2.135.000 FG à titre de frais parcellaires ;

Disons que ce montant est revu à la hauteur de 10.000.000 FG au profit de Potter.

Ordonne la main levée du séquestre judiciaire des fruits de la plantation d'hévéa de 1,075Ha objet de l'ordonnance XXX au profit de Petit Boubacar [séquestre par lequel j'ai commencé à raconter ce récit dans la partie « si on t'explique, c'est con »]*;*

En conséquence la République de Guinée mande et ordonne à tous les huissiers de justice, sur ce requis de mettre ledit arrêt à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République Près les Tribunaux de Première Instance, d'y tenir la main, à tous Préfets Sous-Préfet et Officieres de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis ». »

Ces conclusions, et tous les éléments qui y mènent sont pour moi totalement incompréhensibles. Il n'y a pourtant aucun nouvel argument, aucune nouvelle révélation, rien de rien de nouveau, si ce n'est les conclusions. La Cour confirme un jugement qui donne entièrement tort à Petit Boubacar, tout en revoyant les frais à payer à Potter à la hausse (à 10.000.000 là où c'était de 2.735.000, en plus des frais de justice). Mais d'un autre côté, la justice invoque le document clef de la DPA, sans confusion possible (puisque le document à un code unique qui le mentionne), pour en conclure que les 1,075 hectare objet du litige qui les concerne sont bien la propriété de Petit Boubacar – là où le document était invoqué précédemment comme la plus haute preuve permettant d'affirmer exactement le contraire. Enfin, la cour reconnaît que Petit Boubacar occupait déjà le terrain avant que Louopou ne donne les 8ha à Potter. Mais encore, la Cour affirme que tout le reste des huit hectares sont bien la propriété de Potter - ce qui n'est précisément pas l'objet de ce litige, et je me demande bien sur base de quoi la cour affirme cela puisque le seul argument pour en attester est le rapport de la DPA cité comme étant en faveur de Petit Boubacar, qui reconnaît donc sa propriété, mais lui ordonne de quand même payer 10.000.000 à Potter en plus des frais de justice, tout en confirmant les jugements précédents qui disent bien que tout revient à Potter. Tout, absolument tout, est contradictoire et paradoxal à mes yeux. Pourquoi Petit Boubacar devrait-il payer 10.000.000 en plus des frais de justice alors que sa propriété est justement reconnue ? Pourquoi est-ce que dans le même temps, la Cour confirme un jugement qui ne reconnaît pas cette propriété ? Comment se fait-il que la cour en statuer clairement sur la propriété de tout le reste des 8ha dont il n'est justement pas question dans ce litige en particulier ? Cela bloque tout recours pour tous les opposants de Potter, et n'est justement pas l'affaire jugée

devant ce tribunal. Serait-ce une manière de faire tenir ensemble un amoncèlement de proposition contradictoire qui permettrait au business de la sortie du coutumier mené par Potter de se faire malgré tout ? Pourquoi reconnaître à la fois la propriété de Petit Boubacar et les jugements précédents (moyennant un dédommagement revu à la hausse) qui disent pourtant exactement le contraire ? Il est possible que le langage juridique auquel je ne suis pas formé m'empêche de comprendre. Mais alors, pourquoi est-ce que ce n'est que concernant ce verdict que je ne comprends soudainement plus rien, là où tous les autres documents (verdicts, décisions du préfet, acte de cession et de vente, plan de masse et carte diverses) me semblent assez clairs ? J'ai beau tout réarticuler, j'en arrive qu'à des impasses, ou plus de questions de que réponses…

Tout ce que je peux plus ou moins raisonnablement conclure, c'est que la Cour a confirmé les précédents verdicts opposant Petit Boubacar à Potter, tout en augmentant les frais de Petit Boubacar, et en prenant note du document de la DPA dans un sens exactement opposé aux tribunaux précédents. Cela pourrait aussi ressembler à un arrangement plus classique où Potter donne son pardon à Petit Boubacar contre la somme de 10.000.000. FG. On serait alors dans le cas de figure d'une résolution assez habituelle selon laquelle, qu'importe qu'aucun argument ne colle ou ne soit cohérent, qu'importe le « vrais », ce qui compte, c'est de pardonner en actant les réalisations matérielles sur le terrain moyennant une contrepartie plus ou moins symbolique (qui devient ici franchement financière). De plus, la cour statue clairement sur la propriété de tout le reste du domaine revendiqué par Potter, et dont il n'est pourtant pas question dans ce procès. Par ailleurs, il n'y a même pas un argument invoqué pouvant justifier cette décision sans rapport avec Petit Boubacar.

Par ailleurs, cela expliquerait peut-être aussi un infime détail... Sur le document de la DPA que j'ai finalement su me procurer vers la fin de l'enquête (attestant que les 8ha38a sont à Potter) j'avais immédiatement constaté que la date n'était pas du même trait ni de la même teinte que le reste. Il est (anti)daté de 2000, là où le document cité systématiquement par la Cour date de 2002. Celui qui est en ma possession serait dès lors le résultat d'une stratégie pour aller à la Cour Suprême, invalidant le document de 2002 constamment cité en faveur de Potter, puis, soudainement, de Petit Boubacar. J'ai entre les mains la preuve de la DPA que l'entièreté des 8ha est exclusivement à Potter, et celui-ci date de deux ans avant cet énigmatique document de la DPA servant à le confirmer puis à l'infirmer…

Je n'aurai d'ailleurs pas l'occasion de percer les mystères de ce dernier verdict en date. Tout se passe si à chaque rebondissement, les falsifications, oublis, faux, amalgames venaient tout compliquer jusqu'à un point où la complexification dépasse l'entendement. Ce verdict ne va

d'ailleurs pas interférer dans la suite des évènements que j'ai pu observer, qu'a enclenchés le mandat d'arrêt du préfet. Celui-ci donna lieu à une procédure massive d'expulsion…

Job, dont le litige était sans cesse repoussé, n'est au courant de rien de tout cela, et voulait d'abord régler le problème de destruction d'arbre à la gendarmerie avant de s'attaquer au litige relatif à la propriété. Il y a fort à parier qu'il en soit maintenant empêché pour les mêmes raisons qu'Eugène : il ne peut que se plaindre en justice de paix, qui, elle, ne peut revoir une décision rendue en appel... Son nom figure d'ailleurs sur le décret du préfet, ce qui n'est pas en sa faveur. J'insiste pour dire qu'il avait pourtant des documents dont la légitimité était égale à celle de Potter – même carrément supérieure compte tenu du fait que le mystérieux rapport de la DPA ne joue plus en sa faveur. Mais Job n'aura jamais été consulté par les autorités. La seule option qu'il reste aux opposants de Potter est, selon moi, d'aller en cour suprême et faire bloc autour de Petit Boubacar – mais celui-ci peut-il ou veut-il aller si loin ?

Tous illégaux : « choisir entre un bon match de foot ou un mauvais rêve »

Une semaine avant que ce verdict ne tombe, l'ancien maire aujourd'hui vice maire, mon partenaire d'enquête M. Bah, maître Matos (avocat à la Cour), et un huissier aussi nommé M. Bah, somme réunis pour arpenter les huit hectares afin « d'effectuer *l'achèvement d'une longue démarche, étant arrivée au stade de l'expropriation.* » C'est l'arrêté du préfet qui en est la cause. L'huissier tient donc un document du « MINISTÈRE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX » ayant pour « *nature : revendication de propriété, déguerpissement et paiement de dommages-intérêts.* » Le document est limpide et se base sur les verdicts rendus en justice de paix, puis le premier appel (sans tenir compte du verdict sur le point d'arriver) dans l'affaire opposant Petit Boubacar à Potter, afin de déclarer que la procédure engagée par Eugène « *à la Justice de Paix de Yomou et sans fondement et relevé du dilatoire d'autant plus que ladite procédure est sans objet, car Eugène ne détient aucun titre ni droit d'agir en justice.* » Ce qui est objectivement fait puisque Eugène possède bien des documents de cession, et a déjà effectué un morcellement de sa plantation par l'Habitat et l'Urbanisme afin de vendre les parcelles individuellement… Il a donc tous ces documents en son nom.

« *Par ailleurs, le morcellement effectué par Eugène sur le domaine appartenant à Monsieur Potter a été rapporté (annulé) suite avec un entretien avec le service des domaines et des cadastres de Yomou, par une décision de Monsieur le Préfet de Yomou (…).*

En conséquence, le domaine reste et demeure incontestablement celui du Commissaire Potter et une (01) semaine vous ai accordé pour tout délai à toute négociation et paiement du prix de la parcelle fixée par Monsieur Harry, le représentant du propriétaire. Faute de quoi, vous y

serez purement et simplement déguerpis quelques soient les réalisations faites avec le concours de la force publique (la gendarmerie et la Police). » Le document est ensuite signé, et largement postdaté. Cette postdate peut avoir deux explications. D'après l'huissier et Maître Matos, c'est pour laisser plus de temps aux personnes concernées de déguerpir ou de racheter leurs terrains aux prix fixés par Harry (et nous avons vu la flambée immobilière que cela représente, les prix sont démultipliés). Aussi, étant donné que ce document fait suite à l'intervention du préfet, il est possible que la postdate assure sa validité quel que soit le jugement rendu en second appel par Petit Boubacar - et qui risque bien de faire flamber la jurisprudence invoquée.

Notre petit groupe ère donc à la recherche d'habitant à réunir. Les personnes directement mentionnées sont toutes absentes, alors nous cherchons un « doyen. » Il s'agit ici d'entrer dans une cour d'habitation, et de demander à parler au premier arrivant, qu'on considère un peu comme le chef de la cour, télescopant de la sorte un modèle historique d'occupation du territoire dans un contexte actuel qui ne fait pas tout à fait sens. C'est comme un réflexe, un allant de soi. Les villages se créaient par la conquête, sur une nature décrite comme hostile, ou sur un autre peuple, et le premier arrivant était le chef qui s'entourait de familles alliées qui, avec le temps, allaient former les lignages qui composent le village. À moins d'appartenir au groupe des esclaves, chaque lignage avait au moins un notable pour le représenter à la cour du chef. Cette hiérarchie détermine la propriété et les droits de chacun, sur la terre et les hommes, tandis que le seul le premier arrivant (ou ses descendants directs) peut témoigner des accords ainsi noués au fil des générations, ayant chacun la valeur de ce qu'on considère aujourd'hui comme des « archives administratives » confiées dans le secret des pères à leurs fils. Cette logique s'agrandit jusqu'à la scissiparité où elle se reproduit, envahit un nouveau territoire, et ainsi de suite. Le chef est au village ce que le doyen est au lignage, puis l'ancien à la cour, et le père est à sa maisonnée. Voilà pourquoi, instinctivement, Maitre Matos, Bah, Bah l'huissier, et moi-même, cherchons le premier arrivant des cours autour desquelles les habitations sont construites (d'ailleurs sans suivre le plan de l'urbanisme qui fonctionnent en rectangle et en carré avec la même logique qu'à New York ou ailleurs).

Nous attendons donc au soleil, assis sur le banc de la cour du premier occupant qui n'a plus grand-chose à avoir avec ce qu'était un premier occupant, situé sous un arbre encore trop jeune pour nous faire de l'ombre à tous. Nous attendons que quelques habitants nous accordent leur attention afin que le vice maire prenne la parole. Bien sûr, à ce stade de mes enquêtes, nous nous connaissons tous au moins pour avoir échangé la politesse.

« Tous les occupants illégaux sont là ? [Le vice maire commence fort] *(…) Je représente les gens ici, et toutes les décisions qui ont été prises. (…) Nous sommes dans une leçon de morale, car vous persistez dans l'erreur et la récidive (…) je vous souhaite une très bonne séance.* »

Huissier et avocat se renvoient la balle pour ouvrir le débat. C'est l'huissier qui détient les documents d'expropriation dont les informations ont aussi été transférées à la police et la gendarmerie. Il s'accompagne d'un traducteur et commence son discours :

« *Nous sommes détenteurs d'une décision de justice. Depuis que nous avons envisagé les démarches (…), c'est la première fois qu'on se rencontre en tête à tête. Pour vous dire et vous mettre à l'aise : nous ne sommes du côté de personne, mais de la loi. Et la demande que le Eugène est classé sans suite par le juge. Certains colportent la rumeur comme quoi cela va briser l'arrêt que nous sommes venus appliquer, mais c'est faux ! On ne revient pas en justice de paix pour briser un jugement en appel, c'est pourquoi c'est classé sans suite. Si le Eugène parle pour dire que c'est pour lui, il ment. Nous sommes venus vous voir parce que nous sommes des humains. La loi m'autorise à chasser de force avec la gendarmerie et la fourgonnette. La loi, c'est la loi. Elle est dure, mais c'est la loi.*

Je viens vers vous parce que nous sommes des frères et que la force n'intervient que si vous n'êtes pas réceptifs à mon message. Et les gendarmes que je vais venir avec ne viendront pas d'ici. Je les prendrai à N'Zérékoré [ce qui signifie qu'ils ne seront pas des parents ou alliés qui mettraient des gants de velours] ! Et comme on dit souvent, un très mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès. Il vaut donc mieux négocier avec les propriétaires des lieux. Si vous estimez être dans votre droit, vous pouvez réclamer à Eugène. Je pense avoir été clair. La balle est dans votre camp. Si vous voulez faire un bon match de football, on le fera. Si vous voulez faire un mauvais match de football, on le fera. Je m'excuse si mes propos ont dérangé quelqu'un. Je vous remercie sous réserve de maître Matos. »

Maître Matos prend ensuite la parole pour aller dans le même sens.

« (…) Je ne peux rester sans dire mot parce que je suis là parce que je suis la procédure. C'est une forme de sommeil dans lequel vous vous trouvez. Chacun rêve de quelque chose. Avant qu'il ne fasse exécuter ce qu'il [l'huissier] *a dit, il vous oriente dans vos rêves. Il y a deux options. Soit le rêve négatif, c'est à dire, la route d'Eugène. Soit la route de Harris. À cette phase, c'est à vous de négocier avec eux selon votre réflexion. »*

L'huissier prend ensuite la parole pour expliciter le problème.

L'avocat revient alors sur ce qui est reproché aux habitants : « *Le souci étant que vous avez fait des réalisations sans consulter Potter (…) Tout ça pour dire que c'est l'oreille qui entend qui va te sauver. Donc, nous ne sommes pas là pour la guerre, mais pour bien informer les gens.* »

Ce à quoi un habitant demande la parole « *c'est la première fois que je m'assieds pour entendre ça.* » Et il demande les raisons de cette assise. L'avocat résume alors la situation en légitimant la propriété de Potter sur l'échec d'Eugène, oubliant les rebondissements du dossier de Petit Boubacar (qui servit pourtant pour empêcher Eugène d'être jugé) : « *Il y a un contentieux entre Potter et Petit Boubacar pour un hectare d'hévéa. Ainsi qu'avec Eugène pour un aménagement illégal sur une partie du domaine. Eugène voulait aller voir la dame Louopou pour avoir des parties du domaine à prêter. Elle accepta, à condition de ne pas mettre d'arbres fruitiers afin de ne pas prêter à confusion.*

Il s'est introduit de la sorte, et puis il est allé voir le service des domaines à Yomou. En principe, pour aménager ton domaine, tu dois poser un acte de propriété. Mais lorsqu'Eugène est allé voir le directeur du cadastre, il a déposé une demande manuscrite.

Cela selon l'audition du directeur par l'huissier. Ce dernier, il a fauté en ne vérifiant pas la propriété [or, Eugène à de bons documents qui disent tout le contraire y compris l'acte de cession de Dame Louopou antérieur à l'arrivée de Potter].

Le ministre de l'urbanisme a donc demandé au préfet de Yomou de faire cesser les aménagements faits par Eugène [il n'avait jamais été question du ministre auparavant]. *Puis, comme il y a eu jugement, on a dû stopper le plan d'aménagement. Eugène ainsi que ceux qui se sont installés par lui doivent quitter, même s'ils ont déjà bâti leurs maisons.*

Plutôt que de demander aux gendarmes, j'ai préféré venir parler clairement ! Eugène est déguerpi, et il faut donc suivre. Sinon on bulldozer et on racle tout. Il faut venir vers le propriétaire et négocier pour qu'il vous donne un nouveau plan de propriété. On a refait des plans [ce qui rend tous les plans et les installations caduques pour la N^{ième} fois]. *Potter peut vous les donner, de vrais plans de propriété. (…) N'écoutez pas si Eugène colporte des messages d'intoxication. On vous tend la dernière perche de salut pour aller négocier avec le propriétaire ou son représentant : Harry*. »

C'est Harry qui détient tous les plans de l'Habitat pour le compte de Potter. Un habitant se manifeste alors, disant ne jamais avoir su où allait passer la route prévue par l'Habitat, et se réjouir que les techniciens allassent descendre sur le terrain lui confirmer qu'il a bien construit au bon endroit. Cette réjouissance pour le moins cocasse (de devoir repayer sa maison, sans même savoir si elle n'est pas construite sur ce qui devait devenir une route) est un problème grave que nous aborderons dans notre dernière étude de cas. Pour l'instant, constatons simplement qu'Eugène a fait lotir tout un quartier, et que rien dans ce lotissement ne tient la route puisque Harry possède les nouveaux plans redessinés pour l'occasion par l'Habitat.

Un autre participant prend alors la parole pour signaler son cas… Il détient l'acte de cession de trois parcelles ici même, vendues par Dame Louopou pour 500.000 FG pièce. Le tout est signé par le maire et les témoins, en 2009… Il n'est donc pas client d'Eugène, mais de la Dame qui est la légitime propriétaire aux yeux de Potter lui-même !

Aux huissiers de lui répondre, à la manière dont on explique une évidence à un enfant – évidence qui m'aura pourtant fait grincer des dents, et qui n'est, dans la pratique, visiblement pas admise du tout même si dans le même temps, en parole, tout le monde semble le comprendre et même le cautionner. « *Je vais te répondre. Quand je te donne les clefs là, je n'en suis plus le propriétaire. Si vous avez reçu ça en 2008, elle n'était plus propriétaire. Ce qu'elle vous a donné ne lui appartenait plus.* » C'est précisément la situation que pointait Eugène (et bien d'autres), et qui aura été réglée manu militari par le préfet. La séance se clôt progressivement, les documents d'expropriation sont distribués, demandant à tout un chacun de les distribuer autour de lui, si jamais certains ne sont pas au courant. Rappelant bien le côté « amical », « familial » et « social » de leur démarche. « O*n veut régler la situation pour que vous soyez en paix. On veut régler le différend de façon définitive pour que plus personne ne vous demande de partir.* » Et, effectivement, les habitants remercient très poliment les autorités présentes malgré que ce message de « *paix* » signifie en fait d'après moi « vous n'êtes plus chez vous, vous devrez le payer très très cher, et êtes maintenant en litige avec vos vendeurs, quels qu'ils soient. » Les expropriés sont donc polis envers leurs bourreaux, comme si l'annonce d'un destin tragique les touchait peu. Peut-être sont-ils habitués à ce genre de choses, habitué aussi à ce que toutes les procédures trainent et se perdent, le temps de mille autres négociations parallèles sur lesquelles ils comptent.

Trois jours plus tard, Harry me confirme que l'expropriation porte bien sûr l'intégralité du domaine de 8 hectares, et pas uniquement sur les habitants ayant achetés à Eugène. Un géomètre doit encore venir lotir l'entièreté du domaine, à l'exception de l'hectare d'hévéa en production (revendiqué par Petit Boubacar), de sorte à « *accélérer les procédures tout en procédant rapidement à la vente.* » Toutefois, personne n'est encore venu négocier sa parcelle. Il estime les habitants illégaux à 22 foyers, dont il dit que tous ont reçu la lettre d'expropriation. Or, mes entretiens qui ont suivi avec les habitants montrent qu'au contraire, l'information circule mal, et certains ne sont pas au courant. Personne n'est pressé de rembourser le nouveau propriétaire, et personne ne va le faire dans les temps impartis (après quoi, la menace disait que c'était les bulldozers et la fourgonnette des gendarmes qui interviendrait). Absolument rien ne se déroula comme prévu ni dans les temps impartis.

Pour certains, comme Job, cet amalgame est bien une nouveauté sans fondement. Bien qu'il ait participé à une plainte aux côtés de Sidiki et Famata, ils ne jouaient pas vraiment en équipe.

Chaque dossier était conçu comme distinct. La perte de l'un ne devait pas entraîner les autres, et la victoire des uns devait remonter le moral des autres. Pour lui, « *seul Abou avait tort* » dans le conflit les opposant tous au commissaire. « *En 2003, il n'y avait que Abou qui était concerné. C'est que maintenant que nous avons trouvé des gens qui ont un mandat d'arrêt contre nous.* »

Avant de conclure, je voudrais raconter l'histoire de Lamah, lui aussi la liste des expulsés. Si son histoire compte, c'est parce qu'elle montre comment quelqu'un peut faire face à une dette. Et, en matière de dette, cette expulsion ou ce rachat semble une goutte d'eau dans un océan d'ennuis…

Après avoir raconté comment il gère ses dettes – ou plutôt, comment ses dettes le gèrent – je terminerai le récit des habitants de ces 8ha, et révèlerai le secret que Dame Louopou me révéla au dernier moment sur toute cette affaire.

Les protagonistes
(Fiche mémoire à ne pas consulter avant lecture)

- **Lamah** : Principal protagoniste. Cumul les ennuis : sa maison empiète sur la route, vend deux fois la parcelle qui aurait dû être la sienne (aussi vendue par Gamo) et perd deux fois le procès. Il doit racheter le terrain de sa maison auprès du commissaire. Il croule sous les dettes et est menacé de prison. Ses proches le boudent en raison de son comportement.
 - **Sény** : épouse de Lamah, originaire du même village. Envoyée à N'Zérékoré, près de leur village, pour son pouce sans doute sectionné durant leur dispute conjugale. C'est elle qui fait tourner le ménage et tente d'encadrer son mari de ses excès.
 - **Lamah Jr** : fils de Lamah, avec lequel il travaille dans son bar.
 - **Sa fille** : que Lamah tente en vain de porter garante de sa dette, elle sait lire et est son seul soutien en prison (mis à part Bah et moi).
- **Culotte** : frère de Lamah, par leur mère, décède au cours du récit. Il était riche, mais la filiation écarte Lamah qui ne garde qu'une parcelle.
- **Sua** : femme de Culotte. Tente d'écarter Lamah de l'héritage afin de préserver ses frères et sa descendance.
- **Directeur de l'Habitat** : a revendu la « parcelle maudite »à Culotte. Décédé et remplacé par Isaac.
- **Isaac** : porte-mire, topographe devenu responsable de l'Habitat qui gère l'urbanisme.
- **Diabaté** : témoins de l'achat de la parcelle de Culotte. Il a aussi acquis une parcelle, sur laquelle Lamah a construit par erreur. Il porte plainte puis se retire du conflit.
- **Gamo Jr** : revendeur très actif sur le domaine revendiqué par Potter. A revendu la parcelle qui devait revenir à Lamah, et que ce dernier a aussi vendue deux fois.
- **Germain** : client de Gamo Jr.
- **Kourouhan** : Vieil homme à qui Lamah vend sa parcelle (la même que Germain)
- **Koulemou** : technicien d'usine à qui Lamah a vendu une seconde fois (la même parcelle que Kourouhan et Germain).
- **Joseph** : cousin de Koulemou, garant de la dette de Lamah envers ce dernier. D'une part, il endosse les risques de solvabilité de son ami Lamah. D'autre part, il protège Lamah de son cousin Jospeh. Cela force le problème à « rester en famille » en jouant les zones tampons.
- **Autre** :

 Le maire et son secrétaire qui valident les arrangements pour médiation de dette, des prostituées qui travaillent au bar de Lamah, sont mentionnés des protagonistes déjà connus tels que Famata, le triumvirat (Potter, Harry et Louopou), etc.

Suite aux procédures d'expulsion, nous comprenons que les expulsés vont accumuler les dettes et les litiges qui s'entremêlent les uns aux autres, tout en s'empilant sur les litiges antérieurs. Dès lors, il nous faut nous pencher sur les pistes suivantes, que l'étude de cas de Lamah permet d'éclairer.

D'abord, l'expulsé doit arbitrer entre tous les litiges qui le concernent, choisir dans lequel se lancer en priorité. Dois-je d'abord me retourner contre mon vendeur qui a aussi vendu mon terrain à un autre, avec le risque que ma légitimité découle directement de la sienne à vendre… ? Dois-je m'allier avec lui pour lutter contre un voisin qui revendique aussi ma parcelle ? Dois-je faire les deux en même temps ? Dois-je me retirer de la course pour ne pas porter préjudice à mon vendeur qui est aussi mon neveu ? Comment articuler cela avec les autorités cadastrales avec lesquelles j'ai aussi un différend, car ils prétendent que ma parcelle n'est pas située là où j'ai effectivement construit ? Dois-je me battre contre Louopou ou contre Potter ? Le cas de Lamah donne un exemple d'arbitrage entre ces différentes possibilités. Non seulement les habitants sont incités à se retourner contre leurs vendeurs comme Gamo Jr, Louopou ou Eugène, à qui ils vont réclamer de l'argent, mais aussi, ils devront racheter leur terrain au commissaire qui fait office de « nouveau vrai propriétaire » à un prix actualisé. Vendeur et acheteur se retrouvent donc tous endettés, soit l'un vis-à-vis de l'autre, soit vis-à-vis de Potter qui semble capable de s'imposer à tout comme étant le nouveau propriétaire.

Dès lors se pose la question de la régulation de la dette que nous allons traiter ici.

Certains, par contre, ont acheté directement aux autorités cadastrales. Pour rappel, lorsqu'un ayant droit transforme son champ en parcelles de lotissement, les autorités cadastrales prennent une partie des parcelles pour payement. Dès lors, il est possible d'acheter directement à ces dernières. On pourrait croire qu'alors, leur situation est plus sécurisée, et ne suit pas les mêmes scénarios archétypiques déjà envisagés – il n'en est rien ou presque ! Le cas de Lamah me permet de montrer comment un homme fait face aux dettes tout en donnant quelques éclairages sur ce cas de figure particulier, lorsqu'un client s'adresse directement à l'Habitat. Cela nous permettra de compléter la description et le travail institutionnel qui apparaît en filigrane de toutes les études de cas.

Finalement, avec cette dernière étude de cas, nous en apprendrons davantage sur l'usage concret que font les habitants d'un terrain borné et délimité en parcelle : la manière dont ils s'y installent, construisent, reconnaissent leurs emplacements et s'adaptent aux constructions de routes qui suivent leur installation sur un terrain vague qui était autrefois des champs ou des plantations.

Résumons sa situation globale, et commençons par le premier de ses problèmes avant de voir comment ceux-ci s'articulent et interagissent…

« Ta maison est sur la route ! »

M. Bah et moi cherchions Lamah depuis un moment avant de le trouver dans son bar en bordure de ville. Un mur de parpaing hérissé de morceau de verre piquant nous permet de boire un verre dans une cour à l'abri du regard des passants. On peut aussi y louer des chambres à l'heure ou à la nuit. Le gros de son chiffre d'affaires se fait donc les jours de festivité, et particulièrement avec le travail des prostituées. C'est donc un bordel intermittent. Lamah y travaille avec un enfant, son neveu et homonyme, dont il a hérité. Ensemble, les jours de fête, ils assurent l'approvisionnement en boisson et le contrôle des chambres où les clients restent quelques minutes avec une fille avant de rejoindre leurs amis au bar. Les clients payent alors donc pour la fille et la location de la chambre. Si l'enfant surveille bien les entrées et sorties de chambres, Lamah gagne alors l'argent sur la location sans se mêler du reste.



Toute la difficulté est de garder un œil sur la porte pour ne pas qu'une fille puisse faire entrer plusieurs clients d'affilée sans facturer la chambre. Il faut dire que ce spectacle est plutôt rare… la plupart du temps, Lamah n'a pas d'argent pour payer son stock de boisson ni d'essence pour le groupe électrogène qu'il emprunte aux voisins. Dès lors, il n'y a généralement ni boisson, ni musique, ni filles, ni clients. Cette situation économique comateuse est la conséquence des facteurs suivants : une mauvaise gestion (Lamah boit régulièrement plus que sa recette), de dettes suite au litige des 8ha où se trouve sa maison, d'arnaque immobilière dont il est victime puis auteur, de problèmes relationnels (il s'est séparé de sa femme et est en période de brouille avec son village). Et puis, finalement, comme ça semble inéluctable en ces cas-là, les dettes s'accumulent tel un garrot autour de la gorge. Pour résumer, Lamah a quatre problèmes dont nous allons examiner. Premièrement, il manque de cash pour faire tourner son bar. Sans boissons, il perd ses clients et ses revenus. Deuxièmement, il est condamné pour faux et usage de faux concernant une parcelle

voisine de la sienne, et doit rembourser son client lésé. Troisièmement, la parcelle sur laquelle il a construit sa maison est revendiquée par Potter (ainsi que la parcelle voisine qu'il a vendue), ce qui explique pourquoi Bah et moi étions à sa recherche. Il doit la racheter à Potter à un prix actualisé, ce qui ne fait qu'accumuler ses dettes. Enfin, sa maison empiète sur la route et, dès lors, un jour ou l'autre, un bulldozer ou un gradaire risque de traverser son salon. C'est ce problème que nous tenterons d'éclaircir en premier lieu…

Comment Lamah a-t-il fait pour construire sa maison en empiétant sur la route ainsi rétrécie de deux mètres environ, ce qui a pour effet de créer un goulot d'étranglement de la chaussée? Cette partie rétrécie de la chaussée a ensuite été creusée par les ornières de tous les véhicules qui doivent se faufiler dans cet étranglement, tandis que l'entretien est devenu impossible, car aucun engin ne pourrait y passer sans emporter un morceau de sa maison. Comment a-t-il choisi son emplacement ?

L'homme passe la plupart de son temps dans son bar, et lorsqu'il sort d'une de ses chambres, il a de petits yeux étant donné qu'il y fait assez obscur. La chambre n'est qu'une pièce contenant un lit, avec une porte en bois pour l'intimité, sans eau, ni sanitaires qui, eux, sont communs. Il y entre périodiquement en râlant et en trainant les pieds pour y ôter les préservatifs usagers – lorsque ceux-ci sont utilisés- jetés négligemment derrière le lit, ou entre le lit et le mur. C'est là qu'il m'explique toute l'histoire de la construction de sa maison et du problème de localisation de sa parcelle…

« *C'est mon grand frère nommé Culotte qui a acheté deux parcelles de 20*30m à l'Habitat* [au département de l'Urbanisme et de l'Habitat]. *Ce sont eux qui veillent au bon emplacement des routes et des maisons, ce sont les ingénieurs du cadastre. Cela a été fait en 1995.* (…) *les papiers que mon frère a eus sont signés par le chef de district, le sous-préfet et le chef de la CRD. Ensuite, mon grand frère est décédé, et c'est là que commencent les ennuis.* » Ce que Lamah ne précise pas, et qui n'est pas à son avantage, c'est que Culotte et lui n'ont pas de même père, mais uniquement de même mère, ce qui le place au second plan dans la hiérarchie des ayants droit en filiation patrilinéaire. De son vivant, Culotte avait beaucoup de succès en affaire. Il était donc souvent absent, et possédait un important patrimoine immobilier qui compte par exemple le motel le plus luxueux de la ville. Cet établissement propose parfois de la restauration, mais surtout un bar avec un groupe électrogène, donc de la musique garantie ainsi qu'une télé et des frigos en état de marche lors de grands évènements, tandis que les chambres sont spacieuses avec un coin pour se laver – mais il faut remplir un seau d'eau à l'extérieur, car il n'y a pas d'eau et rarement de l'électricité. Lamah acquit sa parcelle peu avant que Culotte ne tombe gravement malade et,

lorsque Lamah se lance dans la construction, son (demi) frère était hospitalisé pour un problème de santé qui allait plus tard avoir raison de lui.

Lamah se lance alors à l'œuvre et construit sa maison et rassemble le sable et le ciment sur sa parcelle. Passe alors Sua, sa belle-sœur, donc la femme de son frère ayant acheté la parcelle, qui lui indique tout de suite qu'il s'est trompé d'endroit. Lamah déplace alors son matériel au bon endroit indiqué par sa belle-sœur, et commence à construire. En face, une école est sur le point de construire de nouveaux locaux. *« Lorsque j'étais au beau milieu du boulot de construction, Isaac est venu, m'informant de l'erreur et du vrai lieu de construction, là où mon frère a acheté. On a ensuite parlé de la route. Puis, quelques jours plus tard, Isaac se présente et me demande de l'argent parce que mon bâtiment est sur la route. Je lui ai bien montré la borne que j'ai respectée. Il est ensuite allé voir l'école. Je suppose qu'il leur a aussi demandé de l'argent. Ensuite, l'école a été prolongée, et a mangé la borne de la route. Suite à quoi, la rumeur dit qu'on va démolir ma maison qui est sur la route. Puisqu'elle est sur la nouvelle route qui respecte le nouvel aménagement de l'école. On a bougé la borne. Mais quand ils vont venir détruire ma maison, je vais dire « où est pour moi ? » Depuis, chaque matin, j'ai mal à la tête, car on crie en passant : « Ta maison est sur la route ! » »* Notons qu'à l'époque de son emménagement, la route n'était pas encore construite et que Lamah ne fait qu'en témoigner bien plus tard… Quoi qu'il en soit, le porte-mire est donc entré en négociation avec Lamah qui a refusé son offre. Or, dans un tel désordre, il est fréquent que les plans doivent s'adapter après-coup à la situation urbanistique empirique sur le terrain – cela ne se fait jamais sans casse... Lamah n'a pas été très avisé de croire qu'il était dans son droit. Le porte-mire serait donc ensuite allé négocier avec l'école qui aurait, d'après Lamah, mangé la borne qui lui servait de repère, rendant par ailleurs impossible toute vérification ultérieure (sauf à détruire un morceau de l'école et creuser sous le plancher à la recherche de la borne perdue). Au moment de la construction, Lamah avait donc toute sorte de bonnes raisons de se croire au bon endroit et protégé par son bon droit.



Normalement, lorsque l'Habitat prévoit des parcelles de la sorte, le terrain est borné afin d'empêcher que les gens ne puissent

s'installer en dehors des espaces prévus par les plans d'urbanisation. J'avais du mal à croire que Lamah ait pu louper ces bornes pour se retrouver ainsi empiétant sur ce qui allait devenir une route. Alors, M. Bah et moi nous sommes lancés à la recherche de bornes, celles de Lamah ou d'autres, afin de comprendre la situation… ça ne donnait rien et on n'en trouva aucune. On ne pouvait même deviner aucun plan dans l'agencement du paysage déjà habité. On se fit rapidement entourer de curieux qui nous prirent pour des espions à la solde de je ne sais qui, ou qui nous demandèrent nerveusement de l'argent pour une photo, bref, une forme de suspicion et de défiance habituelle facilement gérable (notamment grâce à M. Bah). Après une brève mise au point sur le sujet – et nous étions blasés d'avoir à le refaire chaque fois que nous mettions les pieds quelque part pour la première fois, comme s'il fallait chaque fois « apprivoiser » les différentes méfiances - nous avons alors demandé de l'aide à quelques habitants que j'interrogeais aussi sur leur choix d'emplacement en matière de parcelle. Ensemble, nous avons beaucoup peiné à trouver ne serait ce qu'une seule borne rendue visible après qu'un connaisseur se souvienne de quel buisson il fallait couper pour ce faire. C'est dire que Lamah a donc dû jouer à ce petit jeu hasardeux pour choisir le lieu de construction, se fiant ainsi à l'entourage et à sa belle-sœur.

En face de chez Lamah allait être construite une école. Il semblerait que s'il y avait une borne, elle ait été « mangée » par ce bâtiment. D'autres bornes auraient été déplacées par les habitants eux-mêmes ; tantôt en prévision d'un litige, tantôt pour s'approprier quelques mètres supplémentaires... Toutes sont de toute manière ensevelies sous la végétation, voire même parfois sous la terre, ou dans une construction, les déchets ou la poussière. Certains témoignent qu'elles sont fréquemment l'objet de déplacements. De plus ne n'auraient été placées qu'à minima dans l'alignement d'un arbre notable, ou d'un simple palmier, ou d'une termitière en guise de référence ou d'azimut (à l'image d'une logique « coutumière »), ce qui évite d'avoir à multiplier le lourd travail de bornage en béton. Toutefois, ces arbres ou palmiers restants sont amenés à être régulièrement abattus, tandis que les termitières qui s'élèvent comme des pics orangés au-dessus des broussailles sont la matière première idéale pour



la construction de brique artisanale. Ces « bornes naturelles » sont donc détruites en priorité lors d'un lotissement, ruinant de la sorte l'agencement prévu du terrain ainsi rendu imprévisible, sauf à avoir choisi un arbre vraiment massif comme repère. Le résultat de cette urbanisation est que contrairement aux plans de masse divisant les quartiers en blocs réguliers, eux-mêmes divisés en parcelles, plus rien n'est droit ni régulier. Lorsqu'on s'éloigne pour regarder l'ensemble du terrain déjà bâti, il est virtuellement impossible de tracer une ligne droite qui serait une future route sans passer au milieu de divers bâtiments. Au moment de l'enquête, il n'y avait encore que deux routes. L'une sur laquelle la maison de Lamah empiétait, tandis que la seconde, plus loin, avait carrément été appropriée par un homme influent ayant construit une importante villa eu beau milieu de la chaussée. De la sorte, la route menait directement sur un portail qui donnait sur sa cour intérieure autour de laquelle il avait construit quelques dépendances, comme si la route n'était finalement plus qu'une allée privée… Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que Lamah ait peiné à trouver sa parcelle et ses bornes, tenant un plan de toute façon décalée par rapport à la réalité, devant s'en remettre aux témoignages oraux des voisins et des passants informés là où une fois de plus, l'écriture était tellement partielle qu'elle ne se substitue pas vraiment à l'oralité. Elle n'offre pas beaucoup de contenu, et presque aucune permanence… Reste que tout le monde désire avoir accès à une route, mais que celle-ci, comme toute autre construction d'intérêt public, ne saurait se faire sans détruire quelques constructions d'allures désordonnées. Il faut dire que l'Habitat n'est pas le seul en compétition pour vendre… la construction anarchique est à l'image d'une société plurinormative : chaque autorité, chaque partie prenante, tente de vendre ou d'acheter dans l'indifférence programmée et rentable des autres instances régulatrices. « Celui » qui en paye les pots cassés est toujours le bien commun… la moindre route, ou revendication de propriété plongera les parties prenantes dans des litiges qui se superposent et s'entremêlent, puis devant des autorités et les procès que nous avons vus précédemment.

Nous comprenons maintenant pleinement la remarque de cet homme mentionné dans le chapitre précédent qui, face à l'annonce de son expulsion par l'huissier et l'avocat, se réjouit finalement carrément d'avoir plus d'information sur son emplacement et celui de la future route…

Les travaux de Lamah avancent bien, et sont en voie de se terminer lorsqu' arrive M. Diabaté, qui n'est autre que le témoin de Culotte pour l'achat de cette. M. Diabaté aurait aussi acquis une parcelle à cette occasion, précisément celle sur laquelle Lamah était en train de construire sa maison. Voyant la construction déjà entamée, M. Diabaté signifia à Lamah qu'il s'est trompé d'endroit. « *Mais malheureusement, j'avais déjà entamé les travaux de construction* », m'explique Lamah abattu dans la cour de son bar fréquemment désert et sans boisson... Sua, la femme de

Culotte l'aurait volontairement trompé afin de l'écarté anticipativement de l'héritage de son frère, au profit de ses enfants. La récurrence est ici flagrante : les femmes n'héritent pas, en principe, tandis que dans les faits, il n'est pas rare qu'elles accaparent l'héritage de leur dernier époux en date lorsque celui-ci décède, et tend à favoriser ses enfants à elle (souvent issu de différentes unions) au détriment de la descendance de son mari (eux-aussi, issus de différentes épouses).

Suite à la plainte de Diabaté, Lamah alla voir son frère à l'hôpital de la capitale. « *Mon frère était à l'hôpital à Conakry, donc j'avais construit sur la parcelle indiquée par Sua, la femme de mon frère. Lorsque mon frère revient, il m'indique que je me suis trompé, et que je faisais erreur. Ce qui était pour moi était en fait le premier endroit où j'avais voulu construire. Ensuite, comme j'étais déjà au crépissage a jugé nécessaire de remettre à M. Diabaté la parcelle là où mon frère avait acheté, pour éviter de recommencer la construction de ma maison.*» Un accord est donc trouvé à l'amiable pour compenser l'erreur dans laquelle Lamah se trouvait. Il garderait sa maison sur la parcelle qui devait revenir à M. Diabaté et, en échange, ce monsieur pourrait construire sur l'emplacement qui aurait dû servir à Lamah – mais que la femme de Culotte aurait tenté de détourner afin de garder l'héritage de son mari malade...

L'héritage maudit de Culotte

La mort de Culotte, compte tenu de leur lien de parenté (par la mère et non par le père), fut un évènement important pour comprendre l'héritage de Lamah. Pour lui, Sua, la femme de son défunt frère, aurait finement joué pour tout emporter. Souvenons-nous ici de la mort de Sidiki, le troisième mari de Dame Louopou qui réussit à garder tout son héritage. La famille s'est réunie plusieurs jours. Les oncles, fils et frères, débattent devant les sages afin d'assurer l'héritage et l'entente. Il en est de même ici, et j'ai pu voir, à quelque différence près, les mêmes évènements au Cameroun. Dans tous les cas, il faut se réunir et discuter pour apaiser les relations suite au décès. Cela s'apparente à une séance d'entente : que chacun reprenne ce qui lui est dû, que les accords soient transmis, que l'entente perdure. La mort est un moment particulièrement délicat pour l'entente, puisqu'elle soulève l'opportunité d'oublier les accords passés par le défunt lors de son vivant, tout en soulevant des velléités pour l'héritage. C'est ce qui eut lieu à la mort de Culotte. Souvenons-nous aussi de cette femme de Kômou, que j'avais choisie pour m'être plus proche à défaut de choisir une véritable compagne à l'image de ce qu'il m'était demandé de faire. Le chef m'avait convoqué et grondé de ne pas choisir tandis que les jeunes trouvaient mille petites astuces pour me présenter les femmes disponibles du village. Elle avait alors en charge d'assurer une partie du travail qui revient là aux femmes (faire à manger), mais sans être mon épouse ni ma « copine », car elle était réservée pour le frère de son mari décédé. Cet arrangement me convenait tout à fait

étant donné que je ne désirais pas perdre le peu d'intimité et de liberté qu'il me restait en m'enchainant avec une femme du village comme attendu.

Avec Sua qui indique un faux endroit pour construire sa maison, nous voyons là encore une redondance avec le cas de Louopou. N'oublions pas que dans ce contexte, la plupart des hommes et des femmes cumulent les partenaires. Les femmes ont plusieurs maris successifs tendis que les hommes peuvent avoir plusieurs femmes, successivement et simultanément. Les cellules familiales comprennent donc souvent des enfants de différents partenaires, présents ou absents, ce qui pose le problème de jalousie dans la filiation. La ligne de tension est toute tracée entre la filiation patrilinéaire et le désir, pour une épouse, de protéger sa lignée aux dépens de l'autre. La patrilinéarité censée encadrer ces tentations est menacée par la « jalousie » des épouses finalement capable d'instrumentaliser la situation pour favoriser leur descendance utérine au détriment de la filiation patrilinéaire. Le résultat est une forme d'accaparement de l'héritage par les épouses et leur descendance utérine (c'est à dire une au détriment de la descendance des autres femmes avec leur même mari, tout en incluant les enfants d'autre mari d'une même femme). C'est donc un vecteur d'exclusion parmi d'autres, une nouvelle forme d'inégalité économique parmi d'autres, et une nouvelle norme pratique en compétition avec d'autres... Je ne voudrais pas dénigrer ni promouvoir une filiation sur une autre : mon propos n'est pas de dire ce qui serait meilleur, mais de témoigner des tensions propres à un système tout en rendant compte de ma part de subjectivité. Ici, je constate qu'un modèle (patrilinéaire) offre la tentation et des pratiques de sa contestation, notamment due au fait que les femmes sont tenues d'« abandonner » leur descendance en changeant de mari. Le résultat n'est certainement pas plus ni moins de justice sociale, mais une déstabilisation d'un système antérieur et toujours coexistant, donc du désordre à tous les coups, ainsi qu'une forme de discrimination propre à cette contestation. Tout se passe comme si une discrimination (celle envers la femme qui doit laisser sa descendance utérine sur le côté) suscitait une forme de contestation (celle de faire valoir une filiation utérine), et une forme de discrimination en miroir de la première (ici l'exclusion des enfants d'un homme avec ses autres épouses) – voire pire encore. Ce n'est certainement pas non plus un une question de rivalité entre les femmes et les hommes en général, mais une stratégie d'accaparement propre aux mères (et non aux nièces, aux filles ou à toutes les femmes en général) pour avantager leurs enfants sur ceux que son mari a eus avec d'autres femmes (qui sont donc aussi lésées). Lamah, par exemple, fait valoir une filiation utérine pour légitimer son héritage : cela profite donc aussi à des hommes. Potter aussi, légitimise sa captation d'héritage par l'appropriation initiale de Louopou en tant que mère (d'Ali) et qu'épouse (de Sidiki). Si mes données peuvent être mises en lien avec les études de genre, l'inverse n'est pas vrai : on ne peut les rendre intelligibles par la rivalité binaire entre deux

sexes. Ceci étant dit, revenons à notre étude de cas. Culotte est mort, tandis que Sua, sa femme, aurait volontairement écarté Lamah de l'héritage en lui indiquant un mauvais endroit.

Lamah explique donc le décès de son frère comme suit… « *Lors de sa mort, Culotte était riche. Il possédait l'hôtel d'ici, des parcelles à Conakry, il était commerçant et le premier distributeur de bière Sobragui d'ici. Lors de sa mort, les oncles se sont réunis, disant que le papa de Culotte n'avait pas doté la dot de sa femme. (…) Et donc, les biens et les enfants de Culotte appartiennent toujours à la famille de la femme !*

Mais moi, j'ai dit que si les biens sont à eux, que va-t-on faire des enfants ? Moi, je voulais des biens pour nourrir les enfants, mais ils m'ont donné les enfants sans les biens ! J'ai donc ses deux enfants à charge (…).

La dot aurait dû faire dix noix de cola et ce que tu veux [un montant au choix], *sachant que 1.000.000 GNF est une dot énorme.*

Tout cela a été décidé en famille, avec les parents des deux familles, au quatrième jour après l'enterrement. C'est le jour consensuel, cela dépend de chacun. Mon unique héritage fut donc les deux parcelles vendues par Gamo Jr.

Ma belle-famille est Kpèllè du même village [que mon frère et moi, près de N'Zérékoré] …

- Et pourquoi ne pas avoir hérité tout à la fois de la femme et des biens de ton frère, comme c'est souvent d'usage *?*

La femme a finement joué. Lors du sacrifice du 4e jour, on lui a proposé le frère de

Culotte [c'est ici qu'il faut se rappeler la filiation entre Culotte et Lamah : ils n'ont pas le même père !]. *Le frère de Culote qui est un grand broussard qui n'a jamais connu Diécké ni même N'Zérékoré. Elle accepta. Elle a profité de l'entente pour récupérer tous les dossiers de la famille et tous les biens de Culotte. Tout cela dans l'entente.* »

Lamah parle du frère de Culotte comme d'un « grand broussard. » Le terme est très ambivalent, et plutôt péjoratif… Être un broussard signifie que l'on connaît bien la forêt, qu'on sait y vivre et y chasser – ce dont personne n'aspire, que du contraire ! Dire de quelqu'un que c'est un broussard souligne qu'il ne sait pas lire, et se satisfait de peu de chose. Le fait qu'il ne connaisse pas la ville en rajoute encore à son inexpérience. Habiter en brousse est quelque chose de largement dénigré, y compris par les « broussards » eux-mêmes. Cela pose évidemment d'énormes difficultés identitaires puisque les ancêtres de tout le monde ou presque, dans un passé proche, peuvent être qualifiés de la sorte : ils étaient illettrés, non christianisés et vivaient en brousse selon un mode de vie aux antipodes des aspirations de tout un chacun, c'est l'archétype de la non-émancipation. Ceux qui ne rejettent pas ce passé pas très lointain que Louopou par exemple aura très bien connu,

invente alors un imaginaire tel un roman fantastique empreint de magie, de grandeur et de prospérité perdue afin de contrecarrer cette évidence encore tangible aujourd'hui dans les lieux les plus reculés selon laquelle la brousse est un milieu hostile... Je voudrais encore préciser à mes lecteurs que si j'utilise parfois ces termes à connotation péjorative, aussi à propos des « étrangers, » c'est bien pour retranscrire au mieux les catégories utilisées par mes informateurs. Sauf le terme « villageois » que j'utilise parfois de manière descriptive pour indiquer une communauté rurale à l'échelle d'un village, et qui peut avoir une connotation péjorative très forte, notamment au Cameroun, comme « broussard » peut l'être en Guinée.

L'histoire de l'accaparement de l'héritage de Culotte par son épouse ne s'arrête pas là. Notons avant de poursuivre que lors de ces mariages arrangés comme entre Sua et son beau-frère, le sexe n'est pas chose absolument obligatoire… après le deuil, le « broussard » retourna en brousse tandis que sa nouvelle épouse resta dans la maison de son feu mari, en ville. Lamah raconte que par la suite, *« après trois mois, le broussard est venu à Diécké et fut très bien reçu par la femme dans le bâtiment du défunt Culotte. Il voulut aller dans la chambre de la femme qui lui dit « attention ! Je peux faire tes vêtements, tes problèmes, tout ce que tu veux, mais pas de sexe ! La femme l'a bien reçu et lui a acheté 4litres de rhum pour l'envoyer au village ainsi que le transport pour le renvoyer au village. »*

Là encore, Lamah met en scène que sa belle-sœur est en train de considérer son nouveau mari comme un vulgaire broussard qu'il faut renvoyer chez lui avec quelque cadeau de pacotille. En effet, si le vin blanc est la boisson « traditionnelle » par excellence, la bière est un met luxueuse (qui se boit généralement tiède par manque d'électricité et de frigo), le rhum est considéré comme une boisson de soulard à bon marché en raison de sa forte teneur en alcool, son petit prix, et son processus artisanal contenant toujours une part d'aléatoire. À titre indicatif, la bière en bar coutait à peu près le même prix en Guinée que de la bière en super marché en Belgique – c'est donc un luxe, proche d'un petit salaire journalier à la bouteille. En vendre au bar ne rapporte pas tellement à Lamah. D'après lui, la bière est un produit d'appel pour consommer autre chose, comme la location des chambres, ou le rhum dont la bouteille coute 11 à 12.000 GNF. Celle-ci contient 45 « *toupette* » (la dose) à 500 GNF le verre (mais il met un peu plus d'une toupette par verre). Le rhum serait donc, d'après lui, hyper rentable. Quoi qu'il en soit, si « *La bière est beaucoup moins rentable et beaucoup plus prestigieuse. On pense que le rhum abîme la santé. C'est donc pour les pauvres.*» Et c'est bien du rhum que Sua offre à son nouveau mari pour lui souhaiter la bienvenue (et le bon débarras susceptible de bluffer un « broussard »).

« Deux ans après ce séjour, l'homme revient voir sa femme pour retenter le coup, mais la femme refuse toujours le sexe [et donc toute descendance]. *Il rentre en désespoir. Et les frères de*

Sua ont pris tous les biens. Donc, les enfants de Culotte et Sua n'ont pas reçu [d'héritage], *mais la mère possède tout. Donc, ils ne manquent de rien. Lorsqu'elle va mourir, Sua leur donnera tout* [aux enfants de Culotte, comme l'indique la patrilinéarité]*. Mais pour l'instant, ils sont toujours aux études (…). Donc, la stratégie de Sua est d'écarter ses beaux-frères* [les frères de Culotte] *pour faire profiter ses enfants à elle et ses frères à elle, ainsi que ses enfants* [avec d'autres maris, donc en filiation utérine]*, tenant compte des deux enfants qu'elle a eus avec ses deux autres maris. Mais la gestion des biens de Culotte par les frères de Sua est purement temporaire. Cela reviendra aux enfants de Culotte lorsqu'ils seront grands. Mais ils savent que l'enfant ne pourra pas chasser ses oncles* [souvenons-nous du rapport de déférence envers ses oncles maternels] *! Ils vont donc continuer d'occuper les biens de Culotte tout en sachant que cela devrait revenir aux enfants de Culotte. (…) L'histoire de la dot sert juste de prétexte à profiter dans un premier temps. S'il y avait eu la dot, cela ne change pas que cela revient aux fils de Culotte, mais cela aurait écarté les frères* [de Culotte] *de la main mise sur les biens du mort.* »

Le refus systématique de sexe est interprété par Bah et Lamah comme une manière de signifier qu'elle ne s'investit pas vraiment en tant qu'épouse (et c'est effectivement à sa discrétion de le faire), tout en jouissant de l'obligation de son nouvel époux de la protéger. Lamah dit bien qu'elle « *n'en a rien à foutre de ces gens*. » On comprend mieux la déprime du nouveau mari qui commence à comprendre, après plus de deux ans de patience, qu'il n'est rien pour cette femme qui s'est servie de lui pour capter l'héritage de son frère sans rien donner ni construire pour lui en retour. Autrement dit, elle le snobe au lieu d'entrée dans une véritable relation de mari et femme (ce qu'elle est libre de décider), ou même de réciprocité (que le nouveau mari est en droit d'attendre comme contrepartie). C'est ce sur quoi Lamah insiste à travers ces quelques détails (le « broussard, » le rhum, le refus de sexe, les petits cadeaux qui bluffent un « broussard ») pour montrer qu'elle s'accapare l'héritage de son feu mari. Si cet héritage revient aux enfants lorsqu'ils seront en âge de le gérer, celui-ci sera depuis longtemps entre les mains de leur mère et des frères de celle-ci. Or, les enfants devront toujours référence envers leurs oncles maternels… Comme avec Dame Louopou, on est très loin du résultat qu'on peut attendre d'une filiation patrilinéaire… En attendant, l'épouse de feu Culotte « *vit en concubinage avec un autre homme qui tire son coup et bouffe l'argent du mari décédé* » nous précise Lamah pour enfoncer le clou.

Parmi tous les biens de Culotte, Lamah aurait donc hérité d'une parcelle que son frère décédé avait achetée directement auprès de l'Habitat – et de deux enfants que Culotte a eus hors mariage avec Sua. De l'Habitat, on connaît notamment Isaac, dont Harry est le tuteur, qui était encore le porte-mire puis topographe avant le décès de son directeur. Lamah sait qu'il doit se dépêcher de

construire pour ne pas perdre le terrain qui, sinon, sera vendu ou réapproprié par un tiers comme cela se pratique habituellement. Il s'empresse donc de construire au mauvais endroit…

« Tous disent que c'est à eux » - Propriété et migraine

Administrativement, les plans de masse que possède Lamah sont donc au nom de son frère tandis qu'il est installé sur la parcelle revenant en fait à M. Diabaté. Ce dernier n'a plus non plus de documents concordants pour sa parcelle – puisque ses documents indiquent celle où Lamah s'est installé.

Gamo Jr, que nous connaissons déjà, car il vend des parcelles de cette aire en se disant légitime sur base d'un document datant de la fin de l'époque coloniale, passe alors par là et repère la parcelle non occupée de Diabaté (qui aurait dû revenir à Lamah). Il revend alors à Germain la parcelle de Lamah qui revenait à Diabaté. Gamo Jr aura fait cette opération sur de nombreuses parcelles appartenant aussi à Famata ou Eugène, et aujourd'hui toutes revendiqué par le commissaire qui s'impose au-dessus de tous les sous-conflits. De la sorte, il n'y a pas un seul espace qui ne soit donc pas revendiqué, acheté, hérité, cédé ou vendu par plusieurs personnes mutuellement exclusives à la fois. Le commissaire est seulement celui qui le surplombe tout, et qui aura déjà été en appel (deux fois) pour l'affaire de Petit Boubacar au moment de la fin de mes enquêtes. Gamo Jr et Diabaté se retrouvent donc en conflit : le premier a vendu à Germain la parcelle que le second revendique sur base de plans qui ne correspondent plus, puisqu'il a échangé sa parcelle avec celle de Lamah.

Lamah ayant bénéficié d'un accord à l'amiable avec Diabaté afin de ne pas devoir racheter son terrain ou démolir sa maison construite sur la mauvaise parcelle, il décide de protéger Diabaté contre Gamo Jr. Nécessité s'impose : si Diabaté perd contre Gamo Jr, Lamah est directement remis en cause et devra dédommager Diabaté. Lamah se rend alors à la préfecture de Yomou « *pour réclamer ses droits et donner la parcelle à M. Diabaté.* » Il y rencontre le directeur du cadastre, qui a lui-même revendu la parcelle de Culotte et de Diabaté lorsqu'il avait fait lotir le terrain par Isaac, et qui identifie facilement que Lamah a construit sur la parcelle de Diabaté, tandis que ce dernier voit sa parcelle revendue par Gamo Jr à Germain. Le directeur de l'Habitat accepte donc de se porter garant du témoignage de Lamah qu'il invite à se présenter à la gendarmerie de Diécké. C'est là que le directeur mourut et que Isaac, comme nous le savon déjà, en tant que seule personne à même de maîtriser les arcanes de la topographie, reprit sa place. L'Habitat devient alors le business d'Isaac, le flou s'abat dès lors sur les accords passés par son prédécesseur... Lamah en tire donc les conclusions suivantes « *aujourd'hui, je n'ai ni parcelle* [à son nom], *ni argent, ni*

témoignage [de l'ancien directeur ou de son frère, tous deux décédés]*, et ma maison n'est pas au bon endroit.* »

Toutefois, un procès a eu lieu opposant Lamah, qui soutenait Diabaté afin de se protéger lui-même, à Gamo Jr. Lorsque le procès a lieu à la CRD, un sage serait intervenu pour dire que Culotte « *a déjà trop réalisé ici.* » Cela signifie que Culotte est déjà riche et a déjà beaucoup construit, il faut maintenant laisser la place à d'autres. On retrouve entièrement la notion selon laquelle le vrai (de savoir qu'est-ce qui a été acheté à qui) est soumis au juste (ce qu'il faudrait faire pour préserver la paix sociale et l'entente). Lamah est alors invité à « *faire un papier pour dire que je laisse les parcelles pour les autres.* » Un autre témoin du procès ajoute que « *La CRD a jugé en la défaveur de Lamah, car cela faisait trop longtemps qu'il avait les papiers et que rien n'a été construit.* » L'autorité reconnaît donc parfois que l'occupation fait la propriété plus que le document lui-même. Par ailleurs, comme il est fréquent que deux opposants aient tous deux des documents de force égale à s'opposer, l'occupation effective des lieux l'emporte. Cela n'est pas sans rappeler le système coutumier où la propriété désigne finalement une hiérarchie d'ayant droit potentiel, tandis que la mise en valeur (et donc le travail) permet à lui seul de réaliser ce potentiel de propriété. C'est une manière de faire que nous retrouvons partout, notamment dans les bordures de plantations industrielles qui, si la propriété est bien administrativement celle de l'opérateur économique, elle est aussi revendiquée par celui qui s'y est installé plus tard. Dans tous les cas s'affrontent deux notions mutuellement exclusives de la propriété. Dans le cas de Lamah, il aurait eu tort sur base d'une occupation trop tardive conjuguée au fait qu'il était affilié à quelqu'un qui possédait déjà assez comme ça.

Pourtant, Lamah n'a rien touché de l'héritage de son frère qui est entre les mains de son épouse, si ce n'est cette parcelle plutôt maudite... C'est après ce premier procès que le commissaire entre dans la compétition. Lamah avait alors construit sa maison (la route n'avait pas encore été faite), tandis que sur la parcelle de Diabaté se trouvait un tas de sable nécessaire aux fondations que Germain accumule (pour l'avoir acheté à Gamo Jr) et qui sert à signifier au potentiel acheteur et vendeur : « du vent ! Ici quelqu'un est sur le point de construire. » Le lecteur comprendra au vu de mes nombreux récits que lorsqu'un terrain est acquis, il faut le mettre en valeur immédiatement pour ne pas le perdre… ce fait, conjugué au manque de moyen et à la pression sociale pour dilapider tout patrimoine, explique que j'ai toujours vu une Afrique pleine de chantiers à l'arrêt pendant parfois plusieurs décennies.

C'est à ce moment-là que « *Monsieur Potter et compagnie me convoque à la gendarmerie sous prétexte que cela a été construit sur le terrain de Dame Louopou. Donc, Potter veut que je*

lui paye 5.200.000 si je veux garder ma parcelle et ma maison. » En même temps, Famata se plaint à la femme de Culotte, arguant que toutes ces maisons se construisent sur sa propriété. La parcelle qui devait revenir à Diabaté, mais que Gamo Jr a vendue à Germain, est aussi revendiquée par le commissaire.

Lamah est défait dans son bar désert. J'avais l'impression qu'il était dans une constante gueule de bois... Un enfant tourne dans les parages et ne cesse d'appuyer sur un jouet qui hurle des bruits stridents à cette occasion, comme des bombardements spatiaux mixés avec des bruits de fête foraine incompréhensibles. Il tient sa tête entre les mains et, assommé par tant de problèmes qui s'accumulent et s'entremêlent en marquant définitivement des rides sur son front à force de plisser les yeux, il me dit alors que « *Moi, je dis non, une seule parcelle ne peut pas avoir plusieurs propriétaires, M. Diabaté, moi, Famata, Potter, Louopou. Tous disent que c'est à eux*. » Lamah se lance alors dans une diatribe selon laquelle en Europe, au moins, on sait à qui appartient chaque bic tandis qu'ici, tout est problématique et chacun revendique tout au nom de principes contradictoires qui lui donnent la migraine. Il se plaint qu'ici, tout est trop compliqué et jamais clarifié, contrairement à l'Europe. Et c'est sans parler de la route qui risque d'emporter une partie de sa maison… Il pointe par-là ce qui pose fondamentalement problème dans toutes les enquêtes : la propriété ne peut rester indéfiniment collective ni indéterminée, surtout pas entre différents ayants droit qui crient leur exclusivité mutuelle, appelant corps et âme à une forme d'individualisation en invoquant des principes (des systèmes normatifs) contradictoires.

Lamah se retrouve avec l'embarras du choix face aux difficultés qu'il a à régler... il ne sait par où commencer et ne peut s'épuiser en embrassant tous les problèmes à la fois, un peu comme les autorités ne savent pas toujours qui est l'accusé de qui face à des conflits qui s'entremêlent. Il va faire le tri de la manière suivante... Lorsque toutes les parties prenantes sont convoquées à la gendarmerie, Diabaté, lui, « *n'est pas venu se présenter, donc j'oublie sa légitimité. Et il n'a pas expliqué comment lui avait eu sa propriété.* » Et, effectivement, Diabaté me dira de son côté qu'il ne veut rien avoir à faire avec ces problèmes – il aurait tiré un trait sur sa propriété afin de ne pas dépenser de l'argent et de l'énergie en litige qui, soit dit en passant, réactualisent systématiquement le prix à payer. On comprend d'autant mieux son désir de ne pas prendre parti contre Gamo Jr sachant qu'ils ont d'étroits liens familiaux : il considère Gamo Jr comme son « *neveu paternel*. » Lamah affirme donc que « *J'ai cédé sous les menaces de Potter à la gendarmerie. Mais je n'ai pas encore commencé à le payer. Mais je veux qu'ils diminuent le prix, sinon je ne payerai que 10 francs par mois. Ils sont partis sans rien dire.* » Et donc, « *de Potter, Famata, Diabaté, j'ai reconnu Potter comme légitime, car c'est le seul qui avait une convocation. De plus, il est Manon et il a les documents signés par la Cour d'appel* [il s'agit donc des documents du premier appel dans l'affaire

de Petit Boubacar] *et, de plus, il est commissaire…* » Ce choix paraît judicieux. Tant qu'à avoir une propriété sans cesse remise en question, autant s'arranger avec le plus fort de l'arène : perdre contre lui assurera sa protection. Certes, il faudra payer et s'arranger, mais ensuite, il aura la plus forte source de légitimation (témoignage, jurisprudence et documents administratifs mis à jour avec des affiliations personnalisées auprès de l'administration) à même d'écarter tous les autres plaignants actuels et à venir pour un bon moment. Dans ce chaos, les « faibles » comme Lamah finissent par converger, par un lent effet de capillarité ou de décantation, vers les « forts » comme le commissaire, seuls à même de tisser les liens de clientélisme et de don personnalisés jusqu'au cœur de l'administration afin de faire émerger une forme de sécurité (pour laquelle il faut tout de même racheter sa maison parfois à dix fois le prix)… non pas que les « faibles » en soient les victimes (bien que cela puisse arriver), mais qu'ils jouent au même jeu avec moins de succès, parfois aussi avec moins d'atouts. Je pense donc que l'éthique du « fort » (du gagnant aussi à même de sécuriser les autres, comme le commissaire) va ainsi émerger progressivement de ce magma chaotique et être reconnue par les « faibles » désireux de se sécuriser. C'est précisément ce qui se joue à l'issue de l'expulsion, et qui semble amené à se rejouer sans cesse. Les « faibles » acceptant la donne foncière du commissaire, vont payer et dépendre de cette nouvelle donne qu'ils ont tout intérêt à faire valoir puisque leur (nouvelle) propriété en dépend. Autrement dit, ceux qui acceptent la donne du commissaire en tirent aussi leurs arguments légitimant.

Lamah doit donc racheter sa parcelle à Potter, tout en essayant de se réapproprier la parcelle de son frère alors décédé, qui devait lui revenir, tandis que celles-ci ont été revendues à Germain par Gamo Jr. S'il parvenait à se les réapproprier, il pourrait, avec l'argent issu de leur vente par exemple, rembourser ce qu'il doit dorénavant au commissaire. Heureusement pour lui, « *Potter ne se plaint pas de ça auprès de moi, mais auprès de Gamo Jr qui, lui, les a revendues. Donc, je vais rembourser Potter pour là où je vis, et je revendique les deux autres parcelles de mon frère avec les papiers de l'Habitat, parce que j'ai un plan cadastré.* » Or, contrairement à ce que Lamah feint de croire, nous savons que ces plans ont une validité très limitée étant donné les pratiques des administrations observées : les autres peuvent peut-être aussi se targuer d'en avoir s'ils entreprennent les mêmes démarches. Le moment est d'autant plus mal choisi que l'Habitat a changé de main, et qu'il ne peut plus faire jouer la relation entre son défunt frère et le défunt directeur de l'Habitat. Isaac, lui, semble plutôt du côté d'Harry et de Potter avec qui il est en affaires. Les témoignages oraux (et écrits) sont morts avec ceux qui les avaient passés… Lamah va aussi tenter d'intervenir dans le dossier Potter en revendiquant les parcelles de son feu frère vendues par Gamo Jr. Il va donc mener les deux combats en même temps, de la manière suivante :

plier face à Potter pour la parcelle sur laquelle il a construit sa maison, tandis qu'il va aussi se battre contre Gamo Jr (tout en pliant face au commissaire sur sa parcelle à lui).

Lamah s'engage donc dans une lutte contre Gamo Jr, sachant que tous deux sont déjà en litige, séparément, contre Potter. L'affaire est traitée par la CRD qui, pour rappel, a perdu ses plans et est déjà engagée dans la résolution de nombreuses autres affaires sur ces 8ha. D'après Lamah, Gamo Jr aurait alors eu gain de cause en raison de son document colonial. Germain, l'acheteur de Gamo Jr, n'a pas le même avis. D'après ce dernier, si Gamo Jr a eu gain de cause, c'est parce que cette dernière demande de l'argent à ses clients pour refaire de nouveaux plans auprès du nouveau directeur du cadastre (ce que nous savions déjà par Gamo Jr lui-même). Alors que Lamah, lui, n'avait que les documents de l'ancien directeur. Nous savons par ailleurs que le cadastre joue le même jeu de multiplication de documents sur ces mêmes parcelles auprès de Potter. Si cela rapporte de l'argent, puisque ces documents sont tarifés, cela reconnaît aussi la réalité empirique mouvante de l'occupation avant d'être un éventuel business. La faute de Lamah aurait donc été de ne pas rémunérer Isaac pour préserver l'ancien accord lorsque ce dernier a pris le contrôle de l'Habitat (et c'est précisément là que la frontière entre une administration qui reconnaît après-coup l'occupation effective d'un terrain par les uns ou les autres ne sépare plus cette institution d'un commerce qui vend de la légitimité). Cette logique de renégociation à la hausse pour assurer une bonne relation (ici monnayée par l'administration) ne peut pas ne pas nous rappeler l'allégeance que Job doit réitérer à la hausse par maintenir la parole protectrice du fils de son tuteur à la mort de ce dernier…Job a dû payer pour préserver une mémoire menacée d'oubli au fur et à mesure que l'objet donné prenait de la valeur.

Si Gamo Jr demande de l'argent à ses clients afin de refaire de nouveaux documents de propriété, c'est afin d'éviter que ceux-ci se retournent contre lui, sachant qu'ils doivent tous racheter leur terrain à Potter. Gamo Jr espérait alors protéger ses clients pour avoir gain de cause face à Potter, évitant d'être trainé en justice par ses clients lésés... ce sont ces démarches qui auront permis à Gamo Jr d'avoir gain de cause sur Lamah à défaut de l'emporter plus tard contre Potter qui cumule les atouts (telle que l'étrange jurisprudence de l'affaire Petit Boubacar n'ayant pourtant aucun rapport à mes yeux, et la soudaine implication radicale du préfet à propos duquel je fais l'hypothèse qu'il tire profit de ce business de sortie du coutumier)…

Le début d'une dette sans fin

Résumons la situation de Lamah avant de poursuivre la liste de ses ennuis... Son frère, Culotte, de même mère et non de même père, a réussi en affaire et possède beaucoup de choses. Il aurait notamment acheté une parcelle auprès de l'Habitat. Lamah a acquis reçu cette parcelle, mais

s'est installé au mauvais endroit suite aux indications malveillantes de sa belle-sœur soucieuse de garder le patrimoine de son mari. Lamah a alors construit sur la parcelle de Diabaté, témoins de la transaction passée par Culotte. Il échange alors sa parcelle avec celle de Diabaté afin de ne pas perdre ce qu'il avait déjà construit. Tous les plans sont donc inversés entre Diabaté et Lamah. Le topographe passe alors par là et signale le problème avec la route à venir. Lamah refuse de négocier avec ce dernier qui va donc voir l'école d'en face qui, elle, aurait accepté de payer pour que les plans soient revus en fonction des réalités du terrain. C'est donc la maison de Lamah qui se retrouve empiétant sur la route. Son frère ainé et le directeur du cadastre meurent : Lamah ne peut donc plus bénéficier des accords passés par ces derniers, tandis que le porte-mire devient le nouveau patron de l'Habitat. La parcelle de Lamah qui revenait à Diabaté est ensuite vendue à Germain par Gamo Jr, qui se dit aussi propriétaire. Lamah tente de défendre Diabaté, mais perd, car Gamo Jr est en affaire avec l'Habitat pour se sécuriser (en sécurisant ses clients) dans le conflit contre Potter qui est entre-temps venu se superposer à tous les autres. Famata, Louopou, Potter, Gamo Jr, tous revendiquent la parcelle sur laquelle Lamah aurait dû construire, ainsi que la parcelle voisine qui reste finalement inoccupée. Lamah entre en négociation avec Potter qu'il reconnaît comme son opposant le plus légitime (le mieux armé, dirais-je). C'est avec lui qu'il est le plus judicieux d'entrer en négociation. Il reste que la maison de Lamah déborde sur la route, et qu'il est fortement endetté.

C'est alors que Lamah revend la parcelle laissée vacante, celles dont il a eu les plans par son frère décédé, qui revenaient ensuite à Diabaté et qui ont été achetées par Germain auprès de Gamo Jr. C'était de toute façon sans issue, à long terme, puisqu'elles étaient déjà revendiquées par Potter qu'on sait mieux armé. Pire encore, Lamah revend deux fois cette parcelle à deux hommes différents…

Les acheteurs sont Koulemou, un technicien de la plantation industrielle qui a besoin de s'installer dans la région, et un vieil homme que j'appellerai de par son lieu d'origine, Kourouhan. Tous deux ont acheté en étant mis en confiance par le document de l'Habitat que Lamah a hérité de feu son feu frère. Le document n'est évidemment plus valable, car litigieux à de multiples niveaux. Kourouhan fut le premier acheteur, et le premier à avoir porté plainte contre Lamah qui fut condamné pour faux et usages de faux. Kourouhan dut déguerpir puisque l'emplacement revenait à un autre, le client de Gamo Jr qui avait fait actualiser ses plans. Lamah passa dix jours en prison, et dut rembourser son client à hauteur de 3.000.000 GNF par trois tranches d'un million à verser le dix de chaque mois. L'homme disparu sans demander son rester alors que Lamah n'avait remboursé que la moitié. L'affaire fut oubliée, faute de plaignant pour réclamer son dû. Il est donc fort probable que cette transaction ait été rentable pour Lamah qui est ainsi incité à recommencer.

Lamah avait donc déjà perdu contre Gamo Jr, puis contre Kourouhan, et s'apprêtait à recommencer. Il vendit donc encore la même parcelle à Koulemou, un technicien de l'usine de la plantation industrielle de Diécké. Koulemou rapporte que Lamah voulait 3.900.000, et avoir remporté la vente pour 3.200.000. Au fil de témoignages et des personnes interrogées, les chiffres ne sont pas toujours identiques, mais tournent toujours autour de 3.000.000. Koulemou confirme que « *lors de la vente, il y avait le plan de masse et l'attestation de vente* [entre Culotte et le directeur de l'Habitat]. *Il se trouve que la même parcelle a été achetée en 2006, et vendue par un certain Gamo Jr à quelqu'un d'autre. Gamo Jr a aussi fait réactualiser les papiers* [de ses clients, en leur demandant de l'argent pour aller renégocier de nouveaux plans, plus récents, auprès d'Isaac] » « *Après un mois, quand j'ai demandé à Lamah pour construire, il me dit d'arrêter, car il y a un problème. Cela tombait pendant la prise de pouvoir de Dadis Camara. J'avais un plan de masse, et le directeur d'Isaac était décédé. Donc, on ne savait pas juger l'affaire, il y a eu deux ans à patienter. C'est-à-dire que tout le système tremblait, et l'administration était totalement paralysée. On ne savait plus qui était là ou pas.* »

Nous avons vu que l'administration était régulièrement privatisée, c'est-à-dire que les agents de l'administration monnayent leurs services auprès des usagers – cela permet d'avoir un salaire et des moyens de fonctionnement, mais peut aussi tomber dans une forme d'enrichissement personnel. Les documents administratifs sont ainsi démultipliés puisque toute sorte de demandes rémunérées de plans ou d'acte de vente ou de cessions sont produites malgré qu'ils soient mutuellement contradictoires – tuant dans l'œuf l'utilité même de cette administration qui voit sa capacité de régulateur limitée tandis que croît exponentiellement sa capacité de producteur de désordre. Aussi, les accords et documents administratifs gardent un usage proche de l'oralité puisque lorsque le signataire meurt ou est muté, il ne peut plus vraiment garantir le pacte, tandis que les documents sont régulièrement « perdus » afin de maintenir actif le potentiel de constante réécriture rendue nécessaire par la réévaluation de la terre. Se tissent donc entre l'administration et les populations des réseaux personnalisés de don et de rémunération. Lorsque Dadis Camara prend le pouvoir, toutes les structures sont ébranlées puisque personne ne sait qui va être nominé à quel poste. Dès lors, dur de savoir avec qui nouer des accords qui ne soient pas éphémères. Je postule que cette économie du don personnalisé, de service mutuellement rendu dans l'administration, ou de vente de service public (autrement dit de clientélisme), explique notamment pourquoi la gendarmerie ne compte que des hauts gradés. Je pense que ceux qui en ont le pouvoir offrent des vagues de promotions pour tenter d'acheter la fidélité (pour créer une relation de don et de contre don), à tel point qu'un gendarme m'explique qu'il n'y a pas de grade en dessous de

Capitaine ou Commandant. C'est à partir du grade de Colonel, pourtant déjà extrêmement élevé, qu'on commence à commander... J'ai entendu que le même genre de logique serait à l'œuvre dans certaines structures d'allure privée, comme la plantation industrielle où il y a une forte pression pour engager quantité de personnel surnuméraire, et promouvoir quantité de personnes (sans rapport évident avec leur ancienneté ou leurs compétences). Je n'ai pas enquêté sur le sujet, mais je voudrais ici montrer nombre de témoignages concordants. Toutefois, dans une structure entrepreneuriale, cela risque d'être contreproductif : multiplication des titres sans fonction véritable, complexification des prises de décisions, département fantôme pour justifier pléthore de directeurs, etc. Il pourrait s'agit, en fait, d'une dilapidation du capital suivant une logique de big-men. Dans l'armée, le problème se pose aussi : qui occupe les fonctions de base, si tout le monde est capitaine ? Un ancien militaire belge alors au Congo le jour de l'indépendance me rapporta des propos d'une frappante similarité avec mes analyses. Il explique avoir fait la fête pour l'indépendance, avec ses hommes congolais, tout en ville pour l'occasion. Toute la ville, militaire compris, s'était rassemblée à la gare pour voir l'indépendance arriver en train – il m'explique que l'indépendance attendue comme quelque chose de tangible qui allait leur être apportée en train. L'homme raconte que peu de temps après, des vagues de promotions ont eu lieu dans l'armée – on peut alors faire l'hypothèse d'un don qui demande un contre-don sous forme d'allégeance politique. C'était, pour ce militaire, une véritable catastrophe qui ruina aussitôt toute faculté de l'armée à maintenir l'ordre : plus personne n'était au grade lié à la fonction de surveillance. Plus personne ne voulait donc surveiller la caserne dorénavant remplit de gradés exigeants le prestige de leur nouveau grade. Selon ce militaire, la base de la pyramide hiérarchique ayant été sciée, l'armée n'étant donc plus opérationnelle. Il fallait alors remplacer les postes vacants en engageant massivement, mais sans avoir véritablement prévu le coup en termes de moyen, de nécessité, de logistique et de formation. D'après lui, l'armée allait se retrouver surnuméraire, sans chaine de commandement interne, et en crise de moyens à cause d'une surenchère dans une politique de cadeau. C'est ensuite la tête de l'armée qui fut sciée. C'est là que le vieil homme rentra en Belgique, sans vraiment avoir pu transmettre ses compétences de pilote, de mécanicien, ni de leader. Tout ça pour dire que ce phénomène d'ébranlement n'est pas nouveau ni propre à la Guinée, mais semble historiquement cyclique (même si chaque lieu et chaque époque ont un contexte singulier). C'est bien de ça que parle Koulemou en désignant l'arrivée de Dadis Camara au pouvoir. Un moment où on ne sait plus trop à qui il faut s'adresser, où les accords peuvent être refaits du jour au lendemain, et où tout peut basculer, car les alliances du pouvoir ne sont pas encore connues. La ressource administrative risquait d'être attribuée à d'autres. On me raconta, par exemple, la propulsion de petits gradés au sommet de l'échelle, avec les problèmes qui

s'ensuivent, globalement identiques d'une structure à l'autre : appropriation, problème de gestion, et dilapidation… Au-delà de toute singularité de chaque cas se profile une similarité frappante et répétitive. Koulemou, comme tout le monde, le sait intuitivement pour l'avoir déjà vécu.

Une fois le Capitaine Dadis Camara au pouvoir, Koulemou analyse sa situation comme suit : « *Le cadastre revend plusieurs fois la même parcelle. À partir du moment où une parcelle n'est pas construite, ils revendent encore. Tout ça se trouve sur le terrain du père de Gamo Jr* [dont il détient le papier datant de 1955]. *Gamo Jr garde une partie pour sa famille, et fait lotir le reste* [qui se trouve partiellement sur le terrain revendiqué par Harris]. *Voilà que Gamo Jr refuse de céder la propriété à ceux qui ont achetés les lots. Donc il les revend à son tour. Pour pouvoir revendre avec un plan de masse, il paye le cadastre qui revient pour redessiner des nouveaux plans. Ceux qui ont construit sont ainsi incorporés dans les nouveaux plans* [pour autant que ce soit possible, parce que vu l'emplacement des maisons, je me demande bien comment tracer des routes droites et sans étranglements]. *Ceux qui n'ont pas réalisé de maisons ont perdu*. » Le résultat est que les clients de Gamo Jr, dont Germain, ont un plan de masse, tout comme les clients de Lamah. Néanmoins, un plan est plus récent et plus valide que l'autre, car issu des nouvelles alliances qui font le pouvoir. « *Donc, mon plan de masse de la génération Culotte, datant de 1995 ne correspond pas à celui de la génération Gamo Jr de 2006. Les parcelles de 20*30m font maintenant 20*20m* [afin d'en vendre plus sur un même espace]. »

Koulemou et Germain se retrouvent donc tous les deux clients pour la même parcelle qui revenait autrement à Diabaté. Le premier à acheter à Lamah, tandis que Germain, le second, a eu sa parcelle par Gamo Jr. Ce dernier a plus de légitimité, car son plan de masse émane du nouveau directeur de l'Habitat en fonction. Germain explique avoir acheté à Gamo Jr pour 240.000 GNF en 2002. « *De 2002 à 2009, je n'ai eu que des problèmes. Gamo Jr m'a donné une attestation de vente, mais pas de plan de masse. Il fallut que je repaye 75.000 GNF à Isaac, car il fallait bouger les bornes et refaire le lotissement. J'ai construit les soubassements en 2008. Gamo Jr les a détruits, et me dit qu'il faut rajouter un million* [soit 4.16 fois le prix d'achat initial]. *On est tombé d'accord sur 500.000, plus son transport jusque Yomou pour qu'il aille négocier avec Isaac. Il est allé négocier avec l'Habitat. Il est revenu me donner mon plan de masse. Là, je me suis précipité pour construire le plus vite possible pour finir les soubassements, puis j'ai attendu trois mois pour faire le mur. Voilà qu'arrivé au niveau des fenêtres, vers 2009, Lamah vient s'imposer et dire que c'est son domaine. Alors j'ai vite donné les sacs de ciment aux voisins pour ne pas que cela se gâte* [sans quoi l'humidité finit par durcir les sacs de ciment sur place]. *Lamah m'a convoqué à la CRD, et même à Yomou, à l'Habitat. De là, j'ai eu raison sur lui, car il avait les plans de masse trop vieux, et puis j'ai payé la parcelle au proprio du domaine.* » Cela explique aussi pourquoi les

bornes sont massivement introuvables et pourquoi personne n'est sûr d'être au bon endroit : Isaac redessine le quartier et refait de nouveaux plans de masse en s'appropriant son commerce administratif. De sorte que même si les habitants respectaient les bornes (ce qui n'est pas non plus le cas), personne ne serait au bon endroit à quelque mètre près, vu que les plans du quartier changent au fil des ans…

Ce que Lamah ne raconte pas à propos de Germain, c'est que d'après ce dernier, « *Au retour de Yomou, les voisins m'informent que les murs sont tombés. Or, je ne pouvais pas faire plus d'enquêtes… j'ai donc repayé des sacs de ciment pour recommencer à construire. Lamah vint me dire que « t'a beaucoup d'argent, tu ne te souviens pas que j'ai cassé ton mur ? » J'ai alors été voir le sous-préfet à la CRD, pour dire que Lamah menaçait de faire tomber mon mur. Il n'a pas su me recevoir, le président de CRD non plus, car le ministre de l'Agriculture était là. Entre-temps, Lamah était allé voir le président de CRD qui me trouva et dit qu'il a une plainte contre moi. Lamah étant plaignant, j'ai dû attendre pour pouvoir continuer les travaux.* »

Aussi, pour éviter de perdre le ciment qu'il a finalement dû donner aux voisins, Germain affirme qu'il a alors voulu passer un accord avec Lamah. Il lui aurait proposé de continuer sa construction, car « *cela m'a coûté cher* », tandis que Lamah pourrait racheter son terrain et sa maison lorsqu'il aurait l'argent. « *Mais attention ! Aux prix actualisés de la parcelle !* » aurait précisé Germain à Lamah, qui ne fut pas intéressé. Et il fait bien de le préciser, car, dans cette inflation foncière galopante, souvent, l'actualisation de la valeur est l'épicentre du conflit : ce qui est rétrocédé n'a plus de valeur comparable avec ce qui a été initialement cédé... C'est bien ce changement de valeur et de nature, en raison de la donne démographique et de perspectives rentière en matière d'agriculture, ou spéculative en matière immobilière, le moteur économique et le carburant de tout le business de la sortie du coutumier.

Koulemou comprend donc qu'il est perdant, car son vendeur ne pourrait pas le protéger de Gamo Jr, un autre ayant droit ayant des documents plus récents. *« Après quoi, j'ai demandé à Lamah quoi faire, et il m'a promis de me rembourse 3.200.000 GNF pour le 10 octobre 2011. Le 9, je lui ai demandé, et il m'a dit « pas de problème, tu auras ton argent le 10. » J'ai attendu le 11 pour lui demander à nouveau. Il dit alors avoir eu un petit problème la veille, et qu'il irait à N'Zérékoré* [son village d'origine est aux alentours de N'Zérékoré] *le 12, de sorte que j'aie mon argent le 13. Comme j'ai trouvé son jeu, je me suis plaint à la CRD. Et même l'argent que j'ai dû payer pour la plainte* [20.000 GNF], *il ne me l'a pas remboursé. »*

Lamah seul au violon (en prison)

En plus d'avoir sa maison sur la route et menacée d'être partiellement détruite par les engins d'entretien de la chaussée, Lamah est maintenant couvert de dette. Il doit rembourser son client Koulemou à qui il a vendu la parcelle qui revenait à Diabaté qui s'est retiré de l'équation, après avoir déjà fait cette opération avec Kourouhan alors porté disparu. Dans les deux cas, il a perdu face à Gamo Jr. pendant le même temps, Gamo Jr perd face à Potter – ce qui n'empêche pas Lamah de vendre la parcelle à Koulemou, puisque tant que personne n'a véritablement construit (et même un peu après la construction), tout le monde vend. Diabaté jette l'éponge entre temps et se retire du conflit. Lamah doit donc rembourser Koulemou, et en même temps racheter sa propre parcelle à Potter. Gamo Jr, qui a gagné contre Lamah, se retrouve quant à lui perdant contre Potter, et doit s'arranger avec ses clients qui doivent racheter leur terrain bâti auprès du commissaire. Donc en même temps que Gamo Jr (ou ses clients) doit rembourser Potter, Lamah a vendu et doit rembourser son client.



Photo 45: petite prison de Diecké avec son gardien.

Acculé par les dettes, il se retrouve en prison pour l'affaire qui l'oppose à Koulemou, le technicien de l'usine… Habituellement, lorsque M. Bah et moi allions le voir, c'était à son bar avec quelques bières ou quelque jus, car ses stocks à lui étaient souvent vides faute de savoir les

renouveler. Cela lui donner un petit coup de main pour ses nombreuses dettes. Cette fois-ci, ce sera avec un peu de nourriture et d'eau, en prison. La prison était tenue par un militaire en tenue dépareillée dont le visage me semblait marqué par un ennui tellement profond que son regard est léthargique. Il trainait les pieds en babouche pendant que ses chaussures séchaient éternellement sur le toit - il avait trop chaud aux pieds. Le bâtiment, à l'intérieur comme à l'extérieur, était couvert de nombreux graffitis, des numéros de téléphone comme souvent sur mes différents terrains. Pas de « merde à la police, » « merde au gardien » ou de « vive la liberté » comme certain pourraient l'imaginer en ces circonstances ni des dessins amusants ou contestataires, simplement des numéros sans autre indication sauf, parfois, un nom encore partiellement lisible. À mon sens, ces numéros crient à celui qui veut bien les voir « j'existe, je suis quelqu'un, j'ai un téléphone, voici comment me joindre. » Cela met en scène un usage singulier de l'espace public, sans même qu'il me soit permis d'envisager cela comme une contestation.

Le geôlier marqué par l'ennui n'était pas accueillant ni hostile, il paraissait trop las pour poser des questions. Il traina les pieds jusqu'à la cellule réservée aux hommes, une sorte de petit cagibi en béton fermé par une porte en épaisse tôle métallique dont la base est trouée par la rouille, et dont les charnières sans graisse semblent coincées dans leurs gonds. En approchant de la cellule, l'homme y donna un grand coup afin de la décoincer – je pris d'abord ça pour une forme de torture, comme s'il fallait assourdir par surprise les détenus coincés de longues journées dans une pièce obscure et trop chaude le jour, trop froide la nuit, mais il n'en était rien, c'était juste indispensable pour ouvrir la porte. Lamah vint me rejoindre pour un entretien, plus ébouriffé et empâté que d'habitude. Nous voilà dans la pièce centrale de la prison derrière laquelle les deux cellules sont jouxtées, là où le gardien tue le temps à côté d'une collection de chaussures – celle des détenus qui en sont privés afin de ne pas partir en courant lorsqu'ils sortent pour faire leurs besoins, par exemple. Par contre, il n'y avait pas d'autres détenus, juste un monticule de chaussures.





Photo 46: Ennui en prison...

Un crochet dans le mur perce les « billets d'écrou » sur lesquels sont notées les entrées et les sorties. Sur une moto qui n'a visiblement pas bougé d'un millimètre depuis des années se trouve l'épaisse lanière en caoutchouc servant à infliger les punitions. Pour ce que j'ai pu en voir, les punitions étaient infligées avec une sévère moralisation du comportement, sans plus de cruauté que les coups. Entre les cellules et nous se trouvent deux autres pièces : une salle d'interrogatoire et un bureau de gradé qui sert aussi de chambre à coucher. Derrière se trouve une petite cour au centre de laquelle trois pierres servent à tenir une marmite en équilibre au-dessus d'un feu. De là, on accède soit aux toilettes, soit à l'une des deux cellules[58].

L'enfermement de Lamah est une manière de faire pression sur lui et son entourage afin qu'il rembourse sa dette. Il ne sortira que lorsque son entourage se portera garant, mais personne ne vient le voir à part moi… Il peut même sortir de prison le temps de nos entretiens, aller en ville si je l'y emmène, sachant qu'il doit revenir après – sans quoi il se ferait sérieusement frapper par le gardien, et je pourrais aussi avoir des ennuis. Je ne comprends pas cette solitude, pourquoi est-ce que son entourage le boude à ce point ? Il était « foireux, » certes, mais pourquoi tout le monde semblait l'avoir laissé tomber ? Seule sa fille venait le voir de temps à autre pour le nourrir, c'est là que j'ai fait sa connaissance. Sans soutiens, il ne s'en sortira pas. La grande prison de Yomou l'attend si personne ne lui vient en aide. Mais que s'est-il passé pour qu'il perde ainsi tout soutien ? C'est ce que nous allons tenter de comprendre.

Depuis que j'ai fait sa rencontre, Lamah répète inlassablement que sa femme lui manque, mais il reste évasif sur les raisons de son absence. J'ai donc dû m'adresser à ses connaissances, à commencer par son fils homonyme avec qui il gère le bar, Lamah Jr. Cela se passait juste avant sa première incarcération. Ce récit prend place lorsqu'il a commencé à vendre la parcelle que Gamo Jr réclame, alors qu'il avait son premier litige. Jaques vivait encore avec sa femme, dont il dit très souvent qu'elle lui manque. Ils vivaient dans leur maison sur la route…

[58] Il s'agit de la prison de la gendarmerie, utilisée aussi pour enfermer les militaires récalcitrants. J'ai mené d'autres enquêtes à partir de la prison de police qui, elle, est incluse dans le commissariat. Une jeune femme du Libéria, qui venait écouler ses marchandises, avait porté plainte contre un homme lui ayant volé toute sa recette pour un montant gigantesque (un peu comme Abou qui s'était fait voler sa valise pleine d'argent). Je me suis retrouvé traducteur de sa plainte – ce qui était ubuesque vu que je ne comprenais pas très bien l'anglais du Libéria. L'homme avait ensuite été arrêté, mais la plaignante était entre temps rentrée au pays. L'homme est ainsi resté plus d'une semaine en cellule, sans qu'elle ne puisse témoigner. Il s'est donc retourné contre elle, et le policier en charge de l'affaire était remonté d'avoir dû payer de sa poche la nourriture du détenu. À son retour du Libéria, elle fut arrêtée et donna mon nom pour jouer les intermédiaires. J'ai dédommagé la nourriture que le policier avait dû payer, afin de la faire libérer. Elle me proposa alors une contrepartie sexuelle des plus embarrassantes, se frottant explicitement à moi au milieu de la place centrale de Diécké autour de laquelle se trouvent le commissariat, la sous-préfecture, la police et la mairie, et de nombreux informateurs que j'aurais voulu préserver d'un tel spectacle. M. Bah jugea mon comportement très approprié : je faisais bien de refuser, non pas que ce fut déplacé d'accepter le principe, mais que c'était sûrement une mauvaise fille (les Libériennes, après la guerre en tout cas, sont réputées de « fille facile, » souvent malhonnête et porteuses de MST).

« *Lamah se disputait avec sa femme parce qu'il buvait trop. Afin de ne pas la déranger lorsqu'il allait se coucher, il mit une natte au pied du lit. Parce qu'il pue quand il boit trop. Il boit plus que ce qu'il ne gagne, et en plus, il boit de l'alcool fort* [du rhum artisanal]. *Une fois saoul, il fait des cadeaux aux clients…*

Donc, c'est sa femme qui faisait tourner le ménage en vendant des condiments au marché [ce que Lamah admet volontiers] : *des cubes d'épices, des légumes, du piment, des arachides et du gombo. C'est elle qui remboursait quotidiennement les déficits de Lamah, et lui avançait de quoi acheter des casiers, histoire de sponsoriser sa relance…* »

J'imagine que c'est à ce moment du récit que Lamah comprit qu'un autre allait raconter sa propre vie, en ne se privant pas d'insister sur les moments peu glorieux, et que pour ma part, je m'obstinerais dans ma curiosité. Il poursuivit alors de lui-même…

« *Un soir, c'était une semaine avant que je ne contacte Bah, je rentre saoul et me couche sur la natte. Plus tard dans la nuit, je me lève pour aller pisser. Me trompant de pièce pour pisser, je vais dans la cuisine… et je trébuche dans les casseroles en faisant beaucoup de bruit. Là, je pisse partout et j'insulte ma belle-mère.* » Donc, la belle-mère de Lamah se mit à le gronder fermement, et Lamah à lui répondre sur le même ton. Sa femme arriva alors, scandalisée de voir son mari mal parler de la sorte à sa mère. « *Ma femme sortit et me dit « Fais ce que tu veux, mais n'insulte pas ma maman ! », mais je lui répondis que je suis chez moi, que je fais ce que je veux, même chier dans le salon ! Elle me dit qu'alors que c'est moi qui va nettoyer* » m'explique Lamah nostalgique de son épouse – et aussi conscient du comique de la situation pour un tiers. Son fils et homonyme Lamah Jr et monsieur Bah ne se privaient pas pour sourire de la situation… son fils alors présent précis que *« La bagarre a commencé comme ça vers 4h du matin. »* Mais Lamah tenait à raconter lui-même et poursuivit. *« Ma femme, vexée de mon comportement – et jalouse des volages, interromps son fils – attrapa mes parties génitales et menaça de « tout casser par-là ». Dans la bagarre, je ripostai à la menace sur mes testicules à demi broyés en attrapant le pouce tout entier de ma femme avec les dents. Je tenais le pouce avec les dents pour qu'elle lâche mes couilles.* » Junior interrompt pour dire qu'« *Elle finit par lâcher, mais Lamah continuait de mordre.* » Et Bah, bien au courant de l'affaire, poursuit : « *C'est Lamah Jr qui dormait à côté qui a dû desserrer la bouche de Lamah. La Vieille* [la fille de Lamah, qui porte le nom d'une ancêtre], *est venue pour les séparer aussi, mais Lamah l'a mordu aussi*. »

Il s'en suivit que Sény, la femme de Lamah, « *dut être emmenée à l'hôpital d'ici qui les renvoya vers l'hôpital de N'Zérékoré, car le pouce de Sény allait peut-être tomber. On ne sait pas*

si elle va pouvoir garder son pouce. Profitant du déplacement vers N'Zérékoré, Sény resta chez ses parents. Lamah a toujours mal aux couilles et reconnaît que Sény est plus courageuse que lui pour trouver de l'argent, elle est aussi meilleure pour gérer », nous dit M. Bah. Et Lamah confirme avec nostalgie… « *Elle est plus courageuse et je veux d'elle. Mais je n'ose pas rentrer là-bas* [au village]. » À Bah de conclure qu'« *En passant, il a perdu le soutien de la communauté lors de son arrestation.* » Il faut savoir que Sény et Lamah sont du même village. S'il y retourne, il devra faire face à ses responsabilités, demander pardon, et tenter de réparer la relation.

Comment sortir Lamah de prison ?

Cet emprisonnement me contrariait énormément, surtout s'il fallait qu'il soit emmené dans la grande prison de Yomou d'où je ne saurais le joindre. D'abord, j'aimais bien Lamah même si je dois avouer que je le trouvais particulièrement « foireux. » C'était le mot que j'utilisais en mon for intérieur lorsque je pensais à lui… Il était foireux, c'est-à-dire moins doué que d'autres de mes informateurs pour mener à bien ses projets souvent flous à mes yeux, et que je m'efforçais de cerner. S'il cumulait les ennuis, il pas méchant ni malveillant pour autant, et ne me mettait pas dans des situations regrettables. Et ça, alors que je devais marcher sur des œufs pour enquêter sur les autres conflits sans avoir l'air de « *comprendre le pot aux roses* » du commissaire ou du préfet, sans faire de vague en posant des questions trop précises aux responsables impliqués de peur qu'ils se sentent ou compromis ou ne me pose des problèmes, je savais l'apprécier. Il me mentait probablement en omettant avoir détruit la construction de Germain ou en négligeant les détails de sa parenté avec Culotte, et sauvait la face en faisant comme s'il était l'unique victime d'un système de vente multiple et de procédure administrative qu'il a juste échoué à exploiter (comme tant d'autres). Certes, il y avait tout ça, mais il ne me créait pas d'ennuis, ce que j'appréciais particulièrement. Son bar était devenu le dernier relais de la journée, et même si je ne comprenais généralement rien à ses histoires que j'ai dû réécouter et relire plusieurs fois avant de les écrire avec un semblant de clarté, j'avais donc fini par l'apprécier. L'aider était le seul moyen de rembourser Koulemou, de ne pas perdre un informateur appréciable, et d'observer de nouvelles démarches de l'intérieur – à savoir la médiation de dette qui pend au nez de la plupart de mes informateurs dans leur litige avec le commissaire. C'est ainsi que je décidai, pour une fois, de m'en mêler explicitement.

M. Bah et moi sommes alors entrés en négociation avec le secrétaire communautaire, à la CRD. C'est lui qui faisait office de médiateur pour ces procédures. Rien d'anormal là-dedans, si ce n'est que c'était aux alliés de Lamah à le faire, et non à moi. Toutefois, avec sa fille qu'on appelait « la vieille, » il n'y avait personne autour de lui. Or, il était boudé pour mauvaise conduite

répétitive. Le secrétaire confirma les récits de Lamah : il avait été rendu coupable pour double vente à partir de documents n'était pas valides, enfermé pour ne pas savoir payer sa dette auprès de Koulemou le technicien, et, finalement, « *les gens n'ont pas confiance en lui, ils doutent de sa moralité et il n'est plus crédible auprès de ses parents.* » Je ne cache pas avoir une admiration certaine pour ces juges, maires et médiateurs, capables de gérer un nombre incroyable de conflits et d'affaires communautaires avec une clairvoyance et une rapidité qui me laisse sans voix.

Nous négocions donc l'arrangement suivant. Pour sortir de prison, Lamah doit trouver un tiers qui se porte garant de sa dette, et avancer la moitié de ce qu'il doit, à savoir 1.600.000 GNF. Le secrétaire estime que le tiers « *payera pour ne pas avoir honte, et ils s'arrangeront ensuite entre eux.* » Il considère en effet que c'est une histoire qui ne peut pas être réglée autrement qu'en communauté, mobilisant le réseau de Lamah qui doit payer pour lui, puis s'arranger entre eux. Pour compliquer la tâche, Lamah n'a que trois ou quatre heures devant lui pour trouver un garant et signer l'accord, car après ce délai, le secrétaire sera en déplacement pour quelque jour à l'issue desquels Lamah sera transféré à la grande prison. Bah et moi avons donc couru pour présenter l'accord à Lamah dans sa cellule.

Le gendarme était accablé par l'ennui et la chaleur, il tuait le temps vautré sur la table, pieds nus, et était de ce fait toujours enclin à la discussion sans la chercher pour autant. Il fut donc très aisé de lui expliquer la situation de Lamah, et tant que nous étions là, le prisonnier pouvait sortir de sa cellule qui ne s'ouvrait et ne se refermait qu'à grands coups de pied assourdissants. Si j'avais l'impression d'un marathon dans cette histoire de garant et de secrétaire communautaire, avec la menace d'emprisonnement à la clef, Lamah, lui, prenait les choses avec ce que j'interprétais comme un profond ennui résigné. À sa sortie de cellule, il alla méditer accroupis au sommet d'un tas d'ordures en fumant sa cigarette. Lui vient alors l'idée de porter sa propre fille comme garant de sa dette. Cela implique que si sa fille ne rembourse pas Koulemou, c'est elle qui irait en prison. Cela fut refusé par les gendarmes en poste à la gendarmerie. Ni sa fille ni sa femme ne pouvaient être garantes – ce que nous comprenons étant donné qu'il a perdu tout soutien communautaire. Lamah eut ensuite le souvenir d'une vieille connaissance avec qui ses rapports n'étaient pas ruinés. Un maçon, que Bah et moi devions trouver dans les plus brefs délais.

L'homme était perché en haut d'échafaudage d'un immeuble en construction. Les parpaings sont cassés là où les planches peuvent traverser le mur en construction pour soutenir l'échafaud, ce qui donne l'impression d'un immeuble qu'on casse çà et là au fur et à mesure de sa construction. Cela peut se faire sur plusieurs étages de hauteur, et il ne faut pas oublier que les pare-pains ont parfois la consistance de biscuits sablés très cassants, voire même friables, lorsque

des économies sont faites sur le ciment… Il accepta de descendre, de nous écouter, d'aller voir Lamah, et enfin de se porter garant. Mais quelque chose n'allait pas…

L'homme avait dit oui trop facilement, avant de s'esquiver pour « *aller consulter sa femme* », dit-il. Il m'était absolument évident, pour avoir eu ce genre de réponse facile lors de mes demandes d'entretiens, que l'homme disait oui pour être conciliant devant son ami, mais n'en ferait rien. Cela n'aurait rien eu d'étonnant et nous y pensions tous. Le garant partit consulter sa femme, et ne donna plus signe de vie, comme on pouvait s'y attendre. Prenant les devants, M. Bah alla voir la femme en question pour tenter de retrouver le garant qui n'était jamais passé la consulter. La question n'est pas de savoir s'il avait menti au sujet de sa femme pour se soustraire à la situation, mais juste de savoir s'il comptait revenir. Tout indiquait que non… Il faut savoir que la norme est de dire oui à un allié, de dire ce que l'autre veut entendre afin de le mettre à l'aise. Aussi, et cela fût aussi vérifié au Cameroun, on n'annonce pas l'annulation d'un rendez-vous. C'est comme une grossièreté de refuser une demande ou un entretien, ou de dire non à une requête, même si on n'a jamais eu la volonté d'y donner suite. Aussi, il semble qu'il faille éviter d'annuler, comme si cela allait précipiter la déception de celui qui attend, ou qu'il faille garder une forme de contrôle sur ce dernier jusqu'à la dernière minute. La stratégie est toujours la fuite, puis l'excuse ad hoc, souvent acadabrandesque que seul un naïf peut sincèrement gober, puisqu'il s'agit plus de sauver la face que de relater d'un réel empêchement. Dans ce cas, le retardataire qui s'invente un faux motif se voit pardonner, car le motif compte peu. Ce qui importe, c'est de rester en bon terme, de jouer le jeu de l'entente même lorsqu'on sait tous que c'est bidon. Je ne dis pas que c'est absolument toujours comme ça que ça se passe, mais simplement que c'est la norme, et que, partant de là, on devait s'en méfier concernant le garant.

Il faut bien comprendre cette particularité qui piège tout le monde dans d'improbables attentes aux fins parfois cruelles. Au mieux on a perdu quelques heures, mais ici cela débouche sur l'incarcération de Lamah. Au bar de Lamah, par exemple, un homme s'est fait appeler par sa compagne gravement malade à N'Zérékoré. L'homme lui dit alors « *oui, j'arrive, je vais trouver les médicaments.* » Mais, lorsqu'il raccrocha, tout le monde avait bien compris qu'il allait rester là, à boire avec nous, et n'irait jamais s'occuper d'elle. Simplement, il ne voulait pas la décevoir. Il m'expliqua qu'il ne pouvait la décevoir, alors il préférait lui répondre « oui » même s'il ne comptait rien en faire. Il prétendit qu'il s'excusera lorsque la femme lui demandera des comptes (si elle ne meurt pas entre temps, me dis-je). Elle serait alors obligée de lui pardonner si elle veut le garder (et donc garder actif ce potentiel d'aide) ou éviter une dispute à l'issue imprévisible. Cela ne choquait personne, même si ce simple besoin de garder la face et promettre en vain mettait l'avenir de Lamah, ou la santé de cette femme, en danger. Aux femmes à qui je demandais souvent

« qu'est-ce qu'un bon mari ? », j'obtins fréquemment la réponse selon laquelle un bon mari est un homme qui écoute les problèmes de son épouse et tente réellement de les résoudre. Ce n'est qu'après avoir cerné la comédie des réponses affirmatives que j'ai saisi la pertinence de cette ambition.

Du coup, Lamah était sur une voie définitivement sans issue avec son ami maçon qui dit oui trop facilement. L'homme avait disparu aussi rapidement, et inventerait surement une excuse improbable lorsque Lamah lui demanderait des comptes. Il n'a rien signé, et s'est contenté de sauver la face, maintenir une bonne relation, une « *entente* » avec Lamah. Sa vraie réponse, qu'il est mal vu de dire en ces termes, avait en fait été, d'après moi, « je t'aime bien et ne voudrais pas de froisser mon ami, mais je ne ferai rien pour toi sur ce coup-ci. »

Il nous restait la fille de Lamah, la seule à être allé le voir en prison, et que nous connaissions de ce fait. Il était 14h22, et nous avions jusqu'à 15h pour proposer un plan au secrétaire, laissant Lamah au « violon » sans négociation possible… Les gendarmes ne pouvaient accepter, car il n'était pas permis à une femme de se porter garante parce qu'*« il ne faudrait pas que quelqu'un vienne la chercher pour payer sans que le mari soit au courant* » m'informât l'un d'entre eux. Et le mari ne donnait pas signe de vie. L'étau se resserrait…

Lamah eut alors l'idée de faire appel à une amie de sa femme – et nous comprenons pourquoi ce fut sans succès. Lamah devait d'abord se réconcilier avec cette dernière, obtenir son pardon, avant de demander de l'aide. Entre-temps, M. Bah était passé à la CRD pour annoncer l'accord (tombé à l'eau) avec le maçon. Ce faisant, il avait obtenu un remboursement en trois tranches au lieu de deux.

Il était 15h. Lamah était foutu.

Pour une fois, les fréquents retards et annulations imprévisibles jouèrent en notre faveur. Le secrétaire communautaire de la CRD ne partirait que le lendemain. Nous avons donc continué à arpenter la ville pour trouver un garant. Vint un moment où je devais rentrer, et M. Bah poursuivi sans moi. Il finit par trouver un accord négocié à une heure très tardive dans la demeure du secrétaire. Tout le monde convenait qu'il était stérile de le laisser en prison durant l'absence du secrétaire. Mieux valait lui donner la liberté pour trouver un accord durant ce temps. Pour ce sursis, Lamah devait au moins rembourser 300.000 GNF ainsi que les frais de procédures. Comment faire ?

Lamah, Bah et le secrétaire envisagèrent quelques options. Lamah aurait pu vendre son bar. Mais il l'avait eu à très bon prix auprès d'un membre de sa famille, et c'était sa seule source de revenus (si on ne compte pas ses problèmes d'alcool et de sociabilité qui engouffrent apparemment fréquemment plus que ce qu'il gagne). La dernière des solutions, pour Lamah, était de vendre ses

terres dans son village d'origine, près de N'Zérékoré, où il posséderait une palmeraie à 90km d'ici… Le secrétaire était enclin à accepter cette offre.

Cela réglerait son problème immédiat tout en en générant un autre de bien plus grande ampleur. Lamah se résigna rapidement à ne pas choisir cette option. Non seulement cela le priverait lui et sa descendance d'accès à une terre mise en valeur. Mais aussi, cela n'aurait sans doute jamais pu se faire paisiblement puisqu'il n'est certainement pas le seul ayant droit – les autres, qui exploitent effectivement le terrain, s'y opposeront à coup sûr. Enfin, cela aurait très certainement pour conséquence de liguer tous les villageois contre lui à un moment où il a plus que jamais besoin de leurs soutiens. M. Bah me rapporte la suite de son tête-à-tête nocturne avec le secrétaire et Lamah comme suit. « *On a d'abord informé qu'après la semaine qu'il vient de passer en prison, personne n'est venu l'aider, donc, c'était inutile de le maltraiter davantage pour faire pression sur sa famille. Ensuite* [contrairement aux idées reçues face au succès de Culotte], *Lamah n'a pas beaucoup de ressources financières. Sachant qu'il doit payer, on a négocié la liberté provisoire pour qu'il trouve un garant d'ici mardi 14h pour payer. Si le mardi il n'a pas de garant ni l'argent, il ne retourne en prison, ici, puis à Yomou. Yomou est beaucoup plus dur, et il n'aura plus aucun soutien une fois là-bas. »*

Dès le lendemain matin, j'ai alors payé 100.000 GNF, Lamah a payé 150.000 GNF, et Bah déboursa 50.000 GNF pour son ami. De la sorte, les frais de procédures furent remboursés, et Lamah put jouir de quelques jours de sursis pour trouver comment rembourser sa dette. Ce que Lamah alla fêter immédiatement dans son bar. Il s'est rasé la tête et la barbe en signe de libération « *car c'est un signe de malchance que de garder ses cheveux qui ont connu la prison. Se laver signifie qu'on se débarrasse de la malédiction. Je veux de nouveaux cheveux de la liberté* ».

Que sont les 200.000 francs que nous avons payés ? J'ai pensé, bien après-coup, à un pot-de-vin. Mais la notion semblait hors propos sur le coup tant cela semblait légitime. Les autorités qui perçoivent de l'argent de la sorte ne sont pas nécessairement considérées comme corrompues. Ils doivent se renflouer, payer ce que l'État ne finance pas, en demandant cette rémunération aux usagers des administrations. Ainsi, les anciens maires et responsables administratifs impliqués dans les ventes illégitimes que nous étudions ont été disculpés, lors de procès, car il a été établi qu'ils se sont servis de l'argent pour financer des frais communautaires – un match de football notamment – et non par abus personnel. Aussi, tout le monde comprend qu'une telle rémunération passe pour légitime étant donné les bas salaires (voir parfois l'absence de salaire durant des mois en cas de trouble). Le tout, pour l'administrateur, est de ne pas garder égoïstement de grosses sommes. Bien sûr, tout cela reste néanmoins difficilement vérifiable.

Lamah avait donc trois jours devant lui pour trouver lui-même un garant. Les conditions de remboursement âprement renégociées étaient que Lamah verserait 36.000 GNF par jour au garant qu'il restait à trouver. Le garant, quant à lui, verserait 1.000.000 GNF chaque 24 du mois à la CRD qui validerait les versements – dont le premier compterait 200.000GNF de plus pour les frais de dossier. Si un seul jour passe sans que Lamah ne trouve les 36.000 GNF, il risque la prison. Pour donner un repère d'ordre de grandeur, une manœuvre de chantier peut gagner 2 euros par jour, soit 20.000 GNF ; Lamah doit en rembourser 3,6 par jours (soit 36.000 GNF au moment de l'enquête). Si le garant n'est pas capable de rembourser Koulemou, il ira aussi en prison afin de faire pression sur son entourage – toute cette affaire n'est qu'une pression pour élargir des alliances afin de rembourser. Le principe est toujours le même, le risque d'un séjour en prison met la pression sur l'entourage qui fera alors tout pour résoudre la situation pour épargner un traitement difficile à l'un des leurs. Sauf que Lamah, lui, n'a pas vraiment de soutien en ce moment... On remarque que la justice est à l'image de la sécurité sociale, dans le sens où elle tient compte du fait qu'un homme n'est rien sans entourage, et fait donc aussi pression sur l'entourage pour réguler la dette – j'avais montré ce type de glissement entre l'individu et sa communauté allant jusqu'à la maladie et l'intimité depuis le village de Kômou. Par « communauté, » il faut bien comprendre qu'on entend ici son réseau social qui s'étend dans sa communauté (famille et alliés), et non pas les Kpèllè dans leur ensemble.

Lamah alla trouver son premier garant, le maçon qui avait dit oui trop facilement avant de fausser compagnie. Ce dernier lui justifia son absence soudaine par une excuse ad hoc, comme prévu: un de ses apprentis menuisiers était tombé d'un échafaudage sur le chantier. Cette urgence l'aurait donc détourné de sa mission. Je répète que prévenir les autres en cas de contre temps n'est pas usuel. Tout se passe comme si l'essentiel d'une relation n'était certainement pas la transparence, mais de garantir l'entente (et donc, ne pas se défausser explicitement, toujours dire ce que l'autre veut entendre). L'homme promit ensuite de se porter garant dans trois jours, c'est-à-dire précisément lorsque Lamah devrait retourner en prison en cas de défaut. Tout le monde comprit que c'était une excuse polie pour se défausser sans le dire explicitement, et qu'il ne fallait compter sur cet homme qu'en dernier recours. Lamah partit alors à la recherche d'un second garant pour anticiper le défaut du premier.

Voilà que Lamah est chauve, pensif dans la cour de son bar en attendant que ses nouveaux « cheveux de la liberté » poussent. Il m'explique ses revenus pour faire le point… « *Je loue trois chambres. Ici au bar, je vends de l'alcool, et ma femme* [absente] *vend de la bouffe au marché. La chambre rapporte 10.000 GNF par heure, ou 25.000 GNF par nuit. Pour le moment, une seule est occupée, et on est en période de vache maigre…* » Depuis que la guerre au Libéria s'est arrêtée,

les filles s'en sont allées, et la région est devenue plus calme… sa principale source de revenus est en « *vache maigre* », dit-il. « *Pour trouver l'argent, j'espère la probabilité* [la chance] *en restant assis ici. Si ça ne va pas, je donnerai mon champ en bail.* » Or, pour ce faire, le minimum est d'être en bon terme avec les autres ayants droit… Il décide alors de trouver un garant qui veuille bien lui avancer quelques jours de payement (et de prison), afin qu'il puisse retourner au village négocier un bail.

Mais le lendemain, faute de garant, il est toujours là, dans son bar pratiquement désert et sans boissons. Son locataire ne parvient pas à payer non plus… il n'a ni éclairage, ni musique, ni boisson pour attirer la clientèle – donc pas de fille, et pas de revenus. Il est allé négocier une créance dans une cité ouvrière de la plantation industrielle, pour 350.000 GNF. L'homme lui promit de trouver cela pour dans quelques semaines.

Ce faisant, il est aussi allé rendre visite à un « *ami d'enfance depuis Abidjan. J'ai fait le froid* [réparation de matériel réfrigérant] *avec lui là-bas pendant 10 ans.* » L'homme, nommé Joseph, aurait accepté de devenir garant. Le truc, c'est que Joseph est aussi et surtout le cousin de Koulemou, celui à qui Lamah doit rembourser sa dette en question… Cela met le plaignant dans une situation inconfortable : « *On a court-circuité la négociation en notre faveur en trouvant un membre de la famille adverse.* » Autrement dit, si Koulemou s'impose sur ce garant, il devra mettre son propre cousin en prison ! C'est l'alliance parfaite pour équilibrer les rapports de force, de sorte que personne n'ait véritablement intérêt à trop oppresser l'autre sans menacer l'entente. Le risque, dans ces cas-là, c'est que l'entente menace la justice en effaçant toutes les ardoises… disons simplement que pour l'instant, les rapports de forces sont rééquilibrés.

Joseph vint nous voir pour discuter des modalités de remboursement. Puis, il alla en parler à son cousin Koulemou, après quoi nous sommes allés tous ensemble à la CRD afin d'annoncer la nouvelle. Koulemou a accepté d'avoir son propre cousin comme garant ! « *Donc, on essaye d'envoyer le problème en famille. D'enlever les autorités qui sont entre nous* » analyse Lamah et Bah en ma compagnie alors que nous étions devenus comme des complices pour tirer Lamah d'affaire. L'avantage est proportionnel au risque : ce sera très difficile de trancher, sans menacer l'entente entre deux amis « du froid » à Abidjan, et entre Koulemou (le créancier) et son cousin Joseph (le garant). Cela donne des garanties de remboursement avec un garant, tout en minimisant tout risque de sanction (et donc, paradoxalement, toute garantie de remboursement…). Étant donné que la femme de Lamah était « *empêchée* » (elle était en fait hospitalisée pour ne pas perdre son pouce, et ne voulait plus parler à son mari pour un temps), c'était à la fille de Lamah d'être témoin de l'accord qui allait être signé par son père. L'ultime garantie que Lamah put avancer devant le secrétaire communautaire et nous-mêmes fut de donner sa plantation de 5 hectares, ce que « la

vieille » (sa fille) accepta. Si Lamah était à court, « sa » plantation et son habitation (sur la route) étaient en gage « *pour sauver l'honneur de la famille au cas où…* » Ce sont de bien mauvais gages évidemment : sa plantation n'appartient pas qu'à lui, et sa maison risque d'être démolie et est revendiquée par un autre… Évidemment, Koulemou et Joseph paraissent stressés, et veulent faire les choses dans les règles. Et, cette fois, comme j'ai joué les intermédiaires, je suis témoins directs, voire partie prenante, ce qui donne à Lamah une aura de solvabilité face à Koulemou et à son cousin Joseph.

Alors, nous organisons une réunion avec toutes les parties prenantes : Joseph le garant, Lamah, sa fille qu'il nomme « la Vieille, » son fils homonyme avec qui il gère le bar. Joseph demande alors des garanties, car il « *doute de la moralité de Lamah…*»

Le lendemain matin, rendez-vous à la CRD pour signer l'accord préparé ensemble. Son garant était là, sur son trente-et-un pour signer l'accord. Lamah, lui, arriva avec près d'une heure de retard, l'air grave et s'accroupit pour fumer sa cigarette en scrutant le vide, comme une méditation en pleine gueule de bois, comme il avait l'habitude de le faire lorsque je le sortais de sa cellule.

Nous allâmes tous nous enfoncer dans les épais fauteuils du bureau de la mairie. Les anciens chefs de CRD et de district étaient aussi présents, bien que n'ayant rien à avoir dans l'affaire de Lamah, mais bien dans une autre, à laquelle il fut fait allusion. L'heure est grave, de gros engagements vont être pris, et nous y sommes y mêlés de près ou de loin…

Le président de CRD était assis à son bureau : il signe, tamponne, donne les répliques, dominant la pièce et nos sièges bas. Le président clôt alors un différend pour une histoire d'adultère (de loin le « crime » le plus fréquent) en disant à un jeune homme albinos assis en face de lui que « *Pour toi, c'est fini*. » Il adressa un regard à Lamah et lui dit avec ce que je prenais pour de l'humour noir « *Viens t'asseoir sur le banc des accusés* !» en indiquant le fauteuil tout juste délaissé par le jeune homme précédent qui est « *finis*. » Les autres personnes présentes n'ayant rien à avoir là-dedans, ils demandèrent à être informés.

Le « maire » (officiellement président de CRD) lit alors le document proposé par notre petit groupe. Assez vite, il trouve une erreur de montant : il était marqué 3.500 au lieu de 35.000. Qui ne tente rien n'a rien… il ajoute le « 0 » manquant et reprends la lecture comme si de rien n'était. Le document laissait explicitement au garant la liberté de poursuivre Lamah en cas de défaillance de sa part – et nous ne pouvons que comprendre la nature de son angoisse. Toutefois, cela n'offre pas beaucoup de garanties : tout l'intérêt du garant, c'est qu'il porte le risque, et non pas qu'il soit du côté du créancier en cas de défaut. Le « maire » dit alors « *Non ! Cela ne doit pas être fait au nom de Lamah, mais au nom de Joseph !* » Le document suivant vit alors le jour :

« Joseph, citoyen de New Diécké, électronicien, avec atelier à Diécké centre, Gbaïpa m'engage ce jour 30 novembre 2011 à rembourser la somme de 3.200.000 à monsieur Koulemou mécanicien à l'usine caoutchouc.

Modalité :

1.200.000 fin décembre

1.000.000 fin janvier

1.000.000 fin février.

En foi de quoi je lui délivre ce présent engagement pour prévoir et valoir ce que de droit.

Signature [de Joseph, UNIQUEMENT !] »

Voilà Lamah temporairement tiré d'affaire – son nom n'est même plus mentionné dans cet accord ! Son ami d'enfance avec qui il « a fait le froid à Abidjan » supporte désormais légalement l'issue de ses problèmes. Comme ce garant est le cousin du créancier, le choc est amorti par le besoin pour ces derniers de maintenir l'entente. Ce serait très mal vu d'envoyer son propre cousin en prison ! Néanmoins, ce n'est pas comme si Lamah était tiré d'affaire – tout juste à t il déversé un peu de sa pression sur son ami. Le « maire » s'empressa de glisser le document dans une pile sur son bureau, et nous congédia pour régler d'autres litiges à un rythme effréné, comme s'il signait des autographes. La dette est enchaînée entre la famille et l'administration. En cas de défaut, le créancier peut montrer ce document à la gendarmerie, et faire envoyer son cousin en prison manu militari. L'administration peut aussi envoyer le garant en prison. Bref, tout le monde dispose d'un moyen de pression équilibré sur l'autre.

Joseph, Lamah, M. Bah et moi convenions de nous revoir quotidiennement au bar de Lamah pour assister aux versements. Nous achetâmes à Lamah un cahier d'écolier dans lequel nous avons écrit chaque jour dans une première colonne, une seconde était réservée aux montants versés, une troisième était destinée à la signature quotidienne de Joseph.

Reste à Lamah de trouver un tel montant chaque jour… heureusement pour lui, c'est bientôt le jour de paye de la plantation industrielle. Lorsqu'il y a payé, l'argent irrigue la ville tout entière. Chacun boit, injecte dans la tontine, paye ses dettes, donne à sa femme ou à une chérie. La ville entre alors en fête, et cela fait marcher les affaires de Lamah à condition qu'il ait un bar en état de marche, tandis que les cadres ou les enfants de ces derniers font la fête dans le chic bar de feu Culotte. Il décide donc d'attendre pour rentabiliser ses deux chambres restantes « *pour une heure par-ci par-là* » en ce qui concerne les chambres de passe, « *puis, je ne l'ai pas encore fait, mais il faut que je trouve au moins un casier de bière d'ici là, pour pouvoir vendre aux clients. Pour ça, je vais demander l'argent au locataire qui me doit six nuits. Ensuite, j'enverrai quelqu'un au*

village pour mettre le terrain en bail. Mais comme mon jeune frère y travaille, il va perdre son job. Comme ma famille ne m'a pas aidé lorsque j'en avais besoin, lorsqu'ils auront besoin, *je ne serai pas fâché, mais je dirai non.* »

Mais quelques jours plus tard, ce ne fut pas fait. Lamah tentait de négocier auprès de M. Bah pour entrer dans une de ses équipes journalières de coupeurs de bambous (M. Bah gère des équipes de travailleurs journaliers pour le compte de la plantation). Cela faisait maintenant dix jours que son locataire ne paye pas, et Lamah lui réclame toujours l'argent du vin (et des bières). S'il le renvoie, il risque de ne rien toucher… alors il préfère attendre.

Le 5 décembre au matin, Bah et moi croisions Eugène qui nous informe que Joseph cherche désespérément Lamah. « *Joseph est très inquiet, il a peur d'être ridiculisé.* » Et, effectivement, ce qui découle du dernier contrat signé à la CRD implique que « *C'est Joseph seul qui peut emprisonner Lamah, et c'est Joseph seul qui peut être emprisonné par l'état s'il ne rembourse pas son frère* [cousin] *Koulemou. Les relations familiales impliquées ont servi pour faire pression pour que Lamah rembourse avec un plus grand délai.* »

À 15h ce jour-là, Joseph, M. Bah et moi sommes allés voir Lamah pour lui mettre la pression. Mais il semble absent. Il s'est enfermé de l'intérieur d'une de ses chambres. Après avoir tambouriné sur la porte, Lamah sort, disant qu'il est trop fatigué, et qu'il veut dormir. Cela lui arrive fréquemment de s'écrouler ainsi parce qu'il boit trop et travaille parfois tardivement dans son bar. Il m'est arrivé quelquefois de devoir le réveiller parce qu'il est ivre. Joseph lui répond alors « *toi qui as des engagements à verser, tu ne te lèves pas pour trouver l'argent ? Cela fait trois jours que tu n'as pas versés, donc je vais à la gendarmerie valider le papier* [afin d'emprisonner Lamah] *pour te faire rembourser.* » Il n'en fit rien, mais continua quotidiennement à faire planer la menace, car il craignait lui-même d'aller en prison, et voulait déjà se défaire de leurs accords.

Nous sommes presque au jour de paye ! C'est maintenant ou jamais que Lamah peut faire tourner sa boutique à plein régime. Son locataire qui n'a toujours rien payé « *s'est enfin levé pour aller chercher 200.000 GNF pour rembourser la première partie* », me dit Lamah. Sauf qu'il est parti à 8h30 du matin et disant revenir à 9h, et qu'il n'était toujours pas rentré à 17h30… avait-il fui ? Le lendemain du jour de paie, il y eut beaucoup d'activité dans les chambres, car « *les gens veulent tirer leur coup pour fêter ça* », dit-il. La nuit de paie est la meilleure occasion pour Lamah de gagner de l'argent. « *Mamy est la dernière prostituée libérienne à rester ici, elle a eu quatre clients hier soir. Elle demande entre 15 et 25.000 GNF le coup* [1,5 à 2 euros]*, et plus pour toute la nuit. Elle met mes chambres en valeur.* » Une dizaine de locations ont été faites, et Lamah remet 150.000 GNF à M. Bah pour qu'on le transmette au garant.

Le lendemain, Lamah était complètement ivre lorsque je lui rendis visite. Sa nièce était morte et il devait assister aux funérailles dans son village natal, près de N'Zérékoré à 90km de là, là où il a 5 hectares de plantation mise ne gage. Lamah doit réunir 10 litres de vin blanc dans un bidon pour se rendre au village, *« c'est la coutume.* » La communauté autour de la défunte nièce va se rassembler, et chacun doit amener quelque chose.

Mais il a une autre stratégie en tête : au lieu de venir avec le vin blanc, qui n'est vraiment pas cher, il va soigneusement nettoyer le bidon pour l'amener propre et vide au village, afin de « *montrer par-là que je suis pauvre. Comme je leur ai fait beaucoup de bien, j'ai fait renouveler une maison d'un oncle, j'ai payé une moto… là, je vais leur demander de me sauver. Et là, ils décideront s'ils m'aident ou pas, et comment faire. Peut-être que je devrai donner mes terres à l'un d'entre eux.* » Lamah organise donc son grand retour au village. Mais nous savons qu'il risque d'être boudé, notamment pour son comportement envers sa femme, et son manque de sérieux dans les conflits fonciers. Si en plus il fallait apprendre qu'il avait donné des terres (exploitées notamment par son frère) en gage, il se décrédibiliserait encore davantage.

Lamah se questionne ensuite sur la rentabilité de son bar. Il nous fait part de ses intenses réflexions pour trouver quotidiennement l'argent, et on réfléchit ensemble. Il veut améliorer les choses maintenant que sa femme n'est plus là pour combler les trous dans la caisse et faire tourner le ménage. Il demanda conseil à Bah et moi. J'avais fait la rencontre de Mamy, la prostituée qui fréquentait parfois son établissement, et ne comprenait pas pourquoi Lamah ne lui offrait aucune facilité. Il pourrait même en attirer d'autres en leur offrant de meilleures conditions de travail… Il ne touchait rien sur l'argent des passes, mais uniquement de la location. Son fils devait surveiller les entrées et sortit des chambres afin que Mamy (ou une autre) ne fasse pas entrer plusieurs clients l'un après l'autre sans repayer la location. Du coup, elle se retrouvait parfois à faire ça dans les douches communes d'accès libre et gratuit – et d'une hygiène peu attirante. Plutôt que de soutenir Mamy qui fait le gros de ses revenus, il la traitait avec détachement et méfiance – il faut dire qu'elle faisait fréquemment entrer plusieurs clients sans renouveler la location de la chambre. De mon point de vue, il était dans son intérêt de la laisser loger de temps à autre dans l'une de ses chambres les jours où elle n'avait pas de clients plutôt que de la jeter à la rue. Puisqu'au fond, c'est surtout la location du corps de cette femme, ou d'autres, qui met le bar-motel-bordel en valeur. Je l'ai observé une soirée de paye entière, elle travaille vite, pas plus de quelques minutes par client. Il me semblait qu'il n'était pas nécessaire de la chasser à la première occasion où elle ne pouvait pas payer, tandis qu'il était dans leur intérêt mutuel de travailler dans une meilleure coordination. Je trouvais ça même assez cruel – mais mes normes morales n'étaient pas vraiment taillées pour répondre au quotidien d'un monde aussi dur. Bah soutenait cette idée : encore dernièrement, il

avait jeté une jeune prostituée à la rue, parce qu'elle n'avait pas de quoi payer la location. Il aurait dû lui offrir quelque faveur pour qu'elle se plaise ici, insiste M. Bah. Nous pensâmes ensuite à offrir un préservatif et une bougie moyennant un petit supplément de la location de la chambre (car il n'y avait ni électricité ni vente de préservatif, les clients devaient alors se débrouiller dans l'obscurité totale avec ses propres moyens). Il aurait fallu, enfin, que Lamah arrête de boire et d'offrir des boissons aux clients lorsqu'il est trop saoul… mais personne n'était d'humeur à parler vainement de ses addictions.

Le jour d'après, un transport communautaire était organisé depuis Diécké pour tous les ressortissants du village de sa nièce décédée. Ainsi, tous les ressortissants pourraient aller aux funérailles. Lamah avait envisagé la tactique du bidon vide et propre pour témoigner de sa pauvreté, et demander de l'aide. C'était évidemment risqué, peu probable même, surtout l'occasion de se mettre la honte. Malheureusement, à 16h30, Lamah avait loupé le transport. Selon lui, c'est *« à cause des brimades* » dont il se dit victime. Je pense qu'il avait peur de se donner la honte. Sa position n'est évidemment pas facile à assumer. Il a alors fait appel à une moto-taxi pour 150.000, dont 50.000 payé sur place, le reste à l'arrivée (sans doute allait-il demander de l'aide là encore). Nous voilà à attendre la moto et puis… *« La moto du moto-taxi est cassée* », apprend-on. Avant que la réparation ne se termine, Lamah était ivre et dormait tandis qu'il loge aussi le mototaximan pour le temps des réparations. Évidemment, je pense qu'il a honte de retourner au village, encore plus pour y demander de l'aide, suite à ce qui s'est passé avec sa femme qu'il désespère de revoir - et donc nous ne savions toujours pas si elle avait gardé son pouce attaché à sa main ou pas.

Deux jours plus tard, rien n'avait changé. Si ce n'est qu' « *une cliente est venue et a dormi deux nuits. Lamah a dû lui donner à manger parce qu'elle était dans le besoin. Mais elle est partie sans payer* » m'explique M. Bah avec qui nous finissions nos journées par un saut chez Lamah.

Le lendemain, Lamah avait tentait une nouvelle stratégie pour trouver de l'argent – il avait décidément beaucoup de cordes à son arc ! Il se trouve qu'il participe à une tontine, un système que nous avons déjà expliqué pour être la manière la plus classique d'épargner. C'est une tontine de 52 personnes à hauteur de 300.000 francs par mois. Lamah et un ami payent respectivement 100 et 200.000 afin de parvenir au montant de 300.000. La cagnotte (ce que touche chaque participant lorsqu'il participe à un cycle entier) est à 15.600.000 GNF. C'est une vraie fortune. Mais pour ça, il faut coordonner 52 personnes ayant tous leurs petits problèmes quotidiens. C'est le rôle du chef de la tontine, qui garde généralement aussi l'argent du groupe, et qui inflige des pénalités et des sanctions lorsqu'un membre ne respecte pas ses engagements. L'homme est le garant de toute cette coordination, et subit des pressions de dilapidation de toutes parts. Lamah est donc allé négocier pour avancer son tour, comme ça se fait lorsqu'on n'a pas d'autre recours. Mais

le chef de tontine lui rétorqua qu'*« il ne faut pas trop abuser de la bonté des autres.* » Ce qui mit Joseph, son garant, en colère. D'après ce dernier, Lamah avait trop mal négocié. Il se fâcha… « *Comment se fait-il que tu n'aies toujours pas l'argent de la tontine ? Si c'était moi, je donnerais un peu à celui qui est le chef, puis je me serais arrangé avec celui dont c'est le tour en lui disant « tiens, prends ça en garantie, et tu auras l'argent lorsque ce sera mon tour »* » Joseph, voyant mon étonnement devant ce système de tontine, était éberlué de mon attitude. Lui par exemple, m'explique qu'il doit systématiquement tout donner « *Je ne peux pas garder l'argent parce que je suis jeune, et que je bois beaucoup. J'ai peur de tout bouffer.* » Il n'arrivait pas à me croire quand je lui disais que moi, si j'ai de l'argent, je peux simplement le garder en poche sans y toucher. Il se demandait comment je faisais pour ne pas tout dépenser immédiatement, et je m'étonnais de son étonnement. C'était ignorer la pression qu'il subissait pour tout dilapider immédiatement (ou devoir tout partager), que je ne suis pas. Quoi qu'il en soit, Joseph reprochait à Lamah de ne pas avoir su négocier l'avancement de son tour.

Le jour d'après, le garant vint chercher son dû, comme régulièrement, en costume complet afin de donner une allure officielle et oppressante à tout ceci. Si l'argent était versé, il signait dans le petit cahier d'écolier que nous avions offert à Lamah pour noter ses versements. Joseph est extrêmement tendu à cette occasion. Il risque la prison si Lamah lui fait défaut. Joseph toise Lamah dès son arrivée, pour s'adresser à nous, tandis que Lamah est prié de se lever du fauteuil confortable pour lui laisser la place en signe de déférence. Lorsqu'après ce cérémoniel, Lamah n'a plus rien en poche, je lui donne alors un peu afin de manger et d'avoir quelques boissons à vendre. Ce jour-là, son locataire mauvais payeur avait trouvé 15.000 sur les 200.000 qu'il devait déjà à Lamah.

Mais Joseph était de plus en plus mal à l'aise. Il devenait autoritaire avec Lamah, s'asseyant à sa place en lui tournant carrément le dos, et passant par nous pour lui adresser la parole, sans même lui donner un regard, se montrant agacé si une bière ne lui était pas servie à son arrivée sans qu'il ait à le demander. Le voilà qui doutait de la « *bonne moralité* » de Lamah, son ami d'Abidjan… il avait mené ses enquêtes et appris que Lamah ne bénéficiait plus du soutien de sa propre famille. Il réalisa alors s'être mis dans de beaux draps… Il passa aux menaces : il voulait renégocier un autre contrat avec la mairie. Et, pour rappel, le précédent contrat ne mentionne que son nom et celui de Koulemou. Le garant était particulièrement exposé. Lamah lui demande d'attendre, et je donnai deux versements, soit 70.000 GNF au garant pour mon ami Lamah. Il me fallait assurer l'aura de solvabilité que j'offrais bien malgré moi à Lamah… Il tiendrait ainsi encore deux jours de plus et devrait alors toucher un nouveau gain intéressant pour la paie semi-mensuelle

de la plantation industrielle. Je lui avançais parfois un peu pour approvisionner son bar en essence (pour le groupe électrogène) et en alcool.

Conclusion de l'affaire Lamah

Personne complexe et secrète qui ne livre ses atouts qu'en étant mise au pied du mur… La prison, qui m'apparut de prime abord comme une violence aussi extrême qu'injustifiée m'aura finalement apparu comme une réponse proportionnée au contexte. Il paraît évident que sans cette extrême pression, jamais Lamah n'aurait livré ses atouts. Aussi, la violence qu'il subit par cet enfermement très exigu, sombre, trop froid et trop chaud, sans intimité, n'est pas tant dirigée contre lui que son groupe sans lequel il n'est rien. Rien sans ses relations, c'est ce que montre son isolement suite à son comportement jugé immoral par ses pairs, tant à propos de la violence conjugale que des ventes multiples et son incapacité à réaliser ses engagements, tout particulièrement lorsqu'il s'endette. Il a dû faire jouer de vieilles amitiés peu au fait de ses déroutes pour trouver un arrangement négocié à l'arraché. Il n'a pas hésité, au passage, à suggérer de se décharger d'un peu de pression sur les épaules de sa propre fille…

Aussi, Lamah est empêtré dans un litige pour dette, tout comme l'intégralité des habitants des huit hectares revendiqués par le commissaire, même si tous ne sont pas aux mêmes étapes de menace et de négociation. Potter ne prend pas le problème frontalement, n'affronte pas un groupe entier, mais saisit un seul d'entre eux – Abou, qui n'est pas vraiment le plus en mesure de se défendre, pour renforcer sa position avant d'attaquer de plus en plus de monde...

Pour voir ce qui attend les nouveaux endettés, j'ai montré le cas de Lamah qui présente la particularité d'être mêlé à l'affaire Potter tout en étant déjà endetté. Il illustre dès lors un avenir possible pour les mauvais payeurs envers le triumvirat : mobilisation de leurs réseaux sociaux, tentative d'avancer la tontine, négociation pour faire trainer et démultiplier les échéances, emprisonnement pour mettre le réseau de l'endetté sous pression, greffe d'intermédiaires pour répartir cette pression, et enfin, utilisation de relations familiales et interpersonnelles pour renverser la vapeur en sa faveur.

Toutefois, ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué… si son histoire livre quelque chose sur l'avenir possible des autres, rien n'est automatique ni prédéfini. Nous avons vu que le climat social est caractérisé par une extrême imprévisibilité sur le moyen terme. Le préfet antérieur, par exemple, avait déjà ordonné une série d'expulsion dans une autre affaire qui touche certains de nos protagonistes, laissée sans suite lorsque le nouveau préfet est arrivé. Si le préfet est muté, l'alliance entre Potter et ce dernier peut tomber à l'eau, ou être renégociée autrement. Il se

peut aussi que l'un ou l'autre parvienne à aller en justice en contournant la jurisprudence, tirant profit du même flou que celui utilisé pour produire cette même jurisprudence. Si Louopou ou Marie cède des domaines çà et là afin que les nouveaux propriétaires protègent la légitimité de ces dernières, les autres protagonistes peuvent avoir recours à la même stratégie : offrir une parcelle à une personne influente capable de faire contrepoids au commissaire, qui va dès lors protéger sa propriété en légitimant celle du donneur. Enfin, nous avons vu que les décès et les « brèves maladies » (donc foudroyante) ne sont pas rares, et pourraient emporter la Viaille aussi bien que Potter ou Harry.

Si le foncier et la propriété exprime un lien social, ici particulièrement marqué par une probable alliance entre le préfet et le commissaire capable d'exercer une forte pression sur les expulsés, cette alliance n'est pas éternelle ni à l'abri des aléas. Un changement de lien ou d'alliance pourrait donc tout aussi bien renverser la donne. Enfin, céder sous les menaces du triumvirat peut aussi offrir un avantage certain : l'usager qui les reconnait comme propriétaire peut, moyennant un « remboursement » tardif pour son occupation, jouir de leurs alliances protectrices en retour.

Stratégie des expropriés

Concernant l'expropriation par Potter, Lamah est menacé comme les autres. Il avait déjà rencontré Harry à la gendarmerie, et avait décidé de reconnaître la légitimité de Potter sur celle de Diabaté. Ce faisant, il lui restait à négocier les modalités de payement pour pouvoir garder la propriété du terrain sur lequel est construite sa maison. C'est en connaissance de cause qu'il a néanmoins continué son combat contre Gamo Jr.

Lorsqu'il reçut le document d'expropriation, que nous étions allés porter à la connaissance des personnes concernées en accompagnant l'avocat et l'huissier, Lamah confia le document à sa fille pour qu'elle lui en fasse la lecture. Il ne sait pas, où très peu lire par lui-même. Il n'a pas réagi. Je pense que son regard qui scrute systématiquement l'incertitude de l'horizon est tantôt dû à la gueule de bois, tantôt au manque de sommeil, à une évasion par rapport à un quotidien étouffant, et à un calcul qu'il ne peut dévoiler. Ça n'a été que sous une extrême pression que Lamah se mit à jouer ses cartes, dénombrer et tenter le coup avec chacune de ses relations, dévoiler sa tontine, mis ses terres en gage et aura finalement expliqué la situation avec son épouse. Sans cette pression, il sauvait la fasse, présentant un tableau moins dégradant de lui-même, oubliant de mentionner sa parenté exacte avec Culotte ou l'épisode au cours duquel il est allé détruire la construction de Germain. Il devait montrer une face plus pauvre et misérable de lui-même, dans sa stratégie de bidon à vin vide et bien propre. Peut-être que dans ces moments avec les yeux plissés sûrs nulle part, il scrute ses atouts qu'il dévoile au compte-goutte, parfois au risque de la prison.

Une semaine après cette annonce, six habitants menacés d'expulsion s'unissent pour entrer en négociation avec Harry, le représentant local du commissaire Potter. Lamah en fait partie. Ils débattent longuement de leur approche commune, puis écrivent la lettre suivante,

« *Engagement*

Nous reconnaissons avoir occupé le domaine de M. Potter de Diécké, une prière pour vous ;

Nous vous demandons de nous excuser après la fête du premier janvier 2012, nous venons vers vous pour arrêter quelque chose dans le cadre de votre domaine. Voilà le nom des intéressés :

[suit la liste des intéressés. Lamah change de nom de famille à cette occasion, probablement pour marquer ou se démarquer de Culotte, et une personne n'est pas mentionnée.]

Diécké, le 12 décembre 2011. »

Ils ont l'intention de porter cette lettre en donnant aussi de la cola, « *pour demander de diminuer les prix et maximiser le délai des tranches de payement* », m'explique l'un d'entre eux.

Le lendemain, le collectif de six habitants ayant rédigé la lettre n'a pas été la porter. Ils se réunissent pour savoir comment aborder Harry, et comment s'y prendre pour les négociations. Ils envisagent de nommer l'un d'entre eux pour porter la lettre et mener les négociations. Ils débattent sur la manière de procéder, la question est de savoir « *faut-il le faire traditionnellement ou non.* »

Eugène, lui, pendant ce temps, est acculé. Il ne peut pas dédommager ses clients même en revendant l'immeuble qu'il s'est fait construire avec l'argent des ventes. « *Moi, je veux le pardonner, c'est-à-dire leur donner pardon. Parce que je n'en ai pas* [d'argent]. *Je veux la parcelle pour un million* », dit-il. Il espère donc entrer en négociation avec un tarif beaucoup plus bas que ce qui est exigé par parcelle, et ne pas avoir à rembourser ses clients lésés.

Boulanger vit avec 12 personnes dans sa maison, et ne voudrais pas avoir à racheter son terrain à 5.000.000 GNF. C'est Marie, la fille de Louopou qui lui avait vendu un terrain que Famata avait aussi vendu à Camara. Boulanger et Camara étaient alors dans un litige qui remettait en question la légitimité de leurs vendeurs respectifs. Il témoigne que *« depuis la réunion avec les avocats et de l'autre fois, je ne sais plus à qui appartient le terrain. Parce que Potter égale Harry égal Louopou. J'ai été voir Louopou qui m'a renvoyé devant Potter. Mais je règlerai cela après avoir réglé mon problème à Camara. Car avant, je ne suis qu'en liberté provisoire.* » Sa stratégie, pour négocier le rachat de sa parcelle d'habitation en remboursant Potter, est de faire jouer les liens familiaux puisqu'après tout, il a reçu ce terrain de la fille de Louopou en personne. Sa

légitimité dépend donc directement de Louopou, tout comme celle de Potter. Cela mérite bien une petite réduction… Ainsi, « *je préfère résoudre le problème avec la vieille tant qu'elle est en vie. Je veux les prier pour négocier, je ne veux pas payer 5.000.000 hein !* »

Il se fera incarcérer un peu plus tard, pour le litige l'opposant à Camara (ou à Famata, à Louopou ou à Potter, selon la manière d'envisager les choses). J'ignore la suite des évènements le concernant.

Les expulsés sont dans des situations très contrastées au vu de la circulation de l'information, et de leurs sources de légitimation. Voici un bref survol de la situation de ceux que nous n'avons pas détaillés.

Lansiné, a eu sa parcelle par son père, qui acheta lui-même à Gamo Jr pour 1.000.000 GNF. Il n'a jamais été consulté ni appelé, puisque les litiges de propriété se sont focalisés sur les revendeurs. Il abrite neuf personnes dans son foyer. Il a seulement entendu parler de Potter comme d'une rumeur récente, et dit que « *je n'irai jamais négocier parce que je ne connais pas Potter ni Harry.* » Pour lui, « *c'est au chef du lieu où a eu lieu la réunion de l'avertir, ce serait un manque de respect que de lui tomber dessus et lui demander des explications.* » Mais encore, « *Harry n'est jamais venu me trouver pour me dire de partir.* »

Un autre habitant, Pé vit avec 11 personnes. Comme beaucoup d'autochtones, il a dû s'installer ici alors que sa famille est au centre-ville, parce qu'il n'y a plus de place sur le terrain de son père. Il acheta une première fois sa parcelle à Cé, le chef de district d'alors pour 750.000 GNF. Ensuite, Louopou s'est manifestée, et il a dû racheter son domaine auprès d'elle pour 500.000 GNF, document de vente que Cé Lakpo tamponna (alors que ce premier avait déjà vendu le même terrain). Il doit maintenant payer 5.500.000 au commissaire.

Le premier habitant du quartier qui était autrefois des champs, Nyankoye acheta sa parcelle en 2000 auprès de Gamo Jr pour 350.000 GNF. C'est une Manon de Diécké qui a dû se délocaliser comme bien d'autres parce qu'il n'y a plus suffisamment de place dans la cour de son père. Il s'est inscrit dans la lettre collective pour négocier auprès d'Harry. Il dit que Gamo Jr ne l'a jamais remboursé de cette vente devenue frauduleuse. Il compte bien le poursuivre dès que les négociations avec Harry seront abouties. Il est allé voir Louopou pour lui donner un poulet et 300.000 GNF, mettant en avant leurs liens de parenté (entre Manons). Ceci dans le but d'obtenir des conditions de négociation plus favorables auprès de Harry : « *j'espère juste qu'elle va parler à Harry pour moi* ».

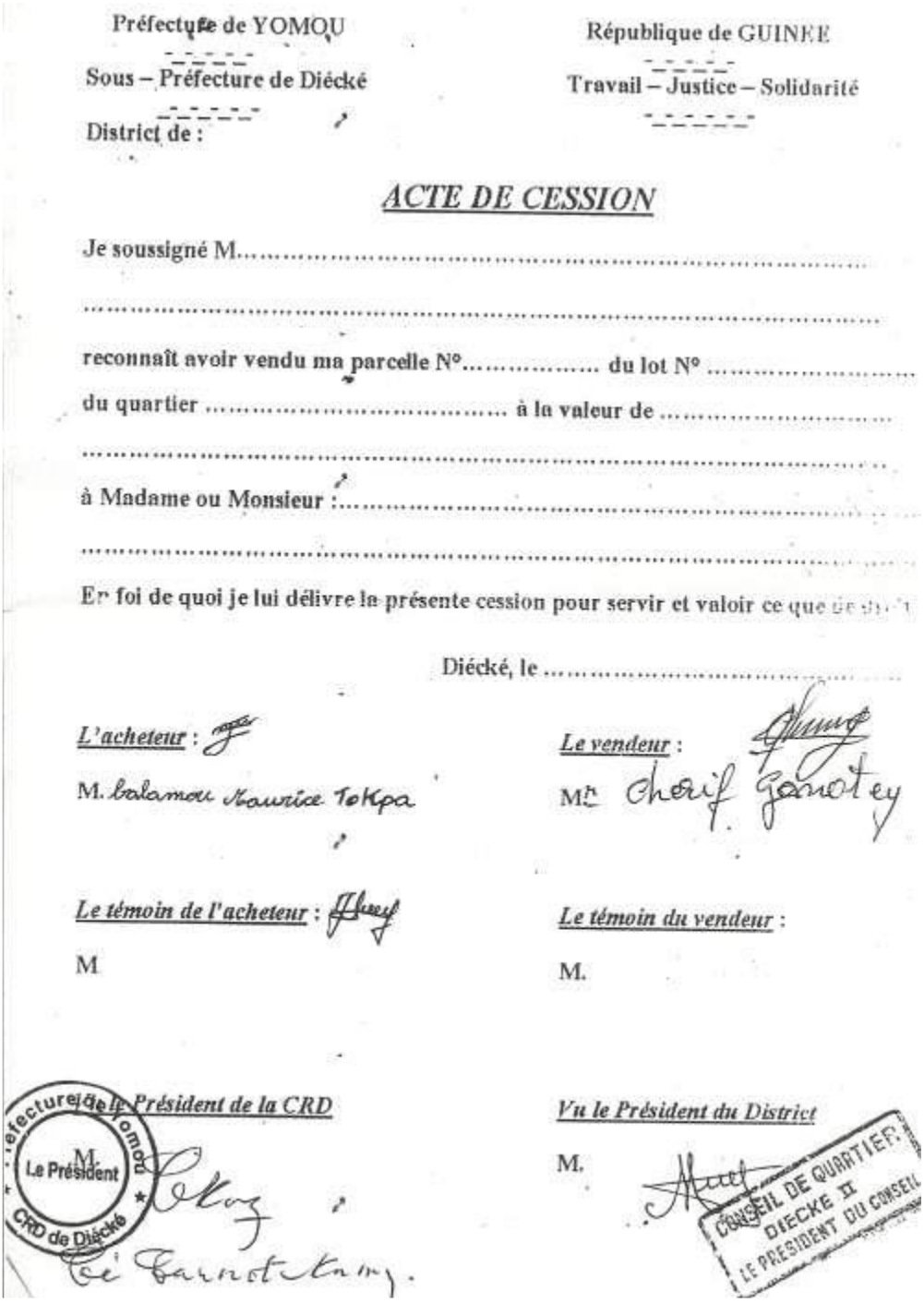
Adama dit ne pas être au courant des décisions de justice ni de la venue de l'huissier. Il a acheté sa parcelle à 3.500.000 GNF à Eugène, et refuse de négocier avec quelqu'un d'autre. Il possède par ailleurs tous les documents attestant de la vente et de sa situation au cadastre de l'Habitat. Il ignore que les plans ont déjà été changés.

Néwé vit avec dix personnes sur une parcelle qu'il a achetée à Gamo Jr en 2002 pour 250.000 GNF. Il possède les plans de masse et l'attestation de vente. Comme beaucoup de Manons, il dut quitter le centre-ville pour s'installer ici avec sa nouvelle épouse. La vieille Louopou était déjà passée lui réclamer sa propriété, et il lui aurait déjà donné 1.000.000 GNF à cet effet. Maintenant, il doit 5.500.000 à Harry.

Aimé, un docteur, a reçu sa parcelle de sa mère, sans autre intermédiaire. Il fait partie de ceux dont le précédent préfet ordonna la régularisation de la situation. Un ordre de déguerpissement avait été rédigé à leur encontre. Ordre qui tomba en désuétude dès que le nouveau préfet prit ses fonctions. L'instabilité et l'incertitude donnent parfois ce genre d'opportunité… Ce dernier a visiblement d'autres projets pour ces huit hectares… « *Donc, je ne négocie avec personne, j'ai les plans de masse, j'attends qu'ils viennent me déloger pour leur faire voir mes papiers.* »

Madame J. a acheté auprès d'Eugène en 2010 pour 3.500.000 GNF, paya 150.000 GNF pour avoir un document de vente rédigé par le chef de district. Elle vient d'apprendre son expropriation, et compte « *aller demander une doléance à Harry. Parce que je suis* [comme] *sa maman parce que c'est une femme qui l'a mis au monde. En tant que femme, il n'a qu'à m'aider.* » C'est une stratégie audacieuse mettant en avant un lien de parenté créé sur mesure et pour le moins ténu…

Plusieurs personnes concernées (et très probablement illettrés pour avoir fait pareille chose) ne possèdent pour seul acte de propriété que des documents de cessions soit totalement vierges, soit sur lesquels se trouvent seulement quelques signatures.



Préfecture de YOMOU
Sous – Préfecture de Diécké
District de :

République de GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

ACTE DE CESSION

Je soussigné M.....

.....

reconnaît avoir vendu ma parcelle N°..... du lot N°

du quartier à la valeur de

.....

à Madame ou Monsieur :.....

.....

En foi de quoi je lui délivre la présente cession pour servir et valoir ce que de droit.

Diécké, le

L'acheteur :

M. balamou Maurice Tokpa

Le vendeur :

Mr Cherif Gamotey

Le témoin de l'acheteur :

M

Le témoin du vendeur :

M.

Vu le Président de la CRD

M.

Préfecture de Yomou
Le Président
CRD de Diécké

Vu le Président du District

M.

CONSEIL DE QUARTIER
DIECKE II
LE PRESIDENT DU CONSEIL

Cela ne donne que peu de garanties, et je me demande comment le président de district et de CRD que j'ai pourtant vu à l'œuvre, ont pu accepter cela. Il n'y a ni montant, ni lieu indiqué, ni plan de masse, ni archive ni copie, rien d'autre que la parole d'un témoin et la mémoire (qui n'est tout de même pas infinie) des autorités concernées.

L'ordre officiel de déguerpissement avait été antidaté, puisqu'il était distribué en étant signé à une date ultérieure à ce jour. C'était pour laisser plus de temps aux personnes concernées, disait-

on. Passé le délai de menace, aucun bulldozer ne fit son apparition. L'incertitude a aussi ça de bon… De nombreuses personnes n'ont même pas été voir Harry qui gère le dossier.

Initiation aux secrets du triumvirat : trahison et course au chaos

L'affaire Potter connaitra certainement encore quelques rebondissements, en appel, devant la Cour suprême, à moins que l'un des expulsés ne possède un atout qui remette tout en cause, que le préfet ne soit muté ou ne meure.

Mon départ de Guinée est proche, je ne pourrai bientôt plus connaître la suite des évènements… Harry a pour mission de consolider le dossier de son ami le commissaire. Nuitamment, il se rend chez la Vieille afin de lui faire signer un Nième document, censé être encore plus valide que les précédents. Il faut dire aussi qu'elle risque bien de nous quitter, et qu'il ne faudrait pas qu'elle emporte sa parole avec elle. L'huissier que nous connaissons pour avoir noué de bonnes relations lors des séances d'expulsion fait alors signer le document suivant à la Vieille Louopou.

MINISTERE DE LA JUSTICE GARDE DES SCEAUX
CHAMBRE NATIONALE DES HUISSIERS DE JUSTICE DE GUINEE
ETUDE MAITRE BAH MAMADOU DIOUMA HUISSIER DE JUSTICE
PRES LES COURS ET TRIBUNAUX DE GUINEE DEMEURANT A N'ZEREKORE

60 20 42 31 / 65 51 08 78 **Assistant Clerc/Célestin GNABALAMOU** **67 15 39 65**

PROCES-VERBAL D'AUDITION PORTANT SUR LA PROPRIETE D'UN DOMAINE SIS AU SECTEUR SEYSSONON, SOUS-PREFECTURE DE DIECKE

L'an deux mil onze
Et le lundi 19 Décembre à 16 h 5 mn

A la requête **Monsieur Arris Gnan MAMY,** Commissaire de Police, de nationalité guinéenne domicilié à Conakry et ayant pour Conseil, **Maître Ahmadou KOUROUMA,** Avocat à la Cour.

LEQUEL M'EXPOSE

Qu'il est propriétaire d'un domaine de 8 ha 38 sis à Séyssonon, Sous-préfecture de Diécké, Préfecture de Yomou, acquis des suites d'une cession de **dame Bintou MAOMY** en date du 10 Mars 2000, en reconnaissance d'une part, du soutien qu'il n'a jamais cessé d'apporter à la famille de cette dernière et de l'amitié qui le liait au fils de sa cédante, feu CAMARA Kaba dit "Conkaba" d'autre part.

Que très malheureusement et contre toute attente, le dénommé **Morissara CISSE** dit **"Petit Morissara"** s'est infiltré sans titre ni droit, sur une partie du domaine en y aménageant une plantation d'hévéa, portant ainsi gravement atteinte à son droit de propriété.

Que suite à son obstination et en dépit des différents jugements rendus par la Justice de Paix de Yomou et la Cour d'Appel de Kankan, le condamnant au déguerpissement pur et simple de la plantation ainsi que tous occupants de son chef, Morissara s'agrippe contre vents et marées en continuant d'exploiter illégalement, sans titre ni droit ladite plantation, causant ainsi de sérieux préjudices au requérant.

Que c'est pourquoi, Monsieur Gnan Arris MAMY, requiert les services de mon ministère à l'effet de me rendre à Diécké, Préfecture de Yomou pour procéder à l'audition de dame **Bintou MAOMY** sur l'origine de sa propriété, la cession faite au requérant et sur l'occupation d'une partie de son domaine par Morissara CISSE dit "Petit Morissara" pour éclairer la religion de la Cour Suprême saisit d'un pourvoi en cassation contre l'Arrêt récemment rendu par la Cour d'Appel de Kankan l'opposant au susnommé.

DEFERANT A CETTE REQUISITION

J'ai, Maître BAH Mamadou Diouma, Huissier de Justice, près les Cours et Tribunaux de Guinée, demeurant à N'Zérékoré, Soussigné ;

Me suis rendu le même jour à Diécké pour procéder à l'audition de Madame Bintou MAOMY sur l'origine de sa propriété, la cession faite au requérant et sur l'occupation d'une partie de son domaine par Morissara CISSE dit "Petit Morissara" et d'en dresser procès-verbal pour toutes fins utiles.

Interrogé sur cette occupation illégale du domaine de **Monsieur Gnan Arris MAMY** par **Morissara CISSE dit "Petit Morissara"**, après lui avoir déféré un serment de dire la vérité rien que la vérité, **dame Bintou MAOMY,** la cédante a répondu en substance aux questions suivantes :

1) La partie du domaine occupée et plantée par **Morissara CISSE dit "Petit Morissara"** fait-elle partie intégrante de la cession faite par elle à Monsieur **Gnan Arris MAMY** ?

2) Avez-vous établi un acte de donation ou de vente à **Morissara CISSE dit "Petit Morissara"** sur la partie du domaine plantée par lui d'hévéa ?

3) La DPDRE de Yomou vous a-t-elle convié une négociation avec le dénommé **Morissara,** sanction par un rapport de mission sur l'aménagement de la plantation d'hévéa ?

*« J'ai hérité ce domaine de mes feus parents en l'occurrence de ma mère. C'est en reconnaissance du soutien que Monsieur **Arris Gnan MAMY** n'a cessé à ma famille à travers l'amitié qui le liait à mon fils feu **CAMARA Kaba dit "Conkaba"** que, j'ai librement et volontairement décidé de lui céder tout mon domaine en lui délivrant une attestation de cession pour procès-verbal de cession en date du 10 Mars 2000. Je précise que la plantation occupée par **Morissara** fait partie intégrante du domaine cédé.*

*Par ailleurs, s'agissant du prétendu rapport de la DPDRE de Yomou faisant état entre **Morissara** et moi, je n'ai aucunement pas souvenance de la tenue d'un quelconque entretien entre **Morissara** et moi sous l'égide de ladite Direction relatif à mon domaine. Je dénonce et rejette cedit rapport car, jamais je n'ai négocié avec **Morissara** et pour preuve, il ne peut exhiber aucun acte de donation ou de vente de ma part.*

*Cependant, lors d'un entretien conduit sous l'égide des sages Konia, Manon, les Autorités Sous-préfectorales, la CRD et le District, **Morissara** et moi avions été convoqués et entendus.*

*A la lumière des débats, j'ai été reconnu comme propriétaire authentique du domaine hérité de ma mère et, finalement, **Morissara** a reconnu librement et publiquement cela dans un acte en date du 23 Novembre 2002 signé des Autorités ci-haut citées après y avoir apposé son emprunt, que ledit domaine est ma propriété.*

*Enfin, je maintiens que le domaine d'une contenance de 8 ha 38 est la propriété exclusive de **Monsieur Gnan Arris MAMY** suivant procès-verbal de cession dressé librement et sans contrainte aucune, par moi en date du 10 Mars 2000 ».*

N'ayant plus rien d'autre à déclarer, j'ai mis fin au présent procès-verbal le même jour à 16 h 05 mn sans signaler d'incidents.

DONT ACTE

De tout ce qui précède ;
J'ai, Huissier de Justice susdit et soussigné, dressé le présent procès-verbal, les jour, mois et an que dessus pour toutes fins utiles et dont le coût et la vacation font 350 000 fg.

L'Huissier de Justice

Maître BAH Mamadou Diouma

Le texte n'est de toute évidence pas à la portée de la Vieille, du moins pas en ces termes. J'imagine que l'huissier a fait l'effort de lui traduire le contenu sans abuser de son grand âge et de son manque de maîtrise du langage administratif et de l'écrit. Le document mentionne explicitement le rapport de la DPA ayant soudainement et mystérieusement abouti à des conclusions inverses en second appel, en totale contradiction avec les deux jugements précédents le mentionnant. L'acte de l'huissier attaque donc explicitement la légitimité du document ayant mystérieusement changé de conclusion. Par ailleurs, Louopou renonce très explicitement à ses droits sur le domaine en question, ce qui va à l'encontre totale de ses nombreux témoignages et pratiques (de revente après avoir donné au commissaire), et pourrait même se retourner contre elle.

On peut se demander quelles sont ses motivations dans toute cette affaire…

Nous avions l'habitude de nous voir chez elle, dans la cour voisine de celle de Famata. Elle partage sa maison en terre avec ses enfants et arrière-petits-enfants de son dernier mari. Ceux-ci l'assistent au quotidien, tandis qu'elle s'occupait fréquemment de dernier-né. Elle me confia alors son précieux secret d'initié…

En fait, elle se sert du commissaire pour chasser tout le monde, en contrepartie de quoi le commissaire s'est engagé à lui construire une belle et grande demeure respectable où elle pourrait finir ces jours. Elle demandait d'ailleurs qu'une somme soit versée à Blanchard sur les ventes, le fils de sa fille Marie. Mais, à son décès, son domaine est déjà réservé à ce dernier. Ce n'est donc pas Potter qui devrait en hériter à sa mort, mais Blanchard !!!

Qu'en est-il alors de la fille adoptive du commissaire, qui est finalement la seule descendante du dernier propriétaire incontesté ? Qu'en est-il tout simplement du commissaire lui-même, et de toutes les personnes ayant racheté leur terrain auprès de ce dernier ? Encore une fois, tout se passe comme si l'objet du don continuait de lui appartenir, et pouvait par conséquent être redonné, encore et encore… Le dernier papier qu'elle a signé ne va explicitement pas dans ce sens, mais qu'importe.

On comprend aussi mieux pourquoi Marie semblait mêlée à cette affaire, et pourquoi Camara présentait qu'elle était finalement derrière tout ça, comme si le triumvirat n'était qu'une façade. Si Marie s'investit tant, et que son fils Issa va même en prison pour avoir menacé Camara, c'est parce que c'est son second fils Blanchard à qui tout le domaine devrait revenir.

Je me souviens alors de mon partenaire d'enquête, Bah, qui avait quelquefois émis l'hypothèse que Louopou était en fait une sorcière. Je n'y avais pas prêté attention, mais ce dernier témoignage me faisait froid dans le dos. Cette vieille dame, fragile, respectable et accueillante,

était effectivement en train de semer un trouble inimaginable. Je me sentais berné. J'avais suivi toute sorte de pistes en plissant les sourcils pour tenter d'expliquer un tel comportement. Et, au fond, si elle me confie ce secret devant l'intéressé, n'est-ce pas un petit mensonge de plus pour s'assurer qu'il continue de prendre soin d'elle ? Je n'ose imaginer, à côté de ma petite frustration compensée par la joie de cette initiation secrète, le poids de telles trahisons au sein même d'une famille. Tout le monde bernait tout le monde. La trahison dans une famille jetait de l'huile sur le feu ethnicoreligieux, tandis qu'à l'inverse, ces tiraillements communautaires se réinscrivent au sein de chaque famille puisque les alliances sont souvent interethniques (et asymétriques à ce niveau, comme nous l'avons vu). Je repense alors à Galakpaye en me disant qu'au fond, ce ne sont pas des inconnus, mais des frères, neveux, pères, et mères qui se sont entretués. Chacun en avait gros sur le cœur, et un seul geste a mis le feu aux poudres.

Le plus étrange dans ces dons qui ne cessent pas d'appartenir au donneur, c'est que cela repose sur un bricolage impossible. De toute évidence, ça ne marche pas, c'est tout simplement absurde – au moins pour ce type de dons qui se veut exclusif - et ne peut déboucher que sur les conflits que nous avons observés. De plus, le receveur, lui, semble très bien comprendre que ce qu'il a reçu n'appartient plus au donneur. Tout au plus, avec le tutorat, le temps aliène la propriété du donneur tandis que celui-ci n'est pas censé le donner à d'autres, encore et encore. Le don représente toujours un transfert de droit (d'usage, de préférence, de propriété) auquel Louopou, comme d'autres, ne semble accorder aucune attention. Et enfin, je répète que l'aliénation et la propriété aliénante exclusive (dans le sens où elle exclut en définissant une hiérarchie d'ayant droit, donc des « aliénés ») sont chose fort commune pour toute sorte d'objet et de choses, y compris la terre : les gens ne vivent certainement pas dans une mise en commun constante et sans limites de tout. La chose ne leur est pas étrangère, ni en théorie ni en pratique.

Harry, mon nouveau tuteur, finit par m'initier lui aussi. Il me confia avoir fait un pacte avec Potter de qui il gérait les affaires. À la mort de Potter, le domaine tout entier lui reviendrait à lui et à lui seul. Là encore, toute la logique s'effondre tandis que les graines de la discorde sont durablement plantées. Si le commissaire a pu obtenir ce domaine, c'est bien parce qu'il n'appartient plus à la donatrice. Sans quoi, Eugène et d'autres y seraient légitimes. Or, Harry et Potter ont prévu de se le transmettre sans tenir compte du fait qu'ils sont déjà en train de le vendre – et c'est bien la vente lucrative tout l'enjeu de l'opération. C'est comme céder, dans son testament, une terre depuis longtemps revendue à d'autres.

L'hypothèse selon laquelle le commissaire pouvait, en s'imposant, garantir une forme de sécurité foncière moyennant qu'on lui reconnaisse (en payant) son autorité en matière de propriété est donc toute limitée dans le temps. Tous les membres du triumvirat ont déjà prévu leurs trahisons mutuelles, miné le terrain à venir afin qu'à la mort de chacun d'entre eux, leur alliance déterminante se retourne contre l'autre.

L'avenir est miné et tissé de trahisons programmées. Donc le présent n'est qu'une alliance en leurre temporaire. L'avenir se profile comme une frénétique course au chaos dont la complexité ne cessera de croitre au fil d'interactions réciproques qui vont systématiquement y ajouter une dose massive de complication. Le pardon et l'histoire des familles et de leur accès à la terre sont amenés à être de plus en plus inaccessibles.

Ainsi, la ville ne cesse de s'étendre en mangeant la campagne. La ligne de front est ce business de la sortie du coutumier, qui joue d'un différentiel de valeur foncière extrême en tirant parti sur deux tableaux : « coutumier » pour obtenir de grandes surfaces quasiment gratuitement, puis « moderne » pour en assurer la propriété nécessaire à la vente. Ces deux registres dos à dos se menacent mutuellement, mais comblent aussi leurs limites respectives. L'émancipation et l'accumulation souhaitée demandent une réforme de la propriété et une refonte des modes de redistribution et de sécurisation tandis que l'appropriation individuelle et la manière de trancher un litige menacent l'entente qui est le fondement de la sécurité de tous. Si le foncier est l'expression d'un lien social, l'analyse des conflits fonciers questionne donc directement les transformations de ce lien en tension entre le besoin de rompre le lien pour s'émanciper, et de le maintenir pour se sauver. Une fois vendue ou donnée, l'opération assumée très explicitement comme étant irréversible peut pourtant être défaite, constamment renégociée au grand dam des clients ou des receveurs. Entre ces deux opposés, des voies de traverses se dessinent au coup par coup, au cas par cas, sans visibilité ni prévisibilité si ce n'est un chaos soigneusement ordonné qui est devenu un mode de gouvernance et de business à part entière.

Conclusion des deux premières parties

Dans la première partie, j'ai décrit et donné des clefs de compréhension d'un être ensemble à partir d'un village que j'ai qualifié d'éloigner en raison de sa maigre possibilité logistique aux marchés, donc à l'accumulation et à la consommation. Nous avons constaté l'interdépendance indispensable à la (sur)vie dans un milieu hostile. Pas d'état providence, même au contraire, les habitants de Kômou ne peuvent compter que sur eux-mêmes, ce qui détermine l'importance de l'identité qui inscrit chacun dans une hiérarchie d'ayants droit à une entraide personnalisée et à la terre. Celle-ci implique notamment des règles strictes de partage, avec des régulations par la peur

du malheur, de la sorcellerie suscitée par la jalousie, de l'importance de l'assise publique puis des représentations du monde et de soi propres à celles-ci, et notamment illustrée à partir de l'hygiène corporelle, de la maladie ou de l'accès à la sexualité. L'une de ses représentations du monde qui nous importe particulièrement pour une anthropologie des systèmes fonciers consiste à concevoir la brousse comme un espace inépuisable et sans fin, qu'il faut conquérir et habiter par un travail vécu comme dur et acharné. Celui-ci est source de fierté (d'être capable) et de souffrance (ça ne paye pas), voire d'humiliation (cela ne donne pas accès à la modernité souhaitée). Les villages se reproduisent et s'étendent, comme Kômou au temps de ses origines pas si lointaines, par scissiparité et conquête de cet infini. Cette vision du monde s'inscrit dans une histoire longue de faible densité démographique[59] éprise d'une expansion sans fin qui n'est pourtant aujourd'hui pas loin de toucher à ses limites, bien souvent l'expansion des autres. Il faut dès lors négocier des frontières qui pouvaient jusqu'alors être ambigües, mal définies, inclusives… Ce constat reflète une réalité paysagère et une densité croissante des conflits fonciers : l'enjeu du conflit entre deux paysans est le travail perdu, et non la terre en elle-même qui reste toujours accessible. Même si parfois très éloignée du village, imposant des séjours en brousse plutôt que des aller-retour : le village est alors mûr pour une nouvelle scission, un « campement » devient un nouveau village à part entière, ou un lignage migre. Sauf qu'avec le temps et le peuplement, on bute petit à petit sur les frontières des autres. Jusqu'alors, la solution aux conflits reste l'expansion. Aussi, les aléas du couple, de la jalousie et de la tromperie sont de très loin les sujets les plus fréquents que le chef arbitre lorsque les familles n'y parviennent pas d'elles-mêmes en amont de la trajectoire conflictuelle. Bien que nous ayons vu tout cela à partir de Kômou, ces visions du monde, de soi et du collectif se retrouvent largement similaires ou déclinées à Diécké comme ailleurs en fonction des réalités concrètes et singulières de chaque lieu et de chaque communauté. Ainsi, l'assise publique n'est pas identique en ville, qui serait bien incapable de rassembler et de communiquer comme au village. Ce faisant, le média, c'est-à-dire le support de la communication, influe sur l'information et sa circulation. Près de Diécké, la mixité ethnique donne une teinte identitaire aux conflits fonciers : la ligne de partage n'est plus que la famille ou le lignage, mais l'ethnie. Frontière

[59] Dans ce travail, la densité démographique ne peut être qualifiée de faible ou d'élevée qu'au regard des moyens de production. Si, pour vivre, une personne a besoin de cultiver 1km², et que l'agriculture est la principale source de production économique, alors je considère que 2 paysans par km² est élevé, il les conflits vont être rudes. À l'inverse, 1000 hab/km² n'est pas élevé si 1m² par individu suffit à produire et à habiter. Reste ensuite à savoir si les personnes concernées apprécient ou non la densité qui est la leur. Sur cette question, je n'ai que deux constats à faire, valables pour tous mes terrains : au village, j'ai entendu des plaintes sur l'isolement social du village, ainsi que le souhait d'avoir la possibilité de plus de rencontre. Il est difficile de renouveler son réseau, on y croise toujours les mêmes têtes, on se lasse. En ville, je n'ai jamais entendu de plainte selon laquelle « il y a trop de monde » même si j'ai régulièrement constaté le manque d'intimité à deux niveaux : sexuel (d'où le recours au motel, car en ville comme au village, l'habitation offre peu d'intimité), et pour les moments consacrés à l'étude (nombreux sont ceux qui se lèvent à 3 ou 4h du matin pour pouvoir réviser sans être dérangés). Ce manque d'intimité n'est toutefois pas lié à la densité démographique (puisqu'elle est présente en ville comme au village), mais à l'organisation de l'espace de vie et au manque de moyens.

ethnique, territoriale, foncières et religieuse se superposent à Diécké dans un cocktail particulièrement explosif, sur fond de finitude qui attise les tensions. Les solutions d'hier, dite « coutumière » ne sont plus possibles aujourd'hui. J'ai voulu montrer ces quelques fondamentaux utiles à la suite de ce travail. Ceux-ci se déclinent ailleurs et autrement sans prétendre qu'ils soient généralisables partout à l'identique.

Après quoi, toujours à partir de Kômou, nous avons abordé la régulation des conflits au regard de cet être ensemble, et surtout de ce que cela implique en termes d'histoire et d'oubli, de mise en scène, de dicible et d'indicible, de juste et de vrai. J'ai conclu que si la vérité des faits importe, la mise en scène et surtout l'issue du conflit reste largement subordonnée à l'impératif de préserver l'entente. Sans cette entente, la circulation du don et du contre don (toujours personnalisé) se sclérose, des ruptures apparaissent tandis que l'isolement est une sérieuse menace qui sert même de punition. Être banni, c'est mourir à petit feu ou risquer de tout perdre et recommencer ailleurs, devenir « l'étranger » d'un autre. Par comparaison avec la Belgique, ce serait comme perdre sa nationalité, son travail, ses assurances, ses connaissances et sa sécurité sociale. En conséquence de quoi le vrai est soumis au juste, c'est-à-dire que la vérité est mise au service de l'entente. Pour le dire encore autrement, la qualité des relations interpersonnelles, qui sont le support de l'économie et la sécurisation populaire, priment sur le besoin de vérité dès lors que celle-ci serait une trop grande menace pour le vivre ensemble. Cette tension entre la vérité et l'entente ne prédétermine pas entièrement l'issue des conflits, mais un espace métaphorique dans lequel les solutions peuvent être trouvées. Cet être ensemble qui va de soi circonscrit d'emblée ce qui peut être dit de ce qui ne peut pas l'être, la manière de le dire, l'histoire aussi bien que la manière de la raconter. Dans cet espace se développe alors une diversité permise (ou non) de parole, de récit divergent, de fables ou le silence, et enfin d'issues. Le lieu (intime ou public, ou d'un entre soi particulier) permet de parler différemment au regard de ces limites prédéfinies par la nécessité de l'entente. Par exemple, c'est en brousse et entre allié proche qu'on peut dire du mal sans risquer d'être entendu, donc affirmer sa rancœur sans porter préjudice au lien. On y critique un chef devant qui on se soumet pourtant ostensiblement en public. Cet être ensemble limite la gamme des verdicts possibles, favorise le pardon, n'incite pas à trop de sanctions (car il faut calmer la rancœur).

Après quoi, nous avons pris conscience, à partir de la tragédie d'un village fantôme, de comment une transition matérielle – celle de la terre vient à manquer – met ce vivre ensemble à l'épreuve. Un système politique, démographique, social, agricole, ontologique, basé sur l'expansion, se retrouve confiné et sous pression. Les conflits fonciers gagnent en intensité, l'enjeu est alors l'exclusion et donc la survie au lieu d'une conquête sans fin de la brousse. Il n'y a

progressivement plus d'ailleurs proche ou s'étendre, si ce n'est tout recommencer en devenant « l'étranger » d'un autre, donc au bas de l'échelle sociale et des « droits populaires. » C'est toute l'organisation sociale (et des techniques agricoles) qui doit se transformer pour se redéployer dans un espace maintenant circonscrit. Le système des longues jachères, par exemple, va petit à petit disparaître, voyant apparaître le risque d'épuiser la terre, mais aussi l'opportunité de diminuer la pression ainsi que celle de produire plus et de s'enrichir. Le nier ou échouer à prendre cette transition en main, c'est la laisser imposer son rythme. Je ne vois dès lors pas d'autres autorégulations que la guerre, la maladie, la dictature ou la migration : il faut maintenant faire coexister une population, et ses moyens de production dans un nouvel espace circonscrit et même de plus en plus exigu au vu de la croissance démographique[60]. Le changement est d'autant plus difficile que le système résiste : c'est précisément les croyances et les pratiques qui sécurisent et qui enrichissent qui menace dorénavant le bien commun. Les hiérarchies basées sur l'identité deviennent alors compétition et exclusion mutuelle, la méfiance ronge le lien social, et l'appartenance devient fracture parfois sanglante plutôt que coopération hiérarchisée relativement consentie. Pour le dire en terme économique, la négociation du lien social était dans un contexte de croissance (au sens d'expansion, et non forcément de croissance économique par individu): de plus en plus d'habitants pour un réseau social sécurisant de plus en plus vaste et dense, avec un espace à cultiver qui s'étend en proportion. Puis, cela devient un jeu à somme nulle : il y a un gagnant et un perdant, celui qui garde la terre le fait au détriment de celui qui la perd. La somme en jeu devient ensuite régressive par l'effet conjugué de l'épuisement (probable) des sols de plus en plus exploités et par pression démographique croissante, là où avant, il s'agissait de partager un espace qui grandissait autant qu'il y avait d'homme pour « casser » la forêt et se sécuriser mutuellement. L'expansion débouche sur la finitude ou le jeu à somme nulle, qui devient ensuite le partage d'un gâteau de plus en plus petit pour de plus en plus de bouches de plus en plus affamées.

La terre change alors radicalement de statut, qualitativement et quantitativement. Ce faisant, l'expansion profitable par solidarité (par l'accueil des « étrangers ») qui était jusqu'alors un système ultra-performant de mise en valeur devient rétrospectivement une forme de dilapidation. Il faut maintenant garder ce qui était autrefois profitable de partager via le tutorat par exemple, qui

[60] Ce n'est pas sans nous rappeler l'actualité mondiale avec le réchauffement climatique : comment l'humanité peut-elle se redéployer en ayant maintenant conscience de la finitude de ses ressources et de son espace ? On peut y transposer l'hypothèse faite à partir de la Guinée Forestière, la croissance (basée sur l'exploitation d'un espace naturel jusqu'alors vécu comme illimité, où il faut partager un gâteau qui croît) risque de devenir un jeu à somme nulle (partager un gâteau à taille fixe entre un nombre croissant de demandeurs), puis un jeu à somme régressive (se partager un gâteau qui rétrécit). La tension politique, économique et sociale est alors à son paroxysme tandis que la méfiance rend la régulation de plus en plus difficile, comme au village… Ne pas en prendre conscience puis réguler ce phénomène reviendrait à laisser le réchauffement climatique nous imposer ses conséquences.

ordonne la société en donnant des droits et des statuts ainsi que des normes d'échange entre autochtone et allochtone. Ce tutorat est néanmoins inégalitaire et source de tensions et d'inégalités mutuellement consenties : l'un a gagné de la terre, l'autre un vassal, sans que ce soit de l'oppression, mais un simple échange de bon procédé qui se tasse au fil des générations (grâce à l'oubli).[61] Ces tensions prennent alors en importance lorsque le système foncier (donc les liens sociaux qui organisent l'accès à la terre) doit être renégocié sur fond de dilapidation rétrospective. Le drame qui est d'abord matériel et économique trouve une expression politique, car il demande des nouvelles normes et institutions pour accompagner la transition plutôt que pour la subir. Avant que la terre ne vienne à manquer, chacun était libre d'accueillir les étrangers, l'hospitalité était réciproquement avantageuse et se traduisait par de la sécurisation. Maintenant, un individu qui offre un morceau de territoire sur lequel il a des droits de par son autochtonie, en tire quelques profits personnels tout en mettant à mal l'avenir de sa communauté. L'intérêt personnel se retrouve contraire à celui de son groupe tandis que les pratiques populaires continuent de promouvoir la dilapidation (on ne peut, par exemple, jamais refuser l'hospitalité). Il y a donc une incitation à dilapider le territoire même si les individus ont parfois individuellement conscience de la ruine collective qui se profile à l'horizon. Cette conscience individuelle émerge çà et là sans se transposer automatiquement dans les institutions de gouvernance.

Dès lors, les tensions ethniques et religieuses sont propulsées et diffractées dans l'espace familial (et inversement, depuis la famille dans l'espace public). Puisque « les étrangers », c'est avant tout des questions d'alliance matrimoniale, d'enfants et de neveux. Par l'alliance et la filiation patrilinéaire asymétriques (un seul groupe donne des épouses, les enfants issus de cette union appartiennent au père), un groupe (celui des « étrangers ») est en train de dominer l'autre, qui assurait sa maîtrise des hommes et de la terre par ses rites secrets et la mémoire des dons (et alliances) passés jadis. Partant, la mémoire devient un enjeu, et l'oubli une véritable stratégie d'émancipation pour les uns, de renégociation, ou de domination pour les autres. Enfin, la démocratie renforce cette inversion hiérarchique entre autochtone et allochtone en se faisant la garante de la donne démographique, dans un contexte où l'appartenance au groupe reste la première manière de se sécuriser dans une compétition qui emprunte le chemin des frontières identitaires. Un maire (ou chef de CRD) est perçu comme représentant de sa communauté, et non pas d'un idéal politique qui transcenderait ces appartenances héritées. Le vote identitaire n'est pas

[61] P-J. Laurent (2007) identifie (1) la diminution des liens intergénérationnels comme facteur associé à la pression foncière et (2) note que les vieux ne maîtrisent plus, ni l'accès à la terre, ni les alliances. Cela susciterait les transformations dans la tenure foncière. Je pense qu'il faut aussi le voir dans l'autre sens : c'est aussi parce que la terre change de nature qu'elle questionne la pertinence des liens intergénérationnels s'étant tissés autour d'elle, particulièrement dans sa dimension mémorielle. La mémoire des alliances passées n'a jamais été aussi importante qu'elle est mise à mal par le besoin de renégocier le lien social dont elle est garante.

le résultat d'une conception raciste, mais de la transposition pratico-pratique de la sécurisation populaire (par don personnalisé) dans l'espace politicien[62]. C'est le résultat de la transposition des modes de sécurisation coutumiers ou populaire en vigueur dans un paysage (nouvellement) démocratique (et sans autre mode de sécurisation). Ce n'est pas non plus le résultat de la corruption : celui qui gouverne est tributaire et dépendant avant tout de son groupe. Or, s'il reproduit la solidarité populaire ou coutumière à l'échelle de la mairie, c'est une forme de favoritisme identitaire dénoncée par les exclus qui ont, dès lors, une lecture identitaire de la politique. Je n'affirme pas que ce soit forcément toujours le cas, simplement, je rends intelligible cette grille de lecture proposée par mes informateurs. Elle est centrale dans le témoignage du village fantôme, par exemple, où le chef de CRD était autochtone, mais converti à l'islam (donc panachant son appartenance identitaire et ses modes de sécurisation, ce qui est dénoncé par les autres autochtones).

Aussi, nous avons vu comment Kômou ou le village fantôme tentent de se réguler en inventant des moyens de vivre ensemble qui sont autant de réponses aux tensions qui menacent leur société. L'exorcisme collectif du village fantôme devait apaiser la méfiance, ce qui n'aurait certainement rien réglé, mais aurait permis un espace de dialogue là où la suspicion et la sorcellerie avaient pris le dessus au point de projeter son anxiété dans une simple interaction de la vie quotidienne, qui passe alors pour un kidnapping sacrificiel. De cet apaisement auraient pu naître un dialogue et des perspectives nouvelles. À Kômou, nous avons vu l'importance de la mise en scène, de la marmite et des tentatives de réconciliation, ou de l'intervention, en dernier recours, de forces invisibles lorsque les hommes sont dépassés par des faits invérifiables. Ces invisibles rendraient justice là où les hommes n'en ont pas les moyens par manque de preuve, de coupable et de témoignage. Si on y croit, ça marche ou tout du moins ça sauve la paix sociale : un jour, un de ceux qui a consommé le coq rouge mourra du palu, de la typhoïde, de diarrhée chronique ou d'une chute de palmier, et on pourra alors penser que ce malheur est l'expression d'une justice qui agit par les invisibles invoqué lors du rituel du coq. La crainte de cette justice invisible incite à respecter les règles – à condition qu'on y croit, et qu'on n'ait pas de protections invisibles plus puissantes issues de nouveaux usages « religieux. » À Yomou, nous avons vu comment les juges étaient plutôt des sages qui usaient de la loi pour menacer de trancher afin de forcer un compromis et de protéger le lien social – même lorsque les parties en conflit demandaient à être jugées ! Là encore, les liens aux ancêtres et aux invisibles son explicitement assumés et invoqués dans leur

[62] J'utilise ce terme pour différentier « le politique » qui se réfère au vivre ensemble, de « la politique » qui n'est qu'une institutionnalisation du premier dans l'État. Si les hommes (et femmes) politiques gèrent la politique, ils ne s'occupent pas de tout ce qui relève du politique (qui inclut le religieux, le foncier, les normes pratiques, etc.).

fonction régulatrice des rapports intercommunautaires notamment. Cela en dit long sur la mise en pratique du droit étatique, finalement assez peu usité. L'étude de ce droit « formel » serait par conséquent peu appropriée pour décrire des réalités sociales qui, de fait, ne s'y réfèrent que très peu.

Dans tous les cas, nous sommes restés dans un monde rural, bouleversé par ses (petites) connexions routières à un marché régional, voire mondial, à de nouvelles opportunités, à une démographie galopante, de nouvelles techniques agricoles, et la tenace volonté de « développement » perçut comme une émancipation, une accumulation et une reconnaissance en réponse au mépris envers ceux qui « vivent dans l'obscurité. » Le paysan souffre d'être mal perçu, en Belgique on aurait alors parlé, par exemple, de « bouseux. » Il souffre aussi de son travail pénible, de sa pauvreté réelle et subjective, de son manque d'accès aux soins, de ses rêves de consommation inaccessibles, du manque d'électricité qui plonge le village dans l'obscurité la nuit tombée, du manque de savoir valoriser dans d'autres secteurs de productivité qui le font passer aux yeux de certain pour un ignorant ou un inculte. Mes amis sont fiers d'être forts, résistants, à tel point que leur mode de vie me tuerait. Mais en même temps, ils sont conscients que leurs dos musclés et leurs persévérances ne permettent pas de véritablement s'enrichir. Un monde sécurisant moyennant un nivellement par le bas affronte la tentation de se disloquer pour accumuler… En attendant, ils se battent aussi fièrement que possible, construisent la route à la main, sont fiers que je découvre la dureté de leur quotidien, et mettent les bouchées doubles aux champs pour me témoigner d'une admirable bravoure, d'une ténacité et d'une endurance qui ne me laisse pas indifférent. Comment ne pas l'admirer, comment ne pas être piqué au vif par des régulations sociales si complexes et efficaces, d'autant plus à une époque qui nous donne l'habitude d'expliquer la criminalité par la pauvreté ? Bien sûr, ce malaise paysan n'est pas qu'une question de stigmate intériorisé ou d'égo malmené – ce n'est là qu'un petit aspect apparent –, mais surtout une réalité quotidienne pénible. Du matin au soir, Dieu, quelques invisibles, l'humour et le vin blanc aident à tout surmonter. C'est pareil en ville où on peut ajouter les bars et les filles à cette courte liste. Aussi, ils m'accueillent tel un roi à qui il faut tout donner (sauf la jeune fille promise au frère de son défunt mari), qu'il faut combler et satisfaire par tous les moyens. Ce faisant, ils cherchent à me « capturer » par une incroyable hospitalité, m'endetter à n'en plus finir, me faire l'un des leurs, m'inclure dans un réseau dense de partage qui tend vers l'égalité (et la dilapidation constante, d'où une vie au jour le jour et une pauvreté partagée). Mais je dois mettre mes limites : ils sont trop forts pour moi, leur mode de vie m'emporterait comme il emporte les enfants fragiles. Nous avons vu ce que devient le roi qui veut bien faire en rendant un peu de ce qu'il a reçu. Soit il est dilapidé, soit il instrumentalise sa position pour en tirer du pouvoir en devenant un « big

men, » tirant parti de ces incessantes flatteries. Je ne peux accepter ni l'un ni l'autre. En attendant, toute une communauté s'est portée attentive à mes moindres désirs, trahissant parfois leurs ambitions par maladresse à imaginer ce que j'étais vraiment venu chercher.

Dans cette seconde partie, nous avons été directement sur la ligne de front entre ces deux univers : là où la ville mange la campagne, là où le choc entre deux univers est certainement le plus brutal, là où s'expérimente une synthèse inaboutie (car instable) empruntant beaucoup au vocable de marché. J'ai postulé que la plantation industrielle amène le développement via la croissance économique, le désenclavement de la région, une agriculture rentière très productive qui est progressivement adoptée par les paysans dont certains se transforment en véritables entrepreneurs agricoles, l'électricité et les soins de santé, l'apparition d'une classe ouvrière partiellement salariée (car continuant l'agriculture de subsistance et panachant ses sources de revenus). Si le développement est souhaité, il agit néanmoins comme un éléphant dans un magasin de porcelaine, donnant alors des apparences de désordre et de chaos. Ce sont des impacts indirects et non spécifiques à l'activité agro-industrielle elle-même – un centre minier, un port ou une capitale aurait eu les mêmes effets, d'autant plus violents que l'activité économique est intense, gourmande de main-d'œuvre et d'espace, généreuse en débouchés. Par ailleurs, ces impacts « non spécifiques » ont de particuliers que c'est surtout à l'état et aux communautés concernés d'en gérer les effets, de les saisir comme opportunité tout en régulant la déstabilisation ainsi engendrée. Dans une partie suivante, nous allons nous rapprocher encore d'une plantation industrielle et voir comment se négocie l'articulation entre le public et le privé.

Cette ligne de front entre la ville et la campagne se répand donc progressivement autour des centres d'activité économique, nourrissant d'une tragique humanité ces flux économiques sinon désincarnés. Autour de chaque salaire, de chaque revenu, de chaque production, de chaque activité se greffent l'humain, le sens, le don, le lien, bref, une société foisonnante qui façonne le marché autant qu'elle est façonnée par celui-ci. Ce front se caractérise par une brutale et forte pression foncière, qu'on peut aussi observer à Kribi (au Cameroun) par exemple qui est amenée à devenir un port en eau profonde et où fleurissent les panneaux publicitaires pour avocat spécialisé dans l'appropriation foncière, ou autour de Douala (port commercial de longue date) ou encore Yaoundé (capitale et centre administratif), pour citer quelques exemples issus du Cameroun. Je doute qu'autour de Kinshasa, Kigali ou Conakry, ne se déclinent pas les mêmes problématiques depuis des décennies avec leur part de singularité. Mais nous l'avons fait à Diécké, par souci de continuité et de cohérence avec Komou et puis l'étude à venir des plantations industrielles. Le vivre ensemble, sur cette ligne de front, est totalement chamboulé par une nouvelle réalité démographique, sociale, économique, foncière et matérielle au sens fort du terme. Celui qui n'a

pas vécu sans eau ni électricité, mesure difficilement l'ampleur des changements que cela représente pour celui ou celle qui passait jusqu'alors sa journée à rassembler du bois, allumer le feu, puiser l'eau pour boire, cuire, laver la maison et se laver, trouver la viande et les condiments frais qui ne se conservent jamais, le tout a pied, en ayant la garde d'enfants en bas âge, devant aussi travailler aux champs… Un simple frigo, par exemple, peut profondément modifier la charge (et le rôle) de la femme au foyer. La lumière du jour impose sa temporalité tandis que la non-électricité nous prend beaucoup de temps et d'énergie qui pourrait être libérée pour autre chose. Les normes issues de ce monde « obscur » sont en total décalage avec les réalités et les enjeux actuels (électrifié, donc éclairé), et c'est la crise. La crise, c'est la transition, un moment de reformulation à partir d'une structure (sociale) mise à l'épreuve.

Une particularité de cette crise périurbaine : elle est l'espace par excellence d'un nouveau business, celui de la sortie du coutumier. Sans cette crise, sans cette nouvelle rareté de l'espace, ce business n'a aucun motif d'existence. Le business de la sortie du coutumier permet de convertir un droit de propriété sur une terre dite « gratuite » (ou obtenue « contre la cola, » c'est-à-dire contre la promesse de bonnes relations) qui peut faire plusieurs hectares, en champs extrêmement rentables, puis en parcelles de 20m sur 30 qui valent plus de 5.000.000 l'unité. Or, nous savons que cette « gratuité » explicite cache en fait la promesse d'une bonne relation, d'une reconnaissance du donneur par le receveur, sous forme de service ponctuel et d'aide négociée au jour le jour. La tentation de vendre pour s'enrichir est concomitante de cette prise de valeur, et reconfigure les liens sociaux noués autour de la terre.

Ceux qui possèdent de la terre – et qui étaient déjà en train de la dilapider jusqu'à buter contre les frontières des autres - sont donc très fortement incités à la vendre afin de gagner plus que ce que toute une vie aux champs ne rapportera jamais. Se départir de son patrimoine, c'est bien souvent entuber les autres ayants droit, mais aussi et surtout un tremplin pour sortir de sa condition. Marie, Eugène, Louopou, le commissaire, Gamo, Lamah, tous ont en commun de chercher à vendre ce qu'ils ont eu « gratuitement » de par leur simple identité (et filiation) tant et si bien qu'ils vendent parfois plusieurs fois la même parcelle à différents clients. La dilapidation est encouragée alors qu'il est plus que jamais nécessaire de s'assurer un avenir en gardant une maîtrise foncière à défaut d'autre source de subsistance et de profit. Toutefois, mieux vaut vendre tout de suite pour acquérir une villa (comme Eugène), que de parier sur cette maîtrise à long terme : un oncle, un cousin, un neveu, un autre ayant droit ou un représentant de l'État aura vite fait de vendre le premier ! Chacun voit dès lors son territoire dilapidé par d'autres ayants droit. Les ayants droit sont dès lors en compétitions pour vendre leur bien plus ou moins commun en premier. C'est la course à la dilapidation par le bas, par les paysans ou les habitants eux-mêmes, avide de changer

de vie, sans qu'aucune intervention extérieure ou « par le haut » n'intervienne, ne s'observe ni ne soit une hypothèse nécessaire à la compréhension. La dilapidation se poursuit donc à un rythme frénétique. Aucun sage ni aucun vieux ne saurait mémoriser ces flux de ventes et de dons hybrides (car empruntant au registre sémantique et normatif de la vente et du don) et réversibles : les bornes qui bougent, les ventes multiples, les migrations, déplacements professionnels et alliances, ventes, achats, pactes secrets, parcellisation… Un tel rythme a besoin d'un appareil administratif et surtout bureaucratique pour être mémorisé, car aucune mémoire partagée ne pourrait lui suffire (si on veut qu'elle reste partagée) tandis que nombre d'accords et de litige au mètre carré explosent (et se superposent) littéralement. La mémoire, et surtout l'oubli stratégique, se mêle alors à l'écriture dont l'usage puise pourtant largement dans les codes de l'oralité (exemple de la « perte » de document systématique permettant à l'écriture d'être aussi malléable que les pactes et histoires orales ; ou du « papier fétiche » déconnecté de son contenu, et enfin des actes de cession et de vente laissés pratiquement vierges de tout montant, comme si la négociation était indéfiniment en cours).

Ce business tente d'articuler ce qu'on peut concevoir comme deux ensembles de normes dont la synthèse n'est pas toujours possible, ou pas toujours « aboutie » au sens où sa signification et sa mise en pratique sont caractérisées par l'instabilité. Cette représentation « moderne » VS « coutumière » évidemment une vue de l'esprit nécessaire à l'analyse, la réalité n'était pas bipolaire ni figée, mais processuelle et mixte. L'analyse de la régulation de chaque étude de cas nous montre comment les parties prenantes et les autorités tentent de produire cette synthèse, s'attelant à différents aspects de la problématique (oubli, vente multiple, traduction de droits coutumiers en droit administratif écrit, historicité orale, etc.). Cette incompatibilité ponctuelle entre ces deux systèmes a été mise en exergue avec le problème de l'aliénation. Si la non-aliénation est cohérente dans le tutorat ou la terre donnée continue d'appartenir au donneur qui reconnaît des droits à son usager en retour d'une reconnaissance de ce don, que l'aliénation se fait en continu (« *plus ça dure plus c'est à toi* ») pour se transférer d'un groupe à l'autre au fil du temps et de l'oubli, elle n'a plus le même sens lorsqu'il y a transfert explicite, monnayable et instantané de ces mêmes droits. Ce dernier cas de figure acquitte le vendeur/donneur de son client/receveur. Autrement dit : « *ça tranche*. » Or, nous avons vu à partir des tribunaux à quel point trancher est risqué ! Le cas d'Eugène, parmi d'autres, nous montre l'incohérence intenable de passer d'un régime normatif à l'autre : la Vieille lui donne, il négocie pour s'acquitter d'elle afin de vendre, la Vieille accepte moyennant versement de la valeur de deux parcelles à Blanchard ; la Vieille donne à nouveau (au commissaire) ce qui a été vendu par le premier, le commissaire vend à son tour et, pendant ce temps, la Vieille considère que cela continue de lui appartenir (*cfr* le litige face au

préfet). Partant, elle promet (secrètement) de le donner à son héritier secret, pendant que le commissaire promet (secrètement) de tout léguer à son homme de main. Chacun fait miroiter un héritage pour motiver ses complices, mais ces promesses sont mutuellement exclusives tandis que même prise séparément, elles sont vectrices de chaos. Pendant ce temps, Isaac qui contrôle le cadastre vend aussi sa part dont il a droit en échange de ses services. Certains de leurs clients respectifs vont vendre à leur tour, et tout le monde y compris les nouveaux acquéreurs se retrouveront à négocier avec des héritiers frustrés ou une administration qui a changé de main et subitement « perdu » ses papiers dont certaines copies vont réémerger çà et là. Lamah aussi est pris la main dans le sac à vendre plusieurs fois la même parcelle : il agit comme si la première vente ne l'avait pas délesté de ses droits de propriété. Il revend alors une seconde fois, tout comme Louopou redonne encore et encore son terrain, faisant miroiter la promesse d'un héritage démesuré à ceux qui prendront soin d'elle jusqu'à son dernier souffle. Chaque acquéreur tente de chasser l'autre, et cela n'a de sens que lorsqu'on prend en compte ces petits secrets qui font de grandes différences.

Le problème de l'aliénation n'est pas qu'un principe a été enfreint, cela ne gêne personne, mais que ce n'est matériellement pas possible de tirer profit d'une vente tout en gardant l'objet vendu. À l'inverse, ne pas faire miroiter l'aliénation à son client prive le donneur de la somme conséquente promise en retour. Vendre ou donner sans s'aliéner est alors comme vouloir le beurre et l'argent du beurre. Toutefois, l'exclusion (plutôt que l'expansion) devient mécaniquement inévitable, et le vocable marchand permet de l'exprimer. *L'aliénation* (tantôt souhaitée tantôt réversible avec jeu sur l'ambigüité), la *privatisation* (souhaitée par les parties prenantes pour se sécuriser, mais qui menace de trancher), *l'individualisation* (partielle puisque derrière un nom de propriétaire se cache un réseau de gens qui sont « comme » lui et ont des droits), la *monétarisation* (pas toujours totale, puisqu'on reste parfois dans un tutorat avec des dons ou des cadeaux renégocié à la hausse) ne sont que des symptômes, des normes disponibles, des tentatives de solutions. Tous ces aspects ne sont en rien le problème, mais certaines de ses expressions contrairement à la pression démographique telle que je l'ai définie (comme un rapport entre l'espace, et la quantité de consommateurs dépendant de cet espace, pondéré par les techniques de production), elles, me semblent être une cause de premier ordre à tout le reste. La marchandisation par le bas est un bricolage qui tente de frayer un chemin dans une transition foncière encore hybride et instable. Job, quant à lui, anticipe très justement sa situation en revalorisant la relation de tutorat au vu de la valeur qu'ont prises ses terres. Là encore, l'oubli est essentiel, et c'est précisément contre l'oubli qu'il lutte. Mais il restera oublié, faute de savoir s'imposer, bloqué qu'il ait comme tant d'autres

faces à cette étrange jurisprudence qui n'aurait jamais pu se faire, je pense, sans l'opacité qui règne entre les parties prenantes (et, par hypothèse, la complicité intéressée du préfet).

Aussi, si un même ayant droit vend et donne plusieurs fois la même chose, il n'est pas tenable non plus que plusieurs ayants droit différents cèdent simultanément la même parcelle à différentes personnes : Marie, Louopou et Famata le font, et leurs receveurs se retrouvent donc menacés, dressés les uns contre les autres dans un jeu d'équipe « à géométrie variable » (dans le sens où la définition des équipes, la conceptualisation de la problématique par les régulateurs influence fortement le déroulement du conflit, ce qui en fait un enjeu en soit).

Donneur, receveur, ou client et vendeur jouent visiblement dans la plus totale ambigüité tant le statut de l'objet donné n'est soit pas précisé, soit clairement précisé (comme étant aliéné au cédant), mais en totale contradiction avec la réalité du comportement d'une des deux parties. Ainsi, le commissaire, le préfet et Harry sont très clairs sur le statut des parcelles vendues. Elles deviennent la propriété exclusive de l'acheteur qui est libre d'en faire ce qu'il souhaite. Chacun comprend la notion de propriété privée, et tout le monde l'a déjà expérimenté dans divers aspects du quotidien. Pourtant, ils ont tous prévu de se trahir mutuellement (en cédant à d'autres), en déniant du même coup l'aliénation qui est à la fois à la base de leur appropriation, mais aussi de leur capacité à vendre ! L'ambigüité du don n'est donc pas un simple hasard, ni uniquement le fruit de deux systèmes qui s'entrechoquent et tentent de se digérer mutuellement, mais une stratégie qui tire parti de l'ambigüité de la terre en jouant sur différents registres normatifs mêmes lorsque ceux-ci sont mutuellement incompatibles… C'est ce que j'ai nommé la « *politique du chaos.* » Pour ce faire, il faut avoir beaucoup d'aplomb, ne pas craindre de mentir ni de semer une pagaille sociale sans nom, de menacer la subsistance de quantité de familles, cela passe souvent pour de la mauvaise foi. Il en résulte un empilement de conflits et de significations, aux transactions litigieuses s'accumulent d'autres transactions litigieuses, formant ainsi une chaine de maillons faibles au fil des transactions susceptibles de rompre à chaque instant. L'insécurité foncière est le résultat de cet enchainement de maillons faibles dans l'histoire d'une succession de transactions portant sur un même espace, d'accord de cession, vente et don potentiellement réversibles. Toute transaction est dès lors potentiellement réversible, même celles qui sont non litigieuses puisqu'à un moment donné, un donneur aurait mal donné ou un receveur aurait mal reçu. Si Eugène peut vendre légitimement, par exemple, pendant un temps du moins, ce qu'il a lui-même reçu n'est rétroactivement plus légitime puisque la Vieille a aussi entre temps donnés au commissaire. En raison de quoi Eugène ne pouvait rétroactivement plus recevoir ce domaine, et ses ventes sont annulées, réversibles, même si le client lésé, lui, n'a rien à se reprocher ? C'est là une donnée fondamentale : les conflits fonciers ne peuvent souvent pas être gérés sans faire de

victimes. Ce constat d'impossibilité est pire encore lorsqu'il s'agit de régler de différents historiques : plus la chaine transactionnelle est rompue en amont dans l'histoire des transactions, plus le nombre de victimes est mécaniquement élevé. Le client, pourtant parfaitement innocent de tout préjudice au moment de la vente, se retrouve endetté. Il peut se retourner contre son vendeur (si celui-ci est trouvable et en vie). L'un ou l'autre est endetté comme Lamah… Son étude de cas nous montre un exemple de gestion de telle dette, articulant une extrême pression à la mobilisation d'un réseau puis à défaut, à une invention ad hoc permettant de contenir une partie de cette pression. En effet, il trouve un membre de la famille de son créancier comme représentant. Le créancier est entre deux chaises, ce qui laisse un peu d'air à Lamah.

Là-dessus se greffe l'administration. Elle est indispensable de par son pouvoir technocratique autant que par le potentiel de violence de l'État sans lequel on peut croire que cette région serait menacée par la guerre entre autochtones et allochtones. Je suis tenté de croire que les premiers (autochtones) s'en prendraient violemment aux les seconds (allochtone) après un évènement comme celui du village fantôme qui mettrait le feu aux poudres. Les seconds s'allieraient ensuite avec leurs « frères » du Nord (Konianké et Malinké) qui déferleraient sur leurs agresseurs démographiquement, politiquement et économiquement plus faibles… Sans ce monopole utile de la violence, on serait sans doute plongé dans un scénario qui rappelle la Centrafrique…

L'administration est difficile à cerner de premier abord. Tout se passe comme s'il n'y avait pas vraiment de politique explicite mise en œuvre, mais plutôt des agents de plus ou moins bonne volonté qui agissent au cas par cas. À aucun moment je ne peux affirmer qu'il y aurait une politique (« par le haut ») de privatisation ou d'individualisation de la propriété. L'Habitat, maire ou chef de CRD, préfecture et sous-préfecture, tribunaux et DPA ne font que suivre avec beaucoup de retard la demande de titrisation qui leur est adressée. Le tribunal ne tranche qu'en dernier recours. L'habitat et la DPA ne font tout au plus qu'anticiper un état de fait afin de marchander leurs services. La transition se fait donc indépendamment des agents de l'État ou de toute politique étatique. Partant, chaque représentant de l'état ou de l'administration (maire, préfet, chef de CRD, sous-préfet, responsable de l'Habitat ou de la DPA) fait son choix de tirer ou ne pas tirer profit de cet état de fait qui les dépasse. Ceux qui en tirent exagérément profit deviennent de véritables promoteurs de chaos : ils doivent courir vite, comme Isaac, pour s'enrichir avant que le désordre généré ne s'effondre sous son propre poids. Néanmoins, ce serait totalement hors de propos d'y voir l'application d'une politique étatique ou une stratégie concertée dans le secret tant le phénomène observé se fait par le bas et pour des raisons purement matérielles et non idéologiques ou politiques, avec régulation ponctuelle ad hoc et après coup. La loi n'est quant à elle invoquée

que comme une menace d'appliquer le règlement qui serait la pire chose à faire pour tout le monde. Les textes de loi ne sont par conséquent pas des clefs très pertinentes à l'analyse. Le problème (la source des tensions) ne réside pas vraiment dans ces textes de loi puisque leur contenu importe finalement très peu – mais on peut tout à fait imaginer qu'il soit adapté aux pratiques, à une vision d'avenir, puis appliqué, auquel cas le droit formel deviendrait déterminant dans l'analyse. Toutefois, celui (l'état, les sages, le commissaire) qui parvient à sécuriser les autres sera reconnu en retour, et aura indéniablement une forme de pouvoir. Cela est donc formateur pour l'État qui peut y voir une opportunité de se construire, d'être reconnu et d'asseoir son autorité. Toutefois, il ne faut pas se leurrer, la propriété ne renvoie qu'à un choix cornélien : aucune solution n'est totalement pacifique ni ne leurre personne, chaque option soulève sa part de problème.

Ce qui importe de comprendre avec le droit formel, c'est que trancher coupe le lien, nuit à l'entente, ce qui insécurise les parties prenantes dans certaines jonctions précises de leur réseau social respectif, celle du donneur/vendeur et du receveur/client.

C'est là l'élément le plus fondamental de l'analyse du système foncier : les réseaux sociaux sur lesquels est basée la sécurisation populaire ne se lient plus de la même manière autour de la terre. Une jonction précise est menacée de se défaire, et pas les autres. Je m'explique… Bien entendu, celui qui s'enrichit par la sortie du coutumier redistribue son gain, mais dans son réseau (familial, administratif en versant leur part au préfet ou membre de l'Habitat impliqué, religieux…) de manière personnalisée. Ce n'est qu'entre donneur/vendeur et receveur/client que le lien est mis à mal. C'est cette jonction qui est menacée. Cette redistribution singulière est particulièrement marquée dans une société qui cumule deux choses : pas d'anonymat (cela implique de supporter la rancœur envers un voisin et non envers un inconnu) ; et l'absence d'aide sociale étatique qui est compensée par un réseau de don personnalisé autrement appelé sécurisation populaire (et donc, détester autrui, c'est ne plus coopérer, et ne plus coopérer c'est parfois mourir). L'émergence de ce marché foncier propose donc de lier différemment les parties prenantes autour de la terre, tout en puisant dans des registres normatifs multiples.

L'entente entretient et lubrifie ce réseau, et pousse à ne pas trancher les conflits, car une solution à l'amiable est toujours préférable. Néanmoins, cette logique a aussi ses limites : à force de ne pas trancher aussi, les rancœurs s'accumulent aux côtés d'un sentiment d'injustice, les coupables ne sont plus punis. Le tribunal ne peut indéfiniment faire pression pour un (mauvais) compromis. La rancœur devient rumeurs sourdes et secrets chuchotants dans l'intimité (en forêt ou dans l'intimité du soir tombé par exemple) à défaut de pouvoir être dite et débattue publiquement. Se dessine alors une rupture radicale entre la parole publique et privée, un langage radicalement différent selon l'entre-soi dans lequel il prend place. En public, on montre l'entente,

mais en privé, on avoue sa rancœur et son ras-le-bol. Lorsque Issa dit à Camara ce que d'autres pensent tout bas (« *nous allons vous tuer ici tous un à un* ») – mais se taisent de peur de blesser une fille, une nièce, ou un neveu de l'autre groupe allié – c'est un acte en parole qui défie sérieusement l'ordre public. Le fait de le dire publiquement est une menace. Job doit pour sa part prendre sur lui et sur sa foi pour ne pas tirer au fusil sur ses opposants qui viennent le narguer jusque dans son église (lorsque le commissaire est venu y danser). La rancœur trouve paradoxalement un terreau idéal dans ces modes de régulation qui tranchent peu, d'où l'augmentation incroyable de rumeurs, de rancœur sourde, de méfiance, de chuchotements et de secrets. À l'extrême, l'impératif de l'entente peut devenir une promotion de l'impunité (ce sera développé à partir du Cameroun).

Ces rancœurs sont aussi instrumentalisées par les parties prenantes. Il s'agit d'avoir le soutien de son groupe sous prétexte qu'on veut rétablir la justice dans le processus d'urbanisation. C'est la version de Harry, par exemple. Il veut rendre aux Manons (à travers sa personne) la maîtrise d'un territoire perdu et dilapidé par d'autres, afin de le vendre indifféremment de l'appartenance ethnique. Pour Famata, c'est clair et assumé que les siens la soutiennent afin qu'elle puisse rester seule et veuve dans cette cour qui l'isole de plus en plus. Abou n'hésite pas à chercher à transformer son litige en affaire d'État, et la mosquée est une caisse de résonance idéale et efficace à cette fin. Son problème devient celui des musulmans, celui de tous ceux qui partagent un peu de son appartenance identitaire. C'est par là qu'il va mobiliser sa communauté dont les représentants ont visiblement le droit d'intercéder directement auprès des juges. Souvenons-nous du juge qui affirme, en première partie, devoir respecter les sages de chaque communauté.

J'aurais pu poursuivre cette enquête par une étude au centre-ville, là où la pression est plus élevée, mais que la transition est plus avancée, donc plus stable. Je n'ai fait que mentionner le centre-ville de Yaoundé où j'ai vécu au Cameroun. J'y ai remarqué un rétrécissement des territoires, proportionnel à la densification de la population : mon chef de quartier gère un territoire beaucoup trop petit pour une communauté autrefois rurale. Aussi, les titres fonciers sont plus courants, il y a un marché immobilier très développé avec des agences et des agents de rue (des vendeurs de téléphones et de batteries par exemple, informé du marché et chargé de mettre en lien les propriétaires avec leurs clients). Se développe aussi un phénomène nouveau : on peut louer et vivre dans des immeubles à étage. Même avec une propriété stable que personne ne conteste, les problèmes sont légion : mal-fabrication généralisée, arnaque en tout genre, problème d'eau, d'inondation, de facturation, de câblage, de compteur, etc. Il faut aller loin en bordure de ville pour faire de bonnes affaires. Lorsque j'ai cherché à acheter un terrain, je suis d'emblée tombé en

bordure de ville, dans une logique de sortie du coutumier. On m'y accueille bien, on me présente du monde, on me promet un beau et grand terrain pour pas cher, on m'inclut comme un nouveau membre du groupe. On boit des verres, on devient « amis, » je paye trop de factures, on me parle d'une maman malade que je devrais aider. Or, j'ai conscience que si je prends cette voie, je devrai faire constamment pression pour sortir le terrain d'une logique coutumière, malgré les titres, les protocoles d'accord légaux et tout ce qui s'ensuit. Un ami en avait fait l'expérience : bien accueilli dans un village périurbain, il y a noué de bonnes relations, est venu en aide à « la maman » autant qu'il pouvait, a tout investi puis n'a eu que des ennuis. Peu de reconnaissance en retour, ses tôles ont été volées, il s'est même retrouvé ligoté et torturé par ses cambrioleurs. Il se bat quotidiennement. Ailleurs, une femme aveugle ayant fait sa carrière en France rêvait de revenir au pays pour sa retraite. La voilà qui réalise son rêve et achète un terrain très abordable pour y construire la modeste maison de ses rêves. Quelques années plus tard, elle est assise à mes côtés sur la banquette de voiture d'un colonel retraité qui passe son temps à mettre les gens en contact pour arranger les problèmes et faire avancer les dossiers qui ont tendance à se noyer dans le néant sans ces interventions providentielles. La vieille femme aveugle a dû racheter son terrain à trois reprises, risque bien de se retrouver sans économie ni maison, et aurait pu avoir un logement en France pour ce prix-là. Investir demande de savoir subir et infliger une forte pression, avoir des atouts (juridiques et financier à défaut de maîtriser la communauté cédante qui demandera toujours plus, jouant sur le registre du cadeau et de la marchandisation partielle, bref, du don et de l'endettement personnalisé).

J'ai tenu à restituer aussi fidèlement que possible la complexité de cette transition. J'ai choisi de ne pas isoler différents cas déliés les uns des autres. Cela aurait permis d'être plus simple. J'ai fait ce choix pour deux raisons.

Premièrement, pour faire comprendre que derrière une petite étude de cas, simple en apparence, se joue une multitude de problèmes interconnectés. Impossible de rendre compte de cette connexité en isolant un conflit de son contexte. Lorsqu'une pièce du puzzle bouge, c'est l'ensemble du tableau représenté qui se transforme, toutes les autres pièces sont forcées, écornées, tordues, astreintes à une nouvelle position par rapport à toutes les autres. Je privilégie cette approche systémique (ou en réseau). Cette interconnexion est particulièrement saillante au travers de l'étrange jurisprudence. « Étrange », car à mes yeux, elle ne fait pas sens puisqu'elle tranche une multitude de conflits dont le lien ne va pas de soi. Et chaque pièce tente de se déplacer individuellement : c'est pourquoi je parle d'un système complexe et par conséquent imprévisible, car personne ne maîtrise l'ensemble du jeu. Le « jeu d'équipe » est ici déterminant, c'est la prise

de conscience de cette connexité. Nous avons vu avec l'affaire Famata que ce jeu d'équipe ne va pas de soi, et peut être conçu différemment. Pire encore, c'est un système qui a établi le secret et l'ambigüité en norme pratique des plus courantes. Impossible de connaître les dates exactes des procès (ce qui permet d'exclure des parties prenantes ou de se soustraire au jugement), l'oubli ou le mensonge éhonté sont monnaie courante, l'oralité ne permet certainement pas de rendre compte d'évènements conflictuels tant chacun à sa version et toutes sont rongées par un oubli opportun, l'écriture elle-même est utilisée parfois comme un fétiche tant son contenu peut être lacunaire (des actes de vente ne sont même pas complétés, les cartes manquent ou sont rendues volontairement inaccessibles, les noms et les dates changent constamment) tandis que la rotation des postes administratifs implique de faire systématiquement table rase de tout ce qui a été fait par un prédécesseur afin de reprendre le contrôle d'une institution à l'image d'un commerce épris lui aussi de revendre plusieurs fois la même chose à différents clients; et, enfin, les administrations jouent ce jeu du secret entre elles afin de garder la maîtrise de leurs commerces réciproques. L'Habitat ne peut pas ne pas avoir intentionnellement maintenu la mairie dans l'ignorance du cadastre. Un simple aller-retour suffirait à transmettre des copies. Mais cette information est traitée comme la matière première d'administration minière gardant jalousement leurs filons respectifs.

Tous ces éléments fondent la norme du chaos, la promotion d'un très soigneux désordre qui n'en a que les apparences.

Deuxièmement, en restituant une grande partie de cette complexité, je n'ai rien fait d'autre que de rendre compte de la texture du quotidien de ceux et celles dont je parle. Ils sont plongés dans une constante incertitude, une constante renégociation.

Dès lors, comment font les opérateurs industriels, qu'ils soient étatiques ou privés, pour sécuriser un marché foncier aussi versatile ? Soyons clairs et direct : personne de sain d'esprit n'investirait dans des terres en Afrique, rentable qu'après plusieurs années, dans un tel climat social où la propriété est constamment remise en cause. Partant, ils tissent des liens, eux aussi, entre l'état et leurs cédants (riverains ayant cédé une part de leur patrimoine), jouent sur plusieurs langages (message à la communauté internationale et sur le terrain), profitent autant qu'ils payent les pots cassés des différentes mises en scène. Aucun investissement foncier n'est durable s'il n'est pas capable de contenir diverses tensions sociales. C'est ce que nous allons voir dans la partie suivante. Mais un élément clef manque encore avant de poursuivre. Nous avons étudié la mise en scène d'une communauté à usage d'elle-même, voyons maintenant la mise en scène à l'image du bailleur. Je vais maintenant montrer cela dans une partie consacrée à la méthode ethnographique

à partir d'une expérience personnelle à N'Zérékoré. Je rêvais alors de quitter le monde des plantations pour m'investir dans un orphelinat… ça n'a été qu'une longue suite de déconvenues.

Troisième partie. Méthode, affect et engagement du chercheur : pour une éthique de l'ambivalence.

Introduction

Cette partie rend compte de mon positionnement et de ma méthode à travers les notions *d'engagement* et *de subjectivité*. À travers les réponses que je donne à des questions de méthode et d'éthiques, ancrée dans des études de cas, je peux continuer de progresser dans ma démonstration concernant les systèmes fonciers sans imposer d'aparté méthodologique.

Contrairement à la recherche de laboratoire, celle de terrain impose d'adapter sa méthode pour aborder la complexité du réel plutôt que l'inverse (simplifier le réel et en maîtriser les variables dans le cadre d'un laboratoire), pour tester dans un second temps les hypothèses ainsi formulées. Étant donné l'extraordinaire variabilité des terrains autant que la souplesse de cette méthode hypothétique inductive, des questionnements qui en émergent et des conditions de travail, mon positionnement n'est pas généralisable à l'identique même si je donne quelques pistes de généralisation possibles.

Dans un premier temps, je discute de la notion *d'engagement* qui peut être comprise de deux manières. D'abord comme un *engagement épistémologique* (ou *méthodologique*) dans la qualité des données produites, ensuite comme d'un *engagement éthique* qui rend perméable la notion de citoyen et de chercheur. Je postule que ces deux types d'engagements interagissent même s'ils sont bien différents. De cette interaction, il est impossible de les considérer indépendamment l'un de l'autre, particulièrement sur un terrain ou une problématique qui fait déjà l'objet de discours politiques et sociaux passionnés. Je montre que l'engagement éthique et méthodologique se réajuste alors mutuellement dans les relations quotidiennes du chercheur. Ce réajustement agit sur la *subjectivité* définie soit comme une *limite*, c'est-à-dire un point de vue plutôt qu'un autre, soit comme d'un *encrage* utile lorsqu'il est l'objet de réflexivité.

Dans un second temps, je montre empiriquement l'intérêt de cette démarche en l'inscrivant dans un parcours réflexif. Ce faisant, je témoigne de l'émergence d'un désir, celui de sortir d'une prison dorée tissée de relations inégalitaires. À ce désir répond un fantasme et une vision du monde : je puise dans mon bagage culturel une analyse de la situation tout en produisant diverses solutions possibles au problème que je tente de surmonter. C'est une démarche que je qualifie de « naïve » qui vise à calquer des modèles cognitifs préfabriqués, difficilement falsifiables et facilement généralisables sur n'importe quelle expérience grâce à des super-concepts capables de tout englober. Pour m'évader de la prison dorée, je quitte mon milieu d'expatrié en plantation industrielle pour vivre cette autre expérience que j'espère plus égalitaire dans un orphelinat. Néanmoins, je me rends vite compte que quelque chose ne tourne pas rond… Le projet d'orphelinat semble de moins en moins commun à mon partenaire et moi. Il est *rusé* : il ne peut

pas me dire la vérité dure et plate sans risquer de perdre l'opportunité qu'il imagine en moi – celle d'une coopération radieuse. Alors, pour sauver notre illusion de coopération, il va tenter de me faire le don de ce que je suis venu chercher. L'orphelinat est une mise en scène pour répondre à mon fantasme. Le projet est un don, il me donne ce qu'il pense que je suis venu chercher. Autour de cet objet se noue une négociation qui ne dit pas son nom, à partir de ses désirs d'une part, qu'il tente à tout prix de garder secrets, car il imagine que je ne pourrais pas les entendre, et des miens d'autre part. À condition d'accepter une posture ambivalente, la désillusion est progressive et impose de revoir ma vision du monde. Mes théories « naïves » et préfabriquées sur l'altérité à partir de mon quotidien en plantation, nos rapports de force et leurs significations volent en éclat pour laisser place à un monde désenchanté qui doit plus à la tragédie[63] qu'à une heureuse comédie, tout en ouvrant à de nouvelles perspectives.

Ce parcours n'est autre que celui que j'aimerais que puisse emprunter mon lecteur, c'est une histoire de « décentrement » que cette monographie a pour vocation de transmettre.

Chapitre VI. Enjeux de la subjectivité

La subjectivité comme encrage et horizon

L'anthropologie est une science mixte de par ses méthodes essentiellement qualitatives (mais pas exclusivement). Ma préoccupation première est de rendre compte de logiques sociales, en grande partie à travers l'exploration de relations humaines intersubjectives. L'intersubjectivité décrit simplement que je me sers de ma subjectivité comme d'un outil d'investigation parmi d'autres pour appréhender un autre point de vue, lui-même subjectif par essence, sachant que je ne serai jamais « à la place » d'un autre ni en dehors de tout point de vue, mais, au contraire, condamné à ne pas pouvoir m'émanciper de ma propre perspective. À défaut de s'en émanciper, il reste donc à faire bouger cette perspective pour appréhender le monde sous divers angles complémentaires. Pour un anthropologue, le point de vue particulièrement précieux dans ce jeu de perspective, c'est celui de ses informateurs. Par analogie avec l'observation d'un objet, une simple canette vue du dessus ressemble à un disque, tandis qu'elle s'apparente à un rectangle une fois vu de profil, et ainsi de suite jusqu'à ressembler à un segment de cylindre creux. Ici, la subjectivité est d'abord une *limite,* car une canette n'est pas (qu') un disque. En faisant varier la perspective, cette subjectivité qui n'était alors qu'une limite, devient un point de vue à partir duquel se dessine

[63] Par tragédie j'entends une histoire sans bien, ni mal apparent, ni dénouement heureux possible, mais plutôt emprunts de passions contradictoires, dans lesquelles nous sommes dépassés par le torrent des évènements. Il n'y a pas de bons et de méchants, ni de lutte pour un bien clairement défini et accepté par tous, ni de fin heureuse possible. De cette prise de conscience de la tragédie, mais pas seulement, découle une position ambivalente. Cette ambivalence est aussi nécessaire pour entrer en empathie avec des acteurs aux intérêts contradictoires, voire mutuellement destructeurs, ou encore opposés à nos propres valeurs.

un objet plus global. Ce processus de changement de point de vue illustre le « décentrement, » bien que ce terme soit trompeur puisqu'on reste à jamais son propre centre. Ce disque devenu rectangle puis cylindre creux devient ensuite objet de consommation qui témoigne d'une émancipation réussie lorsqu'on parvient, par exemple, à voir cette canette « par les yeux » de nos informateurs.

Si on ne peut s'évader de notre propre perspective, on peut la faire bouger pour observer un même objet selon plusieurs perspectives. Seul le changement systématique de point de vue permet d'en appréhender la globalité : la subjectivité en tant que point de vue devient un *ancrage* à partir duquel, s'il est exploité, l'observation permet de mieux rendre compte du monde. La disque devient rectangle puis cylindre creux puis objet de consommation pour finir comme symbole de réussite sociale. La canette est ainsi comprise comme l'objet de multiples significations. Le comprendre permet de rendre compte de logiques sociales, celle des acteurs autour de cette canette, qui, sinon, paraîtraient irrationnelle.

C'est d'une méthode de changement de point de vue dont je voudrais traiter ici au travers de relations vécues pour retracer un parcours réflexif sur la subjectivité en tant que limite et outil à part entière. Mais mon but n'est pas tant de décrire une canette « dans l'absolu » que dans la reconnaissance ou la négociation des points de vue autour de celle-ci. Enfin, ici, ce n'est pas la canette que je vais prendre pour objet, mais des rapports sociaux à partir desquels mes données sont produites – un projet humanitaire en sera l'illustration.

Je vais appliquer ce raisonnement à des relations humaines, donc sociales et intersubjectives. Ces relations sont, sur ces terrains, largement connotés par *l'asymétrie* et la *ruse* – éléments qui délimitent la généralisation et la pertinence de ma démarche. L'asymétrie et la ruse sont fondamentales, car elles participent à fabriquer une subjectivité plutôt qu'une autre. La ruse n'est rien d'autre que la négociation de la trajectoire subjective de l'autre. S'il n'est pas simple de reconnaître cette intersubjectivité, donc de cerner le point de vue d'un autre, c'est donc encore bien plus difficile dans une relation rusée puisque l'autre va justement tenter d'agir sur la trajectoire de la subjectivité du chercheur. L'autre va tout faire pour que le chercheur ne perçoive jamais la canette comme un objet de prestige, mais reste dans le fantasme d'une canette capable d'étancher la soif. Ce fantasme permet à l'informateur d'accéder à un objet de prestige par l'entremise du chercheur qui fantasme d'étancher la soif de son informateur. C'est un jeu de corbeau et de renard.

La réflexivité permet de prendre conscience et d'agir sur la *subjectivité-limite* pour en faire une *subjectivité-encrage*. En outre, un autre atout majeur de ma démarche est de pouvoir compter

sur une expérience longue et *multisituée*, ce qui me donne l'opportunité de comparer en accentuant ce mouvement de perspective, donc de point de vue, donc de subjectivité d'autant mieux ancrée.

En effet, j'aurai connu, de près ou de loin, et plus ou moins brièvement, l'univers du développement ; le quotidien d'un fils de « patron ; » consultant ou stagiaire en plantation industrielle ; de jeune adulte sans un sou qui demande à se faire héberger dans un village après avoir tout dépensé pour retrouver sa compagne ; d'un jeune chercheur menacé par des forces de l'ordre inquiètes devant des mouvements sociaux, et qui doit par conséquent se cacher dans un village pour poursuivre son travail ; d'anonyme dans un quartier populaire de Yaoundé ; ou encore de chercheur parfois pris à parti dans des conflits sociaux au village opposant le chef et la notabilité à la jeunesse, ou le village à ses voisins, des réseaux rivaux pour accaparer une rente, des réseaux politiques rivaux, des employés à des contractuels, et ainsi de suite. J'aurai donc vécu d'un côté et de l'autre d'une plantation industrielle, de ses travailleurs expatriés, de ses ouvriers, de ses contractuels et de ses riverains, de la ville et du village, des suffisamment riches et des plus pauvres. Le tout dans des pays ou des régions avec des passés et des présents très contrastés : le Libéria à une histoire coloniale radicalement différente de la Guinée. Celle-ci a enfin une histoire de postindépendance radicalement différente du Cameroun ou de la Côte d'Ivoire. La comparaison met en perspectives des vécus et les interprétations qui en découlent, même si je n'emmène pas le lecteur sur tous ces terrains. Cette approche multisituée est, pour moi, une source majeure de falsification ou de reformulation d'hypothèses dans ma démarche inductive : chaque fois que je formule ou que je tente d'invalider une hypothèse à partir d'un lieu, je la mets en perspective avec des souvenirs attachés à d'autres lieux, allant parfois du Mali au Congo… toujours avec prudence puisque tout n'est pas comparable. Cela permet d'hypothéquer des variables pertinentes de comparaison, et de me resituer dans certains débats plutôt que d'autres avec des hypothèses falsifiables. Sans ça, je serais condamné à confondre le ponctuel et le structurel, l'indépendant et le concomitant. C'est précisément cette mise en perspective qui est à l'origine de toute la trame de ce texte : partir d'un village éloigné vers une plantation industrielle en collectant des similitudes et les différences autour d'un même fil rouge.

Subjectivité comme tentation de réduire l'autre à notre mesure

Toutes ces expériences ont en commun de mettre en scène des relations extrêmement asymétriques et plus ou moins institutionnalisées comme telles, ce qui impose un certain malaise compte tenu de mes sensibilités, dans des situations parfois conflictuelles à propos desquelles ma culture nourrit abondamment un discours sur la nature, l'origine et les actions à entreprendre face à *l'altérité* et ses inégalités. Invoquer le racisme, le capitalisme, la lutte des classes ou encore la

colonisation sont autant de démarche qui, cognitivement parlant, se donnent comme des prêts-à-porter convenus, voire même encouragés (Bayart, 2010) à la lisière entre la morale et l'empirie, d'autant plus puissants qu'ils peuvent facilement habiller n'importe quelle relation inégalitaire. Le « capitalisme » ou le « racisme » sont, dans ma culture, des paradigmes à bord flou et super-explicatif à même de donner sens à priori comme a posteriori, à mes affects, au vécu, autant qu'à mes désirs ou à mes analyses. Ce sont donc des lieux communs, sur le plan éthique et cognitif, à partir duquel j'interroge autrui. Reste à savoir comment utiliser ces paradigmes à bon escient.

Si l'anthropologie est un projet de décentrement, il convient par conséquent de se méfier particulièrement de ces prêts-à-penser, de les questionner à partir d'un encrage et d'une expérience de terrain, de les négocier sans pour autant les ne rejeter catégoriquement ni les accepter en bloc, voire même d'oser les ignorer si ceux-ci ne se révèlent pas pertinents. Autrement dit : pour rendre compte d'une autre subjectivité, il faut faire un exercice de recul par rapport à mes propres lieux communs, aux interprétations toutes faites et aux théories socioéconomiques qui organise les clivages de ma propre société, et dont je suis porteur, sans les rejeter pour autant, mais en les considérants comme des propositions parmi d'autres, susceptibles d'être validées, falsifiées ou non pertinentes, car n'éclairant pas mes données. L'Autre n'est peut-être pas régi par les mêmes clivages, ou ne les pense peut-être pas de la même manière, or, il m'importe de témoigner de son être au monde. La plus grande difficulté, en ce qui me concerne, fut tout simplement d'oser laisser tomber ces prêts-à-porter cognitifs pourtant encouragés, d'admettre que ceux-ci n'ont pas grande valeur explicative dans ma problématique, sans préjuger de leur valeur dans d'autres contextes.

Lorsqu'on étudie les transactions foncières à usage agro-industriel, c'est en effet un lieu commun d'invoquer des paradigmes néocoloniaux et capitalistes : comme si l'Autre n'était que le miroir de ma culpabilité occidentale, mes propres enjeux civilisationnels et mes propres fantasmes. L'altérité, qui est au cœur de la discipline, risque alors d'être réduite aux enjeux qui traversent le chercheur sans pouvoir s'exprimer autrement. L'huile de palme, en devenant en enjeu de société en Europe, cristallise encore plus les critiques et les malaises. L'Autre, ouvrier agricole, riverain d'une exploitation agro-industrielle ou paysan, n'est alors plus que l'avatar ou l'otage des préoccupations du chercheur-citoyen sur l'injustice, l'environnement ou le néocolonialisme. L'autre est alors otage de mes propres préoccupations. Mon optique n'est pas de me prononcer pour ou contre ces préoccupations toutes aussi légitimes les unes que les autres, mais de les considérer comme des discours organisant la rencontre et l'action sociale, et desquels je dois m'assurer un certain recul pour ne pas piéger l'altérité dans mes propres reflets. Aussi, il m'importe de ne pas faire de l'Autre l'otage de mes préoccupations, de ne pas exporter volontairement mes

clivages sociaux, mais plutôt de témoigner avec le plus de justesse possible d'une autre réalité – même si celle-ci reste évanescente, mouvante, inaccessible dans son état pur.

Il en va de même de l'histoire coloniale, que j'aborde peu dans ce travail, et qui aura pourtant exporté son écriture, ses administrations, ses notions de propriété, quelques-uns de ses modes de production, de redistribution et de circulation des richesses. Ce choix n'est pas motivé par idéologie décoloniale, qui ressemble parfois à un prétexte pour remettre la colonisation au centre de toutes les histoires avec la motivation paradoxale d'en sortir, non plus parce que je pense que l'Afrique devrait d'abord s'expliquer par elle-même tout en tenant compte de ses contraintes extérieures, mais parce que je n'ai rien à apporter à ce débat, et surtout parce que la colonisation (ou la néocolonisation) n'apporte pas grande intelligibilité à mes données. Ce n'est simplement pas mon sujet. Mon objectif n'a jamais été d'apporter un éclairage historique pour répondre à la question « comment en est-on arrivé là ? », mais plutôt « où sommes-nous[64], vers quoi voulons-nous aller, sur base de quelle représentation du monde et de quelle action sociale ainsi organisée ?» Mon approche « prospective » tente de donner une séquence d'instantané tendu vers l'avenir, plutôt qu'un présent qui ne serait que le fruit d'un dénouement qui paraît rétrospectivement inévitable. Un historien ne pourrait peut-être pas en dire autant : tout dépend des données, du sujet, des questions auxquelles on tente de répondre. J'aborderai plus tard la colonisation, mais en tant que discours et moteur politiques qui fabrique du consensuel et du rassemblement, et non sous l'angle de l'histoire (à laquelle je n'ai aucune contribution à apporter, tandis que si son étude reste passionnante, elle est hors champ en ce qui me concerne).

La question est dès lors de savoir comment penser l'altérité, y compris celle des transactions foncières, sans réduire la complexité des relations à des prêts-à-penser théoriques, politiques ou institutionnels ? La question est d'autant plus épineuse que j'ai ressenti qu'il était attendu de tout chercheur qu'il je prenne position, voire parti dans les rapports de force qu'il étudie – notamment en soutenant le plus faible, en donnant une voix à celui qui n'est pas écouté. Cette incitation à prendre parti, qui peut s'intérioriser en désir personnel de défendre des valeurs fortes, est ensuite renforcée par mon encrage institutionnel et mes perspectives professionnelles. Qu'on le veuille ou non, bon gré mal gré, la souffrance attire l'attention et soulève la passion et l'empathie, même lorsqu'elle n'est pas instrumentalisée par le chercheur ou l'écrivain à des fins d'audimat. Étudier un génocide intéresse plus qu'une simple dispute de voisinage, même si les enjeux théoriques sont parfaitement équivalents. Raconter le quotidien d'un expatrié en plantation rapporte moins d'attention, toute chose étant égale par ailleurs, que la tragédie d'un peuple autochtone privé de

[64] Par « nous », j'entends ici mes informateurs et moi.

son territoire. L'enjeu sociétal pèse dans une économie de l'attention hypercompétitive, et se mesure entre autres à la taille du changement ou des souffrances dont il est question. Un livre touffu sur l'économie du Congo belge n'a que peu de chance de faire un succès à côté d'un livre qui en détaille les crimes. Il y a des points de vue plus vendeurs que d'autres, indépendamment de toute question de style ou d'intérêt théorique… Pour ma part, je sens bien présente l'incitation de réduire mon sujet à une caricature qui réponde clairement à ces préoccupations : le riverain est victime de multinationale néocoloniale, l'autochtone est victime du capitalisme égoïste et individualisant, les modes de propriété privée sont imposés depuis l'extérieur en étant tragiquement inadaptés. Le risque est alors de glisser dans « l'heureuse comédie, » du prêt-à-penser, les solutions toutes faites, de la simplicité dichotomique nécessaire au militantisme, au détriment de la complexité perplexe et hésitante. Cette incitation, même si elle n'est pas forcément instrumentalisée ni institutionnalisée, touche aussi à mes perspectives professionnelles. Le monde associatif et la « société civile », qui me semble être la principale alternative à une carrière de chercheur, sont aussi très engagé sur ces différents sujets qui sont leur raison d'être. Tout semble inciter le jeune chercheur que je suis à « m'engager » en ce sens : question de reconnaissance, d'audimat, d'importance, de carrière… La peur joue aussi un rôle certain. Il y a le risque, lorsqu'on propose des perspectives ou des interprétations contradictoires, de se voir mis en concurrence avec des propositions plus traditionnelles et, de ce fait, nettement plus documentées. Ou, pire encore, de voir mes propos (et surtout mes faits) être l'objet d'une moralisation et, par-là, tomber dans le piège du politiquement correct, instrument de censure qui structure le dicible et l'indicible, le pensable et l'impensable. J'ai eu cette impression que, parfois, ne pas voir l'autre comme une victime, par exemple, pouvait être perçu comme le déni de ses souffrances, voire même la légitimation de celles-ci. Cette peur face à un audimat militant capable d'instrumentaliser ou soumettre toute réflexion à leur mesure du monde, agis aussi comme une incitation.

Si ces incitations ne suffisent pas, il reste que pour étudier l'accaparement de terre, par exemple, il faut encore en trouver un : il y a peu de chance de tomber dessus par hasard. Dans tous les pays où j'ai été, les plantations industrielles n'occupent qu'une infime partie du territoire, et sont généralement dans des régions reculées et peu peuplées – on n'en trouve jamais dans les centres-villes, on passe rarement à côté sans le vouloir. C'est donc bien souvent par les journaux ou des publications d'ONG qu'un chercheur peut trouver son étude de cas. Le chercheur est alors envoyé sur un terrain où un discours sur sa problématique s'est déjà construit dans un rapport de force très particulier et à son insu, lorsqu'il n'est pas carrément accueilli par une partie prenante déjà fortement engagée (ce fut parfois mon cas, et j'ai toutes les raisons de croire que c'est assez commun). Le piège est alors complet. Les incitations convergent toutes ou presque à prendre parti

et réduire l'Autre à la mesure de nos enjeux dont la légitimité n'est pas la question ici, puisque je m'attarde uniquement sur leur faculté de décrire le monde avec justesse. Les incitations morales, personnelles, professionnelles, le discours sur place déjà plus ou moins construite pour répondre à un canal d'action collective particulière, tout coïncide et pousse au même parti-pris, à la même trajectoire subjective qui va à son tour conditionner la production de données. Toute pousse à voir la canette uniquement sous le prisme de ce qui contient à boire, et non comme un disque, ni un rectangle, ni un cylindre creux, et surtout pas comme un objet de prestige.

À partir du moment où on reconnaît que ces incitations se posent la question de savoir comment les gérer. Une première option consiste à en appeler à l'indépendance ou à la neutralité du chercheur, ou de se concentrer sur des aspects purement techniques afin de ne pas se laisser accaparer par des débats clivants. C'est une posture que je ne peux me permettre dans la mesure où, même si je soutiens fortement l'indépendance de la recherche, j'admets aussi que ces incitations et ces prêts-à-penser agissent en moi. Je ne peux donc pas me réfugier dans un enclos institutionnel ni dans une niche technique. Reste alors à affronter les pressions intérieures et extérieures en les intégrant dans ma méthode.

La position que je propose ici, que je qualifie d'ambivalente, n'a toutefois pas été décidée à priori, mais au fil de nombreuses expériences durant lesquelles je suis resté tiraillé. Pour montrer ce cheminement et démontrer la pertinence de cette démarche, je définirai d'abord l'engagement comme un choix constamment négocié par le chercheur, d'articuler deux notions bien différentes, mais aussi consubstantielles à bien des égards : la description et la prescription. Il ne s'agit pas que de décrire le monde, mais de le faire en tenant compte de notre impact sur celui-ci. Je ne discute pas du fait que le chercheur doive être une bonne personne et tenir compte des conséquences de ses recherches sur la société, ni de la limite entre la liberté d'opinion et l'indépendance du chercheur, mais bien de l'interaction inévitable entre les valeurs et les désirs du chercheur sur sa production de données dans un contexte bien précis. Je répète que cette interaction n'est pas du tout généralisable ou qu'elle se formule totalement différemment dans d'autres contextes. Après avoir traité de l'engagement, je définirai la ruse comme la négociation consciente ou non du désir dans nos relations de terrain autant que pour nous-mêmes : qui suis-je et qui est-ce que je souhaite être pour l'autre, pour moi-même et pour la société. La ruse et l'engagement ont en commun que tous deux obligent à négocier les mêmes questions dont les réponses déterminent une subjectivité plutôt qu'une autre. J'analyserai ma production de donnée au regard de cette itinérance, à partir de cas concrets et utiles à l'ensemble de ce travail.

Pour résumer, la subjectivité est soit une *limite*, c'est-à-dire un point de vue incomplet et biaisé, soit un *ancrage*, c'est-à-dire une perspective assumée comme inévitable, qui peut être mouvante, et est un outil d'investigation à part entière, utile à rendre compte de certaines réalités intersubjectives, dès lors qu'elle est réflexive. La subjectivité est aussi façonnée par des prêts-à-penser, des valeurs morales et des engagements citoyens qui vont façonner les relations humaines par lesquelles sont produites les données. Enfin, le chercheur est l'objet de pressions extérieures et intérieures qui sont autant d'incitations incitant sa subjectivité à pencher dans un sens plutôt que dans un autre. Tous ces éléments participent à déterminer une subjectivité plutôt qu'une autre. Ils participent donc à la production de données. S'il n'y a pas de solution toute faite, je propose des moyens concrets pour transformer ces contraintes en outils de production de données.

Avant de passer à l'étude de cas, je propose d'éclairer en quoi l'engagement citoyen, en façonnant une posture plutôt qu'une autre, doit être pensée en lien avec l'engagement épistémologique.

L'engagement entre prescription et description

L'engagement du chercheur est une notion qui articule une expérience humaine dans le cadre de l'observation participante, celle de rencontres parfois bouleversantes sur le terrain, à des prises de position explicites sur le plan méthodologique, mais aussi, parfois, sur le plan éthique, politique et militant. L'engagement exprime alors notre manière d'être en relation, c'est-à-dire qui on désir être dans nos relations quotidiennes, mais aussi dans la société, au regard de notre vision du monde, de nous-mêmes et de l'Autre. L'engagement est donc épistémologique lorsqu'il questionne les techniques d'investigation et le statut de vérité, c'est-à-dire la qualité des données produites. Mais il peut aussi être entendu comme éthique, moral, militant ou politique, lorsqu'il qualifie une prise de position qui rend perméable la position de chercheur et de citoyen. Si ces deux manières de comprendre l'engagement sont bien distinctes, je postule qu'elles se nourrissent l'une l'autre, et même qu'elles tendent à s'ajuster mutuellement, voire même à se confirmer l'une l'autre dans une recherche de cohérence au risque de dissonance cognitive[65]. Il ne s'agit pas d'en choisir une aux dépens de l'autre, mais de les assumer toutes les deux avec leurs limites, sans prôner le

[65] La dissonance cognitive est ici définie comme un état mental désagréable dans lequel les actions ne coïncident pas avec les valeurs morales. Lors d'un tel écart, soit l'action s'ajuste aux valeurs, soit l'inverse, afin de réduire le malaise induit par l'incohérence. Un tel état me semble courant lorsqu'on étudie des sujets qui sont affectivement bouleversants ou socialement clivants. D'autres domaines de la recherche ne se prêtent sans doute pas autant à de tels états.

militantisme pour autant, mais en assumant pleinement la subjectivité qui découle de nos engagements.

C'est en effet à partir de notre expérience de terrain qu'on prend position dans le champ politique qui nous inscrit en retour, sur le terrain, dans une configuration relationnelle plutôt qu'une autre ; tandis que c'est à partir de ces relations ainsi redéfinies qu'on produit des données de terrain qui participent à reformuler nos engagements éthiques... Je n'aurai en effet pas la même perspective sur la problématique foncière (et agro-industrielle en particulier) si j'enquête auprès des uns ou auprès des autres, et cet *encliquement*[66] peut être partiellement prédéterminé par mes choix idéologiques et moraux. En effet, je serai tenté d'aborder le terrain par un réseau social qui reflète davantage mes opinions ou mes positions. En découle une expérience *viscéralement* différente : les faits observés, les discours écoutés et l'affect du chercheur s'en retrouvent ainsi marqués. Pour caricaturer, disons que mes choix *a priori* prédéterminent aussi mon expérience. Par exemple, si je vois aprioris l'agro-industrie comme un fer de lance du capitalisme néocolonial qui concourt au réchauffement climatique, et que mon ambition est de rencontrer des paysans pour me joindre à leur cause sociale et environnementale, que pour ce faire j'utilise une ONG de défense de l'environnement ou de lutte marxiste pour entrer sur mon terrain, il va de soi qu'à moins de vivre une très douloureuse désillusion et de démissionner, mon travail est prémâché depuis la première poignée de main serrée sur le terrain jusqu'à la publication. L'inverse est valable aussi. Cela ne signifie pas pour autant que les données produites seront fausses, mais qu'elles s'inscriront dans une subjectivité adaptée à l'action militante plutôt qu'à la recherche. Pour puiser dans la précédente étude de cas, j'aurais pu rester auprès de la vieille Louopou et de son réseau pour voir en elle une « victime » plutôt qu'une « sorcière. » Or, je vois les deux à la fois. Pour faire le lien avec l'illustration de la canette, si je suis un activiste qui lutte contre la soif dans le monde, je serai amené à n'y voir qu'un contenant à boisson, au détriment de toutes les autres perspectives, et particulièrement au détriment de la perspective de l'Autre, qui y voit un objet de prestige.

Partant, deux questions se posent. D'abord, comment gérer l'impact de mon engagement éthique sur ma production de données, sachant qu'il s'agit déjà d'une perspective, donc d'une *subjectivité*, à partir de laquelle nos données sont produites ? Ensuite, comment décrire le monde en prenant en compte l'usage prescriptif (politique) qui peut être fait de mes données, puisque tout rapport de force et toute politique s'appuient entre autres sur une description du monde, et que la

[66] Olivier de Sardan (2000, 2008) nourrit une réflexion sur les relations entre la subjectivité de l'anthropologue et sa place sur son terrain. Celui-ci se retrouve généralement bon gré malgré absorbé comme partie prenante de diverses problématiques, assignées à une position dans un rapport de force. C'est l'encliquement dont Moussa (2014) nous rapporte un intéressant exemple de terrain au Niger, à propos de l'excision.

science a justement pour vocation d'en fournir une. Pour le dire encore autrement : comment assumer mon point de vue et ma citoyenneté sans tenter de gouverner sous couvert de faire de la science[67] ; n'y produire les données qui me conviennent ?

Il semble qu'on soit dans un cercle vicieux entre l'engagement épistémologique d'une part, et éthique ou politique de l'autre. Celui-ci est valable à l'échelle de l'individu, d'un chercheur, mais aussi à l'échelle d'un groupe ou d'une société. On tend à produire les données qui confirment nos opinions sur lesquelles notre action citoyenne est basée. Dans tous les cas, sans réflexivité ou évènement aléatoire profondément contrariant, il peut se dessiner le même cercle vicieux d'autoconfirmation perpétuel entre l'engagement politique et les données produites. L'un et l'autre se renvoient la balle.

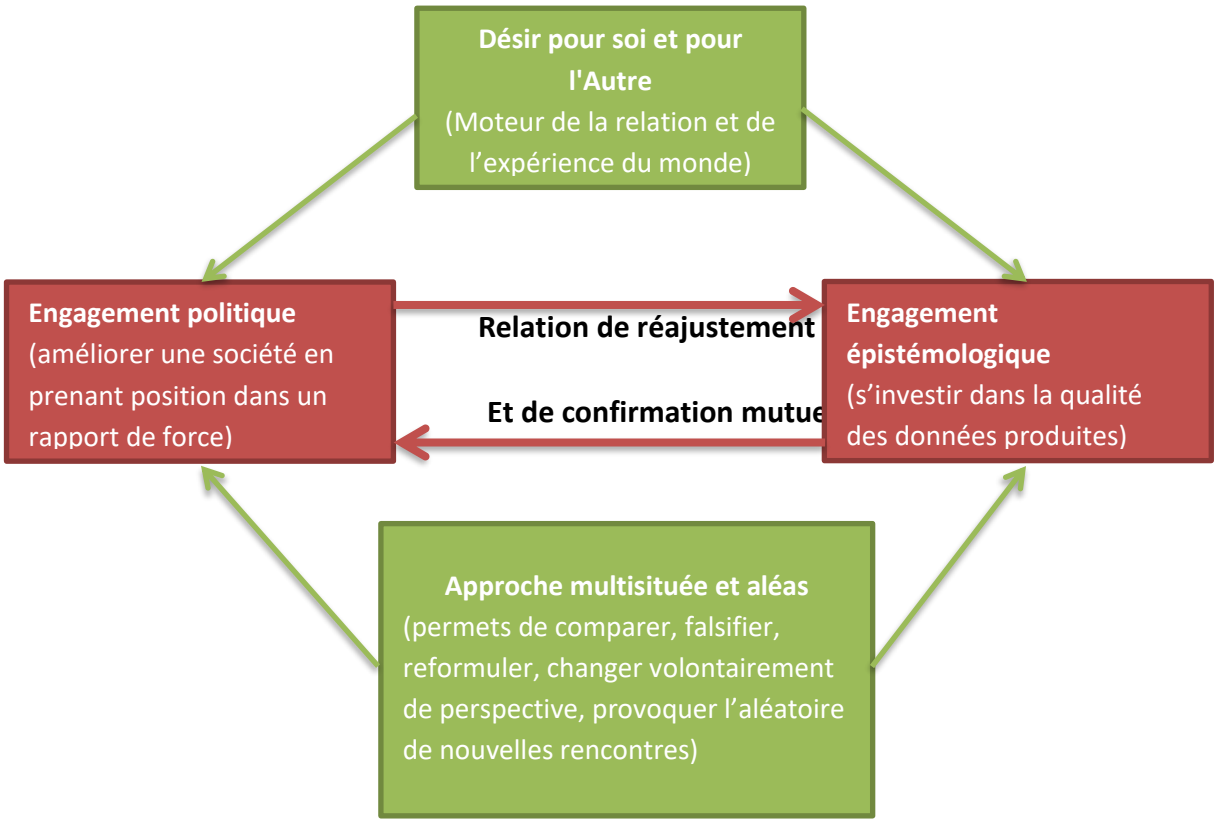
Pourtant, aucun chercheur n'est indéfiniment figé dans une seule perspective. Le changement de subjectivité est rendu possible, selon moi, à la fois par l'aléatoire des évènements et des découvertes, mais aussi par la réflexivité. C'est la réflexivité qui fait de la subjectivité un outil de savoir là où sinon, elle n'est qu'un biais, qu'une limite. Quant à l'aléatoire des évènements susceptibles lui aussi de nourrir ce changement de perspective, il peut s'organiser. L'approche multisituée, enfin, est une manière d'organiser le changement de perspective (même s'il reste possible de garder la même perspective sur différents lieux…).

Pour sortir, par la réflexivité, de ce cercle sans fin, je propose enfin d'introduire un troisième élément, le *désir* et l'usage qui en est fait dans la *ruse*. J'interprète la ruse comme la rencontre négociée du désir du chercheur et de ses informateurs, dont la prise en compte peut servir une meilleure compréhension de l'intersubjectivité à la base de l'observation participante.

On peut donc schématiser mon propos comme suit. L'engagement recouvre deux notions bien distinctes : une politique ou éthique et citoyenne ; l'autre est épistémologique. Si ces deux notions sont bien différentes, elles interagissent néanmoins, se répondent l'une l'autre dans une logique de réajustement pouvant aller jusqu'à un cercle vicieux de confirmation mutuel. Cela façonne une subjectivité plutôt qu'une autre. L'altérité est quant à elle rendue particulièrement difficile à aborder lorsqu'on évolue dans une problématique qui est, dans la société du chercheur, clivante ou rassembleuse, dans tous les cas objet d'un discours social très présent qui ne fait

[67] Lorsque le chercheur produit des données qu'il met au service d'une opinion, alors, le chercheur tente de gouverner et met à mal le rapport toujours tendu entre sa subjectivité et les faits ainsi que sa crédibilité aux yeux de ceux qui ne partagent pas la même opinion. Toutefois, gouverner en biaisant sa recherche revient aussi à réduire toute possibilité d'action politique adéquate, même dans le sens des valeurs du chercheur et concernant le problème qu'il étudie, puisqu'il n'y a plus de description adéquate de la réalité, mais plutôt des listes de faits concordants et unanimes qui appellent à l'action. Accumuler les descriptions de canettes comme contenant de boisson peut, par exemple, minimiser le fait que ce soit un objet de prestige aux yeux des usagers, et réduire toute possibilité d'action sociale contre la soif. En admettant ce fait, par contre, on pourrait repenser la lutte contre la soif dans un contexte plus éclairé.

qu'ajouter des incitations à prendre l'autre en otage de nos propres préoccupations et de nos propres valeurs morales. De nombreuses incitations vont en ce sens. L'ethnographie de terrain est particulièrement sensible à ces réajustements entre engagement éthique et épistémologique, de par son objet (l'altérité) et ses lieux d'investigation (l'intersubjectivité), autant que par sa méthode (l'observation participante et l'induction). La subjectivité ainsi produite est d'abord une limite, celle d'une perspective plutôt qu'une autre. Toutefois, c'est aussi un encrage indispensable, voire un outil d'investigation lorsqu'elle est examinée par la réflexivité et l'ouverture à l'aléatoire des rencontres et aux comparaisons (approches multisituées). Dans une relation rusée, la prise en compte du désir est une première étape pour saisir cette subjectivité dans un processus réflexif de décentrement. La subjectivité se construit comme suit :



Je voudrais montrer plus précisément comment mener ce travail réflexif à partir d'une étude de cas choisie pour sa limpidité, que je vais ensuite étendre à l'étude du foncier. Car il reste que dans notre démarque, on ne peut pas faire fi de tous ses aprioris, de tous ses fantasmes, ni d'un encrage en soi-même pour aborder l'autre. Reste aussi que même si on se trompe complètement dans nos interprétations, m'est avis que nos informateurs, dans certaines circonstances, choisiront d'instrumentaliser le malentendu.

Comment enquêter dans de telles conditions de rencontre, à la lisière du malentendu, de l'instrumentalisation, de la subjectivité, des désirs et des illusions ? L'étude de cas qui suit se propose de montrer comment j'ai négocié ces tensions épistémiques. Je tente ici de montrer qu'à la prise de conscience du malentendu succède une négociation de sens, puis, éventuellement, ce que Laurent (2019) nomme une *familiarité informée*.

Chapitre VII. Étude de cas : De la prison dorée à la fabrique d'orphelins

Le désir : s'échapper de la prison dorée

La réflexivité commence par la prise de conscience d'un *désir* qui accouchera d'un *fantasme*. Pour ma part, ce désir s'enracine dans ce que je vivais comme une prison dorée au début des années 2000. J'étais adolescent ou jeune adulte, bien avant de devenir chercheur. Je me rendais alors en vacances pour visiter mon père que je ne pouvais alors pas voir autrement. Il était agronome dans une plantation industrielle en Guinée Forestière, après une carrière dans la recherche puis le développement agricole. Dans tous les cas, j'étais fils de patron. Ce statut privilégié était une modalité relationnelle qui guidait mes interactions sociales sans les résumer pour autant.

Voici une description de la vie quotidienne en plantation industrielle, qui se focalise sur les aspects que je voulais fuir. Ce n'est pas une ethnographie à proprement parler, ni une description exhaustive, mais une description égocentrée des frontières réelles et imaginaires que je voulais franchir, ainsi que des interprétations naïves que je pouvais en avoir. Aussi, je retrace ce parcours de manière plus linéaire qu'il ne le fut vraiment, tout en accentuant la naïveté pour mettre le décentrement en exergue.

Nous vivions alors en famille uniquement durant les vacances scolaires, dans une cité construite pour les cadres de la plantation. La « cité des cadres » rassemblait quelques maisons à l'écart des autres populations. Il n'y avait pas de mur à proprement parler, ce qui était un luxe esthétique et convivial que les urbains ne pouvaient se permettre. Il n'y avait qu'un gardien à la barrière à l'entrée du quartier, puis un gardien qui erre autour de chaque maison. Cette organisation spatiale reflétait entre autres la nécessité de garantir la sécurité, mais surtout la tranquillité de ses habitants. L'isolement était assez analogue à ce que j'avais connu auparavant dans les projets de développement ruraux qui n'avaient pas de cités de cadres, mais simplement une maison de chef de projet à l'écart, toujours avec un gardien. Dans toutes ces plantations, il n'y avait généralement que trois expatriés (un directeur de gestion ou financier, un ingénieur agronome et un ingénieur industriel), parfois trop las de se fréquenter durant les heures de travail que pour se voir encore en dehors. Autour de nous, à perte de vue, la plantation et la brousse, les villages ouvriers ou non, des routes pas toujours praticables, une vie sociale restreinte à un microcosme très particulier pour ne pas dire à une certaine solitude. Peu ou pas d'universitaires, peu de personnes avec qui partager mes hobbys peu de personne parlant aisément mon français, ni bibliothèque, ni librairie, ni cinéma... la plantation industrielle était l'épicentre économique de la région, et nous en étions les « petits patrons » puisqu'il y avait toujours, au-dessus de nous, soit une chaine hiérarchique qui s'étendait à l'Europe ou ailleurs ainsi que des dirigeants nationaux et à l'État.

Frontières domestiques et constructions imaginaires

Je rêvais d'une vie sociale « normale » avec les cités et les villages voisins, et tout semblait m'y empêcher. Du coup, j'examinais toutes les frontières qui me séparaient des populations avoisinantes dans l'espoir de les transgresser. En somme, j'étais curieux et voulais m'émanciper des inconvénients de ma condition. Parmi ces frontières, il y avait d'abord les gardiens…

En journée, le gardien se contente de nous saluer s'il nous connaît, et, à moins d'être un habitué, c'est par lui qu'il faut passer pour s'annoncer à celui à qui on rend visite. Cela crée souvent un malaise, car le gardien est alors poussé à entrer dans l'espace domestique de l'expatrié ou du patron à qui on rend visite, ce qu'il n'est pas censé faire. Du coup, comme il n'y a jamais de sonnettes, donc pas d'autre manière de s'annoncer que de tourner autour de la maison, alors on tente de contourner ces frontières invisibles sans les transgresser afin de s'annoncer : on appelle le cuisiner ou la femme de ménage qui a accès à cet espace domestique, ou encore, on toque à la fenêtre, ou on répète « toc-toc » de plus en plus fort. Ces simples visites illustrent les frontières domestiques à porosité sélective, la gêne et les petites valses hiérarchiques auxquelles on se livrait pour contourner les frontières domestiques. On se retrouve alors contrarié entre la nécessité de s'annoncer et l'obligation de respecter les frontières de nos hiérarchies qui concourent aussi à organiser celles de nos intimités. C'est, du moins, mon vécu d'enfant et d'adolescent ou de jeune adulte dans ces milieux au Mali, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Cameroun ou encore au Libéria. Bien sûr, l'ambiance et certains détails peuvent varier fortement d'un pays et d'une période à l'autre. Au Libéria par exemple, encore hanté par des groupes rebelles, des pillards ou des désœuvrés, c'était parfois trop dangereux que pour sortir durant certaines périodes particulièrement instables, ou dans les zones non encadrées par les Casques bleus. L'ambiance du quotidien dans une plantation peut aussi changer du tout au tout en fonction du directeur général, plus ou moins enclin à nous fournir des ordres de mission par exemple, sans lesquels on ne peut pas sortir avec un véhicule professionnel, le seul que nous avons… Sans véhicule, c'est souvent impossible de sortir de plusieurs milliers d'hectares de palmiers.

La nuit, il est de coutume que les gardiens dorment, et nous savions tous qu'ils ont généralement une autre activité le jour et touchent des primes pour travailler la nuit – c'est donc un job particulièrement convoité qui, en plus, n'est pas aussi pénible que le travail champêtre. À l'extrême, il m'est arrivé de voler, avec un ami guinéen, une paire de bottes portée par l'un d'eux qui dormait à poings fermés, afin de voir sa réaction au réveil : il affirma alors être un fier et grand broussard qui était donc venu pied nu – et nous avons bien ri, mon ami et moi, en lui rendant ses bottes. À l'autre extrême, il m'est arrivé, en rentrant chez moi, de me retrouver nez à nez avec un fusil bricolé à canon court, tenu à la main d'un homme réveillé en sursaut, ou encore d'être surpris

par une silhouette qui jaillit de l'obscurité avec un arc et des flèches, avant de me reconnaître et d'afficher un grand sourire. L'arc était peut-être pour se défendre aussi bien que dans l'espoir de trouver un éventuel gibier. Un soir, j'entendais des cris et des coups dehors. Mon collègue et moi nous regardions à l'intérieur, sans savoir si nous étions réellement menacés, et ce que nous devions faire face à cette soudaine agitation. Je décidai de sortir voir et constatai que le gardien était un train de battre un homme handicapé avec sa ceinture. C'était le « fou » qui venait régulièrement faire des culbutes dans le jardin avec un extrême bonheur affiché de se rouler dans l'herbe. Je pris sa défense, ce qui contraria le gardien qui pensait bien faire. Pour ce gardien, il faut se méfier de ce simple d'esprit, car peut-être qu'il joue la comédie (depuis si longtemps !) dans le seul but de nous approcher et de nous voler. Autre vision de la folie, autre méfiance, autre confiance et autre blague… La plupart du temps, entre ces deux extrêmes (entre dormir lors de ses surveillances, ou veiller avec une méfiance acharnée), les gardiens de nuit ne sont armés de rien d'autre que d'une couverture pour ne pas attraper froid, d'une natte pour s'allonger, parfois d'une lampe de poche et d'un lance-pierre pour attraper un oiseau ou éloigner un animal gênant, éventuellement d'une radio pour tuer l'ennui. Enfin, il m'est arrivé de voir des gardiens de jour se donner à une autre occupation pendant leur travail, tel que la vannerie ou l'étude, ou à d'interminables siestes. Ils veillent à nos intimités et à notre sécurité, sans une force de choc pour autant.

De quoi fallait-il nous protéger ? D'un coup d'État qui tourne mal ou de l'instabilité locale ? Je ne pense pas que ce ne sont pas ces quelques gardiens qui auraient fait l'affaire. Mais j'ai parfois entendu que c'est peut-être pour cette raison que les cadres vivent regroupés, et parfois près des autres infrastructures importantes : les bureaux, la trésorerie et les usines. Ces cités étaient-elles propices à l'évacuation ? Ce n'est là qu'une simple supposition, une explication que j'ai pu entendre parmi d'autres. Contrairement au regroupement des populations en fonction de leur statut dans l'entreprise, la proximité aux autres infrastructures n'est pas systématique d'une plantation à l'autre, et traduit sans doute surtout un arrangement pratique plutôt que sécuritaire puisque c'est aussi dans ces usines et ces bureaux que les cadres travaillent lorsqu'ils ne sont pas sur le terrain. La menace quotidienne était plutôt celle du vol et des cambriolages, mais aussi de la jalousie que suscitent ces belles maisons, et surtout, il est indispensable de contrôler les flux entre l'intérieur et l'extérieur de la cité. Ce que protégeaient ces gardiens, je pense que c'était aussi et surtout notre intimité et notre tranquillité une fois les menaces sécuritaires derrière nous. Pourtant, nous en avions très peu, pour ne pas dire quasiment pas. Impossible d'avoir une rencontre à l'abri des regards. Et de nuit, si j'allumais la télé pendant une insomnie, le gardien regardait bien souvent par la fenêtre pour tuer son ennui avec le mien. La plupart de nos conversations sont entendues, nos visites connues, comme nos insomnies, tandis que pour ne pas tenter le diable, il ne faut pas

non plus laisser de l'argent ou du crédit de téléphone trainer sur une table de chevet. Cela participe à une intimité toute relative.

Une cité de cadre est donc une modélisation paysagère et architecturale beaucoup plus esthétique de ce que reproduit chaque riche en ville : s'entourer de hauts murs au-dessus desquels sont parfois cimentés des tessons de bouteilles avec une lourde porte métallique derrière laquelle attend souvent un gardien abattu par l'ennui. Ce qui est en jeu, outre la sécurité, c'est la tranquillité des habitants qui y vivent, d'ailleurs « sur » ou « dans » leur lieu de travail, entouré par leurs subordonnés et leurs supérieurs, puisque les cités voisines sont celles des manœuvres, des ouvriers, des techniciens et des cadres intermédiaires. Les dirigeants vivent au milieu de leurs dirigés, chaque maison à un code standard qui reflète la fonction de celui qui l'occupe, et la cité des cadres semble organiser une distance hiérarchique en l'inscrivant dans le paysage afin de permettre une régulation des flux. Sans cette régulation, le directeur n'aurait pas une minute d'intimité à lui, plus aucun semblant de vie privée : chacun irait à son domicile porter ses doléances, ses demandes, ou tenter de nouer des relations personnalisées de don et de contre-don. Et c'est bien de cette intimité-là que les gardiens et l'architecture paysagère nous protégeaient – et je ne l'avais pas encore compris.

Parfois, il m'effleurait l'esprit que ce statut et ces conditions de vie étaient liés à ma couleur de peau. D'une part, parce qu'il a toujours été banal, dans tous mes séjours en Afrique, de parler sans gêne ni tabou de Blancs et de Noirs, contrairement à la vie en Belgique où désigner la couleur de peau, même si elle est évidente, est marquée par l'embarrât de la stigmatisation. À force d'entendre « vous les Blancs » et « nous les Noirs, » j'en étais parfois arrivé à intégrer ce petit raccourci mental qui s'avère être un véritable court-circuit de la pensée - un risque d'essentialisation. De plus, il est souvent d'usage dans ma culture, de justement rattacher les privilèges ou la stigmatisation à la couleur de peau, afin de lutter contre le racisme. J'étais blanc avec des privilèges réservés aux blancs. Toutefois, ce raisonnement était facilement falsifiable et mis à mal autant de fois que j'ai voulu le vérifier : si je vivais ces inégalités à travers ma couleur de peau, elles avaient aussi bien cours entre Guinéens ou Camerounais également noirs de peau. La couleur n'y était pour rien, le penser n'était s'avérait être une forme d'égocentrisme de blanc… Reste que pour certains de mes informateurs, le statut était fréquemment lié à la couleur, souvent vécu comme tel même si cela procédait d'un raisonnement totalement tronqué. De mon côté, si je l'expérimentais à travers ma blancheur, elle n'en était toutefois pas la cause, mais tout au plus un élément superflu capable de nourrir des imaginaires « raciaux » ou identitaires déconnectés des évidences. Même en Belgique, après tout, je n'irais pas rendre visite au domicile du recteur de mon université pour qu'il m'aide à faire avancer mes dossiers. Si c'était une pratique courante, je

ne doute pas qu'il aurait, lui aussi, un gardien et une haute porte. Il dispose d'ailleurs de divers dispositifs de filtrage, sans que cela ait le moindre rapport avec notre couleur. Mes turpitudes identitaires n'étaient qu'une forme d'égocentrisme.

J'étais sur la voie de découvrir que toutes ces frontières imaginaires n'étaient pas une manière de stigmatiser proactivement qui que ce soit, mais étaient une réponse adaptée à une société ayant ses particularités comme celle d'accorder une grande place à l'économie affective, aux faveurs personnelles et aux dons personnalisés. Ces barrières étaient des filtres qui s'inscrivaient en conséquence, et non comme cause – les traverser ne changerait donc rien à l'affaire ! Mais à ce moment-là, je ne l'avais pas encore compris. Alors, je m'imaginais différentes théories. J'aimais imaginer certaines frontières plutôt que d'autres, car je chérissais l'espoir de pouvoir les franchir. Les frontières que je voulais franchir étaient pour partie imaginaires, fantasmées sous cette forme pour faire exister l'image d'un autre inaccessible, tout aussi irréel que le mur sensé nous séparer.

La vie en plantation était parfois d'un ennui profond. Au-delà de l'image de carte postale d'une petite villa tôlée entourée de verdure, il n'y avait pas grande distraction, presque pas d'intimité, peu de vie sociale, et beaucoup moins de commodité et de confort qu'on peut l'imaginer en regardant la carte postale… Les expatriés, eux, semblaient vivre totalement dévoués à leur travail. C'était d'autant plus vrai que nous étions loin des villes et donc de toute distraction. Le cœur de l'agronome battait au rythme des palmiers, des "plantings," des achats de production locale, des noix… L'ingénieur industriel avait l'esprit arrimé à ses machines, au vrombissement des tuyères, au tremblement des écrous, et aux pics de tension électrique, se crispait pour les achats de pièce de rechange ou l'entretient de la chaudière. L'un et l'autre se tracassent ensemble du rythme avec lequel l'usine peut engloutir les récoltes, des pertes dues au stockage lorsque celles-ci s'accumulent sans entrer en usine, tandis que le financier semblait toiser la région tel un épervier qui scrute le monde à une échelle qui échappe aux petits piétons. Le financier vit dans un monde de flux invisible et pourtant bien concret, il veille à maximiser l'irrigation de ces flux pour que ce microcosme soit pérenne, il est derrière chaque allocation de chaque moyen, à la fois celui qui a le beau rôle d'aider et le mauvais rôle de restreindre. Rien n'était prévu pour le tourisme, sortir était par conséquent rarement de tous repos. Une splendide chute d'eau à quelque kilomètre à peine n'était pas forcément rendu accessible, une plage pas trop éloignée et non aménagée sert bien souvent de toilette aux habitants, et la forêt protégée ne se donnait pas à voir. Il fallait donc passer par des réseaux de relations interpersonnelles, avec leurs lots de négociations, de tracasseries et d'aléas. Au fil des ans, nous développions des amitiés fortes et sincères avec certaines personnes :

des collègues de mon père m'ayant connu dans l'enfance ou l'adolescence, il y a ceux qu'on retrouve après plusieurs années de silence ou de voyage, et ainsi de suite.

Alors que je m'interrogeais sur ma présence en ces lieux, et ce qui déterminait à ce point le périmètre de ma prison dorée, je me demandais pourquoi il fallait toujours qu'il y ait des expatriés aux postes de direction. Là encore, le raisonnement procédait d'un fameux biais d'échantillonnage[68] : que j'aille en vacances là où il y avait toujours un expatrié à un poste de direction ne signifiait pas que ce soit toujours le cas. Toutefois, la question reste valable là où c'est le cas : pourquoi, même dans de grosses sociétés d'État, fallait-il qu'il y ait, au moins dans les cas que j'ai pu observer, des expatriés comme directeur de département ? Ça me semblait contreproductif et fort couteux : il fallait payer les billets d'avion pour toute la famille, et verser un salaire qui corresponde à des normes d'ailleurs nettement plus élevées, sans parler des drames familiaux sous-jacents puisque c'était autant de pères très absents pour leur famille. Là encore, c'est à mon sens une adaptation parmi d'autres à un contexte local. Ces expatriés sont plus ou moins amovibles, et relativement immunisés aux pressions locales pour redistribuer des rentes ou des services. Cette logique de redistribution menace la pérennité de l'entreprise, et une de leur fonction consiste précisément à empêcher ces dilapidations de ressources. Certains se plaignent d'ailleurs beaucoup de ce rôle de méchant flic, ou témoignent de la tentation à laquelle ils doivent faire face d'offrir des faveurs ou des avantages, souvent par pure sympathie. C'est le piège typique des nouveaux venus, me dit-on parfois, qui, sans le vouloir, vont reproduire une filière d'avantage et de connivence en voulant rendre service ou en étant simplement « gentil. » Cela crée des tensions et des jalousies entre les ayants droit lorsque ça ne pousse pas carrément à la dilapidation dans les cas les plus excessifs. Les cadres locaux, eux, sont soumis à des pressions beaucoup plus fortes. Certains m'expliquent qu'ils ne peuvent littéralement pas refuser de faveurs lorsqu'on les leur demande. « *Lorsqu'une Vieille du village se présente à moi pour me demander un service, si elle a besoin d'un camion pour je ne peux vraiment pas lui dire non* » me dit Lénine à titre d'exemple tiré de ma mémoire. Il reporte alors sa responsabilité sur l'expatrié, qui, lui, est en mesure de refuser, tout en pouvant endosser le rôle du « méchant. » Dès lors, les camions de l'entreprise ne feront pas de détours de plusieurs kilomètres pour rendre service à la Vieille. Comme d'autres, il faut remonter certaines lettres de doléance parfois tragique afin de ne pas avoir à refuser personnellement. Il ne faut pas oublier que Lénine craint aussi littéralement la sorcellerie

[68] Un biais d'échantillonnage désigne la confusion entre l'échantillon (ici l'expérience vécue) et ce qu'il dit du monde. Les « biais » désignent des erreurs de raisonnement. Par exemple, après avoir considéré que toutes les personnes marchant avec une canne ont mal au dos, on pourrait conclure, à tort, que la canne donne mal au dos. Pareillement, si j'ai toujours pu observer des expatriés en plantation industrielle, cela ne signifie pas que ce soit toujours le cas… Ces erreurs fréquentes peuvent être corrigées par une méthode qui a justement pour vocation de les prend en compte.

en cas de refus. Ces expatriés participent donc à un équilibre dans un contexte particulier qui doit faire face à des forces singulières de dilapidation. Bien d'autres combinaisons sont possibles pour répondre à cette tension entre accumulation et dilapidation, autant de manières de créer de nouveau entre soi, de nouvelles frontières réelles, matérielles, symboliques et imaginaires. Curieusement, le recours à des expatriés joue dès lors une fonction parfois assez analogue à certaines conversions religieuses par exemple.

Parfois, le recours aux expatriés ne tient pas le coup. Certains jalousent ces postes et trouvent dans la couleur de peau une manière idéale de créer de l'agitation et stimuler la jalousie en nourrissant un sentiment d'injustice identitaire. Cette racialisation de la problématique radicalise les passions tout en ne disant rien de pertinent sur les logiques sous-jacentes. Cette politique identitaire qui emprunte le langage d'une lutte sociale (éventuellement pour ne pas dire une volonté d'accaparement des postes et de maîtrise des rentes sous-jacentes) est par conséquent souvent vouée à l'échec (au regard des valeurs portées par la lutte sociale en question). La raison est que la lutte identitaire et l'accusation de racisme tendent précisément à nier les logiques qui ont justement rendu le recours aux expatriés nécessaire au regard de certains objectifs. Les discours identitaires ont précisément pour vocation de le nier, sans quoi, le discours ne pourrait plus être identitaire… Paradoxalement, cette lutte pour les postes travestie en lutte pour l'égalité est non seulement profondément raciste (puisqu'elle propose une systématiquement raciale), mais vouée à l'échec (puisqu'aucun bien-être n'en émerge étant donné que l'interprétation raciale ne correspondait pas aux contraintes réelles qu'il fallait reconnaître pour pouvoir agir sur celles-ci). Cette lutte, lorsqu'elle agit dans le cadre que je rapporte ici, porte donc en elle les germes de son échec. Qui plus est, une fois les blancs sortis de l'équation, il reste à régler le problème en interne, dans une mosaïque d'ethnies capables, elles aussi, de jouer la carte identitaire. L'éjection d'une poignée de Blancs ne fait dès lors que reporter le problème – la logique identitaire est sans fin puisqu'il ne permet que de passer d'un périmètre fracturé à un autre... La plupart du temps, cette logique sociale de « racialisation » de l'attribution des postes ne concerne d'ailleurs pas tant les Blancs que les populations locales. Celles-ci sont souvent multiethniques et il n'est pas rare qu'ils revendiquent dès lors un accès privilégié ou exclusif aux postes importants en fonction de leur identité ethnique. Je détaillerai cela dans la prochaine partie. Il reste que cette logique identitaire, lorsque je l'ai vue mise en œuvre, aura mené à la faillite. Justement parce que le capital aura alors été dilapidé dans des réseaux d'entraide, de faveurs ou de détournement, le projet ne sait alors plus faire face à la prédation sur l'allocation de ressources. Il m'est arrivé de penser que ce cycle caractérise certains projets agro-industriels qui oscillent entre la privatisation, la nationalisation, la faillite, le rachat ou l'abandon partiel ou total, qui nourrissent les discussions entre expatriés.

Chacun y raconte alors volontiers les projets ayant tissé sa carrière, ce que ceux-ci sont devenus, la déception lorsque ceux-ci disparaissent, ou leur fierté d'avoir contribué à quelque chose qui résiste à l'épreuve du temps et de l'appropriation locale. Certains ont fait des prospections dans ces plantations abandonnées, en vue d'un éventuel rachat ou réinvestissement, témoignent de populations locales qui désespèrent de voir l'activité économique revenir dans leur région. Il n'est pas rare que dans ces cas de figure, l'entretien des routes alors garanties par l'opérateur industriel qui doit au moins s'assurer de l'écoulement de sa production et de ses approvisionnements se dégrade au point où les productions locales ont elles aussi du mal à s'écouler au-delà d'un périmètre de plus en plus restreint. Et puis, là aussi, je manque de contre-exemple concernant le domaine précis des plantations industrielles – je ne peux témoigner que de ce que j'ai observé, donc avec un biais d'échantillonnage, les rachats ou passations de direction n'étant pas mon sujet je n'ai pas mené d'observations systématiques. Je n'ai fatalement jamais été fils de patron expatrié, stagiaire ou consultant dans une plantation qui ne compte pas d'expatrié… Je ne peux donc rien en dire, je n'en ai jamais vu (ni entendu parler). À ma connaissance, même les projets agro-industriels d'État utilisent des expatriés. J'ai d'ailleurs pu observer de nombreux projets agricoles villageois, parfois même en voie d'industrialisation, qui trouvent d'autres solutions aux mêmes problèmes de dilapidation-accumulation. Ce qui est sûr, c'est que tous les projets sans exception doivent répondre à cette tension entre accumulation et dilapidation, dans leurs contextes respectifs. Faire face à la jalousie ou aux pressions pour redistribuer les richesses accumulées est un élément structurant des logiques sociales partout où j'ai été. Si cette tension présente partout dans le monde prend autant d'importance dans ces contextes africains, c'est que la jalousie y est un élément particulièrement limitant dont la gestion ne va pas de soi.

Mon désir naquit dans ce contexte de plantation industrielle. C'était de franchir cette distance, ces murs invisibles (puisqu'il n'y a jamais eu de mur réel), ce statut privilégié pour pouvoir faire ma vie en Afrique sans être isolé et stigmatisé, mis sur un pied d'estale qui s'apparente à une prison relativement dorée. « Relativement » dorée, parce que malgré la présence de personnel de maison et du fait qu'on a accès à un niveau de vie plus élevé que la moyenne locale, le confort y est toutefois nettement moindre (ou tout différent) que celui de mon petit studio d'étudiant en Belgique. On a facilement accès à des choses inaccessibles et très couteuses en Europe, comme du personnel de maison ou des mangues, tandis que ce luxe apparent contraste avec ce qui nous est inaccessible et abondant, voire gratuit en Europe : internet, l'électricité, un frigo, un matelas de qualité, de la viande fraiche et une alimentation variée, la garantie d'eau et d'électricité en permanence, un espace domestique véritablement intime, des sorties entre amis,

un cinéma, des lieux publics anonymes, des moyens de transport, etc. Rien de tout ça dans cette vie d'expatrié en milieu rural. Ce quotidien ne fait rêver que ceux qui ne l'ont pas connue de près, et qui y voient une forme d'exotisme ou de voyage. Il n'y a cas voir les jeunes couples expatriés pour s'en convaincre : souvent, monsieur travaille et madame le rejoint. Assez vite, elle s'ennuie. Elle s'investit dans différentes activités locales : atelier de couture avec les femmes, jardinage, promenade, faire le marché, elle insuffle un peu de vie à ce microcosme sinon trop professionnel. À l'ennui succède l'inquiétude ingérable lorsque vient un nouveau-né, car il n'y a pas d'infrastructure de qualité comparable au pays pour les soins et l'éducation de l'enfant. Souvent, madame retourne vivre au pays. C'est une trajectoire matrimoniale couramment observée dans mon entourage. Ce quotidien n'a donc rien de si fantastique : les expatriés que j'ai fréquentés étaient constamment au travail, n'avaient pas toujours de week-end, peu de vie privée, peu de hobby ou d'opportunité d'activité non professionnelle, de nombreux problèmes logistiques et de logement, une vie de famille très difficile sinon en rupture, et s'ils avaient un cuisinier, par exemple, ce n'était pas un luxe, mais une nécessité pour se vouer entièrement au travail.

Comment franchir ces murs invisibles ?

D'abord en explorant le quotidien à portée de main, tenter de nouer d'autres rapports. Mais l'inégalité du quotidien en plantation se rappelait à « nous, » les expatriés, à chaque instant. Se montrer trop convivial en voulant faire fi des hiérarchies ambiantes assurait à celui qui se livrait à ce genre d'illusion égalitaire de voir son espace domestique et privé envahi par autant de personnes ayant quelque chose à partager ou à demander. Il fallait alors bien souvent recourir aux murs invisibles qu'on avait voulu transgresser au préalable afin de retrouver une distance qui évite l'étouffement. Par exemple, j'ai causé avec des jeunes qui passaient devant chez moi, et c'était sympa. Voilà mes nouvelles connaissances avec qui partager un peu de « normalité. »Une fois, ils sont venus demander à boire. On a bu et on a bien ri. Et puis, ils sont venus attendre presque tous les jours devant chez moi, que je leur donne à boire. C'est devenu pénible. Une autre fois, je vis le gardien éloigner un jeune qui voulait utiliser le robinet extérieur à la maison pour rincer sa moto. J'ai voulu me montrer aimable en le laissant utiliser cet accès à l'eau claire. Il est revenu fréquemment, transformant les lieux en un petit marais insalubre. Voilà un exemple de ce qui arrivait fréquemment et qui semait un gros malaise. La distance semblait se recréer partout où je m'affairais à la franchir sans aucune subtilité.

Si j'étais prêt à tout pour franchir cette distance, mes interlocuteurs ne manquaient pas de me rappeler que j'étais du côté des puissants et c'était pour eux une opportunité. Autrement dit, ils trouvaient à tirer avantage de cette asymétrie. Vouloir faire fi de ces murs invisibles avec autant

de maladresse s'avérait finalement fort embarrassant… vient ensuite, bien souvent, les demandes de soutien financier, voire les propositions de rencontre intime[69], des demandes de services divers et variés auxquelles je ne sais donner suite, car je ne suis pas celui qu'on espère, ou des invitations un peu détournées qui sont motif d'autre chose. Se lier à moi était synonyme d'émancipation et, pour celui qui veut s'émanciper, il est nécessaire que je sois dominant[70]. C'est là le nœud gordien, le cercle vicieux, l'œuf et la poule de cet état de domination : lorsque le « dominant » souhaite sortir de cet état, l'asymétrie est alors entretenue par le dominé qui espère s'émanciper en tirant profit de cet état de domination. Le dominé se montre dès lors proactif de ce qu'il cherche à fuir. L'intérêt, le mépris, la honte, la rancœur et la jalousie se renvoient alors la balle et il semblerait qu'il faille frapper à grands coups de naïveté pour rêver de sortir de ces entre-deux embarrassants.

En effet, ces relations bancales qui tissent une bonne partie du quotidien d'expatrié posent, selon moi, un vrai problème de santé mentale. À force d'être flatté, on pourrait croire en sa supériorité à la manière d'un petit gourou qui finit par croire ses fidèles qui le couvrent de gloire. Fort de cette illusion de supériorité, le flatté pourrait aussi en arriver à ressentir du mépris pour ceux qui passent leur temps à l'acquiescer. À force de constater que ces relations ne sont pas aussi sincères qu'elles paraissent, on peut aussi se refermer sur soi et ressentir de la rancœur. Comment se sentir aimé, par exemple, dans un contexte où les femmes sont si facilement accessibles et que tout est monnayable ? Pour le flatteur aussi, le bien-être est menacé. Son amour propre n'est certainement pas indemne de cette opération de flatterie et de soumission intéressée. Comment ne pas ressentir de ressentiment, voire une haine sourde et secrète pour ce Blanc à qui on se soumet pourtant spontanément dans l'espoir d'en tirer avantage ? Ce ressentiment doit à son tour s'accompagner d'une dose de déni pour ne pas se transformer en haine de soi, puisque finalement, le moteur de cette soumission n'est qu'une stratégie toute personnelle d'émancipation dans un système propice à de telles contraintes. C'est l'histoire tragique du big-men, par exemple, qui, lorsqu'il n'a plus les moyens, réaliste qu'il n'est plus courtisé et, qu'au fond, il a peut-être bien toujours été profondément seul… C'est aussi l'histoire la plus banale qui soit, celle d'un manque de confiance généralisé, qui peut même s'insinuer au cœur des familles ou de l'intimité du couple. Encore une frontière qui ne cesse de ressurgir dès qu'on pense l'avoir contourné avec le concours d'une théorie naïve.

[69] Au Libéria par exemple, il arrive de recevoir un genre de CV d'une jeune fille ayant besoin de soutiens financiers pour l'école. C'était assez troublant pour moi de penser que cela est aussi probablement lié à des échanges de nature sexuels, des CV pour devenir la « petite » d'un homme ayant les moyens.

[70] Je parle ici de domination comme d'un état, et non comme d'un processus, et encore moins comme d'une volonté ou une finalité – ce qui reviendrait à supposer beaucoup de malveillance à l'humanité, puisqu'on est tout le « dominant » d'un autre. La domination dont je parle n'est que le constat d'une asymétrie. Constater que j'ai de quoi me payer un billet d'avion, contrairement à mes amis, n'est pas l'action de les dominer.

Et puis, il y avait aussi cette aura fascinante du Blanc dans les villages ou les lieux où les blancs sont « rares, » voire inexistants.

Aller saluer une connaissance dans une cité ouvrière ou un village était parfois synonyme de se plonger dans un bain de foule curieuse et d'apparence honorée, parfois même carrément en liesse. Il en devenait parfois difficile de se mouvoir tellement les curieux encerclent le visiteur, ce n'était pas exceptionnel d'affronter des murs de mains qui attendaient, tendues, afin de serrer la mienne ou simplement de me toucher, parfois dans des cris de liesse comme si c'était un jeu ou un évènement fantastique, ou encore de voir des gens se bousculer pour me donner leur numéro. Si je le donnais, lorsque le GSM était devenu d'actualité, cela se transformait souvent en véritable problème : mon numéro était entre les mains de gens bien décidés à m'appeler tous les matins pour me dire bonjour, et à me faire des appels en absence pour que je paye l'appel. Là encore, il fallait recourir à la distance que j'avais pourtant voulu fuir. Tout cela ne laisse personne indemne, ni moi, ni ceux pour qui j'étais le premier Blanc, ni ceux qui se sont retrouvés devant cette distance contrariante ou humiliante ni ceux qui ont dû flatter dans l'espoir de s'émanciper.

Ces relations étranges demandent à être expliquées et réexpérimentées autrement que par mes premières théories naïves qui ne tenaient pas la route. En attendant, vivre comme expatrié dans un milieu isolé de la sorte ne laisse pas indemne. Entre la flatterie intéressée, une vie familiale dissoute, une intimité capturée, une sexualité trop facile ou absente: on peut se complaire dans ce rôle de chef savant, se refermer sur soi, ressentir du mépris, vivre dans le déni, vivre sur les nerfs, car rien ne fonctionne comme on le voudrait, surinvestir les aspects techniques du travail, se croire l'homme bon qu'on nous dit qu'on est, se sentir trahis en réalisant qu'on n'est pas vraiment apprécié, voire même mépriser ceux qu'on ne parvient jamais vraiment à rencontrer autrement…

Je ne dis pas que tous les expatriés ressemblent à ce sombre tableau, mais que tous ont, à ma connaissance, dû composer avec certains de ces sentiments ou de ces contextes. Et puis ce n'est pas tout. Non seulement ces expatriés isolés doivent faire preuve d'une force de caractère pour surmonter ces pressions, mais en plus, lorsqu'ils reviennent au pays, ils sont bien souvent coupés d'une partie de leur société d'origine. Non seulement parce qu'ils ont passé bien des années ailleurs et parfois perdu de vue leur propre réseau d'amis, mais aussi parce qu'ils ne se retrouvent plus dans aucun discours les concernant ou concernant leur place en Afrique. Si certains ont l'air de gérer cela paisiblement, d'autres ne semblent coincés dans un entre-deux, entre ici et là-bas, ailleurs pour un bon moment, parfois nulle part.

Les expatriés sont précisément l'objet d'une racialisation (assignation identitaire) permanente, non pas tant comme expression d'un racisme qui exprime une théorie de hiérarchisation des peuples traduite en droits inégaux, mais d'un racisme plus commun et informel

: on est nommé et pensé bien souvent exclusivement par le prisme de notre couleur de peau. On est apprécié ou déprécié en fonction de notre couleur de peau, convoité ou détesté sur base de ce seul motif et de la quantité de rêverie ou de rancœur que cela véhicule, jusqu'à nous dire là où on peut s'asseoir ou pas, là où on peut se promener ou pas et en quelle compagnie. Si ce n'est pas vécu comme du racisme, c'est sans doute parce que ces assignations identitaires sont aussi parfois source de privilège, que cela s'explique davantage par une différence de statut social et de moyen que par du racisme à proprement parler, et qu'on n'est jamais que de passage même si c'est parfois pour plusieurs années. Enfin, les Blancs nourrissent parfois un imaginaire dans lequel le racisme ne peut venir que d'eux-mêmes, et non l'inverse, même s'il est évident que si nous devions reproduire les comportements dont nous sommes fréquemment l'objet, dans nos pays d'origine respectifs, ce serait évidemment condamnable. Imagine-t-on le quotidien d'un Noir, en Belgique, se faire alpaguer des dizaines de fois par jours en ces termes : « hé le Noir, viens par-là ! » pour acheter des petites choses à un prix démultiplié ? Même avoir une compagne camerounaise, au Cameroun, était sujet à toutes ces tracasseries. Il fallait se cacher pour se protéger de la famille, impossible de marcher ensemble comme un couple dans la rue, car elle se faisait insulter lorsque des inconnus ne me demandaient pas carrément une part de la dot avec un humour taquin. Notre relation aura créé quelques problèmes à ses parents, dès que quelque proche aura appris la nouvelle – les dettes ne sont plus remboursées. Mis à part un cercle très restreint d'amis proche, la relation doit rester secrète sous peine de littéralement pourrir la vie de ma compagne. Là encore, la pression pour la redistribution (d'une rente fantasmée) est féroce, la jalousie est palpable. Ce qui parfois nous rassure, dans le secret d'un aparté entre Blancs ou nous osons faire étalage de ces pratiques irritantes ou de notre consternation qu'on n'ose répéter qu'en ces circonstances, c'est de constater que la plupart des choses qui nous agacent est généralisables aussi entre populations locales profondément ancrées dans des logiques identitaires. Ça n'en est pas moins énervant, mais on se sent moins visé. On réalise qu'on n'est qu'une population parmi d'autres, dans une mosaïque relationnelle fracturée dont chaque élément est assigné à un certain périmètre. Chaque groupe possède sa dose de stigmate et de cliché. Au Cameroun, par exemple, vivre au village donne un statut peu enviable à côté de celui qui vit en ville, le Bamiléké perçu comme un riche radin qui manigance dans son groupe secret, les femmes de la côte coutent cher, mais sont sexuellement active plus longtemps, les Doualas sont paresseux, les rosicruciens ou les francs-maçons sont des sectes de sorciers sur qui on remet tous les maux, les pygmées sont perçus comme des sauvages qu'il faut civiliser ou des moins que rien intriguant de par leurs pouvoirs magiques, les homosexuels sont fréquemment associés à des pédophiles violeurs adeptes de sorcellerie sexuelle, les riches sont malhonnêtes ayant sacrifié des proches, etc. Le Blanc n'occupe là qu'un statut parmi

d'autres. Néanmoins, même si ce constat de stigmatisation mutuelle est pesant, je ne pense pas que le racisme soit un concept très fertile, ni très adéquat, ni émancipateur pour rendre compte des logiques sociales telles qu'elles sont subjectivement vécues.

Je tiens à préciser que je ne tente pas ici de faire l'ethnographie des expatriés, mais simplement de donner tous les éléments à travers un récit partiellement autobiographique, de ce qui a pu me pousser à quitter cette « prison dorée » pas si brillante. La vie en plantation ne se limite bien sûr pas à une perte d'intimité, à des relations de flatterie ou à des pressions psychologiques, on y trouve des parcours multiples et aussi des moments de sincérité et de proximité. Le mot commun, au Cameroun par exemple, pour parler de cette logique de faveur/stigmatisation pour motif identitaire n'est pas « racisme », mais « tribalisme. » Le mot « racisme » est utilisé exclusivement entre Blancs et Noir, toujours aux dépens de Noirs, et jamais entre Noirs. À chacun ses démons, l'histoire de ceux-ci, et sa manière de les nommer pour les gérer. Reste que, quel que soit le nom qu'on donne à ce système de faveur/stigmatisation, cela désigne les mêmes comportements.

Marcher à Yaoundé était une de mes premières fois où, bien qu'on me regarde, je ne sois pas l'épicentre de toute de l'attention. J'avais enfin une forme d'anonymat, un vague sentiment de moindre anormalité. Si les blancs n'étaient pas fréquents, ils n'étaient pas non plus les premiers à se montrer à toute une génération fascinée par cette rencontre, comme ce fut souvent le cas pour moi ailleurs.

J'imaginais pouvoir découvrir cette Afrique autrement, sans toutes ces frontières invisibles qui organisaient notre quotidien.

Paradigmes libérateurs

Pour à la fois comprendre et me donner l'opportunité de résoudre le problème des murs invisibles, j'ai élaboré différents paradigmes en puisant dans les « prêts à penser » de mon environnement culturel. Le fantasme d'être un anthropologue avait cette fonction de me permettre de m'évader de ma prison dorée, afin de nouer des relations plus saines ou plus égalitaires. Le capitalisme, la hiérarchie de l'institution où je vivais, l'héritage colonial, les interprétations raciales (à propos de mon statut privilégié de Blanc) étaient autant de « prêt-à-porter » ou de « prêt-à-penser » qui me permettaient de rêver d'en sortir.

Je pensais alors que c'était la hiérarchie et la vie en plantation industrielle, à travers laquelle je vivais ces expériences, qui organisaient cet isolement mutuel : chacun de son côté du mur

invisible. Par conséquent, sortir de la plantation me permettrait d'échapper aux relations inégalitaires qui façonnaient mon quotidien et ne manquaient pas de rentre toute amitié parfois ambigüe. J'étais même prêt à croire que je vivais sans le savoir dans un environnement « ségrégationniste » puisque comme l'a montré Brink (1979)[71], il est possible de vivre dans une société paisible en apparence sans réaliser la violence identitaire des rapports de force qui l'organise.

La frustration est clairement identifiée : l'isolement dans une sorte de prison dorée. Nous avons aussi un désir : celui de nouer des relations égalitaires pour découvrir autrement l'altérité. Nous avons pléthore de paradigmes prêt-à-porter : la hiérarchie de l'entreprise impose cette inégalité inscrite dans l'organisation spatiale qui va jusqu'à délimiter notre intimité et l'ambiguïté de nos amitiés les plus sincères, les interprétations raciales mettent les blancs sur un pied d'estale et inversement, le capitalisme génère ces inégalités, nos héritages de coloniaux nous mettent d'un côté ou de l'autre de la barrière, etc. Chacun de ses paradigmes engrange ses solutions propres qui peuvent même se renforcer mutuellement : il faut s'émanciper des murs invisibles, s'émanciper de la hiérarchie, sortir de nos prisons identitaires, etc. Pour ma part, je pensais surtout sortir de la plantation industrielle, traiter l'autre en égal, m'astreindre à ne profiter d'aucun avantage particulier et donc partager les conditions de vie matérielle de celui qui m'accueille, traiter l'autre en égal absolu pour lui laisser la place d'exister comme il le souhaite.

Bien entendu, je me trompais sur à peu près toute la ligne, tout cela était d'une incroyable naïveté qui me poussa à aligner les échecs aux déconvenues avant d'ouvrir de nouvelles perspectives.

La ruse comme dialectique du désir[72]

La solution à mon problème était toute faite : m'engager dans une œuvre sociale loin de la plantation. Ainsi je serais utile et aurais des compagnons de route avec qui nous pourrions nous

[71] Dans ce roman de fiction, l'auteur met en scène un Blanc d'Afrique du Sud, qu'une enquête au départ anodine mène petit à petit aux murs de la ségrégation jusqu'alors invisible de son époque.

[72] « Le don comme ruse » était la thèse de Laurent, promoteur de ma recherche. Il y développe que les associations de développement, à défaut d'être capables de partager les normes demandées par les bailleurs de projet, utilisent le don comme ruse pour amener le bailleur à satisfaire leur demande. La ruse est alors l'objet d'une relation inégalitaire où l'offreur d'aide est dominant, et s'inscrit dans une relation de malentendu où les normes du bailleur ne sont pas partagées ni forcément souhaitées de par l'autre partie. La ruse est enfin une tactique relationnelle pour amener l'autre à nos fins sans partager, une vision partagée de l'état final souhaité. Laurent s'inscrit dans une anthropologie du don héritée entre autres de son promoteur à lui (Singleton), fasciné par la dimension irréductible de l'altérité qui marque l'inachèvement permanent du parcours de l'anthropologue, condamné à ne jamais achever la rencontre qui est l'objet de sa vocation. La ruse développée par Laurent possède alors un caractère potentiellement manipulateur qui peut même être une forme de malveillance dès lors qu'une partie sait, ce faisant, nuire aux intérêts de l'autre. Elle peut tout aussi bien être une stratégie du faible, ou une manière de faire œuvre commune sans partager de sens commun au préalable, autant de nuances discutées par Latouche, Servais, Laurent et Singleton (2004). Lund (2014) développe quant à lui le malentendu comme objet éthique et réflexif constituant de la rencontre. Enfin, Laurent revient sur le malentendu sans discuter du don ni de tactique. Le projet de développement du Burkina du début de sa carrière, objet du malentendu, est alors une photo sur un mur au Cap-Vert, un objet symbolique dont il ne comprend pas tout de suite la portée, qui nourrit la rencontre qu'elle éclaire en retour.

traiter en égaux autour d'un projet commun qui servirait une cause juste. Ils auraient même tout à m'apprendre, ce dont je me réjouissais.

J'ai alors rencontré Hervé, le directeur d'un orphelinat qui était venu saluer la famille et demander du soutien. Il avait une bien meilleure maîtrise du français que la plupart des gens que je pouvais rencontrer dans ce milieu rural avec qui il était parfois dur de communiquer. J'ai alors demandé à l'accompagner dans l'espoir de me rendre utile à son œuvre. Il était directeur d'un orphelinat dans les faubourgs de N'Zérékoré, la grande ville proche.

La réception fut grandiose : beaucoup d'enfants m'y attendaient pour fêter ma venue, un professeur leur fit réciter leurs leçons en cœur, puis ils m'ont montré leurs infrastructures précaires et expliqué le fonctionnement de l'institution. Ils m'ont offert à manger et à boire malgré de très apparentes lourdes difficultés matérielles à le faire, et enfin, ils m'ont formulé leurs attentes et leurs besoins. J'ai répondu que je voudrais me rendre utile, et passer du temps sur place. Nous étions d'accord, c'était parfait, je pouvais donc m'engager. Je reviendrais donc quelque jour plus tard afin de passer la semaine sur place.

L'orphelinat était mon fantasme qui répondait à mon désir, ce qui motivait notre relation de mon point de vue – Hervé aussi avait son fantasme. C'était ce dont Hervé pouvait se servir pour faire avancer notre « coopération. » Il allait me faire don de ce qui comblerait ce désir, ou tenter de le faire dans la mesure où mon fantasme n'était pas tout à fait clair pour lui. Je postule ici que la ruse déborde largement du don matériel et apparent qui engage la relation et agit sur cette dernière par un subtil jeu de dette morale tacite ou non, mais réside aussi et surtout dans toute la mise en scène qui est faite pour satisfaire le désir afin de m'amener ailleurs. Ce n'est, par exemple, pas tant un plat de riz avec une sauce gluante qui est *donné*, mais le désir d'être bien accueilli qui est *reçu*. La ruse est donc avant tout une histoire de fantasme mutuel qui façonne une rencontre malentendante. Le directeur de l'orphelinat ignore mon désir véritable, de faire une rencontre comme la sienne, mais pense que ce que je veux voir, c'est uniquement l'orphelinat et non une coopération socialement constructive et humainement égalitaire. C'est donc l'illusion de l'orphelinat qu'il va entretenir dans l'espoir de répondre au désir qu'il imagine être le mien, afin de m'emmener ailleurs.

Un caillou dans la chaussure

Nous voilà partis pour travailler ensemble. J'imaginais qu'il faudrait assister le professeur, aller chercher les enfants, les surveiller pendant les récréations ou au dortoir, bref, que je serais la petite main de la maison. Rien de tout cela n'arriva. Au contraire, le « réel » qui n'était encore qu'une mise en scène pour répondre à un fantasme était plein d'aspérité. Vite reléguée au rang de

détail sans importance, ou qu'il serait malveillant de questionner, ou encore qui trouvent une explication toute faite dans le « manque de moyen » sans cesse invoqué : pourquoi de grands enfants sont scolarisés dans le même unique local que les tout petits ; pourquoi même les grands répètent leur alphabet alors que ça ne doit plus être à leur programme depuis des années; pourquoi l'un ou l'autre portent-ils des uniformes scolaires différents tandis que la majorité n'en porte pas…? Partant aussi du principe que je découvre tout pour la première fois, je ne soupçonne rien. Pourtant, il me semble évident aujourd'hui que c'était une mise en scène théâtrale, un leurre que ces aspérités trahissaient. C'était ce qu'il fallait me montrer pour initier la « coopération, » pour répondre à ce qu'il pensait être mon désir.

Questionner ces détails est une démarche pénible : j'avais besoin de croire en la mission de mon ami le directeur de l'orphelinat, afin de satisfaire mon désir de m'émanciper de la plantation en me rendant utile, et cette rencontre semblait parfaite puisqu'elle donnait vie à mon fantasme. Qui suis-je pour poser des questions gênantes, intrusives, ou qui soulèvent les contradictions apparentes? Comment pourrais-je mettre en doute sa bienveillance et son intégrité alors même que leur accueil généreux m'endettait émotionnellement à leur égard ? Fantasme, politesse, nouveauté et obligation morale me gardaient sur les rails qu'il avait tracés pour moi.

Je vais insister, dans ce récit, sur quelque une de ces aspérités qui trahissent la mise en scène. Aujourd'hui, je connais la fin de cette histoire et j'ai mené d'autres enquêtes au cours desquelles le même genre de scénario s'est reproduit, et surtout j'ai fait le deuil de mon désir initial et de la vision naïve qui l'accompagnait, ce qui facilite la déconstruction de cette expérience. Mais lorsque mon ami et moi l'avons vécue, rien n'était aussi clair ni évident. Le désir et de fortes émotions suscitées par l'empathie face à la souffrance bien réelle et cruelle des autres scellaient ma vision du monde et celle de mon rôle à jouer dans cette relation.

Malaise et désillusion

Je suis donc retourné passer plusieurs jours à l'orphelinat afin de vivre notre possible collaboration. L'orphelinat était un moyen, pas une fin. Hervé avait su faire une splendide mise en scène d'orphelinat, qu'il ne pourrait assumer toute une semaine durant, mais qu'il n'était pas en mesure de me refuser étant donné qu'il plaçait beaucoup d'espoir en notre collaboration. Lorsque je suis revenu pour passer quelques jours à ses côtés, je suis sorti du cadre de ce qu'il pouvait maîtriser en termes de mise en scène. J'étais sans doute censé rester dans mon environnement, lui donner une enveloppe, et ne venir qu'occasionnellement constater les bienfaits de notre collaboration en allant visiter ces enfants adorables et reconnaissants. Ma vision du monde et de mon rôle aurait alors pu rester cohérente et très valorisante. La flatterie et l'amour propre entretenu

face à ces enfants reconnaissants sont une arme puissante dans des relations de corbeaux à renards. Il fallait être naïf pour être bon.

Il s'est vite avéré que l'orphelinat était davantage un terrain vague utile aux enfants du quartier désireux de jouer au ballon qu'une infrastructure d'accueil fonctionnelle de quoi que ce soit. Il n'y avait pas de chambre pour héberger les enfants abandonnés à leurs sorts, il n'y avait jamais de professeur, qui avait dû être amené pour les circonstances de notre première rencontre. La mise en scène montrait peut-être ce que les acteurs voudraient que la réalité soit, grâce à mon aide. J'ignore la vérité de leurs intentions que je pense toutefois être aussi bonnes que maladroites. Ce qui est certain, c'est que je ne pourrais investiguer leur réalité qu'à travers les interactions qu'on nouait, toutes illusoires, trompeuse ou manipulatrice qu'elles soient, et qu'ils se sont démenés pour satisfaire mon phantasme afin de s'assurer ma contribution. Chaque jour passé sur place faisait vaciller mes illusions. L'analyse des aspérités de notre rencontre est donc l'unique moyen de dévoiler des apparences bancales.

Le directeur me confia un poste dont il changeait le titre ronflant et les fonctions exagérément responsabilisantes au gré de nos conversations. Mon ami semblait extrêmement préoccupé par les mots de mon titre, tandis que cela m'indifférait. Il insistait pour rendre cela officiel en l'inscrivant sur un document, tandis que je n'en voyais pas l'intérêt d'autant de formalisme précipité. Moi je voulais qu'on se concentre d'abord sur notre action – et je découvrais petit à petit qu'elle restait encore à définir de bout en bout. Il m'attribuait quatre missions : (1) me servir de mon savoir-faire informatique basique pour mettre en ordre les aspects administratifs (quasiment inexistants) ; (2) me servir de l'importance qu'on me donne en tant que Blanc pour ouvrir les portes utiles à la reconnaissance légale de son infrastructure et aux demandes de fonds auprès des antennes des ONG locales et internationales ; (3) trouver de l'argent en organisant des récoltes de fonds en Belgique ; et enfin (4), identifier la population cible en organisant un fichier des orphelins au nom desquels toutes les autres démarches avaient un sens. Je pensais pouvoir lui apporter un coup de main sur ces différentes missions. En réalité, je n'étais pas vraiment en train de me joindre à son ONG comme il était convenu : il fallait la créer de toute pièce, et c'était d'autant plus difficile qu'il avait pris soin de ne jamais m'annoncer la couleur. Toute notre relation était basée sur le fait que je ne devais pas me rendre compte de quoi il en retourne exactement. Plus notre rencontre progressait, plus je réalisais que l'orphelinat n'était qu'un rêve mutuellement utile à notre rencontre.

L'aspect administratif était totalement confus à mes yeux. Mais pour lui, tout cela avait l'air évident, malgré les contradictions abondantes et l'absence de documents. Il n'y avait pas de fiche

de paye, aucun compte rendu de quoi que ce soit relatif au passé ni projet d'avenir, pas le moindre document explicatif de la mission de l'ONG, pas la moindre trace de don par le passé, aucun plan d'action, rien de rien. Juste quelques rares documents dont j'ignorais tout de la portée juridique et administrative, ni même si c'était des documents qui se référaient réellement à notre institution. Ce sentiment de confusion ou de vacillement allait me poursuivre tout au long de mes enquêtes ultérieures sur bien d'autres sujets. Cette chute en avant de la compréhension est un moteur essentiel à l'investigation. Mon interlocuteur improvise probablement des histoires ad hoc, et il faudrait être un grand génie pour qu'autant d'improvisations restent cohérentes les unes avec les autres. Il faudrait être encore de plus de talent, voire de magie, pour que cela reste cohérent avec les informations glanées en dehors de cette relation – c'est souvent là que c'est ingérable pour celui qui brode ces récits ad hoc. Hervé était dès lors contraint de me garder sous son contrôle. « Ne va pas par-là c'est dangereux ! » ; « il ne faut pas parler avec celui-ci ou celle-là ! » était autant de moyens de me garder sur les rails en jouant sur mon manque total d'autonomie.

L'ONG avait un nom et un code légal qui attestait de son existence. Mais j'en arrivais même à douter qu'il s'agisse bien du lieu où je me trouvais. Peut-être était-ce le document d'une autre infrastructure…

Le directeur changeait parfois la signification de l'acronyme de son organisation pour y ajouter à sa convenance les enfants victimes du sida, d'autres maladies ou handicap, ou dont les parents en seraient victimes, ou encore pour mettre l'accent sur la scolarisation ou l'alimentation. L'acronyme était une suite de lettres dont le sens était encore en cours de négociation en fonction de ce qu'il imaginait être mon désir négocié avec le sien, ou son projet selon la conversation. Tous les jours il avait un nouveau projet… Il avait pris pour habitude de se tourner vers moi à ces occasions, comme pour attendre mon consentement éclairé. La signification de l'acronyme n'avait pas d'importance à mes yeux pourvu que je comprenne ce qu'on était censé faire, et ces modifications me laissaient penser que notre action était insaisissable. Mais à force de changements, ça prenait une tournure ingérable et il fallait se recentrer : « *que veux-tu vraiment ?* » lui demandais-je alors en ces circonstances. Mon ami Hervé se jetait sur n'importe quelle cause ou toutes en même temps, en insistant systématiquement sur des fragments de phrases issus d'une herméneutique humanitaire qu'il me faisait découvrir et me paraissait, pour le coup, vide de sens. Comme si cette suite de mot aux connotations à la fois savantes et administratives avait pour effet magique de tout éclaircir, d'ouvrir toutes les portes et surtout de balayer le doute. Je pensais alors qu'il était urgent de circonscrire nos objectifs, nos moyens, nos donneurs et nos receveurs avant de faire quoi que ce soit. Pour moi, on ne pouvait pas changer de mission et repenser l'ONG chaque matin. Je partis donc à la quête de ses intensions.

En voulant éclaircir ce que je pensais pourtant déjà clair en arrivant, j'entrais sans le savoir rentrer dans une interminable négociation à propos de qui on est et qu'est-ce qu'on fait, alors que je pensais me joindre à son projet déjà bien rôdé… Il m'avait vendu un orphelinat, et je trouvai qu'une fragile mise en scène qui cache un projet en friche, totalement inabouti, pratiquement improvisé pour ne pas dire inexistant. C'est donc toujours à rebours et par mille détours, par déconstruction progressive des apparences, que je m'approche du commencement : « qui sommes-nous et qu'est-ce qu'on souhaite faire ? » Chaque aspect de son ONG, et donc de notre supposée action commune, aura dû être déconstruit puis négocié à rebours, et il semblait tout mettre en œuvre pour que je ne puisse jamais le comprendre.

Je sentais poindre dans mon esprit que la première rencontre était tout simplement du bluff. En fait ni lui ni moi ne savions ce que nous faisions, pour qui ni comment, mais nous étions déterminés à le faire, et nous n'avions que notre bonne volonté. Nous en discutions longuement, des soirées entières, et il était difficile de stabiliser mon ami dans une mission en particulier tant il voulait les embrasser toutes. Lorsque l'illusion est défaite, cela devient logique : toutes les causes sont bonnes dans la mesure où elles ne sont que le motif d'autre chose qui ne peut être dit ou qui n'est même pas encore déterminé. Qu'importe, pourvu que quelque chose se fasse. Mais faire quoi exactement ? La seule invariance dans ces expériences malentendantes, c'est que l'autre a besoin de mon argent, du prestige qu'on me donne, pour faire quelque chose qui ne semble pouvoir l'être qu'au prix d'un grand mystère.

Un soir, alors que nous partagions notre carpette au sol, que nous avions bien parlé et qu'il était venu le moment de dormir, mon nouvel et énigmatique ami le directeur se mit à sangloter. Je l'entendais étouffer vainement ses pleurs dans l'obscurité, et lui demandai de me dire ce qui ne va pas. Il me confia alors son impuissance et sa détresse par rapport aux enfants et à son incapacité à mettre sur pied l'œuvre humanitaire de ses rêves. Le monde semblait entraver sa course à la justice et au bien. Je trouvais ça incroyablement altruiste de souffrir à ce point-là pour une cause aussi noble. Venir en aide aux enfants défavorisés était ostentatoirement la mission de toute sa vie. Mon ami était définitivement un homme bien comme on en rencontre peu, ses larmes en attestaient et me rassurait dans la poursuite de mon fantasme malgré les difficultés et les doutes. Cette émotion, bien davantage que l'herméneutique humanitaire, avait pour effet de balayer toutes mes incertitudes, et d'inhiber mes doutes. Tout comme mon empathie face à la souffrance et l'injustice évidente était terriblement rassurante en ceci qu'elle suffisait à justifier notre action commune. L'émotion était devenue suffisante pour agir tant qu'elle serait vivace. Et si nous étions égarés dans cette aventure altruiste, nous le serions ensemble.

Il y avait autre chose qui accompagnait ses larmes, et qui me parut facultatif au premier abord : il regrettait une meilleure époque au cours de laquelle tout allait bien. Il me confia son impuissance contre laquelle il luttait chaque jour, et à laquelle j'apportais sans doute un espoir. Son désespoir de ne pouvoir aider les enfants était inextricablement lié à une angoisse plus humaine et terre à terre que l'abnégation et le sacrifice : c'était consubstantiel à son émancipation. Non pas qu'il veille, simplement accédez à la consommation, mais peut-être cherchait-il à se réaliser en faisant quelque chose de constructif. Son impuissance dans sa mission recouvrait parfaitement le constat qu'il n'est pas la personne importante qu'il se plait à paraître tant bien que mal devant ma famille et moi-même et enfin dans les rues de la ville. Il se sent n'être rien, sans perspectives aucunes, ni pour lui, ni pour son projet, ni pour lui *à travers* son projet ; peut-être même se doute-t-il que notre collaboration ne va pas l'amener à toucher les l'argent dont il a besoin – en face de ma déception à venir se trouve la sienne, à ceci près que mon avenir tout entier ne dépend pas de cette rencontre, tandis que le sien s'y est fortement accroché. Sans doute que ses efforts incroyables pour organiser notre relation le renvoyaient régulièrement à cette humiliation et à cette impuissance écrasante.

Il me raconta qu'il avait fondé l'ONG avec quelques collègues au cours d'une époque radieuse ou tout semblait aller pour le mieux, jusqu'à ce que l'armée se saisisse de leurs locaux pour en faire un dépôt de boisson, et que ses collègues finissent par lui tourner le dos en abandonnant l'initiative décrite comme broyée par un monde injuste et autoritaire. L'injustice du monde que son récit laisse paraître de manière évidente est un élément récurrent dans mes enquêtes : la dictature est fréquemment invoquée avec pour fonction de se voiler la face, elle rend totalement irresponsable de ce qui ne tourne pas rond. Aujourd'hui je doute de son histoire, parce qu'elle est extrêmement simpliste et rentre dans un schéma beaucoup trop fonctionnel à notre action. J'en doute parce qu'entre temps, j'ai entendu beaucoup d'histoires semblables, sachant qu'elles sont fausses ou très improbables, et que cette simplicité apparente du mal qu'on exagère pour mieux s'en faire la victime vient masquer autre chose tout en motivant de prendre fait et cause. Sans doute la réalité est-elle beaucoup plus compliquée et compromettante: problème de fonds, de foncier, situation illégale, détournement de la part de ses associés ou de lui-même, rejet de son action par les parents du quartier, abandon par ses partenaires par manque de confiance, incapacité à monter des dossiers, peut-être que l'organisation existe toujours, mais qu'il en a emporté quelques documents lorsqu'il en a été chassé, peut-être que son institution n'a jamais vraiment été fonctionnelle, qu'elle est encore neuve, va savoir… La dictature qu'on invoque pour s'en faire la victime permet de ne pas raconter tout ça, tout en garantissant une coopération contre

un mal et une injustice qui rassemble. Peut-être aussi est-ce la cruelle et simple vérité, je n'en saurai jamais rien.

Quoi qu'il en soit, dans quels locaux étions-nous lorsque nous en parlions, et que reste-t-il du projet initial? Je pense qu'il n'en restait qu'un code à peine lisible sur un document d'allure officielle, un acronyme à signification variable, un terrain vague au bout duquel se trouve une grande maison inachevée et déjà partiellement en ruine, dont la pièce principale est occupée par un champ de maïs, à côté de laquelle nous sommes en train de chercher le sommeil en pensant à la cruauté du monde que nous allions combattre ensemble dès l'aurore.

Nous sommes donc allés parcourir les rues les plus défavorisées de la ville pour y identifier les orphelins atteints du Sida. C'était finalement devenu, selon lui, la mission la plus importante et la première à entreprendre. Cela me convenait parfaitement. Il m'emmena voir une voisine pour commencer. Une femme aux jambes atrophiées qui travaillait un lopin de terre urbaine en marchant à quatre pattes entre deux positions assises à partir desquelles elle désherbait son potager. Elle avait de nombreux enfants, et cela montrait la misère contre laquelle nous devions lutter. Mon ami disait procéder à ces identifications depuis des années, en attendant d'avoir les fonds qu'il saurait alors utiliser de manière optimale. Mais il n'y avait aucune trace de ce travail.

Durant ce probable simulacre de maraude, les aspérités se multipliaient encore. Si je prenais quelque initiative, mon ami devait déployer de grands efforts pour me garder sur les rails de ce qu'il avait prévu. Ce qui est relativement facile en Afrique: je suis blanc, je ne connais rien, et puis après tout, il en va de ma sécurité de ne pas aller par-ci ou par-là, et de ne pas parler avec ceux-ci ou ceux-là. L'argument sécuritaire est fréquemment invoqué par les informateurs pour étouffer l'initiative, garder le monopole de ma personne et par-là contrôler la miser en scène: « *reste avec moi, parce que là-bas c'est dangereux.* » Il m'aura fallu, les années suivantes, prendre l'habitude de marcher seul pour reconnaître le danger et du même coup ces histoires qui ont pour seul but de me contrôler. J'étais de plus en plus gêné de me faire promener d'un lieu prédéterminé à l'autre sans comprendre la logique de nos agissements.

Voilà qu'Hervé change constamment de langue, de sorte que je ne comprenne jamais bien ce qui se trame lors de nos entretiens avec gens que nous allions voir à domicile. Nous voilà en train de parler avec des parents qui vivaient dans une belle maison. Je me tenais à l'écart et lui faisais confiance. Puis, une dispute éclata au sujet d'un enfant. Hervé était pris à partie et je me suis senti obligé d'intervenir. Hervé me supplia de noter l'enfant sur la liste des futurs bénéficiaires. En posant des questions pour tente de comprendre ce qui se passait, je compris que nous étions chez des membres de la famille d'Hervé, à qui il doit de l'argent, et que l'inscription de l'enfant sur la liste était en fait une manière d'éponger sa dette. Le voilà qui insiste et supplie

pour que j'inscrive le nom de l'enfant, ce qui était profondément malhonnête, puisqu'il n'était pas orphelin ni déshérité. Je vacillais encore. Commençait à poindre dans mon esprit que nous n'étions pas du tout, depuis le début, en train de cibler une population bénéficiaire cohérente par rapport à nos objectifs.

Les orphelins abandonnés à la rue, et dont nous étions en train de faire le recensement, avaient des parents et une maison. Aussi absurdes que celui puisse paraître, nous recensions les orphelins auprès de leurs parents… Et au fond, qu'est-ce qui me dit qu'ils n'ont pas aussi déjà une école ? Et surtout, comment mon ami pouvait savoir que ces enfants avaient le Sida ? À cette question, lorsque je demandais des garanties, il avait aussi toujours une histoire ad hoc, très convaincante en soi, mais totalement incohérente avec notre quotidien, mes observations ou ses autres histoires… Il avait par exemple eu accès aux fichiers du HCR et d'autres organismes du genre avec qui il avait eu diverses collaborations (mais sans aucun document ni relation tangibles à l'appui. Je suis allé rendre visite au directeur de l'antenne locale du HCR, sans résultat. À propos de l'absence de ces documents, une histoire vient encore tout arranger, et une autre histoire pallie indéfiniment les incohérences des versions précédentes tout en posant de nouvelles questions…

Au fond, ça n'était pas si grave à mes yeux que son orphelinat ne soit qu'une mise en scène bancale. Je comprenais qu'il ne se sentait pas libre d'être transparent, et décidai de lui donner des garanties sur le fait qu'il puisse se permettre d'être franc sans perdre mon soutien. Tacitement et très progressivement, on avancerait alors sur de bonnes bases (c'est-à-dire sur des bases réelles et partagées). Sans se l'avouer ouvertement, il dévoilait progressivement être nulle part tandis que je comprenais devoir tout recommencer. Je ne me joignais pas à un projet existant, mais à un simulacre maladroit qu'il souhaitait devenir réalité.

Le soir venu, je mettais les listes d'enfants recensés au propre. J'avais de nombreuses questions sur l'orthographe des noms, auxquelles je finis par comprendre qu'il répondait au pif. Pour moi c'était important, car cela devait devenir un instrument de suivi. Pour lui, c'était sans doute juste un « passe » permettant d'accéder à des fonds.

Puis, le voilà qui s'assied à côté de moi et recopie les listes que je mettais au propre. Je le regardais du coin de l'œil en me demandant pourquoi il recopiait mon travail. Je vis que son écriture était parfois hésitante, qu'il comblait ses hésitations par des ratures donnant la vague impression d'être des lettres très stylées tel un écrivain sûr de lui. Je comprenais qu'il n'était pas à l'aise avec l'écriture et m'inquiétait, intérieurement, de comment nous allions procéder à distance, supposant que je lui trouve des fonds… voilà qu'en regardant son document de plus près, je constatai qu'il répétait plusieurs fois les mêmes colonnes « prénom » par exemple. Là, je vacillai intérieurement en me disant que c'était la catastrophe. Il gribouillait un document aux allures

administratives, inventait des codes et des chiffres, répétait les mêmes colonnes pour compléter les blancs…

Nous eûmes alors de longues conversations. J'acceptais de chercher des fonds pour aider ces enfants (restait encore à savoir comment). Mais en contrepartie, il fallait qu'on trouve une action qui ne soit pas mensongère, car je ne voulais pas demander de l'argent à des bailleurs en leur vendant une aide aux orphelins atteints du sida alors qu'il n'y avait ni orphelin, ni la moindre preuve de sida…

C'est là qu'émergea son rêve. Cette fois, il allait s'y accrocher, sans plus changer d'avis. Son rêve ultime était de créer un village d'enfant. Il prétendait avoir des terres dans son village, qu'il pourrait facilement utiliser à cette fin. Il fallait juste l'argent pour construire le village et payer le personnel. Je me sentais de plus en plus démuni… Et surtout peiné de devoir systématiquement désamorcer les attentes incroyables qu'il nourrissait à mon égard… où irais-je trouver l'argent nécessaire à construire tout un village ?! Et sur quel motif, avec quelle garantie étant donné qu'on a à peine une liste de bénéficiaire de quelque chose qu'il restait à préciser !

Lui vint alors l'idée qui allait tout résoudre. Il allait faire travailler les enfants. Après tout, près de son village natal, là où il se voyait construire un village d'enfant, se trouve une rivière dans laquelle on peut secrètement trouver de la poussière d'or. L'argent que je lui enverrais grâce à cette récolte de bénéficiaire (de quelque chose qui restait encore à préciser) servirait alors juste à mettre en place un projet financièrement autosuffisant grâce à l'orpaillage clandestin.

Une partie de moi pensait comprendre : en admettant qu'il veuille vraiment aider les enfants, il lui fallait des revenus, et c'était sans doute préférable de les faire travailler que de les laisser trainer dans la rue. D'un autre côté, ça ressemblait de plus en plus à un trafic d'enfant qui pourrait très bien servir de main-d'œuvre corvéable à merci sous couvert d'œuvre humanitaire.

Il me confia une petite pépite, de la taille d'un grain de sable, à faire authentifier. J'étais vraiment inquiet. Dans quelle aventure bancale il allait se lancer ? Est-ce que j'arriverais à sauver notre œuvre commune constructive, ou financer ce qui deviendrait un trafic d'enfant contraint de travailler clandestinement ? J'appelai quelque contact de confiance pour leur demander quoi faire de la pépite. Les conseils étaient unanimes : si de l'or se trouvait quelque part, il fallait mieux ne rien dire pour ne pas que le gouvernement s'en empare. Ce ne serait en rien un service pour son village d'origine, c'était mieux de laisser tomber. Mais Hervé ne voulait rien savoir…

Mon départ était proche. Et je n'avais rien de rien pour emmener en Belgique. Pas le début d'un projet crédible, pas de contact sérieux, pas de documents, même aucune idée de ce pour quoi j'étais sensé récolter des fonds. À force de doute et de question inlassable de ma part sur tout ce qui ne tourne pas rond, Hervé ne savait plus sur quoi rebondir.

Dans l'urgence, je devins plus directif. Je lui dis qu'il n'était pas nécessaire d'inventer des orphelins, de leur ajouter des handicaps à eux ou à leurs parents, d'inventer sans cesse de nouvelles tares pour les rendre plus crédibles comme receveur d'aide. De toute façon, je refuserais de mentir. Pourquoi ne pas dire la vérité ? Ces enfants sont pauvres et bénéficieraient tout simplement d'une aide pour financer leur scolarisation. Comme il restait peu de temps sur place, je lui demandai de réunir tous les enfants de la première mise en scène. C'est eux que je prendrais en photo, un par un, avec leur nom, afin d'assurer le suivi. Ils écriraient chacun une lettre ou feraient un dessin pour exprimer ce qu'ils aimeraient devenir avec le soutien de leur parrain ou marraine que je trouverais en Belgique. Il fallait procéder au plus vite, tant que j'étais sur place, et discuter après d'un suivi crédible pour les fonds.

Nous avons procédé de la sorte. Les enfants étaient tous réunis à nouveau, et le professeur du premier jour leur expliqua ce qu'il fallait faire. J'avais bien insisté pour que chaque enfant soit totalement libre de ce qu'il dessinerait ou écrirait. Il fallait simplement que cela illustre son désir pour l'avenir. Je tenais vraiment à ce qu'un contenu original soit produit, loin des phrases toutes faites ou du misérabilisme dont il usait sans cesse. Et si ça ne devait être qu'une vague rature, tant pis ! Ce serait une rature authentique, accompagnée d'une photo, et d'un appareil de suivi qu'il restait à mettre au point. Une rature authentique serait, d'après moi, plus touchante qu'une phrase toute faite. Ce que des bailleurs pourraient aisément comprendre étant donné que ce ne sont que de petits enfants. Ils verraient, l'année suivante, la rature se préciser grâce à leurs dons. Hervé était totalement d'accord avec moi, et nous fîmes tout ça à la va-vite avant mon retour en Belgique.

De retour, chargé de l'espoir d'un certain nombre d'enfants ainsi que de mon ami Hervé, il semble impossible d'organiser un quelconque suivi. Pour moi, cela devait être mis en place et garanti pour que je puisse rencontrer d'éventuels bailleurs.

Me vint à l'esprit d'ouvrir une de ces enveloppes destinées à un éventuel parrain ou marraine. J'en ouvris une, puis deux, puis trois… Elles se répétaient, Hervé n'avait pas respecté notre engagement sur la liberté des enfants. À la place, une mise en scène maladroite et standardisée. Je me sentais trahi et en dépité, incrédule puis en colère. Pourquoi fallait-il qu'il truque toujours tout ? Pourquoi ne pouvais-je pas lui faire confiance ? À la colère succéda la culpabilité : sans doute n'avais-je pas tout compris ; qui étais-je pour remettre sa parole en doute ? Qu'ai-je mal fait pour qu'il ne puisse pas me parler franchement, et agisse toujours de manière détournée ?

Nos quelques contacts téléphoniques et de mauvaises qualités ne permettaient pas de poursuivre le projet à distance. Je me contentais de lui envoyer parfois une aide financière qu'il disait vitale. À l'époque, j'étais étudiant et n'avait même pas commencé l'anthropologie. La confiance étant mise à mal tandis que j'étais usé par ces demandes récurrentes, coupable de voir

ces dizaines de lettres d'enfants auprès de qui j'avais peut-être commis l'erreur de donner de l'espoir. Vint un jour où je refusai de lui envoyer l'aide qu'il implorait, et je n'eus plus de nouvelles pendant quelques semaines.

Puis, la dame qui nous préparait à manger sur place m'appela pour me dire que notre compagnon Hervé est mort des suites de sa maladie chronique, raison pour laquelle il me demandait si souvent de l'aide. Il était mort, notre projet parti en fumée. Je n'ai donc plus jamais pu retourner sur place. Il a emporté ses rêves avec lui, ainsi que toute possibilité pour moi de les poursuivre si l'envie me prenait de rester fidèle à mes engagements. Ne reste plus que ces enveloppes chargées de rêves truqués dans un fond d'armoire, avec quelques documents usés aux acronymes à significations variables, et quelques souvenirs auxquels il fallait donner un sens…

Discussion : danse avec la ruse

Hervé avait un projet en gestation qui s'est précisé par la suite. Son ambition était celle de construire un village d'enfant économiquement autonome quitte à les faire travailler en absence de bailleurs, sinon celle d'être simplement quelqu'un de reconnu à travers sa capacité à aider. Il était prêt pour ce faire à mobiliser une herméneutique humanitaire dont il maitrisait mal les codes. Celle-ci n'était pour lui qu'un outil qu'il utilisait comme des mots vides de sens permettant d'ouvrir des portes ou des flux de moyens en tout genre. Par exemple, l'identification des enfants déshérités n'était qu'une tentative maladroite d'entrer en contact avec des bailleurs potentiels. Pour ce faire, il surenchérissait dans la misère. Il fallait être « prioritaire » sur la liste des nécessiteux, hyper compétitif sur un marché de la compassion. Il voyait en moi une opportunité qu'il a largement fantasmée pour répondre à son désir : je serais le Blanc surpuissant capable d'user de mon capital relationnel, financier, de mobilité, de crédibilité et de solvabilité pour lui ouvrir toutes les portes. En réalité, je n'étais qu'un jeune paumé sans ressources financières ni compétence utile, avant tout désireux de faire des rencontres autrement que dans le microcosme des plantations industrielles. Pour ma part, j'avais aussi un fantasme qui serait aussi le moteur de notre relation.

Pour me « capter » dans une relation durable dans laquelle je répondrais à ses désirs, il m'a constamment maintenu dans une mise en scène qui a deux objectifs. L'orphelinat était un don. Il m'a donné ce qu'il pensait que j'étais venu chercher. Le premier est de cacher la réalité : son institution n'était qu'une ambition flottante et inaccessible compte tenu de ses compétences et de ses ressources. S'il fallait cacher cette réalité pour conserver la relation, l'autre objectif consiste à en montrer autre chose à la place. Cette autre réalité tente de correspondre à l'image qu'il se faisait de mon fantasme, celui d'un orphelinat abouti. Enfin, cet écart entre le réel et le fantasme n'est pas un simple malentendu, mais une mise en scène très travaillée lui demandant beaucoup d'effort

qui implique d'avoir conscience qu'il s'agit bien d'une mise en scène. C'est un malentendu entretenu comme tel consciemment pour être fonctionnel à une relation qui, sinon, dans son imaginaire au moins, ne lui donnerait pas satisfaction.

Enfin, pour combler le vide entre la mise en scène d'une part, et ce qu'elle cache d'autre part, il faut prendre la relation à rebours. Les « aspérités » sont les indicateurs de ce décalage entre la mise en scène et ce qu'elle cache. Suivre la piste des aspérités consiste donc en un dévoilement. Ce dévoilement est vécu comme une désillusion puisqu'il consiste précisément en la prise de conscience que le fantasme perçu jusqu'alors n'est qu'une mise en scène maintenue par l'informateur, qui cache autre chose.

De cette prise de conscience progressive et à rebours émerge des affects négatifs : d'abord le sentiment que quelque chose cloche ou ne tourne pas rond, puis celui de s'être fait avoir, l'insécurité relationnelle, on se sent trompé, stupide, on peut ressentir de la rancœur et, surtout, de la frustration lorsqu'on comprend que le fantasme ne sera pas réalisé. Ces affects négatifs sont aisément niés avec l'aide de l'informateur qui, lui aussi, n'a pas du tout envie ni intérêt à ce dévoilement : chacun a finalement envie de trouver une explication ad hoc qui permette de ne pas vivre cette désillusion mutuelle. C'est la raison pour laquelle j'ai été si longtemps tenté de croire en ses explications. Puis, j'avais besoin de le disculper. Les élèves avaient des costumes d'école différents ? Qu'à cela ne tienne, plutôt que de croire que je me fais tromper, j'imagine volontiers que je ne comprends pas bien le contexte, qu'ils ont dû les recevoir à prêter pour l'occasion. Les orphelins ont des parents ? Qu'à cela ne tienne, c'est certainement parce qu'ils ont été recueillis temporairement dans une famille plus éloignée. Hervé m'a clairement raconté n'importe quoi à propos de la maladie dont sont victimes ces enfants ou leurs parents ? Qu'importe ! C'est certainement qu'il a effectivement eu des informations vérifiables, mais aujourd'hui inaccessibles. Si j'étais enclin à y croire, et lui à me les inventer, c'est certainement parce que nous en avions tous les deux besoin. Il en avait besoin pour me « capter » et moi pour vivre mon illusion. La mise en scène participe d'une co-construction plutôt involontaire.

L'intersubjectivité est donc façonnée par ces émotions ainsi que la capacité de les digérer. Les données produites sont radicalement différentes selon la position adoptée. Hervé peut paraître tantôt comme un esclavagiste en herbe ou un escroc, tantôt comme un sauveur broyé par un monde injuste. Certes, en tant que chercheur, il ne m'importe pas de le juger moralement. Néanmoins, la production de donnée est clairement conditionnée par ce processus de décentrement qui ne peut se faire sans cette désillusion. Et ce parcours n'est pas réalisable, dans mon intimité, sans gérer ces affects positifs comme négatifs. Quelle que soit la réponse que chacun apporte à ses passions, il reste que pour comprendre cette relation intersubjective, pour rendre compte de l'altérité, il est

indispensable, dans ce genre de contexte, de prendre les relations à rebours en comprenant « comment suis-je en train de me faire avoir? »

On perçoit donc ici très clairement l'interconnexion entre l'engagement moral (vivre une expérience égalitaire et socialement constructive) et la production de données. Tant que je ne suis pas prêt à admettre que je ne suis pas tout à fait en train de vivre mon engagement moral, je produirai des données concordantes avec l'illusion de la mise en scène. Tandis qu'inversement, reconnaître la mise en scène en acceptant la désillusion permet de rendre compte du gouffre qui nous sépare. Reste encore à tenter une traversée entre mes significations et celles d'autrui, là est tout l'enjeu de ma discipline.

J'aurai donc vécu une rencontre, mais qui n'est pas du tout celle que j'espérais. Cela agira aussi sur ma vision du monde en interrogeant mes paradigmes libérateurs et autres naïvetés. J'imaginais que la plantation industrielle était un espace de ségrégation douce, pour des motifs naïfs tels que la couleur de peau ou le statut social. J'ai d'abord réalisé que l'interprétation identitaire ne visait pas tant à reconnaître un état de fait qu'à surinterpréter une réalité stigmatisante dans le but d'agir sur cette dernière (à la manière d'un paradigme libérateur naïf qui conditionne toute action à l'inefficacité quasi totale puisqu'elle procède d'une mauvaise description de la réalité qui tient plus du procès que de l'observation). J'ai ensuite imaginé que c'était « l'économie de plantation » dans laquelle je vivais qui produisait ces différences. Mais en m'évadant, j'ai réalisé que celles-ci étaient encore plus violentes ailleurs. Le microcosme des plantations industrielles est alors apparu comme un organisme social qui s'adapte à son environnement, et non plus comme le vecteur tout puissant de l'inégalité. Dès lors, le paradigme de la prison dorée n'était plus libérateur, puisqu'il n'y avait plus d'évasion possible. Si j'avais dû participer à une lutte sociale en ce sens, elle aurait été vouée à l'échec, car fondée sur un paradigme libérateur profondément naïf. Pire encore, cette lutte aurait peut-être eu pour effet d'empirer les choses en détruisant l'existant sans être capable de le remplacer par quoi que ce soit de plus fonctionnel au regard de valeurs égalitaires.

Ça ne veut pas dire que les inégalités ou les stigmatisations observées ne sont inexistantes, ni que le statut social, l'appartenance identitaire ou la couleur de peau n'expliquent jamais rien, mais que je les avais invoqués à mauvais escient en tirant de fausses conclusions qui procèdent plus du fantasme que de la réalité. Finalement, l'organisation étrange de la plantation industrielle, avec ces frontières en tout genre, n'est qu'une adaptation (et non la cause) à un système hiérarchisant bien plus large dans lequel les « dominés » jouent une part active à leur domination. Les murs invisibles que je voulais franchir n'avaient pas tant pour fonction de nous séparer que d'atténuer le choc de la rencontre maladroite, mais aussi peut-être, comme mentionné plus haut,

de répondre à une nécessité économique qui met en tension l'accumulation et la dilapidation. Enfin, ces murs sont nécessaires à préserver la vie privée et l'intimité. Nous verrons plus tard comment les ouvriers agricoles s'en servent même à leur avantage dans leurs stratégies d'émancipation. Dans d'autres expériences d'immersion, j'aurai finalement pris la peine de redessiner moi-même les limites que je m'évertuais pourtant à franchir. Histoire que celui à qui j'ai donné un jus ne vienne pas attendre tous les jours devant ma porte que je lui en donne un autre, que celui qui vient laver sa moto dans mon jardin ne transforme pas les lieux en un car-wash boueux ; ou encore que je puisse bénéficier d'un espace et d'affaires personnelles au village. Chaque lieu ayant ses propres contraintes sociales qui demande à inventer et négocier ses propres frontières.

Reste enfin que reconnaître ce jeu de subjectivité et de séduction plus ou moins réciproque n'implique pas forcément de bouleversements éthiques ou moraux. Réaliser que le racisme n'est pas le sujet pour rendre compte d'une logique sociale qui y ressemble ne change en rien nos engagements respectifs sur la question. Réaliser que les paysans que j'ai fréquentés ne partagent pas mes préoccupations pour l'environnement ou le climat ne change en rien mes opinions sur le sujet. Reconnaître la stratégie d'Hervé sans chercher à l'excuser pour maintenir le fantasme d'une rencontre « plus égalitaire » ne revient pas forcément à le condamner ni à basculer vers un système de valeur où faire travailler de faux orphelins dans un site clandestin d'orpaillage devient souhaitable. Cet exercice de mise en perspective morale, s'il ne demande pas d'abandonner ses propres valeurs, induit néanmoins un certain vertige tissé de doute: bien malin celui qui pourra, sur base de cette *familiarité informée* (PJL), avoir un avis tranché qui permette d'incriminer les autochtones sur les allochtones, d'accuser Hervé ou de blâmer le paysan qui met chaque année le feu à la forêt. Au jugement facile succède la complexité d'une problématique à laquelle les solutions toutes faites se dérobent. Les « *il n'y a cas* boycotter l'huile de palme/faire moins d'enfants/s'émanciper des rapports de forces/éduquer les gens/faire de la permaculture, etc. » que j'ai pu me formuler à moi-même au cours de mes recherches cèdent le pas face à la prise de conscience de la complexité des interconnexions entre chaque composante d'une société ou des techniques comme l'agriculture. Le but de cet exercice de déconstruction est simplement de reconnaître l'autre ainsi que soi-même dans nos fantasmes, nos stratégies et nos représentations du monde qui guident notre action concrète, en étant capables de faire ce chemin inachevable grâce à la négociation d'affects de toute nature. Toutefois, reconnaître un peu de la subjectivité de cet autrui qui se dérobe implique une désillusion avec des moments de cynisme et de rancœur pour peu qu'on se soit investi. Comment ne pas en vouloir à un ami de littéralement mourir d'avoir

brisé la confiance suite à un excès de manipulation parfaitement inutile ? Lorsque je suis parti m'installer au Cameroun, au village et dans une banlieue de Yaoundé, j'ai réalisé que de la Guinée au Cameroun les relations se tissent de cette nécessaire méfiance face à des ruses plus hostiles. Celles-ci ne me sont pas spécialement destinées : c'est une modalité relationnelle des plus banales. Des Hervés qui en survivent ou qui en meurent, c'est quotidien.

J'ai cité une série d'incitation qui tend à produire une subjectivité plutôt qu'une autre. Celle-ci vient clore la liste : il est socialement plus difficile de composer avec des émotions négatives à propos de nos informateurs. Il peut même paraître cruel, crapuleux ou moralement douteux de reconnaître une part de responsabilité, ou tout de moins de proactivité dans la part de malheurs dont sont victimes ces informateurs qu'il est dès lors tentant de réduire au statut de victime irresponsable d'un monde injuste. Je ne dis pas qu'il ne faille pas prendre en compte l'injustice du monde ni les souffrances ainsi produites, mais bien de le faire tout en resituant la capacité d'action détenue par chaque acteur. Entre ces deux extrêmes, si on accepte l'idée qu'il n'est pas de notre ressort de « juger, » tout en admettant que nous le fassions au moins à notre insu, il est une autre dérive parfaitement réciproque que de chercheur à innocenter, notamment en dépouillant les acteurs de toute liberté, de tout pouvoir d'action et de toute responsabilité en les victimisant. Pour moi, l'exercice consiste à reconnaître la subjectivité d'autrui et ses stratégies relationnelles dans le régime de contrainte et d'imaginaire qui est le sien ; sans chercher ni à l'innocenter en le sacralisant dans la victimisation ni à le diaboliser en le désignant coupable. Cela demande notamment de prendre du recul sur la relation et les imaginaires sadomasochistes qu'entretiennent le Nord et le Sud, sortir de cette dichotomie simpliste propice à l'activisme politique, aux identités malheureuses et aux affects de rancœur et de culpabilité entre bourreau et victime, sans nier pour autant ni mettre en compétition la souffrance et les marges de manœuvre de chacun.

C'est de ce refus, entre ces deux extrêmes que sont la culpabilisation et la victimisation produisant des données symétriquement opposées, que je postule l'ambivalence. Cette posture consiste à reconnaître sa subjectivité pétrie d'affects contradictoires qui participent à la production de données. Si dans cette étude de cas je ne tiens compte que d'un seul informateur, l'ambivalence peut aussi émerger du fait d'entrer en empathie avec différentes parties prenantes en conflit comme ce fut le cas dans l'étude de cas du commissaire et de la Vieille Louopou. La subjectivité, lorsqu'elle est soumise à un examen, devient alors un outil d'investigation, un encrage plutôt qu'une limite à l'exercice de faire science. Mais encore, l'ambivalence participe à trouver un chemin pour faire cette rencontre en rebours en devant faire face à de violentes remises en question sur soi-même, ce que nous sommes et ce que nous faisons, en prenant pleinement en compte nos affects, y compris les négatifs qu'il est difficile d'admettre, et enfin cet autre qui n'a de cesse de

se dérober dans la ruse. La ruse met un en scène un objet relationnel qui ne fonctionne que tant qu'il a différentes significations simultanées – à l'image de l'ambiguïté, ou de l'ambivalence lorsqu'il s'agit de sentiment. Le parcours d'Hervé et moi fut un tango entre un corbeau et un renard qui met en scène un l'illusion d'un camembert. Comme dans cette dance, l'un des deux crée le désir puis se dérobe constamment lorsque l'autre approche. L'ambivalence est une ambiguïté affective qui prend en considération de multiples états différents et contradictoires. Elle est la conséquence d'un point de vue multisitué, qui permet de voir le camembert (ou la canette, ou l'orphelinat) à la fois dans ce qu'elle est pour l'autre, pour soi, et dans sa fonction pour nous, sans nier les sentiments contradictoires qui en découlent. Enfin, sans chercher à juger l'autre, soit en le disculpant soit en l'acculant, mais bien en resituant sa part d'action et de liberté dans le régime de contrainte qui est le sien.

Avant de clore cette troisième partie, je voudrais poser la question des déterminants de la ruse. Est-elle la conséquence de l'inégalité ? Est-ce une stratégie de résistance qui résulte d'une oppression ? Est-ce encore autre chose, ou plusieurs en même temps ?

Partant, on peut se demander quelles sont les causes et les conséquences de cette tactique relationnelle. Premièrement, on peut la voir comme un simple malentendu. On n'a pas les mêmes visions du monde ni les mêmes besoins, et il nous faut du temps pour réaliser le gouffre qui nous sépare avant d'espérer le franchir. Ce malentendu se révèle à travers les aspérités du quotidien, celles-ci révèlent nos référents points de vue. Partant de cette prise de conscience révélée par ces aspérités, il est possible de penser un rapprochement de nos subjectivités, d'opérer un « basculement » ou tout du moins un « décentrement. » La ruse comme malentendu serait alors une stratégie qui permet de créer des objets relationnels pour faire collaborer des acteurs ayant des visions du monde très différentes. Néanmoins, le simple malentendu n'est pas une ruse ni une manière singulière d'être en relation. Pour que ruse il y ait, il faut que le malentendu soit entretenu.

Une autre manière de concevoir cette relation est de supposer que l'objet qui nous lie, le projet d'orphelinat, nous permet à tous deux de fonctionner avec des objectifs et des points de vue pourtant bien distinct. L'objet liant est alors l'opérateur de nos subjectivités distinctes, elle permettrait à chacun de nous d'agir ensemble avec des agendas différents. J'y trouverais mon compte dans la mesure où j'aurai vécu mon évasion de la prison dorée, tandis qu'il y trouverait son compte dans la mesure où il aurait, par exemple, mobilisé ce qui l'intéresse grâce à l'illusion. Cette configuration de malentendu est alors ruse douce. Chacun des deux peut alors avoir conscience ou non du décalage qui nous lie, tout en le taisant ou non selon sa faculté de l'admettre et de vivre avec. L'objet liant, le projet d'orphelinat, sert alors à faire circuler nos subjectivités

sans que leur rencontre soit indispensable puisque chacun y trouverait son compte. La mise en scène est ici l'objet polysémique, celui qui possède des sens pouvant fonctionner ensemble malgré leur différence, sans même qu'il soit nécessaire de les réconcilier. Le projet, en tant que mise en scène, nous lie dans une action commune malgré nos subjectivités différentes et nos agendas singuliers. Partant, la ruse douce peut être entendue comme la volonté d'une non-rencontre. L'informateur se dérobe, car la rencontre menace ses objectifs.

Je ne parle pas du fait tout naturel que nous ayant nos propres objectifs. Rien de plus banal que de coopérer avec des gens ayant des objectifs différents susceptibles d'être complémentaires – c'est le quotidien de n'importe quelle action commune, de n'importe quelle entreprise, de n'importe quel projet. La ruse douce qualifie le fait que ces objectifs ne peuvent converger que dans un malentendu entretenu comme tel par la mise en scène.

Néanmoins, je ne pense pas que ça décrive totalement ce qui s'est passé avec Hervé. D'ailleurs, ni lui ni moi n'y avons trouvé notre compte. De son côté, il n'a pas mobilisé les fonds ni les relations espérées. Pire encore, la confiance étant mise à mal, il n'a finalement pas reçu l'aide ponctuelle dont il avait vitalement besoin, et aura littéralement connu l'agonie. Du mien, j'ai eu l'impression d'être trahi par un ami, pour des raisons obscures que je devais m'expliquer. Tandis que mon rêve d'évasion avait débouché sur une asymétrie plus violente encore que celle que je pensais quitter. Quant aux enfants concernés, quelles ont pu être leurs espoirs, cela n'a certainement jamais abouti à quoi que ce soit. Aucun des objectifs que nous nous étions fixés ou que je puisse imaginer le concernant n'a été atteint.

Selon moi, il s'agissait là d'une ruse « dure » qu'on pourrait aussi qualifier « d'insécurisante. » La ruse insécurisante résulte non pas du simple malentendu ni d'un malentendu entretenu comme tel autour d'un objet « liant » ou « relationnel » malgré ses significations radicalement différentes d'un acteur à l'autre, mais carrément d'un contexte où l'altérité ne peut pas être assumée. L'altérité n'a pas la place d'exister et ne peut, dès lors, émerger que par faux semblants comme autant de reflets déformés d'elle-même. Ce que j'entends par-là, c'est que Hervé n'avait pas la place, sous peine de perdre mon soutien, d'assumer que son institution était une ébauche, que les orphelins atteints de maladies incurables étaient un prétexte, et que ces objectifs n'excluaient pas la possibilité de faire travailler les enfants dans un site d'orpaillage clandestin. Autrement dit, la ruse insécurisante résulterait d'une relation si inégalitaire qu'elle ne laisserait pas à l'autre la place d'exister. Elle peut alors être comprise comme la tactique du faible.

Si c'est une interprétation crédible, était-ce vraiment le cas ? Une partie de moi me pousse à croire que cette dernière hypothèse, bien qu'étant crédible, elle reste un paradigme libérateur qui ne regarde pas tant la réalité en face qu'elle tente de répondre à un fantasme. D'après cette

interprétation en effet, Hervé et moi sommes deux innocents captifs d'un monde trop injuste, duquel on pourrait s'évader à force d'écoute bienveillante, simplement en laissant l'autre exister dans toute sa différence. Il suffirait de tendre l'oreille à l'inacceptable ou à l'inaudible pour laisser l'altérité se déployer, il suffirait de lui ôter ses astreintes au silence. Cette interprétation a aussi l'avantage de nous innocenter en produisant une subjectivité mutuellement victimaire. Enfin, cette interprétation à de confortable qu'elle laisse penser qu'il y a bien eu, quelque part, la rencontre recherchée. C'est comme si malgré la ruine totale que fut cette expérience, j'avais bien réussi à traverser les murs invisibles. Elle permet donc, au final, de faire survivre mon fantasme de rencontre malgré l'échec totalement apparent du projet.

Je propose d'aller jusqu'au bout, en assumant pleinement cet échec, cette frustration, la culpabilité ou la désillusion, sans se réfugier dans des euphémismes ou des idéalisations d'après-coup pour maintenir le fantasme de « projet » et de « rencontre » sous respirateur artificiel. Je propose de penser contre moi-même en n'instrumentalisant pas mes interprétations dans la perspective de racheter ses manipulations ou mes propres fantasmes.

Certes, la ruse peut très bien être le résultat d'un malentendu entretenu comme tel pour être fonctionnel. Elle peut aussi être le résultat d'une asymétrie telle que l'altérité ne peut s'exprimer que par des chemins détournés. Elle est alors une tactique de dominer, ou même être (idéalisée en) résistance. Elle peut être une rhétorique, une manière d'agir sur des relations, et finalement une manière parmi d'autres d'être au monde. Je l'aurai observé et vécu aussi bien dans des relations de domination que de dominé, ou entre égal – si elle peut s'inscrire dans l'asymétrie, ce n'est donc pas une condition d'existence, mais juste une situation de déploiement parmi d'autres.

Par contre, j'ai du mal à croire qu'avec Hervé, ou tous ceux avec qui j'ai pu revivre ce genre d'expérience fort banale, il eut vraiment été indispensable de procéder d'autant de mise en scène et de faux semblants. Ces mises en scène ont souvent fini en arroseur arrosé. Rappelons-nous d'Abou, par exemple. Il m'avait fait le don de ce que j'étais venu chercher : observer une saisie de caoutchouc, récolter des données de qualité sur un conflit foncier. Puis, cela m'a mis en danger puisqu'il s'agissait en fait de m'impliquer à mon insu dans le conflit. Enfin, cela l'a mis en danger, car à force de jouer ce jeu avec tout le monde, même le juge en avait marre de l'écouter tandis que sa propre famille l'a mis à l'écart. À la fin, même ses neveux ne se cachaient pas tout à fait de me dire qu'il est « *foireux*. » Ou encore, les habitants de Komou qui ont décidé collectivement de me cacher les conflits fonciers en pensant que je partirais dès que je les verrais puisque j'aurais alors obtenu ce que j'étais venu chercher. À moins que ce soit l'inverse : qu'il n'y ait pas beaucoup de conflits fonciers, mais qu'au moment d'annoncer mon départ, on me fasse comprendre que c'est mieux pour moi de rester. Ce que je peux affirmer avec certitude, c'est que j'étais prêt à entendre

Hervé dans ses doutes, ses imperfections, ses à-côtés, ses ignorances, son illettrisme latent, etc. Nous aurions gagné beaucoup de temps, et il aurait peut-être gagné la vie, à jouer franc jeu. Ce qui est aussi absolument certain, c'est qu'il ne m'aura jamais spontanément laissé l'occasion de négocier explicitement nos limites respectives ni notre compréhension commune. Ce n'est qu'à rebours, à coup de doute et de pénibles remises en question, que nous avons accordé nos horloges respectives jusqu'à accoucher de son fantasme enfin stable de village d'enfant autonome.

Par conséquent, l'interprétation selon laquelle la ruse est une tactique de dominé n'est qu'une supposition bien rassurante (et plus crédible dans d'autres situations) et ad hoc étant donné qu'on ne saura jamais ce qu'il aurait pu en être *autrement* (hors domination). Et j'ai vraiment beaucoup de mal à croire qu'il ne puisse pas exister *d'autrement* où l'altérité peut se déployer sans faux semblants… Ce qui est certain, c'est que je n'aurai jamais pu négocier cet *autrement* avec ces partenaires pratiquant la ruse insécurisante qui finit toujours par nuire à la relation. Par ailleurs, j'aurai expérimenté ce genre de relation en dehors de toute possibilité de domination (la domination n'est donc qu'un contexte de déploiement de la ruse parmi d'autres). Pour affirmer que la ruse résulte d'une situation ou d'un processus de domination, que l'Autre ne peut donc exister autrement de peur de ne pas être reconnu tel qu'il est, il faut logiquement être au préalable certain de ce qu'il en aurait été *autrement*. L'informateur aurait-il procédé de la même manière si notre relation n'était pas aussi asymétrique ? Or, je suis convaincu qu'il existe beaucoup de lieux pour ces *autrement*, pour une communication transparente notamment, qui permet à chacune des parties d'exprimer ses projets puis de négocier ce qui entre dans les limites respectives de chaque partie prenante.

En conclusion, s'il existe différents types de ruse et de lieux relationnels pour se déployer, la ruse insécurisante à de particulier qu'elle participe justement à l'insécurisation de ses parties prenantes. Elle est une tactique qui va trop loin en détruisant la relation qu'elle a pour fonction de construire et préserver. En suscitant la méfiance voire la défiance, elle est une incitation à l'échec de l'action collective, une contre-production dans un processus de négociation qui cache son nom. Ce n'est rien de plus qu'une bombe à retardement. Même si, à côté de ça, on peut tout à fait reconnaître la pertinence de ruses plus douces ou plus réussies (au regard des objectifs du rusé), permettant une action commune autour d'objet ayant justement pour vocation de faire tenir ensemble des significations divergentes sans les confronter. La ruse comme tactique du dominé reste très pertinente et cohérente, mais qui demande à être fortement contextualisé pour être crédible, et au risque d'être un paradigme libérateur naïf ayant pour fonction de préserver le fantasme de celui qui l'énonce.

Tout cela ne répond pas entièrement à fait à la question de savoir quels sont les déterminants de la ruse… Nous avons identifié deux facteurs : des incitations et des contraintes. Celles-ci peuvent être réelles ou imaginaires. Parmi les contraintes, nous identifions facilement le fait que le marché de l'aide est hyper compétitif et dominé par l'offre (PJL). Cela signifie que l'aide circule aux conditions du bailleur, contrairement à un marché « libre » où les bailleurs sont en compétition pour répondre à une demande. Partant, Hervé avait la contrainte de répondre à des codes qu'il ne maitrisait pas, d'où son utilisation vide de sens d'une herméneutique humanitaire. Si cette contrainte était bien réelle sur le marché de l'aide, elle était imaginaire me concernant, puisque j'aurais pu entendre autre chose. D'autre part, la ruse peut aussi être le fruit d'incitations. Celles-ci sont alors inscrites, dans l'espace relationnel étudié, dans une logique d'économie affective caractérisée par le don personnalisé. Il est alors tentant, pour recevoir, de jouer la carte de la soumission intéressée ou de maintenir le donneur dans l'illusion d'objectifs communs et d'agenda partagé. Par incitation et contrainte, la ruse désigne donc cet ensemble de pratique allant du malentendu entretenu et constructif pour les parties prenantes dans ses formes les plus douces et subtiles, de l'astucieux bricolage de sens, en passant par la constitution d'institution schizophrène, car trop tiraillée entre significations et agendas inconciliables, jusqu'à l'autodestruction relationnelle et économique (dans le cadre de l'économie du don) par indigestion d'illusion.

Quatrième partie. La terre entre espace public et privé. Négociation entre communauté locale et opérateur (agro)industriel.

Introduction

Cette recherche se termine par l'étude des relations entre des communautés locales et un opérateur industriel qui utilise de grands espaces. Comme auparavant, j'entrerai par la dimension conflictuelle, considérant que celle-ci révèle tant les enjeux pertinents du point de vue des acteurs, que la négociation continue des normes régulatrices entre individus et groupes pour l'accès à l'espace.

Je laisserai de côté le débat normatif. Dans toutes les études de cas qui vont suivre, mon objectif reste de montrer les rationalités négociantes, pas de juger du trop ou du trop peu des contreparties offertes par l'opérateur industriel en échange des terres, ni de ce que les uns ou les autres auraient dû faire.[73] Je laisserai aussi de côté l'approche plus macroscopique de l'investisseur qui compare la rentabilité de cet investissement à d'autres, en Asie notamment, ou comparativement à d'autres secteurs d'activités. Enfin, il va de soi que ces grandes transactions ont aussi des valeurs stratégiques pour l'État qui fait face à des enjeux de chômage de masse, de balance commerciale et d'approvisionnement en denrée alimentaire. La valeur des terres dépend aussi de ces facteurs macroscopiques qui s'encrent chaque fois dans une situation locale. Mon objectif n'est jamais de déterminer cette valeur, ni de juger de ce qui aurait dû être fait, ni de comment cela aurait dû être fait, et encore moins de prendre parti pour une catégorie d'acteur au détriment d'une autre, mais de rendre compte de la complexité de leurs relations. Chacun à ses récits et ses stratégies sur ces questions, et c'est l'articulation de celles-ci dans le processus de confit et de négociation qui m'importe.

Ce type de relation sociofoncière et les conflits qu'elle suscite sont d'une extrême simplicité en apparence – mais en apparence seulement. À première vue, les acteurs, leurs intérêts et leurs relations sont clairement identifiés et normés. L'agro-industrie, par exemple, veut jouir de terres et d'un minimum de stabilité politique locale pour cultiver des palmiers ou n'importe quoi d'autre ; les villageois ayant cédé une part de leur patrimoine dans une relation fortement inégale se retrouvent ainsi privés de leurs moyens de subsistance ; tandis que l'État arbitre ce marché foncier en usant de son pouvoir législatif, de contrôle et de négociation, ce dernier ayant des intérêts parfois fortement contradictoires avec les deux autres. À ces acteurs clairement identifiables à

[73] Je me dois de dire que j'ai néanmoins tenté le calcul de quantifier la rentabilité d'un hectare de plantation aux couts des contreparties matérielles. Le prix payé à l'hectare m'a paru trop faible aux regards de ce que j'estime intuitivement juste, s'il fallait comprendre la transaction comme un « achat » - ce qu'elle n'est jamais. Néanmoins, c'est un calcul en réalité beaucoup plus complexe, qui demande d'intégrer des valeurs parfois subjectives comme la plus-value des emplois, ou d'une route au-delà de son cout matériel. Aussi, c'est une équation en constante évolution puisque les contreparties sont en négociation permanente, dont les valeurs subjectives varient grandement en fonction de la situation géographique et économique du territoire. J'ai aussi envisagé quel serait le meilleur système de redistribution : celui dans lequel les communautés autochtones seraient considérées comme actionnaires contribuant avec un actif foncier. Cela aurait l'avantage de ne pas disjoindre les intérêts de l'opérateur industriel de ceux des communautés, et de laisser entièrement à leur charge l'usage de la rente. Reste à nouveau à évaluer cette valeur, et à organiser l'usage de cette rente par et pour les communautés concernées. Mon opinion s'arrête là : place aux acteurs concernés.

priori s'ajoutent des journalistes, des chercheurs et des militants qui s'inscrivent dans les rapports de force établis entre les acteurs précédemment cités, mais tout en étant aussi à la jonction d'un monde globalisé de par leur faculté de médiatisation. En médiatisant, ils projettent le conflit dans un nouvel espace pouvant être mondial. Pour beaucoup d'entre eux, « engagé » au sens politique du terme, il s'agit par exemple de mobiliser des citoyens afin d'exercer des pressions pour réguler le marché sociofoncier. Cette mobilisation permet de réguler via de nouvelles normes sur l'agriculture, sur l'huile de palme, sur les terres, sur les prêts bancaires, sur la législation, sensibiliser les actionnaires ou les bailleurs, etc. Les enjeux sociaux et environnementaux sont ainsi projetés d'une arène locale dans une arène globale, considérant que le changement d'échelle opère aussi une reformulation.

Cette vision fort simple est celle que nous partageons tous ou presque parce qu'elle est dans l'air du temps. C'est la vision que me renvoie la quasi-totalité de mes interlocuteurs de la vie quotidienne en Belgique lorsqu'ils me demandent ce que je fais dans la vie, celle qui est parfois proposée au JT ou dans un reportage choquant, celle qui est en surface d'un premier tour de la littérature et qui fait mine de dévoiler un scandale pourtant ancien, bien connu et répétitif. L'information est pratiquement monopolisée par et pour la citoyenneté – beaucoup moins pour la recherche qui tend davantage vers l'intelligibilité que la proactivité au changement. Nous avons vu que ces deux subjectivités, celle du chercheur ou de l'activiste ne sont pas totalement exclusives, mais en tension permanente, et impactent la production de données. Le sujet de recherche nommé « accaparement de terre » présuppose d'emblée tous ces aprioris : un capitalisme multinational malveillant, un État prédateur ou impuissant, des populations autochtones dépossédées, tandis que la démocratie participative incite à avoir une opinion tranchée sur un maximum de sujets puisque la mobilisation du nombre est un vecteur privilégié de changement social et environnemental. Dans ce contexte de démocratie participative, elle est l'essence même de la politique qui participe à performer l'information.

Après environ deux ans de recherche de terrain sur « *l'accaparement de terre* » au Cameroun, aux alentours de différents sites agro-industriels, j'affirme qu'il s'agit là, bien souvent, d'un « paradigme naïf » à la manière de ce que j'ai développé dans la partie précédente, avec ce que ça implique comme part de fantasme sur le monde et la manière d'en changer, notre rôle dans celui-ci, ainsi que sur l'altérité (et les données) ainsi produite (dans des relations intersubjectives fortement asymétriques faisant place à de nombreuses mises en scène). Non pas que l'accaparement de terre n'existe pas ou soit une invention médiatique, mais qu'une étonnante complexité se cache derrière cette appellation partisane. Ce sont précisément ces entre-deux que je propose ici d'explorer. De ce « paradigme naïf » résulte que dans cette masse de publication sur

la question, souvent promue par divers organismes « engagés », les relations sociofoncières sont plus souvent dénoncées que problématisées. C'est-à-dire que si elles sont présentées comme un problème, elles ne le sont que rarement dans une perspective qui rend compte d'enjeux et de points de vue contradictoires ayant chacun leur légitimité propre à prendre en considération[74]. Il en résulte aussi une production singulière de l'altérité mise au service d'un projet social et environnemental qui ne peut pas toujours voir ni entendre une altérité…autre, ayant ses propres objectifs et ses propres visions du monde qui n'entrent pas directement dans le cadre de cette citoyenneté. Il en résulte que l'autre, le riverain ou la plantation industrielle elle-même[75], est dès lors captive d'enjeux sociaux et environnementaux « globalisés » qui définissent leur périmètre d'existence reconnaissable et audible par l'observateur, et au-delà duquel il serait presque immoral de s'aventurer puisque cela pourrait être entendu comme une remise en cause d'un projet éthique et politique[76]. Partant, de cette logique de reconnaissance singulière, il faut donc s'attendre à observer des stratégies rusées. Ce type de relation est en effet le terreau idéal de la ruse dès lors que l'Autre n'est audible que dans les codes et les normes morales, sociales et symboliques de celui qui écoute ou qui observe, lui-même bien souvent inscrit comme acteur de changement.

Que ce soit clair pour le lecteur : mon objectif n'est pas d'accuser qui que ce soit ni de m'inscrire dans un quelconque rapport de force ni de pratiquer une déconstruction stérile ou prendre à défaut différents projets économiques, sociaux ou environnementaux. Pour les raisons épistémologiques avancées dans la partie précédente, je serai explicite sur ma part de subjectivité et sa trajectoire. J'aurai adopté une posture « ambivalente » qui ressent, mais surtout tente de comprendre des logiques d'acteurs en confrontation ouverte. Ceci afin de rendre compte d'une réalité la plus nuancée possible, qui relève de la tragédie[77]. Pour ce faire, il faut aller au-delà du « paradigme naïf. » Il faudra accepter d'une part que l'industrie n'est pas forcément l'ultime prédateur tout puissant, tandis que le riverain n'est pas l'ultime victime impuissante, que si votre objectif de de trouver des solutions ou d'améliorer le réel, cela ne va pas de soi, accepter enfin de

[74] Les premiers qui, à ma connaissance, ont explicitement brisé ce petit tabou sont le Journal of Peasant Studies dans son numéro 39 (2012) consacré sur ce thème, qui met en avant les dissensions entre acteurs locaux autour de plantations industrielles. Ces auteurs ouvrent la brèche sur un présupposé « intérêt commun et uni » des villageois face aux agro-industries.

[75] On ne peut pas véritablement considérer la plantation comme un acteur. Néanmoins, elle est un actant au sens de l'acteur-réseau (Calon, Latour, Akirsh). Tout comme on dit bien volontiers que « le *marché* est au plus bas, » « *l'État* a intérêt à se réformer, » « la *ville* a besoin de s'étendre » ou « *l'ONU* voudrait plus d'égalité, » je parlerai bien souvent de « la *plantation* » (sous-entendue industrielle) comme d'un acteur. Il faut garder à l'esprit que c'est une facilité de langage derrière laquelle se trouve un microcosme ayant ses propres logiques, une multitude d'acteurs et de nombreux éléments en tension.

[76] Et pourtant il n'en est rien. Constater que des villageois n'ont pas les mêmes objectifs « *durables* » tels que définis par l'ONU ne remet pas en question l'éthique des premiers ni des seconds. Confondre des faits et des opinions afin de moraliser les premiers revient à détruire la science tout en se condamnant à rendre tout projet éthique purement utopique (car déconnecté du réel et de tout débat contradictoire à son endroit). Je ne prétends pas qu'il faille changer de valeur morale, ni même que certaines sont meilleures que d'autres – là n'est pas mon débat. Mon propos est de rendre compte du gouffre qui sépare parfois les acteurs de terrain des valeurs dont l'observateur (comme moi) est porteur.

[77] Dans le sens où la tragédie ne met pas tant en lumière un combat du bien contre le mal, avec une fin triste ou heureuse, qu'une lutte qui ne se dénouera qu'en demi-teinte, puisque chaque acteur à sa propre légitimité et ses propres « bonnes raisons. »

se plonger dans l'entre-deux beaucoup plus ambivalent où chacun contribue à produire cette fascinante relation que je vous propose de découvrir. C'est là le centre de ma thèse : le marché foncier émergent est tissé d'acteurs qui entretiennent des relations ambigües et parfois mutuellement insécurisantes. Ces relations structurent ce marché, tant en ville qu'au village, ou même avec un opérateur agro-industriel.

Nous entrerons directement dans le vif du sujet par deux petites études de cas issues de l'Ouest du Cameroun aujourd'hui considéré comme en état de guerre civile[78]. Ces deux premières études de cas montreront très explicitement et très simplement le gouffre qui sépare d'une part, les enjeux explicites tels qu'ils sont mis en scène par les acteurs locaux et éventuellement relayés par la presse, et implicites, car ne pouvant pas être dits, mais qui structurent pourtant réellement le conflit. Le premier prend place dans une région forestière exploitée par une industrie du bois. Du jour au lendemain, la ville se mobilise contre l'exploitant tandis que le directeur de l'exploitation témoigne de son incompréhension. Pour lui, l'entreprise applique les plus hauts labels de qualité sociale et environnementale et s'implique énormément dans le développement durable local, sans accrocs depuis plus de dix ans maintenant. Il est dubitatif tandis que l'armée se mobilise face aux manifestants et que la pression devient palpable. La seconde étude de cas nous mènera dans la même région, autour d'un projet agro-industriel qui incarne l'archétype même de l'accaparement de terre. 70.000 ha sont en jeu, entre deux zones protégées donc peu exploitables par les habitants essentiellement paysans dont les villages sont pour la plupart répartis le long de la seule route goudronnée. Diverses ONG se mobilisent, tandis qu'un village s'apprête à aller bastonner le village voisin qu'ils accusent d'avoir cédé leurs réserves foncières à l'industrie. Nous n'irons pas dans la vingtaine de villages concernés par ce gigantesque projet (entre-temps tombé à l'eau en grande partie), mais dans trois seulement, impliqués par cette affaire de bastonnade.

Après ces deux brèves études de cas, j'en propose une dernière avant de clore ce travail par une analyse comparative et transversale faisant la synthèse de tout ce que nous avons acquis sur la

[78] En arrivant au Cameroun, outre un foyer d'instabilité dû à la piraterie dans l'Ouest et un conflit territorial avec de gros enjeux pétroliers pas tout à fait cicatrisés avec le Nigéria, trois tensions majeures sautaient aux yeux : (1) celle entre le Nord et le Sud dans laquelle Boko Haram aura trouvé matière à s'insérer à partir du Nigéria voisin ; (2) celle d'un président encré au pouvoir au point qui risque bien d'y mourir de vieillesse, ce qui promet une transition difficile, car cela remettra en question tous les accords et les tensions en équilibre autour de sa personne (entre communauté et région notamment) tout en ayant asséché le terreau démocratique ; et enfin (3), celle très palpable entre anglophone et francophone. Cette dernière se sera rapidement envenimée au point de rendre le terrain inaccessible. Le village dans lequel je m'étais installé le plus longuement étant actuellement déserté, les habitants ayant préféré aller vivre en forêt afin d'échapper à l'armée (me dit-on). Ils n'ont donc plus accès aux écoles, ni aux soins, ni à leurs champs de manière régulière. Nos relations se limitent à de rares communications qui me permettent de leur envoyer un sac de riz pour nourrir mon homonyme en utilisant des voies détournées puisqu'ils ne peuvent plus, d'après eux, retirer de l'argent ni utiliser watsap. La communication et les transferts d'argent sont très difficiles, tandis que mon plus proche collaborateur local est porté disparu. Il n'est pas impossible que ces tensions allant d'une demande de plus de reconnaissance et d'autonomie pour les anglophones, voire même jusqu'à l'indépendance, permettent une résurgence (ou une instrumentalisation) du conflit territorial latent avec le Nigéria qui articule des enjeux pétroliers et communautaires.

gestion des conflits et l'émergence d'un marché foncier. Dans cette dernière étude, il s'agit d'une communauté cédant 2000 ha à un opérateur agro-industriel déjà bien implanté dans la région. Tout semble se passer pour le mieux : chef, notables ou simples riverains témoignent d'un « accord gagnant-gagnant, » mettant en avant les compensations reçues en échange des terres. Mais en parallèle, une contestation se fait entendre, parfois par ceux-là mêmes qui sont artisans de cette transaction. Jouent-ils double jeu ? Comment se fait-il que la plantation recrute, que les jeunes du village cherchent un emploi, mais que la rencontre entre la demande et l'offre ne se fasse pas ? Comment se fait-il que certaines compensations pourtant vantées de part et d'autre soient abandonnées ou saccagées ? Comment se fait-il que la colère éructe en même temps que ce discours de réussite mutuelle ? Cela laisse perplexe et, pour le comprendre, je propose d'explorer les coulisses des logiques de revendications en suivant le parcours d'un leader local durant sept années.

Nous terminerons par une discussion sur l'ensemble des données produites dans ce travail. Ce faisant, nous verrons qu'il est indispensable, pour comprendre d'où parlent les riverains entamant des négociations avec un nouveau projet agro-industriel, d'avoir fait un tour par un de ces « villages éloignés » comme nous avons pu le faire en Guinée. La régulation de l'espace public villageois en Guinée, que nous avons étudié à travers l'économie du don et la production de la justice, entretient bien des similitudes (mais aussi des différences) avec ce que nous avons pu observer au Cameroun. La démarche comparative nous donne des clefs, autrement inaccessibles, pour comprendre comment la communauté se représente, se révolte ou négocie auprès d'un opérateur industriel. La transition foncière ou le conflit ethnicoreligieux que connaît la Guinée forestière entretient bien des similitudes, malgré d'autres différences flagrantes, avec la manière dont les populations de quelque village camerounais négocient leurs terres avec une industrie. Si chaque cas est singulier et offre une grille autonome qui se suffit à elle-même, au-delà de quelques différences, leur mise en relation montre des similitudes frappantes. Non seulement il s'en dégage une problématique transversale, mais plus encore, chaque étude de cas s'éclairait mutuellement pour se chuchoter quelque chose de plus révélateur les unes aux autres.

Chapitre VIII. Première étude de cas : La scierie. Où sont parties les compensations ?

Cette première étude de cas nous amène au Sud-Ouest du Cameroun, région anglophone aujourd'hui rendue inaccessible par un conflit armé qui fait suite à un manque de reconnaissance pour les anglophones d'où a émergé une demande de plus d'autonomie, voire d'indépendance. Nous nous intéresserons à un conflit foncier lié à l'industrie forestière qui connaît des problèmes

très semblables aux plantations industrielles que nous verrons par la suite. Cette courte étude de cas s'inscrit dans la logique incrémentielle ou cumulative de ce travail. Avec Hervé et son orphelinat, nous avons découvert comment la ruse modifie la relation à partir de laquelle les données sont produites. Pour le découvrir, j'ai dû avoir recours à une narration plus subjective mettant en avant l'aspect relationnel ainsi que les aspérités des récits du quotidien. Si mon objectif n'est plus d'examiner les logiques subjectives et affectives de la ruse, je propose néanmoins d'appliquer ces acquis sur une étude de cas. Je montrerai donc comment les aspérités poussent mes informateurs à se reformuler ou à raconter différemment les mêmes événements. C'est ainsi que l'enquête progresse. Je postule que ces récits, pris individuellement, ne disent rien de plus qu'eux-mêmes, tandis que l'analyse de leurs modifications permanentes révèle tant des stratégies d'acteurs qu'un contexte social qui ne se donne pas à voir autrement. Nous verrons comment trois versions différentes émergent pour expliquer le conflit qui oppose une entreprise forestière à ses riverains.

La logique incrémentielle de ce travail implique aussi une réflexion sur les conditions de cette accumulation ou de généralisation : puis-je supposer que mes nouveaux informateurs sont rusés sous prétexte qu'Hervé l'était ? Puis-je supposer que faire justice ici mettra en scène les mêmes tensions qu'en Guinée Forestière ? Cette étude de cas me permettra de questionner cette généralisation. Si on peut généraliser sous certaines conditions, se dégage aussi, tout naturellement, une vision prospective que je proposerai dans ce chapitre : sachant que dans de telles conditions rendre justice met le lien social sous tensions, que puis-je légitimement supposer pour l'avenir des conflits en cours? Bien entendu, qu'il y ait des similarités entre contextes n'implique pas qu'ils soient identiques ni que l'avenir soit déjà écrit.... Tout en généralisant et en faisant des propositions sur l'évolution de la relation entre la communauté locale et l'entreprise, j'introduirai aussi les bases pour comprendre le contenu des accords environnementaux et sociaux entre une communauté locale et une grande entreprise.

Enfin, si un conflit armé peut mettre un terme à mon enquête, les conditions matérielles précaires participent aussi à façonner l'accès à l'information ou ma prise à partie par un groupe plutôt qu'un autre. Cette enquête fut fortement marquée par les aléas logistiques et politiques du terrain et, enfin, je nous ne travaillerons qu'à partir du point de vue des « Youth. »

Youth ! Les jeunes et le développement.

Je ne connaissais rien ni personne dans l'Ouest du Cameroun. Quelque coupure de journal m'avait permis de cibler un lieu adéquat pour mon sujet de thèse sur l'accaparement de terre. En amont de ce séjour exploratoire, j'avais pris le temps de nouer des liens avec deux commissaires

divisionnaires depuis Yaoundé. C'était une activité très chronophage par ailleurs assez chère en nourriture, en boisson et en mondanités. L'un d'eux avait de bonnes relations avec le commissaire divisionnaire de la région de Nguti, où j'irais dans le Sud-Ouest, et j'étais plus rassuré avec ce contact en ma possession. Je devais prévoir des protections en cas d'accusation d'espionnage qui irait trop loin comme cela m'était arrivé à Diécké ; ou encore d'un informateur qui me prendrait trop à partie à mon insu comme l'avait fait Ali avec la saisie de caoutchouc. Du reste, je comptais surtout sur l'hospitalité spontanée et le sens de l'accueil dévorant qui est de coutume partout où j'ai pu séjourner. La difficulté résidait surtout dans le fait de sortir de « nulle part » pour étudier un conflit qui divise et suscite la colère. En venant de la région du Centre ou du littoral que je connaissais mieux, arriver dans l'Ouest du Cameroun près de Nguti, sur la route en direction du Nigéria, donne l'impression de quitter l'Afrique Centrale – du moins ce que j'ai pu en voir - pour rejoindre l'Afrique de l'Ouest. S'en dégage une tout autre impression : les villages sont clairement localisés, car on distingue les maisons qui s'agglutinent et, tout de suite, les premiers instants de la rencontre mettent en avant des hiérarchies sociales explicites. Sur place, je me présente au sous-préfet ainsi qu'aux forces de l'ordre afin d'assurer la transparence de ma démarche, montrer l'ordre de mission de mon université et dégonfler un trop plein de méfiance par un effort de transparence très proactive. L'adjudant-chef de l'arrondissement m'accueille avec une apparente sincérité et bienveillance. J'ignore s'il est touché par ma personne, ma recherche, ou encore par ma démarche obséquieuse qui donne de l'importance à son endroit, mais il m'informe bien volontiers des événements de la région susceptibles de m'intéresser. Deux études de cas se dégagent rapidement: le projet agro-industriel pour lequel j'étais venu et que nous aborderons ultérieurement, puis un mécontentement de certains habitants envers l'industrie du bois.

D'après lui, une entreprise forestière possède une usine autour de laquelle se posent certains problèmes de pollution telle que la fumée, la sciure et de bruit. « *La population s'en plaint beaucoup et demande des compensations pour oublier cette pollution* », me dit l'adjudant-chef. Il m'oriente alors vers le « président des jeunes, » que nous appellerons « Prési, » tout de suite identifié comme la personne de référence pour étudier ce sujet. Il s'avère que Prési possède aussi un bar à Nguti. J'organise donc une rencontre informelle avec ce dernier, simplement en allant fréquenter son bar afin de guetter l'opportunité tout en cherchant à en savoir plus. Une simple pêche aux événements et à l'information qui demande de ne rien faire de particulier si ce n'est guetter avec un maximum d'ouverture, lancer des appâts, rencontrer, observer, écouter et faire parler. Petit à petit, je tente de dresser une carte mentale des lieux : qui est qui et fait quoi autour de quels enjeux. Cette carte n'est pas facile à dresser, car le manque de fil rouge rend le tri de

l'information difficile. Et puis j'avance en terrain inconnu, je sais qu'on me sonde, j'ignore les sujets sensibles, ou même à qui faire confiance, donc je tatillonne prudemment. Tous mes entretiens font néanmoins ressortir Prési un incontournable référent concernant le conflit avec la scierie.

Je fais donc rapidement la connaissance de Prési, un « jeune » dont j'estime l'âge à au moins 35 ans, entrepreneur fortement impliqué dans l'Église baptise où les « jeunes » de tout âge se rassemblent pour leurs réunions. La conversation s'oriente tout naturellement vers les raisons de ma venue, « l'accaparement de terre » et les difficultés avec la scierie. Cet aspect naturel de la conversation m'importe beaucoup. Je compte sur son implication dans l'espace public et son désir d'être entendu pour s'exprimer, je le laisse associer ce qu'il veut à chaque sujet sans enfermer l'entretien dans une feuille de route qui m'empêcherait de voir autre chose – ces canevas qui structurent l'entretien émergeront dans un second temps. Son désir d'être entendu et reconnu est tout ce que j'ai à mettre en balance dans la négociation d'information. Son désir est mon principal atout d'investigation. À cet outil il faut rajouter la ruse de mes informateurs : ils vont tenter de tirer profit de ma présence pour atteindre certains objectifs indicibles. Il m'importe donc aussi de comprendre ces objectifs en détricotant la manière dont ils vont tenter de m'y mener. Néanmoins, lorsqu'un informateur évite le sujet qui m'intéresse, répond par de plates mondanités ineptes à m'informer de quoi que ce soit, synonyme de « circulez y'a rien à voir » je considère alors pleinement son silence à l'endroit précis où j'attendais quelque chose, puis j'en cherche les raisons : n'y a-t-il effectivement rien à voir, ou dois-je interpréter cela comme une résistance ? Cette écoute du silence me semble essentielle pour ne pas créer l'événement que je suis venu chercher, pour ne pas trop tenter l'autre de me donner ce que je suis venu chercher dans ce jeu de séduction qu'est la ruse. Dans cette valse, il ne faut surtout pas dire « *tu sais, ce que je voudrais que tu me dises, c'est ça.* » Il ne faut n'y dévoiler ses fantasmes ni ses attentes. Aussi, ce n'est pas moi qui fixe les priorités d'enquêtes, mais mes informateurs, toujours libres de me réorienter sur autre chose. Comme d'autres, Prési est très préoccupé par les affaires de la scierie, sans pour autant esquiver les questions sur l'agro-industrie. L'affaire de la scierie devient donc prioritaire afin de rester au plus près de la réalité de mes informateurs.

Le président des jeunes m'explique sa version de l'histoire sur la scierie. « *Lorsqu'ils sont venus ici, ils ont rencontré les comités afin d'informer qu'ils étaient intéressés. De la sorte, un protocole d'accord a été conçu dans lequel l'entreprise et la communauté donnent leurs conditions. Lorsque nous l'avons accepté, ils sont venus avec le matériel et ont commencé les opérations.*» Un prospecteur local rencontré dans un logement de fortune qui accueille aussi des

ouvriers m'aide à comprendre de quoi il s'agit. L'homme est payé par l'entreprise afin de baliser les arbres exploitables en suivant les normes en vigueur, notamment en matière d'essence forestière et de circonférence. Ceux-ci sont répertoriés et cartographiés puis coupés, transportés à l'usine, répertoriés, préparés sur place puis exportés vers Douala puis vers l'Europe. Il ne s'agit donc pas de raser la forêt comme je pouvais me l'imaginer. Son travail consiste à le sillonner, annoter, baliser et layonner[79].

Le président des jeunes est à la tête d'une association qui fait la promotion du développement, de l'emploi et de la culture. D'après Prési, ce comité des jeunes existe depuis dix ans, et il en est à la tête pour un mandat de deux ans renouvelables une seule fois par élection. S'ils sont « jeunes », c'est par contraste aux « vieux » qui incarnent la chefferie, la notabilité et l'ordre établis qu'ils désirent transformer pour amener le développement. Les politiciens sont fréquemment associés, au Cameroun, à une « clique de vieillards » tandis que la jeunesse est valorisée comme une force de changement. Le comité des jeunes n'est pas non plus, par défaut, associé à un parti politique ou religieux bien que dans ce que j'ai pu observer ailleurs, les instrumentalisations mutuelles, proximités naturelles, perméabilités ou synergies soient fréquentes. À Nguti, il semble y avoir un lien étroit entre l'Église baptiste et le comité, de par l'utilisation conjointe des locaux et la double appartenance de la plupart des membres. Le comité des jeunes trie ce qu'il lui semble bon ou pas de garder dans la tradition. Ce qui est rejeté de cette dernière est alors jugé comme arriéré ou malsain, tandis que ce qui est gardé est perçu comme des racines ou une identité constamment réinventée. Cette réinvention est à un tel point qu'à Nguti par exemple, on y trouve un jeune artiste qui crée des costumes rappelant des smokings, mais en feuilles de bananiers. Pour l'artiste, il s'agit d'une tradition, bien que ces costumes soient totalement novateurs. Il mixe des matériaux qu'il dit être « traditionnel » avec des costumes d'inspiration « modernes ». Ce genre de création probablement syncrétique est exposé annuellement lors de la grande exposition à la capitale où les nouvelles briques réfractaires en terre cuite côtoient les aphrodisiaques et autre remède multifonction, les savons artisanaux aux stands de nourriture ainsi qu'aux peintures, sculptures, et aux reconstitutions probablement fantasmées[80] de danses traditionnelles. Tout ça pour dire que la jeunesse n'est pas entièrement définie par l'âge,

[79] Créer ou entretenir un sentier appelé « layon » afin d'assurer sa visibilité et sa praticabilité. Le layon sert aussi bien souvent de frontière en délimitant un projet n'ayant pas encore mis l'environnement en valeur (et donc sans autre marqueur visible de frontière).

[80] J'insiste sur la dimension fantasmée, car, pour avoir vécu en forêt et assisté à diverses danses ou cérémonies, je vois du premier coup d'œil que les femmes mises en scène ont des corps de citadines triées sur le volet pour leur apparence sexuée. Il s'agissait en effet d'étudiantes universitaires ayant un teint particulièrement clair. Ce qui était donc montré à ce moment-là n'est donc pas tant la reproduction d'un rite, d'un événement ou d'une danse, telle qu'elle a pu exister ou qui existe encore, mais la création de ce que les metteurs en scène imaginent et ont envie de croire sur leurs « traditions » et leurs origines.

mais plutôt par une vision novatrice du monde tournée vers l'action. Ils se réunissent régulièrement afin de débattre et réaliser leurs projets bénévolement. Ils ont ainsi déjà mis en place un « robinet » (un point d'eau sans forage), et travaillent sur un autre, afin de garantir un accès à l'eau en ville. Ils entretiennent les routes, nettoient la ville et plantent des fleurs afin d'assurer l'enjolivement des lieux tout en luttant contre l'érosion. Le comité des jeunes organise aussi des activités annuelles avec danse, exposition, visite des pauvres et des malades à qui du riz des offerts, mais aussi des courses de natation et des jeux pour enfants. Le comité est aussi parfois impliqué dans la résolution de conflit. Lorsqu'ils échouent à la résolution, le conflit est alors renvoyé devant les notables ou porté à l'échelon supérieur devant le sous-préfet, reproduisant les rapports classiques de l'échelon local et informel vers des entités de plus en plus officielles et à l'influence territoriale élevée comme nous avons pu le voir en Guinée. Les comités des jeunes, parfois consubstantiels aux comités de développement dont chaque village se dote (en principe), peut-être comparés à une chefferie alternative. Les rapports entre le comité des jeunes, de développement où la chefferie peut être complémentaire aussi bien que compétitive. Les comités de développement que j'ai rencontré font bien souvent ce qu'ils reprochent à la chefferie ou à l'État de ne pas faire. Toutefois, rien ne peut se faire sans l'aval de la chefferie : le chef est par ailleurs le dernier échelon représentant l'État au niveau local – contrairement à ce que nous avons vu en Guinée Forestière où le chef coutumier est indépendant du président de CRD. Les relations entre chefferie et comité de développement virent donc bien souvent à la concurrence, le risque étant la disqualification et le blocage mutuel. Toutefois, à Nguti, d'après Prési, même si « *on ne peut rien négocier sans eux (…) nous avons de bonnes relations avec les chefs.* » « *Nous avons beaucoup d'autres projets, mais pas de financements* », précise Prési qui arrive à la fin de son premier mandat. Il explique le problème avec la scierie en ces termes :

« Le problème est que nous sommes vraiment malchanceux parce que nous n'avons pas gardé de copie du protocole d'accord [ayant été négocié lors de l'arrivée des exploitants du bois]. *Et donc nous ne bénéficions pas de ces arrangements depuis des années. Donc les jeunes se sont rassemblés pour écrire une lettre à l'entreprise leur demandant un dialogue au sujet de la coopération et de leurs responsabilités sociales.*

Nous voulons une réunion. À partir de là nous pourrons parler avec eux et savoir comment ils vont aider la communauté sur les terres de laquelle ils se trouvent. C'est juste une lettre, nous voulons le dialogue en priorité.

Nous constatons que, comme en Guinée, même lorsqu'un droit d'exploitation est cédé, voire une propriété temporaire ou continue comme c'est le cas de l'enceinte de la scierie elle-même, on considère toujours que l'opérateur économique (ou l'étranger) reste néanmoins sur le territoire

autochtone. Les terres restent celles de la communauté quoiqu'il arrive, et l'usage aussi bien que la propriété est censé être le résultat de bonnes relations entre parties prenantes.

D'après le secrétaire communautaire, autre personne incontournable de cette enquête, le directeur général de l'entreprise a répondu comme suit en mettant le préfet, le sous-préfet, le maire, le commandant de brigade et le chef de poste de police en copie :

« *Par la présente nous accusons réception de votre courrier du (…) portant sur « Un appel pour le dialogue » (…).*

Votre courrier a été transmis aux services compétents de la société.

La Direction Générale de (…) SA est en train d'analyser ledit courrier et une réunion sera organisée (…) [entre vous et nous] et l'Administration au cours du mois d'avril (…). [Nous] reviendrons vers vous pour vous communiquer la date de cette réunion au cours de ce mois. »

Lorsque je lui demande ses attentes envers l'entreprise, Prési est très précis. Il ne se contente pas d'exprimer un mécontentement ou un sentiment de trop peu, mais énumère et hiérarchise spontanément ses requêtes : *(1) L'électricité. Et puis (2) récupérer le bois qu'ils n'utilisent pas, leurs déchets, actuellement ils les vendent aux charbonniers. Nous les voulons pour les utiliser nous-mêmes. (3) Nous voulons aussi de l'emploi pour lutter contre la pauvreté. (4) Nous avons besoin d'assistance pour les nécessiteux et les malades. (5) Nous voulons aussi l'entretien des routes. (6) Nous avons besoin d'eau. (7) Et aussi de l'assistance médicale pour la santé à cause de leur pollution.*

Ces attentes sont pratiquement en copié-collé de ce que j'ai pu voir autour d'autres projets, notamment les plantations industrielles, à ceci près que les déchets de coupe sont alors remplacés par des plans de palmier, d'hévéa, ou autre selon l'espèce cultivée. Je ne pense pas que qui que ce soit ait véritablement copié ou imité ces revendications, mais simplement qu'elles émergent presque partout à l'identique en raison de la similarité des contextes. Prési ne parle pas non plus d'école ni de matériel (de coupe ou agricole selon le type de projet) auquel cas nous aurions déjà pratiquement fait le tour de pratiquement toutes les attentes classiques exprimées au premier abord par des populations locales auprès d'un opérateur industriel. Si nous comparons ces requêtes destinées aux exploitants forestiers à celles qu'il adresse au projet agro-industriel, cela ne surprend pas non plus : de l'aide pour « *nous aider à détruire notre forêt* » ainsi que des palmiers pour leur propre usage, avec une garantie d'achat sur la production, et la possibilité pour l'opérateur industriel de gardes l'argent ainsi gagné dans un premier temps pour avoir prêté l'assistance et le matériel à mettre les terres en valeur. C'est exactement le schéma des « *plantations villageoises* » de Guinée Forestière, que j'ai aussi pu observer ailleurs comme en Côte d'Ivoire, mais ici appelées « *small holder scheme*. » Envers le projet agro-industriel, ses requêtes sont donc assez similaires :

emploi, eau, électricité, soin de santé, plantation villageoise, formation. Il ajoute à cela des routes pour garantir l'accès aux nouvelles plantations villageoises, ainsi qu'une zone tampon de cinq kilomètres de chaque côté de la route principale pour garantir suffisamment de terre (accessibles) pour les générations actuelles et à venir – ce que j'ai trouvé particulièrement original et prévoyant. Il attend simplement avec impatience que les négociations commencent et se dit très favorable au projet, en faisant référence à ce qui se passe déjà ailleurs. Jamais je n'ai vu un leader aussi bien informé ayant pensé ses revendications aussi clairement en amont.

On peut aussi remarquer que les demandes exprimées par les jeunes ici représentés électoralement par leur président comblent les creux laissés par l'État. La mission de l'État à l'échelle nationale est reportée sur l'entreprise locale qui doit négocier avec les comités et acteurs locaux. À cela il faut rajouter que les diverses administrations (sous-préfecture, mairie, commissariat et gendarmerie) reportent elles aussi fréquemment leurs manques de moyen nationaux sur l'opérateur industriel local de qui il est attendu un petit coup de pouce financier ou en termes de moyens logistiques. Ainsi, il est banal qu'une plantation industrielle qui a besoin de s'assurer un environnement plus sécurisé face au banditisme participe à financer un (ou plusieurs) véhicule supplémentaire à la gendarmerie tout en assurant son propre service de sécurité. La limite entre l'aide et la corruption est donc très floue tant il est possible d'interpréter cet échange de bon procédé entre la gendarmerie et l'industrie comme un service utile, une participation légitime au bien commun, ou un moyen d'influence et de pression. Le même phénomène sera décrit de manière péjorative ou non en fonction de la perception de celui qui en parle et des procès d'intention qu'il suppose. Notons aussi que ces demandes adressées à l'opérateur industriel, si elles sont compréhensibles dans le sens où pour bénéficier de l'appareil de l'État (administratif ou sécuritaire) il faut pallier le manque de moyens, peuvent aussi être des demandes « gourmandes » ou « prédatrices. » Les premières sont disproportionnées ou sans rapport avec le service offert en retour, les secondes sont du chantage pur et simple, c'est-à-dire une menace de nuisance qu'il est possible de pallier par un don forcé. C'est le cas d'un administrateur qui refuserait de délivrer ses services sans une « aide » en retour – les euphémismes sont ici de mise. De cette situation, du point de vue de l'opérateur industriel, les impôts sont payés à de multiples reprises à différents échelons et de différentes manières, avec parfois le sentiment de peu de reconnaissance en retour. Pour les quelques directeurs dans cette situation et avec qui j'ai pu m'entretenir, c'est très frustrant. Ils payent et participent à la vie associative tout en ayant parfois la sensation de se faire cracher dessus, puisqu'une manière fort commune de forcer la main à ce dernier est d'exprimer un mécontentement. Or, la demande adressée à l'opérateur industriel est par nature insatiable : aucun opérateur privé ne peut à lui seul remplir l'entièreté des vides laissés par l'État, même à l'échelon

local. Enfin, ce qui peut dès lors apparaître pour un investisseur comme une fiscalité avantageuse (ou des terres accessibles) cache en fait des négociations littéralement interminables ainsi qu'une instabilité locale sur des cycles plus ou moins longs et une critique régulière. Personne n'y trouve vraiment entièrement son compte. Reste alors à naviguer en eau trouble entre, d'une part, un idéal inattingible dans lequel une exploitation locale serait capable à elle seule de garantir tous les services publics et de rencontrer pleinement toutes les aspirations des populations locales. Et d'autre part, une contrainte inacceptable où l'opérateur économique se refuserait à toute autre forme de redistribution, et se refuserait à toute forme de renégociation. L'opérateur économique, qu'il s'agisse d'une scierie ou d'une plantation industrielle, navigue en tension entre ces deux extrêmes.

Une autre particularité de ce système de compensation en creux des services de l'État est que l'opérateur industriel doit à tout prix éviter de donner de l'argent pour seule compensation. On pourrait penser en effet que les dommages soient estimés en valeur financière et qu'en s'installant, l'entreprise paye alors qui de droit, et qu'un acquittement légitime puisse émerger de cette transaction. Pour l'opérateur industriel, une telle transaction serait une pure perte: une fois l'argent dépensé, c'est comme si absolument rien n'avait été fait, et il faudrait recommencer. On touche ici à mon hypothèse selon laquelle les dons personnalisés prennent le dessus sur le bien commun. Verser une somme à mille individus n'équivaut pas à développer la communauté composée de ces mille individus. Chacun va le dépenser de son côté sans que ne se développe aucune infrastructure commune. Après quoi le don tombera dans *l'oubli stratégique* et tout le monde pourra entendre que « *l'entreprise ici qui gagne tellement d'argent en bénéficiant de notre hospitalité n'a jamais rien fait pour nous.* » C'est un « oubli stratégique » dans le sens où c'est une information que, même si on s'en souvient ou qu'on peut la supposer, en tant que membre d'une communauté locale, il est indispensable d'oublier, ne pas dire et ne pas transmettre, car cela nuirait à toute faculté de (re)négociation indispensable au développement. Ce genre de transaction n'est donc ni dans l'intérêt de l'entreprise ni dans celle des communautés locales, sauf lors de *dédommagements* ponctuels, elle ne peut faire office de véritable *compensation*. Et cela, comme beaucoup d'autres, Prési le sait très bien. C'est pour cette raison qu'il précise qu'« *On ne veut pas d'argent ! S'il y a l'argent, cela* [l'argent] *va finir. Ce qu'on veut, c'est construire quelque chose pour nos enfants, pour tout le monde.* » Ce qui est attendu, ce n'est donc pas un *dédommagement,* mais bien une relation de don et de contre don permanent qui offre une garantie pour l'avenir. Ici, l'hospitalité, est la manière de créer une créance auprès de l'opérateur industriel qui va garantir la permanence de la relation, exactement comme les « étrangers » en Guinée Forestière, ou encore comme auprès de ma personne lorsque je suis bien accueilli. On n'est jamais quitte de la terre qu'on a reçue.

L'Étranger tout comme l'opérateur industriel ne peut en aucun cas s'émanciper du don qui lui a été fait. Cette dette est précisément l'opposé d'un contrat qui garantit explicitement et avec transparence pour toutes les parties prenantes une contrepartie qui suffit à acquitter tout le monde en mettant un terme à la négociation. Ici, la dette doit être sans fin, car c'est une porte ouverte à la négociation permanente du bon voisinage. La négociation permanente de cette dette d'hospitalité, en creux de l'État, est au cœur de toute la logique des compensations.

On pourrait penser qu'un contrat n'acquitte pas forcément les parties prenantes, mais organise leurs relations sur le long terme. C'est le cas d'une convention d'établissement ou d'un protocole d'accord par exemple. Il fixe des règles plutôt que n'acquitte en mettant en terme à la relation. Mon argument est que cela revient au même. Rendre explicite le vivre ensemble ou le bon voisinage en fixant une limite à partir de laquelle il est légitime de ne plus rien demander revient à délimiter le périmètre de la relation de don et de contre-don. Or, pour une série de raisons que je propose de découvrir, les règles de bons voisinages devront impérativement être renégociées par les riverains.

Ces interprétations ne sont bien évidemment pas le fruit d'un seul entretien avec Prési, mais de nombreuses comparaisons entre divers projets.

Deux questions se posent face au témoignage de Prési, largement confirmé par d'autres entretiens. Premièrement : Où sont passées les compensations ? Deuxièmement, où est parti le protocole d'accord ?

À la recherche du protocole disparu

Le « secrétaire de la commune traditionnelle de Nguti » est une de ces personnes qui devrait l'avoir en sa possession et y veiller au grain. Aussi, il peut compléter le récit de Prési.

D'après lui, lorsque la scierie est venue à Nguti, il y a bien eu un protocole d'accord entre l'entreprise et la population. « *Mais ces dernières années, l'accord n'a pas été respecté par eux. Aussi, la raison pour laquelle ils* [les responsables de la scierie] *ne le respectent pas est simple : l'arrangement initial a disparu, personne ne peut se souvenir du document*. » Ce qui nous renvoie directement à la question de savoir où est passé ce protocole. Disons que c'est la question que je me pose explicitement, sur le terrain, prenant pour argent comptant les informations qui me sont données. Mais la vraie question, implicite, à laquelle les réponses vont être apportées en cherchant à répondre à la première, est de comprendre la logique de cet oubli qui n'a rien d'anodin.

En admettant que le protocole ait été simultanément ou progressivement perdu par tous les habitants et tous les responsables – ce qui me semble très hautement improbable, d'autant plus

qu'on parle d'une entreprise qui n'est pas implantée depuis plusieurs générations – la réaction attendue (par moi) ne serait-elle pas simplement d'en demander une copie à l'administration locale, ou même à l'entreprise concernée ? Et comment expliquer que tout le monde ait aussi progressivement oublié le contenu dudit document, comme si perdre un papier rendait impossible de se souvenir de son contenu ? En comparant avec d'autres études de cas, je vois mal mes autres informateurs riverains « oublier » qu'ils avaient droit à un centre de santé ou à une route entretenue… Surtout pas après toutes les polémiques, les négociations et le lot de rumeurs brassées au village lors de ces négociations !

Mon interprétation est qu'on retrouve ici, tout comme avec Ali, à Diécké, qui me présentait un document qui l'incriminait de bout en bout pour preuve don son innocence, ou encore comme les cadastres fréquemment « perdus », une logique orale dans un contexte ayant pourtant intégré l'écriture. J'entends par là que l'oralité est un support propice à la malléabilité et à certaines formes d'oubli. Ici, un document écrit, le protocole d'accord qui a justement pour fonction de ne pas permettre l'oubli, se retrouve captif d'une logique orale. Mon hypothèse est que la disparition du protocole est un oubli stratégique. Celui-ci est le préalable d'une renégociation, et demande enfin d'invoquer l'improbable perte simultanée par toutes les parties prenantes. Ce n'est ni plus ni moins qu'un document écrit sur lequel on tente d'appliquer une logique orale.

Le secrétaire rajoute que « *Le consensus qu'on avait fait n'a pas été respecté et jusqu'à aujourd'hui on ne voit pas où ça se passe* [on n'en voit pas les effets]. *Chaque jour on voit que les avantages que la communauté avait auparavant ne sont plus en possession des communautés. Avant, pour 5000 ils te donnaient le bois, c'est monté à 10.000 puis 25.000, puis ça s'est arrêté.* » Autrement dit, les riverains avaient la possibilité d'acheter du bois à la scierie pour un tarif extrêmement avantageux, à titre de compensation. C'est tout à fait comparable aux riverains qui se plaignent de la nuisance sonore suite à l'installation d'un parc d'attractions et qui reçoivent en retour la possibilité d'acheter des places à un tarif presque gratuit. D'après le secrétaire communautaire, les prix du bois sont montés au fur et à mesure que l'avantage lié à la compensation descendait, puis la compensation s'est arrêtée.

Les riverains auraient alors contesté. En retour, « *ils ont créé un parc où ils disposent les bois usés pour nous. Mais là, on trouve maintenant plus que les très gros morceaux impossibles à porter.* »

D'après le secrétaire, il en va de même pour le carburant offert par l'entreprise à la commune. Celui-ci n'est plus fourni depuis un an et « *lorsqu'ils ont arrêté, les lumières se sont éteintes.* »

Les réclamations ne portent pas que sur la distribution de bois et de carburant pour l'électricité, mais aussi sur la gestion de l'entreprise. D'après le secrétaire communautaire, « *elle*

est remplie de francophones, donc ils jettent les indigènes dehors. Ils disent qu'ils volent, ne travaillent pas bien. » Là aussi, c'est un malaise palpable sur de nombreux projets que j'ai pu visiter ou étudier. Les riverains se disent exclus alors qu'ils estiment devoir constituer le gros de la main-d'œuvre. Cela se crispe en frustration identitaire qui, dans le cas du Sud-Ouest du Cameroun, se superpose et se greffe à d'autres enjeux qui ont plongé le Cameroun anglophone en conflit armé. Le secrétaire rajoute alors que « *c'est nous qui calmons les jeunes pour qu'il n'y ait pas de violence qui va finir en prison.* »

Reste que j'ai trop souvent entendu ce rapport ambivalent des employeurs envers les populations locales que pour y voir un hasard redondant. En Côte d'Ivoire, les ouvriers burkinabés étaient clairement vus comme plus travailleurs et entreprenants que les locaux. Ailleurs au Cameroun, comme nous le verrons dans notre dernière étude de cas, la main-d'œuvre locale est difficile à recruter et parfois perçue comme plus paresseuse que les travailleurs ayant migré depuis d'autres parties du pays. Il en va de même en Guinée où les locaux sont parfois décrits par d'autres, migrants ou cadres allochtones, comme plus paresseux et moins éduqués, causant systématiquement des problèmes. Un militaire, en Guinée m'explique un phénomène analogue dans l'armée, comme si travailler là où on vit expose à une sorte de malédiction pour l'employeur: il serait crucial, selon ce gradé, qu'un soldat ne travaille pas dans son milieu natal, et que ceux-ci ne restent pas non plus trop longtemps en poste au même endroit, sinon il serait moins enclin à user de violence sur ceux qui sont, finalement, devenus ses proches. Aussi, le soldat tisse progressivement un réseau envers lequel il est redevable et qui pourrait le détourner de sa mission première. J'ai aussi entendu ce besoin de faire circuler les cadres dans une plantation industrielle, ceux-ci ayant tendance à construire un réseau de faveur qu'il ne faut pas laisser trop s'établir sous peine de perdre en capacité de gestion. Comme si les cadres se faisaient encliqueter. Cela nous met la puce à l'oreille sur ce qui pourrait complexifier la gestion des employés autochtones: ceux-ci sont captifs d'enjeux locaux pouvant rendre la gestion humaine beaucoup plus délicate. Nous reviendrons sur cette hypothèse dans notre dernière étude de cas où les relations entre l'entreprise et ses riverains atteignent un paroxysme d'ambivalence.

Mais où sont donc partis ce protocole et les compensations qui vont avec ? Le secrétaire communautaire m'explique alors… « *L'ONG qui a le contrat avec l'entreprise forestière pour le charbon, pour vendre à Douala, on craint que le propriétaire de cette ONG, que celle-ci est la propriété de l'homme qui fut le leader communautaire des négociations avec la scierie. Depuis, on voit que les choses tournent mal. Même la simple demande d'aide de la communauté n'est pas prise en compte.* »

Il semblerait donc que lors de l'installation de l'entreprise, un leader communautaire – le « Prési » d'alors - ait pris les devants lors des négociations qui ont accouché du protocole d'accord aujourd'hui porté disparu. L'homme en question aurait fondé une structure de redistribution qui joue l'interface entre l'opérateur industriel et la communauté, à l'image de ce que font bien souvent les comités de développement en prise avec un opérateur industriel. Toutefois, l'homme aurait alors vite fait sécession dans le sens où il vend le bois et le charbon à Douala sans se soucier davantage de ceux pour qui il a pourtant négocié. Autrement dit, il a négocié au nom de la communauté puis privatisé les rentes issues des compensations. « *Il était autrefois des nôtres et notre égal, c'est lui qui avait la copie* », ajoute le secrétaire communautaire.

Voilà une première piste à la recherche du protocole disparu. Les compensations auraient été privatisées par une partie des représentants d'alors, ou de l'élite locale, qui auraient décidé d'en faire commerce. Soit c'est une privatisation pure et simple, soit c'est une partie des villageois qui n'ont plus accès à cette rente et qui veulent donc renégocier.

Mais alors, pourquoi ne pas me l'avoir dit directement de cette manière ? Pourquoi avoir produit ce récit de protocole perdu et dont la solution ne consiste pas à simplement demander une copie aux autorités compétentes, mais à renégocier les termes du bon voisinage ? Pourquoi ne pas dire directement qu'une partie de l'élite locale, qui n'est aujourd'hui « plus des nôtres », est partie avec les compensations qui devaient revenir à tous ?

Une autre personnalité locale confirme alors largement les propos du secrétaire. C'est le fils de celui qui est considéré comme le père fondateur de Nguti, Nzo Ekangaki. Ce n'est pas le fondateur au sens classique du premier arrivant, mais de l'homme influent qui a été capable d'amener le développement à Nguti. La ville lui doit beaucoup, me dit-on régulièrement, et il mourut avant d'achever son dernier chantier qui consistait à goudronner la route qui mène au Nigéria. Le fils de ce grand homme est l'artiste local déjà mentionné pour son organisation d'événements de danse et de mode vestimentaire à base de fibre de banane.

Pour lui, « *l'entreprise forestière ne fait absolument rien. Lorsqu'ils sont arrivés, nous avons accepté. En acceptant, c'est un frère qui a accepté pour les villageois, mais en acceptant il a tout pris pour lui. C'est un jeune à l'extérieur du Cameroun, on ne peut pas le joindre.* (…) *Lorsqu'il a accepté que l'entreprise s'installe, il était en tête des villageois. Les villageois n'avaient pas compris que c'est pour lui seul. Tous nos avantages sont pour lui seul personnellement. (…) Autrefois il donnait le bois, mais aujourd'hui il fait payer et négocier. Lorsque je me suis installé, la scierie m'a donné du bois sur place personnellement pour ma maison. Donc je ne peux pas mal*

parler de cette entreprise, mais de mes frères. Je ne suis pas fâché sur cette entreprise, mais sur mes frères. C'était pour la communauté et maintenant c'est pour lui seul.

Maintenant il gagne sa vie. Il a fondé sa propre entreprise qui est dans la scierie. Il vend le bois sauvage, fait le nettoyage pour eux, vend le charbon. C'est une ONG nommée XXX.

Le Père [son père, qui est aussi considéré comme le Père Fondateur] *a fait venir l'entreprise forestière pour le développement. La condition était l'entente avec les villageois. Il n'y avait que cet homme* [le leader communautaire ayant fait sécession] *qui était une lumière. Lors des négociations, c'est notre frère qui était en tête.*

Aujourd'hui, c'est lui qui nous prend tout. Il ne donne rien. Il devait y avoir l'électricité et l'emploi. Or, l'ONG XXX n'a embauché que quelque jeune, c'est tout.

Donc, il est leader des négociations, fonde une ONG, puis met l'ONG à la place de la population.

Mais cela va causer son malheur parce qu'un jour il va revenir et on va lui demander.

- Moi : Donc en fait, ce n'est pas contre l'entreprise forestière que tu es fâché, mais contre l'ONG en charge de redistribuer ?

- Oui, contre le fondateur de l'ONG.

- Moi : Mais alors, pourquoi ne pas concurrencer l'ONG avec votre propre groupe ?

- Oui, les jeunes veulent concurrencer l'ONG en passant directement par l'entreprise forestière. »

On peut donc considérer que le comité des jeunes veulent recapter une rente auprès de l'entreprise, celle-ci d'étant tarie ou qui ne leur est plus disponible, afin d'en assurer elle-même une distribution qu'ils jugent plus juste.

Il faut noter que ce que l'artiste nomme ONG n'est en fait qu'un sous-traitant de l'entreprise forestière, qui n'a pas forcément le statut d'ONG. Nous comprenons mieux l'aspect à mes yeux étrange ou incohérent des revendications des « jeunes » de tout âge. La manière d'exprimer le mécontentement tient compte du fait implicite qu'il se trame une compétition pour accéder et redistribuer la rente. Avouer cet « accaparement interne, » revient à accepter une fracture interne et une rivalité au sein de leur propre communauté. Le reconnaître nuirait même à leur capacité de renégociation (puisqu'ils ne pourraient plus incriminer l'entreprise) tout en semant la zizanie au village en transformant une tension en conflit ouvert – raison pour laquelle il est important de l'oublier ou de le nier. Les « jeunes » sont en conflit avec ceux qui avaient jusqu'alors le monopole de cette rente, en soulignant l'accaparement inégalitaire de celle-ci. Il est possible que si le conflit vise directement la scierie, ce soit pour dégager une nouvelle opportunité de rente à distribuer plutôt que d'entrer directement en conflit avec une partie de leurs « frères. » Le conflit interne

reste latent tant que la revendication vise la scierie. Ce faisant, deux groupes s'affrontent dans leur faculté à être porte-parole et garant de l'intérêt communautaire, afin d'acquérir et redistribuer une partie du développement offert à titre de compensation par l'industrie. S'en prendre à l'industrie permet de garder un conflit interne latent plutôt que d'assumer qu'il devienne ouvert.

Nous voilà début avril, dans l'Église baptiste, en pleine réunion du comité des jeunes. La salle est comble, et je n'en revenais pas d'une telle organisation. Je me suis présenté à nouveau, en public cette fois, très officiellement, présentant les raisons de ma venue tout en donnant l'occasion à chacun de me contacter et de me poser toutes les questions qu'ils voulaient, dans l'immédiat en public ou plus tard en privé. J'avais pris cette habitude de clarifier au mieux mes objectifs afin de ne laisser trainer aucun sous-entendu, de garantir la transparence et la reddition de comptes, éviter de charger des espoirs illusoires auprès des gens qui voient en moi l'opportunité d'un grand changement, mais aussi de me rendre joignable en privé afin de donner l'occasion, à ceux qui le souhaite, d'exprimer ce qu'ils ont envie sans craindre de briser le consensus que la présence du chef ou d'un leader impose généralement. Cette technique d'investigation est souvent efficace dans le sens où les mécontents ne se sentent souvent pas écouté ou pas compris, et seront ravi de trouver un espace d'écoute en marge d'un public qui ne leur donne pas la parole. La difficulté est que cela suscite parfois un faux espoir, comme si j'allais en retour m'impliquer pour prendre leur parti. Mon éthique m'impose de toujours être extrêmement explicite sur les motifs de ma présence afin de systématiquement désamorcer ces attentes lorsqu'elles me paraissent outrepasser le rôle que je me suis donné. Je ne ruse absolument pas avec mes informateurs, ne leur fais pas croire que je suis venu « développer » et ne troquerais pour rien au monde leur déception alors garantie, contre des données. Ce dernier aspect limite parfois mon accès à l'information.

Lors de cette réunion, chacun peut prendre la parole suivant l'ordre du jour. En prenant la parole, la personne se lève en déclarant « Youth ! » tandis que les autres répondent machinalement et en cœur « Of Development ! » puis la personne s'exprime. La réunion s'attarde sur la nécessité de n'avoir qu'un seul corps pour représenter tous les jeunes. Est-ce parce que cette évidence est contestée par le comité antérieur ayant négocié les compensations ? L'animateur prend une part extrêmement importante aux débats, avec de longs discours enflammés qui rappellent le talent oratoire sans pareil des prêcheurs protestants. Les débats portent sur la distribution d'eau, puis sur la scierie. Ce faisant, la relation entre cette dernière et la communauté est parfois explicitement comparée à un mariage.

Ce détail peut paraître anecdotique, mais est révélateur et reviendra systématiquement dans mes enquêtes sur les relations entre une industrie et les communautés locales. L'allégorie du mariage illustre parfaitement les attentes des communautés envers l'opérateur industriel en termes de don et de contre don. Au Cameroun, du moins là où je me suis rendu, un dicton populaire dit que « *la dot ne finit jamais.* » C'est quelque chose que les hommes aiment à se rappeler les uns aux autres avec un sourire complice pour illustrer le poids que leur mariage met sur leurs épaules. C'est quelque chose qu'on dit aussi pour signifier qu'une relation n'a pas de fin, qu'on n'est jamais quitte, que l'autre partie reviendra toujours négocier de nouvelles demandes. La dot que l'homme paye à la famille de son épouse est en effet constamment renégociée par la belle famille dans la vie quotidienne. Il ne s'agit pas d'une série de cadeaux offerts uniquement le jour du mariage, mais d'un engagement à toujours venir en aide et se battre pour sa belle-famille. Symboliquement, on pourrait penser que ce n'est pas l'épouse qui est cédée par son groupe à celui de son mari, mais exactement l'inverse : l'homme est coopté par la famille de sa femme à qui il doit dorénavant toujours donner priorité. La dot à proprement parler, celle négociée pour la cérémonie de mariage n'est qu'un coup d'envoi qui initie la bonne relation en faisant la démonstration des capacités de la famille de l'époux. La dot prend parfois de telles proportions que certains hommes me confient espérer avoir des filles comme enfants afin de profiter de plus de dot en retour. Il y a parfois une véritable capitalisation « mercantile » ou « calculatrice » de celle-ci. En prenant une épouse, le lien est scellé avec toute la famille de cette dernière. Comme le mari est éternellement redevable d'avoir reçu une femme, la dot ne finit jamais. C'est la manière commune dans les régions où j'ai séjourné au Cameroun d'exprimer une relation de dette que les Guinéens ont avec leurs étrangers. Ceux-ci sont éternellement redevables d'un don (foncier) qui leur a été fait. L'hospitalité n'est donc certainement pas « gratuite ».

Pourtant, il n'est pas rare qu'en demandant si quelque chose qu'on reçoit est bien « gratuit, » la réponse soit affirmative. Cela signifie qu'il ne faut pas payer tout de suite un prix convenu, mais qu'on est néanmoins pris dans une relation de don et de contre don qui se rappellera à nous en temps voulu. Celle-ci devra être négociée au quotidien et, en fonction de votre sens de la négociation, de vos moyens et de votre générosité, risque de « couter » bien plus cher que si vous aviez acheté vous-même le présent de départ. C'est vrai avec la terre comme avec les femmes, ce qui a fait dire à un homme qui m'a partagé ses réflexions sur la gratuité, la terre et les femmes que « *les femmes les plus chères sont celles qu'on ne paye pas.* » Et en effet, parfois l'hospitalité s'avère plus couteuse que l'hôtel, ou les prostituées moins couteuses qu'une « petite. »

Cela nous renvoie aussi à un détail dans les relations de commerce entre autochtones et étrangers en Guinée Forestière, il y a de ça quelques générations. Un autochtone m'a expliqué qu'à

l'époque, les premiers échangeaient du manioc au jour de marché. Les invendus restaient alors à même le sol. Les Koniankés récupéraient alors ce manioc qu'ils transformaient en poudre qu'il est possible de conserver, afin de le revendre aux autochtones plus tard. Cela laisse supposer que le commerce était, pour les premiers, principalement créateur de lien social, sans aucune accumulation envisageable au-delà de la péremption naturelle des aliments frais. Tandis que pour les seconds, la motivation à l'enrichissement était aussi de la partie. Évidemment, l'autochtone qui me rapporte ce témoignage tentait alors de me montrer comment les étrangers ont abusé de la bonté des autochtones pour s'enrichir.

Revenons-en à la scierie dont débattaient alors les Youth of Development. Ce ne serait qu'à la quatrième lettre de demande de concertation que l'entreprise aurait répondu. Or, nous voilà début avril, et aucune date n'a été transmise par l'entreprise qui s'était pourtant engagée à le faire dans le courant du mois. Les Youth of Development craignent de ne pas être entendus. Certains envisagent de manifester tandis que d'autres préfèrent une solution plus douce. Après débat, il est convenu qu'une lettre soit écrite à l'entreprise avec une date butoir pour la rencontre. Nous débattons ensuite de la nécessité de formuler des revendications claires, notamment sur les conditions de travail des jeunes et les discriminations aux anglophones, la pollution, l'eau, les routes, l'électricité, le hall communautaire, des bourses d'études, la construction de nouvelles routes vers l'ouest ainsi que l'entretien des routes existantes, la santé... Aussi, il est prévu d'appeler une ONG pour combattre l'entreprise du bois. Faire appel à une ONG est un levier de négociation puissant pour contraindre un opérateur international économique soucieux de son image. Cela ternit son image tout en offrant une visibilité internationale aux manifestants.

J'arrivais à point nommé. Non seulement pour participer au ramassage d'ordure avec le comité des jeunes qui se mobilisait régulièrement à cette fin, mais aussi, peut-être, pour envisager de planter des fleurs çà et là, histoire d'embellir la ville tout en posant les bases d'un réseau d'informateurs avec qui un début de confiance ce serait établi lors de ces chantiers. Je venais alors d'une autre région où tous les comités de développement étaient dans le coma, et où sarcler[81] autour de l'Église demandait littéralement d'en débattre pendant des mois – j'étais donc ravi et curieux de voir de telles structures sociales à l'œuvre. Ça m'apparaissait redoutablement efficace et structuré.

Bien vite, une rumeur dit que Prési se sert de moi pour intercéder dans les négociations avec l'entreprise. Ce genre de rumeur est parfaitement habituel, et je ne m'en inquiète guère. Après tout,

[81] Sarcler consiste à se pencher, généralement avec une machette et le dos bien droit, afin de retirer toutes les mauvaises herbes pour nettoyer – donc retirer absolument toutes les herbes, puisqu'elles sont toutes « mauvaises, » jusqu'à trouver la terre nue.

je suis des plus transparents, et suis prêt à répondre à toutes les questions de ceux qui doutent, j'ai un ordre de mission, l'aval de la chefferie, un visa pour motif de recherche scientifique, l'aval de Prési et des autorités locales.

J'allais alors d'un endroit à l'autre, de la ville aux villages environnants, d'une étude de cas à l'autre, sans savoir laquelle finirait par être la plus signifiante pour mon projet. Un beau jour, alors que je rentrais sur Nguti après un long séjour dans un autre village, je remarque la présence de nombreux camions militaires. Arrivé en ville, je suis immédiatement convoqué auprès des autorités auxquelles je m'étais présenté à mon arrivée. Ce jour-là, le village a fait grève contre l'entreprise forestière. Cela signifie qu'un maximum de personne s'est rassemblé à l'entrée du parc de la scierie, à la « gate » où les véhicules entrent et sortent d'habitude. L'entreprise était bloquée, les manifestants ont dansé, bu, chanté… D'après Prési, 1.500 personnes ont participé. Ce soir-là, le pain n'est pas arrivé au village, et j'ai dû partager mon repas dans une gargote remplie d'hommes en arme.

Aux aurores, alors que je me réjouissais d'avoir matière à enquêter, le sous-préfet me convoque immédiatement pour me fait passer un véritable interrogatoire au cours duquel j'apprends que le préfet, son supérieur, tiens absolument à savoir si je me suis entretenu ou non avec le directeur de la scierie. Le sous-préfet veut connaître la nature exacte de mon travail, que je lui ai déjà expliqué de long en large, et semble tourner en rond comme un inquisiteur qui ne cesserait son interrogatoire que lorsque j'avouerai être une sorcière. Mon problème est très certainement que je suis considéré comme un proche des Youth for Development, probablement même comme un agent pour le compte de Prési, et que ces derniers ont organisé une manifestation qui le met sur les nerfs. Vu le nombre de convois armé, je n'ai pas l'impression qu'une médiation se prépare, mais plutôt une guerre. Dire que les autorités semblent « sur les nerfs » est encore un euphémisme. L'ironie du sort, c'est que vu que je m'entretiens avec tout le monde, y compris les supposés opposants des Youth, ces derniers ne m'avaient pas non plus informé de leur « peacefull demonstration. » Le directeur de la scierie avec lequel je m'étais très brièvement entretenu afin de me présenter, expliquer ma présence et tâter le terrain est lui aussi pris au dépourvu. Les Youth ont brillamment réussi à forcer l'agenda de tout le monde.

Le sous-préfet trouve alors la parade ultime (et classique) pour arriver à ses fins. Il conclut notre entretien stérile par le fait que pour venir enquêter ici, venant de Yaoundé, je dois avoir une recommandation du préfet de Yaoundé. Ce à quoi je lui réponds dubitatif que le préfet de Yaoundé n'a en principe pas d'autorité en dehors de son territoire… Sans doute était-ce une connaissance à

lui ou à son patron, qui arrangerait les affaires dans le sens qui leur conviendrait à eux, mais ça n'avait aucun sens. Il rectifie alors le tir après brève réflexion. Il me faut dorénavant une lettre signée du ministre de la tutelle. Ensuite, il lui faut (soudainement) aussi une lettre du ministre de la Recherche Scientifique. Cette missive doit lui expliquer comment m'orienter au mieux dans mes recherches. L'homme passe ensuite un coup de fil énervé et m'expédie directement au commandant de la gendarmerie non loin de là.

Ce dernier trouve une autre astuce pour arriver à ses fins. Il demande à voir mon passeport et m'informe que je ne suis pas en règle pour deux raisons. La première est que mon visa indique la catégorie « tourisme. » Il se trouve que je n'ai jamais compris comment fonctionnaient ces visas, car à l'ambassade, ils indiquent souvent un motif de séjour sans rapport avec les catégories prévues à cet effet, en donnant un nombre de jours à passer sur le territoire largement supérieur à la limite légalement annoncée, mais inférieure à ce qui est demandé. Ces démarches me coutaient 100 euros à chaque fois, et pour un résultat fort aléatoire. Mais il se trouve que j'avais un visa pour motif de recherches scientifiques – ce qui n'est pas répertorié dans les catégories possibles, mais que l'embrassade s'accorde le droit de mentionner… Le second problème invoqué par le commandant était que mes dates de séjour sur le territoire étaient expirées. Or, ce n'était pas le cas, écrit noir sur blanc sous notre nez à tous les deux. Voir un commandant de gendarmerie vous menacer en montrant « motif de séjour : recherches scientifiques » en disant qu'il est écrit « tourisme » puis en indiquant des dates largement à venir en indiquant qu'elles sont déjà passées, donne l'impression que la réalité sombre dans le non-sens. La réalité vacille dans un rêve douteux et contrariant.

Le commandant poursuit alors de manière catégorique : je dois repartir avec le premier véhicule qui quitte la région, afin de me rendre vers Yaoundé, sans quoi, il me mettrait directement en prison. Je lui fais alors remarquer que le temps file et que vu que les véhicules partent à l'aurore, j'étais coincé ici jusqu'au lendemain. À moins de m'obliger à rentrer à pied, je devais dormir sur place. Nous convenons de cet arrangement, pourvu que je quitte la région avec le premier véhicule. Néanmoins, il ajoute que je n'ai pas le droit de parler avec qui que ce soit, sinon, j'irais en prison. Je l'informe alors que lorsque j'attendais devant son bureau, un vieux m'avait proposé de me raconter l'histoire de la ville. Puis-je au moins entendre cela ? Hors de question ! Silence total ou prison ! C'était clair, il ne fallait pas me voir parler à qui que ce soit. Me voilà assigné à résidence en attendant le premier départ.

J'ai alors contacté Prési par téléphone pour lui demander ce qui se passait. De son côté « *mes amis me disent de fuir parce que je suis en danger. Mais j'irai jusqu'au bout. Les gendarmes continuent de venir au village et ils vont probablement jeter certains d'entre nous en prison.* »

J'étais en colère, profondément contrarié qu'on m'empêche de travailler dans un contexte qui n'avait pas besoin de ça pour être difficile. J'avais néanmoins diverses solutions à ma disposition. Je décidai de me rendre à Limbé où j'avais d'autres enquêtes en cours, avec le chef supérieur d'une communauté locale qui vivait là-bas en ville. De là, je devrais aussi pouvoir trouver quelques autorisations nécessaires, notamment du gouverneur. Aussi, je retournerai plus tard dans la juridiction de Nguti, une fois les négociations avec la scierie passées, en espérant que le climat se serait tassé.

Je laisse ici de côté les divers aléas pour trouver les autorisations mentionnées auprès du gouverneur, du ministère de tutelle ou de la recherche scientifique. Ce fut long et stérile. Je ne me suis pas servi de mon réseau précaire auprès des divisionnaires, car cela me semblait trop aléatoire et pourrait s'avérer pire que mieux. Mes divers recours à cette catégorie de fonctionnaire avaient régulièrement été embarrassants, couteux en mondanité et en temps, et surtout improductifs. Ignorant les rapports de forces dans lesquels j'étais engagé, je ne voulais pas susciter un conflit aux enjeux et à l'issue imprévisible pour tenter de forcer une solution. Mon issue fut de me rapatrier en ville, puis de repartir dans la juridiction interdite, mais en restant en brousse, « sous les radars. » Ce n'était pas une prise de risque insensée ni une mise en danger. Ce qui m'était reproché n'était pas ma présence en tant que telle, mais la crainte de me voir intercéder dans les négociations avec la scierie ou de me faire le rapporteur d'un débordement des forces de l'ordre. Je commençais aussi à découvrir que je n'étais pas le premier anthropologue, et que ceux-ci n'étaient pas très appréciés pour avoir ouvertement pris partit des conflits dont ils étaient les témoins.

Ce genre de situation avec les forces de l'ordre n'est ni la première ni la dernière. Je comprends une partie au moins de la mise en scène du commandant et du sous-préfet, et ne tente pas de m'y opposer frontalement. Ça ne m'effraye pas, parce qu'elles restent dans des codes auxquels je suis habitué. La Guinée m'avait rompu avec ce genre de menace, les barrages tenus par de costauds hommes en armes qui semblent chercher des problèmes comme motif de chantage, les accusations d'espionnage ou autre. Et puis ça n'avait pas été trop loin. Ils l'ont fait en respectant des codes, sans lever la main sur moi, sans emportement véhément. Je devinais même un certain embarras chez le commandant, forcé de dire de telles inepties. Il ne s'en dégage aucune panique,

mais bien un immense agacement face au fait d'être ainsi bloqué dans son travail, suivi par une profonde lassitude en ressassant une liste d'histoires semblables. Cette lassitude, sans aucun lieu de repli sécurisé tant mon logement à Yaoundé était aussi l'épicentre de toutes sortes de tracasseries, allait impacter mes enquêtes. Ici, c'était déjà un coup d'arrêt.

Le retour du protocole disparu

Après avoir mené d'autres enquêtes ailleurs, j'apprends que les choses se sont tassées à Nguti. Je suis donc à nouveau le bienvenu. Je me renseigne alors sur le commandant et le sous-préfet, ne voulant pas le croiser à nouveau compte tenu du fait que je n'ai aucun des documents demandés. Ma démarche prête à rire. Il semble évident à ceux à qui je pose la question que je suis le bienvenu, que tout cela n'était qu'une mise en scène pour me faire partir suite à un coup de fil donné par le préfet au sous-préfet qui aura transmis ses ordres au commandant en même temps qu'il m'envoyait dans le bureau de ce dernier.

Alors me voilà en route pour Nguti, à moto sous une pluie battante. La pluie fait mal au visage et j'ai beau serrer les lèvres que l'eau parvient tout de même à s'infiltrer dans ma bouche. Ces trajets réguliers à moto me donnaient l'impression d'être plus trempé qu'en sautant à l'eau. Je tentais de réfugier ma tête et mon visage derrière le taximan qui lui non plus n'avait aucune protection malgré qu'il soit en première ligne. Après la pluie, nous nous sommes fait arrêter à un poste de contrôle au beau milieu de rien. Les hommes ne portaient pas d'uniforme, ce n'était pas des gendarmes. Probablement des jeunes du coin qui rançonnent les passagers pour alimenter un quelconque projet de développement, ou simplement pour boire. Ils insistent auprès de mon chauffeur : comme celui-ci aurait été payé, ils exigent une part pour nous laisser passer. Ça me rappelle le Libéria où, plus subtilement, des enfants attendaient qu'un véhicule s'annonce à l'horizon pour s'affairer autour d'un trou sur la route, faisant mine de le reboucher, et faisant l'aumône en retour, appelant les bonnes grâces de l'usager. Les deux hommes qui nous arrêtent sont dans une forme nettement moins subtile ou sympathique de redistribution. Le chauffeur refusait de partager une somme que je ne lui avais d'ailleurs pas encore remise (en prévision de ce genre d'incident). J'étais un voyageur fauché, il fallait que ça se sache pour que je voyage à des tarifs acceptables. Les miliciens en herbe demandent alors les papiers de la moto, arguant même qu'elle avait été volée, et sachant pertinemment que les rares villageois qui ont une moto n'ont que rarement les papiers qui vont avec. Nous nous en sommes sorti en arguant que la moto appartenait à l'oncle d'Ange, une de nos connaissances respectables. C'est passé, avec des menaces de punition pour la prochaine fois.

Nous roulions ensuite à pleine vitesse pour rattraper le temps perdu lorsque la chaine de la moto s'est brisée. Le jeune chauffeur a alors sorti un morceau de tissu qui contenait quelques vieux outils. Impossible d'ouvrir le boitier qui renferme la chaine, un boulon refuse de lâcher. Nous voilà seuls et coincés le long d'une interminable piste bordée de forêt, trempés et sachant que le soleil tombera très vite l'heure venue. Une autre moto-taxi finit par passer et nous donne un coup de main. Il m'embarque, nous voilà donc à trois sur sa moto : le conducteur, son client et moi. C'est assez habituel comme configuration sachant qu'à partir de quatre par moto ça devient vraiment serré. Ce qui l'était moins, c'est que le nouveau taximan conduisait en poussant notre moto en panne grâce à sa jambe tendue à l'occasion tandis que mon ancien chauffeur restait assis sur son véhicule ainsi motorisé. Cette méthode ne nous permettait pas, par contre, de tourner. Lorsqu'il y avait un trou sur la route, nous prenions alors de la vitesse, les deux motos se séparaient de part et d'autre du trou, la moto en panne avait alors suffisamment d'élan que pour tourner et poursuivre sa route quelque mètres, puis nous nous rejoignons après pour poursuivre sans nous arrêter. Arrivé à destination grâce à ce subtil mélange de solidarité et de dextérité, je payai les 2.000 francs convenus à mon chauffeur, ainsi qu'une Tangui[82] d'essence. L'essence doit servir à mettre en route un groupe électrogène au village afin de recharger nos GSM. Aussi, je proposai mon aide pour pousser la moto jusqu'au garage le plus proche.

Cela m'aura ramené dans le bar de Prési où je tue l'ennui avec une bière tiède. Je note dans mon carnet : « *Il m'avait dit qu'il viendrait, mais ça fait plus d'une heure que j'attends ! C'est ultra ch**** ! Ces attentes me font vraiment c**** un max. J'ai la désespérante impression de ne rien foutre si ce n'est attendre, parcourir des trajets tant invraisemblables que pénibles, endurer de me faire bouffer par les moustiques, de manger les mêmes plats… pour pas grand-chose. Mon manque de moyens logistiques me freine. Cela aura aussi causé ma perte de portefeuille et d'appareil photo, volés à différentes occasions dans le taxi pour l'un, une gare routière pour l'autre*. » Pour passer le temps, j'engage la discussion avec un allochtone. C'est un travailleur agricole qui me confie gagner 16.666 francs par mois (moins de 30 euros) en travaillant pour un autochtone à raison de six jours par semaine. Comme beaucoup, son ambition est d'entrer au service de la nouvelle industrie agricole qui s'installe dans les environs. Ça lui rapportera beaucoup plus de devenir manœuvre que de travailler dans les champs d'un paysan. Sans compter qu'il aurait sa propre maison, des soins de santé gratuits et d'autres avantages.

[82] Tangui est la marque d'eau en bouteille la plus connue. Une Tangui d'essence équivaut à une bouteille. La marque est devenue l'unité de mesure pour l'essence vendue le long des routes. Si les tarifs sont avantageux, il est réputé être de mauvaise qualité. On raconte qu'il est issu de raffineries clandestines ou du vol, apporté illégalement depuis le Nigéria, coupé avec diverses substances nocives pour le moteur sur le long terme.

Présidi arrive enfin, et peut me raconter comment les négociations se sont déroulées. Le directeur général du groupe auquel la scierie appartient avait fait le déplacement pour l'occasion de la réunion de concertation. Il y avait aussi trois représentants des Youth en plus de Présidi, le maire et son adjoint, le premier commandant de gendarmerie, le préfet, le chef, les chefs des six quartiers qui composent la ville, deux managers de l'entreprise, le chef de la police et le chef de section du RDPC (le parti au pouvoir au Cameroun) tandis que les riverains étaient absents, mais on eut droit à un compte rendu. D'après Présidi, « *l'environnement* [de la réunion de concertation] *n'était pas libre. Beaucoup de gendarmes, et le préfet* [qui m'avait fait expulser] *soutenaient la scierie*. » Pour cette réunion, les Youth avaient prévu 17 revendications qui ont pu être exposées. À cela, toujours d'après Présidi, les responsables ont répondu « *qu'ils peuvent en résoudre quelque une : réparer le groupe électrogène du conseil communautaire* [livrer gratuitement] *1.000 litres d'essence pendant six mois, réparer la voiture du conseil, rendre le bois valable pour la communauté. Ils le transportent de chez eux à la ville, ils l'apportent à tout le monde individuellement.* [Ils se sont aussi engagés à] *Réparer la route entre leur camp et le carrefour de la gendarmerie. Discussion constante avec la communauté à partir de maintenant pour évaluer la situation. Priorité d'emploi pour les indigènes en cas d'emploi. Voilà ce qu'on a décidé en ce jour.* »

D'après lui, ces nouveaux accords n'ont pas été notés dans un nouveau protocole. « *On n'en a pas signé d'autres. Et l'ancien a disparu. Ils ne l'ont pas non plus, on leur a demandé.* » Le secrétaire communautaire que j'ai pris soin de rencontrer séparément a une autre version selon laquelle les négociations prenaient en mauvais cours pour la communauté lorsque par un heureux hasard, une personne présente lors de la réunion aurait retrouvé le document providentiel. Certains me racontent que le document était justement tombé de la poche de celui qui était censé l'apporter à la réunion, et que ce dernier l'aurait retrouvé pile au moment où la négociation tournait en la défaveur des riverains. Mais alors, pourquoi avoir dit que le protocole avait disparu depuis plus de dix ans ? Un autre récit de cette retrouvaille providentielle m'est donné par le neveu de l'homme étant en possession protocole disparu. « *Mon oncle avait le protocole que le maire lui avait dit de brûler. Il l'a perdu après l'avoir caché. C'est en allant voir les responsables de la scierie que le papier fut perdu. Il allait les mettre en garde. C'est un autre qui l'a retrouvé après ma dernière venue. De là, le papier fut diffusé juste avant la grève du village.* » Je ne prétends donc pas savoir ce qui s'est réellement produit avec ce document, mais doit néanmoins extraire du sens à partir de cette multitude de récits divergents.

Cela fait écho avec divers autres conflits : les cartes de la mairie de Diécké qui ont été perdues,[83] les documents perdus et reproduits (contre rémunération) par le porte-mire devenus responsable du cadastre de la préfecture ainsi que deux affaires identiques en ceci que le plaignant aurait justement perdu une somme considérable tombée de sa poche lors d'une bagarre… la perte et l'oubli, la reproduction de document ou leurs retrouvailles tombent décidément de manière assez régulière et à mes yeux des plus élégamment surprenantes. C'est pour cette raison que je me permets de dire qu'il s'agit d'un oubli stratégique.

La régulation de la relation entre l'entreprise et les riverains consiste à créer une rente à partir d'une entreprise privée, puis à convertir cette rente en développement afin de garantir une paix sociale sans laquelle l'entreprise ne saurait prospérer. Dans ce cas précis, à Nguti, ce groupe est divisé en deux comités de gestion. Celui qui gèrera l'essence nécessaire à produire l'électricité à raison de 1.000 litres en six mois d'une part, et celui qui contrôlera la distribution de bois d'autre part. Le groupe électrogène installé au bâtiment du conseil nourrit toute la ville. Prési prévoit qu'une partie du bois sera convertie en planche et en charbon pour être vendue tandis que l'argent ainsi produit servira à la communauté. Il estime les profits issus du bois à 2.000.000 XAF (3.000 euros) ou plus par ans.

Lorsque l'essence gratuite sera finie, Prési a aussi prévu un accord avec l'entreprise. Celle-ci fera venir le carburant depuis Douala avec des tarifs très avantageux sur lesquels une taxe communautaire sera instaurée afin de financer d'autres initiatives de développement telles que celles dont nous avons débattu lors de la réunion des Youth comme l'embellissement de la ville, l'aide aux plus démunis ou encore l'accès à l'eau.

La gestion de la rente en carburant, puis de l'approvisionnement avantageux me pose néanmoins beaucoup de questions. Premièrement, comment contrôler la consommation ? Pour Prési, le comité s'en chargera avec l'aide de compteurs qui devront être installés « *partout*. » Je sais néanmoins par expérience, après avoir eu beaucoup de problèmes de compteur pour moi-même, et après avoir suivi d'autres conflits portant sur la distribution d'électricité au village, que la régulation et la distribution d'électricité sont hautement conflictogène. D'abord, l'électrification demande bien souvent de mettre en place des infrastructures qui sont parfois très couteuses. Tout le monde n'a pas les moyens de se payer un compteur avec l'entretien que ça demande ainsi que les frais de contrôle par le personnel qualifié. Certaines zones demandent aussi de tirer de longs

[83] Pour Lund (2008) ces oublis ainsi que les changements de pouvoir qui peuvent impacter la validité d'un document. Pour l'auteur, les stratégies des acteurs usent des vides juridiques, des zones floues laissées dans les documents, des contradictions, incohérences et ambiguïtés pour interpréter et redéfinir les règles au cas par cas. Toutefois, cela perpétue l'incapacité de la loi à réguler les conflits. De ce fait, la réalité sociale est beaucoup plus instable et moins prévisible.

câbles depuis la ligne principale souvent haute ou moyenne tension, voire même d'installer des boitiers de régulation de tension. Enfin, il est fortement recommandé d'avoir un régulateur de tension chez soi, sous peine de voir son matériel électronique grillé par des pics électriques de surtension. Au prix d'un frigo, par exemple, il faut rajouter 15.000XAF environ pour ce régulateur. Certains habitants risquent d'avoir du mal à financer cette transition, et par conséquent de se sentir exclu des dédommagements ainsi négociés. Pour ces derniers, il reste alors le plan B : on fonctionne sans compteurs, ou sur le compteur d'un autre à partir duquel on tire les câbles, ou ceux-ci sont carrément tirés depuis la basse tension. Dès lors, la communauté se retrouve avec un passager clandestin qui squatte le bien commun durement négocié, aux dépens de ceux qui payent. Pour le passager clandestin, cela suscite des conflits lorsque ça ne ruine pas carrément tout projet de rentabilité ou de solvabilité inhérent à l'installation des infrastructures électriques. Il faut aussi composer avec les conflits entre le propriétaire du compteur qui reçoit les factures et l'usager ayant tiré les câbles à partir de là : impossible de savoir qui a consommé quoi exactement. On ergote alors pour savoir si le frigo n'a pas utilisé plus d'énergie que la télé et le ventilateur du voisin, et de combien exactement, afin de trouver un compromis entre propriétaire de compteur et usagers informels. À tout cela il faut ajouter les fréquents détournements ou arrangements illicites entre les organisateurs de la distribution et ceux qui payent les factures. Typiquement, en ce qui me concerne, je payais régulièrement les factures d'un autre qui parvenait à mettre sa consommation sur mon compte, non pas en tirant des câbles physiques, mais au niveau de l'administration. Mon numéro de compteur, physiquement attaché à mon boitier, mes câbles et mon domicile voyageaient donc administrativement d'une ville à l'autre, voyant ma consommation parfois multipliée par dix, sans rapport avec les relevés physiques. La résolution de ces litiges était par ailleurs très couteuse en temps, en argent, et pas très efficace puisque le cycle de détournement pouvait se répéter à tout moment. Lorsque je prenais plusieurs jours pour régler ce problème, et payait le personnel qualifié pour relocaliser mon compteur, celui-ci finissait par repartir virtuellement n'importe où, l'arnaque se reproduisant encore et encore. Autant de défi que le comité de gestion de l'électricité aura très probablement à relever.

À tout cela il faudra aussi assurer les difficultés de gestions, de transparence, de légitimité et de redistribution sur les profits ainsi attendus. Si les organisateurs monnayent ce service comme prévu afin de réinvestir dans le développement villageois, Prési risque d'attirer sur lui le même opprobre que celle de son prédécesseur accusé d'avoir privatisé les compensations. Quant aux redistributions de ces taxes villageoises, le comité devra veiller au grain à ce que ceux qui en profitent moins ne se sentent pas léser. Dans un climat social de défiance où même les traces écrites n'ont rien de permanent, organiser la collecte et la redistribution est un défi particulièrement

difficile même lorsque cela ne pose pas à priori de difficultés techniques relatives à la logistique ou aux infrastructures. Dans les autres études de cas que j'ai pu effectuer sur ces questions de gestion de l'espace public, trois éléments majeurs mettent à mal l'initiative: la légitimité du percepteur régulièrement accusé de garder pour lui, la difficulté pour une communauté de formuler un projet commun à réaliser, et enfin la légitimité pour ceux qui réalisent ce projet en étant accusé de détourner le budget ou le matériel.

Enfin, ne perdons pas de vue que tous les conflits qui ne manqueront pas d'advenir autour de la gestion de ces politiques publiques garanties par le comité des jeunes devront être gérés ou médiatisés d'une manière ou d'une autre. Or, comme nous l'avons vu ailleurs, cette régulation de conflit doit composer avec un entre soit singuliers qui ne laisse aucune place aux relations anonymes. Chacun dépend et est redevable aux autres. Comme nous l'avons vu en Guinée au village ou en ville, aucune partie prenante, que ce soit les arbitres, les plaignants ou la défense, n'est déliée les unes des autres. Cela signifie que les compromis risquent de prendre le pas sur une justice « aveugle. » Ce n'est ni bien ni mal en soi, mais pose des défis particuliers dans lesquels les arrangements individuels successifs risquent de l'emporter sur le bien commun ou la viabilité de l'initiative.

On pourrait penser que c'est une erreur d'extrapoler des interprétations issues d'une région de la Guinée à une autre étude de cas située au Cameroun. Je pense au contraire que cette généralisation n'est pas abusive pour les raisons suivantes. Mon observation était qu'en ville comme au village, la loi ne s'appliquait plus dans l'esprit qu'à la lettre, qu'un « mauvais arrangement valait toujours mieux qu'un bon procès, » que la justice devait composer avec la nécessité de préserver un lien social tissé par une économie affective de don personnalisé. La conséquence est qu'étant donné l'absence d'espace sociale anonyme, la justice ne peut être aveugle. Je ne suis pas en train de dire que tout le monde se connaisse forcément personnellement dans toutes les villes et tous les villages, mais qu'il n'existe pas de sécurité sociale anonyme, aucune manière de vivre ou de survivre en étant cet anonyme. J'ai aussi pensé qu'un État providence qui assurerait la sécurité de tout un chacun indépendamment de qui il est par rapport aux autres rendrait possible cet anonymat, changeant radicalement l'espace social disponible pour l'expression et la résolution d'un conflit. Tenant cela pour acquis, la généralisation est possible tant qu'on est dans des environnements comparables sur le point précis de l'espace disponible au conflit, lui-même déterminé par l'économie de don personnalisé.

Toutefois, que je puisse légitimement supposer une similarité de tension dans la résolution de conflit entre Nguti et la Guinée Forestière ne signifie pas que je sache pour autant exactement

comment chaque conflit sera résolu. Je pense seulement qu'il est légitime d'affirmer qu'il faille composer avec des composantes contextuelles identiques. Aussi, je n'affirme pas non plus qu'il soit impossible d'appliquer une sanction, mais simplement que celle-ci va impacter le lien social, via de la rancœur, dans un contexte où la sécurité dépend essentiellement de relations interpersonnelles. « Trancher » reste difficile dans ce contexte puisque cela s'apparente à couper ou malmener le lien donc chacun dépend.

Lorsque Prési dit qu'un comité de gestion s'occupera de l'électricité tandis qu'un autre s'occupera du bois, il ne faut donc pas entendre que « c'est réglé. » Ce n'est, au contraire, que le début d'un tas d'autres histoires au croisement du foncier, du développement et l'émergence de l'espace public. Les mille intrigues que cela va susciter demanderont beaucoup de sagesse et de finesse pour que ces différents projets atteignent leurs objectifs. Les défis sont nombreux tandis que le dénouement de ceux-ci pourrait ramener au point de départ : certains se sentent exclus du développement ou du bien commun, « perdent » et « oublient » les arrangements antérieurs afin de réécrire leur histoire sur une page blanche qui a la vertu d'être moins conflictogène pour la communauté elle-même, se rassemblent à l'image des Youth, accusent le leader en place de s'être accaparé la rente et finissent par bloquer l'entreprise pour forcer une renégociation qui laissera le directeur pantois puisque, de son point de vue, rien n'avait changé...

Prési se satisfait de ces négociations, mais pas entièrement. Il estime le résultat à 6/10 aux yeux de ceux qu'il représente. Nous savons déjà que le climat social était très tendu. Lui et ses proches ont dû se cacher durant les manifestations, de peur d'être emprisonnés ou maltraités par l'impressionnant contingent d'homme armé qui a envahi les rues de la ville. Ensuite, il estime qu'une partie des autorités présente, comme le préfet, le sous-préfet et le commandant de gendarmerie soutenaient explicitement la scierie. Ceux-ci sont tous redevables au RDPC, le parti au pouvoir depuis plus de trente ans, puisque c'est l'État qui nomme ses cadres. Ils font partie d'une chaine de commandement dont l'épicentre est le RDPC. D'après Prési, le chef de section RDPC et le maire (lui aussi membre du RDPC) n'ont pas pris la parole durant la réunion. Si c'est exact, ce n'est pas surprenant : ceux-ci sont coincés entre leur lutte locale pour le développement d'une part, avec son lot de promesse politique, et une représentation locale de ce même pouvoir (via le préfet et le sous-préfet) éventuellement en totale contradiction. Reste que pour les Youth, il faut énormément de courage pour oser affronter ou s'opposer à un préfet. C'est une peur et un blocage que d'autres communautés ne surmontent pas.

Une autre frustration dont Prési témoigne est celle de n'avoir jamais vraiment négocié quoi que ce soit… « *Tu sais, on est au Cameroun… avant de nous voir, ils* [les autres membres de la réunion] *ont fait leur propre réunion (…) pour nous imposer leurs solutions.*

- Mais alors, qu'avez-vous négocié ?

- On leur a donné notre lettre avec les 17 points que nous voulions. On a commencé par là. Ce n'est qu'après la réunion que j'ai réalisé qu'ils avaient déjà décidé ensemble. On n'a pas vraiment négocié en fait, on nous l'a fait croire. En fait, on est content d'avoir cela plutôt que rien, après 12 ans. Mais pour nous, ce n'est que le début. »

Nous pouvons aussi admettre avec Prési que la réunion de concertation est probablement le dénouement d'accords préalables qui entrent notamment dans le cadre des conventions d'établissement de la scierie ainsi que dans son label qui garantit un suivi social et environnemental. Aussi, nous avons vu que les revendications des Youth étaient tout à fait classiques et donc en grande partie prévisibles. Les dirigeants de la scierie auraient été bien imprudents de ne pas y avoir pensé en amont, et il est de leur devoir d'intégrer leurs résolutions dans leurs engagements sociétaux et environnementaux, que ceux-ci soient légaux ou extra-légaux.

Trois choses font la satisfaction de Prési. Premièrement, les compensations ainsi obtenues. Deuxièmement, la possibilité d'en faire profit pour convertir, investir ou pérenniser cette rente. Troisièmement, l'assurance d'avoir d'autres réunions de ce genre étant donné que l'entreprise s'est engagée à un suivi régulier de la relation. Pour lui, c'est une porte entrouverte qu'il faut continuer d'ouvrir, « *Pour nous, ce n'est que le début*. » La vraie victoire immédiate est donc cette impression, via la garantie d'un suivi, d'avoir instauré une relation semblable à celle du mariage. Prési se dit surtout satisfait « *parce qu'on pourra toujours demander autre chose. Ils vont toujours revenir vers nous.* » Il va de soi que pour le directeur d'entreprise, les choses sont parfaitement symétriques : il espère probablement avoir acquis la paix sociale nécessaire à son entreprise et n'a pas l'intention de transformer cette dernière en projet de développement communautaire.

Enfin, les accords ainsi conclus n'auraient pas, d'après Prési, donné lieu à un autre protocole. Est-ce à dire qu'il prétend que ceux-ci n'ont pas laissé de traces écrites ? Est-ce sa manière de dire que les négociations sont sans fin ?

Discussion

Quelques minutes après avoir insisté sur le fait que « *ce n'est que le début* » lorsque je lui demande « *Donc vous n'allez plus rien demander à la scierie ?* » il me répond « *Non. Rien.* » Cela nous renvoie à l'ambiguïté apparente de la gratuité.

La scierie aurait-elle réussi l'exploit de s'acquitter grâce à l'extrême inventivité des Youth en matière de pérennisation de la rente compensatoire pour le développement ? Seraient-ils parvenus à payer la dot qui ne finit jamais ? Est-ce que mon hypothèse sur le fait que l'alliance entre opérateur industriel et communauté locale est comparable à la dot est invalidée par ce témoignage ou, à l'inverse, Prési maintient-il expressément l'ambiguïté ?

Je pense c'est le principe même de cette logique de don, que de ne pas explicitement « calculer » la suite. Du point de vue des Youth, la négociation vise avant tout à garder la porte ouverte pour d'autres compensations. Le « calcul » est même socialement mal vu : c'est le reproche que les forestiers de Guinée font aux Koniankés, d'être trop « intéressé » et qui est communément adressé à l'identique, mot pour mot, aux Bamilékés du Cameroun. Ceux-ci sont mal perçus en raison de leur faculté, dit-on, à trop calculer les relations supposément désintéressées. Je pense que d'un côté, Prési espère pérenniser cette rente via les deux comités de gestion, tout en se félicitant d'avoir ouvert une porte qui assure une relation continue au cours de laquelle il espère bien demander l'ensemble des 17 revendications de la liste, mais qu'en même temps, il vient de sceller un accord qui ne prévoit pas explicitement d'être renégocié.

Dans ma démarche de comparaison à d'autres projets, nous ne devons pas perdre de vue le côté cyclique de ces manifestations, doléances et (re)négociations. Mon avis prospectif sur les défis que les deux comités de gestion aient à gérer pourrait très bien ramener la relation entre l'entreprise et les riverains à son point de départ. Bien que les Youth affirment que la scierie n'a « *rien fait* » pour eux ces dix dernières années, cela me semble fort improbable : tout investissement industriel passe nécessairement par une convention d'établissement, des protocoles d'accords, des lois sociales, d'autant plus strictes que l'entreprise bénéficie aussi d'un label international sur ses engagements sociaux et environnementaux. Aussi, les profits issus des coupes de bois notamment, sont légalement partagés entre l'État, les entités territoriales décentralisées et les collectivités locales. Libre à chacun de penser que c'est trop peu ou inadéquat, chacun peut penser que c'est bien ou mal, mais dire que littéralement rien n'a été fait reste très probablement une exagération ad hoc. Cet oubli est sans doute la raison pour laquelle il m'aura fallu insister et recouper les témoignages en cherchant leurs aspérités pour qu'advienne enfin le récit des redistributions de bois privatisées par « *l'ONG* » jusqu'alors responsable. Ce récit passe dans un premier temps sous silence, et n'apparaît que parce que ce silence soulève des aspérités ou des contradictions – de la même manière qu'avec Hervé. On apprend aussi, par la suite, que la lumière a disparu de la ville lorsque l'essence n'a plus été offerte au conseil par la scierie. Il y avait donc déjà eu des compensations sous forme de carburant. Il en va de même du protocole disparu : qu'il ait disparu prouve qu'il a au moins existé. La volonté de renégocier semble produire un nouveau

consensus social qui a besoin de nier l'existence même de l'accord antérieur plutôt que de reconnaître qu'il n'est plus opérationnel (aux yeux de certains au moins) suite à un conflit interne à la communauté. Mon hypothèse, que je n'ai pas toutefois pas formulée à partir de cette étude de cas, est que ce silence préserve l'entente. C'est un oubli stratégique, nécessaire pour préserver l'entente tout en ouvrant des (re)négociations. Il est fort probable que les (re)négociations ne soient pas si éloignées du protocole d'origine, qui n'a certainement jamais été perdu simultanément par tous les acteurs impliqués (sans aucune copie ni trace auprès de l'opérateur industriel ni de l'administration), mais qui aurait été retrouvé au moment le plus opportun. Ce protocole écrit gêne à l'oubli stratégique, d'où le côté à mes yeux improbables et surprenants des récits qu'il encourage à produire. Cet aspect improbable à mes yeux révèle simplement une logique orale propice à l'oubli, mais appliquée à un document écrit. Quoi qu'il en soit, en accusant l'opérateur industriel et en « oubliant » littéralement les accords antérieurs, les Youth évitent d'accuser ouvertement les membres de leur propre communauté comme le fait l'artiste qui, lui, n'a pas peur de transgresser. Ce dernier est aussi issu d'une grande famille et possède ses propres ressources, ce qui lui laisse une grande marge de manœuvre pour signifier son désaccord. Il n'a pas besoin d'oublier pour aller de l'avant. Dans un autre entretien, il va même jusqu'à remercier la scierie de lui avoir fourni le bois nécessaire à la construction de sa maison tout en accusant ouvertement ses « *frères*. »

Il reste que Nguti était fort loin, plus de 14h de routes improvisées, avec des motos, des taxis, des minibus et diverses correspondances, de longues attentes dans des gares routières parfois insécurisantes, des pannes, des rendez-vous manqués, etc. Aussi, je me suis fait encliqueter par les Youth, pris au dépourvu par le préfet, le sous-préfet et le commandant. Et puis, plus tard, un conflit armé s'est installé durablement dans la région, laissant certains villages pratiquement déserts.

Pour ces raisons, l'enquête sur la scierie n'a pas pu se poursuivre. Il me manque certains entretiens, notamment avec chaque participant aux négociations. Il me paraît évident que j'aurais eu des descriptions très contrastées de celle de Prési, du secrétaire communautaire ou, plus globalement, du groupe d'intérêt stratégique, les Youth, dans lequel je me suis fait encliqueter[84]. Je dois prévenir le lecteur que concernant cette étude de cas, ce ne sont pas tant des faits historiques que je relate, mais des logiques discursives qui trahissent quelque chose de l'entre soi. C'est pour ces raisons qu'il m'était indispensable de parler préalablement de la ruse.

Un élément crucial manque notamment au récit : l'élément déclencheur. Là aussi, les Youth semblent évasifs. Dans un premier récit, il n'y avait rien avant, dans le sens où il n'y avait aucun accord entre l'opérateur industriel et la population locale. Dans un second, qui met le premier à

[84] Le groupe dans lequel j'ai noué des relations parfois exclusives d'autres informateurs. Les événements comme mon exclusion de la ville ont limité mon accès à d'autres informations qui n'auraient pas manqué d'être contradictoires.

l'épreuve, les compensations ont simplement disparu avec le protocole. Dans une troisième version moins consensuelle, les compensations ont été accaparées par quelqu'un ayant quitté le village et coupé les ponts grâce au commerce qu'il aurait fait de ce qui revenait en principe au bien commun. L'homme aurait accaparé les compensations pour s'émanciper. Je pense qu'il y a un quatrième récit, qui n'a pas eu le temps d'émerger à cause des limites relationnelles, temporelles et matérielles de l'enquête. Ce quatrième récit aurait permis d'expliquer comment l'arrangement antérieur à la mobilisation populaire n'aurait plus fait consensus. Mes entretiens auprès des aînés ou d'autres mettent en avant un changement politique majeur pour la ville, qui aurait pu expliquer que les accords avec l'entreprise se sont « oubliés » et qu'un consensus aurait été rompu.

En effet, un nouveau chef avait récemment été élu et une partie de l'élite locale serait en pleine reconfiguration. Cette nouvelle élite mêle notamment des allochtones installés depuis plusieurs générations, ayant un statut social historique subalterne, à des autochtones. Les premiers étant les descendants des esclaves des seconds, à l'époque où différentes formes d'esclavage étaient courantes, me dit-on. « On devenait esclave parce que nos parents allaient les attraper loin d'ici, à Opabayan, à Manjou-division », m'explique un doyen. « *Les esclaves ont leurs quartiers d'Ebombom. La moitié supporte le chef, pas l'autre moitié. Car le chef a donné la notabilité à certains chefs de famille, pas à d'autres.* » La ville étant organisée en quartiers, eux-mêmes composé de familles réparties en foyers. Chaque famille ayant son chef, son doyen. Certains représentent et conseillent les notables, mais n'ont pas de pouvoir décisionnaire, ce sont les représentants. Les descendants d'esclave ont leurs représentants, mais jusqu'alors jamais décisionnaires. D'après le notable, le problème de succession à la chefferie met en lumière la légitimité contestée du nouveau chef sur le plan filial. Son père, chef avant lui, l'aurait nommé chef de son vivant. Néanmoins, le père de l'actuel chef avait deux épouses, or, la mère de l'actuel chef n'était pas native de Nguti. Or, « *il faut que ton père et ta mère soient de Nguti. L'ancien chef Fobia avait deux femmes. L'une de Manyemen, l'autre de Buea. Donc les gens disent qu'il fallait choisir un natif. Donc l'administration est venue et, suivant les textes* [de loi du Cameroun]*, il n'y a rien qui précise comment on naît natif ou non. Donc l'homme était éligible.* » Le doyen reconnaît que « *la plupart des supporters du chef ne sont pas natifs. Mais moi je suis natif et je supporte le chef, parce que je suis d'accord avec la loi et la loi dite que le chef est de la même famille* [que son prédécesseur et père]. *Cela fait 100 ans que le chef est de la même famille. Les autres disent que cela devait tourner.* » La lutte pour la chefferie articule donc des rivalités entre natifs, descendants d'esclaves, et semi-natifs. Répondre à la question de savoir qui serait éligible ou non permettrait de trancher sur l'avenir de la chefferie. Pour trancher entre les deux candidats à la succession du chef décédé, il aura fallu répondre à la question de l'identité et de la légitimité : être

natif demande-t-il de l'être par le père seulement, ou par les deux parents ? Faut-il que la chefferie puisse tourner de famille en famille après être restée pendant un siècle dans les mains de l'une d'entre elles ? Les « étrangers » ici descendants d'esclave ont-ils un pouvoir de décision à prendre à l'avenir ? Les textes juridiques ne répondent évidemment pas à ces questions. Aussi, le vote de désignation du successeur à la chefferie est très contesté par ceux n'ayant pas eu droit au chapitre malgré qu'ils soient natifs... À l'heure de ce débat, tous les quartiers ne se seraient pas encore ralliés au nouveau chef. Comme à Diécké, les rivalités qui relèvent de fractures ethniques ou identitaires se répercutent dans l'espace administratif : si seul un Mbo peut être chef à Nguti, et jamais un Bassossi ou un Ballon, le maire est pourtant bien Ballon, suivant par là un scrutin bien différent…

Les descendants d'esclave ont un statut d'étranger comparable à celui des Koniankés, bien que n'était pas identique. Ils n'ont notamment pas de place à la chefferie, donc pas de pouvoir décisionnaire sur la politique de la ville. Or, le nouveau chef étant très contesté, notamment « *vu comme illégitime, car ayant gagné la chefferie par pression du gouverneur*[85] » il aurait ouvert la notabilité à une partie des descendants d'esclave, gagnant ainsi en consensus en ralliant une partie de ces derniers à sa cause. Autrement dit, pour s'asseoir sur le trône malgré la contestation interne, le nouveau chef aurait inventé un nouveau consensus en intégrant les descendants d'esclaves dans la chefferie afin de s'assurer leur soutien en retour. Cette reconfiguration des élites locales, ou encore l'accaparement des compensations par des élites extérieures comme mentionnées plus haut sont autant de changement interne à la communauté qui peut expliquer ce besoin urgent de renégocier dont les Youth se sont saisis.

[85] Ce sont les termes de Maloa Nnoko rencontrée sur place, qui s'est présentée comme professeure de sciences politiques à l'université de Buéa.

Chapitre IX. Seconde étude de cas : Le village de marche

Marche : D'une racine germanique *marka* « frontière » […].

1. *(Vieilli)* Province frontière, dirigée par un marquis
2. Toute région se trouvant proche d'un pays hostile.[86].

[86] https://fr.wiktionary.org/wiki/marche. Mise en forme modifiée par moi.

Acteurs et lieux

Plantation industrielle : Sg-Soc, autrement nommé Héraklès du nom de l'entreprise propriétaire Héraklès Farm, elle-même filiale de Héraklès Capital. Le projet était en phase d'implantation et n'a pas abouti à ce jour.

Lieux :

Babensi II : Village à partir duquel l'enquête est menée. Vois une partie de ses terres cédées par le village voisin.

Ekita : Village de marche pour occuper le territoire entre Babensi II et Talangaye.

Talangaye : Village ayant cédé 2.500ha à Héraklès. Au moment de l'enquête, seule une petite partie de ces terres servaient en tant que pépinière de palmier.

Nguti : Chef-lieu

Manyemen : Petit centre urbain où Héraklès a installé ses bureaux opérationnels.

Limbé : Ville côtière où Héraklès a installé ses bureaux administratifs, où vivent les chefs Atem Ebako (Talangaye) et Ewane (Babensi II).

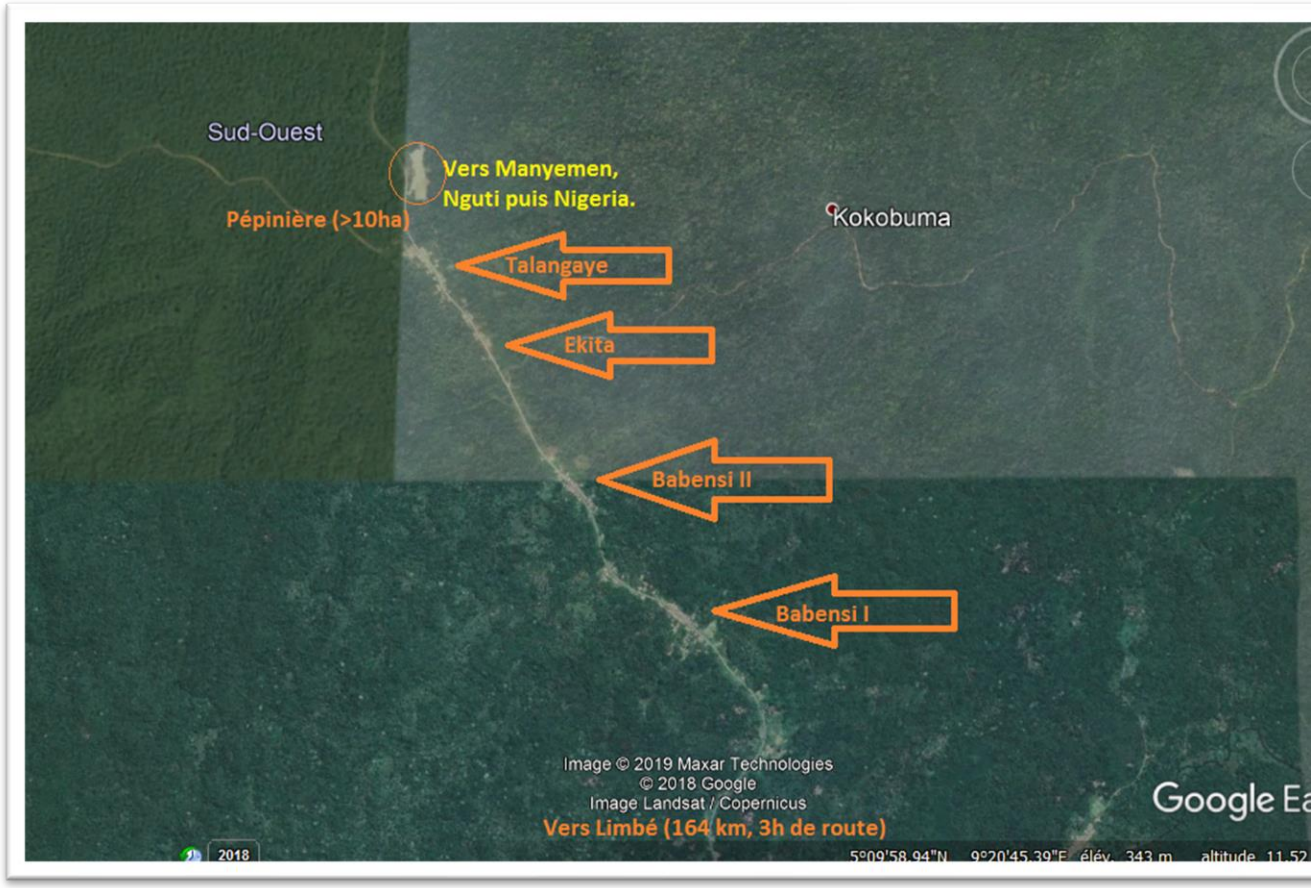
Acteurs :

Divine : jeune de Babensi II, bilingue ayant été à l'université. Agent de liaison entre son village et des acteurs externes tels que Greenpeace. Vis chez son oncle où on partage sa chambre.

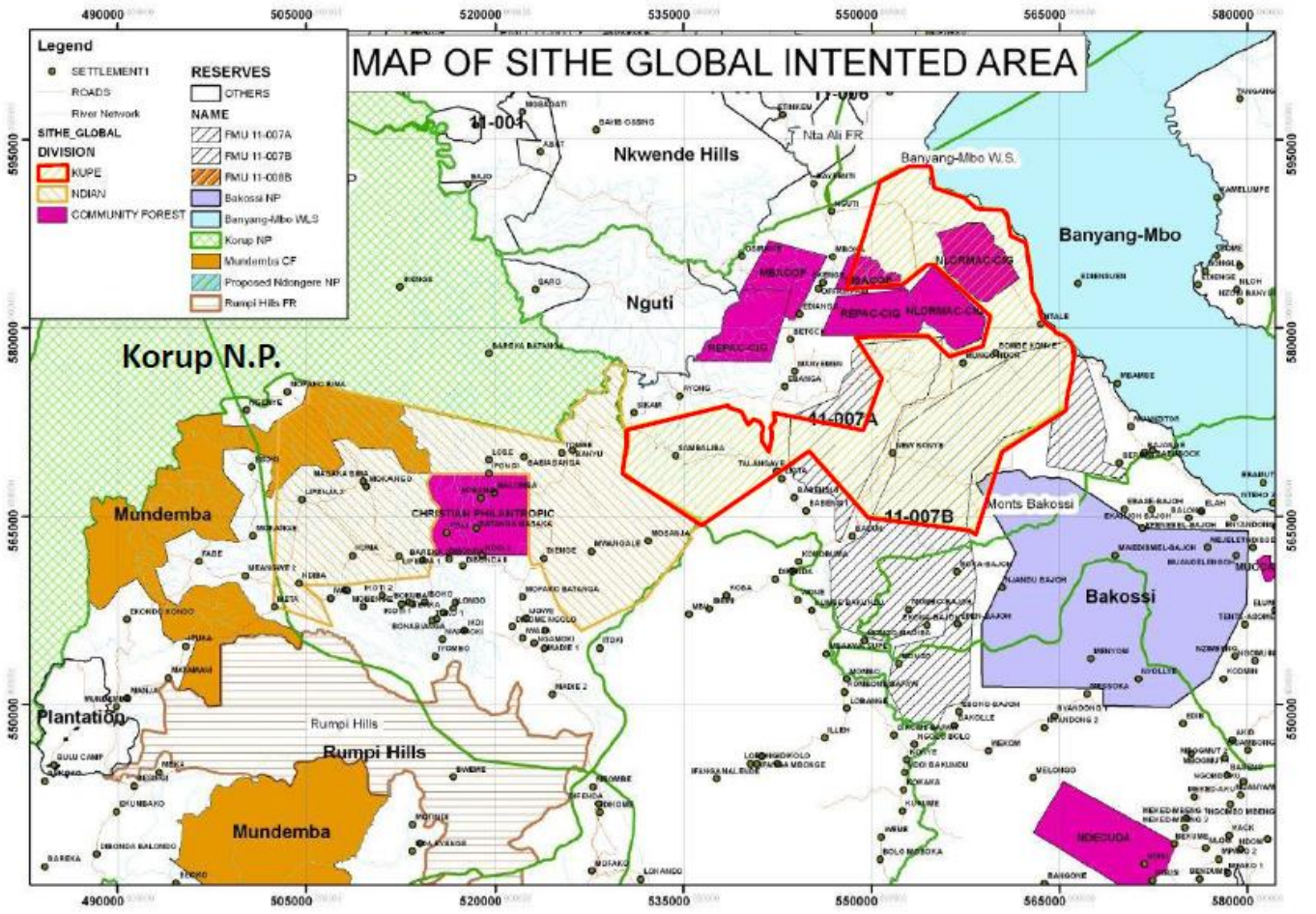
Oncle : Oncle de Divine chez qui nous vivons. Ancien combattant reconverti en paysan.

Atem Ebako : Chef de Talangaye, mal perçu par beaucoup à Babensi II l'accusant de tirer les ficelles dans l'ombre. Président de la commission (PAV) chargée de résoudre les problèmes entre Héraklès et les 21 villages affectés par le projet. Il exerce par conséquente un contrôle sur la rente compensatoire. Pour lui, l'industrie est une opportunité de modernité et de développement.

Ewane : Chef de Babensi II. Vivant à Limbé, son arrivée urgente afin de négocier le litige territorial avec Héraklès est sans cesse reportée. Pour lui, l'opérateur industriel n'a pas négocié avec les bons ayants droit sur le territoire. Il souhaite se faire reconnaître comme tel et contrôler la rente compensatoire avec autonomie.



En haut : Image satellite prise en 2018 (Google Earth). En bas : cartographie de la concession Herakles (Oakland Institute : https://www.oaklandinstitute.org/maps-sgsoc-planned-plantation)


MAP OF SITHE GLOBAL INTENTED AREA
Legend
SETTLEMENT1
ROADS
River Network
SITHE_GLOBAL
DIVISION
KUPE
NDIAN
COMMUNITY FOREST
RESERVES
OTHERS
NAME
FMU 11-007A
FMU 11-007B
FMU 11-008B
Bakossi NP
Banyang-Mbo WLS
Korup NP
Mundemba CF
Proposed Ndongere NP
Rumpi Hills FR
Korup N.P.
Nkwende Hills
Nguti
Banyang-Mbo W.S.
Banyang-Mbo
11-007A
11-007B
Monts Bakossi
Bakossi
Mundemba
CHRISTIAN PHILANTROPIC
Plantation
Rumpi Hills
Rumpi Hills
Mundemba
Nta Ali FR
490000
505000
520000
535000
550000
565000
580000
595000
580000
565000
550000

Introduction : l'écart

Reprenons les étapes de la démonstration qui vont me permettre d'articuler les différentes études de cas entre elles. Ensuite j'exposerai le débat suscité par l'étude de cas Héraklès, une entreprise qui tente de créer une plantation de palmier à huile sur 70.000 ha. Après quoi je présenterai une étude de cas dans un village voyant le territoire qu'il considère être le sien, pris sans aucune consultation. Nous conclurons enfin en soulignant les continuités et discontinuités avec les études précédentes, ainsi que par une déconstruction de la notion d'accaparement.

Dans la partie précédente consacrée à la méthode, nous avons vu un parcours de décentrement en trois étapes. D'abord la prise de conscience d'un écart entre la subjectivité de mes informateurs et moi, source d'un malentendu qui peut se traduire par un malaise lorsque les aspérités se font trop nombreuses. Ce malaise débouche sur la pleine prise de conscience d'une « méprise » suivie par l'exploration de celle-ci. Compte tenu des enjeux présents dans les relations caractérisées par une forte asymétrie, mais aussi de redistribution par don personnalisé dans une économie affective, cette exploration de nos différences s'apparentait bien souvent à un jeu de séduction permettant des tactiques rusées : mes informateurs tentaient de cerner mon désir ou mon fantasme pour me donner au moins l'illusion de le satisfaire, dans la perspective de me mener ailleurs. Cet ailleurs devant impérativement rester dans le domaine du non-dit lorsqu'il s'agissait de ruse. C'était là la différence fondamentale entre un malentendu et l'instrumentalisation de ce dernier dans la ruse. Si cette ruse peut se réaliser avec ou sans préjudice aux intérêts de chacune des parties concernées, elle nécessite toujours différentes formes de secrets et de réinventions constantes du récit des interactions en train de se faire. De ces changements et les aspérités qu'il suscite surgit parfois la prudence ou la méfiance.

Le troisième temps est celui de l'exploration méthodique de cet écart inévitable comme espace de tactiques relationnelles. De cette analyse peut émerger ce que Laurent, dans ses œuvres sur la ruse et le malentendu notamment, nomme la « *familiarité informée,* » c'est-à-dire une rencontre basée sur une compréhension commune, sur certains points au moins. Celle-ci permet au chercheur de rendre compte du malentendu ou de la ruse, puis de ses effets ainsi que des logiques sociales sous-jacentes. L'incompréhension initiale devient le support méthodologique pour appréhender les stratégies des acteurs, puis leurs rapports de forces et leurs rationalités propres. Le lien social ou le point de vue de l'autre deviennent alors accessibles à petits pas le long de ces chemins de traverse. Ces sentiers détournés ne sont évidemment pas les seuls ni les plus directs pour témoigner de l'Autre, mais dans certains contextes ou autour de certains enjeux, ce

sont des voies d'accès pratiquement incontournable pour une science de l'altérité. Le malentendu est donc une précieuse matière première.

J'ai appliqué cette méthode dans l'étude de cas précédente sur la scierie en insistant sur les aspérités relatives au protocole disparu. Nous avons ainsi découvert une logique intersubjective entre mes informateurs et moi, mais aussi entre parties prenantes incluant les responsables de la scierie, les représentants locaux comme le leader des Youth, de l'État et des communautés. Le récit inachevé du protocole disparu et des mouvements sociaux qui ont pu se développer autour du récit de la perte improbable étant alors interprété comme le besoin d'apaiser un conflit interne latent. Ce conflit interne porte sur une rivalité ou une compétition pour l'accaparement d'une rente compensatoire issue de l'opérateur industriel, ainsi que le besoin de renégocier la relation avec ce dernier. La captation de cette rente ne pouvait jamais être publiquement débattue : cet enjeu fondamental fait partie de ce genre de secret que tout le monde sait, qui n'est répété qu'à une seule personne à la fois, mais qui ne peut jamais être un enjeu explicite ni débattu en public. Simplement, car cela exposerait les conflits intracommunautaires et menacerait l'entente. Ces logiques de silence et de mise en scène ou d'expression de la controverse confinant parfois à l'absurde (avec le protocole disparu) sont néanmoins indispensables pour comprendre les logiques internes de gouvernance, d'expression du conflit et de sa négociation. Le récit qui rend cette action sociale possible nécessite notamment de faire amnésie (ou de « perdre » les accords écrits antérieurs) afin de renégocier avec l'opérateur industriel tout en évitant de rendre explicite ce conflit interne dont la révélation menacerait le bien commun au nom duquel toute initiative compensatoire est initiée. Ces logiques d'action, d'amnésie et de mise en scène traversent donc tous mes terrains de recherche en faisant écho notamment aux cartes perdues de Diécké. Nous l'avons aussi abordé dans la nécessaire complémentarité entre l'oralité et l'oubli indispensable à sa plasticité, mais encore à la métaphore du don comme d'une dot « *qui ne finis jamais.* » Nous avons aussi montré que si le secret est nécessaire à taire certains désaccords ne pouvant être dits, tout secret n'est pas pour autant à comprendre comme tel. Le secret, dans les études de cas précédentes, est aussi nécessaire au déploiement des stratégies d'acteurs : nécessité de perdre les cartes, les accords des uns ne sont pas notifiés chez les autres, chacun exploite ce vide pour tenter de gouverner ou d'influencer les rapports de force…

C'est sur ces bases que nous aborderons cette avant-dernière étude de cas. Nous restons dans le Sud-Ouest du Cameroun pour nous rendre à Babensi II, le long de cette route qui mène au Nigéria, près de Nguti, autour de ce qui s'apparente très explicitement à un accaparement de terre. C'en est même l'archétype à en lire la presse dont j'exposerai le point de vue avant de nous rendre

au village. Nous suivrons la même stratégie narrative en plongeant dans les entrelacs des intrigues quotidiennes du village de Babensi II. Sauf que cette fois, je ne vais pas me contenter de rendre compte de mon décentrement allant du malentendu à la *familiarité informée*. Je vais questionner une notion communément construite *d'accaparement de terre*. Celle-ci étant le fruit d'une élaboration entre les communautés locale et les *traducteurs* professionnels (au sens de la théorie de l'acteur-réseau) que sont les ONG, chercheurs ou journalistes. Ceux-ci ayant justement pour fonction d'observer les dynamiques locales et d'en rendre compte au reste du monde, notamment pour éclairer un débat citoyen sur l'huile de palme, l'environnement et les droits sociaux.

Car c'est pour travailler sur l'accaparement de terre que je suis allé sur ces terrains, prenant pour acquises des données produites par d'autres traducteurs professionnels. Partant, l'accaparement est mon apriori à partir duquel se construit le malentendu, et c'est de la construction collective de cet opérateur symbolique que traite cette étude de cas.

L'accaparement et le cas Héraklès

En 2009, la SG Sustainable Oils Cameroon PLC (SGSOC, nommé Héraklès dans ce travail) a signé une convention d'établissement avec l'État Camerounais. Celle-ci pose le cadre de l'établissement d'une entreprise agro-industrielle : les normes à respecter, les conditions de contrôles, les consultations locales à mener, les garanties à donner, les délais à respecter, etc. En 2012, le CED (Centre pour l'Environnement et le Développement) et RELUFA, l'un de ses partenaires financés par l'UE et elle-même composées de diverses associations religieuses ou issues de la société civile, publient une étude sur la concession de Héraklès (Nguiffo et Schwartz, 2012) qui n'est alors qu'un projet qui, en définitive, ne verra probablement jamais le jour en ces termes. Je pensais néanmoins, en me basant sur ces lectures, observer un projet plus abouti ayant déforesté d'immenses domaines... L'accaparement dénoncé aura donc eu lieu principalement sur le papier, comme 80% des projets agro-industriels de ce type (Beyerlee et Deininger, 2011). Cette étude lance une mobilisation internationale contre le projet. SGSOC est une filiale d'Héraklès, une entreprise américaine, qui prévoyait alors de créer une plantation industrielle de palmier sur une concession de 73.086 ha pour 99 ans, dont 60.000 ha seraient mis en exploitation tandis que les 10.000 restants seront protégés. La concession était censée être répartie dans le Ndian et le Koupe-Manengouba. Une partie de la concession était alors enclavée entre le parc national Korup et la réserve forestière de Rumpi Hills. Par facilité narrative, nous appellerons Héraklès, la filiale SGSOC, du nom de sa maison mère Héraklès Farms, elle-même détenue par Héraklès Capital. Je pensais donc être le témoin d'un accaparement de terre.

« Le treizième travail d'Héraklès » publié par la CED et REFULA pointe de nombreuses dérives potentielles de la part de l'opérateur industriel étant donné le contrat signé avec l'État, ainsi que des impacts sociaux et environnementaux compte tenu du contexte géographique, social, environnemental. D'après les auteurs, le contrat est largement en faveur de l'entreprise et enfreint les Droits de l'Homme, tandis que les risques sociaux et environnementaux sont extrêmes, que les gains pour les populations locales ou même pour le pays tout entier sont négatifs. Les auteurs appellent enfin à un moratoire contre toute transaction foncière tant que celles-ci se font dans un cadre administratif et légal jugé défavorable pour toutes les parties prenantes (états, population, environnement et industrie elle-même). Un réseau conséquent d'associations et d'ONG de lutte contre la faim, la pauvreté, pour la justice sociale ou l'environnement va dès lors se faire les échos de la situation ainsi décrite. Greenpeace, Oakland Institute et d'autres vont mener des enquêtes sur le terrain, et seront rejoints par d'autres dans leur lutte (GRAIN, etc.) – les articles sur le sujet se comptent par centaines. Notons déjà que le travail que je propose s'inscrit en complémentarité de ces analyses juridiques, administratives, dénonciatrices, sensibilisatrices, alarmantes, etc. Je tenterai pour ma part non pas de reproduire le travail déjà accompli ni de le compléter, mais de l'éclairer avec une perspective au plus proche d'une partie des acteurs concernés, un village n'ayant pas été consulté.

En 2013, RELUFA porte plainte contre Héraklès au motif de corruption et tromperie envers la population[87]. Greenpeace[88] et Oakland Institute[89] serviront à la fois de relai à l'information, mais vont aussi amener des preuves à charge de Héraklès. Les premiers adoptent une position très agressive, appelant même au harcèlement « en meute » sur internet[90] tandis qu'Oakland Institute s'en prend directement au CEO[91] qui trouvera la mort par suicide quelques mois plus tard, sans que je ne puisse formuler de lien de causalité. Reste que la lutte pour l'environnement et les populations locales prennent une tournure extrêmement agressive et interpersonnelle. Pour Greenpeace, le message est clair : le développement ne passe pas par la destruction de

[87] http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/Plainte_OCDE_CED-RELUFA.pdf
[88] https://www.greenpeace.org/archive-international/en/news/Blogs/makingwaves/illegal-deforestation/blog/49367/ ; https://www.greenpeace.org/archive-international/en/news/Blogs/makingwaves/evidence-of-illegal-logging-by-herakles-farms/blog/46584/ ; https://www.greenpeace.org/archive-international/en/news/Blogs/makingwaves/cameroon-communities-realise-what-herakles-fa/blog/46587/
[89] https://www.oaklandinstitute.org/huile-de-palme-au-cameroun-le-double-jeu-dherakles-farms ; https://www.oaklandinstitute.org/washington-defendait-champion-palmiers-a-huile-camerounais ; http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/Herakles-Farms-au-Cameroun....pdf
[90] https://www.greenpeace.fr/cameroun-comment-herakles-farm-veut-nous-faire-croire-que-le-developpement-passe-par-la-destruction-de-la-foret/
[91] https://www.oaklandinstitute.org/blog/herakles-files-ceo%E2%80%99s-false-image

l'environnement qu'il faut quant à lui préserver. À mon sens, c'est à partir de là qu'un véritable bras de fer hostile s'engage entre un réseau d'ONG et d'associations civiles d'une part, et Héraklès ainsi que ses supporters locaux de l'autre. S'en suivent une prise à partie et une assignation à « choisir son camp » à laquelle je serai ultérieurement confronté et qui, pour ma part, aura porté atteinte à l'accès à l'information. Le discours qui m'a été donné sur place par certains membres d'ONG susmentionnées selon lequel le but de leur travail consistait à fournir aux populations les informations et les outils pour effectuer leurs propres choix était alors déjà clairement une tromperie : chacun ne se faisait plus que l'écho de ses perspectives et de ses opinions, ayant pris position dans un conflit qui pousse à l'escalade. Ceux-là militaient contre le projet pour des raisons qui, si elles sont légitimes, n'étaient pas annoncées comme telles lors du groupe de travail auquel j'ai participé et qui se tenaient avec des villageois concernés. Cela donne malheureusement du crédit aux partisans du projet m'ayant dit, par exemple, que je me faisais « *intoxiquer* ». De là une lutte pour l'information « pour » ou « contre » perdue d'avance par Héraklès qui ne possède aucune sympathie auprès du large public, sans avoir non plus des relais aussi puissants que ceux des ONG et autres organisations impliquées[92]. Héraklès est donc finalement l'acteur fantasmé comme tout puissant, mais presque sans voix auprès du quidam qui tenterait de s'informer[93], à l'image d'ailleurs de la partie conséquente des populations locales favorables au projet. Les informations diffusées dans cette lutte ne sont en définitive plus qu'une compilation de faits concordants sans être erroné pour autant, mais souvent invérifiables sans aller enquêter sur place avec de gros moyens, mis au service d'une opinion elle-même basée sur une vision du monde, particulièrement des rapports entre l'humain et l'environnement. Il en découle que la représentation que je me suis faite de la situation à partir de quelques lectures de ce type avant de me rendre sur place était totalement biaisée, choisie pour être unilatérale et n'appelait d'ailleurs même pas au débat ni à la réflexion, mais plutôt à l'indignation. Ce n'est pas là une posture que je souhaite dénoncer ni mettre face à ses propres contradictions. C'est une posture que je pense être stratégique, taillée pour l'action sociale et non pour la recherche. Je considère ces deux approches comme complémentaires dans leurs méthodes aussi bien que dans leurs finalités respectives. Néanmoins, lorsque le champ de la compréhension, de la description et du doute systématique est dominé par l'appel à l'action, l'exacerbation du clivage, la condamnation morale et des rationalités militantes et affectives, je pense que cela peut mettre à mal aussi bien la recherche que le débat

[92] On retrouve un article dans le Figaro par exemple : https://www.lefigaro.fr/assets/pdf/Herakles%20Farms%20au%20Cameroun%20huile%20de%20palme%20.pdf ou sur Afrik.com https://www.afrik.com/palmiers-a-huile-au-cameroun-herakles-farms-une-saga-a-rebondissements et sur bien d'autres médias.
[93] Une recherche sur Google par exemple mentionne presque uniquement les opposants de l'entreprise. Si les documents ou la communication de l'entreprise ont une voix qui porte, ce n'est certainement pas auprès du même public.

social. Celui-ci est d'autant plus difficile que toute position contradictoire paraît entachée de suspicion et d'assignation à un camp contre un autre : et nous verrons empiriquement comment s'exprime cette suspicion durant l'enquête.

Toujours en 2013 se tient la commission consultative entre SGSOC et les populations locales amenées à donner leur accord ainsi que leurs conditions[94]. CED et RELUFA[95] dénoncent alors, suivant leurs enquêtes, une procédure opaque sur le terrain : certaines parties prenantes disent ne jamais avoir été informées de ces négociations pourtant indispensables. Ce premier point recoupe largement mes propres observations sur place et ailleurs. Le processus de consultation de Héraklès, tout comme le reste au village, semble plongé dans une véritable opacité. Il est possible que ce soit là l'œuvre de représentants malveillants ou incompétents ou encore trop intéressés de Héraklès. Mais quel est l'intérêt pour ces derniers d'affaiblir un consensus, voire même de donner les moyens à ses opposants de le discréditer et de le faire légalement annuler ? Le projet n'était-il possible que sur base d'un abus de confiance ? Plus encore : ayant mené d'autres enquêtes, je ne peux pas ignorer la récurrence de cette systématique opacité qui participe profondément de la gouvernance locale. Nous avons vu en Guinée que l'opacité était soigneusement produite par la majorité des acteurs engagée dans différents conflits fonciers, y compris par ceux qui s'en disent les victimes ou les régulateurs. Cette opacité n'est donc pas à mes yeux une originalité propre à l'agro-industrie, mais une récurrence structurelle qui doit s'expliquer autrement que par la seule présence de cet acteur particulier, susceptible lui aussi, malheureusement, d'user de cette stratégie que je pense néanmoins lui être très préjudiciable.

Fin 2013, alors que j'effectue déjà mes recherches sur place, suite à ce processus, le Président du Cameroun signe trois décrets[96] afin d'attribuer trois concessions à Héraklès pour un total de 19.843 ha (soit 5.384ha + 1.264ha + 13.195ha). CED et RELUFA soulignent[97] alors le pas en avant effectué par ces décrets : augmentation des loyers sur les surfaces mises en concessions, prise en compte des critiques formulées par les associations et diminution de la taille de la concession. Néanmoins, en 2014, 18 organisations humanitaires et ONG signent une lettre ouverte destinée à l'ONU[98]. Celle-ci pointe notamment les pressions et intimidations exercées par des représentants

[94] Suivant par-là les étapes nécessaires à l'obtention d'une concession, décret 76-166 relatif à la gestion du domaine national.
[95] Dépossédés à tout prix ? Propos sur le processus d'attribution des terres à SGSOC dans l'arrondissement de Nguti. http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/201310frdepossedesatoutprix.pdf
[96] http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2015/01/D%C3%A9cret-1-sur-Mudemba.pdf ; http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2015/01/D%C3%A9cret-2-su-Ndian.pdf ; http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2015/01/D%C3%A9cret-3-sur-Nguti.pdf
[97] http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/CP1113_CED_RELUFA_D%C3%A9cretHerakles.pdf
[98] https://www.oaklandinstitute.org/open-letter-un-special-rapporteurs

de Héraklès sur des populations locales, ainsi que diverses infractions. Cette lettre permet de comprendre que le cas de Héraklès soulève énormément d'ambiguïtés juridiques en référence à différents corpus normatifs hiérarchisés (entre trois échelons notamment : les conventions internationales, le droit camerounais et la convention d'établissement de l'entreprise). Cela suscite un débat sur les normes qui devraient être appliquées parmi celles déjà existantes susceptibles de ses contredire, ou parmi celles qu'il reste à inventer. Ce conflit a donc de commun avec tous les autres qu'il permet de négocier des reconfigurations normatives[99].

Enfin, fin 2016, peu après mon départ, 7 chefs signent une lettre[100] adressée au Président de la République afin de signifier les abus dont ils se disent victimes. Parmi les signataires se trouvent les chefs de villages où j'ai mené de brefs séjours de recherche dont je rends compte ci-dessous (à Nguti et Babensi II). La lettre souligne notamment les manquements de l'entreprise envers le cahier des charges, le manque de légitimité de la commission en charge de la régulation des relations entre l'entreprise et les riverains, le non-paiement pour occupation de certaines zones, la destruction de fermes locales, etc. En conséquence de quoi les représentants de ces sept communautés se disent marginalisés. Notons que je n'ai absolument pas les moyens d'enquêter sur d'aussi vastes surfaces, auprès d'autant de villages ni de suivre le fil de chaque accusation. Je me concentrerai sur une seule étude de cas que je mettrai en dialogue avec cette vue d'ensemble.

Reste que ces centaines d'articles sont des réquisitoires engagés et parfois agressifs ne décrivant que très peu l'impression que m'a donnés la situation sur place ni ne donne les moyens de penser : aucune contre-argumentation n'est disponible, aucune voix contradictoire à cette manière de concevoir les rapports entre l'homme et l'environnement n'est donnée – pas même celles des acteurs locaux qui, pour ce que j'en ai vu, ne partagent en rien cette vision de l'environnement à « protéger. » Les informations alors disponibles sont unilatérales, dénonciatrices et visent à influencer un rapport de force. Il ne s'agit pas d'éclairer la complexité locale en décrivant les nuances de discours et de stratégie d'acteurs concernant l'environnement, les droits sociaux ni sur les impacts politiques et économiques de l'opérateur industriel. Ici, la contradiction ou même le débat semble malvenu.

Pourtant, un débat contradictoire n'est pas difficile à produire… Le Cameroun souffre d'un déficit d'huile de palme pourtant essentielle à l'alimentation de ses populations, celui-ci est estimé

[99] Le conflit est conçu comme (1) révéler les enjeux du point de vue des acteurs engagés, à travers des oppositions et des revendications ; et (2) à générer des reconfigurations sociales et normatives (Le Meur, P-Y. 2011)
[100] http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/LETTER-from-Chiefs.pdf

à 130.000 tonnes[101] (sur les 360.000 tonnes produites, cela représente une augmentation nécessaire de 36% pour satisfaire la demande interne, toute chose étant égale par ailleurs). Cette difficulté à alimenter le marché intérieur est aggravée par le déficit commercial qui s'élève en 2016 à 1127,7 milliards de francs CFA (Institut national de statistique confirmé par Banque Mondiale)[102] soit 16,5% du PIB en 2018 (Banque mondiale). Cette situation aura rendu nécessaire le strict contrôle du commerce d'huile de palme. Ce contrôle place des barrières fortes à l'exportation et je suis peu convaincu de l'argument selon lequel Héraklès destinait sa production à l'export comme l'affirment ses opposants qui argumentent qu'il serait donc préférable de favoriser la filière locale. Ce qui ne serait, au passage, qu'un coût d'opportunité négatif et non un impact à proprement parler, par rapport à une situation qu'il reste à construire et à évaluer aussi en termes d'impact sur l'homme et l'environnement. Ce dernier serait alors probablement nettement plus défavorable qu'un projet industriel compte tenu des rendements moindres à l'hectare de palmier, si on compare les rendements industriels ou villageois, qui impliquent par conséquent d'augmenter les surfaces – ce qui augmente encore plus la déforestation et la pression foncière. Cette option ne compte pas non plus en considération les risques politiques qu'implique une telle organisation beaucoup plus complexe ni les risques logistiques nettement plus élevés compte tenu de la difficulté pour les acteurs locaux de construire et entretenir eux-mêmes des routes et des usines lorsque l'État n'est pas suffisamment présent pour ce faire.

Mais encore, pourquoi faudrait-il même opposer ces deux options de production, locale et familiale ou coopérative versus capitaliste et internationale et extractive ? On peut tout à fait envisager des filaires mixes dans lesquelles l'industrie aurait un rôle à jouer en complémentarité des coopératives et des exploitations villageoises et familiales. Reste que favoriser la production villageoise et familiale n'implique pas de le faire aux dépens de l'industrie, et inversement, encore moins dans le contexte déficitaire en huile de palme mentionnée : le marché n'est pas saturé, le défi est de répondre à la demande et non de prendre des parts de marchés à un concurrent. Empiriquement, les deux modèles de production tendent même déjà à se compléter : l'industrie apporte un tissu humain, organisationnel et d'infrastructure qui stimule la production locale dans son sillage.

[101] https://www.socfin.com/sites/default/files/2018-10/2017%2005%2010%20Huiles%20v%C3%A9g%C3%A9tales%20%E2%80%9Cle%20march%C3%A9%20camerounais%20est%20de%20plus%20en%20plus%20approvisionn%C3%A9%20par%20la%20production%20locale%E2%80%9D%20%28raffineurs%29%20%281%29.pdf p. 2.

[102] http://slmp-550-104.slc.westdc.net/~stat54/downloads/2018/NOTE__COMEX_2016.pdf et https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NE.EXP.GNFS.ZS?locations=CM

Un autre élément de débat, par exemple, porte sur les conditions de travail. Arguer que celles-ci sont difficiles en plantation industrielle est indéniable, mais en déduire qu'elles sont meilleures au village (ou même qu'elles sont aussi aisément contrôlables par un tiers) est un contresens. Celui qui dénonce de mauvaises conditions de travail en plantation industrielle a bien raison de le faire, car c'est là un travail pénible qui mérite qu'on se batte pour le valoriser. Néanmoins, celui qui oppose ces conditions à une agriculture familiale ou villageoise plus facile ou respectueuse n'a probablement jamais vraiment observé le quotidien du village et de la paysannerie.

Aussi, nous pourrions placer la critique des conditions de travail dans un contexte plus global où la Malaisie et l'Indonésie sont leaders sur le marché de l'huile de palme tout en bénéficiant d'un climat nettement plus favorable, d'infrastructures de meilleure qualité et d'un contexte politique plus stable: améliorer les conditions de travail doit se faire dans un cadre cohérent au vu des réalités du monde dans lequel elles prennent place, sans quoi la conséquence pourrait juste être de faire fuir les investisseurs avec les opportunités de développement que cela représente.

Rien dans ces lectures ne prête à la nuance, à rendre compte de la complexité locale, aux avantages et aux inconvénients de choix politiques et économiques et environnementaux difficiles.

La thèse que je défends dans ce chapitre est que les riverains concernés par l'accaparement de terre sont capables de créer, dans des relations *rusées* avec les *traducteurs professionnels*, une *mise en scène* de *l'accaparement*, afin de mobiliser un imaginaire particulier sur la scène internationale. Je montrerai ensuite que cette mise en scène est relayée et retravaillée pas des traducteurs que sont les différentes ONG impliquées. S'opère ainsi un jeu de traduction et de pression dans un va-et-vient du local vers le global, et inversement. Enfin, cette mise en scène répond aussi à des besoins propres aux communautés concernées, comme celle de protéger *l'entente*. À aucun moment en effet, les désaccords ou la diversité de point de vue des communautés locales ne sont montrés. Au contraire, l'accaparement vise à être perçu comme un ensemble soudé et victimisé. Notons que je discuterai de ceci à partir du village de Babensi II, que je n'ai pas vraiment choisi pour ce faire : je m'y suis retrouvé pour fuir les menaces des forces de l'ordre de Nguti. Un contact m'avait alors simplement permis de me réfugier dans ce village que je remercie infiniment.

Manifestation et mise en scène

Les habitants de Babensi II manifestent avec pancartes et banderoles, devant les bâtiments administratifs de Nguti, car Héraklès leur a pris une partie importante de leur patrimoine foncier

sans leur consentement. Greenpeace a son correspondant sur place, Divine, un villageois équipé et chargé de prendre les photos de l'événement afin de nourrir les gros titres à l'international. Pour Greenpeace, ces clichés sont finalement la matière première permettant de motiver leurs donateurs : c'est la marque d'un scandale qui bougera le citoyen désireux de s'engager pour l'homme et l'environnement.

Cette manifestation fut mon arrivée sur le terrain, posant le pied en sortant d'un taxi-brousse, directement phagocyté par un groupe en colère qui voyait en moi un représentant de leur ennemi venu parlementer… Après avoir clarifié le jeu sur mes intentions et mon identité en surjouant le calme et le détachement pour ne pas faire entrer mon stress en écho avec l'énervement ambien, voilà qu'on m'attribue la posture extrême inverse : le groupe ne me voit plus comme son ennemi, mais comme une pièce utile à montrer leur légitimité. Ils m'entourent alors et me mettent une pancarte dans les mains, se mettent en position autour de moi pour que le correspondant puisse immortaliser la scène sans me demander mon avis, et me voilà militant de circonstance… Ma « neutralité » en prenait un coup, j'étais pris en otage d'une dynamique qui me dépassait totalement, tout comme je l'étais avec Abou qui m'avait fait venir lors de la saisie de caoutchouc pour se servir de ma présence comme d'une preuve dans son litige foncier et de saisie de caoutchouc... Il m'incombait de ne pas être « fiché » dans un camp afin de ne pas me couper d'un accès à toute information contradictoire issue d'autres groupes d'intérêt stratégiques. Mais aussi et surtout afin de ne pas inciter mes informateurs à nourrir cette position militante dans l'attente d'autre chose, à l'image des relations rusées dont j'ai témoigné auparavant. Non pas que j'allais échapper à toute forme de malentendu ou de ruse, mais qu'au moins, l'objet de mon enquête ne soit pas lui-même l'objet d'un malentendu instrumentalisé.

C'est ainsi que j'ai fait connaissance des habitants de Babensi II. Divine, bilingue ayant un niveau d'étude universitaire s'imposa comme étant mon interlocuteur privilégié, une sorte d'intermédiaire entre les autres et moi. C'est en raison de sa capacité à jouer les intermédiaires qu'il avait été aussi choisi par Greenpeace à cette même fin. Il me confia plus tard sa lassitude dans ce combat qu'il estime très mal rémunéré, le mettant parfois en porte à faux avec sa propre communauté, et lui imposant des réunions et des formations chronophages en ville à cycle régulier.

Je me suis donc rendu au village afin de pouvoir assister aux réunions de concertation annoncées sous peu avec les représentants d'Héraklès. Il fallait pour ça d'abord attendre la venue du chef qui vit à Limbé, une ville côtière à quelques heures de route. M. Ewane devait venir au village en sa qualité de chef afin de préparer la rencontre avec Héraklès, et la situation était urgente.

J'avais la chance que par le plus grand des hasards, le chef adjoint, représentant du chef en son absence, était le proche d'un ami, lui-même retraité dans un village du Centre où j'avais mené la plupart de mes enquêtes. J'avais donc des relations de proche en proche qui me permettaient de me sentir en confiance avec une personne-ressource de premier rang compte tenu des évènements. En attendant cette réunion, j'ai enquêté sur la scierie, car les évènements n'attendent pas. Lorsque je me suis fait chasser de Nguti, c'est à Babensi II que j'ai trouvé refuge. J'y suis retourné à plusieurs reprises dans l'attente de la venue de chef, de cette réunion au village, puis d'une rencontre avec l'opérateur industriel.

Toujours en vain. L'opérateur industriel n'aura jamais répondu à ma demande officielle de rencontrer un responsable afin de me présenter et de m'entretenir avec eux, ce qui m'aura valu une semaine d'attente en ville en pure perte. Quant au chef… tout était bloqué tant qu'il ne viendrait pas donner ses instructions et participer aux rencontres tant attendues par les habitants et moi-même. Il ne mit jamais les pieds au village durant toute mon enquête.

J'aurai fait plusieurs aller-retour, depuis Nguti ou Yaoundé, chaque fois parce que cette rencontre semblait imminente puis reportée. À cette occasion, j'aurai même passé un mois sans discontinuer au village. Durant ce temps, je nouais des relations permettant notamment, à un moment donné, de me fournir les informations contradictoires nécessaires à ma compréhension.

Pourquoi la venue du chef, tant attendue par les villageois et par moi-même, fut-elle reportée au jour le jour durant plus d'un mois? Ce rendez-vous manqué était-il comparable à celui des habitants de Kômou qui tentaient simplement de me faire rester aussi longtemps que possible afin de nouer des relations perçues comme stratégiques et avantageuses? Que s'est-il passé avec l'opérateur industriel dont je cerne mal l'intérêt à vouloir passer ainsi en force quitte à alimenter des tensions locales insupportables tout en alimentant une critique médiatique acerbe à son endroit? Qui a (aussi mal) négocié ces terres et dans quelles circonstances ? Comment se fait-il que les habitants de Babensi II, comme d'autres villages environnants, disent n'avoir jamais participé à une quelconque négociation sachant que celles-ci et le consentement des populations sont légalement obligatoires pour ce type de transactions alors validée par décret présidentiel ? Même pour celui qui n'a que faire de ces procédures légales, cette négociation reste incontournable pour accéder au territoire… Comment se fait-il que la plupart des publications d'alors tiennent le projet pour acquis tandis que sur le terrain, tout indique au contraire que nous sommes devant un projet balbutiant et en mauvaise posture. Héraklès paraissait alors plutôt mal parti au point où la rumeur dit que l'entreprise a déjà fait faillite, aurait été rachetée par un groupe asiatique, ou n'avais

peut-être plus pour unique but que de s'enrichir sur la vente des coupes sensées préparer les palmeraies qui, de toute façon, n'aboutiraient jamais? Même les salaires commençaient à être irréguliers selon quelques ouvriers, ce qui laisse penser à de graves problèmes de liquidité. Je pourrais, enfin, poser la question de savoir comment se fait-il qu'il me soit si facile de rencontrer des partisans du projet, même si même si ceux-ci ont leurs inquiétudes et leurs conditions légitimes, tandis que les publications ne semblent se faire l'écho que de l'opposition la plus radicale et des arguments défavorables au projet ? Cette démarche serait comme être militant agnostique et faire une étude sur un mouvement religieux en ne s'entretenant qu'avec les plus mécontents apostats… Dans ces conditions, n'importe quel phénomène social paraîtrait des plus abominables.

Ceux qui sont réduits au silence

Commençons par cette dernière question. Il semblerait que la voix des opposants à Héraklès soit largement favorisée par les traducteurs professionnels... Force est de constater que les relais communicationnels des opposants sont nettement plus forts sur la scène internationale, rendant une perspective biaisée sur le sujet. Les arguments « pros » ou « anti » étant relayés par leurs canaux respectifs et visent un public différent (citoyen d'une part, actionnaire ou parties prenantes de l'autre). Sur le terrain, ce ne sont pas les critiques ou la méfiance qui manque, mais celle-ci s'incarne rarement dans des interlocuteurs ni dans des groupes qui soient entièrement opposés ou favorables au projet agro-industriel. Ouvrons donc à la nuance sur ce premier point.

Souvenons-nous par exemple de l'adjudant-chef qui est très clair sur les problèmes posés par Héraklès : il doit parfois intervenir dans les conflits opposant l'industriel aux communautés locales qui exigent des dédommagements lorsque ceux-ci sont jugés inappropriés ou ayant ciblé les mauvaises personnes. Il est inquiet au sujet de la dégradation de l'environnement qui occasionne de fortes chaleurs, dit-il, mais précise qu'aucun village n'a dû être déplacé, car il reste encore des terres disponibles pour l'agriculture locale. Il estime que globalement « *il y a toujours une majorité satisfaite tandis que d'autres ont à y redire.* » Mais encore, que la région devient un bassin d'emploi, et que « *le salaire par mois est tellement élevé qu'on ne peut se plaindre. Les gens gagnent plus en travaillant chez Héraklès.* »

Mon compagnon de fortune d'alors, à qui je louais ses services comme moto-taxi, est lui-même dans une stratégie assez classique parmi le personnel agro-industriel : le salaire d'un ouvrier étant nettement plus élevé en travaillant pour un opérateur industriel que ce qu'il paye à ses employés travaillant dans ses propres champs, qu'il est très clairement avantageux d'être ouvrier

dans une plantation industrielle tout en payant plusieurs personnes pour développer sa propre ferme non loin de là. L'industrie développe alors un boom agricole qui recouvre toute la région comme nous l'avons vu en Guinée. C'est un tremplin pour l'entrepreneuriat agricole. Ce boom participant lui-même à la pression foncière qui finit par occasionner des tensions sociales dont l'opérateur industriel paye aussi le prix, parmi d'autres, comme nous l'avons vu en Guinée. Quoi qu'il en soit, cette stratégie de travail permet à certain comme mon compagnon de route de se lancer dans un véritable entrepreneuriat agricole en développant des fermes extrêmement rentables du fait notamment de ce différentiel de salaire et de la possibilité pour les paysans d'avoir accès à une main-d'œuvre peu ou pas rémunérée, avec pratiquement aucun contrôle social ni environnemental. C'est dans ce différentiel de salaire et de condition de travail et de contrôle juridique que l'entrepreneuriat agricole trouve à s'épanouir. L'homme déclare gagner 60.000 (91 euros) en tant que manœuvre, ce qui est le poste le plus bas de la hiérarchie. Cela lui donne aussi un accès privilégié aux soins de santé, ainsi qu'à sa famille qui bénéficiera aussi d'une scolarité aidée. N'étant pas technicien, et vivant sur place, il n'a par contre pas droit au logement ni à la nourriture qui, sinon, lui serait fournie. Un ouvrier agricole travaillant pour une famille n'a pratiquement aucun soin de santé pris en charge, la nourriture n'est pas toujours suffisante, n'a pas de logement privé, sa famille ne bénéficie d'aucun accès à l'éducation privilégié, et est trois fois moins payée (mon informateur déclare payer ses travailleurs 16.000 par mois, et fournit une partie de la nourriture à ses employés). Ces travailleurs sont bien souvent que des saisonniers ou autre itinérants ayant échoué leur migration urbaine et tenté leur chance loin de chez eux où, parfois, ils n'osent pas rentrer en assumant cet échec, ou encore n'ont plus de terres suffisantes ou suffisamment bonnes. Ils errent donc de villes en campagne, de petit boulot en petit boulot, là où d'antres effectuent des rotations en faisant une saison agricole dans leur village, puis d'autres jobs saisonniers ailleurs en période creuse. Ils tentent alors leurs chances dans des familles prêtes à les accueillir contre petite rémunération. Dans les transformations sociofoncières, ces travailleurs itinérants et informels sont sans conteste les plus vulnérables sur le plan matériel et politique. Toutefois, le travail chez Héraklès est jugé nettement plus pénible que le travail chez un particulier, car les journées sont longues, de 5h du matin à 17h, me dit-on parfois, avec des obligations de rendement. Généralement, les ouvriers de plantation reçoivent des primes lorsqu'ils dépassent ces rendements, ce qui peut rendre ce travail très avantageux dans la mesure où les primes peuvent faire plus que doubler le salaire de base. Toutefois, cet horaire extrême sont généralement, dans la plupart des plantations, le fruit d'un relais entre deux équipes, ce qui laisse la possibilité aux employés la possibilité d'avoir un deuxième boulot à côté tel que mototaxi, ou d'aller travailler dans leurs propres champs aux côtés de leur épouse et de leurs enfants.

Tout ceci n'est en rien un argument moral permettant de justifier des conditions de travail ou un salaire, mais témoigne de la perception d'un grand nombre de mes informateurs. Celle-ci permet de comprendre leur perspective de ceux qui choisissent de devenir ouvriers ou travailleurs agricoles. Car pour comprendre l'incitation d'un individu à s'engager comme ouvrier agricole, il faut d'abord comprendre son propre régime de contrainte et la perspective à partir de laquelle il estime ses choix et ses avantages. Il est très clair, venant du « village enclavé » de Komou par exemple, que tout ce que peut apporter une exploitation industrielle est vécu comme un énorme progrès et une source importante de développement, même si cela n'est qu'une étape vers un idéal encore inaccessible, et que ça pose aussi des difficultés à court et à long terme tel que la pression foncière et l'afflux démographique, les transformations sociales liées à l'accès à la route qui accentue la globalisation, etc.

Mais encore, le président des jeunes de Nguti, enfin, était extrêmement favorable au projet et dans l'attente d'une rencontre en vue de signer un protocole d'accord « *afin de leur donner nos conditions de meilleure vie.* » Ce qui n'empêche pas le président d'être inquiet d'un accord qui ne permette plus aux générations à venir d'accéder à l'espace vital pour cultiver et construire un logement dans le cadre d'un bail de 99 ans. « *Demain nous aurons besoin d'espace pour construire nos maisons, et donc nous serions heureux qu'ils viennent en discuter avec nous et nous réservent une part de forêt pour notre propre usage. Nous sommes dans l'attente de l'administration et d'Héraklès pour organiser la rencontre avec notre communauté.* » Notons bien que la préservation de ces zones tampons ne vise pas à préserver la nature en tant que telle, mais bien la possibilité de son exploitation future.

Prési a déjà prévu des requêtes telles que la possibilité de développer des « *Small Holder Scheme* », l'exact équivalent des *plantations villageoises* que nous avons vues en Guinée, ainsi qu'une zone tampon de 5 km entre les routes et les plantations industrielles afin de garder des terres disponibles pour le développement futur des communautés locales. Selon lui, là où la plantation s'est déjà installée à Talangaye, un énorme travail a déjà été fait : « *Ils ont construit un hall communautaire, offert de l'emploi, l'économie est meilleure en termes de vente locale de nourriture et de bière, plus de personnes vivent là-bas et ils ont construit beaucoup de maisons.* » Avant de finir par *« oui, j'espère que Héraklès va venir ici, et je veux travailler pour eux. »*

Il me mettra enfin en garde contre les ONG, car dans la diversité d'opinion qu'il peut y avoir sur le sujet du projet agro-industriel, celles-ci sont d'après lui unilatéralement contre le projet.

- *Les ONG ne veulent pas d'Héraklès !*

- Pourquoi ?

- Parce qu'ils veulent garder la forêt. Ils appellent même les réunions pour intoxiquer les négociations avec Héraklès.

- Êtes-vous dérangés par les ONG ?

- Oui parce que nos parents sont déjà vieux et prêts à accepter n'importe quoi. Ici, plus de 90% des jeunes ont accepté Héraklès. Je le dis en tant que leur président. Nous sommes là pour défendre Héraklès. »

Pour lui, très clairement, les ONG ont pris parti, et que ce n'est pas le sien ni celui des jeunes qu'il représente tandis que le « *Vieux* » sont prêt à « *n'importe quoi.* » Ce « *n'importe quoi* » recouvre la possibilité de négocier secrètement, tant avec les ONG qu'avec Héraklès, en excluant les Jeunes de l'arène.

Prési souligne néanmoins que rien ne peut se négocier sans les chefs, et n'accuse ceux-ci d'avoir rencontré Héraklès dans leur dos afin de « *bouffer seuls* » en se faisant notamment offrir des motos ou des véhicules. Cette accusation de réunion en huis clos et de corruption est celle qui revient systématiquement dans toutes mes enquêtes sur le sujet, et c'est là une véritable source de désaccord poussant les populations à se méfier du projet : ils ne sont pas forcément contre le projet en tant que tel, mais contre le fait de se faire (encore) abuser par leurs aînés qui agissent dans le secret. C'est la source d'un clivage entre aîné et cadet ou entre *vieux* et *jeunes* – Prési représentant les jeunes. C'est un refus de la gouvernance par le secret. Ce qui lui fait dire que « *Je suis furieux sur les chefs.* » Les aînés sont tenus responsables de ce dont les jeunes héritent, un monde globalisé dont ils sont les subalternes, éternels exclus de la vie publique. Le thème de la vieillesse est régulièrement repris en période électorale pour souligner le rapprochement jugé malsain entre l'âge des plus hauts responsables du pays, et la situation actuelle. L'âge est source de respect, mais aussi de défiance, car les Vieux sont parfois perçus comme monopolisant le pouvoir en faisant la promotion de l'obscurantisme. Par obscurantisme j'entends la gouvernance par le secret et la complicité dans la captation d'une rente ensuite redistribuée pour instaurer un réseau de faveur bien souvent aux dépens du bien commun ou de toute transparence. J'emprunte cette notion à mes informateurs de Kômou qui liaient la gouvernance par le secret à leur condition d'obscurité (absence de courant) et donc de non-accès au développement.

Concernant les accès aux sites sacrés et, plus particulièrement aux tombes qui sont bien souvent des marqueurs de propriétés indispensables sur mes autres terrains, bien que le sujet ne vienne pas spontanément sur la table, je lui demande ce qu'il en est. Une plantation industrielle ne risque-t-elle pas de détruire ces choses sacrées ? « *Très peu de gens y croient, donc ce n'est pas*

un problème pour eux. » Et force m'est de constater que si j'ai rencontré beaucoup de gens qui croyaient en la protection des ancêtres et invoquait la proximité des tombes devant leurs habitations comme facteur de protection et de légitimité foncière, cela n'empêche en rien leur mobilité puisqu'il y a mille autres manières alternatives de traiter avec ces invisibles ou de voyager avec ses morts. Le rapport aux invisibles et aux sites sacrés n'est pas forcément un blocage pour une plantation industrielle ou les communautés locales, mais un élément avec lequel il faut pouvoir négocier dans l'objectif continu d'apaiser les tensions entre parties prenantes. Cela dépend des cas. Je n'aurai jamais observé de telles circonstances.

Rien de plus facile donc, que de trouver des supporters à Héraklès, même si ces derniers ont leurs conditions, leurs perspectives et leurs inquiétudes tant sur les impacts de l'entreprise qu'au sujet de leur propre gouvernance qu'ils savent ne pas toujours représenter leurs intérêts. Pour récolter ces données contradictoires, je pense qu'il faut simplement être clair avec son interlocuteur sur le fait que nous ne sommes pas là pour prendre parti dans un conflit qui n'est pas le nôtre, et donc ne pas demander à être instrumentalisé sur base de ce discours à des fins d'autres choses. Il m'a fallu reconnaître la souveraineté et la liberté des populations locales plutôt que de leur faire entendre que nous sommes là pour influencer leurs négociations dans le sens de mes propres valeurs. Ces quelques entretiens signent déjà une très grande différence entre le terrain et l'image que j'ai pu en avoir à travers les journaux ou la littérature. Je n'aurai, dans toutes mes enquêtes, pratiquement jamais rencontré d'opposant total à un quelconque projet industriel. Le débat local, s'il a lieu, ne porte pas tant sur le « pour » ou « contre » unilatéral que sur le « comment » et « à quelles conditions » - y compris sur la manière de négocier avec transparence compte tenu du clivage entre « Jeunes » et « Vieux. » Les opposants concernés par la transaction sont généralement des gens qui se sentent trahis sur le « comment. »

L'attente est une piste

Ce mois entier passé à Babensi II en attente d'une réunion qui ne vint jamais permet de formuler quelques hypothèses sur les questions précédemment posées, qui nous plongent dans l'ambiguïté des acteurs les uns envers les autres, ainsi que dans les processus de traduction. Ma thèse reste la même tout du long de ce travail. L'émergence du marché foncier n'a lieu tel que je l'observe, qu'à partir d'une certaine ambigüité entrent les acteurs qui le composent. C'est le cas, tant pour les transactions entre particuliers que nous avons vus dans les chapitres précédents, que pour les grandes transactions foncières à usage industriel que nous voyons actuellement. De plus, si l'émergence de ce marché est structurée par l'ambigüité entre acteurs, les grandes transactions

ne peuvent s'expliquer uniquement par l'expression d'une domination qui résulte de l'alliance entre un opérateur industriel motivé par l'appât du gain et un État perçu comme incapable ou malveillant, mais bien en considérant les communautés locales comme des acteurs à part entière – sauf en cas, par exemple, d'une cause d'intérêt public permettant à l'État de s'imposer dans une relation nettement plus en la faveur du dominant que celles que j'ai pu observer. La présente étude de cas nous montre comment les rivalités internes aux communautés locales, ou encore leurs modes de régulation de conflit participent à l'émergence d'un marché foncier tel qu'il se donne à voir aux lieux et à la temporalité observée.

Très peu de données, donc, durant ce mois d'attente à Babensi II. Je ne jugeais pas nécessaire de noter attentivement les mille et un motifs de report de la visite du chef, car je n'imaginais pas que l'absence de données serait un sujet en soi, en tant que symptôme d'autre chose. Je flânais en mettant en place un réseau d'informateurs qui je serais capable de mobiliser ultérieurement, lorsque l'événement se présenterait, ignorant que cet instant ne se présenterait jamais.

Le chef, nous l'attendions tous. Chaque jour ou presque, sa venue était reportée au jour suivant. Mes proches se posaient aussi des questions de plus en plus pressantes sur son absence et ses reports, se demandant parfois si leur chef n'était pas en train de nouer des accords secrets dans leurs dos contre quelques pots-de-vin, en excluant le village de l'espace public (en tant que territoire physique et espace politique). Le représentant local du chef, ami par procuration, me disait la même chose qu'aux autres qui m'accompagnaient, ou à qui je demandais ce qu'il en était: le chef est malade et ne viendra que dans trois jours, la route est trop mauvaise suite aux fortes pluies, l'épouse du chef est souffrante et il ne fera le voyage que demain ou après-demain, la voiture a une panne technique, etc.

À l'épicentre des terres…

Pendant ce temps, je tentais aussi de me rapprocher de Talangaye, un village voisin au cœur du projet industriel, voyant déjà ses terres mises en valeur. Sur les terres de Talangaye fleurissaient alors des pépinières de palmier sensées être mises en terre ultérieurement, notamment sur le territoire que les habitants de Babensi II estiment être le leur. Ce rapprochement était difficile, car Talangaye et Babensi II ont des relations tissées de méfiance et sont chacune composée d'une ethnie différente. Babensi II est Bassossi, et très impliqué dans l'agriculture rentière de cacao, ce qui en font des populations plus sensibles et moins intéressées par les grandes transactions foncières, tandis que Talangaye est essentiellement peuplé de Ballon. Venir de Babensi II pour m'entretenir avec le chef de Talangaye suscitait la méfiance de ces derniers. Je fus reçu, et

immédiatement renvoyé vers le chef qui, lui aussi, habitait à Limbé où il travaillait en tant que médecin. Avant de poursuivre mes enquêtes dont j'annonçais le sujet avec transparence, je devais récolter la permission des uns et des autres. Cette simple visite était déjà presque motif à bagarre : un homme de Talangaye est venu ensuite au village trouver Divine, mon « tuteur » sur place, pour l'accuser de se servir de moi pour venir voler son épouse. La méfiance envers moi est aussi expliquée d'emblée par le chef adjoint de Talangaye selon lequel d'autres chercheurs sont passés avant moi et auraient trompé la population. Les habitants de Babensi II considèrent, eux, que le chef de Talangaye est l'homme de l'ombre ayant orchestré l'accaparement dont ils se disent victime. L'accès à Talangaye et au point de vue de sa population est donc extrêmement délicat.

J'allai donc trouver le chef de Talangaye, Atem Ebako, leader des populations locales pour mener à bien le projet de Héraklès, médecin à la tête d'une clinique privée, en pleine rivalité palpable avec les populations de Babensi II, occupant un poste clef dans le PAV (Projetct Affected Villages) en tant que président de la commission faisant le pont entre l'entreprise et les populations, et surtout chef de Talangaye et véritable artisan local de la venue de l'agro-industrie. C'était donc une personne inévitable dans mes enquêtes. Aussi, il m'était impossible d'aller à Talangaye sans sa permission.

Alors que j'arrivai en ville à la recherche de sa clinique, mon compagnon de route qui conduisait la moto prit la fuite juste après m'avoir indiqué l'entrée de la clinique. Celui-ci m'indiqua que si nous étions vus ensemble, je n'avais aucune chance d'être reçu, car je serais identifié comme étant de Babensi II. Aussi, il sut me dire où était le chef en reconnaissant la clinique ainsi que la voiture garée devant, offerte par Héraklès à titre de pot-de-vin, me dit-il.

L'hôpital paraissait hors service, pas le moindre patient, juste un hall dans la pénombre. Atem Ebako donnait ses directives au personnel (mais pour quel patient vu que l'hôpital était visiblement désert ?), quartes infirmières bien vêtues. Il me fit signe nonchalamment d'attendre avant de me recevoir dans son bureau. J'avais le sentiment qu'allait se rejouer un rapport récurrent entre certains hommes d'importances et moi : être pris de haut, de très haut, comme s'il éprouvait le besoin d'agir en symétrie de l'extrêmement bon accueil que d'autres se disent fiers d'offrir. J'avais parfois, dans ces circonstances, l'impression qu'on me faisait payer le crime d'être ce que je suis au vu d'un passé qui n'est pas le mien. Cette interprétation égocentrique trouvait néanmoins à se dégonfler lorsque je voyais comment ces hommes hauts traitaient leur entourage avec la même altitude aussi décomplexée que nonchalante. C'était un homme haut avec tout le monde, y compris envers son personnel et moi-même.

Dans son bureau, Atem Ebako commença par se montrer méfiant et me fit passer un véritable interrogatoire. Il me fallait l'autorisation du gouverneur, du ministère de tutelle, celui de la recherche, bref, il dressait un mur entre nous. Il me cuisina ensuite sur la méthode scientifique dont il se targuait d'être expert compte tenu de sa profession. J'ai ultérieurement entamé les démarches demandées pour obtenir de telles autorisations. Je me suis alors perdu dans un labyrinthe de personnes assurant qu'ils pouvaient me rendre des services et, au final, j'ai donné beaucoup de contreparties avant de renoncer. Jouer les intermédiaires pour rendre des services réels ou fictifs était visiblement un véritable métier à temps plein pour certains, particulièrement en lien avec l'administration. Là où ça se compliquait vraiment, c'est lorsque l'intermédiaire qui est censé me sortir d'un problème est aussi celui qui a inventé ledit problème juste pour prétendre pouvoir m'en sortir. J'ai souvent eu l'impression d'être dans les bonnes grâces de toutes sortes de bureaucrates et commis de bureau ou autres intermédiaires pour qui je n'étais qu'un gagne-pain, un objet de prestige ou la clef d'une autre rencontre plus intéressante pour eux que pour résoudre mes problèmes. Mais revenons-en à Atem Ebako, à qui je n'ai fourni aucune autorisation sauf celle de l'embrassade m'autorisant à mener des recherches scientifiques au pays, et un ordre de mission de mon université. Ma stratégie pour le faire parler était la même que dans beaucoup d'autres circonstances : l'homme ne pourrait résister à l'envie d'exprimer son point de vue qu'il estime injustement malmener, d'où son extrême méfiance. Et c'est ce qui finit par arriver.

Son problème était qu'avant moi s'était déjà présenté des chercheurs ou des journalistes se disant neutres et bienveillants et ayant finalement totalement pris parti dans leurs publications. Atem Ebako et son village se sentaient roulés dans la farine, et assumaient explicitement cette méfiance. Cela nous renvoie à cette étrange rupture entre le terrain et ce que j'ai pu lire sur celui-ci ou sur des cas semblables: j'avais le sentiment que la récolte de données venait nourrir un projet politique, des opinions certes légitimes par définition, mais au prix d'une description faisant honneur à la complexité de la situation et de la diversité des points de vue. Les partisans d'un projet se sentent alors régulièrement trahis, c'est un phénomène assez récurrent dans le milieu agro-industriel où la confiance envers les traducteurs professionnels (chercheurs en sciences sociales ou journaliste par exemple) est au plus basse, voire carrément disputée devant les tribunaux pour motif de diffamation. Les uns et les autres sont alors à couteau tiré et extrêmement tatillons.

Passé cet interrogatoire qui scrutait mes autorisations et mes objectifs en revue, aussi bien que ma méthode ou ma connaissance des lois foncières, le chef révèle enfin quelque chose de son point de vue et de sa relation avec Héraklès.

Le village dont il est le chef possède 8.000ha, et aurait cédé 2.500ha à l'exploitant industriel en respectant par là l'obligation légale de préserver au moins 2/3 du territoire. Pour lui, le projet Sg-Soc de Héraklès est une opportunité pour le développement. Outre l'emploi ou un afflux de population rémunérée propice au commerce local (participant à son tour à une forte pression sur les ressources naturelles), Héraklès fournit un budget dédié au développement. Cette rente, estime Atem Ebako, couvre 20%[103] des investissements dont il a besoin pour développer son village et la région. Mais qu'à cela ne tienne, c'est surtout l'occasion d'attirer d'autres investisseurs capables de combler ce qui lui manque. « *J'ai déjà les acteurs dans le secteur privé qui s'intéressent aux logements. Ils veulent venir construire des logements à bas coûts. Ce matin, j'ai eu deux demandes pour faire des fermes agricoles. Et l'État veut construire un centre multimédia à Talangaye. Héraklès crée un contexte pour d'autres opportunités. Donc je veux Héraklès pour qu'ils apportent aussi d'autres acteurs.* » Pour le chef donc, Héraklès est le début d'une sorte de "succes story" vers le développement, un palier sur lequel rebondir.

Aussi, il est très clair que le projet agro-industriel a déjà présenté plusieurs meetings pour se présenter et parler de l'avenir avec les populations locales. Les discussions qui ont suivies ont permis de considérer que certains villages étaient favorables et d'autres non, ce qui a permis au président du pays de signer un décret ne concernant uniquement les villages favorables. C'est ainsi que Atem Ebako raconte la consultation motivant le décret présidentiel portant sur la mise en concession, octroyant à Héraclès des terres sur le domaine de l'État, sur une durée déterminée et avec de multiples contrôles sur sa mise en valeur ainsi que sur le respect de la convention d'établissement, tout en reconnaissant les populations locales comme les gardiens et les usagers légitimes du domaine de l'État.

Le récit de Atem Ebako est à la fois plus proche de ce que le droit exige, mais aussi de tout ce qui me paraît probable compte tenu du fait qu'outrepasser les communautés locales pour prendre leurs terres aurait été un suicide commercial et politique… Je ne dis pas que de tels phénomènes n'existent pas, mais qu'il me paraît bien improbable d'instaurer un tel rapport de force dans ce contexte tout en espérant un minimum de stabilité politique et sociale nécessaire à une exploitation agro-industrielle qui est, je le rappelle, un espace physiquement perméable (et

[103] Atem Ebako tire ce chiffre de 20% du décret n°76-166 du 27 avril 1976 modifié en 2005 qui précise dans le V article 17, qu'une parcelle du territoire national mise en concession prévoit de partager les gains comme suit : 40% pour l'État, 40% pour les communes concernées, et 20% pour la collectivité villageoise. Lorsqu'il dit que Héraklès couvrira 20% des besoins de financement de son village, c'est donc une erreur logique. Le partage des taxes se fera à hauteur de 20% pour sa collectivité, mais rien n'indique que cela recouvre justement 20% des besoins de financement de cette dernière, sauf hasard mathématique exceptionnel.

inflammable). Cette dernière ne saurait, me semble-t-il, encaisser une telle tension avec ses parties prenantes.

Atem Ebako se distingue aussi d'une grande partie de mes informateurs sur le fait qu'il ne place pas la transaction foncière dans la catégorie du don comme d'un cadeau, mais bien de l'échange. « *En contrepartie de la terre, je voulais le développement. Ce n'est pas un cadeau, mais un échange. Et il y a trois choses que je veux en retour.* » Et ses exigences sont claires, inspirées du document stratégique du développement et de l'emploi du Cameroun appelé « *vision 2035.* »

Avec les ressources issues de la rente compensatoire que lui propose Héraklès, ainsi que les autres partenariats noués autour ou à partir de ce projet, il souhaite développer un centre de formation à l'entrepreneuriat. Ce développement des « ressources humaines » passe par « *un centre de formation. C'est comme un lycée technique pour pouvoir être actif dans une activité moderne. Parce que pour l'instant dans notre chefferie, c'est une économie traditionnelle. Or, on n'en veut plus. On veut migrer vers une activité moderne. Pour cela il nous faut d'abord avoir des formations. C'est une grande demande.* »

Ensuite, « *dans une activité moderne, il faut accès au crédit et au financement. Nous voulons l'accès au crédit pour faire l'agriculture et le business. Nous voulons un système de crédit pour l'entrepreneuriat pour une économie moderne*. »

Enfin, « *nous voulons l'énergie parce que l'activité traditionnelle se suffit du soleil. Or, nous ne voulons plus cela.* »

De conclure qu'« *Avec cela, je serai capable de développer ma chefferie et ce ne sera plus Héraklès qui le fera. Un agriculteur ne parlera plus de 5 ou 10 hectares, mais de 100 hectares !* » Héraklès est donc une transition nécessaire vers la « *modernité*. »

Ces plans concernent par ailleurs 21 villages affectés par l'opérateur économique, réunis pour formuler ce projet commun d'émancipation et de développement vers ce qu'il nomme la modernité. « *Ce n'est pas chaque chefferie qui fait ça de son côté.* » Les réunions avec Héraklès sont annuelles en ce qui concerne l'Assemblée Générale, trois fois l'an au niveau du conseil d'administration, et quotidien « *avec le comité de gestion qui gère les problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent.* » Pour Atem Ebako, « *on décide ensemble avec Héraklès. Je suis le président de ce conseil. Je peux t'inviter à l'Assemblée Générale. Tu pourras y parler, mais tu n'auras pas de voie à l'élection. Je t'invite pour observer comment ça marche.* » De préciser enfin que ma

demande de participation sera acceptée par vote, comme toutes leurs décisions, car « *ce n'est pas une dictature*. » Je n'aurais malheureusement jamais pu y assister.

Le chef a donc pensé un véritable plan d'émancipation qui ne repose cette fois pas sur une « *dot qui ne finit jamais* » et qui, elle, vise plutôt une dépendance mutuelle basée sur une entente constamment renégociée. Le plan de développement des 21 villages est commun et dépasse le cadre de leurs relations respectives avec Héraklès. C'est une vision d'avenir qui s'inspire d'un plan national portant aussi sur les moyens d'y parvenir. Enfin, il dit prévoir d'émanciper d'Héraklès, et non dépendre de ces derniers. L'échange est donc bien un tremplin à ses yeux.

Le nœud du problème entre les ONG et lui, outre la tromperie dont lui et se dit victime et qui aura instauré la méfiance d'un grand nombre de partisans du projet envers moi, se précise davantage autour de la notion d'environnement, tout comme l'avait déjà indiqué Prési. Pour lui, « *voilà pourquoi toutes ces ONG ont mal pris l'affaire, car ils ont pensé à l'environnement, mais pas à l'homme. Je ne mange pas grâce à l'activisme moi, je suis chef responsable des gens !* » C'est donc un appel au réalisme et à la relation entre l'homme et l'environnement, ancré dans une volonté d'émancipation vers la modernité. C'est précisément le rapport entre l'homme et son environnement qu'il cible comme source de désaccord. Pour lui, la modernité passe par l'exploitation de l'environnement, tandis qu'il pointe du doigt la volonté, pour d'autres, de le protéger de toute atteinte (et nous retrouvons là, par exemple, l'appel de Greenpeace).

Le chef Atem Ebako a donc une vision originale du développement qui, si elle reste basée sur le paradigme du don, n'est explicitement pas considéré comme un « *cadeau* » ou comme la dot qui ne finit jamais. C'est plutôt un tremplin, une « *large fenêtre ouverte*, » dit-il, pour s'émanciper, même de Héraklès qui devient un partenaire plutôt qu'une métaphore de conjoint. Pour ce faire, il participe aussi à réguler un espace de débat à propos duquel il éprouve la nécessité de me signaler que ce n'est pas une dictature, mais une démocratie transparente. Même ses décisions anodines comme celle de m'inviter sont sur une base écrite et consignée puis sujette au vote et au consensus. Là encore, il tente de se démarquer d'un autre mode de gouvernance qu'il nomme « dictature » et où les décisions sont prises unilatéralement sans transparence. Cette « dictature » est qualifiée des mêmes attributs que les Jeunes cèdent aux Vieux, ou qui est parfois reprochée à l'opérateur industriel accusé de négocier en secret.

Il ne faut néanmoins pas perdre de vue qu'Atem Ebako est à la fois chef de Talangaye et président du comité de gestion de la relation entre Héraklès et les 21 villages affectés par le projet. Ce projet est principalement installé sur le territoire des Ballons dont Atem Ebako est un chef

représentant. Si on se fie à Babensi II, les autres groupes, Mbos et Bassossis, n'ont, semble-t-il, pas grande confiance envers le chef Ballon… La méfiance l'emporte alors lorsqu'un représentant Mbo ou Bassossi envisage de soutenir ou de dépendre d'un tel comité. Je ne dis pas que ce comité pratiquerait ce qu'on appelle au Cameroun le « tribalisme » (système de faveur sur base ethnique) pouvant expliquer cette méfiance comme étant le résultat de solidarités rivales entre deux groupes, car motivés sur l'identité, mais simplement que les non-ballons ne l'envisagent en tout cas pas facilement autrement. Cela reste néanmoins fort attendu lorsque les solidarités intraethniques entrent en rivalité avec les solidarités interethnique. C'est du moins ce que je peux comprendre à partir de Babensi II. On peut légitimement supposer que les rivalités au sein des populations locales se transposent dans l'espace de gouvernance des relations entre Héraklès et les 21 villages affectés… Si je me fais l'écho de diverses perceptions autour d'une transaction foncière, je ne saurais, par contre, valider les accusations que formulent mes informateurs. Il faut donc rester très prudent entre faisant la distinction entre les faits et la perception qu'en ont mes informateurs de ceux-ci, tout en sachant que leur comportement et leur stratégie est uniquement motivé par cette perception et non par les faits eux-mêmes.

Retour à la marche

Pendant ce temps, à Babensi II, tout le monde semble attendre la venue du chef sans cesse reportée. Je commençais à me questionner sur les motifs de cette absence omniprésente.

Un jeune au physique atypique particulièrement rachitique, proche de la famille du chef, et avec qui j'avais noué de bonnes relations lors de nos nombreuses après-midis de temps à tuer, vint un jour m'informer que j'attendais pour rien. Je lui répondis ce que le chef adjoint m'avait dit pour expliquer l'absence du chef, et le jeune homme m'expliqua alors ceci.

Le chef possède sa propre maison, luxueuse étant donné sa carrière aux États-Unis. Lorsque le chef descend au village, il passe toujours des instructions à ses proches chargés de préparer la maison : nourriture, lits, ménage, etc. Or, aucune instruction ne leur aurait jamais été transmise. Donc quoique d'autres puissent en dire, il n'a clairement pas prévu de venir dans l'immédiat. Finalement mon réseau servit au moins à me faire comprendre que je me faisais balader, et que je n'étais sans doute pas le seul. Divine était elle-même impliquée dans ces rencontres avortées avec la même naïveté que moi, semble-t-il. Il m'expliquait donc au fil du temps que… « *Le chef m'a appelé pour que je choisisse 5 personnes pour aller à Kumba en réunion.* » Après quoi « *la réunion est ensuite reportée à jeudi. Le chef devrait être ici mercredi pour décider ensemble de la position à tenir*. » Mais ensuite : « *le chef m'appelle pour me dire que cette réunion est reportée, voilà qu'il*

n'est pas venu. » Puis les choses s'aggravent : « *Un frère me dit que Héraklès plante de notre côté.* » Après quoi « *Le chef adjoint m'a appelé pour me dire que la première réunion est reportée ici.* » Mais après, « *c'est annulé.* » Et enfin il me confie que « *voilà que je pense qu'il y a un jeu entre Héraklès et notre chef, mais cela m'étonnerait vraiment beaucoup parce que ce n'est pas le genre d'homme à faire ça.* » Nous étions tous, moi y compris, dans l'expectative de cette réunion sans cesse reportée, et dans un sentiment grandissant de tromperie.

Comme l'administration centrale de Héraklès ne répondait pas à mes demandes de rencontre, je décidai alors d'aller directement dans leurs bureaux de gestion opérationnels en compagnie de mon oncle – ainsi j'appelais celui qui m'hébergeait et qui était en fait l'oncle de Divine. Mon oncle était un ancien combattant ayant participé au conflit avec le Nigéria, et qui tentait tant bien que mal de se faire à sa reconversion en paysan. Son expérience militaire était entachée par un sentiment d'injustice qu'il attribuait à sa langue anglaise, voyant ses camarades et ses supérieurs francophones prendre en grade tandis que lui, pourtant souvent en première ligne dans l'angoisse du front lors des conflits, peinait à monter les échelons. Plus tard, il faut porté disparu pendant plusieurs années et recherché par l'armée, car il est suspecté d'avoir pris parti dans le soulèvement des anglophones. Il est donc toujours disparu au moment où j'écris ces lignes. Mais ce jour-là, jetais donc avec lui en qualité de membre du village ayant des questions légitimes à poser à un cadre d'Héraklès.

Arrivés dans les bureaux qui squattent une mission qui jouxte l'hôpital de Manyemen, un petit centre urbain le long de la route qui mène à Nguti puis au Nigéria, nous voilà redirigés vers un expatrié sud-africain qui accepte de nous rencontrer la semaine suivante. À ce rendez-vous, sa secrétaire nous bloque et nous questionne sur nos motivations et nos autorisations, puis nous renvoie finalement au « responsable des opérations. » Celui-ci n'avait rien à nous dire, car il ne considérait pas Babensi II comme une partie prenante puisqu'aucune terre convoitée par Héraklès ne s'y trouve – ce qui correspond, semble-t-il, aux cartes disponibles que j'ai mises en introduction. Mais sur place, pas de carte, et nous étions plongés dans l'ignorance. Néanmoins, au village, on racontait que les bulldozers ne tarderaient plus à entrer dans la forêt… Pire encore, le responsable nous a affirmé ne pas être au courant d'une tenue de négociation avec Babensi II. Mais alors quelle réunion étions-nous tous en train d'attendre ? Nous n'avions plus rien à faire dans ce bureau puisque notre interlocuteur considérait que nous étions hors du champ de ses responsabilités.

Un jeune employé nous repère alors, c'était un ami de Prési qui m'avait reconnu alors que je nouais des liens avec les Youth. Celui-ci voyant notre déconvenue vient nous trouver pour

m'indiquer que je devrais plutôt m'adresser au siège central à Limbé. Chose que j'avais déjà faite et qui fut une semaine de perdue en ville et en vain après de nombreuses tracasseries de transport et de logement. Exaspéré de ne rien comprendre et de me faire trimballer d'intrigue improbable en situations inconfortables, je me permis de lui parler avec trop de franchise : « *Tu es l'ami de mon ami, nous sommes donc amis en quelque sorte. Alors je vais te parler franchement. Ces démarches sont chiantes. Je viens vers vous parce que Limbé ne m'a pas répondu, et vous me renvoyez vers Limbé. Mais si j'étais journaliste ou une ONG, ce que je ne suis pas, que devrais-je penser de vous [en parlant de l'entreprise] ? Qu'est-ce que vous communiquez en tant qu'entreprise ? Comment recevez-vous les gens ? Ce n'est pas bien !* » Si c'était une erreur de ma part de montrer mon raz le bol au grand jour suite à une extraordinaire suite de rendez-vous manqué dans des situations matérielles extrêmement peu confortables – je n'avais même pas l'intimité d'un lit – cela pose néanmoins une question stratégique pour l'entreprise. J'avais la sensation que cette dernière faisait tout pour se faire mal voir. Depuis le village, la communication de l'entreprise était inexistante, tantôt inaccessible, voire carrément rebutante ou agressive, comme en témoigne la suite des événements. Ce manque d'information créait une zone d'ombre dans laquelle se logeaient toutes nos suspicions et nos craintes alimentées par les ONG sans qu'on ne sache vraiment vérifier quoi que ce soit. Chose particulière: cet obscurantisme est, je pense, précisément ce qu'Atem Ebako tente de dissiper notamment avec sa gouvernance qu'il qualifie de démocratique.

Apparemment désolé et voulant m'aider jusqu'au bout, l'homme m'expliqua qu'il fallait que j'aille à Limbé poser une demande écrite avec les questions à poser, y joindre une attestation du Ministère de la Recherche (chacun demande des attestations différentes de sorte que c'est parfaitement impossible d'enquêter), tandis qu'un responsable de la sécurité s'approchait. Ce dernier dit alors reconnaître mon oncle pour avoir participé à des réunions suspectes. Le responsable de la sécurité s'en prit alors à moi, qui ne montrait alors qu'un profond ennui et une lassitude sans borne… Il m'accusa d'avoir « *choisis Babensi par méchanceté,* » voulait que je lui fournisse un document de confidentialité attestant que je ne divulguerai rien de notre conversation que je venais d'avoir avec le responsable des opérations, et m'appris enfin que la situation était tendue, car d'autres chercheurs étaient passés avant moi, à qui l'entreprise avait confié des informations et que cela s'était traduit en procès actuellement en cours. Il m'a ensuite dit que j'étais manipulé et que je risquais de leur faire perdre des millions tandis que moi, je n'avais rien à perdre.

J'avais bien compris que j'étais manipulé, la vraie question était plutôt de savoir comment, et surtout qui ne me manipulait pas. J'ignorais si je devais plutôt en vouloir aux chercheurs ayant littéralement envenimé l'accès à l'information, aux ONG d'avoir nourri un clivage qui me

paraissait stérile, ou à la stratégie de communication désastreuse de l'entreprise, ou même à mon manque de professionnalisme puisque l'enquête n'allait que de mystère en porte fermée.

Mon oncle et moi-même sommes repartis avec le sentiment de se faire manipuler. Est-ce par ce chef qui ne vient pas, par l'entreprise, par une élite à même de négocier dans le secret directement en ville ? Mon oncle me dit alors dit qu'il y avait quelque chose de « *politique* » là-dessous. Manière de dire qu'il y avait de la tromperie, le terme étant très négativement connoté et rappelait les soupçons de Divine qui, désabusé, commençait à suspecter l'absence répétée du chef alors qu'il s'afférait à préparer puis à reporter les réunions qui justifiait sa venue. Mon oncle était en colère, menaçait d'enfiler sa tenue militaire pour aller s'adresser en force au bureau de Limbé, et semblait véritablement bouleversé. Nous apprîmes ensuite que la brousse commençait déjà à être mise en valeur par l'entreprise, c'était déjà trop tard pour négocier ou empêcher leur venue. Divine était furieux et m'expliqua que le village n'avait pas encore abattu toutes ses cartes : la magie leur permettrait encore de dresser les animaux de la forêt contre les intrus, les abeilles attaqueraient alors les chauffeurs de bulldozers.

Pour ma part, je percevais cet attachement à ce pouvoir extraordinaire comme élément participant à l'asymétrie en la défaveur de Babensi II. Je voyais dans ce témoignage une image récurrente à mon adolescence en Afrique. J'y revivais ce que j'imaginais être la mort d'un ami du village lors du conflit en Côte d'Ivoire bien des années plus tôt. Celle d'un combattant mal formé et mal équipé se ruer devant un professionnel du combat, armé qu'il était d'un courage alimenté par quelque fétiches qui… n'éviteront aucune balle et n'ont d'énergie qu'imaginaire illusoire dès lors qu'il n'est pas partagé par l'autre tireur. Ces croyances étaient devenues à mes yeux sources de la domination à l'endroit de ceux qui s'y accrochent de manière aussi littérale. C'était une source de mort, lors de guerres superstitieuses ou de maladies graves soignées avec un peu de terre colorée. J'avais donc de la peine pour le désarroi de mon ami qui trouvait à se réfugier dans la magie pour faire vivre son rêve broyé par une froide réalité.

Nous revoilà à attendre au village dans cette étrange temporalité, autour d'une intrigue d'apparence insensée. Les habitants de Babensi II et moi-même étions en train d'attendre au jour le jour une réunion qui n'était pas programmée par des interlocuteurs qui ne reconnaissaient même pas Babensi II comme ayant droit, tandis que le chef reportait sa venue et que je savais désormais qu'il ne comptait pas venir de sitôt. Il devenait aussi difficile de garder la discrétion sur mes enquêtes puisque ce que j'avais appris en présence de mon « oncle » par exemple était une information importante pour le village que je lui demandai de garder pour lui tant que nous ne

savions pas l'interpréter ni la confirmer, histoire de ne pas participer à la propagation de fausses rumeurs ou de nourrir la méfiance. Le responsable des opérations avait très bien pu nous mentir. Et c'était là le problème : nous ne savions pas qui mentait, mais la tromperie était indéniable. En cherchant des informations, je devenais une source de tracas pour ceux qui comptaient sur cet obscur malentendu. Le représentant d'une ONG, de passage pour son projet, me fit comprendre que travailler sur ces problématiques en vivant au village me mettait en danger et que c'était téméraire de ma part. Enfin, pour parachever cette ambiance de méfiance généralisée, je savais aussi qu'il se tramait quelque chose dans le foyer qui avait accepté de m'accueillir… Certains m'expliquaient en effet comment Divine se jouait de ma présence pour se donner de l'importance, ayant chassé sa femme enceinte de son propre lit me faire de la place. Je m'entendais très bien avec la femme en question qu'il disait être une amie et, probablement en réponse à cet affront, elle me rappelait sans cesse que j'étais son mari. C'était devenu la blague de tous les repas – et Divine donna finalement mon nom à l'enfant lorsqu'il vit le jour. Là encore, je ne savais plus qui croire tandis qu'il était clair que l'un ou l'autre me mentait.

Nous voilà tous plongés dans l'obscurité d'un village où règne une méfiance qui trouve à s'épanouir dans des rumeurs trop nombreuses et plastiques que pour être décousues une à une. Chaque nouvelle incohérence entrait en résonance avec toutes les autres depuis Komou, Diécké, l'orphelinat de Nzérékoré, et d'autres terrains encore. Cette assignation à l'ignorance me trouait le moral tandis que le talent nécessaire pour naviguer en eau trouble me paraissait inaccessible. Mon enquête me semblait ruinée, car tissée d'interprétations fondées sur trop peu de faits. Face aux certitudes que je sentais chez mes collègues ou ceux ayant travaillé sur des problématiques semblables, je me sentais incapable d'être un chercheur pouvant affirmer quoi que ce soit d'autre qu'un sincère témoignage de confusion. Néanmoins, perdu dans d'improbables conjectures, j'étais finalement au même endroit que n'importe qui au village... Donc peut-être même au plus près du témoignage à livrer.

La demi-concertation

Voilà que les habitants de Babensi se préparent à une réunion qui s'annonce houleuse avec leurs voisins d'Ekita. Le long de la route en allant vers Nguti en direction du Nigéria, se trouve dans l'ordre, Babensi II, puis Ekita suivi de près par Talangaye. Ce dernier village ayant déjà cédé des terres à l'entreprise. Divine étant le plus lettré du village, il est convié à cette réunion en tant que scribe et rapporteur. Son rapport devait être confié au chef adjoint puis au chef absent. C'est aussi lui qui est l'intermédiaire local pour Greenpeace, celui chez qui j'habite, partageant la grande maison familiale avec son oncle, l'ancien combattant. Je ne pus pas assister à cette réunion sous

prétexte qu'il risquait d'y avoir une bagarre, ou que je pourrais être pris à partie, et que ma présence susciterait la méfiance… Alors je me contentai d'observer les notables et d'autres partir sur leur trente-et-un.

Le motif de cette rencontre était justement l'octroi de terres par Ekita, à Héraklès, sur le domaine de Babensi II. C'est bien là le nœud de toute cette affaire : les habitants d'Ekita avaient cédé à l'entreprise le territoire que leurs voisins de Babensi II considèrent être le leur…

La réunion dura toute l'après-midi… Celui qui devait y assister en priorité était l'homme ayant joué les intermédiaires avec l'entreprise pour céder les terres. La personne conviée n'étant pas présente. Arguant plus tard qu'il n'était pas au courant de cette réunion, il était par conséquent en brousse en train de récolter du vin et de soigner ses champs. Cette absence particulière n'est pas sans nous rappeler l'absence de personnes clefs lors des procès en Guinée. Elle me paraît trop improbable que pour être imputé au hasard… il semble clair que l'homme n'a pas voulu affronter ses opposants, ce que je peux comprendre compte tenu de la gravité des accusations.

Au retour de cette concertation à moitié inaboutie en raison de cette absence, les excuses ayant été faites face à aux rancœurs exprimées, Divine consenti à m'expliquer de quoi la manifestation à laquelle nous-nous sommes rencontrés était le résultat, et dont la demi-concertation venant d'avoir lieu était la suite. Souvenons-nous j'étais arrivé pieds joints dans cette manifestation avec pancartes et banderoles qui scandaient l'accaparement de terre. J'avais été frappé par cette organisation inhabituelle comparativement aux autres mobilisations auxquelles j'ai pu assister. Le but était très clairement de toucher une opinion publique avec une mise en scène adaptée à un support médiatique. Dans les autres manifestations que j'ai pu observer où entendre le récit, il s'agissait soit d'émeute, soit de blocage visant une partie prenante, par exemple à la scierie, ou encore des prises d'otages obligeant à ouvrir des négociations. Jamais je n'avais vu une telle mise en scène pensée pour être photographiée et publiée.

Ce qui s'est passé, c'est que les habitants d'Ekita auraient consenti à céder des terrains à Héraklès. À Babensi II, on raconte volontiers que c'est là l'œuvre d'Atem Ebako qui est perçu comme un ennemi travaillant dans l'ombre (et qui ne pouvait ignorer les accords territoriaux entre Ekita et Babensi II). Il se trouve que les terrains cédés par Ekita sont considérés par les habitants de Babensi II comme étant les leurs. Mis sur le fait, les habitants de Babensi II se seraient préparés à une colérique et violente riposte envers les habitants d'Ekita. C'est alors que Divine aurait prévenu son contact chez Greenpeace. Ce dernier aurait immédiatement mis un terme à cette rixe en finançant une manifestation, précisément celle à laquelle je suis arrivé sur le terrain. Le

financement portait sur la préparation des banderoles, la location des véhicules, offrir à manger pour motiver les participants, et s'en prendre à Héraklès dans le langage qui parle au citoyen d'Europe ou des États-Unis. Plutôt que de se battre avec un voisin immédiat, la solution était donc d'accuser l'entreprise. Le financement aurait été fait via Western Union dans les plus brefs délais. Une partie de l'argent aurait été excédentaire, ce qui aurait créé de gros ennuis à Divine, dès lors accusé d'avoir gardé cela pour lui ou offert à manger de manière inique. Nous reviendrons dans la dernière étude de cas sur les problèmes récurrents d'être ainsi portés en première ligne comme Divine. En attendant, s'en prendre à l'image de l'entreprise ne résout pas entièrement le problème. Mais ça l'oblige à réparer ce que les habitants de Babensi II considèrent être une erreur commise par ceux d'Ekita : Babensi II aurait dû être reconnu comme l'interlocuteur privilégié pour cette transaction.

Reste à savoir pourquoi Ekita aurait cédé des terres appartenant au village voisin, et comment les responsables de Héraklès auraient négligé une partie prenante… Une carte ou un relevé cadastral aurait été un document fort utile pour situer la transaction, à supposer que celle-ci reflète bien les rapports de forces dont les frontières sont le résultat mutuellement reconnu. Là encore, inutile de dire que nous sommes tous dépourvus de cartes qui sont des ressources rares et utiles à dissimuler, comme sur tous mes terrains sans exception…

Cartographier le village est d'ailleurs une initiative en cours, précisément afin de montrer l'évolution du projet agro-industriel et son impact sur le patrimoine de Babensi II. Une ONG vient de temps en temps superviser l'initiative en offrant du matériel et une supervision technique à des groupes de jeunes financés pour délimiter leurs propres territoires, ce qui se traduit concrètement par des équipes faisant des séjours parfois de plusieurs jours en brousse. L'objectif avoué sur place par l'ONG lors d'une de ces longues réunions est de permettre aux communautés locales de mieux s'armer pour faire leurs propres choix, m'explique-t-on lors d'une réunion. Les publications de ladite ONG sur le sujet ne sont, par contre, que des arguments contre l'entreprise agro-industrielle. Cette manière de ne se faire l'écho que d'un point de vue et des arguments allant dans un sens d'une opinion explique peut-être qu'en retour, ces derniers n'aient pas vraiment accès aux parties prenantes moins défavorables au projet : une posture conditionne la récolte d'information. Les membres de cette ONG n'iront probablement pas s'entretenir avec les habitants de Talangaye… Il va de soi que les cartes ainsi produites n'ont pas la valeur légale d'un cadastre, et excluent toute forme de consensus avec les populations voisines. Chacun ne fait que cartographier ce qu'il estime lui appartenir, mais que les voisins estiment peut-être aussi être leur... cela ne fait que répéter la même erreur que celle probablement commise par Héraklès. Ceux-ci ont reconnu les habitants

d'Ekita comme légitimes, probablement aussi grâce aux relevés cadastraux auxquels ils ont dû avoir accès, tout en négligeant Babensi II comme partie prenante. À l'inverse, la cartographie en cours par les jeunes de Babensi II ne reconnaît certainement pas Ekita comme partie prenante. La production de données est conditionnée en amont par la posture de celui qui amène ses interlocuteurs à les produire. Cette posture étant elle-même guidée par un idéal de l'homme et de ses rapports à l'environnement. Si je comprends et que je partage beaucoup de ces idéaux, cela ne m'empêche pas de reconnaître à mes informateurs le droit de penser et d'agir différemment.

Nous comprenons déjà pourquoi le responsable des opérations de Héraklès n'avait aucune raison de nous recevoir : de son point de vue, si négociation il devait y avoir, c'était avec les habitants d'Ekita dont Babensi II ne faisait effectivement pas partie. En attendant, force est de constater qu'un conflit entre deux villages sur la reconnaissance de leur patrimoine foncier respectif s'est traduit en accaparement de terre dans la sphère médiatique et politique. L'accaparement de terre était une mise en scène ayant notamment pour fonction de masquer un conflit intervillageois qu'il permet aussi d'apaiser, tout en donnant à Babensi II de s'imposer dans les négociations en étant reconnu comme partie prenante à même de bénéficier de compensations.

Pour savoir pourquoi et comment les habitants d'Ekita ont cédé à Héraklès le patrimoine foncier que les habitants de Babensi II considèrent être le leur, il faut se tourner vers le chef et ceux à même de raconter la création de Babensi II et d'Ekita. C'est dans ce récit historique et mythique que se trouvent les clefs pour comprendre cette cessation.

Rencontre avec le chef absent

Sachant que le chef n'était pas vraiment sur le point de venir, et qu'il ne l'avait peut-être même jamais été, je suis alors allé le chercher en ville pour m'entretenir avec lui.

Le chef est un homme ayant longtemps vécu et travaillé aux États-Unis, dans l'administration des Nations Unies. Son accueil était de ceux qui mettent en confiance et je comprenais la réticence de Divine ou de mon oncle à envisager leur chef se livrer à de la « politique. » J'attendais qu'il m'éclaire sur la situation foncière de son village, ses projets de négociation avec Héraklès, ainsi qu'un récapitulatif des évènements. Lui, il voyait en moi un avocat ou un juriste chargé de l'affaire au nom d'une de ces multiples ONG qui s'intéressait alors au sujet. Il voulait que je lui donne des éléments juridiques, historiques ou légaux afin de faire avancer sa cause face à Héraklès, me demandant des informations auxquelles j'étais incapable de répondre puisque j'étais moi-même venu les lui demander. Je ne comprenais pas sa position, car il ne se disait jamais clairement opposé au projet agro-industriel, tout en cherchant des arguments

permettant de contrer l'entreprise. Alors que nous étions face à face, probablement tous les deux en train de nous demander ce qu'on espérait tirer de cette rencontre au vu de ce dialogue de sourd, m'est apparu une hypothèse permettant de rendre ce malentendu cohérent. Hypothèse que je m'empressai de lui soumettre.

Pour lui, il est évident que Héraklès aurait intentionnellement évité de négocier avec Babensi II, et serait passé « *par derrière* » en discutant avec les habitants d'Ekita sous l'égide de Atem Ebako, perçus comme malveillants et à la solde de Héraklès. Ce qu'il pouvait tirer de moi, c'était des arguments lui permettant de s'inscrire plus favorablement dans ce rapport de force entre Ekita, Talangaye et Héraklès. D'après le chef de Babensi II, c'est le petit frère du chef d'Ekita qui aurait signé les accords avec Héraklès, car le chef est « *un illettré, il ne sait ni lire ni écrire, il ne sait signer un document. (…) c'est son frère qui a fait tout ça en son nom.* » Et c'est notamment sur ce point que le chef compte attaquer l'accord en justice : ce document de consentement n'est pas valable étant donné qu'il n'aurait pas été signé par le chef en personne, celui-ci n'étant pas en mesure de le faire en raison de son illettrisme. Techniquement, du coup, si on en suit cet argument, le chef d'Ekita ne saurait assumer aucune des responsabilités administratives qui lui sont dévolues. La preuve de cette usurpation est que le petit frère du chef illettré aurait mal orthographié son nom du chef censé signer la transaction de sa propre main. Cela aurait été fait contre des pots-de-vin. « *Oh ! On ne sait pas combien d'argent on lui a donné. Personne ne sait combien d'argent Héraklès lui a donné. Mais les gens du village n'ont rien reçu !* » Me dit M. Ewane. Ce système de tromperie sur les consultations populaires jouerait aussi, d'après le chef, d'un abus : les listes des participants sont utilisées comme liste de personnes ayant donné leur consentement. Là encore, c'est une accusation très grave qui pose question sur la stratégie de l'opérateur industriel si elle s'avérait exacte. Tromper systématiquement les parties prenantes sans lesquelles le projet ne saurait survivre pose vraiment question. Les listes en question m'auront été volées peu de temps après, avec du matériel personnel, dans la cohue des gares routières. Je n'ai donc pas été en mesure de vérifier cette accusation.

Il n'était pas contre le projet en tant que tel, mais voulait que les terres ayant été cédées par Ekita soient reconnues comme étant celles de Babensi II, conformément à l'accord coutumier noué avec la population d'Ekita du temps de leur arrivée sur ces terres. Ce faisant, Babensi II pourrait être reconnu comme étant un village affecté par l'entreprise et négocier ses propres contreparties. Néanmoins, il ne voulait pas entrer dans le « PAV » (Project Afected Villages ») en étant subalterne d'Atem Ebako qui coiffe cette commission, puisque ce dernier incarne la méfiance. Cette hypothèse permettait notamment de rendre compte du fait qu'il cherche des arguments contre

Héraklès, qu'il croyait que je pourrais lui fournir, tout en n'affirmant jamais clairement être un opposant radical.

À mon interprétation il me répondit un « *oui, c'est ça* » très appuyé, ceux qu'on dit lorsque la conversation aboutit enfin à une vision pleinement partagée. J'avais enfin compris ce que j'étais venu chercher, et il avait enfin compris que je n'étais pas un activiste qui allait lui fournir des munitions en nourrissant éventuellement un double agenda. Nous en sommes donc restés là, la force des choses ayant fait en sorte que je ne revienne plus.

Fin octobre 2016, le chef de Babensi I, Babensi II, Nguti ainsi que de 4 autres villages écrivent une lettre au Président de la République[104]. Notons que Babensi I et II n'est pas considéré par l'entreprise comme partie prenante légitime puisqu'aucune terre acquise n'est reconnue comme étant les leurs. La missive indique notamment qu'« *En principe, lorsque le projet a été présenté aux communautés, plusieurs villages ont soutenu l'idée selon laquelle nous sommes généralement un peuple qui aime le développement et qui est enclin à rejoindre le Chef de l'État dans l'accomplissement de sa vision de faire du Cameroun un pays émergent pour 2035. Ainsi, nous avons initialement accepté l'entreprise initie les préparatifs pour un cadre légal normalisant nos relations. Malheureusement, les méthodes d'acquisition de la terre par l'entreprise ainsi que les incessantes plaintes des communautés depuis qu'ils sont venus sur nos terres nous ont laissé en bouche un goût amer. »* Mais encore : *« Pires que tout, les efforts de nombreuses communautés d'inviter l'entreprise au dialogue et à une résolution pacifique des problèmes liés à l'entreprise et définir une voie commune ont été totalement ignorés par les officiels de l'entreprise. De manière évidente, cette entreprise s'appuie sur une association cosmique avec l'Association des Villages Affectés (PAV) dont il faut dire qu'elle n'est pas une vraie représentation des populations des communautés locales qui ne se sont pas assises pour élire leurs représentants villageois respectifs. Il en résulte que ce PAV est légal, mais sans légitimité. »* (Traduction par moi). Ce dernier passage fait explicitement référence au conflit entre certains représentants communautaires et le PAV alors dirigé par Atem Ebako. Cette rivalité intercommunautaire se serait introduite dans l'espace de cette commission chargée d'incarner les relations entre Héraklès et les communautés locales. La lettre pointe très explicitement l'imbroglio vécu lors de mes enquêtes : l'attente en vain d'une rencontre, le sentiment de tromperie généralisé et une communication vécue comme désastreuse, voire carrément hostile.

[104] http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/LETTER-from-Chiefs.pdf

Notons que cela ne prouve en rien qu'aucun « accaparement de terre » ne fût sur le point d'avoir lieu. Simplement, celui-ci ne pouvait pas s'expliquer autrement qu'en mettant en avant les rivalités intra et intervillageoises. La transaction foncière est le résultat de la rencontre entre l'opérateur industriel et des communautés ayant leurs propres tensions et leur propre gouvernance peu propice à la transformation de négociation en bien commun. L'accaparement est une traduction tactique qui dénie justement cette dynamique interne aux communautés sans laquelle tout ça n'aurait pourtant jamais pu se produire – ce qui est, en fin de compte, un peu infantilisant et victimaire à l'endroit de ces communautés. Enfin, si accaparement il y a, c'est avant tout par la complicité de certains à Ekita. Toutefois, nous verrons que ceux-ci avaient aussi de « bonnes raisons » d'agir de la sorte, motivées par un agenda légitime de leur point de vue. Pour finir, je ne peux affirmer que cette transaction foncière ait bien eu lieu physiquement puisque le projet semble avoir été abandonné peu de temps après, le terrain étant devenu inaccessible suite aux conflits entre une partie des anglophones et l'État, et que les relevés satellites de 2018 ne permettent pas de distinguer de gros dégâts sur la forêt. Quant aux photos relayées par la presse pour illustrer ces dégâts, elles portent pratiquement toutes sur la seule pépinière faisant moins de 10ha...

Aux origines : villages jumeaux et lumière disparue

Le chef me livra aussi quelques éléments pour comprendre le récit de son village et d'Ekita. En recoupant ceux-ci avec d'autres, je peux reconstruire le récit suivant. C'est ce récit qu'il faut connaître pour comprendre les accords territoriaux entre les deux villages. Ces accords permettent de cerner pourquoi Babensi II considère les terres d'Ekita comme étant les siennes.

Il y a fort longtemps, des communautés ont dû faire face à une catastrophe naturelle. L'éruption volcanique poussa un peuple à migrer et, aujourd'hui, ce sont leurs descendants qui peuplent la région. À ceux-ci se joignirent d'autres migrants venus du Nigéria. Les populations locales, Mbos, Ballons, Bassossis et Bakundus, sont le résultat de migrations ayant peuplé ce territoire. Les Peuhls et les Bamilékés sont arrivés par la suite, ne formant encore qu'une partie minoritaire de la population. Les premiers étant surtout impliqués dans l'élevage et le charbonnage. « *Chaque tribu a beaucoup de villages dispersés. Dans chaque village c'est une seule tribu qui domine. Chaque village a ses propres terres.* » La mono-ethnicité de chaque village ne tient cependant pas pour les plus gros villages, précise le chef. Ceux-ci mixent différents groupes.

Un jour, un chasseur parti pour une lointaine expédition aperçut Talangaye. Comme l'endroit lui semblait favorable, il demanda la permission de s'installer plus loin. Ainsi fut créé Babensi à

une époque qu'on me relate comme celle où il n'y avait qu'une nature féroce pour faire face aux hommes qui devait être capable de *casser la forêt* pour y habiter.

Babensi s'est ensuite scindé en deux. Le village s'est jumelé. « *Les gens ont décidé de se séparer et de faire un autre village à l'époque. Comme il y avait beaucoup de sorcellerie, les gens ont décidé de créer deux villages pour que les gens qui sont malades ici à cause de la sorcellerie aillent se guérir là-bas. Celui de l'autre côté ira ici et sera guéri. Voilà pourquoi il y a eu la création de deux villages. Souvent les deux villages ont des noms différents.* » Babensi II serait donc l'homonyme de Babensi I, le premier des deux villages jumelé. Le second site permettait aux habitants du premier de s'éloigner des attaques en sorcellerie causant leurs maladies et leurs malheurs, et inversement. « *Parce que si quelqu'un te fait du mal là-bas tu viens ici, et les traitements vont pouvoir marcher parce que celui qui te fait du mal ne te suit plus. Le monsieur qui t'a fait du mal est là-bas, tu seras bien ici, tu ne peux pas guérir là-bas. Le christianisme change les mentalités, surtout l'église pentecôtiste parce que les gens voient les miracles et la délivrance et tout ça.* » Ce faisant, le mal et le malheur des individus sont vécus comme le résultat d'une malveillance à leur endroit, elle-même pouvant être le fruit de rapports sociaux déséquilibrés. Typiquement, la jalousie est la première cause d'attaque en sorcellerie sur mes différents terrains. La sorcellerie, ou plutôt sa croyance partagée, est donc un régulateur économique et social de premier ordre comme nous avons pu le voir dans la première partie de ce travail consacrée notamment aux modes de partage et aux stratégies d'accumulation. L'Église est invoquée comme un espace de reformulation des rapports aux invisibles participants à un changement de gouvernance différent de celui de la sorcellerie. Je ne pense pas pour ma part que sorcellerie et christianisme s'opposent tels qu'on me l'explique régulièrement: le Christ ayant souvent le rôle d'un super-fétiche, l'Église s'inscrit en continuité de la sorcellerie dans le sens où elle en prend le contre-pied, mais sans changer de paradigme. Christ et sorciers ou mauvais esprit ne sont que des manifestations opposées dans un même paradigme. C'est comparable à la magie blanche ou noire : si les deux s'opposent, elles n'en sont pas moins de la magie toutes les deux. Si l'Église propose un nouveau rapport aux invisibles dans la continuité de la sorcellerie, pour s'y opposer et finalement mieux s'en protéger, elle opère néanmoins un changement de gouvernance susceptible de coexister avec le premier ou, au moins, d'être compris à partir du premier.

« *Mais c'est ce qu'on croyait avant, mais cela ne se passe pas maintenant. On croyait avant, mais ce n'est plus la même chose (…) ou même s'il y en a* [de la sorcellerie] *ce n'est plus identique. La différence c'est l'éducation ! Les choses ont changé. Est-ce qu'avant il y avait le goudron ?! Et ces maisons cossues avec des torches ?! Avant les gens étaient forts dans la sorcellerie.*

Maintenant il n'y a que les Jeunes. » Le chef souligne par-là un bouleversement matériel et économique (les routes et l'électricité ainsi que les maisons en dur) ainsi que cosmologique et politique (qui redéfinis les rapports entre aînés et cadets, la force de travail et l'accès à l'éducation prenant le pas sur le contrôle des invisibles). « *On pratique encore* [la sorcellerie], *mais c'est presque fini. Les Vieux sont partis avec sans montrer aux jeunes. L'église nous a aussi dit d'oublier ça. Les Vieux sont partis avec leurs fétiches, ils n'ont rien laissé. On n'est pas comme les Européens qui écrivent tout dans les livres. Ici le vieux meurt et tu ne sais plus, ils meurent avec leurs idées et leurs pratiques.* » Je comprends que le chef me rappelle alors la difficulté de ces changements sociaux dans un contexte oral ne permettant pas l'accumulation du savoir. Il ne s'agit alors pas tant d'une transition que d'une rupture : « *le vieux meurt et tu ne sais plus* », car il emporte tout son savoir avec lui. Ses explications nous renvoient directement au clivage entre aîné et cadet, ainsi qu'à l'importance croissante que prennent les comités des jeunes. Cela nous renvoie aussi à la rancœur des jeunes envers leurs aînés accusés de gouverner par une trop grande part de secret. Enfin, ce récit pose un éclairage complémentaire sur la gouvernance résolument « moderne » d'Atem Ebako : les demandes se font par écrit et sont soumises à un comité qui vote, accentuant ce qu'il nomme la « démocratie » avec insistance, et qu'il oppose à la dictature et au secret. Atem Ebako tente en effet d'instaurer un espace original de gouvernance à même de répondre à ses projets d'émancipation inspirée de la « vision 2035. »

C'est donc par un éloignement que les habitants des villages jumelés de Babensi faisaient face à leurs tensions sociales et interpersonnelles dont les attaques en sorcellerie sont un symptôme. De manière plus large encore, ce dédoublement permet d'apaiser les tensions et les conflits, car « *s'il y a un problème dans le village qui ne peut être résolu ici, on peut inviter l'autre village pour aider à trouver une solution et s'entendre.* » Ce jumelage est en quelque sorte un tiers constitutif de leur espace public. Cela permettrait notamment, je pense, de s'émanciper des conditions de régulations de conflits qui résultent d'un entre soi trop étroit qui ne permettrait jamais au juge d'être délié des parties prenantes – et donc la justice n'est jamais « aveugle » ou impartiale.

La population d'Ekita est arrivée ultérieurement. Ce sont des migrants ayant fui la brutalité d'un puissant chef rival ayant entrepris d'enterrer vivants les ancêtres des habitants d'Ekita. L'une des victimes avait de puissants pouvoirs alors, avant de se faire mettre en terre, il aurait fait soudainement disparaître le soleil. La nuit ainsi tombée en un instant au beau milieu de la journée aurait permis aux populations d'Ekita de prendre la fuite. Cet exode de nuit les aura amenées à Babensi II. Les parents des actuels habitants de Babensi II auraient alors hébergé les parents des actuels habitants d'Ekita. Les règles d'hospitalités sont mot pour mot identiques à ce que j'ai pu

entendre en Guinée, même si le tutorat n'est pas invoqué : « *Lorsqu'ils viennent, ils voient le village. Ils viennent ici et nous demandent pour avoir un terrain. Nous, on lui donne les conditions. On vous montre un terrain, on vous emmène en brousse. C'est comme ça. On ne chasse pas les étrangers. Mais seulement il faut accepter les conditions qu'on vous donne*. » L'hospitalité, donc, ne peut se refuser. Elle initie un don qui permet à l'hôte de vivre et de s'insérer comme subalterne – car il ne possède pas son territoire même s'il a le droit d'en user à volonté et même de le transmettre, il reste néanmoins une sorte d'invité éternellement endetté. Les villages sont ainsi souvent formés de lignages ayant bien souvent des rapports hiérarchiques, notamment basés sur l'antériorité d'arrivée de leurs ancêtres respectifs primo-arrivants. Sauf qu'ici, contrairement à ce que j'ai vu en guinée, « *il y a le conseil du village qui se réunit pour faire ça* [donner du terrain à un étranger]*. Ce n'est pas l'affaire d'une personne. C'est le conseil de village qui se réunit chaque mercredi avec les Vieux. On regarde les problèmes, on étudie s'ils sont d'accord alors on donne la brousse.* » D'autres m'ont dit que ce don foncier était aussi encouragé par le fait que les parents des habitants de Babensi II en avaient marre d'héberger les parents des habitants d'Ekita. Les maisons étaient trop étroites. Il aurait alors fallu leur donner de l'autonomie pour se libérer du poids de la dépendance.

Les parents des habitants de Babensi II ont ainsi donné de la terre aux parents des habitants actuels d'Ekita. Le choix de l'emplacement était calculé pour être frontalier avec Talangaye afin que ceux-ci ne puissent entrer dans la brousse de Babensi II. C'est donc un village de marche ayant pour fonction d'occuper le terrain frontalier afin de le protéger d'une intrusion. C'est ce qui fait dire au chef tout comme à Divine ou d'autres qu'Ekita n'a pas sa propre frontière avec Talangaye. C'est Babensi II qui est frontalier avec Talangaye. Ekita n'est qu'une partie de Babensi II, un quartier ou une annexe. Vu depuis Babensi II, le comportement des habitants d'Ekita avec Héraklès est comparable à un sans-abri que vous acceptez d'héberger gratuitement sur un nombre indéfini de générations, et dont les enfants vendent ensuite la chambre que vous lui aviez laissé utiliser. Il y a fort à parier que cet accord ancestral ne se reflète pas dans les cadastres actuellement disponibles.

Cela pointe un problème déjà souligné en guinée dans les relations de tutorat, ici à l'échelle d'un village et non des individus qui le composent : l'accord initial n'a pas été prévu dans un monde où vendre de la terre était envisageable puisque cette opportunité n'existait même pas. C'est précisément ce que vivait Jacob qui devait constamment renégocier la relation de tutorat dans un contexte où ce qui lui a été donné comme un « cadeau » vaut aujourd'hui une fortune. Il devait alors surenchérir les contre-dons tout en sécurisant sa propriété par divers moyens

complémentaires (petits papiers, administration, renforcement des bonnes relations avec les tuteurs et les voisins). Anciennement, il n'y avait pas la possibilité de vendre quoi que ce soit ni de louer à une multinationale. La forêt appartenait au ressortissant d'un territoire qui était capable de se l'approprier en la « *cassant*. » Et encore « *actuellement, on n'achète pas la terre hein. On donne.* » Ou on procède éventuellement par fermage ou métayage, ce qui est comparable à la mise en concession : la terre est prêtée contre rétribution en nature ou en argent. Une plantation industrielle donne en argent (sous forme de taxe) et en nature (sous forme de compensations qui développent de l'espace public), sur un terrain qui est le domaine de l'État qui reconnaît néanmoins les populations comme « gardiens » et occupants légitimes.

Quoi qu'il en soit, ce sont ces accords territoriaux qui permettent de comprendre la colère des habitants de Babensi II qui ne reconnaissent pas la légitimité à ceux d'Ekita de céder leur territoire. Du point de vue des habitants d'Ekita, je suis tenté de croire que cette cession est une forme d'appropriation du territoire qu'ils occupent depuis trop longtemps que pour me sentir encore comme des étrangers redevables. Céder le territoire revient en effet, au moins implicitement, à reconnaître qu'on en est le « gardien » légitime dans le cadre des lois régissant le territoire national puisqu'il s'agit du domaine de l'État, au moins du point de vue de ce dernier. On ne peut donner, ni vendre, ni partager ce qui ne nous appartient pas. Le faire présuppose donc une forme d'appartenance ou d'appropriation.

Conclusions et discussion : du foncier au territoire

Ethnographies un « accaparement de terre » pose des difficultés singulières comparativement aux conflits fonciers étudiés auparavant. Les parties prenantes se posent directement en tant que groupes et non en tant qu'individus ou petits groupes. Impossible d'interviewer un village entier, encore moins une communauté ou une ethnie, je ne peux que procéder par bribes successives. S'il s'agit dès lors plus de conflits territoriaux que de conflit foncier, je ne pense pas que cela justifie une approche différente de la problématique puisqu'in fine, les conflits fonciers entre particuliers posent des questions identiques en tout point : les rapports entre les individus et les groupes pour accéder à la terre. En Guinée, ce que montre un conflit entre autochtones et « étrangers » n'est pas tant les relations entre individus en conflit, mais entre groupes qui sont amenés, au travers de chacun de ces conflits particuliers, à réinventer leur vivre ensemble qui articule identité et territoire. Ce passage de l'individu au groupe impacte néanmoins fortement la mise en récit. Le lecteur aura remarqué que je ne peux plus procéder par récit de vie : ceux-ci ne sont plus l'outil privilégié pour parler d'un phénomène qui questionne d'emblée un large groupe. C'est ce que ce dernier récit mythique met en avant là où je précédais

autrefois par récit de vie. Le récit semble ainsi perdre de son encrage puisqu'il n'est plus aussi directement connecté aux événements d'aujourd'hui.

Pire encore, la « communauté » de Babensi II par exemple, semble se dérober à elle-même, notamment parce que l'information m'est communiquée dans des relations rusées, mais plus encore parce que l'espace public est caractérisé par une dose importante d'opacité et de mystère. La gouvernance use principalement du secret et de la complicité que son partage suppose. Tous ces éléments tendent à désincarner le récit du village dans sa globalité. Je ne parle pas tant du chef, par exemple, que de son absence. L'espace public étant systématiquement opaque ou invoqué comme tel. Le recours à des documents écrits comme les listes de participants ou de signataires qu'on a volés pose quant à elle tellement de questions sur leur production, qu'elles restent peu fiables. Cette fiabilité amoindrie impacte finalement tout le processus de production de données. Si cette opacité est encore aggravée par la ruse de mes informateurs à mon endroit, car beaucoup d'informations me sont cachées afin de mieux m'instrumentaliser ; si j'ai longtemps pensé que cette situation de confusion relevait de mes mauvaises qualités d'enquêteurs peu à même d'affirmer quoique ce soit avec certitude ; je pense au contraire que ma perspective et mon vécu sont au plus près de celui des villageois plongés dans la même obscurité et les mêmes doutes. Ce que ressentit mon « oncle » ou Divine à propos de leur chef est assez proche de l'agacement et la suspicion dont j'ai témoigné : le sentiment d'être systématiquement perdu dans un labyrinthe tissé d'ombres et de tromperie. N'oublions pas que cette étude de cas se focalise sur la stratégie d'un groupe, celle-ci étant avant tout motivée par leur perception et non pas des faits en tant que tels, puisque ceux-ci sont systématiquement délégitimés. C'est donc leur perception que je tente de mettre en avant à travers cette expérience commune.

Avoir l'avantage de l'information était par ailleurs difficile à gérer durant l'enquête puisque je me devais à la fois d'être transparent, mais aussi de ne pas lancer de fausses rumeurs, et enfin de ne pas divulguer d'informations pouvant porter préjudice (notamment sur l'absence suspecte du chef, par exemple). Cette absence tout comme les innombrables accusations de corruption et de tromperie restent invérifiées et bien souvent invérifiables. Je me limite par conséquent à en rendre compte tel qu'on m'en a rendu compte, tout en essayant d'y trouver une cohérence et une fonction sociale, et en tenant mon lecteur informé de mes affects, du rapport entre mes opinions et la production de donnée, de ma posture, du cheminement de mes doutes et du contexte de production de données. La fonction sociale de ces accusations et du secret sera davantage développée dans la dernière étude de cas. Tout ce que je peux dire à partir de cette étude de cas, c'est à quel point les informations sont difficiles à récolter, pour moi comme pour mes

informateurs, et que dans cette pénombre se loge la suspicion. Enfin, ne perdons pas de vue que ce ne sont pas tant les faits que la représentation qu'en ont mes informateurs, qui déterminent le comportement et la stratégie de mes informateurs.

Une autre spécificité est que ces conflits impliquent une prise à partie de laquelle il devient presque impossible de s'extraire compte tenu de la méthode ethnographique. Les relations entre chercheurs en science sociale et industrie sont houleuses au point où je trouve une porte fermée. Le terrain est déjà largement travaillé par d'autres auquel je suis associé sans le vouloir. Le travail sur la posture comme élément à partir de laquelle les données sont produites a priori est donc d'autant plus important. Je ne peux, ici, me contenter de décrire a posteriori ce que fut ma posture, mais j'ai dû la travailler en amont afin de ne pas d'emblée conditionner la récolte d'information dans des relations rusées sur lesquelles je perds le contrôle. C'est pour cette raison qu'il était nécessaire à ma démonstration de présenter l'étude de cas de l'orphelinat avant de poursuive sur les transactions foncières à usage agro-industriel faisant une part encore beaucoup plus importante à la ruse que d'autres relations quotidiennes. Sans ce travail antérieur, il m'aurait été impossible ou beaucoup plus difficile de récolter des données contradictoires à même de rendre compte de la complexité du terrain.

Nous avons aussi compris l'origine de cet « accaparement de terre. » C'est une traduction médiatique utile pour motiver une cause sociale et environnementale qui se paye au prix fort d'une description complexe des rapports sociaux sur le terrain. Cela dénie totalement toute nuance et toute diversité d'opinion ou de perception sur le terrain. Ceux-ci sont balayés au profit d'un rapport de force fantasmé comme étant beaucoup plus inégal qu'il ne l'est réellement (en témoignent les trois décrets présidentiels et puis l'abandon probable du projet), et fait abstraction de toute forme de complicité ou de consentement, voire même de responsabilité. Et c'est sur ce dernier point, à mon sens, qu'une ligne éthique et scientifique est franchie : en déniant toute responsabilité (à ne pas confondre avec la culpabilité), on dénie tout pouvoir d'action à l'autre, et on se prive aussi d'en rendre compte. Ce fantasme d'hyper domination est à la fois utile au paysan qui peut ainsi ruser avec le militant ou le chercheur, mais aussi au militant où au chercheur voulant inscrire son action dans en engagement citoyen fort (et simpliste). C'est enfin intéressant pour les populations locales qui peuvent passer sous silence leurs rancœurs et leurs fractures internes dans ces récits à première vue victimaire et consensuel. J'utilise le terme victimaire, non pas pour nier la souffrance, la peur, les contraintes réelles ou la spoliation, mais pour souligner le fait que toute forme de contrôle soit remise dans les mains d'un autre – ici l'agro-industrie ou le village rival. Le fait est que même en admettant les pires récits portant sur cette transaction, selon lequel les listes de

participants sont truquées pour passer pour une liste de signataires, que les chefs signent contre de l'argent, etc., on ne peut imaginer ce scénario sans une part active de la population à ce régime de domination. On ne saurait non plus imaginer un comité de gestion qui soit totalement chaotique et explosif dans un tel contexte, et des révoltes nettement plus fréquentes et agressives de la part des Jeunes. La stratégie de l'entreprise paraîtrait aussi bien étrange... Son intérêt est en effet de former un consensus et de contenir les tensions, pas de s'imposer par la simple brutalité d'une alliance privilégiée avec l'état… Ce faisant, l'entreprise doit aussi négocier avec des communautés parfois insaisissables, mouvantes, ambivalentes, ayant leurs propres logiques d'expression, de contestation et de négociation. Connaissant un peu mieux ces logiques, c'est la notion d'accaparement qui apparaît sous un autre jour – du moins dans ce contexte.

La transaction portant sur le territoire d'Ekita ou de Babensi II, selon les points de vue des premiers ou des seconds, ne s'explique donc pas par une forme de domination unilatérale, mais bien par une asymétrie et des régimes de contraintes et d'incitation inégaux et exploités différemment par chaque acteur. L'exploitation d'une ambiguïté soigneusement entretenue se fait aussi de la part des ONG impliquées, ayant leur propre agenda et ne dévoilant pas vraiment leurs intentions partiellement incompatibles avec l'agenda des populations locales. Si les deux peuvent trouver quelques synergies, les populations locales ne partagent pas la même vision pourtant fondamentale entre l'homme et l'environnement, ni même envers le projet.

Si cette transaction peut avoir lieu, ce n'est pas sans participation active d'une part de la population. C'est même précisément en décousant les récits villageois qu'on peut cerner une logique interne à partir de laquelle une transaction peut avoir lieu, et une position qui rend cohérente une stratégie de négociation autrement incompréhensible. Encore une fois, ce n'est pas que l'entreprise qui impacte son environnement social, mais l'un et l'autre qui s'influence et se traverse mutuellement pour donner le résultat observé. Factuellement, Héraklès a perdu la partie jusqu'à nouvel ordre, ce qui en fait, curieusement, le groupe d'intérêt stratégique le plus faible a posteriori. Par conséquent, si je considère les acteurs locaux comme incontournables dans l'émergence du marché foncier, ce n'est pas par ambition politique de donner la voix ou le pouvoir d'action aux uns plutôt qu'aux autres, mais tout simplement parce que c'est ce qu'il m'a été donné de comprendre en passant du temps auprès des informateurs qui ont été les miens.

Le malentendu entre populations locales et traducteurs porte essentiellement sur la notion d'environnement perçu radicalement différemment par les parties prenantes paysannes locales, par l'industrie ou le traducteur militant. Ce malentendu soigneusement entretenu inscrit finalement les

vas et-viens entre locaux et global dans une logique de valse manquée. Autrement dit, la réponse citoyenne impulsée par la traduction de Greenpeace va permettre aux acteurs locaux de faire pression sur l'entreprise par l'intermédiaire d'un réseau d'ONG ayant une résonance très forte sur un large public. Néanmoins, sur base de la notion centrale d'environnement par exemple, les populations locales sont dans une tout autre optique que celle du militant. Localement, l'environnement n'est pas une chose à protéger, mais plutôt une masse hostile, ni une forme de richesse, mais bien la marque d'un état de développement dont on cherche à s'émanciper, et il est abondant, propice à être cédé contre quelques faveurs ou de bonnes relations. On est donc bien souvent aux antipodes de la démarche associative habituelle. Sur la notion du bénéfice économique et social aussi, les points de vue sont parfois aux antipodes : nombreux voient dans l'entreprise agro-industrielle une opportunité. Néanmoins, il y a un espace de recoupement des préoccupations même pour des acteurs aux perspectives aussi opposées. Des espaces doivent être protégés, car les communautés locales en dépendent, les contreparties doivent garantir le bien commun plutôt que d'être accaparée par une minorité gouvernante, etc.

Une communication se tisse donc du local au global par l'intermède de la mise en scène des pancartes et des banderoles notamment. Cette communication permet donc aux communautés locales de faire pression sur l'entreprise, mais pour quelque chose de subtilement différent que ce qui est annoncé dans la traduction. Ce n'est pas le projet agricole en soi qui semble poser problème, mais le fait de ne pas reconnaître certains ayants droit qui se disent légitimes, tout en leur donnant accès aux compensations et aux dédommagements, et enfin en se plaçant dans un rapport de force favorable avec Atem Ebako et le PAV. Si nous avons vu comment se construit localement la mise en scène utile à l'échelle globale, dans la prochaine et dernière étude de cas nous verrons comment s'opère le retour sur le terrain, du global (la traduction de Greenpeace par exemple) vers le local. Mais nous avons déjà en main tous les éléments pour comprendre qu'il s'agit d'un dialogue partiellement malentendant opérant des vas et viens entre une dimension locale et globale, basée sur des synergies partielles, des compréhensions du monde mutuellement exclusives, et des agendas que partiellement équivalents.

Citoyenneté méfiante ou le complotisme comme nouvelle norme

Je n'ai eu de cesse de montrer comment les relations interpersonnelles sont confiantes, cordiales ou méfiantes, voire défiantes. Celles-ci influencent grandement l'espace public ainsi que la représentation qu'on s'en fait. Mes informateurs vivent dans une société qui, de mon point de vue, paraît complotiste et paranoïaque : ils ont pris l'habitude de suspecter le pire. Toute souffrance est facilement attribuée à une intentionnalité malveillante, que ce soit par le truchement de la

sorcellerie ou de la manipulation de l'espace public. La tromperie et le vol sont les hypothèses favorisées pour expliquer l'émancipation et l'enrichissement d'autrui.

À l'instant, j'ai rendu compte de mon parcours de décentrement à partir d'un point de vue alimenté par diverses sources d'information que je considérais comme fiables et exemplaires. Je n'osais pas les contredire, même en mon for intérieur, préférant douter de moi et de mes données plutôt que des leurs. Les faits sont à mes yeux extrêmement graves : des manifestations sont organisées et travesties par de grosses organisations partisanes portant leurs objectifs et leurs visions du monde parfois même au détriment de ceux qu'ils prétendent défendre, tout en ne donnant clairement pas les éléments nécessaires à un débat social pourtant essentiel. Des publications dites scientifiques sont en fait des compilations de données alimentant sans fin un biais de confirmation militant. Le travail de recherche est rendu difficile, voire caduque par des « collègues » ayant littéralement miné le terrain et préfabriqué volontairement ou non des discours et des postures. Le travail de réflexion et d'expression des données ainsi produites est aussi difficile à rendre compte, car peut être culpabilisant ou incitant à l'autocensure dans la mesure où il s'inscrirait, à tort, dans une sorte de lutte pour ou contre le bien-être des populations locales et de l'environnement.

Ce climat de réflexion et de production de donnée est à mes yeux une menace pour la citoyenneté et donc pour la démocratie en ceci qu'il instaure la méfiance et la défiance comme norme légitime du rapport aux autres – ci inclut les productions scientifiques et informationnelles. En effet, bien niaiseux celui qui fera confiance dans un tel contexte de « guerre » de l'information. Bien éclairer celui qui se méfiera, pour de bonnes raisons, et se demandera pourquoi on lui ment et ce qu'on voudrait lui faire croire. « On » étant ici « la société, » « les scientifiques, » « les médias, » « les autres » ou toute entité englobante un peu vague à laquelle il est facile de prêter de mauvaises intentions, dont il aura appris à se méfier. Et qu'est-ce qui oriente nos croyances, nos choix, nos luttes et notre citoyenneté dans un tel contexte de méfiance et de suspicion ? Il ne reste plus que nos opinions et notre sensibilité pour nous guider. Tout résultat de recherche aussi scientifique soit-elle, aurait bien raison de se voir rejetées d'un revers de la main, sous prétexte qu'elle ne va pas dans le sens de nos opinions ou de notre sensibilité, dès lors qu'on peut réduire la science ou le journalisme à un simple exercice de production de données ayant pour but de nous influencer. Le danger de ce genre de pratique est donc de réduire la production de donnée à un simple exercice d'influence, puis que toute production de donnée ne soit plus perçue que comme telle par le citoyen.

Il n'y a pas de démarche scientifique sans un minimum de confiance, pas plus qu'il n'y a de place pour la démocratie puisque celle-ci est tout entière basée sur une citoyenneté proactive et informée. En usant d'une posture scientifique ou d'une ONG pour alimenter une opinion au détriment de la nuance et de la complexité des faits, on détruit la science et la citoyenneté, on instaure le complotisme et l'obscurantisme comme norme de gouvernance, et on réduit le débat à un simple exercice de style. C'est bien là le risque éthique majeur auquel expose le type de production de données rapportée dans ce chapitre. Tout comme nous l'avons vu dans le chapitre consacré à la production de données, je plaide ici aussi pour un engagement envers la qualité des données produites ainsi que du désenchantement de l'autre. Je pense à titre personnel que c'est en rendant compte de la complexité et de l'ambivalence du terrain et de nous-mêmes en tant qu'outil de recherche qu'on donne au lecteur les meilleurs outils pour comprendre le réel aussi bien que pour exercer ses choix de citoyens.

Chapitre X. Étude de cas : le village qui donne ce qu'on lui a pris

Ce dernier chapitre traite de la relation entre un opérateur agro-industriel et les communautés locales desquelles celui-ci utilise les terres. En échange de cet usage, l'opérateur propose de participer à la construction de l'espace public villageois en creux de l'État: accès à l'eau, à l'électricité et à la santé, ou encore à la réfection des routes et à l'emploi. Outre les conventions légales ou écrites, ce sont ces contreparties qui garantissent concrètement la sécurité foncière de l'opérateur industriel en le légitimant, particulièrement aux yeux des riverains. Si l'opérateur échoue, sa légitimité à utiliser la terre est atteinte et par-là sa sécurisation foncière et sociale locale ainsi que son image sur la scène internationale. Mon hypothèse est que la relation entre l'opérateur économique et les communautés locales repose sur une ambiguïté fondamentale et contradictoire qui participe à structurer le marché latifundiaire. Cette ambiguïté est analogue à celle observée dans les enquêtes antérieures. Les grandes transactions foncières à usage agro-industrielles s'inscrivent dans un contexte de transition sociofoncière comparable à celui étudié entre Manons et Kpelle. Elles en subiront, sur ce point au moins, des aléas similaires comme le besoin de renégocier ou de ne pas délier le cédant de l'acquéreur. Dans un contexte de ruse, cela s'illustre notamment par le fait que selon le contexte d'énonciation (et donc de contrainte de mise en scène), les riverains décrivent la transaction de deux manières totalement opposées et contradictoires: « *Ils ont pris nos terres* » ou « *on leur a donné.* » Ces deux affirmations sont pourtant a priori mutuellement exclusives. Elles ne sont pas le fait de deux groupes distincts qui traduisent ainsi leurs perspectives ou des intérêts contradictoires, mais de mêmes individus soulignant par-là être tantôt l'*acteur* d'un acte de générosité qui s'inscrit dans le paradigme de la « dot qui ne finit jamais, » ou au contraire *victime* de pressions et de manipulations. La dot qui ne finit jamais est un type de don propre à un système de sécurisation populaire sans redistribution anonyme ou impersonnelle. Ce faisant, l'industrie est captive des mêmes logiques sociofoncières que n'importe quel autre acteur qui acquiert des terres au village.

Ces mises en scène contradictoires de soi ou de son groupe qui vise à se représenter de manière active (acteur) ou passive (victime), ce « double langage, » préservent leur capacité à mobiliser des ressources de différentes natures afin de contraindre l'opérateur agro-industriel à ne jamais s'émanciper d'une négociation permanente qui caractérise la dot qui ne finit jamais. Les mêmes acteurs peuvent ainsi se lier à la fois à un opérateur industriel et aux opposants de ce dernier, acclamer et dénigrer cette alliance selon les besoins au moment de l'énonciation. Le langage reste toujours inscrit dans une relation pragmatique avec un usage tactique plutôt qu'il

décrit une réalité indépendante de la relation qui contextualise l'énonciation. Les communautés locales disent oui et non à la fois afin de garder une marge de négociation et les atouts nécessaires à celle-ci. Je tenterai ici de rendre compte de la rationalité propre de cette posture susceptible d'être instrumentalisée par chaque traducteur professionnel (médias, chercheur, porte-parole…) ayant le désir ou le besoin de voir les riverains comme actifs ou passif. La même relation entre l'opérateur industriel peut alors apparaître à l'observateur tantôt comme une incroyable opportunité de développement, ou comme une forme d'abus. La posture ambigüe des communautés locales permet à chaque observateur d'y trouver l'objet de son désir, et c'est bien là le ressort d'une ruse ouverte à tout partenariat. Reste à comprendre et rendre compte du pourquoi et du comment de la posture ambigüe des communautés locales ainsi que ses effets.

Pour ce faire, nous aurons besoin de mobiliser ce qui a été mis en lumière précédemment en termes de ruse, de mise en scène et de sécurisation populaire par le bas. Cette étude de cas fait écho à tout ce qui précède et souligne par-là l'extrême banalité du phénomène qui pourrait autrement paraître incroyable ou exceptionnel. Car, il m'est apparu incroyable une situation où, pour ne donner que quelques exemples, une jeunesse cherche désespérément un emploi à côté d'une plantation qui peine à embaucher des travailleurs ; où un village parvient à faire installer une ligne électrique vécue comme un progrès sans pareil, mais menace ensuite de la saboter ; où des gens se disent contre une transaction foncière, mais ont pourtant donné leur accord et fêté celle-ci ; disent qu'un accord écrit n'a pas été respecté alors qu'il l'est manifestement point par point ;...

Pour tenter d'expliquer ce qui apparaît comme un paradoxe, ma stratégie narrative globale est à l'image du changement de perspective qui caractérise ma fuite de la prison dorée. Pour rappel, j'espérais une autre expérience du monde en sortant du microcosme de la plantation avant de découvrir que celui-ci n'en était qu'une variante à l'image d'un écosystème plus vaste.

Il en va de même dans cette dernière étude de cas : les relations entre les communautés locales et l'opérateur industriel ne sont qu'une déclinaison des relations sociofoncières propres à son environnement humain et foncier qui s'inscrit en continuité de ce qui a été précédemment décrit, mais aussi et surtout des logiques déjà à l'œuvre au village indépendamment de l'opérateur industriel. Je m'attarderai donc surtout à décrire l'écosystème social dans lequel la transaction a lieu afin de rendre compte de la perspective à partir de laquelle s'inscrit l'action des communautés locales. Ce faisant, j'inscris la relation entre l'opérateur économique et les communautés locales dans un système relationnel interactif plutôt que de les isoler pour ensuite questionner l'impact du premier sur le second.

Histoires de Kumba l'anonyme

Kumba est anonyme pour deux raisons. D'abord pour préserver l'anonymat de mes informateurs. Ensuite parce que ce village peine à se formuler compte tenu des contraintes propres à sa gouvernance interne.

Un stage en entreprise au Cameroun en 2012 suivi par une consultance au Congo en 2013 m'a permis de nouer quelques contacts dans le milieu des plantations industrielles, essentiellement de palmier destiné à la production d'huile pour l'alimentation ainsi que la production de savon. Celle-ci nourrit un marché national en peine à satisfaire sa propre demande toujours croissante. Si Héraklès n'a jamais donné suite à mes demandes de contact, j'ai cette fois bénéficié de soutien et de nombreux entretiens auprès des responsables, directeurs, employés et ouvriers ou habitants de la plantation ainsi que de ses alentours, y compris des représentants de l'État et les élus locaux. À tous j'ai garanti l'anonymat afin de donner un espace de confidentialité propice au partage d'information. Cet anonymat fut décidé d'un commun accord en amont avec mes encadrants tout comme la prise en compte du point de vue des acteurs agro-industriels dans la mesure de ce qui m'a été rendu possible par ces derniers. Afin de respecter cet engagement étant donné qu'il n'y a que très peu de plantations industrielles de palmier au Cameroun, je ne mentionnerai ni les lieux ni les superficies exactes, ni la région ou le nom des entreprises ou des groupes sociaux concernés, car dévoiler un seul de ces éléments suffirait à trahir tous les autres.

Cet anonymat n'est pas pour autant une limite à la qualité de cette restitution ni de sa reproduction pour ceux qui voudraient mener de telles observations. Celles-ci reste largement vérifiables et reproductibles dans des contextes proches qui permettent de comparer aussi bien que de dégager clairement le singulier du général, le ponctuel du structurel. Tout comme dans le chapitre précédent, le fait qu'il s'agisse de Mbos et de Ballons n'est pas une donnée essentielle à l'analyse ni à la compréhension: c'est leur relation dans un contexte donné et autour d'enjeux précis tels qu'elles m'ont été mises en scènes qu'il fallait décrire, et non l'ensemble de leur production culturelle ou politique hors contexte. Enfin, la présente étude de cas est mise en continuité avec ce qui précède dans ce travail, ce qui l'encre tout en traçant des continuités.

Cette dernière étude de cas traite d'une transaction foncière de 2.500 ha qui a eu lieu en 2013 après deux années de négociations – les dates et superficies exactes sont modifiées dans un souci d'anonymat tout en respectant la chronologie et les ordres de grandeur. Il s'agit d'une extension de plantation de palmier déjà existante, grande de quelques milliers d'hectares. Ces 2.500 ha sont répartis entre trois villages d'une même communauté : Kumba, Kumbi et Kumbo. La majeure

partie de ces 2.500 ha se trouve néanmoins à Kumba où j'aurai mené la plupart de mes recherches entre 2013 et 2017. La mise en valeur des terres ne s'est fait qu'en 2019, ce qui représente presque 8 ans de négociation et de médiation continue portant notamment sur les dédommagements, la clarification des demandes des populations riveraines, des changements de politique environnementale de l'entreprise, la régulation des tensions entre parties prenantes, de manifestations et de publications ou de reportages semblables à ce qui a été vu précédemment. Les temporalités sont donc beaucoup plus longues que dans l'étude de cas précédente pour des superficies nettement moindres.

Chefferie et territoire en question

Les autochtones habitant et exploitant ces terres qui relèvent généralement du domaine national seront nommées les Kumbas en référence à ce village où est installé leur chef supérieur qu'on ne voit que rarement, car il réside la plupart du temps à la capitale où il travaille comme commis de bureau. La hiérarchie politique et territoriale du Cameroun implique que chaque village ait un chef qui représente la plus petite entité territoriale et administrative pouvant parfois regrouper quelques hameaux comme c'est le cas pour Kumba. Ce village est une contraction du nom de deux hameaux, Kum et Mba s'étant tous les deux déplacés sur leur propre territoire à des moments différents. Les regroupements plus larges d'une communauté sont représentés par un chef de second degré communément nommé « chef supérieur. » Le chef rend des comptes au sous-préfet, tandis que le chef supérieur rend des comptes au préfet. La répartition des pouvoirs entre premier et second degrés n'est pas toujours claire sur le terrain, les chefs supérieurs se voulant parfois réellement supérieurs en grade aux chefs de troisième degré à qui ils voudraient dicter les décisions à la manière d'un préfet sur le sous-préfet. « *De plus, les chefs de second degré veulent se comporter comme s'ils étaient chefs des chefs de 3e degré. Or, la loi ne dit pas cela. Ils n'ont aucun pouvoir de sanction officiel sur eux. C'est le sous-préfet qui peut punir un chef de 3e degré, c'est le préfet qui peut punir le chef de second degré*. » L'homme de terrain étant le Sous-préfet. Les chefs n'étaient pas rémunérés par l'État durant les périodes d'enquêtes – la réforme sur cette question était en cours, ce qui ne manquait pas de jeter de l'huile sur le feu en augmentant les enjeux autour de la chefferie. Ces chefs de troisième degré que l'on nomme majestés sont des représentants communautaires et des relais incontournables ayant à charge d'assurer une continuité culturelle et politique entre l'État et leurs communautés respectives. Le chef est en principe désigné par élection, celles-ci étant validées par le sous-préfet témoin de l'événement. Néanmoins, un gouffre sépare la théorie de la pratique. En pratique, le sous-préfet ne fait que constater un consensus (avec toutes les contraintes internes que ça implique), souvent avec plusieurs années de

retard. L'écart entre la pratique et la « tradition » laisse un espace de recomposition propre à chaque village. Pour le sous-préfet, « *On ne devient pas chef, on naît chef. Lorsque l'autorité administrative vient valider, on appelle cela la désignation.* » Mais concrètement, « *C'est pour ça que dans cette chefferie de troisième degré il n'y a pas d'élection, ça va de père en fils.* » Un autre informateur me rapporte néanmoins que « *Cela reste dans la famille régnante. Donc c'est le fils du chef ou le fils d'un frère du chef. Toujours après consensus des notables.* » « *Donc on choisit toujours dans la famille régnante, la marge de manœuvre est réduite.* »

Chaque notable qui entoure et assiste le chef représente un lignage composant le village. Certains lignages plus importants peuvent avoir plusieurs notables. Dans certains villages, les lignages désignent leurs notables qui les représenteront auprès de la chefferie, tandis que dans d'autres, c'est le chef qui nomme un notable dans chaque lignage. Ces variabilités de scrutin ou de désignation changent très fort l'expression des rapports de forces internes au village. Si les membres d'un lignage élisent leur représentant, le chef doit composer avec cette donne tandis que si c'est lui qui les nomme, il est libre de s'assurer du soutien de ses notables sans que ceux-ci soient en mesure d'exprimer les désaccords propres aux lignages qu'ils représentent. La chefferie est censée être le lieu de consensus entre le chef et les groupes de population représentés par leurs notables respectifs. Enfin rien n'empêche un chef de ne simplement pas inclure tel ou tel notable dans telle ou telle affaire communautaire… tout reste en définitive une affaire de pratique et de tactique plutôt que d'application de règles. Sans règles permettant de rendre le paysage institutionnel et les pratiques prévisibles, la tactique l'emporte sur le stratégique, le coup par coup prédomine dans un horizon de brouillard. À Kumba par exemple, on me rapporte que les affaires foncières hors transaction agro-industrielle sont gérées par le chef et son notable Jafar dans la plus grande opacité. Les « terres communautaires » (qui n'ont de « communautaires » que le nom) seraient d'après ces témoignages massivement revendues par le chef et Jafar, principalement aux cadres, employés et ouvriers de la Plantation. L'argent ainsi acquis aurait servi à payer des cadeaux à la belle famille du chef réputé pour ses malheurs en amour tandis que Jafar se serait offert une Mercedes flambant neuve qui n'aurait pas tenu longtemps sur les pistes tantôt boueuses, tantôt poussiéreuses et toujours irrégulières. Celle-ci aurait donc rapidement été revendue en pièces détachées.

Le terrain communautaire fut constamment invoqué lors des enquêtes, tandis que je n'en ai jamais vu la moindre trace institutionnelle. « *L'ensemble des Kumba a un terrain communautaire. C'est dans cet ensemble que chacune des familles a sa place*. » Néanmoins, plus concrètement, si un allochtone veut s'installer, « *C'est difficile pour lui de trouver. Car chacun a* [déjà] *son propre terrain personnel. Nous n'avons pas de terrain commun. Donc il demande à quelqu'un qui a du*

terrain et il négocie. Si c'est le terrain commun qui est à la famille, c'est plus difficile. » Le terrain communautaire n'est donc pas à entendre comme une collective qui gère un patrimoine foncier commun. Loin de là. Cela désigne généralement le « pays Kumba » ou encore les terres propres au lignage elles-mêmes divisées en familles puis en usagers et avant droits. De la même manière qu'on pourrait dire que la Belgique est le pays des Belges, il ne faudrait pas en déduire que chaque Belge ait son mot à dire concernant chaque transaction foncière. La gestion patrimoniale n'a ici empiriquement strictement rien de collectif. « *C'est le chef qui attribue les terres dans le terrain communautaire pour toute nouvelle plantation* » tandis que, mais d'un autre côté, « *la terre n'appartient pas au chef. Il n'en est que le gardien. Pourquoi ne pas nous avoir demandé ça* [plus tôt] *comme vous là ?!* » tandis qu'« *On aurait dû recenser* [la terre]*, puis faire des champs par famille sans tout donner au chef.* »

Cet aspect communautaire est au cœur de la relation entre la Plantation et ses riverains. Celle-ci doit considérer la terre comme étant communautaire et dialoguer avec des groupes qui aimeraient que celle-ci le soit, mais qui n'est, concrètement, pas gérée comme tel. Une autre expression de ce hiatus entre la terre et la communauté apparaît au village de Kumbi qui se voit rétrocédé des palmeraies mises en valeur. Concrètement, le village de Kumbi reçoit des parcelles de plantation mises en valeur. Celles-ci sont destinées à être exploitées de manière communautaire. Or, le travail n'était pas communautaire (en tout cas pas à l'échelle du village entier), ces terrains sont désertés, car leur exploitation susciterait le conflit. C'est bien trop compliqué de mettre un réel travail communautaire en œuvre, me dit-on sur place, tandis qu'il serait inadmissible que certains en récoltent le fruit qui devrait revenir à tous. Ainsi, les palmeraies seraient interdites d'exploitation.

Les pratiques de peuplement du territoire semblent taillées pour conquérir un espace peu occupé. Tout est pensé pour maximiser l'occupation et la mise en valeur. Nous sommes plutôt dans une logique de conquête que de frontière, c'est-à-dire de fragmentation et nécessaire délimitation suivie par un possible accaparement (transition observée dans la première partie du travail). La terre n'est clairement pas gérée collectivement, ni en théorie ni en pratique. Néanmoins, face à la pression foncière et aux conflits intracommunautaires dont nous allons parler, ce fantasme de terrain communautaire géré collectivement va faire son chemin. Cela deviendra nécessaire aux Kumbas de gérer leur patrimoine autrement, insufflant alors un autre sens à ces quelques mots. Cette communautarisation est un fantasme qui émerge avec un sentiment de finitude et de destin partagé, mais aussi et surtout par l'obligation de réguler la relation avec

l'opérateur industriel. Autrement dit, les défis que pose l'opérateur aux communautés les pousseront à trouver des réponses communautaires là où il n'y en avait pas.

Enfin, les terres dont l'entreprise a nouvellement acquis un droit d'usage étaient jusqu'alors l'objet de transactions entre la chefferie Kumba et les employés de la Plantation tandis qu'elles ne sont pas historiquement réellement occupées par les Kumba. « *Ces terres sont un héritage de la division administrative, mais aucun de nous n'a jamais habité là-bas* », m'affirme un Kumba. Depuis le village, ce domaine est fort lointain tandis que personne n'a les moyens de contrôler ce qui s'y passe.

Nous n'aborderons pas le différend interethnique entre les Kumbas et leurs voisins, chacun revendiquant le territoire sur lequel se trouve la plantation et trouvant illégitime qu'un autre puisse jouir de compensations. Conflit que le secrétaire général de la mairie explique comme suit « *La Plantation se trouve presque entièrement dans le territoire XXX. Je ne veux pas m'aventurer là-dedans. C'est un problème de frontières administratives. Si tu vas chez les Kumba* [pour leur demander à qui sont ces terres], *ils disent que c'est à eux. Si tu vas chez les XXX, ils disent que c'est à eux.* » Il y a « *une frontière traditionnelle qui ne recouvre pas la frontière administrative. C'est la Plantation qui sert* [aujourd'hui] *de frontière.* » Donc, du point de vue des XXX, « Les XXX *sont chez eux et exclus des négociations et des compensations*. » Pour le Chef XXX, « *une partie de Kumbi* [un des trois villages Kumba limitrophes de la Plantation] *est sur mon terrain. Les divisions administratives ont gêné. Donc on comprend comment fonctionner. C'est sur mon territoire, mais on se comprend. […] Lorsque la Plantation veut faire quelque chose et que l'autre* [groupe ethnique] *en profite, cela soulève des velléités. (…) Car lorsqu'une plantation investit et que les populations riveraines ont les compensations, quand cela appartient à l'autre qui est dans la souffrance alors que l'autre a des compensations, cela crée des problèmes. (…)* [Et donc] *On discute en frères (…) pour que si l'un a un pain, l'autre l'ait aussi.* » Tandis que pour un autre, « *Les Kumbas sont arrivés les premiers. (…). C'est parce que les XXX étaient bien éduqués que les colons leur ont donné la chefferie de ce terrain. Les Kumbas disent que c'est leur territoire, car ils sont arrivés les premiers. Or, l'administration donne le pouvoir au chef XXX. Mais pour gérer le dossier des extensions, on donne pourtant les choses aux Kumbas. (…) le paradoxe est lorsque la Plantation négocie avec les Kumbas. Or, ils n'ont pas le droit de réclamer puisque ce n'est pas leur territoire.* » Ce différent reste lattant, voire invisible lorsqu'on l'observe à partir du village de Kumba qui n'est pas métissé avec les XXX. Je ne développerai donc pas ce conflit qui se traduit par une lutte interethnique qui revendique l'autochtonie pour l'accès aux compensations de la

Plantation qui va, dès lors, jouer sur les deux tableaux. Elle va négocier distinctement avec les uns et les autres pour apaiser leurs doléances sans tenter de trancher leurs différends.

Vers une conception communautaire du territoire ?

Reste que le territoire est dans un processus de peuplement et de mise en valeur de la terre qui demande simplement à clarifier des frontières n'ayant auparavant pas les mêmes fonctions, car elles ne répondaient pas aux mêmes enjeux. C'est un processus analogue à celui observé en Guinée, quoique nettement moins marqué. Notons simplement que la Plantation sert aujourd'hui de frontière mutuellement revendiquée par ces deux ethnies. Elle doit composer avec une partition territoriale plus qu'ambigüe, et négocier avec des chefs dont le pouvoir discutable et en pleine recomposition est, lui aussi, dans un constant tiraillement aussi bien entre le passé et l'avenir qu'entre le coutumier et le moderne. Le territoire du village de Kumba se divise quant à lui en deux parties. Premièrement, une partie des terres sont utilisées par les différents individus appartenant à des lignages exogames. Celles-ci sont gérées par les familles elles-mêmes, et non par la collectivité tout entière. Deuxièmement, des terres plus lointaines concernées par la transaction sont attribuées par le chef et un notable dans un commerce avec les employés de la plantation. Tous ces éléments structurels relatifs à la chefferie et au territoire impactent profondément les négociations et la légitimité des accords sociofonciers qui lient la plantation et ses riverains. Une transaction foncière à usage agro-industriel cristallise tous ces enjeux dans un contexte de normes et de pratiques multiples, souvent contradictoires et par conséquent peu légitimes puisque n'allant jamais vraiment de soi.

Les Kumbas sont-ils acéphales ?

Ces aléas relatifs à l'autorité du chef impactent fortement l'entreprise puisqu'elle passe en priorité par ce dernier afin de dialoguer avec ses riverains. La qualité du dialogue dépend donc largement de la qualité du chef à représenter le sien… Si certains villages dans l'Ouest montrent des chefs tels que j'ai eu l'habitude de les voir dans d'autres pays, ceux du Centre, du Littoral et du Sud m'ont apparu dotés d'un pouvoir et de faculté de représentation beaucoup plus aléatoire tandis qu'il paraît que ceux du Nord sont réputés pour avoir ce que d'aucuns nomment une « vraie autorité. » On m'explique par exemple qu'« *Ici, les chefs sont une création coloniale. Au nord* [du Cameroun, associé à l'Afrique de l'Ouest plutôt qu'à l'Afrique Centrale], *la chefferie est une tradition préexistante à la colonisation*. » Quelqu'un soit les raisons ou les explications, tout le monde s'accorde sur le fait que l'autorité des chefferies locales est parfois dure à saisir et très différente de Nord ou de l'Ouest.

Mes observations à Kumba m'ont laissé croire que les Kumba sont un groupe pratiquement acéphale, comme si le chef n'en avait que le nom et que tout se réglait par le charisme et les contingences du moment selon les problèmes à résoudre. Néanmoins, le chef de Kumba n'est pas un citoyen comme les autres. S'il semble régner sans réellement gouverner, c'est oublier l'abîme de secret qui régit la communauté et dont il est l'épicentre. Ces observations ne se généralisent pas non plus à l'ensemble des villages Kumbas. Le chef de Kumbi semble encore plus absent, et celui de Kumbo à la personnalité trempée aurait tendance à imposer ses choix.

La relation sociofoncière entre l'entreprise et ses riverains s'inscrit donc dans ce contexte particulier de réinvention permanente d'un pouvoir au sein de chaque village. La posture difficile du chef, enfant du village n'ayant pas forcément de compétence administrative, est soulignée par certains. Nombreux sont ceux qui mettent en avant ce manque de compétence en soulignant par exemple en évoquant l'illettrisme de certains chefs. « *Du côté des chefs, cela n'est pas aussi organisé qu'à la Plantation. Il y a un manque d'organisation administrative de la chefferie. Ce manque d'organisation administrative n'a rien à voir avec la coutume. Il reste chef traditionnel, son pouvoir ne peut être séparé à ce niveau-là, il est reconnu des ancêtres, c'est un pouvoir naturel. (…) La vérité est que ces gens-là ne savent pas s'exprimer sur le plan administratif, et mieux sur le plan coutumier. Il vaut mieux reconnaître son autorité et le guider, car il ne sait pas tout. Il peut manquer d'exprimer son opinion en exprimant son accord et ses conditions. Il se peut que la contrepartie* [demandée par le chef consulté au nom des siens dans le cadre d'une négociation foncière] *soit trop personnelle et au détriment de la communauté. Alors les populations vont vouloir revenir sur cet accord. Habituellement, ça se passe comme ça, au point où c'est même devenu une interdiction traditionnelle de demander.* » Mais encore, « *Le chef aura du mal à se plaindre, l'autorité administrative attend que le chef exprime son besoin pour avoir de bonnes conditions pour la communauté. [Or,] Ce n'est pas au chef d'aller se plaindre.*»

Notons que les aspects « traditionnels » sont eux aussi largement bousculés dans la mesure où les croyances et les représentations du monde soutenant et naturalisant[105] ce pouvoir sont largement effritées par la modernité. Par exemple, il faut absolument respecter les accords passés par les ancêtres sous peine que ceux-ci infligent une punition ou une vengeance. Il en découle donc toute sorte de pratiques autour des fantômes desquels il faut se cacher lorsqu'on enfreint une règle, ou qu'il faut par exemple contenir dans leurs tombes sous peine qu'ils viennent déranger. Entourer une tombe de riz obligerait le défunt à compter chaque grain avant de franchir le cercle de riz, ce

[105] La naturalisation du pouvoir désigne le fait qu'un pouvoir repose sur une vision du monde perçue comme étant naturelle. Ici, l'ancestralité inclut (entre autres) une vision du monde ou les ancêtres interfèrent avec le monde des vivants pour faire la loi, se venger, exprimer leur frustration ou influer sur le cours des événements.

qui est une manière parmi d'autres de les contenir. Reste que « *ne t'inquiète pas, les morts sont morts et bien morts, ils ne bougent plus, ils sont au ciel et plus parmi nous.* » Les représentations portent bien la marque de croyances contradictoires pourtant fondatrices du pouvoir et de la cohésion sociale.

Le problème est ici bien plus profond et concret que celui d'un système symbolique en recomposition: même si la chefferie était parfaitement cohérente avec ses traditions, celles-ci ne répondent tout simplement pas le moins du monde aux problèmes posés par le monde d'aujourd'hui. Si le pouvoir du chef se naturalise en se référant à l'ancestralité, nous ne devons pas perdre de vue qu'aucun ancêtre n'a jamais formulé de règles pour réguler l'espace public actuel, négocier avec une multinationale, faire face à une pénurie de terre, à une telle croissance démographique, etc. Si l'ancestralité peut légitimer sur le plan imaginaire, elle n'est sur le plan pratico-pratique qu'un répertoire inspirant de solution pour faire face à d'autres réalités que celles avec lesquels les générations antérieures ont eu à traiter. Les Kumbas sont obligés d'innover. Reste à savoir si cette innovation est cohérente avec leurs multiples et contradictoires représentations du monde, et à quel point cette innovation s'inspire de leur patrimoine culturel préexistant à cette l'innovation.

L'ambiguïté du territoire et des hiérarchies se répète aussi à plus grande échelle dans la perception que me rapportent certains villageois de leur rapport à l'État. « *La forêt est d'abord pour le gouvernement. C'est d'abord par eux que passe la Plantation. Ensuite, la Plantation passe par les riverains pour satisfaire les demandes. Mais nous ne pouvons pas être trop exigeants, car le gouvernement est d'abord en accord avec la Plantation. Les riverains sont là pour signer les protocoles d'accord.* » Me dit un notable de Kumba. Ceci est toutefois incorrect. Comme nous l'avons déjà mentionné, l'État a la responsabilité de vérifier le consensus entre l'entreprise et les communautés cédantes qui occupent le terrain. Celles-ci sont légalement libres de refuser, auquel cas l'État ne peut qu'acter ce refus et ne peut forcer la main aux communautés qu'en invoquant un intérêt général qui le justifie. Ce qui n'est absolument pas le cas ici.

Au début de l'enquête, les témoignages de pression de l'État étaient fréquents pour totalement disparaître par la suite. « *Il y a des sociétés qui font un bail emphytéotique. Nous donnons alors les terres parce que nous devons collaborer avec l'état*. » « *Leur force vient du gouvernement (…), il est là pour encadrer sa société (…) si vous pleurez, l'armée est là pour rien* ». « *Le gouvernement est là pour nous tromper. Nos sociétés agricoles sont attachées au gouvernement. Si la population n'a pas de gens solides, on ne peut combattre. Le mal est que nous n'avons pas de têtes dans le gouvernement, donc aucun pouvoir.* » Ces témoignages de pression ne se sont jamais vérifiés et ont progressivement disparu. S'il peut s'agir d'un ressenti, ou d'une

réalité qui échappe à mes observations, il s'agissait généralement pour certains orateurs en début d'enquête d'éluder la critique de leurs proches pour avoir signé le protocole d'accord. L'accord est dès lors présenté comme très bénéfique par ceux y ayant participé, tandis que ces derniers peuvent éluder la critique en invoquant n'avoir pas eu le choix. D'autres encore y projettent leurs interprétations qui témoignent d'un État prédateur. Reste que ces accusations d'un bouc émissaire (ici l'État) disparaissent dès qu'on se penche sur la dynamique interne au village.

Conclusion : la tête pleine de secret

Le chef est donc constamment dans un entre-deux. Entre l'administration (dont la maîtrise dépens d'un chef à l'autre tandis que sa nomination n'a rien avoir avec ce critère de compétence) et la tradition (en plein bouleversement et face à la nécessité d'innover des solutions en composant avec des systèmes symboliques effrités). Certains expliquent l'avènement de leur dynastie royale par la nécessité des premiers colons de dialoguer : « *quand les colons sont arrivés ici, ils ont trouvé un homme qui les a reçus. Depuis ce jour, il fallait diriger les groupes. Avant, il n'y avait pas de chef. C'est en recevant les administrateurs colons que cet homme a reçu le pouvoir.* » La chefferie serait ainsi née de la nécessité de se représenter pour un autre. Vu dans l'autre sens, nous pourrions aussi bien-dire que la chefferie est née de par la nécessité, pour un autre, de rencontrer, de dialoguer puis d'administrer ce groupe. Qu'on le voie dans un sens ou dans l'autre, le problème reste le même: il y a nécessité vitale de représentation. Que celle-ci arrangeait le colon en son temps, qu'elle soit convenante pour l'État, qu'elle ait été importée ou reçue de l'extérieur ou créée de l'intérieur ne change absolument rien au problème très concret d'aujourd'hui: il est impossible de discuter à plus de mille autour d'une table. Les Kumba se dilueront et disparaîtrons dans le monde, ils perdront leur territoire et seront incapables de dialoguer avec d'autres groupes, même si ces autres ne sont pétris que de bonnes intentions, tant que les Kumbas ne se dotent pas de leurs propres moyens d'expression qui répondent aux enjeux qui sont les leurs actuellement. Cela va bien au-delà d'une transaction foncière à usage agro-industriel, bien que celle-ci soit captive de toutes ces contingences…

Quant au pouvoir du chef sur la gestion du patrimoine foncier, celui-ci réside entre autres dans sa faculté de nouer des accords secrets. Je développerai par la suite que là où on pourrait croire les Kumbas acéphales se trouvent une gouvernance qui se fonde sur l'opacité.

Kumbas en mouvement et dynamiques d'occupation

Les Kumbas disent former un groupe ethnique à part entière bien qu'ils soient couramment considérés comme un sous-ensemble d'un groupe plus étendu dont ils reconnaissent volontiers l'influence culturelle, linguistique et historique. Leur communauté est formée de moins de dix

villages répartis sur un territoire en partie peuplé d'allochtone venus chercher du travail dans l'industrie agricole très développée dans la région. Ces villages autrefois répartis le long des fleuves en pleine forêt se sont ensuite repositionnés le long des routes tout en préservant un accès naturel et vital à l'eau, ou se sont développés en bordure de la plantation industrielle, car c'est là un épicentre de développement et d'activités lucratives. Cette reconfiguration historique et longue du territoire s'est faite tantôt par à-coup lors de déplacement sur leur propre territoire comme ce fut le cas pour les villages de Kum et de Mba ayant chacun migré à une différente période, mais aussi, et encore aujourd'hui de manière progressive à chaque décès, déménagement d'une maison devenue trop fragile vers une nouvelle maison encore un peu plus proche de la route. Celle-ci conditionne l'accès (potentiel) à l'électricité et aux filières agricoles tandis que l'activité économique attire une véritable attractivité sur le peuplement. Chaque plantation industrielle est ainsi liée à un village qu'elle participe à transformer en centre urbain, tandis que les villages se repositionnent lentement et par à-coup le long des routes afin de sortir de leur isolement, sans pouvoir s'éloigner trop des cours d'eau dont ils dépendent faute d'accès à l'eau courante. Dans les villages riverains ou internes aux plantations, la problématique de l'eau est classique : l'usage du marigot n'est fonctionnel que tant que le lieu n'est pas trop peuplé. Il n'est donc pas rare que des petits villages attirant les populations de par leur situation stratégique doivent s'éloigner ou diversifier ses approvisionnements pour s'alimenter en eau tout en demandant un forage à l'État ainsi qu'à l'opérateur économique. Ces problèmes d'eaux sont néanmoins très ponctuels, car on est globalement dans des zones parmi les plus humides de la planète (qui convient au palmier) et sans agriculture irriguée. Les palmeraies consomment donc l'eau de pluie sans qu'il ne soit jamais nécessaire d'accaparer l'eau des environs ni d'en priver qui que ce soit. Les usines que j'ai pu voir fonctionnent en circuit fermé ou presque, tandis que le palmier n'est pas grand consommateur de produits phytosanitaires susceptible de polluer l'eau. Le faible coût de la main-d'œuvre permet aussi de compenser l'usage d'herbicide par des coupes régulières des sous-bois. L'eau ne sera donc pas un enjeu pour qui que ce soit dans ces enquêtes même si certains villages commencent à ressentir ponctuellement un manque d'accès sous l'effet de leur peuplement. En plantation, le manque d'accès naturel à l'eau est alors compensé par l'installation de forage et de citernes voire, ponctuellement, par des livraisons d'eau potable en camion-citerne délivré par la plantation industrielle. Ce fut le cas pendant une période à Kumba, ce qui épargne les allers-retours incessants aux marigots dont l'eau n'est certainement pas dénuée de parasites.

L'accès à la grande ville, en dehors du territoire de Kumba, n'est pas très éloignée à vol d'oiseau, mais néanmoins gêné par une barrière naturelle conjuguée à un réseau routier peu

développé, ce qui donne la sensation d'être loin de tout, enclavé malgré la proximité urbaine ou vivent la plupart des Kumbas ayant migré en ville. Pour les Kumbas comme pour la plupart des groupes rencontrés dans mes enquêtes, vivre au village est biens souvent vécu comme un échec socio-économique, un cul-de-sac dans l'émancipation, la reproduction d'un mode de vie paysan duquel on tente désespérément de sortir, une proximité avec la brousse perçue comme l'environnement le plus défavorable et stigmatisant qui soit. Le terme de « villageois » est d'ailleurs bien souvent vécu comme une insulte. Si la ville est socialement plus dure[106] et que nombreux échouent à y tenter leur chance, elle reste néanmoins le lieu de toutes les opportunités. On s'y rue comme pour trouver une pépite d'or, parfois pour vivre dans des conditions plus difficiles encore que celles laissées derrière soi. Comme la ruée vers l'or, la ville draine l'espoir, mais ne garantit rien en retour. Au village, ce manque de réseau téléphonique et l'accès limité à l'électricité ou encore la très faible densité du trafic routier accentuent encore ce vécu d'enclavement et d'étouffement. Les opportunités d'emploi et de travail essentiellement champêtre ne font pas rêver une jeunesse avide de rompre à tout prix avec le mode de vie de leurs parents qui use l'espérance de vie.

Le club des cinq et la tragédie de Monsieur Moka

Quelques personnes tentent de changer la gouvernance de Kumba, notamment en faisant valoir les enjeux communautaires et donc le bien commun. Tout naturellement, la transaction foncière et son protocole d'accord cristallisent les tensions déjà existantes au village. C'est ce que nous allons voir après avoir soupesé les rapports qu'entretiennent les dynamiques internes de peuplement avec celles de la gouvernance que je qualifie d'obscurantiste. Cela clôt les descriptions sur l'occupation et la répartition du territoire tout en ouvrant l'histoire du Club des Cinq.

Déconcentration et obscurantisme

Venant de Guinée, de Côte d'Ivoire, du Libéria ou de l'Ouest du Cameroun, ce qui frappe en arrivant à Kumba, c'est à la fois l'immensité du territoire peu mis en valeur à en voir le paysage depuis les routes d'où on ne distingue presque pas de champs, mais encore que le village en lui-même n'est pas facilement localisable. Il s'étend sur quelques kilomètres de part et d'autre de deux carrefours constitués de trois axes routiers non goudronnés sans que les maisons ne soient

[106] Je fais référence ici à un vécu personnel. J'interprète cette dureté par le fait que les ruses y sont d'autant plus hostiles qu'il y a de l'anonymat tandis que de nombreuses interactions sont calculées sur le court terme. Cet anonymat diminue les facultés de régulation. On peut donc s'y faire dépouiller, cambrioler, voler, agresser, ce qui est rarissime au village. La priorité en arrivant en ville est par conséquent d'appartenir à une communauté afin de bénéficier d'entraide et de sécurité sociale, donc de sécurisation, mais aussi de sécurité tout court. Je dépendais moi-même beaucoup de mes voisins pour assurer ma sécurité. Les cambriolages étaient fréquents, nous dépendions donc du regard perpétuel des autres.

véritablement concentrées comme il m'a souvent été donné de le voir ailleurs. Çà et là, la forêt sépare même encore quelques habitations de planches ou de parpaing rarement crépies. Face aux questions que suscite cette distance parfois longue de plusieurs minutes de marches entre deux voisins, on me répond parfois que les fils, lorsqu'ils prennent une épouse, peuvent s'installer sur la terre de leur père, mais pas trop près, car « *on n'aime pas vivre les uns sur les autres*. » Les maisons sont réparties sur sept domaines différents propres aux sept lignages qui constituent le village de Kumba, sans que cela ne marque le paysage d'une manière qui me soit lisible. Il y a enfin un brassage de terre entre lignages comme en témoigne ce Vieux qui m'explique que « *Du temps de nos parents, quelqu'un peut avoir dix enfants. Parmi eux, les garçons ont le nom de la famille. Chacun des cinq garçons va fonder sa famille. Les filles gardent le nom de leur maman. Les garçons s'installent près de leur père, les filles vont se marier plus loin. Chacun* [des garçons] *va chercher son lot de terre ailleurs* [les filles auprès de leur mari, les fils auprès de leurs pères]. *Chacun a son propre terrain, même si c'est à cinq ou dix kilomètres, il reste avec sa famille [ni trop proche ni trop loin]*.

– Qui te dit où t'installer ?

- *C'est ton père. (...) le père peut t'envoyer dans son terrain plus loin. Si ton père n'a plus de terrain, tu vas voir ton oncle maternel pour avoir du terrain.* » De sorte que « *la famille ne se mêle de rien si la terre a déjà été donnée à un fils.* » Ce système maximise l'occupation du terrain en la diluant contrairement aux villages « concentrés » que j'ai eu l'habitude de voir ailleurs. Cela marque profondément le paysage. Lorsqu'un père occupe tout l'espace autour de lui, son fils s'adresse donc à son oncle maternel et accède par là aux terres de ce dernier. Or, les règles matrimoniales interdisant l'alliance dans un même lignage, l'homme (et son épouse) accède donc dans ces circonstances aux terres d'un autre lignage (celui d'un oncle maternel).

La route et les points d'eau semblent attirer les maisons tandis que la condition d'un bon voisinage conçu comme distant semble les éloigner les uns des autres. À part les jours de culte où nous nous habillions au mieux afin de nous rendre à l'église avant d'aller saluer nos proches et boire du vin de palme, on se sent bien souvent seul à Kumba. Aller saluer le chef prend une bonne demi-heure de marche le long d'une route encaissée toujours trop chaude, à la terre collante lorsqu'il pleut, poussiéreuse lorsqu'il fait sec. Ce n'est donc pas une activité quotidienne et les assises publiques n'y sont pas fréquentes. On est loin, par exemple, des villages Libériens qui, après la guerre, sonnaient une cloche faite d'une bombonne de gaz vide et se rassemblait chaque fois qu'un étranger comme moi arrivait. Loin des villages ivoiriens ou guinéens qui se rassemblent pour partager le cola à la venue d'un étranger, loin des conflits gérés à la vue de tous et des

rassemblements réguliers comme j'ai pu le voir à l'Ouest du Cameroun ou ceux que j'ai décrits en Guinée. Ici, la transparence des affaires publiques semble dissoute dans l'organisation spatiale du peuplement. Je n'y verrai donc jamais d'assise telle que dans toutes mes autres enquêtes. Ici plus qu'ailleurs, la chose publique est hors d'atteinte. Tout ce qui touche au commun est frappé du secret. Je reprendrai l'expression « obscurantisme » telle qu'utilisée par certains habitants de Kômou et qui s'applique parfaitement ici. Pour ces derniers, l'obscurantisme était d'abord le fait de ne pas connaître l'électricité, et donc de vivre dans l'obscurité, mais aussi une manière de vivre loin de la connaissance et de la modernité dont l'électricité était la marque. J'illustrerai cet obscurantisme de Kumba comme suit. De retour au village après un séjour de quelques mois en Belgique, j'avais relu mes données et formulé des séries de questions sur des fiches. J'allais alors chez le chef avec un sentiment d'accomplissement : j'allais enfin maîtriser la conversation puisque j'avais retenu la quantité de données récoltées, et poser des questions ciblées. Quelques heures plus tard, le voilà qui arrive et m'invite à boire un verre. Il déploie ensuite un talent sans commune mesure pour se montrer bienveillant tout en ne répondant jamais à la moindre de mes questions. Nous voilà assommés par la chaleur et le vin de palme, avachis dans un fauteuil en savourant la télévision tandis qu'un notable ou l'autre passe boire un verre et échanger quelques politesses. Le chef et moi-même étions captivés par une série Z américano-japonaise des années 90 aux affreux trucages qui met en scène des Ninjas et des hommes armés. Voyant les gens disparaître dans des écrans de fumée et sauter de manière improbable à la façon des Ninjas, le chef me demande alors le plus sérieusement du monde si nous, les Occidentaux, avions ce genre de pouvoirs. Voici l'obscurantisme au sens général. Dans ce contexte, l'électricité et la télévision représentent un progrès et une ouverture sur le monde qui confronte une vision « naïve » à une mise en scène du réel.

Si ceci est l'obscurantisme au sens général, j'illustrerai comme suit son sens plus particulier. Je vivais chez le fils d'un notable connu pour être le meilleur ami de longue date du chef. Nous vivions sur la concession de ce notable dans une petite baraque en bois à une trentaine de mètres de sa maison en dur. Tout le monde savait ce sur quoi je travaillais, raison pour laquelle, un beau jour, notre voisin d'en face lui aussi notable m'informe avoir été appelé à une réunion entre les autorités de la plantation, les représentants locaux de l'État, leaders et chefs communautaires afin de vérifier si le protocole d'accord de la plantation est bien respecté. Je contacte donc mes informateurs et attends d'en savoir plus avec impatience. Je recroise le notable qui attend le long de la route. Le temps passe et… rien. Le notable me dira agacé que la réunion ait été annulée, celui chez qui je vis ne me parlera jamais de l'événement, tandis que je vais à la rencontre de ceux qui

y ont immanquablement participé. La certitude est que l'événement a bien eu lieu avec les trois chefs de villages très probablement respectivement accompagnés de deux de leurs notables. Notre chef a probablement changé d'avis sur la composition de son escorte, laissant mon voisin sur le carreau. Personne au village n'a été consulté pour dresser cet état des lieux de la relation qui nous lie à l'opérateur économique. La plupart ignorent même l'existence de cette réunion tandis que le chef n'en dira jamais rien. Ceux ayant participé me rapporteront chacun une version totalement différente de l'événement. Voilà ce qu'est l'obscurantisme local. C'est l'ignorance de sa propre gouvernance qui organise son opacité pour tirer profit de cette ignorance. Le notable d'en face était écarté des affaires communautaires. Certains expliquent cela par l'ambition du chef de garder pour lui le petit pécule de dédommagement pour le déplacement effectué. Ça, c'est la méfiance et les explications ad hoc que suscite ce type de gouvernance. J'insisterai sur le fait que dans ce contexte, autant la communication et la transparence sont difficiles à produire, autant la rumeur est à l'inverse difficile à contenir. Celle-ci émerge en effet simultanément à chaque point d'ignorance qui cherche une explication sous forme d'hypothèse ad hoc tandis que la transparence doit se frayer un chemin dans cette épaisse obscurité.

Je me permets donc de reprendre cette expression d'obscurantisme pour connoter la gouvernance de Kumba caractérisée par le secret et l'opacité. Kumba n'est pas anonyme uniquement parce que je dissimule son vrai nom, mais parce qu'elle peine à se formuler et donc à se laisser saisir, y compris par ses propres habitants. C'est selon moi l'expression d'une gouvernance par le secret.

J'ai longtemps cru que cette dissolution spatiale conditionnait la non-circulation de l'information. Dès lors, l'obscurantisme inhérent aux affaires publiques ne serait que le reflet d'une organisation spatiale, voire d'une contrainte purement technique plutôt qu'une organisation structurante de la gouvernance. Lorsque j'ai demandé au chef pourquoi il communique si peu au sujet des affaires communes, y compris à moi-même ayant fait tout ce déplacement sans jamais obtenir de réponses claires aux questions que je lui posais, il m'a répondu qu'il lui faudrait sa propre moto pour mieux communiquer avec ses habitants. Il attendait que je participe à cet achat et que je relaye sa demande à l'opérateur industriel invité à voir cela comme un investissement nécessaire à sa stratégie de communication qui utilise sa personne comme relais. J'avais moi-même besoin d'une moto pour enquêter. Un événement anodin me révéla que cette déconcentration du peuplement n'explique pas de facto l'obscurantisme ambiant.

Un beau jour, une maman ne retrouva pas son téléphone portable. Toute la journée un jeune parcourut le village de long en large en tapant sur une casserole afin de crier à tue-tête que le voleur serait pardonné s'il rendait le téléphone volé. Il fallait être sourd pour ne pas l'entendre… Lorsque j'avais des entretiens réguliers avec les dirigeants de la plantation industrielle qui m'expliquaient leur stratégie de compensation et leurs décisions, je me fis mal voir le jour où je répondis au directeur qu'au village nous n'étions bien souvent au courant de rien de tout cela et que nous entretenions donc l'idée que rien n'était fait. Il avait pourtant organisé et participé à de très nombreuses réunions, et « *il fallait être sourd pour ne pas l'entendre* », me disait-il en faisant allusion aux longues explications données par divers agents aux communautés réunies à plusieurs occasions pour les circonstances. Il fallut un peu de temps au directeur pour dire à son tour que sa communication n'était pas sous contrôle, et de mettre au point un système d'affichage aux lieux fréquentés du village. Nous ne lisions pratiquement jamais ces affiches et laissions les herbes pousser devant le panneau jusqu'à ce que l'un de nous ait l'idée de demander à l'entreprise d'être payé pour entretenir ce minuscule carré d'herbe[107]. C'est comme si lire ces affiches allait heurter notre manière de fonctionner par la rumeur. J'en conclus que si la distance rendait la communication et les réunions effectivement difficiles à organiser sur le plan logistique, ça ne conditionnait pas pour autant l'obscurantisme ambiant. Les rumeurs, elles, circulent par ailleurs très bien. Néanmoins, celles-ci émergent à différents endroits (dans la tête de n'importe qui qui cherche à expliquer ce qu'il ignore) alors que la transparence, elle, suppose qu'on maîtrise sa communication (et que celle-ci soit perçue comme légitime).

Or, nous nagions dans un véritable brouillard que la distance ne suffisait à expliquer. Ce manque d'information était encore accentué par le fait que mes informateurs désireux de m'utiliser comme porte-parole de leurs intérêts dressaient un tableau particulièrement noir de leur situation. Toute action de l'entreprise qui soit favorable au village est ainsi soigneusement niée par ceux qui éprouvent un intérêt à argumenter que rien n'est fait – espérant que j'aide à réaliser leurs doléances en allant les porter au directeur général avec qui je m'entretenais alors régulièrement. Par exemple, jamais un de mes informateurs ne mentionnera les exploitations de palmiers issues des projets similaires aux Plantations Familiales que nous avons observées en Guinée. Cette tactique rusée fort commune accentue les traits négatifs, oublie stratégiquement tout aspect positif afin de produire un récit noir de l'histoire de la communauté. Tous ces éléments agissent de concert pour

[107] Il aura commencé par entretenir la pelouse avant de demander à être payé. Cela suit un modèle économique qui n'est pas rare et dont l'application la plus connue consiste à entretenir la chaussée en demandant aux usagers un petit don à leur passage. Certains ont alors eu l'idée de n'entretenir la chaussée que lorsqu'un donateur potentiel se présentait à l'horizon. Il peut alors arriver de voir quelques enfants reboucher sans fin le même trou alors même qu'il ne s'agit pas d'un de ces trous qui se recreuse sans cesse… C'est par ailleurs un business model assez courant pour les services en ligne.

nous plonger dans l'obscurité en bloquant la circulation de l'information, créant un vide que seule la rumeur plastique peut encore combler. Au manque de transparence dont tout le monde semble tirer parti à un moment ou à un autre tout en la blâmant se substitue donc la rumeur. Celle-ci prend les contours de nos désirs, de nos fantasmes et de nos peurs.

Monsieur Moka

Voilà pour la circulation de l'information. Revenons-en à la circulation des personnes. Si les habitants de Kum ont rejoint la route, il ne restait plus grand monde à Mba devenue moins attractive. La quasi-totalité des habitants de Mba a donc migré vers Kum et ses deux carrefours mieux situés, les deux villages constituant déjà une unique entité administrative nommée Kumba.

Moka, un paysan converti en entrepreneur agricole, est resté à Mba où il jouit d'une incroyable abondance de terre qu'il avait déjà mise en valeur avec trop d'acharnement que pour migrer. Il partait du principe qu'il fallait tout mettre en valeur, et que l'avenir fera le reste. Il y a donc poursuit son rêve d'entrepreneur agricole sans jamais compter ses heures, mettant femmes, enfants, neveux et nièce à l'ouvrage aux côtés d'ouvriers agricoles embauchés pour l'occasion. Pour Moka, le dur labeur forge l'individu et est certainement plus émancipateur que l'école ou quoi que ce soit d'autre. Ses enfants fréquentent l'école, mais la priorité reste les champs et la boutique. Il ne jurait que par le travail et le mérite.

Moka est ainsi devenu un homme important ayant pratiquement toutes les réserves foncières de Mba à sa disposition, y développant une véritable exploitation semi-industrielle. Moka y installa sa propre huilerie industrielle grâce à des prêts venant de familles bamilékées. Une succession de problèmes techniques et défaut dans les installations n'ont jamais permis à cette huilerie de fonctionner. Celle-ci devrait toutefois inquiéter la plantation industrielle, car les vols de noix y sont monnaie courante. Si cette huilerie industrielle avait été opérationnelle, elle aurait pu servir à la transformation des produits locaux, mais aussi ceux issus des vols en plantation. La capacité d'extraire l'huile des noix est stratégique dans la filière de l'huile de palme, or, l'opérateur industriel a là une position particulièrement favorable en comparaison des petites presses locales ou des extractions artisanales semblables à celles décrites en Guinée. Ce travail titanesque pour extraire l'huile, avec des pertes plus importantes qu'en usine (et un impact beaucoup plus lourd sur l'environnement) constitue une perte de valeur aux yeux du producteur. Toutes les noix doivent y passer, celui qui maîtrise l'extraction est incontournable dans la chaine de valeur de l'huile de palme, que les noix aient été volées ou non. Ainsi, bien souvent, qu'il s'agisse de noix de palme ou d'autres denrées agricoles, ce qui est volé aux plantations est fréquemment revendu à ces mêmes plantations qui restent un point d'entrée stratégique dans la filière de l'huile. Cette maîtrise

est aussi une clef indispensable à la gestion des nombreuses dettes qui lient les bénéficiaires de Plantations Familiales à l'entreprise. Une partie de leur dû est prélevée sur la valeur de leur production qui passe nécessairement par l'usine de la plantation industrielle qui peut ainsi diluer ses coûts de fonctionnement dans des volumes plus importants. Perdre la maîtrise de l'extraction n'est donc pas sans conséquence pour l'opérateur industriel.

Chez Moka, les champs de manioc, palmier, et autre se succèdent au-delà de l'horizon. Moka rêve de construire sa propre route jusqu'à sa nouvelle usine, imagine posséder des parts sur les petits commerces qui vont immanquablement s'y installer, rêve de tout le bien et le développement qu'il pourra apporter à sa communauté sans jamais avoir à prononcer de longs et ennuyeux discours. Il se définit en effet comme un homme d'action à la différence de tous les parleurs qu'il associe à la politique, donc aux réunions aussi stériles qu'interminables, aux fausses promesses et à la malhonnêteté.

En homme respecté et singulier du fait de son isolement géographique, il est aussi conseillé municipal dans une mairie où, sous l'effet conjugué de l'immigration et de la démocratie représentative ainsi qu'un découpage territorial qui rassemble deux ethnies autochtones et rivales sur le même territoire, la souveraineté des Kumba est très malmenée. Néanmoins, il n'aime ni la politique ni les interminables réunions. Il me rappelle alors souvent sa passion dans la vie : le travail, « *car le temps c'est de l'argent, alors je n'ai pas de temps à perdre en bavardage.* » C'était du moins le genre de mots que ma mémoire lui prête. « *Le temps, c'est de l'argent !* » aurait été son slogan. Il ne voulait pas perdre une seule miette de son temps ni une seule pièce de son argent et le faisait constamment entendre autour de lui.

À côté de sa maison sobre, mais dure se trouvent les logements de sa main-d'œuvre qu'il allait recruter jusque dans de grandes villes lointaines où il avait accès aux filières adéquates. L'agriculture demande un effort irrégulier en raison des saisons et des cycles de culture, d'abattage, de brûlis, de semis ou la mise en terre après la garde en pépinière, d'entretien et de récolte sans compter le traitement, le conditionnement l'approvisionnement et la vente. Pour développer une exploitation agricole de ses propres mains, il faut être capable d'assurer le travail durant des périodes de pics qui vont dès lors agir comme facteur limitant sur les autres périodes. En l'absence de recours à de la main-d'œuvre, rien ne sert de cultiver plus qu'on ne saura récolter. Certains villages comme Kômou ou Babensi II développent alors des organisations communautaires en petit groupe (et non toute la communauté). Cette organisation ne peut néanmoins qu'agir marginalement sur ce phénomène de pic limitant puisque cela n'augmente pas le nombre total de travailleurs, mais uniquement des demi-journées de travail pour des petits

groupes. Ces groupements servent davantage à échanger des faveurs entre membres du groupe entre lesquels le travail tourne d'une exploitation familiale à l'autre (à l'image d'une tontine qui fait tourner un revenu), mais aussi à venir en aide aux vieux et aux malades ne pouvant ponctuellement pas travailler. La main-d'œuvre extérieure est donc essentielle pour augmenter la productivité en s'émancipant des périodes limitantes des cycles de production. Cette main-d'œuvre itinérante et temporaire est accessible en ville où de nombreux jeunes n'ont pas de travail. La ville et ses errants agissent comme des réservoirs de main-d'œuvre en tout genre. La main-d'œuvre se trouve aussi dans d'autres villages suffisamment lointains que pour connaître d'autres cycles agricoles. Dans cette main-d'œuvre temporaire se trouvent donc certains nordistes faisant la saison des oignons chez eux ou règne un climat sahélien, puis descend dans le pays le reste de l'année.

Moka ne voulait pas de cette oisiveté temporaire due aux pics limitants susceptibles d'être investis dans autre chose que la productivité des champs. Par conséquent, il palliait ce facteur limitant en ayant recours à une main-d'œuvre temporaire extérieure, dont certains nordistes. Ne pouvant supporter que le travail n'avance pas constamment et aussi vite que possible, il défriche même hors saison, s'assurant ainsi d'utiliser constamment toutes ses ressources afin de s'agrandir sans limites. Ce choix n'est sans doute pas optimal s'il pouvait (1) faire autre chose et (2) s'il n'était pas contraint de tout réinvestir afin de préserver son capital qui, sinon, risquerait de se dilapider dans autre chose que son avenir. Ayant mis de grandes surfaces en valeur, c'est aussi son patrimoine et son héritage qu'il s'approprie de la sorte, car personne ne pourra lui retirer ce qu'il a légitimement mis en valeur. Kumba est un espace qui peut encore se remplir d'exploitations agricoles; or le premier à le faire sera celui qui possèdera la terre jusqu'à l'oubli. Moka semble bien dans cette logique de conquête sur le très long terme. Une autre incitation à ce travail acharné est la nécessité à ne jamais accumuler trop de capital. Il doit systématiquement et immédiatement tout réinvestir s'il ne veut pas dilapider ses liquidités.

Dans sa cour on pouvait deviner un petit terrain de football improvisé parfaitement sarclé, et une cuisine digne d'une véritable cantine où il y avait toujours au moins une femme ou une jeune fille en train de travailler à rouler les bâtons de manioc à côté d'une marmite qui bout sur un feu de bois. Sa maison n'a curieusement rien de luxueux. C'est aussi à Moka qu'appartenait l'unique bar que nous fréquentions quotidiennement, faute de savoir quoi faire lorsqu'on n'est pas aux champs. Une de ses filles aux paupières lourdes et à l'allure fatiguée y tenait la boutique lorsque ce n'était pas Madame Moka qui dirigeait les choses avec une main de fer. Du caractère, il en fallait, car c'était dans cette minuscule boutique où venaient s'approvisionner et manger les charbonniers et les forestiers du coin.

Ceux-ci sont des étrangers souvent venus de la ville. De jeunes adultes en quête de mieux loin de leur famille ou des quelques « petites » qu'ils ont « einceintés. » Ils sont turbulents et travaillent bien souvent à l'abattage et à la fabrique de charbon de bois contre un loyer au propriétaire des terres dont la végétation abondante est ainsi exploitée. Avoir un droit foncier sur un coin de brousse permet à l'ayant droit de mettre celle-ci en « location » pour les forestiers qui demandent à l'exploiter de différente manière. Cette main-d'œuvre est aussi nécessaire pour « casser » la forêt avant d'y aménager un champ ou une plantation. Ils aiment boire et à chaque nouvelle venue au village, ils réagissaient avec moi comme si j'étais un nouveau venu qu'il est amusant de déstabiliser, railler ou à qui demander à boire et manger avec trop d'insistance. La plupart ne me reconnaissent pas, car c'est une main-d'œuvre qui connaît beaucoup de rotation. Ils ne voient en moi qu'un Blanc égaré. Il ne fallait alors pas bien longtemps pour leur faire comprendre que je faisais partie des meubles. Tout redevenait alors si monotone que c'était parfois moi qui les charriais en retour sous l'œil amusé de Madame Moka qui attendait la fin du jeu pour m'adresser la parole avec familiarité bienveillante. Ces railleries occasionnelles occupaient mon morne quotidien et leurs pauses lors de longues et pénibles journées en brousse.

Les siphonneurs de carburants

Le soir, lorsque le courant était là, nous étions tous assis au bar Moka comme au cinéma, devant la série du moment. Les hommes s'agglutinaient devant les rediffusions d'un genre de Prison Break brésilien tandis que les femmes ne manquaient pas un épisode d'Amour, Gloire et Beauté rebaptisé « Top Model » dont le nombre d'épisodes se compte par milliers. La nuit tombée le contraste de luminosité fait que les branchages des murs qui reflètent la lumière intérieure ne permettaient plus de voir dehors au travers. Alors, un soir où Moka avait eu la force de venir en moto après les champs pour dormir sur une chaise durant le cinéma, quelques jeunes du village ont entrepris de siphonner le carburant de sa moto. Le village étant fort étalé dans l'espace, il est impossible pour Moka de rentrer à Mba avec une moto en panne sèche. La moto étant garée à moins de cinq mètres de lui, le bruit suspect troubla son sommeil et attira son attention. Il prit un jeune en flagrant délit et mis un point d'honneur à ce que justice soit faite en insistant sur la constante impunité qui règne au village, incriminant spécifiquement *l'entente* qu'il décrit comme l'obligation pesante de pardonner. Moka n'était donc vraiment pas un homme ordinaire, certainement pas du genre à dire qu'il faut toujours pardonner comme il est de coutume. Pour lui, c'en était trop. Le jeune fut donc mis en cellule lorsque Moka l'emmena au commissariat grâce à cette même moto.

Le lendemain ou le surlendemain, alors que je tentais de comprendre son geste inhabituel et qu'il maudissait cette tradition du pardon forcé qu'il associe au désordre social et à l'impunité, il me dit néanmoins que si, le jeune me choisissait comme intermédiaire pour lui demander pardon. Alors seulement il pourrait revenir sur sa décision. Je pense que c'était une manière pour lui de témoigner de l'importance qu'il me donne. Il m'offrait par ailleurs l'opportunité d'endetter fortement quelqu'un sans qu'il ne m'en coute beaucoup. Il se trouve que ce jeune était un des rares au village à avoir une moto, et qu'il m'avait presque toujours fait faux bon lorsque je lui demandais ses services. Cela me handicapait lourdement pour enquêter dans un village trop vaste que pour s'y déplacer à pied.

L'enclavement était au point où il m'est arrivé de rester presque une semaine entière à attendre au carrefour qu'un véhicule passe et puisse me ramener dans un autre village moins enclavé d'où était originaire ma compagne. De là, je saluerais ma belle-famille dans le plus grand secret afin de ne pas attirer la convoitise sur ceux-ci. Après avoir salué ma belle-famille, je montais ensuite sur une autre moto, avec mon sac à dos et souvent un autre passager. Celle-ci m'amènerait à une gare routière d'où je trouvais un taxi bondé qui m'emmenait jusqu'à une autre gare routière, puis jusqu'à celle de Yaoundé, d'où je prenais le taxi puis éventuellement une dernière moto. Nous étions d'autant plus loin de tout que les déplacements ne sont pas à la portée de toutes les bourses. La pauvreté rend ainsi les distances encore plus longues au-delà de l'inconfort, des risques (on est souvent plusieurs sur une même moto) et de l'attente.

Inspect l'accomplit

La maison d'Inspect donnait sur le principal carrefour de Kumba, là où déambulaient parfois les camions vers l'usine. C'est un homme bègue de puissante carrure ayant bénéficié d'une retraite précoce après une carrière à la gendarmerie. Il passait ses journées assis devant chez lui entouré d'une aura d'accomplissement qui rayonnait tellement qu'on en oubliait de voir qu'il ne portait bien souvent qu'un slip ou un short délavé trouvé par endroit. Il criait alors parfois son bonheur aux passants. Je l'entendais alors au loin me saluer et crier « *Je suis heureux ! Je suis chez moi et je suis heureux!* » Il était alors plus que tentant d'aller chercher deux bières tièdes afin de profiter un peu de cette aura sans avoir besoin de parler davantage. Il était heureux d'avoir la santé, d'être de retour chez lui après une carrière loin de son village, de toucher une retraite, mais aussi d'avoir vieilli, ce qui l'avait libéré de l'étouffante tentation des femmes qui l'avait parfois poussé à se dilapider par le passé. Il affirmait donc être libéré du désir et des contraintes qui vont avec. Sa femme et ses enfants vivaient dans une ville lointaine, là où Inspect avait servi. Rien ne semblait

lui manquer, que du contraire, il était indéfiniment plongé dans ce moment de soulagement tant attendu.

C'était parfois à ce moment-là, assis sur son balcon non loin de « l'arbre du réseau » qui était le seul point pour capter du réseau, que passait une camionnette surchargée de passagers. Le temps de bondir pour faire signe au chauffeur de s'arrêter, sans ramasser ma chaise tombée à l'occasion, et il était déjà trop tard. Le seul véhicule depuis des heures, voir des jours était parti… Ma bière était toujours tiède à côté d'Inspect, et un repas m'attendrait toujours au soir de retour chez Monsieur Propre chez qui je vivais dans une maisonnette en planche à l'orée des bois. Là encore, Propre et moi partagions le même lit, comme si le Cameroun tout entier voyait mon intimité d'un mauvais œil. En face de chez nous se trouvait l'ancienne maison familiale en ruine. D'année en année, les planches s'affaissaient légèrement sans jamais disparaître, à l'image des tombes elles aussi lentement effacées par la pluie, le vent et le temps de l'oubli.

Monsieur Propre

J'ai d'abord cru que ce sobriquet de monsieur Propre était une allusion à la marque de produit nettoyant en raison de sa carrure, toujours rasé de près y compris les cheveux, avec un large sourire fait de dents blanches. Mais en réalité, c'est parce qu'il vit seul en ayant la quarantaine, commence et termine toutes ses journées sans exception par un rituel particulièrement méticuleux de rangement et de nettoyage. Tous les matins nous passions le balai et remettions chaque objet à sa place comme s'il fallait être capable de retrouver chacun d'eux par simple habitude même dans une obscurité totale. Une fois la maison en ordre, c'est vêtu d'une serviette et d'un baluchon de vêtements sales de la veille que nous allions nous laver au marigot en passant par chez son père adoptif qui vit dans la grande maison à une trentaine de mètres.

Sa mère biologique vivait à la capitale depuis son jeune âge tandis que son père avait pris la poudre d'escampette après l'avoir « enceinté. » Celui que Monsieur Propre nomme couramment son père est en fait son oncle maternel. Celle que toute la maisonnée nommait Maman était donc sa tante. Ce dernier est notable, âgé, mais inébranlable travailleur ayant fait carrière dans les taxis en ville avant de revenir aux champs pour ses vieux jours, mais cette fois dans une grande maison en dur avec télévision, salle à manger et chambre de passage. Cela fait donc fort longtemps que les jeunes du village tentent de se faire en ville ou ailleurs avant de parfois revenir d'où ils sont partis.

De là nous saluions maman qui déjà, sous le hangar, préparait la pâte de manioc qu'elle allait ensuite emballer dans des feuilles toute la journée durant. Elle nous rappelait alors toujours de

remplir des seaux et des bassines en allant nous baigner afin de lui ramener de l'eau pour la cuisine, pour boire et nous laver, mais surtout pour faire tremper le manioc. Les larges bassines colorées disposées autour de la maison suffisaient rarement à récupérer l'eau de pluie qui s'écoulait des toits en tôle sans gouttière. Il fallait dès lors descendre à la rivière chercher des dizaines de litres afin de ramollir et fermenter le tubercule avant d'en faire une pâte qui allait être emballée dans des feuilles sous forme de petits bâtonnets exportés en ville. Les bâtons de manioc, ou leur variante plus délicate nommée myondo, étaient notre spécialité. L'art du bâton réside en l'homogénéité de sa consistance entre la pâte et la gélatine tout en évitant de contenir des taches blanches restées plus dures, car très riche en amidon. À 100 francs le bâton (0,15 euro), ils étaient dans tous mes repas en ville. La pâte devait être préparée dans un demi-baril chauffé au feu de bois, puis traitée, séparée en petit paquet soigneusement enroulé une à une dans des feuilles serrées avec une fibre d'écorce. Alors que maman nous indiquait les bassines à porter au marigot en allant nous laver, nous cueillions un citron vert avec lequel nous allions nous frotter sous les bras après avoir pris notre bain, histoire de sentir bon. Nous le lancions quelquefois par terre sur le sentier du marigot afin de le rendre plus tendre. Il nous fallait dix minutes de marches en contrebas d'une pente raide et glissante traversée à tout petit pas, car nous n'étions armés que d'une serviette, de linge sale dans un sceau et de bassines encore vides, ainsi que de nos « babouches. » Arrivé près du marigot qui marque un large coude dans la rivière peu profonde, M. Propre se mettait à chanter et à crier afin de demander s'il y avait des femmes ou des hommes en train de prendre le bain. Si des femmes répondaient, nous attendions qu'elles quittent ce coin de rivière avant de nous engager plus avant. Si nous ne venions pas nous laver, nous leur demandions si elles veulent bien se cacher le temps de notre passage vers les champs situés de l'autre côté. Bain, lessive, éventuellement vérification des pièges à collet alentour, toilette en contrebas dans la rivière, nous terminions dans un autre petit bassin d'eau presque stagnante filtrée par les feuilles mortes et dans lequel nous agitions soigneusement la surface sans remuer la vase avant de puiser l'eau et de remonter. Ce sont tous ces petits rituels qui donnaient à Monsieur Propre son sobriquet. Il était toujours propre, ne travaillait presque jamais aux champs et rangeait méticuleusement son habitation. Tandis qu'en me voyant maigre dans ma serviette, il ne tarda pas à me baptiser « Petit Jésus. »

Le Messie ordinaire

Ce sobriquet aussi complice et moqueur que le sien était une allusion à mon premier séjour au village. Alors que tout un chacun se réunissait pour me rencontrer et exposer leurs tracas au sujet de la transaction foncière de 2.500 ha, sur la gouvernance locale ou encore de l'obscurantisme ambiant, j'avais été perçu comme celui qui allait être capable de tout changer pour un mieux.

Comme si j'allais porter le développement du village à bout de bras grâce à des (super) pouvoirs qui exagèrent largement les atouts dont je dispose effectivement. On me croyait capable d'ouvrir toutes les portes, de guider chaque doléance à bon port et d'assurer les changements attendus par chacun. Chaque groupe d'intérêt stratégique voyait en moi un allié de poids tandis que j'étais une sérieuse menace pour ceux qui tiraient justement profit de l'état actuel des choses. Bien que cette vision me paraisse largement exagérée, chacun tentait de m'instrumentaliser à ses fins. Le messie était ce fantasme du puissant allié capable de nouer des alliances avec les dirigeants de la plantation, de refondre l'espace public et politique afin de donner un nouveau départ à la communauté.

Deux voies s'offrent alors à moi, ou à tout chercheur ou consultant dans cette situation d'incarner un trop plein d'espoir. Soit je laisse croire (ou alimente carrément la croyance) pour tirer profit de ce fantasme sachant que c'est finalement la principale motivation de mes informateurs à me parler. Je nourris alors un torrent de données qui, toute naïveté mise à part, est bien souvent des instrumentalisations de ma personne dans des rapports de forces et pour des enjeux qui restent silencieux, car ils ne sauraient faire effet en étant dévoilés. Étant conscient de cet état de fait, j'instaure ce faisant une relation de ruse réciproque. Ne sachant pas toujours faire autrement, il m'est arrivé de tirer parti de ces instrumentalisations en jouant les idiots afin de laisser l'autre dévoiler son jeu.

Soit, je désamorce le processus quitte à me retrouver dans une posture d'inutilité relative aux yeux des villageois, les groupes d'intérêt stratégique ne sachant plus très bien comment m'utiliser puisque je résiste à toute prise de parti. Les données se tariraient alors inévitablement pour faire place à un quotidien sans rapport évident avec mes enquêtes.

Deux éléments m'ont fait opter pour cette seconde tendance.

Pour une raison personnelle d'abord. C'est pour ne pas décevoir que j'ai refusé d'incarner un espoir démesuré. Je désirais aussi sortir de ma « prison dorée » qui ne cessait de se rebâtir autour de moi où que j'aille. Imaginer que je sois ce Blanc puissant draineur d'espoir, c'était réinstaurer sans fin cette asymétrie que je tentais de fuir. C'était l'ivresse de se croire important, la posture du corbeau qui croit le flagorné renard, l'illusion naïve qu'on peut changer le monde au-delà de notre mesure. Dans un langage religieux fort utile au village, celui qui tire profit de cette situation consciemment alimentée à l'excès est un faux prophète comme annoncé dans l'apocalypse, celui qui s'offre du prestige en drainant l'espoir pour alimenter son intérêt personnel au prix d'un funeste destin qui précipite la fin des temps. J'avais besoin d'expérimenter autre chose

que d'être à nouveau dans la peau du consultant, du développeur ou du patron par procuration afin d'investiguer d'autres fragments de réel que ceux qui se donnent à voir à ces derniers. Il me fallait changer radicalement de posture pour changer les mises en scène à ma disposition en libérant un nouvel espace relationnel. Ce changement de posture est un changement de perspective indispensable à l'ensemble de ma démarche. Cette option est néanmoins très risquée puisque je sape alors la principale motivation de mes informateurs à me parler.

Le deuxième facteur me faisant opter pour ce choix est tout simplement que j'en avais les ressources institutionnelles, temporelles et matérielles. Le développeur ou le consultant n'a par définition pas le temps ni la possibilité d'opter aussi radicalement pour ce choix. Le premier n'a pas le temps de saper sa source d'information pour se retrouver à errer des mois ou des années durant dans une morne routine sans savoir ce qui va en advenir tandis que le second est par essence porteur de changement. J'envisageais donc ce choix comme une opportunité unique de posture qui me permettrait d'entrevoir quelque fragment d'humain qui serait une valeur ajoutée pour toutes mes investigations futures.

Je pris alors à cœur de clarifier mon rôle aussi souvent que possible en ce sens. J'annonçais que j'étais tout au plus capable de rendre quelques services à ma hauteur, mon sujet d'investigation était clair et explicite, ainsi que ma volonté de comprendre chacun sans prendre parti. J'étais là pour mener mes recherches que je clarifiais aussi souvent que possible tout en suscitant un débat sur le sujet afin de confronter mes données et mes interprétations tout en restituant le plus possible au quotidien – et non lors d'une cérémonie finale à la manière d'une défense de thèse en quête de reconnaissance ou de validation de la part des populations locales. Celles-ci ne faisaient pas sens pour moi, car elle aurait été gagnée d'avance. Inviter des personnes prestigieuses sur place ne fait que rétablir le rapport de ruse et de soumission spontanée duquel je cherche à sortir, et laisse d'autant moins de place à la critique que l'assise communautaire force au consensus, ce qui est justement le sujet de ce travail. Enfin, du point de vue académique, la valeur ajoutée de cette recherche n'a aucun intérêt pour mes informateurs bien plus au fait que moi de leurs propres réalités.

Je ne prétends pas que la seule ou la meilleure manière de mener une enquête soit de se dissoudre dans le quotidien villageois. Loin de là. Cela pose même de sérieux problèmes : adopter le mode de vie des plus démunis de la planète est très dangereux pour la santé, éprouvant pour le moral, peu efficace sur la quantité de données pertinentes produite pour répondre à une question précise en une durée impartie ; les résultats sont très peu prévisibles ; les protocoles bricolés au fur

et à mesure en raison des inattendus ou des contraintes logistiques et matérielles conditionnent le processus ; la gestion des émotions devient déterminante et rend le processus parfois trop subjectif ; on trouve surtout des réponses à des questions non posées ; la pertinence des données ne se réalise bien souvent qu'après coup, etc. Cette méthode ne se prête tout simplement pas à certaines contraintes ni à certaines questions, et inversement. C'est la nature des questions ou des réponses attendues qui définit le protocole d'investigation adapté. Enfin, je ne dirais pas non plus que ces éléments caractérisent la méthode inductive qui s'opposerait radicalement à la l'hypothético-déduction. Tout ce que je propose est relativement reproductible et procède par hypothèse empirique suivie de diverses tentatives de falsification et peut être critiqué. Cela ne dépend donc pas purement d'une expérience subjective dont je rends compte et que le lecteur ne peut qu'acter. Simplement, j'ai bien souvent obtenu des réponses à des questions non posées qu'il restait alors à formuler, reposer, tester et tenter de la falsifier en guettant les événements qu'on ne peut pas provoquer, faute de « laboratoire. » Opter pour cette dissolution est un risque que j'estime avoir porté certains fruits. Autrement je n'aurais sans doute jamais pu percevoir que le paradoxe du « oui-non » et de la renégociation permanente qui caractérise la transaction foncière agro-industrielle comme reflet de la gouvernance villageoise qui s'applique déjà par ailleurs à une multitude d'autres aspects du vivre ensemble à Kumba comme ailleurs. Je n'aurais jamais pu restituer aussi précisément le point de vue des acteurs dans leurs significations et leurs rapports de forces en grande partie indicibles. Je serais très probablement tombé dans le piège de traduire ce qu'on attend de moi dans une relation rusée, c'est-à-dire prendre part à mon insu dans un rapport de force dont les enjeux ne peuvent être formulés, peut-être même me sentir devenir leur porte-parole puisque cela m'a souvent été demandé.

Cette posture fut acceptée et rendue explicite devant la notabilité et les habitants présents à une réunion ayant comme objectif de clarifier ce que je pourrais apporter ou non au village. Kumba cessa alors pour un temps de devenir un lieu d'expérimentation pour devenir un lieu de vie sans que je ne sois accaparé par les uns ou les autres, ni même qu'on ne me désigne encore par ma couleur de peau ou que des attroupements se forment à mon arrivée. Cette désexotisation mutuelle est rapidement devenue ennuyeuse. Nous voilà assis ou trainant lentement les pieds entre deux salutations comme tout le monde en dehors des heures de travail champêtre auxquelles je ne participais presque pas. Je n'avais plus de matière à enquêter. Mes notes se faisaient de plus en plus rares. Je devins une part de décors dans un village qui ressemble à certaines œuvres cinématographiques modernes où une image fixe est en fait une animation très lente qui incarne

l'immuabilité ou la discrétion du changement[108]. Année après année, il ne se passait presque rien tandis que tout devenait prévisible. Les événements majeurs ou les changements tenaient en quelque ligne tandis que la pertinence des données récoltées n'allait jamais de soi. Les entretiens devenaient répétitifs au point où je ne prenais presque plus note tellement les réponses étaient d'abord redondantes, puis prévisibles. Les enregistrements s'accumulaient sans qu'il soit encore possible de les traiter individuellement, car, au fond, les entretiens avaient fait place à de banales conversations. Overdose de données dont la pertinence restait indéterminée. Je voulais faire une anthropologie de l'événement là où il ne se passait désespérément rien. Durant ces longues journées d'ennui, j'ai souvent envisagé que je m'étais exclu en refusant d'être le Messie et condamnant par là mes propres efforts de recherche.

Là encore, je me trompais. Je n'étais pas totalement sorti des rapports de forces propices à la ruse, mais ils avaient au moins désamorcé les plus agressives. Il m'est arrivé d'en jouer moi-même en connaissance de cause. Lorsque des agents de développement sont venus au village pour nous proposer un projet agricole qui consistait en une aide technique et financière, je fus convié à cette réunion sans savoir de quoi il s'agissait. On me présenta à ces agents comme étant le président d'honneur du comité de développement de Kumba qui, dans les faits, était une structure à l'état d'ambition plongée dans un profond coma. C'est en cette qualité improvisée que je participai à donner du crédit à ce comité fictif qu'il était nécessaire d'afficher pour entendre la proposition de ces développeurs. Certaines ruses reposant sur des non-dits devenaient ainsi des allants de soi. Aussi, respecter le non-dit était parfois signe de pudeur envers mon interlocuteur. Je savais, mon interlocuteur savait que je savais, tandis qu'il fallait habiller un peu la vérité pour la rendre plus digne. Dire d'emblée qu'« *On a besoin de toi pour te faire passer pour le président d'honneur d'un comité dont nous avons honte d'admettre qu'il n'est pas fonctionnel* » n'était plus nécessaire. Si au départ j'étais plutôt une aide ponctuelle, pour rédiger un document par exemple, certains se mirent à me demander conseil et par-là aussi à m'informer. Comment organiser un entretien avec le directeur de l'entreprise et quoi négocier avec lui, comment concurrencer des réseaux en lien avec l'entreprise pour acquérir des parts de marcher, comment organiser une campagne électorale et avec quel message, quels sont les risques de telle ou telle alliance, comment améliorer les relations entre les jeunes et la chefferie, etc., sont autant de sujets pour lesquels quelque un ont pu me consulter.

[108] D'après un commentaire d'Hélène que je remercie ici pour sa juste description.

Tentatives de représenter le bien commun

Le Groupe d'Initiative Commune de Monsieur Moka

Il y a plusieurs organes villageois de ce type qui luttent pour le développement ou la chose commune. L'entreprise de monsieur Moka bénéficie d'un statut particulier (celui de G.I.C.[109] exonéré d'impôt, me dit-on), mais n'est en rien une organisation de développement ni une coopérative, mais une pure entreprise imbriquée dans un tissu familial aux pratiques largement informelles. La confusion entre une entreprise et un organe philanthropique ou de développement est par ailleurs fréquente dans mes enquêtes: les entreprises drainent le développement ou en sont la marque tandis qu'elles sont appelées à combler les vides laissés par l'État. De ce fait, elles sont parfois considérées comme des sociétés dont le développement est la finalité. C'en est au point où certains agents de la Plantation voisine ressentent le besoin de rappeler qu'ils ne sont pas un organisme de développement, mais bien une entreprise dont la finalité est le profit. Toutefois, l'intérêt public d'une entreprise est bien le développement et, si ce n'est pas sa vocation, cela reste l'effet souhaité qui légitime sa présence. Par ailleurs, l'accumulation des uns offre un certain intérêt puisque ce sont les lieux à partir desquels peut se déployer le partage et des tentatives de politiques publiques locales. Cela crée toujours une tension entre accumulation et dilapidation que j'ai décrite comme le « roi sacrifié » ou « tuer la poule aux œufs d'or » en début de travail.

Moka gère cette tension en appliquant la politique de la poche vide couplée à une distance par rapport au reste du village. Autrement dit, il vit loin et réinvestis immédiatement toutes ses liquidités afin de garder une maîtrise sur ce qu'il peut partager et réinvestir.

Le comité des jeunes

Le comité des jeunes, un autre organe villageois censé promouvoir le développement en donnant la voie aux jeunes, est quant à lui en totale errance. De nombreux jeunes s'en disent le président, il n'y a ni véritable structure, ni fonds, ni stratégie de communication, ni même action concrète. Le comité des jeunes se rassemble rarement et ponctuellement lorsqu'ils se sentent concernés ou menacés tandis que nombreux sont ceux qui s'en disent porte-parole ou président pour se donner de l'importance. Cette structure est une coquille vide qui se remplit sous le coup d'un événement. C'est comme si une université par exemple, ne dispensait jamais le moindre cours durant l'année, mais existait à l'état latent pour permettre ponctuellement à un leader charismatique de s'en proclamer recteur afin de rassembler quelques jeunes autour d'un enjeu ponctuel ayant un vague rapport avec l'éducation. Le charisme du leader fait tout, et de manière

[109] Groupe d'Initiative Commune, ici une coopérative agricole. C'est un statut au même titre qu'ASBL, SPRL ou S.A.

éphémère, tandis que les titres semblent vides de sens. Toute forme de continuité dans une nomination et de mission quelconque attire la suspicion et s'effondre de ce fait sous le coup de rumeurs qui exposent les leaders préférant dès lors bien souvent jeter l'éponge.

Reste néanmoins que partout où j'ai été, quel que soit le village ou le pays, la distinction entre Jeune et Vieux est structurante. Les Vieux (le terme est plutôt flatteur que péjoratif) incarnent une forme de pouvoir. Non seulement leur présence en politique à l'échelle nationale est souvent pointée du doigt, mais ils sont aussi bien souvent littéralement les détenteurs des histoires et des accords passés aussi bien que d'une obscure magie tantôt crainte, tantôt mal perçue par une partie croissante de la population. Ils ont, au village, une véritable influence sur le cours des conflits comme nous avons pu le voir en Guinée où leurs témoignages sont vitaux dans un univers sans écriture (ou avec une écriture aussi plastique que celle que nous avons observée). Toutefois, les Vieux sont aussi l'incarnation du pouvoir en place et de l'échec social et économique à sécuriser et émanciper. Ce sont non seulement bien souvent les détenteurs d'un pouvoir jugé responsable de divers maux, mais encore ceux qui ont échoué à réaliser une ambition de prospérité. Le monde actuel est l'héritage qu'ils lèguent littéralement aux Jeunes qui, dès lors, veulent se vivre comme une force de changement politique, social et économique. Ne pas reproduire la vie de ses parents est ici l'objectif le plus banal qui soit. La figure du Vieux est donc ambivalente tandis que presque tous les villages où j'ai été se dotent d'un comité des Jeunes qui se rêve capable de tout bouleverser. En ceci la dichotomie Jeune/Vieux est structurante.

La fédération des riverains de plantations industrielles

Cette logique de coque vide qui se remplit ponctuellement sous l'effet d'enjeux urgents se répète lorsqu'un réseau européen tente de fédérer les riverains des plantations industrielles afin d'organiser un réseau d'opposition aux plantations industrielles. Au village, cela provoque des débats sans fin pour l'attribution des postes. Ce débat prend largement le dessus sur toute discussion autour de la mission. Celle-ci est ensuite suivie de rumeur, de suspicion, d'accusation et de démissions ainsi que de gros problèmes de ressources humaines puisque la compétence des uns ou des autres ne peut dès lors pas facilement se fixer durablement à une tâche. Propre fit partie de ce réseau pendant un temps, comme d'autres, avant de démissionner. Les rivalités internes entre leaders de différents villages avaient pris le dessus sur la mission commune du réseau ayant à charge d'unir tous les riverains qui, du reste, n'entretiennent aucune sorte de lien entre eux. Pendant plus d'un an, le village accueillit un militant camerounais payé à plein temps par cette organisation qui, curieusement, se dit alors porter la voie d'une initiative locale pourtant entièrement créée par des militants étrangers. L'homme se battait pour sensibiliser, fédérer et

organiser des réunions. Il passait des journées entières à aller chez les uns et chez les autres pour sensibiliser et rassembler. Néanmoins, la communauté avec laquelle il voulait compter n'avait de cesse de se dérober. Les membres de ce réseau que j'ai connus sont par ailleurs très imperméables à l'idéologie marxiste et environnementale défendue par l'ONG dès lors obligée de reformuler son discours au travers d'enjeux plus concrets qu'une domination capitaliste transnationale dangereuse pour la biodiversité. Cette reformulation était du ressort de l'activiste local ayant à charge de créer du sens entre une ONG lointaine d'une part, et des significations et enjeux locaux d'autre part. Ceux que j'ai connus comprenaient tout naturellement l'initiative à travers le prisme de leurs propres enjeux et régimes de sens. L'action qui pouvait en résulter était alors une sorte de bricolage malentendant qui suffisait à fournir un matériel aux traducteurs professionnels à la manière de ce qui a été vu précédemment. Du point de vue local, ce qui faisait sens était une rivalité avec la chefferie pour la gestion des communs. Ce n'était pas l'exclusion ou le départ de l'opérateur industriel qui faisait sens, que du contraire. Personne ne souhaite le départ de la Plantation. Il fallait au contraire l'inclure toujours davantage, mais dans une relation qui ne donnerait plus le monopole au Chef jugé incapable de faire vivre le bien commun sensé dériver de cette relation privilégiée avec l'opérateur économique.

À la fin de mes enquêtes, deux personnes au village relayaient ce réseau avant d'y participer eux-mêmes en tant que membre puis de porte-parole de leur communauté au sein de cette opposition. L'un démissionna, l'autre mourra après avoir été pris dans des rivalités entre villages pour être représenté. Ce réseau créé par une ONG extérieure ne trouva alors plus d'encrage sur place.

Cette difficulté à se représenter au travers de porte-parole est la conséquence d'une crise de la confiance et de la légitimité qui s'abat sur tout type de représentation. Tout représentant ou porte-parole doit inévitablement négocier avec ce manque de confiance tandis qu'il n'existe pas non plus d'espace apaisé pour exprimer la rancœur ou le conflit. Ce déficit chronique de confiance donne à la Jeunesse une tout autre pertinence en politique : l'espoir de faire autrement, la perspective d'une seconde chance pour les dirigeants. Il va de soi que derrière cet espoir un peu naïf, voire cet argument de campagne, un jeune devra toutefois affronter les mêmes contraintes, pressions, limites et incitations qu'un aîné…

Cette difficulté à se représenter est véritablement catastrophique pour les communautés concernées qui peinent à le faire auprès d'acteurs ou de groupes d'acteurs extérieurs. Cela bride l'efficacité du réseau d'opposition à l'exploitation agro-industrielle, mais aussi la faculté de l'opérateur économique de dialoguer avec ces communautés puisqu'il n'y a pas de représentant

véritablement légitime pour ce faire, bien que la chefferie soit toute désignée tant légalement que coutumièrement. « *On ne peut quand même pas tous les inviter en même temps autour d'une table gigantesque* » n'est une phrase que j'ai eu à entendre régulièrement venant des organisateurs de réunion de l'opérateur industriel parfois conscient de fréquents décalages entre la voix du Chef et celle de ceux qu'il représente. J'ai fréquemment rapporté aux responsables de plantation que leurs entrevues avec les leaders locaux, particulièrement les chefs, étaient sujets aux rumeurs les plus folles au village, celles-ci incarnant la méfiance envers leurs propres leaders soupçonnés d'être de mèche avec l'industrie. Je me suis parfois permis d'interférer de la sorte lorsqu'il me semblait évident que c'était faire valoir l'intérêt de tous (y compris des chefs systématiquement accusés avec qui je m'entretenais de ce problème). Il fut dès lors convenu que les chefs devraient venir en compagnie de deux notables en qualité de témoins afin d'assurer la transparence et la confiance lors de ces entretiens souvent banals, mais vécus au village comme une sorte de complot. Ces garants furent à leur tour accusé de complicité par les villageois, puisque le chef choisit toujours deux de ses proches. Par ailleurs, je dois rendre compte qu'à chaque fois que j'ai tenté d'enquêter sur de petites réunions portant sur la chose commune au village, il était évident que ce que les participants en rapportaient était tellement sommaire et divergeant qu'il était difficile de ne pas se sentir manipulé. J'ai par ailleurs un atout dont ne disposent pas les villageois: j'ai la possibilité de m'inviter chez le sous-préfet, le maire ou le directeur de plantation afin de m'entretenir avec eux. Ces entretiens étaient toutefois difficiles à mener puisque je ne pouvais pas leur rapporter des faits ou des rumeurs susceptibles de m'exposer ou d'exposer certains de mes informateurs. Par ailleurs, les entretiens réguliers avec la direction de plantation ont principalement eu lieu en début d'enquête pour des raisons que je ne développerai pas ici. Le point de vue des opérateurs industriel n'a par conséquent pas été aussi représenté que je le souhaite.

Négocier avec une communauté qui tente inlassablement de se représenter sans jamais y parvenir nuit gravement aux intérêts de l'entreprise aussi bien que des communautés locales elles-mêmes. Tous les processus de fédération butent sur cette même difficulté, qu'ils soient initiés en interne, par la nécessité de négocier avec la plantation industrielle, ou encore par une organisation militante étrangère ou un organisme de développement. Ces quatre configurations organisationnelles butent sur la gouvernance de Kumba. Toute élite extérieure voulant participer au bien commun de son village d'origine peine à le faire, puisqu'il n'y a pas d'organe véritablement fonctionnel et légitime de représentation, d'investissement ou de projet. Il reste donc pour ceux-ci à participer ponctuellement sous forme de don de cahiers aux écoliers par exemple, lorsque c'est possible.

Une de nos élites extérieures prit par exemple l'initiative de faire un forage au village alors même que la construction d'un forage était une doléance portée à la plantation industrielle qui en avait déjà mis un en place. Le village étant fort étalé dans l'espace, cela n'aide que ceux qui y sont proches. Un beau jour nous vîmes des professionnels à l'œuvre près du bar de monsieur Moka construire un forage à côté de celui que nous avions déjà, sans savoir qui les avaient envoyés. Nous ignorions dans un premier temps si c'était une initiative de l'État, de l'industrie ou le don conséquent d'une élite. Au final, nous eûmes deux forages presque côte à côte, ce qui est relativement inutile, tout en demandant un troisième, notamment via l'ONG qui avait identifié le manque d'accès à l'eau comme une priorité.

Les groupements de tontines regroupant des gens ayant des revenus comparables ou un intérêt commun (comme la maternité), l'opérateur industriel, les élites extérieures et intérieures sont des groupes d'acteurs de poids pour organiser des collectes ponctuelles ayant lieu à divers événements : l'organisation d'événement, les enterrements ou la rentrée des classes. Cela se fait toujours de manière ponctuelle sans jamais se cristalliser dans une institution ou une quelconque organisation permanente faisant valoir le bien commun de manière concertée. La négociation foncière ne peut échapper à ce panorama organisationnel, qu'elle soit à usage agro-industriel ou pour un particulier. L'industrie est néanmoins légalement tenue de créer un consensus (dès lors captif des règles de consensus et de mise en scène de celui-ci) là où un particulier peut agir de manière entièrement informelle et sous les radars de tout contrôle étatique. Enfin, le particulier n'est pas tenu de s'adresser à tout Kumba. Ceux-ci font généralement un négoce directement avec le Chef.

Organisation communautaire ponctuelle

Événement sportif

L'organisation d'une rencontre de football est l'occasion de mobiliser ces différents acteurs. Celle-ci a eu lieu pendant les vacances scolaires durant lesquelles de nombreux frères et sœurs du lycée à la capitale rentrent au village renouer les liens avec la famille et aider aux champs en essayant péniblement de trouver un peu de calme et d'intimité pour réviser. Propre est le nœud idéal pour coordonner ces différents réseaux: il est porte-parole occasionnel du village ou de la jeunesse auprès de l'opérateur industriel, secrétaire de la diaspora de la capitale, membre du comité de développement, il cumule les titres et noue des réseaux stratégiques nécessaires à toute action collective. Il assure ses nombreuses fonctions sans qu'on lui demande souvent quoi que ce soit: c'est généralement lui qui se mobilise et saisit l'opportunité de son utilité publique. C'est donc lui qui contacte les élites extérieures pour leur demander un soutien afin d'organiser l'événement

sportif. Maillot, ballon, chaussures, terrain à entretenir, cérémonie à organiser avec chaises, plats et tonnelle, tout le monde met la main à la pâte pendant que les jeunes s'entraînent. Sous le hangar à la maison, l'organisation des femmes semble aller de soi. Nous préparons des mets toute la journée en retrait de tout débat politique laissé aux autres.

Un des plus importants contributeurs de l'événement est l'industrie voisine souvent sollicitée à ce type d'occasion. Propre ira jusqu'à demander aux opérateurs de téléphonie de bien vouloir participer. Mais le chef reste le chef. Tout doit passer par lui. C'est lui qui supervise tout par défaut. Non pas qu'il gère tout, il serait d'ailleurs bien incapable de tout faire seul, mais que Propre doit avoir son aval et lui donner un petit quelque chose en retour. Le chef n'est pas tant celui qui accumule les ressources – bien qu'il puisse le faire et que c'est même attendu de par ses fonctions - que celui qui a le privilège de les redistribuer. Cette redistribution serait assez récente de mémoire d'homme, car un Vieux me témoigne que « *La richesse, chaque famille se débrouillait. Il n'existe pas de richesse pour tout le village (…) il n'y avait pas de biens que le chef distribuait au village.* » Cela nous renvoie à la recomposition historique des pouvoirs de la chefferie.

Il en va pour le prestige comme pour les sponsors, c'est par le chef que les choses convergent pour se redistribuer. Nous pourrions croire que c'est là un privilège exceptionnel, mais c'est aussi ce qui l'expose plus que tout autre à la jalousie, la critique et la rancœur. C'en fait la personne la plus courtisée et la plus critiquée du village, sa position fait de lui la figure de l'ambivalence par excellence. J'ignore si c'est une illusion qu'il maintient, ni même si c'est le résultat d'une stratégie motivée par la peur de la jalousie, mais notre chef ne possède rien qui le mette au-dessus des autres. S'il « mange » autant que certains le disent, je ne vois pas quelle satisfaction matérielle il en retire à titre personnel. Il est à noter que ce constat est fort contrasté d'un village à l'autre, même si je pense que tous les chefs doivent composer avec cette dimension, chacun le fait à sa manière et n'est pas dans le même rapport de force avec sa population. Le chef du village voisin accumule quelques avantages personnels de sa position, et que cela lui vaut une intense critique de la part de villageois. Dans un autre village plus lointain encore, dans l'ethnie voisine rivale, un chef mène un train de vie bien plus élevé encore, sans que je sois en mesure de décrire la jalousie ou la frustration que cela suscite. Toutefois, lors de son intronisation officielle, il annonce sa priorité en tant que gouvernant: collecter de l'argent auprès des siens pour se bâtir un palais. Ce palais serait le symbole de leur grandeur. Ce que la foule acclame alors même que de mon point de vue, on puisse difficilement gaspiller de manière plus ostentatoire. Mes observations me laissent penser sans certitude que plus un homme est capable de drainer la richesse (ou simplement l'espoir de celle-ci), plus il semble accepter qu'il en garde une partie conséquente pour lui, agrandissant l'écart

qui le sépare dès lors du reste de la population. Le pouvoir de négociation entre celui qui donne et celui qui reçoit s'accentue en faveur du premier qui peut dès lors creuser d'autant plus profondément le gouffre qui sépare les deux parties. Tout fonctionne comme si la flagornerie et la rancœur secrète augmentaient alors en proportion de cette distance grandissante à l'image de rapports sociaux de plus en plus ambivalents qui articulent la jalousie à la flatteuse soumission intéressée.

À l'occasion de cet événement, j'étais alors bien souvent sous le hangar avec les femmes et les petits enfants. Nous préparions le manioc habituel, mais aussi les biscuits et autres mets pour l'événement. Une nouvelle frustrante se fit alors entendre: le chef avait soudainement décidé de repousser l'événement afin de permettre aux officiels d'y assister selon leur agenda. Seulement voilà, les jeunes du village considèrent que c'est leur événement ! Le match de foot, c'est leur propre célébration, le moment où tout le monde se réunis pour admirer et acclamer leurs performances sportives dans un contexte où, rappelons-le, ils sont particulièrement accablés et peu fiers d'être « resté » au village ou même, parfois, de voler la nuit. Repousser l'événement impliquait que certains joueurs ainsi que la diaspora en vacance ne pourraient plus participer, rentrée des classes oblige. Nous voilà réunis sous le hangar où les femmes se sont affairées toute la journée durant. Pour nous, l'événement nous était volé par un chef dont la priorité était d'être assis à côté d'un officiel. Tant mieux si les officiels étaient là, mais pas si c'était au prix de note présence à nous… Nous envisagions alors de boycotter notre propre coupe de football.

Quel sens cela peut-il bien avoir ? La coupe est organisée en l'honneur du chef, même si ce sont les jeunes qui sont avant tout mis en avant. C'est un échange de faveur entre la chefferie et les jeunes qui lui dédient ce match. Chacun des deux groupes, la chefferie et la jeunesse se valident mutuellement en se faisant le cadeau d'un peu de prestige et de reconnaissance. Si nous étions en colère contre le chef, jamais cette colère ne sera exprimée en dehors de notre cercle restreint. Il en va ainsi: en privé, nombreux sont ceux qui expriment beaucoup de rancœur envers notre chef, mais s'inclinent et se taisent littéralement dès que celui-ci se montre. Il faut dire que celui-ci est aussi craint pour ses pouvoirs mystiques. Ce match n'est rien d'autre que la célébration d'une possibilité de vivre ensemble malgré nos rivalités. C'est aussi l'occasion pour la chefferie d'attirer quelques invités prestigieux à qui les honneurs seront rendus dans l'espoir d'une alliance qui repose sur de bonnes relations et un endettement affectif. Raison pour laquelle il est d'ailleurs intéressant pour un opérateur industriel de participer à ce type d'événement où il sera toujours reçu en grande pompe et placé au premier rang même si quelques jours auparavant, nous-mêmes, jeunes et organisateurs blâmions ces derniers. Ceux-là mêmes qui appellent à manifester contre l'opérateur

industriel pousseront les représentants de ce dernier à se placer au premier rang lors de ce jour de fête consensuelle.

Notre colère envers le chef donna lieu à des débats enflammés d'où s'est dégagé un début de solution. Nous maintiendrons notre match comme prévu afin que nos frères et sœurs venus de la ville puissent participer et assister. C'était ça ou rien. Toutefois, affronter directement la chefferie était impensable… on risquait bien de ne pas jouer le jour prévu par le chef, ce qui le mettrait en mauvaise posture auprès des officiels prévus pour l'occasion. Un événement ainsi tombé à l'eau est une véritable honte pour la chefferie qui paraît ainsi incapable de gérer son village. Ce cas de figure qui témoigne d'un dysfonctionnement majeur au sein du village se produisit d'ailleurs le jour où le préfet est venu en visite pour recevoir un accueil médiocre. Ce fut la honte pour le village entier.

Finalement nous fîmes deux matchs et le chef assista à chacun des deux. L'un à la première date, convenue avant la rentrée des classes. Puis un second avec la chefferie et ses invités, sachant que certains jeunes ont alors dû rejoindre les bancs d'école ou retarder leur rentrée scolaire pour l'occasion. À l'occasion de ces événements, les invités sont abondamment remerciés, tout le monde entoure et s'incline symboliquement ou littéralement devant le chef, certaines jeunes filles dansent devant lui tandis qu'il témoigne de sa générosité en les « farotant[110] » lorsque celle-ci bouge avec un entrain particulier. Aucune des tensions sous-jacentes n'est palpable lors de l'événement, sauf peut-être de manière extrêmement discrète et détournée, perceptible seulement à celui qui sait déjà, à la manière de commentaires réservés aux initiés.

Ce qu'il faut comprendre ici, ce n'est pas tant les anecdotes particulières de l'organisation du match de foot que la lumière qu'elle jette sur l'organisation villageoise, le consensus et le double langage. Assister par hasard à ces événements m'a aidé à comprendre la perspective d'un directeur général de plantation dans sa relation avec les communautés locales: à la fois aimé, courtisé, convaincu de bien faire, mais aussi extrêmement méfiants, car il sait d'expérience que ces belles apparences peuvent basculer. Le directeur de la plantation souffrirait donc probablement du même aveuglement que le chef. Non pas parce que celui-ci ou celui-là serait soit imbu de sa personne, soit paranoïaque, mais bien parce qu'il reçoit des messages totalement contradictoires, tantôt courtisés, tantôt défiés. Et je ne parle pas du fait parfaitement attendu que ses décisions puissent déplaire à certains ou qu'il ne fasse pas l'unanimité. Je parle ici de l'ambivalence qui

[110] Le fartage consiste à lancer ou glisser un billet sur le danseur afin d'acclamer sa performance. Ici, on jette un petit billet sur une enfant qui agite principalement son bassin.

structure les relations sociales pour les raisons invoquées tout au long de ce travail, tel que le mode de sécurisation populaire par le bas et des mises en scène consensuelles. Un chef de village ou un directeur de plantation, comme d'autres leaders, sont l'objet d'une abondante critique par ceux-là mêmes qui par ailleurs se montrent flatteurs et reconnaissants en public lorsqu'est venu le moment du consensus sans qu'il existe d'espace de parole intermédiaire où exprimer sa rancœur sans mettre la relation à mal – et donc la sécurité qu'elle procure.

Pour rappel, représenter un opérateur industriel garantit presque toujours un accueil des plus chaleureux au village, l'objectif des villageois étant de coopter ces derniers. J'ai trop souvent été dans la posture de celui à qui il fallait s'allier à tout prix. Il n'est pas rare que les directeurs de plantation soient invités à devenir eux-mêmes notables des communautés avec lesquelles des accords sont passés. Alliance et contestation s'expriment donc d'une manière qui peut paraître paradoxale en raison des chemins qu'emprunte l'expression de la rancœur ou de la reconnaissance. Cette gestion particulière du conflit donne fréquemment à l'accusé l'impression d'être particulièrement aimé et mis en valeur par ses accusateurs jusqu'à ce que ceux-ci aient l'air d'avoir soudainement retourné leurs vestes. Un gouffre sépare ainsi l'expérience vécue lorsqu'on est soi-même membre dirigeant d'une plantation industrielle d'une part, et l'image que nous renvoient certains témoignages indirects ou articles de presse d'autre part. Ce phénomène ne distingue pas le chef du big men ou du représentant de plantation industrielle. Tout le monde peut en faire l'expérience à son échelle. Simplement, dans le travail qui nous concerne, cette ambiguïté participe à structurer le marché latifundiaire, tant dans les alliances nouées entre opérateurs économiques que dans les modes de contestation et de renégociation. Je tente de le montrer comment cette cooptation et ces modes de contestations font sens du point de vue villageois.

Il faut toutefois garder en réserve que si je tente d'éclairer le « ni-oui-ni-non » propre à cette relation sociofoncière en montrant qu'elle n'a rien d'unique et fait sens du point de vue des communautés locales, toute contestation envers un opérateur industriel n'entre pas forcément dans cette catégorie. Un tragique incident, par exemple, peut susciter de la colère spontanée et généralisée sans qu'il s'agisse d'une déclinaison de ruse. La contestation n'a dès lors pas, sur le coup, ce parfum contradictoire et insaisissable, mais plutôt celui d'une colère brute qui s'enracine dans une profonde frustration.

Reste que cette double coupe de football témoigne de la friction entre la chefferie et les jeunes. C'est une double coupe pour un double langage.

Mais encore, Propre était sous les feux de la critique pour avoir participé à l'organisation. C'est lui qui a réuni les plus gros sponsors et était accusé comme toujours à cette occasion, de ne pas avoir tout déclaré. Son travail était toutefois conséquent et les déplacements avancés sur fond propres; or se rendre en ville est bien souvent pénible et couteux. Il fallait d'abord rédiger des lettres, ce qui n'est pas évident sans informatique ni maîtrise du français administratif. Pour grande partie de ces documents destinés aux acteurs externe comme l'industrie, je servais de scribe. Ce rôle de scribe était pour moi l'occasion de débattre du fond et de m'assurer de bien reformuler et de bien clarifier les demandes ainsi adressées. Il fallait ensuite s'assurer que le document arrive à bon port, se déplacer en ville sur fond propre, ainsi que recueillir tous les documents comptable pour garantir de la transparence dans le cas de sponsors, mais aussi assurer certains achats comme les maillots avec l'argent des sponsors puis leur garantir un suivi. Toute preuve écrite peut être désignée comme fausse aux yeux du méfiant, et tout le monde étant méfiant, Propre était accusé d'avoir « mangé sa part. »

Il est en fait inconcevable qu'il en soit autrement. Ce type d'accusation ne vise pas particulièrement Monsieur Propre, mais tous ceux qui parviennent à rassembler quelque chose au nom du bien commun. En se battant pour « ses jeunes, » Propre s'exposait à la jalousie et en tirait une certaine amertume. Dans ces nombreux combats pour le village, il avait aussi pris l'habitude d'être secrétaire ou responsable de la communication sans jamais assumer de rôle de premier plan, sachant que cette position était dangereuse. Et à chaque fois, l'espoir et la fierté alternaient avec l'amertume et la remise en question. Plus d'une fois, sous le coup de la déception ou de la colère pour récolter des ennuis en rendant service, il a pensé à laisser tomber son combat pour quitter le village et reprendre un job en ville…

Nous voyons donc les rumeurs et les accusations comme différents symptômes générés par cette configuration politique qui accorde une place structurante au secret, à la captation et à la redistribution de la rente. Ces symptômes apparaissent à l'identique dans l'organisation d'événements par la plantation industrielle. La Plantation ayant installé la première ligne électrique au village, ce fut un moment qualifié d'historique par les riverains concernés. Moment où le village « *reçoit la lumière* » et sort des ténèbres. Ça n'a peut-être l'air de rien pour celui qui a trop vécu avec le courant que pour réaliser ce que serait le monde sans… La route, puis l'électricité qui suit, offrent la possibilité de conserver des aliments au frigo, de communiquer avec le monde grâce au téléphone, de s'affranchir des distances et des océans grâce au téléphone, de réorganiser progressivement les rôles de chacun dans le ménage grâce au gain de temps ainsi qu'aux nouvelles tâches, et donc, finalement, de se penser et de se vivre autrement. Pour marquer le coup, la

Plantation participe à organiser une fête villageoise. Et là encore, « *Quand la Plantation a donné du courant, on a fait une fête. Tout ce que la Plantation nous donne, on n'est pas au courant. C'est le chef seul qui gère. Personne ne sait ce que la Plantation donne pour cette fête par exemple. Donc il y a mécontentement dans la gérance du village.* »

Ce mécontentement impacte négativement la perception de l'entreprise ainsi que sa politique de bon voisinage. Ce qui inhibe rétrospectivement l'incitation d'un opérateur industriel à ce type d'action pourtant largement acclamée, étant donné que les retombées en termes d'image et de bon voisinage sont ainsi minimisées. L'amnésie stratégique largement relayée par les traducteurs professionnels minimise encore bien davantage l'impact de telles actions sur l'image de l'entreprise. Eux aussi ont intérêt à « oublier, » à passer la complexité de la situation sous silence et à ne valoriser qu'un seul point de vue à la faveur d'un gigantesque biais de sélection et de confirmation.

La politique de l'entreprise semble ainsi « digérée » par les communautés locales. Il n'est dès lors pas possible de décrire la relation entre l'entreprise et ses riverains, dans la perspective de ces derniers, sans l'ancrer dans leur propre production du politique… D'où ma stratégie narrative.

Boire la taxe

En sa qualité parmi d'autres de représentant des Jeunes (ce rôle n'étant pas vraiment fixé à un individu de manière permanente quoiqu'on en dise au village), Propre avait aussi à charge de garantir la taxation des camions qui empruntaient la route menant à un petit fleuve. Cette route était entre autres nécessaire à la contrebande des produits agricoles et forestiers qui pouvaient dès lors échapper vers la ville par voie fluviale sans taxe ni contrôle. Bois, charbon, et trafic d'huile étaient alors taxés par le village plutôt que par les représentants de l'État ou ceux de la plantation. Un vieil homme aveugle à l'ouïe fine habitant en bout de route avait à charge de récolter la taxe. Il n'y avait pas vraiment de barrière physique, et le vieil homme n'était pas capable d'identifier qui que ce soit puisqu'il était aveugle… mais il entendait les camions passer, et ceux-ci savaient qu'il fallait payer. Pour les transporteurs liés aux filières de charbon, d'huile et de bois, ne pas se plier à ce protocole revenait à voler le village et s'attirer l'hostilité, voire à bloquer leurs activités. Ainsi les diverses exploitations informelles ou clandestines participent à la caisse commune en plus de la rétribution versée à l'ayant droit du territoire ainsi exploité. On est de nouveau sur un paterne assez similaire à celui des transactions foncières à usage agro-industriel.

Mais comme nous l'avons mentionné, il règne un climat de méfiance qui déclencha la présente série d'événements. Les camions furent bloqués par quelque jeune en colère qui exigeait eux aussi d'être payés. Ceux-ci estimaient que la taxe déjà existante ne leur profitait pas vraiment.

Les transporteurs ainsi bloqués et mécontents de devoir payer deux fois pour leur passage ont alors tiré la sonnette d'alarme. La dispute fut portée à la chefferie puis dans le salon de Monsieur Propre sans jamais qu'il n'y ait de véritable assise commune. Un groupe en colère rebondissait de l'un à l'autre en quête de quelqu'un de suffisamment charismatique que pour régler leur différend. Ce n'est pas qu'un responsable doive trouver une solution, mais que serait responsable celui qui trouverait une solution... Les jeunes contestataires se disent exclus des avantages tirés de ces payements censés servir à bâtir l'église. Propre étant trésorier (parmi le cumul de ses fonctions), il est accusé de ne pas déclarer certain payement. Autrement dit, il est accusé d'avoir « mangé sa part. »

Celui-ci, bien conscient des problèmes de transparence, se désole de la situation. Autrefois, il organisait des réunions afin de rendre des comptes. Comme il est de coutume à ce genre de réunion, il faut nourrir les participants pour les attirer. Une réunion sans nourriture est une réunion sans participants. L'essentiel de l'argent était alors littéralement bu et mangé sans qu'il reste grand-chose pour le projet de l'église dont les murs en parpaing plafonnaient à un mètre du sol. Propre aurait alors décidé de garder un cahier de compte que tout le monde pourrait consulter, sachant que le passage de ces camions ainsi que leur nombre est vérifiables par chacun. Reste qu'il est impossible de prouver sa vertu à celui qui se montre trop méfiant. Le petit groupe de manifestants, dégouté par la gestion de la taxe perçue comme opaque et malhonnête, a alors exigé aux transporteurs de leur fournir des casiers de bière.

En payant en casier de bière, la taxe est ainsi bue et partagée dans l'immédiat. Le résultat n'est finalement pas très différent de celui obtenu en assurant la transparence de la démarche… Ainsi fut bue la taxe par un attroupement en colère auquel se sont joints d'autres badauds attirés par la soif. Une fois de plus, Propre en tire une certaine amertume. Ses efforts attirent la suspicion à son égard tandis que les murs de l'église ne montèrent que lentement au fil des ans, et qu'il ne soit pas possible de prouver ni sa culpabilité ni son innocence. L'église était en construction avant ma première arrivée, à peine plus haute lors de mon dernier départ.

Là encore, la suite d'événement est assez similaire aux aléas entre riverains et industrie. Le chauffeur de camion aura l'impression parfois agaçante, de son point de vue, de devoir payer plusieurs fois ses taxes. L'opérateur industriel aussi : il paye à l'État, puis les communautés locales avec lesquelles il doit négocier. Si celles-ci ne s'entendent pas entre elles, il se retrouve parfois bloqué exactement comme ce camion, et doit renégocier quelque chose. Du point de vue des Jeunes, le ressentiment est aussi assez similaire: l'impression de se faire entuber par sa propre élite

ou n'importe quel leader envers qui il semble impossible d'avoir confiance. Ce ressentiment ne demande qu'à s'exprimer sous forme de colère déstructurée, car sans représentant, ni revendications concertées.

Quant à Propre, son amertume est commune à la plupart de ceux qui se sont heurtés à un quelconque leadership. Qu'il s'agisse du sous-préfet, de Monsieur Propre, du chef ou du chef supérieur ou encore de l'une ou l'autre élite extérieure, tous m'ont témoigné leur amertume lorsqu'ils ont tenté de mener un combat pour le bien commun. Chacun peut témoigner d'avoir tenté de bien faire ou de changer les choses avant de se retrouver soi-même accusé.

Reste que la dispute pour la taxe informelle liée au trafic était sur le point de dégénérer en bagarre à tout moment. Il ne s'agissait pas d'une organisation dissidente au sein du comité des jeunes, mais bien d'un petit groupe improvisé agissant sur le coup de la colère suscitée par une rumeur infalsifiable qui se superpose à une longue frustration. Ne pas avoir proactivement garanti ma transparence, le motif de ma démarche ainsi que ma neutralité étant consciente de certaines tensions au village aurait certainement pu, à ce moment-là, me mettre en danger. Or, j'ai pu aller et venir, assister à tout sans jamais être pris à partie. Ça criait, se bousculait et se menaçait devant moi, sachant de qui j'étais l'allié ou l'inconnu, sans jamais m'atteindre même si parfois, ma présence plus régulière auprès des uns suscitait la jalousie ou la critique des autres.

Parole privée et publique

La chefferie se dit soutenir le développement, mais souffre aussi d'un manque de légitimité tandis que ses actions sont toujours entachées de suspicions. Le comité de développement à proprement parler est quant à lui aussi en errance. Il est pratiquement indistinct du « comité des jeunes » (qui ne désigne que les jeunes, mais ne possède aucune structure propre) et ne parviens pas à attribuer les postes ni à formuler un projet concret. Il a été dissout par la chefferie avec laquelle il entretient une relation ambivalente de complémentarité et de rivalité. Toutes ces organisations sont des coquilles vides qui cherchent à se réaliser autour d'enjeux ponctuels sans jamais y parvenir tant les rivalités et le manque de confiance tisse les rapports entre habitants de Kumba. J'étais donc président d'honneur d'un comité dont les membres avaient été triés sur le volet pour participer à cette réunion improvisée avec des agents de développement agricoles qui exigeaient une montagne de contrepartie et d'outils de suivi technique nous ayant totalement démotivés. J'étais par ailleurs fréquemment nommé « notable d'honneur » par certains jeunes non sans humour. J'avais donc basculé de l'autre côté de la ruse sans pour autant en être totalement émancipé puisqu'elle reste une modalité aigre-douce de lien social qui n'épargne personne. J'étais

du reste devenu relativement comme tout le monde : cloué sur place, assommé par une chaleur étouffante, profitant des bons moments d'un quotidien répétitif, fréquemment malade, mais surtout incapable de percer les mystères d'une gouvernance locale qui semble tirer sa plus grande force de sa capacité à se dérober de tous et de nouer des complicités secrètes. Cela conditionne la parole et la mise en scène : une complicité secrète peut être dite en privé, mais jamais en public. On assiste donc à des révélations privées, des accusations privées, et un consensus de façade en public.

Monsieur Non

Monsieur Non était un homme âgé, notable de la chefferie et secrétaire de la chefferie supérieure. Il avait une belle exploitation familiale dont une jeune plantation de palmier de type PF qui empiétait sur le terrain de football ainsi rétrécit de quelques mètres sur tout son pourtour. Il démissionna de sa fonction de secrétaire à la chefferie supérieure, simplement pour avoir « *posé trop de questions* » au sujet des transactions foncières. D'après lui, il voulait comprendre l'histoire de chacune des grandes transactions voyant l'émergence des plantations industrielles. Il se serait alors fait mal voir et, critiquant aussi la gestion de la transaction des 2.500ha, il aurait alors claqué la porte parce qu'on lui aurait trop souvent dit de se mêler de ses affaires. C'est là sa version. Il semblerait que les affaires communautaires soient opaques même pour le secrétaire de la chefferie supérieure, et que celui-ci se voit menacé lorsqu'il tente de tirer les choses au clair en initiant un travail d'enquête. C'est ainsi qu'il raconte son histoire. À son poste se trouve désormais un beau-frère de Monsieur Propre.

Monsieur Non en avait alors conclu qu'à une lointaine époque, leur chef aurait accepté de céder une première partie conséquente de leur territoire contre un bœuf et un fusil. Mon problème est que je ne peux accorder aucun crédit historique aux divers témoignages puisqu'aujourd'hui encore le récit de la communauté est produit sous la contrainte de besoins stratégiques tels que l'oubli et la ruse qui pousse à produire un « roman noir » plutôt qu'un état des lieux même assez vague. Nous avons identifié plusieurs facteurs qui agissent de concert pour la production de tels récits: le besoin stratégique d'oublier, une gouvernance par complicité qui ne peut révéler son agenda ou ses accords secrets, le besoin de motiver l'interlocuteur à prendre part à un conflit qui n'ose dire son nom, etc. À défaut de pouvoir juger de la véracité de ce récit, on peut néanmoins en tirer deux constats. Premièrement, c'est ainsi que l'orateur narre l'histoire de sa communauté. Deuxièmement, cela nous renseigne sur l'état émotionnel de celui qui entend le récit, qu'il s'agisse de moi ou d'un jeune Kumba. Celui qui entend ce récit ressent généralement de l'exaspération envers une élite locale prédatrice ou incompétente, ainsi que vers une entreprise qui tire profit de cette faiblesse.

Prise d'otage et justice à coups de fouet ?

Les exemples actuels de romans noirs ne sont pas ce qui manque. Ceci constitue un premier exemple de production de récit dont j'ai trop de raisons de douter.

Durant l'un de mes séjours par exemple, un village voisin aurait bloqué des camions agricoles et pris un chauffeur en otage afin de forcer des négociations. On me décrit alors que les autorités sont intervenues en force. Les gendarmes sont descendus sur place avec le sous-préfet et auraient allongé des jeunes sur la chaussée afin de les fouetter publiquement pour mettre un terme au soulèvement. Tout de suite, celui qui entend ce récit est choqué tandis qu'il est tentant d'imaginer une synergie entre les forces de l'ordre faisant un usage excessif de la violence d'une part, et l'entreprise voulant s'imposer d'autre part. Sans même s'en rendre compte, celui qui entend reconstruit ainsi les zones manquantes comme pour combler son ignorance tant à propos des faits que des motivations des forces de l'ordre. Des hypothèses implicites se forment ainsi pour faire sens à notre insu. Celles-ci seront finalement autant de points de départ de rumeur.

Sur place, le président des jeunes que je rencontrai à l'écart afin de lui permettre de s'exprimer plus librement me raconta une histoire parfaitement opposée: les autorités sont venues et le sous-préfet leur a parlé « *comme un père*, » expliquant comment manifester leur désaccord sans en arriver à de telles extrémités. Le sous-préfet se pose ainsi en arbitre de la relation entre l'opérateur industriel et les communautés locales.

Qui croire ? Comment savoir ? Comment enquêter sans devenir paranoïaque face à l'évidence que l'un ou l'autre me ment ? Dois-je m'entretenir avec chacun tout en étant dans une suspicion généralisée ? Je ne vois pas l'intérêt d'autant de violence de la part de forces de l'ordre même si je ne doute pas qu'elle puisse avoir lieu dans d'autres contextes. Par contre, je connais bien l'intérêt de certains informateurs à me faire venir et se mettre en scène en produisant de tels récits susceptibles de me « motiver » à prendre part pour eux.

Je me dois de rendre compte du profond malaise que suscite en moi l'empathie avec des personnes subissant de telles souffrances, alors même que par expérience et professionnalisme, je ne peux simplement pas « croire » tout ce qu'on me dit. Empathie et incrédulité sont difficiles à ménager ensemble.

Exécution ou règlement de comptes

Un second exemple de récit noir concerne la mort d'un jeune du village, tué par un gardien de la plantation. Gardien et jeunes se livrent régulièrement la nuit à des courses-poursuites en plantation. Un premier récit au village raconté par un de ces jeunes qui vole les noix dit qu'un gardien aurait tué un de ses amis avant de faire disparaître son corps dans la rivière. Le récit est d'une violence sans appel. Bien plus, alors que lui et moi étions devenus plus proches et que je

cherchais à en savoir plus sur cet événement, le jeune me raconta que le voleur était un de ses amis alors en prison à la capitale. Il aurait réussi à s'évader, et serait revenu au village pour se cacher et vivre du vol de noix. Ce faisant, il avait une relation avec une femme qui n'était autre que l'épouse du gardien accusé de l'avoir tué. Derrière le récit du jeune qui lutte pour survivre au péril de sa vie se cache celle d'un récidiviste pris dans un règlement de compte tout ce qu'il y a de plus personnel. Tout ce que je sais, au fond, c'est qu'un jeune a probablement disparu. Et encore, ce n'est même pas sûr. Après tout, dans le village de plantation d'où est originaire ma compagne, une rumeur dit de moi que je l'ai kidnappé pour l'emmener en France. En réalité, nous avions simplement emménagé dans un studio à la capitale notamment, car notre relation n'était pas possible sur place, pas plus que son avenir.

La prudence, voire la méfiance d'une part, et l'empathie de l'autre, ne font pas bon ménage, d'où la gêne que je ressens dans de telles circonstances. Ma prudence est alors motivée par la nécessité professionnelle de vérifier les faits et croiser les témoignages. L'empathie s'impose non pas uniquement comme un outil de compréhension, mais aussi comme un élan naturel qui me pousse à prendre parti, voire à souffrir avec l'autre lorsque l'empathie devient morbide. Si je prends parti, je ne serai plus capable de décrire la complexité d'un phénomène social et des légitimités qui s'y affrontent, mais la cohérence d'un seul point de vue au détriment des autres. Pire encore, l'empathie est sœur de naïveté.

Jeux d'empathie et d'ignorance

S'il est nécessaire d'ancrer sa perspective et que l'empathie est un bon outil à cette fin ; il ne l'est pas, en revanche, de le faire au détriment de toute interprétation contradictoire. Pire encore, l'incapacité de vérifier ou de pouvoir m'appuyer sur des « faits » me plonge dans un état d'ignorance assumée qui se traduit par de l'incertitude. Celle-ci laisse les données en suspens pour les recombiner et les réinterpréter selon différentes configurations qui génèrent ainsi un nombre exponentiel d'hypothèses et d'interprétations. Non seulement cet état d'ignorance pousse à ne rien conclure, mais se traduit par le besoin de croire. La méfiance encourage visiblement la croyance. Croire une version de l'histoire plutôt qu'une autre lorsqu'on n'a finalement peu de choses pour trancher permet de fixer les faits dans des schémas explicatifs qui viendraient calmer cet état de crise intérieure en procurant une vision cohérente du monde. Tous les conflits étudiés procurent ces sensations à divers degrés. On est alors tenté de poursuivre les éléments concordants et de se lancer dans une suite sans fin de biais de confirmation, accumulant ainsi les hypothèses et les données concordantes qui rassurent l'angoisse suscitée par le doute. Les biais de confirmation sont rassurants en ceci qu'ils tranchent cet état de gêne, d'indécision, ce conflit intérieur alimenté par

des empathies multiples et l'incertitude . Parler devient alors presque une urgence morale là où il n'y avait que du silence et de l'indécision.

L'introspection me rendant conscient de ce conflit intérieur, j'ai décidé de procéder autrement. D'abord, je vous rends compte de ces émois ayant pu influencer ma production de données. Ensuite, je me suis maintenu dans l'incrédulité au prix d'un tiraillement intérieur. Puis, j'ai cherché quelles conclusions tirer à partir de cette posture ambivalente ou, autrement dit, ouverte à des empathies contradictoires tandis que s'entretient une lutte avec moi-même afin de ne pas me laisser aller à la facilité de croire.

Lorsque les faits me sont inaccessibles, il me reste donc bien souvent à analyser la production et la malléabilité des rumeurs et des récits – comme mentionné dès les premières enquêtes. Les récits dont j'ai pu vérifier quelques petites bribes sont bien souvent des « récits noirs » toujours très malléables plutôt que des récits historiques, parfois même à propos d'événements actuels.

Quoi qu'il en soit, Monsieur Non était comme tout le monde ignorant de l'histoire foncière de son propre territoire. Il avait donc décidé de tirer les choses au clair et avait démissionné écœuré en rencontrant une résistance de ceux-là mêmes pour qui il travaillait à la chefferie supérieure. L'interprétation du refus manifesté par les autorités face à ses questions semble s'imposer telle une évidence: les autorités locales dilapident le patrimoine foncier depuis plusieurs générations via des accords secrets ou des tromperies. De là, celles-ci s'enrichissent tandis que la population voit son territoire mal négocié rétrécir au fil des ans, jusqu'au moment où ces nouvelles frontières encore lointaines viendraient heurter puis étouffer le besoin d'expansion des villageois. C'est du moins ainsi qu'il est tentant d'interpréter les choses depuis le village…

La colère de Monsieur Non plaçait cet aîné dans la position d'un jeune, c'est-à-dire victime des secrets des « Vieux. » Il était résolu à dire « Non, » réputé pour son intransigeance et ses qualités morales. Cela plaçait Monsieur Non en bonne position pour relancer le comité de développement, car il aurait à la fois l'appui des jeunes tout en ayant un pied dans la notabilité et le privilège de l'âge. Il était le chainon manquant et digne de confiance permettant de lier ces groupes qui se regardent en chiens de faïence.

Notre petit groupe des cinq finit par le convaincre de s'adonner à cet ambitieux projet.

Trafic de noix en deçà de l'opposition politique

Kumba, ce havre de paix frisant l'ennui, se révèle traversé de tensions sourdes qui se cachent derrière l'apparente bonne humeur et la lassitude pâteuse du quotidien. Je fus touché par ces tensions de plein fouet, pour les mêmes raisons que celles qui faisaient de moi un notable

d'honneur. Je prenais soin de certains informateurs desquels je suis devenu proche. Ensemble, nous étions un groupe de cinq : Moka, Propre, Non, Inspect et moi. Pour ma part, j'étais plutôt sympathisant que militant. Il y en avait d'autres biens sûrs, mais ceux-ci formaient un noyau dur.

Avec nous il y avait notamment un jeune avec qui je m'étais lié d'amitié alors que je tentais d'enquêter sur les réseaux de contrebande de noix. Cela avait suscité une forte méfiance et une possible hostilité de la part de certains Jeunes qui, au début, pouvaient me suspecter d'être un espion ou un agent de la plantation. J'ai alors rassuré mes interlocuteurs à charge de me présenter les « voleurs » afin d'entendre leur vision des choses. C'est leur besoin de reconnaissance et d'être entendu qui, je crois, m'aura permis de rencontrer quelque un d'entre eux dont un de leur leader en phase de décrochage. Celui-ci était en effet amoureux de la sœur de Propre qui lui avait averti de ne pas vouloir d'un homme gagnant malhonnêtement sa vie. Il semblait vouloir se laver de sa mauvaise réputation. Il ne parvint jamais à faire tandis que la sœur de Propre tomba rapidement enceinte d'un camarade de classe.

Les voleurs ont la réputation de flamber leur argent mal-acquis, ce qui les contraint à échouer dans des bars avant de répéter leurs opérations risquées de vol organisé jusqu'à la prison, une reconversion en simple paysan ou une tentative de migration urbaine. Le bar est par ailleurs le lieu de leur reconnaissance tant désirée: on y boit de la bière, ce qui est une boisson luxueuse[111], et on attire les belles femmes autrement inaccessibles qui, pour leur part, en font parfois commerce. Le directeur de la plantation, lui, me dit essayer d'identifier ces jeunes pour leur donner du travail en priorité. L'objectif étant de leur faire quitter la délinquance en leur donnant une situation stable.

Dans ces circonstances, offrir une bière, c'est s'acheter de la reconnaissance. On se sent être quelqu'un, car on donne et on est envié. Certaines bandes organisées reviennent à la campagne selon les saisons et n'ont à mon sens jamais menacé de vol les villageois eux-mêmes bien que ce problème est fréquent autour d'autres plantations où les villages sont plus divers et peuplé, voyant le vol agricole devenir un problème autant pour l'industrie que pour les communautés locales en proie à des bandes itinérantes aussi bien qu'à leurs propres voisins.

Mon avis est que le vol de produit agricole est un secret de polichinelle qui nous concerne tous plus ou moins directement au village. Cela fait honte tout en trouvant à se justifier par le fait qu'au fond, il n'y a pas beaucoup d'opportunité enviable ou simplement jugée digne aux yeux de ceux pour qui l'accès à la consommation (et à la sécurité qu'elle offre) est une question de dignité. Le manque de légitimité de l'opérateur industriel est aussi un moyen de justifier le vol qui, de par

[111] En arrondissant à titre de comparaison, une bouteille de 70 cl vendue en bar coute 3 euros. Pour celui qui a un revenu de 100 euros par mois, c'est comme si vous gagniez 2.000 euros et achetiez votre boisson à 60 euros pièce !

la dilapidation des revenus ainsi acquis, ne semble pas émanciper qui que ce soit. Un célèbre voleur de la région est d'ailleurs connu pour avoir fait différemment des autres en investissant l'argent ainsi amassé dans son avenir et son éducation. Il aurait ainsi réussi à devenir employé de bureau pour la plantation qu'il a lui-même dépouillée des années durant! Reste que le vol est mal vu, mais toléré faute d'avenir décent, accessible par voie honnête, mais aussi un peu par culture du pardon, et parfois enfin par complicité.

Il m'est arrivé de m'entretenir avec certains jeunes voleurs révoltés devenant violents rien qu'à expliquer leur situation désespérée, menaçant alors de découper à coup de machette tous ceux qui les empêcheraient de pratiquer leur activité vitale. Ils passent des nuits à parcourir les routes, s'introduire dans les concessions, accumuler le butin en espérant ne pas se faire voir, qu'ils ramènent ensuite au village. Ils ne cueillent pas les fruits, mais s'attaquent aux petits tas accumulés par les ouvriers agricoles durant la journée. Parfois, ces derniers sont de mèches en donnant des informations contre une part de revenus. Les jeunes bandits doivent ensuite vendre leur marchandise, parfois à l'usine de la plantation qui rachète les productions locales, ou passer par les presses locales pour produire l'huile exportée ensuite par véhicule ou par la rivière. C'est toujours de l'huile extraite qui est ainsi exportée, jamais les noix elles-mêmes, puisque ce serait beaucoup plus lourd et volumineux à transporter. Arrivés en ville avec nos bidons d'huile, nous avions alors à négocier avec des mamans grossistes qui rachètent l'huile pour les savonneries ou les marchés.

Lors d'un de ces trajets en véhicule alors que j'étais à bord, nous devions traverser une partie de la plantation. À l'entrée de la concession de trouve un poste de gardiennage à qui nous payons tout simplement une taxe en fonction du nombre de bidons transporté. Notre chauffeur étant un proche du gardien en question, nous n'avons pas dû payer pour cette fois. Si l'accès aux presses est stratégique, ce n'est pas la seule nécessité pour ce commerce illicite. Voler en plantation demande aussi d'avoir des motos pour le transport. Or, celles-ci sont rares au village, couteuses à l'achat, et facilement saisies par les forces de l'ordre. Fréquemment, le soir, des jeunes à moto venaient chez nous demander des bâches. J'ai toujours pensé que si nous réprouvions le vol, nous en étions aussi peut-être complices. Avoir un contact auprès de l'industrie était aussi un atout : un chef de secteur parent ou des ouvriers complices sont un plus, me dit-on. Certains ouvriers agricoles seraient bien souvent de mèche ou ont leur propre réseau de vol. Enfin, au village, entre les motos, le carburant, les presses, l'argent ainsi écoulé à l'épicerie ou sous forme d'aide ou de prêts… nombreux sont ceux qui ont un lieu plus ou moins direct avec cette activité. Voilà pourquoi c'est un secret de polichinelle.

Les jeunes qui s'adonnent à ces activités ne participent pas explicitement à l'espace public. Ils sont mécontents, se sentent acculés, mais n'ont aucun projet pour le village – du moins pas en tant que voleur, mais bien en tant que jeune. Ce n'est donc pas une catégorie pertinente pour mes enquêtes, bien que ceux-ci fassent partie de l'écosystème plantation/communautés locales.

Notre groupe de cinq n'étions pas les seuls à tenter de faire du commun, mais formions un noyau dur et récurrent de changement social. Pour ma part, je l'étais par association, mais n'ai jamais pris part à une quelconque lutte si ce n'est un apaisement entre les parties prenantes. Mes comparses ne rejetaient pas le chef ni le principe de chefferie en tant que tel, mais bien sa manière de gouverner, de nous rejeter des affaires communes tout en se faisant abuser par quelques sournois notables dont je devais me méfier par-dessus tout compte tenu de ma position de « messie » ou de « notable d'honneur. » Jafar, par exemple, souvent décrit comme le complice du chef, n'aura tout bonnement jamais croisé ma route. Nous naviguions tant bien que mal, chacun à notre manière, pour éviter tout conflit et ne jamais faire d'ombre à qui que ce soit, surtout pas au chef qui eut à se méfier de moi à certaines périodes où il s'est montré menaçant alors qu'avoir son aval était indispensable à mon travail.

Le filtre de vérité et les menaces

Après l'Église, il m'accusa par exemple de lui avoir fait boire un filtre de vérité afin de le faire parler sans inhibition ni retenue. Cela témoigne probablement de sa méfiance envers le fait que je fasse parler les gens, et qu'il n'ignore pas être souvent pointé du doigt. Il m'accusa par ailleurs de lui avoir fait de l'ombre et de vouloir le remplacer lorsque j'ai initié une courte prière pour nous rassembler avant de nous séparer après un événement. Il me menaça alors, parfois ivre, de me faire disparaître ou de m'envoyer la galle d'un simple geste. Ma santé dépendait de son bon vouloir. Ma réaction fut simplement de le rassurer dans ma démarche et de ma soumission à son autorité, en garantissant plus de transparence et de déférence. J'ai fréquemment dû le rassurer sur le fait que je n'étais pas dupe des accusations qui lui étaient faites, sachant qu'il n'ignore pas la méfiance généralisée. N'ayant aucun ressentiment à son égard et respectant effectivement son autorité, ces démarches ne m'ont jamais mise en porte à faux avec moi-même même si je me surprenais parfois, finalement, à jouer parfois le même double jeu que mes comparses. J'ai par ailleurs toujours pensé que c'était un homme bon faisant de son mieux, mais dépassé par le monde et les pressions qui s'exercent sur lui de toute part. Il est âgé, pauvre même dans les standards du village, peu lettré, et certainement pas toujours à même d'assumer tout ce qui est attendu de lui notamment sur le plan administratif. J'ignore s'il craint de perdre sa place, mais force est de constater qu'il prend assez au sérieux qu'on puisse lui faire un tout petit peu d'ombre.

Il règne, mais ne gouverne pas vraiment (Eraly, 2015). Ce qu'il est accusé d'avoir fait – tirer parti de son lien privilégié auprès de l'industrie grâce à son rôle légal de porte-parole pour faire profiter ses proches ; n'est finalement pas différente de ce que n'importe qui fait (ou est accusé de faire) dans ce contexte où la solidarité est vécue comme de la corruption lorsqu'on en est soi-même exclu. De plus, je n'ai réellement aucun élément me permettant d'affirmer que ces soupçons soient fondés : j'évolue ici comme tout le monde au village dans un régime de rumeur infalsifiable et d'enquête labyrinthique aux pistes aussi sinueuses que nombreuses tant les accusations sont diverses et variées. La transaction foncière cristallise autant de ces tensions.

Derrière l'ennui et les ruses ostentatoires se trouvait quelque chose de bien plus impalpable et pourtant omniprésent : la place structurante du secret et de la rumeur dans l'espace public. La chose commune sans cesse invoquée restait concrètement inexistante. Le bien commun ou le développement restait un opérateur symbolique qui ne savait prendre corps, captif qu'il était des rancœurs sourdes et des complicités interpersonnelles indispensables à notre survie et à notre entente, ou captif de nos réseaux de redistribution interpersonnels dont dépend notre survie tout en étant menacée par d'autres types de redistributions concurrentes.

Parole intime et publique : se faire entuber et pardonner

Tout ça ne sortirait pas le jeune voleur de carburant de sa cellule ni ne le réconcilierait avec Monsieur Moka fermement décidé à ce que tout travail mérite salaire, et que tout crime mérite sa peine. Reprenons donc le récit de monsieur Moka et de son siphonneur de carburant. Je souhaite faire ici le lien entre la justice au village et les imaginaires qui lui donnent sens dans un régime de contrainte des plus concrets. Nous verrons que si les études de cas sont très différentes de celles vues en Guinée, il se dégage des similitudes malgré qu'ici, la gouvernance soit extrêmement déconcentrée. Le charisme et la faculté de résoudre effectivement les problèmes priment sur le titre ou la fonction. Cela nous permet de faire petit à petit entrer la transaction foncière de 2.500ha dans les rationalités villageoises qui vont donner sens à cet événement. Par ailleurs, l'histoire du siphonneur de carburant témoigne du rapport singulier que Moka et le club des cinq entretiennent avec la parole. Leur lutte contre l'obscurantisme passe aussi par une reconfiguration du dicible et de l'indicible qui ne peut se faire que par l'aménagement d'un espace de confiance qui ne manquerait pas de menacer l'ordre établi en libérant de nouveaux espaces de paroles. Notons bien que cette parole existe déjà, mais reléguée à l'entre soi d'une conversation privée. Mes comparses avaient en commun de vouloir vider la rancœur, dire ce qui ne va pas pour faire autrement. C'est leur rapport à la parole qui les lie tous malgré leurs profils très différents.

Impossible de mener des enquêtes sans moto puisque plus de la moitié du village était physiquement inaccessible, et le jeune pris en flagrant délit de vol de gasoil dans le dos du propriétaire endormi m'avait systématiquement fait miroiter des services qu'il ne me rendait jamais. J'ai donc décidé, pour une fois, de ne pas m'en mêler et de le laisser en cellule. Reste que derrière cette bonne humeur conviviale, ces relations pleines de plaisanterie qui permettent d'habiter cette ennuyeuse monotonie, se cachent des rancœurs d'autant plus sourdes qu'elles sont tues et esquivées plutôt que véritablement résolues ni même exprimables ailleurs que dans l'intimité. En résulte un début de criminalité difficile à contenir ainsi que la formation de bandes organisées pour voler les produits agricoles de l'industrie – sans doute les seuls jeunes à avoir une moto qu'ils peuvent éventuellement louer à un chauffeur de moto-taxi en journée lorsqu'ils n'empruntent pas la moto d'un parent… Viols ou meurtres présumés se voient imposer un pardon de façade qui préserve la mise en scène conviviale du vivre ensemble sans vider la rancœur. Le silence était devenu une nécessité pour la paix sociale. Derrière ce silence étouffait la haine, les rancœurs, les jalousies ou les peines de cœur. Cette gestion particulière du conflit fait écho à la volonté des juges en Guinée de ne pas trancher en raison de la même contrainte : préserver le vivre ensemble dans une société dont la sécurité dépend de la qualité de relations interpersonnelles. Les contraintes exercées sur la justice sont celles du don sans anonymat par lequel nous nous sécurisons ou assoyons un pouvoir trop flatté. Cela incite au « mauvais compromis » qui vaut toujours mieux qu'un « bon jugement. »

À Kumba, la justice est encore bien plus décentralisée que partout ailleurs : les conflits sont renvoyés devant diverses personnes influentes, selon leur charisme et la nature de l'affaire plutôt qu'en fonction de statuts formels, et semblent rarement aller jusqu'au chef, encore moins devant la police ou la gendarmerie dont je ne vis jamais un représentant au village. La notabilité semble dépourvue de toute légitimité et il se dit que leurs réunions ne sont en fait qu'une tontine puisqu'on ne voit rien changer au village ni aucune décision sortir de leurs assises. Ces réunions censées produire de la gouvernance sont décrites comme des huis clos dont personne ne sait rien. Alors, à l'ombre de notre ignorance sur le contenu de ces réunions, nous avons tout imaginé. Nos interprétations tentent de donner sens à nos perspectives bloquées. On imagine alors que les notables se réunissaient peut-être même pour se partager quelque chose qu'ils nous avaient pris.

La magie de ceux qui nous « entubent »

Cette interprétation laisse entendre que le pouvoir s'organise par complicité secrète, celle-ci produisant le silence d'un crime partagé, suite à la distribution de quelque chose dont nous avions été dépouillés. C'est très exactement ce qui est reproché au chef et à Jafar concernant le patrimoine

foncier. Ces alliances ruinaient nos perspectives collectives d'émancipation et causaient littéralement la mort de nos nièces ou de nos neveux, de nos pères et de nos mères, de nos enfants ou de nos conjoints. Ceux-ci nous quittaient de palu, d'infection non traitée à temps, d'accident qui aurait pu être évité si le bac ou la route n'avait pas été dans un tel état, ou si les permis n'avaient pas été monnayés[112]. Autant d'événements qui pouvaient être interprétés comme des fruits d'un malchanceux hasard, mais néanmoins bien souvent vécues comme des meurtres par manipulation du destin. La malchance est ainsi pensée comme télécommandée à l'occasion de pactes secrets.

Même sans faire intervenir de magie pour expliquer certains de ces phénomènes, après tout, si le bac a coulé emportant plusieurs de nos proches, c'était parce qu'il était mal entretenu et qu'il n'y avait pas de pont (et que peu de monde ne sache nager). Le manque de moyens, la défaillance des responsables des chaussées, trahissait que les ressources qui auraient dû permettre de réparer le bac, construire les ponts et entretenir les routes avaient servi à autre chose: payer un loyer en ville, alimenter de coquettes petites hors de portée pour un honnête paysan, acheter des biens de consommation prestigieux, envoyer des proches en Europe pour former l'élite suspecte de demain, protéger les familles de ceux qui gouvernent de la sorte à notre détriment. Ce drame parmi d'autres révélait la gestion dramatique de l'espace public.

Notre[113] malheur nourrissait par alors la chance et la prospérité des responsables qui se nourrissaient de notre richesse et de notre chance ainsi perdue. Les réunions des sages n'étaient donc plus que tontine tandis que la jeunesse était appelée à fuir en ville ou partout ailleurs, à participer au vol organisé en plantation, à se tuer à la tâche dans le silence des champs, ou enfin à se risquer dans le développement qui menace cet ordre établit. Je tiens à préciser que je restitue ici une toile de fond imaginaire qui ne reflète ni mes opinions ni mes ne recouvre entièrement mes propres analyses. Pour ma part, je me dois de faire preuve d'un athéisme méthodologique, et ne crois de toute façon pas en une quelconque forme de magie.

La sorcellerie fonctionne toutefois comme une parfaite métaphore (vécue au pied de la lettre) de notre vision du monde et de notre quotidien. La richesse ou la chance ne se crée pas : elle se prend à d'autres à l'image des successions des chefferies Kumbas. L'objet symbolique du chef est arraché aux mains de celui qui le porte pour l'occasion de la cérémonie. « *Le pouvoir ne se donne*

[112] J'ai envisagé de passer mon permis au Cameroun. Demandant conseil à l'un ou à l'autre, on m'a systématiquement orienté vers des filières pour acheter son permis. Un seul de mes informateurs d'alors avait jugé nécessaire que je sache effectivement conduire pour prendre le volant tandis qu'il semblait surprenant aux autres que je veuille réellement apprendre la conduite. Ici aussi, passer son permis est pensé par le prisme de la corruption par certains, le responsable qui s'enrichit ainsi troque donc notre sécurité routière contre celle de quelques privilèges pour ceux qui bénéficient de ses faveurs.

[113] Je parle en nous, car j'ai partagé ces conditions. Les gens ainsi décédé de palu, d'accident, de « brève maladie » (terme utilisé pour désigner une maladie foudroyante), de sorcellerie, du bac, etc., étaient aussi devenus mes proches tandis ma compagne faisait entièrement partie de ce monde, et que j'étais entièrement devenus une partie prenante de cet écosystème social tandis que celui-ci façonnait mon travail aussi bien que mon quotidien. Je passe du je au nous selon la perspective à partir de laquelle je m'exprime.

pas, mais se prend », dit-on alors pour expliquer ce geste particulier feint pour l'occasion du rituel. Les différences de statut peuvent alors s'expliquer par des alliances secrètes, car complices et criminelles. Là où certains expliquent le politique par la lutte des classes, d'autres, ici, voient une lutte ésotérique tissée d'invisible mêlée à des détournements bien concrets.

La transaction foncière s'inscrit tout naturellement dans cet imaginaire de pacte obscur malgré les très nombreuses initiatives de négociation commune et de transparence mise en place par l'entreprise. Une fois de plus, doute et empathie se mêlent avec malaise aux besoins d'analyse, aux données inaccessibles, aux récits noirs et aux tactiques rusées. N'ayant pas été présent, je ne puis décrire ce qu'il s'est réellement passé. On me rapporte néanmoins, surtout en début d'enquête, qu'« *On a d'abord donné à la Plantation un protocole d'accord, et dès que la Plantation a vu que nous avions un protocole d'accord, la Plantation est venue signer un* [autre ?] *Protocole d'accord avec une poignée de personnes, les chefs et leurs petits groupes. Ils sont venus nous tromper.* » Mais encore, « *Dans les cinq minutes qui ont suivi, ils se sont déportés pour faire le protocole et on était surpris. Les gens veulent leurs biens, leurs droits !* » Ce genre de déclaration n'a eu lieu qu'en début d'enquête. Une fois que j'avais mis des mots sur les rivalités internes des Kumbas, il n'était plus nécessaire pour eux de préserver une façade unie en jouant ainsi la carte de la victime d'un mal extérieur. Il est aussi possible que ces témoignages se soient arrêtés lorsque les Kumbas ont saisi que je ne serais pas le messie qui allait apporter le changement tant attendu. Enfin, cela traduit un réel sentiment d'exclusion de toute forme de citoyenneté, de monopole du pouvoir par le secret, et ce ne sont pas les exemples qui manquent pour étayer cette vision du monde. Je pense donc que d'une part, l'entreprise n'a pas signé des accords à l'arraché en quelques minutes dans le secret – cela ne cadre ni avec les temporalités ni avec les besoins assumés de paix sociale pour l'entreprise. Mais d'autre part, les Kumbas se sentent exclus par leurs dirigeants ayant négocié ces accords.

« *Mais ce n'est pas trop la signature* [du protocole] *le problème. Lorsqu'il y a eu ces réunions, personne n'était présent. Personne n'a su ce qui se passait. Or, il y avait trois représentants de ce village : 2 notables plus le chef. – c'est des petits corrompus !* [dit l'un] – *oui, je suis d'accord* [rajoute un autre]. *Cela est bien légal, mais pas transparent et sans dialogue.* »

Il m'a moi-même fallu beaucoup de temps pour comprendre ce que pouvait signifier la transparence – pour un individu ou une entreprise - dans ce contexte d'accusation (ou de régulation réelle) de l'espace public par le secret. Ici, répondre honnêtement et sans rien cacher à celui qui demande ne suffit en rien. La prolifération de rumeurs et de témoignages contradictoires étouffera quoiqu'il arrive tout effort de transparence. La rumeur naît spontanément sous forme

d'interprétation spontanée partout où le doute, l'ignorance ou la méfiance persiste. Être transparent implique par conséquent d'énormément investir dans la communication, d'avoir une stratégie, d'être extrêmement proactif et cohérent entre ses actes et ses propos. Recevoir régulièrement les chefs pour parler d'affaires communautaires lorsque ceux-ci se manifestent, comme le fait le directeur de la Plantation, pose le même problème dans ce climat de méfiance. « *Pour l'instant, c'est le directeur général qui reçoit les chefs en tête à tête, et tout le monde les accuse de passer des accords secrets.* » Du point de vue du directeur, ces entretiens réguliers son plutôt la marque d'une extrême attention de sa part et d'un suivi presque quotidien. Toutefois, même accompagné de notables et d'officiels afin de garantir la transparence, l'opacité et la rumeur règne. « *Ce qu'il manque à nos chefs, c'est la collaboration et la transparence. Ils ne sont pas transparents et ne collaborent pas. Ils veulent pour leurs poches seuls* [alors] *que nous, le bas peuple, on meure de famine.* » « *Leur colère est profonde contre les chefs. Ils ne communiquent pas.* » L'opacité qui semble au cœur de la chose publique entache la crédibilité du chef autant que des accords qu'il signe: « *Personne ne conteste si le chef dit publiquement: j'ai vendu telle terre, cela rapporte autant autour de moi, cela rapporte autant au comité de développement. Mais si cela se passe comme des messes noires, comme les hiboux qui se voient pour parler la nuit ! Là, les gens se réveillent et les papiers sont signés. Cela provoque les soulèvements.* » Notons ici que la transaction est bien le fruit d'un très long processus de négociation multipartite, et non pas d'une conversation à huis clos. Un des notables de premier plan dans la négociation dira par exemple que « *Je suis au courant qu'au cours des négociations pour les 2000 hectares* [les surfaces mentionnées varient d'une personne à l'autre], *les jeunes pensent que les chefs ont vendu à vil prix. Or, je ne pense pas que ces négociations ont été mal faites ou qu'ils aient taxé quoi que ce soit. J'étais présent, et cela n'a pas eu lieu, à moins que cela eu lieu la nuit…* » Cette prétendue opacité soulève aussi la suspicion entre Kumba : « *Dites au président de la Plantation qu'ils ont forcé la main aux villageois. Ils ne sont pas contents, même pas un peu ! Les chefs et dirigeants sont contents parce qu'ils ont eu de l'argent. Ils ont et ce qu'ils veulent, chacun est tranquille chez lui, mais les autres sont dans les problèmes. (…) Si mon frère a eu 10.000.000 et moi rien, vous pensez que je serais content ? Avant que la Plantation ne nous tue, ils vont s'entretuer d'abord entre eux. Parce que c'est grave! Les familles n'arrivent plus à manger ! Elles sont dépassées par les évènements !* » Une fois de plus, ce type de témoignage passionné faisant allusion à la mort et à la famine n'apparaît qu'au début de l'enquête et exagère très fortement la situation du village: personne ne meure de faim à ma connaissance et, si ventre criait famine, ce n'est certainement pas à cause de cette transaction puisqu'elle ne se situe pas sur les terres exploitées par des villageois (ce que mon interlocuteur savait que j'ignorais encore).

Une autre personne impliquée dans la transaction avoue carrément avoir touché de l'argent: « *Moi, je suis de la famille de la chefferie, donc j'ai eu l'argent dans les poches. Pourtant, je n'ai pas participé, et je ne veux même pas savoir parce qu'on s'était entendu que TOUS les villageois devaient être bien.* » Je ne suis pas en mesure de confirmer qu'il s'agisse de pots-de-vin ou de n'importe quelle somme donnée par le chef. Celui-ci recevra par exemple une aide financière de l'entreprise pour obtenir un numéro fiscal lui permettant d'engager des villageois et de devenir sous-traitant. Le chef aura « perdu » cette somme… Il peut s'agir de cela, ou d'un dédommagement pour frais de déplacement. La méfiance est telle, et les accusations tellement gratuites qu'il est dur de savoir quoi que ce soit.

Enfin, comme il est impossible de s'enrichir personnellement tout en respectant le vivre ensemble façonné par le partage contraignent qui permet la sécurisation populaire, le travail excédentaire se retrouve partiellement déconnecté de l'émancipation individuelle. Moi-même ayant un bon salaire et un pied hors du Cameroun, il m'était impossible de garder pour moi. Refuser d'aider une nièce ou une voisine souffrant de fièvre typhoïde revenait parfois à la condamner à mort comme Hervé. J'étais donc moi-même tellement redevable, que je pratiquais bien souvent la politique de la poche vide.

La sorcellerie est par conséquent une interprétation cohérente de l'injustice sociale et du malheur, mais aussi de la gouvernance villageoise ou nationale perçue comme une extrapolation de la première. Ce ne sont en effet pas les exemples qui manquent pour souligner les similitudes. Sur le plan national par exemple, Monsieur Propre m'explique que la sodomie entre homosexuels est une manière de voler la chance située aux creux des reins du sodomisé. Ainsi, les jeunes ont parfois peur de postuler à un emploi sachant que leur patron tout puissant se servira alors de la sorte. Là où, en Belgique, « se faire enc*** » est une métaphore pour dire « se faire avoir », elle est ici comprise au premier degré dans un régime de signification sorcellaire. De même que les sacrifices humains qui incarnent parfaitement ce rapport à la richesse et à la chance : si laisser une nièce mourir de la typhoïde est une condition pour garder son argent, tout se passe comme si pousser un proche à la mort allait par conséquent enrichir. Les malheurs des puissants ayant des proches atteints de déformation ou simplement décédés sont donc parfois perçus comme un sacrifice humain délibéré nécessaire à leur accumulation. Il suffit pour s'en convaincre de pointer du doigt n'importe quelle tragédie ayant frappé un puissant. Ces rites sacrificiels me sont rapportés comme des actes bien souvent symboliques. On croque un fruit magique pour que la mort et la malchance s'abattent sur un être cher, plutôt que de réellement ligoter et poignarder la personne.

Ce qui peut se faire aussi, par ailleurs, notamment dans les séries de crimes et de mutilations qui affublaient le quartier de Mimboman où ma compagne se rendait à l'église. Il y avait alors, disait-on alors, des bandits qui prélevaient des parties du corps de leurs victimes afin de nourrir une contrebande d'organes ainsi vendus à des puissants désireux de préserver leurs richesses ou de l'accroitre davantage. Le cannibalisme rituel est aussi présent dans l'imaginaire collectif et sans doute bien réel dans une moindre mesure. On m'a souvent dit, étant enfant, adolescent ou jeune adulte, combien il pouvait être dangereux pour moi de marcher seul le soir tombé, surtout en période électorale où les sacrifices vont bon train. En arrivant dans un lieu inconnu, il fallait absolument être en mesure de dire qui l'ont connaît afin de ne pas être cet anonyme disparu sur l'autel du pouvoir d'un puissant. Il me paraît donc peu probable que dans ce contexte de croyance partagée personne ne passe jamais à l'acte même si c'était de manière très marginale. Nous comprenons alors que divers mouvements religieux sont perçus et interprétés dans ces rapports aux invisibles qui mettent en tension le besoin d'émancipation collective et individuelle sur fond de crise de la légitimité frappant toute forme d'accumulation. Mon propos n'est toutefois pas le religieux, mais bien de faire progressivement le lien entre des imaginaires mystico-politiques, des accusations sans fin desquels je dois tirer des interprétations, et avec la gestion des espaces publics lors de transactions foncières agro-industrielles.

En effet, comprendre les représentations kumbas du politique, c'est comprendre le régime de significations à partir desquels la transaction est interprétée. Si celle-ci n'est pas entachée de sorcellerie, les diverses rumeurs et accusations empruntent néanmoins les mêmes logiques.

La gouvernance semble réellement fonctionner par alliance secrète et complicité aux dépens d'un bien commun dur à faire émerger. Cette défiance envers le pouvoir et toute forme d'accumulation nous plonge par conséquent dans une forme de complotisme exacerbé. L'opérateur industriel n'est pas accusé de sorcellerie, mais les récits se construisent néanmoins selon la même logique. Ainsi, un beau jour, on m'annonce au village que l'entreprise aurait importé et dissimulé des armes pour alimenter Boko Haram. Les conteneurs de produits agricoles seraient ainsi, en fait, remplis d'armes. Ce qui paraît d'autant plus cohérent que les puissances étrangères – et en particulier la France - sont systématiquement accusées de toute forme de désunion nationale. Je n'y croyais pas : l'opérateur industriel n'a aucun intérêt au djihadisme, ni à se reconvertir en marchand d'armes clandestin. C'était un risque aberrant, inutilement mal veillant et contre-productif compte tenu de son activité. Toutefois, les informations qui suivirent au compte-goutte allaient toutes dans ce sens, parfois par des témoins directs ayant toute ma confiance. J'assiste alors en direct à la création d'une rumeur.

L'absence du DG à une réunion alimenta la rumeur de son arrestation. Un témoin direct me témoigna avoir assisté à l'arrestation du DG de la plantation. Le directeur aurait ensuite été vu en prenant la fuite avec son véhicule rempli jusqu'à ras bord des billets, ayant volé les caisses de l'entreprise pour fuir vers le Gabon. L'entreprise fut véritablement ennuyée de cette rumeur improbable aux proportions dangereuses de laquelle je me tenais informée tout en souriant devant ces incroyables tissus de suspicion qui prenait corps…

Ces rumeurs sont retombées aussi brutalement qu'elles étaient apparues, lorsque le directeur qu'on imaginait dans cette ubuesque course poursuite vers le Gabon à bord d'un véhicule débordant de billets de banque était présent en réunion, comme d'habitude. Il avait simplement été absent d'une réunion antérieure, son arrestation était un banal entretien avec les autorités locales, sa fuite ubuesque vers le Gabon était simplement un départ en voiture, et la rumeur aurait probablement été lancée par une maman influente en conflit avec un chef de secteur pour l'attribution de contrats de travail… La donnée « brute, » ici un départ en voiture, est directement interprétée par le témoin comme étant une fuite, puisque le sens de l'action est travaillé en amont par l'imaginaire de l'observateur. Reste que cela témoigne d'une constante méfiance généralisée qui ne s'exprime pas uniquement à travers un régime symbolique de sorcelleries, mais de toute forme de malveillance aux structures narratives et explicatives redondantes.

Vues sous ce prisme, certaines choses prennent un tout autre sens. Dans ma rue à Yaoundé se trouvait un panneau de type publicitaire ouvertement homophobe. Celui-ci dénonçait la France qui voudrait que l'homosexualité soit légalement acceptée au lieu d'être condamné, alors qu'elle est perçue comme pratique sorcellaire bien souvent indistincte du viol et de la pédophilie. Ce panneau n'est en fait pas motivé par une homophobie comparable à celle qu'on peut rencontrer en Belgique. Elle est motivée par le désir de s'émanciper de la France-Afrique qui fonctionne par pillage à l'image de la sodomie (qui est une forme de sorcellerie) qui propage l'injustice sociale en « volant » le destin d'autrui… Défendre la liberté de l'orientation sexuelle s'apparente dans ce contexte à promouvoir le pillage, l'injustice, la pédophilie, le viol, le satanisme et l'injustice sociale.

Comprendre cette logique sorcellaire me déprimait totalement, car pour moi, faire la chasse aux sorcières et aux homosexuels, aussi compréhensibles et bien motivés que ce soit dans ce contexte, ne mènerait qu'à amplifier les injustices sans rien changer aux rapports entre la France et le Cameroun ni émanciper qui que ce soit, si telle est la volonté sous-jacente. Cette logique accusatrice remet fréquemment la faute ou le destin entre les mains d'un autre qu'il faut blâmer

ou duquel il faudrait attendre plus de bienveillance. Ce n'est pas l'un de nous qui est ainsi remis en question, mais le démon qui l'habite, le sorcier, le village voisin, et ainsi de suite.

Dans cette logique profondément victimaire, un érudit camerounais m'explique par exemple l'affaire d'un violeur en série. Selon l'érudit, cette suite de crime odieux aurait été déclenchée par le fait que les vêtements d'un homme comme Marc Dutroux, le tristement célèbre violeur pédophile et assassin belge, se seraient retrouvé dans les friperies envoyées en Afrique. Le Camerounais innocent ayant acquis ce t-shirt serait ainsi imbibé du mal de son précédent propriétaire. Voici donc le criminel innocenté au détriment des fripiers. Si on croit réellement ce genre de chose, lutter contre la criminalité passe par le fait de contrôler le casier judiciaire des anciens propriétaires de t-shirt. On sent bien l'absurdité du raisonnement et la vacuité d'une telle mesure.

Si je pense ceci, c'est seulement parce que les sorciers et les homosexuels n'y sont à priori pour rien dans ma vision du monde où la magie n'existe pas et où le sexe n'est qu'une liberté intime, mais surtout parce que ce militantisme égalitariste tente de faire pression sur ces malheureux (les homosexuels) sans même toucher aux leviers de la domination qu'on leur attribue. Ce désespoir agacé de ma part faisait enfin écho à une longue série d'événements semblables dans différents pays. Cette source de désespoir trouve son archétype en Côte d'Ivoire où je fus avant la guerre civile. Tout investir dans un fétiche en temps de guerre pour se prémunir des balles ennemies était alors une pratique courante qui dilapide de précieuses ressources tout en facilitant le travail du soldat rival qui fera mouche d'autant plus facilement que sa cible se croit immunisée à la mort. J'imaginais alors fréquemment un camarade qui m'emmenait alors à la chasse, qui a ensuite été recrutée de force puis abattue durant ce conflit en 2003, mourir dans un mélange de circonstances faisant la part belle à ces oppressantes et improductives superstitions. En Guinée Forestière, les troupes armées de du Libéria venaient piller la région, me raconte-t-on, en s'immunisant des balles en mettant devant eux deux femmes nues dont le pouvoir était de renvoyer les balles à l'expéditeur, ou encore frapper son destin si celui-ci faisait feu. Voyant les sorcières, les troupes guinéennes ont pris la fuite, raconte-t-on là-bas. Jusqu'à ce qu'un homme courageux se décide à tirer à l'arme lourde sur ces sorcières.

Dissimulé dans la forêt comme pour aller à la chasse, mon camarade mourut en Côte d'Ivoire. La nouvelle me parvint plus tard en Belgique. À partir de ce jour, les « croyances » n'étaient plus à mes yeux de simples objets de curiosité susceptibles de tous se valoir entre eux. Ce n'étaient plus de simples systèmes ayant leurs propres cohérences internes susceptibles de se heurter à d'autres logiques, mais des choses bien concrètes aux lourdes conséquences. Les exemples tragiques ne manquent pas.

Les homosexuels, rosicruciens et autre franc-maçon, tireraient un pouvoir complice de par l'effet de leurs rituels secrets. Mon esprit trop étroit à la magie ne voyait là que la stigmatisation inutile qui allait au mieux ne pas renforcer la domination dont certains se disent victime. Cela reflète par ailleurs une ontologie de la prospérité que je qualifie de « somme nulle. » En effet, cette vision de la chance et de la richesse permet de survivre à condition de ne pas accumuler. Et si, publiquement, le débat paraît tendu, voire dangereux, mes positions totalement désenchantées sur la nature de la sodomie ou de l'homosexualité ne m'auront, dans l'intimité du village ou d'un entre soi bien connu, jamais valu le moindre ennui là où, publiquement, j'aurais facilement été accusé de complicité, d'espionnage ou de satanisme, voulant cacher la vérité afin de promouvoir la domination qu'elle croie dénoncer. Reste que la somme est nulle, car cette ontologie de la prospérité arrache la chance plus qu'elle ne la crée. L'accumulation n'est ici pas le fruit de création de richesse, mais de détournement et de vol.

Ces narrations sont souvent victimaires en ceci qu'elles attribuent toujours la faute sur la malintention d'un autre plutôt que sur ce qui relève notre influence. Il ne s'agit pas, ici, de nier que le destin tragique de certains puisse être le fruit de l'intervention d'un tiers, mais de souligner la difficulté de prendre son destin en main sur base de ces représentations. En ce qui concerne la transaction foncière, Kumba sera constamment en prise avec des schémas interprétatifs qui reprennent les patterns sorcellaires visant à innocenter. Ceux-ci se confronteront à la prise de conscience progressive de sa propre faute, puis de sa responsabilité, puis, enfin, d'un véritable pouvoir d'action. Sans cette prise de conscience, il est impossible aux Kumbas d'agir sur leurs destins. Deux éléments vont permettre à des personnes comme Non ou Propre de franchir le pas. Premièrement, ils vont se protéger des attaques en sorcellerie afin de se protéger. Deuxièmement, ils vont libérer leur parole et agir.

Ce schéma de la parole qui se libère ou se durcit pour devenir vectrice de norme selon les conditions d'énonciation publique ou privée, ne porte pas que sur le sexe, la sorcellerie et les sectes, mais aussi bien à propos des transactions foncières et de la corruption. De cette dernière, par exemple, on se vante parfois entre intime ou complice même si elle est fermement dénoncée en public.

La transaction foncière, les négociations et les compensations qui l'entourent seront représentées par les villageois dans de semblables systèmes symboliques: des huis clos instaurés par des complices à leurs dépens. Je décris ici le fond d'imaginaire sur lesquels les récits de la transaction prennent sens. Mes positions désenchantées sur la sorcellerie influenceront Monsieur

Propre qui m'avouera ainsi y accorder de moins en moins d'importance jusqu'à trouver qu'une prière et de l'eau de Lourdes suffiraient.

La résistance de Moka et Monsieur Propre

Moka et Monsieur Propre sont rapidement devenus des informateurs de premier plan en raison de leur combat qui passe par la rupture du silence au risque d'ouvrir un conflit latent. Lorsque j'ai commencé mes enquêtes sur la transaction foncière, je n'avais d'abord accès qu'à des informations consensuelles inaptes à expliquer les tensions pourtant visibles : grève, prise d'otage ou sabotage en passant par le mécontentement relayé par les activistes, discours qui n'est pas toujours facile de trouver sur place dans les mêmes termes. Il me fallait accéder à la parole des mécontents qui semblaient se cacher ou ne pas pouvoir s'exprimer. En fait, ils ne pouvaient le faire publiquement ou devant leurs autorités en raison des contraintes de mise en scène. Propre fut le premier à rompre ce silence. Ce faisant, certains m'ont donné des pistes pour comprendre pourquoi et comment des personnes qui se disent très satisfaites manifestent par ailleurs pour dénoncer l'accord qu'ils ont eux-mêmes signé et dont ils se disent satisfaits en d'autres circonstances.

Monsieur Propre se battait constamment et de toutes ses forces contre ce silence qui nous plongeait dans l'incapacité d'agir sur le collectif. Moka, lui, se battait contre une manière de vivre ensemble qu'il estimait promouvoir l'impunité tout comme il se battait contre le temps perdu. Quant au notable responsable de la Jeunesse, il me demanda plus d'une fois ce qu'il devrait faire pour empêcher celle-ci de se tourner aussi facilement vers la délinquance. Ce dernier n'avait par ailleurs aucune légitimité aux yeux des Jeunes, non pas à cause de son alcoolisme qu'il était facile de souligner pour mieux dénigrer l'anti-modèle que représentait l'homme, mais simplement parce qu'il était notable, donc Vieux par essence, allié de la chefferie envers laquelle les Jeunes se sentent rancuniers de murer leur avenir. Que ce soit par impuissance ou par manque de volonté, il n'avait par ailleurs aucun plan d'action pour la jeunesse.

Jamais je ne vis Moka en costume. Il sortait toujours de ses champs où il gérait ses équipes, même pour se joindre aux réunions importantes de la mairie, me dit-on. Il était toujours simple et transpirant de travail sans jamais être sale pour autant. Il pratiquait une variante de la stratégie de la poche vide qui permet d'accumuler sans jamais rien garder sur soi. Tout ce qu'il avait ou presque, il l'investissait dans sa ferme, telle une véritable fuite en avant. S'il était riche, cette fuite en avant dans les affaires ne lui donnait finalement pas beaucoup plus que n'importe qui sur le plan matériel immédiat. Pour le dire d'une manière comptable: toutes ses liquidités étaient immédiatement réinvesties pour minimiser les valeurs disponibles. Moka devait être en incapacité de prêter quoique ce soit pour continuer d'accumuler. Son bien le plus précieux était donc une

fiction que pour préserver, il fallait toujours repousser au loin à l'image de deux barres parallèles qui ne se rejoignent qu'en l'infini. Il ne pouvait quitter cet entre soi vu que sa richesse était le travail acharné d'une terre inamovible. Son infini était l'argent, mais pour le garder, il devait sans cesse repousser le moment où les rails parallèles finissent par se rejoindre. Sa manière d'accumuler était déterminée par le fait qu'il ne profiterait jamais de son argent. Alors il continuait d'avancer sans fin et sans relâche. Et comme « *le temps, c'est de l'argent,* », il fuyait en avant sans prendre le temps de s'arrêter, puisqu'à ce moment-là, il n'aurait plus d'argent… En sacrifiant toujours le premier pour avoir le second, il n'eut ni l'un ni l'autre. Car si l'argent peut bien acheter quelque chose, c'est du bon temps… Or c'est précisément ce qu'il ne pouvait s'offrir avec générosité de peur de perdre l'argent pouvant l'acheter.

C'est du moins comme ça que j'interprète sa vie. C'est une véritable tragédie, car ni le bien ni le mal ne s'imposent sur son histoire. On pourrait croire que c'est un triste destin que de courir si durement après quelque chose qui ne peut-être qu'indéfiniment reporté. Mais d'un autre côté, il n'a eu de cesse de s'accomplir par la conquête de ce qu'il désirait. Il me rappelait Sisyphe et son rocher. D'autres parviennent à accumuler et à profiter de leur argent, mais ce n'est qu'eu prix d'une rupture encore plus grande avec leur milieu d'origine.

Les élites extérieures et la politique de la rupture

Si Moka pratiquait la politique de la poche vide, un autre Kumba avait été très riche, bien plus encore, et tentait de rebâtir sa fortune. Il pratiquait, lui, la politique de la rupture du lien. Aucun Kumba n'avait jamais été aussi fortuné que lui, disait-on. Il avait autrefois travaillé en collaboration avec un Français dans le secteur pétrolier, et avait décroché plusieurs gros contrats. Il aimait nous raconter cette époque où il descendait dans les plus grands hôtels de Paris et s'achetait les vêtements les plus coûteux sur un simple coup de tête. De cette époque, il avait notamment gardé une paire de santiags qu'il ne quittait pas, ainsi que ses nattes. Si celles-ci sont communes pour les hommes d'origine africaine à l'étranger, c'est ici sujet de moquerie que de porter une chevelure de femme. L'homme s'était fait construire un manoir à l'écart du village – sur une zone où il est strictement interdit de bâtir, comme pour afficher sa supériorité. À la mort de son collègue français, les affaires ont immédiatement périclité. Aujourd'hui, il erre dans son manoir démesuré en compagnie de sa dernière épouse. Il me donnait l'impression d'être un fantôme : l'émanation de la nostalgie d'une vie passée qui hante un lieu magnifique, immense, délabré et vide.

Il s'est isolé du village, s'est entouré d'une grille et a embauché un gardien pour qu'aucun Kumba ne puisse venir le troubler. Comme d'autre ayant réussi, il se montre dur envers les siens

qu'il considère plutôt comme des opportunistes paresseux desquels il faut impérativement se couper pour réussir tandis que nous autres, au village, nous en voulions aux élites extérieures de nous avoir laissé tomber. Alors qu'il nous expliquait en quoi les Kumbas étaient des incapables, Propre et moi riions et surenchérissions avec d'autres anecdotes d'initiatives échouées. Honte, autodérision et complaisance se mélangeaient à l'opportunité d'une réussite et d'un autre regard, pas très flatteur que nous offrait l'homme riche. Il nous vantait les mérites d'arriver à l'heure aux appels d'offre, ce qui aurait fait sa fortune là où nous, nous ne saurions être riches puisque nous sommes constamment en retard. Comme nous sommes nous-mêmes régulièrement exaspérés par ces retards et les difficultés d'organisation que cela nous pose, il n'était pas difficile d'alimenter la conversation. Néanmoins, à Kumba, nous leur en voulions de se séparer de nous. C'était encore pire lorsque ceux-ci se souvenaient de notre existence uniquement lorsqu'il y avait une affaire à mener. Où étaient-ils lorsqu'il fallait engager un avocat pour l'affaire des 2.500 ha ? Où étaient-ils à la rentrée des classes lorsqu'il fallait payer les cahiers aux enfants ? Où sont-ils lorsque nous avons besoin d'un emploi ? Nous avions besoin d'eux et souffrions de leur manque de soutiens tandis que pour eux, cette distance était indispensable à préserver leur condition. Les riches existaient de par leur distance. Non pas par manque d'affection, mais comme condition de leur réussite.

Cette accusation de paresse à notre endroit témoigne quant à elle d'un rapport au temps et à l'argent totalement différent. Celui-ci n'est pas une simple vue de l'esprit ni un choix philosophique délibéré, mais l'expression existentielle de notre mode de sécurisation et de notre matérialité du quotidien… Ces deux systèmes de pensées et de vie doivent pourtant coexister et entretiennent actuellement une relation de séduction-répulsion: le riche doit se légitimer pour apaiser la rancœur à son endroit tandis que le pauvre doit trouver comment attirer le riche pour mieux s'en sortir. Nous n'avions bien souvent recours qu'à la flatterie, faute d'avoir autre chose que notre fierté à mettre en jeu (en fait si, les Kumba ont un vaste territoire à mettre en jeu !) Le risque étant de sacrifier la poule aux œufs d'or, ce que j'ai nommé le sacrifice du roi dans la première partie de ce travail. Attirer le riche pour l'obliger à tout partager ne manquera pourtant pas de le réduire à notre condition…

Il en va de même pour l'opérateur industriel : il doit légitimer son utilisation des terres en apaisant la rancœur afin de produire de la stabilité sociale et améliorer son image afin d'accumuler, tandis que les communautés locales cherchent à attirer les investisseurs et les opérateurs industriels pour bâtir leur espace public avec des centres de santé, des écoles, une infrastructure routière et électrique ou de l'emploi…

C'est Monsieur Propre qui représente les élites extérieures au village, car il est habitué aux réseaux sociaux et secrétaire de la diaspora qu'il a très bien connue puisqu'il aura grandi essentiellement à la capitale avant de revenir au village. Il tente régulièrement de les mobiliser pour diverses occasions telles que les enterrements où chacun, moi y compris, envoie ce qu'il peut.

Ce qui mit Monsieur Propre en colère, c'est lorsqu'une de ces élites extérieures vivant aux USA et se vantant sur Facebook d'avoir été présent à l'investiture d'Obama, publia un article pour dénoncer la transaction des 2.500 ha en mettant en avant la nécessité de préserver l'environnement. *« Le voilà qui fait le malin et se fait remarquer avec ce qui nous arrive à nous ici ! Mais jamais il ne nous a envoyé quoique ce soit Tom, jamais ! Qu'il vienne vivre ici s'il aime tant la nature. On se fait chier avec les moustiques, on est dans l'obscurité et on doit vivre en face des singes. C'est humiliant comme d'être un sauvage. Lui il est tranquille aux États-Unis, il se vante de son Obama et toutes ces soi-disant élites qui ne sont jamais-là nous disent ce qu'on devrait faire. C'est terrible. Ils n'ont jamais rien fait pour nous. Ils n'ont jamais bougé les petits doigts pour nous aider. »* Je dois dire que je retranscris ici de mémoire, car je ne n'enregistrais plus que rarement nos conversations quotidiennes. L'absence des élites extérieures était motif à de fréquents emportements chez lui qui tentait régulièrement de les fédérer.

À ce sentiment d'être abandonné dans une nature humiliante, il soulignait aussi fréquemment la solitude du village. On n'y croise en effet pas grand monde, et surtout toujours les mêmes. Pour certains jeunes qui cherchent à se marier et se lancer dans la vie, c'est parfois limitant. Propre est célibataire malgré son âge avancé, et considère finalement toutes les femmes du village à peu près comme des sœurs trop familières que pour être désirées. Il peut difficilement trouver une compagne en ville dans la mesure où non seulement il n'y est pas, mais qu'une femme de la ville ne va certainement pas ambitionner d'aller s'installer au village dans sa petite baraque en bois sans réseau et à l'électricité très incertaine. Il devra donc aller chercher dans un village proche, mais pas trop, histoire de ne pas avoir de relation avec l'une de ses « sœurs. » Certains de ses choix sont enfin inhibés par les croyances qu'il nourrit sur les autres ethnies ou de certains comportements. Une femme tatouée étant une prostituée, elle est forcément malhonnête… tandis que pour lui, une femme de Kribi n'est pas non plus envisageable, car trop dépensière ; une femme du Nord n'accepterait jamais de quitter sa religion musulmane ; une « pygmée » serait laid, car trop « courte, » pauvre, trop « sauvage » et emprunte d'une aura mystérieuse ; l'ethnie voisine est exclue, car rivale pour le territoire et perçue comme menteur; une bamiléké lui causerait des problèmes de sorcellerie, d'argent et trop d'oppression familiale ; et ainsi de suite. À moins d'un concours de circonstances, il lui faut donc une femme de son groupe étendu, mais d'un autre

village (car trop familière) et d'un autre lignage (car ce serait de l'inceste), ce qu'il finit par trouver. Il fit deux enfants après mon départ.

Lorsqu'une amie photographe est venue me rendre visite depuis la France jusqu'à Kumba, je me suis surpris à être aussi fasciné par elle que l'étaient souvent d'autres lorsque j'étais le premier blanc à débarquer dans un village depuis des années. Fascinante et exotique était cette occasion d'avoir un autre regard sur nous-mêmes, de s'étonner à travers elle d'un quotidien allant de soi morne et quotidien.

Une de ces élites extérieures revenait en mécène, mais très rarement. Il avait, paraît-il, construit un forage, et envisageait de monter une affaire: une pâtisserie. Monsieur Propre s'occupait alors de lui trouver un logement confortable et allait jusqu'à la ville pour lui recruter une agréable compagnie selon ses goûts. Mais la pâtisserie ne vit jamais le jour, à cause de la transaction des 2.500 hectares, me dit-on. Les terres dont cet homme avait besoin étaient justement situées sur la surface cédée à la plantation industrielle – donc très éloignée et inaccessible du village lui-même. Plus étrange encore, il aurait eu besoin de 20ha… De plus, ce n'est pas la terre qui manquait si tel était son projet. Je n'ai donc jamais cru en cette histoire. Pourquoi un vieil homme voudrait-il implanter une pâtisserie dans un village où il ne saurait écouler sa marchandise, située en pleine brousse inaccessible à ses quelques clients locaux, et sur une surface équivalente à vingt terrains de football ? Sans doute encore une histoire dont le fond de vérité ne peut être dit, et qui cherche alors vainement à se cacher derrière de faux semblants improvisés au fil de la conversation.

Un autre homme riche, qu'on appellera Bingo, avait connu un grand succès commercial au Gabon. Il revenait aussi de temps à autre pour habiter un véritable palace qu'il avait, lui aussi, construit à l'écart de tous les autres habitants et sur une zone strictement interdite à bâtir, mais fort agréable à vivre. Le palace aurait pu être un hôtel de luxe si les finitions avaient été faites. Au lieu de ça, les chambres s'enchainaient le long de couloirs sans que toutes les portes soient fixées tandis que les éviers n'étaient raccordés à rien. Y verser de l'eau revenait à s'arroser les pieds. Les fontaines étaient vides, les peintures craquelées par l'usure là où elles avaient été appliquées. La bâtisse démesurée était à la fois neuve, car en construction, et vieille, car déjà écaillée par le temps. Ces nouvelles vieilles demeures témoignent aussi de l'incapacité d'accumuler ou d'avoir recours à un prêt qui permettrait de faire tous les travaux en une fois. Ici, les grandes et les petites maisons se construisent au compte-goutte par petits versements qui s'étalent sur toute une carrière et parfois sur deux générations. Ces nouvelles vieilles maisons qui fleurissent en banlieues témoignent aussi

de la nécessité d'occuper le terrain pour pouvoir le revendiquer. On comprendra avec les observations de la périphérie de Diécké en Guinée, que laisser un terrain vacant revient souvent à le perdre au profit d'un frère, d'un oncle, d'un cousin, d'un voisin ou d'un autre.

Bingo était un homme extrêmement riche qui se déplaçait en convoi avec son comptable et divers acolytes qui lui entièrement dévoués. Nous devions nous rencontrer un matin et, après avoir passé toute la journée à l'attendre au bord de la route sans pouvoir le joindre faute de réseau, j'avais décidé d'enfiler mon pyjama pour aller me coucher. C'est là qu'il débarqua et nous emmena, Propre, la photographe et moi, presque aussi soudainement que si c'était un enlèvement, sans nous laisser le temps de nous habiller. Il était pressé, allant de salutation en salutation comme un marathon, tentant de mettre chaque rencontre à profit. L'air du véhicule était irrespirable, comme si nous transportions des bidons de pétrole ouverts. Lorsque c'en devin suffoquant et nauséeux, la photographe demanda pour ouvrir la fenêtre et l'autre homme d'affaires présent, tout juste arrivé de Dubaï, fit remarquer que c'était vraiment une bonne idée. Mon amie la photographe et moi comprîmes que nous avions été embarqués par un homme à qui personne ne dit non ni s'osait demander d'ouvrir une fenêtre alors même que nous étouffions à cause du carburant qu'il transportait négligemment pour son petit bateau de plaisance.

Voulant plaisanter de cette situation embarrassante, je demandais ironiquement si la housse posée entre les deux sièges avant et qui pointait sur nos visages ne contenait pas un fusil. Je m'attendais à une canne à pêche, mais non, c'était bien un fusil. Ce fut le début de deux journées éreintantes de campagne électorale pour la mairie au cours duquel allaient se succéder de semblables malaises causés par trop de soumission à un homme ayant perdu toute mesure à force de ne jamais entendre non. L'homme passait son temps à vanter ses moyens exorbitants au point où il n'avait pas d'autre conversation que son propre argent, nous allions d'arrachepied d'un lieu à l'autre et j'avais l'impression que ce n'était qu'une manière humiliante pour nos hôtes de montrer son écrasante fortune. Autour de lui, ses acolytes banquiers et comptables privés riaient à des blagues plates ou obscènes. Nous étions tous ses larbins consentants, condamnés à le suivre, à rire et à dissimuler notre honte et notre embarras. Les repas et les salutations s'enchainaient sans qu'il ne soit possible de digérer quoique ce soit tandis que Bingo avait l'air de se sentir aimé. Il se faisait courtiser avec dégoût par des gens qu'il rabaissait constamment en voulant montrer sa fortune ou en utilisant ce larbinisme pour nouer des alliances qu'il avait l'air de croire sincères. C'était comme braquer notre sympathie à l'aide d'une bière et une vague promesse pointée sur la tempe.

Nous voilà au bar, réuni autour d'une grande table, ayant invité un maximum de convives à qui Bingo offrait tournée après tournée. Nous étions nombreux pour boire gratuitement, pour

profiter de sa folie des grandeurs, amèrement soumis à cette image de la réussite inspirant envie et répulsion. Je n'ai jamais douté une seconde qu'il ne soit pas vraiment apprécié. Nos regards de larbins se croisaient fréquemment dans un silence complice. Certains avaient l'air de se sentir gagnants de cette relation complaisante. L'homme riche n'a pas réussi à nous acheter, mais nous avions réussi à lui soutirer bière et repas contre un simulacre de sympathie. Nouveau riche et anciens pauvres sont ici alors dans une quête maladive de reconnaissance instrumentalisée pour des bières et des élections. Le besoin d'être reconnu prend le pas sur le bien commun. Aucun d'eux n'en tirera rien tandis que je m'effraye de cette étrange force qui pousse chacun à agir dans ce jeu de dupe.

Bingo avait prévu que mon amie et moi l'accompagnions dans toute sa tournée, nous expliquant dans quel ordre nous allions voir quel préfet, quel gouverneur, et quel autre homme influent afin de gagner des élections. Une opportunité passionnante que j'ai refusée d'abord par souci de sécurité: l'homme semblait faire des avances à mon amie, et rien ni personne ne semblait être en mesure de lui dire non. Ensuite, il est une chose de prêter de son aura à un comité de développement fictif, c'en est une autre de renforcer la prestance d'un politicien en campagne. L'enjeu éthique est ici de taille. Nous prîmes donc la poudre d'escampette avec le soulagement d'être délivré d'un étrange kidnapping duquel nous avions été complices.

Mais avant que nous ne prenions la fuite, je pus assister à une vraie réunion entre Monsieur Propre et lui. Comme un bref moment de lucidité cynique dans ce tourbillon de démonstration de fortune contre compliments. Ce que Bongo voulait, c'était investir dans la politique locale. Cela devait lui être rentable, ainsi qu'à Propre, car de fortes sommes transiteraient dorénavant par la mairie en raison de la plus grande décentralisation à venir. Il fallait à tout prix mettre la main sur cet argent, disait-il. J'ignore si c'était par appât du gain ou par peur que d'autres ne le fassent sans tenir compte de nos intérêts autochtones. Propre étant le relai politique local par excellence. C'est pour ça que je vivais chez lui, pour ça aussi que toutes les ONG et une partie de la diaspora passent par lui. Il serait l'homme de main de Bingo.

Aussi, Propre devrait gérer une affaire pour Bongo : un bus, dont il s'assurerait que les passagers payent et respectent les règles. C'était une promotion professionnelle contre son soutien aux élections. Les transports tels que les bus ont ainsi fréquemment un chauffeur et un homme de cabine surveillant entre autres le chauffeur toujours tenté de faire monter plus de passagers que prévu et de surcharger le véhicule afin d'empocher la différence. Cette surcharge abîme le véhicule, les routes, et expose au danger. Aussi, la monnaie manquant constamment au pays, le garçon de cabine rendait la monnaie aux passagers au compte goutte selon les haltes et les entrées de liquidités. Les longs trajets en bus sont donc clairsemés de haltes, de publicités lorsqu'un

homme monte avec nous pour vanter un remède qui soigne un nombre improbable de maladies, puis un dentifrice, puis une barquette de biscuit, parfois sur fond sonore de dispute au sujet de la monnaie.

Propre ne dit jamais non. Et s'il hochait la tête, c'était plutôt l'air de dire qu'il comprenait plutôt que d'accepter ces nouvelles responsabilités.

C'est donc en pensant avoir trouvé un puissant allié local pour faire tourner sa campagne et ses affaires que Bingo prit les voiles et que mon amie et moi prétextions quelque chose pour nous éclipser.

Propre me dit être mitigé sur son vote. Il était tenté, comme d'autres, de voter pour Bingo. Non pas par conviction ni par envie, mais parce que cet homme était tellement riche que, peut-être, il n'aurait pas besoin de la politique pour s'enrichir davantage. C'était rassurant de croire qu'un homme déjà riche avait ce luxe de pouvoir se montrer honnête. L'idée était que celui qui a déjà le ventre plein n'a pas la nécessité de « manger » davantage.

Mais il n'avait jamais vraiment eu l'intention de s'occuper du bus. Il trouvait cela dégradant. Il voulait se consacrer à son combat au village et à la jeunesse. Il était patient et voyait son combat sur le très long terme. Enfin, il n'était pas question pour lui de se corrompre en s'affiliant au parti politique de son mécène. Pour lui, ce parti au pouvoir depuis plus de trente années était l'objet de colère et la cause de l'inertie de pays.

Le bus s'est donc craché peu de temps après faisant plusieurs victimes. Bingo n'a eu que peu de soutien électoral malgré ses dépenses à tout va lors de deux élections et son affiliation ethnique. Il finit par claquer la porte de la politique avant de s'affilier au club des cinq lorsque ceux-ci ont fondé leur propre initiative de politique et de développement avant de s'affilier à leur tour à « *11 millions de citoyens,* » un mouvement national perçu comme porteur de changement et incarnant le renouveau de la jeunesse, thème cher à un public qui a besoin de croire au renouveau.

Ici, nous comprenons les rapports de pouvoir et de flatterie qui rappelle le corbeau et le renard. La soumission spontanée et intéressée se fait néanmoins ignorante au prix, ici, d'un revers électoral et d'un accident de bus. Le bien commun qui est tout de même le motif d'une élection est feint ou totalement ignoré par une jeunesse blasée qui oscille entre criminalité, cul-de-sac, migration urbaine et quête de reconnaissance au coin d'un bar. Les élites extérieures sont attirées par le village en quête de projet, mais aussi repoussées, car personne ne voudrait non plus y dilapider sa fortune durement acquise. Cette situation crée de la rancœur pour les uns, un sentiment d'abandon, et probablement une rupture dure à vivre pour les autres. Les différences de perspectives sur la nature ou le temps sont vectrices de profond malentendu qui peut difficilement

s'exprimer dans la relation de soumission spontanée. Revenons à Monsieur Moka, seule véritable élite intérieure du village dans sa tragique quête d'argent.

Les hérissons assassins et le morguier

Monsieur Moka mourut d'une mort soudaine au beau milieu de sa conquête par nature inachevable. Il laissa derrière lui le domaine agricole le plus important du village. À la mort de Monsieur Moka, M. Propre vint s'installer chez moi à Yaoundé pour plus d'une semaine. Il ne m'avoua pas tout de suite la raison de sa venue.

Pour lui, Moka avait été assassiné. Il craignait d'être assassiné à son tour. Tous les membres de notre groupe étaient menacés à différent degré. Pour ma part, si je ne craignais pas la sorcellerie, mais trouvais préoccupante la signification d'une telle oppression tandis que je ne suis pas immunisé au poison. Que Propre pense qu'il soit menacé était aussi porteur de sens sur ma présence.

Le chef et moi nous entendions très bien, mais traversâmes toutefois une période de méfiance au cours de laquelle il me menaça à plusieurs reprises de me faire disparaître ou de m'envoyer la galle. Comme d'autres, il tirait un peu parti de l'ordre établi et avait probablement dû me percevoir parfois comme un menaçant vecteur de changement. J'avis refusé de collaborer avec lui pour apporter le développement et peut-être posais-je trop de questions suspectes auprès de ses plus vifs critiques. Pire encore, j'avais fédéré les jeunes pour une courte prière et m'avait alors accusé de vouloir lui faire de l'ombre. Il m'a aussi accusé de lui avoir fait boire un filtre de vérité afin de lui délier la langue contre son gré. Si je ne craignais pas une attaque en sorcellerie, je naviguais par contre entre deux eaux et devait protéger à tout prix ma neutralité. Ma réponse fut donc d'aller plus souvent lui témoigner mon respect et ma soumission tout en clarifiant ma présence, ce qui marcha fort bien. Il me rappelait alors constamment que j'étais son fils et pouvait l'appeler papa. C'à quoi le chef était très sensible, c'était aux marques de déférences qui, je pense, le rassurait en le mettant en valeur. Je pouvais alors bien parler avec ses opposants tout en lui témoignant mon respect et ma déférence.

J'ai compris la politique camerounaise à plus grande échelle de cette manière. Les quelques fervents soutiens du président que j'ai pu côtoyer ne semblaient en effet pas vraiment l'apprécier. Sa plus grande qualité parfois mise en avant par mes interlocuteurs semblait celle de promouvoir la stabilité en préservant un certain équilibre très fragile entre de multiples communautés. La peur de rompre cet équilibre d'une part, ou le fait qu'une force en présence se sente trop négligée, semblait être ce qui poussait certains à voter pour le parti ou pouvoir tout en dénigrant la corruption et l'immobilisme face aux défis de développement. Ceux qui votaient pour un autre parti

témoignaient quant à eux d'une certaine lassitude à « changer les choristes », mais « pas la chanson » ou à retrouver au sein de l'opposition les mêmes pratiques que celles dénigrées dans le parti au pouvoir. Ce clientélisme désabusé laissait par conséquent une certaine liberté de pensée et d'expression pour autant que celle-ci relève de l'intimité de l'entre soi sans franchir le seuil d'un conflit ouvert. Tout le monde ou presque avait quelque chose à y perdre, et c'est finalement ce qui se passa en région anglophone. En attendant, critiquer le gouvernement au coin d'un bar était monnaie courante…

J'ignore dans quelle mesure mes interprétations formulées à partir de Kumba sont ainsi généralisables à l'échelle du pays. Revenons-en au chef et à la déférence que nous renouvelions tous à son égard malgré l'intense critique qui se faisait entendre en privé.

Au contraire de cette déférence, libérer la parole était prendre le risque d'un conflit ouvert. Le chef et moi savions parfaitement tous les deux de quoi les tensions étaient faites, et savions que l'autre savait. Ce qu'il fallait garantir, ce n'était pas l'ignorance, mais la concorde. Le problème n'était pas que je prenne connaissance de telle ou telle rumeur fondée ou non, mais qu'à mon tour, sur ces motifs, je ne contienne pas les tensions dont ces rumeurs sont le symptôme. En miroir de cette attitude extrêmement cordiale, le directeur de la plantation me témoigna son inquiétude au sujet de mes enquêtes susceptibles, selon lui, de faire « caisse de résonance » et, par-là, provoquer l'étincelle qui provoquerait l'instabilité sociale. Je ne pense pas avoir une seconde provoqué l'instabilité de quoi que ce soit, et cultivait assidument une forme de neutralité bienveillante. Cela donnait l'impression de fumer une cigarette en étant assis sur un confortable baril de poudre qui dissimulait sans cesse sa propre mèche.

Dans cette perspective, l'accusation du filtre de parole peut traduire la peur, pour lui, de briser le consensus. Le chef semble en effet tenir à sa conviviale langue de bois, raison pour laquelle rien de bon ne sortait de nos entretiens. Je ne suis évidemment pas en mesure de tester cette hypothèse.

Moka, Propre, Inspect, Niet et moi formions un groupe. Ils étaient une sorte d'alternative à l'actuelle gouvernance. Nous le savions et tentions de garder néanmoins de bonnes relations avec le chef sans qui rien n'était possible. Pas de comité de développement sans l'accord de ce dernier qui est tout de même le relais local de l'État. Il peut sérieusement bloquer toute démarche administrative comme celle de l'obtention d'un statut pour le comité de développement. Sans son soutien, il est presque impossible pour un Kumba de s'adresser directement à la Plantation. Son influence ne se limite absolument pas à la sorcellerie ou à l'ancestralité.

Moka avait donc été assassiné – personnellement, je n'y voyais qu'une crise cardiaque chez un homme usé par sa course effrénée. Inspect ne saurait être un leader, car il était « trop heureux » pour ça – il était perçu comme manquant de charisme et de finesse. Monsieur Non n'était pas encore tout à fait dans le groupe des opposants, et décèdera peu après avoir pris fait et cause pour la Jeunesse et le développement en exigeant d'éclaircir les événements. Restait Monsieur Propre, le seul au village à oser dire non, à oser parler et dénoncer publiquement, ce qui inquiétait son père. Il pensait donc être le prochain sur la liste… Voici comment il se représente la mort de M. Moka et la menace que cela représente pour lui.

Deux hérissons avaient été capturés au piège à collet dans l'après-midi. Ceux-ci avaient été préparés au bar de Madame Moka, et attendaient bien cuits dans la casserole que les clients se servent avant de payer. Un charbonnier affamé fit alors constater que les deux hérissons n'étaient plus dans la marmite. Seule restait la sauce. M. Moka, le soir venu, aperçut un hérisson qui semblait ignorer la peur. Il le dit à sa femme avant que la mort ne le trouve. Pour Propre comme pour d'autres, les deux hérissons étaient surnaturels puisqu'aucun animal cuit ne saurait s'échapper de la marmite pour aller tuer notre ami. L'autre hérisson était donc un tueur en liberté qui devait lui être destiné. Il a donc fui le village dans la crainte de croiser ce hérisson, pour me retrouver à l'abri chez ma compagne et moi à Yaoundé.

Propre avait la langue bien pendue et un parler absolument remarquable. Si son écriture était désastreuse, confuse et ampoulée, sa parole était unique: toujours humoristique tout en étant limpide et d'une richesse sans pareille. Il décrochait le sourire à ses interlocuteurs tout en les rendant lucides sur nos tragédies. L'humour et le drame étaient inséparables dans parlé rien qu'à lui. De plus, il utilisait constamment des mots tirés d'un français totalement désuet et curieusement compréhensible même si je n'avais jamais entendu certains de ces mots auparavant. En parlant, Moka brisait le silence. C'était pour faire changer les choses. Mais cela le menaçait, car il menaçait la gouvernance locale. Il menaçait le secret et la complicité qui permettaient, supposait-on sans preuve, mais avec toutes les bonnes raisons de le croire, à l'élite locale de s'enrichir ou de céder des terres à l'industrie.

Le corps de Moka fut envoyé à la morgue, sachant que sa volonté était d'être enterré dans la semaine. C'est là une requête difficile à honorer, car un enterrement demande de réunir de très fortes sommes. Le temps que tout le monde s'organise, se cotise et mobilise son entourage, plusieurs semaines se sont écoulées. Le décès d'un père peut ainsi mettre à mal la scolarité de ses propres enfants.

Moka aurait ensuite été renvoyé de la morgue en raison de son mauvais comportement. Il aurait en effet frappé le "*morguier*"[114] - tout en étant décédé. On raconte donc que Monsieur Moka s'en serait pris au "morguier," de colère que sa requête d'être enterré dans la semaine ne soit pas honorée. L'enterrement fut une grande cérémonie où l'essentiel des discours portait sur la nécessité de s'entendre et de poursuivre une vie sereine tous ensemble en sa mémoire, mais aussi de respecter notre bien-aimée Veuve Moka concernant le choix de son prochain mari.

Ces deux points sont essentiels. À peine Moka décédé que les rumeurs ont été bon train concernant la reprise de sa ferme par un potentiel mari ou héritier. Celui qui « reprendrait » la Veuve Moka, décrite comme étant fort désirable, reprendrait probablement la ferme. L'inverse semblait aussi vrai: celui qui reprendrait la ferme devrait aussi assumer la Veuve qui va avec – sauf si cette dernière souhaite se séparer de son héritage en épousant un homme extérieur au village. La ferme et la veuve étaient en fait inséparables. C'eut été voler ses années de dur labeur aux côtés de son mari que de l'en séparer. Néanmoins, la veuve n'avait pas vraiment l'intention de respecter la tradition en matière de remariage pour cause de mari décédé. Elle n'avait aucune intention d'épouser l'héritier de son défunt mari, qui était déjà revenu au village pour faire tourner l'affaire familiale et se portait candidat avec insistance pour l'épouser, disait-on. Celui-ci avait été chassé à son jeune âge par son père à cause d'histoires de tromperies assez graves. Majeur avait donc travaillé dans cette ferme qui n'en était alors qu'à ses débuts avant que Madame Moka d'entre en scène. C'est elle et les enfants de leur union avec Moka qui sang et eau, plus que la première épouse de Monsieur Moka ou les enfants de cette dernière aura bâti ce petit empire agricole au village.

Néanmoins, personne ne voulait imposer un cruel mariage à cette dernière ni lui dénier le fait que c'est elle qui, plus que toute autre personne encore en vie, avait bâti cet endroit. Ce travail ne pouvait pas lui être enlevé. Tout cela sans compter qu'il y avait d'autres candidats pour l'épouser – la rumeur soupçonnait M. Propre d'être candidat et je dois dire que nous marchions souvent ensemble. Celle-ci était alors devenue la femme la plus convoitée du village. Un compromis fut alors trouvé, sans que cela ait été jugé d'une traite par qui que ce soit. Le prétendant héritier et Veuve Moka travailleraient ensemble, laissant la hiérarchie des prises de décisions ou du mariage en suspens, comme bien souvent au village.

Madame Moka sera-t-elle suffisamment à l'aise que pour épouser un étranger et rester au village ? J'en doute fort. Il me semble impensable qu'elle fasse venir un étranger au village. Si elle

[114] Ainsi appelle-on le tenancier des pompes funèbres qui, j'imagine, est débordé de corps dans un environnement probablement pas constamment réfrigéré compte tenu de l'approvisionnement incertain en électricité partout en ville.

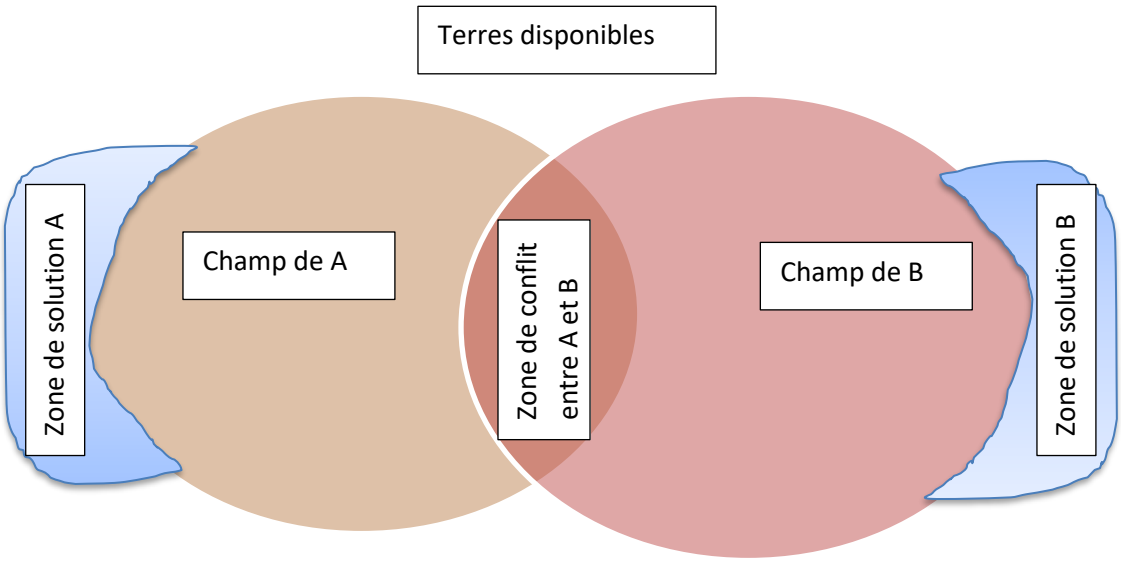
se remariait avec un étranger, elle perdrait la ferme tandis que les Kumbas perdraient une partie conséquente de leur territoire si cet étranger devait s'installer sur place compte tenu du fait que ce sont les enfants de ce dernier qui en hériteraient. Reste à savoir si elle va épouser un homme du village susceptible de prétendre à l'épouse et à la terre… Qui va ensuite hériter de la ferme ? La descendance de Madame Moka, ou celle du prétendant héritier? Qui va endosser les dettes de Monsieur Moka auprès des investisseurs bamilékés ? Probablement Majeur le prétendant, avec un droit de regard sur les revenus et les dépenses de la veuve en attendant que celle-ci ne décide quelque chose.

Le conflit sur l'héritage et le mariage reste donc lattant sans trouver de dénouement formel, confiné dans un espace maintenu aussi longtemps que possible en l'état de potentiel, dissout dans des interactions consensuelles et étouffantes du quotidien domestique après un appel généralisé à l'harmonie du vivre ensemble lors de l'enterrement de son époux. L'alliance ayant produit ce qui est devenu héritage à la mort de Monsieur Moka ne pouvait être rompue, de sorte que Majeur et Veuve Moka ne pouvaient pas vraiment se marier ni se séparer s'ils voulaient éviter d'abandonner leur héritage. Les questions de l'héritage n'ont pas été traitées de manière coutumière, car plus personne ne souhaite imposer de telles alliances qui paraissent cruelles et pratiquement contre nature à ceux qui en parlent, tandis qu'aucune règle claire et partagée pour trancher n'a besoin d'émerger dans ces conditions consensuelles. Sauf la règle informelle et la plus fondamentale dans toutes mes enquêtes: celui qui a travaillé la terre peut prétendre en droit de la posséder et d'en manger les fruits. Ici encore, « l'ancestralité » d'une tradition ne donne pas de réponse, car le contexte a changé.

Madame Moka est donc propriétaire légitime, même si c'est une propriété qui n'est pas formalisée dans un contrat qui tranche tous les points de litige inévitable à l'avance. Le prétendant héritier c'est petit à petit installé sur place. Tout sera donc réglé au coup par coup au fil des ans. Cela injecte une dose de stratégie et de tactique dans les relations domestiques entre la Veuve Moka et sa descendance d'une part, et celle du prétendant héritier et sa descendance d'autre part. Chacun peut se prétendre propriétaire légitime aux dépens de l'autre. Et, tant qu'il reste de l'espace à partager, il est encore possible de diviser la terre contrairement à mes enquêtes en Guinée ou l'exclusion devient progressivement la seule issue.

En ce qui concerne les conflits fonciers, le chef me renseigne d'ailleurs que c'est, après les crises conjugales pour cause d'adultère et autres jalousies de couple, les principaux problèmes qu'il est appelé à gérer. Ceux-ci ne sont toutefois pas insolubles ni insurmontables: comme il reste de grandes réserves de terres, l'enjeu n'est pas la propriété en tant que telle, mais le travail. Chaque

fois qu’un conflit foncier se présente au chef, il le règle donc en réattribuant des terres, toujours selon le même schéma de compromis:



Ainsi s'étend inlassablement le village de Kumba, au fil des routes, des opportunités d'emploi et des accès à l'eau. En même temps que le village croît, il se vide de sa population qui migre en ville, revient le temps des vacances scolaires, d'une récolte ou d'un échec migratoire. Pour réussir à l'extérieur, il semble essentiel de couper progressivement les liens avec le village. Celui-ci, en même temps qu'il se vide de ses forces vives, s'irriguent aussi de jeunes étrangers itinérants venus bruler le bois afin de charbonner, ou encore aider aux champs. Comme ailleurs, ceux-ci sont très nettement moins payés que les ouvriers de plantation industrielle et jouissent de bien moins de facilités sociales ou de protections.

Là, quelque part dans la brousse ou entre les maisons marche un second hérisson maudit qui cherche sa cible et finit par la trouver. Monsieur Non trouva une mort soudaine peu après mon dernier séjour au village. Lui qui était si inquiet et précautionneux vis-à-vis des esprits et du mauvais sort: que je puisse marcher la nuit ou me laver au marigot le soir tombé le mettait dans tous ses états. Il était finalement rentré dans notre petit groupe, qui avait porté un espoir de par la légitimité à laquelle il pouvait prétendre, il aurait été capable de trouver un compromis entre la chefferie. Un tel apaisement aurait permis de relancer le comité de développement. Malheureusement, la mort le trouva. Et plus encore dans une société où le charisme fait tout, les fonctions que pouvait remplir l'homme sont difficiles à pourvoir sans lui.

Salarié, tâcheron, paysan et entrepreneur bienfaiteur

Certains, de ces travailleurs saisonniers que Monsieur Moka avait recrutés en ville via ses propres réseaux de main-d'œuvre, ont découvert le poteau rose et pris la fuite. Ils avaient compris

qu'ils gagneraient bien plus en travaillant directement pour l'industrie voisine plutôt qu'au village. Ils ont donc tenté de s'émanciper du réseau d'employeurs dont ils bénéficiaient jusqu'alors, et ont donc pris la fuite pour se retrouver sans-papiers dans le petit centre urbain qui jouxte la plantation industrielle. Leur filière d'emploi tente de garder le contrôle sur ses travailleurs en gardant notamment leurs papiers d'identité… Ils espéraient probablement travailler en plantation comme tâcherons. On les nomme ainsi, car ils sont payés à la tâche, contrairement aux manœuvres (le bas de l'échelle des employés n'ayant aucune autre qualification que leur force physique) ou aux ouvriers (ayant, eux, une qualification).

S'émanciper de cette filière d'emploi n'est donc pas toujours chose aisée. Pour devenir tâcheron, il fallait entrer dans un réseau ayant accès à la plantation, via un chef d'équipe ayant les contacts et les ressources administratives pour proposer de tels emplois. Les chefs d'équipes sont à leurs tours engagés par les chefs de secteurs de la plantation. Celui-ci est dès lors parfois obligé de régler certains conflits entre les chefs d'équipe et ses hommes. Ceux-ci, s'ils empiètent sur la productivité, retombent sur le chef de secteur responsable de l'avancement des travaux. Par exemple, le chef d'équipe est accusé par ses hommes de ne pas répartir équitablement le travail, ou de trop blâmer certaines catégories de ses travailleurs qui se disent aussi obligés de lui reverser une partie de leur salaire pour pouvoir travailler. L'entreprise mit en œuvre une réforme administrative permettant d'assouplir le recours à ces travailleurs, ce qui, je pense, eut pour effet d'affaiblir ces réseaux perdant une partie de leur monopole d'intermédiaire sur le marché du travail. C'est une mesure qui profite selon moi aux populations locales, aussi bien qu'aux jeunes du petit centre urbain, que des villageois sinon tous tributaires de ces intermédiaires dans l'accès à l'emploi. Nous reviendrons ultérieurement sur l'accès à l'emploi que je considère être une des plus importantes demandes des communautés locales. En parallèle de cet assouplissement, l'entreprise s'est engagée à y recourir le moins possible afin de promouvoir les embauches stables qui procurent plus de sécurité sociale.

Une plantation industrielle est divisée en secteur. Chacun de ses secteurs est subdivisé en parcelles homogènes et se voit attribuer un petit local depuis lequel le chef de secteur peut travailler lorsqu'il est sur le terrain. De là il gère les problèmes de proximité. Tous les jours avant l'aurore, le chef de secteur se rend en voiture là où les chefs d'équipe de journaliers se rassemblent. C'est là qu'il recrute la main-d'œuvre supplémentaire pour les travaux que les ouvriers permanents ne peuvent remplir. L'entreprise s'est par ailleurs engagée à minimiser le recours aux travailleurs temporaires. La fluctuation des besoins de mains-d'œuvre est ainsi compensée par le recours aux tâcherons. L'industrie est en constante demande de main-d'œuvre. Pour être chef d'équipe, il faut remplir quelques formalités administratives et avoir un numéro fiscal, être engagé de la sorte, avoir

de l'expérience dans le travail demandé et avoir des hommes disponibles. Le chef de secteur veille à l'attribution du travail pour chaque équipe et sillonne le domaine dont il a la gestion opérationnelle à charge afin de contrôler le travail. Parfois un bulldozer est en panne sans que ça n'ait été signalé au garage où à la maintenance et l'équipe tout entière attend à l'ombre de la machine ; tantôt le bulldozer gratte trop le sol et arrache la fine, mais néanmoins indispensable couche d'humus. Une autre fois ce sont des tracas logistiques qui l'empêche lui ou une de ses équipes de se rendre sur le terrain dans les temps. D'autres fois c'est un traitement phytosanitaire qui vient à manquer, qui est mal appliqué, ou dans de mauvais dosages. Il peut s'agir de palmiers trop ou pas assez « stressés » selon le climat ou le traitement infligé. Bien souvent le chef de secteur doit gérer une équipe qui accumule du retard, des disputes entre un chef d'équipe et ses hommes qui l'accusent de ne pas les payer suffisamment ou de ne pas reconnaître le travail accompli. Enfin, il passe un certain temps à signer des documents attestant du travail accompli et des traitements appliqués. Si le climat ne convient pas, il se peut que les palmiers ne produisent plus de noix, car ils deviennent mâles, tandis qu'il faut aussi veiller à ce qu'ils ne prennent pas trop vite en hauteur sinon il devient trop pénible d'en récolter les régimes au sommet. Il arrive aussi qu'un incendie se déclenche… L'après-midi, le chef de secteur qui travaille directement pour le directeur agricole termine de régler les problèmes sur le terrain, et remplit des documents dans les bureaux centraux, puis recommence ce cycle à l'aurore.

Nos évadés de la ferme de Monsieur Moka, qui n'était pas encore décédé lors de ces événements, se retrouvent donc à chercher un travail meilleur que celui pour lequel ils ont été embauchés via un réseau de passeurs qui articule des villes et des campagnes de différentes régions du pays. Il se trouve que Monsieur Moka leur assurait tout de même le transport depuis une ville lointaine, ainsi que le logement et l'alimentation sur place aussi bien que la certitude d'un emploi informel. Les deux jeunes en question viennent depuis le nord du pays, ce qui est vraiment fort loin. Leurs documents d'identité étant gardés par Moka, ils ne peuvent donc en principe pas trouver le travail qu'ils espéraient en entrant dans une autre filière. Moka garde ainsi ses employés qui désireraient se séparer de lui plus tôt que prévu. Pire encore, ils ont été dénoncés, probablement par Moka, comme des djihadistes ayant pris la fuite depuis le Nord. À ce moment-là, Boko Haram était à un apogée. Les voilà donc retenus au poste, la mine déconfite par ce coup du sort…

Au village, un des travailleurs embauchés par la famille de Propre était en train de couper un arbre à la tronçonneuse lorsque la chaine vétuste, probablement montée à l'envers, s'est brisée. Celle-ci a violemment fouetté son visage en arrachant un bout de sa mâchoire. Nous prenions soin

de lui comme nous pouvions: repos et nourriture en panade en attendant qu'il puisse reprendre le travail ou rentrer d'où il vient.

Un jeune garçon qui travaillait aussi dans les champs de la famille de Propre était très apprécié. Il était toujours volontaire, de bonne humeur, travailleur et discret. Son rêve était d'être mécanicien. Alors, tandis que la famille se réunissait régulièrement le soir tombé pour regarder « MTV-Black » sans trop y prêter attention, assis sur le sol cimenté de la maison du père de Propre, il passait tout son temps libre à étudier le même livre de mécanique. Je n'avais pas l'impression qu'il comprenait plus que moi les divers schémas dans ce livre tandis qu'il peinait à lire les textes. J'avais l'impression qu'il scrutait sans relâche un grimoire ésotérique qui contiendrait la clef de son destin. En journée, il était aux champs, ou portait des bassines d'eau pour alimenter les cuves dans lesquelles le manioc se ramollissait avant que maman n'en fasse des bâtons. Travailler là était pour lui un soulagement après avoir quitté son village et passé quelques années en ville. Le problème de la ville était d'abord que les tentations étaient trop fortes, et que son maigre salaire s'évaporait dans l'immédiat des bars, du loyer, des femmes et de toutes les autres contraintes quotidiennes. Au village il pouvait enfin économiser sa paye sans même savoir comment la dépenser, tant bien même qu'il le voudrait. En ville, il avait dû travailler comme gardien de sécurité. Ses chaussures de travail fournies par l'employeur étaient tellement petites que cela lui brisait les orteils, me dit-il. Il devait rester debout durant des heures, parfois sous la pluie ou dans le froid, et n'était bien souvent pas payé dans les temps. Avant de fuir au village, il s'était disputé avec son employeur qui avait plus d'un mois de retard dans son payement. Il l'aurait attaqué dans la colère avant de prendre la fuite.

Maman le traitait bien et lui donnait parfois des petits bonus ponctuels. Je vis ce jeune danser alors pour la remercier de lui avoir glissé un petit billet à sa demande, afin d'aller à la boutique Moka.

Un beau jour, il dut rentrer dans son village. Nous avons tous attendu son retour et nous n'eûmes plus jamais de nouvelles malgré que nous espérions tous le revoir.

À côté de ces villageois, travailleurs itinérants du charbon ou du bois, retraités et tâcherons, dans les plantations, les travailleurs ont des parcours montrant certaines redondances même d'un pays à l'autre. J'aimerais en souligner une qui soit utile à mon propos.

José vient de l'Est lointain, là où il y a encore des pygmées, dit-il. Vers l'âge de 15 ans, il hérite par le hasard des décès autour de lui. Il aurait dû devenir premier notable ou chef, et aurait aussi accumulé des droits d'accès sur de trop grandes réserves foncières. Le voilà menacé par des

décès et des successions qui lui profitent. Souvenons-nous ici de l'ontologie de la prospérité à somme nulle. Trop de « chance » par le malheur d'une suite de décès qui concentre des successions et du pouvoir n'est pas vue comme un hasard. La chance se vole précisément de la sorte… Afin de le protéger, ses parents lui auraient alors dit de prendre la fuite. Le voilà qui mène une brève vie d'errance dissolue du haut de ses quinze ans avant de rejoindre une première plantation industrielle. Il se convertit alors à l'Église Adventiste du Septième Jour et adopte un style de vie très rigoureux qui contraste avec son errance d'alors. Son grand patron, désormais, c'est Dieu. C'est dorénavant pour lui seul qu'il agirait, et il connaît sa paye à la fin du parcours: le Ciel. Le voilà devenu fier et droit, la vie n'était plus que des soucis de seconde importance face au salut divin. Finis les bars, l'alcool, les doubles langages et les petits mensonges de circonstances. Il épouse alors une femme, mais n'a pas encore l'argent pour se marier devant Dieu (à l'Église). Cette vie dans une plantation industrielle gérée par l'État le dérange toutefois, car il y trouve « trop de malhonnêteté. » Il quitte alors cette plantation pour une autre où je l'ai rencontré proche de la retraite. Chaque fois que je le croise, il porte un grand sourire et se dit heureux de travailler dur, car il mène une vie juste. Son épouse ayant eu du mal à tomber enceinte, ils ont énormément prié pour demander la grâce de Dieu. En réponse à ses prières, Dieu envoya un premier enfant. Celle-ci s'appelle Réponse de Dieu. Leur second enfant s'appelle Souvenir de Dieu, en mémoire de Réponse. L'Avenir et Espoir ont suivi, pour finir avec Merveille, le seul nom courant de cette fratrie. Je fis la connaissance de Souvenir qui devint ma compagne en 2012.

Il est loin de son village d'origine, et tous ses voisins ont le même statut que lui dans ce petit village d'ouvriers qui porte le nom d'une borne kilométrique. Il peut donc économiser. Il a l'électricité, accès à l'eau potable, une moto, une télé, deux chambres dans lesquelles les enfants et les vêtements à sécher s'entassent durant la saison des pluies. Il cultive des terres à son compte en dehors de la plantation industrielle qu'il a payée aux autochtones très peu nombreux dans ce territoire immense.

José est extrêmement fier de sa vieille maison de fonction en bois, bien que des rats y passent régulièrement et que d'autres soient mieux lotis. Qu'à cela ne tienne: il est fier devant Dieu lui-même. Il fait son travail, reste toujours honnête et se comporte bien. Cette force de caractère s'apparente néanmoins, dans la vie quotidienne, à de l'entêtement, ce dont sa femme et ses enfants se plaignent parfois à demi-mot. Il se définit comme un homme travailleur, juste et droit devant Dieu, et non comme un pauvre. Le Seigneur étant son unique patron, il n'a plus personne à flatter. Ni lui ni sa fille ne jouèrent la carte de la soumission spontanée, ce qui me mit très à l'aise. Je le voyais parfois s'asseoir avec le sourire et contemple son propre accomplissement. Ses enfants sont

éduqués, son épouse dévouée, il a un toit, une vie honnête, et occupe une fonction très honorable à l'Église. Il y est l'Ancien, donc juste derrière le Pasteur.

Il a néanmoins quelques soucis… Sa fille Souvenir est aussi fière et têtue que lui. Enfant, alors qu'elle était aux champs avec ses sœurs, elle s'était sentie plus forte que le bois et jeta alors un défi à Réponse son aînée. Celle-ci devrait lui couper le pied d'un seul coup de machette. Souvenir porte encore cette vilaine cicatrice sur la cheville, parmi d'autres qui trahissent ses origines rurales qui ne manquent pas de marquer ses pieds, ses mains et ses jambes. Aujourd'hui qu'elle a un peu d'argent, elle est prête à beaucoup de sacrifice pour effacer ces traces ainsi qu'éclaircir sa peau. Elle rêvait d'être pilote de ligne ou médecin, mais n'était pas la plus douée à l'école, elle quitta ses études techniques pour aider sa tante dans une maison d'hôte où je fis sa connaissance.

L'aînée, elle, n'en pouvait plus d'être coincée dans cette vie sans opportunité. Elle rêvait aussi de devenir médecin ou pilote de ligne, mais dut se résoudre à l'ambition d'être une cuisinière réputée qui pourrait avoir son propre restaurant en ville. José n'ayant pas les moyens d'une bonne école d'hôtellerie, encore moins d'un restaurant, elle trouva via son Église un Pasteur pouvant la faire passer au Liban. Elle y resta pendant deux ans, sans jamais savoir où elle était, ne pouvant sortir de chez les gens qui avaient payé le passeur pour la faire entrer au pays. Comme elle parle le français, et que c'est, paraît-il, bien vu au Liban, elle était bonne à tout faire. Elle se mit alors à avoir des idées noires, déprimait, pensait parfois au suicide, n'avait aucune vie sociale, ni ne savait rien de son quartier. Elle écrivait alors des chansons et des prières dans un petit cahier d'écolier. Chanter, c'est comme prier deux fois, dit-on parfois au Cameroun. C'est aussi la réminiscence de la chorale à l'Église, cadeau à Dieu, échappatoire et moment de reconnaissance. Elle rêvait de rencontrer un homme bien, mais était enfermée pour 100 dollars par mois sans savoir vérifier si elle n'était vraiment payée ni n'avait la liberté de changer d'employeur. Sa patronne lui confisqua aussi son téléphone de peur qu'elle communique avec le monde extérieur. J'ai alors tenté de lui en faire passer un en douce, d'envoyer des connaissances indirectes enquêter sur ses conditions de vie[115] afin de m'assurer qu'elle ne soit pas en danger et communiquer par ce téléphone secret.

Ne sachant pas changer d'employeur, et se trouvant maltraitée, Réponse fit exprès de mal faire son travail en mettant le linge aux mauvaises températures. Elle fut donc renvoyée comme elle l'espérait, et affectée à une autre famille dans laquelle elle se sentait mieux.

[115] Merci Ghalia.

Pendant ce temps, au village ouvrier de la plantation, la famille se faisait du souci. Vu de l'extérieur, le Liban était au bord de la guerre civile et connaissait des attentats dans sa capitale. Réponse n'était même pas au courant lorsqu'il y eut un attentat dans sa ville. Elle finit par rentrer et se payer des études de restauration avec l'argent ainsi accumulé. Je l'ai aidé en finançant sa dernière année. Elle s'est ensuite installée avec son premier petit ami rencontré à l'école d'hôtellerie avec qui elle aura eu un enfant durant cette période de galère à la capitale. Celui-ci finit par trouver un emploi prometteur dans un établissement réputé. Il lui annonça alors qu'« *il a trouvé mieux ailleurs, et que moi j'étais la femme de sa galère, donc comme il travaille déjà il faut qu'il sorte avec les femmes de sa catégorie. (…) Après trois ans, c'est un cauchemar, je n'arrive pas à y croire que c'est fini, j'y croyais vraiment.* » Sa belle-mère ne répond plus à ses appels ni à ses demandes d'aides. Sa belle-famille lui aurait annoncé qu'ils viendraient rechercher l'enfant lorsqu'il aurait sept ans. Celui-ci appartient évidemment à la famille de l'homme, mais ne peut être retiré en bas âge si celui-ci dépend encore de sa mère. Elle n'a plus de quoi payer le loyer. Après tous ces efforts, elle se prépare à rentrer au village, chez son père, avec son fils, résolue à se battre pour lui, dépitée d'errer de galère en galère. C'est son bébé qui lui donne la force de tenir ce coup dur.

D'autres ennuis ne manquaient pas de surgir pour Josias. Merveille, la petite dernière, aurait une méningite, et tombe fréquemment malade. Son état de faiblesse nuit à ses performances scolaires. Espoir, quant à elle, commençait à s'intéresser aux garçons de la cité ouvrière. Il lui arrive de « manger dehors, » de ne pas rentrer à l'heure et de négliger le travail domestique avec sa mère. Alors, pour trouver une bonne discipline et une meilleure scolarité, José l'envoya chez un de ses beaux-frères en ville. Ce dernier était gradé à l'armée, et il était attendu qu'il sache la traiter avec une main de fer, pensait-il. José envoya aussi l'argent et autres frais d'inscription et d'alimentation. Mais voilà qu'il apprend ensuite qu'elle ne fréquente pas l'école, n'est peut-être même pas inscrite, et suspecte son beau-frère de ne pas apporter le cadre éducatif convenu, voire même d'avoir fait autre chose de l'argent…

Ce qui tracasse aussi José, c'est sa belle-famille qui estime encore que la dot de son épouse n'a pas été totalement payée. Ça le met en colère compte tenu des efforts qu'il a fournis pour ces derniers et qu'il m'expose nerveusement afin de me montrer qu'il a fait plus que sa part. Mais son épouse, elle aussi en colère contre ses propres frères, le calme tout en apaisant la convoitise de ses derniers qu'elle dit avoir sévèrement grondés. La dot qui ne finit jamais est un tracas très fréquent chez les maris (ou les opérateurs industriels coincés dans ce schéma relationnel), mais là, la belle

famille de José allait trop loin en arguant carrément que le mariage n'était pas valable tant que la dot n'aurait pas été entièrement versée.

José, comme beaucoup de travailleurs, caresse le rêve de prendre sa retraite dans son village d'origine. Il a pour ce faire mis de côté tous les mois afin d'y construire une belle maison en dur. Aussi, comme il connaît bien l'agriculture industrielle, il a investi pratiquement tout ce qu'il pouvait pour planter plusieurs hectares de palmiers. Cela devait subvenir à ses besoins pour sa retraite, mais aussi, et surtout financer un meilleur avenir à ses derniers enfants encore à l'école – dans l'espoir qu'entre temps les premiers s'en soient sortis ou puissent gérer eux-mêmes cette plantation. Il n'a que très rarement l'occasion de retourner dans son village natal non loin de la Centrafrique. Alors il envoie régulièrement son argent à quelqu'un sur place qui supervise les travaux.

Alors qu'il se réjouissait d'admirer le résultat lors d'un de ses brefs retours au village, la déconvenue fut totale. Des jeunes lui auraient volé ses palmiers justes après la mise en terre. Des années de labeur, de sacrifice et d'économie sont ainsi parties en fumée. Comme ce n'est pas chose rare que le retour au village d'origine est mis à mal, voire pratiquement impossible, notamment en raison de cet entre-soi étouffant et dilapidaire, il n'est pas rare qu'à côté des vieilles plantations industrielles se trouve une communauté de retraités dans le petit centre urbain tout proche.

Cela n'empêcha pas José de toucher du doigt un autre vieux rêve pour lequel il se donnait les moyens depuis une vingtaine d'années: épouser sa femme devant Dieu. Comme beaucoup, le mariage à l'Église suivi par une grande réception est hors de portée. Il est donc fréquemment reporté, parfois jusqu'à l'âge de la retraite.

Peu après, José eut une douleur de dos qui ne lui permit pas de poursuivre son travail. Il fut pris en charge par l'hôpital de la plantation qui lui diagnostiqua une probable hernie discale et recommanda l'opération. Celle-ci n'était pas possible dans la clinique de plantation par faute de matériel. Il fut envoyé en ambulance à la capitale afin de se faire opérer. Il du néanmoins participer à une partie des frais d'hospitalisation à la capitale. Il aura finalement pu reprendre son travail après un long temps de repos qu'il trouva essentiellement douloureux au début, ennuyeux à la fin. Son épouse ayant des douleurs régulières aux genoux, probablement en raison de son poids et de l'activité physique régulière, elle ne put pas suivre le traitement envisagé. À l'heure où j'écris ces lignes, José et son épouse ne savent temporairement plus travailler, chacun ayant fait une petite chute en moto et souffre de douleurs aux genoux. José espère reprendre le travail bientôt.

Georges est quant à lui un notable reconnu de tous les villages de la communauté. Il a eu un poste dans l'administration de la plantation industrielle jusqu'à la retraite. Avec ses économies, lors de sa retraite, il s'est lancé dans l'agriculture en mettant ses propres terres en valeur. Ce n'était pas pour se nourrir, mais pour vendre, et il bâtit une petite entreprise familiale. Engager de la main-d'œuvre signifie qu'un cap est franchi: celui qui sépare le paysan de l'entrepreneur agricole. Compte tenu de son rang, de son expérience, de son capital de départ et de son accès gratuit et quasiment illimité à la terre, et enfin du fait qu'il profitait de tarifs extrêmement avantageux d'achat de palmiers sélectionnés en raison des programmes d'agriculture familiale mis en place par la plantation industrielle, il a rapidement fait fortune. S'il avait su s'acheter une moto en étant employé, il roule maintenant en voiture, ne manque de rien, et a de nombreux employés. Il appelle tous les autochtones à suivre ses traces. Pour lui, on ne devient pas riche en travaillant pour un autre, mais en faisant travailler les autres. Il ne voit plus du tout le territoire autochtone du même œil. Pour lui la terre n'est plus source de mal de dos et de travail acharné qui garantit de reproduire la vie dénigrée des générations antérieures, mais une gigantesque opportunité qui attend d'être exploitée.

Être en mesure de constituer un petit capital en étant ouvrier, employé, en pratiquant la politique de la rupture ou celle de la poche vide est la première étape d'un basculement entre le statut de paysan et celui d'entrepreneur agricole. Le premier récolte les fruits de son travail: un petit peu plus que le minimum pour se nourrir. Mais pas assez pour se soigner et protéger ses proches autant qu'on le voudrait. L'entrepreneur agricole fait travailler les autres et accumule ainsi davantage sur le travail de ceux qui n'ont certainement pas plus que le paysan.

Ceux de la région possèdent quatre atouts stratégiques permettant leur émergence. En tant qu'autochtones d'une région où des terres sont encore disponibles, ils bénéficient d'un accès quasiment gratuit et illimité à la terre. Ceux-ci jouissent ensuite d'un accès à une abondante main-d'œuvre via des réseaux ici largement existants, car drainés par la plantation industrielle. Ceux du petit centre urbain tout proche préféreront probablement travailler pour l'industrie, mais pas la quantité de jeunes en errance entre ville et campagne n'ayant pas encore trouvé pareille opportunité. Le dernier atout de ces entrepreneurs agricoles est qu'ils bénéficient d'une quasi totale absence de régulation étatique contraignante. Le droit social et environnemental n'a pas d'existence formelle pour ces derniers. Le travail de mineurs ou les couvertures sociales, les cotisations pour la pension ou l'accès aux soins de santé et à l'éducation des travailleurs et de leur famille sont laissés au bon vouloir de l'entrepreneur qu'il faut alors courtiser pour espérer ses faveurs, entretenant par-là l'image d'un homme à la fois bonne et ayant réussi. Ceux de la région

de Kumba, tout comme j'ai pu le montrer en Guinée avec les projets de plantations familiales, bénéficient enfin de toutes les infrastructures et le développement garanti par l'industrie: accès aux marchés, routes fonctionnelles, programme d'aide à l'agriculture mis en place par l'industrie, accès aux intrants agricoles et au crédit ainsi qu'aux palmiers sélectionnés et, parfois, à une assistance technique ainsi qu'aux huileries industrielles parfois à des tarifs très favorables. José ne jouira pas de ces derniers avantages lorsqu'il exploitera ses palmiers dans son village lointain. La route n'est pas garantie toute l'année, les filières d'approvisionnement et d'écoulement de produits non plus, les presses risquent d'être beaucoup plus couteuses, l'accès à la main-d'œuvre est compliqué tandis qu'avoir recours à une main-d'œuvre locale est totalement illusoire: pourquoi un paysan serait-il le même travail que celui qu'il fait déjà pour lui-même, mais pour un autre qui prendrait sa part sur la richesse ainsi produite? Ainsi se développe une jeunesse qui se dit sans emploi à côté d'employeurs qui peinent à embaucher.

Ces transformations économiques et démographiques ne sont pas sans engranger des tensions sociales, typiquement entre allochtone et autochtones, sur lesquelles je ne souhaite pas revenir. On retrouve à Kumba les mêmes tensions qu'en Guinée, mais très nettement moins exacerbées. Ici, il n'y a pas de clivage politico-religieux qui vient se superposer à celui de l'autochtonie. Et surtout, la terre étant globalement encore disponible, l'exclusion n'est pas l'issue mécaniquement obligée des conflits. Reste que les autochtones voient certaines de leurs prérogatives rognées par les étrangers, et qu'ils sont aussi dans un processus de dilapidation (nettement moins avancé) de leurs réserves foncières. Enfin, ici aussi les allochtones sont perçus comme étant plus travailleurs et traitent les autochtones de paresseux qui, eux, les perçoivent en retour comme trop intéressés.

Reste à savoir si les conditions de travail et le salaire en plantation industrielle attirent les riverains ayant leurs propres terres. Il est en effet saisissant de constater que d'une part, l'opérateur industriel peine à recruter tandis que d'autre part, les populations locales disent vouloir un emploi. Je ne pense pas qu'il aille de soi pour un jeune villageois que le travail en plantation industrielle est une opportunité, encore moins pas en tant qu'ouvrier agricole ou manœuvre. Ce n'est pas un choix évident pour celui qui pèse le pour ou le contre. Plusieurs éléments semblent rebuter les populations locales à travailler dans la plantation industrielle sur leur propre territoire. D'abord, le travail y est souvent décrit comme étant plus pénible, car on n'est pas maître de son temps. Certains y accumulent deux emplois : travailleurs agricoles le matin, chauffeur de mototaxi l'après-midi, pendant que madame travaille aux champs familiaux tout en ayant les charges domestiques à

accomplir ainsi que les marchés parfois en tant que vendeuse. Tout cela est énorme. Ensuite, pour pleinement profiter du salaire, il vaut mieux ne pas vivre au village afin de ne pas affronter la jalousie. La distanciation ne joue alors pas pleinement son rôle pour celui qui travaille pour une plantation industrielle tout en étant à côté de chez lui... Mais encore, les paysans locaux sont encré à leur patrimoine et n'ont pas déjà fait le pas de s'en distancier contrairement aux saisonniers qui migrent et reviennent chez eux en fonction des saisons de récolte ou autre opportunité d'emploi, ni des errants qui vont de villes en village en quête de mieux. Ceux-ci sont parfois dans des situations plus pénibles et donc prêts à travailler pour moins cher, ce qui baisse la valeur du travail. Enfin, travailler pour un tiers est moins valorisant, car le travail accompli n'est pas pour soi, et qu'il faut accepter une stricte hiérarchie.

Certains riverains font néanmoins ce choix, ou travaillent ponctuellement comme tâcheron lorsqu'ils ont besoin de liquidité. Au Congo par exemple, d'après divers témoignages de directeurs ou de cadres, les riverains qui s'engageaient de manière temporaire semblaient le faire afin de réaliser des projets collectifs tels que la construction de leur église tandis que la main-d'œuvre temporaire professionnelle correspondait à d'autres filières impliquant des travailleurs plus lointains. Un jeune venu d'un village proche y travaillait comme manœuvre. Étonné par son choix, il m'expliqua alors avoir vécu quelque chose de très proche du récit de José. Sachant lire et voulant s'en sortir au village, il se trouvait menacé. Il me confia que le simple fait de savoir lire, dans cet environnement où ce n'est pas chose acquise pour tous, est perçu comme une menace par les illettrés. Ce ne sont par ailleurs pas les exemples qui manquent, des situations où, celui qui maîtrise ainsi l'écriture ou l'administration dépouille d'autres… Il quitta donc son village pour vivre en plantation. Dans cette plantation particulièrement isolée du reste du monde, certains ouvriers agricoles m'expliquent ainsi réaliser qu'ils ne s'émanciperont jamais par ce travail difficile. Certains disent alors de se sacrifier pour leurs enfants, leur donnant un petit bagage éducatif et matériel pour aller tenter leur chance à Kinshasa. C'est littéralement une génération qui se vit sacrifiée pour leurs enfants ainsi envoyés tenter leurs chances à l'autre bout du pays.

Au Cameroun, là où j'ai pu l'observer, ces diverses incitations et contraintes à travailler pour une plantation industrielle se présentent donc très différemment au riverain, à l'errant, au tâcheron, ou au saisonnier qui pèse le pour ou le contre.

Deux problèmes majeurs s'opposent à la stratégie de promotion de l'emploi mise en place par l'entreprise: d'une part la médiation entre les communautés locales et le marché de l'emploi, d'autre part ces incitations particulières à ceux qui habitent déjà sur place. Je néglige ici les aspects plus macroéconomiques où on pourrait par exemple se demander si l'augmentation des normes sociales à l'initiative d'une entreprise ne se répercute pas sur la compétitivité. Reste que pour les

ouvriers agricoles ou tout travailleurs permanents comme José qui vivent dans le microcosme de la plantation industrielle, les contraintes à la dilapidation de ses revenus sont inédites puisqu'il est entouré de personnes relativement semblables en termes de revenus. Par ailleurs, le statut est ici lié au revenu ainsi qu'à un découpage géographique strict comme nous avons pu le voir avec la prison dorée. Ce découpage est plus ou moins avantageux selon qu'on est plus ou moins haut sur l'échelle relative des revenus. Mais même pour les plus défavorisés comme José qui est ouvrier spécialisé, la politique de la rupture l'éloigne ainsi de son village où il perd tout de même ses économies en tentant d'y retourner pour ses vieux jours. Quitter un village lointain pour aller travailler en plantation assure donc de s'émanciper en partie de la jalousie des siens pour s'installer dans un microcosme qui permet l'accumulation là où la question se pose différemment pour un riverain.

Les voies du péché et la malédiction du Comte de Monte Christo

Maintenant que nous en savons plus sur les dynamiques internes de Kumba, voyons comment ceux-ci s'approprient les compensations. La thèse que je défends ici est que celles-ci sont appropriées par les Kumbas à partir de leur logique de gouvernance basée sur la redistribution[116] personnalisée et le secret. Nous verrons enfin quelques leviers de changement en nous plaçant aussi bien du point de vue d'un Kumba que de l'opérateur industriel.

Nous avons effleuré le centre de santé laissé à l'abandon. Nous avons aussi parlé de la réfection d'une route sur le petit tronçon qui mène au douanier aveugle. Celle-ci cristallise les tensions, car c'est un point névralgique de la contrebande. Nous nous concentrerons ici sur l'accès au marché de l'emploi qui est une corde sensible de la stratégie de l'entreprise pour faire consensus. L'entreprise tente en effet de donner un maximum d'emplois, surtout aux Jeunes, afin d'absorber leur contestation. L'accès privilégié au marché de l'emploi deviendra, un peu malgré lui, le cœur de la stratégie de Monsieur Propre. Sa faculté à fédérer les Jeunes en portant une voie concurrente à celle de sa chefferie est indissociable de son émancipation personnelle via son accès aux marchés dits « *juteux*. » C'est très probablement parce qu'il est un important contestataire qu'il accèdera à d'importants marchés. Encore une fois je suis bien souvent confronté à des récits

[116] La captation d'une rente et sa redistribution teintée de secret et de complicité est largement démontré dans cette étude de terrain. Des phénomènes comparables ont été décrits au Cameroun notamment, à l'échelle de l'État. Bembe (2010) dénonce le partage inégalitaire des dirigeants camerounais ayant accès à la « *mangeoire nationale* » dont l'accès serait le véritable enjeu des rivalités politiques. On ne peut pas, à cette lecture, ignorer la ressemblance avec la situation de Kumba dont certains acteurs sont en lutte pour s'approprier la rente compensatoire de l'opérateur industriel. Bayart (1979 puis 1985) aura largement développé cette approche d'État qui mobilise des stratégies de mise à disposition de ses ressources à un tiers (*extraversion*) afin de se maintenir, mais aussi de captation et de redistribution de rente. Enfin, Laurent (2010) donne une description très claire de ces négociations lors d'une campagne électorale où les enjeux régionaux ou nationaux s'effacent derrière des distributions de biens de consommation aux votants.

multiples, contradictoires, plastiques et difficilement vérifiables. Raison pour laquelle les logiques de la ruse et la mise en scène ont une importance épistémologique centrale.

Topique de la contestation

Après observations de centaines de mises en scène autour d'enjeux divers et variés en lien ou non avec la plantation, quatre configurations se dégagent en fonction de l'expression du consensus et du mécontentement. Celles-ci se succèdent sans qu'une nouvelle remplace totalement l'autre, mais vienne coexister avec les précédentes tout en variant d'intensité. Elles dépendent des règles que nous avons déjà vues: l'importance du fantasme pour instrumentaliser l'interlocuteur ; elles sont l'expression du rapport de force entre les personnes en présence ; elles se fondent sur quelque chose qui ne peut être dit. Si elles ne disent pas les faits, et que c'est pourtant tout ce qui se donne à voir, les mises en scène ne sont pas non plus sans aucun rapport avec la réalité avec laquelle elles entretiennent des liens noueux et plus ou moins conflictuels.

Dans la première mise en scène, les Kumbas m'ont témoigné d'une profonde gratitude envers l'opérateur industriel ainsi que de leur proactivité dans la transaction. La seconde configuration relationnelle fait émerger une autre mise en scène. Les Kumbas se disent victime de cette transaction qu'ils renient, car elle est le fruit de la malveillance d'un tiers tout puissant à leur encontre. La troisième mise en scène décrit la transaction comme le résultat de leurs fractures intracommunautaires et de la corruption des Kumbas. La quatrième mise en scène et la plus rare et la plus précieuse. Elle demande énormément de temps, une connaissance détaillée des autres mises en scène et de leurs aspérités, des enjeux communautaires, et enfin beaucoup d'intimité et de confiance pour être produite. Cette quatrième mise en scène témoigne de sa propre compromission dans les malheurs qui accable Kumba. L'accusation suit ainsi un parcours qui d'abord se tait, puis incrimine un autre éloigné, un autre proche avant que l'index se retourne vers soi :

Tout va bien → Ils ont péché → Mes frères ont péché → J'ai aussi péché.

Cette dernière mise en scène rend possible de penser son propre champ d'action dans la gouvernance Kumba jusqu'alors déléguée à un tiers sur qui sont jeté le péché, la responsabilité et par-là le pouvoir de changer les choses. Ce cheminement en quatre étapes est donc aussi celui de la réappropriation de son propre pouvoir au fil d'interprétations complémentaires ou concurrentes qui soulèvent chacune ses propres leviers d'action politiques et différentes expressions du mécontentement[117].

[117] Nous avons mis en lumière que la topique de la culpabilité, de la responsabilité, du pouvoir et de la contestation configure le processus d'historicité. Nous avons aussi vu que l'oubli ne devait rien au hasard. N'Diaye (2008) relève un phénomène comparable lorsqu'il questionne le silence qui règne autour de la traite arabo-musulmane. Celle-ci serait sous-estimée « *pour mieux braquer*

Le non-dit que cachent les deux premiers types de mises en scène est que la faculté de négocier et de jouir des compensations est accaparée par certaines factions constituantes de ladite communauté au détriment d'autres. Lorsque ces autres sont en colère, ça en fait des Jeunes. Les Kumbas sont incapables de faire front commun (si ce n'est en entretenant un malentendu pour cacher leurs divisions), car leur gouvernance est structurée par la faculté d'une élite à accaparer puis à redistribuer ces ressources. Le bien commun n'a donc pas de relais communautaire fonctionnel face à un tiers. La gouvernance est façonnée par le secret, dont découle une forte diminution des effets positifs attendus par les compensations. Le bien commun attendu est bridé par des luttes intestines internes.

C'est ce que j'appelle la malédiction du Comte de Monte-Cristo. Dans la célèbre histoire d'Alexandre Dumas, lorsque le comte donne un diamant à l'aubergiste Caderousse, ce dernier assassine son épouse ainsi qu'un bijoutier afin de garder jalousement sa nouvelle richesse. Il se retrouve ainsi condamné à la galère. Le Comte sème la jalousie, la désunion et le chaos à dessin de sa vengeance. La malédiction de Monte-Cristo est que le contre don qu'il fait à Caderousse suscite la jalousie. Celle-ci prend le dessus en lieu et place de la prospérité. C'est uniquement cet aspect que je retiens pour mon analyse, et non la vengeance ou les mises en scène entre le comte et ses protagonistes. L'effet du contre-don est bridé par la jalousie et les relations de ceux qui reçoivent, la comparaison s'arrête là. La malédiction désigne donc, par comparaison à l'œuvre de Dumas, le fait qu'un cadeau puisse susciter une telle jalousie qu'il détruise celui ou ceux qui le reçoivent en lieu et place de la prospérité attendue.

Ce que cache le consensus

Voyons comment les quatre étapes ont été mises en scène.

Le premier temps de l'enquête montre de la satisfaction, particulièrement celle d'avoir été reconnu et pris en compte, ainsi que l'ambition d'un partenariat ou d'une alliance forte entre l'entreprise et ses riverains. Dans un second temps, derrière ce consensus se cache une part de frustration, particulièrement des « Jeunes » - catégorie qui, nous l'avons vu, ne recouvre pas exactement l'âge, mais plutôt un rang social qui est généralement celui des moins âgé. Ces opposants font alors des déclarations incendiaires et accusatrices tout en proférant diverses

les projecteurs sur la traite transatlantique » (pp. 271). Les « *négro-africains* » entretiendraient ce silence, d'après l'auteur, parce qu'ils se sont convertis à la religion de leurs oppresseurs notamment pour échapper à l'oppression. Un « *voile* » est alors posé sur le génocide afin de permettre cette adhésion sinon coupable ou ambivalente. Cette sélectivité dans le processus d'historicité serait le résultat de rapports politiques et religieux sous-jacents. Nous nous rejoignons sur ce point à partir d'outils et de thématiques totalement différentes. Si l'auteur questionne la construction actuelle de la mémoire d'un lointain passé, nous avons la chance de mener une anthropologie de l'événement, révélant l'extrême plasticité du phénomène et de ses déterminants en cours d'action.

menaces. Tout se passe comme si les premiers excès de flatterie et de reconnaissance faisaient écho aux excès de colère qu'elle dissimule.

La reconnaissance à la base de la relation

Les premiers entretiens auprès des communautés locales se sont déroulés dans les trois villages concernés en présence de leurs chefs respectifs et d'un maximum de parties prenantes. Il me paraît bien entendu impossible d'enquêter sans l'aval des chefs. C'est en leur qualité de représentants de leur communauté respective que leur soutien est indispensable à l'opérateur économique en quête de consensus tout comme ils furent indispensables à légitimer ma présence. Non pas qu'avoir leur accord suffise à gagner la confiance de chacun, mais que sans celui-ci, ce n'est pas la peine d'aller plus loin sauf à s'exposer à de graves ennuis.

Ces chefs comme les autres participants se disent alors reconnaissants d'avoir été pris en considération par la plantation qu'ils personnalisent alors au directeur général dont le style de gestion et la stratégie impactent très fortement la perception des relations entre parties prenantes. Ils ne perçoivent pas la stratégie d'une entreprise, mais le tempérament d'un directeur. Ceux-ci connaissant une rotation des postes tous les 3 à 5 ans en général, ce qui implique que pour les communautés locales, ces changements sont autant de tournants dans leur relation avec l'opérateur industriel.

« *Depuis que le DG actuel est là, il y a cette écoute du DG qui oriente et fait les bonnes décisions.* » « *Le DG fait beaucoup d'écoute par rapport à hier* [aux anciens directeurs généraux] *donc on se sent mieux.* » « *Cela fait plus de XXX ans que la plantation est là. Ce n'est que cette année que la plantation a pensé aux riverains. Ce n'est que cette année que la plantation a pensé qu'il y a un chef de troisième degré ici. Avant cette année, on ne nous a jamais demandé ce que nous pensions ou voulions.* »

Cette reconnaissance et cette opportunité d'alliance avec l'opérateur économique s'expriment aussi parfois dans un langage religieux fort commun au village « *Je loue beaucoup l'actuelle direction de la plantation qui apporte une nette évolution autour des relations entre elle et nous. C'est Dieu qui nous a donné l'importance d'avoir la plantation.* » Notons au passage que mes informateurs disent rarement « la Plantation », mais utilisent le nom de l'entreprise censurée pour ce travail.

Cette reconnaissance fait suite aux négociations qui suivent une campagne de « séduction » de l'opérateur industriel envers ses riverains. C'est en mettant en place un bon voisinage que l'opérateur économique tire la légitimité nécessaire à sa présence ou à son extension territoriale. « *C'est pour les 2.500 hectares qu'ils ont tendu la main après de nombreuses années.*» Cela est

décrit comme une nouveauté très appréciée, mais renvoie également à la frustration que cela n'aurait jamais été fait auparavant.

L'historicité

L'historicité est la dynamique sociale par laquelle l'histoire advient. Pour que l'histoire se fasse, il ne suffit pas que les événements se succèdent, mais que différents mécanismes de transmission se mettent en place pour relayer le récit de ces événements. Les événements sont alors constamment réinterprétés en fonction des contingences du présent, plus ou moins valorisées, dissimulées ou oubliées. À Kumba, les archives, l'écriture, l'administration, les livres ou l'école ne jouent aucun rôle lorsqu'il s'agit des transactions foncières ou de leur communauté en particulier. Je ne dis pas que ces traces n'existent pas, mais ce à quoi les gens ont accès depuis le village où ils sont, c'est uniquement à leurs propres mises en scène. Je laisse à l'historien ou à l'archéologue le soin de découvrir ces traces, et me concentre ici sur les mises en scène qui sont, dans cet état de fait, les seules à même d'expliquer les dynamiques sociales qui nous occupent. Ce sont elles et elles seules qui, au village, transforment les faits en faits sociaux.

Par ailleurs, une trace écrite, dans ce contexte de méfiance, de faux, d'éventuelle pluralité de celles-ci, n'a pas beaucoup plus de valeur que le témoignage oral de l'écrivain. Au village nous n'avons d'ailleurs pratiquement pas de traces écrites. Celles-ci, quand bien même elles existeraient dans un ministère ou une administration, sont donc inopérantes pour produire l'histoire. Et si quelqu'un donnait au Kumba la carte de leurs frontières et des concessions qui s'y trouvent, elle n'aurait pas plus de valeur que la parole de celui qui l'a produit.

Comme en Guinée, l'écriture est avalée par les lois de l'oralité tandis qu'elle risque d'être tout aussi multiple et contradictoire que cette dernière. L'écriture n'est rien d'autre qu'une parole figée. Tout comme en Guinée, les quelques traces écrites sont montrées ou perdues dans l'humidité d'une baraque de terre ou de bois, selon les intérêts de celui qui la possède. Et, chacun a tantôt plus ou moins intérêt à dissimuler ceci ou cela pour appuyer son argument ou délégitimer un argument concurrent. Tant et si bien que l'obscurantisme n'est pas que la stratégie d'une élite à même d'imposer l'ignorance de ses accords secrets qu'une tactique partagée de tous. L'élite n'est pas l'instigatrice du silence, mais le groupe qui a temporairement émergé en tirant parti de celui-ci. Les règles du jeu sont les mêmes pour tout le monde, même si la donne de départ n'est pas toujours égale.

Par exemple, il va de soi que le protocole d'accord est écrit et disponible au village. Lorsque certains expriment un féroce mécontentement, disant que « rien n'a été fait » de la part de la Plantation, il est avantageux de dissimuler ce protocole qui tombe alors principalement dans l'oubli

au fur et à mesure que la moisissure ronge le document. Il aura fallu que je puisse être en possession du document (fournis par l'opérateur industriel !) ou de récits contradictoires pour ouvrir l'argument du « rien n'a été fait » à plus de nuances.

J'ai mentionné la frustration selon laquelle rien n'a été entrepris par la Plantation auparavant. Je suis néanmoins très sceptique sur ma faculté à savoir ce qui a réellement eu lieu ou non dans le passé en me fiant aux mises en scène compte tenu de l'oubli stratégique, de l'inaccessibilité des traces écrites (et de leur peu de fiabilité lorsqu'il y en a) ainsi que de l'absence quasiment totale de récit sur le passé de la relation entre l'opérateur économique et les populations locales. Il me paraît totalement improbable que l'opérateur industriel n'ait jamais tenu compte des chefs auparavant comme mentionné ci-dessus. Monsieur Non lui-même, alors secrétaire à la chefferie supérieure en savait très peu malgré sa tentative.

Comment interpréter ce silence sur le passé qu'exprime alors ce « rien n'a été fait » ?

Ce n'est donc probablement pas que « rien n'a été fait », mais que « nous n'avons pas intérêt à nous souvenir de ce qui fut » ou « ce n'était pas suffisant » ou « nous avons oublié. » Je traduirais ce « rien n'a été fait » par « nous oublions notre passé afin de mieux écrire notre avenir. »

Une hypothèse est que cet oubli est stratégique. L'oubli cache peut-être la honte exprimée par Monsieur Non : des concessions ont effectivement été données, mais contre de ridicules contreparties au vu de la valeur perçue aujourd'hui. Le désir de renégocier nécessite d'effacer toutes les traces des accords et des événements passés afin de pouvoir constamment maintenir la relation dans la négociation d'une dot qui ne finit jamais. Cette hypothèse est d'autant plus crédible qu'aujourd'hui encore prédomine la tentation pour les Kumbas de dire que « *rien n'est fait* » et de nier systématiquement et méthodiquement certains aspects de leur relation avec la plantation (comme les PF qui leur sont très profitables, mais minimisent la noirceur de leur récit). L'enjeu de la mémoire n'est alors pas tant de savoir énoncer une suite de dons et de contre-dons que de préserver l'opportunité de ce qui pourrait encore être échangé à l'avenir.

Une relation tissée de dons et de contre dons est alors oubliée lorsqu'elle n'est pas opérante pour l'avenir.

Si nous prenons l'exemple de l'emploi, certains diront qu'aucun des leurs ne travaille pour la plantation. Ça suscite l'indignation chez l'enquêteur. Ce type de déclaration incite l'entreprise à accentuer sa politique d'inclusion par le recrutement. Lorsqu'il sera plus tard question des conditions de travail, ceux-là même diront que ceux des leurs qui ont été recrutés sont insuffisamment payés. Cela appelle l'entreprise à rendre ces conditions de travail plus attractives, tout en contredisant frontalement le précédent récit selon lequel aucun emploi n'a été donné. Ce type de contradiction par manque de nuance tactique (couramment appelée « mauvaise foi » ou

« exagération ») est monnaie courante.[118] L'enquêteur déconstruit ainsi l'histoire en pointant les aspérités tandis que l'enquête reconstruit constamment pour réparer un récit percé. La relation entre l'enquêteur et l'enquête devient ainsi partie prenante de l'historicité. Pour en faire un jeu de mots qui tire profit de l'ambiguïté entre l'histoire et le récit qu'on s'en fait, on pourrait dire que l'observation est participante, même rétroactivement !

Enfin, je voudrais souligner que questionner l'historicité dans ce contexte obscurantiste est totalement distinct de la question de savoir si les compensations étaient suffisantes, bonnes ou mauvaises. Qu'il y ait des oublis stratégiques ou des exagérations ne signifie pas que le travail en plantation ne serait, en fait, pas si difficile. Cela ne dit rien du fait que les terres aient autrefois réellement été échangées contre un bœuf et un fusil comme le dit Monsieur Non, ni si un tel accord était acceptable ou abusif à l'époque. En outre, si on considère que les populations locales vivaient dans une brousse qui leur paraissait infinie, on peut imaginer qu'un bœuf et un fusil puissent avoir été perçus comme une bonne affaire en leur temps. Brousse infinie ou pas, il va de soi que la terre prend (ou perds) de la valeur en fonction des contingences démographiques et économiques de sorte que plus on s'éloigne des contingences actuelles, plus certains accords peuvent nous paraître absurdes. Ainsi, Napoléon a vendu un territoire qui est aujourd'hui un tiers des États-Unis d'Amérique. On pourrait rétrospectivement se dire que la France s'est fait incroyablement entuber, et avoir une perspective totalement inverse si on replace l'échange dans son contexte.

Concernant Kumba, non seulement je n'en sais rien, mais je me garderais bien d'en juger. J'ignore ce qui a réellement été fait, ce n'est d'ailleurs pas mon sujet, tandis que j'ignore tous des perspectives de l'époque. J'interroge ici l'historicité en tant que processus en procédant par comparaison de récits historiques divergents à l'occasion de mises en scène qui sont les seuls modes d'accès à défaut d'assister personnellement aux événements. Je questionne encore moins ce qui aurait dû être fait par le passé où devrait l'être à l'avenir.

Une question de rythme

Un autre élément participe à effriter le consensus de départ en faisant émerger le mécontentement. Il s'agit du rythme de la relation entre la Plantation et les communautés locales. L'opérateur industriel a directement mis en place ses contreparties tandis que l'usage réel des terres aurait eu lieu bien après. Cette désynchronisation entre la phase de séduction puis d'acquisition et de mise en valeur se traduit alors pour les villageois par un sentiment de perte de la bonne relation

[118] « *Il n'y a pas de foi sans mauvaise foi* » disait Godelier (2011) en parlant de la religion, elle aussi en prise avec de nombreuses contradictions internes. Un peu de mauvaise foi est alors nécessaire pour maintenir un semblant de cohérence sur des hypothèses parfois trop contradictoires. En ce qui nous concerne, un peu de mauvaise foi est sans doute nécessaire à garder la face lorsqu'on est promoteur de discours eux-aussi, parfois trop contradictoires.

convoitée et donnera l'impression que l'entreprise ne fait (plus) rien. La mémoire d'une relation semble perdue dès que celle-ci n'a plus d'intérêt pour l'avenir. Dès que l'entreprise ne témoigne plus d'une attention garante de l'avenir, le passé de la relation semble minimisé. Il en va de même au village de Kômou: un jeune doit régulièrement entretenir de bonnes relations avec son oncle maternel en allant régulièrement le saluer et balayer devant sa porte afin de lui rappeler la dette qui les unit ainsi que son potentiel futur.

Les concertations qui ont suivi la fin des négociations et la mise en place des compensations sont essentielles au processus de reconnaissance à la base de la légitimation de l'entreprise. Elles auraient parfois été annulées ou reportées (ou sont désignées comme des huis clos) donc les villageois ne disent savoir que très peu. Certaines rencontres, lorsqu'elles ont lieu, sont tout simplement niées ou pas rapportées par leurs participants… Le processus d'historicité pour les événements qui viennent de se dérouler est donc déjà sur une pente glissante vers l'oubli tandis qu'un villageois soumis à ce régime d'information ne peut pas savoir grand-chose du contenu de ces rencontres pourtant essentielles à l'histoire de sa communauté.

On peut donc supposer que l'opérateur économique estimait avoir rempli sa part du marché tandis que les populations locales, elles, se sentaient de moins en moins prises en considération au fil des mois et des années. L'un estime être quitte d'un autre qui estime pour sa part que la dot ne finit jamais. Chacun semble enfin s'exprimer et se légitimer au travers de corpus normatifs différents dont il a une maîtrise totalement différente. L'opérateur économique se réfère davantage au droit, à l'administration et à l'écriture là où le second fait jouer l'oralité plastique et la « tradition » (tout aussi plastique puisqu'elle est en perpétuelle adaptation). La Plantation pourra à tout moment montrer le protocole d'accord, noir sur blanc, et montrer que les compensations ont effectivement été livrées. Le riverain de ladite plantation pourra, lui, à tout moment invoquer la qualité relationnelle[119] promise sur le long terme qui laisse à désirer.

À ceci, il ne faut pas perdre de vue que les compensations, lorsqu'elles ne sont pas tout simplement parfois niées (« *ils ne font rien pour nous* »), sont fréquemment jugées insuffisantes ou inadaptées, ou ne sont simplement pas toujours fonctionnelles comme avec ce centre de santé. Un forage subit un sort similaire : l'eau étant particulièrement riche en fer aurait tendance à prendre une couleur brunâtre au contact de l'air. Non seulement la plupart des Kumbas n'ont pas accès au

[119] Lund (2008) souligne que la légitimité d'une possession repose en partie sur l'histoire et les récits. C'est ce que les acteurs de cette monographie mettent spontanément en avant. La propriété est toujours le fruit d'un récit que des normes étatiques sont susceptibles de traduire en « petits-papiers, » tels que les « liste de présence, » « attestation, » « certificats, » relevé de cadastre ou titre de propriété. Mais attention : le récit est toujours le fruit d'une configuration sociale, il caractérise une qualité relationnelle entre ses membres autant qu'il tente de la façonner à son image. C'est ce qui en fait un « actant » dans la théorie de l'ANT. En outre, ceux-ci se transforment, s'oublient et peuvent être contradictoires.

forage, car le village est dilué sur un immense territoire, mais en plus l'eau qui en sort, même si elle est potable, ne fait pas envie. Quant au centre de santé, s'il a objectivement bien été construit, il ne fait pas partie de la vie quotidienne comme attendu lorsque ces engagements ont été formulés.

À côté d'une réalité tangible minimum indéniable, il y a aussi une zone d'interprétation qui diffère fortement qu'on se trouve d'un côté ou de l'autre du protocole.

La réfection des routes est l'archétype de cette différence d'interprétation. Le protocole d'accord tel qu'il est disponible sur une unique page au village, ne cartographie pas exactement les routes concernées, ni ne mentionne la quantité et la qualité ou la fréquence de ces réfections. Chacun interprétera donc selon ses perspectives sur la promesse donnée. Si, objectivement, il y a des réfections de routes, celles-ci ne concernent pas le petit tronçon qui intéresse particulièrement une partie des Kumba. L'un dira l'avoir fait, l'autre montrera la route qui passe devant chez lui en disant que non. Et si cela a sans doute été longuement négocié et précisé en amont lors des négociations et de la cérémonie d'alliance, force est de constater qu'il subsiste de fortes divergences d'interprétation.

Outre ces différences d'interprétations, nous voyons que certaines compensations comme le centre de santé sont inopérantes tandis que tout semble soumis à un régime d'historicité singulier.

Quand Monte-Cristo donne la lumière

Ainsi, la ligne électrique que l'entreprise installe pour relier le village de Kumbo à la ligne de haute tension ne dessert pas directement chaque foyer. Pour un représentant de l'entreprise, il était alors clairement convenu que chacun paye son compteur et le raccord à son foyer. Les villageois n'ont pas retenu cette part de l'accord.

Qu'on le prenne dans un sens ou dans l'autre, certains ne virent donc pas la lumière tandis que les raccords clandestins sont ne sont pas rares[120] et représentent un vrai casse-tête pour la compagnie d'électricité. Pire encore, le relief des lieux ne permettrait pas à une partie du village de se raccorder à l'énergie.

Le chef de Kumbo, lui, fut le premier à se raccorder à l'électricité. Il est entreprenant, avait un peu d'argent et était à la tête des négociations. On peut donc s'attendre à ce qu'il ait été le mieux préparé pour ce faire. Il affirme s'être raccordé à l'énergie à ses propres frais tandis que d'autres l'accusent de jouir ainsi de cadeaux exclusifs de la part de l'entreprise. Cela poussa les habitants de Kumbo à menacer la ligne de sabotage, arguant que l'électricité devait être « *pour tout le monde ou pour personne.* »

[120] Je base cette affirmation sur de très nombreuses affirmations hors de Kumbo.

Ces menaces de sabotage prirent corps dans un climat d'opposition féroce d'une partie du village à son chef. Les opposants menaçant alors de le destituer ou de faire sécession, allant jusqu'à nommer leur propre chef alternatif, ce qui prit à partie le sous-préfet amené à valider la nomination d'un seul chef. Les enjeux de cette nomination étaient d'autant plus élevés que l'État camerounais annonçait mettre en œuvre une professionnalisation de la chefferie qui impliquait un petit salaire pour ces derniers (dès lors obligés de savoir lire et d'écrire).

Ici, une rivalité interne sème le discrédit sur une compensation ayant pourtant bien été mise en place par l'entreprise (indépendamment du fait qu'il soit possible de l'interpréter de différentes manières plus ou moins favorables). Reste que ceux qui n'ont pas la lumière sont particulièrement jaloux tout en étant toujours dans l'obscurité. La compensation n'a pas pleinement joué son rôle. L'annonce de l'énergie fut accueillie comme une nouvelle historique tandis que cette joie s'est dissoute dans le labyrinthe de la politique villageoise pour alimenter ensuite une crise interne. C'est la malédiction de Monte-Cristo.

Crédibilité partagée

Le bénéfice vécu d'une compensation est ainsi modulé par le fait qu'elle fait sens dans un contexte politique susceptible de transformer une nouvelle historique sans nul autre pareil en motif de conflit. Imaginez que vous voulez faire quelque chose pour un village qui se plaint de sa pauvreté, et que vous conveniez alors avec les villageois réunis de leur donner de l'argent. De la sorte, ils pourront mener à bien leurs projets et ne dépendrons plus de vous pour formuler ceux-ci. Une cérémonie est organisée au cours de laquelle tout le monde vous remercie. Toutefois, vos versements deviennent vite un motif de jalousie et suscitent autant de conflits destructeurs pour ladite communauté. Pire encore, contrairement à vos souhaits, vous renforcez une élite au lieu de réduire les inégalités. En fait, votre aide ne peut pas s'acheminer autrement qu'au travers des rapports de forces préexistants qui structurent la société aidée. Elle renforcera ceux qui en jouissent, inhibera ceux qui n'en jouissent pas. L'aide que vous apporterez stimulera la jalousie plus tôt que le bien commun si elle ne s'inscrit pas dans une structure sociopolitique à même de faire valoir ce bien commun.

C'est très exactement la tragédie de la ligne électrique. De manière plus générale, la relation entre la plantation et les communautés locales vont prendre la tonalité de la gouvernance locale. Ainsi, un accord signé par une élite désavouée paraîtra moins légitime du fait de ce désaveu. La crédibilité du signataire est impactée par ce qu'il signe, aussi bien que l'accord signé soit impacté par la crédibilité du signataire. Ceux qui sont fortement mécontents de leur propre élite seront donc les premiers à fortement critiquer les accords signés par cette dernière. Les fers de lance de la

critique, ce sont les plus mécontents qui sont aussi associés à une classe d'âge. Jeune versus Vieux sont une dyade structurante du conflit.

Monsieur Non a bien un discours de Jeune malgré que son âge le classait alors parmi l'élite des Vieux. Comme le souligne ce notable de la chefferie supérieure pour qui « *Les jeunes ont un discours très marginalisant. Comme quoi la Plantation nous a tout pris, etc. Or, ce qu'on a, on le lui doit.* » Ce notable ayant lui-même fait fortune dans le commerce de denrées agricoles à son propre compte, tout comme Non qui possède des plantations sur le modèle industriel de type PF sans être devenu entrepreneur pour autant puisqu'il ne sous-traite pas le travail. « *Ici, si les privés peuvent être contents, c'est grâce à la Plantation.* » Rajoute ce notable.

Un autre, plus nuancé, dira que « *Les jeunes peuvent être mécontents avec ou sans raison. Mais il faut des preuves. (…) D'une part, ils ont tort parce qu'ils sous-entendent que le chef a touché de l'argent dans l'achat du terrain avec la Plantation. Ils ont raison parce qu'il y a un manque de dialogue entre la population et le chef.* » Sans la Plantation, comme nous l'avons vu, la région ne serait qu'une région rurale parmi d'autres, bien plus enclavée et reculée avec bien moins d'opportunités émancipatrices. Ceci est assez simple à vérifier. Non pas en comparant la situation actuelle à celle d'une autre époque où la plantation (ou même les téléphones portables) n'existait pas, car ce serait anachronique. Il suffit d'aller un peu plus loin, tout simplement, dans une région similaire sans opérateur industriel. L'activité agro-industrielle ouvre tout un écosystème de commerce, d'immobilier, de routes, de services et d'exploitations agricoles, de logement, de sous-traitance, d'éducation et de soins de santé. Autant de sources de tensions que d'enrichissement ou d'opportunité, que de changements dans les rapports de forces des uns et des autres. Nous avons notamment insisté là-dessus dans l'étude de cas en Guinée. Diécké serait à peu de choses près similaire à Kômou s'il n'y avait pas de plantation (et la route qui lie le Libéria au reste de la Guinée).

Nous voyons clairement dans ce dernier témoignage que la qualité de la relation entre la Jeunesse et la chefferie impacte lourdement la crédibilité des accords passés entre l'opérateur industriel et les communautés représentées par ses chefs. La qualité de la relation entre la Jeunesse et la chefferie déteint sur la crédibilité de l'accord, tout comme la qualité de l'accord est capable de renforcer ou délégitimer la chefferie. La relation est dynamique en ceci qu'elle agit dans les deux sens.

L'impossible fin de la dot ou l'aliénation de la terre

Le protocole d'accord liant l'entreprise et les communautés rurales prévoit un dialogue régulier comme en témoigne le nouveau secrétaire de la chefferie supérieur ayant lui-même été au premier plan lors des négociations. « *Le protocole est bon. Ils font ce qu'on leur demande pas à pas. Dans le protocole, il est prévu qu'on puisse rajouter des choses si on raisonne encore après.* » Le protocole vise en effet une bonne entente qui inclut un suivi avec des cycles de réunions. C'est encore une fois très similaire à la dot : les compensations sont comprises par les premiers comme la preuve d'un engagement à une bonne relation sur le très long terme. Les seconds y voient plutôt une contrepartie rendue explicite dans un contrat nommé protocole.

Notons au passage que ce notable est le beau-frère de Monsieur Propre qui, lorsqu'il critique la relation entre l'entreprise et sa communauté, se met en porte à faux avec « son beau. » Les relations familiales et lignagères sont les structures fondamentales dans lesquelles le conflit peut s'exprimer ou se taire. Ici, Propre n'hésite pas à critiquer sa propre famille qui fera pression sur lui afin de maintenir l'entente.

Mais restons-en au protocole. La différence d'interprétation par l'une ou l'autre partie est aussi similaire à celle de la dot : celui qui reçoit aura tendance à penser que « la dot ne finit jamais » tandis que celui qui donne aura tendance à se dire « mais quand est-ce que ça va s'arrêter ?! » Les frictions entre donneurs et receveurs sont ici structurelles[121].

Cette préoccupation de ne jamais mettre un terme au lien entre la plantation et ses riverains est parfois exprimée par l'ambition d'un bail plutôt que de compensations. « *Normalement, la Plantation devait louer nos terres, pas les acheter pour 10.000.000* [montant qui varie énormément d'un entretien à l'autre]*, car la terre n'a pas de prix.*»

Cette proposition questionne toutefois directement les facultés d'un organe villageois à gérer ces hypothétiques versements. Il n'y a alors pas d'organe légitime pour ce faire. Cela risquerait d'être géré par la chefferie sur le modèle de la tontine… Le pouvoir de celle-ci s'en trouverait immensément renforcé (de par sa faculté à partager ses gains) au même titre que la frustration et la jalousie qu'elle génère auprès de ceux qui n'en jouissent pas. Kumba n'a par exemple pas de comité de développement qui est l'organe par excellence supposé organiser ce consensus. S'il y en avait un, il serait soumis aux mêmes défis : celui d'organiser sa transparence, d'inventer un consensus autour du projet et de calmer la jalousie.

Que la terre n'ait « *pas de prix* » signifie qu'elle ne peut totalement être aliénée, mais toujours garante de bonnes relations. « *Je voulais des extensions sur base d'un bail emphytéotique.*

[121] Les contraintes et incitations dépendent donc de la place qu'on occupe dans ce binôme et non de qui nous sommes en particulier.

Ainsi, il y aurait eu un versement régulier pour la communauté. Ainsi, je ne serais pas mendiant. Ainsi, eux et nous aurons un lien à long terme. » Nous sommes encore une fois dans une situation semblable aux accords entre particuliers de Guinée qui utilise le tutorat plutôt que la dot comme pattern cognitif pour nommer ces bonnes relations à long terme autour de la terre. L'objet de la transaction est décrit à cheval sur plusieurs registres lexicaux, normatifs et légaux faisant tantôt référence à l'aliénation, tantôt à son contraire de sorte que la chose vendue/donnée/cédée soit constamment renégociée par le vendeur/donateur/cédant. On parle tour à tour de « partenariat », de « dot, » « d'accords gagnant-gagnant, » de « bail emphytéotique, » de « cadeau, » « d'accaparement, » de « compensations » de « contre-dons », etc.

Légalement, ce n'est pas une vente, mais bien un droit d'usage avec un bail signé auprès de l'État avec consentement des communautés locales. C'est néanmoins la même problématique de l'aliénation et des contreparties qui est en jeu sur fond de pluralité des registres lexicaux et normatifs. L'inaliénation de la terre rappelle que celle-ci est partie intégrante du territoire Kumba, tout comme la vente d'une parcelle de terrain en Belgique ne fait pas sortir ce terrain du territoire belge… Le conflit n'est pas tout à fait foncier ni territorial, mais joue sur les deux registres. De même, lorsqu'une parcelle est vendue en Belgique, ce n'est que sur base de règles communes et de mécanismes partagés de redistribution par un système de taxe et de prélèvement. Au-delà de ces similitudes, deux choses différentient néanmoins fondamentalement la Belgique des Kumbas. Premièrement, les règles de vente/don/cession restent entièrement à négocier pour les Kumbas. Deuxièmement, les Kumbas ont un très fort degré de personnalisation de la relation dans les mécanismes de redistribution. Là où en Belgique on a le *droit* à une aide sociale, au Cameroun, on a la *faveur* d'un puissant (un big men). D'où le besoin de le courtiser et de ne pas dire haut et fort son désaccord.

L'installation d'un écriteau témoigne de cette différence de perspective et de registre normatif susceptible de légitimer l'un ou l'autre. Lorsque la plantation fait installer un panneau à côté du forage qu'elle a construit pour les riverains, celui-ci indique « *Ce forage est un don de la plantation.* » Ce panneau témoigne du besoin de la Plantation que ses mesures sociales soient reconnues, mises en valeur et prises en compte dans la relation. Elle lutte contre l'oubli de ses partenaires. C'est exactement comme Josias qui rappelle à son beau-frère insinuant que la dot n'a pas été versée, qu'il lui a tout de même acheté une moto lorsqu'il a épousé sa sœur.

Tandis que du côté des Kumbas, si on a besoin d'oublier certaines choses, il y en a d'autres dont il faut à tout prix se souvenir. Cette inscription fut sabotée par un Kumba alors en colère, m'expliquant que le terme « don » était une offense. Le don, me dit-il, ce sont les Kumbas qui

l'ont fait en donnant leurs terres. Ce forage n'est pas qu'un don, mais bien un droit qu'il ne faudrait pas usurper comme le fait ce panneau insinuant qu'il s'agit d'un acte de générosité. Don, contre-don, compensations, droit, contrepartie, alliance, dot, partenariat, autant de mots qui véhiculent différentes légitimités et autant de registres normatifs. Les Kumbas sont dans une logique de don et de la dot qui ne finis jamais. Cette infinitude garantit la qualité de l'alliance ou du bon voisinage. L'entreprise est quant à elle plutôt dans une logique de compensations qui sont finies, explicites, contractuelles et garante de bonne relation.

Je voudrais insister auprès du lecteur que ces questions sont peut-être parfaitement claires d'un point de vue strictement légal. Qu'elle le soit ou non ne change rien au fait qu'au village, les champs lexicaux pour en parler soient multiples à l'image des interprétations qu'on se fait des normes. Chaque lexique relève de son propre registre de norme et de légitimité. Qu'un accord soit parfaitement légal ne garantit pas la satisfaction ni la rancœur des populations concernées, pas plus que cela n'explique leurs perspectives sur la question. Or, ici, c'est bien de ce jeu de perspective dont je témoigne afin de comprendre une logique d'action. Le droit ou la vérité historique ne sont pas sans importances ni sans conséquence, mais leur étude n'est pas la plus pertinente pour éclairer les rationalités propres aux logiques sociales étudiées. Ici, chacun puise dans différents lexiques pour parler d'une relation qui négocie la terre. On oscille entre deux pôles dont les extrémités sont le droit d'usage garanti par la dot infinie d'une part, l'aliénation à la faveur de contre parties de l'autre.

Aux portes de la colère

Les entretiens en groupe élargi et en présence des chefs (ou auprès des personnes de premier plan dans le processus de négociation) ont produit des données extrêmement consensuelles et très favorables à la transaction ainsi qu'à la relation entre l'entreprise et ses riverains. J'ai alors entrepris de briser le cadre de ces réunions afin de permettre aux voix discordantes de s'exprimer. Cette stratégie est concomitante de mes hypothèses sur les mises en scène et s'est avérée payante. Là encore, mes objectifs ont été déclarés en réunion élargie et de manière transparente, sans quoi j'aurais réellement été la dangereuse posture d'un espion. S'en est suivi une multitude de récits contradictoires sans que cela ne nuise à la chefferie ou aux différents rapports de force en présence. Débordé par la complexité et la quantité de données ainsi produites, je me suis alors concentré sur un seul des trois villages. Voyons comment mes informateurs passent d'un témoignage de satisfaction à celui de la rancœur.

Loué soit le coupable

Voyons comment la plantation louée dans un premier temps pour ses efforts relationnels devient coupable des malheurs Kumbas.

Reprenons l'exemple du centre de santé. Celui-ci sera homologué par l'État plus de six ans après sa construction. Le bâtiment existait lors de mes premiers entretiens en 2012, et sera homologué après mon dernier départ fin 2017. Les frais médicaux, le personnel et le matériel ne relevaient pas de l'entreprise elle-même qui s'est uniquement engagée à construire le bâtiment. Résultat : le bâtiment est resté livrer aux hautes herbes durant plusieurs années, accentuant par là la sensation que rien n'est fait pour les communautés locales. Passé l'engouement de pouvoir se faire soigner près de chez soi, les habitants constatent que rien n'a changé.

J'ai appuyé l'hypothèse selon laquelle l'effet positif attendu par ces mesures est alors fortement minoré. Cela amorce une attente qui s'avère décevante. Si l'entreprise avait par ailleurs tenté de faire avancer ce dossier auprès du ministère de la Santé, cela reste lettre morte sans stratégie de communication sur le sujet. Rendre service sans le faire savoir n'a pas d'effet sur la relation.

Si c'est le ministère de la Santé qui est à mes yeux responsables de ce blocage, pour des motifs que je ne saurais expliquer (manque de moyen, de personnel ou autre), personne ne l'implique directement. C'est l'entreprise qui a promis, et c'est sa promesse à elle qui reste sans résultat tandis qu'il paraît vain de saisir le ministère sur qui il n'est de toute façon pas possible de faire pression. Du côté de la plantation, on me dit attendre cette homologation tandis que du côté des Kumbas, on me dit que la plantation n'a pas tenu ses engagements.

Chacun peut penser que l'entreprise s'est montrée trop généreuse, que c'était mal pensé que le Ministère est incompétent, n'a pas les moyens ou est trop sollicité, que la Plantation est un peu chiche ou que la moindre des choses serait de faire un geste de plus. Là s'arrête mon travail et commence le loisir du lecteur.

Ce qui va nous intéresser ici, c'est à ce qui détermine la culpabilité sachant qu'on va assister à un changement de coupable en même temps que de mise en scène.

En effet, nous venons de voir que le Ministère n'est curieusement pas incriminé malgré l'évidence (à mes yeux) de sa responsabilité. Les populations préfèrent incriminer leur voisin industriel sur lequel ils ont prise. Mais si beaucoup incriminent généralement l'entreprise lorsqu'ils sont en groupe élargi, certains invoquent plutôt l'incompétence de leur chefferie et leur propre mal-gouvernance lorsqu'on est en comité restreint.

Ce changement de posture est à mon sens relatif aux contraintes de mises en scène: on ne peut ouvertement insulter le chef et la notabilité ni les traiter d'incompétents ou de corrompus. Le conflit n'est jamais ouvert, car il menacerait dès lors la paix sociale et la sécurisation sociale par le bas. Ce sont ces mêmes chefs ou cette même élite qu'on flatte en espérant retoucher une petite partie de ce qu'ils auraient ainsi, pense-t-on, accaparé. C'est toute la différence que j'ai soulignée entre un *droit* et une *faveur*.

Le coupable d'un dysfonctionnement n'est donc pas le même en fonction des personnes en présence lorsque l'accusation est lancée. Dans un premier temps (public), la plantation est accusée. Peut-être parce que c'est elle qui a pris l'engagement, peut-être aussi parce que les villageois ont plus prise sur celle-ci que sur le ministère concerné. Dans un second temps (privé), l'accusation porte sur l'élite ayant négocié. Celle-ci ne peut néanmoins jamais se dire en sa présence. L'attribution de la faute est radicalement différente et ne semble pas dépendre du problème de fond ni des faits, mais uniquement d'un rapport de force interne aux communautés. Les conditions d'énonciations prédéterminent différentes catégories de coupables.

Une fois de plus, cette analyse ne prétend pas dire s'il y a un coupable ni qui ce serait. Je me concentre uniquement sur les logiques sociales sous-jacentes ainsi qu'un compte rendu des tensions inhérentes à la transaction.

Cette incapacité à ouvrir un conflit rappelle la situation du « juge qui ne tranche pas » en Guinée, situation où on force le consensus, même mauvais, plutôt que de « trancher. » C'est précisément cette attitude qui est critiquée par feu Monsieur Moka en ce qui concerne son propre village. Le consensus nécessaire à l'entente se fait sans espace suffisamment apaisé que pour exprimer le différend sans être une menace pour tous. On accuse donc en privé tandis qu'on se salue en public afin de ménager la paix au risque de taire la haine.

Or, cette critique envers la chefferie jugée incapable et corrompue est bien ce que pense une très large majorité, surtout lorsque la relation avec la Plantation perd en intensité et que l'effet des compensations est minoré de différentes manières (différence d'interprétation, effet Monte-Cristo, oubli stratégique, etc.).

Cette mise en scène qui accuse différentes catégories de coupables est structurée par les éléments suivants : le rapport entre les personnes en présence ; les contraintes d'énonciation qui structure le dicible et l'indicible sur fond de besoin de préserver une sécurité sociale par le bas qui s'organise par don personnalisé/complicité ; l'instrumentalisation de l'enquêteur ; et enfin les événements ponctuels ou une temporalité plus longue de la relation entre la plantation et les communautés locales.

Les contraintes d'énonciation de la critique sont très concrètes et forcent le consensus. Voici ce à quoi s'expose celui qui critique ouvertement le chef. Premièrement, le mécontent se retrouve avec un moindre soutient administratif et écarté de toutes les affaires communautaires sur lesquelles le chef à son mot à dire. Sans bonnes relations avec le chef, le critique est par ailleurs sans relais officiel pour représenter ses intérêts auprès de l'administration ou de la Plantation. Propre compense pour sa part ce manque de relais auprès de l'administration par une cour assidue envers la secrétaire du sous-préfet qui se dit pour sa part lasse de se faire séduire que par des intéressés. Le critique ne saura porter ses doléances auprès de l'opérateur industriel ou des autorités. Deuxièmement, mes informateurs prennent les menaces de sorcellerie très au sérieux. Nous avons vu que le chef ne s'en prive pas. Troisièmement, il devient impossible à celui qui se montre trop critique de bénéficier des retombées économiques de tous les accords secrets passés par le chef.

Voici donc comment les mécontents comme Propre paie les frais de leurs affronts, sans parler des pressions familiales puisque certains de ses parents sont impliqués dans la négociation et la signature du protocole.

Souvenez-vous que j'ai expliqué que pour les ouvriers agricoles en plantation, ceux-ci sont travaillent aussi leurs propres champs. Ainsi, lorsqu'un ouvrier agricole veut acquérir des terres dans le coin, cela passe par un villageois qui porte ce dossier devant son chef qui arrange la transaction et redistribue ensuite une part des gains. Celui qui s'est mis le chef à dos ne pourra pas profiter de sa part du butin ainsi acquise ni rendre ce genre de service à un allié désireux de trouver des terres près de lui. Son CV destiné à la Plantation risque bien de se perdre. Enfin, les accords secrets représentent une part conséquente de l'économie parallèle de Kumba… Nous en sommes presque tous à la fois complices et victimes de cet état des choses.

En conclusion, nous nous soumettons à une sorte de loi du silence, ou plutôt à des contraintes d'énonciation qui nous forcent parfois à être plus consensuels qu'on le voudrait. En privé, par contre, on critique abondamment. Ainsi l'indexation du coupable change radicalement au gré des contraintes de mise en scène.

Enfin, je n'aborderai pas le fait que ces abondantes transactions foncières entre particuliers soient, au village du moins, totalement hors de contrôle du Sous-Préfet et donc de l'État. C'est d'autant plus délicat que c'est le sous-préfet qui a ici la charge de réguler les questions foncières, raison pour laquelle il est appelé « chef de terre. » Notons simplement que le « chef de terre » se dit incapable d'assurer tous les services publics qui sont attendus de lui et n'a même pas de véhicule de fonction tandis que l'imprimante de la sous-préfecture est une location fournie par le chef de Kumbo… L'homme se plaint aussi de ne même pas être informé de certaines décisions de

ses supérieurs, notamment des affectations et des actions des forces de l'ordre. Là encore, comme en Guinée, il y a un vide de régulation, une privatisation des services de l'État (qu'il faut payer pour jouir de leurs services), d'autres autorités qui remplissent ce vide (comme le chef qui noue des accords fonciers).

Nous comprenons à présent mieux les règles d'énonciation et de gouvernance de Kumba à même de faire consensus puis de le briser, ainsi que des logiques d'indexation des coupables.

Derrière le chaos de Kumbi…

Une improbable violence

Un seul des trois villages, Kumbi, ne s'est pas montré consensuel. Lors de ma première rencontre, avec eux, ils m'ont témoigné de violence et d'abus de pouvoir spécifiquement des Blancs envers les Noirs. Cette accusation est clairement la moins importante et récurrente de toutes. Elle nous permet néanmoins de constater que les chefs de trois villages Kumbas étudiés investissent très différemment leur gouvernance. Toutefois, la très forte diversité apparente entre les trois villages Kumbas (Kumba, Kumbi et Kumbo) dévoile une récurrence: la compétition pour l'accès aux compensations.

L'issue de cette lutte est déterminante pour savoir qui peut exercer de l'influence au sein du village. Cette lutte concerne particulièrement l'attribution des postes, et donc l'accès au marché de l'emploi. L'accusation de maltraitance des Blancs envers les Noirs n'est qu'un prétexte pour souligner les enjeux identitaires qui régissent l'accès au marché de l'emploi et, plus largement, aux compensations. Celle-ci est fondée sur la reconnaissance des Kumba comme ayants droit et « propriétaire » légitimes des terres. L'autochtonie est incontournable pour réguler l'accès foncier. La Plantation ne saurait ne pas l'inclure dans sa politique. C'est aussi une source de tension puisque l'octroi de faveurs (discrimination positive) se traduit inévitablement par de la discrimination (négative) pour les ceux qui voient leur accès à l'emploi rogné d'autant. L'argument identitaire peut dès lors aussi menacer la paix sociale s'il n'est pas soigneusement dosé. L'opérateur industriel se retrouve alors en obligation (pour partie légale) de devoir composer sa politique en intégrant cette composante instable.

Nous avons vu Kumba, Kumbo est dirigée par un ancien gendarme autoritaire qui a clivé le village dont une partie lui renie le droit d'être chef. Nous en savons plus sur Kumba, et nous allons maintenant découvrir qu'à Kumbi, le chef est totalement absent du trône.

Kumbi est un village voisin de Kumba, uniquement peuplé de Kumbas et concerné par la politique de bon voisinage de l'entreprise. Contrairement à Kumbo, à Kumbi, le chef ne semble

être qu'un homme de paille. Des jeunes du village se montrent rapidement très clairs sur le sujet : « *Ce que le chef supérieur a pu dire, ce sont ses mots. Tu ne dois pas parler des chefs avec nous. C'est nous qui décidons des chefs.* » « *Ici, chacun est le chef chez soi* [se mêle de ses affaires sans demander de permission]. *Le chef du village n'est personne et ne décide de rien du tout.* »

C'est Olaf qui tient le village d'une main de fer. Olaf est un homme violent et menaçant ayant réussi à fédérer autour de lui une jeunesse en colère face à un chef dont je ne peux ignorer qu'il me soit directement apparu inapte... Ce chef est par ailleurs le sujet de moquerie récurrente dans les villages alentour tant il inspire l'incompétence et brille par son absence de charisme et de commandement. Mon sentiment est donc largement partagé et extrêmement palpable pour celui qui met un pied au village.

L'unique discours du chef de Kumbi, lors de ce premier entretien public en groupe élargi, consista à m'expliquer devant les siens qui l'acclamaient pour l'occasion qu'il avait l'intention de vendre l'intégralité des ressources de son territoire sans limites jusqu'à ce qu'il devienne président du pays. Il insistait alors sur le fait que la brousse étant littéralement infinie et qu'il pourrait par conséquent toujours distribuer davantage. Lorsqu'il aura donné toute la brousse qui se trouve ici, il pourra toujours donner la brousse qui se trouve plus loin, me répète-t-il avec insistance, vantant au passage l'immensité du pays.

Cela témoigne assez clairement du fait que la prise de conscience de la finitude du territoire n'est que très progressive et que, même lorsqu'elle a lieu, elle doit encore s'institutionnaliser et modifier les règles pour être pleinement prise en compte au niveau collectif. Il y a un monde entre la prise de conscience progressive et locale de la finitude, et le changement des règles du jeu régissant l'économie basée sur l'exploitation sans fin de ces ressources… C'est ce que découvre chaque collectivité à son rythme. La dilapidation est d'abord vécue comme celle d'une ressource infinie, ce qui crée l'illusion d'un modèle économique éternel. Cela ne différentie absolument pas les Kumbas d'une société « post-industrielle » en prise avec les enjeux climatiques et environnementaux. Chacun peut bien se donner conscience de ce qu'il veut, il reste encore à modeler les règles du jeu pour changer l'issue de la partie.

Reste que l'homme qui ne quitte jamais ses épaisses lunettes de soleil même en pleine obscurité proclame ouvertement que son ambition est de dilapider un territoire sans fin, devant les siens qui l'acclament pour l'occasion. Ceci est une caricature de la politique économique de la gouvernance des Kumbas – et peut-être au-delà. Le pouvoir venant de sa capacité à sacrifier ses propres ressources. Je ne peux exclure que cette caricature ait été ironique de la part du chef. Mais alors, quel était son message, et pourquoi était-il acclamé ?

C’est par Olaf qu’il faut passer rencontrer le chef et pour entrer au village. Je suis donc allé le voir dans son bureau à l’arrière d’une des boutiques qu’il gère. Celui-ci m’a directement menacé de me décapiter si je ne suivais pas ses invectives de ne pas mettre un pied au village sans son autorisation. Peu de temps auparavant avait eu lieu le kidnapping (très temporaire et sans autres dégâts que psychologique) d’un agent de la plantation. Ses menaces venaient donc renforcer une ambiance parfois pesante. Il était alors comme souvent entouré de « garde du corps, » des jeunes dévoués au regard exsangue propre à une consommation excessive d’alcool et de cannabis. Olaf exige des cadeaux démesurés (billet d’avion, argent et alcool) tandis qu’il monnaie ainsi la réponse à la moindre de mes questions et qu’il accapare ma présence qu’il interprète sans doute comme un nouveau chainon entre lui et la plantation. La principale difficulté avec lui fut de ne jamais rentrer dans le rapport de force qu’il tente d’instaurer tout en évitant de me retrouver dans une situation de perte de contrôle.

J’ai fait miroiter à lui comme aux siens qu’on ne se devait rien, mais que ce serait peut-être eux les perdants à ne pas vouloir me parler. L’argument est simple, honnête et sans pression: s’ils me privaient de leur point de vue, je saurais m’en passer tandis qu’ils manqueraient juste une occasion de s’exprimer. Je suspectais toutefois qu’ils envisageraient rapidement de me parler afin de m’utiliser comme intermédiaire privilégié pour porter leurs doléances auprès du directeur de la plantation avec qui je m’entretenais alors encore régulièrement.

Lorsque je suis arrivé au village, le hasard a fait qu’ils se préparaient à partir à un deuil dans un état de soulerie généralisée. Le sujet de mon enquête provoqua méfiance, hystérie, accusations et colère tandis que sur plusieurs centaines de villages visités au cours de ma vie, je n’ai jamais rencontré pire hospitalité. Il fut peu aisé de garder la situation sous contrôle tandis que c’est dans ce contexte que j’ai écouté le témoignage du chef qui se contentait de jouer son étrange partition.

Reste que je n’ai jamais donné un sou à Olaf que j’ai « apprivoisé » avec le temps. Je lui ai par exemple proposé de l’aide (non financière) lorsque sa petite sœur s’est fait violer par quelques ivrognes suite à une soirée dans son bar. Si j’ai ensuite été invité à plusieurs reprises dans ce village ayant par la suite radicalement changé d’attitude à mon égard, je n’y suis presque plus jamais retourné. Par manque d’envie d’avoir à constamment gérer les menaces d’Olaf, mais aussi par manque de moyens logistiques, par excès de données à traiter, tandis qu’entre-temps je m’étais fixé à Kumba et que Propre était parfois rival d’Olaf. Mon parti a été de respecter la méfiance et la défiance des habitants de Kumbi qui ne sont en rien obligés de témoigner de quoi que ce soit. C’est très probablement cette envie d’être écouté (et de m’utiliser), qui est à peu près ma seule monnaie d’échange, qui les aura fait revenir sur leurs décisions. Mais je n’étais plus demandeur de leur hospitalité.

Certains habitants de Kumbi reprochent donc « aux Blancs » d'avoir été physiquement violents à leur égard. Je n'ai moi-même jamais assisté à de tels phénomènes malgré plusieurs années passées parmi des expatriés… Une enquête préliminaire sur la question montre qu'une fois un cadre expatrié aurait giflé un employé probablement pas Kumba, et aurait immédiatement été renvoyé de ce fait. J'ai considéré que ces accusations de violence physique étaient une des nombreuses fausses pistes qui témoigne sans doute d'une réelle méfiance, ou d'une violence symbolique qui s'incarne dans de telles rumeurs.

D'autres témoignages disent que « *Le constat est qu'à chaque fois qu'un blanc vient au village, cinq personnes sont renvoyées de leur travail.* » Phénomène sur lequel je n'ai pas enquêté non plus tant l'accusation ne me paraissait pas faire sens du point de vue de l'entreprise. Pourquoi une entreprise irait répertorier les allées et venues des personnes de couleur (blanches) afin de procéder à des renvois systématiques selon cet itinéraire? J'étais simplement persuadé qu'il s'agissait là encore de la matérialisation d'une peur à mon endroit. Car, pour certains lors de cet entretien mouvementé, je m'infiltrais dans la population afin de devenir le directeur de la plantation et finalement « *leur donner des coups de pied afin qu'on se mette au travail.* » Dans ce contexte, ma venue au village serait annonciatrice de nombreux renvois et de violence. Ces témoignages affleurent entre deux accusations d'espionnage me concernant. J'étais sommé de prouver que je n'étais pas espion, futur directeur violent, etc.

L'ensemble de ces allégations a été produit dans ce contexte d'hystérie et d'ivresse collectives dans un village dirigé par ce qui s'apparente plus à un chef de gang tandis que le chef dit « traditionnel » affirme haut et fort ses motivations à tout dilapider afin de gagner en puissance. Tout indique que le vide laissé par la chefferie soit occupé par Olaf. Il n'est pas impossible que dans l'ombre d'Olaf, le chef tente de nouer des liens plus privilégiés avec l'entreprise afin de se positionner comme étant capable de redistribuer des bienfaits et, par-là, renforcer sa position. Il aurait d'ailleurs reçu de l'argent afin de monter un dossier fiscal, mais l'aurait « *perdu*… » me dit-il. En attendant, l'entreprise emploie Olaf comme sous-traitant, rendant ce dernier capable d'offrir du travail aux jeunes.

Délicate menace identitaire

Une dernière accusation, cette fois récurrente dans la plupart de mes enquêtes, est que « *Les Blancs nous prennent toujours les bons postes.* » Cela se réfère au fait que, comme expliquées antérieurement, les plantations industrielles nomment généralement des expatriés aux postes de

directeurs (directeur général, finance, agronomie, usine). D'origine américaine, anglaise, française, belge, indienne ou autre, ceux-ci ne sont pas plus de cinq par plantation. Qu'il s'agisse de plantation ou de n'importe quel autre secteur d'activité, certains autochtones pensent en effet que l'intégralité des emplois doit leur être attribuée du fait de leur autochtonie susceptible d'être désignée par la couleur de peau dès lors qu'elle est mise en contraste avec un expatrié.

On touche ici à la délicate question identitaire. Si certains sont extrêmes et veulent les meilleurs postes sans autre argument que leurs autochtonies, d'autres estiment simplement pouvoir bénéficier d'une politique de discrimination positive. Nous n'aborderons pas le conflit ethnique déjà mentionné sous-jacent à la définition même de la catégorie de « riverains. » Je soulignerai plutôt les dangers d'une politique identitaire, tout en signalant que l'entreprise, comme d'autres composantes sociales, ne peut ni totalement s'en défaire ni totalement s'appuyer dessus. L'identité ne peut légitimer qu'avec parcimonie pour ne pas se transformer en haine.

Cette préoccupation selon laquelle être Kumba suffirait à pouvoir devenir cadre ou directeur trouve son miroir auprès des gestionnaires de la plantation ayant à charge de réguler la relation avec les riverains sur la question sensible des emplois. Il va de soi que ceux-ci ne peuvent en effet pas donner des postes hautement qualifiés à des personnes non qualifiées uniquement du fait de leur autochtonie (ou de leur couleur de peau lorsqu'il s'agit des postes de direction). Le protocole d'accord prévoit d'ailleurs clairement que les postes seront octroyés prioritairement aux Kumbas à compétence égale aux autres candidats.

La couleur de peau n'est d'ailleurs jamais vraiment le sujet puisque ce que disent les habitants de Kumbi en parlant de « Noirs » ce n'est pas tant la couleur de peau qu'un raccourci de langage désignant leur autochtonie en contraste avec celle d'un expatrié généralement désigné comme Blanc. Qu'un Nigérian ou un Ivoirien voire même un Camerounais Bamiléké ou un Belge de couleur noire soit nommé directeur général ne résoudra évidemment pas leur problème ni ne répondrait à la frustration ainsi pointée du doigt. La frustration ne change alors pas d'un pouce, mais trouve à s'exprimer au travers d'un autre registre que la couleur qui ne permet simplement plus de rapidement nommer la différence. Nommer un directeur bamiléké, par exemple, susciterait évidemment méfiance et colère de la part des Kumbas qui les perçoivent comme d'égoïstes affairistes repliés sur eux-mêmes et leur famille. La tension sociale sous-jacente aux nominations ne recouvrirait alors plus la dichotomie Noir/Blanc sans changer de nature pour autant. Elle se répercuterait juste dans un autre imaginaire relationnel accordant moins d'importance à la pigmentation de la peau.

L'enjeu des nominations est de capter les faveurs d'une personne haut placée en faisant jouer des principes identitaires comme l'ethnicité, l'origine ou la famille.

L'enjeu est uniquement d'obtenir des facilités en jouant sur le critère identitaire. Les expatriés blancs avec lesquels la fibre identitaire ne saurait marcher sont d'ailleurs soumis aux mêmes pressions et tentatives de charme afin d'obtenir des facilités. Un conseil fréquent qui circule entre manageurs blancs est de ne surtout pas céder à cet appel de sirène et ses jeux de flatterie. Cela crée immanquablement de la jalousie au sein des employés et, finalement, plus de désordre que les quelques facilités espérées par quelques faveurs. Nous avons vu avec la prison dorée l'enjeu névralgique pour une entreprise de réguler la distance entre ses décideurs et leur environnement social. Du côté des Kumbas, nous avons vu que l'éloignement était bien souvent une condition d'émancipation. Si l'appel à l'identité à ses limites, il est aussi courant de tenter des alliances sur d'autres motifs que l'identité.

Le cas de la plantation industrielle de Guinée est ainsi emblématique des proportions contreproductives que peuvent prendre ces fractures identitaires ainsi instrumentalisées par ceux qui s'en revendiquent. En son sein se livre une lutte entre autochtones (Manons VS Kpelles) eux-mêmes en prise avec les allochtones (Koniankés). Il aurait été souhaité par certains que l'entreprise soit carrément divisée en autant de parties que de groupes ethniques… Ces luttes identitaires dont nous voyons ici les germes à Kumbi sont à l'exact opposé d'une démarche de faire du commun ou de vivre ensemble tout en exposant l'entreprise à la dilapidation de son capital et de ses actifs à la faveur des uns ou des autres qui sacrifient ainsi la « poule aux œufs d'or » sur l'autel de leurs jalousies exclusives. Le lexique identitaire, lorsqu'il est exploité de la sorte, me paraît refléter de réelles et légitimes préoccupations qui sont ainsi mises sur une pente glissante. Reste que l'attribution des postes est un enjeu central dans une économie axée sur la redistribution d'un accès privilégié aux ressources. Les travailleurs de plantation venus de tout le pays comme José voient généralement ces revendications d'un mauvais œil. Pour eux, l'autochtonie n'est pas un passe-droit.

L'entreprise doit pour sa part respecter les lois en vigueur, celles-ci tentant de lutter contre ce que les Camerounais nomment le « tribalisme. » Celui-ci consiste précisément en l'octroi de faveurs comme des postes, basées sur des critères identitaires mettant l'ethnie au premier rang. Mes informateurs utilisent par ailleurs plus souvent le terme « tribu » ou « race » que celui d'ethnie.

Ce tribalisme est fréquemment souhaité et légitimé pour autant qu'on fasse partie de ceux qui reçoivent des faveurs, mais vécu comme une exclusion par ceux qui voient ainsi les portes se refermer. Cela révèle toute l'ambivalence du sujet que nous avons déjà étudié en Guinée : la

Sécurité sociale s'organise par solidarité interpersonnelle régie en grande partie par l'affiliation ethnique (patrilinéaire) et religieuse (encore patrilinéaire) à même d'articuler de plus petits ensembles (lignage et familles) eux-mêmes fondateurs du territoire via le principe d'autochtonie. Ces petits ensembles nouant à leur tour certaines alliances intergroupes, mais à sens unique compte tenu des interdits religieux d'un des deux groupes. Cela créant un déséquilibre de plus en plus marqué, voir un renversement du rapport de force sur le plan démographique, politique et économique. En même temps, cela empile les lignes de fracture sociales au même endroit, celui de l'ethnie et de la religion dans lesquels s'inscrivent les conflits fonciers. C'est conflictuel, avec le génocide pour horizon dans le pire scénario. Celui-ci étant ce qui s'est produit à petite échelle au village fantôme. En Guinée comme au Cameroun, il faut résoudre cette délicate équation identitaire sans oublier que le territoire est bien celui des autochtones, mais sans pour autant sombrer dans le « tribalisme. »

Un État qui tente de fédérer des groupes ne peut dès lors pas totalement briser les bases territoriales et ethniques à l'origine des solidarités sécurisantes ni entièrement s'appuyer dessus. Chacun tente dès lors de composer avec cette dimension identitaire tout en inventant d'autres modes de sécurisation sociale. Typiquement, en ville, il faut réinventer le territoire en donnant beaucoup plus d'importance aux solidarités de quartier. La Plantation est en prise avec la même équation dans la mise en œuvre de sa politique de faveurs et de bon voisinage.

Si l'opérateur industriel participe à la création d'une élite autochtone, ce n'est pas tant via l'attribution des postes (pouvant aussi jouer un rôle) que par la transformation profonde du paysage économique permettant notamment à des entrepreneurs agricoles ou des sous-traitants autochtones d'émerger. Les entrepreneurs agricoles jouissent de terres abondantes de par leurs autochtonies tandis que celle-ci permet d'entrer plus facilement sur les marchés secondaires liés à la plantation.

Toutefois, en incorporant un membre d'une communauté autochtone à un poste élevé, la plantation s'expose au risque de la collusion d'intérêt. C'est ce qu'on va voir concernant Olaf qui semble fortement tirer avantage de son alliance familiale avec un cadre de la plantation ayant un rôle clef dans les négociations foncières.

Ce que la plantation désigne comme étant ses riverains impactés par son activité est compris par mes informateurs non pas comme étant les personnes effectivement *voisines* de l'exploitation, mais bien les Kumbas sur le *territoire* desquels se trouve la Plantation. Pour un Kumbas, celui qui souffre tout autant que lui de la poussière provoquée par les camions qui sillonnent les routes n'a pas droit à des compensations s'il n'est pas autochtone. Pour les Kumbas, les compensations excluent les « étrangers. »

Qu'on la juge souhaitable ou non, l'opérateur économique ne peut pas composer sans cette affiliation ethnique fondamentale du territoire. C'est l'autochtonie qui donne le droit au Kumba d'avoir un territoire et de le négocier avec la Plantation. L'allochtone cédant ainsi les terres qu'il occupe de fait et qu'il a cultivées de ses mains a bien droit à un dédommagement pour la destruction du travail fourni, mais pas aux compensations. Car la terre n'était pas sienne, vu qu'il n'était pas autochtone et que même si la terre est l'objet de dons, elle n'est pas aliénable.

L'identité et l'autochtonie trouvent donc à se réarticuler autour de la rente compensatoire, particulièrement de l'accès privilégié des marchés de l'emploi. Cette faveur à l'emploi est particulièrement difficile à rendre opérationnelle, car l'identité et l'autochtonie ne sont pas contrôlables par l'entreprise. Lesdites populations sont particulièrement mobiles aussi bien en interne que vers les grandes villes les plus proches. Comment prouver que tel ou tel candidat est bien un Kumba pouvant bénéficier de la contrepartie et non un usurpateur ou un lointain parent ?

Là encore, ça semble passer par le chef amené à proposer les candidatures. Et là encore, la contrepartie est conditionnée par la relation entre le chef et les siens… à Kumba, les jeunes disent vouloir travailler tandis que le directeur des ressources humaines me dit ne (presque) pas recevoir de candidature. Le chef sera alors accusé de ne pas les transmettre, lorsque ce n'est pas le directeur en question qui sera menacé pour se livrer à des trafics d'emplois tandis qu'elle m'indique ne pas recevoir les offres d'emploi. Le chef est enfin accusé par les siens de faire passer sa belle-famille avant : celui-ci a aussi une dot qui ne finit jamais et une allégeance à honorer. L'enquêteur entendra alors une fois de plus que « rien n'est fait. »

Et lorsque « rien n'est fait, » la terre qui a été *donnée* est alors vécue comme ayant été *prise*. La gouvernance interne aux Kumbas les empêche de tirer pleinement profit de certaines contreparties que l'entreprise est amenée à pallier si elle ne veut pas perdre en légitimité.

Le cas le plus flagrant reste la rétrocession de palmeraies à Kumbo, celle-ci préférant l'abandonner plutôt que d'organiser un difficile travail communautaire qui demande de surmonter les rivalités internes. C'est à nouveau l'effet Monte-Cristo : un avantage est minimisé par la difficulté à gérer la jalousie qu'il suscite.

L'opérateur industriel ne peut évidemment pas se laisser attraper dans un jeu identitaire trop agressif et conflictogène pour tout le monde ni nier que l'autochtonie est bien liée à la territorialité sur laquelle s'appuie la transaction. Au-delà des déclarations extrêmes, tout le monde semble s'accorder sur l'ethnicité comme critère de sélection à compétence égale. La notion d'ayant droit des compensations est toutefois ambigüe, car l'ethnicité ne recouvre pas parfaitement les différentes parties prenantes. Les Kumbas comptent en effet sept villages dont seulement trois sont

riverains de la plantation. La diaspora Kumba est peut-être encore plus nombreuse que les populations locales tandis qu'ils ne sont absolument pas impactés par la transaction, mais vont jouer sur cette ambiguïté pour obtenir des postes. C'est le cas du frère biologique de Propre qui se verra offrir un poste de comptable alors qu'il n'a rien avoir avec Kumba – il refusera le poste au profit d'un emploi à Western-Union, en invoquant que quitter la ville est un déclassement social. Tandis que de nombreuses personnes comme José ne peuvent pas se vanter d'être Kumba, alors qu'ils sont effectivement les premiers à être impactés par la transaction puisqu'ils ont leurs champs sur cette nouvelle concession. Sans oublier l'ethnie voisine qui avec qui les Kumbas entretiennent aussi un conflit territorial dont l'enjeu majeur explicite sont les compensations. L'identité se reconfigure donc autour des enjeux du moment, y compris ceux des compensations.

...la loi d'Olaf

Les habitants de Kumbi sont dans un état extrême de méfiance et de défiance à l'égard de l'extérieur – et probablement entre eux puisqu'ils vivent sous l'influence menaçante d'Olaf. Kumbi est accaparée par ce dernier qui est un petit sous-traitant pour l'entreprise – mais le plus important du village. C'est donc lui qui permet aux jeunes de trouver de l'emploi tandis qu'il s'impose dans toutes les négociations communautaires, qu'il s'agisse de réguler ma présence ou la relation avec l'opérateur industriel. Il est aussi le seul à ma connaissance à gagner beaucoup d'argent, avoir une entreprise, et être en mesure de redistribuer ses gains. Il achète probablement ainsi le silence de toute contestation à son endroit tandis que celui qui veut trouver du travail à Koumbi doit passer par lui.

De par sa position il occupe un rôle de premier plan dans les initiatives de l'entreprise pour améliorer ses relations avec Kumbi. Olaf capitalise dès lors la frustration et la défiance de la jeunesse. Il la nourrit aussi probablement en alimentant les rumeurs sur ma personne aussi bien que sur l'entreprise, ou encore par son comportement menaçant. Une fois de plus, les rumeurs n'entretiennent un rapport parfois distant ou conflictuel avec la probable réalité.

L'obscurantisme empêche de savoir ce qui se serait réellement produit autour de n'importe quel enjeu communautaire. Tandis que ce qui se décide est soigneusement dissimulé au point où la gouvernance nourrit l'ignorance autant qu'elle se nourrit de cette dernière. Cela laisse celui qui écoute croire ou ne pas croire avec bien peu de preuve pour étayer sa croyance. Dans ce contexte qui exclut la perspective d'un savoir ou l'accès aux faits, nos dispositions émotionnelles tendent à prendre le pas. L'obscurantisme plonge en effet dans un manque de repère que nos désirs et nos croyances illumineront tout aussitôt.

Le monopole du pompier pyromane

J'ai rencontré le Directeur Général à plusieurs reprises et lui ai parlé d'Olaf, curieux de savoir comment il gérait un partenariat avec une personne aussi volatile.

Celui-ci s'est montré très agacé que je mette la crédibilité d'Olaf en doute. Pour ce dernier, Olaf était un partenaire de qualité, le seul entrepreneur de Kumbi, le seul a réellement agir et se battre pour sa communauté en organisant des événements dans son bar notamment, desquels la plantation était plus ou moins partie prenante puisque l'animation d'un village entier d'ouvrier dépendait de ce bar pour ses loisirs. Il était dès lors facile de sponsoriser un événement populaire, mais ennuyeux que ce soit en renforçant le pouvoir d'un homme aussi questionnable. Octroyer des contrats de travail à Olaf faisait partie de la stratégie du directeur. Pour lui, le travail aiderait ces derniers à sortir de la délinquance. En parallèle il revalorisait les chefs en leur faisant des prêts pour que ces derniers puissent devenir des intermédiaires indépendants sur le marché de la sous-traitance. L'idée était qu'en les rendant financièrement autonomie, ceux-ci soient plus légitimes. Il arrive en effet que les chefs soient accusés d'avoir faim et, du coup, de se laisser corrompre trop facilement. Certains entretiens avec la direction sont alors perçus comme des prétextes pour recevoir des dédommagements pour le déplacement ou une invitation à un repas. Il me paraît improbable d'être aussi facilement corrompus, mais c'est une rumeur persistante que pourrait faire taire leur nouvelle autonomie.

Cette politique me paraissait extrêmement cohérente et bien fondée. Néanmoins, tout dépend de ce que les chefs ou Olaf en feront… Cela remplace par ailleurs la critique d'avoir faim par celle d'être effectivement tributaire des contrats de l'entreprise, ou de s'enrichir en tirant parti de sa position de chef... La disposition d'esprit de l'accusateur peut en effet être plus ou moins flatteuse en connotant la même relation. Tout repose en fait sur la capacité des leaders communautaires à traduire la politique de l'entreprise en bien commun ou en « faveur » plus ou moins profitable au plus grand nombre. Reste que cette politique d'inclusion des Jeunes, d'autonomisation des chefs, de faveurs fondées sur l'autochtonie pouvait prendre une paradoxale tournure dans le cas d'Olaf où la Plantation sponsorise son plus violent opposant… Propre dit souvent que ce qu'il apprécie chez Olaf, c'est qu'il a réussi à « *obliger le directeur à lui manger dans la main* » plutôt que l'inverse.

Olaf est à la fois le fer de lance de la contestation de Kumbi contre la plantation, et le premier partenaire local de celle-ci.

Mais une chose était encore plus controversée concernant Olaf.

Nous savons qu'Olaf était le vrai chef de Kumbi, intermédiaire obligé dans les négociations entre l'entreprise et ses riverains, leader d'une jeunesse désœuvrée tandis qu'il avait une influence

conséquente sur un village de la plantation… Mais plus encore, Olaf serait le neveu d'un chef de secteur limitrophe à Kumbi. Le chef de secteur (manager d'une partie de la plantation) fut un acteur de premier plan dans les négociations ayant abouti au protocole d'accord et à la transaction foncière. C'est précisément dans ce secteur qu'Olaf était très influent et obtenait de nombreuses sous-traitances. Il y avait donc probablement collusion d'intérêt, celle-ci étant largement dénoncée par ceux qui n'en disaient exclut… Il était clair pour ces derniers que les « contrats juteux » dont bénéficiait Olaf étaient octroyés par le chef de secteur en qualité d'oncle, usurpant par-là une politique de redistribution commune des compensations, celles-ci incluant un accès privilégié à l'emploi direct et indirect. Cela pointe toute l'ambivalence de la politique identitaire. Elle est perçue comme légitime pour autant qu'on n'en est pas l'exclu, sans quoi, elle est dénoncée comme du racisme, du tribalisme ou de la collusion d'intérêt (selon qu'on mette en avant une relation ethnique, la couleur de peau ou une relation interpersonnelle). Olaf pouvait dès lors mobiliser la colère de la jeunesse, s'imposer dans les négociations, et obtenir les contrats de travail nécessaire à calmer cette même jeunesse…

J'interprète de ce fait la stratégie d'Olaf comme celle du pompier pyromane. Il canalise la rancœur tout en accaparant une partie des compensations pour être celui qui les redistribue afin de calmer cette même rancœur. Plus il mobilise les jeunes, plus il est à même de capter les contreparties. Son business n'est autre que celui de la révolte. Je ne dis pas qu'il est responsable de cette révolte, ni qu'il l'a créé, mais qu'il en tire parti, qu'il l'alimente probablement, et qu'il joue sur ces deux tableaux. C'est un cercle vicieux ou vertueux selon le point de vue qu'on adopte. Pour l'entreprise, il est probablement la solution au problème…qu'il incarne. De son point de vue, la colère est lucrative. Il joue sur les deux tableaux en incarnant la menace et la solution. Olaf est en position de menacer la Plantation et il est tentant de penser que c'est sous le joug de cette menace qu'il peut obtenir des sous-traitances tout en mettant en avant sa légitimité en tant que leader communautaire sans oublier ses liens étroits avec un agent de la plantation de premier ordre dans la régulation des politiques communautaires.

Cet agent n'aura jamais accepté de me parler et m'évitera activement tout au long de l'enquête. Mes informateurs expliquent cet évitement par le fait que je suis clairement une menace pour ce dernier accusé d'être au cœur de l'obscurantisme et des arrangements secrets tout en octroyant trop d'emploi à son neveu. Nous ne saurons donc jouir de sa perspective.

Je ne pense pas que le directeur ignorait que traiter avec Olaf présentait des risques compte tenu de sa personnalité violente et volatile, ses liens très probables avec différents trafics illégaux, sa proximité avec un agent de la plantation impliqué dans les négociations ainsi que son rôle de stimulateur/canaliser de la rancœur. Mon avis est qu'il ne pouvait pas faire autrement que de

composer avec les forces en présence, fussent-elles aussi imprévisibles. Ce n'est toutefois pas les motifs avancés par le directeur qui n'avait sans doute pas non plus intérêt à montrer qu'il ne maîtrise pas toute la situation.

Le directeur, certains de ses agents, les actionnaires ou certains partenaires de l'entreprise n'ont évidemment pas des motivations totalement uniformes. Lorsque je parle de la Plantation, c'est une simplification et une personnalisation qui ne dit rien de ses dynamiques internes. Le directeur et le chef de secteur ont probablement leurs agendas respectifs partiellement déconnectés de l'intérêt de l'entreprise dans son ensemble. La « maison mère » ou les actionnaires n'ont évidemment pas de « ligne directe » avec les événements bruts ni avec les multiples intrigues de terrain et les aléas opérationnels que ça implique. Les hauts placés ont une succession d'intermédiaires et de traducteurs ayant chacun leurs agendas, leurs incitations et leurs loyautés respectives. L'intérêt d'un directeur est sans doute d'afficher de bons résultats et non de témoigner que certaines parties prenantes sont volatiles, voire dangereuses, que les rumeurs l'emportent sur une quelconque stratégie de communication, que l'agent choisi pour mener d'importantes négociations détournerait certains contrats en étant de mèche avec un agitateur local qui est aussi un partenaire privilégié aux dépens des autres, etc.

Revenons-en à la politique de l'emploi de l'entreprise.

Nous avons vu l'obligation de composer avec ses composantes identitaires puisque l'autochtonie est fondatrice de la territorialité à même de légitimer la transaction foncière. Nous avons vu ses dangers, car cela met des factions en compétition tandis que le « tribalisme » est à double tranchant selon qu'on en bénéficie ou non. Enfin, à plus petite échelle, nous avons vu la dimension familiale avec le lien qui unirait Olaf et le chef de secteur, ou encore le chef qui est accusé de favoriser sa belle-famille plutôt que les siens. Il semblerait que l'entreprise doive composer avec la donne locale, aussi bien en incluant des personnes comme Olaf avec les risques qu'il représente, mais aussi avec les affiliations de chacun.

Ne pas vouloir s'immiscer dans les affaires internes aux villageois est en soi un agenda politique par ailleurs fort délicat puisqu'il n'est pas possible pour la Plantation de ne pas renforcer le pouvoir de ceux avec qui elle traite (et inhiber celui de ceux avec qui elle ne traite pas). Surtout en situation de quasi-monopole comme Olaf l'est à Kumbi. Traiter avec ce dernier, c'est lui donner du pouvoir auprès des siens dans un contexte de compétition pour l'accès aux emplois. Jouer la « neutralité » est certainement la plus difficile des positions à tenir pour l'entreprise tandis que toute collaboration sera exposée à la critique de ceux qui en profitent moins. Nier que sa propre implication façonne le paysage politique reviens à faire de la politique villageoise ou

communautaire à son insu tout en se privant de réelle stratégie – fusse un agenda qui tende vers la neutralité.

Après mon dernier départ, Propre me rapporte qu'Olaf est « hors-jeu » pour avoir mis accidentellement le feu à une partie de la plantation en pratiquant un brûlis « sauvage » sur ses terres voisines sans tenir compte des normes de sécurité... Entre-temps, Olaf mena diverses manifestations contre la Plantation tout en jouissant d'attribution de contrats sous-traités, ou encore en s'imposant, me dit-on, sur le marché du vin de palme[122]. Lorsque Propre fit une pétition pour relayer le mécontentement des riverains auprès de l'entreprise, ceux qui dépendaient du réseau d'influence d'Olaf (donc les résidents de Kumbi) refusèrent de signer alors que ceux que j'ai vus étaient visiblement d'accord avec le contenu. Enfin, les initiatives qui visent à fédérer les villages concernés ont peu de chance de trouver prise à Kumbi où le business de la révolte est sous le monopole d'Olaf.

Avec la tentative de Propre, via sa pétition, une esquisse de fédération villageoise alors avantageuse pour ces derniers ainsi capable de formuler des demandes communes était entravée par la compétition que menait Olaf pour s'accaparer les compensations sur le marché de l'emploi et dont les habitants de Kumbi comptaient probablement. L'effet Monte-Cristo qui résulte de tensions internes aux communautés bride leur faculté à se représenter. D'après Propre, c'est Olaf qui « commande » le directeur. Il aurait inversé le rapport de force en étant capable de mobiliser ses jeunes comme bon lui semble. La Plantation « *dois lui manger dans la main.* » C'est cette image qui donne à Olaf une certaine popularité auprès des Jeunes. Enfin, l'alliance entre le négociateur de l'entreprise et Olaf semait la suspicion dans les autres villages qui y voyaient la marque d'une dangereuse collusion d'intérêt. Les liens familiaux (articulant des solidarités souvent pluriethniques et au moins plurilignagères) d'une part et communautaires d'autre part, sont alors en confrontation.

De manière générale, fonder un bon voisinage sur une alliance avec des élites aussi peu crédibles du point de vue des riverains est extrêmement frustrant pour ces derniers qui décriront fréquemment l'accord comme le fruit d'une alliance de puissants leur portant préjudice. Si je comprends maintenant le fond de vérité que dénonce cette alliance, celle-ci passe toutefois largement sous silence leur complicité et leurs diverses formes de soutien sans lesquelles rien

[122] Lorsqu'une parcelle de palmier va être renouvelée, ceux-ci sont abattus en étant poussés par un bulldozer un peu comme des dominos. C'est alors une soudaine et immense réserve de vin de palme dont la plantation ne fait pas commerce. Celle-ci octroie alors des droits de tirage, et d'aucuns accusent Olaf de s'imposer sur ce marché destiné à l'exportation en ville. Je ne suis pas en mesure de confirmer ces accusations.

n'aurait été possible… Les communautés locales n'ont à ma connaissance jamais subi d'autres pressions que celles qu'ils s'imposent à eux-mêmes.

Le business de la révolte

Les perspectives de changement à Kumba sont réduites à peau de chagrin. L'opposition est exsangue, la colère n'est qu'une tension sourde qui lie les Jeunes sans trouver de voix pour s'exprimer ni de structure qui puisse la rendre constructive. Comment ce qu'il reste du Club des Cinq va dorénavant porter ses combats pour le bien commun?

Le porte-parole invisible

Le club des cinq était endeuillé. Moka était mort, les enjeux autour de la route semblaient avoir été bus une bonne fois pour toutes, Propre se tenait au second plan en ne prenant que les postes de secrétaire dans diverses organisations peu actives. Puis, Monsieur Non se joignit à la cause d'une alternative à la gouvernance villageoise.

Il accepta de devenir leader, adhéra un temps au réseau de fédération des riverains via l'ONG œuvrant activement au village. Il quitta rapidement ce réseau où régnait une féroce compétition pour l'attribution des postes dont je ne voyais pas très bien l'intérêt vu le peu de gain matériel associé. Cela peut se comprendre, par contre, dans la logique du pompier pyromane : celui qui parle au nom des autres se place ainsi en tête, avec les risques de jalousie et les opportunités que cela comporte. Parler au nom d'un groupe d'intérêt capable de faire pression, ici sur la scène internationale et locale via une ONG, c'était s'assurer un accès privilégié aux compensations dont les autres étaient accusés de tirer parti. Les porte-paroles étaient dans une compétition qui prend le dessus sur leurs objectifs communs tout comme l'effet Monte Cristo bride le bien commun attendu des compensations.

J'assistai alors à une de leur réunion faisant le point sur l'avancement des différentes cellules locales. Pendant un temps qui me parut interminable, chaque représentant de cellule passait devant les autres afin de présenter sa comptabilité et l'état des lieux et les actions entreprises. Il ne fallait pas être comptable pour constater le désastre de simples additions et les petits montants en jeu. Quant à leur stratégie ou les perspectives à venir, il n'y avait presque rien. Ce réseau me parut vide d'initiative et ne semblait servir que de relais à l'ONG qui en était la réelle gestionnaire, fondatrice et directrice. Cette fédération n'était que l'alibi d'une ONG désireuse de se dire soutenir une initiative locale. L'ambition de ladite ONG était aussi sans doute de se reproduire par création de filiales autonome.

Pour ce que j'en sais, cette fédération aurait en effet montré quelques ambitions propres, mais qui ne rentraient plus dans l'agenda de leur ONG fondatrice. Le réseau a manqué d'imploser puis l'ONG est venue à sa rescousse. Quelques remaniements ont été opérés, et l'initiative locale était à nouveau sous la totale dépendance de son instigatrice. Cette totale dépendance explique probablement le manque de discours propre et de stratégie endogène. J'eus un aperçu de ce que représente la titanesque tâche d'implanter une initiative locale (si cette expression a un sens…). Tout était à faire: formuler une politique qui rassemble autant de villages ayant leurs propres clivages au sein d'une organisation qui organise leur rivalité, former des managers de A à Z tout en affrontant des rotations de postes, rien n'allait de soi. Le nœud du problème me semble être celui de la traduction. Lorsque l'ONG relaye le mécontentement local sur la scène internationale, celui-ci est largement traduit et recomposé pour correspondre à ce qu'attendent différentes catégories de militants.

Le débat qui suivit cette réunion concernait les actions communes à entreprendre. Je ne m'attendais pas à ce qui va suivre. Cela donne un aperçu de ce gouffre qui sépare une ambition locale d'une initiative militante telle que conçue par et pour la scène internationale.

Le leader prit la parole et nous rappela alors les faits d'armes du héros national ayant pris le maquis pour s'opposer au gouvernement en place alors accusé d'être soutenu par l'ex-colonisateur juste après l'indépendance. Ce héros aurait survécu longtemps malgré ses faibles ressources grâce à une potion qui le rendait invisible. C'est donc d'une telle potion qu'il fallait maintenant se doter afin de rendre notre leader invisible. Ainsi, il serait protégé des attaques à son égard.

Propre éclata de rire connaissant mes positions désenchantées sur la magie tandis que je me demandais pour ma part à quoi servirait un porte-parole que personne ne voit. Nombre de participants trouvaient la proposition saugrenue et le malaise s'installa dans l'écho du rire de Propre. Si beaucoup étaient visiblement embarrassés et contre une telle proposition, personne ne se lança dans une démystification frontale. Nous clôturâmes cette réunion sur ces débats.

J'interprète néanmoins cette proposition comme le symptôme d'une peur extrême à s'opposer. L'opérateur industriel n'est à ma connaissance jamais accusé de sorcellerie, car c'est un acteur peu en lien avec cet imaginaire, et il ne me paraît pas sérieux de croire que celui-ci commandite des assassinats qui justifieraient le pouvoir d'invisibilité. La menace contre laquelle l'homme proposait de se protéger était sans doute parmi les siens ou ceux à qui il s'oppose parmi les siens. Prendre le leadership est en effet extrêmement dangereux tant on s'expose à diverses accusations et jalousies, ou encore qu'on fait de l'ombre à d'autres autorités régulatrices avec qui on est dès lors en compétition pour gouverner. Nous avons vu en effet que la principale opposition qui ne dit pas son nom était tournée vers l'élite villageoise incarnée par le chef.

Ressusciter au fond d'un trou ?

Les différentes tentatives pour faire du commun en transformant la gouvernance de Kumba semblent vouées à l'échec. Poursuivons l'histoire du Club des Cinq et de leurs combats parfois en lien avec la fédération pilotée par l'ONG qui tente de rassembler différents villages.

Dialogue rompu

Au village, l'animateur en charge de fédérer les villageois ne cachait pas son envie de changer de boulot, lessivé de faire du porte-à-porte et de se heurter à l'inertie du mécontentement. Le mécontentement était bien là, mais il semblait impossible de lui donner forme ou de la traduire en action politique concrète allant dans le sens de ce qu'il souhaite.

Monsieur Non fut quant à lui rapidement diffamé par un concurrent d'un autre village briguant sa place dans la fédération des riverains. Il jeta l'éponge pour se consacrer au développement de Kumbi et préserver ses relations familiales sérieusement atteintes par ces accusations.

La mort trouva ensuite Monsieur Non.

Moka étant déjà mort, il resta plus qu'Inspect et Propre. Ce dernier ne souhaita plus être membre de cette fédération dans laquelle il ne se reconnaissait pas. Son plus gros problème est qu'en entrant dans cette structure, il délèguera à un tiers la voix qu'il tente de porter. Un tiers dont il ne maîtrise pas l'agenda et qui est peut-être d'un village lointain. Un tiers qui, probablement, le coiffera au poteau au moment de négocier après que Propre soit parvenu à mobiliser. Il peut donc rester sympathisant compte tenu d'une évidente synergie, mais pas être pleinement adhérent. La plantation ne voulait pour sa part pas négocier avec ces derniers perçus comme des diffamateurs et des agitateurs. L'ONG et l'entreprise étaient alors à couteaux tirés. Les premiers avaient largement le dessus dans les médias où les publications se relayaient et se diffusaient dans un vaste réseau d'autant plus résilient qu'il était constitué de multiples cellules autonomes, tandis que le second contrattaquait par démentis, droits de réponse ou procès tout en espérant, du reste, que de la tranquillité. La politique de communication de l'entreprise se résumait à « vivons bien, vivons cachés. » La communication était de ce fait minimaliste et policée.

ONG et plantations industrielles ont en effet des moyens de communications et d'influence radicalement différents. Les premiers s'appuient davantage sur les leviers de la citoyenneté, les seconds probablement plus sur leurs liens privilégiés d'investisseurs à décideurs ainsi que sur un contact direct avec les populations locales. Les premiers tentent d'être constamment au-devant de la scène avec tout ce que ça implique comme outil de communication : simplification, leviers émotionnels, création d'événements. Les seconds espèrent minimiser les interférences en restant au fond de la salle et ne s'adressant au public qu'en réaction à la menace des premiers. Ce faisant,

la complexité des enjeux n'est que rarement représentée dans le débat public façonné par ces canaux de communication qui donnent des reflets radicalement différents et parfois inconciliables d'un même phénomène. Le premier prêche le scandale et l'indignation là où le second ne parle que pour démentir à minima, raboter une analyse manichéenne ou mettre en avant ses points positifs.

La prise en compte d'autres perspectives, leur mise en dialogue sur le terrain ainsi que l'ouverture à la critique mutuelle et au réajustement sont ainsi fortement compromises.

Qu'en est-il du citoyen lointain désireux d'exercer son devoir en glanant quelques informations afin de se positionner puis de s'engager? Le conflit et nos sensibilités personnelles suscitent l'impression de devoir choisir son camp pour entrer en lutte, ce qui réduit d'autant l'intelligibilité qui pouvait émerger d'une écoute attentive des divergences. Le sceptique qui parvient à préserver cette disponibilité intellectuelle à la divergence émotionnelle et intellectuelle des points de vue n'aura finalement tout simplement pas accès à la perspective des populations locales puisque celles-ci sont totalement tributaires de leurs traducteurs. Ces derniers, moi y compris, sont bien souvent aussi sommés de devoir choisir un camp lorsqu'ils ne sont pas tout simplement encliqués par la force des choses – comme ce fut mon cas - ou qu'ils n'ont pas carrément décidé d'utiliser leurs fonctions de traducteurs comme levier citoyen… Traduire n'est alors plus qu'un moyen d'influence exercée par un citoyen sur un autre. Cette dernière option menace l'étude des relations sociofoncières de s'enfermer dans une boucle tautologique au sein de laquelle chaque étude vient confirmer la précédente à la faveur d'un biais de confirmation sans fin.

Un biais de confirmation est un biais cognitif comparable à une erreur de raisonnement. Le biais de confirmation procède de deux manières : valoriser les informations allant dans le sens de nos hypothèses ou de nos sensibilités ; et minimiser les informations contradictoires. Celui qui « choisit son camp » dans le conflit qui nous intéresse, sera tenté de n'apporter aucun crédit aux informations émanant du camp opposé. Il collectionne donc les taches aveugles tout en accumulant les arguments et les faits en confirmation mutuelle. Comme tous biais cognitifs, le biais de confirmation est spontané et intuitif. L'ensemble de la méthode scientifique peut se résumer en une tentative d'échapper à ces nombreux biais qui éloignent le réel. La démarche scientifique implique donc une réflexion en prise avec elle-même. Les biais de confirmation jouissent d'une synergie forte entre eux : plus ils sont accumulés, plus ils s'encrent et plus il est difficile de changer de perspectives. La science en laboratoire se donne des protocoles pour échapper à ces derniers. En ce qui nous concerne, loin de pouvoir contrôler l'environnement de recherche, échapper au biais de confirmation demande entre autres de rendre compte de nos affinités, des éléments ayant influencé notre jugement, ainsi qu'une remise en question systématique de soi en tant que notre

propre outil de recherche. D'où l'importance que j'accorde à rendre compte du cheminement de ma pensée plutôt que de donner l'illusion de livrer des faits « bruts » qui « parleraient d'eux-mêmes. » Comme mentionné antérieurement, j'ai participé à produire les données que je rapporte tandis que mon récit tente d'outiller le lecteur désireux de savoir comment.

Le citoyen européen désireux de satisfaire son devoir de curiosité se retrouve bien souvent pris aux tripes et sommé de devoir choisir entre deux points de vue irréconciliables. Il est de ce fait, à mon sens, privé des outils les plus fondamentaux de sa citoyenneté. La complexité d'un phénomène ne saurait émerger d'une analyse nourrie par deux points de vue partisans, simpliste et irréconciliable.

Ces éléments auront agi chez moi comme des blocages persistants à la réflexion aussi bien qu'à l'expression.

Voici un exemple concret de l'inconciliabilité des points de vue dans un climat de conflit et de controverse médiatique.

Je regardais le JT depuis mon logement à Yaoundé lorsque le représentant de la fédération pilotée par l'ONG dont Propre ne voulait plus être membre prit la parole. Ce faisant, l'ONG n'a pas pu « traduire » les critiques, et le leader s'est maladroitement approprié un discours environnemental.

L'homme en colère dévoile le scandale suivant : la fumée produite par les usines (huileries) empêche les champs des riverains de pousser. Mais encore, la fumée noircit les vêtements des populations locales et crée des maladies en plus de cette saleté.

Le drame, c'est qu'il y a bien des enjeux environnementaux autour de l'huile de palme, mais certainement pas celui-là. Ces fumées sont comparables à celles d'un petit feu de bois comme ceux qu'on voit sous les marmites, parfois avec une teinte noire comme celle d'un tracteur qui démarre. Ce n'est évidemment pas une menace pour les cultures locales. Pourquoi d'ailleurs, un industriel mettrait au centre de ses plantations une usine qui empêche les plantes de pousser ? Cela ne salit assurément pas les vêtements, ni de ceux qui ont leurs bureaux juste à côté ni de ceux qui vivent à plusieurs kilomètres de là. Et s'il y a bien des maladies au village, elles ne sont certainement pas causées par cette fumée.

Si ce type de reportage prend certains auditeurs aux tripes, soulève les leviers de la citoyenneté en stimulant l'émotion d'un scandale, cela provoque au contraire l'hilarité ou l'agacement pour celui qui a un minimum d'expérience du terrain. De telles extrémités portent atteinte au dialogue entre acteurs concernés ainsi amené à se décrédibiliser mutuellement. Reste qu'ONG et Plantations agissent chacun dans sa sphère d'influence respective peu perméable dont

la confrontation ne permet probablement pas de faire émerger la complexité d'une problématique.[123]

Toutes les critiques ne sont évidemment pas aussi maladroites que celle-là. Habituellement, la critique passe par le filtre des traducteurs comme des chercheurs ou des journalistes. Je l'ai retenue, car elle illustre la difficulté pour différents acteurs à entrer en négociation dans ce climat. Durant mes enquêtes, l'opérateur industriel refusera donc systématiquement les appels à la médiation ou au dialogue venant de ces différentes ONG. Ce contexte explique aussi que Propre soit sympathisant, mais pas partisan. L'ONG est un outil de pression afin de forcer la négociation de la dot qui ne finit jamais, mais il ne fallait pas que ça le prive de l'opportunité de s'asseoir à la table des négociations.

Terminus du péché

Propre envisageait parfois de quitte le village pour rentrer en ville. Après tout, il n'avait jamais été paysan et avait passé presque toute sa vie en ville. Il pourrait y retrouver un emploi et laisser tomber son combat ingrat pour la Jeunesse. Ne plus se retrouver au-devant de la scène, c'était se soulager des accusations qui vont avec. Durant ces années au village, il n'avait en effet pas eu grand-chose pour subsister. Mais qu'est-ce qui avait amené Propre au village ?

Le récit de son retour met en avant sa complicité dans l'affaire foncière qui nous concerne.

Il travaillait alors dans une blanchisserie de la capitale pour une patronne qui dilapidait les avoirs de l'entreprise dans des pèlerinages et des dons conséquents à Dieu. Elle faisait partie d'un mouvement religieux qui promettait la résurrection dans cette vie et sur cette terre en échange de dons. Il fallait donc endetter Dieu au maximum, via le compte en banque d'un simple mortel, afin d'être remboursé par diverses interventions divines qui incluent la résurrection imminente sur terre.

Cette dame devint tristement célèbre quelques années plus tard. Son fils alors de retour d'un voyage de plusieurs années à l'étranger trouva alors un cadavre dans la maison familiale. L'être aimé était conservé dans un lit, raconte-t-on, en attente de sa résurrection comprise au sens littéral du terme. Il serait en effet criminel d'enterrer les morts lorsqu'on pense que ceux-ci vont se réveiller quelques années plus tard condamnées dans une boite au fond d'un trou… On me rapporta que l'odeur était masquée par un amas d'oignons. Lorsque le scénario se répéta lors du décès d'un autre membre de la famille, c'en était trop. L'enfant ira trouver la police.

[123] La complexité ne signifie pas que la chose soit compliquée ou obscure, mais que les enjeux autour de l'huile de palme, des plantations industrielles et de leurs relations aux populations locales sont multiples. Ceux-ci ne se réduisent pas à être « pour » ou « contre. » Les choix en matière de régulation foncière, environnementale et sociale ont tous des conséquences plus ou moins désirables qui impliquent des arbitrages. Embrasser cette complexité suppose qu'on soit à même d'appréhender les intérêts d'un grand nombre d'acteurs de ces filières, les conséquences de nos hypothétiques choix et arbitrage en matière de régulation.

Propre vivait donc en ville et travaillait dans cette blanchisserie dont les profits étaient de plus en plus consacrés à endetter Dieu en personne. C'était bien avant que cette affaire ne dégénère et fasse les gros titres locaux. La blanchisserie n'allait pas tarder à faire faillite et les salaires n'étaient plus versés lorsque Propre fut appelé par quelques représentants de son village afin de venir rapidement et secrètement signer un protocole d'accord contre de fortes sommes d'argent. Ceux-ci cherchaient quelques signatures pour valider une transaction foncière pour le compte d'une société nationale d'investissement, me dit-il. Il fallait signer ce protocole avant que la plantation industrielle ne signe le sien qui concernait au moins en partie les mêmes terres.

Si Kumba connaît une très faible pression foncière, c'est notamment grâce à (ou à cause de) son accès difficile. Or, l'État envisageait de construire un pont qui désenclaverait cette région. Celle-ci connaîtrait dès lors un phénomène d'urbanisation et de prise de valeur de la terre. Cette prise de valeur, si elle est trop forte, aurait mis la plantation industrielle en danger. Celle-ci s'appuie justement sur une faible occupation et une faible valeur de la terre. Si les plantations survivaient à ce type de bouleversement foncier, toutes les routes des capitales d'Afrique Centrales devraient contourner quantité de plantations centenaires. Or, ce n'est pas le cas. Il y a bien un seuil de pression foncière au-delà duquel aucune plantation ne survit.

Si la construction d'un pont n'allait probablement pas atteindre ce seuil, il est néanmoins probable que des investisseurs ayant eu vent de ce projet tentent dès lors de prendre les devants en achetant de grandes superficies pour une bouchée de pain. C'est par exemple ce que provoqua l'annonce du port en eau profonde de Kribi : la terre est vendue à prix d'or dans l'espoir d'une prise de valeur. Partout fleurissent les affiches vantant les mérites de telle société d'huissiers et d'avocats tandis que la ville ainsi morcelée en parcelles se fait belle afin de jouir de sa place de première station balnéaire du pays.

Reste que Propre revint au village parce que le commerce dont il dépendait battait de l'aile et qu'à ce moment, il est invité à participer à une trahison lucrative. Il revint pour être directement impliqué dans une grande transaction foncière. Celle-ci est clairement une dilapidation du patrimoine foncier de Kumba qui représente exactement ce qui est dénoncé par ceux qui critiquent leur gouvernance quotidienne: un groupe s'allie secrètement pour dilapider le bien commun afin de s'enrichir à courte vue aux dépens des autres. Le chef, me dit-il, était signataire des deux protocoles concurrents. Celui de la société d'investissement et de la plantation.

Une partie de la communauté tentait purement et simplement de dépouiller l'autre d'une partie des « terres communautaires » ainsi que d'usurper l'identité des signataires en se faisant passer pour des notables. On peut alors s'attendre qu'en redistribuant une petite partie de ses gains, le silence des autres aurait été acquis tandis qu'il aurait été vital de cacher les sommes réellement

perçues afin de ne pas tout dilapider par le partage. Une fois de plus certains Kumbas organisent l'obscurantisme qui cause leur perte tout en étant incapable de pouvoir l'admettre sans menacer la paix sociale. On trouve dans cet accord secret la matérialisation concrète des accusations de sorcelleries récurrentes (s'enrichir en sacrifiant le bien d'autrui), ainsi que les éléments d'une gouvernance dilapidèrent, opaque et par redistribution complice.

Ce témoignage est unique et précieux pour l'enquêteur et la personne que je suis. Pour une fois – et une fois seulement – quelqu'un avait fait quelque chose au lieu de le subir. Pour une fois, le malheur n'était pas la faute des autres. Et je dois dire que c'est une particularité de Propre, il n'aime pas subir. Pas une seule fois il ne se sera complu à me raconter ses malheurs ou ne m'aura demandé quoi que ce soit tandis qu'il peut encaisser quantité de critiques avant d'être atteint. Si Propre est vecteur de changement, c'est sans doute grâce à ce trait de caractère. Ce n'est pas qu'il soit plus stoïque qu'un autre, ni moins malheureux ou épargné par le sort, mais qu'il ne se décrit pas comme une victime, et ne se vit probablement pas comme tel.

C'est cet aveu étayé par très peu d'occurrences semblables qui m'a permis de formuler la quatrième configuration de mise en scène. Celle où on admet une part de responsabilité dans les maux qui nous accablent. Et c'est probablement parce que Propre est parvenu à franchir ce pas décisif qu'il est aussi celui qui peut changer la donne dans la gouvernance locale.

Sur le coup, je n'ai pas compris qu'en me confiant cela il incarnait une profonde différence qui le rendait capable de porter un changement.

Désenchanté jusqu'à la moelle

Les signataires frustrés de ce protocole alternatif furent les bases de l'opposition à l'accord signé avec la plantation industrielle. Ce n'est évidemment pas comme ça que les choses sont présentées à l'enquêteur au début de ses investigations… Cette rivalité étant plutôt secrète, c'est Propre qui me confia spontanément cette tentative de vol afin de m'expliquer pourquoi, malgré son mécontentement de la politique de la Plantation, au moins celle-ci vise le bien commun. Il resta tout du long assez ambigu sur ses rapports à la Plantation, y voyant à la fois une opportunité, des bienfaits indéniables, tout en étant capable de dire la contestation. Tenir simultanément les deux positions était toutefois assez rare. Il oscillait généralement non sans émotion de l'une à l'autre perspective plutôt que de synthétiser un point de vue pondéré reconnaissant simultanément ces deux états.

Les signataires du protocole concurrents, mécontents, n'ayant pas signé le second protocole d'accord, perdirent donc la partie. Ils ne manifestèrent pas leur mécontentement lors de la cérémonie festive qui scella les bonnes relations entre la Plantation et les communautés locales.

Durant cette cérémonie, l'avocat de la plantation aurait longuement exposé les accords qui nouent les parties prenantes tandis que le chef aurait partagé la viande de bœuf non sans susciter la jalousie de ceux qui ont trouvé son geste inégalitaire. Les mécontents ne sont pas venus à la fête qui ne montra donc qu'un élan de sympathie consensuel entre parties prenantes. Ce mécontentement sourd et inavouable se transforma en ligne de front pour la renégociation des compensations et se lia avec le temps à un mécontentement plus général vis-à-vis de la gouvernance locale et de l'action de l'entreprise. Ce mécontentement plus général prend place à un moment où Plantation investit moins le bon voisinage tandis que l'effet positif des compensations avait été largement minoré, voire rendu ineffectif.

Reste que l'opérateur industriel ne peut pas, en ces conditions, percevoir clairement l'opposition dont il ne pouvait toutefois pas non plus totalement ignorer l'existence. On comprend ici clairement pourquoi le conflit est passé sous silence. Qui irait dire « *nous sommes mécontents parce qu'on pensait entuber la communauté différemment* » ? Si on ignore le secret, la parole paraît schizophrène (tantôt oui, tantôt non), paranoïaque (accusations permanentes) et contradictoire. C'est une complicité dans le crime qui est inavouable au reste de la communauté qui, même si chaque membre peut s'en douter, préférera la paix que la guerre que peuvent déclencher de telles accusations. La chose étant dissimulée, elle trouve parfois à s'explique par l'évocation d'invisible dans un imaginaire sorcellaire. Chacun continue ses accords inavouables dans son coin lorsqu'il en a l'opportunité tandis qu'une perspective de changement paraît utopique et que le mécontentement ne peut collectivement s'exprimer qu'en incriminant un tiers. L'accusation à outrance d'un tiers castre la communauté qui se rend ainsi impuissante à soulever ses propres leviers de changement.

Je ne dis pas par-là qu'il est irresponsable de se plaindre d'un tiers dont on pense subir divers effets négatifs, mais que cela se fait malheureusement parfois au détriment de sa propre capacité d'action et au prix d'une ignorance construite de sa propre histoire ainsi que de sa propre actualité. Chacune des quatre mises en scène abordées à ses propres leviers d'action et sa propre cohérence discursive. Si ces cohérences sont mutuellement contradictoires, parfois complémentaires ou exclusives, cela n'empêche pas qu'elles œuvrent toutes à une même justice sociale pensée par et pour les Kumbas. Elles sont autant d'expressions kumbas. Enfin, aucune analyse de discours ou de mise en scène ne saurait remplacer une analyse factuelle rendue particulièrement difficile dans ce contexte de confrontation permanente autour des faits, d'une gouvernance par le secret et d'une délégitimation massive entre parties prenantes.

Propre est donc rentré au village suite à la faillite assurée de son employeuse devenue tristement célèbre, puis a perdu l'opportunité de s'enrichir. Il portait un autre regard sur le village que celui des jeunes ayant toujours vécu là-bas. Il préservait sa fierté et usait d'un langage particulier. Il avait aussi cette particularité que je trouvais fort appréciable : il ne me faisait pas sentir être blanc en jouant d'une fausse soumission ou en me donnant une importance que je n'ai pas. Il avait longuement fréquenté un Père Blanc me dit-il pour expliquer à la fois son langage particulier, ses vues réfléchies sur certaines questions théologiques et son aisance envers les Blancs. Il en avait déjà l'expérience, me dit-il. Ce sont ces éléments qui précipitèrent notre rencontre, mais aussi, et surtout qui le mirent en décalage par rapport à ses proches. C'est ce qui faisait de lui la partenaire locale des ONG. C'était autant d'atout dans sa manche.

Propre fit ensuite un premier coup d'éclat en relayant les CV des jeunes auprès de l'entreprise. Tous les membres du village voulant travailler dans ces conditions ont pu avoir un emploi. Ce faisant, Propre a roulé sur les plates-bandes de son chef. C'est ainsi que son nom « *s'est retrouvé sur toutes les lèvres* », me dit-il. Il s'est taillé un petit nom en même temps qu'il faisait de l'ombre au chef dont il craignait la jalousie et la colère. Aussi, il fut accusé même par certains qu'il a pourtant ainsi aidé à trouver un emploi d'avoir détourné quelque chose à cette occasion. Que ce soit vrai ou non, la négociation transparente du bien commun paraît systématiquement hors de portée tandis que le climat de suspicion l'emporte. Tout est d'emblée conçu comme un motif de détournement. Cela mettait Propre en colère et lui donnait envie de claquer la porte. Dans cette affaire d'emploi comme pour le reste, bien malin celui qui saura prouver quoi que ce soit. Que Propre ait été corrompu à l'occasion, qu'il s'agisse du chef qui ne transmet pas les candidatures afin de favoriser sa belle-famille, du directeur des ressources humaines, de tous à la fois ou de personne, mon mandat de chercheur ne saurait en fournir de preuves.

L'effet des autres compensations sont minorées par de mécanismes semblables. Nous n'avons pas parlé des dédommagements qui sont de loin la plus couteuse action pour la Plantation. Chaque plant (de tomate, de palmier, d'hévéa, de manioc et autre) qui serait amené à être détruit à l'occasion de la transaction foncière est estimé en fonction de barèmes légaux qui reflètent le travail perdu et la rentabilité attendue sous forme de dédommagement. Cela concerne très peu les Kumbas qui ne sont pas les véritables exploitants des terres alors mises en valeur. Chaque propriétaire est identifié, une descente sur le terrain est organisée en présence d'un huissier, puis le dédommagement éventuellement renégocié à la hausse en fonction de ce que le propriétaire est prêt à accepter dans ces conditions contraignantes. Le montant est ensuite secrètement versé par le Directeur en présence d'un huissier. Pour le directeur, le secret est indispensable afin de

préserver la sécurité du receveur. Ce qui me paraît totalement justifié. Dans ce contexte, un habitant qui possède soudainement 10.000 euros n'est effectivement pas en sécurité…

Toutefois, on me dit au village que ces dédommagements auraient été détournés. Des mises en scène auraient été organisées par les uns ou les autres afin de se faire passer pour ayant droit. L'huissier est accusé d'avoir été de mèche ; ainsi que les riverains se faisant passer pour ayant droit en lieu et place de ceux à qui ils ont cédé ces terres ; certains agents de la plantation sont accusés d'avoir monté des détournements ; certains s'arrangent avec les exploitants voisins pour négocier à la hausse à leur place puis gardent les dédommagements… des procès se sont profilés tandis que toute cette entreprise de dédommagement fut bloquée, me dit-on, le temps de tirer les choses au clair. Certains montants s'élèveraient à plusieurs dizaines de milliers d'Euros, par particulier ainsi dédommagé. En outre, cela fait germer l'idée chez certains d'investir les frontières de la plantation en spéculant sur de futurs dédommagements si d'autres extensions devaient avoir lieu. Ce qui est certain, c'est que pour le chef de Kumba, ce déplacement soudain des exploitants lui donne l'opportunité de négocier de très nombreux accords fonciers avec des exploitants ayant immédiatement beaucoup de liquidité et besoin de terre où refaire leurs champs. Pour le chef, cette extension est donc probablement une très bonne affaire.

Aussi, des palmiers sélectionnés furent distribués à des prix dérisoires aux Kumba afin de stimuler l'agriculture locale. Certains Kumbas n'en auraient alors pas profité, car certains d'entre eux se seraient accaparé les quotas afin de le revendre à la hausse à d'autres exploitants. Certains palmiers non vendus auraient ainsi été perdus pour tout le monde. Propre, comme d'autres, estiment que la compensation n'a donc pas eu lieu et qu'elle devrait être refaite. Je ne partage pas ce point de vue. Pour ma part, la compensation a un effet minoré suite aux détournements locaux dont l'opérateur industriel n'est pas responsable. Ne pas le reconnaître revient à prendre le risque d'une seconde vague de détournement. Ce type de désaccord était assez récurrent entre lui et moi. Pour moi, dire que « rien n'a été fait » n'était pas correct et n'était pas un bon angle d'attaque pour renégocier. Nous en débattions à l'occasion lorsqu'il préparait une éventuelle rencontre avec un représentant de la plantation.

Le même pattern politique et communautaire se décline ainsi sans fin, indifféremment du sujet, des enjeux, de la présence ou non de la Plantation. Ce schéma politique est propre au village, et non à la plantation qui ne peut que s'adapter à cet état de fait. Celle-ci est embourbée dans son contexte plutôt qu'en mesure de le façonner à son avantage. Elle semble au mieux pouvoir parfois en tirer parti et assurer sa survie ou sa rentabilité, mais paye comme tout le monde un lourd tribut : instabilité sociale, insécurité foncière, difficulté à prévoir à long terme. Notons au passage que ce lourd tribut a très probablement des impacts financiers. Une plantation industrielle doit prévoir à

long terme : les palmiers mettent plusieurs années à pousser, il faut rentabiliser l'usine et les diverses infrastructures, l'acquisition et la mise en valeur des terres, etc. L'insécurité sociale, politique et foncière se traduit probablement par une plus forte rémunération des actionnaires qui demandent plus afin de compenser ce risque. C'est le bien-être et les intérêts de l'ensemble des parties prenantes qui ne sont pas maximisés par ce contexte local.

La répétition sans fin de ce pattern crée un climat d'extrême méfiance. Le taux d'agression invisible, de rivalités silencieuses, de détournement réel ou présumé atteint des sommets au point que ça apparaît comme étant la norme. Ce qui est certain, à défaut de pouvoir être au premier rang des détournements et ainsi en mesure d'en témoigner directement, c'est que le détournement est la norme de pensée: on envisage spontanément, face à n'importe quelle situation sociale, ce qui aurait pu être volé, détourné et comment. La tactique dans les relations quotidiennes empiète sur la spontanéité tandis qu'il devient indispensable de savoir se protéger des autres, décrypter, décoder, soumettre à beaucoup de prudence, suspecter en permanence, même vis-à-vis des proches ou du conjoint. Étant de tempérament confiant et désireux de croire mes interlocuteurs, le temps passé au Cameroun m'a personnellement profondément atteint: j'étais las de devoir me méfier, dégouté de me faire systématiquement entuber lorsque je baisais ma garde. Beaucoup d'amitiés ou de sympathies ont ainsi pris une tournure suspecte, parfois même un peu glauque tandis que ma compagne me grondait d'être confiant, et que d'autres me mettaient en garde vis-à-vis d'elle. « *La confiance n'exclut pas la méfiance* » est le dicton populaire qui revient souvent à cette occasion tandis que je trouvais douloureux de mélanger la méfiance à l'intimité d'un grand amour, d'une amitié acquise ou même d'une sympathie naissante.

Les tentatives ultérieures de Propre pour le développement furent des échecs comme avec l'église dont il gère parfois la collecte et dont la construction est terriblement lente, ou encore la taxe bue du douanier aveugle. Il se fit encore remarquer en trouvant des sponsors pour divers événements du village tandis que sa maîtrise des réseaux sociaux et des relations fait de lui un allié indispensable pour rassembler l'élite extérieure de Kumba. Au-delà de ces réussites isolées, il échoue à donner vie à un projet commun comme celui de la route. Et il a aussi besoin d'argent pour vivre tandis qu'il fatigue de se battre et risque de s'aigrir en affrontant la jalousie qu'il suscite.

Pour trouver de l'argent, il joua alors les intermédiaires pour le compte d'un ouvrier agricole en quête de terre. Disons qu'il s'agit de José, bien que celui-ci ait trouvé de la terre à Kumba via un autre intermédiaire. Propre présenta donc José au chef afin que celui-ci lui octroie une partie du terrain dit « communautaire. »

Il apprit malheureusement peu de temps après que le notable Jafar et le chef ont scellé le pacte sans lui. Il se voit donc écarté de la redistribution des quelques gains ainsi mal-pris[124] à la communauté. Ulcéré, il est allé menacer le chef et Jafar en les prenant en pleine discussion avec d'autres clients potentiels. C'est un des risques lorsqu'on se met le chef à dos. Il est écarté de la « corruption infracommunautaire. »

Suite à cette dispute avec le chef, il s'est alors octroyé un champ de vingt hectares, me dit-il. Arguant que puisque tout le monde agit de la sorte et fait ce qu'il veut du terrain communautaire, il s'approprie sa part. Il se contenterait d'aller menacer quiconque y met les pieds, disant à l'occasion ne plus craindre son chef « *malhonnête*. » Non seulement le chef dilapidait le domaine Kumba, mais il ne respectait même pas ses associés dans ce crime. Il se vantait alors d'avoir levé la machette sur ce dernier, prouvant ainsi son courage et sa détermination. Ce geste signifie sans doute qu'étant au pied du mur et totalement révolté, il est prêt à prendre le risque de la confrontation. Son père adoptif, notable et ami de longue date du chef, se montrait inquiet et ira le calmer, mais Propre ne voulait rien entendre.

Sa révolte le poussait vers la désillusion puis la compromission. Il n'ira jamais travailler ces terres, car il n'est pas paysan et « *ne connaît rien à la terre.* » Son talent, il le sait, c'est de parler et jouer les intermédiaires. C'est un vendeur, un courtier, et non pas un paysan ni un ouvrier.

Il monta ensuite son dossier fiscal afin d'avoir sa propre entreprise à laquelle il donna le nom de ce riche homme qui vit dans le « manoir fantôme. » D'après lui, comme ce fut le plus riche de tous les Kumba, donner ce nom à son entreprise lui donnerait une aura et une bonne réputation. Il monta son dossier dans ses nombreux allers-retours à la ville où il tentait aussi de faire avancer la cause communautaire en fréquentant l'élite Kumba autant qu'il pouvait.

Avec l'ONG d'opposition à la Plantation, ce qui restait du club des cinq envisagea de faire l'achat de t-shirt à l'effigie de ce fameux opposant invisible dont le célèbre parti politique existe toujours et se présente comme l'alternative au parti au pouvoir. L'idée était de défiler avec ce t-shirt lors de la fête nationale, ce qui aurait été un affront direct aux autorités en place. Le message était d'afficher qu'ils osaient l'opposition – bien qu'ils n'avaient aucun programme ni aucune affiliation. Le sous-préfet n'était pas contraire, mais jusqu'à la dernière minute, Propre et Inspect disait attendre la livraison des t-shirts. D'après la secrétaire du sous-préfet, ils ne se sont en fait jamais inscrits au défilé et n'admettent probablement pas facilement ce manque de courage. Dire attendre la livraison, c'est accuser un tiers (le livreur), pour ne pas admettre ne jamais avoir fait la démarche. C'était simplement une forme de pudeur face à un plan foireux ou à un peu de lâcheté.

[124] Je me permets ce jugement de valeur, car c'est celui que font les Kumbas, y compris Propre, à propos de ces pratiques. Ces transactions foncières montrent justement que le « terrain communautaire » n'est qu'un fantasme contraire aux pratiques.

Pendant ce temps, c'était Bingo qui tentait de fédérer les Kumbas pour appuyer sa candidature à la mairie tout en apportant du poids au parti au pouvoir. Ce qui se traduisit par un revers électoral, un accident de bus et le désaveu de Propre qui mettait un point d'honneur à ne pas s'affilier au parti au pouvoir.

Propre manifesta son mécontentement au directeur de la plantation qui le recevait ponctuellement en la qualité de ses nombreux titres : secrétaire de la diaspora, Président du comité des jeunes, secrétaire du comité de développement, etc. Ces titres étant réels, mais ne désignait pas de structures opérationnelles tandis que d'autres se targuaient aussi d'être président des jeunes. Il est important pour le directeur de faire consensus, et donc de rencontrer les mécontents qui émergent du lot ou sont capables de mettre ce mécontentement sur la table afin de diminuer les tensions locales. Le fait qu'il ait été capable de relayer les CV était par ailleurs un grand service rendu à la fois à la politique de recrutement de l'entreprise, mais aussi aux Kumbas. C'était devenu un petit intermédiaire en position d'être entendu avec parcimonie…

C'est à ce moment qu'il trouva un moyen de vivre et put rester au village qu'il envisageait de quitter non sans aigreur. Il obtint quelques contrats de sous-traitant relatif à la réfection de maisons d'ouvriers ou de bennes à ordure.

C'est à ce moment-là que mes séjours allaient toucher à leur fin.

J'étais amer, comme Propre, d'avoir suivi la vie d'un village sur plusieurs années sans assister à un changement. Ce qui s'était produit de plus constructif était une petite collecte pour payer des cahiers aux enfants le jour de la rentrée, celle-ci n'ayant plus eu lieu depuis des années à cause des différents au sujet du comité de développement et de l'abandon relatif des élites extérieures. Pire encore, les objectifs communautaires de Propre semblaient de plus en plus compromis à l'image de sa personne. Je partageais la déception de Propre tout en pensant que ses échecs successifs le rapprochaient de plus en plus ceux qu'il avait tant critiqués.

En effet, Propre ne connaissait rien à la construction, pas plus qu'à l'agriculture. Je me demandais comment pouvait-il superviser un chantier dans une cité ouvrière alors qu'il ne disposait ni du savoir-faire ni même de moyens de déplacement pour se rendre sur place. Propre procédait alors comme d'autres: il sous-traitait à son tour aux employés locaux qui erraient dans le petit centre urbain. Il se fit même aider par Olaf avec qui il était pourtant en rivalité pour porter la voix des Kumbas. Olaf fit pour lui quelque chantier contre rétribution pour l'octroi des marchés. Il était devenu le courtier qu'autrefois il ne serait pas privé d'insulter. Cette manière de faire multiplie les intermédiaires et rabote donc les bénéfices de chacun. Les ouvriers sont les premières victimes de cette perte de valeur consécutive à la prolongation artificielle de filières sur les marchés

secondaires de la plantation. On est bien arrivé, à la fin de cette recherche de terrain, dans la configuration dénoncée dès le début par les ouvriers locaux… Ceux-ci se plaignent en effet de devoir rétribuer leur patron pour leur permettre de travailler. Cette position particulière sera impactée par la suite lorsque l'entreprise mettra en place une politique simplifiée pour le recours au personnel temporaire.

On est en plein sur la pente glissante d'une politique identitaire, dénoncée par ceux qui n'en bénéficient pas ou qui en payent le prix, mais instaurée en modèle économique et politique par ceux qui en tirent parti (et qui la dénoncent à leur tour lorsqu'ils n'en bénéficient pas). Propre acquiert des marchés au nom de son autochtonie et de sa faculté à calmer le mécontentement qu'il porte. C'est aussi une configuration proche de celle du pompier pyromane.

Je voyais un ami porter un idéal communautaire devenir un petit business man au prix d'une déontologie qui m'apparaissait de plus en plus compromise. La révolte n'était empiriquement plus qu'un commerce vu qu'aucune de ses déclarations d'intention initiale de prenait corps tandis qu'il avait monté son affaire grâce à sa faculté de troquer la colère contre une situation professionnelle avantageuse. Les compensations de l'entreprise n'étaient que l'objet de tentative d'accaparement par les uns ou les autres, à l'image de la malédiction du Comte de Monte-Cristo. Nous étions tous plus ou moins acteurs et victimes de quelque chose que chacun se plaît à dénoncer.

Le drame, c'est que si chacun dénonce ces petits arrangements grisâtres ou franchement anti-communautaires, personne n'est prêt à y renoncer, même avec la meilleure volonté du monde, puisqu'ils sont substantiels à notre sécurisation par populaire.

Je ne parvenais même pas à lui en vouloir. Que pouvait-il faire d'autre dans ce contexte où toute initiative commune était broyée dans l'œuf, laminé d'accusations ? Il fallait bien qu'il mange et s'est fait sa place dans ce monde où aucun choix ne permet de rester propre. Il aura longtemps résisté à accepter des contrats. Durant les premières années, il préparait et débriefait avec moi de ses entretiens avec la direction. Il me disait alors refuser toutes les propositions allant dans le sens d'une faveur à son égard, car cela minerait sa crédibilité auprès des Jeunes dont il veut porter la voix. C'était lui qui le premier dénonçait ce type d'arrangements.

Kumba était sans avenir et incapable de dire son passé. J'étais las de formuler des hypothèses ou d'investiguer des pistes sur une nième intrigue infalsifiable et aux issues tragiques. Las de revenir au village entendre que tel n'est plus. Je n'avais plus la moindre envie de faire tout ce pénible trajet à mes frais pour assister à une réunion d'où émergerait quelque chose d'aussi désespérant à mes yeux qu'une potion d'invisibilité. La curiosité qui aurait dû émerger en moi suite à une telle proposition, avec fait place à une désespérante lassitude.

Je me demandais combien de gens porteurs d'un changement positif se sont corrompus, par faim ou par gourmandise. Combien de Monsieur Non se retournent dans leurs tombes ? J'étais fatigué de ne plus pouvoir faire confiance ou d'être constamment l'objet de manipulations plus ou moins flagrantes, d'errer à moitié malade au village pour observer une destruction systématique et méticuleuse des Kumbas par eux-mêmes. J'étais agacé de lire des articles de presse manichéens totalement déconnectés de l'ambivalence de mon terrain, comme s'il fallait s'inventer un nième complot pour préserver un fantasme d'innocence ou un mirage de « bon sauvage. » Je ne voyais plus l'intérêt de mes recherches ni mon avenir dans ce domaine tant je me sentais déconnecté de ma problématique de départ. Mon objectif de comprendre les logiques sociales de consentement et de contestation Kumba était devenu la descente d'un puits sans fond. Celle d'un spéléologue qui descend sans cesse plus bas, laissant sa corde trop courte derrière lui, dans l'espoir de trouver un fragment de lumière.

La vie politique locale est ainsi faite qu'il semble impossible de ne pas contribuer un peu au malheur des autres. Aucun choix n'est propre, Propre n'avait pas vraiment d'autres choix. Que conclure de tout ceci ? Propre s'est-il totalement corrompu ? Est-ce qu'il était même possible de faire autrement ? Comment un opérateur industriel devrait s'y prendre ? Comment réguler le phénomène agro-industriel pour maximiser le bien commun ? Y aurait-il même un petit changement capable de (me) rendre un peu d'espoir (face) à cette Afrique désenchantée jusqu'à la moelle ?

Partir de ce qui est

Parfois, un notable ou le chef me demandait ce qu'il pourrait faire pour améliorer les choses. Répondre à cette demande de conseil était l'occasion pour moi de tester certaines hypothèses. Pour eux, c'était l'opportunité d'un regard extérieur, d'une idée novatrice ou simplement d'un bon moment. Vers la fin de mes enquêtes, je testais l'hypothèse suivante. Tout le monde sait que les accusations se murmurent dans toutes les directions au village tandis que la Jeunesse est en colère. Je suggérai alors, au chef notamment, de vider cette rancœur. Pour ce faire, il fallait trouver un moyen de se parler sans craindre un conflit qui dégénère en affrontement puis en violence. C'est finalement ce qu'a tenté de faire le village fantôme en Guinée par la métaphore (prise au pied de la lettre) de l'exorcisme. Sauf qu'alors, la tentative de régulation par médiation religieuse a offensé un musulman ayant pris la machette, geste qui fut le premier d'un massacre interethnique suivi d'une riposte. La question que je me posais en vain était de savoir comment créer un environnement de confiance - outre mes entretiens - capable de recevoir et de contenir l'expression de la rancœur.

Mais… Il est possible que Propre soit parvenu à contourner ce problème. Il serait parvenu à maintenir ce système de corruption/solidarité/complicité généralisée en se hissant au sommet afin de donner l'opportunité d'un changement. Pour ce faire, il a respecté les règles du jeu qu'il dénonçait abondamment, et que mes prospectives supposaient naïvement de modifier. Il est parti de ce qui est plutôt que de tenter une nième rupture. Voici ce qui s'est passé.

Manifestement, toute action fédératrice ou manifestation organisée contre l'entreprise menait à des négociations qui étaient, me dit-on, récupérées soit par Olaf, soit par les chefs et l'élite locale étant eux-mêmes compromis pour avoir signé les accords contre lesquels les Jeunes manifestaient... Les chefs en étaient arrivés à un paroxysme d'ambivalence en s'alliant ponctuellement à la fois à la Plantation et aux manifestants. Ce double langage était possible puisqu'à défaut de se mettre d'accord entre manifestants sur les causes de leurs mécontentements, ils pouvaient tous accepter de tenter une renégociation à la hausse. Le second type d'expression de la rancœur, celle qui vise à préserver la communauté en accusant un tiers, permettait en effet ce double langage de la part des chefs tout en favorisant la renégociation. Un chef peut se dire après-coup victime d'un mal extérieur et manger dans les deux camps. Cette configuration permet de ne jamais avoir à régler leurs désaccords pourtant à la racine de toute l'histoire. Cette solution a néanmoins ses limites.

En effet, les manifestations ne servaient qu'à relancer la négociation avec ceux-là mêmes qui étaient perçus comme étant à l'origine du problème. Ainsi, certains leaders jouaient sur les deux tableaux pour se renforcer. Propre envisageait soigneusement sa participation à une manifestation qu'il voyait dès lors parfois comme des impostures ou un risque politique de se voir coiffé au poteau comme lorsque le chef l'écarta de la transaction foncière. Il « *ne peut pas marcher avec mon chef inconséquent et ondoyant qui signe des accords puis va manifester avant d'aller encore s'asseoir à la même table des négociations.* » Si négociation il devait y avoir, il fallait que la Jeunesse soit représentée et non pas encore kidnappée par une quelconque élite locale à même de négocier pour elle. Il se risqua à manifester, et se vit en effet écarter des rencontres qui suivirent au profit de ses rivaux politiques plus à même de s'imposer comme interlocuteurs. Il ne pesait pas assez lourd dans sa communauté, et ne voulais pas renforcer la position de ses concurrents en allant manifester contre la Plantation. Conscient de cette ambivalence des siens, son alliance avec l'ONG était compromise, car elle ne lui offrirait pas vraiment l'opportunité souhaitée.

Propre finis donc par accepter de travailler comme sous-traitant pour l'entreprise, tout en affirmant ne rien lâcher de son combat pour la jeunesse dont je ne voyais plus grand-chose. Mais…

dès ses premiers contrats, Propre me dit qu'il reversait une partie de ses bénéfices au chef. Après tout, c'était « *un vieil homme pauvre qui mérite aussi sa part*, » me dit-il. N'oublions pas que leur rivalité, les ayant parfois amenés à brandir la machette, est habituellement gardée sous silence au profit d'une concorde aux apparences conviviales et solidaires. De grosses rancœurs n'empêchent donc pas par ailleurs des gestes aussi généreux en apparence que celui de Propre envers son chef.

Mais ce geste n'est surement pas de la générosité. Je pense pour ma part que Propre, lorsqu'il donne ainsi un revenu fixe à son chef, s'achète ainsi la tranquillité nécessaire à son commerce en calmant la jalousie de ce dernier à qui il fait de plus en plus d'ombre en ayant créé cette entreprise (qui aurait dû être celle du chef)... Le chef de Kumbo, plus entreprenant, est lui-même sous-traitant et s'impose trop : il vit sous la menace d'une sécession d'une moitié de son propre village. Celui de Kumbi est pour sa part totalement absent, mais vit sous le joug de Olaf qui est le sous-traitant à même de redistribuer ses gains ou de faire miroiter un emploi. Notre chef, lui, ne semblait plus consensuel, ni totalement absent, ni trop envahissant. Il mène ainsi ses affaires en évitant de susciter la jalousie en donnant l'impression qu'il prend plus que sa part. Comme le chef de Kômou, il se définissait comme l'ombre sous laquelle nous pouvions nous épanouir – ce qui est une analogie involontaire avec le concept d'obscurantisme.

Propre accepte donc des contrats – il serait plus juste de dire qu'il s'est battu pour les avoir. Il rémunère ensuite son chef sur une partie de ses gains. Le montant des versements de Propre à son chef serait actuellement de 100.000 francs par mois. Je ne suis plus en mesure de le vérifier ni de demander au chef ce qu'il en pense. Propre aida aussi le chef sur le plan administratif afin que lui aussi puisse avoir son dossier fiscal et sa propre entreprise (dont Propre gérera sans doute les contrats par une chaine de sous-traitance d'autant plus longue). Cela participe encore à calmer la jalousie du chef puisque Propre jouis maintenant financièrement de son combat communautaire qui est pour grande partie une opposition à ce dernier qui y touche finalement aussi ses intérêts. Propre est devenu, pour l'entreprise qui ne calcule pas les détails des vicissitudes villageoises, une pièce nécessaire à inclure pour garantir la paix sociale à Kumba.

Reste que Propre reproduit ainsi ce qu'il a passé son temps à dénoncer sans pour autant donner de perspectives aux jeunes Kumba peu motivé et peu compétent à devenir ouvriers de chantier temporaire au sein de son entreprise de sous-traitance. Propre me dit qu'il n'engageait en effet pas les jeunes du village, car ces travaux demandaient des connaissances techniques –et peut-être une motivation- dont ceux-ci ne disposent pas. Mais il envisageait de transmettre petit à petit ces savoir-faire aux siens. Propre a donc trouvé une place pour s'émanciper sans faire de l'ombre à son tour.

En incluant la chefferie dans ses redistributions Propre s'achète ainsi une marge de manœuvre et de tranquillité inédite. La chefferie est littéralement l'arroseur arrosé. C'est Propre qui redistribue désormais à celui dont on attendait la redistribution d'une transaction complice ou d'un arrangement quelconque. Le voilà capable de financer le silence et la complicité à la racine de l'obscurantisme. En ça, il n'a rien changé à la gouvernance de Kumba. Il aurait rebondi sur une opportunité pour faire autrement en portant ses causes avec ce nouveau levier qui fait totalement sens à Kumba.

En même temps, l'entreprise entame des procédures pour revoir sa politique de bon voisinage afin de ménager la critique sur le front local et international. Les planètes s'alignent petit à petit.

Au village, Propre tente aussi une expérience politicienne à l'image du changement qu'il souhaite. Il s'affilie à un parti politique national faisant la promotion du changement et mettant en avant l'argument de la Jeunesse pour renouveler la classe politique. La vieille opposition, celle issue du héros national ayant eu ce pouvoir d'invisibilité, avait pris un coup de vieux aux yeux du public. L'opposition historique paraissait simplement l'équivalent du pouvoir en place, mais ayant systématiquement perdu. J'ai connu certains qui se sont lancés dans ce parti pour revenir déçus, arguant qu'il s'agissait des mêmes « *vieillards affamés* » qu'ailleurs. Dans ce contexte, cette rhétorique sur la jeunesse parle énormément à Propre et à bien d'autres, surtout si elle émerge d'un nouveau parti n'ayant pas (encore) fait montre de corruption. S'il parvient à faire un bon score électoral, il sera remarqué par le parti dont il jouira de l'ascension en retour.

Ce fut la déconvenue après une campagne avec peu de moyens et à la dernière minute. Ce qui restait du club des cinq et de leurs collègues de campagne n'avait même pas eu le temps de faire leurs photos pour les affiches électorales. C'était des photos d'identité délavées et agrandies qui donnaient à certains des airs de morts-vivants. Mais Propre réussit néanmoins à rappeler Bingo qui soutiendrait dorénavant l'opposition (au parti au pouvoir, et en partie à sa chefferie) avec son argent gabonais. Ce petit groupe maintenant différemment impliqué en politique se tiendrait sur le pied de guerre pour les prochaines élections, pensant bien à l'avance à sa communication et à ses moyens (ainsi qu'à ses affiches). Il serait aussi capable à l'avenir de financer autrement mieux sa campagne. Cette défaite n'est donc qu'un coup d'essai.

J'ignore si c'est parce que Propre a enterré la hache de guerre avec le chef en lui versant dorénavant une rente, mais celui-ci n'a pas mis son véto à la recréation d'un comité de développement de Kumba. C'est lui qui avait jadis dissout ce comité mort-né avant mon arrivée. Il n'a jamais vraiment été fonctionnel.

Et ça, c'est le véritable changement de Kumba. C'est l'événement politique majeur que j'ai attendu si longtemps. Propre en est le principal artisan encore en vie. Ce comité ne résout rien de par sa simple existence, mais donne une infrastructure politique, institutionnelle et légale à un changement. Rien n'est gagné d'avance pour ce jeune comité tant les risques sont nombreux. La seule existence d'un comité de développement ne garantit en effet rien du bien commun ni de la prospérité. Ce comité est, par contre, dans cette histoire et ce contexte, l'aménagement institutionnel qui semble s'imposer.

Ce comité a pour mission légale de mettre en valeur le développement de Kumba, notamment avec l'argent bloqué suite aux abatages sur les terres de l'extension des plantations. La valeur du bois n'appartient en effet pas à la plantation qui a seulement joui d'un droit d'usage sur la terre et ne peut tirer bénéfice des essences qui s'y trouvent. Ces essences naturelles sont donc quantifiées et revendues pour le compte de l'État avec une part des bénéfices pour la communauté locale comme envisagé par la décentralisation. Néanmoins, je n'eus aucune nouvelle de cet argent sous scellé à la sous-préfecture ou à la mairie, tandis que certains arguent même que la plantation aura abandonné le projet d'extension en raison de ses nouveaux objectifs environnementaux, d'autres disent que l'argent a disparu depuis longtemps.

La Plantation, sans doute sous pression de différentes ONG sur la scène internationale ainsi que l'instabilité locale, s'engagera quant à elle à réinvestir le bon voisinage et cherche un nouveau consensus. Il y a donc un alignement des planètes tandis que le combat de l'ONG, si j'en ai souvent indiqué les limites, les difficultés ainsi que les trahisons en matière de traduction, aurait peut-être porté des fruits.

D'après Propre, la route qui sert entre autres à la contrebande (de produits agricoles volés à cette même plantation), fut ainsi refaite. Le centre de santé fut homologué par l'État avec plus de cinq années de retard sans qu'on n'y voie ni matériel ni personnel. Sur ce, la Plantation combla (encore une fois) ce vide d'État en payant plusieurs caisses de médicaments afin de garantir un fonds de commerce au centre de santé, puis en recrutant la sœur de Propre comme infirmière. Le centre de santé est donc homologué et opérationnel après plus de cinq années de péripéties administratives et de frustration locales. On espère tous qu'à Kumba, les « brèves maladies[125] » telles qu'une allergie violente ou un mal de tête qui dégénère feront partie du passé.

[125] Termes parfois utilisés pour désigner une maladie foudroyante qui emporte parfois nos proches en une nuit.

Ces médicaments vont être revendus aux malades afin de pouvoir en acheter de nouveau sans dilapider le stock d'origine. Le risque étant bien sûr de dilapider le stock puisqu'il est difficile de refuser à un oncle ou à un neveu « *foiré*[126] » de se soigner…

Mais encore, Josias, tout comme une centaine d'autres, sont convoqués par le nouveau comité de développement qui s'est donné pour mission de donner vie au concept de terrain communautaire dont la transaction foncière à usage agro-industriel n'a eu de cesse de souligner l'inefficience. Tout le problème est que l'opérateur industriel a pris pour acquis ce terrain communautaire tandis que les populations locales clamaient leur communautarisme alors que ces terres ne sont qu'une réserve dont les Kumbas sont en compétition pour la dilapidation.

Ce comité a formé une commission d'enquête qui convoque tous les exploitants afin de leur demander des comptes. Il y aurait donc plus d'une centaine d'exploitants ayant ainsi signé des accords avec la chefferie dont ils montrent chacun les « petits papiers » pour se légitimer en attestant de ces accords. Ceux-ci vont devoir payer leurs terres à nouveau, mais non plus à une poignée d'individus capable de s'enrichir de la sorte puis de distribuer quelques gains, mais sous forme d'investissement au village. La nature de ces investissements reste à formuler. Il faut finir l'Église, offrir des enterrements dignes, assurer les matches de foot et les festivals, renouveler et agrandir le stock de médicaments, aider les élèves à la rentrée des classes, renforcer le statut légal de ces terres communautaires, acheter des chaises et des tonnelles pour les événements, ce ne sont pas les projets qui manquent… Reste à faire consensus pour le nouveau projet. Si ce consensus est décisif, la transparence et les capacités de ce comité pour représenter le bien commun le sont encore plus.

Propre aurait donc acheté le silence consensuel de son chef. Il n'a ce faisant pas changé les règles de la gouvernance locale, mais plutôt sa position dans ce système. Il a troqué sa position d'idéaliste probablement intègre et très certainement impuissant pour devenir l'homme capable de redistribuer par l'accaparement d'une rente pourtant pensée et souhaitée communautaire. La commission foncière aurait pour fonction de vider le conflit plutôt que de le régler en « tranchant » pour punir les coupables et réparer les torts. Au contraire, le pardon se négocie, « petits papiers » à l'appui, afin de faire rentrer de l'argent dans les nouvelles caisses du village. Le pardon se troque contre un financement, mais il n'a jamais été question de sanctionner le chef ni les complices de ces ventes. Si certains comme Moka en avaient eu le désir, la paix sociale n'a pas les moyens de

[126] « Être foiré » signifie ne plus avoir les moyens de sa subsistance.

cette forme de justice. La commission va toutefois confronter les Kumbas à leurs propres démons : la terre à bien été dilapidée, elle doit donc être renégociée par l'exploitant qu'un pardon soit donné (au chef et aux complices locaux).

En changeant de position, Propre peut dès lors insuffler de nouvelles opportunités et relancer ses idéaux de Jeunesse. La plantation va devoir rallonger ses compensations pour refaire un consensus plus large en intégrant de nouvelles parties prenantes. Elle le fait par des négociations de routes, de plans de palmiers, de caisses de médicaments sur le terrain tandis que sur la scène internationale elle affiche une adhésion à des standards sociaux et environnementaux plus élevés. La Plantation doit faire d'une pierre deux coups en négociant la critique qui lui est adressée sur ces deux fronts. Propre n'a donc pas rompu avec le système politique qu'il dénonce, il en est au contraire devenu un membre plus influent, au risque de se corrompre, mais en y laissant sa marque ainsi que celle de ces feus compagnons de route. Il est parti de ce qui est changé la donne plutôt que de promouvoir la rupture.

Néanmoins, les grands perdants de l'histoire sont les acteurs les plus silencieux de mon récit : ceux qui, comme José, ne sont pas responsables des turpitudes de Kumbas, n'ont fait que respecter leur hiérarchie de décision, et doivent payer une seconde fois pour leur usage des terres. Rien n'indique que dans dix ans Josias et ses nonante-neuf compères ne doivent pas payer une troisième fois lorsque ce comité de développement sera tombé sous les coups de ceux qui le contestent pour établir une nouvelle légitimité, et ainsi de suite…

Les autres perdants sont aussi silencieux dans ce récit: les ouvriers locaux, le réservoir permanent de main-d'œuvre temporaire qui sont défavorisés par cette politique communautaire. Ils voient leurs profits rognés par la stratégie identitaire des Kumbas… C'est un aspect essentiel de cette problématique plus large, moins documenté dans cette recherche davantage centrée sur les Kumbas.

Mais surtout, ce comité de développement ayant un statut interne ainsi qu'une reconnaissance administrative et légale, il devient un intervenant légitime lors des concertations ou des réunions à la sous-préfecture. Des réunions « secrètes » comme celles auxquelles certains de mes informateurs et moi-même n'ont pas assisté ne devraient plus avoir lieu. Celles-ci seront toutefois toujours vécues comme secrètes si le comité présent n'a pas de légitimité ni de transparence. Avec ce comité, il ne s'agit plus d'un sous-groupe de mécontents parmi d'autres aux motivations fluides et variées, mais de relais indispensables pour le développement et d'expression collective. Ils se sont donné les moyens d'être des interlocuteurs incontournables. Ils se sont donné

les moyens de formuler des revendications communes (qu'il reste à produire) et de s'asseoir à la table de négociation que leur chef leur avait monopolisée. Propre savoure ainsi sa victoire : il est maintenant convoqué dans le bureau du directeur général et partie prenante des affaires communautaires. Ces convocations régulières sont la marque de sa nouvelle importance.

La Plantation, de son côté, fait dorénavant appel à un tiers pour se légitimer. Cette fondation bénéficie d'une certaine notoriété dans les réseaux de militance citoyenne, et donc d'une audibilité moins défiante de la part des ONG. Ce tiers est une organisation internationale qui garantit notamment la transparence face aux objectifs environnementaux et sociaux de l'entreprise. Ces nouveaux standards sont la réponse de l'opérateur industriel à la critique. Sur le terrain, c'est le cadre de la renégociation de la dot qui ne finit jamais.

Si on se rapproche à nouveau de la première mise en scène, celle de la satisfaction et de la reconnaissance mutuelle, le risque est de reproduire les autres étapes du cycle. Une fois ces standards homologués et les renégociations terminées, le même scénario que j'ai observé pourraient se reproduire. La route refaite sera inévitablement à refaire l'année suivante. Ce qui fut renégocié risque de disparaître à la faveur d'une malédiction de Monte Cristo. Les caisses de médicaments seront vides. Il sera dit que c'est parce que la plantation n'a rien donné où qu'elle n'ait pas donné assez afin de ne pas dire qu'elle fut détournée ou dilapidée. Le prochain match de foot créera des controverses exacerbées par ce climat politique et ainsi de suite. Un futur enquêteur entendra et verra que rien n'est fait tandis que les Kumbas oublieront de mentionner ce qui fut entrepris par le passé afin de grossir le trait de leurs malheurs tout en parlant au fantasme du traducteur amené à s'impliquer toujours davantage et prendre parti. Les mises en scène accuseront un tiers lointain afin de préserver l'entente tandis que le récit ainsi produit sera particulièrement victimaire et propice à être utilisé par les militants de tout bord.

Cette fondation ne représente pas directement les intérêts de l'opérateur qui fait appel à ses services. D'après un responsable de la plantation qui pilote ces changements, la reddition transparente ainsi produite aurait canalisé la critique émanant de diverses ONG. D'après moi, cela comble un immense vide d'information autour de la donne foncière et des relations locales. Ce vide ne peut dès lors plus être entièrement abandonné à n'importe quel fantasme, que ceux-ci soient fondés ou non. J'espère que la critique indispensable à tout réajustement sera dorénavant plus juste et mieux informée, voire même, peut-être, audible par ceux qui en sont l'objet. J'espère aussi qu'elle sera plus à même de rendre compte d'une problématique complexe plutôt que de soulever l'indignation et l'opposition stérile.

Avant, n'importe qui pouvait se présenter comme leader d'un peu tout et n'importe quoi… Maintenant, il y a ce comité qui donne l'opportunité d'un projet commun. L'entreprise peut dès

lors inclure la chefferie, mais aussi sa (ancienne) opposition (devenue complémentaire) afin de produire un plus large consensus qu'ils payent donc entre autres, en caisse de médicaments et en réfection de route… La dot ne finit jamais. Mais encore, le leadership n'est plus uniquement fondé sur le charisme d'une personne à un moment donné. Il s'institutionnalise, est de ce fait moins fluide, mais plus stable. La politique de Kumba est ainsi moins imprévisible et plus palpable.

J'ignore la popularité de ce comité auprès des Kumbas. Celui-ci a vu le jour après mon dernier départ au moment où Propre semblait compromis et Kumba tandis que la Jeunesse était au fond du trou. Il existe probablement des divisions que je ne peux documenter. Cette variable est néanmoins essentielle au succès dudit comité. Si celui-ci reproduit l'accaparement de la rente communautaire (dont celle des compensations ou du financement pas les petits exploitants fonciers tels que José), alors on n'assisterait pas tant à un changement de gouvernance qu'à un nouveau consensus qui répète les mêmes vicissitudes, mais en incluant une partie des anciens exclus. Ce serait un « *changement de choriste, mais pas de chanson* » comme dit Monsieur Propre à propos des différentes élections africaines qu'il associe ainsi à une simple rotation des postes.

Inspect est devenu le président du comité de développement. Alors que je me montrais circonspect de ses qualités de leader, Propre ris et me dit qu'il l'a « *mis à la page*. » Il me paraît clair que Propre n'aime pas s'exposer au premier rang et est d'ailleurs devenu secrétaire comme à son habitude. C'est probablement lui le vrai pilote tandis qu'Inspect est l'acolyte peu contraire et peu à même de s'opposer. De plus, les présidents tournent. Les secrétaires restent.

Comme chaque année, Propre fut invité par l'ONG à manifester à l'occasion du conseil d'administration de la Plantation. Il me demanda mon avis tout en m'expliquant que ce « *n'est vraiment pas sérieux de manifester contre la plantation maintenant qu'ils nous écoutent et font tout ce qu'on leur demande.* » Il refusa donc d'y participer ou de mobiliser les siens. Cela menacerait sa position.

J'ignore à quel point l'ONG est encore implantée sur place, mais je doute fort de ses capacités d'emprise compte tenu du monopole d'Olaf ou du chef de Kumbi, et enfin de l'émergence de Propre qui les perçoit comme un allié parfois utile, mais à qui il ne délèguera jamais sa voix. Ils n'ont que des intérêts partiellement joints à ladite organisation avec laquelle les arrangements ponctuels semblent plus profitables qu'une véritable synergie. Nous sommes retournés dans la configuration propice à la première mise en scène, celle-ci était peu favorable à l'ONG qui capitalise sur un maximum de contestation. Propre, comme les autres Kumbas que j'ai rencontré ne s'exprime pas non plus dans des codes et des préoccupations ancrées dans mon paysage politique, tel qu'exprimé par les acteurs extérieurs. Les Kumbas ne sont pas le fruit des

luttes ni des traditions politiques de ma société et traitent donc leurs défis environnementaux et sociaux à partir de leur perspective. Ce qui n'empêche pas la synergie ponctuelle avec une ONG, mais questionne tout de même une adhésion de fond ainsi que la compréhension réciproque. Mon hypothèse, largement inspirée des travaux de Laurent, c'est alors que la cohésion ponctuelle se fonde sur la ruse, l'instrumentalisation mutuelle ou le malentendu plus ou moins constructif.

À la lumière de ces derniers événements, il semblerait que Kumba ait trouvé la voix à un moment où l'entreprise était disposée à revoir sa politique, ce qui donna beaucoup plus de poids à cette nouvelle parole. Propre parvint à ses fins sans jamais réellement ouvrir le conflit entre la Jeunesse et la chefferie qu'il prit à son propre jeu.

Le projet de faire vivre l'aspect communautaire du patrimoine foncier est à mes yeux le plus important projet politique du village depuis… l'époque où la terre pouvait être pensée comme un océan infini de verdure traversée de rivières poissonneuses ; ou l'époque où s'émanciper ne pouvait s'entendre autrement que par la métaphore du sacrifice humain.

C'est ainsi que Kumba sorti de l'anonymat.

Conclusions : Les murmures de Kumba

Nous avons écouté Kumba durant plus de cinq années. Je suis parti en voulant documenter un accaparement de terre. J'ai mis le temps à réaliser que j'observais l'exact opposé : un processus de dilapidation largement entamé, totalement indépendant de la Plantation et finalement d'une grande banalité.

Le village s'est donné de nouveaux moyens d'expression peu après mon départ. J'ai donc rendu compte de ce qui préparait un bouleversement politique dont la portée dépendra d'une multitude de facteurs, ci-inclus la capacité du comité à produire du consensus, la nature de ce consensus et la qualité du lien qui les unis les parties entre parties prenantes – surtout les Jeunes, les élites et l'opérateur industriel. Si ce dernier est particulièrement influent dans la politique intérieure de Kumba, c'est parce que ladite politique est fondée sur la capacité des leaders à capter une rente puis à la redistribuer de manière plus ou moins communautaire. La transparence des Kumbas me paraît après-coup être le meilleur indicateur de ce degré de communautarisation ou de personnalisation de la rente. Plus la rente est complice et interpersonnelle, plus elle est opaque et les accusations jaillissent. Cette rente est essentiellement foncière. La transaction à usage agro-industriel a stimulé un débat, à Kumba, sur la nature de ses communs en soulignant l'incapacité de traduire la rente communautaire en bien commun. Cela s'est soldé par de nombreux effets

Monte-Cristo : la dilapidation et la jalousie prennent le dessus sur la construction de l'espace public. De la faculté de traduire la dilapidation foncière en bien commun dépend l'émergence du territoire. La terre devient territoire lorsque sa gestion se fait commune.

Ce commun ne signifie absolument pas que la terre doit être gérée à la manière d'un « collectif » qui soit une « démocratie directe » ou une « sociocratie. » Le commun ne désigne aucun quelconque mode de scrutin en particulier. Le commun n'oppose pas non plus toujours le privé au public. Cela signifie simplement que la gestion foncière doit refléter un consensus à même de convertir la gestion foncière en sécurisation populaire via la construction de l'espace public. Il s'agit simplement de trouver des règles du jeu à même de réconcilier les intérêts individuels et collectifs là où ils sont clairement mis en opposition. Les modes de scrutins, d'opacité ou de transparence, le degré de centralisation, de type chefferie, la mise en collectivité ou l'appropriation individuelle et exclusive ne sont que différents arrangements pour y parvenir. Kumba était un ensemble de parcelles à prendre et à donner, pour enfin devenir un territoire. Leur solution, à un moment donné, fut d'inclure le comité de développement aux côtés de la chefferie afin de se représenter auprès des acteurs extérieurs, aussi bien des ouvriers migrants que de l'opérateur industriel ou pour rencontrer les autorités locales. C'est un choix certes peu original en Afrique Centrale et de l'Ouest, mais néanmoins guidé par leur gestion de leurs propres clivages.

Ce faisant, nous avons vu que le village n'est qu'une partie interconnectée d'un ensemble plus vaste dans un contexte donné pouvant être compris comme un système.

Nous avons mentionné l'influence de chacun de ses groupes sur la politique locale et la gestion foncière en particulier. Les Kumbas sont en prise avec leurs voisins (enjeux territoriaux sur fond de captation de la rente compensatoire de la Plantation), avec le petit centre urbain peuplé d'allochtones (enjeux électoraux et sur le marché de l'emploi indirect liés à la Plantation), les populations ouvrières (acquéreur de terres) ainsi que la réserve de main-d'œuvre temporaire (compétition et délégation sur les marchés indirects), les exploitants forestiers (rente forestière), l'opérateur industriel (rente foncière communautaire), des militants internationaux (moyen de pression pour la renégociation et la captation de la rente foncière), la grande ville voisine (enjeu migratoire et capture des élites).

Le village est à son tour constitué de sous-groupes d'acteurs organisés autour de multiples clivages et de statuts dont certains sont très fluides tels que le « président des jeunes. » La dyade Vieux/Jeunes est la plus éclairante pour la problématique qui nous concerne. Nous avons aussi mentionné les voleurs de noix, mais surtout les élites intérieures (comme Moka) et extérieures (Bingo) capables d'influencer le devenir de Kumba.

Le récit dont je vous ai fait part ne fait que retracer les interactions entre toutes ces parties autour de problématiques variées ayant l'émergence du bien commun comme toile de fond. Leur mise en perspective fait émerger cette toile de fond et nous permet de ne pas prendre la transaction foncière à usage agro-industriel comme plus déterminante qu'elle ne l'est. On reste toujours dans une démarche comparative qui permet de différencier le ponctuel du structurel. La transaction est un événement ponctuel dans une configuration politique Kumba qui, elle, est structurelle et agit par conséquent sur bien d'autres éléments du vivre ensemble. La transaction foncière à son influence, mais ne détermine rien. Qu'il s'agisse d'un match de foot, d'une collecte, d'un forage, d'un décès, d'un vol de carburant ou autre, tous ces événements sont des occasions de réactualiser la donne politique.

Un événement, sociologiquement parlant, n'est qu'une réactualisation des rapports politiques. Or c'est justement cette donne politique qui éclaire les relations entre les Kumba et l'opérateur industriel et non l'inverse. C'est à partir de leur configuration politique qu'ils se mettent en scène pour se dire à autrui. L'expression de leur consentement, de leur refus et de leurs tentatives de renégociation et de contestation est incompréhensible si elles ne sont pas expliquées à partir de la configuration politique d'où les Kumbas s'énoncent. Si on ne part pas des Kumbas, mais de la plantation pour expliquer ces derniers, alors leur expression paraît comme autant de contresens, de la mauvaise foi ou de la victimisation à outrance. Chacun entendra ce qui flatte son fantasme: l'un mettra en avant le consentement, l'autre le refus, sans qu'aucune synthèse ne soit possible ni qu'aucun dialogue ne puisse émerger. C'est à partir de leurs rapports internes que les Kumbas s'expriment aussi bien au chercheur qu'à la Plantation, à une ONG ou à eux-mêmes. Ce phénomène d'expression à géométrie variable procède par ruse : on flatte, on se soumet spontanément quitte à parfois ravaler un peu de fierté afin de donner à l'autre son fantasme. On le séduit pour l'utiliser au prix d'un non-dit sur qui nous sommes. La ruse implique de se dérober, ce qui n'est pas sans rappeler les mises en scène qu'elle produit.

Le club des cinq est le petit groupe qui tenta plus que tout autre de changer cette politique interne en se montrant actif sur ces différents fronts. Propre et Inspect en sont les seuls survivants.

Ce faisant, nous avons vu quatre configurations par lesquelles Kumba s'exprime en fonction des relations entre les personnes ou les groupes en présence. Les mises en scène sont le résultat de leurs configurations politiques :

La première mise en scène est consensuelle et témoigne de satisfaction. Le désaccord est indicible. En ce qui nous concerne, ce désaccord était indicible, car criminel compte tenu de la

compétition pour dilapider les réserves foncières. Enfin, cette mise en scène prend place à un moment où l'opérateur industriel était particulièrement attentif à ses relations communautaires et où les compensations n'étaient pas toutes bridées par l'effet Monte-Cristo. Pour rappel, l'effet Monte-Cristo désigne le fait qu'une chose reçue suscite la jalousie et l'accaparement au détriment du bien-être attendu. J'en ai donné plusieurs exemples tels que les palmeraies rétrocédées, les palmiers sélectionnés vendus à prix plancher ou encore le marché de l'emploi et de la sous-traitance.

Le second type de mise en scène exprime du mécontentement dont un tiers est tenu entièrement responsable. Tout est de la faute de la Plantation (ou de l'État, c'est selon) et il s'agit alors de rivaliser d'explications ad hoc pour expliquer comment « *on s'est fait avoir.* » On ne dit plus que la terre fut « *donnée* », mais « *prise*. » Ces diverses explications ad hoc ne résistent pas bien au croisement de données, sont bien souvent peu crédibles et ne mènent à aucune compréhension lorsqu'elles sont prises au sérieux tandis qu'elles sont mutuellement contradictoires. Les Kumbas ne se sont jamais mis d'accord sur la manière dont ils se seraient « *fait corrompre.*[127] » Et les récits, lorsqu'ils sont ad hoc, ne résistent par conséquent pas à la comparaison. Chacun improvise en fait son explication qu'il porte pourtant bien souvent comme un témoignage. Cette configuration est efficiente pour dépasser les différents internes et s'allier avec des acteurs extérieurs ou des traducteurs, mais par nature incapable de produire une remise en question ou un changement interne. C'est précisément un mécanisme qui renforce la gouvernance existante. C'est aussi de ce fait une position essentiellement victimaire sans que ce qu'elle dénonce soit « vrai » ou « faux » pour autant. La crédence de ces accusations est très variable et à prendre au cas par cas. Cette mise en scène implique le silence sur les arrangements internes, les trahisons, les compétitions et les complicités. Elle permet à la complicité des arrangements inavouables de massivement se perpétuer. Elle prive aussi les Kumbas d'historicité puisqu'il y a une combinaison entre l'oubli tactique d'une part, et la nécessaire passivité de soi d'autre part. L'histoire produite fait alors de Kumba l'objet totalement passif de la malveillance d'un tiers.

Ce qui s'est réellement produit paraît hors d'atteinte, tandis qu'il faut expliquer la variabilité de ces récits.

La troisième mise en scène n'est pas communautaire puisqu'elle ne peut être exprimée publiquement. Dans l'entre-soi, les crimes suspectés des uns ou des autres sont dénoncés. La rancœur lancinante est exprimée sans que le différend qu'elle exprime ne puisse jamais être résolu.

[127] « *On s'est fait corrompre* » est une phrase qui revient souvent à cette occasion. Comme si la corruption était le fait d'un tiers à son endroit, et non pas de soi-même.

Les maux qui frappent Kumbas sont alors imputés à d'autres Kumbas, typiquement à l'élite intérieure. C'est bien souvent totalement contradictoire avec la mise en scène précédente, parfois complémentaire, mais aucune synthèse n'est possible. On est alors dans un consentement de type « oui/non » selon les conditions d'énonciations. Cette fois, Kumba produit son histoire, mais pas son histoire commune, juste celle de ses trahisons supposées. Aucune synthèse n'est possible entre la seconde et la troisième mise en scène, car en public, le conflit est passé sous silence pour faire communauté. On refuse de trancher, car dire le reproche menace l'entente. Le conflit ne saurait donc se vider, il est constamment refoulé de l'espace public. Comme dans la précédente mise en scène, le récit de soi est une longue liste de choses subies sur le modèle de la sorcellerie. C'est une logique de rumeur qui prédomine à la lumière de l'obscurantisme. On est toujours le fruit de la malveillance d'un tiers, mais cette fois un peu plus proche que dans la configuration précédente.

Enfin, la quatrième mise en scène, de loin la plus rare, ne se dit que dans l'intime et une confiance fugace aussi rare que précieuse. C'est alors un individu qui parle de lui-même dans la confidence. L'espace d'expression se rétrécit tandis que la faute et la responsabilité se rapprochent toujours plus de soi. On admet alors avoir sa part de responsabilité dans les maux qui accablent Kumba. On admet alors avoir accepté de manger secrètement ce qui aurait dû revenir aux autres. Le régime d'expression par rumeur fonctionnant comme les accusations de sorcellerie disparaît alors complètement. Plus de magie ni d'invisible, juste soi-même face à son crime très concret. Cette fois, on est pleinement acteur des maux qui accablent la communauté. Le changement politique paraît encore lointain, mais enfin se dessine une emprise forte sur son propre destin et celui de nos proches. La posture victimaire est totalement délaissée pour une prise en compte de sa responsabilité. Le destin s'encre en soi.

C'est probablement parce que Propre a franchi ce pas, mais aussi pour toute une série de caractéristiques qui lui sont particulières, que le Club des Cinq aura finalement permis au comité de développement de ressusciter du fond de son trou. Celui-ci porte la mémoire et les vœux de Monsieur Non et de Moka à qui Propre et Inspect dédient cette victoire avec émotion.

À partir de ces descriptions, je laisse à chacun le soin de prospecter sur la stratégie la plus opportune à chacune des parties prenantes en fonction des objectifs et des valeurs qui sont les siennes, ou encore sur les régulations qui paraissent les plus souhaitables et réalisables. Ce travail trouve toutefois moins d'utilité pour les communautés locales puisque ce sont finalement les mieux informées de ce que je décris. Les questions cruciales pour formuler ces prospectives me semblent être de savoir comment gérer la dot qui ne finit jamais ainsi que les choix qu'opère la Plantation dans les interlocuteurs locaux ou de l'organisation du consensus et de la transparence. Notons que

l'opérateur industriel n'est pas libre de choisir qui elle veut, mais peut accepter ou refuser les intermédiaires qui émergent avec plus ou moins de contraintes. L'approche globale qui me paraît la plus adaptée est de ne pas perdre de vue la synergie que peut cacher le conflit ou certaines de ses expressions les plus virulentes. Les intérêts de l'opérateur industriel et des communautés locales ne divergent qu'en partie (l'un a intérêt à un maximum de terre pour le minimum de contreparties là où l'autre à l'ambition inverse). Les populations locales ont intérêt à attirer des investisseurs pour les faire participer à la production de leur espace public en creux de l'État là où les investisseurs ont besoin de terres. Tous deux ont besoin de paix sociale et de stabilité politique. Enfin, rien n'est définitivement acquis, y compris le consentement puisque celui-ci est tributaire à la fois d'une donne foncière et d'une configuration politique chacune en mouvement. À partir d'une compréhension fine des interactions locales, nous pouvons dans une certaine mesure faire des projections. Nous l'avons fait par exemple lorsque j'ai mentionné les défis que le nouveau comité aura à relever ou le risque que représente un second désinvestissement relationnel.

J'espère ainsi avoir outillé le lecteur sans compromis ni complaisance pour cerner les contours nuancés de cette problématique en constante élaboration.

Discussion finale

Approche transversale

Je tente ici une réflexion transversale à l'ensemble des études de cas de ce travail de recherche. Nous verrons ensuite les limites et les suites à donner à ce travail.

C'est en voulant franchir les « murs invisibles » que j'ai mené cette recherche qui propose de rendre intelligible des négociations foncières entre grands opérateurs industriels et population locales. J'ai resitué les grandes transactions dans un contexte plus large de « transition » foncière, économique et sociale en utilisant le conflit comme un révélateur de ces changements.

Ces comparaisons nous ont permis d'identifier des mécaniques sociales récurrentes dont la portée interprétative varie d'une étude de cas à l'autre. Elles pointent néanmoins toutes des défis similaires bien que ceux-ci se formulent parfois par des chemins différents : transition démographique ou agricole, la brousse infinie qui vient à manquer, ou encore par l'urbanisation et le développement économique indissociable de la pression foncière. Les réponses apportées à ses défis n'ont d'autre choix que de se composer à partir des réalités sociales, culturelles et économiques locales. Nous avons donc systématiquement tenté de démêler et de faire dialoguer le singulier avec le général.

Le socle de la sécurisation populaire

Cette recherche commence par se demander qu'est-ce que la terre d'une part, et les principes essentiels pour faire société d'autre part. Les statuts de la terre expriment les rapports entre les personnes et les groupes afin d'en réguler l'accès, l'appropriation, le travail ainsi que la redistribution de ses produits. Par comparaisons successives nous avons aussi montré le matériel sous-jacent à ces constructions sociales : l'abondance, le manque, les opportunités d'accumulation, la disponibilité de main-d'œuvre, etc.

Pour ce faire, nous nous sommes d'abord rendus à Kômou, un petit village enclavé de Guinée Forestière près de la frontière du Libéria. Nous y avons montré l'importance de logiques sociales de solidarité populaire à même de garantir la survie de chacun. Ces modes de sécurisation ne permettent que de dégager de très petites et temporaires marges d'accumulation individuelles. Ces accumulations marginales sont amenées à assurer la survie et être partagées dans un réseau interpersonnel faisant jouer des solidarités qui font dialoguer des appartenances identitaires qui sont dérivées de liens familiaux : l'étranger étant associé au neveu, le chef au père, etc. L'organisation de ces réseaux de dépendants mutuels peut varier d'une communauté à l'autre, mais

sans eux, la survie n'est plus garantie. L'ethnologue n'aurait alors que du mourant à observer, ou céderait sa place à l'archéologue. L'organisation de l'accumulation et de sa redistribution est ce que nous appelons la sécurisation populaire. Celle-ci est le socle sur lequel reposent les constructions sociales, y compris les rapports fonciers et la résolution de conflits de quelque nature qu'ils soient. Cette sécurisation peut aussi s'apparenter à de la dilapidation dès lors qu'il devient crucial de conserver un capital que tout pousse à redistribuer. Nous avons montré cela par la métaphore de la poule aux œufs d'or qui se fait dévorer.

La sécurisation populaire est une condition d'existence des individus et des groupes observés, et par conséquent le socle le plus robuste de toute notre réflexion.

Régulation des conflits et sécurisation populaire

Nous avons ensuite regardé ce qu'il en était des conflits et de leurs modalités de résolution.

À Kômou, la régulation d'un conflit procède d'abord par une enquête. On rassemble et on expose les preuves, les traces et les témoignages. On bute rapidement sur des seuils infranchissables de preuve. Les autorités régulatrices doivent rendre leurs jugements sans réelles preuves ni éléments matériels probants, mais sur quelques témoignages largement tributaires des relations entretenues entre parties prenantes. Les traces et les témoignages sont partiels, partiaux et insuffisants à éclairer totalement la décision. Il faut assumer une dose d'ignorance dans la prise de décision. Cela implique des conséquences pratiques.

Celui qui s'isole ou est exclu (le cas du Sourd) prend le risque de n'avoir aucun témoignage en sa faveur. Il se peut qu'il ait été objectivement en tort, certes, mais cette absence de soutien peut aussi s'expliquer par son isolement. Quant à la brousse, elle se dérobe aux regards. Enfin, la cruelle intimité d'un abus sexuel ne permet rien de plus que l'affrontement de deux versions contradictoires. Analyser les traces d'une dispute ne permet pas non plus de reconstituer les faits. Alors comment font-ils ?

L'ordre social, là où il ne saurait être garanti par la vue du plus grand nombre, est d'abord régulé par l'entremise d'invisibles. Ceux-ci sont contraignants dans la mesure où la croyance leur en pouvoir est partagée. Esprits, divinités et fantômes sont autant de gardiens de l'ordre social face au crime et à la tentation de trahir un ordre établi jadis. Contrairement à ces espaces qui se dérobent à la vue, les assises sont, elles, ouvertes à la vue de tous bien que les délibérations soient secrètes. Il n'est pas exclu que celles-ci, justement, fassent intervenir à leur tour des invisibles afin de garantir l'application du verdict et de l'entente qui en découle – mais je n'en sais tout simplement rien, si ce n'est que c'est très grave d'espionner ce qui s'y passe. Le village est compact, tout le monde se réunit à l'ombre d'un arbre tandis que la nourriture est nécessaire pour inciter les

participants à rester jusqu'à la fin malgré l'inconfort et l'ennui. Fonction largement partagée dans d'autres assises interminables et somnolentes au village, dans toutes mes enquêtes et pour tous les sujets. Ici, ce qui se donne à voir ou se dérobe semble articuler l'ordre social humain à celui des invisibles. L'accusation de viol ou la simple bagarre qui ne peut qu'opposer les récits des deux protagonistes se régulent ensuite par diverses actions sur leurs relations et celles de leur entourage. Les médiations ou tentatives de régulation vont alors suivre un itinéraire donné auprès d'une hiérarchie d'autorités qui vont chacune tenter d'imposer un compromis.

Le village doit donc composer avec une partie d'ignorance et d'obscurité totalement involontaire sur la nature des événements criminels. Aussi, les conflits ont chacun une trajectoire qui suit une ascension au sein d'une hiérarchie de régulateurs susceptibles de se renvoyer indéfiniment la balle, ce qui agace parfois les protagonistes qui ne demandent alors qu'à être jugés. Il leur sera demandé d'accepter le verdict, sans quoi ils sont libres de porter l'affaire en plus haute instance au risque d'un cout financier plus élevé ainsi qu'à une plus sévère sanction. Tout ceci pousse les parties prenantes à « préférer un mauvais compromis qu'un bon procès. »

Nous connaissons différentes modalités d'investigation du crime, le parcours de sa régulation, mais qu'en est-il des sanctions ? Des sanctions brutales ne semblent pas négociables pour le resquilleur au travail communautaire obligatoire. Ce crime ne relève pas d'une dispute interpersonnelle. À l'inverse, lorsqu'une dispute oppose des individus, la sanction, si elle est possible, entre quant à elle en tension avec la paix sociale nécessaire à la survie puisqu'elle met *l'entente*[128] des protagonistes à rude épreuve. J'ai montré comment la *confiance* devient une simple *entente cordiale* capable de ravaler ses jalousies, mais aussi comment s'installe la défiance comme opérateur imaginaire des relations sociales entre parties prenantes[129]. La qualité du lien est indispensable à préserver la redistribution et donc la sécurisation populaire. Le désir de vérité et de justice doit composer avec la nécessaire paix et la force du lien. Si sanction il y a, celle-ci doit tenir compte de la menace qu'elle fait peser sur les bonnes relations entre les membres du groupe. Le verdict est donc contraint par la sécurisation populaire. À l'extrême, cela peut bloquer toute possibilité de sanction par peur de « *trancher* » le lien… La préservation du lien social peut dès

[128] Concept essentiel à ce travail, repris des travaux de Laurent au Burkina Faso.

[129] L'opérateur industriel est par exemple accusé d'armer les groupes terroristes, le directeur est accusé de fuir avec l'or accumulé dans des coffres secrets. Ailleurs, l'ethnie voisine est accusée de fomenter des kidnappings et des sacrifices humains. La défiance se projette dans des récits tous azimuts qui tentent de donner vie aux états émotionnels intérieurs. Ces états émotionnels habillent la réalité en y projetant autant de significations. Cela brouille la frontière entre observation et interprétation. Des informateurs fiables m'ont affirmé avoir vu le directeur général se faire arrêter, d'autres ont été les témoins directs de ce kidnapping. Pourtant, ce qu'ils ont « réellement » vu, c'est un directeur marcher avec un préfet et un gendarme, ou un enfant suivre une femme. La banalité prend alors une tournure extraordinaire et dramatique. Le « réel » est dès lors habillé par les dispositions affectives de ceux qui en témoignent selon le degré d'interprétation qu'il projette.

lors inciter à l'impunité. Cette tendance est plus apparente à Kumba dans notre dernière étude de cas.

Cette difficulté de trancher est néanmoins déjà très explicite pour ce « juge à la mémoire de japonais. » La personnalisation des redistributions sécurisantes est donc une condition de survie avec laquelle il faut compter, en l'absence d'autre sécurité sociale, aussi bien dans le processus d'instruction (des preuves, témoignages et pièces à conviction) que de formulation du verdict. Là encore, le juge commence par cerner les relations entre parties prenantes, et finit par suggérer quelque chose à ce sujet (par exemple que l'aîné doit se montrer plus sage) tout en brandissant le droit comme une menace à l'entente. Son arme est celle qu'il se répugne à utiliser, car elle est à double tranchant. Elle inflige la sanction demandée par au moins une des parties, mais détruit la qualité relationnelle entre celles-ci.

La sécurisation populaire que nous avons d'abord mise en avant joue un rôle structurant dans la régulation du conflit. Le lien social conditionne les possibilités d'arbitrage, mais éclaire aussi le conflit en situant ses membres, en qualifiant les témoignages, et permet enfin d'exercer différentes formes de pressions sur ses membres en vue d'une issue. La rancœur est alors bien souvent ravalée, le désir de justice et de vérité est bien souvent soumis à l'incomplétude des preuves ou au découragement devant les risques du parcours judiciaire, tandis que la sanction expose à la dégradation de la qualité du lien social dont la survie de tous dépens. L'ignorance est involontaire et la transparence est motivée par la marmite.

Kumba semble radicalement opposé à Kômou, et pourtant subsistent des principes analogues. L'ignorance semble ici être le fruit d'une stratégie, l'obscurantisme est le principe central de la gouvernance, les régulateurs n'ont pas de titre, le territoire occupé est loin de ses propres frontières, il existe des opportunités de rente, bref, tout semble les distinguer de prime abord.

Subsiste néanmoins que la même contrainte est aussi observée à Kumba malgré leur différence. À Kumba comme à Kômou, il faut composer avec la sécurisation populaire et la qualité du lien, avec pour corollaire une difficulté à trancher. Cette difficulté est précisément ce que Moka dénonçait comme de l'impunité. Il prônait d'autres règles à partir de son rapport singulier au travail, au temps et à l'accumulation. Il n'est plus paysan, mais entrepreneur agricole, vit dans son propre petit village aux marges du village, entouré de ses ouvriers et de membre de sa famille proche qu'il emploie. Quand un jeune lui siphonne grossièrement son carburant dans son dos pendant sa sieste, il n'a que faire de la rancœur de quelques-uns. Sa morale est à l'image de son

indépendance économique et de la distance entre lui et les autres[130]. Lorsqu'il me propose d'aller voir le jeune qu'il a fait mettre en cellule afin que celui-ci puisse lui demander pardon par mon entremise, c'est n'est pas de la clémence envers ce dernier dont il fait preuve, mais d'une faveur qu'il m'adresse. Celle d'endetter ce jeune en lui donnant une chance de s'en tirer à moindres frais. Cette dette m'aurait permis d'accéder à des trajets en moto, grâce à ce jeune, alors que j'étais cloué sur place.

Le besoin de réconciliation passe bien souvent par un ravalement pénible du différend et du désir de justice, voire même par une forme d'impunité. « Arrangez-vous et faites la paix » est parfois la seule réponse adressée à la victime du vol ou du viol que nous avons rencontrée à Kômou aussi bien qu'à Kumba.

Cette justice est aussi à deux vitesses. Autant elle pousse au pardon entre les membres du même groupe, autant elle n'hésite pas à écraser ceux qui n'en font pas partie. En témoigne le sort cruel réservé aux soi-disant « terroristes » à Kumba, dont le seul crime est d'être originaire d'une région où sévit Boko Haram et avoir tenté de changer d'employeur alors que celui-ci gardait leurs papiers en otage. À la clémence de la justice entre proches répond une extrême dureté, la ligne de partage étant précisément celle de la solidarité redistributive. Celui qui ne compte pas dans cette sécurisation populaire peut n'être rien, voire un exutoire au sentiment d'injustice qui, lui, s'accumule plutôt entre proches contraints de se pardonner. En témoigne aussi l'incroyable violence de lynchages vis-à-vis de jeunes dont j'ai parfois été témoin. L'inconnu est passé à tabac et laissé pour mort pour avoir tenté de voler un oignon au marché, ses droits sont pondérés par son degré d'asocialité. Celui qui n'est pas protégé par un réseau de connaissance n'est que peu de choses. En miroir de cette brutalité, au village, Propre doit vivre cordialement avec la conviction que son voisin a tué sa nièce et violé des petites filles… On pourrait aussi citer les propos de certains qui prônent de mettre le feu à un pneu autour du cou des bandits pris la main dans le sac. Ceux qui sont en compétition dans cette solidarité populaire sont les ennemis tout désignés. On peut par exemple y retrouver ceux qui sont d'une autre religion ou d'une autre ethnie, comme en Guinée, où autochtones et allochtones ont des relations autrefois complémentaires, mais de plus en plus rivales.

[130] Laurent (2009) parle régulièrement du « *groupe de la sortie du groupe*. » Le comité de développement enrichis ses membres, parfois au prix d'une sortie de ceux-ci de leur communauté d'appartenance. Ils sont alors accusés de ne pas partager assez. La « sortie du groupe » est la stratégie d'émancipation classique du migrant, incapable de s'enrichir, aussi loin qu'il aille sur terre, sans couper tout ou une partie du lien de ceux qu'il a quitté. Cette mise à distance est aussi le ressort de l'émancipation de certains ouvriers agricoles. Il remarque aussi (Laurent, 2007b et 2009) un processus comparable sur le plan mystique avec l'offre de guérison des Assemblées de Dieu au Burkina Faso. Celles-ci redessinent une communauté qui prend ses distances sur le plan mystique, notamment sur les questions de santé, d'usage des fétiches et des protections magiques, mais aussi sur la légitimité de l'accumulation dans cette vie sur terre.

Cette compétition n'a pas lieu d'être tant que la terre semble infinie et peut être partagée au rythme des alliances qui font du receveur un obligé jusqu'à l'oubli. Cette limite matérielle est celle sur laquelle bute le village fantôme dont le conflit se répercute sur les lignes de fracture identitaire (religieuse et ethnique). L'alliance entre deux groupes est aussi le lieu de sa rupture, sinon celui d'une perpétuelle négociation de bon voisinage hiérarchisé – le receveur étant éternellement redevable.

À Kumba, les conflits ne sont pratiquement jamais exposés en assise communautaire, mais rebondissent d'un régulateur charismatique à un autre, draguant le petit groupe de mécontent que ça intéresse. Le cas de la « taxe bue » en est emblématique : un petit groupe bruyant et gesticulant va d'un régulateur à l'autre. Le « juge » n'est pas celui qui en possède le titre, mais celui qui trouve une solution acceptable par les plaignants. Si le chef est tout désigné pour ça, ce n'est pas son exclusivité. Le pouvoir est par conséquent plus décentralisé, plus fluide, moins institutionnalisé. Le charisme est important pour réguler l'espace public, à la mesure de l'incapacité relative des institutions ayant déjà cette vocation. Toute institutionnalisation de l'autorité, dans ce contexte, attire la suspicion et le dénigrement.

Le contraste est fort entre d'une part, une autorité fluide et ad hoc plutôt basée sur le charisme (Kumba), et d'autre part des institutions plus rigides et formelles où les individus ont des titres et des prérogatives attribués, délimités et hiérarchisés (Guinée forestière). Ce contraste est d'ailleurs pointé du doigt par les Camerounais eux-mêmes, enclin à dire que dans le Nord, contrairement à eux, les « *chefs sont de vrais chefs* » qui jouissent d'une « *vraie* » autorité. Cela semble être à l'image de leur territoire, et on peut s'aventurer à formuler une causalité qui expliquerait cette corrélation, sachant que celle-ci est peut-être néanmoins trop hasardeuse.

Autorité et formation du territoire

Mes observations laissent penser que l'autorité et la territorialité se construisent en dialogue. Les conflits fonciers articulent deux éléments : des individus et des groupes d'une part, de la terre de l'autre. Le foncier articule donc deux éléments. Le premier est matériel, la terre, tandis que le second est politique, culturel et économique : les individus et les groupes. Lorsque la terre n'est plus l'objet d'une dispute entre des personnes ou des groupes, mais entre communauté, on passe alors du foncier au territoire. Examinons d'abord les transformations du premier (le matériel) avant de comprendre comment elles s'articulent au second (le politique) pour devenir territoire.

Nous avons vu que des logiques du don et de partage propre à la sécurisation populaire s'appliquent aussi à la terre. Celle-ci, en tant qu'objet donné, structure les relations hiérarchiques entre donneur et receveur. Ces dons ont lieu en famille par donation, héritage et filiation, puis entre

familles dans le cas du tutorat, souvent accompagné d'une alliance matérialisée par un mariage. La terre peut au départ être perçue et cédée comme un bien abondant, car virtuellement infini. Le céder et le prendre n'en prive jamais personne. Aussi, l'accumulation est très limitée et l'usage ne saurait, dans un premier temps, être rentier. Les conflits fonciers ont alors pour enjeux, non pas la propriété en tant que telle, mais le travail de mise en valeur. Lorsque Pierre se dispute un terrain avec Paul, chacun est libre d'agrandir ses champs vers la périphérie. Ce n'est pas l'accès à la terre qui est en jeu. L'issue du conflit foncier est donc sensiblement identique : le groupe s'étend sur son territoire. Ce que Pierre ou Paul risque de perdre quand ils se disputent les limites de leurs champs, ce n'est pas un espace vital, mais une quantité de travail pour la mise en valeur d'une ressource qui leur paraît infinie.

Cette logique du don qui fonde la sécurisation populaire est mise à rude épreuve lorsque la terre vient à manquer. Le manque se crée dans le sillage du don qui atteint par-là ses limites. Il peut dès lors rétrospectivement être perçu comme de la dilapidation. L'enjeu du conflit n'est alors plus le travail fourni pour casser la forêt et cultiver, mais l'exclusion, sans qu'il ne soit garanti au perdant d'avoir facilement accès à un autre espace pour garantir sa subsistance[131]. La propriété remplace le travail comme enjeu du conflit. La terre change de nature à l'image des autorités régulatrices. Celles-ci ne régulent plus le même objet ni le même enjeu, et ne peuvent plus proposer les mêmes solutions.

Nous avons vu comment cette transition s'opère. Par pression démographique indissociable d'une transition agricole et de l'urbanisation. Nous avons vu en détail comment des frontières floues, ouvertes sur l'infini, viennent à se négocier au cas par cas au mètre près. Chacun qui tente d'établir les limites de sa propriété devant reconnaître du même coup celles de son voisin au-delà de la ligne qu'il prétend tracer. Le territoire prend alors des contours de plus en plus nets et les frontières se dessinent en articulant deux forces : l'une tend au morcellement, l'autre à l'accumulation. La terre se morcelle au rythme de ses ayants droit de plus en plus nombreux, de la pression qui valorise la moindre parcelle, aux dons de plus en plus marchands. Elle s'accumule néanmoins au rythme de ceux qui sont en mesure d'une réclamer davantage, particulièrement pour les entrepreneurs agricoles capables de tirer parti d'un petit capital qu'ils vont placer à ce moment de bascule entre l'abondance et le manque : acheter de la terre qui ne vaut encore presque rien, sachant qu'elle est sur le point de devenir une précieuse ressource.

[131] Tant E. Ostrom (2009) que O. et C. Barrière (1996) reconnaissent que sécuriser nécessite d'exclure des tiers, que É. Le Roy (1995 et 1996) aborde suivant des critères d'inclusion ou d'exclusion : « intérieur » ou « extérieur » ou hybride par alliance. Dès lors la sécurisation foncière pour les uns peut s'apparenter à de l'exclusion insécurisante pour les autres parfois poussés vers la sortie. Celle-ci consiste bien souvent à tenter sa chance en ville. On assiste dès lors à une diversification des stratégies entre ville et campagne portant sur des segments plus réduits de lignages, phénomène mis en avant notamment par P-J Laurent (2007).

Tous ces changements ont en commun d'augmenter la pression foncière. La finitude conditionne une transformation de nature : la terre abondante devient rare à la faveur d'un processus de construction toujours plus fine et morcelée de l'espace. D'autres contingences provoquent un second changement de nature : la propriété n'est plus seulement nécessaire à survivre, mais devient l'objet d'une rente. Un hectare peut être le support nécessaire à nourrir sa famille, ou à s'enrichir prodigieusement. Cette logique est particulièrement saillante dans l'immobilier, mais aussi pour les surfaces agricoles. Le processus décrit à Diécké et à Kumba montre l'apparition de main-d'œuvre jusqu'alors inexistante, ainsi que la diversification des métiers. Nous avons pris Kômou comme situation témoin pour la comparaison. Ces changements rendent possible l'apparition de l'entrepreneur agricole dont l'appétit pour l'espace est sans limite. Ce n'est curieusement pas l'entrepreneur qui crée l'emploi, mais parce qu'il y a des « chômeurs » qu'il peut advenir. Ce dernier tire profit de la migration de population ayant elle-même connu ce processus de pression foncière dont ils sont les exclus. Cette nouvelle catégorie de travailleurs est aussi, parfois, celle qui tentent leur chance ailleurs afin de s'émanciper de la condition paysanne en négociant le statut d'ouvrier agricole. Être paysan survivre, certes, mais sans enrichissement ni accès aux « biens manufacturés » qu'on n'est pas capable de produire soi-même. Cette nouvelle main-d'œuvre qui se détourne, de gré ou de force de sa paysannerie d'origine, joue enfin sur les distances physiques avec leur milieu d'origine afin de s'enrichir.

Une plantation industrielle offre justement un énorme débouché pour cette population anciennement paysanne désabusée. Une plantation industrielle tient ici un rôle particulier en ceci qu'elle ne peut subsister que dans un environnement où les tensions foncières sont minimes. Elle ne saurait survivre à un processus d'urbanisation trop massif, la preuve en est que nous ne voyons jamais de plantation en ville… Sa contribution à l'espace public n'aurait d'ailleurs plus aucun sens. À l'inverse, un opérateur industriel ciblera toujours des espaces vastes, peu développés[132] et peu occupés. Le faible développement donne du poids à sa légitimité locale qui est toujours sensiblement identique. Elle amène l'électricité, l'école, les soins de santé, l'eau potable, la route et des emplois en s'installant en creux des politiques publiques de l'État. Ces atouts sont d'autant plus précieux qu'ils sont inaccessibles à ceux qui consentent ainsi, de troquer de la terre contre du développement. L'État délègue dès lors une partie de son travail à l'opérateur industriel. Ce que la plantation a de particulier est qu'elle est bien souvent la première sinon la principale contributrice au développement et aux transformations foncières là où elle s'installe, même si ces phénomènes ont lieu ailleurs pour d'autres raisons. L'opérateur industriel se légitime en

[132] Par développement j'entends ici la présence d'infrastructures publiques (école, hôpital, ligne électrique, accès à l'eau potable, réseau routier…).

s'imposant localement comme pôle de développement économique et humain. Ces sites de développement semblent systématiquement drainer des menaces et des opportunités comparables pour la population locale. L'opérateur industriel devra faire face à la transition économique et sociale qu'il participe à accentuer et qu'il ne contrôle que partiellement puisqu'il n'a que peu de prise sur les politiques locales et intravillageoises. L'opérateur industriel est le principal vecteur d'un changement dont il ne contrôle que peu de choses.

Paradoxalement, l'opérateur industriel participe à un processus de développement qui la rend péremptoire[133]. Le développement qu'elle suscite est sa principale menace à long terme. Enfin, un opérateur industriel s'adresse directement à des communautés, contrairement aux migrants qui négocient la terre chacun de leur côté avec autant de famille et d'individus.

La gestion foncière est donc très décentralisée dans le cas de la migration puisqu'il revient à chacun de négocier une épouse et un terrain dans le cas de la migration. Tant que le territoire n'a pas atteint sa finitude, ce mode de gouvernance décentralisé semble parfaitement suffisant. Il n'y a pas tellement un territoire qu'une multitude de propriétés familiales. Ce qui fait le territoire n'est pas une gouvernance commune, ni un défi commun, mais le droit donné à certains et non à d'autres de céder ce patrimoine. C'est l'aboutissement de cette logique qui va reformuler le territoire en miroir des identités communautaires.

La montée en puissance des conflits fonciers performe donc la territorialité en empruntant des sens inverses selon que l'on compare Diécké à Kumba.

À Diécké, c'est l'accumulation et la redondance des conflits interpersonnels qui obligent les responsables communautaires à se positionner sur la question. L'accumulation de conflits entre autochtones et allochtone porte le problème à l'échelle communautaire. C'est exactement l'inverse à Kumba où l'opérateur industriel cherche d'emblée un consensus communautaire. Le problème de l'opérateur industriel et des communautés concernées est que ces dernières ne sont pas capables de parler d'une même voix, que ce soit pour accepter ou refuser le don, et encore moins pour en partager les contreparties. L'opérateur industriel est alors contraint de négocier avec une autorité par essence encore « immature. » Celle-ci n'est en effet pas le résultat d'un processus historique l'ayant justement formé à répondre à ce type de représentativité politique et économique. Ces autorités ont alors tendance à faire avec l'opérateur industriel ce qu'elles font depuis longtemps avec d'autres : dilapider leur territoire à la faveur d'arrangements interpersonnels dont les redistributions s'organisent dans un petit réseau de contributeurs.

[133] Il va de soi que ce rythme n'est pas le même d'un site agro-industriel à l'autre. Une plantation en périphérie de Douala n'a pas la même espérance de vie qu'une autre en plein cœur de l'Équateur au Congo. La pression foncière et la contribution économique perçue de cette dernière par les communautés locales n'a évidemment pas la même portée que pour la première.

Dans les trois études de cas portant sur des rentes compensatoires censées nouer des communautés à un opérateur industriel (à Nguti, Kumba et Babensi II), on remarque le même schéma économique et politique du point de vue des populations. La solidarité interpersonnelle devient corruption dès lors qu'elle se fait au nom de tous… La solidarité est ainsi associée à de la corruption en ceci qu'elle ne garantit pas un enrichissement collectif, et qu'elle faillit à sa promesse de construction de l'espace public. Pire encore, les solidarités antérieures portées dans ce Nouveau Monde fini en assurent la perte. Les alliés deviennent des complices qui ne font que poursuivre une logique solidaire préexistante n'ayant jusqu'alors rien d'antisocial. Ce faisant, le silence devient un principe de gouvernance en ceci que chacun tente de se greffer au partage d'une rente, celle-ci n'étant plus de la solidarité qui garantit la survie du groupe, mais le partage complice qui garantit un enrichissement personnel aux dépens du groupe. Dans les meilleurs des cas, les complices peuvent construire une belle villa le long d'une route délabrée : le paysage traduit une configuration politique et économique dans laquelle la richesse ne se traduit pas en développement, car elle ne dépasse pas le réseau d'obligés. Mais encore, le silence étant devenu un principe de gouvernance, l'histoire commune ne peut plus s'expliquer que par des projections emprunte de défiance. Les interprétations complotistes fleurissent alors sur le terreau de l'ignorance. Qui croire, dès lors que notre histoire est prise en otage par la gourmandise de quelques-uns ? Qu'est-ce que notre histoire commune, si ce n'est de secrets arrangements passés dont notre actuelle pauvreté est le résultat ?

Cet état de fait n'est en rien le fruit d'une soudaine malveillance entre membres d'un groupe. Ceux-ci ne se sont pas soudainement réveillés plus malhonnêtes que la veille. Simplement, leurs institutions sont leur héritage et une forme de mémoire, qui peine à se reformuler face à des changements de nature profonde relatifs au statut de la terre, au nouvel enjeu des conflits dont ils ont la charge, et aux possibilités d'accumulation. Ce n'est pas non plus le fait d'un manque de conscience face aux problèmes qui sont les leurs. C'est simplement qu'il n'est pas possible d'y faire face sans composer à partir de ce qu'ils ont, en termes de terre disponible aussi bien qu'en termes d'institution. De Kômou à Diécké en passant par Kumba, tous cherchent à composer de nouvelles configurations afin de contenir les risques ou tirer profit de ces changements sociaux.

C'est ainsi que, par le bas à Diécké, ou par le haut à Kumba, l'autorité qui régule le foncier est appelée à parler de son territoire tout comme la redondance de conflits ayant les mêmes lignes de fracture appelle au langage communautaire[134]. Enfin, là où un petit groupe qui gesticule en

[134] J-P Chauveau (1997) fait les mêmes remarques à propos de populations rurales forestières de Côte d'Ivoire. Selon lui, les manœuvres foncières ont un impact sur les structures de pouvoir villageois, en fragmentant les intérêts lignagers. Cela augmenterait les solidarités au sein de segments de lignage, tout en diminuant la légitimité des instances d'arbitrage villageoise, et permet aux aînés de court-circuiter les autorités lignagères pour céder des terres, notamment aux migrants (J-P Chauveau, 1997). C'est

allant d'un régulateur à l'autre pour trouver une issue favorable comme avec la taxe qui est bue à Kumba, les leaders charismatiques d'alors institutionnalisent progressivement leur position au gré des accords qu'ils sont capables de produire.

La stratégie des acteurs fait émerger le marché par le bas : s'approprier c'est trancher

Nous avons vu à Diécké comment certains acteurs tirent parti du chaos pour s'enrichir, subsister ou tirer leur épingle du jeu. Ils jouent sur la multiplication des documents souvent mutuellement incohérents, de l'amnésie compulsive des régulateurs qui se font payer pour produire ces papiers et enfin de l'amnésie choisie de ceux qui sont appelés à témoigner. Le tuteur oublie le don pour renégocier avec son obligé ou céder plusieurs fois le même terrain ; tandis que son étranger ne peut s'émanciper que dans l'oubli de sa dette, sinon éternelle. Reste que cette logique de don atteint ses limites, et que chacun a conscience de la tragédie du village fantôme. Celui-ci pointe le génocide du doigt comme ultime échec du vivre ensemble.

L'abondance de terre étant devenue une rareté, il est à la fois intéressant d'acquérir, mais aussi de céder afin de s'enrichir. Tout dépend du timing et du capital disponible. L'opportunité à saisir étant celle de devenir rentier, soit en tant que propriétaire de parcelles habitables, soit en tant qu'entrepreneur agricole. À côté du morcellement du territoire émerge aussi l'accumulation débordante pour certains. Pour celui qui, comme l'opérateur industriel ou le commissaire, savent tirer profit d'une terre aux statuts multiples : d'abondant, coutumier et garant de bonnes relations, à rare, cher et objets d'un échange contractuel explicite qui tend à délier les parties prenantes. Le passage de l'un à l'autre est celui de la sortie du coutumier.

L'argent devient ainsi la monnaie d'échange privilégiée qui correspond aux nouveaux besoins transactionnels et relationnels. Cette sortie du coutumier peut se faire par pure « gourmandise » comme dans le cas du commissaire, mais aussi par nécessité comme dans le cas de Jacob ou même de la Vieille Louopou qui s'imagine instrumentaliser le commissaire pour mettre sa retraite et sa descendance à l'abri. Le commissaire s'est en effet accaparé plusieurs hectares en se faisant adopter par la Vieille Louopou, qui tente elle-même de s'offrir une petite retraite en étant, sinon trop accablée. Le commissaire tente de s'enrichir en faisant transiter son acquis d'un statut gratuit issu de la coutume qu'il hérite par une filiation bricolée, à un statut purement marchand, par la vente.

Jacob tente pour sa part de sortir d'un tutorat sinon trop oppressant, car les descendants de son tuteur n'ont de cesse de renégocier ses faveurs à la hausse comme si la terre ne pouvait jamais

parfaitement cohérent avec ce que j'ai observé en Guinée. Par contre, le cas du Cameroun montre qu'on peut arriver au même constat de dilapidation en concentrant le pouvoir de négociation dans le chef, lui-même entouré de ses chefs de lignage. La cession intempestive du territoire peut donc se faire aussi bien par le haut que par le bas.

lui appartenir une bonne fois pour toutes. Chacun tente de négocier une forme d'aliénation qui permette légitimement de se libérer de l'autre, garant d'un entre-soi étouffant tissé de renégociation perpétuelle. Jacob et ses tuteurs sont en ceci dans une situation analogue à celle des opérateurs industriels : il faut inventer un entre soi qui rend la propriété légitime. L'un a toujours intérêt à s'acquitter de la dette, l'autre à invoquer sa générosité et celle de ses ancêtres contre de bonnes relations sans fin. Au-delà de la propriété, c'est la question de l'enrichissement et de la justice sociale qui est pointée du doigt. Et enfin, plus fondamentalement encore, c'est les rapports entre l'individu et le groupe qui sont questionnés, notamment par l'entremise d'opérateurs symboliques comme la sorcellerie. La question est de savoir contre quelle rétribution a-t-on le droit de se délier. En échange de quoi un opérateur industriel peut profiter de ses terres, Jacob de sa maison, ou moi de mon paquet de cigarettes…

Le commissaire (à Diécké) est un véritable businessman de la sortie du coutumier en symétrie des businessmans de la révolte (à Kumba). Chacun tire parti de l'incomplétude de son système en jouant sur le tableau coutumier et « moderne » pour tirer parti de la situation. Le business man de la sortie du coutumier tire profit de sa faculté à sortir de la coutume pour s'enrichir, le businessman de la révolte tente au contraire de maintenir l'autre dans la coutume du don qui ne finit jamais afin de renégocier un accord sinon contractuel. Chacun tire parti de l'incomplétude des autorités locales, et de l'illégitimité d'un système sur l'autre. La coutume échoue à garantir une propriété excluante et aliénante tout un maintenant un entre-soi dilapidaire et étouffant, le protocole de vente garanti l'enrichissement et la tranquillité individuelle en grignotant d'autant la sécurisation populaire dont tout le monde dépens. L'alchimie attendue des chefs est de jouer sur les deux tableaux, coutumier et moderne, sans que l'un et l'autre se détruisent mutuellement. Quoiqu'il en soit, le businessman de la révolte tente de maintenir une tradition de négociation sans fin tandis que le business man de la sortie du coutumier tire parti de la marchandisation qu'il souhaite irréversible.

La vente semble sans cesse imparfaite en ceci qu'elle ne se matérialise pratiquement jamais en acte de propriété, mais en une multitude de documents proposant une légitimation intermédiaire à celle-ci[135]. Mais en plus, elle est constamment remise en question. Maire, chef de secteur, élus locaux ou représentants de l'État publient des documents contradictoires. Un propriétaire voit dans sa cour un parent de son vendeur qui exige son dû, le bien étant commun avant la vente, et la sortie

[135] Lund (2008) pointe notamment du doigt le retard chronique des institutions à produire les documents comme éléments limitant l'accès à la propriété privée.

du coutumier ne s'étant, d'après lui, pas faite en respectant sa part. La multiplicité de cas que nous avons vu pointe dans la même direction : des ayants droit ont à y redire tandis que la marchandisation se fait par le bas. Non seulement les protagonistes des conflits demandent à être reconnus comme seuls propriétaires, mais le langage marchand est utilisé et souhaité pour sortir d'une forme d'indivision forcée.

La marchandisation foncière se fait donc essentiellement par le bas et par itérations successives, chaque petit conflit apportant sa contribution, sans parvenir à « trancher » entre le cédant de l'acquéreur sans qu'il faille renégocier. La marchandisation est imparfaite, car elle ne permet justement pas de trancher, à l'image des juges censée trancher les conflits. C'est bien le même problème pour les juges et les ayant droit : comment trancher, dire qu'est-ce qui est à qui et pas à d'autres, sans insécuriser le plus grand nombre ? La marchandisation n'est que ce processus et le langage qui témoigne de cette volonté de trancher. La marchandisation de la terre est le résultat de la stratégie des acteurs désireux de trancher pour garantir leur propriété aussi bien que de ceux qui veulent s'enrichir par la vente. L'émergence de la propriété privée prend appui sur une transaction coutumière qu'elle reconnaît pour mieux la plonger dans un nouvel univers, cette fois écrit, marchand, moderne, explicite et aliénant. La transition se fait dans ce sens aussi bien que dans l'autre, avec le business de la révolte notamment.

Cette ambiguïté relative à la terre, entre deux univers de sens et de relations humaines et économiques, est très claire à Kumba lorsqu'on dit tour à tour que la terre a été « prise » ou « donnée. » Le don est alors rappelé pour faire écho à un potentiel contre-don.

La marchandisation foncière de Diécké bute a priori sur l'incapacité des autorités régulatrices à trancher, c'est-à-dire à aliéner les parties prenantes dans un conflit (en menaçant la qualité de leurs relations), mais aussi à aliéner des ayants droit d'une surface donnée. Mais pourquoi ? Peut-être parce qu'aucune autorité concernée ne peut convertir la transaction en amélioration des communs telle que les infrastructures communautaires... Ce qui est payé dans la transaction ne doit pas seulement acquitter l'acheteur du vendeur, mais aussi le reste de la société incarné par l'arbitre, qui reconnaît et garantit ainsi la validité de la transaction. Le marché foncier de Diécké n'est pas seulement incomplet parce qu'il ne parvient pas à trancher, mais aussi parce qu'il n'est porteur d'aucune vision de société qui soit commune. Car même si une autorité parvenait à s'imposer aux autres afin de garantir la propriété de manière indiscutable, quelle que soit la forme de celle-ci, son degré de privatisation ou d'exclusivité, il reste qu'elle laissera toujours la sécurisation foncière des uns en face de l'insécurisation des autres. Car la sécurisation foncière actuelle ne va pas au-delà du vendeur, de l'arbitre qui prend une commission, de l'acquéreur et de

leurs petits réseaux respectifs de solidarité interpersonnels. Elle ne permet pas à l'ensemble des populations de s'en tirer grandie en participant à du commun, à des routes ou à des écoles, à des infrastructures permettant notamment à ceux qui sortent de la paysannerie de jouir d'autres opportunités. La marchandisation imparfaite de Diécké pointe vers la révolte de ceux qu'elle exclut. Elle sera toujours un peu illégitime en ce qu'elle ne dit rien des autres. Et il en va de même pour les opérateurs industriels amenés à constamment renégocier leur légitimité en agissant sur la rente compensatoire.

La marchandisation est donc à considérer comme l'ensemble de ce phénomène qui le foncier au territoire en portant une vision de société. Le foncier est la brique constituante de quelque chose de plus grand, le territoire et l'être ensemble. L'accumulation de conflits redondants pointe un problème structurel, et le conflit foncier doit être dépassé dans l'analyse, pour ne pas être l'arbre qui cache la forêt. Le territoire est à son tour le lieu d'un projet commun tandis que le marché est l'institution et garante des transactions qui en constituent les flux. Il s'incarne dans des autorités ayant à charge de notifier les transactions et de réguler les conflits. Celles-ci échouent à légitimer les transactions non seulement parce qu'elles sont porteuses de normes contradictoires, en compétition ou prise dans des logiques opportunes d'amnésie vectrice de chaos, mais plus fondamentalement parce que les transactions qu'ils valident ou ont à charge de trancher ne sont porteur d'aucun projet commun. Sans ce projet d'émancipation collective, l'appropriation des uns ne saurait se traduire autrement que par l'expropriation des autres qui vont tout faire pour renégocier.

L'obscurité qui nous sépare de l'Autre

Cette recherche contient des applications pratiques pour l'enquêteur, le traducteur, mais aussi pour le négociateur industriel ou n'importe qui au village. Nous avons décrit une méthode, mais aussi mis au point une analyse de cinq mises en scène pouvant servir d'outil.

Du côté de la méthode, nous avons montré l'importance de la relation qui se fait à rebours. Nous sommes nos propres outils d'enquête et d'analyse, imparfaits et subjectifs. Si cette subjectivité est une limite évidente à la démarche scientifique, elle est aussi notre principal outil pour explorer l'altérité – à condition de la prendre à son tour pour objet d'analyse. Notre subjectivité est le prisme par lequel on peut expérimenter l'autre. Partant, nous avons vu à partir de l'étude de l'orphelinat comment une relation rusée peut se comprendre à reculons. La ruse est essentielle à rendre compte de la relation : l'autre feint de me donner ce qu'il pense être mon désir, afin de m'emmener là où il pense que sinon je n'irais pas. La ruse est une tactique du malentendu

qui, dans le meilleur des cas, permet de remplir deux agendas : le sien qui reste indicible, et celui de l'autre. Malheureusement, le succès se fait alors bien souvent aux dépens de l'autre… sinon, la relation prenant une tournure qui peut être vécue comme « foireuse » qui assurera un double échec.

Les motivations de la ruse sont multiples. Cela peut être la nécessité de faire coexister deux univers de sens, sinon irréconciliables. Elle peut aussi traduire une malveillance, ou une asymétrie. Elle peut être une marque de politesse ou de cordialité quand on ne veut pas dire quelque chose de gênant de conflictogène à son interlocuteur dont on ménage la relation. La ruse de mon ami Hervé se termine par un double échec : il meurt en me laissant dans le silence de ce que j'aurais dû comprendre et de ce que j'aurais pu faire. Quelles qu'en soient les motivations, la ruse traduit néanmoins toujours une instrumentalisation de l'autre et du malentendu.

L'altérité rusée demande à l'enquêteur de franchir différentes désillusions, puisque c'est précisément l'objet de ses désirs qu'on tente de lui donner. C'est donc précisément ce qu'il est venu chercher, consciemment ou non, qu'il est amené à laisser tomber pour se rapprocher de l'autre.

Si l'orphelinat est l'étude de cas qui montre les ressorts, de la ruse et de la méthode d'enquête dans ce contexte, les facéties d'Ali et de son mouchoir blanc en Guinée, n'en sont pas moins emblématiques. Il m'emmène assister à la saisie de caoutchouc pour me prendre au piège avec une photographie afin de légitimer son témoignage. Aussi, la ruse est essentielle pour comprendre les ressorts des mises en scène que nous avons vues dans la dernière étude de cas : le contenu de la mise en scène relève là encore d'un rapport opératoire et instrumental à l'autre.

Néanmoins, la ruse peut aller dans les deux sens. Je pense, sans pouvoir l'affirmer, que différentes ONG mènent ainsi un jeu de dupe avec les populations locales qui, ensemble, vont construire la notion d'accaparement de terre. L'étude de cas dans l'Ouest du Cameroun montre que l'accaparement est une notion consensuelle qui rallie des objectifs et des visions du monde, sinon fort distinctes. C'est donc une manière de faire consensus à partir de malentendu. Ils œuvrent ensemble sans avoir à partager le même univers de sens ni totalement les mêmes objectifs.

Cette logique a néanmoins ses limites. Elle menace de détruire entièrement un projet qui est plutôt souhaité par les populations locales, mais à certaines conditions – dont une, indicible, qui est de ne pas laisser un chef rival maître de la rente compensatoire. L'opération de traduction rusée produit la notion d'accaparement, dont la fonction est justement de voiler la complexité locale des rapports de forces. Partant, c'est l'analyse des autres chercheurs qui est biaisée. Non seulement par le contenu de la littérature que cela produit, mais aussi par les mises en scène et les relations ainsi induites sur le terrain avant même son arrivée. Mais aussi notre capacité citoyenne à faire des choix informés sur les sujets liés aux grandes transactions foncières tels que

l'environnement, les droits des populations locales ainsi que les enjeux économiques qui se voit parfois malmenés par la caricature et l'appel à l'émotion. Enfin, dans une société où l'information est ainsi produite en cachant la complexité du réel et en instrumentalisant la relation au lecteur, nous produisons une forme d'obscurantisme et de méfiance, voire de complotisme, qui transpose les normes de gouvernances villageoises dans mon espace de citoyenneté. Ce que j'ai alors observé sur différents terrains se reproduit alors en moi, instaurant une forme de méfiance, et dans mon espace citoyen. Or, si la méfiance se généralise comme norme du rapport à l'Autre, il n'y a plus de projet scientifique ni démocratique. L'obscurantisme s'installe alors comme à Kumba.

C'est ainsi que les subjectivités encrées dans différents terrains se font écho, que l'autre se révèle par désillusion et réenchantement tandis que l'obscurantisme menace d'aliéner une altérité ainsi parcourue.

Applications pratiques et ouverture

Nous avons vu la sécurisation populaire comme le socle vital du vivre ensemble, et comment celui-ci compose l'expression et les issues des conflits. Nous avons ensuite vu comment la régulation des conflits fonciers façonne les autorités, le territoire et le vivre ensemble. Nous nous sommes ensuite plongés dans les aléas de la rencontre et de la ruse. L'ensemble de ces notions s'articule pour comprendre les *mises en scène* que nous avons montrées dans la dernière étude de cas. Ces mises en scène sont la manière concrète dont les communautés se performent dans leur relation à un tiers ou envers elles-mêmes. C'est littéralement la manière qu'elles ont de se raconter, bien souvent encore dans un rapport opératoire à autrui. La mise en scène dit et crée le passé de la communauté, ce qu'elle est actuellement ainsi que ses espoirs.

J'ai identifié cinq mises en scène dans l'étude d'une grande transaction foncière à usage agro-industriel, établissant un modèle que je pense généralisable à tout analogue. Si cela performe la communauté dans sa relation avec un tiers, les mises en scène sont aussi des indicateurs pour l'enquêteur, le traducteur ou l'analyste. Car chacune traduit un moment de la relation qu'entretient une communauté avec elle-même, le tiers et l'enquêteur. Comprendre la mise en scène dominante lors d'une rencontre permet de saisir les rapports entre ces trois entités sont comme autant d'indices pour la suite de l'enquête.

Les grandes transactions foncières sont des à replacer dans ce contexte plus large de transition profonde. Il n'y a pas de « bon.

La première mise en scène est celle du consensus et de la célébration. Tout va bien. C'est quand le chef, ses notables et les villageois témoignent de leur gratitude et de leurs attentes envers le projet. Cette mise en scène est le symptôme de deux choses. Soit qu'il n'est pas bienvenu de contredire le chef publiquement. Si celui-ci, garant de la transaction ou de l'alliance avec les bailleurs du projet, pense que tout cela amènera un grand développement, personne ne peut dire le contredire. Soit, c'est qu'il y a effectivement une effervescence, typique au début d'un projet, quand toutes les attentes et les promesses sont au plus haut. On célèbre alors une alliance avec un puissant membre extérieur du groupe – ici une entreprise agro-industrielle – grâce à laquelle le développement va durablement s'installer. La prospérité vient de l'autre lointain encensé tel un sauveur…

Une piste à suivre serait alors tout simplement de mener des entretiens dans différents contextes, notamment sans le chef ni les notables. L'enquêteur peut alors soit se réjouir d'un véritable consensus, soit cibler les jeunes – typiquement réfractaires – ainsi que d'autres sous-groupes constitutifs du village. Les entretiens doivent être menés dans différents contextes, parfois en intime. Il faut aussi s'attendre à ce que la contestation soit encore imperceptible pour l'opérateur industriel qui procède peut-être par grande réunion de consultation et de médiation.

La seconde mise en scène est de loin la plus fréquente. Elle est la parfaite symétrie de la première. Ici, c'est le constat que rien ne va. On dira qu'aucune promesse n'a été tenue et on oubliera volontiers tout ce qui a pourtant bien été fait. Le tableau est très sombre et « l'autre lointain, » c'est-à-dire l'allié autrefois tant espéré et flatté est le responsable de tout. C'est la mise en scène qui domine auprès des jeunes et des réfractaires à l'autorité villageoise. C'est aussi la mise en scène de l'accaparement de terre et celle qui est nécessaire à renégocier.

Cette mise en scène à de particulier que nombreux grossissent le trais du sombre tableau, parfois jusqu'à l'absurde. Elle victimise à outrance la communauté locale et ses membres puisque leur destin tout entier semble tenir dans les mains de cet autre lointain, autrefois flatté et désiré, devenu tout puissant et malveillant. Sa malveillance explique notre misère, et c'est donc à lui de changer de politique. Tout repose encore une fois sur les épaules de l'autre lointain, cette fois-ci présenté comme un démon malfaisant. Une autre particularité de cette mise en scène est l'oubli systématique de toute forme de consentement, de collaboration, de tous les effets positifs, ou les aspects fonctionnels.

Cette mise en scène intervient plus tardivement dans le projet, lorsque les riverains déchantent un peu de leurs promesses et ne savent pas mettre les mots sur les véritables enjeux de la discorde, à savoir l'accaparement de la rente compensatoire ainsi que sa conversion en bien

commun. Face à cet échec, et incapable de se remettre en question, la faute est entièrement rejetée sur l'autre lointain à qui il est toujours demandé d'avantage.

Dans cette phase de mise en scène, il faut être vigilant aux amnésies. Aussi, différents éléments permettent à l'enquêteur de rendre à ses informateurs leur pouvoir décisionnaire… en entrant pleinement dans les contradictions propres à ce tableau inutilement sombre et bien souvent absurdement victimaire.

C'est à mon sens la phase la plus délicate de la relation entre l'opérateur industriel et les communautés locales. Pour celle-ci, il me paraît indispensable de ne pas s'enfermer dans cette mise en scène, au risque d'oublier son histoire et de se contraindre à la plus totale impuissance. Elle comporte donc quelques dangers tout en faisant la promotion de la discorde et pousse les foules à se rassembler. Si elle a son utilité pour promouvoir le changement, elle représente aussi un grand danger si elle n'est pas rapidement dépassée : l'identité du groupe ne sera qu'amnésie taillée sur mesure pour atteindre l'autre lointain. Le groupe sacrifie sa souveraineté, c'est-à-dire ses propres leviers d'action et ses capacités d'autocritique, au profit d'éternelle victimisation propice à la lutte contre l'autre honni. C'est l'amnésie et la victimisation qui garantit la cohésion nécessaire à l'action commune sans avoir à surmonter ses différents.

La troisième mise en scène est celle de l'entre soi. C'est celle qu'on ne peut pas dire à l'étranger, au traducteur ou à l'analyste. Pourtant c'est la plus commune au village : tout est causé par la corruption de nos proches. L'élite est accusée. Tout est la cause d'une gouvernance corrompue, de la sorcellerie et de l'égoïsme. Les accusations vont bon train, mais ne peuvent être formulées publiquement, car cela nuirait l'entente et ouvrirait un conflit interne, précisément celui que la précédente mise en scène participe à dissimuler pour garantir la cohésion d'une action commune.

Cette mise en scène est typique des moments de familiarité entre l'enquêteur et ses informateurs. Il convient de confronter les interprétations avancées à cette occasion à celles précédemment mises en avant. Ces trois mises en scène sont en perpétuelle compétition pour interpréter le réel, et il convient de les mettre en dialogue.

La quatrième mise en scène est la plus rare, car elle demande de la confiance et de l'intimité. Cette fois, l'autre lointain n'est pas le sauveur ni l'ultime pécheur. Tout n'est pas non plus la faute d'un voisin malfaisant et d'un chef corrompu. Cette fois, l'informateur avoue sa part de responsabilité. Il raconte comment lui aussi a voulu prendre sa part, ou s'est laissé corrompre. Il a essayé de se vendre ou d'acheter autrui, et finis par le dire. Si rien ne va, c'est aussi de ma faute,

dira mon informateur qui avoue alors les crimes qu'il aime projeter sur autrui. Ce faisant, il se rend à lui-même son propre pouvoir : celui d'être intègre ou de manger son voisin, celui de refuser un pot-de-vin, de parler-vrai, etc. C'est en réalisant son propre pouvoir et sa propre culpabilité que Propre est devenu un rouage indispensable au marché des compensations.

Chaque mise en scène comporte un bout de l'histoire, et se plaît à en voiler un autre. Ces mises en scène ont donc toutes un bout complémentaire de vérité et de dissimulation tandis que leur articulation révèle les enjeux de la politique villageoise. N'oublions pas qu'elles tendent à être mutuellement exclusives et qu'une version tend à dominer les autres selon l'évolution de notre relation avec les informateurs ainsi que de leur relation entre eux et avec le projet. Elles comportent aussi une dimension rusée puisqu'elles poussent l'opérateur industriel ou le traducteur à agir. Enfin, elles témoignent d'un état relationnel entre les membres d'une société contrainte de préserver l'entente malgré l'accaparement de la rente compensatoire et l'incapacité de créer de véritables politiques communes à l'image d'un territoire commun. Aussi, si ces logiques de mise en scène et de contestation ne sont pas bien comprises, les négociations risquent de perpétuellement manquer leur but.

Ces quatre mises en scène sont donc aussi des outils prospectifs pour les futures enquêtes de terrain. Savoir identifier celle à laquelle nous sommes confrontées permet de formuler quelques hypothèses sur l'état des relations entre les acteurs. Cela permet aussi de mieux comprendre, anticiper et répondre aux cycles de négociation et de contestation entre opérateur industriel et communautés locales.

La cinquième mise en scène n'existe pas empiriquement. Elle est ce que je considère comme souhaitable en ceci qu'elle d'intégrer les quatre mises en scène antérieures sinon mutuellement exclusives et en compétition pour expliquer le réel. Ici, la communauté aura trouvé un moyen de régler ses différends et par conséquent d'assumer ses propres clivages et contradictions. Elle est alors capable de dire à l'autre lointain ce qui lui convient et ne lui convient pas, sans tomber dans l'amnésie, la diabolisation et la victimisation à outrance. Elle peut par conséquent reconnaître ses erreurs et en apprendre ce qu'elle voudra tout en étant capable de dire sa propre histoire. La communauté est capable de dire le bien commun qu'elle souhaite et les membres de celles-ci sont conscients de ce qu'ils peuvent faire pour le mettre en place. Elle peut dès lors accepter ou refuser et collaborer avec l'autre lointain qui n'est plus ni diable ni sauveur.

C’est là mon dernier fantasme qui ne demande qu’à être défait au profit d’une vision plus juste, désillusionné puis réenchanté. D’autres recherches me permettront à moi ou à d’autres d’aller plus loin, de balayer mes temporaires affirmations, et de construire mieux.

C’est là tout ce que je peux dire de cette profonde ambiguïté entre les hommes eu leurs terres.

Fin

Bibliographie

AKRICH, M., CALLON, M., LATOUR, B. (éds), 2006. *Sociologie de la traduction : textes fondateurs*, Paris, Mines ParisTech, les Presses, « Sciences sociales », 2006. Textes rassemblés par le Centre de sociologie de l'innovation, laboratoire de sociologie de Mines ParisTech.

BARRIÈRE, O., BARRIÈRE, C. (1996). *Approches environnementales : systèmes fonciers dans le delta intérieur du Niger : de l'implosion du droit traditionnel à la recherche d'un droit propice à la sécurisation foncière*. In É. LE ROY, A. KARSENTY. A. BERTRAND. (Eds.). *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala. Pp.127-369.

BAYART, J.-F. 1989. *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

BAYART, J.-F. 1989. *L'Etat au Cameroun.* Paris, presses de la fondation nationale des sciences politiques. 297p.

BAYART, J.F. 2010. Les études post-coloniales : un carnaval académique. Paris : Karthala.

BYERLEE, DEREK AND KLAUS DEININGER. Rising Global Interest in Farmland. Can it Yield Sustainable and Equitable Benefits? World Bank. 2011

BEMBE, A. (2010). *Sortir de la grande nuit : Essai sur l'Afrique décolonisée*. Paris : La Découverte

BIDOU, J-E., GBÉRÉ TOURÉ, J. (2002a). *Problèmes fonciers et environnement en Guinée Forestière*. Les Cahiers d'Outre-Mer, n°217.

BIDOU, J-E., GBÉRÉ TOURÉ, J. (2002b). *La population de la Guinée – dynamiques spatiales*. Les Cahiers d'Outre-Mer, n°217.

BLUNDO, G., OLIVIER DE SARDAN J.-P. (eds) 2006. *Everyday corruption and the state: citizens and public officials in Africa.* London: Zed Books.

BREDA, C., DERIDDER, M., LAURENT, P-J, (sous la direction de). 2013. *Modernité insécurisée. Les conséquences de la globalisation*, Louvain-la-Neuve, Académia, collec. Investigation d'anthropologie prospective, 467 p.

BRINK, ANDRÉ. 1979. A dry white season. Londres : Taurus.

BURGIS, T., Olivier, C., Jung-a, S. (2008). Daewoo to Cultivate Madagascar Land for Free. In *Financial Times*.

BURNOD, P., COLIN, J.-PH. (2006). Polanyi et Granovetter sur une île L'enchâssement social de l'accès à la terre et au travail dans le secteur rural à Mayotte. Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers10-07/010045145.pdf

CALLON, M. (1986). « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques dans la Baie de Saint-Brieuc », dans *L'Année sociologique*, n°36.

CHAUVEAU, J.-P. (1997). *Jeu foncier, institutions d'accès à la terre et usage de la ressource. Une étude de cas dans le Centre-Ouest ivoiriren*. In B. CONTAMIN ET H. MEMEL-FOTÊ, Eds., Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions. Paris: Karthala-Orstom. pp 326-360.

Chouquer, G. (2012). Terres porteuses. Entre faim de terre et appétit d'espace. Paris et Arles : Errance et Actes Sud. 246p.

COLIN, J-P ET AYOUZ, M. (2005). *Émergence, enchâssement social et involution du marché foncier. Perspectives ivoiriennes*. Document de travail de l'unité 095 (Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs), n°12. [en ligne] : http://www.redev.info/foncier/Doc/12Colin%20Ayouz.pdf.

COTULA, L., VERMEULEN, R., KEELEY, J. (2009). Land Grab or Development Opportunity ? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa. Londres et Rome : IIED ; FAO ; IFAD. 130p.

DIALLO, M. B. (2006). *Caractéristiques du pays et présentation de l'enquête*. IN : DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET ORC MARCO. (2006). *Enquête Démographique et de Santé, Guinée, 2005*. Calverton, Maryland, U.S.A.: DNS et ORC Marco. Pp. 1-17.

DOUGLAS, MARY. (1971). *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et ce tabou*. Paris : François Maspero.

DOUGLAS, MARY. (1999). *Comment pensent les institutions*. Paris : La Découverte.

DOUGLAS, MARY. (1999). *La connaissance de soi*. In : Comment pensent les institutions. Parus : François Maspero. Pp.151-162. (Conférence prononcée au ministère de la recherche le 1ier décembre 1989).

DIRECTION NATIONALE DE LA STATISTIQUE et ORC MARCO. (Eds). (2006). *Enquête Démographique et de Santé, Guinée, 2005*. Calverton, Maryland, U.S.A.: DNS et ORC Marco.

ERALY, ALAIN. 2015. Autorité et légitimité. Toulouse : Erès.

FAO. Country Briefs. Part II. Guinee. http://www.fao.org/docrep/007/ad910e/AD910E12.htm

FAO. Country Briefs (Continued). Part II : Giunée. http://www.fao.org/docrep/007/ad910e/AD910E12.

FAO. Guinée : Les moteurs du changement. http://www.fao.org/docrep/004/AB584F/AB584F04.htm Consulté en 2016.

GASTALDI, J. (1998). Les plans fonciers ruraux en Côte d'Ivoire, au Bénin et en Guinée. In : *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. P. LAVIGNE-DELVILLE (Eds.). Paris : Karthala. Pp.461-474.

GERMAIN, J. (1984). *Guinée. Peuples de la forêt*. Paris : Académie des Sciences d'Outre-Mer.

GODELIER, M. (2011). Conférence : « *Forces et limites du relativisme* », Institut Supérieur de Philosophie. Université Catholique de Louvain.

GRANOVETTER, M. 1985. Economic Action and Social Structure: The Problem of Embeddedness. American Journal of Sociology, 91(3):481-510.

GREENPEACE, 20131. Herakles Farms au Cameroun : contre-exemple pour l'huile de palme. https://www.lefigaro.fr/assets/pdf/Herakles%20Farms%20au%20Cameroun%20huile%20de%20palme%20.pdf

HARDIN, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162 (3859), 1243-1248. DOI: 10.1126/science.162.3859.1243 https://science.sciencemag.org/content/162/3859/1243

LATOUCHE, S., LAURENT, P-J., SINGLETON, M. SERVAIS, O (Dir.). 2004. Les raisons de la ruse. Paris, La découverte / MAUSS, 353 p.

LAURENT, P-J. (2007). *Institution d'un marché foncier et restauration de la « justice des encêtres » dans un Village Mossi du Burkina Faso*. In : T. BIERSHENK, G. BLUNDO, Y. JAFFRÉ ET M.

LAURENT, PIERRE-JOSEPH. 2019. *Devenir anthropologue dans le monde d'aujourd'hui*, Paris, Karthala, coll. « 4 vents », 148 pages.

TIDJANI ALOU. (Éds). Une Anthropologie entre rigueur et engagement. Essai autour de l'œuvre de J-P Olivier de Sardan. Pp.315-331.

LAURENT, P-J. (2007b). *L'offre de guérison des Assemblées de Dieu du Burkina Faso. Un bricolage en train de se faire entre la société mythique et la modernité globalisée*. http://www.ethnographies.org/n°14, octobre 2007/Laurent.html. [en ligne]

LAURENT, P-J. (2009). *Les pentecôtistes du Burkina Faso. Mariage, pouvoir et guérison*. Paris : Karthala.

LAURENT, P-J. (2010). *Élections communales en Guinée tropicale. Principes de la gouvernance de la société à* big men. Colloque : « Les processus électoraux en Afrique ». (Version provisoire).

LAURENT, P.J. 2010. Beautés imaginaires : anthropologie du corps et de la parenté. Collection anthropologie prospective. Louvain la neuve : Academia AB editions

LAURENT, P-J. 2011. *Modernité insécurisée*. In : F. Saillant, M. Kilani et F. Graezer Bideau. (Eds). *Manifeste de Lausanne. Pour une anthropologie non hégémonique*. Pp. :88-90.

LAVIGNE-DELVILLE, P. (1998). *Sécurité foncière et intensification*. In : *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. P. LAVIGNE-DELVILLE (Eds.). Paris : Karthala. Pp.264-292.

LAVIGNE-DELVILLE, P., CHAUVEAU, J-P. (1998). *Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ?* In : *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. P. LAVIGNE-DELVILLE (Eds.). Paris : Karthala. Pp. 721-736.

Lavigne Delville, P. (2002). Les pratiques populaires de recours à l'écrit dans les transactions foncières en Afrique rurale. Eclairages sur des dynamiques d'innovation institutionnelles. Montpellier: IRD. LE MEUR, P-Y. (2011). *Une petite entreprise de*

réassemblage du monde. Ethnographie et gouvernance des ressources foncières en Afrique de l'Ouest., Ethnologie française. Vol.41. pp.431-442.

LE ROY, É. (1995). *La sécurisation foncière dans un contexte africain de marchandisation imparfaite de la terre*. In : Terre, terroir, territoire, Les tensions foncières. ORSTOM, Col. Colloques et Séminaires / Dynamique des systèmes agraires, pp.455-472.

LE ROY, É. (1996). *La théorie des maîtrises foncières*. In : É. LE ROY, A. KARSENTY. A. BERTRAND. (Eds.). *La sécurisation foncière en Afrique.*

LE ROY, É., KARSENTY, A. (1996). *Introduction générale*. In : É. LE ROY, A. KARSENTY. A. BERTRAND. (Eds.). *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris : Karthala. Pp.7-30.

LE ROY, É. (2015). Les appropriations de terre à grande échelle et les politiques foncières au regard de la mondialisation d'un droit en crise. Droit et société, 89/1 : 193-206.

LUND, C ET LE MEUR, P-Y. (2001). *Everyday Governance of Land in Africa*. Bulletin de l'APAD. [En ligne], URL : http://apad.revues.org/48. Consulté le 02 août 2012.

LUND, C. (2008). *Local Politics and the Dynamics of Property in Africa*. Cambridge: Cambridge Press University.

Lund, C. (2014). The ethics of fruitful misunderstanding. *Journal of Research Practice*, *10*(2), Article N4. Retrieved from http://jrp.icaap.org/index.php/jrp/article/view/391/359

MATHIEU, P ET ZOUGOURI, S. (2001). « *Nouvelles transactions et formalisation des transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso : le cas d'un village de la province du Houët* », Bulletin de l'APAS. [En ligne].URL : http:// apad.revues.org/94.

MEDOU MVOMO, R. 1969. Afrika Ba'a. Yaoundé : Editions Clé.

MEILLASOUX, C. 1964. Anthropologie économique des Gouro de Côte d'Ivoire (de l'économie de subsistance à l'agriculture commerciale. Paris, Mouton, 382p.

MIGNOT, A. (1986). *Dynamique des structures de la production et modernité*. In : Systèmes fonciers à la ville et au village. R. VERDIER., A. ROCHEGUDE. (Eds.). Paris: L'Harmattan. Pp.225-255.

MOUSSA, HADIZA. (2014). L'anthropologue entre les tyrannies des terrains et le choix d'une éthique. A propos de trois contextes d'enquête au Niger. Anthropologie et Développement, 40-41. Pp. 99-121.

NGUIFFO, S ; SCHWARTZ, B. 2012. Le treizième travail d'Héraklès ? Étude sur la concession foncière du SGSOC dans le Sud-Ouest du Cameroun. 43pp. http://www.cedcameroun.org/wp-content/uploads/2017/02/13emetravailHeracles-1.pdf

OLIVIER DE SARDAN, J.-P., 2000, « Le "je" méthodologique. Implication et explicitation dans l'enquête de terrain », *Revue française de sociologie*, 41-3 : 417-445.

OLIVIER DE SARDAN, J-P. 2008. La rigueur de qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. Collection Anthropologie prospective. Louvain-la-Neuve : Academia, L'harmattan.

OLIVIER DE SARDAN, J-P. (2012). *Le chercheur et le réformateur. Anthropologie, politiques publiques et développement*. Conférence du lundi 26 mars. U.L.G.

OLIVIER DE SARDAN, J-P. (2017). De la corruption aux normes pratiques. Une socio-anthropologie des écarts. In : Savoir et corruption. Holtedahl, L., Issa Djesa, R. (Eds.). Paris : Karthala.

OLIVIER DE SARDAN, J-P. (2014). La manne, les normes et les soupçons. Les constradictions de l'aide vue d'en bas. Revue tiers monde, 2019/3. pp : 197-215.

OLIVIER DE SARDAN, J-P. (2013). A Moral Economy of Corruption in Africa. Journal of Modern African Studies, 37, p. 25-52.

OSTROM, A. (2009). Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action. Cambridge University Press. ISBN: O521405998. 298p.

PAULME, D. (1960). *Structures sociales traditionnelles en Afrique Noire*. Cahiers d'études africaines, n°1. pp : 15-27.

PINGAUD, M. C. (1991). *Foncier (régime)*. In BONTE, P., IZARD, M. (Eds.) Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie. Paris: Presses Universitaires de France. Pp. 284-286.

POLANYI, K., 1968 [1947]. Our Obsolete mentality, Civilization Must Find a New Thought Pattern, Commentary 3, Vol. 3, Feb. 1947, pp. 109-117. Reprinted in Primitive, Archaic, and Modern Economies, Georges Dalton (ed.). New York: Anchor Books, pp. 59-77.

PROUZET, M., KOBO, P-C. (1986). *Le problème foncier en milieu péri-urbain*. In : *Systèmes fonciers à la ville et au village*. R. VERDIER., A. ROCHEGUDE. (Eds.). Paris: L'Harmattan. Pp. 281-296.

RAEMAEKERS, R. H. (Eds). 2001. Agriculture en Afrique tropicale. Bruxelles, Ministère des Affaires Etrangères, du commerce Extérieur et de la Coopération internationale. 1540p.

SAGAN, CARL. (1997). Pale Blue Dot: A Vision of the Human Future in Space. Ballantine Books. 384pp.

Sloterdijk, P. (2003). Philosophie. Peter Sloterdijk – le scandaleux. Entretien avec Elisabeth Lévy. Journal Le Point n°1587.

STEINBECK, J. 1972. Des souris et des hommes. Paris: Poche. 174p.

UNICEF. https://www.unicef.org/french/infobycountry/guinea_statistics.html Consulté le 25 novembre 2016.

Annexes

1. Justice de paix de Yomou : Audience du 17 février 2003. Compte rendu du jugement en faveur de Potter et Louopou, contre Abou.

Arrêt 3

Cour d'appel de Kankan
Justice de paix yomou
N° 05 ROLE

N° 02 GENERALE

AFFAIRE CIVILE

ARRIS NIANH MAMY

CONTRE MORISSARA CISSE

DIT PETTIT MORISSARA

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

AUDIENCE DU 17 FEVRIER 2003

La Justice de Paix de Yomou(REPUBLIQUE DE GUINEE),statuant en matière civile en son audience du Quatorze Février Deux Mil Trois à laquelle siégeait Mr. Souleymane Kourouma,Juge-Président avec l'assistance de Maître Joseph Camara,Gréffier a rendu le jugement dont la téneur suit:

ENTRE

I-/ ARRIS NIANH MAMY,Commissaire Spécial de Police de Kouriyah, Préfecture de Coyah,de nationalité Guinéenne.

DEMANDEUR

Comparant et couchant en personne

D'AUTRE PART

II-/ MORISSARA CISSE,Cultivateur démeurant au secteur Véah,District de Diécké II.

DEFENDEUR

Comparant et couchant en personne.

POINT DE FAIT

Par exploit en date du 14/02/03 de Maître Joseph Camara,Huissier Ad Hoc,Gréffier en chef de la Justice de Paix de Yomou,Mr.Arris Nianh Mamy,Commissaire Spécial de Kouriah,Préfecture de Coyah a donné Assignation à Morissara Cissé dit Pétit Morissara,à l'effet de comparaître le 14/02/2003(Quatorze) Février Deux Mil Trois et jours suivants s'il y a lieu,à l'audience et par devant la Justice de Paix de Yomou statuant en matière civile et commerciale,séant au palais de justice de ladite ville dans la salle ordinaire des audiences pour statuer sur le mérite de sa démarche en déguerpissement.

A la démande des parties;il a été convenu que ladite affaire soit évoquée publiquement au lieu du litige en audience foraine à la Sous-Préfecture de Diécké,Préfecture de Yomou.

SOUS TOUTES RESERVES

Sur cette assignation,l'affaire inscrite au rôle fût appelée à l'audience de ce jour et renvoyée pour être réprise le Dix Sept Février Deux Mil Trois,à laquelle il vénait en ordre utile pour jugement être rendu ce jour;

Monsieur le Président a ordonné le dépôt sur son bureau des pièces dossier;

POINT DE DROIT

En cet état la cause présentée à

- Le tribunal devait-il réçevoir et faire droit aux conclusions du Démandeur?
- Dévait -il les au contraire injuste,mal fondées et d'en débouter?

Oui les dépens;

Sur quoi le tribunal a statué en ces termes;

Le tribunal vu les points du dossier;

Oui le Démandeur en ses fins,moyens et conclusions;

Oui le Démandeur Défendeur en ses moyens de défense;

Les témoins en leurs orales serments préalablement prêtés conformément à la loi;

Après en avoir délibéré conformément à la loi;

-Attendu qu'avant le décès de l'époux de dame Bintou Mahomy;Kokaba,fils ainé et ami d'enfance et promotionnaire de l'école de Police de Arris Niamh Mamy sollicitait un concours auprès de son ami Arris un service voire même une contribution en vue de réconcilier ses parents qui étaient en séparation de corps.Suite à ce résultat positif de réconciliation;dame Bintou Mahomy intégra le foyer.Quelconque dizaine d'ahnées plus tard Kokaba trouva la mort des suites de maladies étant en activité à Lola;laissant une femme en grossesse qui s'accoucha après le décès.

Que pour la famille et précisement pour faire honneur à la maman de kokaba cet enfant était le seul souvenir qu'ilxrésmpé fallait récupérer.

En vue de sauvegarder la progéniture de son ami et promotionnaire de son ami d'école de Police feu Kokaba;Arris engagea des négiciations auprès de la veuve et ses parents à Kindia et obtenait la fille à l'âge de Huit(8) ans qu'il rémettait à dame Bintou Mahomy à Diécké.C'est là,que Arris a béneficié de toutes les considérations dûes à un fils de la part de la dame Bintou Mahomy qui en guise de réconnaissance et rémerciements octroyait sans conditions un domaine avec les documents y afférents à savoir:

-Un plan de masse

-Un procès verbal de cession datant du 10 Mars 2000

-Une attestation de rémise brousse du 6/08/2001.

-Attendu que le domaine étant la propriété de Arris;les frères à Arris ne constataient de nouveaux plants d'hévéas.Suite à une enquêteils se rendaient comptex que c'était une action ménée par Morissara Cissé qui déclarait avoir béneficié dédit domaine par les habitants de Véah et depuis lors il persistait à l'exploitation continuelle,mieux,autres déclarations faites par Morissara Cissé,il déclarait avoir reçu le domaine par l'intermédiaire de son feu père Biramassy Cissé qui exploirait avant sa propre naissance, qu'à son age de la majorité il lui aurait ledit domaine et qu'à l'époque Feu Biramassy Cissé avait planté des cacayiers sur les lieux;et d'ailleurs il ajoutait que c'est après le passage des Réfugiés qui pratiquaient les

ficie de xx625xdaxx 1,75 ha plantée illégalement depuis 1995 au profit de dame Biatou Mahomy cedé à Monsieur Arris Mamh Mamy.

-Déboute Morissara Cissé dit"Petit Morissara" de toutes ses prétentions le tout conformément à l'Article 534 du code civil(C.C).

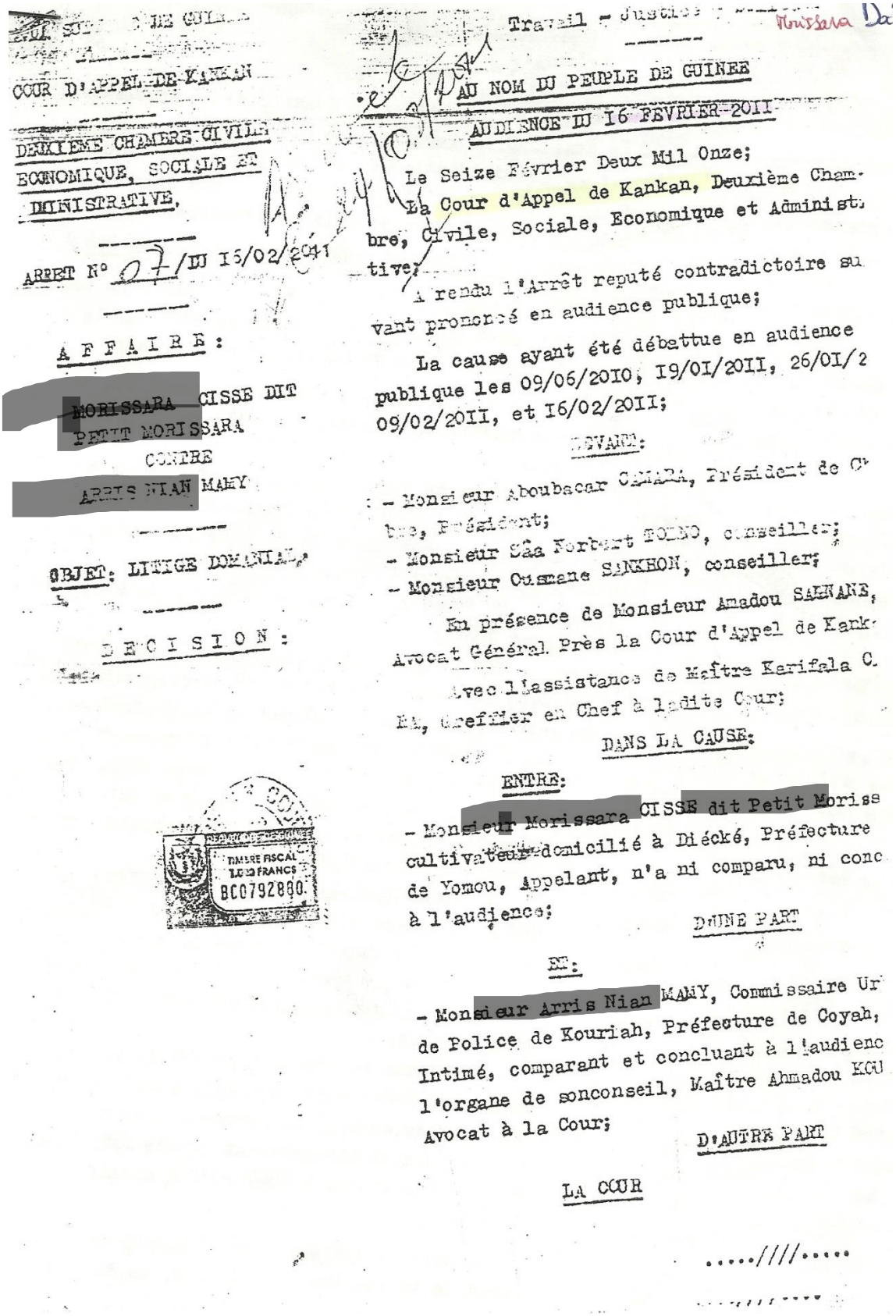
- Ainsi fait,jugé,et prononcé par le tribunal de céans les jour.,mois et ans que dessus.

Et ont signé le Président et le Gréffier./.

REPUBLIQUE DE GUINEE
le Juge de Paix
JUSTICE DE PAIX DE YOMOU

REPUBLIQUE DE GUINEE
le Greffier en Chef
JUSTICE DE PAIX DE YOMOU

Annexe 2. Cour d'appel de Kankan, audience du 16 février 2011.



COUR D'APPEL DE KANKAN

DEUXIEME CHAMBRE CIVILE ECONOMIQUE, SOCIALE ET ADMINISTRATIVE.

ARRET N° 07/ DU 16/02/2011

AFFAIRE :

MORISSARA CISSE DIT PETIT MORISSARA

CONTRE

ARRIS NIAN MANY

OBJET: LITIGE DOMANIAL

DECISION :

TIMBRE FISCAL 1.000 FRANCS BC0792880

Travail - Justice

Morissara Da

AU NOM DU PEUPLE DE GUINEE

AUDIENCE DU 16 FEVRIER 2011

Le Seize Février Deux Mil Onze;

La Cour d'Appel de Kankan, Deuxième Chambre, Civile, Sociale, Economique et Administrative;

A rendu l'Arrêt reputé contradictoire suivant prononcé en audience publique;

La cause ayant été débattue en audience publique les 09/06/2010, 19/01/2011, 26/01/2011, 09/02/2011, et 16/02/2011;

DEVANT:

- Monsieur Aboubacar CAMARA, Président de Chambre, Président;
- Monsieur Séa Norbert TOLNO, conseiller;
- Monsieur Ousmane SANKHON, conseiller;

En présence de Monsieur Amadou SAHNANE, Avocat Général Près la Cour d'Appel de Kankan;

Avec l'assistance de Maître Karifala C. Ka, Greffier en Chef à ladite Cour;

DANS LA CAUSE:

ENTRE:

- Monsieur Morissara CISSE dit Petit Morissara cultivateur domicilié à Diécké, Préfecture de Yomou, Appelant, n'a ni comparu, ni conclu à l'audience;

D'UNE PART

ET:

- Monsieur Arris Nian MANY, Commissaire Urbain de Police de Kouriah, Préfecture de Coyah, Intimé, comparant et concluant à l'audience par l'organe de sonconseil, Maître Ahmadou KOUYATE, Avocat à la Cour;

D'AUTRE PART

LA COUR

...../////.....

VU les pièces du dossier de la procédure;
VU le rapport du conseiller;
Oui l'intimé en ses défenses et conclusion
Oui le Ministère Public en ses observation
Après en avoir délibéré conformement à la

FAITS, PROCEDURE, PRETENTIONS ET MOYENS DES P

Considérant le jugement N°03 rendu en son audience publique du I7 Février 2003 par la Justice de Paix de Yomou, en ces termes;

" Le Tribunal, statuant publiquement, cor dictoirement, en matière civile et en premier ressort;

Après en vaoir délibéré conformement à la

EN LA FORME: Reçoit la requête de Monsieu Arris Nian MAMY introduite dans les forme et délai légaux;

AU FOND: L'en déclare bien fondée et y fai sant droit;

Dit et juge que le domaine à usage a dont la superficie est de (6) hectares(H it) sis à Diécké au Nord-Ouest de la Préfecture de Yomou conformement au rapport de mission N°27/ DPDRE/PY/02 en date du 25 Novembre 2002, t a vant le Procès verbal de cession en date d I Mars 2002 reste et demeure la propriété Mo sieur Arris Nian MAMY;

Condamne Morissara CISSE dit" PETIT CIS RA" au payement de la somme de Deux Cen Cinq te Mille (250.000 FG) à titre de dommag fait pour occuper illégale et exploitation d apa du domaine planté en palmier selectionn en 1 2000 et 2002;

- Ordonne le déguerpissement de Mon sieur Morissara CISSE dit"Petit Morissara" su les superficies de 0,25 ha occupé en hévia de I,05 ha planté illégalement depuis I995 appa fit de dame Bintou MAHOMY cédé à Monsie Arri Nian MAMY;

- Déboute Morissara CISSE dit "Petit Arri sara" de toutes ses prétentions, le tou Monsi

ment à l'article 534 du code civil;

Ainsi fait, jugé et prononcé par le Tr
de céans les jour, mois et an que dessus;
Et ont signé le Président et le Greffier

Considérant le recours exercé contre le j
ment par Monsieur Morissara CISSE dit Petit M
rissara, défendeur dans la cause, suivant act
d'appel N°01/JP/Y/2003 du 23 Février 2003 te
par le Greffier en Chef de la Justice de Paix
Yomou sur la demande écrite de l'intéressé;

Considérant que c'est à la diligence de M
sieur Arris Nian MAMY, intimé dans la cause,
le dossier a été reçu au Greffe de la Cour d
pel de Kankan et repertorié au rôle général
le n°87 du 23 Juillet 2008;

Considérant l'avenir d'audience en date
12 Mai 2010 servi à Monsieur Morissara CISSE
Petit Morissara, par le truchement de Maître
Mamadou Yaya CONDE, huissier de justice à la
requête de Monsieur Arris Nian MAMY, intimé
pour l'audience du 09 Juin 2010 à huit
et jours suivants s'il y a lieu, une par
Cour de Kankan, statuant en matière civile;

Considérant qu'en la forme, il y a lieu
relever que l'Avenir d'audience a été servi
Monsieur Morissara CISSE dit Petit Morissa
personne;

Qu'il n'a pas comparu au jour des
sives ni personne pour lui;

Considérant qu'il convient dès lors
rer la procédure régulière en la forme et
rendre, dans la cause, un Arrêt contradic

Considérant qu'au fond, le [redacted]
Nian MAMY, dans les écritures de son
Maître Ahmadou KOUROUMA, produites le 09
2010, demande qu'il plaise à la Cour de
ter la péremption d'instance intervenue
des articles 496, 497, 498 et suivants du
C.P.C.; et par voie de conséquence ordon

.../...

TIMBRE FISCAL
1.000 FRANCS
RC0791710

ment et complement la décision querell
toutes ses dispositions dont les frais
pens seront à la charge de l'appelant;

DISCUSSION :

SUR LA RECEVABILITE DE L'APPEL:

Considérant qu'au terme de l'article 6(C.P.C.E.A.; le delai de recours par une voi ordinaire est de dix (IO) jours en matière tentieuse comme en matière

Considérant qu'en regard de ce qui l'appel de Monsieur [redacted] CISSE dit Pet [redacted] jugement n°3 de la même date recevable par

SUR LA RECEVABILITE DE LA DEMANDE EN TION D'INSTANCE DE L'INTIMÉ APRES NI MAR

Considérant que l'article 439 du C.P.C dispose "la peremption doit, à peine d'i vabilité, être demandée ou opposée avant autre moyen, elle est de droit

elle ne peut être relevée d'office par Juge ";

Considérant que dans son écrit du 2[illegible] de l'intimé a soulevé la peremption d'inst

Considérant qu'en effet, aucun moyen precise toute demande qui en reste dire et merite de ce fait d'être declaré recev

Considérant que sur la base de l'arti C.P.C.E.A., qui stipule en substance: "L ce est périmée lorsqu'aucune des parties plit de diligence pendant une année, sauf prouver la faute de l'administration judi auquel cas le delai sera prorogé... ".

Considérant qu'en l'espèce toute la ce est assurée par l'intimé;

Qu'il echet dès lors de déclarer fon demande de péremption introduite par l'in

...../////...

de constater la péremption d'instance bien tifiée;

SUR LES FRAIS ET DEPENS

Considérant que par application du text l'article 504 du C.P.C.E.A., les frais et d de l'instance périmée sont supportés par ce qui a introduit cette instance ;

Que dès lors l'application combinée de articles 504 et 741 du C.P.C.E.A. relatifs dépens de procédure, les frais et dépens d présente procédure seront mis à la charge l'appelant;

PAR CES MOTIFS:

Statuant publiquement, par arrêt reput contradictoire à l'égard de l'appelant en re civile et en second ressort, sur appel;

Après en avoir délibéré conformément à loi;

EN LA FORME: Déclare l'appel recevable mais atteint par la péremption;

Constate la péremption d'instance.

En conséquence confirme le jugement n du 17 Février 2003 rendu par la Justice d de Yomou exécutoire en toutes ses dispos en application des articles 496, 497, 49 et 741 du C.P.C.E.A.;

Met les frais et dépens à la charge pelant;

Ainsi fait, jugé et prononcé à l'aud publique les jour, mois et an que dessu

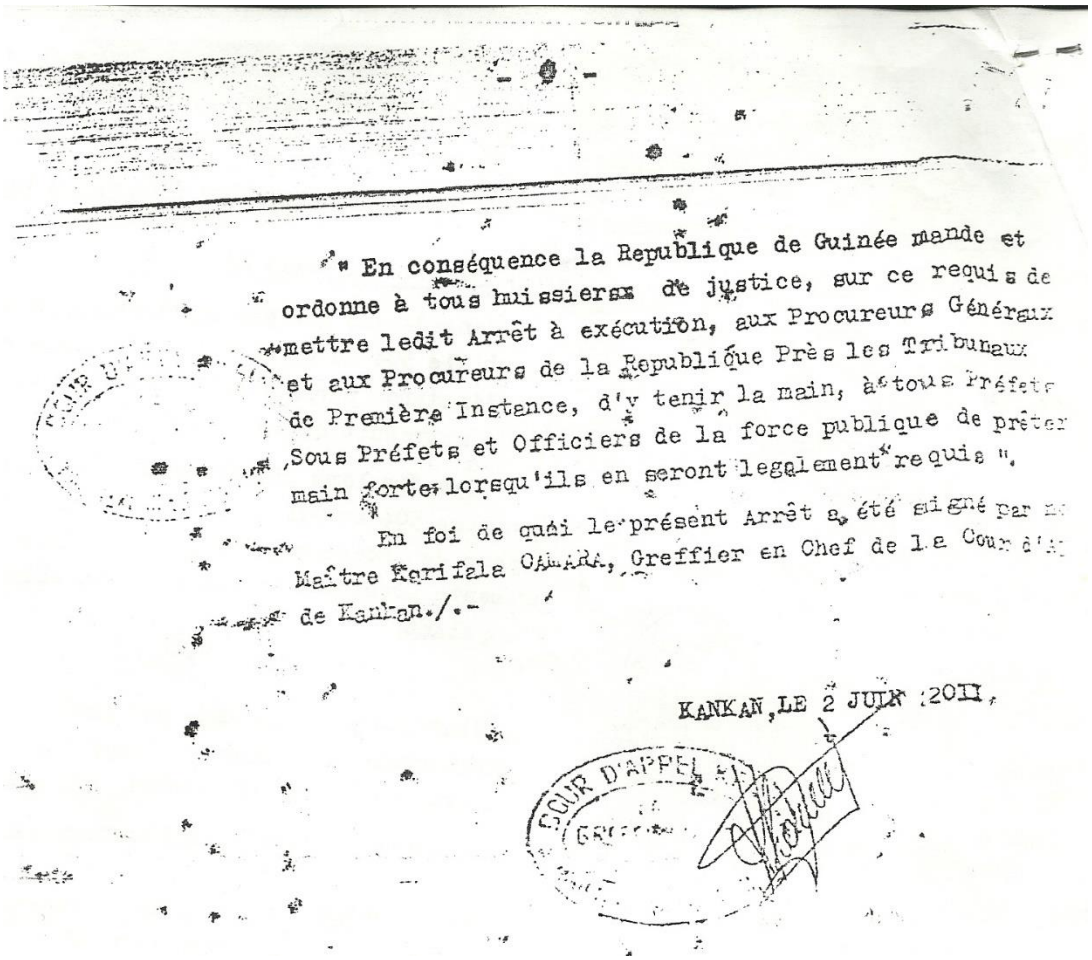
ET ONT SIGNE LE PRESIDENT ET LE GREF

---------- SUIVENT LES SIGNATURES ----------

" AU NOM DU PEUPLE DE GUINEE "

REPUBLIQUE DE GUINEE

////



" En conséquence la République de Guinée mande et ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requis de mettre ledit Arrêt à exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République Près les Tribunaux de Première Instance, d'y tenir la main, à tous Préfets Sous Préfets et Officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront legalement requis ".

En foi de quoi le présent Arrêt a été signé par nous Maître Karifala CAMARA, Greffier en Chef de la Cour d'Appel de Kankan./.-

KANKAN, LE 2 JUIN 2011,

Résumé

À travers des études de cas multisituées au Cameroun et en Guinée Forestière, cette thèse propose de décrire les transformations des rapports entre les hommes et la terre. Nous replacerons les relations entre un opérateur agroindustriel et une communauté locale dans un contexte plus large de transition sociale et foncière. Toutefois, grâce à des comparaisons systématiques d'étude de cas portant sur divers conflits fonciers, je propose une grammaire originale de négociation et de contestation entre parties prenantes de grandes transactions foncières à usage agroindustriel. Cette grammaire est faite d'une typologie de mise en scène qui propose une interprétation rationnelle de contestation communautaire qui peut paraître, sinon trop incohérente.

L'analyse procède en quatre parties.

La première propose de comprendre ce que signifie la terre dans un monde rural et paysan, puis de comprendre les enjeux fondamentaux de tout type de conflits, ainsi que de leurs trajectoires auprès de différentes autorités régulatrices.

La seconde partie propose de montrer comment une logique de partage sécurisant devient dilapidatrice. Ce faisant, la terre virtuellement infinie et abondante devient un objet de rareté : c'est la finitude. Les stratégies d'acteurs en conflit tendent à l'affrontement intercommunautaire tandis qu'une forme de marchandisation se fait par le bas afin de correspondre à la nécessité d'exclure autrui.

La troisième partie montre les enjeux de la rencontre intersubjective par laquelle sont produites les données de cette recherche. La ruse est alors décrite comme la nécessité pour l'autre, de me donner l'illusion de mes désirs afin de m'emmener là où il ne saurait me dire. L'ethnographie demande par conséquent d'identifier ces tactiques relationnelles afin de rencontrer l'autre au-delà du désir.

Dans la dernière partie, nous verrons que les relations conflictuelles entre un opérateur industriel et les communautés locales peuvent paraître empiriquement incohérentes et paradoxales tant les récits collectifs sont contradictoires, unilatéraux ou manifestement incomplets. La notion d'accaparement de terre peut alors servir de cache-misère opératoire et militant face à cette complexité. En faisant dialoguer les éléments montrés précédemment dans de multiples études de cas empiriques, je propose un nouvel éclairage sur les relations entre un opérateur agroindustriel et une communauté locale. Ma théorie des quatre mises en scène est une grammaire de cette relation. C'est un outil analytique et prospectif qui permet de comprendre la rationalité contestataire et négociante des communautés locales ainsi que des aléas de leur relation avec leur opérateur industriel.